This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08176754 7

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

Digitized by Google

*DM

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

*DM
Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE GÉNÉRALE.

Digitized by Google

Bruxelles. — Impr. du Comptoir univ.

Digitized by Google

REVUE GÉNÉRALE

Religion. — Politique. — Histoire. —
Économie sociale. — Littérature. — Sciences. — Beaux-Arts.

Tome VI. — 3me Année.

BRUXELLES,
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
Victor DEVAUX et Cie,
Rue St-Jean, 26.

PARIS,
C. DILLET, libraire,
RUE DE SÈVRES, 15.

BOIS-LE-DUC,
W. VAN GULICK,
LIBRAIRE.

1867

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS.
1898.

Collaborateurs.

—

MM. le baron d'Anethan, sénateur. — Michel Agard. — F. de Bernhardt. — Em. de Borchgrave.— César Cantù.— J.-B. Casoni. — A. Cochin. — Coomans, représentant. — Paul Crombet. — J. Dauby. — Le chanoine de Bleser. — Ad. Dechamps, ministre d'État. — Alp. Dechamps. — Le baron de Gerlache, président de la Cour de cassation. — Le baron H. Della Faille, sénateur. — Ch. de la Vallée-Poussin, professeur à l'Université catholique de Louvain. — Delcour, professeur à l'Université de Louvain, représentant. — L'abbé Delvigne.— Le comte Desbassayns de Richemont.— — Victor Devaux.— J. Domis de Semerpont.— Éd. Ducpetiaux. — Jos. Duesberg. — Le prince Augustin Galitzin. — P. de Haulleville. — Dr Heuser. — Victor Jacobs, représentant. — Dr J. Janssen.— Le vicomte Eug. de Kerckhove.— Le baron Kervyn de Lettenhove, représentant. — Mgr Laforet, recteur de l'Université catholique de Louvain. — Dr Lefebvre, professeur à l'Université de Louvain. — Le comte Hadelin de Liedekerke-Beaufort, représentant. — Le comte Éd. de Liedekerke. — Fr. Lenormant. — J. Malou, sénateur. — Manè y Flaquer. — Étienne Marcel. — Le comte Ferd. de Meeûs. — Léon de Monge, professeur à l'Université de Louvain. — Francis de Monge. — de Naeyer, représentant.— Mgr Nardi, auditeur de Rote, à Rome. — A. Neut. — A. Niedermayer. — Alph. Nothomb, représentant. — d'Omalius d'Halloy, sénateur. — Eug. de Penaranda. — A. Proost. — Myles O'Reilly, M. P. — Dr A. Reichensperger. — H. de Riancey. — Antonin Rondelet. — Royer de Behr, représentant. — Le chevalier Léon Ruzette. — Aug. Snieders. — Le baron J. de Saint-Génois. — Le comte de Theux, ministre d'État, représentant. — Thonissen, représentant, professeur à l'Université de Louvain.— Victor Valmont.— Van Beneden, professeur à l'Université de Louvain.— P. Van der Haeghen. — X. Van Elewyck. — Le comte de Villermont. — Amédée Visart. — Hip. Wauters. — A. Widmer. — H.-W. Wilberforce. — Ch. Woeste. — Le comte de Zoltowsky. — Mme Dorothée de Boden. — Lady Georgina Fullerton.— Mme Struman, née Picard, etc., etc.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION EN ITALIE.

La question qui se débat aujourd'hui en Italie est à la fois sociale et religieuse.

Si le droit réel et concret de l'Église, base du principe d'autorité, y est ouvertement combattu, le droit personnel et naturel de l'homme, principe efficient de toute liberté, n'y court pas de moindres dangers. Quoique l'anarchie et le despotisme semblent s'exclure, ces deux courants opposés envahissent à la fois le champ de la civilisation, dès que la Révolution vient rompre les digues élevées par la main de Dieu.

Il est douloureux sans doute, pour un catholique et pour un Italien, d'avoir à rappeler ici les fautes, les ruines, les hontes de toute espèce qui ont accompagné les derniers événements; cependant le voile est déjà déchiré en tant d'endroits, que nous n'hésiterons pas à le soulever entièrement, afin de chercher dans les erreurs du passé des enseignements pour l'avenir.

Les tristes résultats que nous aurons à constater sont, il est vrai, particulièrement imputables à certains hommes; mais ils sont, avant tout, le produit logique de fausses prémisses et de systèmes erronés. Bien des esprits droits et des âmes honnêtes ont été entraînés à leur insu, par des aspirations dont ils n'appréciaient que le côté généreux et patriotique, à se rendre complices des bouleversements les plus éloignés de leurs prévisions, les plus antipathiques à leurs tendances intimes. Cela suffit-il à les justifier? Non; car c'est toujours un crime de porter une main présomptueuse sur l'œuvre de Dieu et sur l'œuvre des siècles.

Unité, indépendance, telles étaient les promesses de la Révolution : mais à quel prix en mettait-elle l'accomplissement? Par quels moyens se proposait-elle d'atteindre ce but digne par lui-même d'enthousiasmer de nobles cœurs? Puis, quelle unité, quelle indépendance a-t-elle données à l'Italie? Après six années, nous

Digitized by Google

sommes en droit, semble-t-il, de lui poser ces questions et de discuter son bilan.

Mais, auparavant, jetons un coup d'œil en arrière. Un moment, l'on avait pu croire que les plus chères et les plus nobles aspirations de l'Italie allaient cesser d'être un rêve. Loin de traiter alors la Papauté comme une étrangère, comme une ennemie, l'Italie avait choisi le roc Pierre pour être le fondement de sa régénération politique et sociale. Lorsque l'histoire éclairera de sa lumière impartiale ces jours si heureux mais si courts, elle proclamera que l'Italie n'avait pas en vain espéré dans la Papauté, et que celle-ci pouvait et voulait concilier les exigences de la justice et du droit avec les désirs et les intérêts nationaux. Mais l'horizon ne tarda pas à s'obscurcir. L'esprit révolutionnaire ne trouvait pas son compte à cette rénovation pacifique, qui devait profiter à la fois à l'Église et à la patrie. Bientôt un affreux orage vint fondre sur l'œuvre civilisatrice, et Joseph Mazzini s'assit au Capitole à côté du trône désert de Pie IX.

La Révolution ne sait que détruire. Aussi la plus monstrueuse imprévoyance politique marcha-t-elle de pair avec la haine antireligieuse. Au sein d'un pays catholique et monarchique, on déclara la guerre à l'Église et à la monarchie. Au lieu de chasser l'étranger, comme le promettait le parti d'action, on chassa le Pape. Au lieu d'éteindre des divisions séculaires, on renversa des trônes italiens.

La conséquence immédiate et nécessaire en fut l'intervention de l'étranger en faveur des princes dépossédés.

Aux yeux de tout homme sage et vraiment ami de son pays, la question de l'unité et de l'indépendance de l'Italie fut pour longtemps reléguée au second plan. Elle dut céder la place à des intérêts bien supérieurs, la liberté pour l'Église, l'ordre pour la société. Loin d'avoir fait accomplir un pas à l'unité politique de l'Italie, l'expérience avortée de 1848 restera debout dans l'histoire pour démontrer que l'Italie ne sera jamais unie, forte, indépendante, que lorsqu'elle suivra ses anciennes traditions; lorsqu'elle cherchera l'union au lieu de l'unité; lorsqu'elle inscrira en tête de son programme le respect des droits de l'Église et de la Papauté.

A quoi vint aboutir l'œuvre si longtemps préparée par les sociétés secrètes? L'émeute des populations fut comprimée par les armées régulières, la république que l'on avait puérilement évoquée des cendres de la Rome païenne fut abattue par l'Europe monarchique; le respect filial pour la Papauté fut ravivé dans les cœurs chré-

Digitized by Google

tiens : l'Italie ne fut ni une, ni indépendante ; l'Autriche ne fut pas vaincue. L'ère des folies anarchiques et des conspirations républicaines ne prit fin que pour ouvrir l'arène à celle des ambitions dynastiques et des ruses doctrinaires. Au lieu de Joseph Mazzini, on eut Camille Cavour. La liberté y a-t-elle gagné quelque chose ?...

On vit alors surgir en Italie un parti qui a eu plusieurs dénominations ,vagues et indéfinies comme son but et son programme.

Ce parti, composé avant tout d'hommes nouveaux, désabusés, par leur expérience ou par leur position, des idées républicaines, comprit que l'indépendance ne pouvait pas plus être atteinte par les soulèvements de la rue que par les armées de l'Italie. Il rejeta tout à la fois la devise de Mazzini « *Dio e popolo* » et celle de Charles-Albert : « *L'Italia farà da se.* » Il sentit que le mouvement devait partir d'un gouvernement déjà constitué, qui eût des finances, une armée, une diplomatie, une force régulière et disciplinée. Plus intelligents que la masse de la nation, ces hommes parvinrent à imposer un moment de silence aux factions et leur donnèrent un mot d'ordre commun. On fit appel à tous ceux qui voulaient la rédemption nationale, on effaça les devises de tous les drapeaux pour n'en laisser subsister qu'une seule : « *Indépendance de l'Italie.* » Républicains et monarchistes, hommes de la veille et du lendemain, fédéralistes et unitaires, légitimistes et constitutionnels se donnèrent la main. Sur les débris de la *Giovine Italia* de Mazzini, on éleva la *Società Nazionale* du comte de Cavour. La première n'avait foi que dans l'élément démocratique et ne voulait recourir qu'aux moyens ouvertement révolutionnaires ; la seconde mit son espoir dans les menées diplomatiques, les *dimostrazioni* calmes, tranquilles, disciplinées et opportunes.

Si nous analysons ce groupe nouveau, nous y voyons figurer des éléments fort divers. C'étaient d'abord ceux qui, désirant l'indépendance nationale et redoutant surtout l'intrusion étrangère, étaient sincèrement attachés aux droits et à l'autorité des princes italiens. D'autres, au contraire, irrités de voir que ces mêmes princes, rétablis sur leurs trônes par les armes étrangères, avaient aussitôt dépouillé leurs sujets des franchises constitutionnelles et ne s'occupaient en rien des intérêts généraux de la grande famille italienne, tournaient leurs aspirations vers un souverain qui s'était déclaré le champion de l'Italie. Il y en avait enfin, comme partout, qui, dominés par des ambitions inassouvies, cherchaient du nou-

Digitized by Google

veau à tout hasard, n'ayant rien à perdre et tout à gagner. Enfin, les sectaires et les républicains, s'étant aperçus que leur parti s'était aliéné toute sympathie, même parmi les masses ouvrières, se résignaient à une défection apparente, et acceptaient la monarchie constitutionnelle comme un pont qu'ils repasseraient un jour à leur gré, pour rentrer sur le terrain de la démocratie pure et de la république unitaire.

Tous ces éléments hétérogènes, confondus, indéfinis, formèrent la *Società Nazionale* et se donnèrent pour but l'indépendance de l'Italie par la maison de Savoie et par le gouvernement piémontais.

Ce fut certes le chef-d'œuvre de M. de Cavour de donner une cohésion factice à ce tout si bizarrement composé et de faire prendre le change à tant d'esprits, en enrôlant, au profit de l'agrandissement territorial du Piémont, tous ceux qui adoptaient, sincèrement ou avec arrière-pensée, le principe de l'indépendance nationale. Mais qu'ils eussent sacrifié leurs opinions particulières par dévouement patriotique, ou qu'ils les eussent reniées par intérêt, tous sentirent bientôt qu'ils s'étaient donné un maître et qu'il leur fallait désormais obéir en aveugles. Au lieu de leur faire une Italie italienne, on leur façonna une immense Sardaigne.

Le mazzinisme ne disparut que pour céder la place au piémontisme, et l'Italie ne cessa de prendre le mot d'ordre du parti révolutionnaire que pour s'incliner devant l'ambition d'un gouvernement local. Lois, administration, municipes, tout reçut l'estampille sarde, par de simples décrets émanés de Turin. L'Italie ne fut pas faite; mais le Piémont fut étendu de Suse à l'extrême pointe de la Sicile. Au lieu de s'affirmer comme une grande nation, l'Italie devint un vaste municipe.

Non-seulement le parti dominant manqua son but, mais il adopta, pour l'atteindre, des moyens diamétralement opposés à son principe. Il avait répudié hautement les émeutes populaires : elles devinrent sa dernière arme. S'il a évité en général l'effusion du sang, s'il a préféré corrompre les armées que les combattre, il a laissé le peuple descendre dans la rue. Ensuite, imitant les errements du parti républicain, il s'est mis à renverser des trônes italiens, au lieu de se borner à expulser l'étranger.

Ainsi, la force des choses l'emporta sur la volonté des hommes. Il ne fut plus question de l'indépendance nationale, mais de l'unité italienne. Ce drapeau qu'on n'avait voulu arborer ni à Plombières, ni à Villafranca, ni à Turin, M. de Cavour se vit forcé de le déployer

Digitized by Google

franchement. Une immense réaction se fit contre le piémontisme. Lorsqu'on s'aperçut qu'on avait travaillé jusqu'alors à son profit exclusif, que la Toscane et les deux Siciles allaient peut-être passer à des princes étrangers, le parti démocratique reprit son essor, sortit des rangs de la *Società Nazionale* et s'écria qu'il était temps de faire l'Italie des Italiens. Il ne restait au Piémont qu'une voie à suivre, se faire l'écho du cri général, faire sien le programme de Mazzini. Les modérés effacèrent de leur drapeau le mot d'*union*, pour y substituer celui d'*unité*. *Rome capitale* fut placée dans la devise du parti d'action à côté de *Venise libre*. En vain, Turin essaya de reconquérir sa prépondérance. La Toscane menaça d'opérer une sécession, Naples et la Sicile réclamèrent leur autonomie. Le Piémont dut abdiquer devant la coalition et Turin perdit son rôle de capitale au profit de Florence. La dynastie de Savoie se vit transplantée de son terrain séculaire dans une terre peu préparée à la recevoir, et où les traditions monarchiques n'ont jeté ni d'anciennes ni de profondes racines.

Tout cela n'était que la conséquence légitime et nécessaire de la cession de la Savoie et de Nice à la France. L'unitarisme révolutionnaire ne pouvait pardonner au Piémont ce sacrifice accompli aux dépens de l'Italie, dans l'intérêt d'une ambition locale; Florence capitale fut sa vengeance. Ce résultat obtenu, tout parut calme un moment. La démocratie, elle aussi, se réjouissait de voir un trône arraché de sa base séculaire. Mais son enthousiasme tomba quand elle comprit que le choix de Florence impliquait l'abandon de Rome. Dès lors, la convention du 15 septembre fut condamnée dans son esprit. Elle se prépara à la déchirer comme elle avait déchiré les traités de Zurich.

Jetons un regard en arrière et rappelons-nous la défaite d'Aspromonte. Un bataillon de bersagliers avait renvoyé à Caprera Garibaldi et son drapeau « *Rome ou la mort!* » Mais, si le parti d'action avait paru renoncer à cet orgueilleux dilemme, il n'avait pas renoncé à ses aspirations elles-mêmes. Il espéra dans les fautes déjà commises par le parti monarchique et dans celles qu'il commettrait à l'avenir; — dans le défaut presque absolu d'hommes vraiment capables dans ses rangs; — dans le sentiment national blessé; — dans la haine de l'intervention étrangère; — dans le chaos épouvantable des finances et dans le malaise universel qui en résultait. Ses espérances ne furent pas déçues.

Les élections générales de 1865 furent le signal d'une levée de

Digitized by Google

boucliers universelle de la part de la démocratie; les élus de l'opposition vinrent siéger en rangs serrés au parlement de Florence. Unie, compacte, l'opposition démocratique luttait avec avantage contre les fractions éparses des autres partis. L'agitation gagna le pays : meetings, journaux, associations ouvrières prirent tour à tour le mot d'ordre nouveau. La monarchie se vit menacée d'un assaut formidable.

La guerre de 1866 vint la sauver. *Venise libre* redevint la grande aspiration nationale, et le gouvernement de Victor-Emmanuel, grâce à l'armée et aux alliances étrangères, reprit la tête du mouvement. On sait néanmoins comment l'événement vint mettre la sourdine aux chants de victoire entonnés à l'avance. On eut Venise : mais il fallut la recevoir de l'Autriche, victorieuse à Custozza et à Lissa. La Vénétie a été *cédée;* elle n'a été conquise ni par la diplomatie italienne, ni par les armes du roi d'Italie. Voilà le fait, et voilà aussi le nœud de la question telle qu'elle reste posée aujourd'hui.

Aussi, quel langage malheureusement trop vrai la démocratie tient-elle maintenant aux modérés? « Vous aviez la direction du mouvement national, vous aviez la tutelle des franchises constitutionnelles, vous aviez les finances, la diplomatie, l'armée, la flotte : qu'en avez-vous fait? Quelle est votre part personnelle dans le bilan de la situation?... Vous avez cédé Nice et la Savoie, vous avez renoncé à Rome par la convention du 15 septembre, vous avez demandé la dictature sous le prétexte de sauver la liberté; vous avez fait six milliards de dettes, émis le papier-monnaie et l'emprunt forcé, vous nous menez droit à la banqueroute! En diplomatie, vous vous êtes assuré un allié qui cherche exclusivement son intérêt et ne songe guère à nous lorsqu'il a atteint le but qu'il se proposait. Le bilan de votre armée, c'est Custozza; Lissa figure seul à celui de votre marine! »

Que répondre à tout cela? De quel front les modérés viennent-ils réclamer de nouveau la direction exclusive des affaires? A l'aide de quel prestige espèrent-ils s'y maintenir?

Mais ce n'est pas tout. En commettant la grande faute de préférer l'unité à l'indépendance, le parti national s'est tracé un programme qui est bien loin d'être accompli. A peine a-t-on reçu la Vénétie des mains de l'Autriche et de la France, qu'on réclame déjà les frontières naturelles, c'est-à-dire le Tyrol, Trieste, l'Istrie, peut-être même la Dalmatie. Car il n'y aura d'*unité* que le jour où tout ce qui est italien, ou réputé tel, sera groupé sous le drapeau de l'Italie.

Digitized by Google

Allons plus loin, admettons que cette hypothèse invraisemblable soit un jour réalisée. La Révolution s'arrêtera-t-elle, dira-t-elle : « C'est assez! » Non, car la démocratie remettra sur le tapis une autre question bien autrement redoutable, celle de Rome capitale. De deux choses l'une : ou le parti monarchique résistera, et c'est la guerre civile comme à Aspromonte; ou il cèdera, et la chute du Souverain Pontife sera le signal certain de la chute de la monarchie italienne.

Il est temps de parler franchement et de dire toute la vérité. L'unité de l'Italie n'est qu'une idée démagogique, antinationale, soulevée uniquement pour abattre du même coup la Papauté et la monarchie, ou tout au moins une brillante utopie qui tôt ou tard sera la ruine du pouvoir civil du Saint-Siége, du principe monarchique, de la véritable liberté des Italiens et de la juste indépendance de l'Italie. Fille de la *giovine Italia*, elle menace les trônes autant que les autels. Le parti monarchique modéré a été forcé de l'accepter, de peur que la direction du mouvement italien ne tombât aux mains des démagogues républicains. L'invasion des Marches et de l'Ombrie, la bataille du Garigliano et le siége de Gaëte furent des nécessités fatalement imposées à M. de Cavour, par la crainte de voir Mazzini et Garibaldi régner en maîtres dans les Deux-Siciles et dans les provinces arrachées au Saint-Siége. Entraîné par la logique des faits, le parti monarchique dut bientôt emprunter à ses adversaires la devise de Rome capitale, tout en l'entourant de quelques réticences hypocrites.

Au début, le comte de Cavour avait donné aux conquêtes du Piémont l'apparence de simples questions territoriales; les soulèvements intérieurs contre les souverains avaient été colorés du prétexte d'une ligue générale pour l'indépendance; les annexions avaient été opérées au nom d'une coalition de forces indigènes pour combattre l'Autriche et l'expulser du sol italien. Mais toutes ces fictions subtiles s'évanouirent devant la réalité des faits. Après Castelfidardo, on ne s'inquiéta plus de l'étendue qu'il convenait de laisser au domaine temporel du Pape, on proclama qu'il fallait le supprimer radicalement. La démocratie n'a donc plus devant elle qu'une monarchie sans base et un Pape sans royaume. Mazzini aurait-il osé rêver, en 1848, un succès aussi prompt et aussi complet?

Voilà où nous en sommes au lendemain de l'échéance de la convention de septembre. Le parti modéré et monarchique, qui s'est engagé solennellement à respecter et à faire respecter le dernier

Digitized by Google

lambeau du patrimoine de Saint-Pierre, est sans prestige, sans crédit, sans force morale, sans chefs surtout qui puissent s'imposer à leurs adversaires. La situation est certes bien tendue et Dieu seul peut la dénouer sans qu'il en résulte pour l'Europe un immense ébranlement.

Que la Révolution triomphe à Rome et l'anarchie triomphera à Florence. Qu'importe que la Révolution entre dans la ville éternelle, le front ceint du bonnet rouge ou de la couronne de Savoie! Ce sera toujours Mazzini qui entrera comme en 1848; et son premier soin sera de précipiter le trône du haut de la Roche Tarpéienne. Serait-il possible que les mêmes hommes ne fissent pas la même œuvre et que les mêmes causes ne produisissent pas les mêmes résultats?

Comment l'Italie a-t-elle accepté ce joug contre lequel elle se débat aujourd'hui vainement? Nous l'avons déjà dit; méconnaissant l'histoire et même la configuration de l'Italie, on a voulu en faire une seule grande puissance politique, militaire et maritime. L'Autriche et la Papauté semblaient faire obstacle à la réalisation de cette unité territoriale. Le parti Cavour a senti qu'il fallait un puissant levier matériel contre l'Autriche, un levier moral contre la Papauté. Afin de s'assurer le premier, il s'est adressé à la France en 1859, à la Prusse en 1866. Solferino lui donna la Lombardie, Sadowa lui valut la Vénétie. Je suis Italien, je me sens monter le rouge au front en écrivant, et cependant il faut bien que je le dise : ce sont des armées étrangères qui ont fait l'Italie. Quant à l'armée et à la flotte nationale, leurs victoires s'appellent Castelfidardo et Ancône, leurs défaites Custozza et Lissa. Vainqueurs contre un vieillard abandonné de l'univers, vaincus quand il a fallu lutter contre des adversaires dignes de ce nom! — Des victoires qui ont humilié le nom italien vis-à-vis de ses amis, des défaites qui l'ont abaissé profondément vis-à-vis de ses antagonistes! — Victoires et défaites également fatales à l'honneur et à l'intérêt de la patrie, et que nous devons les unes et les autres à la Révolution!

Castelfidardo et Ancône ont soulevé contre l'Italie cette formidable puissance de deux cent millions d'hommes, qu'on appelle le monde catholique. Le Pape, qui avait trois millions de sujets, n'en compte plus aujourd'hui que six cent mille; de vingt-deux provinces, il lui en reste cinq. Mais en revanche, voyez avec quel admirable élan la catholicité entière se déclare son champion!

Quatre grandes puissances environnent le territoire italien, assises sur les Alpes et la mer. Du côté des Alpes, c'est la France

Digitized by Google

avec 36 millions d'habitants et la Prusse qui va en compter 40. Sur la Méditerranée, c'est encore la France, puis c'est l'Angleterre à Malte. Dans l'Adriatique, c'est Tegethoff et sa flotte redoutable. Les Alpes, le rempart naturel d'autrefois, sont aux mains de la France qui en tient aujourd'hui la clef. Trieste et Pola restent aux mains de l'Autriche. Qu'a donc l'Italie pour leur résister? Le Piémont et la Lombardie avec leurs vastes plaines, Ancône, Brindisi, Tarente, sans docks, sans bassins, sans fortifications. La Révolution a donné la clef de l'Italie à la France, aidé à constituer une Allemagne forte, et révélé en quelque sorte à l'Autriche une force ignorée, celle de sa marine. Comment une nation de vingt-cinq millions d'hommes, dispersés le long d'une étroite péninsule, avec les Alpes et la mer au pouvoir de quatre géants, espère-t-elle pouvoir leur résister? Pourrait-elle même soutenir le choc d'une seule d'entre elles? Trop faible pour garder sa propre indépendance, elle est en même temps une menace sérieuse pour la sécurité et la prospérité commerciale de ses voisins, dont elle excite à la fois les craintes et les jalousies. Et c'est ainsi que l'événement prouve aujourd'hui cette vérité que j'annonçais en commençant, savoir : que l'Italie n'est pas destinée par la Providence à constituer une unité politique et militaire solide. Voilà l'irréalisable utopie à laquelle on a fait tant et de si douloureux sacrifices!

Mais est-il trop tard pour sauver l'Italie de cette situation pleine de périls? — Une nation catholique peut toujours se sauver, et l'Italie a encore assez de vitalité pour échapper à l'abîme, si elle se réconcilie avec Dieu et avec le Saint-Siége. Oui, le Pape-Roi peut seul sauver le Roi d'Italie; l'autorité de l'Église peut seule sauver la liberté italienne; l'indépendance du chef de la chrétienté peut seule préserver du naufrage l'indépendance nationale. Un dilemme sans issue se dresse devant l'Italie : « ou Pie IX, ou Joseph Mazzini. » Permettez à la Révolution de renverser une monarchie de douze siècles, patrimoine commun de tous les catholiques, et vous verrez si elle s'arrêtera devant un trône de six ans! Que dis-je? est-il un autre trône au monde, si ancien, si glorieux, si puissant qu'il soit, qui ne se sentira ébranlé jusque dans ses fondements le jour où le trône de Pie IX sera renversé du rocher de Pierre?...

Il y a donc en jeu un intérêt européen, une question vitale pour l'humanité tout entière. Et qu'on ne se flatte pas que ce dernier triomphe de la Révolution serait un ouragan bientôt dissipé comme en 1848. Aujourd'hui le parti révolutionnaire a fait son siége régu-

Digitized by Google

lier. Il a eu raison successivement de toutes les résistances qui se sont liguées contre lui autrefois, et c'est avec une somme de forces bien plus considérable qu'il se présente aux portes de la ville éternelle.

Mais voyez le contraste : sur son passage, il a laissé l'agitation dans les esprits, la division dans les rangs sociaux, les finances obérées, les impôts grossis hors de toute mesure, la banqueroute imminente, la monarchie qui chancelle, la démagogie qui monte, le niveau moral qui s'abaisse et l'Italie qui s'écroule. Dans cette Rome qu'il menace, que voyons-nous, au contraire? Un peuple calme, un ordre parfait, des impôts très-modérés, un saint vieillard qui réunit pacifiquement autour de lui cinq cents évêques et dix mille prêtres pour prier avec eux comme si l'orage ne grondait pas à ses portes; un roi-pasteur qui gouverne et qui bénit, et qui, pour répondre aux menaces du dehors, n'a que deux mots terribles dans leur sérénité, parce que celui qui les prononce craint aussi peu la méchanceté des hommes qu'il espère peu de leur puissance.

L'Europe laissera-t-elle envahir ce dernier asile de la justice et du droit, ébranler ce dernier rempart de la paix du monde? Ah! pour l'honneur de notre temps, espérons, fût-ce même contre toute espérance, qu'elle comprendra mieux ses intérêts et ses devoirs!

Rome, juin 1867.

J.-B. Casoni.

Digitized by Google

LES TRADE'S UNIONS EN ANGLETERRE.

(1er article.)

Au moment où la « question ouvrière » préoccupe au plus haut degré l'attention publique, lorsqu'elle vient de faire ici même l'objet d'une remarquable étude, j'ai voulu effleurer une des faces de cette redoutable et immense question, en disant quelques mots sur les *coalitions;* et pour cela, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt ni sans profit de tourner les regards vers un pays où, grâce à une liberté illimitée, le droit d'association et toutes les conséquences qu'il entraîne, existent sans entraves. Déjà MM. Léon Faucher et Wolowski ont publié des travaux qui mènent l'histoire abrégée des coalitions anglaises jusqu'en 1851. Je ne reviendrai point sur ce qui a été dit avant moi, et mieux que je ne pourrais le dire. Je me bornerai à esquisser rapidement les nombreuses coalitions qui ont eu lieu dans le cours des dix dernières années ; et, remontant de l'effet à la cause, j'exposerai brièvement quelques-uns des règlements qui gouvernent les principales associations ouvrières de la Grande-Bretagne (*Friendly Societies* ou *Trades' Unions*).

I.

Le caractère de ces associations a subi une transformation profonde dans le cours de la période que nous allons rapidement parcourir. L'esprit démocratique qui a pénétré insensiblement dans les masses anglaises, les a façonnées à son image, et l'on ne trouverait pas dans le reste de l'Europe d'autres institutions qui rappellent au même degré ce socialisme dont le spectre épouvante depuis si longtemps les nations du continent. Fondées dans le principe pour procurer aux ouvriers malades ou incapables de travailler, les bienfaits des sociétés de secours mutuels, elles ont maintenant pour but principal et avoué de dicter des lois aux patrons.

Digitized by Google

L'influence de l'esprit démocratique se révèle sous un triple aspect dans l'organisation actuelle de ces associations, d'abord par la haine de la liberté, car tous les droits y sont également méconnus, et les droits des patrons, auxquels on prétend imposer des conditions, et les droits des associés, qui sont soumis à un gouvernement non responsable, dont ils doivent aveuglément observer les injonctions, et les droits des non associés, qui se voient systématiquement exclus de tous les ateliers, de tous les chantiers. En second lieu, ces associations sont devenues de véritables sociétés secrètes. Ceux qui les dirigent ne conservent point d'archives; leurs comités sont dégagés de toute responsabilité; leurs menaces ne sont pas exprimées, mais sous-entendues; les sentences qu'il rendent sont exécutées par des mains invisibles. Enfin, la centralisation, cette favorite de la démocratie, qu'on ne retrouve dans aucune autre institution anglaise, est développée ici dans des proportions colossales.

Selon les autorités les plus dignes de foi auxquelles on puisse recourir dans une matière aussi obscure, il n'existe pas moins, dans le royaume, de deux mille sociétés ouvrières (je reste à dessein au-dessous de la vérité), comprenant environ 600,000 membres et se trouvant à la tête d'un fonds de réserve de 300,000 livres sterling (7,500,000 francs), destiné principalement à subvenir aux frais des grèves. En évaluant à trois (ce qui est bien peu) le nombre des personnes dont se compose la famille de chaque membre, voilà donc 1,800,000 individus dont le sort dépend des associations. Mais ce n'est pas tout. Les sociétés n'ont pas seulement pour but de résister aux patrons : ce qu'elles veulent, c'est se rendre maîtresses de la place et chasser de leurs ateliers et de leurs chantiers tous les ouvriers qui refusent de se joindre à elles. Ceux-ci se trouvent ainsi réduits à la nécessité de se jeter dans les métiers que les sociétés n'ont pas encore envahis et qui sont les plus mal rétribués. Il en résulte que, dans ces derniers temps, le nombre des travailleurs ayant considérablement augmenté et augmentant sans cesse, la rémunération du travail dans ces métiers baisse en raison directe.

Veut-on savoir maintenant quels puissants appareils de centralisation mettent en mouvement et dirigent ces masses? Chaque manufacture, chaque fabrique a son secrétaire, qui adresse ses rapports au secrétaire du district, lequel lui-même correspond avec le comité central siégeant à Londres. C'est cette formidable orga-

Digitized by Google

nisation qui faisait dire à lord Campbell en pleine Cour d'assises : « J'avoue que ce n'est pas sans un certain effroi que je jette les yeux sur cette association générale qui a son siége à Londres, imposant aux patrons le salaire qu'ils devront payer à leurs ouvriers, et levant, dans toutes les parties du royaume, des contributions qui pourraient former un total égal au revenu de quelques États souverains d'Europe. »

Nous avons sous les yeux le dernier rapport de la Société des Mécaniciens réunis (*Amalgamated Engineers*), ainsi que la plus récente édition de son règlement, revu et corrigé en 1857. Un coup d'œil jeté rapidement sur ces deux documents suffira pour nous mettre au courant des procédés des associations ouvrières anglaises. *Ab uno disce omnes*. Il est vrai que le préambule du règlement ne contient pas la moindre allusion à la prétention de s'ériger en arbitres du travail. D'après ces préliminaires, il ne s'agit absolument que d'une société de secours mutuels. Mais dans la préface, on trouve un paragraphe en faveur des « restrictions apportées à l'admission dans notre état de ceux qui n'en ont pas conquis le droit par un temps d'épreuves. » Ces restrictions, les directeurs de l'Association se croient obligés de les imposer et établissent une analogie entre leurs intérêts et ceux du médecin qui est muni d'un diplôme, ou d'un écrivain qui est protégé par ses droits d'auteur. Très-bien; seulement, celui qui a rédigé cette clause a oublié une chose, c'est que les diplômes de médecin et la propriété littéraire sont des institutions légales, tandis que la loi n'a pas donné aux Mécaniciens réunis le droit de fermer à leurs concitoyens le champ du travail. Il est au moins étrange aussi que ces restrictions, qui paraissent constituer un devoir sacré, ne soient pas même mentionnées dans le préambule, car c'est là que le public s'attendrait à voir consigné l'un des principaux objets de l'association.

Après avoir énuméré les différents métiers compris dans la Société des Mécaniciens réunis, le préambule établit les subdivisions en branches qui devront être instituées en tel nombre et dans tels districts qu'il sera jugé nécessaire, chaque branche conduisant ses propres affaires selon les règles établies. Nulle branche ne doit compter plus de trente membres, dont sept forment le bureau; dans les branches de moins de vingt membres, le bureau n'en a que trois. Chaque membre doit être enregistré, et mention faite de son âge, de son état et de sa condition d'homme marié ou de céliba-

Digitized by Google

taire, afin que ces détails soient inscrits dans le registre général de l'Association qui se tient à Londres.

Le conseil exécutif se compose de vingt-cinq nommés membres par autant de branches ou districts, dont neuf se trouvent à Londres ou aux environs. Dans les provinces, deux ou plusieurs branches délèguent chacune à leur tour un membre au conseil, et chaque conseiller doit avoir appartenu à l'association depuis cinq ans au moins. Les affaires ordinaires sont expédiées par le conseil des neuf membres de Londres, dont cinq suffisent pour former une assemblée ; et ils ont la faculté de convoquer les conseillers provinciaux dans les cas extraordinaires. Les pouvoirs sont très-étendus, mais très-imparfaitement définis. Ils peuvent, ou, pour nous servir de l'expression même du règlement, ils doivent trancher en dernier ressort tous les points sur lesquels les règles de la Société ne se prononcent point. C'est là déjà une puissance exorbitante. Par exemple, un candidat désire-t-il savoir comment la Société fixe le taux des salaires (ce qui, en général, attire le plus d'associés)? On lui répond que c'est par « un arrangement à l'amiable. » Comme ceci ne serait pas satisfaisant en cas de désaccord, l'interrogateur demande s'il n'existe pas de règle qu'on puisse invoquer en pareille difficulté. — Non, il n'y en a point ; c'est le conseil qui décide tous les points sur lesquels les règles se taisent. — Mais comment un membre se justifiera-t-il, s'il est accusé de travailler pendant un trop grand nombre d'heures ou moyennant une trop faible rétribution, s'il n'existe pas de règles pour le juger? Il est à la merci du conseil, qui le mettra à l'amende ou qui l'expulsera, selon son bon plaisir, car le malheureux n'a aucun moyen d'obtenir justice. En l'absence de règles, conserve-t-on au moins un procès-verbal des décisions prises par le conseil, afin de les appliquer dans des cas analogues? Nullement. Tout est laissé à la discrétion du conseil. Et quand on songe que ces choses se passent en Angleterre, on est confondu de voir une puissance aussi absolue d'une part, une soumission aussi passive de l'autre.

On découvre tout ce qu'est cette puissance au moyen de « l'arrangement » dont il a été parlé plus haut, touchant la rémunération et les heures de travail. Le conseil déclare, je suppose, que le prix de telle sorte d'ouvrage ne sera pas de moins de 35 shillings par semaine. Il ne s'ensuit pas qu'aucun ouvrier ne pourra accepter moins, seulement il devra en obtenir la permission. Chaque membre est inscrit sur le registre avec ses attributions et il appartient au conseil de décider si tel individu pourra travailler à un taux inférieur

Digitized by Google

au tarif. Quand la paye est de 35 shillings à Londres, elle est peut-être de 24 à Glasgow : alors le membre du district de Glasgow peut travailler à raison de 24 shillings, s'il en a obtenu l'autorisation, — sinon, non. Il en est de même pour la durée du travail. Le temps normal est de cinquante-huit heures et demie par semaine ; mais quelques hommes pourront rester à l'ouvrage pendant une partie de la nuit et même pendant la nuit entière, s'ils en ont obtenu l'autorisation, — sinon, non. Chaque ouvrier est enregistré, surveillé, guetté de telle sorte qu'il ne puisse se soustraire à l'action du comité. Cela ne fait-il pas involontairement penser à ces nègres d'Amérique, à ces serfs russes que leurs maîtres louaient naguère à tant par tête? La seule différence, c'est que les ouvriers anglais placent de leurs propres mains sur leurs épaules le joug qu'ils portent. Ils agissent par ordre à tous les moments de leur vie. Ils travaillent ou chôment, gagnent ou tombent dans la misère, s'engagent ou se retirent, obéissent ou désobéissent à leurs patrons, selon qu'il leur est commandé de le faire. Tout en subissant cette tyrannie, ils ne s'aperçoivent pas du parti que le conseil tire d'eux. Tant qu'ils sont robustes, sains et gagnent de bons salaires, ils sont en quelque sorte taillables et corvéables à merci dans leurs branches respectives. Le conseil central évite la responsabilité de garder les fonds. Il se contente de tirer sur les branches provinciales à mesure qu'il a besoin d'argent pour couvrir les dépenses de l'association, pour payer les appointements de ses propres membres et subvenir aux frais des grèves, etc... Swindon envoie 500 livres sterling; Crewe, 1,000; Glasgow, 500, selon les réquisitions. Ce que le conseil central demande, le district est tenu de l'envoyer. A la fin de l'année financière, on *égalise* les comptes. On compare les sommes en caisse avec le nombre des membres, et l'on divise les unes par l'autre pour trouver ce qui revient à chacun par tête : le compte fait, on donne avis à chaque branche de ce qu'elle devra verser aux autres pour égaliser les fonds. Si ce n'est pas là du socialisme, je ne m'y connais plus.

Mais il y a une autre considération qu'il ne faut pas passer sous silence. Nous avons vu quelles « restrictions » écartent les nouveaux venus de ces associations : nous allons voir maintenant par quel procédé on se débarrasse des travailleurs qui ont fait leur temps. Nul ne peut être admis comme membre s'il appartient déjà à une autre société, et le membre qui entre dans une autre association est exclu *ipso facto*. Quiconque est affligé de quelque infirmité physique ou mentale ne saurait être élu. La seule exception à cette règle est en

Digitized by Google

faveur des ouvriers borgnes âgés de moins de 30 ans et dont l'œil restant est parfaitement sain.

D'un autre côté, nous trouvons que les membres âgés qui pourraient tomber à la charge de l'association, sont autorisés à accepter, *à prix réduit,* n'importe quelle sorte d'ouvrage, — le choix leur étant laissé entre des gains de cette nature ou une pension de 7 shillings par semaine. On voit au premier coup d'œil quel tort un pareil système fait à la société en général. D'un côté, toutes les branches de l'industrie qui se rattachent à l'art du mécanicien sont envahies par une association dont l'objet avoué est de limiter le travail et de faire monter les salaires, tandis que de l'autre on élimine tous les membres non-effectifs, afin qu'ils aillent grossir les rangs des travailleurs des autres professions et amoindrir ainsi les profits de ces derniers.

Jetons un coup d'œil maintenant sur le tableau des amendes : elles sont nombreuses. A l'amende le membre qui n'aura pas, avant la prochaine séance du bureau, donné avis de son changement de domicile, d'atelier ou de son mariage au secrétaire de son district. A l'amende celui qui n'aura pas informé le même secrétaire, dans les 24 heures, des places vacantes dont il aura entendu parler. A l'amende celui qui dans le même délai n'aura pas fait connaître qu'il a été congédié par son patron ou qu'il a l'intention de le quitter. A l'amende celui qui divulgue les affaires de la société à un autre qu'à un membre. A l'amende l'ouvrier qui se vante d'être indépendant vis-à-vis de son patron parce qu'il appartient à l'association : il apprend à ses dépens que toute vérité n'est pas bonne à dire. Toutes ces amendes sont de 2 shillings et demi, de 5 sh. ou même de 10 sh., en cas de récidive, et le tribunal qui les inflige à sa discrétion est le conseil du district.

Tout ce qui précède est en quelque sorte la théorie : passons à la pratique. Voyons comment les coalitions ont tiré parti de cette redoutable organisation pour attaquer les droits des patrons. En 1851, les ouvriers ferblantiers de la plus considérable maison de Birmingham, celle de MM. Perry et Ce, se mirent en grève sur l'ordre du comité de Londres, pour contraindre leurs patrons à adopter un tarif que le susdit comité voulait leur imposer. Je ne parlerai pas ici de cet événement que tout le monde connaît et qui amena sur les bancs de la cour d'assises du comté de Stafford neuf ouvriers accusés de complot.

Quelques années plus tard, en 1854, de fortes commandes étant

Digitized by Google

venues d'Australie, les ouvriers ferblantiers jugèrent que l'occasion était favorable pour faire revivre leurs prétentions. Depuis quelque temps déjà, des améliorations apportées dans la fabrication des chandeliers, des théières, etc., par l'introduction des machines à vapeur, avaient rendu superflus les anciens tarifs qui réglaient autrefois la rémunération du travail. Aujourd'hui, un journalier gagne de 20 à 25 shillings par semaine, et un bon ouvrier 40 shillings. Ces prix étaient plus élevés que dans d'autres villes manufacturières ; néanmoins les ouvriers insistèrent pour faire adopter un nouveau tarif qui élevait leur salaire, déjà plus considérable qu'ailleurs, dans la proportion de 10 p. c. Les patrons n'avaient pas le loisir de discuter le point en litige : ils cédèrent. Mais en même temps, ils appelèrent un certain nombre d'apprentis et d'ouvriers liés par un contrat, à qui ils promirent de l'ouvrage pendant un an, s'ils voulaient, de leur côté, s'engager à travailler pendant tout ce temps. Quant ils eurent réuni de la sorte une centaine de travailleurs, hommes et enfants, et qu'ils se furent assurés du concours bienveillant des principaux manufacturiers dans les autres villes, ils déclarèrent à leurs ouvriers qu'à dater d'un jour donné ils reviendraient à l'ancien tarif. Naturellement, ces derniers menacèrent aussitôt de se mettre en grève ; naturellement aussi on les laissa libres, en leur donnant toutefois un avis amical sur les conséquences qu'aurait leur conduite. Un des ouvriers refusa de quitter son atelier sur l'ordre de ses camarades et se déclara satisfait de gagner 30 shillings par semaine. Le premier jour qui suivit le départ des autres ouvriers, cet homme traversait la cour de la fabrique, lorsqu'il fut inondé par le contenu d'un baquet d'eau sale, précisément sous la fenêtre d'une pièce où travaillaient les apprentis. Le lendemain, ce fut bien pire : des briques pleuvaient de toutes parts sur lui. Le gérant fit tous ses efforts pour le protéger, mais on ne put parvenir à découvrir les agresseurs. Le troisième jour, le malheureux fut si cruellement battu par trois individus qui l'avaient attiré à l'écart, qu'il n'osa plus rester. Il se cacha dans la campagne jusqu'à la fin de la grève, ainsi que d'autres travailleurs laborieux et raisonnables avaient été contraints de le faire.

Les hommes en grève (qui reçoivent 5 shillings par semaine des despotes qu'ils se donnent à eux-mêmes et qu'ils entretiennent à grands frais) sont employés à insulter et à tourmenter ceux de leurs camarades qui préfèrent gagner six fois cette somme. Quelques habiles reçoivent pour mission d'enrôler la multitude des ouvriers

Digitized by Google

de second ordre et de les organiser pour le mal, en faisant miroiter à leurs yeux la promesse de l'égalité des salaires. Certes, c'est une vie qui ne manque pas de douceur pour ceux qui ont entre les mains l'administration des fonds du district, sous le contrôle facile d'hommes fort indulgents, avec accès auprès du comité central et la jouissance d'une certaine autorité accompagnée d'une grande considération dans la localité. Un de ces dignitaires s'étant présenté à la fin de la grève, gros et le teint fleuri au milieu des camarades amaigris qu'il avait débauchés, l'un d'entre eux ne put s'empêcher de faire à haute voix cette remarque : « Ah! il fait bon être membre du comité ; on demeure à l'auberge et l'on y fait bonne chère, lorsque les autres avec leurs femmes et enfants ne reçoivent que 5 shillings par semaine. Tandis que nous avons toutes les peines du monde à vivre, ils se gorgent de saumon et de petits pois. »

Cette fois, du reste, les ouvriers ne demeurèrent pas longtemps en grève, la raison et les faits parlaient trop haut pour qu'ils pussent soutenir leurs prétentions.

A Birmingham, les coalitions sont plus rares, et voici pourquoi : La plupart des manufactures de cette ville fabriquent des objets qui exigent des efforts ingénieux et tendent sans cesse à produire du nouveau; ce qui, en occupant individuellement les esprits, leur ôte la pensée d'organiser des associations. Patrons et ouvriers se consultent mutuellement sur le choix d'un dessin, d'un modèle, et chaque objet est payé à part selon sa valeur. Ce système coupe court à toute espèce de tarifs, et partant aux coalitions qu'ils provoquent.

Néanmoins, on en voit parfois. Ainsi, il y a quelques années, un fabricant de pinces, de vis, de marteaux et autres outils de ce genre, ayant voulu ajouter à son commerce la fabrication des limes, engagea un certain nombre d'ouvriers spéciaux, auxquels, sur leur conseil, il adjoignit quelques apprentis pour les travaux les plus aisés. Les choses allèrent fort bien pendant quelque temps; mais, un jour, il trouva sous sa porte un billet dans lequel on lui demandait s'il savait que ses ouvriers allaient le quitter? Il les réunit et leur posa la question qui lui était faite à lui-même. Ils répondirent qu'ils n'avaient aucun sujet de plainte, mais qu'ayant reçu les ordres du comité de Sheffield, ils allaient effectivement se mettre en grève, attendu qu'il était contraire aux règlements de la Société que des enfants fussent admis à faire l'ouvrage réservé aux hommes. Ce qui fut dit fut fait : à l'exception d'un seul, ils se retirèrent tous,

Digitized by Google

effrayés par ces menaces de violence qui ont fait une si triste réputation aux ouvriers de Sheffield. Disons, en passant, que cette brutalité a été extrêmement préjudiciable à leurs intérêts, car une grande partie du commerce de Sheffield est maintenant passée aux mains des Américains. Un acte de violence inouïe, perpétré l'année dernière sur un ouvrier non-unioniste de Sheffield par des membres d'une association ouvrière, qui firent sauter sa maison à l'aide de la poudre à canon, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase déjà plein de l'indignation publique. C'est à la suite de cet attentat que fut résolue la commission royale, qui fait aujourd'hui une enquête sévère sur l'état des associations ouvrières.

Voici un autre trait. Le règlement de la Société des ouvriers en cristal fut révisé par une conférence tenue à Londres au mois de juin 1858; et quelques clauses, adoptées en cette circonstance, manifestaient des prétentions si exorbitantes, que tant qu'elles seraient en vigueur, il semblait impossible que les manufactures continuassent de fonctionner. Ainsi, par exemple, tous les vides dans les rangs des ouvriers devaient être remplis par la Société. Aussitôt qu'une place devenait vacante, le secrétaire de l'établissement devait s'adresser au secrétaire du district ou même à celui du comité central; et c'était à ces dignitaires qu'il appartenait de désigner le remplaçant, de se prononcer sur sa capacité, de fixer son salaire, en un mot, de faire de lui une sorte de machine à produire du cristal, fournie sur commande et capable de donner tant de profit. Tout membre de la Société qui offrirait ses services sans le consentement du secrétaire et des ouvriers de la manufacture, devait payer une livre sterling d'amende et se voir le travail interdit. La même peine, avec perte de tous les priviléges si l'amende n'était pas acquittée, était prononcée contre quiconque demanderait ou fournirait des renseignements en pareille circonstance, sans le consentement préalable du secrétaire du district et des autres associés. Les autorités du district pouvaient élever l'amende à cinq livres, et le comité central avait seul droit de recevoir les appels. A ces dispositions, il faut en ajouter d'autres non moins impératives, mais d'une nature exclusivement technique; aussi n'en parlerai-je pas ici. Il suffira de dire qu'elles constituaient une limitation du travail qui devait être funeste aux manufactures.

On essaya de mettre ces dispositions en vigueur dans deux établissements de Birmingham, et les patrons, comme de juste, se liguèrent pour y résister. Ils s'adressèrent aux autres industriels

Digitized by Google

de la province, formèrent une caisse de résistance, s'efforcèrent d'éviter les fautes qui parfois avaient aggravé leurs difficultés, et se préparèrent à agir avec décision. Ils tâchèrent de faire comprendre à leurs ouvriers qu'il est de toute nécessité que le patron soit maître dans sa maison, et leur donnèrent le choix entre l'abandon de leurs prétentions ou l'abandon de leur ouvrage. Les hommes refusèrent de se rendre à ces sages raisons, et les manufacturiers, à l'exception de trois ou quatre, fermèrent leurs ateliers le même jour. Le reste ne diffère pas sensiblement des autres histoires de ce genre. Le 29 novembre 1858, le rapport du comité central parlait bien haut de l'enthousiasme des ouvriers et exprimait la confiance que « l'association irait croissant et prospérant jusqu'à la fin des siècles. » Mais au bout de quatre mois, le ton des triomphateurs dut sensiblement baisser. Le fonds de réserve était épuisé, ainsi que la contribution des ouvriers qui n'avaient pas quitté leur ouvrage, et la somme prêtée (à 5 p. c. d'intérêt) par le comité central. On entama des pourparlers avec les patrons : ceux-ci proposèrent un règlement modifié, les ouvriers l'acceptèrent et reprirent leurs travaux. Les patrons auraient fort bien pu, en combinant leurs forces, briser l'association à un moment donné, mais ils ne le voulurent pas. Ces institutions ont leur bon côté; tant que les ouvriers respectent la liberté des autres, il convient de respecter la leur, et les patrons aiment à les voir s'associer pour des mesures de prudence et des motifs avantageux.

Ce qui précède suffit pour expliquer comment il se fait que certains hommes se mettent en grève ou n'empêchent pas les autres de s'y mettre, tout en désapprouvant cette conduite. Dans les sociétés de secours mutuels, des avantages réels se trouvent combinés avec les vues tyranniques de certains meneurs, et quiconque résiste aux unes s'expose à perdre les autres. Or, on conçoit qu'un homme hésite à sacrifier en un instant les épargnes qu'il a accumulées depuis des années dans la caisse de la Société. On lui dit que du succès de la grève, qu'il est d'ailleurs trop tard pour empêcher, dépend le secours qui sera accordé au jour de l'adversité, et naturellement il laisse les choses aller leur cours. A Coventry existent les plus grandes manufactures de rubans de l'Angleterre; les grèves y sont fréquentes et accompagnées d'actes de violence inouis. La première fabrique qui employa des machines à vapeur fut brûlée. Mais les deux coalitions les plus remarquables eurent lieu en 1858; jamais on ne déploya plus d'inconséquence. La première fois, les ouvriers se mirent en

Digitized by Google

grève parce que les patrons voulaient les payer *à la pièce;* et la seconde fois ils s'y mirent afin d'être payés *exclusivement* à la pièce. D'où venait ce brusque changement? De ce que les machines à vapeur ayant fini par pénétrer dans les manufactures, la « pièce » s'achevait en moins de temps et devenait un mode de payement plus avantageux. Dans cette dernière circonstance, le comité fit appel aux plus mauvaises passions des ouvriers et chercha à les exciter contre les patrons dont il leur montrait avec envie les riches villas et les superbes maisons. « Réunissez contre eux, disait-il, toute la population ouvrière du pays : c'est la seule voie de salut qui vous soit ouverte. » Les hommes de Coventry ont triomphé, mais qu'ont-ils gagné par leur victoire? Le commerce de leur ville a été sans cesse en décroissant.

Il y a en Angleterre beaucoup de mines de houille, et il arrive fréquemment aux mineurs de se mettre en grève. Toutefois je ne dirai rien de ces dernières, attendu qu'elles ont lieu, dit-on, de connivence avec les patrons qui y trouvent leur profit. Cela demande une explication, n'est-ce pas? La voici. C'est généralement vers l'automne que ces grèves arrivent. A cette époque il y a, à l'entrée des galeries, d'innombrables tas de petit charbon que les pluies de l'été ont détériorés. Grâce à la grève qui vient à propos au commencement de l'hiver, ces charbons se vendent un shilling la tonne plus cher qu'en temps ordinaire.

En 1859 eut lieu une coalition des plus singulières, celles des cordonniers insurgés contre les machines à coudre. De quelque côté qu'ils se tournassent, ils trouvaient des machines à l'œuvre, et les malheureux, voyant leurs femmes et leurs enfants mourir de faim, contraignirent les tyrans du comité à fléchir. Mais, avant d'en arriver là, ils avaient épuisé le fonds de réserve de leur association et fait appel aux autres métiers. Chose étrange! On vit demander à des mécaniciens les fonds nécessaires pour soutenir une coalition contre les machines! Le comité de l'association des Mécaniciens réunis vota 20 livres sterling en faveur des cordonniers en grève pour ruiner leur industrie. On n'avait rien vu de plus joli depuis Aristide écrivant sa propre condamnation.

Nous arrivons à la fameuse coalition des ouvriers en bâtiments en 1859 : sept corps de métiers y prirent part, les menuisiers, les charpentiers, les maçons, les briquiers (*bricklayers,* ouvriers qui rangent les briques), les peintres, les plâtriers et les manœuvres (*labourers,* ouvriers qui montent les briques aux *bricklayers*). Il est

Digitized by Google

impossible de fixer le nombre des hommes qui se mirent en grève; mais on ne saurait l'évaluer à moins de dix mille, quelques-uns disent quarante mille, sur un total de soixante mille individus, qui représentent à Londres les sept corps de métiers dont il s'agit. Le motif de cette coalition était ce qu'on a appelé « le mouvement des neuf heures » (*the nine hours movement*), c'est-à-dire qu'on demandait aux patrons de réduire de 10 à 9 le nombre des heures de travail, sans pour cela diminuer la paye. On conçoit facilement que de pareilles propositions n'aient pas été agréées d'emblée. Le 25 juillet, on put lire le placard suivant sur tous les murs de Londres :

Mouvement des neuf heures. — Avis important à tous les ouvriers en bâtiments.

« Les entrepreneurs ayant refusé de céder sur la question des neuf heures, la conférence des ouvriers en bâtiments réunis a reçu l'ordre des membres du mouvement d'inviter les travailleurs d'une maison donnée à suspendre leurs travaux. Ayant obtempéré à cette injonction, elle fait aujourd'hui appel à votre générosité, afin d'obtenir des secours pour soutenir les hommes qui viennent de se mettre en grève chez MM. Trollope et fils. On espère bien qu'aucun ouvrier n'ira prendre leur place dans les chantiers, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils demandent.

« On s'attend à ce que chacun fasse son devoir !

« Par ordre du comité exécutif :
« (Signé) GEORGES POTTER, *secrétaire.* »

On a assuré que derrière cet homme de paille se cachaient des noms moins insignifiants. C'est possible, mais M. Potter a bien prouvé depuis qu'il n'est pas aussi insignifiant qu'on le prétendait. C'est un ambitieux vulgaire, je le veux bien, mais doué d'une énergie extraordinaire et qui a su exploiter avec intelligence les forces centralisées des sociétés ouvrières.

La question « des neuf heures » avait déjà été agitée, mais la raison mise en avant par M. Potter pour en brusquer l'issue était qu'il y avait dans chaque métier un nombre trop considérable d'ouvriers et que des milliers d'entre eux étaient sans ouvrage, tandis que plusieurs travaillaient même en dehors des dix heures réglementaires. Il ne serait pas difficile de démontrer que ces derniers étaient des artisans supérieurs, tandis que les hommes sans emploi appartenaient aux classes inférieures du métier. L'idée de M. Potter était donc d'imposer les mauvais ouvriers aux patrons en

Digitized by Google

privant ces derniers de leurs meilleurs hommes pendant plusieurs heures de la journée, et de ceux qu'on pourrait appeler les travailleurs de seconde classe pendant une heure, le tout sans réduction de salaire.

Les entrepreneurs se réunirent le 27 juillet et, pour répondre à la mesure agressive des promoteurs du « mouvement, » ils résolurent à l'unanimité de suspendre tous leurs travaux jusqu'à ce que la maison Trollope pût reprendre les siens. A une réunion subséquente, ils adoptèrent le rapport de leur comité, recommandant que dorénavant ils n'engageassent aucun ouvrier sans avoir obtenu de lui une déclaration qu'il était libre de débattre par lui-même le prix de son travail et qu'il le serait toujours; c'est-à-dire que les patrons, tout en approuvant les associations qui auraient pour objet des secours mutuels en cas de vieillesse ou de maladie, ne voulaient pas leur permettre d'empiéter sur la liberté de ceux qui vendaient leur travail ou de ceux qui l'achetaient. Dès lors, les choses changèrent de face. On n'entendit, pour ainsi dire, plus parler des « neuf heures, » si ce n'est lorsque les meneurs de la coalition, pressés trop vivement sur un autre terrain, se réfugiaient sur celui-ci. L'agitation, à partir du mois d'août, roule sur la déclaration dont nous venons de parler. Exploitant habilement la répugnance que les classes sans éducation éprouvent à signer un engagement quelconque, les meneurs semèrent partout l'alarme en répandant les bruits les plus sinistres sur les effets du « document » (c'est le nom qu'ils donnaient à la déclaration dont il a été parlé ci-dessus). Désormais l'ouvrier serait tenu de travailler pour un seul patron, sous peine d'aller en prison s'il acceptait de l'ouvrage d'un autre; tous seraient numérotés et marqués comme des forçats, en un mot, réduits à une condition inférieure à celle des serfs russes et des nègres d'Amérique. Ces folles rumeurs se propagèrent comme une traînée de poudre, et les malheureux ouvriers surpris, trompés, repoussèrent avec une sauvage énergie ce qu'on leur montrait comme une chaîne et qui n'était en réalité que le gage de leur indépendance.

Quiconque a vu Londres à cette époque, n'oubliera pas de sitôt le spectacle de désolation qui frappa ses regards, ces milliers d'édifices attendant leurs toitures et abandonnés, ces immenses échafaudages, naguère couverts d'essaims d'ouvriers en plein activité et en pleine prospérité, sur lesquels on n'apercevait plus de loin en loin, que deux ou trois manœuvres disparaissant sous les planches et cherchant avec effroi à se soustraire aux regards des émissaires

Digitized by Google

de la conférence. La désolation fut grande parce que l'occasion était propice. Les patrons pensèrent qu'il fallait, sans perdre de temps, résister aux prétentions des sociétés secrètes. Quelques-uns des entrepreneurs les plus considérables déclarèrent qu'ils préféraient se retirer des affaires, au prix de sacrifices immenses, plutôt que d'essayer d'exécuter les importantes commandes qui leur étaient confiées, tant qu'ils seraient à la merci des sociétés ouvrières. D'un autre côté, la lutte fut soutenue avec une vigueur surprenante par les travailleurs, ce qui veut dire par les chefs des sociétés. Nous ne savons par quels moyens ils arrivèrent à ce résultat, que nous n'attribuons pas uniquement à l'éloquence des orateurs ambulants du comité. Toutefois, il a transpiré au dehors certains faits qui ne sont pas sans signification : ainsi l'on vit un jour une femme pleine d'énergie, se dresser sur le grabat où la faim l'avait clouée, et déclarer qu'elle ne permettrait jamais qu'à cause d'elle son mari aliénât sa liberté et son travail. On le voit, c'est en dénaturant aux yeux de ces malheureux sans éducation, le sens du fameux « document, » que les meneurs les faisaient persister dans leur funeste résolution. Cependant, il ne manquait pas d'hommes intelligents qui voyaient parfaitement clair à travers ces intrigues, mais ils n'osaient souffler mot, persuadés qu'ils étaient que leur allocation en cas de maladie, le prix de leur enterrement en cas de mort, dépendaient du succès de la coalition, à laquelle ils n'auraient jamais consenti sans cela à prêter leur appui.

II.

Nous venons de montrer le mal : disons quelques mots des remèdes qui furent employés pour le combattre. Il en existe ; seulement l'application en est tellement difficile qu'ils peuvent être considérés comme non avenus.

Avant 1824, la législation anglaise en matière de coalitions était excessivement sévère. A cette époque, M. Hume fit passer une loi qui péchait par l'extrême opposé. Aussi fallut-il l'abroger dès l'année suivante. La loi de 1825 ne prononce aucune peine contre les personnes qui s'assemblent et se concertent, *toutes les parties étant présentes*, pour fixer le nombre d'heures qu'elles entendent travailler et le salaire qu'elles veulent gagner. Toute autre combinaison ou convention, *au préjudice de tiers*, continue d'être considérée comme complot, et est punissable comme tel.

Digitized by Google

Ceci s'applique évidemment à toutes les coalitions qui ont pour objet de s'ingérer dans les affaires d'un patron, de lui imposer les personnes qu'il devra employer ou les machines dont il aura à faire usage. Il en est de même de toutes conventions ayant pour but de ne pas accepter d'ouvrage en compagnie de personnes désignées, de détourner d'autres individus de leur travail, ou de les empêcher d'en prendre. Dans le fait, il n'y a peut-être pas un acte accompli par un ouvrier en sa qualité de membre d'une association qui ne tombe sous le coup de la loi. Trois ans plus tard, on prononça les peines de l'emprisonnement et des travaux forcés contre tout acte de violence commis par suite d'une coalition pour faire monter le prix du travail.

Tout cela paraît clair, n'est-ce pas? Mais la clarté n'est qu'apparente. Lord Saint-Léonard a résumé avec autant de précision que de bonheur les principales dispositions de l'acte de 1825, et il ressort de là que le droit de coalition, pour les ouvriers aussi bien que pour les patrons, se borne expressément à débattre entre eux le prix que *les personnes présentes à la réunion* pourront demander pour leur travail. *Toutefois*, par un acte subséquent (22, Vict., cap. 34), il est déclaré que s'efforcer de persuader aux autres de cesser ou de s'abstenir de travailler, afin d'obtenir ainsi une augmentation de salaire ou une diminution de travail, ne constitue point une action illégale, pourvu que cette persuasion soit raisonnable, paisible et non accompagnée de menaces, soit directes, soit indirectes. Telle est la loi.

Ce qui en rend l'application assez difficile, c'est que l'acte de 1825 accorde aux individus condamnés pour les délits qui y sont spécifiés le privilége d'en appeler à la session judiciaire trimestrielle, la sentence n'étant exécutoire qu'après confirmation. Que s'ensuit-il ? Les dix livres sterling exigées pour la caution se trouvent toujours dans les fonds de l'Association; en attendant le jugement définitif, le coupable est libre et triomphant parmi ses camarades qui le regardent comme une sorte de héros. Selon toutes les probabilités, la grève aura cessé avant la session trimestrielle, et alors il est d'usage que toutes les poursuites cessent également.

Grâce à l'intervention de plusieurs personnages et en particulier de lord Saint-Léonard, ancien grand-chancelier, qui interposa son autorité toujours respectée, les patrons rouvrirent leurs chantiers et les ouvriers y retournèrent. Une trève semblait conclue, et pendant quelque temps les travaux reprirent une activité extraordi-

Digitized by Google

naire. Mais par suite d'une grande perversité et d'une ignorance non moins grande des premiers éléments de la science sociale, certains individus jugèrent que le moment de réaction qui suivait une grève prolongée était le temps le plus opportun pour renouveler ces déplorables excès. Parce que les entrepreneurs se trouvaient surchargés de travaux, on pensa que la faiblesse des patrons offrait une occasion favorable aux ouvriers. En présence de plusieurs entreprises considérables (entre autres le palais de l'Exposition internationale, qui devait s'ouvrir l'année suivante), on renouvela au mois de mars 1861 le fameux « mouvement des neuf heures, » sous les auspices du non moins fameux Georges Potter. Les désastres de 1859 n'avaient pas suffisamment appris aux victimes de ce chef du socialisme anglais que les mêmes intérêts sont communs aux patrons comme aux ouvriers, et que si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui.

Les griefs qui poussèrent les maçons à se mettre en grève à cette époque ont été exposés dans deux appels au public, l'un sous le nom d'un certain M. Jones, l'autre signé par l'éternel M. Potter. La paye d'un habile maçon avait été jusqu'alors de 5 shillings et 6 pence par jour, soit 33 shillings par semaine. Le samedi, les travaux cessaient à 4 heures au lieu de 6, mais les cinq autres jours, on exigeait dix heures de travail, ce qui faisait un total de 58 heures par semaine. Sur ces entrefaites, une des plus considérables maisons parmi les entrepreneurs de Londres, celle de MM. Kelk et Cie, désirant terminer ou prudemment éluder la question des dix heures, offrit à ses employés une rémunération de 7 pence par heure, sans fixer le nombre d'heures. De cette façon, un ouvrier était libre de travailler neuf heures, dix heures ou même onze heures par jour, s'il en avait la volonté et la force. Il dépendait de lui de faire consister sa semaine, comme par le passé, de 58 heures, et alors le nouveau tarif lui offrait un avantage, car il aurait gagné 33 shillings et 10 pence par semaine au lieu de 33 shillings. Ou bien, s'il l'aimait mieux, il pouvait faire sa journée de 9 heures (53 à la semaine) et être payé en conséquence ; mais, dans tous les cas, au taux uniforme de 7 pence l'heure. Tel était le grief. Ainsi que M. Jones le disait avec une admirable simplicité, « quoique le système que les patrons veulent introduire augmente notre paye de 2 pence 1/4 par jour, néanmoins nous considérons cette circonstance comme étant loin de compenser les inconvénients, car elle ouvre la porte à un abus systématique, celui des heures de travail en

Digitized by Google

dehors du temps normal; ce qui, ajoute-t-il, empêche que le nombre supplémentaire des ouvriers ait sa part d'ouvrage. » De là, que faut-il conclure? Un fait qui semble incroyable, à savoir que les ouvriers considèrent comme un avantage et comme tendant à un état de choses prospère, que la place soit encombrée et surchargée d'individus inhabiles qui doivent être payés autant que les hommes les plus adroits. Quant à M. Potter, il reprenait imperturbablement les arguments qu'il avait développés quinze mois auparavant. L'expérience aurait cependant dû lui apprendre que nul taux artificiel de salaires ne saurait modifier les lois ordinaires de l'industrie, et que le prix de revient des produits décidera toujours en dernier ressort toutes les questions qui pourront s'élever relativement à la durée et à la quantité du travail.

Une des principales raisons mises en avant par les promoteurs « du mouvement des neuf heures, » c'était de procurer à l'ouvrier les moyens de cultiver son intelligence, de lui permettre d'assister aux classes du soir, aux conférences, de fréquenter les bibliothèques, etc... Était-ce bien la soif de s'instruire qui dévorait les délégués? Il est permis d'en douter. En tout cas, le système proposé par MM. Kelk et Cie, permettait à qui le voulait d'aller s'abreuver aux eaux d'Hippocrène; mais ce n'est pas cette fontaine là en général que recherchent les ouvriers anglais, à vrai dire même ce n'est pas de l'eau du tout qu'ils souhaitent.

Cette grève finit comme toutes les autres : les ouvriers, après quelques mois de privations, retournèrent à leurs travaux aux mêmes conditions que par le passé.

Depuis 1861, les grèves se sont multipliées à l'infini dans presque tous les corps de métiers. Dans ces derniers temps, nous avons eu celle des mécaniciens et des chauffeurs (une des plus légitimes peut être qui se soient jamais produites) et celle des tailleurs qui dure encore. La grande lutte du capital et du travail est dans sa seconde phase. Jusqu'en 1824, le capital, fort de sa puissance intrinsèque et appuyé sur une législation draconienne, avait écrasé sans pitié le travailleur, qu'il traitait presque en esclave. Aujourd'hui, celui-ci prend sa revanche et se montre aussi injuste envers le capitaliste, que celui-ci l'était naguère à son égard. Il lui a imposé tour à tour la diminution des heures de travail et l'égalité dans la rénumération, sans égard pour le mérite individuel de l'employé. Mais on ne s'arrête jamais à moitié chemin dans la voie de la tyrannie. Les associations ouvrières n'ont pas tardé à introduire

Digitized by Google

dans leurs règlements, des clauses aussi dures pour leurs membres que pour les patrons. Telle est la défense de faire plus d'une certaine tâche en un temps donné ; par exemple, un maçon ne doit pas placer plus d'un certain nombre de briques et seulement se servir de la main gauche, la droite ne devant pas quitter la truelle. Comme l'exemple descend, on vit naguère les apprentis de l'imprimerie du *Punch* décider le temps qu'il convenait de mettre pour se rendre de la maison du dessinateur du journal, M. Leech, à l'atelier. Les associations veulent assurer à tous les ouvriers, de gré ou de force, le bienfait de leur appartenir; si quelqu'un refuse d'en faire partie, les autres se mettent en grève contre le patron qui l'emploie (disons en passant qu'un jugement tout récent vient de proclamer l'illégalité de ce procédé); mais il en existe d'autres : on effraie le récalcitrant par des menaces, par des actes de violence, le plus souvent on lui dérobe ses outils pour le mettre dans l'impossibilité de travailler : c'est ce qu'on appelle *rattening*.

On comprend la puissance que ce système de terrorisme, joint à la force résultant d'une centralisation perfectionnée, donne aux chefs des associations ouvrières. Tel est le secret des manifestations réformistes dont nous sommes témoins depuis un an, bien que les ouvriers, pris individuellement, n'aient aucun souci de la réforme. Mais des hommes comme MM. Potter et Bradlaugh, ont vu au premier coup d'œil le parti qu'ils pourraient tirer des sociétés qu'ils dirigent s'ils en tournaient les forces vers un but politique. Ambitieux et énergiques, ils veulent faire de ces moutons de Panurge autant de béliers pour enfoncer les portes du palais de Westminster et entrer au Parlement. Une fois là, ils se flattent de faire les lois qui règlent les rapports entre le travail et le capital, et de poser une bonne fois le pied sur la tête de ce dernier.

Mais ces espérances ou ces tendances n'ont pas échappé aux classes qui, jusqu'à présent, ont tenu les rênes du gouvernement en Angleterre et auxquelles on veut les arracher. On s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen de laisser subsister ce qu'il y a de bon, de salutaire, d'avantageux dans les associations ouvrières en les dépouillant de leur caractère menaçant. On s'est posé la question de savoir si le capital et le travail sont nécessairement deux ennemis qui doivent être constamment en lutte comme Ormuzd et Ahrimane, et s'il ne serait pas au contraire de leur avantage mutuel de s'appuyer l'un sur l'autre. En effet, les résultats de la lutte ont été désastreux pour l'industrie britannique ; les fers de la France et de la Belgique

Digitized by Google

se sont substitués à ceux de l'Angleterre en Russie, en Espagne; le marché anglais est inondé des produits de Mulhouse; des locomotives pour la Grande-Bretagne ont été commandées au Creuzot, et dans le dernier dîner annuel des ingénieurs civils de Londres, le président proclamait la supériorité des mécaniciens français. Le problème que l'on s'est proposé est des plus sérieux et des plus difficiles: de sa solution dépend l'avenir de l'Angleterre. On l'a proposé à une commission royale qui siége en ce moment: qu'elle se rappelle que le Sphinx dévorait ceux qui ne parvenaient pas à résoudre le sien.

(*A continuer.*) FRÉDÉRIC DE BERNHARDT.

Digitized by Google

LE COURONNEMENT DU ROI DE HONGRIE.

Un an à peine s'est écoulé entre la fatale journée de Sadowa et le couronnement de l'empereur François-Joseph, comme roi de Hongrie. L'Europe, étonnée, croit rêver en apprenant que cette Autriche vaincue sur le champ de bataille, mutilée, expulsée de l'Allemagne, descendue presqu'au rang d'une puissance de second ordre, se relève en puisant des forces précisément dans les éléments qui faisaient sa faiblesse, et rehausse le prestige de sa dynastie par un acte solennel, basé sur les traditions, acte qui en même temps reconnaît l'autorité de l'Église, sanctionne les libertés politiques et raffermit le principe monarchique.

L'Europe assiste donc à une transformation intérieure de l'Autriche; à la place d'un empire défaillant, peuplé de races mécontentes, on voit surgir une Hongrie compacte, unie et satisfaite : cette Hongrie devient à son tour la première et la plus large assise de l'édifice constitutionnel, le noyau de la monarchie autrichienne, et autour d'elle se groupent les autres pays confiants dans un meilleur avenir. Cette transformation s'est accomplie dans l'espace de quelques mois, en traversant des phases nombreuses et en rencontrant une multitude d'obstacles; mais les hommes qui l'ont accomplie voulaient atteindre le but à tout prix, et ils ont rapidement triomphé des difficultés de tout genre qui se dressaient devant eux. Le couronnement a été préparé en quatre mois environ. C'est après le 4 février que les hommes d'État des deux côtés de la Leitha se sont donnés la main pour agir de concert. Il semblait qu'un laps de temps si court ne leur eût pas permis de réaliser leur œuvre, car le pouvoir exécutif ne pouvait avancer d'un pas sans le concours du pouvoir législatif, et on sait combien la marche de celui-ci est lente et mesurée. Pourtant, c'est le pouvoir législatif qui l'a emporté de vitesse sur le pouvoir exécutif, et à l'heure désirée, la Diète hongroise avait achevé toutes les réformes qu'on lui demandait, en conciliant les lois de 1848 avec le compromis de l'année 1867.

Digitized by Google

Les étrangers qui ont traversé l'Autriche au mois d'août de l'année dernière, et qui ont pu remarquer, après la signature des préliminaires de Nikolsbourg, la tristesse peinte sur tous les visages, n'ont pas dû en croire leurs yeux en voyant défiler le 8 juin le cortége qui escortait le roi de Hongrie à sa sortie de l'église, après le couronnement. Tout cet éclat de splendeur et de puissance est bien de nature, en effet, à produire une singulière impression sur ceux qui croyaient que désormais l'Autriche humiliée et sans ressources, était condamnée à l'impuissance pour vingt ans. Ils doivent se dire aujourd'hui que si la Hongrie, qui n'est qu'une partie de l'Autriche, et même la moins peuplée et la moins riche, a conservé tant de vitalité et peut étaler tant de richesses, il est permis d'attendre beaucoup encore de l'Empire tout entier. En effet, aucun pays de notre Europe moderne ne serait en état d'offrir le spectacle qui vient d'éblouir tous les yeux en Hongrie. Certes, on peut organiser partout des cérémonies d'apparat; mais ces cérémonies n'auront aucune signification, aucune portée politiques. On a sacré Charles X, couronné Napoléon Ier, la reine Victoria, le roi de Suède, le czar Alexandre II, et plus récemment le roi de Prusse actuel prenait humblement des mains du Seigneur la couronne déposée sur l'autel, et la plaçait de ses propres mains sur sa tête. Mais aucun de ces souverains n'a rien ajouté à sa puissance par cet acte, et les peuples n'y ont rien gagné non plus. Tous les couronnements qui ont eu lieu en Europe depuis le commencement de ce siècle, — excepté celui de l'empereur François-Joseph, — ressemblaient beaucoup plus à un hommage public rendu par les sujets au souverain, à une affirmation du pouvoir royal, qu'à un acte politique. Et, disons-le, si l'Église leur a prêté son concours, c'est bien plus pour qu'on ne se passât pas d'elle, que parce que l'on avait absolument besoin d'elle. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que les couronnements soient tombés en discrédit. Si le souvenir s'en efface à mesure que les gouvernements deviennent moins absolus; si dans les États modernes constitutionnels, comme en Belgique, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie et en Portugal, nous n'avons jamais entendu les Chambres demander à leurs rois de se faire couronner; si, de leur côté, ceux-ci ne songent pas à élever une prétention de ce genre, c'est qu'en Italie, en Espagne et en Belgique, le couronnement ne s'appuierait sur aucun précédent, ne serait pas même compris par la nation et rencontrerait peut-être une grande opposition de la part de l'opinion libérale.

Digitized by Google

Il en est tout autrement du couronnement de Pesth. On aurait grandement tort de n'y voir que les cérémonies religieuses de l'Église, le brillant cortége qui s'est formé autour du roi et de la reine, ainsi que les hommages et les ovations qui leur ont été faits. En ne tenant compte que des démonstrations extérieures, on perdrait tout à fait de vue le caractère et la partie politique du couronnement.

Tout est sérieux dans cet acte, tout s'y tient jusqu'au moindre détail. On couronne aujourd'hui les rois de Hongrie comme on les couronnait il y a huit siècles. A cette époque, le couronnement avait sa raison d'être dans la monarchie élective. De même qu'en Pologne, en Bohême et dans le Saint-Empire d'Allemagne, le roi était élu par les États. Il était donc naturel que les membres de ceux-ci, en décernant la couronne à un de leurs égaux et en le présentant à la nation revêtu des insignes royaux, prissent des garanties pour assurer de sa part le maintien des lois et des franchises nationales. Ce principe survécut à la monarchie élective; appliqué à la royauté héréditaire, il fut observé par toutes les dynasties qui se sont succédé en Hongrie.

Il ne faut pas croire que la formule de la continuité du droit soit une invention de M. Deak. Non; mais M. Deak aura toujours le mérite incontestable d'avoir gardé intact le souvenir de cette formule, en allumant un phare qui a pu éclairer la Hongrie pendant la nuit politique dont l'ombre la couvrit depuis 1849 jusqu'en 1867. La continuité du droit était la seule lumière qui attirât les regards des véritables patriotes; M. Deak ne l'a jamais laissée s'éteindre; il proclamait le principe de la continuité du droit, il en développait toutes les conséquences, il le rendait acceptable pour tous les esprits sérieux et réfléchis; en un mot, il en faisait un mot de ralliement. Aussi tous ceux qui professaient la continuité du droit, qui avaient foi dans cette maxime, se sont groupés autour du grand citoyen et ont formé, de cette manière, le grand parti deakiste qui, aujourd'hui, renferme l'élite et constitue la majorité de la nation. Voilà ce qu'a fait M. Deak; mais en même temps, on doit reconnaître que la formule de la continuité du droit est réelle comme le droit lui-même, et a toujours été appliquée en Hongrie. Le couronnement du roi n'est autre chose que la mise en pratique de la continuité du droit. Dans ce pays, il n'y a pas de pouvoir qui puisse légiférer sans roi couronné; mais il ne peut y avoir de roi couronné sans diète, ni de diète sans constitution. La constitution est donc la source de la souveraineté, c'est elle qui investit le roi héréditaire

Digitized by Google

du pouvoir légal, elle attache à cette investiture des formes consacrées par le droit; mais rien n'est arbitraire, rien n'est improvisé; tout découle du droit.

Le principe de la continuité du droit, bien qu'il ait été suspendu pendant dix-huit années, est parvenu à conserver toute sa force. Il faut d'autant moins s'en étonner, que l'histoire de la Hongrie offre d'autres exemples d'une situation pareille. Mais précisément parce que les annales de ce pays démontrent que la continuité du droit a toujours été reconnue, que toujours celui-ci a fini par avoir raison des obstacles de toute espèce qu'on lui a suscités, il n'était pas douteux que, cette fois encore, il dût l'emporter tôt ou tard. Seulement, il fallait que les hommes qui combattaient pour la continuité fussent aussi modérés qu'éclairés, et ne demandassent rien de plus et rien de moins que la restauration du droit.

A l'étranger, on ne se rendait pas compte de la situation intérieure de la Hongrie. On a cru, pendant longtemps, que les sentiments de ce royaume étaient ceux de l'émigration. Voyant les conspirateurs épier toutes les occasions pour se joindre aux ennemis de l'Autriche, on avait fini par croire que la Hongrie ne voulait que ce que voulait M. Kossuth, savoir : la ruine de l'Empire et la confédération de la vallée du Danube. Certes, il était permis de se figurer cela aussi longtemps que la presse et la tribune hongroises sont restées condamnées au silence; mais, dès 1861, on a pu reconnaître à quel point l'on se trompait, lorsqu'après le diplôme d'octobre, le gouvernement a convoqué la Diète, rétabli en partie l'ancienne administration du royaume, et laissé l'opinion publique se manifester par la voie de la presse. Alors on a immédiatement entendu la majorité de la Diète demander la restauration du droit, et, en vertu de ce principe, soulever des doutes sur la validité de l'abdication de l'empereur Ferdinand Ier, roi couronné et Ve de ce nom en Hongrie. On a été étonné à Vienne, mais encore plus à l'étranger. Au lieu de la sécession, au lieu des libertés octroyées, la Hongrie réclamait son ancienne Constitution et son Roi.

Il importe, du reste, de le bien constater : cette continuité n'avait jamais été positivement contestée par le gouvernement. Le pouvoir absolu qui a régi l'Autriche depuis 1849 jusqu'en 1861, tout en gouvernant arbitrairement la Hongrie, en bouleversant son administration civile et judiciaire et en rendant méconnaissable la physionomie de ce royaume, le pouvoir, dis-je, n'a jamais osé provoquer une loi qui déclarât solennellement abolie la Constitution

Digitized by Google

hongroise. Celle-ci ne fonctionnait donc pas, mais elle existait; d'abord, parce que le roi Ferdinand V vivait toujours, ensuite, parce que le pouvoir absolu ne l'avait pas supprimée. Le Reichsrath autrichien, dans ses essais de centralisation, a bien essayé de combattre la continuité en lui substituant un droit nouveau, mais il n'a pas réussi. La continuité était clairement définie et basée sur des précédents légaux et historiques, tandis que le droit nouveau n'offrait que des formules vagues et arbitraires que n'appuyait aucun précédent. La continuité avait pour assises les principes conservateurs, elle trouvait des alliés dans l'Église, dans les ordres politiques et dans les lois si respectées du royaume; le droit nouveau, au contraire, sans racines dans le pays, laissait une porte ouverte aux révolutions.

Tous les hommes monarchiques et conservateurs doivent savoir gré à M. Deak et à ses nombreux partisans, d'avoir, en rentrant successivement dans leurs foyers, renoncé aux rêves dangereux et déloyaux de l'émigration, pour suivre le chemin tracé par la continuité du droit. C'est à ce point de vue que l'Europe devrait apprécier le couronnement; car la restauration du droit n'est que la restauration de la prérogative royale. Ceux-là se tromperaient étrangement qui verraient dans le couronnement du 8 juin un abaissement du pouvoir royal au profit de la souveraineté populaire, une concession à la démocratie, et comme une avance à la révolution européenne. Non; il ne faut pas croire que si l'empereur François-Joseph s'est fait couronner roi de Hongrie, il ait reconnu par là la légitimité de la révolte de 1848 et consenti à recevoir la couronne des mains des adeptes de Kossuth. Pour se convaincre du contraire, il n'y a qu'à relire la lettre que Kossuth écrivait à M. Deak la veille du couronnement. Cette lettre prouve bien que l'ancien dictateur sentait que toute son autorité lui échappait, du moment où la Hongrie allait être gouvernée par un roi couronné. François-Joseph, après avoir signé le diplôme inaugural, prêté en public le serment royal et revêtu le manteau, l'épée et la couronne de saint Étienne, devenait le successeur de cette illustre série de rois qui ont fait la gloire de la Hongrie, en même temps que le défenseur du royaume et le bouclier de la loi. Il y a plus : il pouvait désormais ouvrir à l'émigration les portes de la patrie, en écrasant Kossuth de sa clémence, et se flatter que quiconque conspirerait contre le roi serait réputé conspirer contre la Hongrie.

Rendons donc hommage à la continuité du droit, et souhaitons

Digitized by Google

que cette maxime se propage en Europe : la continuité du droit entraîne la restauration du droit lorsque celui-ci a été violé, et, dès lors, tous les hommes monarchiques et conservateurs ne peuvent se lasser de l'invoquer. Je ne saurais le répéter assez : l'Europe ne doit voir dans le couronnement du 8 juin autre chose que le triomphe du droit.

Ce qui a dû frapper particulièrement les étrangers, c'a été de voir la nation hongroise tout entière participer au couronnement; le moindre citoyen en saisissait parfaitement la portée. Aussi le peuple qui se pressait dans les rues, suivait-il avidement les détails de la cérémonie; il s'agissait là pour lui de conserver le passé, d'assurer le présent et de garantir l'avenir. Dès l'avant-veille du couronnement, il paraissait ému et recueilli; sachant qu'on allait déposer les insignes de la couronne dans les appartements royaux, il se rassemblait devant le château. Le lendemain, il se rangeait en haie depuis le château jusqu'à l'église de Notre-Dame, pour attendre la sortie des insignes et leur transport dans l'église. Lorsque passa le coffre qui les renfermait, porté sur un carosse à six chevaux qu'escortait un somptueux cortége composé de magnats, de prélats et de dignitaires de l'État, le peuple se découvrit respectueusement et salua avec piété ces reliques de saint Étienne, devenues désormais le palladium des libertés publiques. En outre, il stationna sur toutes les places et les rues que devaient traverser les députations de la Diète en se rendant au château, et acclama avec énergie les magnats, les députés et les évêques, et parmi eux, ceux-là surtout dont le nom est attaché à la restauration de l'État légal.

Je renonce à décrire la journée du couronnement. On doit supposer que la nuit qui la précéda, les habitants de Pesth et de Bude ne dormirent pas, car dès quatre heures du matin toutes les rues par où devait passer le cortége étaient remplies de monde. L'arrivée de LL. MM. à l'église, vers sept heures du matin, fut saluée par des ovations enthousiastes; elles y furent reçues par le primat entouré de tous les membres de l'épiscopat, des églises catholique, grecque unie et grecque non unie de la Hongrie. François-Joseph avait, les jours précédents, satisfait à des devoirs politiques en signant le diplôme inaugural et en reconnaissant l'autorité de la loi; maintenant, il allait se mettre en règle avec Dieu. Au lieu de prendre place sur le trône, LL. MM. occupèrent les deux prie-Dieu disposés pour elles devant le maître-autel. Le recueillement était général; tout le monde semblait sentir qu'il

Digitized by Google

n'y a pas de pouvoir durable sur la terre sans la bénédiction du Ciel.

C'est le prince-primat, Mgr Simor, auquel était dévolu le principal rôle dans le sanctuaire, qui officia à l'autel et qui remit les insignes de la royauté au monarque. L'empereur François-Joseph ne quitta sa place que pour aller se mettre à genoux sur les marches du maître-autel; il répéta devant Dieu le serment d'être équitable et juste pendant son règne; on lui posa le manteau royal sur les épaules, on le ceignit de l'épée, on lui remit le sceptre et le globe surmonté de la croix apostolique, emblêmes de domination, après quoi on le sacra avec les huiles saintes. Pendant ce temps, le clergé chantait les litanies des saints et le primat prononçait les paroles consacrées par les rites de l'Église et la tradition. La cérémonie procédait ainsi avec calme et simplicité, tout respirait une profonde piété; enfin, le prince-primat et le comte Andrassy placèrent la couronne sur la tête de leur roi. Quant à celui-ci, il n'eut rien à faire par lui-même; pendant tout le cours de la cérémonie, il put laisser agir les grands dignitaires de l'Église et de l'État qui l'assistaient. Il n'eut surtout pas de discours à prononcer dans le genre de ceux qui ont caractérisé quelques-uns des couronnements de ce siècle; on trouva qu'il suffisait qu'il fût couronné comme l'avaient été ses ancêtres, comme Mathias Corvin et Léopold le Grand, et qu'il ne lui était pas nécessaire pour devenir un grand roi de faire entendre des paroles à effet.

Le diplôme inaugural avait ouvert le couronnement, le serment le termina. Ce serment, le roi couronné le prêta ayant le palatin derrière lui et de chaque côté un prince de l'Église, le primat de Gran et l'archevêque de Kalocza; il le prêta en public *sub Dio*, monté sur une plate-forme, la figure tournée vers le sanctuaire, tenant dans la main gauche la croix apostolique et levant la main droite au ciel avec trois doigts ouverts. Le primat lut la formule du serment, le roi répéta chaque mot d'une voix claire et vibrante qui fit tressaillir tous les cœurs; chacun se sentit profondément ému; on crut voir se dérouler devant soi un épisode légendaire.

Et comment décrire l'effet produit par l'apparition du roi couronné, lorsqu'il lança son cheval blanc au galop sur un tertre élevé dans ce but, pendant que son manteau flottait au gré des vents et qu'il brandissait l'épée avec laquelle il allait donner quatre coups aux quatre coins de l'horizon? Qui ne s'est pas senti ému et transporté à ce spectacle si caractéristique, si simple et si imposant à la fois !

Digitized by Google

Il n'a pas duré une minute, et malgré cela, il restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté. François-Joseph s'était véritablement transfiguré en tenant en main l'épée de saint Étienne; personne n'aurait reconnu en lui le souverain qui subissait, un an auparavant, la défaite de Sadowa : souhaitons que la couronne sainte qu'il porte maintenant s'orne de lauriers et que le manteau qu'il a revêtu relève la puissance des monarques du Saint-Empire.

Le premier acte du roi couronné a été un acte de clémence sans bornes : c'est ainsi qu'il révéla sa puissance. Le lendemain du jour où il avait signé un pacte avec la vieille Hongrie, il n'a plus voulu régner que sur des Hongrois loyaux et libres. Il a ouvert les frontières du pays à l'émigration, le passé a été oublié, toutes les révoltes ont été pardonnées, désormais il n'y a plus ni vainqueurs, ni vaincus. Les Honveds, qui ont cru défendre leur patrie et leur roi en combattant l'Autriche, sont réhabilités aux yeux du souverain et du monde; la munificence royale a effacé tous les anciens ressentiments.

Telle a été la portée du couronnement du roi de Hongrie. Il a restauré le droit, raffermi la royauté, réconcilié le passé avec le présent, inauguré, enfin, la concorde dans l'Empire. Puissent ces résultats être durables!

GANDOLFI.

Pesth, 15 juin.

Digitized by Google

DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE

DANS LES ANCIENS ÉTATS A ESCLAVES D'AMÉRIQUE.

(2e article.)

VI.

En lisant les documents émanés des inspecteurs, des intendants et des commissaires, on demeure convaincu que tout le système de l'éducation, introduit dans le Sud par l'influence et sous les auspices du Bureau, repose sur une base chrétienne, quant à la doctrine et à la morale. Cette tendance d'ailleurs se manifeste d'une manière générale aux États-Unis comme on en a la preuve, par exemple, dans les ordonnances concernant le repos du dimanche, dans la bénédiction nuptiale vivement recommandée à l'égard des affranchis et dans la proscription de la polygamie déjà décrétée en 1862 (1), et qui paraît devoir faire naître, avec les tempéraments de l'époque, une véritable croisade contre les Mormons, semblable à celle qui fut faite autrefois contre les Albigeois, les précurseurs en morale des *saints du dernier jour*. Quelque opinion qu'on ait de ces mesures, on doit reconnaître que les Américains comprennent qu'un peuple, pour se maintenir, a besoin d'un drapeau religieux, autour duquel on puisse rallier les masses, et ce drapeau, pour eux, c'est celui du christianisme, qu'ils déploient franchement, au nom de la liberté constitutionnelle, dans l'éducation du peuple du Sud. C'est ce que les pré-

(1) Voir ma *Question américaine*, page 67. — *La Pall Mall Gazette* dit qu'elle n'oserait pas condamner cette proscription ; mais la *Revue de Dublin* du mois d'avril 1867, en citant ce journal, fait remarquer que les Mormons s'appuient sur la Bible avec plus d'apparence de raison que bien d'autres protestants, et que le gouvernement américain est en contradiction, sur ce point, avec le protestantisme. Quoi qu'on en pense, le seul fait à constater ici, c'est que ce gouvernement veut se montrer chrétien.

Digitized by Google

posés à cette œuvre de civilisation proclament tout haut (1). Le principe chrétien qu'on adopte est très-vague, il est vrai, et l'on admet la liberté dans cette matière, comme en toute autre; mais toutes les sympathies, toutes les influences, tous les encouragements, sont acquis au mouvement religieux basé sur la Bible. Bon nombre d'écoles sont non-seulement placées sous la tutelle de corporations ou d'associations religieuses, mais souvent même annexées aux églises des divers cultes, comme on le voit dans le rapport communiqué au Congrès le 19 décembre 1865 par le général Howard, qui s'était déjà énoncé en faveur de ce plan dans une proclamation du 19 mai 1865. Les rapports particuliers relatifs aux divers États ne sont pas moins explicites à cet égard. Ainsi, le bri-

(1) En cela, ils restent fidèles aux principes invoqués par les fondateurs de la République et particulièrement par John Adams, jurisconsulte distingué, qui contribua puissamment à l'adoption de la Constitution de 1787, et succéda à Washington comme président des États-Unis, après avoir rempli les fonctions de vice-président, sous celui-ci. Il avait pour maxime que la société civile s'appuie sur les quatre pierres angulaires (*corner-stones*) de *l'église*, de l'école, de la milice et de l'assemblée communale (*town-meeting*). C'est l'axiome qu'on doit avoir devant les yeux, dit la *North-American review* d'octobre 1865, dans l'œuvre de la civilisation des affranchis. Quelque système qu'on adopte, ajoute-t-elle, pour faire entrer les quatre millions de nègres dans notre société civile, on échouera, aussi longtemps qu'on ne leur aura pas assuré la jouissance des quatre *droits essentiels* de la religion, de l'éducation, de la défense personnelle et du *Self-government*.

Un des jurisconsultes les plus célèbres des États-Unis, Story, dans son commentaire de la Constitution, s'exprime au sujet de la doctrine religieuse d'une manière plus explicite encore. « Les grands principes religieux, dit-il, — l'existence, les attributs, la Providence d'un Dieu tout-puissant, la responsabilité que nous contractons envers Lui pour toutes nos actions, responsabilité fondée sur la liberté morale et le devoir, un état futur de récompenses et de châtiments, l'exercice de toutes les vertus sociales et charitables, — ces principes ne peuvent jamais être un objet d'indifférence dans une communauté bien réglée. Il est, en effet, difficile de concevoir comment une société civilisée peut exister sans ces doctrines. Dans tous les cas, il est impossible pour ceux qui admettent les vérités du Christianisme comme basées sur une révélation divine, de révoquer en doute le devoir du gouvernement de les soutenir et de les encourager parmi tous les citoyens et les sujets. » Si l'on n'a pas voulu de religion d'État, c'est pour mieux garantir la liberté des cultes, comme l'a dit Madison.

L'auteur d'un ouvrage récent intitulé : *The daily public School in the United States* (Philadelphia, 1866), n'hésite pas à préférer l'esprit de secte à l'absence du principe chrétien dans l'enseignement, et il fait une réflexion qui se rapporte directement au sujet de cet article : « Si les vérités de la révélation divine, dit-il, doivent être inculquées dans l'esprit des citoyens, c'est surtout à l'école publique qu'on doit avoir soin de le faire, et dans un pays démocratique plus qu'en tout autre, »(pp. 147-148). — M. Peabody s'est exprimé dans le même sens, quant à l'application à faire de ses libéralités, dont un million de dollars pour les écoles primaires et un autre million pour l'instruction en général. (Voir le *Times* de New-York du 23 avril 1867.)

Digitized by Google

gadier général Clinton B. Fisk atteste que, dans le Tennessée, les plus grandes facilités étaient accordées aux associations charitables et religieuses pour l'établissement et l'entretien des écoles. Le surintendant du Bureau en Géorgie, M. G.-L. Eberhart, s'exprime en ces termes : « Afin d'établir un système uniforme et efficace d'enseignement dans tout l'État, et de mettre les moyens d'éducation à la portée de tous ceux qui désirent y participer, le surintendant fait respectueusement appel (*calls respectfully*) au clergé de la Géorgie et à toutes autres personnes qui préfèrent la vertu au vice, la moralité à la licence, *les principes du christianisme* aux enseignements de l'infidélité, en les priant de le seconder par leur sympathie, de lui venir en aide par leurs efforts les plus sérieux, pour former un sentiment public vraiment libéral et assurer ainsi le succès de l'œuvre de l'éducation. » Le même officier supérieur fait voir ensuite que les sociétés charitables du Nord sont animées du même esprit ; il les appelle à son aide, non-seulement pour l'instruction des affranchis, mais aussi pour celle de toutes le personnes qui seraient en position de profiter de ce bienfait. Puis il ajoute : « Nous invoquons la même justice pour tous, nous réclamons les droits inaliénables que Dieu, d'après la déclaration des illustres fondateurs de notre république, a accordés à tous, sans distinction de race ni de couleur ; et c'est en sauvegardant ces droits pour ceux dont nous sommes chargés de diriger l'éducation, c'est en leur inspirant les douces influences de la charité chrétienne, en déracinant leurs habitudes vicieuses et en formant leurs cœurs par l'instruction à la vertu et à la piété, que nous donnerons à la société ce caractère essentiel de pureté qui peut seul assurer l'inviolabilité de nos droits et de ceux que nous réclamons pour eux. » Le chapelain, M. Joseph Warren, surintendant de l'État du Mississipi, dans son rapport du 25 juillet 1865, fait comprendre la nécessité d'éviter les conflits en matière d'instruction. « Il importe, dit-il, pour prévenir la confusion et le désappointement à l'égard de toutes les opinions, de s'entendre le plus tôt possible avec les diverses sociétés et administrations d'églises qui peuvent nous donner la main dans l'œuvre de l'éducation. »

C'est sur la base de l'éducation que le lieutenant Stuart Eldridge voulait établir, comme on le voit dans son rapport concernant le même État, « l'inviolabilité du mariage, sans laquelle le péché et la honte, en dégradant le peuple, amènent, dit-il, la ruine de la société. » M. Alvord, qui, comme inspecteur des écoles, était placé

Digitized by Google

spécialement à la tête de l'organisation générale de l'enseignement dans les anciens États à esclaves, abonde dans le même sens et s'exprime de la manière la plus formelle dans son rapport du 1er janvier 1866, en faveur de l'éducation chrétienne. « Outre l'instruction élémentaire qui se donne dans nos écoles, celles-ci, dit-il, ont également pour objet d'enseigner les principes de la morale et du christianisme, et font naître ainsi, par l'éducation des enfants, le sentiment général de la conscience dans la population tout entière, en la guidant dans les voies de la vertu. » Cette manière de voir paraît être généralement partagée par le peuple américain, qui, par sa grande voix, étouffe les voix exceptionnellement discordantes, et, sous ce rapport surtout, se montre, comme l'a dit M. A. de Gasparin, *un grand peuple qui se relève*. Les francs-maçons mêmes semblent être entraînés dans ce courant, dont ils s'éloignent presque partout en Europe. C'est, du moins, ce que les journaux de New-York nous ont appris, en publiant, sous la forme d'*appel*, une lettre du 16 août 1865 adressée à la loge de *la Fraternité française* de Newark (New-Jersey), par M. F. Vogeli, de Lyon, dans le but de recommander l'œuvre de l'éducation des enfants de couleur à toutes les loges du monde, particulièrement par l'établissement d'asiles, où « l'on donnerait, dit-il (art. 7), à ces enfants l'instruction *religieuse*, morale et civile. » On n'a pas appris si cet appel a été entendu ; mais il vient, à côté d'autres preuves, à l'appui de cet élan qui se manifeste aux États-Unis en faveur de l'éducation morale et religieuse de la population du Sud. A l'exception de ceux qui nourrissent toujours les anciennes préventions contre la race noire, tout le monde concourt à cette grande œuvre de charité et de civilisation ; mais comme l'autorité appuie partout l'instruction religieuse, ce sont surtout les ministres de divers cultes qui en assurent le succès, comme cela s'est vu presque toujours en pareille circonstance (1). « Souvent même, a dit l'inspecteur des écoles et des finances, ils embrassent cette œuvre ardue en véritables missionnaires. » Tels sont les admirables résultats de l'accord qui existe entre les autorités civiles et religieuses dans cette rénovation

(1) L'intervention des ministres des cultes paraît particulièrement nécessaire pour assurer la fréquentation régulière des écoles, qui ont eu beaucoup à souffrir, sous ce rapport aussi bien que sous d'autres, comme on l'a vu plus haut, par suite de la guerre qui a désolé l'Union pendant quatre ans. Sur sept individus en âge d'être inscrits sur les registres de l'instruction primaire, aux États-Unis, on n'en compte guère que trois réunis régulièrement à l'école, d'après des calculs faits en 1866. (Voir : *The daily public school in the United States*, p. 28.)

Digitized by Google

sociale. C'est au point que la charité américaine semble devoir suffire à la tâche immense qu'elle s'est imposée.

V.

Le secret des succès étonnants qu'on a obtenus en quelques mois et du triomphe complet qu'on espère remporter sur l'ignorance des masses dégradées par l'esclavage, consiste particulièrement dans le soin qu'on prend de se conformer aux sentiments des noirs et de leurs amis. On s'appuie avant tout sur l'opinion, et l'importance qu'on y attache ressort surtout du respect qu'on professe pour l'enseignement religieux, auquel on cherche à associer les ministres des divers cultes pour sauvegarder les droits de conscience des familles et des individus. On combat ainsi la servitude dans sa racine; en respectant le nègre, on éveille en lui le sentiment de la reconnaissance; on gagne sa sympathie en lui témoignant l'intérêt qu'on lui porte et en lui révélant sa dignité. D'un autre côté, en lui faisant voir de quoi il est capable, on lui inculque l'idée du devoir et de la responsabilité personnelle; en un mot, on en fait un homme. L'affranchissement ne consiste pas seulement dans la faculté de disposer de son travail et de sa personne, mais dans la liberté morale, qui confère le droit et le pouvoir de s'élever spontanément et sans contrainte dans l'échelle sociale, par l'instruction, à la hauteur des autres hommes, sans distinction de race ni de couleur. C'est dans cette persuasion qu'on s'est abstenu en Amérique d'imposer forcément aux nègres l'enseignement comme un joug qui leur aurait rappelé l'esclavage. On leur a inspiré le goût de l'instruction en leur faisant comprendre les avantages qu'ils étaient appelés à partager avec les blancs et en faisant naître une heureuse émulation entre les pauvres des deux races. On s'est donc gardé de rendre l'enseignement obligatoire, ce que, dans tous les cas, on n'aurait pu faire, faute d'écoles et d'instituteurs, comme on le voit souvent ailleurs; mais on a fait entendre aux hommes de couleur que le gouvernement n'avait d'autre but que de leur indiquer la voie où ils devaient entrer, de les initier à l'instruction qu'ils devaient, en définitive, pouvoir se donner à eux-mêmes, à l'aide de leurs propres ressources et par des maîtres de leur race ou de leur choix. Cette entreprise peut paraître irréalisable; mais on espère que, lorsque les États du Sud seront régulièrement reconstitués, ils feront pour

Digitized by Google

les noirs ce qu'on a fait généralement pour les blancs, surtout dans le Nord (1), et que, par l'établissement d'écoles publiques, on saura combler les lacunes que les hommes de couleur, abandonnés à eux-mêmes, n'auront pas pu remplir par les institutions qu'ils auront fondées par leurs propres ressources. C'est dans ce sens que se sont énoncés plusieurs commissaires, entre autres, le commissaire-adjoint de la Louisiane, M. A. Baird, dans son rapport du 3 février 1866, où il dit : « Les appels qui nous viennent du district agricole en faveur du bienfait de l'éducation, sont des plus pathétiques, et nous devons chercher le moyen de maintenir les écoles en en prélevant la dépense sur les salaires des travailleurs. Les fonds qu'on réunit de cette manière ne seront employés que pour les besoins des institutions locales, et nullement pour les écoles d'autres endroits. Là où, pour une raison quelconque, on ne pourra ériger d'école, aucun prélèvement ne se fera dans ce but, et, dans aucun cas, la contribution ne pourra excéder la dépense nécessaire pour l'établissement de la localité. Si les affranchis pensaient unanimement pouvoir se passer d'écoles, l'intention du gouvernement serait, pour le moment, de ne pas leur imposer cette obligation. Ainsi, non-seulement on ne veut pas rendre l'enseignement obligatoire, mais on s'abstient même, du moins dans les circonstances actuelles, d'ordonner la construction d'écoles aux frais du peuple, pour la généralité. Ce système est évidemment fondé sur la résolution qu'on a prise de respecter la liberté, et de se conformer à l'opinion des intéressés dans cette œuvre d'émancipation intellectuelle et sociale. Tous les efforts se bornent à une obligation morale imposée par la persuasion, sous l'intelligente direction du Bureau et des associations philanthropiques et religieuses.

Une entreprise plus difficile encore que l'établissement des institutions primaires, c'est celle de l'érection d'écoles industrielles ou d'ateliers d'apprentissage, en ce que ceux-ci doivent être combinés non-seulement avec l'enseignement élémentaire, mais aussi avec

(1) C'est là une conséquence de l'émancipation, qui embrasse tous les droits naturels, comme l'a très-bien expliqué M. Augustin Cochin dans son magnifique ouvrage *De l'abolition de l'esclavage*, où il dit : « Il est un autre mélange (que celui des deux races), dont le triomphe légitime doit vaincre toutes les répugnances : c'est l'égalité sociale et civile ; il faut l'écrire dans la loi. Le nègre doit être l'égal du blanc à l'église, à *l'école*, sur sa propriété, devant la justice, devant l'impôt. Sera-t-il électeur ou juré ? Rien que d'équitable et de prudent à lui imposer, avant d'y parvenir, des conditions convenables de domicile, de capacité, de fortune. On naît homme, on devient citoyen. » Tome II, p. 138.

Digitized by Google

l'organisation du travail qui a été partout et toujours le nœud gordien du problème de l'affranchissement des esclaves. C'est en présence des grands obstacles qu'on rencontre sur ce terrain, que plusieurs commissaires n'ont pas craint de dire que l'émancipation graduelle eût été préférable, si elle avait été possible. Ce serait m'écarter du sujet de ce travail que d'aborder ici cette question ardue ; qu'il me suffise de constater qu'on n'a pas reculé devant les difficultés que présentait la création d'écoles industrielles, dans lesquelles on a vu même un moyen de faciliter l'organisation du travail libre, et surtout l'apprentissage de divers métiers. C'est ce qui a été fait sur une assez large échelle dans le district fédéral, comme on l'a vu plus haut. Plusieurs États sont entrés dans la même voie, entre autres la Caroline du Nord, où, comme l'atteste le colonel commissaire assistant, M. E. Whittlesey, les orphelins ou enfants sans soutien, les uns et les autres de race africaine, peuvent être mis, du consentement de leurs parents, en apprentissage, conformément aux lois de l'État relatives aux enfants blancs. Aucun effort ne sera négligé, dit ce fonctionnaire, pour procurer des asiles convenables aux enfants mineurs qui sont à la charge du gouvernement, afin d'éviter qu'ils ne se livrent au vagabondage ou ne tombent dans la misère. On voit également, dans le rapport général du 19 décembre 1865, que des écoles industrielles avaient été érigées par les sociétés charitables du Nord dans le but de recueillir, entre autres, les nombreux esclaves qui avaient déserté les plantations pendant la guerre.

Une des plus grandes difficultés qu'a rencontrées l'organisation de l'enseignement public dans les ci-devant États à esclaves, provenait du petit nombre d'instituteurs qu'on a pu mettre à l'œuvre, comparativement à la masse des individus de tout âge qu'il s'agissait d'instruire. Une des premières nécessités qui sautait aux yeux de tout le monde, consistait à former des maîtres ou des maîtresses d'école. Comme ils faisaient défaut dans le Sud, même pour les blancs, il fallait faire appel, à cette fin, à l'esprit de propagande si actif dans le Nord, et c'est ainsi que des associations charitables et religieuses se mirent en devoir de recruter le personnel enseignant, qui, quelque considérable qu'il fût, eu égard aux circonstances, resta néanmoins bien en dessous des besoins, surtout, comme on l'a vu plus haut, à cause du vide que la guerre avait produit parmi les instituteurs du Nord. D'un autre côté, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que, dans beaucoup de localités, ces

Digitized by Google

hommes étaient mal accueillis, par cela seul qu'ils soulevaient tous les préjugés nourris contre les Yankees (1). D'ailleurs, la classe dominante dans la région méridionale regardait en général l'instruction des noirs comme impossible ou dangereuse. Force était donc, pour les préposés du Bureau, de recourir aux personnes de couleur pour créer une pépinière d'instituteurs et d'institutrices (2). Le *go ahead* des Américains trouva ici une nouvelle application, et comme l'entreprise paraissait possible, d'après les exemples qu'avaient donnés depuis longtemps un petit nombre d'institutions dont il a déjà été fait mention, on proclama tout haut qu'il fallait ériger des écoles normales de nègres. C'était encore là un puissant aiguillon pour ceux-ci; et, afin de les rehausser davantage à leurs propres yeux, on eut soin de propager toutes les idées, tous les renseignements qui militaient en faveur de l'exécution de ce plan. Ainsi, on publia une statistique d'après laquelle on fit voir que parmi les miliciens recrutés par le Nord, dès le commencement de la guerre, dans la population du Sud, et auxquels on s'était empressé de donner une certaine instruction, il y avait moins de blancs que de noirs qui sussent écrire leur nom. De plus, on présentait la profession d'instituteur et d'institutrice comme une brillante carrière ouverte aux hommes de couleur. Tout cela produisit de l'effet, et l'on est étonné de voir que le Bureau ait pu tirer un si bon parti des nègres pour l'enseignement, vu surtout, comme il a été dit, le peu de temps qu'il avait eu pour les former. Mais bien que les résultats aient été prodigieux, toujours est-il que ce que l'on a fait est peu de chose, comparativement à ce qui reste à faire, et qu'une tâche

(1) Sobriquet donné aux habitants du Nord, qui usent de représailles envers ceux du Sud, en les appelant des mangeurs de feu (*fire eaters*). Ce dernier surnom s'explique par le climat. Quant au premier, il est une corruption de *Jan Kaas* (Jean Fromage) et rappelle les Hollandais, qui furent les premiers occupants de New-York, nommé d'abord Nouvelle-Amsterdam. Si des sobriquets ont pu devenir des noms de familles illustres, il ne faut pas s'étonner que celui d'une nation ait été transmis à une autre, avec une légère altération exigée par la langue, en passant de New-York à l'État du même nom, puis à la nouvelle Angleterre et enfin au Nord en général.

(2) Celles-ci, d'après un usage général aux États-Unis, sont employées en très-grand nombre dans les écoles primaires de garçons aussi bien que dans celles de filles. Il est probable, dit un inspecteur de Pensylvanie, M. Lawrence, que nos écoles publiques pour garçons et filles seront principalement confiées à des femmes, dans un avenir peu éloigné. On se loue généralement des institutrices; cependant un grand nombre des meilleures, assure un autre inspecteur, M. Venango, abandonnent l'école pour des emplois plus lucratifs. Quatre mille femmes intelligentes se sont offertes pour l'enseignement dans le sud, dit M. J. Pagny dans une conférence tenue à Bruxelles, le 10 juin 1867.

Digitized by Google

immense se présente au zèle des philanthropes, des missionnaires et des ministres des cultes, auxquels le gouvernement fait un appel chaleureux. Le clergé catholique rendra d'immenses services sous ce rapport. Ainsi, parmi les actes du dernier concile national de Baltimore, il en est un qui a une haute signification à ce point de vue : c'est celui où les quarante-sept prélats présents à cette mémorable assemblée, stimulent la charité du clergé pour multiplier partout les écoles paroissiales, afin d'y donner l'enseignement catholique aux enfants et particulièrement aux nègres, dont ils ont fait ressortir les immenses besoins au point de vue religieux, moral et intellectuel (1). L'érection de ces écoles suppose la création d'un système d'enseignement normal, d'après le plan de l'abbé de la Salle, créateur de cette espèce d'institutions. Il faudra certes du temps pour atteindre le but proposé; mais on ne recule pas devant cette tâche, malgré les difficultés qu'elle présente. C'est le sentiment qui anime tous les hommes éclairés et charitables dans le Nord et même dans le Sud. Aussi cherche-t-on très-sérieusement à organiser un enseignement normal de personnes de couleur, sous les auspices du Bureau, et à développer en même temps, selon les besoins, les écoles normales du Sud pour les blancs. Quelque chimérique que paraisse à première vue ce projet, en ce qui concerne les noirs, il faut toutefois en savoir gré à ceux qui l'ont conçu, et il ne sera pas hors de propos de l'exposer brièvement ici d'après les données qu'on trouve dans les rapports officiels. Si l'on n'atteint pas complétement le but, il est certain qu'on ira aussi loin que possible dans cette voie, grâce à l'énergie qui caractérise les Américains. Ce sera un exemple nouveau offert à l'admiration et à l'imitation de plus d'un pays d'Europe.

(1) Un journal de Cincinnati, *The Catholic Telegraph*, en rendant compte des résolutions prises par le concile plénier de Baltimore, en ce qui concerne l'instruction, fait connaître les institutions d'enseignement des divers degrés érigées par les catholiques aux États-Unis, ainsi que les couvents qui, presque tous, dit-il, sont des corporations enseignantes. Il existe aujourd'hui, d'après ce journal, dans les divers États de l'Union, sous la haute direction du clergé catholique, 30 colléges, 26 séminaires de théologie, 171 couvents et 624 *écoles paroissiales*. Les Frères et les Sœurs de la doctrine chrétienne se dévouent à l'œuvre des écoles comme à celle des hôpitaux (on compte au moins 139 hôpitaux et hospices catholiques aux États-Unis), sans autre rémunération que celle de leur entretien et la satisfaction de faire le bien. Aucun culte, ajoute le *Télégraphe*, n'a rendu plus de services à l'éducation. Un ministre baptiste, le Dr Chaplin, dit que 60 prêtres catholiques ont été envoyés dans la Louisiane pour instruire les noirs, et y ont fait preuve d'un zèle dont il parle avec éloge.

Digitized by Google

Voici dans quel sens s'énonce à ce sujet l'inspecteur général des écoles et des finances, M. J.-W. Alvord, dans son rapport du 1er janvier 1866 : « On réclame, dit-il, une catégorie d'écoles pour la formation d'instituteurs de couleur. Si l'on peut élever ces écoles à la hauteur d'institutions normales, elles auront pour but d'enseigner les éléments les plus simples de l'art pédagogique. » Il fait entendre ensuite qu'il s'agit avant tout d'avoir des maîtres qui puissent initier les noirs aux premiers rudiments de l'enseignement primaire, afin de pouvoir rendre cette instruction universelle. « Mais il ne faut pas comparer, ajoute l'inspecteur, ce peuple aux payens des temps anciens, qui, dans mille ans, ne seraient pas plus avancés qu'ils le sont aujourd'hui. Des esclaves mêmes, dans un pays comme celui-ci, ne peuvent rester étrangers aux nobles sentiments qui s'y font jour. La guerre a été pour eux une excellente école d'idées, de réflexions et de projets; ces quatre millions d'hommes soudainement émancipés sont une *nation née en un jour*. Cette multitude se lève à la fois et demande l'éducation. Par l'éducation, les affranchis doivent s'élever dans l'échelle sociale. Sans éducation, ils descendront rapidement dans le gouffre de l'ignorance et du vice; se croyant libres de faire ce qui leur plaît, et entourés de mauvais exemples, ils se laisseront entraîner dans toutes les voies de la perversité. Mais quel est le fait étonnant qui nous frappe dans ce moment? c'est un fait qui confond la philanthropie elle-même. Un million au moins sur ces quatre millions d'esclaves libérés, et principalement la génération qui grandit, sont prêts à embrasser ce qu'ils appellent l'étude des livres. On ne peut pas fermer l'oreille à ce cri. Des considérations de l'ordre politique, social, financier et moral exigent qu'on fasse promptement droit à leur demande. » Ensuite, l'inspecteur examine les moyens de répondre à ce désir si hautement manifesté, moyens qu'on ne peut trouver que dans un vaste système d'enseignement normal. Il entre dans les détails d'exécution; il se livre à des calculs et à des hypothèses très-philanthropiques, mais qui, dans les proportions indiquées, paraîtront peu réalisables à ceux qui sont versés dans cette matière. Si l'on partage, dit-il, le million d'hommes qui ont soif d'instruction, par écoles de 50 élèves chacune, on trouve qu'on a besoin de 20,000 instituteurs. Mais d'où viendront-ils, se demande-t-il? et il n'hésite pas à répondre qu'on les trouvera. Le Nord peut en fournir quelques milliers. Il s'attend aussi à être secondé, dans cette immense tâche, par un bon nombre de blancs du Sud. Mais, après

Digitized by Google

tout, il restera au moins un contingent de 15,000 instituteurs, qu'il faudra se procurer en dehors de ces deux catégories. Comment résoudre le problème? On en trouvera la solution, assure M. Alvord, dans le penchant qui se manifeste parmi les affranchis, à donner eux-mêmes l'enseignement, dans la mesure de leurs moyens, aux plus ignorants de leur race, et à supporter, par leurs propres ressources, les frais de cet enseignement. Si l'on pouvait les mettre au courant d'une méthode très-simple, pour le commencement, développer leurs connaissances acquises, leur montrer comment ils doivent enseigner ce qu'ils savent, bon nombre d'entre eux pourraient être mis à l'œuvre en fort peu de mois. On établirait ensuite des classes graduées et mieux organisées, et on les soumettrait à la règle des certificats pour l'enseignement. « Je n'ai pas encore rencontré, dit M. Alvord, parmi les affranchis, une offre d'instituteur qui n'ait pas été acceptée. » C'est ce qui fait son espoir pour le succès du projet.

Voici quels seraient, d'après lui, les avantages de ce plan :

« 1° De tels instituteurs, nés sur le sol, pourraient se rendre partout sans grande opposition.

« 2° Les affranchis soutiendraient eux-mêmes leurs écoles. Si on leur procurait des locaux, ils n'auraient pas besoin d'autre charité.

« 3° Ce plan, qui tendrait à les élever dans l'ordre social, produirait un bon effet universel. La meilleure classe de la jeunesse verrait immédiatement une honorable carrière ouverte devant elle. Les écoles existantes y trouveraient un stimulant, et celles d'un rang supérieur suivraient ce plan par l'adjonction d'une section normale, où les meilleurs élèves pourraient être admis.

« 4° De cette manière, les affranchis feraient voir ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent par eux-mêmes. S'ils doivent être des hommes, qu'ils s'élèvent eux-mêmes par l'éducation (*Let them be self-educated*). »

Ce plan est très-beau sans doute et digne d'éloges ; mais, aux yeux des hommes pratiques, il se présente hérissé de tant de difficultés, que l'exécution n'en paraît pas possible avant longtemps. C'est un système de tendance vers le but qu'on doit tâcher d'atteindre, système de développement graduel dans lequel on progresse toujours, sachant qu'on aura toujours de nouveaux progrès à accomplir, système qui repose, comme il a été dit plus haut, sur les efforts personnels de ceux qui aspirent à l'instruction, et qui tend à

Digitized by Google

exclure, dans cette matière, le principe du paupérisme (*pauperising system*), ou de la dépendance perpétuelle d'autrui. Tel est l'idéal de l'éducation populaire aux yeux des sommités politiques des États-Unis.

VI.

Ce qui doit rendre l'exécution de ce plan plus difficile, ce sont surtout les obstacles qu'il rencontre de la part d'hommes très-influents dans les ci-devant États à esclaves. Il a déjà été fait mention incidemment de ces obstacles ; mais afin d'en faire comprendre la triste et grave réalité, il importe de s'y arrêter quelques instants, pour voir dans quelles circonstances ils se sont produits. Plusieurs journaux américains se sont fait l'écho des plaintes qui se sont élevées à ce sujet et qui attestent, sinon une recrudescence du sentiment esclavagiste, du moins une fâcheuse réminiscence du régime déchu, et donnent une preuve de la persistance des préjugés dont les nègres ont été si longtemps les victimes. C'est en partie à cet esprit d'opposition qu'il faut attribuer la création du *Bureau des affranchis, des réfugiés et des terres abandonnées*. Cette mesure a été adoptée par le Congrès, malgré le *veto* du président, qui certes n'a pas été guidé, dans son refus de sanction, par les préventions de certains prétendus démocrates contre l'éducation des nègres, mais par des considérations générales d'un ordre politique et relatives à l'interprétation de la Constitution. L'examen de cette importante question constitutionnelle ne peut entrer dans le cadre de cet écrit ; mais il faut reconnaître que le *veto* de M. Johnson n'a pu que renforcer, contrairement sans doute à son intention, les entraves qu'on a rencontrées dans l'exécution du plan d'instruction relatif aux affranchis. Aucun homme sensé et impartial ne peut nier les services rendus par le Bureau en matière d'éducation, et, sous ce rapport, le président doit regretter de n'avoir pu, par suite de la position politique qu'il a prise, appuyer cette œuvre, à laquelle applaudit le monde civilisé et qui sera pour l'Amérique une nouvelle page glorieuse dans son histoire, quels qu'en soient les résultats définitifs.

L'opposition faite dans le Sud à ce mouvement de civilisation, les violences exercées contre les instituteurs et les écoles, quelquefois même contre les élèves, font voir mieux que le raisonnement qu'il était temps d'opposer une digue aux progrès incessants de l'escla-

Digitized by Google

vage, conformément au plan d'Abraham Lincoln, et d'en amener la suppression au moins graduelle, sinon brusque et immédiate. Mais, dit-on, les excès commis contre l'action du Bureau, en matière d'enseignement, ont été provoqués par l'inconduite des nègres. Qu'il y ait eu des actes répréhensibles à la charge des affranchis, cela n'a rien d'étonnant; il fallait nécessairement s'y attendre de la part d'hommes abrutis par la servitude; mais les provocations sont venues le plus généralement de la part des ennemis de ces malheureux. C'est ce qui résulte des relations données par les feuilles, et surtout des dépositions faites auprès des autorités et qui sont mentionnées dans les rapports officiels. On en jugera par les détails dans lequels je vais entrer.

Les causes de cette hostilité sont de diverse nature; les unes sont générales ou permanentes; les autres, particulières, accidentelles ou locales.

La principale cause générale consiste dans l'idée très-accréditée dans le Sud et même en partie dans le Nord, que le nègre est un être disgracié par la nature et frappé d'incapacité intellectuelle, sinon totale, au moins partielle, au point qu'il est inutile de l'envoyer à l'école. C'est de la peine perdue, disait-on à un agent du Bureau, à Doctortown (Caroline du Sud); l'instruction est nuisible aux noirs. Mais ce qui prouve que le préjugé avait une origine peu avouable, même dans le Sud, c'est qu'on ajoutait que c'était rendre un mauvais service à la classe ouvrière en général que de l'instruire. Un autre administrateur, qui vantait les écoles de nègres établies dans la Louisiane, reçut pour réponse que c'était là le comble de l'absurdité, absolument comme si un Éthiopien avait l'âme aussi noire que la peau. Ces faits sont consignés dans des rapports officiels. Il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui, même dans certains journaux du Nord, défendre la thèse que l'anathème prononcé jadis contre Canaan pèse sur la race nègre, qui serait descendue de lui, quoique l'histoire atteste que bien des nations blanches et *civilisées* sont issues du fils de Cham et quoique la linguistique donne aux nègres en général une origines *sémitique* primitive, ou turanienne, c'est-à-dire *japhétique* orientale (1). Et l'on ne craint pas de bâtir, sur une hyphothèse aussi peu soutenable, l'odieux système de l'ignorance native et de la servitude infligées comme une malédiction à une race de plus de 50 millions d'hommes (2). Faut-

(1) Voir entre autres : *Das Bibelwerk*, de Bunsen.

(2) Il s'est rencontré des gens qui soutenaient avec Beauvais, conseiller supérieur à Saint-Domingue (1790), que les nègres et les mulâtres mêmes ne sont qu'une variété

Digitized by Google

il s'étonner, après cela, que les noirs se révoltent parfois contre les blancs? Mais ces raisons abstraites, alléguées contre l'éducation des affranchis, auraient peu d'influence dans le Sud, si elles n'étaient appuyées de considérations puisées dans l'intérêt mal entendu, mais admis comme fondé, et dans des préjugés de l'ordre politique et social. Ces dernières considérations forment le corps du système de l'esclavage, les premières en sont comme la philosophie. Celles-ci prévalaient dans l'opinion des gens influents et faisaient en quelque sorte partie de leur éducation. Mais l'idée de la concurrence du travail libre des noirs inspirait des craintes aux ouvriers blancs du Sud et même dans certains endroits du Nord aux Irlandais, et autres immigrants ; on leur disait que cette concurrence des nègres émancipés s'accroîtrait dans la mesure de l'instruction que ceux-ci auraient reçue, instruction dont les pauvres blancs s'exagéraient les effets au point de vue de la lutte industrielle, par suite de l'influence qu'ils subissaient et de leur propre ignorance (1). De là l'hostilité souvent violente des petits blancs envers les affranchis, et cette hostilité n'a pas peu contribué à entraver le système d'éducation organisé en faveur des uns et des autres.

Cette opposition du peuple blanc à l'instruction des noirs, s'est révélée dans beaucoup d'endroits du Sud, sans déguisement. C'est ce que nous apprend le rapport du 19 décembre 1865, où l'auteur, le général Howard, affirme qu'on a eu recours à tous les moyens pour rendre les bâtiments servant d'écoles inaccessibles aux instituteurs. « Il serait difficile, dit-il, de donner une idée de la haine qu'on a vouée à ceux qui s'adonnent courageusement à l'œuvre de l'éducation des affranchis. Sans doute, ces passions proviennent en partie de l'État de guerre ; mais elles sont dues principalement aux préjugés qui existent à l'endroit de l'instruction des noirs, et à la persuasion où l'on est que les instituteurs inculquent des idées d'égalité sociale. Il est juste toutefois de dire que beaucoup d'hommes du Sud recommandent sérieusement l'établissement des

de l'orang-outang, et que pour faire cesser le crime de *bestialité*, il importe de déclarer infâme tout blanc qui s'unirait à une femme de couleur. (*Cham et Japhet, ou de l'émigration des nègres chez les blancs*, p. 16.)

(1) L'idée de la concurrence du travail est souvent poussée bien loin aux États-Unis. C'est ainsi que, dans un *meeting*, qui a eu lieu au mois de juin de cette année à Pittsburg en Pensylvanie, on s'est prononcé contre l'immigration, qu'on a représentée comme nuisible au bien-être de la classe ouvrière ; et l'on a blâmé les mesures prises par le gouvernement fédéral pour attirer en Amérique le trop-plein de la population européenne.

Digitized by Google

écoles et que plusieurs églises en ont érigé sous leur direction. » Le mal provient aussi, dit ailleurs le même officier supérieur, d'un défaut de confiance, qui se manifeste entre les patrons blancs et les ouvriers de couleur. C'est surtout à cause de cette méfiance qui existe entre les deux races, que plusieurs commissaires, entre autres M. C.-H. Howard, inspecteur des États de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride, ne craignent pas de dire que, sans l'agence gouvernementale établie par le Bureau, un grand nombre d'écoles, qui donnent les meilleurs résultats, seraient supprimées par l'influence de la classe la plus nombreuse, dans laquelle il faut compter les pauvres blancs aussi bien que la plupart des riches. Cette classe se sent comme humiliée, disent les rapporteurs, à la vue du succès des écoles nouvelles.

De là les voies de fait, que M. Johnson a reconnues lui-même, en expliquant au mois de juillet 1866 son *veto* relatif au Bureau des affranchis; ils les attribue, il est vrai, à l'effervescence résultant de l'état de guerre; mais, quelle qu'en soit la cause, elles sont telles qu'elles exigent pour un certain temps l'intervention d'un pouvoir modérateur, au moins en ce qui concerne la protection due aux établissements d'instruction, qu'on ne peut abandonner au pillage et à la dévastation sans encourir le blâme du monde civilisé. Des excès de ce genre ont été signalés par les journaux, même dans certains États qui n'avaient pas été en guerre contre l'Union. Ainsi, dans la patrie du Maryland, où les nègres sont en minorité, on a brûlé plusieurs écoles, pendant l'hiver de 1866. On se demande ce que la guerre pouvait avoir de commun avec cet acte de vandalisme. Était-ce aussi à cause de la guerre qu'un ministre de couleur, nommé Merry, a été traduit en justice à Nashville pour avoir prononcé, dit le *Messager franco-américain* du 7 juillet 1866, la formule sacramentelle du mariage sur un blanc et une négresse (1)? Évidemment c'est la *négrophobie* qui a dicté ce procédé injustifiable, et c'est la même passion qui ameute le peuple blanc contre l'éducation des noirs. On en a eu une preuve entre autres à Méridian, où les blancs ont saccagé d'abord et réduit en cendres ensuite une école d'enfants

(1) Il est vrai qu'on cite des lois d'États qui prohibent le mariage entre personnes de couleurs différentes ; mais ces lois, injustes en principe, auraient été abolies de fait, surtout depuis l'acte d'émancipation, sans les préjugés qui les avaient inspirées antérieurement à la guerre. En les appliquant après la suppression de l'esclavage, on prouvait qu'on n'avait rien appris ni rien oublié, et l'on renforçait par là, dans l'esprit du peuple, la répulsion à l'égard du nègre en général et quant à son éducation en particulier.

Digitized by Google

de couleurs, au rapport de l'*Union* de Nashville du 10 mai 1866. Une école, établie par les soins du Bureau et tenue par une femme, avait été également dévastée, à la même époque, dans la Caroline du Sud. Memphis et Livingston-Court-House avaient été témoins de faits semblables, d'après le même journal.

Les rapports officiels ne sont pas moins explicites au sujet de ces voies de fait. Les preuves qu'en donnent les agents du Bureau sont tellement nombreuses, qu'on n'a que l'embarras de les résumer. Ainsi, M. Samuel Thomas, préposé au Mississipi, atteste que le préjugé à l'égard des écoles de nègres est si fort dans certaines parties de l'État, qu'on n'a pas osé tenter d'en ériger; bien qu'en général, il y ait une amélioration sous ce rapport, la protection est nécessaire, dit-il, dans les localités menacées. Cette nécessité est démontrée par l'agent de la Géorgie, M. James Davison, qui, dans son rapport du 24 janvier 1866, s'exprime comme suit : « Dans presque tous les cas que je viens d'exposer, le retrait des troupes a été suivi d'outrages commis sur le peuple affranchi; les maisons d'école ont été brûlées, les instituteurs chassés et menacés de mort. Les classes élevées et responsables protestent contre ces brutalités, elles en demandent la répression; mais tout se borne à des protestations sans effet.» Dans le Mississipi, le même esprit d'hostilité éclate à l'égard des institutions placées sous la tutelle du Bureau. C'est ce qu'atteste, entre autres, l'inspecteur général, M. Alvord, dans son rapport du 1er janvier 1866, où il dit : « On remarque parmi les noirs l'ardeur qu'ils montrent partout pour l'instruction. Mais dans quelques sections, les blancs manifestent leur animosité invétérée contre les écoles. Pendant que je me trouvais sur les lieux (dans le Mississipi), deux instituteurs furent envoyés dans une grande ville, à 25 milles dans l'intérieur, où il n'y avait pas de force militaire. Le lendemain, on leur signifia l'ordre de partir, et on leur fit des menaces, s'ils refusaient d'obéir. Cette opposition est souvent hautement avouée, mais elle est le plus généralement tacite et cachée, et se fait sentir par les intrigues, auxquelles on a recours pour empêcher qu'on ne trouve un emplacement pour l'école projetée. Les hommes de couleur ont fourni, dans quelques cas, les fonds nécessaires à l'acquisition de locaux destinés à l'enseignement, et après cela, on les a mis dans l'impossibilité d'en faire usage, en repoussant les enfants de couleur et en y introduisant des élèves blancs. Des faits semblables se passent dans d'autres États; mais ils ne sont nulle part plus communs que dans le Mississipi. Toute-

Digitized by Google

fois l'opposition va en diminuant. Bien des planteurs commencent à comprendre que l'instruction est favorable pour amener les nègres à entrer en arrangement pour le travail. » Tel était, comme on l'a vu plus haut, l'espoir que faisait concevoir la situation du Mississipi. Dans la Louisiane, on paraissait moins rassuré, et le même inspecteur général affirmait que, « si les troupes en étaient retirées, les écoles, d'après le témoignage du surintendant, cesseraient bientôt d'exister par l'influence morale et politique du peuple de cet État (1). » Enfin, l'inspecteur général, après avoir retracé le tableau des difficultés contre lesquelles le Bureau a eu à lutter, conclut en disant : « La population blanche du Sud sent le pouvoir des écoles, placées sous les auspices de la religion. C'est ce que firent entendre quelques vieux prédicants de Savannah, en disant avec emphase à l'inspecteur : Nous avons maintenant à nous mettre nous-mêmes à l'étude, si nous ne voulons pas être devancés par cette jeunesse ! On peut compter de plus en plus sur l'abstention et l'assentiment, sinon sur la faveur des hommes les mieux intentionnés. Toutefois la majorité s'indigne à l'idée de voir les nègres instruits. On prédit toutes sortes de maux comme devant être la conséquence de ce système. Cette hostilité est provoquée en partie par la rivalité qui va s'établir désormais entre les enfants des deux races. Les pauvres blancs s'émeuvent en entendant lire les noirs, tandis qu'ils sont ignorants eux-mêmes. Dans ma pensée, cet aiguillon les rendra plus disposés que par le passé à recevoir l'instruction, si on leur procure des écoles. La classe éclairée commence à s'apercevoir qu'elle doit organiser l'enseignement sur un *pied plus populaire,* si elle ne veut être débordée et humiliée dans la lutte. Mais la misère et, jusqu'à un certain point l'orgueil ainsi que la pénurie d'instituteurs, telles sont, à mon sens, dans l'état actuel des choses, les difficultés qui s'opposent à ce que ces convictions produisent des effets pratiques. »

On voit, d'après ce qui précède, que le plan d'éducation adopté pour le peuple du Sud y a rencontré des obstacles très-grands, mais qui ne paraissent pas invincibles. D'après la réputation qu'on avait faite aux noirs, on aurait dû croire qu'ils auraient opposé une résistance au moins passive à leur instruction; mais ils ont confondu leurs détracteurs par leurs courageux efforts dans la carrière

(1) D'après la *Tribune,* cette opposition aurait cessé dans la Louisiane, grâce à l'énergie des ouvriers noirs, qui n'ont consenti, dit ce journal, à rester sur les plantations qu'à la condition que leurs enfants seraient reçus dans les écoles.

Digitized by Google

de civilisation qui leur a été ouverte ; et par leurs succès officiellement constatés, ils ont dépassé toutes les prévisions des plus ardents négrophiles. Cette conduite, digne de l'admiration des philanthropes de tous les pays, sera le plus éloquent plaidoyer des nègres auprès de leurs adversaires imbus des préjugés du régime de l'esclavage, et assurera avec le temps, il faut l'espérer, le triomphe de la justice et de l'humanité sur les entraves de tout genre dont on a entouré l'éducation de quatre millions d'hommes traités en parias. Les succès obtenus à l'égard des esclaves libérés des États-Unis, produiront un effet salutaire pour l'amélioration de la race noire en général, et feront comprendre partout les avantages de l'affranchissement, amené avec la prudence requise d'après les circonstances. L'émancipation morale et intellectuelle, inaugurée dans les États du Sud, a eu déjà un heureux retentissement dans la petite république nègre de Libéria, qui se trouve encouragée par là à marcher dans la voie de la civilisation, et qui est appelée à faciliter les progrès de la race noire dans la mère-patrie, par ceux qu'elle a réalisée elle-même, progrès dont il importe de rendre compte, avant d'achever le tableau de l'éducation des anciens esclaves d'Amérique.

(A continuer.)

D. De Haerne,
chanoine.

Digitized by Google

SAINTE JULIENNE

ET L'INSTITUTION DE LA FÊTE-DIEU.

(Suite et fin.)

XXI.

Suivie d'Isabelle de Huy, d'Ozile et d'Agnès, la voilà sur la route de l'exil. Elle n'a ni or, ni argent, ni provisions d'aucune sorte. Lorsqu'on lui a demandé comment elles feront pour vivre, elle a répondu : Dieu nous aidera, et s'il le faut, les deux plus fortes d'entre nous iront mendier de porte en porte.

Ce fut à celle de Robertmont que les exilées s'arrêtèrent d'abord. Ce monastère de filles nobles n'était guère distant que d'une demi-lieue à peine de la maison de Cornillon. Une petite chapelle bâtie en 1093, par les soins d'Obert, 55e évêque de Liége, pour servir de lieu de prière à de jeunes personnes de bonne maison qui s'étaient retirées en ce lieu, avait fait place à un monastère qui reçut, cent ans plus tard, la règle de Cîteaux, ainsi que l'avait prédit saint Bernard lui-même, passant par là lors de son second voyage à Liége. Ce monastère, détruit par le feu, en 1230, au milieu des troubles d'une guerre civile, fut relevé en 1243, puis ravagé de nouveau en 1770 par les bandes indisciplinées qui battaient alors le pays. « Robertmont (1) est aujourd'hui le champ de mort de la grande cité et l'herbe des tombeaux a crû sur ses ruines. Robertmont fut jeté à terre par l'ouragan destructeur venu de ce doux pays de France qui envoyait alors au monde le ravage et le bouleversement. »

La porte de Robertmont s'était ouverte pour Julienne et ses sœurs. Mais la haine du prieur les y avait suivies, et elles durent porter leurs pas plus loin. Le couvent du Val-Benoît les accueillit.

Ce monastère, bâti en 1204, à peu de distance de Liége, sous le pontificat d'Hugues de Pierrepont, avait vu ses chanoines réguliers de Saint-

(1) A. de Noue.

Digitized by Google

Augustin remplacés par des religieuses, lors de l'incendie qui détruisit pour la première fois l'asile des dames de Robertmont. Elles y restèrent jusqu'à la révolution française, qui chassa ses abbesses perpétuelles. « Aujourd'hui, dit M. de Noue, le couvent est devenu maison de plaisance. Ces lieux de silence ont été réveillés par les bruits imposants de l'industrie. La jeune Belgique est venue asseoir son génie sur les deux rives de la Meuse et élever à nos yeux étonnés le magnifique pont du Val-Benoît. Toute cette terre a été labourée par la science et le travail, et le bouillant remorqueur traverse en triomphe les montagnes abaissées par la main de l'homme, et répand, en passant sur ces lieux, ses fumées et ses grincements criards comme un salut moqueur. »

Julienne n'y trouva pas la paix. Encore une fois, la vengeance du prieur simoniaque avait pénétré après elle dans cet asile hospitalier, et l'obligeait d'en sortir.

« Le monastère du Val-Notre-Dame, qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, fut la troisième maison de l'ordre de Cîteaux qui reçut la Sainte. »

Mais la révolte agitait toujours les villes du pays de Liége. La cité mugissait comme un volcan. Favorisés par ces désordres, les ennemis de Julienne pouvaient impunément la poursuivre de leurs colères. Elle comprit que sa présence allait devenir un danger pour celles qui l'avaient accueillies, et se souvenant du précepte de l'Évangile : *S'ils vous persécutent dans une cité, fuyez dans une autre,* pour une troisième fois, elle reprit sa pérégrination douloureuse :

— « *Allons,* se dit-elle, *à Namur, car l'on y reçoit coustumièrement illec les dechassez de leur pays.* »

XXII.

Julienne, Isabelle, Ozile et Agnès s'acheminent tristement le long des rives pittoresques de la Meuse. Elles arrivent à Namur, « la ville hospitalière. »

Religieuses errantes, inconnues, elles vont frapper de porte en porte ; on les regarde d'un œil de défiance et on leur refuse un abri. Enfin, elles trouvent un gîte sous le toit de pauvres béguines ; mais c'est tout ce qu'on peut leur donner, et elles doivent mendier leur pain quotidien.

O Jésus crucifié ! c'est maintenant qu'il est évident que ta servante Julienne *t'a aimé de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa force,* car les eaux débordées des tribulations, n'ont pu éteindre son amour fort comme la mort. « *A la guise des estoiles qui à plein midy couvertes, de*

Digitized by Google

nuict sont veues clairement luisantes : ainsi sa vertu, qui en temps de prospérité, ne s'estoit si pleinement monstrée, apparut plus resplendissante, entre les brouillars d'adversité. »

En ce temps-là, vivait, près de Namur, Himène d'Hochstedt, sœur de Conrard, archevêque de Cologne, qui enrichit son diocèse de ses immenses biens patrimoniaux et posa en 1246 la première pierre de la gigantesque cathédrale encore inachevée aujourd'hui. Himène était abbesse de Salzinnes, monastère de l'ordre de Cîteaux, situé sur la Sambre, au pied du château de Namur. Elle entend parler de la détresse de Julienne et de ses compagnes ; elle s'émeut, elle s'informe, elle écrit à Jean, archidiacre de Liége et protecteur des béguines de Namur, et en obtient pour les pauvres exilées un toit sous lequel désormais elles pourront sûrement abriter leur tête, mais qui ne les garantira pas du besoin.

« *Moult souffreteuses et dépourvues,* » heureuses pourtant, car leur demeure touchait à l'église de Saint-Aubain, où elles pouvaient aller épancher leurs peines devant les saints Tabernacles et vénérer deux reliques du Sauveur, elles vécurent ainsi plusieurs années. Mais enfin Himène, indignée de voir réduites à une telle extrémité de fidèles servantes de Jésus-Christ, qui avaient laissé tous leurs biens à leur monastère, s'intéressa si efficacement en leur faveur, qu'elle obtint que la maison de Cornillon leur payerait une modique pension alimentaire.

Mais la critique s'attache volontiers au malheur. Pour ôter tout prétexte à la malignité, la prieure de Cornillon se soumit, avec ses compagnes, à l'obéissance de l'abbesse de Salzinnes.

Peu après, Osile et Agnès moururent et furent inhumées à Salzinnes. Le ménologe de Cîteaux leur donne, comme à toutes les compagnes de notre Sainte, le titre de *bienheureuses*.

Julienne et Isabelle avançaient en âge ; elles étaient accablées d'infirmités ; des soins leur devenaient nécessaires. Isabelle décida à grand' peine Julienne, qui prévoyait la tempête dont Salzinnes était menacé, à accepter l'offre qui leur était faite d'aller habiter le monastère. Himène les reçut comme des anges envoyés du ciel, et malgré les instances de Julienne, qui ne voulait qu'une petite cellule proche de l'église, elle leur assigna des appartements sains et spacieux.

XXIII.

Pendant que ces événements se passaient, l'œuvre dont Julienne avait posé les bases se continuait malgré son éloignement. Précisément, à

Digitized by Google

l'époque où elle quittait le pays de Liége, triste de laisser sa tâche inachevée, un des hommes que la Providence avait suscités dans le temps pour prêter son concours à cette œuvre, Hugues de Saint-Cher, y rentrait, poussé sans doute par la volonté divine, pour contribuer à son achèvement. Les qualités éminentes qui l'avaient fait choisir par Grégoire IX pour aller à Constantinople travailler à la réunion de l'Église grecque à l'Église latine, qui l'avaient fait nommer ensuite provincial de l'Allemagne inférieure, lui avaient valu enfin la pourpre romaine et le titre de cardinal de Sainte-Sabine. Envoyé en qualité de légat apostolique au couronnement de Guillaume de Hollande à Aix-la-Chapelle, il revenait à Liége, chargé d'une mission près des Liégeois, et attiré d'ailleurs par d'anciennes amitiés.

L'amie de Julienne, Ève la recluse, apprenant l'arrivée à Liége de ce prince de l'Église, détermina quelques membres du clergé dévoués comme elle à l'institution de la Fête-Dieu, à mettre sous les yeux du légat le décret de l'évêque Robert, touchant la célébration de cette fête, et à lui représenter que la seule église de Saint-Martin s'y était conformée jusqu'alors.

Après un examen sérieux, Hugues approuva la fête nouvelle, ainsi que l'office qui avait été composé pour sa solennisation, et il fit savoir qu'au jour fixé par le mandement de l'évêque Robert, il la célébrerait lui-même solennellement dans l'église de Saint-Martin.

Ce jour-là, une foule immense de personnes de tout rang emplissait l'enceinte devenue trop étroite de la vaste collégiale. Hugues, revêtu de ses habits pontificaux, monte en chaire et « établit (1) d'abord que l'institution de la fête devait augmenter l'honneur du nom du Seigneur ; il montre ensuite aux Liégeois la gloire immortelle qui devait rejaillir sur leur Église, la promotrice de cette fête auguste ; enfin, les trésors de grâces que la main prodigue du Seigneur répandrait, comme une rosée fructifère, sur tous ceux qui fêteraient un si grand jour avec affection et piété. Il termine en exhortant le clergé et le peuple de Liége à rendre la solennité digne de la majesté de la fête. » C'est à la suite de cet éloquent appel, ajoute M. de Noue, qu'un chanoine de Saint-Martin légua ses biens à la collégiale pour aider à célébrer la fête avec plus de pompe.

Hugues ne s'en tint pas là. Pour donner plus de poids encore à son approbation, il en fit l'objet d'un mandement, vrai monument de piété et de foi, d'onction sacerdotale et d'amour envers Jésus-Christ, où,

(1) Fisen, traduit par de Noue.

Digitized by Google

après avoir fait ressortir l'immensité de la dette que le genre humain a contractée envers son Sauveur, il conclut comme Robert de Torote et presque dans les mêmes termes, qu'il est éminemment juste qu'il y ait un jour chaque année spécialement consacré à l'acquit de cette dette de reconnaissance, et il termine en ordonnant que la fête du Très-Auguste Sacrement soit annuellement célébrée la cinquième férie après l'octave de la Pentecôte.

Ce mandement fut donné à Liége le 4 des calendes de janvier, la dixième année du pontificat d'Innocent IV (24 déc. 1252).

Deux ans plus tard, Pierre Capocci, cardinal de Saint-Georges au Voile d'or, qui résidait à Maestricht en qualité de légat apostolique, étant aussi venu à Liége, et ayant entendu parler de la nouvelle fête, qui n'était encore célébrée que dans une partie du diocèse, voulut à son tour, après mûr examen, confirmer de son autorité une solennité instituée pour la plus grande gloire du Très-Haut. Dans un mandement donné à Liége la veille des calendes de décembre 1254, après avoir rappelé le décret de Hugues de Sainte-Sabine ordonnant qu'il y ait chaque année une fête spéciale et solennelle du Saint Sacrement dans l'étendue de sa légation; il ajoute : « Nous trouvons ce statut saint, louable, juste, nous l'avons pour agréable et nous le confirmons par l'autorité des présentes. Que personne donc n'ait l'audace d'enfreindre ces lettres de confirmation et d'aller témérairement à l'encontre. Que si quelqu'un a la présomption d'y porter atteinte, qu'il sache qu'il encourra la colère du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. »

XXIV.

C'était une grande consolation réservée à Julienne, la plus grande qu'elle put éprouver sur la terre de l'exil, d'apprendre que la jeune plante cultivée par elle avec tant d'amour et qu'elle avait dû abandonner aux soins de la Providence, avait résisté aux orages, avait grandi, étendu ses racines, et portait des fleurs et des fruits. Elle remerciait avec effusion le Ciel d'avoir bien voulu l'arroser et lui dispenser, selon les besoins de sa faiblesse, la lumière et l'ombre. Mais en même temps, elle le priait d'en hâter le développement, de la transformer en un arbre immense étendant sur le monde ses rameaux tout inondés des rayons du divin soleil.

Non qu'elle espérât jouir elle-même de la beauté de ce spectacle. Humble instrument dans les mains du Maître, elle avait déposé dans la

Digitized by Google

terre la semence, au Maître seul revenait la moisson. Pour elle, courbée sous le poids du jour, elle sentait que sa tâche était finie, et elle n'aspirait qu'au repos dans la maison de son Seigneur.

Ce repos, deux de ses compagnes, Agnès et Ozile, le goûtaient déjà. Bientôt ce fut au tour d'Isabelle de s'endormir dans la paix. Julienne pleura, mais sur elle-même ; elle pria, mais non pour son amie. A Himène qui s'en étonnait, elle répondit : « *J'ai ouï dire que c'était faire injure à un saint de prier pour lui.* »

Accablée par l'âge et les infirmités, elle fit venir de Cornillon sa fidèle sœur Ermentrude. Ce fut une grande joie pour toutes deux de se trouver réunies ; mais cette joie ne devait pas longtemps durer. Une autre consolation qu'eut Julienne, fut de recevoir la visite de Jean, le légitime prieur de Cornillon. Ils s'entretinrent des jours passés, de cet heureux temps où ils travaillaient ensemble à composer l'office du Très-Saint Sacrement. Puis après avoir échangé ces douces consolations qu'une sainte amitié peut seule donner, ils se dirent adieu pour ne plus se revoir en ce monde. Jean retournait à Liége pour y mourir, et Julienne, qui le prévoyait, avait dit à Ermentrude : Ma fille, confessez-vous à votre légitime prieur, car c'est la dernière fois que vous et moi le voyons.

Une dernière et cruelle épreuve lui était encore réservée : Salzinnes qu'elle aimait, Salzinnes où elle avait trouvé auprès d'Himène un peu de calme et de paix, Salzinnes devait à son tour voir s'abattre sur lui la foudre, ses murs crouler et ses vierges dispersées dans une tourmente populaire. Elle avait prévu et pleuré d'avance ces malheurs. Quand on lui avait demandé la cause de ses larmes : « Je serais sans âme, avait-elle répondu, si je ne pleurais sur les malheurs qui menacent Namur, cette hospitalière Namur qui a donné un abri à de pauvres exilées. Mais ma dette envers Salzinnes est bien plus grande encore ; et comment pourrais-je, sans verser des larmes, voir ce monastère assis dans la solitude et l'affliction ? » Et elle passait les jours et les nuits en prières, s'offrant à Dieu en victime, et lui demandant d'épargner Himène et ses vierges pures.

Dieu écouta les supplications de sa servante : Himène trouva en divers lieux des abris protecteurs pour ses filles, mais le monastère fut livré au pillage et détruit, et la charitable abbesse se fit un devoir de conduire elle-même à Fosses sa bien-aimée Julienne accompagnée d'Ermentrude.

Digitized by Google

XXV.

Un chanoine de l'église collégiale les reçut avec joie dans sa maison. Il fit même réparer et meubler une cellule qui avait autrefois servi à sa sœur, morte depuis quelques années, et l'offrit à Julienne. Celle-ci l'accepta avec d'autant plus de plaisir, qu'elle savait que la sœur du chanoine y était entrée le même jour qu'Ève, son amie, avait pris possession de la sienne à Liége. Ce fut là qu'elle consuma dans l'ardeur de son oraison le peu de forces qui lui restaient encore.

Sentant sa fin approcher, et désirant avoir un dernier entretien avec le chanoine de Lausanne, elle le fit prier de venir auprès d'elle. Sans cesse elle s'informait s'il n'arrivait pas; mais elle attendit en vain : ni de Lausanne, ni aucun de ses anciens amis ne vint à Fosses, soit qu'on ne la crut pas en danger, soit qu'à cause des troubles de Namur les routes ne fussent pas sûres. Ce ne fut pas une des moindres douleurs de Julienne que de devoir emporter dans la tombe le secret de cette communication suprême qu'elle aurait voulu faire à l'amitié; que de se sentir mourir sur la terre d'exil dans un aussi complet abandon.

Elle se tourna uniquement dès lors vers l'ami toujours présent, le seul véritablement qui mérite d'être aimé, et le seul qu'elle eût aimé jamais, puisqu'elle n'aimait les autres qu'en lui. Ce fut en lui qu'elle épancha ces secrets que l'oreille humaine n'était pas digne d'entendre, ces effusions longtemps contenues d'une âme dévorée d'amour, et qui, aspirant en haut, a hâte de voir briser ses liens corporels. « Ayez patience, lui disait-on alors pour la consoler, la mort approche. » — « Non pas la mort, répondit-elle, mais la vie. »

« Pourquoi donc te plaindre, ô vierge du Christ (1), ton exil va finir. « Le temps est proche de ton retour au pays. N'es-tu pas celle dont la « voix criait sans cesse au Seigneur : Délivre mon âme de sa prison, « afin qu'elle chante tes louanges. Ton cri est monté jusqu'au Dieu du « ciel qui a vu de ses yeux les afflictions et les souffrances que tu as « endurées sur la terre d'Égypte pour la gloire de son nom : il va se « hâter de te délivrer de la maison de prison et de l'ombre de la mort. « Réjouis-toi donc, fille de Sion, fille de Jérusalem, bondis de joie et « d'allégresse, ton esquif a traversé l'immensité de cette mer du monde, « il aborde au port désiré. *Encore un petit de temps* (2), tu t'avan-

(1) L'auteur contemporain.
(2) Le Ruite.

Digitized by Google

« ceras fièrement au sortir du combat, après avoir vaincu ces indomp-
« tables tyrans, le monde, la chair et le démon, emportant dans tes
« mains les palmes de la victoire et portant au front pour couronne le
« laurier de la virginité. Mais ta couronne sera tressée aussi de lys et de
« roses; de roses, le symbole du martyr; de lys, l'emblème de ta can-
« deur et de ta mansuétude virginale. N'as-tu point mérité le nom de
« martyre, vierge du Christ? N'as-tu point souffert en esprit et désiré
« les tourments des martyrs, toi qui as désiré partager avec ton Dieu
« les douleurs de la Passion, te crucifier et mourir avec lui sur la croix?
« toi qui t'es consumée en sa présence comme la cire odorante du flam-
« beau de l'autel à l'ardeur du feu sacré; toi qui as désiré la mort pour
« le repos et le salut de ceux qui t'ont persécutée; toi, enfin, qui depuis
« tes jeunes années n'as rencontré sur tes pas que malheur, infirmités,
« exil, ingratitude, offrant tout à Jésus-Christ, ton divin modèle. Oui,
« je le répète encore : ton laurier sera tressé de roses et de lys; prends
« courage, tu vas bientôt jouir de la plénitude des joies éternelles. »

XXVI.

On était à la veille de Pâques. Julienne dit à Ermentrude : « Sœur, je voudrais demain aller à l'église pour dire au Seigneur mon dernier adieu. » Et le lendemain, de grand matin, Julienne, à demi mourante, est conduite aux pieds des autels; elle écoute l'office de la résurrection et reçoit pour la dernière fois son Créateur en présence d'une assistance confondue devant une piété si héroïque. Puis, abîmée dans une adoration muette, elle reste là, jusqu'au soir, immobile, et comme si déjà elle n'était plus de ce monde. Enfin, on la relève et on la transporte dans sa cellule.

L'heure du départ approchait. Le prêtre vient faire sur ses membres cette onction qui rend fort pour le grand voyage. Julienne verse des pleurs de joie et mêle sa voix expirante aux prières de l'Église.

La vénérable abbesse de Salzinnes, désirant recueillir le dernier soupir de sa sainte amie, veut passer la nuit à son chevet : — Allez en paix, Himène, dit Julienne, je ne mourrai ni aujourd'hui ni demain!

Le vendredi, aux premières lueurs de l'aube, Himène pénètre avec quelques-unes de ses religieuses dans la cellule de la mourante. Le chanoine de Fosses et quelques personnes pieuses priaient autour de son lit. L'âme de Julienne allait s'exhaler : « Ma Julienne, lui dit Himène, vous ne pouvez plus recevoir votre Dieu dans la sainte Eucharistie;

Digitized by Google

mais on va vous l'apporter ici afin que vous puissiez l'adorer encore, et rendre votre âme en sa présence. » — « *Non*, murmura l'humble vierge, *il ne convient point au Roi de visiter sa servante.* » — « Il est juste, reprend Himène, que vous adoriez encore votre Rédempteur au seuil de l'éternité ! » — « *Je vais le voir face à face* », dit Julienne. Mais une Sœur lui ayant fait observer qu'elle doit se soumettre à sa supérieure, Julienne cède enfin.

Vers les neuf heures, le chantre de Fosses, revêtu de l'aube, entre dans la modeste cellule portant dans ses mains le Saint des Saints. Au son de la clochette du Viatique, Julienne, dans un dernier effort d'humilité et d'amour, se soulève sur sa couche et se répand tout entière dans un acte suprême d'adoration. Le chantre alors élevant l'hostie sainte : « Voici Julienne, votre Dieu et Sauveur, qui a daigné naître et mourir pour vous. Priez-le qu'il chasse loin de vous l'ennemi et vous conduise à la vie éternelle. » Julienne, dardant sur l'hostie un regard embrasé d'amour : « *Que mon bon Dieu,* répond-elle, *me soit favorable ainsi qu'à Madame;* » puis inclinant la tête, l'amante de Jésus rendit l'âme au même jour et à la même heure qu'était mort sur la croix son Bien-Aimé.

C'était le 5 avril 1258, et la vierge de Retinne était âgée de 66 ans.

XXVII.

Selon le désir qu'elle en avait exprimé, son corps fut transporté à l'abbaye de Villers, où il fut reçu avec honneur et déposé derrière le maître autel. Au moment où l'on descendait ses restes dans la sépulture qui leur avait été préparée, un prêtre étranger, inconnu dans le couvent, se présenta, monta en chaire, et prononça un discours éloquent sur le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, objet tout particulier de l'adoration et du culte de Julienne pendant sa vie.

Par une coïncidence étrange, Julienne et Robert de Torote, premiers promoteurs de la Fête-Dieu, moururent tous les deux à Fosses et furent inhumés l'un et l'autre dans l'abbaye de Villers.

De cette abbaye, célèbre autrefois par sa magnificence, et qui fut renversée, comme tant d'autres, par la tourmente révolutionnaire, il ne reste aujourd'hui que des ruines imposantes. Mais les reliques de la Sainte, déposées d'abord à la place d'honneur, derrière le maître-autel, puis renfermées trois siècles plus tard dans un riche tombeau et transportées dans la chapelle érigée en l'honneur de saint Bernard, avaient

Digitized by Google

été en partie distribuées quand la tempête s'abattit sur les murs de la noble abbaye. Quelques parcelles envoyées, l'an 1565, par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, au roi de Portugal ; emportées à Paris par Antoine Ier, et données par lui en 1594 à Emmanuel son fils aîné, qui, après les avoir conservées religieusement pendant quarante ans dans sa chapelle domestique à Bruxelles, en fit don, à son tour, à l'église du Saint-Sauveur à Anvers, sont les seules, à notre connaissance, dont l'authenticité soit établie. L'église de Saint-Martin qui, la première, avait compris la mission divine de Julienne en célébrant la fête du Très-Saint Sacrement, put seulement obtenir en 1746, une bien petite part de ce trésor. Placées à côté de celles de son amie et collaboratrice, Ève la recluse, les reliques de la vierge de Retinne sont exposées chaque année à la vénération des Liégeois.

Retinne, dans l'église élevée en l'honneur de sa sainte fille par la piété et la libéralité de ses habitants (1), possède aussi depuis 1846, époque où fut célébré le sixième jubilé séculaire de l'institution de la Fête-Dieu, quelques parcelles des précieux restes. Déposée sous la table du maître-autel, la poussière sacrée doit frémir en se sentant si proche de Celui en qui elle a vécu uniquement, en qui elle est appelée à vivre toujours.

A Cornillon aussi, dans l'humble et pauvre chapelle où priait Julienne, nous avons vu, le jour de sa fête, exposé à la vénération des fidèles, au milieu de lys et de roses, symboles de pureté et de charité, un très-petit fragment des précieux débris. Fixé au centre d'un simulacre d'hostie, dans un reliquaire en forme d'ostensoir, il était à la fois l'emblème de l'étroite union qui exista toujours entre Julienne et le Dieu Eucharistique, et de cette union plus intime dont ce Dieu a depuis longtemps récompensé l'amour de sa servante.

Car la sainteté de Julienne est reconnue : différents miracles l'ont attestée, son doux nom est invoqué, sa fête est solennisée, et plusieurs papes ont attaché les plus riches indulgences à cette solennisation. Et voici ce qu'on lit dans l'office que l'Église récite en son honneur :

« Dieu, qui aimez à exalter les humbles, vous avez merveilleusement

(1) L'église de Sainte-Julienne, à Retinne, dont les premiers fondements furent posés le 19 juin 1845, est bâtie sur le plan des églises gothiques du commencement du XIIe siècle, de ce style ogival primitif qui prit naissance au siècle de Julienne. C'est à l'initiative et au zèle pieux de M. l'abbé Bosard, aujourd'hui curé à Jupille, que l'on doit son érection, à laquelle tous les habitants du hameau, les pauvres aussi bien que les riches, les enfants même, par le sacrifice des petits trésors de leur âge, se sont fait une joie et une gloire de contribuer.

Digitized by Google

« choisi la Bienheureuse vierge Julienne, pour être la promotrice de la « solennité du corps de votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ; « faites, nous vous en supplions, que nous la suivions toujours dans les « sentiers de l'humilité, afin que nous méritions d'être glorifiés avec « elle dans les cieux. »

XXVIII.

Le but de Julienne n'était pas atteint; mais la mort, qui allait disperser les cendres de la Sainte, devait rester sans force contre la grande œuvre à laquelle sa vie avait été vouée, et nous allons voir la Fête-Dieu surgir avec éclat sur sa tombe.

Cette solennité qu'avait instituée l'évêque Robert et que deux légats apostoliques avaient confirmée, n'avait pu se faire accepter par les églises du diocèse. Julienne était morte, Hugues de Saint-Cher était mort, et l'indigne successeur de Robert de Torote, bien loin de songer à l'extension de la fête, laissait son chapitre user de son influence pour déterminer les chanoines de Saint-Martin, qui l'avaient toujours fidèlement célébrée, à l'abandonner à leur tour. Ève la récluse aurait pu désespérer, si elle ne s'était souvenue des paroles de sa sainte amie : « *Ce que la Providence a établi ne peut être renversé par les petits efforts des hommes. Le temps viendra, n'en doutez nullement, que cette fête se célébrera non-seulement à Saint-Martin, non-seulement dans la cité de Liége, non-seulement dans tout le diocèse, mais dans toute la chrétienté.* »

Et, en effet, lorsque tout semblait perdu, Dieu suscita à la Fête-Dieu un promoteur plus puissant que tous ceux qu'elle avait rencontrés jusqu'alors. « L'archidiacre de Liége, Jacques Pantaléon de Troie, le même qui avait reconnu l'esprit de Dieu dans la conduite de sainte Julienne, après avoir visité, en qualité de nonce apostolique, la Pologne, la Poméranie, la Prusse, la Livonie et toute l'Allemagne, avait été élu évêque de Verdun, puis patriarche de Jérusalem, et après la mort d'Alexandre IV, survenue en 1261, il était monté dans la chaire de Saint-Pierre et avait pris le nom d'Urbain IV.

Cet événement remplit de joie le cœur d'Ève; elle y vit d'avance et avec raison un commencement d'accomplissement de la prédiction de sainte Julienne. Elle fit solliciter le prince-évêque de demander au Souverain-Pontife la confirmation de l'institution de la Fête-Dieu, et le malheureux Henri de Gueldre s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'il espérait s'attirer par ce moyen la bienveillance du Pape que sa conscience lui faisait redouter. Urbain se réjouit de la demande qui lui était

Digitized by Google

faite et approuva la nouvelle fête en 1261, au commencement de son pontificat. Elle fut dès lors solennisée avec joie dans tout le diocèse de Liége, à l'exemple de l'église de Saint-Martin, qui l'avait célébrée sans interruption depuis seize ans. »

Ce n'était encore qu'un acheminement vers l'entière réalisation de la prédiction de Julienne. Un miracle arrivé à Volsenne, pendant que le Pape était réfugié à Orviette, fut le moyen dont la divine Providence se servit pour réveiller chez Urbain IV le souvenir de ce que Julienne lui avait dit autrefois à Liége, que c'était la volonté de Dieu que l'Église universelle honorât un jour par une fête particulière la très-sainte Eucharistie.

« Un prêtre qui célébrait la sainte messe dans l'église de Sainte-Christine, ayant été tenté pendant le Saint-Sacrifice contre la foi en la présence réelle, vit tout à coup sortir de l'hostie qu'il tenait en main une grande abondance de sang. Le pauvre prêtre fit tout ce qu'il pût pour que la chose ne put être aperçue, mais il s'efforça vainement d'en empêcher la publicité ! Le sang avait pénétré le corporal et les nappes de l'autel jusqu'à laisser sur le marbre des traces que l'on y vénérait encore après plusieurs siècles. Épouvanté et touché en même temps, il avoua sa faute et rendit gloire à Dieu. Le bruit de ce prodige étant parvenu jusqu'au Pontife, Urbain se fit apporter le corporal à Orviette, où il existe encore dans l'église magnifique qui fut construite à cette occasion en 1290 (1). »

XXIX.

Ce miracle, en rappelant à Urbain IV les paroles de Julienne, lui fit penser que le moment était venu de réaliser ce grand dessein de la Providence. Il décrète alors, de l'avis unanime du Sacré-Collége, que la Fête-Dieu sera célébrée dans toute la chrétienté à l'instar de ce qui se pratique dans l'Église de Liége. Dans sa bulle de 1264, bulle à jamais célèbre, il rappelle son séjour à Liége et les révélations qu'il y reçut :

« *Nous avons appris,* dit-il, *lorsque nous étions encore en moindre* « *dignité, que quelques personnes catholiques avaient eu révélation que* « *cette fête devait se célébrer dans l'Église universelle.* Nous donc, afin de « fortifier et d'exalter la foi orthodoxe, nous avons jugé à propos de « statuer qu'outre la commémoration quotidienne que l'Église fait de « ce divin Sacrement, on en célébrât tous les ans une fête solennelle, en « lui désignant un jour exprès, savoir la cinquième férie après l'octave

(1) Le P. Ducarme, *Le plus beau souvenir de l'histoire de Liége.*

Digitized by Google

« de la Pentecôte. A quel jour la multitude dévote s'empressera de venir « en foule dans nos églises, où les clercs, comme les laïcs, pleins d'une « sainte joie, chanteront des cantiques de louanges. Que ce soit donc en « ce saint jour que les cœurs des fidèles, leurs bouches et leurs lèvres « entonnent des hymnes d'allégresse ; que ce soit en ce jour mémorable « que la foi triomphe, que l'espérance s'élève, que la charité brille, que « la piété s'applaudisse, que nos temples résonnent de chants mélodieux « et que les âmes pures tressaillent de joie. Que ce soit en ce jour de « dévotion que tous les fidèles courent à nos églises avec gaîté de cœur « et avec une prompte obéissance, et que là, en s'acquittant de leurs « devoirs, ils célèbrent dignement une si grande fête. Plaise à Dieu « qu'une sainte ardeur les enflamme de telle sorte que par leurs exer- « cices de piété, ils croissent en mérite auprès de Celui qui s'est livré « pour prix de leur rachat, et qui se présente pour être leur nourriture « en cette vie; plaise que ce même Dieu soit leur récompense en l'autre « monde, etc. »

Sainte Julienne avait dû confier à un humble clerc de Cornillon la tâche de chanter l'auguste mystère. Urbain IV, à son tour, chargea en même temps de ce soin saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure ; mais ce dernier déchira son ouvrage en entendant les pages sublimes qui valurent à l'Ange de l'école, pour sa récompense, d'entendre une voix du ciel qui disait : *Bene scripsisti de me Thoma.*

XXX.

Le Souverain-Pontife ayant appris que Julienne n'était plus de ce monde, ne crut pas au-dessous de sa haute dignité d'adresser un bref pontifical à celle qui, associée aux espérances de la Sainte pendant sa vie, avait continué après sa mort à en poursuivre de toutes ses forces la réalisation.

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre bien-aimée « fille Ève, récluse de Saint-Martin à Liége, le salut et la bénédiction « apostolique.

« Nous savons, ma chère fille, que vous avez désiré de toute l'étendue de votre âme que la fête solennelle du très-sacré corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ fût instituée dans l'Église de Dieu. Nous vous annonçons donc une sainte joie, et nous vous signifions qu'en vue d'affermir de plus en plus la foi catholique, nous avons jugé à propos de statuer, qu'outre la commémoration quotidienne que l'Église fait de cet adorable sacrement, on en instituât une fête spéciale, à laquelle fin nous lui avons désigné un certain jour, auquel les fidèles puissent fréquenter avec dévotion

Digitized by Google

nos églises ; jour qui deviendra pour tous la fête d'une joie intime, ainsi qu'il est plus amplement exprimé dans nos lettres.

« Au reste, sachez que nous-même, à dessein de donner au monde chrétien un salutaire exemple de cette solennité, nous l'avons célébrée en présence des archevêques, évêques et prélats de l'Église qui résidaient auprès du siége apostolique. Que votre âme bénisse donc le Seigneur, que votre esprit se glorifie en lui, parce que vos yeux ont vu les merveilles que nous avons préparées à la face de tous les peuples. Réjouissez-vous, parce que le Tout-Puissant vous accorde l'accomplissement de vos vœux et que la plénitude de la grâce céleste mette sur vos lèvres des cantiques de louange et de jubilation, etc., etc.

« Donné à Orviette, le 8e jour de septembre, et de notre pontificat la quatrième année (1264). »

Certes, ce fut une *sainte joie*, une joie immense qui inonda le cœur d'Ève à la réception de ce bref qu'accompagnaient la bulle d'extension et le nouvel office du Très-Saint Sacrement. « Prosternée, dit le R. P. Dechamps, dans sa pauvre cellule, à la petite fenêtre qui regardait l'autel de Saint-Martin, son cœur de vierge se répandait en actes d'amour et de reconnaissance envers le Chef invisible de l'Église qui venait d'accomplir par son Vicaire sur la terre ce qui avait fait pendant tant d'années l'objet des plus fervents désirs de Julienne. »

Mais Dieu voulait affermir la fête de son amour au milieu des épreuves. Urbain ne put parfaire son œuvre, et les guerres des Guelfes et des Gibelins, qui agitèrent l'Italie, ne permirent point à Clément IV, son successeur, de continuer l'œuvre d'Urbain IV. L'institution paraissait ensevelie dans l'oubli, mais Julienne priait au ciel. Le concile œcuménique de Vienne, sous la présidence de Clément V, et en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Arragon, confirma, en 1311, la bulle d'Urbain IV ; mais Clément meurt encore incontinent après son décret, et ce fut enfin Jean XXII qui, en 1316, en orna pour toujours le front de l'Épouse de Jésus-Christ, qui la regarde comme un des plus beaux joyaux de sa couronne. Il la fit solenniser, comme nous la voyons encore de nos jours, aux applaudissements du ciel et de la terre et aux frémissements des enfers (1).

XXXI.

Astre doux et mystérieux, dont la lumière d'emprunt rappelle à l'esprit du chrétien ces clartés surnaturelles que le soleil de justice, voilé à nos yeux, fait briller au front de l'Église comme un phare dans la nuit ; astre symbolique, dont l'image poursuivit vingt ans Julienne, qu'est devenue cette tache obscure qui assombrissait ta face et troublait la

(1) De Noue.

Digitized by Google

Sainte dans son oraison ? Celle que hantait cette vision, se baigne aujourd'hui dans les flots de la divine lumière, et, grâce à sa prière sans doute, l'Église, que tu figures, a vu se dissiper cette ombre dont s'affligeait la piété de la vierge de Retinne. Les nuages que la tiédeur, les passions, la vaine science, l'orgueil et la haine interposaient, ô Église du Christ, entre toi et le divin Soleil, le divin Soleil les a transperoés, et maintenant tu réfléchis, sinon dans tout leur éclat, du moins sans éclipse, ces rayons qui ceignent d'une auréole la tête du céleste Époux !

Le miracle de son amour, le grand mystère eucharistique, ce n'est plus seulement, comme autrefois, dans le demi jour du sanctuaire qu'il apparaît aux yeux des fidèles : voici qu'il s'affirme et resplendit aux regards de tout l'univers dans une fête solennelle instituée tout exprès pour sa glorification. Ah ! ce n'est pas inutilement que l'humble et sacrée semence est tombée de la main de Dieu sur le sol de Liége *la sainte,* tout pénétré de l'ardeur de la foi du XIIIe siècle. En dépit des tempêtes que l'enfer a soulevées pour la détruire, protégée par son humilité même, elle a trouvé à s'abriter ; elle a germé et fructifié. Et maintenant déchaînez-vous, vents des passions et des erreurs humaines ! Réduisez en poussière, dispersez ce que la piété reconnaissante des hommes n'a pu sauver des restes de la semence bénie ! Le germe divin en est sorti, il a grandi, il est devenu un arbre immense. Soufflez, vent de l'impiété ! Soufflez, vents de l'orgueil, de la luxure et des hérésies ! Vous n'ébranlerez pas cet arbre dont les racines enserrent le monde, et vos fureurs ne feront rien qu'ajouter une note de plus, le cri de la rage impuissante, au frémissement harmonieux qui court le long de ses rameaux et s'élève des extrémités du globe comme un cantique de reconnaissance et d'amour en l'honneur du Dieu caché !

Oui, voilà six siècles qu'au jour fixé, au grand jour de la Fête-Dieu, il retentit par toute la terre, le cantique sublime ; ce cantique qui, pour la première fois, se fit entendre du haut de tes collines, ô Liége ! dans l'enceinte à jamais glorieuse de Saint-Martin ! Du milieu des cités et du sein des campagnes ; des sommets escarpés des monts et des profondeurs des vallées ; de dessous les voûtes des cathédrales resplendissantes d'argent et d'or et d'entre les murs de la chapelle rustique ; sur les rives de l'ancien monde et sur les rivages du nouveau, de tous les cœurs catholiques, il s'élève vers le ciel avec les douces senteurs des fleurs et le parfum de l'encens. Julienne l'entend monter, ce cri de reconnaissance, d'adoration et d'amour, ce cri qu'elle-même a arraché des lèvres de l'Église universelle, et elle en tressaille dans le sein de Dieu.

ANDRÉ LE PAS.

Digitized by Google

UNE HEURE AU JARDIN

ET UNE HEURE A LA FENÊTRE (1).

Bien des mois s'étaient écoulés depuis notre dernier entretien ; un ciel gris et glacial pesait sur la nature en deuil ; plus de gazons fleuris, plus d'oiseaux gazouillants, plus de fraîche verdure aux arbres ; une herbe flétrie couvrait le sol ; la cîme des arbres n'avait plus d'autre parure que quelques feuilles desséchées emportées à chaque instant par le vent ; le corbeau jetait de loin en loin dans les airs son triste croassement et aux brises printanières avaient succédé les lugubres rafales de l'automne.

Je suis de ceux pour qui cette saison a un langage religieux : aux cœurs jeunes et pleins de vie les prairies émaillées et les soleils riants ; mais aux âmes blessées sur le rude chemin du monde, le deuil et les lamentations d'une nature éplorée. Lorsque, assis au coin de mon foyer, j'entends les cris et les plaintes duvent dans ma cheminée, je comprends mieux l'enthousiasme de nos pères pour leur triste ciel livré tout entier aux combats des vents déchaînés.

C'était dans cette situation que nous nous trouvions, mon ami et moi, les yeux fixés sur la flamme pétillante, plongés dans un silence qui n'était pas sans charmes et qu'interrompaient de loin en loin, un mot, une observation, un souvenir. Enfin, la conversation s'engagea.

Lui. — Vous souvient-il de votre promesse ? J'ai bien réfléchi, depuis notre dernière entrevue, à cette question de *la mode*, qui, au premier aperçu, paraît si futile, et qui cependant est digne de toute l'attention du philosophe.

Moi. — Elle l'est à ce point que, non résolue, elle entraîne dans ses destinées la question du *Beau*, dont elle est inséparable. Or, vous devinez où cela nous conduit. S'il est impossible d'asseoir sur des fondements inébranlables la théorie du *Beau*, il en sera de même du *Vrai* et du *Bien*, et nous voilà précipités dans les monstruosités du *Positivisme*.

Lui. — J'y avais pensé. La conscience, cela est incontestable, pro-

(1) Voyez la livraison du mois de juin 1868.

Digitized by Google

clame hautement l'existence éternelle du *Vrai* et du *Bien*, et, cependant, il suffit d'étudier l'histoire de l'espèce humaine, pour reconnaître qu'il y a eu de tout temps, dans l'interprétation de ces deux principes, autant de caprices et de bizarreries que ne peut en offrir l'histoire de la *Mode* dans ses rapports avec le *Beau*.

Moi. — Je me borne, pour le moment, à prendre acte de cet aveu de la conscience humaine. Il y a, au fond de notre âme, la triple notion du *Vrai*, du *Bien* et du *Beau :* cela est de toute évidence ; mais cette notion n'est pas toujours claire et distincte, comme nous le remarquons dans la question qui nous occupe, et voilà ce qu'il faut expliquer.

Lui. — Je vous avoue n'avoir jamais pu comprendre comment, à deux époques également civilisées, le même être, l'*homme*, a pu, d'une part, trouver pour orner et vêtir son corps, la belle et simple draperie antique, et d'autre part, choisir, dans le même but, cette parodie de toute parure, le costume des *incroyables* du Directoire.

Moi. — Veuillez, mon cher ami, ne pas anticiper sur les points de notre entretien, et, comme on dit en affaires, procédons par ordre.

Il y a un *Beau* immuable, infini, absolu ; cela est hors de toute discussion, et ce point est arrêté pour nous. La notion de ce *Beau* est au fond de notre âme ; qui pourrait le nier ? S'il en était autrement, jamais de la poitrine de l'homme ne serait sortie cette exclamation : « Cela est beau ! » Mais, cette notion, toute divine qu'en soit l'origine, elle s'affaiblit, elle s'efface, elle s'oblitère quelquefois, triste condition de notre nature malade et mutilée ! Et cela est vrai pour les nations, vrai aussi pour les individus. Je commence par les individus. Rentrons en nous-mêmes ; c'est là que nous trouverons la lumière et la vérité ; car l'homme intérieur seul est doué de cette consistance, de cette lucidité qui fuit l'homme des sens, l'homme qui s'arrête à la surface. Rentrons donc en nous-mêmes ; dégageons-nous de toute préoccupation, de tout intérêt matériel, de toute passion et surtout de celle qui, de sa nature, est meurtrière de l'esprit. Au lieu de laisser aller notre pensée au tourbillon des choses muables, aux fantasmagories d'un monde contingent, allons au fond de notre âme, à la racine de notre être, là où persistent, pour qui sait le saisir, les communications avec le monde absolu. Vivez, si vous en avez la force, vivez longtemps de cette vie. Ne sentez-vous pas, comme moi, que les ténèbres se dissipent et que la lumière se fait ? Voici que toutes les grandes nations s'éclairent, et voici qu'elles trouvent dans toutes les expressions de la pensée humaine, clarté, précision, noblesse, harmonie, c'est-à-dire *vérité, justice* et *beauté*.

Mais, malheur à nous, si nous nous éloignons de ce centre divin ; si

Digitized by Google

nous perdons le seul point d'attache que nous ayons encore avec les choses d'en haut ! C'est un fait reconnu, un fait dont chacun de nous a fait peut-être l'expérience, que la vigueur et l'intensité de l'intelligence sont en raison directe de la pureté de la volonté, et cela est si vrai que des âmes simples, mais chastes et innocentes, ont pu, sans étude, étrangères à tous les procédés de la science, rencontrer par intuition les plus hautes vérités philosophiques. Mais, ce qui est également vrai, c'est qu'à peine sur le seuil de la vie sensuelle, l'homme sent s'affaiblir l'éclat de sa lumière intérieure. S'il continue dans cette voie, s'il suit la pente rapide de la dégradation morale, s'il arrive à ces tristes régions où la tempête des passions fait seule entendre sa voix, alors tout s'obscurcit aux yeux de son esprit, toutes les notions se confondent, et la pensée lésée, meurtrie par tant de chutes, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle doit être dans une âme saine. Je vais plus loin : comme la parole est intimement liée à la pensée, l'homme qui, en vivant mal, a perdu le droit de penser juste, perdra en même temps celui de bien parler. Et j'entends ici par la parole toutes les expressions de la pensée, aussi bien dans les lettres et la philosophie que dans les arts plastiques.

Lui. — Permettez-moi de tirer pour vous la conclusion de tout ce qui précède : c'est que la notion du *Beau* s'altère et s'efface même dans l'homme qui rompt tout commerce avec le Dieu qui parle en lui. La philosophie païenne elle-même avait dit quelque chose de semblable, et permettez-moi de vous citer à ce propos les idées de Plotin, telles que je les trouve exposées dans un ouvrage récent. « Pour contempler la beauté, il faut la posséder ; il faut être *beau* pour juger de la beauté ; par conséquent, il faut purifier par la lumière de la vérité et par la grâce de la vertu toutes les pensées impures et ténébreuses qui s'opposent à la parfaite identification du sujet et de l'objet, de l'intelligence et de l'intelligible ; il faut que l'homme travaille lui-même à sa statue jusqu'à ce qu'il voie régner en lui la sagesse ; alors il devient à la fois la vue et la lumière ; il se fait, pour voir Dieu, semblable à Dieu, que dis-je, identique à Dieu : il devient Dieu lui-même. La beauté n'est autre chose que la vertu... Il faut donc que l'homme tue en lui toutes les sensations qui tiennent au corps et à la matière ; qu'il sorte de cette prison, de ce tombeau où il est enchaîné comme un captif privé de lumière (1). »

Moi. — Ce qui est vrai des individus l'est, au même degré et au même titre, des groupes d'individus, c'est-à-dire des nations et des

(1) *Ennéade*, I, tout le dernier livre. — Voyez les *Principes de la science du Beau*, par Ed. Chaignet.

Digitized by Google

sociétés. La notion du beau est toujours au fond des âmes ; mais il arrive, dans les siècles de corruption et de décadence, que cette lumière intérieure n'est plus que la lueur mourante d'un astre qui va s'éteindre. De là ces écarts, ces égarements, ces chutes profondes de l'art qu'on remarque à certaines époques : de là aussi, à d'autres époques, ces floraisons, ces épanouissements du beau et ces mille chefs-d'œuvre, immortels monuments du génie humain régénéré. Plus la pensée spiritualiste a pénétré dans la vie des sociétés, plus la notion du beau se révèle dans toute sa splendeur ; mais dans les sociétés envahies, corrompues par le matérialisme, le faux, le ridicule et quelquefois le laid atteignent non-seulement la conception, mais jusqu'à la forme et la ligne.

Lui. — Cela s'est vu plusieurs fois, je le sais, et, ce qui est bien remarquable, s'est vu dans le siècle le plus spirituel. Les fêtes galantes de Lancret et les bergeries de Boucher sont contemporaines des fadaises de Grécourt, de Marivaux et du chevalier de Parny. Encore y a-t-il, dans ces types de l'art maniéré, certaines qualités aimables qui attirent les yeux, sans aller à l'esprit ni à l'âme. Mais vous savez où l'on devait descendre plus tard.

Moi. — Je sais que nous descendrons plus bas encore, si les doctrines d'une certaine école doivent prévaloir. On a beaucoup parlé de *réalisme* dans ces trente dernières années, sans le bien définir toutefois. Le *réalisme*, c'est, à mon avis, l'art matérialisé. Mais, à force de se matérialiser, l'art finit par *s'encanailler*. Nous sommes bien loin déjà du *Père Goriot*. C'est presque de l'archéologie. Nous avons eu depuis *Mme Bovary*, *Salammbô* ; et, à peu près à l'époque où Champfleury nous donnait ses *Aventures de Mariette* et ses *Bourgeois de Molinchart*, un peintre d'un incontestable talent, mais se ravalant au laid par système, Courbet, cherchait, avec ses *demoiselles des bords de la Seine*, à faire pénétrer dans le public le goût de cette nouvelle esthétique. Qui l'aurait cru? ce n'était pas le dernier mot de l'école, et, ce qui est grave, le public qui ne voulait d'abord ni de M. Courbet, ni de M. Champfleury, a fait choir son goût et ses admirations aux déhanchements et aux vocalises éreintées de Thérésa.

Lui. — C'est une bien grande misère sociale, et, si le mouvement continue avec cette violence, je ne sais si nous sommes bien loin encore de la barbarie.

Moi. — Point d'exagération, mon cher ami. La barbarie se trouve en présence d'un ennemi qui *ne meurt, ni ne se rend* : c'est le christianisme. Il nous empêchera bien, lui, de tomber dans ces ténèbres insalubres, objet constant d'aspirations pour tant d'âmes malades et cancérées. Lais-

Digitized by Google

nous s'extasier devant les mœurs de la bête ceux qui prétendent appartenir à la race simiane; mais, nous, enfants du Christ, n'oublions jamais le *Sursum corda* :

Souvenons-nous d'hier et songeons à demain.

Les décadences de l'art auront leur terme dans les temps marqués par la Providence. Et remarquez bien ce fait : à côté des artistes du positivisme, vous avez eu récemment les Overbeck, les Ingres, les Flandrin, etc. ; c'est une consolation qui se perpétuera avec les pures clartés de l'Évangile. Là est notre idéal.

Lui. — Veuillez m'expliquer alors comment, au milieu des monstruosités d'un polythéisme sensuel, l'antiquité s'est élevée si haut dans les régions de l'idéal.

Moi. — Je ne sais si l'idéal des artistes grecs a jamais franchi la pureté du dessin et ce que nous appelons la beauté de la ligne; je veux bien cependant vous faire une concession pour le Jupiter, la Minerve et aussi pour les bas-reliefs du Parthénon. Mais, que conclure de là? Malgré, leurs erreurs sur l'essence même de la Divinité, les Grecs et surtout les Grecs de la bonne époque étaient un peuple profondément religieux. Ils ne trouvaient pas sans doute les moyens d'atteindre à la sublimité de l'idéal chrétien; mais l'habitude de voir les dieux sous la forme humaine, et d'associer l'idée de l'héroïsme avec celle de la Divinité, avait créé dans ces imaginations délicates, stimulées sans cesse par le spectacle d'une nature privilégiée, un ensemble de types harmonieux, pleins de grâce, de dignité et d'élévation, aussi éloignés des vulgarités offertes aujourd'hui à notre admiration, que les doctrines religieuses d'Athènes l'étaient du matérialisme grossier qui cherche à prévaloir.

Lui. — Ne serait-ce pas ce goût généralisé pour la beauté des formes qui aurait rendu ce peuple inaccessible aux caprices de la mode, en perpétuant certains types de costumes, soumis à la double loi de l'élégance et de la dignité?

Moi. — Je suis charmé que vous m'ayez ramené à notre sujet, ou plutôt que vous ayez saisi le lien qui rattache ce que je viens de dire à la question qui nous occupe. Chez une nation instinctivement artiste, les types de tout genre admis une fois comme beaux, se perpétuaient par tradition, et descendaient jusques dans les moindres détails de ce qu'on peut appeler l'art industriel. Ainsi, dans la glyptique, dans la céramique et ailleurs, il n'est plus permis de récuser une supériorité qui se trahit partout, et l'engouement de nos imitations est lui-même un aveu de notre infériorité. Or, une population ainsi pénétrée du sentiment de la beauté, ne pouvait pas, dans l'ensemble du vêtement et de la parure, déroger aux conditions d'élégance et de beauté devenues la règle de son

Digitized by Google

regard, en présence de cette population de statues dont le génie de ses artistes avait rempli les temples et les places publiques.

Mais, chez les modernes, où l'art, fruit de l'imitation plutôt que produit spontané du sol, ne vit point dans la place publique et concentre toute son activité dans la vie de l'atelier, son influence est loin de s'étendre, comme chez les Grecs, sur le goût et l'habitude, et son caractère est en général l'individualisme. De là, dans tout ce qui n'est pas de son domaine immédiat, l'empire de la *Mode,* c'est-à-dire, du caprice et du changement.

Lui. — Mais la notion du Beau, toujours vivante et immuable au fond de l'âme humaine, peut-elle se concilier avec cette frénésie du changement, de la variété et souvent du ridicule?

Moi. — Si la notion du Beau que Dieu a mise à la racine de notre être peut quelquefois se perdre, s'oblitérer ou se pervertir chez ceux-là même qui, par vocation et par état, sont spécialement appelés à entretenir le feu sacré, que sera-ce de ceux qui, asservis à des habitudes vulgaires, n'élèvent jamais leur pensée jusqu'à ces notions pures, absolues, immuables, types éternels de toutes les choses créées? Or c'est précisément à ceux-là qu'est dévolu l'empire de toutes les choses de caprice et de goût. Nous, qui avons été témoins, dans une seule génération, de toutes les vicissitudes auxquelles l'esprit de système ou la rivalité a soumis l'art lui-même, avons-nous le droit de nous étonner des bizarreries que le caprice et le mauvais goût introduisent à chaque instant dans le royaume de la mode?

Chose étrange et qui paraîtrait inexplicable, si toutes les contradictions n'étaient pas dans l'homme! Nous avons la notion et le sentiment du beau, la vive et sûre perception de la pureté des lignes; mais, touchons-nous à cet ordre de choses qui semblerait devoir prendre ses inspirations dans le premier, voilà que tout change pour notre esprit: la règle lui fait défaut, ou plutôt il semble qu'il se crée chaque jour une nouvelle règle. Nous parlions tout à l'heure des modes du Directoire et nous ne pouvons les regarder sans rire; mais, songeons-nous bien que, parmi ceux qui les ont portées, il y avait des hommes qui nous valaient comme tête et comme cœur. Ne remontons pas si haut: voici un journal de modes qui ne va pas au delà de 1811. Vous en riez, jeunes gens et jeunes filles! Demain ces vêtements qui vous paraissent impossibles, seront les vôtres. Demain! mais déjà ce sont vos parures ou à peu près. Voyez toutes les révolutions qu'a subies le chapeau, voyez celles qui ont tour à tour racourci, allongé, rétréci, amplifié la robe de nos femmes et de nos filles. Hier, il n'y avait pas d'élégante qui pût admettre comme

Digitized by Google

possible la fin du règne de la crinoline : il n'en est pas une aujourd'hui qui n'ambitionne de la réduire, sinon de la faire disparaître complétement. Qu'est-ce donc que cette chose bizarre qu'on appelle la mode? Le poëte la définit l'enfant du caprice et de la fantaisie ; mais l'homme qui réfléchit doit y voir une déviation du goût, une aberration de la notion et du sentiment esthétiques.

Lui. — La mode n'a-t-elle pas eu des inspirations heureuses dans les siècles modernes ? Pour moi, je vous avoue, est-ce aussi une aberration ? que j'ai toujours trouvé du style et de la grandeur dans les costumes du siècle de François Ier.

Moi. — Il n'y a point de doute que la mode elle-même ne puisse quelquefois rencontrer les grandes conditions de l'art, c'est-à-dire l'élégance, le style et la dignité ; mais il est plus vrai de dire que c'est l'art qui exerce alors son influence sur la mode. N'oubliez pas qu'au XVIe siècle les artistes vivaient dans une noble familiarité avec les grands seigneurs, et que c'est à la cour, c'est-à-dire dans une société privilégiée, que la mode prenait naissance pour propager ensuite sa domination dans les autres classes de l'État. Je ne suis ni un détracteur, ni un admirateur exclusif de l'art du XVIe siècle. Je sais tous les défauts qu'on peut lui reprocher, et je ne dissimule pas qu'il eût pu se montrer plus spontané et moins imitateur. Mais il n'en faut pas moins convenir que c'est une bien grande époque, une époque à jamais mémorable dans l'histoire, que celle qui a produit tant de peintres et de sculpteurs illustres. Si, dans l'ordre de la spiritualité, il a fait descendre l'art des régions les plus élevées, quels services ne lui a-t-il pas rendus sous le rapport du dessin ! et c'est là ce qui explique la grandeur et la majesté des costumes de cette époque : la mode était la très-humble servante de celui qu'elle a souvent dominé depuis. Mais aujourd'hui l'art et la mode obéissent à un ordre de faits qui ne s'est jamais produit jusqu'à ce jour.

Une école de philosophie s'est élevée qui a déjà proclamé que « le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre. » Ne comprenez-vous pas dès lors que *le bien* et *le mal* sont indifférents, et qu'il n'y a plus de distinction entre *le beau* et le *laid?* « L'homme, dit M. Taine, est un produit comme toute chose, et, à ce titre, il a sa raison d'être comme il est. Son imperfection est dans l'ordre, comme l'avortement constant d'une étamine dans une plante. Ce que nous prenions pour une difformité, est une forme. Ce qui semblait le renversement d'une loi, est l'accomplissement d'une loi. La raison et la vertu humaines ont pour matériaux les instincts et les images animales, comme les formes vivantes

Digitized by Google

ont pour instruments les lois physiques, comme les matières organiques ont pour éléments les substances minérales. »

Une fois de semblables doctrines admises dans l'ordre moral, et tenez pour sûr qu'elles ont fait déjà bien du chemin, quelles affreuses conséquences dans l'ordre de l'intelligence! Plus d'idéal, plus de délicatesse dans le goût, plus de beau, plus d'esthétique, et, comme tout se tient dans le monde intellectuel, même dans les régions qui semblent être le domaine exclusif de la frivolité, la mode ne tarde pas à subir la loi de la décadence et à déployer dans ses caprices toutes les absurdités du sens intérieur perverti.

Je n'hésite pas à le dire : si la santé morale d'une société peut s'apprécier d'après sa littérature, on peut aussi la juger d'après les modes ; personne ne contestera que la grandeur, la dignité des sentiments et des idées doit se trahir dans le vêtement par la beauté du dessin et le style des draperies, comme la dégradation morale, par le caprice et le heurtement des lignes et la coupe étriquée du vêtement. Quoi qu'il en soit, recueillons au moins cette double leçon de tout ce que venons de dire : c'est, d'une part, que l'homme est assez grand pour que la philosophie puisse s'en occuper, même dans les moindres choses, et, d'autre part, c'est qu'il est assez petit, pour qu'il puisse, à vingt ans de distance, se détourner avec dégoût de ce qu'il a passionnément aimé, et se rire à lui-même quand il se voit sous les vêtements qu'il a autrefois choisis avec sollicitude et portés avec vanité.

A. C.

Digitized by Google

LA FAMILLE D'ALVAREDA [1].

CHAPITRE VIII.

Les femmes étaient réunies dans l'appartement d'Anna. Aucune, excepté Rita, ne savait les événements de la nuit précédente ; et cependant entre elles régnait un triste silence. Le naïf babillage même de Maria n'avait pas encore repris son cours.

— Je ne sais pourquoi, dit-elle enfin, mais aujourd'hui je me sens le cœur tout gros.

— J'éprouve la même chose, ajouta Elvira ; je ne respire pas bien ; il me semble avoir un pavé sur la poitrine. Serait-ce l'air ? y aura-t-il de l'orage, tante Maria ?

— Ma pauvre fille ! pensa Anna, le remède vient trop tard ! la terre réclame son corps, et le ciel son âme !

— Eh bien, moi, je suis comme toujours, dit Rita ; et c'était elle qui en réalité était la plus dévorée par l'inquiétude.

Angela s'était fait une poupée avec quelques chiffons ; elle l'avait couchée sur une tuile en guise de berceau ; et le morne silence qui suivit la conversation si promptement terminée, n'était interrompu que par la petite voix de l'enfant qui, dans la suave et monotone mélodie de la *Nana*, que certaines mères rendent avec tant de charmes et une douceur infinie, chantait ces paroles :

Je te tiens dans mes bras
Et ne cesse de veiller sur toi.
Que deviendrais-tu, mon ange,
Si je venais à te manquer ?
Mais les petits anges du ciel...
. . . . . .

Le chant simple et doux de la petite fille fut subitement arrêté par le son grave et puissant de la cloche. Ses vibrations se perdirent lentement et peu à peu dans les airs, comme si elles eussent gagné d'autres régions plus lointaines.

(1) Voir la livraison de juin.

Digitized by Google

— On va porter les derniers sacrements à un mourant ! dirent toutes les femmes en se levant.

Anna pria à haute voix pour celui qui allait recevoir l'extrême-onction.

— Pour qui cela peut-il être ? Maria ; je ne sais personne dangereusement malade dans le village...

Rita courut à la fenêtre et demanda à une femme qui passait quelle était la personne que l'on allait administrer.

— Je ne le sais pas, répondit-elle ; mais c'est pour la campagne.

Une autre femme s'approcha disant : « Jésus ! c'est un meurtre ! Après le curé, l'alcade et le chirurgien sont partis en toute hâte.

— Jésus ! Jésus ! miséricorde ! s'écrièrent-elles toutes avec la profonde émotion et l'horrible épouvante que répandait dans toutes les âmes cette affreuse nouvelle : « Un meurtre a été commis ! »

— Et qui est-ce ? demanda Rita.

— Eh ! qui peut le savoir ? répliqua la femme.

La cloche alors fit entendre de nouveau sa voix, et sonna l'agonie : voix solennelle, voix lugubre, qui avertit l'homme qu'un de ses frères lutte dans les angoisses, la douleur et les défaillances de la dernière heure, et va comparaître devant le redoutable tribunal de Dieu ! Voix sévère, avec laquelle l'Église crie à la multitude qui se consume honteusement dans des intérêts frivoles qu'elle tient pour considérables, et des passions fugitives, rapides comme l'éclair, dont elle ne voit pas le néant : « Arrêtez-vous un moment par respect pour la mort, par considération pour votre semblable qui va disparaître de la terre, comme vous disparaîtrez vous-même demain. » Mais cette voix qui parle de mort, cette voix qui dit : « Priez et souvenez-vous ! » est importune dans ce siècle des lumières. Un siècle *éclairé* se souvenir de la mort ! mais cela n'est bon que pour les Chartreux ! et le siècle *éclairé* commande à l'Église de se taire, parce que sa voix l'importune.

Les femmes gardèrent un morne silence ; mais elles n'en étaient pas moins intérieurement émues, comme il arrive parfois à la mer, qui, tout en montrant une surface tranquille, sent des vagues furieuses agiter ses profondeurs. Elles n'étaient pas les seules ; toute la population semblait atterrée, parce que rien ne consterne et n'abat comme l'épouvante que répand une mort causée par la main de l'homme. L'anathème que Dieu lança sur Caïn ne passe-t-il pas avec toute sa solennité de générations en générations ?

— Que le temps me semble long ! dit à la fin Maria : on dirait que le jour est comme suspendu.

— Et le soleil cloué au firmament, ajouta Elvira : celui qui ne sait pas

Digitized by Google

est comme celui qui ne voit pas, sa raison se trouble. Ne seraient-ce pas peut-être des voleurs ?

— Peut-être aussi un accident, un malheur arrivé sans le vouloir, répondit Maria.

— Grand'mère Anna, qui a tué un homme ? demanda Angelita ; et pourquoi l'a-t-on tué ?

— Qui peut savoir, répondit Anna, quelle a été la cause et quelle est la main téméraire qui s'est substituée à celle de Dieu pour éteindre un flambeau que lui-même avait allumé ?

On entendit en ce moment une rumeur lointaine. Des gens, poussés par la curiosité ou l'intérêt, couraient dans la rue, et des exclamations confuses de frayeur et de pitié parvenaient jusqu'aux oreilles du groupe réuni dans l'habitation.

— Qu'est-ce ? demanda encore une fois Rita en s'approchant de la fenêtre.

— On apporte le mort par ici, lui répondit-on.

Elvira sentit une force invincible l'entraîner à la fenêtre..

— Reste, Elvira, lui dit sa mère ; ne sais-tu pas que la vue d'un mort te fait toujours mal ?

Elvira ne l'entendit pas ; car déjà retentissait le bruit de la foule qui entourait le cadavre et son cortége.

Anna et Maria se mirent aussi au balcon. Le mort arrivait couché en travers sur un cheval et revêtu d'un manteau.

Un vieillard suivait, soutenu par deux hommes et la tête penchée sur sa poitrine.

Les femmes regardent... Dieu tout-puissant !... c'est Pedro !

Elles poussent un cri simultané.

Pedro l'entend, lève la tête et voit Rita... Le désespoir, la colère l'emportent. Il s'arrache avec violence des bras qui le soutiennent, il s'élance vers le cheval en criant :

— Vois ton œuvre, malheureuse ! Périco l'a tué !

Et en même temps, il souleva le manteau et découvrit le cadavre de Ventura, pâle, ensanglanté, avec une large blessure à la poitrine.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Une nuit orageuse couvrait le ciel de nuages rapides qui, chassés par les vents, allaient plus loin déverser l'abondance de leurs eaux. Ils se

Digitized by Google

brisaient parfois dans leur fuite, et une lune brillante et tranquille apparaissait alors, comme un héraut de concorde et de paix au sein d'une mêlée.

Pendant les courts intervalles où sa paisible lumière éclairait le ciel et la terre, on aurait pu distinguer sur une route isolée un homme pâle et amaigri. Sa démarche incertaine, ses yeux hagards, l'agitation des muscles de son visage, tout annonçait clairement que cet homme fuyait.

Oui, il fuyait ! il fuyait les lieux habités, il fuyait ses semblables, la justice humaine, il se fuyait lui-même, il fuyait sa conscience, parce que cet homme était un assassin ; et à le voir fuir sombre, agité, comme les nuées sur sa tête, devant l'invisible force qui le poussait, personne n'eut reconnu en lui l'homme honorable, le fils soumis, le mari plein d'affection et le père tendre auquel tout semblait sourire quelques jours auparavant, aujourd'hui être misérable, sur qui s'appesantissait l'inévitable arrêt de l'expiation.

Oui, cet homme était Périco. Il ne cherchait pas une paix impossible et à jamais perdue ; mais il fuyait le présent et avait peur de l'avenir.

Il avait passé des jours désespérés et des nuits effroyables dans les lieux les plus solitaires, sans autres aliments que des glands et des racines, évitant le regard des hommes comme des juges, et la lumière du soleil comme un témoin accusateur. Mais il n'y avait pas de ténèbres assez épaisses pour voiler encore et obscurcir à ses yeux les vives et redoutables images qu'il portait toujours devant lui, ni de silence assez profond pour étouffer leurs voix et leurs clameurs. C'était le cadavre sanglant de Ventura, la désolation de sa pauvre mère, le deuil irréparable de sa sœur, l'abandon de ses enfants, le désespoir du vieil ami de son père, la réprobation de sa race ; et par-dessus tout retentissait sans relâche à ses oreilles ce glas qu'il avait entendu dans le lointain, glas funèbre, terrible, solennel, dont l'Église semblait couvrir et protéger sa victime.

En vain l'orgueil, par son organe le plus perfide, l'honneur mondain, lui insinuait-il que ce qu'il avait fait il devait le faire, qu'il y aurait eu lâcheté à courber la tête sous un affront indélébile, que l'injure reçue surpassait la vengeance tirée... Une voix, qu'avait fait taire d'abord le cri de ses passions, qui devenait et plus distincte et plus sévère à mesure que celles-ci, comme toutes les choses humaines, allaient se relâchant et perdaient de leur intensité, l'éternelle voix de la conscience lui disait : Oh ! si tu ne l'avais pas fait !

Il était ainsi en proie à ses tristes pensées, et le vent lui apportait sur ses ailes un son étrange, tantôt plus fort, plus terrible, tantôt affai-

Digitized by Google

bli, suivant le mouvement capricieux de ses rafales. Q'était-ce? Le coupable a peur de tout. Était-ce le simple mugissement de l'air, un instrument de musique, ou des plaintes? Plus il avançait, et plus le son lui semblait mystérieux. La direction qu'il suivait le rapprochait de la source. En y arrivant, sa frayeur était à son comble; il ne pouvait rien distinguer, car une nuée impénétrable couvrait la lune, et l'étrange son retentissait maintenant sur sa tête; et ce son était si triste, si vague, si plein d'épouvante!

A ce moment le nuage se brisa, et l'astre des nuits répandit de toutes parts sa lumière argentée comme un blanc manteau de neige. Tout sortit du mystère des ombres. Devant Périco se pésentait la ville d'Ecija, endormie dans sa vallée comme un oiseau dans son nid. Il leva les yeux vers le point d'où lui arrivait l'indicible gémissement. O horreur! sur cinq poteaux il vit cinq têtes humaines! C'est d'elles que s'échappait la douloureuse plainte comme un avertissement de la mort à la vie.

Périco recula épouvanté et s'aperçut alors qu'il n'était pas seul. Près d'un des poteaux un homme se tenait debout : grand et vigoureux, d'un port mâle et fier, il était richement vêtu à la façon des contrebandiers; son visage brûlé était dur, mais calme et serein. Il tenait d'une main son chapeau, découvrant devant ces gibets de l'infamie une tête qu'il ne courbait jamais devant personne; cette tête était celle d'un homme mis hors la loi, ayant rompu tout lien avec la société, et qui ne respectait plus rien en elle; mais cet homme, quoique bien pervers, croyait encore en Dieu; quels que fussent ses crimes, il était resté chrétien, et il priait.

Quand de cette nature énergique et indomptée, qui s'est émancipée de tout, jaillit une étincelle de religieuse adoration, telle qu'une eau vive d'un rocher, direz-vous, incrédules, que c'est une crainte superstitieuse? — Pour cet homme, la *crainte* est un mot vide de sens.

Que c'est une *hypocrisie?* — Cinq têtes de mort seules le voient.

Que c'est une *faiblesse* morale? — Cet homme a une force d'âme inconnue dans la société; tous s'y appuient sur quelque chose, mais lui sur rien.

Que c'est un *souvenir* de l'enfance? Un homme rendu à sa mère qui lui apprit à prier? — Cela n'existe pas pour l'orphelin délaissé, qui grandit au milieu de sauvages taureaux dont il est le gardien.

Qu'est-ce donc qui incline cette tête et l'amène à implorer Dieu devant la mort de son semblable?

Au bout de quelques minutes cet homme eut terminé sa prière; il

Digitized by Google

remit son chapeau, releva son manteau sur l'épaule, et se dirigeant vers Périco, lui dit :

— Où allez-vous, caballero ?

Périco ne voulut ni ne put répondre. Un vertige l'avait saisi.

— Où allez-vous? vous dis-je, redemanda l'inconnu.

Périco continua de garder le silence.

— Êtes-vous muet, poursuivit l'interrogateur, ou n'avez-vous pas envie de répondre ? S'il en est ainsi, voici une bouche, ajouta-t-il en montrant une carabine, qui arrache ce que n'obtient pas la mienne.

La situation désespérée où se trouvait Périco l'avait tellement humilié qu'il ne prenait plus conseil de la réflexion ; et le stigmate de lâche qu'on lui avait infligé, était encore vif, brûlant sur son front, comme la marque récente du fer rouge qui imprime l'ignominie. Aussi répondit-il aussitôt en saisissant son fusil :

— Eh bien ! en voici une autre qui réplique sur le même ton qu'on interroge.

L'intention de l'inconnu n'était pas hostile ; il ne voulait pas non plus donner suite à sa menace. Ce n'était pas certes que le cœur lui manquât ; il était l'homme le plus vaillant qui eut parcouru les plaines et les sierras de l'Andalousie. Bien loin de l'irriter, l'arrogance de ce jeune homme pâle et défait, lui plut, et reprenant la parole :

— Camarade, j'ai l'habitude d'ôter le chapeau avant de tirer l'épée ; mais il me plait de savoir à qui je parle et qui je rencontre sur mon chemin. Vous avez du courage, puisque vous foulez une terre où rôdent, dit-on, Diego et sa bande ; et vous saurez sans doute, comme toute l'Espagne, ce qu'est Diego : où il pose l'œil, il dirige sa balle ; à sa vue tout tremble, jusqu'aux feuilles des arbres, et son nom fait frémir les morts dans leurs tombeaux.

Il dit tout cela sans la jactance andalouse, si grotesquement exagérée aujourd'hui, mais avec le naturel de la conviction et le calme de la vérité.

— Que m'importe, à moi, Diego et sa troupe ! s'écria Périco, avec un accent de profond découragement, qui excluait jusqu'à l'apparence de la témérité.

Et disant cela d'une voix presque éteinte, il chancela et s'appuya sur son fusil.

— Qu'avez-vous ? demanda l'inconnu, en remarquant sa défaillance.

Périco ne répondit pas ; et telle était sa faiblesse et l'effet produit chez lui par ses récentes émotions, qu'il tomba sur le sol sans connaissance.

L'inconnu s'agenouilla à ses côtés et lui releva la tête. Un rayon de la

Digitized by Google

lune éclaira en plein son visage encore beau, malgré sa pâleur mortelle et les traces dont l'avaient sillonné la passion, les angoisses et la souffrance.

— Est-il mort? murmura-t-il en passant sa rude main sur le cœur de Périco, qui peu de jours auparavant était encore pur comme le ciel de mai.

— Non, poursuivit-il, il n'est pas mort ; mais il périra ici comme un chien, s'il n'est secouru.

Et il le regarda avec plus d'attention et de sollicitude, car il sentait se réveiller en lui ce noble mouvement de l'âme qui porte la force vers la faiblesse, la puissance vers le délaissement. Quoi qu'en disent les pessimistes, l'étincelle divine est dans toute nature humaine.

Soudain il se redressa sur ses pieds et siffla.

On entendit bientôt après le galop rapide et léger d'un magnifique coursier qui arriva en secouant le cou et jetant au vent sa crinière. Avec un joyeux hennissement, il s'arrêta devant son maître, et il tourna sa fine tête et ses yeux où brillait l'intelligence comme pour lui offrir l'étrier.

L'inconnu souleva Périco dans ses robustes bras, l'assit sur le cheval, sauta par derrière, et pressa de ses genoux les flancs de sa monture; le noble animal partit tout d'un trait sans s'inquiéter du poids de sa double charge.

CHAPITRE II.

Dans une hôtellerie, blottie comme un mendiant sur le bord d'une route royale, étaient tranquillement assis devant le feu l'hôtelier et sa femme, accoutumés depuis longtemps à cette alternative de bruyante activité du jour et de complet et silencieux isolement de la nuit, que l'on rencontre chez les populations des pays marécageux sujets à des fièvres intermittentes.

— Maudit soit, disait l'hôtelière, cet entêté marin qui se mit dans la tête qu'il devait trouver un nouveau monde, et ne se donna point de repos jusqu'à ce qu'il l'eût découvert! Le roi n'avait-il donc pas assez d'embarras avec l'ancien? Et à quoi cela a-t-il servi? à nous faire enlever nos fils pour les envoyer là bas, d'où ils nous rapporteront des épidémies! Dis, Andrès (ne dors donc pas comme un sabot), dis, cela a-t-il servi à autre chose?

— Oui, femme, oui, répondit l'hôtelier entr'ouvrant les yeux. C'est de là que vient l'argent.

— Maudit soit l'argent! s'écria l'hôtelière.

Digitized by Google

— Et le tabac, ajouta d'un ton languissant l'hôtelier qui tombait de sommeil.

— Maudit soit le tabac! répliqua de nouveau, avec colère, l'hôtelière. Crois-tu, mauvais père, que l'argent et le tabac valent les vies qu'ils coûtent et les larmes qu'ils font répandre? Fils de mon âme! Dieu sait ce qui lui sera arrivé sur cette terre où l'on tue les hommes comme des mouches, et où tout est empoisonné, jusqu'à l'air qu'on y respire.

En ce moment, un coup de sifflet se fit entendre.

L'hôtelier se leva en sursaut, saisit en toute hâte sa lanterne, et courut à la porte, en disant :

— Le capitaine!

Arrivé sur le seuil avec sa lanterne à la main, cette lumière rougeâtre éclaira un homme à cheval, en tenant un autre devant lui, qui paraissait un cadavre.

— Aidez-moi à descendre cet homme, dit le cavalier, avec cette rudesse de voix non cultivée, propre aux hommes qui parlent peu et sont accoutumés à imposer leurs volontés.

L'hôtelier passa la lanterne à sa femme qui était accourue, et se hâta d'exécuter ce qu'on lui commandait.

— Jésus me sauve! Un mort! cria l'hôtelière. Je vous en conjure, senor, ne le mettez pas ici.

— Il n'est pas mort, répondit le cavalier; il est seulement étourdi. Prenez-en soin, c'est à cela que servent les femmes. Voici de l'argent pour vous défrayer de vos peines.

Il dit, jeta une pièce d'or, et disparut dans l'obscurité. Peu à peu le bruit sonore et cadencé du galop de son cheval s'éloigna dans le lointain, comme une pensée fixe que nous sentons s'évanouir de plus en plus, à mesure que le sommeil s'empare de nos facultés.

— Voilà une belle affaire! dit Martha en murmurant. Après l'avoir mis de ses mains en cet état, il prend le large et nous laisse la besogne! *Soignez-le!* Comme s'il n'y avait qu'à soigner quelqu'un qui est mort, ou peu s'en faut! comme si cette hôtellerie était un hôpital! S'est-il donc figuré, ce *dispensateur* de vies, qu'il n'a qu'à commander, tout comme s'il était roi?

— Chut! répondit l'hôtelier alarmé; veux-tu bien faire taire ta langue! Parler ainsi de Diego! Les femmes sont des diables incarnés! A quoi bon grogner, quand tu sais qu'il n'y a qu'à excéuter ce que cette espèce de gens ordonne? Du reste, c'est une œuvre de charité; ainsi donc à l'ouvrage!

Et ils disposèrent le mieux qu'ils purent un lit dans une mansarde.

Digitized by Google

— Il n'a aucune trace de coup ni de blessure, dit Andrès en déshabillant le malade. Vois-tu, femme? il est seulement évanoui.

— Regarde, regarde, Andrès, dit Martha; un scapulaire de la Vierge du Carmel pend à son cou.

Et comme si cette vue ou la sainte influence de l'objet sacré eut réveillé en elle tous les sentiments de la charité chrétienne, comme si la confraternité dans une même dévotion eut mis davantage en lumière ce grand précepte: « Fais à ton prochain comme à toi-même, » elle ajouta: « Tu avais raison, Andrès; c'est une œuvre d'humanité de le secourir. L'infortuné!... qu'il est jeune et qu'il paraît abandonné!... Sa pauvre mère!... Allons, allons, Andrès, que fais-tu là droit comme une borne? Va, cours, apporte du vin pour lui frictionner les tempes; tue une poule, que je lui fasse du bouillon.

— C'est cela, murmura Andrès en s'en allant; d'abord elle ne veut pas le recevoir dans la maison, et maintenant elle va tout jeter par les fenêtres pour le soulager. Ah! les femmes! il n'y a que le démon qui les comprenne!

Martha fut infatigable à assister jour et nuit le malheureux, qui se débattait dans la fièvre et pendant ses accès de délire parlait de choses effrayantes.

Un soir, un homme de mauvaise figure et d'un aspect rebutant entra dans l'hôtellerie. Il avait été aux galères, et on l'appelait le *galérien*.

— Dieu vous garde! lui dit l'aubergiste avec plus de crainte que de cordialité, et qui vous amène par ici?

— Un caprice du capitaine. — Que la rage l'étrangle!... Je viens chercher des nouvelles d'un malade, tout comme un messager du Nannes!

— Il ne va pas bien, répondit l'aubergiste; il a une fièvre de cheval; il bat la campagne, et parle d'un meurtre qu'il a commis, de têtes de morts...

— Oh! oh! serait-ce un homme à manier le couteau! dit le galérien; allons le voir.

Ils montèrent à la mansarde.

— Toute la journée le frisson ne m'a quitté, disait Andrès; car il y a eu toujours du monde, et même des soldats, et s'ils l'eussent entendu...

Le galérien, lui, examinait la jeune et délicate physionomie de Périco, et avec un mouvement dédaigneux, il répondit à l'hôtelier:

— S'il vous cause des ennuis, jetez-le dehors.

— Cela, non, s'écria Martha,... l'infortuné!... Moi, j'ai un fils en Amérique, qui, à cette heure, est peut-être comme celui-ci abandonné et manquant de tout, et qui appelle sa mère, comme celui-ci le fait. —

Digitized by Google

Non, senor, non, nous ne le délaisserons pas, ni la senora dont il porte le scapulaire, ni moi...

— Bien, bien, achetez-lui des gâteaux, interrompit le galérien en redescendant.

— Que dit-on? demanda-t-il ensuite à l'hôtelier.

— Qu'on va mettre à prix la tête de Diego.

— Quoi? reprit le galérien d'une façon étrange et sournoise.

L'hôtelier répéta ce qu'il avait dit.

Le galérien s'arrêta un moment comme livré à ses réflexions, et poursuivit bientôt son interrogatoire :

— Où croit-on que nous sommes?

— Vers Despegnaperros.

— Nous poursuit-on ?

— Oui, il y a un détachement de cavalerie à Séville, un autre d'infanterie à Coudone et un troisième de Miquelets à Ubrero.

— Ils pourront encore user des chaussures avant de nous voir la face, et s'ils la voient, cela leur coûtera cher.

— Oui, oui, nous le savons, répliqua Andrès ; celui qui se met devant Diego, n'a plus qu'à s'occuper de sa sépulture... Mais à la fin..., ils peuvent être si nombreux...

— Avez-vous envie, interrompit le galérien, de savoir ce que pèse un soufflet donné de ma main ?

— Pas le moins du monde, dit Andrès en reculant de deux pas.

— Alors mettez un lest à votre langue... Qu'on m'apporte du pain, et vite.

L'hôtelier se hâta d'obéir.

Le bandit allait sortir, quand il entendit la voix de Martha qui l'appelait.

— J'oubliais : prenez ceci, dit-elle en lui remettant une pièce d'or ; rendez-la au capitaine, et dites-lui que ce que je fais pour ce pauvre garçon est par pure charité et non par intérêt.

— Je me garderai bien de lui apporter une semblable raison, répliqua le bandit. Il ne souffre le *non,* ni quand il dit : *donnes,* ni quand il dit : *prends.* Mais pour ne pas trop vous chagriner par un refus absolu, je retiendrai le tout pour moi.

Il donna sur ce, un coup d'éperon à son cheval et disparut.

— Tu as fait là une jolie merveille, dit avec dépit l'aubergiste à sa femme. Cet argent, pauvre innocente, ne serait-il pas mieux entre nos mains que dans celles de ce brigand ? Oh ! les femmes ! il n'y a que le démon qui les comprenne !

— Moi, je me comprends, et Dieu aussi, dit Martha, en remontant à la chambre de son cher malade.

(*A continuer.*) FERNAN CABALLERO.

Digitized by Google

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

On l'a dit bien souvent : aucun siècle n'est parfait. Le nôtre, en particulier, nous a présenté plus d'une fois un triste spectacle par ses excès et par ses désordres. Cependant, il ne faut pas trop médire de notre temps. Si l'injustice et la force brutale ont eu leurs jours de triomphe, la vérité et le droit ont eu également leurs revanches.

A ce point de vue, il faut le dire à leur gloire, les catholiques du XIXe siècle, offrent au monde une attitude digne et vraiment consolante.

Nous n'avons pas à refaire ici la lamentable histoire qui a amené le démembrement successif des États de l'Église. Un roi né catholique, se faisant l'exécuteur des hautes œuvres de la Révolution, s'est annexé à peu près toutes les anciennes provinces composant le domaine temporel du Saint-Siége. Ce prince a déchiré par son épée ces vénérables parchemins sur lesquels était consignée la volonté des Pepin, des Charlemagne et des Othon le Grand ; il a démenti la parole du premier Napoléon, trouvant bonne cette œuvre que les siècles avaient faite. Ce n'est pas tout. Il est un point du programme dicté par le carbonarisme qui n'a pas encore reçu son exécution : l'Italie unitaire doit être complétée par l'absorption de Rome, destinée à devenir la capitale du nouveau royaume, proclamée en cette qualité par un vote du parlement, vote dont Garibaldi ne cesse de réclamer l'accomplissement.

Il est beau en présence d'une situation aussi tendue de contempler l'attitude de la Papauté. Nous distinguons parfaitement, que le lecteur ne s'y méprenne pas, entre son autorité spirituelle et son pouvoir temporel. Quoi qu'il arrive, dût Pie IX se voir réduit au *Vatican* et à un *potager*, selon le vœu de M. About, bien oublié aujourd'hui, il n'en serait pas moins le pasteur de nos âmes, le chef de toutes les églises (saint Prosper), le Père des pères (concile de Chalcédoine), le vicaire de Jésus-Christ et le confirmateur de la foi des chrétiens (saint Jérôme), Abel en primauté (saint Bernard), Aaron en dignité (saint Cyprien), Pierre en puissance.

Mais là n'est pas la question. Pour ne pas être indissolublement unie au principat civil de l'Église romaine, l'autorité spirituelle du Souverain-Pontife n'en a pas moins avec lui une connexion très-grande. Depuis mille ans et plus, un territoire d'une certaine étendue a paru être la solution providentielle qui de garantit le libre exercice de ce ministère des âmes par lequel le vicaire du Christ se doit au troupeau qui lui a été confié. Certes on reste dans les limites de l'ortho-

Digitized by Google

doxie en soutenant que ces possessions terrritoriales ne sont pas nécessaires au Saint-Siége en toute hypothèse, en tout état de choses quelconque. A plus forte raison, certaines gens s'alarment trop en imaginant que cette question puisse se formuler quelque jour en dogme de foi. Mais encore une fois, ce n'est point de cela qu'il s'agit. Le parti extrême qui domine en Italie, rêve non-seulement la dépossession du Pape, mais encore la disparition de la Papauté elle-même. N'est-elle pas le *chancre* de l'Italie ! !

En présence de tant d'audacieuses affirmations :

De celle de M. de Cavour donnant rendez-vous à ses amis, *avant un an*, au Capitole et se vantant d'y aller proclamer l'Église libre dans l'État libre, et conduit un peu plus tard dans les caveaux de la Superga ;

De celle de Garibaldi s'écriant : Rome ou la mort, mais blessé à Aspromonte par une balle piémontaise ;

De celle du ministère italien ne cessant de répéter que l'on n'a pas renoncé à Rome, mais seulement qu'on y entrera par des *moyens moraux*, nous savons de quelle sorte ; — les catholiques se sont émus. L'évacuation complète du territoire pontifical, dans ses limites actuelles, par les troupes de la France, après une occupation de plus de seize ans, semblait avoir livré la métropole du monde chrétien en proie aux envahisseurs. Tout paraissait conspirer pour rendre la situation plus impossible que jamais.

Au moment même où le retrait des soldats dont le drapeau avait ombragé Rome depuis 1849, devait, croyait-on, entraîner par une conséquence nécessaire le départ de Pie IX, obligé de demander un asile à l'Espagne (n'a-t-on pas parlé en effet des îles Baléares comme de la résidence momentanée du Souverain-Pontife ?), Pie IX songeait à réunir pour la troisième fois, sous son pontificat glorieux, la plupart des évêques du monde autour de sa personne sacrée.

Ils sont tous venus ! pour rappeler le beau mot de Mgr Dupanloup dans son admirable discours prononcé en 1862 à Saint-André della Valle. Grâce à la rapidité des communications, plus de cinq cents cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques, ont pu arriver à Rome.

Pourquoi y venaient-ils ? S'agissait-il peut-être, comme en 1854, de fixer un point de la croyance catholique, de définir un dogme de foi ? Non. Ils sont venus pour s'entendre dire qu'on les rappellera sous peu dans la ville éternelle ; ils sont venus pour rendre hommage au plus tendre des pères comme au plus éprouvé des pontifes ; ils sont venus pour rendre hommage aux nouveaux élus placés sur les autels en vertu d'une décision émanée de l'oracle de la vérité divine ici-bas ; ils sont venus pour assister aux fêtes commémoratives du dix-huitième centenaire de la mort bienheureuse, du martyre mille fois béni des saints apôtres Pierre et Paul.

Le 29 juin de cette année nous reporte à dix-huit siècles en arrière. Ce jour-là, Pierre, ce pêcheur du lac de Tibériade, devenu un pêcheur d'hommes, selon un sublime jeu de mots, était crucifié au mont Janicule ; et à peu près, au même instant, son collègue dans l'apostolat, saint Paul, avait la tête tranchée sur la

Digitized by Google

route d'Ostie, à quelque distance de cette basilique fameuse, bâtie par Constantin, reconstruite sous Théodose et son fils Honorius, détruite en 1823 par un incendie et restaurée de nos jours avec une magnificence inouïe.

Ces deux hommes qu'avaient-ils donc fait? Pourquoi Pierre, dans la maturité de l'âge, avait-il abandonné ses filets qui lui créaient une existence assurée et s'était-il aventuré vers cette Rome, devenue le panthéon de la superstition antique? Pourquoi Paul, le disciple chéri de la synagogue, l'élève de Gamaliël, avait-il renoncé au culte de son adolescence pour embrasser la nouvelle doctrine? C'est que tous deux, forts de cette parole : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles,* avaient conçu un dessein digne de leur haute vocation.

Ils résolurent donc de se transporter dans cette Rome qui était devenue la maîtresse et la dominatrice de l'univers après sept cents ans de luttes et de travaux. Ils pressentaient que son autorité politique finirait quelque jour, comme toutes les choses d'ici-bas, et que le monde, quelque abattu qu'il fût momentanément, finirait par se lasser de sa servitude. Rome se vantait d'être la ville éternelle; elle croyait que, grâce à sa science de gouvernement, elle continuerait à perpétuité à envoyer ses légions triomphantes jusqu'aux extrémités de la terre. Rome païenne se trompait; son pouvoir devait disparaître dans un avenir peu éloigné et la chute de son empire devait passer en quelque sorte inaperçue pour les contemporains. C'était déjà trop que ce monde romain, qu'on aurait supposé moins tolérant, eût consenti à être gouverné par des Tibère et des Caligula, en attendant qu'il le fût par des Caracalla et des Héliogabale.

C'est sous l'empereur Claude que saint Pierre arriva à Rome et qu'il y fixa le siége de son autorité. C'est à Rome que saint Paul vint le rejoindre un peu plus tard. Désormais les destinées de Rome sont fixées. Elle deviendra la ville éternelle, comme ses fondateurs l'avaient rêvée, mais ce sera le catholicisme qui lui donnera cette durée à laquelle, sans lui, elle eût en vain prétendu. Sans le Pape, disait Proudhon, Rome ne sera jamais qu'un musée ou un tombeau. Grâce à Pierre, Rome aura la science du gouvernement des âmes, et elle continuera à envoyer des légions vers toutes les plages habitées, mais ce seront des légions pacifiques de missionnaires qui iront y planter la croix arrosée de leurs sueurs et au besoin de leur sang; des femmes admirables qui, quelle que soit la congrégation à laquelle elles se rattachent, seront lancées dans le monde ayant, comme les filles de Saint-Vincent de Paul, ainsi que le disait leur illustre fondateur, « la modestie pour voile, la miséricorde pour sœur, les pau-« vres pour famille, la charité pour mère, et pour toute joie sur la terre la con-« solation d'essuyer des pleurs. »

Pierre et Paul moururent tous deux atteints par les bourreaux du premier empereur qui ordonna une persécution générale contre le christianisme. Il était beau pour la doctrine nouvelle qu'ils étaient venus annoncer, de se voir combattue à outrance par ce monstre qui portait un nom demeuré dans l'avenir le symbole de la tyrannie. Hasard étrange, dirait un incrédule : justes repré-

Digitized by Google

sailles de la Providence qui vient toujours à son heure, dirons-nous; tandis que les constructions fastueuses élevées par Néron ne durèrent guère plus que lui, — que les archéologues se disputent entre eux au sujet de l'étendue de la Maison dorée et de ses dépendances, et que lui-même alla mourir obscurément en se coupant la gorge dans le réduit d'un affranchi, le sépulcre du pêcheur de Galilée, tombé victime d'une vengeance du maître du monde, devient glorieux à l'instar de celui de Jésus-Christ, et n'a cessé de se voir entouré depuis tant de siècles déjà par la reconnaissance de la catholicité tout entière.

La glorieuse date de ce grand martyre, date rappelée chaque année dans le calendrier liturgique, exigeait, cette année, le déploiement d'une pompe inusitée. C'était une date jubilaire.

Nous n'exposerons pas ici les origines du jubilé. Tout le monde sait assez que nous rencontrons tout d'abord chaque cinquantième année, célébrée en qualité d'année jubilaire, en vertu d'une prescription de la loi mosaïque. Quant aux chrétiens, sans pouvoir préciser avec la dernière exactitude l'époque à partir de laquelle la centième année de chaque siècle a été pour eux l'objet d'une faveur exceptionnelle, bornons-nous à constater qu'une bulle de Boniface VIII accorda de grandes indulgences à tous ceux d'entre les fidèles qui, durant l'année 1300, viendraient visiter les sanctuaires de la ville éternelle. Nous ne citerons parmi la foule innombrable des pèlerins qui foulèrent alors le sol romain que le seul Dante, qui a consigné dans ses immortels poëmes le souvenir de sa visite aux temples de la métropole du monde chrétien.

Ce centième anniversaire que cette année ramenait pour la dix-huitième fois, faisait, depuis quelque temps déjà, l'objet des préoccupations universelles. On se demandait si ce n'était pas escompter l'avenir avec une certaine témérité que de commander les décorations qui devaient, à pareil jour, parer la basilique vaticane. Les prudents du siècle, et même quelques catholiques d'une foi moins robuste que celle de Pie IX, trouvaient qu'en présence de l'agitation italienne et de l'abandon de la France qui a cessé de couvrir le pontife de son égide, les solennités du 29 juin ne pourraient probablement pas avoir lieu. On croyait que la Révolution frémissante, mordant son frein avec une impatience fort peu déguisée, aurait attendu tout au plus l'échéance du 15 septembre 1866 pour ravir la proie qu'elle convoite depuis cinquante années; et tout en rendant hommage aux nombreux enfants de la Belgique et de la Hollande, enrôlés dans les zouaves, on disait hautement que tout en faisant héroïquement le sacrifice de leur vie, ils ne sauraient arrêter une catastrophe inévitable.

Tous ces beaux raisonnements ont péché par un rare excès de pessimisme. Nous savons bien qu'il y a des gens que rien n'arrête et qui ont une réponse à toutes les questions, et surtout à celles qu'ils ne comprennent point. Pour expliquer le phénomène dont nous avons été les témoins émerveillés, il est inutile d'en aller demander le secret aux chancelleries. Le dévouement du monde catholique, dévouement manifesté avec énergie par la démonstration récente, n'est pas de nature cependant à faire revenir le Piémont ou plutôt le

Digitized by Google

royaume d'Italie, comme l'on dit aujourd'hui, de son endurcissement. Les ministres de Victor-Emmanuel encourageront sous main les tentatives révolutionnaires contre le dernier débris de la souveraineté pontificale, ils désavoueront même les artisans de ces manœuvres ténébreuses, sauf à profiter de leurs menées en temps opportun. Les procédés de M. de Cavour, lors de l'invasion du royaume de Naples, n'ont pas cessé d'être à l'ordre du jour de l'autre côté des Alpes.

Malgré ces menaces, il y a six mois environ que Pie IX, par l'organe de Son Éminence le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du concile, lançait son appel à l'épiscopat. La confiance du Pontife s'est communiquée comme une sainte contagion à tout le corps des évêques, et ceux-ci se sont trouvés à leur tour accompagnés par cent mille fidèles et prêtres arrivés de tous les points de l'horizon. Nous ne savons sans doute pas ce que nous prépare l'avenir; peut-être de grandes épreuves nous sont-elles encore réservées. Mais enfin, au risque de passer pour visionnaire, nous osons voir dans la conjoncture actuelle une intervention nullement méconnaissable, visible à tous les yeux, de la Providence qui a dit à la Révolution, comme aux flots de la mer : Tu iras jusque-là, tu n'iras pas plus loin.

Les splendides solennités dont la capitale du monde catholique a été le théâtre se sont donc passées avec une tranquillité et un ordre parfaits. Il ne s'agit point de refaire dans ces pages un récit que l'on trouvera dans les divers organes de la presse quotidienne ou hebdomadaire. Nous pouvons songer moins encore à glisser ici quelques belles pages destinées à figurer avec honneur dans les archives de l'Église. Pie IX, qui est un orateur éloquent, a eude sublimes inspirations, aussi bien dans son discours aux prêtres, le 25 juin, que dans son homélie à la grand'messe du 29 et dans son allocution consistoriale du 26 juin. Nous ne rappellerons également que pour mémoire l'Adresse présentée par l'épiscopat, et portant la signature de 24 cardinaux, 16 patriarches, 2 primats, 100 archevêques, 355 évêques, 2 abbés. De pareils faits parlent plus haut que toutes les déclamations et attestent, fût-ce aux plus incrédules, la sève vigoureuse qui coule dans les veines de l'Église. Il faut laisser à quelques pauvres attardés le soin superflu de sonner le glas de ses funérailles; qu'ils se le tiennent pour dit : elle n'est pas près de succomber après d'aussi éclatants triomphes et toute lutte qu'ils entameront contre elle tournera en définitive à leur honte; quoi qu'ils fassent, leur défaite est certaine.

L'Église n'a pas encore perdu cette auréole de sainteté qui ne cessera de lui attirer les âmes avides de vérité. La solennité du 29 juin ne se rapportait pas exclusivement aux deux apôtres qui scellèrent leur enseignement du témoignage de leur sang; elle avait encore pour but la glorification du bienheureux Josaphat Kuncevich, archevêque de Poloczk, en Lithuanie, mis à mort en haine de la foi catholique par des schismatiques grecs, l'an 1623, — de Pierre Arbues, martyr également, — des héros de Gorcum, — de Paul de la Croix, fondateur des Passionistes et de Léonard de Port-Maurice, ce zélé et fidèle défenseur de

Digitized by Google

l'Immaculée-Conception, — de Françoise des Cinq-Plaies et de Germaine Cousin, une bergère du Toulousain, — tous placés désormais au rang des saints et proclamés dignes des honneurs des autels.

Nous dépasserions les bornes dans lesquelles le défaut d'espace nous force de nous limiter, si nous consignions ici les réflexions que cet acte de l'autorité suprême du Siége apostolique éveille en nous. Qu'il nous soit du moins permis de dire quelques mots, eu égard aux circonstances présentes, des martyrs de Gorcum.

Il n'est point douteux que Guillaume d'Orange et ses complices ne crussent avoir assis d'une façon solide la domination, la prépondérance du calvinisme en Hollande. La Marck, ce farouche lieutenant de la Réforme, s'imaginait, incontestablement, avoir étouffé le catholicisme dans le sang de ses victimes. On a pu lire dans d'intéressantes publications sur ces martyrs, les atroces tourments auxquels ils furent en butte de la part de gens que certains apôtres du libéralisme libre-penseur nous représentent comme des importateurs de la liberté de conscience. Toujours, au nom de la liberté religieuse et surtout de la tolérance, le calvinisme hollandais avait fait main basse sur toutes les églises, trouvant plus commode de prendre le bien d'autrui que de se mettre à construire des temples à ses propres frais; les catholiques, toujours au nom de la liberté, s'étaient vu refuser l'exercice public de leur culte; ce n'était plus qu'en secret qu'ils pouvaient adorer Dieu; toujours, au nom de la tolérance, on avait proclamé leur radicale impuissance à occuper des fonctions publiques dans toute l'étendue des Provinces-Unies. Nous sommes bien loin aujourd'hui de cette époque néfaste dont certaines dispositions draconniennes, édictées par les proconsuls de 1572 et années subséquentes, demeurèrent en vigueur jusqu'à l'avénement de Louis-Bonaparte, au commencement de ce siècle.

Disons-le bien haut, ce sang généreux versé à Gorcum avec tant d'amour, avec une foi si vive, avec une générosité si exemplaire, a porté ses fruits. Sans avoir encore la majorité, les catholiques de Hollande forment une masse compacte de plus d'un million d'hommes avec lesquels il faut nécessairement compter; le temps d'ineptes et impolitiques persécutions est passé. Le sang de nos martyrs n'a jamais été stérile, tant s'en faut. Tertullien en faisait déjà la remarque au second siècle, en affirmant que le sang des martyrs était la semence de nouveaux chrétiens.

Aussi, appuyé par les analogies de l'histoire et confiant dans l'intercession des nouveaux saints, nous osons envisager l'avenir avec assez de confiance. Non-seulement nous ne craignons pas pour la Papauté, vu qu'elle a des promesses d'immortalité; nous ne tremblons pas pour ce vieux Pape qui revient toujours, pour parler avec le comte Joseph de Maistre; mais nous ajouterons qu'en dépit des mouvements révolutionnaires qui reprennent, paraît-il, avec quelque véhémence depuis l'éclatant succès des fêtes du 29 juin, Pie IX ne sera pas, une seconde fois, forcé de demander son salut à l'exil.

Digitized by Google

Si l'on nous demande le motif de notre sécurité, nous n'hésiterons pas à répondre que c'est l'annonce d'un prochain concile œcuménique ou universel.

Qu'est-ce à dire? Interprète de la bonté et de la miséricorde divines, l'Église a été placée sur la terre comme une institution visible aux yeux de tous pour nous transmettre les vérités qu'il nous faut croire et les devoirs qu'il nous importe d'accomplir à l'effet d'arriver à notre fin dernière. Il est évident que le Sauveur, avant de quitter cette terre et de charger l'Église de continuer sa mission après lui, a dû la munir de tous les pouvoirs nécessaires et lui donner une organisation qui fût à la hauteur de la tâche que celle-ci avait à remplir. Cette organisation divine, par la primauté dont le siége de Pierre a été revêtu et par l'établissement d'une hiérarchie d'évêques, de prêtres et de diacres, cette organisation de l'Église a aussi un côté humain. Telles, par exemple, la délimitation des circonscriptions épiscopales, la division du monde chrétien en métropoles et cathédrales, la fixation des jours de fête de précepte et de jeûne, la façon dont se célèbrent les offices, etc. Tous ces faits ressortissent à ce que nous appelons la discipline ecclésiastique; ce sont là, pour parler un langage plus profane, des faits d'administration.

Or, si la morale et le dogme ne sont sujets à une transformation pas plus que Dieu lui-même; si nous ne pouvons admettre avec la philosophie allemande et l'éclectisme de M. Cousin, qui lui a fait écho, que la vérité d'aujourd'hui peut être l'erreur de demain, il n'en saurait être ainsi de la discipline de l'Église. La discipline est sujette aux changements. Il n'est point de foi que l'Église doive être administrée aujourd'hui comme elle l'était au temps de Constantin, de Frédéric Barberousse, de Charles-Quint et même de Napoléon Ier. Comme l'Église n'est pas isolée sur le globe, bien au contraire, qu'elle le pénètre de toute part, on conçoit que dans son organisation extérieure, non pas intime, remarquons-le bien, elle subisse le contre-coup des événements et des doctrines du monde politique et social. Telle disposition administrative, possible jadis en tenant compte de l'état de choses alors en vigueur, est devenue présentement impraticable. Le concile de Trente, par exemple, renferme dans sa partie disciplinaire des prescriptions dont il ne faut point songer à poursuivre l'exécution en présence de la situation que les derniers siècles ont faite à l'Église.

Trois cents et quelques années se sont écoulées depuis l'époque de cette célèbre assemblée, ouverte en 1545 clôturée en 1563, et personne ne sera surpris que les décrets disciplinaires du concile, dix-huitième œcuménique, aient vieilli dans certaines parties. C'est là même quelque chose de propre à l'Église et une preuve nouvelle de sa divinité, que de voir comment cette institution s'accommode à tous les temps, à tous les lieux, à tous les pouvoirs, ne leur demandant que la sainte liberté de son ministère, sans transiger jamais sur les principes. On a pu lui enlever ses propriétés, réduire à la pauvreté ses prélats et bannir son clergé, elle n'en est pas moins demeurée la colonne de la vérité.

Il est toutefois vrai de dire qu'en présence des modifications que le monde

Digitized by Google

subit à travers les phases de son existence, ne fût-ce, par exemple, que le changement amené dans la célérité des relations par la vapeur et le télégraphe, il y a de ces choses qui en ressentent nécessairement le contre-coup. La révolution française a anéanti l'ancienne organisation ecclésiastique dans ce pays, et le nombre des évêchés y a été réduit. Autres sont les relations de l'État avec l'Église aujourd'hui en Belgique, bien différentes de ce qu'elles étaient sous le gouvernement autrichien ou sous Albert et Isabelle. Nous nous abstenons de tout parallèle, de tout jugement, nous constatons un fait.

Le nouveau concile œcuménique, annoncé d'une manière officielle dans l'allocution consistoriale du 26 juin, sera fixé prochainement quant à sa date. Bien des personnes qui s'occupent avec ardeur de l'histoire de l'Église aspiraient depuis plusieurs années, nous en fournirions des preuves au besoin, à une assemblée de cette nature, tout en la reculant à une époque plus calme que le moment actuel. Ce sera là une gloire incontestable de Pie IX d'avoir songé à cette réunion, alors précisément que tout appui humain lui fait évidemment défaut. Au premier abord, ne dirait-on pas qu'il faut beaucoup de calme dans les esprits pour discuter avec convenance les mesures les plus propres au maintien, au développement, à l'extension de l'œuvre de l'Église ici-bas? Ne semble-t-il pas inopportun, provocateur même, tranchons le mot, de convoquer cette grande assemblée, alors que la révolution frémissante peut, demain, envahir le local préparé et rendre toute discussion impossible? Sans doute, toutes ces considérations seraient de saison, si Dieu raisonnait comme nous. Heureusement, il n'en est pas ainsi. Pie IX nous a déjà habitués à tant de surprises que celle-ci, quelque extraordinaire qu'elle soit, ne saurait nous étonner. Un concile œcuménique, s'occupant de modifications à introduire dans la discipline, est une de ces nécessités que le cours des choses a amenées avec lui. Aussi sommes-nous convaincu, en dépit de toutes les appréhensions contraires, que le concile aura lieu, que Pie IX le présidera à Rome et que cette gloire nouvelle, ajoutée à tant d'autres, fera de son pontificat l'un des plus grands que l'histoire ait jamais eu à enregistrer.

Les lecteurs de cette chronique qui ont bien voulu nous suivre dans les considérations un peu longues peut-être que nous nous sommes permises au sujet de la fête du 29 juin, considérations qui trouvent leur excuse cependant dans l'importance des faits accomplis, nous pardonneront aisément de nous résumer plus succinctement que nous avons coutume de le faire, sur quelques autres faits de l'histoire actuelle de l'Église, qu'il nous faut présentement aborder.

Nous avons entretenu les lecteurs, dans notre précédente chronique, du mouvement ritualiste en Angleterre et du retentissement que cette affaire avait eu jusque dans le Parlement.

A la suite de la discussion des Chambres, une commission royale a été nommée. Elle se compose de 29 membres, dont 15 laïques et 14 ecclésiastiques. Il en est dix parmi ces messieurs, qui forment une sorte de consulte qui sera chargée d'étudier les questions les plus délicates.

Digitized by Google

Les commissaires devront examiner avec soin « les rubriques et directions ayant pour objet de régler la conduite et l'ordre du culte public, l'administration du sacrement et les autres services contenus dans le *Livre de commune prière*, conformément à l'usage de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande, et plus spécialement ce qui concerne les ornements employés dans les églises et chapelles de ladite Église unie et les costumes portés par les ministres du culte pendant qu'ils officient. »

Les commissaires devront également indiquer les moyens les plus opportuns pour établir « une uniformité générale de pratique. »

On leur enjoint de porter leur attention « non-seulement sur lesdites rubriques et directions contenues dans ledit Livre de prières, mais encore sur toutes autres lois ou coutumes relatives aux matières ci-dessus mentionnées, avec pouvoir de proposer tous changements, améliorations ou amendements ayant rapport à ces matières ou à quelques-unes d'entre elles. »

Nous attendrons avec patience le résultat de cette enquête.

La chronique de la *Revue Générale* s'est occupée naguère de la dotation de l'Église anglicane en Irlande et de la remarquable unanimité avec laquelle tous les partis flétrissent cette flagrante injustice. C'est en effet une chose monstrueuse que la population catholique de la verte Érin ait à nourrir ceux que condamnent ses croyances.

En effet, le dernier recensement, celui de 1861, a donné les résultats suivants :

Catholiques romains	4,505,265
Église anglicane.	693,357
Presbytériens	523,291
Méthodistes	45,399
Indépendants	4,532
Baptistes	4,237
Quakers	3,695
Juifs	393
Cultes divers	15,666

De quoi vivent les prêtres catholiques irlandais? Ils n'ont que les souscriptions volontaires et un casuel insuffisant au milieu d'une population qui meurt de faim et à qui souvent ils restituent ce qu'ils en ont reçu, sous forme d'aumônes. A côté d'eux, des ministres de l'Église établie, pasteurs très-souvent sans ouailles, touchent un revenu annuel de plus de 14 millions de francs.

Pendant longtemps l'Angleterre a fait la sourde oreille aux réclamations les les mieux fondées de l'Ile-sœur. Les récents excès du fenianisme, et l'attitude digne tenue dans cette circonstance par le clergé catholique, ont eu pour effet d'opérer un rapprochement; il y a dans l'opinion publique une tendance réelle à

Digitized by Google

se montrer plus équitable après trois siècles d'iniquités, comme si le protestantisme anglican semblait aujourd'hui rougir de son œuvre.

Quoi qu'il en soit, sans préjuger l'avenir, lord John Russel avait demandé à la Chambre des lords qu'on instituât une enquête dans le but d'arriver à une meilleure et plus juste application des revenus de l'Église établie.

Cette motion a été rejetée par 90 voix contre 28.

Ce résultat, quelque peu satisfaisant qu'il paraisse au premier abord, n'est pas de nature à nous décourager. Le bill d'émancipation de 1829 a bien subi d'autres échecs avant d'arriver à la signature royale. La Chambre étoilée, l'expérience nous l'a appris, ne s'est jamais montrée fort empressée à suivre les tendances de l'opinion publique. En cette matière-ci tout particulièrement, on conçoit que la proposition de lord Russell ne devait sourire ni à cette aristocratie enrichie par les spoliations de Henri VIII et d'Élisabeth, ni surtout à ces chefs de la haute Église qui ont, de droit, leur banc dans la première assemblée de la nation.

Il nous faut toutefois être sincère. Si tout le monde est d'accord en principe sur l'iniquité de la dotation du clergé anglican en Irlande, dotation prélevée sur les sueurs d'un peuple que la faim a fait émigrer par millions, les esprits n'en sont pas moins très-divisés, très-incertains sur la nature du remède à employer.

Quelques-uns sont d'avis, comme M. Bright, qu'il faut, tout en ayant égard aux intérêts existants, porter résolument la cognée à la racine de l'arbre. « Lorsqu'une vacance s'ouvre, » disent-ils, « supprimez le bénéfice, vendez la propriété y afférente, consacrez une portion du prix à indemniser le patron, et faite du reste un emploi profitable au peuple irlandais. Vous arriverez de la sorte à l'abrogation de l'Église établie, prudemment, peu à peu, sans violence, sans atteinte aux intérêts individuels. »

Mais une mesure de ce genre est trop radicale pour le tempérament des classes gouvernantes. Lord Russell, lui, ne propose rien d'aussi hardi. Ce qu'il a demandé, c'est qu'on divisât la dotation de l'Église établie, de l'autre côté du canal de Saint-Georges, en trois parts, dont l'une serait donnée aux anglicans, la seconde aux catholiques, et la troisième aux presbytériens. Lord Derby n'a pas eu de peine à prouver que ce serait là un fort mauvais système : il mécontenterait les protestants et ne satisferait point les catholiques.

Quel parti prendre, alors? Ne pas toucher à l'arche sainte. Telle a été la conclusion d'un long discours de lord Cairns, vu qu'il est absurde, selon lui, de venir troubler un ordre des choses qui a prescription depuis trois siècles. Pourquoi donc, si l'on y va de ce train, ne pas délivrer à cette injustice un brevet d'immortalité? Ce serait un excellent moyen pour ne devoir plus s'en occuper.

Mais il n'en sera pas ainsi. On peut considérer le procès comme déjà gagné et devant les Communes et devant l'opinion publique. Que l'on parvienne à trouver un projet qui ait l'appui de l'épiscopat catholique d'Irlande, la Chambre étoilée, qui s'est constituée trop souvent l'incarnation des vieux préjugés, sera

Digitized by Google

forcée de revenir sur sa décision. Serait-il donc écrit par hasard que la raison ne saurait avoir raison ?

Certes, nous savons que le protestantisme, précisément parce qu'il est l'erreur, ne saurait se montrer par sa nature ni juste, ni même tolérant envers les catholiques. Tant qu'il a pu, le protestantisme a été persécuteur ; il serait fastidieux de dérouler ici tous les faits qui confirment cette vérité historique. Cependant il a bien dû relâcher de sa rigueur primitive en présence des faits nouveaux avec lesquels il lui faut nécessairement compter. A Genève, par exemple, les catholiques ont fait de notables progrès. Il n'a pas été possible en 1864, lors du trois-centième anniversaire de la mort de Calvin, de faire une démonstration anti-papiste. Bientôt la moitié des habitants de la Rome protestante, grâce au zèle infatigable de Mgr Mermillod, appartiendront à notre communion. Il serait par trop ridicule dans de telles conjonctures d'aller célébrer les gloires du sombre patriarche de la religion réformée, ce ne serait tout au plus que galvaniser un cadavre. Tout récemment encore, le conseil d'État de Genève s'est de nouveau vu forcé, sous la pression des événements, de céder un terrain aux catholiques, au prix de treize mille francs, à l'effet d'y construire une église.

Ailleurs aussi, au sein des pays protestants, il y a des tendances analogues. A Meiningen, les autorités se sont crues obligées de permettre à nos coreligionnaires de bâtir une église. N'avons-nous pas vu également que nos Sœurs de charité fournissent matière à une contrefaçon protestante très-active, très-ardente ? N'importe-t-il pas aux descendants de Luther de retenir des âmes prêtes à s'échapper du giron de la Réforme ? Les *diaconesses* sont l'objet de toute espèce d'attention, et certes loin de nous la pensée de ne pas applaudir au dévouement de ces nobles femmes. Pourquoi serions-nous assez peu charitable pour ne pas accueillir avec transport l'expression d'un sentiment généreux, parce qu'il se rencontre parmi nos frères égarés ? Mais ceux-ci, qu'ils nous permettent cette observation, se trompent en élevant leurs diaconesses au-dessus de nos sœurs hospitalières. Nos sœurs, par l'émission de leurs vœux solennels, ont mis entre elles et le monde une barrière infranchissable ; elles ont choisi un époux immortel qui doit demeurer à jamais leur récompense, comme on le leur représente au jour de leur profession, tandis que les diaconesses demeurent toujours libres de descendre à des noces un peu plus profanes.

Cependant, répétons-le, les protestants encouragent de toutes manières cette utile institution de servantes des malades. Nous ne citerons en preuve de cette assertion qu'un fait récent. Le 26 mai dernier, le roi et la reine de Danemark célébraient leurs noces d'argent, c'est-à-dire le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Un comité avait recueilli 45,000 thalers (le thaler vaut 3 fr. 75 c.), pour offrir un cadeau à Leurs Majestés. D'après la volonté de la reine, cette somme a dû être remise intégralement à l'institut des diaconesses.

Digitized by Google

Tous ces faits doivent être vus de bon œil par les catholiques, dont ils attestent l'influence. Les catholiques belges en particulier, en lutte avec des adversaires qui tendent à la destruction de toute religion positive, doivent redoubler d'efforts. Nous avons été heureux de voir que leur quote-part est considérable dans les recettes de la propagation de la Foi et dans celles de l'Œuvre de la Sainte-Enfance qui se sont montées respectivement, pour l'exercice 1866, à 5,145,558 fr. 84 cent. et à 1,781,769 fr. 46 cent. Le Denier de saint Pierre a produit, l'an passé, dans le seul diocèse de Malines, 211,419 fr. 18 c.

Pourrions-nous taire, dans cette chronique, la magnifique procession de Saint-Macaire, le 19 mai dernier, à Gand? Les catholiques sentent leur foi, peut-être parfois assoupie, se réveiller plus vive en présence d'une telle démonstration. La foi qui n'agit point n'est pas une foi sincère; une foi vive doit se manifester au dehors et ne pas se contenir dans le secret du cœur. C'est à ce titre que ces solennités religieuses, suivant de si près le jubilé de Notre-Dame de Hal qui fut, lui aussi, une grande manifestation de la foi de nos populations, apprendront à quelques fanatiques qui ont juré d'*étouffer le christianisme dans la boue*, qui ont fait *un serment d'Annibal contre une société pétrie de catholicisme*, qu'ils n'auront pas aussi facilement raison de nous qu'ils se l'étaient bien imaginé. Ils apprendront quelque jour, à leurs dépens peut-être, que notre religion est *une enclume qui a usé bien des marteaux*. Croiraient-ils réussir, par hasard, après que Julien l'Apostat, Voltaire et la Terreur ont misérablement échoué dans toutes leurs tentatives?

AD. DELVIGNE.

Digitized by Google

QUERETARO.

—

Infandum !

Donc cet acte sans nom ne leur a pas fait peur,
La barbarie, encor, vient d'illustrer ses fastes,
Et le monde, à présent, évoque avec stupeur
Ce jour de juin, néfaste entre les jours néfastes.

Il était prisonnier. — L'or et la trahison
L'avaient livré, dans l'ombre, à la horde ennemie,
Et la haine sauvage, autour de sa prison,
Avait soif de son sang vendu par l'infamie.

Mais l'Europe croyait que l'on n'oserait pas ;
Et, d'un regard tranquille, explorant l'Atlantique,
Elle prêtait l'oreille, elle épiait les pas
Du proscrit qui devait arriver du Mexique.

D'heure en heure des bruits annonçaient son départ,
Il était embarqué, — sauvé de la fournaise,
Bientôt, — s'il le voulait ! — il pourrait prendre part
Aux comices des rois dans la ville française:

Digne de tout respect, quoique découronné,
Il pourrait, ce vaincu, qui demeurait lui-même,
Qui n'avait point forfait au sang dont il est né,
Porter haut, devant tous, son front sans diadème.

Ayant vu s'écrouler ce qu'il avait rêvé,
Connaissant l'infortune en ce qu'elle a de pire,
France ! il te montrerait un grand cœur éprouvé,
Plus rare à rencontrer que le sceptre et l'empire.

Mais non ; il s'en irait consoler sa maison,
Dont l'auguste misère est vraiment souveraine ;
Peut-être encore à temps pour sauver ta raison,
O noble femme en deuil qui succombe à la peine !

Les princes, les États étaient intervenus.
Ils seraient écoutés de cette république,
On n'y foulerait pas tous les droits reconnus ;
On s'abstiendrait du meurtre... au moins par politique.

Digitized by Google

Oui ; si l'on n'avait pas égard à la pitié,
Qui ne sait pas fleurir sur cette terre en friche,
On pouvait de maint peuple acquérir l'amitié,
En usant de clémence envers le sang d'Autriche.

O droit des nations ! ô Maximilien !
O geôle mexicaine ! ô sanglante galère !
Le droit ne suffit pas pour rompre un tel lien ;
Et que peut-il, le droit, sur le tigre en colère ?...

Ils ont osé. C'est fait. Sombre Queretaro,
Tu vas lugubrement retentir dans l'histoire !
Et Lopez — le Judas, et Juarez — le bourreau,
Te font une sinistre et honteuse mémoire.

AUGUSTE LE PAS.

Digitized by Google

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques. (*Historisch-politische Blätter*). Munich. — 12e *livr.* 1867. — Pierre Cornelius. — Souvenirs de Rome. — L'Exposition universelle de Paris. — Statistique de la Prusse : les mariages mixtes et leur descendance. — L'avenir de l'alliance Prusso-Italienne. — Chronique des événements politiques : Situation intérieure et extérieure de la Bavière.

Le Catholique. (*Der Katholik.*) *Revue des sciences catholiques et des événements religieux.* Mayence. — *Livr. de juin* 1867. — Jugement du Saint-Siége sur l'ontologisme. III. — La civilisation européenne et l'Église. IV. — Du principe vital en général et de l'âme des bêtes en particulier. III. — Sentiments de l'Église sur l'usage des classiques dans les écoles. — Revue littéraire. — Chronique religieuse.

La Civilisation catholique. (*La Civiltà cattolica.*) Rome. — *Série VI, vol. X, livr.* 414. — Un nouveau tribut à saint Pierre. — Le siége de Saint-Pierre et l'unité dans la science. — Le centenaire de saint Pierre. — Rome et Paris au mois de juin 1867. — Simon Pierre et Simon le Magicien. Légende (suite). — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine. — *Livr.* 415. — Rome et Florence à l'époque du centenaire de saint Pierre. — La nuit de la Saint-Barthélemy (suite). — Simon Pierre et Simon le Magicien (suite). — Le journal anglais le *Chronicle*, et le moine Paolo Sarpi. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine.

Revue universelle. (*Rivista universale.*) Gênes. — *Livr. de juin* 1867. — Pierre et Paul, colonnes de la Rome antique et fondateurs de la Rome nouvelle : Mgr Audisio. — F. Guizot : Méditations sur la religion chrétienne : marq. L. Dragonetti, sénateur. — Condition de l'Église dans le Parmesan (suite) : G. Tononi. — Rationalisme et religion. Études philosophiques et historiques (suite) : Cte F. Linati, sénateur. — Les promoteurs de l'art italien dans le passé et dans le présent : marq. P.-E. Selvatico. — Les colléges privés en Italie : prof. L. Biginelli. — Souvenirs d'un récent voyage en Sicile : P. Giuria. — Revue des événements : O. Rossi.

Le Mois. (*The Month.*) Londres. — *Livr. de juillet* 1867. — La charité catholique. — Du système de promotion et de discipline dans l'armée française. II. — Extraits du journal d'un missionnaire dans l'Amérique du Sud. — Une vie orageuse (suite) : lady G. Fullerton. — Miguel Cervantes. — Commentaire sur un manifeste récent. — Revue littéraire.

Le Monde catholique. (*The Catholic world.*) New-York. — *Livr. de juillet* 1867. — Congrès catholiques. — Souvenirs d'Espagne. — La papauté schismatique, par Guetté. — Le crucifix de Baden. — Les Frères mineurs. — L'âme des animaux. — Les deux amants de Flavia Domitilla. II. — De la lutte pour l'existence chez les plantes. — L'Église catholique et l'art moderne. — Adelaïde-Anne Procter. — L'indissolubilité du mariage. — Poésies. — Mélanges. — Publications nouvelles.

Digitized by Google

La Revue canadienne. Montréal. — *Livr. de mai et juin* 1867. — Charles et Eva (suite et fin) : J.-E.-E. Marmette. — De Quebec à Mexico (suite) : Faucher de Saint-Maurice. — Le R. P. Félix Berey, esquisse biographique : E.-L. de Bellefeuille. — La mésange à tête noire : J.-M. Lemoine. — Nelida, ou les guerres canadiennes de 1812 (suite) : T. L. — De l'Église : P. Bertrand, S. J. — Le ritualisme en Angleterre : R. Ouellet. — Les événements du mois. — Notice bibliographique.

Le Correspondant. Paris. — *Livr. de juin* 1867. — L'Europe à Utrecht : Marius Topin. — La maison de Brandebourg : J.-M. Gardet. — Un voyage en Australie : P. Gingeot. — Stances bibliques : J. Autran. — M. Cousin et son école : Am. de Margerie. — Le nouveau jardin du Luxembourg : V. de Laprade. — Voyage à l'Exposition (suite) : V. Fournel. — Mélanges : L. Arbaud, H. Moreau, L. de Gaillard. — Revue scientifique : A. Mangin. — Revue critique : P. Douhaire. — Les événements du mois : L. Lavedan. — Bulletin bibliographique.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris. — *Livr. de juin* 1867. — Saint Jérôme et les dames romaines : M. de la Rocheterie. — L'Exposition universelle et les progrès de l'industrie (3e art.) : A. Audiganne. — Les Basques et leur langue : Michel. — Études sur le mouvement scientifique et intellectuel pendant le XVIIe siècle. Newton (fin) : Valson. — Société d'économie charitable. Procès-verbaux des séances du 1er et du 29 avril 1867. — Massillon (suite) : Mme de Marcey. — Du spiritualisme dans l'art (fin) : A. Rondelet. — Chronique du mois. — Bulletin bibliographique.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. de juillet* 1867. — Les doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté. Les dernières controverses : P. A. Matignon. — Origine des Polynésiens : P. A. Jean. — La Sainte Vierge et l'art chrétien, d'après M. Rio : P. P. Toulemont. — Saint Josaphat Koncévitch, archevêque de Polotsk et martyr : P. J. Martinof. — La météorologie et le météorographe à l'Exposition universelle : P. A. Secchi. — Des langues américaines : l'abbé A. Le Hir. — Les missions catholiques au XIXe siècle. III. Tableau des missions des ordres religieux : P. A. de Damas. — Bibliographie. — Varia.

La Revue des Questions historiques ouvre sa deuxième année par une livraison où nous remarquons les travaux suivants : I. Alesia, son véritable emplacement, par M. Anatole de Barthélemy. — II. Galilée, son procès, sa condamnation, d'après des documents inédits, par M. Henri de l'Épinois. — III. Le caractère de Louis XV, par M. G. Dufresne de Beaucourt. — IV. Louis XVI et le serrurier Gamain, par M. J.-A. Le Roi. — V. Polémique : Jérusalem et le Golgotha, par M. l'abbé Coulomb et Anatole de Barthélemy. — VI. Mélanges : Un mot sur la prétendue culpabilité du pape saint Calixte, par M. de l'Épinois. — Fra Paolo Sarpi et la doctrine de l'assassinat, par M. César Cantù. — La propriété au moyen âge, par M. Tamizey de Larroque. — Une déesse raison en 1793, par M. Em. Campardon. — Un supplément à tous les dictionnaires historiques, par M. de Beaucourt. — VII. Courrier anglais, par M. Gustave Masson. — VIII. Courrier italien, par M. César Cantù. — IX. Chronique, par M. Léon Gautier. — X. Revue des recueils périodiques, par MM. Fr. de Fontaine et H. de l'Épinois. — XI. Bulletin bibliographique, compte rendu de cinquante ouvrages historiques. — (20 francs par an, chez Palmé, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.)

Digitized by Google

UN REMÈDE AUX COALITIONS ET AUX GRÈVES.

Dans l'article sur la *Question ouvrière*, que nous avons publié récemment dans la *Revue Générale* (1), nous avons fait ressortir les inconvénients et les maux inséparables des coalitions et des suspensions du travail, qu'organisent les ouvriers pour résister à ce qu'ils appellent « l'oppression du capital et la tyrannie des chefs d'industrie. » « Pour concilier, disions-nous, les différends, prévenir les conflits et mettre un terme aux grèves, on a proposé d'instituer des comités d'arbitres, des *syndicats* composés par moitié de patrons et de travailleurs. Cette idée présente un côté très-pratique; il importe de la mettre sérieusement à l'étude et d'aviser aux moyens de la réaliser. »

Ce vœu a été devancé. L'expérience du remède que nous préconisions a été faite sur une large échelle et se poursuit encore en ce moment avec un plein succès. Elle est due à l'initiative d'un des principaux fabricants de bonneterie de Nottingham, M. A.-J. Mundella, qui occupe dans ses divers établissements près de 6,000 ouvriers et dont le chiffre d'affaires s'élève annuellement à dix millions de francs. Nous en empruntons les détails à une publication émanée du comité même, constitué, il y a sept ans, de commun accord par les patrons et les ouvriers.

I.

L'industrie de la bonneterie (*hosiery*), a été concentrée depuis une période de plus de deux siècles dans les comtés de Nottingham, de Leicester et de Derby. Leicester a été le centre de la fabrication des tissus de laine, et Nottingham celui des tissus de coton, de soie et de mérinos qui constituent de beaucoup la branche principale de cette industrie.

D'après les évaluations de M. Felkin, cette dernière branche emploie 20,000 à 25,000 ouvriers qui travaillent au métier à bras

(1) Voir la livraison de juin 1867.

Digitized by Google

(déduction faite des métiers qui marchent à la vapeur), et sont disséminés dans les comtés de Nottingham, de Derby et dans le nord du comté de Leicester.

Les salaires de ces ouvriers sont réglés par le *Bureau d'arbitrage et de conciliation*, et toutes les questions qui se rapportent à ce règlement sont soumises au jugement de ce même bureau.

Il existe peu d'industries dans le Royaume-Uni, où l'agitation et l'irritation étaient aussi fréquentes que dans la bonneterie. Depuis un siècle, les grèves y étaient passées en quelque sorte à l'état chronique, et ont entraîné souvent des conséquences désastreuses et même fatales. Le *luddisme* (1) était né de l'opposition des ouvriers au perfectionnement des mécaniques, qui devaient, suivant eux, entraîner la réduction des salaires, et ne fut définitivement supprimé qu'après que plusieurs de ses infortunés chefs eussent subi le supplice capital.

Pendant le cours du dernier siècle, jusqu'à l'année 1860, les grèves et les fermetures de fabriques se succédèrent presque sans interruption, et pendant les années où les commandes étaient les plus considérables, l'industrie de la bonneterie eut à subir les embarras et les pertes inséparables de cette situation anormale. Les unions de métiers (*trade's unions*) existent pour toutes ses branches depuis l'an 1780 jusqu'à ce jour. La bonneterie anglaise a eu toujours à soutenir une rude concurrence avec l'étranger et particulièrement avec les bonnetiers de la Saxe, dont les salaires sont beaucoup moins élevés qu'en Angleterre. L'emploi des intermédiaires (*middle masters*), nécessaire dans cette industrie, est sujet à de graves abus, et la cupidité des agents auxquels il faut avoir recours a parfois été poussée jusqu'à l'oppression la plus coupable : ç'a toujours été là une cause d'irritation et de dissensions, et quelques reproches que l'on puisse adresser aux prétentions soulevées par les ouvriers, on ne peut disconvenir que leurs griefs n'aient été souvent fondés et n'aient contribué à aigrir leurs esprits contre les fabricants et leurs agents.

Ces conflits fréquents et prolongés ont été à la fois préjudiciables aux maîtres et aux travailleurs. Ceux-ci eurent recours aux coalitions et aux grèves comme à l'unique moyen d'obtenir justice. Pendant le premier quart de ce siècle, on les vit briser les mécaniques et brûler les patrons en effigie ; à une époque plus récente, leur colère

(1) Les *luddistes* formaient une espèce de société secrète qui manifestait son action par le brisement des machines.

Digitized by Google

se manifesta par des placards incendiaires et des attentats contre les personnes.

Ce fut après une lutte acharnée, qui dura plusieurs semaines, que dans l'automne de 1860 on résolut de créer un bureau d'arbitrage et de conciliation. La grève s'était renouvelée jusqu'à trois et quatre fois cette même année. Les ouvriers s'étaient coalisés pour obtenir une avance sur les salaires, que leurs patrons jugeaient inopportun de leur accorder. Les fabricants se réunirent pour aviser aux moyens de mettre fin à un différend qui menaçait leurs communs intérêts, et comme les ouvriers qui continuaient à travailler contribuaient à l'entretien de ceux qui avaient abandonné leur travail, on proposa de fermer simultanément toutes les fabriques. Mais avant de se décider à cette mesure extrême, quelques manufacturiers voulurent recourir une dernière fois à la conciliation, et l'on résolut en conséquence d'inviter les ouvriers à une conférence. Cette invitation fut accueillie avec empressement, et les délégués des fabricants s'assemblèrent avec les représentants des ouvriers dans l'une des salles de la Chambre de commerce de Nottingham. Après un débat approfondi qui dura plusieurs jours, toutes les difficultés furent aplanies sous la condition expresse de constituer un bureau d'arbitrage et de conciliation investi de la mission de prévenir à l'avenir le renouvellement des funestes disputes qui avaient si gravement compromis les intérêts des chefs d'industrie comme ceux des travailleurs.

Le bureau fut immédiatement constitué; il se réunit pour la première fois le 3 décembre 1860 à la Chambre de commerce, où il continue encore à siéger en ce moment. A l'origine, il était composé de neuf fabricants élus par une assemblée générale, et de neuf ouvriers élus par leurs unions de métiers respectifs. Récemment ce nombre a été réduit à sept représentants pour chaque classe; mais sous tous les autres rapports l'organisation primitive du bureau a été maintenue.

Le bureau est saisi de toutes les questions relatives aux salaires, à l'ordre et au règlement de certains travaux, au taux des gages à allouer pour les nouveaux ouvrages, etc. Il s'occupe en outre de tout ce qui peut influer sur le bien-être physique et moral des travailleurs. Son attention s'est portée tout d'abord sur la détestable pratique du *Truck-system* ou du payement des salaires en nature. Quelques-uns des intermédiaires ou des contre-maîtres, tout en acquittant les salaires d'après le tarif arrêté par le bureau, continuaient à maintenir les ouvriers sous leur dépendance en leur

Digitized by Google

fournissant, à titre d'avance, divers articles de consommation, tels qu'épiceries, farine, lard, fromage, etc. Cette pratique, quoiqu'interdite par la loi, est parfois très-difficile à supprimer, alors surtout qu'elle a lieu d'une manière indirecte en faisant intervenir des parents ou des connaissances tenant des boutiques ou des magasins dans lesquels les agents des fabricants ont un secret intérêt. Les marchandises fournies de la sorte sont invariablement taxées à un prix supérieur à celui du marché et d'une qualité inférieure, ce qui équivaut à une réduction du salaire tout en enlevant à l'ouvrier son indépendance. Le bureau annonça dans les journaux sa ferme résolution de mettre fin à ce trafic immoral en poursuivant les délinquants et en enlevant les métiers aux contre-maîtres qui persisteraient à s'y livrer. Ces mesures, jointes à une poursuite intentée dans un cas particulier, eurent pour effet de supprimer complétement le *Truck-system*, et s'il existe encore quelques restes d'abus de ce genre, le bureau n'en a nulle connaissance.

Une autre pratique qui tendait également à abaisser la valeur marchande des salaires alloués aux ouvriers, c'était leur payement le samedi à une heure avancée ou le dimanche matin, alors que les marchés d'approvisonnement étaient fermés. Cette coutume fut aussi dénoncée par les journaux comme contraire aux vues du bureau; on mit tout en œuvre pour y mettre un terme, et, grâce à ces efforts, on peut affirmer que tout abus jugé nuisible aux intérêts des travailleurs est sinon complétement déraciné, du moins vigoureusement recherché et combattu.

Lorsque le bureau fut créé, on le considérait généralement comme une tentative dont le succès était douteux. Plusieurs manufacturiers lui étaient ouvertement ou secrètement hostiles; quelques-uns le condamnaient comme une utopie irréalisable; d'autres comme étant de nature à s'immiscer dans le secret de leurs affaires; quelques-uns, enfin, comme dérogatoire à leur position et à leur indépendance. Ces objections disparurent successivement devant la toute-puissance des faits, de telle sorte qu'aujourd'hui deux ou trois fabricants persistent seuls encore dans leur refus de reconnaître la nouvelle institution. Mais ils ne subissent pas moins les effets de ses décisions, et celles-ci sont désormais accueillies sans opposition et loyalement exécutées par la généralité des maîtres et des ouvriers.

L'esprit le plus fraternel et l'ordre le plus parfait ont toujours présidé aux délibérations du bureau. Nulle difficulté ou contestation ne s'est jamais élevée au sujet du choix du président ou du vice-président. Ce sont les ouvriers qui proposent le manufacturier

Digitized by Google

chargé de la présidence, et les fabricants qui proposent, à leur tour, l'ouvrier à investir de la vice-présidence. Toutes les fois que les travailleurs ont eu à dénoncer quelque infraction aux lois économiques ou à faire valoir quelque réclamation fondée, ils ont trouvé dans leurs délégués des interprètes empressés à défendre leurs intérêts. L'une et l'autre section du bureau se sont fait une loi invariable d'écouter avant tout la voix de la raison et de l'humanité. Et bien que maîtres et ouvriers s'expriment au sein du bureau avec une entière liberté, jamais leur langage n'a soulevé de conflit. L'un des résultats les plus favorables de ce libre échange de pensées et d'opinions, ç'a été d'inculquer aux travailleurs des notions plus exactes sur les lois qui régissent l'industrie et le commerce, et de les initier à l'influence de la concurrence étrangère; de même, le fabricant apprend à mieux apprécier les difficultés et les souffrances inhérentes au travail et à favoriser les efforts de la classe ouvrière pour améliorer sa position.

Le succès de ce système doit être attribué bien plus à son caractère préventif qu'à son action curative. Les neuf dixièmes des questions et des conflits qui naguère auraient abouti à de fâcheuses dissensions en entretenant l'irritation, sont immédiatement soumis aujourd'hui au comité d'enquête institué au sein du bureau, qui par la promptitude de son action dirigée par un véritable esprit de justice et de conciliation, parvient d'ordinaire à un résultat satisfaisant : s'il ne réussit pas, l'affaire est renvoyée au bureau, qui décide en dernier ressort.

Pendant les années désastreuses de 1863 et 1864, la guerre d'Amérique porta un rude coup à l'industrie et au commerce, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Les manufacturiers subirent de grandes pertes, et les ouvriers souffrirent beaucoup du manque de travail. Durant cette période, le bureau ne se réunit qu'à de rares intervalles, vu l'inutilité de ses services, mais le comité d'enquête continua à remplir sa mission; dès que la fabrication eût repris une certaine activité, le bureau lui-même recommença à fonctionner, sur les instances des fabricants et des travailleurs, et les salaires furent relevés dans une proportion correspondante aux commandes.

Les coalitions et les grèves des périodes précédentes occasionnaient non-seulement pendant leur durée d'énormes sacrifices et des souffrances poignantes pour les ouvriers qui s'y engageaient, mais nécessitaient encore, avant et après, de lourdes contributions pour les soutenir. Les unions de métiers (*trade's unions*) exigeaient

Digitized by Google

souvent jusqu'à un shilling ou même un shilling et demi par semaine des pauvres ouvriers bonnetiers, et cela pendant plusieurs semaines successives; il arrivait ainsi que de nombreuses familles voyaient disparaître leurs meubles et leurs vêtements lorsque la grève se prolongeait. Actuellement et depuis quelques années, leur contribution à ces associations n'excède plus annuellement celle d'une seule semaine sous l'empire de l'ancien système. Il s'ensuit que la plupart des fabricants ne s'inquiètent plus guère de l'existence d'une institution qui a cessé de menacer leurs intérêts.

Le bureau d'arbitrage et de conciliation invoque comme preuve de son succès que, depuis les sept années qu'il existe, il n'y a eu ni coalition, ni grève ;-qu'aucun fabricant n'a dû recourir à la mesure extrême de la fermeture de son établissement, qu'aucune attaque personnelle n'a été constatée et que les affiches incendiaires ont complétement disparu dans les localités où s'exerce son action. Jamais, dans l'histoire de l'industrie, on n'a constaté une meilleure entente et une bienveillance réciproque plus réelle entre les patrons et les ouvriers. Alors que, pendant les dernières années, le travail a été rare et l'agitation sur la question des salaires s'est étendue à presque toutes les autres branches d'industrie, la bonneterie seule a traversé cette période sans être troublée, de sorte que les fabricants ont pu, sans appréhension, conclure des contrats et les exécuter avec toute l'exactitude désirable.

II.

Ces faits sont confirmés par le rapport du bureau d'arbitrage et de conciliation pour le dernier exercice de 1866, qui s'exprime en ces termes :

« Le bureau éprouve une véritable satisfaction en déclarant que l'année qui vient de s'écouler a été, en général, propice pour l'industrie de la bonneterie, et que le travail, pour ses diverses branches, a été abondant.

« Le bureau s'est assemblé huit fois dans le cours de ladite année pour s'occuper d'affaires générales et expédier la besogne courante. Le comité d'enquête s'est aussi réuni à des intervalles plus ou moins rapprochés, et tous les différends qui lui ont été soumis ont été arrangés promptement et à l'amiable.

« Après une expérience de six années du système d'arbitrage comme moyen pratique de prévenir les coalitions et les suspensions de travail, le bureau est intimement convaincu que dans un pays libre, où les ouvriers comme les capitalistes ont le droit de se

Digitized by Google

coaliser comme ils l'entendent, le mode le plus simple, le plus humain et le plus rationnel de régler les conflits qui peuvent surgir entre les chefs d'industrie et les travailleurs, est de recourir aux voies d'arbitrage et de conciliation.

« Cette conviction est fortifiée par le fait que pendant les deux années qui viennent de s'écouler, les demandes ont été exceptionnellement considérables pour certaines branches de la bonneterie, tandis que, dans quelques autres, le travail a été plus rare que d'ordinaire. Malgré ces différences, les travailleurs ont maintenu leurs associations de métiers, tout en instituant une autorité centrale où les patrons et les ouvriers sont également représentés, devant laquelle sont portées toutes les questions susceptibles d'engendrer l'irritation et d'occasionner des conflits. Grâce à cette mesure, tout s'est arrangé de la manière la plus paisible ; les inégalités dans le taux des salaires ont été compensées ; les manufacturiers ont été mis à même d'accepter sans crainte les commandes qui leur étaient faites et de les exécuter sans délai, conformément aux contrats ; les droits des ouvriers ont été l'objet d'une surveillance jalouse et strictement maintenus ; tandis que dans les comtés voisins et généralement dans le pays entier, il existait une lutte permanente entre le travail et le capital, au grand détriment de l'un et de l'autre, par suite de l'absence d'une sorte de cour d'appel investie à la fois de la confiance des chefs d'industrie et de leurs employés.

« A aucune époque précédente, il n'a existé, dans l'industrie de la bonneterie, une concorde plus entière et une entente plus cordiale entre les patrons et les ouvriers qu'au commencement de la présente année, et le bureau espère fermement que cette situation si satisfaisante se prolongera, grâce à la nouvelle organisation qui est combinée de manière à garantir tous les intérêts légitimes, à améliorer la condition du travailleur et à favoriser le progrès et le bien-être de la communauté.

Manufacturiers : A.-J. Mundella, président ; T. Hill, (MM. J. et R. Morley) ; R.-W. Smith ; T. Ashwell ; J.-H. Lee ; F. Black, (MM. Rogers et Cº) ; H.-F. Cox.

Ouvriers : J. Saxton, vice-président ; H. Farrands ; T. Wilson ; M. Foster ; Straw ; G. Kendall ; John Lamb, secrétaire.

III.

On a proposé diverses mesures pour conjurer les coalitions et les grèves ; celle à laquelle on a eu recours à Nottingham nous paraît la meilleure, la plus pratique et la plus sûre. Elle repose, avant tout, sur l'accord libre et spontané des intéressés, et sous ce rapport elle l'emporte de beaucoup sur les combinaisons légales et sur les règlements publics auxquels on semble vouloir recourir dans

Digitized by Google

divers pays. Notre opinion coïncide à tous égards avec celle qu'exprimait M. Desportes dans la séance de la *Société d'économie charitable* (de France) du 15 avril dernier. « Partout, dit-il, nous retrouvons les associations libres; dans l'ancien régime, chaque corporation avait à sa tête une chambre syndicale, sans qu'aucun péril en soit résulté pour les gouvernements; aujourd'hui, les chambres de commerce sont ou devraient être des associations libres. Les divers ordres d'officiers ministériels voient leurs intérêts discutés, soutenus et représentés par des chambres syndicales; il en est de même pour les avocats; dans certains départements, les médecins et pharmaciens, les bouchers et boulangers ont une organisation analogue. Je puis encore citer les compagnonnages d'ouvriers acceptés dans la pratique, sinon légalement autorisés, et les sociétés industrielles, telles que celles qui existent à Mulhouse et à Amiens... Ce que presque tout le monde a, en fait, donnez-le aux patrons et aux ouvriers : c'est la conséquence et le palliatif de la loi sur les coalitions, qui, sans cela, aboutiront forcément aux grèves. Mon projet a l'air plus libéral que celui de la commission ; je le considère cependant comme plus conservateur : seulement, les uns voient le salut dans l'intervention de l'État, les autres, parmi lesquels je me range, le voient dans le développement de la liberté. »

L'honorable orateur parle pour la France : en Belgique, où la Constitution consacre formellement le droit de réunion et d'association en le dégageant de toute approbation préalable et de toute entrave, rien n'empêche les patrons et les ouvriers appartenant à la même industrie ou groupés par industries similaires, de suivre l'exemple donné par les fabricants et les travailleurs de Nottingham, de constituer des comités d'arbitrage et de conciliation comme ils l'entendront et de déterminer les circonscriptions où s'exercera leur action. Cette organisation ne présente ni difficultés, ni complications; elle est éminemment économique, et aurait certainement pour effet, non-seulement de prévenir dans le plus grand nombre de cas les suspensions de travail, mais encore de resserrer le lien qui doit exister entre les agents qui, à un titre quelconque, coopèrent à l'œuvre de la production. Si elle pouvait échouer, il serait toujours temps de recourir à d'autres mesures et d'invoquer au besoin l'appui de la législature et de l'administration publique. Jusque-là, ayons confiance dans la liberté : c'est à elle qu'il faut demander, avant tout, le remède aux abus mêmes qu'elle engendre lorsqu'elle est mal comprise et qu'elle dégénère en licence ou en danger.

ÉD. DUCPETIAUX.

Digitized by Google

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE [1].

I.

Les dix-huit mois qui viennent de s'écouler ont fourni plusieurs épisodes à l'histoire religieuse de l'Angleterre. Il y a eu les luttes de l'intelligence produites au grand jour par la voie de la presse, et les luttes plus intimes de l'âme, révélées par plusieurs faits significatifs. Dans l'Église établie, nous avons vu s'accuser de plus en plus des éléments dissolvants, tandis que le catholicisme n'a cessé de marcher d'un pas ferme quoique lent.

L'archevêque de Westminster, dans son admirable ouvrage sur la *Mission du Saint-Esprit dans le temps,* avait essayé de ramener la controverse à son véritable point de départ. Il y rappelle que saint Augustin a désigné la Pentecôte comme le *jour de la nativité du Saint-Esprit;* parole lumineuse et profonde qui ne peut être assez méditée. S'inspirant à cette source, Mgr Manning, dans des pages d'une clarté merveilleuse, montre la troisième personne divine descendue réellement alors au milieu de nous pour revêtir le corps mystique du Christ et constituer l'Église, et ne cessant jamais, depuis, de la vivifier de son souffle puissant.

Cette création de l'Église achève la révélation extérieure de la Trinité, et c'est par elle que nous parvenons à connaître le Saint-Esprit. Car chacune des trois personnes divines a ses fonctions propres par rapport à l'humanité : Dieu le Père a créé le genre humain, Dieu le Fils l'a racheté après sa chute par le péché, et Dieu le Saint-Esprit, toujours présent dans l'Église, ne cesse de lui appliquer les mérites de la rédemption, afin de la conduire à sa fin dernière. Le Saint-Esprit dirigeant l'Église, complète donc l'œuvre de la rédemption et met en quelque sorte le sceau au dogme de la Trinité.

(1) Voir l'article sur le *Mouvement religieux en Angleterre*, dans la livraison de mars 1866, dont celui-ci est en quelque sorte la continuation.

Digitized by Google

Telle est l'idée fondamentale que Mgr Manning expose dans un magnifique tableau du plan de l'économie divine, admirablement tracé pour agir sur le bon sens de la nation anglaise. En effet, toutes les erreurs protestantes ont pour origine l'ignorance de cette vérité première.

Tous les chrétiens, il est vrai, croient à l'union éternelle des trois personnes divines entre elles; les anglicans avancés admettent même l'union éternelle du corps mystique du Christ avec son chef invisible, le Verbe Incarné, dans le ciel; l'erreur de ceux-ci consiste à ne pas voir que l'union du Saint-Esprit, qui est Dieu, avec le corps mystique du Christ qui est Dieu, doit nécessairement être indissoluble comme celle des trois personnes de la Trinité. S'ils connaissaient l'Église, ils cesseraient d'être anglicans; ils comprendraient que de l'union indissoluble du Saint-Esprit avec Elle découle inévitablement l'infaillibilité de l'Église, son autorité divine, et, par suite, toute la doctrine catholique.

Le Traité sur la mission du Saint-Esprit, tout en s'adressant particulièrement aux esprits sérieux, aurait produit d'excellents résultats généraux, si l'*Eirenicon* du Dr Pusey, apparu au même moment, n'eût ramené sur le tapis des détails de controverse.

La publication de l'*Eirenicon* avait sans doute pour mobile un désir sincère d'union, mais, écrit à un point de vue protestant, il avait encore pour but d'empêcher les anglicans d'entrer individuellement dans l'Église catholique. L'idée fausse de l'union substituée à celle de l'unité dans l'esprit de M. Pusey est la source de toutes les contradictions que renferme ce fameux ouvrage. Son plan peut être résumé dans les trois propositions suivantes :

I. L'union extérieure ou l'intercommunion de toutes les parties de la chrétienté est très-désirable, quoiqu'elle ne soit pas nécessaire pour que l'Église anglicane et l'Église grecque appartiennent réellement à l'unité catholique.

II. Les obstacles principaux qui retardent cette union, et qui la rendront impossible tant qu'ils ne seront pas levés, sont :

1° Le culte rendu par les catholiques à la Sainte Vierge, et, en particulier, la prétention d'ériger en dogme de foi l'immaculée conception de Marie;

2° Les excès de l'autorité papale, qui, dans la définition de ce nouveau dogme en particulier, a dépassé toutes les bornes.

III. Rien n'empêche d'interpréter les décrets du Concile de Trente de manière à les concilier avec les 39 articles de l'Église anglicane.

Digitized by Google

Toutefois, cette conciliation ne paraît point nécessaire, parce que le Concile de Trente est seulement l'organe d'une partie de l'Église universelle. L'autorité infaillible ne se trouve que dans l'Église non divisée, c'est-à-dire dans la réunion des trois rameaux qui composent l'unité catholique.

Malgré les incohérences d'idées qui caractérisent l'*Eirenicon*, l'effet qu'il produisit sur le public anglais fut considérable. Pendant plusieurs mois, il souleva d'ardentes controverses et donna lieu à une véritable pluie de brochures et de lettres dans les journaux, car en Angleterre tout se traite par la voie de la presse. L'appel à l'union devint, par le fait, un nouveau brandon de discorde jeté dans l'arène. Les anglicans témoignèrent des sentiments aussi divers que les nuances de leurs opinions; les unionistes avancés se réjouirent, pour la plupart, de rencontrer en M. Pusey un organe dont l'autorité ne pouvait être méconnue; d'autres trouvaient, à des degrés différents, qu'il allait trop ou pas assez loin. Parmi les soutiens de l'*Établissement* tel qu'il existe, on cria au scandale; les plus prévoyants annoncèrent la défection prochaine du docteur dont les velléités romaines n'avaient jamais été un secret pour eux. Les catholiques, de leur côté, étaient indignés des accusations lancées contre leur culte par un homme dont le savoir est incontestable; quelques-uns le taxaient de mauvaise foi; un petit nombre, à la tête desquels figure le père Newman, se montrèrent surtout froissés d'être méconnus par un ancien ami. Un bon résultat sortit néanmoins de l'agitation causée par l'*Eirenicon*. Elle ouvrit un champ nouveau à la controverse moderne en précisant les points de désaccord, et d'excellentes réfutations catholiques ont jeté une nouvelle lumière sur certaines questions restées obscures aux yeux prévenus des protestants contemporains. Parmi ces publications récentes, nous nous bornerons à citer les suivantes comme les plus remarquables: la lettre pastorale de Mgr Manning sur l'unité de la chrétienté, la lettre du Père Newman sur l'immaculée conception de la Sainte-Vierge adressée au Dr Pusey, les opuscules de MM. Allies et Oakeley, et enfin le traité solide du Père Harper, S. J., *la Paix dans la Vérité*. Nous parlerons seulement des deux premières, dont les auteurs personnifient en quelque sorte la généralité des catholiques de l'Angleterre.

La lettre du P. Newman se distingue par une grande élévation de pensée. Après quelques reproches tempérés d'affection, adressés au Dr Pusey, pour avoir méconnu les principes essentiels du catholi-

Digitized by Google

cisme, il esquisse un tableau saisissant des grandeurs de Marie, seconde Ève et Mère de Dieu, titres sublimes témoignant d'une dignité si haute que nul hommage humain ne saurait assez dignement honorer celle qui les porte. D'après l'autorité de l'Écriture et des Pères, il la montre nécessairement plus pure que la première Ève dont elle vint réparer la faute, et qui cependant était sortie sans tache des mains de son Créateur; il la montre plus grande qu'aucune autre créature terrestre, parce que son humilité l'avait fait élever à l'honneur de la maternité divine. En paroles brûlantes, il demande à son ami d'autrefois de lui dire quand l'amour a jamais su mesurer son langage, et pourquoi l'âme humaine serait tenue de mettre un frein à ses émotions en présence de la plus parfaite des œuvres de Dieu. La réponse promise du Dr Pusey se fait encore attendre.

Mgr Manning, dans sa lettre pastorale, envisagea la question d'une façon plus générale. Tout en réfutant l'*Eirenicon*, en évitant pourtant d'en faire mention, il traite du mouvement unioniste dans son ensemble. L'association d'hommes qui le composent date de 1857, et fut l'œuvre des *Tractariens*, qui voulurent rester dans l'Église établie. Le Père Ignace Spencer, converti lui-même à la foi catholique, avait parcouru l'Europe en demandant des prières pour la conversion de l'Angleterre. Les Tractariens, à leur tour, conçurent le projet d'une association de prières pour obtenir l'union des Églises chrétiennes : dessein loyal chez ses auteurs, nous n'en doutons pas, mais qui impliquait la pensée insidieuse de faire reconnaître l'orthodoxie anglicane. La connaissance du dogme de l'unité de l'Église aurait dû suffire pour préserver de l'erreur, mais nous vivons dans une atmosphère faussement libérale, et plusieurs catholiques eurent le tort d'autoriser de leur nom l'association unioniste. Les évêques d'Angleterre s'émurent avec raison de la tendance hérétique qui se glissait parmi leurs ouailles, et, en avril 1864, ils demandèrent conseil au Saint-Siége sur la marche qu'ils devaient suivre en semblable occurrence.

Mgr Manning résume en trois préceptes la réponse faite par la congrégation du Saint-Office à Rome : 1° La théorie d'une Église chrétienne se composant de trois parties est une hérésie; 2° S'unir dans une association de prières avec ceux qui professent cette théorie est illicite; 3° Une telle association favorise l'indifférence en matière de foi et est, par conséquent, dangereuse. — Cette réponse, datée du mois de septembre, avait été aussitôt portée à la connais-

Digitized by Google

sance du public anglais ; elle froissa naturellement l'amour-propre des unionistes. Cependant *l'Apologia* du Père Newman avait dissipé une foule de préventions anti-catholiques ; aussi, malgré la décision de Rome à laquelle n'hésita pas à se rallier la grande masse des catholiques, la publication de l'*Eirenicon* vint raviver les espérances des unionistes. Dans l'automne de 1865, ils posèrent un acte de bonne foi qui les honore. On vit alors 198 ministres de l'Église établie s'adresser respectueusement à Rome pour déplorer la sentence prononcée contre l'association et pour exposer derechef les bases sur lesquelles ils espéraient établir l'union. Le résultat de cette nouvelle tentative ne pouvait être douteux. Le cardinal Patrizzi, au nom de la congrégation du Saint-Office, énonça les motifs qui devaient à jamais empêcher l'Église, centre de l'unité, de se prêter à des essais d'union dont le principe était en opposition flagrante avec le dogme fondamental du catholicisme ; et en même temps, il pressa vivement les signataires de renoncer à des espérances chimériques pour se réunir enfin dans le seul véritable bercail.

Au moment où la lettre du cardinal venait anéantir toute illusion du côté de Rome, les unionistes eurent à subir un second échec auprès de l'Église grecque. Les négociations entamées avec Saint-Pétersbourg avaient abouti à une conférence solennelle qui s'ouvrit à Londres le 25 novembre 1865, entre les unionistes et les mandataires du Synode moscovite. Là se trouvaient rassemblés l'archevêque de Cantorbéry, les évêques d'Oxford et d'Exeter et quatre-vingt autres membres anglais de l'association unioniste ; parmi les russes présents, on cite le prince Orloff, ambassadeur à la cour de Bruxelles, le comte Alexis Tolstoï et le pope Popof, aumônier de l'ambassade russe à Londres. Les détails de cette séance démontrent assez l'impossibilité d'arriver à une fusion. Le prince Orloff fit ressortir les difficultés d'une pareille entreprise et, interprétant et appuyant la pensée du métropolite de Moscou, recommanda d'agir avec la plus grande prudence. L'évêque d'Oxford et à sa suite l'archevêque de Cantorbéry auraient voulu pratiquer tout de suite *l'intercommunion ;* ils oubliaient apparemment le tzar, chef de l'Église *orthodoxe,* dont il aurait fallu obtenir tout d'abord l'autorisation. Ils oubliaient que l'Église grecque en Russie est loin de représenter tout le schisme oriental, et encore qu'elle se partage même à l'intérieur en deux sectes opposées : celles du *nihilisme* et du *raskolnisme*. C'est, à peu de chose près, une reproduction du tableau offert par l'Établissement en Angleterre. Le schisme et l'hérésie enfantent toujours

Digitized by Google

la désunion. Enfin, l'on se borna dans cette fameuse séance à la résolution de « ne rien précipiter, mais d'étudier réciproquement l'histoire et les doctrines des deux Églises. »

Les unionistes venaient de subir ces deux échecs, mais la controverse suscitée par l'*Eirenicon* continuait toujours, lorsque la brochure de l'archevêque de Westminster parut au commencement de l'année 1866. Prenant pour base les trois propositions qui résument la réponse de Rome, Mgr Manning, à son tour, repoussa toute association de prières subversive de l'unité dans la foi. *Lex orandi est lex credendi,* dit-il, citant saint Augustin, « nous pouvons prier *pour* mais pas *avec* nos frères séparés, car la vérité seule engendre l'unité. » Son mandement fait ressortir aussi le peu d'importance numérique du mouvement unioniste. L'Église établie elle-même, dit-il, ne représente guère que la moitié de la nation anglaise, et une partie seulement de ses membres constituent l'école anglicane; celle-ci a vu naître dans son sein la fraction anglo-catholique, et les unionistes ne forment en réalité qu'une minorité de la section anglo-catholique.

Il faut opposer au chiffre de 200 ministres unionistes, les 17,000 environ dont se compose le clergé protestant d'Angleterre; et puis encore mettre en regard les deux ou trois mille disciples de ceux-là avec les millions qui forment la nation anglaise.

II.

Le Père Newman et Mgr Manning, chacun à son point de vue, avaient battu en brèche l'*Eirenicon* et le mouvement unioniste. Que se passe-t-il depuis lors en Angleterre? Trois faits dominent l'année 1866 et manifestent encore le double courant dans le sein de l'Établissement : un grand nombre de conversions au catholicisme, la naissance du parti *ritualiste* et l'affirmation plus ouverte du principe rationaliste par les actes du Dr Colenso. C'est à peu près la reproduction de ce qui eût lieu il y a vingt ans, lorsque le mouvement *tractarien* finit par des conversions nombreuses quoique partielles, par la transformation des tractariens demeurés anglicans en parti puséiste ou unioniste, et par l'apparition du livre rationaliste, les *Essais et revues*. Nous assistons aux convulsions du protestantisme en Angleterre, mais l'agonie sera probablement longue. On y retrouve toute la ténacité du caractère britannique.

Digitized by Google

Une forte lumière jaillit de la controverse de l'année dernière et porta la conviction chez des âmes droites longtemps victimes du doute. Le courant catholique entraîna au bercail bon nombre d'unionistes. Il devenait de plus en plus difficile pour ceux qui restaient dans l'Établissement, de continuer à s'affirmer comme parti. Le refus de Rome, la réserve de Moscou, les dénégations des catholiques anglais, et enfin les défections dans leurs propres rangs frappaient de mort les projets unionistes. Et pourtant, il se trouva une foule d'hommes respectables qui ne purent renoncer à l'espérance : peu à peu, ils modifièrent plus ou moins leurs vues, et les *ritualistes*, aujourd'hui, occupent la place que tenaient les unionistes de l'an dernier. Quelle est cette nouvelle phase de l'anglicanisme?

Le ritualisme consiste à rétablir les rites et cérémonies de l'Église catholique; les innovateurs ou *restaurateurs*, pour parler plus exactement, adoptent tantôt les rubriques de Rome, anciennes ou modernes, tantôt celles des temps catholiques en Angleterre. Son histoire remonte au mouvement tractarien, et l'on se borna tout d'abord à mieux adapter les édifices religieux au nouveau besoin d'adoration qui commençait à se faire sentir. Une part plus grande faite au chant religieux contribua encore à préparer les voies au ritualisme. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on peut distinguer une église ritualiste d'un édifice catholique; souvent les murs sont ornés de fresques, la chaire, de beau marbre, est richement sculptée et les dalles aussi sont de marbre; sur les *autels*, on voit des chandeliers et une croix; mais afin d'éviter l'apparence de l'*idolâtrie*, la croix, le plus souvent, ne porte point la figure du Sauveur. Parmi les nouvelles églises ritualistes, celle de Saint-Alban à Londres est très-remarquable par son ornementation et par l'exactitude avec laquelle on y reproduit les cérémonies catholiques. Le *service eucharistique* des ritualistes ne diffère en rien de la messe, quant à la partie extérieure, et l'on s'imagine voir offrir le véritable sacrifice. Les mots de *messe* et de *sacrifice* sont même assez communément employés par certains ritualistes, lorsqu'ils osent se livrer à leurs véritables sentiments; ceux-ci se croient et s'appellent entre eux des prêtres; quelques-uns considèrent le sacerdoce comme un état à part et penchent vers le célibat. Toutefois, la manière de célébrer même *le service eucharistique*, diffère dans plusieurs églises; il ne faut guère s'attendre à trouver de l'uniformité parmi les plus zélés unionistes; tout varie, les opinions et les manières d'agir sont

Digitized by Google

également diverses. Parfois, on suit le missel romain, et parfois l'ancien missel catholique dit de Salisbury; d'autres fois, c'est un curieux mélange du service anglican avec la messe catholique. Dans beaucoup d'églises, on intercale, au service eucharistique, des prières empruntées à l'ordinaire et au canon de la messe. Ainsi, le service anglican, d'après les rubriques, doit être commencé à l'autel; mais le ministre ritualiste, avant d'y monter, n'a garde d'omettre le psaume *Judica me* avec l'antienne, le *Confiteor*, etc. Ainsi encore, tandis que les rubriques anglicanes prescrivent de mettre le pain et le vin sur l'autel à l'Offertoire, sans indiquer de prière pour accompagner cet acte, le ministre ritualiste a soin de prononcer à voix basse, l'Offertoire et les autres prières désignées, ou par le missel romain ou par le missel de Salisbury. Enfin, le service anglican n'indique pas de prières spéciales pour la communion de l'officiant; le ritualiste y supplée en récitant celles prescrites par les rubriques de l'un ou l'autre missel. Plusieurs manuels donnent la table précise des prières qui doivent servir de supplément au service anglican, et celui qui porte le titre de *Livre de prières à l'usage du prêtre (Priest's prayer-book)*, est entre les mains de tous les ministres ritualistes.

Dans les occasions solennelles, on fait précéder le service anglican par le chant de l'*Introït*, tel qu'il est prescrit dans l'un ou l'autre missel, et quelquefois par des *Introïts* calqués sur ceux des missels; l'on chante également sur l'ancienne musique, les *répons*, le *Credo*, l'*Offertoire*, le *Sanctus*, le *Gloria in excelsis* et l'*Agnus Dei* pendant la communion de l'officiant. Celui-ci et les ministres qui l'assistent, ne manquent pas d'observer avec plus ou moins d'exactitude, les gestes et attitudes prescrits par les rubriques des missels. Dans un bon nombre d'églises, les encensements de l'autel et de l'officiant se font en règle, et souvent le clergé porte les ornements sacerdotaux absolument comme les prêtres catholiques; mais, nous le répétons, rien n'est invariable. Dans certaines églises, lorsque le nombre des membres du clergé le permet, on a trois offices quotidiens pour la semaine; le matin, on donne la communion, vers dix heures, on répète les litanies, et le soir, on chante des psaumes et des hymnes. Quelquefois, on dit régulièrement matines, vêpres et complies; alors les chantres, vêtus de surplis, sont rangés de chaque côté se l'autel. La psalmodie grégorienne est remise en usage sur une large échelle pour les psaumes et quelquefois pour les hymnes. Dans une douzaine d'églises environ, on ajoute aux psaumes et aux

Digitized by Google

cantiques, les antiennes indiquées dans le bréviaire, et l'usage des hymnes traduites du bréviaire, comme supplément aux offices journaliers, est très-répandu.

Les ritualistes imitent encore, à leur manière, les usages catholiques par rapport aux vêtements sacerdotaux. On est loin aujourd'hui, en Angleterre, de l'ébahissement causé, il y a vingt ans, par un ministre de Salisbury, qui s'avisa de se faire habiller sur le modèle fourni par un ancien vitrail. Alors on s'amusa beaucoup du *diacre anglais*, mais à présent il y en a de toutes les variétés. Plusieurs portent l'habit pareil à celui dont se revêtaient autrefois les prêtres catholiques en Angleterre; d'autres imitent le costume des prêtres grecs; quelques-uns ont des soutanes et bon nombre étalent de grandes tonsures. On serait porté à sourire de ces imitations souvent puériles en apparence, n'était la croyance sincère qui les accompagne. Pour le moment des offices, l'usage des vêtements sacerdotaux est assez général ; toutefois, le nombre des églises où cette pratique existe, varie dans certains diocèses. Dans une douzaine d'églises environ, la chape même est de rigueur pour le principal officiant les jours de fête, et partout l'on suit avec exactitude les rubriques du Missel par rapport à l'usage des cinq couleurs canoniques. Aux services solennels, chez les ritualistes avancés, le célébrant est accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre en costume complet; quelquefois aussi, on voit plusieurs ministres, des acolytes, des thuriféraires, etc. Enfin, grâce aux ritualistes, la confection des ornements ecclésiastiques est devenue une véritable branche d'industrie en Angleterre. A l'Exposition annexée au Congrès d'York l'année dernière, il y en avait pour une valeur de 250,000 fr. Plusieurs chasubles étaient du plus beau velours, richement ornées de diamants et autres pierres fines; une seule, sans bijoux aucuns, valait 5,500 fr. Un petit nombre d'évêques ont adopté même la crosse.

Toutes ces pratiques démontrent assez que le ritualisme constitue la section la plus avancée du courant catholique dans l'Église établie. Cependant chez les hommes qui représentent ce mouvement, il faut bien reconnaître qu'il y a à peu près autant de nuances d'opinion que d'individus. Ainsi, il y a les ardents et les modérés à plusieurs degrés, ceux qui espèrent encore arriver à l'union des Églises chrétiennes, et ceux qui, dédaignant la désignation d'*anglo-catholiques*, ne veulent plus s'appeler autre chose que catholiques. Parmi les ritualistes-unionistes, quelques-uns veulent s'entendre avec les

Digitized by Google

Églises grecque et latine sur les bases qui ont déjà été admises par les Églises schismatiques et hérétiques de l'Orient; d'autres demandent, avec M. Pusey, la convocation d'un nouveau concile œcuménique. Les ritualistes *purs* rejettent dans l'avenir les idées d'union et prétendent, avant tout, réformer l'Église anglicane en y rétablissant les anciens usages.

Avec une outrecuidance risible, ceux-ci affectent de considérer les catholiques comme appartenant au schisme romain, et ils traitent « d'hérétiques » ceux d'entre les protestants qui n'admettent pas comme eux l'idée d'une Église enseignant avec autorité. Toutefois, la *doctrine* ritualiste est loin d'être invariable et la pratique encore n'est pas toujours en harmonie avec la doctrine. Ainsi, ces mêmes hommes qui combattent avec vivacité la théorie du libre examen, ne laissent pas de professer souvent les opinions les plus contraires à celles de leurs évêques. A tout prendre, les ritualistes sont beaucoup plus insoumis que leurs devanciers les tractariens. Ils prêchent la nécessité des bonnes œuvres et l'insuffisance de la foi seule pour le salut; ils enseignent la présence réelle mais objective seulement, et toutefois l'Eucharistie pour eux est un sacrifice aussi bien qu'un sacrement.

Leurs manuels de piété destinés à l'usage des laïques renferment des instructions détaillées sur la manière d'assister aux offices et de faire la sainte communion; on y trouve également des prières adressées aux saints et d'autres pour le repos des fidèles trépassés. Ces petits ouvrages se vendent par milliers sous les titres significatifs de *Manuel de l'autel,* ou du *Pardon par le précieux sang*. Un nouveau recueil contient les offices de prime et complies, des vêpres pour les morts, des prières pour la bénédiction de l'eau et pour les aspersions, enfin, l'ordre complet des diverses cérémonies catholiques usitées pour Noël, pour le Carême et la Semaine-Sainte.

On vient de faire une 3e édition du *Directorium Anglicanum* à l'usage des *prêtres;* et il y a plusieurs hymnaires dont le contenu est tiré, en grande partie, des bréviaires de Salisbury et de Rome. Les ritualistes se servent volontiers de crucifix et d'images pieuses, et font bénir des objets de dévotion par leurs *prêtres*.

Aujourd'hui, en Angleterre, plusieurs milliers de personnes s'approchent tous les ans du tribunal de la pénitence, et, la veille des grandes fêtes, les plus zélés parmi les ministres ritualistes passent quelquefois la nuit entière à entendre les confessions. Quant à la partie extérieure, la méthode suivie ne diffère en rien des

Digitized by Google

usages catholiques. Nous avons déjà parlé, dans ce recueil, des communautés de femmes. Deux surtout, qui se proposent de propager la dévotion envers le Saint-Sacrement, sont très-florissantes. Trois de ces maisons existent à Londres et renferment environ 200 Sœurs ; on peut évaluer le nombre total de *religieuses* anglicanes à 400 ou 500. Dans un de ces établissements, on a même la réserve, et les âmes pieuses viennent prier devant le tabernacle. Il y a encore l'exposition et la bénédiction du Saint-Sacrement. Toutefois, ces bonnes Sœurs vivent en rébellion ouverte contre leur évêque, qui désapprouve ces pratiques et refuse de leur donner un chapelain. Plusieurs d'entre elles se convertissent au catholicisme. Dans certains couvents, on fait des vœux perpétuels ; dans d'autres, pour trois ans seulement, après quoi on les renouvelle. Le noviciat est de un ou de deux ans. La plupart de ces communautés ont des chapelles où le chœur est disposé sur l'ancien système conventuel et l'on y récite les heures canoniales. Récemment 209 membres du clergé ont demandé à l'archevêque de Cantorbery l'autorisation de fonder des couvents d'hommes et un règlement de vie, mais cette démarche n'a pas encore eu de suite.

III.

En somme, le mouvement ritualiste est salutaire, parce qu'il indique des tendances plus catholiques et parce qu'il familiarise les masses avec les idées et les sentiments catholiques ; mais l'on aurait tort d'y rattacher de trop grandes espérances. Nous n'en sommes pas encore à la conversion de l'Angleterre. L'opposition qui se manifeste dans le sein de l'Établissement est appuyée par de nombreux adhérents. Toutefois, les adversaires du ritualisme sont loin d'avoir des croyances communes et les plus singulières anomalies se produisent sans cesse. Tantôt, c'est une congrégation unitaire qui se plaît aux cérémonies ritualistes pourvu qu'on n'attache aucun sens aux actes accomplis. Tantôt, ce sont des ouailles de toute nuance qui se révoltent contre un ministre trop avancé ou trop arriéré. A Rochdale, les paroissiens ont interdit l'accès de l'église au nouveau ministre ritualiste, et ils prétendent organiser « une Église épiscopale libre », sans pratiques ritualistes et indépendante de l'État qui les permet. La difficulté de sacrer un évêque n'en est pas une pour ces braves gens ; le sort doit décider de son choix « comme dans les temps primitifs » ; et déjà 150 candidats se prépa-

Digitized by Google

rent pour l'ordination. Le *Times*, commentant ce fait, assure que la seule qualité requise pour faire un bon ministre anglican est de savoir bien lire à haute voix. Dans cet état d'agitation des esprits, les ritualistes sages ne manquent pas de recommander la prudence. Naturellement les évêques, en général, conseillent plus ou moins de réserve. L'évêque d'Oxford, malgré ses opinions bien connues, demande aux ritualistes d'éviter, à tout prix, une nouvelle immixtion de l'État dans les choses spirituelles. Son collègue de Londres veut, au contraire, exalter le pouvoir civil et arrêter « les excès ritualistes. » Grand partisan de la liberté d'opinion tant qu'elle ne contrarie pas le latitudinarisme de la sienne, ce prélat félicite l'Établissement de garder dans son sein des hommes de vues aussi divergentes que le Dr Pusey et le Dr Colenso ! L'archevêque de Cantorbery penche doucement vers la modération en toute chose; celui d'York désapprouve fort le ritualisme.

La convocation a été fidèle pendant 1866 à son juste-milieu habituel. Appelée à se prononcer sur le ritualisme, elle a limité ses travaux à l'examen, en comité, de six pratiques ritualistes, à savoir : s'il est licite de faire usage des ornements sacerdotaux, de mettre des lumières sur l'autel, de faire des encensements, de se servir d'hosties, de permettre aux non communiants d'assister au service de la communion, et à l'officiant de pratiquer l'élévation des espèces après la consécration.

Sur les cinq premiers chefs, la convocation a répondu dubitativement; elle déclare qu'il *peut* n'y avoir rien d'illégal dans ces coutumes; pour unique affirmation, elle décide que l'élévation est « inadmissible. » Les voix furent assez nombreuses pour repousser toute révision du *Prayer-Book*, l'on exprima le désir de voir les ritualistes céder aux conseils des évêques. Tel fut le résumé des travaux, pendant l'année 1866, de la plus haute assemblée ecclésiastique de l'Église établie, sur la question importante du ritualisme. Quant à la soumission des ministres envers leurs supérieurs ecclésiastiques, le *Guardian* observe, avec raison, que les évêques d'aujourd'hui ne doivent guère s'attendre à l'obéissance des temps anciens. « Autrefois, dit-il, l'évêque formulait ses admonitions au sein de synodes diocésains qui composaient un conseil ; aujourd'hui Sa Seigneurie se retire, après le déjeûner, seule dans son cabinet, pour improviser une lettre. » En effet, il y a contraste; mais le *Guardian* ne voit pas plus loin. Par une contradiction non moins aveugle, le Dr Stanley appelle les ritualistes des *membres non-conformistes* de l'Église d'Angleterre.

Digitized by Google

Somme toute, les *congrès* anglicans, cette autre imitation du catholicisme, ont été, par le fait, plus favorables que la convocation à la cause ritualiste. L'exposition d'objets d'art religieux annexée au Congrès d'York, cette année, avait l'importance d'un événement, et elle attira une foule de curieux tout surpris d'apprendre tant de choses nouvelles sur l'histoire de leur Église. On y voyait figurer, à côté des produits de l'industrie moderne, des chapes et des chasubles vraiment historiques, et jusqu'à des reliques de saints et de martyrs. Les discours prononcés au congrès n'offraient rien de très-saillant. Un laïque s'est permis de critiquer vivement les nouveaux « colléges de théologie » introduits sous les auspices de quelques zélés évêques, et il a proposé, comme remède à la faiblesse des études, la fondation dans chaque diocèse de corps spécialement exercés à la prédication. L'évêque d'Oxford a appuyé fortement cette proposition, car il a déjà établi des missions ou retraites prêchées à l'imitation des nôtres; il sent le besoin d'hommes spéciaux comme les ordres religieux en fournissent au catholicisme.

Au nombre des bons symptômes qui se sont produits l'année dernière au sein de l'anglicanisme, il faut signaler encore l'apparition de l'ouvrage remarquable intitulé *Ecce homo*. Ce livre invite à contempler Notre-Seigneur dans l'Évangile, se rendant témoignage à lui-même et n'ayant besoin d'aucune preuve extrinsèque pour commander la foi. Il reconnaît l'établissement d'un royaume visible sur la terre, l'Église, pour garder le dépôt de l'enseignement divin et conduire ainsi les hommes à leur fin. L'auteur, qui a conservé l'anonyme, tombe parfois dans des non-sens et fait de graves erreurs théologiques; mais sa forte affirmation de la vérité fondamentale atteste une âme élevée et une capacité supérieure. Neuf mille exemplaires, enlevés en peu de temps, témoignent du besoin de croire qui tourmente la société anglaise.

(*A continuer.*) VICTOR VALMONT.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

(2e article) (1).

VI.

Les Canonistes.

Les divers systèmes sur les relations entre la société civile et la société religieuse peuvent être ramenés à trois grandes écoles :

1° Celle des Pères de l'Église;

2° Celle du droit canon et du droit public universel;

3° Celle des acatholiques.

La première enseigne que l'État est soumis à l'Église comme l'âme au corps. C'est l'Église qui lui impose sa foi et sa discipline, inaltérables parce qu'elles viennent de Dieu. Tout ce que l'État peut faire, c'est d'en régler la mise en action de manière à ne pas bouleverser l'ordre politique.

D'après les canonistes, le Roi commande aux corps : mais ces corps ont une âme. Le Pape commande aux âmes, mais les âmes habitent des corps. Dès lors, il y a nécessairement action et réaction entre les deux pouvoirs; on ne peut scinder l'homme en deux et c'est chose futile que de rechercher si l'Église est dans l'État ou l'État dans l'Église. Vivant ensemble ici-bas, il faut qu'ils cherchent à marcher d'accord.

L'Église et l'État sont, au point de vue du droit public, deux sociétés séparées. S'il est vrai qu'elles se composent parfois des mêmes individus, elles n'en ont pas moins leurs chefs, leurs ministres particuliers et leurs fins différentes. Toute société est une personne morale; entre l'Église et l'État il y a donc les mêmes relations juridiques qu'entre deux personnes distinctes. Chacune

(1) Voir la livraison de mars 1867. — Les limites de notre recueil nous ont forcé d'abréger quelques passages de cette remarquable étude. Nous avons néanmoins respecté partout la pensée et le plan de l'illustre publiciste italien.

Digitized by Google

doit respecter les droits de l'autre pour maintenir en paix et les âmes et les corps.

Mais, question fondamentale, l'Église a-t-elle, par elle-même et sans le concours de la société civile, le droit d'édicter des lois obligatoires pour les fidèles? ou sa mission n'est-elle que de prêcher la loi du Christ?

Sa mission n'est autre, en effet. Mais, sur cette mission et sur celle de faire observer l'Évangile par tous les peuples, se fonde sa puissance législative. Elle doit, il est vrai, lorsqu'il s'agit de matières mixtes, se mettre d'accord avec le pouvoir civil, mais elle puise le droit de légiférer dans son existence même. Le christianisme aurait-il pu naître si Pierre et Paul, avant de lancer leurs épîtres, avaient dû solliciter le visa de Caïphe ou de Pilate, et en obtenir le droit de posséder en commun et de se réunir? Pendant trois siècles, l'Église eut non-seulement des lois propres, mais encore résolûment hostiles à celles de l'État. A-t-elle pu perdre le droit de se donner des lois, parce qu'elle a plus tard recueilli dans ses bras l'État las d'être son bourreau?

Pour que l'État donne force obligatoire à des lois ecclésiastiques, il n'est pas nécessaire qu'il y ait collaboré; sinon, nous arriverions à ce résultat absurde que l'Église, avant de faire une loi d'intérêt spirituel, devrait attendre l'assentiment d'une centaine de rois et de conseils d'État.

Les lois de l'Église obligent la conscience de tous les fidèles : et c'est là précisément l'essence du pouvoir législatif, puisqu'il n'y a de vraies lois que celles qui astreignent le for intérieur.

Mais, pour que les lois ecclésiastiques obtiennent leur plein effet dans l'ordre civil, il leur faut l'appui de l'autorité temporelle, la sanction pénale; il faut, en un mot, que le drapeau national flotte sur le clocher.

L'État est basé sur le droit et le droit dérive de Dieu seul. *Jus a Jove*, disaient les païens. Marc-Antoine regarde comme un impie celui qui agit contre le droit. C'est aussi l'avis du stoïcien Chrysippe (III *de Diis*); et Cicéron (*De Leg.*, L. II, c. 4) tient le même langage. « La loi véritable et souveraine, de laquelle émane le droit de com-« mander ou de défendre, n'est autre que la raison même de « Jupiter. » C'est ce qu'admettent les publicistes modernes, même protestants, comme Grotius, Puffendorf, Barbeyrac. Ce dernier affirme que l'athée ne serait que logique si, dans sa vie privée et publique, il suivait aveuglément les indications de la nature qui

Digitized by Google

nous portent à boire, à manger, à nous donner du bon temps, à mettre nos intérêts au-dessus de ceux d'autrui, à rechercher tout ce qui brille, à infliger des injures plus volontiers que d'en recevoir et à nous venger de nos ennemis.

L'origine surnaturelle du droit est la raison d'être du serment politique et des formes religieuses des alliances. Elle explique aussi la répugnance qu'inspire tout délit, répugnance bien plus puissante que la répression matérielle.

Selon l'idée théologique, le prince n'est donc qu'un ministre de Dieu destiné à défendre le droit universel dont la notion est donnée à l'homme par le prêtre et par le père de famille. En échange, le pouvoir politique du prince est puissamment secondé par l'Église, grâce à laquelle il obtient, non-seulement une soumission extérieure, mais encore l'empire interne sur les consciences. Car une de ces lois que l'Église a proclamées de son chef, sans attendre le visa de l'autorité civile, est précisément celle-ci : « Obéissez à vos souve-« rains en fussent-ils personnellement indignes; seule j'ai le droit « de vous délier de l'obéissance, lorsque la loi du prince est con-« traire à celle du Père céleste. » Considérant le prince comme l'évêque du dehors, l'Église a dans son rituel des onctions pour sa personne et pour son sceptre, comme pour la personne et pour la crosse du Pontife. Elle lui assigne la première place dans les honneurs religieux et dans les prières publiques.

Tel est son respect pour l'autorité civile. Mais une partie de la personne humaine doit rester libre. Quels que soient ses liens à l'égard de la société, l'homme conserve le domaine incommutable sur sa foi, sur les facultés supérieures par lesquelles il s'élève à Dieu, à la vie future, aux biens invisibles. Souverain à cet égard, il peut s'isoler de tout groupe religieux ou s'unir à d'autres hommes, libres comme lui, pour adorer, croire, travailler en commun. L'État n'a rien à y voir; il est incompétent, qu'il s'agisse d'un homme, d'une association ou d'un concile.

C'est ainsi que la partie la plus noble de l'homme est, sans contredit, celle que régit l'Église. A elle l'empire des âmes non-seulement des gouvernés, mais des gouvernants. Que l'État n'en prenne point ombrage ! La loi que l'Église impose n'est ni celle d'un homme, ni celle d'une assemblée ; c'est la parole éternelle de Dieu indépendante des temps et des dynasties, et le prêtre qui la proclame en est lui-même l'humble sujet.

Digitized by Google

VII.

La tolérance.

Nous touchons à l'une des questions les plus ardues qui se débattent entre l'État et l'Église. Pour appuyer notre théorie, rappelons avant tout le texte de saint Augustin : « Tolleranda ali-« quando pro bono unitatis quæ pro bono æquitatis odio habenda « sunt (1). »

Une morale sans dogmes, disait Portalis, serait une justice sans tribunaux. Toute société doit donc avoir un dogme, un culte, sous peine de tomber dans l'anarchie. Or, l'Église catholique possède un dogme infaillible et le plus parfait des cultes. En tolérer d'autres n'est-ce pas accorder des droits égaux à la vérité et à l'erreur et les placer sur le même rang dans la pratique de la vie sociale? Tel est le langage d'une première école.

D'autres disent : prescrire une religion d'État, c'est en revenir aux errements du paganisme d'après lesquels on professait telle religion parce qu'on appartenait à tel État. L'intolérance est le fait des sociétés civiles, non-seulement au moyen âge, mais depuis la Réforme. Le grand Louis XIV sévissait contre les hérétiques tout comme les ducs de Savoie et, pour ne rien dire de la Suède et de la Russie, l'Angleterre n'a fait disparaître que d'hier ses persécutions et ses exclusions à l'égard des catholiques.

Aujourd'hui l'on en est venu généralement à proclamer la tolérance, mais la *tolérance civile*. La tolérance religieuse serait celle qui consisterait à déclarer que tous les cultes sont bons et que toutes les religions offrent un égal moyen de salut à ceux qui observent les lois morales. Il est clair que cette théorie ne peut être acceptée par les catholiques qui font profession de croire que la vérité est une et qu'ils la possèdent.

Quant à la tolérance civile, elle consiste à permettre à ceux qui ne professent pas la religion de la majorité ou de l'État, d'exercer paisiblement leur culte et de jouir de tous les droits civils, eux, leurs ministres, leurs synodes, etc. Cet état de choses s'imposait en quelque sorte, au moment où l'Église du Christ a été violemment partagée en deux par la Réforme protestante. Jusque-là l'Église ne

(1) Il faut tolérer quelquefois, pour le maintien de l'unité, des choses que l'équité pure nous porterait à réprouver.

Digitized by Google

connaissait que des fidèles sur lesquels elle régnait du droit divin de son institution et qu'elle cherchait, par toutes les voies divines et humaines, à soustraire à l'erreur. Elle n'a jamais prétendu juridiction ni exercé des rigueurs quelconques à l'égard de ceux qui n'étaient pas chrétiens.

La guerre contre les Turcs ne fut qu'une légitime défense contre l'irruption de conquérants barbares. Quant aux Juifs, nous savons bien que le sentiment religieux était en partie la cause de la haine dont ils étaient l'objet au moyen âge. Mais l'Église s'est montrée plutôt protectrice à leur égard. Son but, en leur assignant des quartiers séparés, etc., a été le plus souvent, non de les humilier, mais de les protéger contre des luttes sans cesse renaissantes. Parfois on procéda contre eux, mais du chef de délits communs, soit réels, soit supposés, par exemple, pour vol d'enfants, empoisonnement de sources, etc., ou pour avoir apostasié après le baptême.

La liberté des cultes est l'application pratique de la liberté de conscience. Elle comporte :

1° Pour les individus, le droit de professer leur propre foi, d'exercer librement un culte, d'entrer dans une société religieuse ou d'en sortir ;

2° Pour les Églises, le droit de s'organiser et de se gouverner selon leurs besoins et leurs traditions ;

3° Pour les uns et les autres, le droit de propager leurs doctrines propres par les seuls moyens moraux et sans violer aucune loi positive ;

4° Pour l'État, l'obligation de garantir ces libertés. Il ne peut prohiber les associations religieuses, la prédication, les cérémonies religieuses, ni tout ce qui dérive d'un rite accepté sans en constituer l'essence, par exemple les chapelles, les cloches, les processions, etc. Bien moins pourrait-il dépouiller de tout ou partie de leurs droits civils les membres de telle ou telle communion ou association religieuse.

La notion du droit et l'Évangile sont d'accord pour faire admettre qu'il faut laisser chacun libre de professer sa foi religieuse, pourvu qu'il n'apporte aucune entrave à la religion de la majorité et que le culte dissident ne répugne en rien à la loi morale, fin de toute législation. L'État doit protéger le culte au nom de la liberté, qui n'est jamais complète quand le citoyen ne la retrouve pas dans la sphère religieuse. Mais il ne peut édicter lui-même des prescriptions religieuses. L'Angleterre le fait ; on y voit la Reine ordonner

Digitized by Google

des prières, des jeûnes, etc., mais c'est parce que l'Angleterre est protestante.

« Quand le catholique prend pour devise : *Liberté pour tous,* « c'est qu'il comprend l'inutilité et le danger de tout effort que l'on « pourrait tenter pour ramener à l'unité, par la force, une société « dans laquelle le lien religieux est brisé. Il reconnaît loyalement « qu'une telle situation donne ouverture, pour les dissidents, à « réclamer le droit à la tolérance et à l'égalité civile ; et, ce droit, « il est fermement résolu à le respecter, quelque pénible que soit « l'état de choses qui lui a donné naissance.

« Quand le catholique demande la liberté (il devrait dire la *tolé-* « *rance*) de quelque mal dans la société, il peut avoir tort ou rai- « son, selon les conditions de cette société. C'est une pure question « d'application et ce n'est pas aux principes universels qu'il faut en « demander la solution. Mais quand il dit d'une manière absolue : « *La société n'est parfaite que pour autant que le bien et le mal y* « *jouissent d'une liberté complète,* alors il proclame un principe « erroné, donnant pour type à la société parfaite, cette tolérance « même qui ne peut se concevoir que dans une société imparfaite « et divisée. »

C'est la *Civiltà cattolica* qui tient ce langage.

De quel droit, d'ailleurs, un gouvernement temporel, essentiellement faillible, pourrait-il imposer l'unité religieuse? Ce rôle n'appartient qu'à l'Église, maîtresse des cœurs et des esprits et forte de sa certitude interne. Elle seule a la clef des consciences dont le pouvoir civil doit respecter l'inviolabilité. Mais puisque la société n'est pas homogène et que la force n'a rien à démêler avec les consciences, il en résulte nécessairement l'égalité civile entre les croyants des divers confessions. Est-ce *le droit à l'erreur?* Non. L'existence d'individus non catholiques au sein d'un pays catholique n'engendre pas un véritable *droit*, mais elle empêche l'autorité ecclésiastique d'user du sien en réclamant le concours de la loi civile pour maintenir sa foi et ses préceptes. L'Église n'abdique pas son principe, elle s'incline devant une nécessité de fait.

VII.

Les régalistes. — Le placet. — L'exequatur. — L'appel comme d'abus.

Les régalistes prennent le contre-pied de la thèse des théologiens. Pour eux, l'Église est *dans* l'État. La vie civile préexiste à la vie

Digitized by Google

religieuse qui se borne à certaines fins particulières. « Si l'Église « veut se faire tolérer dans un État et y vivre en paix, » disait Pilati (*Réflexions d'un Italien sur l'Église, etc.*, « il va de soi qu'elle « ne peut rien enseigner ni entreprendre qui contrarie la politique « générale de la nation. Il s'ensuit qu'elle n'est pas seulement « sujette de l'État, mais que ce dernier doit se faire rendre compte « de toutes ses doctrines, de toutes ses pratiques, de toutes ses « habitudes, afin d'être à même d'apprécier s'il en résulte ou non « quelque danger pour l'ordre civil. Un prince, en effet, est obligé, « par la loi naturelle, de maintenir parmi ses sujets la paix, le bon « ordre, la sécurité. Dès lors, il ne peut permettre qu'une société « se forme dans l'État sans son examen préalable ; et cette société « ne peut exister qu'à condition de se conformer scrupuleusement « aux lois territoriales. » Cela s'imprimait en 1768, et on a trouvé tout à fait de circonstance de rééditer le livre en 1852.

Boëhmer, dans son *Jus ecclesiasticum*, proclame d'un ton plus doctrinal et moins déclamatoire, que le Prince seul a tous les droits, même celui de déterminer la liturgie. Barbeyrac, le publiciste favori de cette école, soutient que de l'influence nécessaire qu'exercent sur l'État les opinions et l'éducation des citoyens, découle pour celui-ci le droit de contrôler les principes enseignés, afin que l'on n'affirme publiquement rien qui ne soit conforme à la vérité, à l'utilité et au repos de la société. Il rentre donc dans les attributions du souverain de choisir les professeurs, d'ouvrir des académies, d'exercer en un mot le contrôle suprême sur les matières de religion.

Voilà la tyrannie de l'État étendue jusqu'à la pensée ! Voilà l'État investi de la prérogative la plus exorbitante, celle de discerner et de proclamer souverainement la vérité !

Non, l'Église n'est pas un collége dans l'État; c'est un être moral, formé par l'unité des aspirations de ses adhérents. Comme conséquence de son droit à l'existence, elle a celui de s'administrer, de se donner des lois internes, de les observer, sans que le gouvernement puisse lui imposer aucune entrave dans ses dogmes, sa discipline, sa hiérarchie.

Mais la plupart des gouvernements modernes n'envisagent en tout que l'État. S'il existe des entités morales, c'est de par lui. Supérieur aux préjugés et aux passions, il est l'arbitre du bien et du mal social. Les évêques sont ses grands officiers. Protecteur né de l'Église, il doit veiller à la pureté de son enseignement et de sa discipline, et par suite connaître tout ce qui s'y passe. L'État, en

Digitized by Google

somme, est le *moi* créateur de Hégel. Si l'Église peut faire des décrets d'ordre intérieur, ce n'est que lorsque le souverain aura vérifié s'ils ne franchissent en rien la frontière du droit politique. Lui seul peut donc leur donner la sanction finale. C'est l'*exequatur*. Dans les pays où existe cette formalité en matière de décrets et de nominations ecclésiastiques, on stipule cependant certaines garanties pour l'Église ; par exemple, que l'examen ne portera pas sur le fond de la décision, mais sur la convenance de la rendre exécutoire au point de vue des intérêts de l'État.

C'est ainsi qu'on laissera l'Église libre d'allumer des cierges, de sonner les cloches, de brûler de l'encens, etc. Mais si elle s'avise d'interdire aux fidèles d'avoir des esclaves, ou de faire la traite des nègres, l'État veut que l'on compte avec lui. S'agit-il de réformer la discipline? il faudra le visa du préfet. L'Église veut-elle prohiber des scandales? Les magistrats pourront réformer ses anathèmes.

Quand la loi ecclésiastique est proclamée, l'État intervient encore pour en surveiller l'exécution. « L'*appel comme d'abus,* » dit le gouvernement sarde, dans sa circulaire du 9 juin 1856, « vient à l'aide des « lois pénales pour réprimer certains *excès* de pouvoir qui ne « seraient pas atteints par les dispositions répressives de droit « commun. » Qu'un évêque s'écarte ou paraisse s'écarter de ses attributions, le Conseil d'État est saisi, *examine, juge,* et il déclare qu'il y a abus, sans toutefois pouvoir prononcer aucune peine. Cette juridiction exceptionnelle répugne à la notion même de la justice. Partout ailleurs, l'accusé rencontre des garanties : publicité de l'audience, inamovibilité des juges, liberté laissée au défenseur. Ici rien de tout cela. Le Conseil d'État se transforme en synode. Si le Christ paraissait aujourd'hui sur la terre, on le citerait infailliblement pour examiner s'il n'y a pas *abus* dans le fait de racheter le monde, de proclamer l'égalité de tous les hommes, et de distribuer la grâce par le canal des sacrements.

Aussi, quel est le résultat? Si un blâme résulte pour un citoyen de l'arrêt d'une cour d'honneur, pour un militaire d'un ordre du jour, pour un avocat d'une sentence disciplinaire, ce blâme est une véritable répression morale, sous laquelle l'inculpé courbe la tête. Mais qu'un évêque soit censuré comme d'abus, il s'en fait un titre d'honneur. Pourquoi? A raison de l'incompétence évidente d'un tribunal ou s'asseyent des juifs, des protestants, des athées; où l'on voit trancher des questions de dogmes et de rites, par des gens qui ne sauraient réciter les dix commandements de Dieu.

Digitized by Google

Pour rendre cet état de choses moins intolérable, on a glissé dans le Code italien de 1859, trois articles qui punissent le prêtre lorsqu'il trouble *les consciences*, en refusant *indûment* les actes de son ministère. — Quelles consciences? — Certes pas la conscience de celui qui ne croit pas. Quant à la conscience de celui qui croit, la décision d'un tribunal ne la tranquillisera guère. Le catholique sait qu'il doit obéir en ces matières à son supérieur légitime, l'évêque; l'incroyant ne peut avoir la conscience troublée parce qu'on lui refuse ce qu'il regarde comme une pure cérémonie. Tout le débat se réduit pour lui à une question d'amour-propre froissé, ni plus ni moins que lorsque quelqu'un refuse de nous livrer la droite dans la rue.

Le mot *indûment* d'ailleurs devrait suffire à tarir les procès. Le Conseil d'État de France a jugé, le 16 décembre 1830, que « le « refus public des Sacrements, qui n'est pas accompagné de « réflexions ou d'injures de la part du desservant, ne peut être « déféré qu'à l'autorité supérieure ecclésiastique. »

IX.

L'État athée.

Le monde a toujours été gouverné par des phrases. *Le séparation de l'Église et de l'État* en est une et *l'athéisme légal* en est une autre.

La révolution française s'était donné pour mission de traduire strictement en fait les opinions des philosophes. Aussi avait-elle rayé toutes les religions d'un trait de plume. Mais, à peine un peu de jour se fit-il dans ce chaos sanglant, que le concordat de l'an IX tenta de renouer l'antique lien des pouvoirs temporel et spirituel. Il fonda l'alliance sur ce principe que la religion catholique est celle de la majorité. La Restauration, qui prétendait appuyer le trône contre l'autel, proclamait une religion d'État tempérée par la liberté des cultes. La révolution de 1830 abolit la religion d'État en maintenant la liberté des cultes, et les évêques eurent plus d'une fois à réclamer leur part de cette dernière contre les persécutions qui attaquaient, sous le masque ou à découvert, la religion dominante de fait.

L'évêque intrus De Pradt, dans son livre des Quatre concordats,

Digitized by Google

soutient qu'il faut séparer complétement l'Église de l'État. Lamennais le lui reproche amèrement. Il ne s'aperçoit pas, dit-il, que bannir Dieu des lois et des institutions, affranchir la société de tous les devoirs religieux, donner libre carrière à toutes les opinions particulières, c'est abolir les croyances universelles. Du gouvernement l'incrédulité pénétrerait dans la famille. N'est-il pas contradictoire d'adorer Dieu comme individu, en le niant comme membre de la nation? Qui ne verrait, dans un semblable état de choses, la destruction légale du fondement des droits et des devoirs? La religion n'est pas seulement nécessaire à la société, elle est la société elle-même, et jamais l'on ne verra se former une société régulière, si les hommes n'ont un fond de croyances communes desquelles dérivent des devoirs communs.

C'ést Odilon-Barrot qui passe pour être le père de cette expression : *l'État athée*. Quelqu'un lui disait : Si l'État ne professe aucune religion, il est donc athée? Odilon-Barrot répondit : « L'État ne « doit pas s'occuper de religion; si c'est en ce sens que vous « entendez l'athéisme, il est athée. » Quand on se rappelle que c'est le même orateur qui a dit : « Les deux pouvoirs doivent être réunis « à Rome, dans le Pape, afin de pouvoir rester séparés partout ail- « leurs, » on comprend que l'on a étrangement abusé de sa première déclaration. Sa pensée était évidemment celle qu'émettait Royer-Collard à la séance de la Chambre des députés du 12 avril 1825 : « La liberté et l'égalité de tous les cultes, voilà l'athéisme de la « charte. Non, la charte n'est pas indifférente, elle est neutre, elle « est incompétente. Loi d'ici-bas, elle ne touche que les choses « humaines. »

L'athéisme, en effet, est une négation et toute négation suppose une délibération intérieure, une possibilité de se déterminer entre le *oui* et le *non*. Or, l'État est incompétent pour faire un tel choix : son rôle n'est pas de nier, mais de s'abstenir.

Mais certains argumentateurs laissent de côté les phrases et raisonnent comme suit : « La puissance naturelle appartient à l'État, « la puissance surnaturelle au sacerdoce. Qu'importe que l'homme « soit à la fois un être religieux et civil? La loi humaine fait abstrac- « tion de ses devoirs religieux, elle se borne à lui tracer des « normes civiles. Le problème des compétences respectives est « donc résolu. »

Oui, si l'homme n'était pas un être unique, fini par le corps, immortel par l'âme. L'Église comprend cette double nature; car en

Digitized by Google

même temps qu'elle le guide vers le ciel, elle lui ordonne d'obéir aux princes de la terre. L'État, au contraire, ne voit qu'un côté du citoyen et se préoccupe peu de chercher à le rendre religieux. Il n'opère donc que sur un être incomplet. Il donne droit de cité au vice en ne reconnaissant d'autre limite à la liberté de chacun que la liberté d'un tiers. Par amour de l'uniformité, il pose des actes de véritable tyrannie, comme d'arracher de leurs asiles de vieux prêtres et de pauvres religieuses, ou d'envoyer à l'armée, le sac sur le dos, le jeune homme que sa vocation et ses études destinent au sacerdoce.

L'État que vous appelez athée permettrait-il la prédication publique du culte d'Astarté ou de Priape? permettrait-il la promiscuité des Mormons? Non, direz-vous, parce que ce sont là des doctrines immorales. Mais alors vous conférez à l'État, sur le mérite intrinsèque des doctrines, un droit d'examen qui va contre votre principe.

La liberté des cultes ne sera donc jamais absolue. On ne saurait s'imaginer que, dans un pays chrétien, l'État doive ouvrir des temples à toutes les croyances quelconques. Ce serait méconnaître le droit de la nation que d'avilir ainsi le principe général de la foi. Le peuple ne veut pas que les consciences passent sous le même niveau que les impôts. Dire que l'État peut être absolument indifférent serait une hypocrisie. Si je fais abstraction des personnes qui m'entourent, je leur marcherai sur les pieds sans ménagement, ou je leur labourerai les côtes de coups de coude. L'État doit nécessairement, en sa qualité de protecteur de tous, regarder autour de lui, examiner, discerner. Quand l'État aura trouvé plus de vraisemblance, de dignité, de convenance dans un culte que dans un autre, ne pourra-t-il pas le favoriser, l'aider dans son action, préférer le chrétien au musulman et le juif au bouddhiste?

Ceci est surtout vrai pour l'éducation. Je ne veux pas dire que la loi doive, suivant les pays, envoyer les enfants à la messe ou les faire circoncire. Mais quand on leur parle de philosophie, il faut bien leur dire d'où ils viennent, où ils vont; s'ils doivent suivre leurs instincts ou reconnaître des devoirs; si tout finit à la mort; s'ils aboutiront à Dieu ou au grand tout. Il n'y a pas jusqu'aux arts et aux lettres qui soulèvent à chaque pas de semblables questions,— et cependant il faut que l'esprit fasse un choix entre la majesté orgueilleuse de Jupiter et la mansuétude du Christ, entre les enivrements de Vénus et les chastes douleurs de Marie. Puis, les pères

Digitized by Google

de famille ont chacun une croyance, ils ont le droit de la maintenir, de la défendre, n'étant pas des êtres impersonnels comme l'État, mais des hommes qui ont une âme à sauver. Comment séparer entièrement l'enseignement public de celui du foyer? S'il est vrai que la religion n'est pas le but immédiat de l'ordre social, il est également vrai que nulle puissance humaine ne peut se soustraire à la puissance divine et que tous les pouvoirs doivent se donner la main pour conduire l'homme à sa fin dernière. Laissez Dieu complétement à l'écart, et votre gouvernement n'a plus qu'un rôle de police. Reste alors la servitude pour ceux qui croient, la licence pour ceux qui ne croient pas.

X.

Les Concordats.

Le système des concordats est la négation du système de la séparation radicale. On appelle concordats les conventions conclues entre le chef de l'Église et le chef de l'État, à l'effet d'arrêter certaines concessions mutuelles exigées par les temps et conformes au bien-être spirituel et temporel des peuples. L'Église catholique possède la vérité pure et totale, et avec elle les principes imprescriptibles de la justice et de la prudence : de sorte que, même dans l'ordre temporel, elle est le guide le plus sûr des nations vers la félicité. Mais son action souveraine, toujours désirable, n'est pas toujours possible. C'est pourquoi elle conclut souvent avec l'État des concordats par lesquels elle abdique ou délègue une partie de sa compétence sociale pour mieux assurer l'autre, et pour garantir plus sûrement l'avantage des âmes.

Telle est, en elle-même, la nature de ces transactions : tranquillité dans l'ordre, unité harmonique d'actes et de volontés vers un même but; mais l'État en profite souvent pour s'immiscer dans ce qui ne le regarde pas; il empiète au lieu de transiger; au lieu de négocier, il exige.

Un concordat suppose deux pouvoirs libres, égaux, indépendants. On ne peut le concevoir entre un prince et ses sujets, entre le vainqueur et le vaincu. C'est un échange de droits. Ils n'obligent que les contractants à la différence du droit canon, auxquels ils dérogent sans l'abolir. Ils ont un caractère de perpétuité, ni plus ni moins réel que celui de tous les contrats, chartes ou constitutions. Mais, en droit, une partie ne peut s'en dégager sans l'assentiment de

Digitized by Google

l'autre; un changement dans la forme du gouvernement ne les abroge pas juridiquement, quoiqu'il puisse être utile de les renouveler. Dire que ce sont de simples arrangements de convenance et d'actualité que l'on violera dès qu'ils ne seront plus nécessaires, c'est substituer la force à la raison, l'égoïsme à la justice. C'est attribuer à l'État le droit d'*octroyer* l'existence à l'Église.

Si deux hommes ne peuvent vivre sous le même toit sans certains arrangements convenus, est-il rationnel de réprouver en masse les concordats entre deux êtres qui sont forcément réunis par l'unité de leur but et de leur sujet?

Nous ne voulons pas dire que, sans ces transactions écrites, l'Église et l'État ne pourraient marcher côte à côte sans se heurter; mais l'homme, avec sa nature corrompue, se jette tantôt à droite, tantôt à gauche, attiré par deux ordres de biens différents et souvent inconciliables.

Aucuns paraissent craindre que ces transactions ne détruisent en partie la souveraineté de chacun des pouvoirs. C'est une crainte chimérique : l'harmonie des êtres ne détruit pas leur autonomie mais la renforce.

On affecte surtout de redouter l'envahissement de la théocratie. L'Église, dit-on, voudra imposer ses rites, ses sacrements, son droit interne, et devenir l'arbitre des pensées et des actions. C'est supposer qu'il n'y a pas de milieu entre la confusion absolue et la séparation complète des êtres créés, et l'on aboutirait ainsi au panthéisme. Les trois pouvoirs de l'État sont bien autonomes et cependant ils sont harmoniques. L'ordre spirituel et l'ordre temporel, l'éternel et le contingent sont également distincts, et cependant ils constituent la féconde unité. La confusion peut se mettre dans les ordres divers, mais ce n'est pas le fait de la nature des choses; c'est celui des abus, des passions humaines et des idées mal conçues.

Le concordat le plus célèbre est celui de la république française avec Pie VII en 1801. Tombée des hauteurs de son orgueil philosophique dans la fange sanglante de la Terreur, la France se trouvait sans loi et sans force. Voyez la main de Dieu. En 1682, une assemblée d'évêques délibérant sous l'œil du Roi, donne naissance à l'Église gallicane plus dépendante du prince que du pontife romain. Les Rois devenus tout puissants préparent la Révolution qui les traîne à l'échafaud. La Convention proclame la liberté des cultes, et se reconnaît incompétente dans l'ordre spirituel. Mais elle commet

Digitized by Google

la faute de se réserver la décision sur le point de savoir si telle matière est spirituelle ou temporelle. C'en fut assez pour que l'ordre politique absorbât tout. On eut la constitution civile du clergé, origine des boucheries dont le souvenir assombrira toujours l'histoire de cette époque néfaste. De la part d'une nation qui avait égorgé ses chefs, aboli Dieu par décret, proscrit des milliers de prêtres, rasé les églises, brisé les croix et les images, ce qu'il pouvait y avoir de plus inattendu, c'était un accord avec Rome. Mais le Premier Consul voulait substituer l'ordre à la violence et il sentit le besoin de ramener la société de Babel au Calvaire; il ne pouvait y réussir sans le chef du monde spirituel.

Quiconque médite sur les relations entre l'Église et l'État, doit étudier attentivement les négociations qui eurent lieu à cette époque entre le Premier Consul et le cardinal Consalvi. Bonaparte était la plus ferme volonté dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il se sentait une force immense, héritier qu'il était d'une révolution qui avait enchaîné toutes les libertés au nom de la liberté. Il comprenait l'étendue du service qu'il rendait à l'Église en lui ramenant sa fille aînée et il était tout disposé à en exiger le prix. Pie VII, lui, était, par caractère et par reconnaissance, prêt à faire de grands sacrifices. Que sort-il du conflit entre les violences soldatesques du Consul et la dignité réservée du Légat? L'Église catholique est rétablie en France; la circonscription des diocèses et des paroisses est fixée à nouveau. Le Consul nomme les prélats, le pape leur donne l'institution canonique. Les évêques et les dignitaires ecclésiastiques prêtent serment au gouvernement. Les Évêques nomment les curés, parmi ceux qui ne sont pas hostiles au pouvoir établi. Les chapitres, les séminaires sont relevés, mais le gouvernement n'est pas tenu de les doter. On assigne une portion congrue aux évêques et aux curés, et on laisse aux fidèles le droit de soutenir l'Église par des fondations; enfin, l'on stipule que les acquéreurs de biens ecclésiastiques ne seront point troublés.

Ce n'est pas le Souverain de Rome, c'est le chef spirituel des âmes qui traite avec le gouvernement français. Ce dernier s'impose des obligations matérielles de protection, de traitement, etc. Les pactes souscrits par le Saint-Siége apostolique sont au contraire d'une nature toute spirituelle, et il ne fait des concessions que pour en obtenir d'autres de même nature. C'est ainsi que, pour arriver au renouvellement des évêques et des curés, il consent à ce que le Consul les nomme et les astreigne au serment. En absolvant les

Digitized by Google

acquéreurs de biens ecclésiastiques, il stipule pour l'Église le droit d'en posséder de nouveaux ; s'il se tait sur les ordres monastiques, il assure l'existence du clergé séculier. S'il ne demande pas que le catholicisme soit déclaré religion de l'État, ni même religion dominante, c'est que le concordat assure en échange la liberté de l'Église. En outre, on y voit accomplie, par un acte insigne, la soumission de l'Église gallicane au Pape, les anciens évêques ayant renoncé à leurs siéges, afin que le Pape pût faire une répartition nouvelle des diocèses.

L'alliance de l'Église et de l'État était donc renouvelée et appropriée aux temps modernes ; la limite de deux compétences était fixée d'un commun accord. Malheureusement, Bonaparte, dès le principe, ébranla l'œuvre nouvelle en y joignant subrepticement les articles organiques — c'est-à-dire, le rétablissement du *placet*, de l'*exequatur*, de l'appel comme d'abus, — le catéchisme officiel, — le contrôle sur la mission des nonces sur tous les rapports avec Rome, etc.

En présentant ces articles, Portalis disait : « L'unité du pouvoir « et son universalité sont la conséquence nécessaire de son indé- « pendance ; il n'est rien s'il n'est tout. Les ministres de la reli- « gion ne peuvent y prétendre à aucune part. A lui seul appartient « le nom de pouvoir, dans le sens strict et propre de ce mot. »

Et c'est à ce langage, qui dénie à Dieu, non-seulement la supériorité, mais la parité avec César, que le Pape répond dans l'Encyclique. (§ VI, *propositions* 39, 41 et 42.)

Le duc de Valmy, dans sa brochure, *l'Église et l'État au* XIXe *siècle* (1860), montre combien il était fâcheux de doter des vieilleries gallicanes de 1682 la France transformée, et de violer l'esprit vraiment libéral du concordat de 1801, par des articles additionnels qui dépassaient ce que Louis XIV lui-même avait exigé. Interprêté suivant les légitimes espérances de Pie VII, le concordat eût été un progrès. Mutilé par les articles organiques, il devint un nouvel élément de confusion entre les pouvoirs.

Pie VII protesta et Napoléon se fâcha : « Croit-on, disait-il, avec des excommunications, faire tomber les armes des mains de mes soldats?... »

On sait le reste. Lui tombé, c'en est fait de l'épopée des grandes guerres ; le règne prosaïque de la paix commence et Rome fait des concordats avec toutes les nations.

Digitized by Google

XI.

Les biens ecclésiastiques.

L'Église peut-elle être propriétaire? doit-elle être soumise aux mêmes conditions que tous les autres possesseurs?

L'Église a possédé dès l'origine. Saint Paul dit (*Cor.*, IX) : « N'avons-nous pas le droit de manger et de boire? Quel est le « soldat qui s'entretient à ses propres frais? Celui qui plante la vigne « n'en consomme-t-il pas les fruits? Celui qui nourrit les brebis ne « s'abreuve-t-il pas de leur lait? Celui qui laboure n'espère-t-il pas « récolter? Ceux qui travaillent dans le sanctuaire mangent ce que « l'on y offre; ceux qui assistent à l'autel participent à l'autel. Ainsi « le Seigneur a voulu que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de « l'Évangile. »

Quand l'Empire se fit chrétien, les lois intervinrent dans la propriété ecclésiastique. Constantin fait des édits sur les testaments en faveur de l'Église. Valentinien défend aux prêtres et aux moines de recevoir des donations entre-vifs ou des legs. Au temps de l'omnipotence de l'Église, toutes ces restrictions tombèrent. Elle recueillit d'immenses libéralités au moyen âge et comme elle jouissait des droits seigneuriaux, elle partageait avec les feudataires le privilége de l'immunité. Les communes, puis les princes déclarèrent la guerre aux priviléges féodaux, mais l'Église, éminemment conservatrice, défendit longtemps les siens. L'État lui demandait souvent de contribuer au fardeau de la dette publique; l'Église s'exécutait, mais seulement après en avoir obtenu préalablement l'autorisation spéciale du Pontife. Jusqu'au milieu du dernier siècle, l'immunité ecclésiastique continua de subsister, et Montesquieu lui-même s'écriait : « Rendons sacrée et immuable l'antique et nécessaire pro- « priété du clergé; qu'elle soit fixe et éternelle comme la religion « même. »

La Révolution française, en proclamant l'égalité de tous devant la loi, soumit les biens ecclésiastiques au régime commun. Mais elle s'abstint de proclamer l'incompétence de l'Église à posséder. Elle se borna à déclarer que la nation avait besoin de ces biens et s'en emparait en vertu de son droit de subsister. On connaît les discours de Mirabeau, de Sieyès, de Maury.

Digitized by Google

Comment l'Église peut-elle recevoir?

1° A titre de don ou de contribution des fidèles;

2° A titre de salaire de l'État;

3° A titre de libre propriété.

Dans le principe, le clergé ne vivait que d'oblations. Les églises, les couvents naquirent et vécurent de largesses privées. Respectées par les bandes guerrières, épargnées par les gouvernements dans la répartition des tailles et des tributs, les propriétés ainsi acquises se grossissaient en outre de celles que les opprimés remettaient aux mains de l'Église, à de certaines conditions, faute de pouvoir les défendre eux-mêmes.

Sa richesse s'accrût à tel point que l'on vit surgir les ordres mendiants comme une sorte de protestation contre le faste des prélats et des abbés qui suivaient le Prince à la guerre et à la Cour.

Mais aujourd'hui, représentons-nous le clergé subsistant seulement d'offrandes spontanées. Le pourrait-il? Et ne serait-il pas trop souvent entraîné à ménager ses bienfaiteurs, ou à provoquer des dévotions indiscrètes, mal entendues, dont il espérerait tirer bénéfice?

Le système de l'entretien du prêtre par l'État, n'est pas non plus irréprochable. D'abord il a pour résultat d'obliger les dissidents à payer pour un culte privilégié, opposé à leurs convictions intimes. Puis, si le gouvernement juge utile de substituer un culte à un autre, voilà le clergé placé entre la misère et l'apostasie. Enfin, quand le prêtre va trimestriellement toucher son traitement à la file avec d'autres employés ou fonctionnaires, il en arrive à se trouver dans une condition isolée de celle de son troupeau; il n'est plus intéressé à en mériter l'effection, il n'en partage plus la bonne et la mauvaise fortune. Malgré lui, il se sent dépendant du gouvernement qui le paie; il est bien près dès lors d'en accepter l'impulsion (1).

La propriété immobilière, là où elle est encore possible, nous paraît le meilleur moyen de conserver l'indépendance de l'Église. Elle offre plus de sécurité qu'aucune autre et croît en valeur avec les développements du progrès social.

Ce système donne lieu toutefois à certaines objections. D'abord on signale l'inégalité de ressources qui peuvent et doivent résulter

(1) Nous devons ici faire des réserves en ce qui concerne particulièrement la Belgique. Le traitement que la Constitution assure au clergé ne l'assimile nullement aux fonctionnaires proprement dits, et ne porte nulle atteinte à son indépendance. Ce traitement n'est après tout que la juste indemnité des biens dont il a été dépouillé par la Révolution française. (*N. R.*)

Digitized by Google

de son application. Les donateurs, en effet, peuvent avantager à leur gré telle église ou congrégation ; tels fonds seront bien gérés, tandis que d'autres seront négligés par le bénéficiaire. Dès lors, dit-on, on recherchera les emplois ecclésiastiques à proportion de leur revenu, et si le bénéfice suffit à assurer une large existence, on négligera les devoirs humbles et pénibles du sacerdoce. Ici se placent naturellement les déclamations contre le luxe des églises, les vases d'or, la pourpre, les tables grassement servies, etc., comme si tout cela ne résultait pas des conditions mêmes de la société actuelle, toute fondée sur l'apparence extérieure.

L'Église possède uniquement pour accomplir ses fins spirituelles. C'est donc elle qui doit administrer ses biens. Saint Jérôme les appelle « *substantia Christi* » et le Concile de Trente les nomme les choses de Dieu.

L'Église est composée d'individus. L'individu peut posséder. Celui qui possède dispose de son bien comme il l'entend. De même, plusieurs possesseurs ne peuvent-ils pas se réunir pour atteindre un but spirituel obligatoire? L'union ainsi formée, ne peut-elle pas avoir un président? Ce président n'est-il pas le juge des moyens par lesquels l'association marche à ses fins? Et n'a-t-il pas le droit d'obliger ceux qu'il dirige à concourir au but général comme il l'entend?

Les associés ne peuvent-ils pas, même en dehors de l'obligation stricte, employer une partie de leur patrimoine à procurer l'accomplissement des efforts communs, tout comme ils pourraient dépenser leur argent en habits, en festins, en voyages? Et la Société n'acquiert-elle pas ce qu'on lui remet de la sorte, au même titre que le marchand, l'hôte, le voiturier (1)?

Si quelqu'un, en mourant, laisse son bien à sa maîtresse ou à son complice, l'État ne s'y oppose point : pourquoi s'entremettrait-il lorsqu'on veut doter des mêmes avantages une corporation ou une église? A quel titre pourrait-il confisquer ces biens, en changer la nature, les appliquer à d'autres fins? N'est-on pas maître de faire dire des messes pour son âme comme on le serait d'ériger un théâtre?...

Si l'État a un rôle à remplir dans ces circonstances, ce ne peut être que celui d'un tuteur.

Outre l'approbation du gouvernement exigée pour les acquisitions nouvelles, il reste défendu par les lois canoniques d'aliéner celles

(1) TAPPARELLI, *Droit naturel*, n° 1471.

Digitized by Google

qui existent. C'est l'origine du mot de *mainmorte* qui exprime que la propriété des biens de corporation est perpétuelle ; que les titulaires n'en peuvent recueillir que l'usufruit, mais non en exercer la pleine propriété, ni les aliéner, si ce n'est pour cause juste et nécessaire.

Il résulte de là du bien et du mal, comme dans toutes les institutions humaines. En interdisant la vente des biens ecclésiastiques, on empêchait que les titulaires les fissent passer à leurs familles ou les dissipassent au détriment du sacerdoce et des indigents.

Mais, dit-on d'un autre côté, il est à craindre que ces biens soient mal administrés, mal cultivés, puisqu'il suffit à l'investi de pouvoir en vivre et qu'il ne retire aucun avantage de leur plus-value. C'est cet argument que les régalistes modernes ont mis en avant pour pousser à la *désamortisation*, c'est-à-dire à l'opération par laquelle on attribue la propriété de ces biens au Trésor, en assignant aux ministres des cultes un revenu équivalent en rentes sur l'État. Sans doute, ce procédé peut mettre le clergé à l'abri de beaucoup d'embarras et donner plus de stabilité et d'uniformité à son revenu, mais il présente les inconvénients que nous avons déjà signalés en parlant du système qui attribue au clergé un salaire fixe. Ensuite, où l'État puise-t-il le droit d'en agir ainsi ? Je sais bien qu'on fait une distinction subtile entre la propriété des individus et celle des corporations. La première doit être absolument respectée; la seconde, dit-on, n'a de valeur qu'autant qu'elle est reconnue par l'État.

L'homme a le droit de s'associer pour former une Église. L'Église comme l'homme a, dès lors, le droit de vivre ; la personne morale n'est pas moins de droit naturel que l'individu.

D'ailleurs, l'Église est bien une personne morale reconnue par l'État (créée par l'État, disent les régalistes). Eh bien ! si l'État, après l'avoir reconnue, la dépouille à son profit, il trompe indignement ceux qui ont laissé leurs biens à la personne morale de l'Église sur la foi de son autorisation. L'Église possède tous les droits des fondateurs, tels que ceux-ci les possédaient eux-mêmes. Que ceux qui en sont titulaires aujourd'hui puissent être ignorants ou superstitieux, cela importe peu à la question... Il peut y avoir abus de leur part à ne pas contribuer plus efficacement à l'accroissement de la richesse publique ; mais il y en aurait un bien plus grand de la part de l'État à les obliger d'en agir autrement. La propriété, *jus utendi, fruendi, excludendi*, ne peut se concevoir de deux manières opposées. Son caractère substantiel est d'être *propre;* ce

Digitized by Google

qui est *commun* est à l'État, la propriété est l'attribut juridique de la *personne*.

Tout le monde reconnaît que l'Église, en défendant ses biens et ses prérogatives au moyen âge, a élevé le seul rempart qui contînt alors le désordre et la force brutale. La position est encore la même aujourd'hui. Mettez la richesse territoriale, cette force par excellence, aux mains de l'État et attribuez-lui ce droit de mesurer, de réduire ou de supprimer la part de cette richesse attribuée à l'Église, et vous n'aurez rien à lui opposer lorsqu'il viendra tôt ou tard demander compte aux riches qui possèdent au delà de leurs besoins, qui administrent mal, qui n'améliorent point leur patrimoine. La propriété est la pierre angulaire de la société humaine; si on la renverse, on se jette en plein communisme. Les biens des communes et des universités, ceux mêmes des particuliers, privés désormais de toute garantie, subiront la même transformation.

On peut donc affirmer qu'en strict droit, et même en admettant que l'État puisse abolir un monastère ou un évêché, il ne peut jamais en hériter tant que l'Église subsiste. Les biens sur lesquels il veut mettre la main n'ont point été laissés, en effet, au prêtre, à la basilique, à l'hôpital; mais aux fidèles, aux malades, aux pauvres pour l'avantage desquels l'Église les administre.

La base de tous les concordats est la reconnaissance de la propriété et de la libre administration des biens ecclésiastiques. Celui de 1801 en France, en *absolvant* les acquéreurs de biens semblables, proclamait par là même la propriété de l'Église.

Récusera-t-on enfin le témoignage de Fra Paolo Sarpi? Il écrit, dans son *Traité des matières bénéficiaires :*

« Chacun sait que les corporations sont capables de posséder « juridiquement comme les personnes. On dit, par exemple, qu'une « chose est la propriété de telle ville, c'est-à-dire de l'ensemble des « citoyens. Cet enseignement est tout à fait d'accord avec les « antiques usages de l'Église et avec le langage du droit canon. « Puisqu'on distingue les choses par le nom du propriétaire, con- « cluons-en que les biens ecclésiastiques sont la propriété de « l'Église. »

G.-E. Boehmer, quoique protestant, affirme que *corpora, collegia, universitates instar privatorum et subditorum judicantur et ita bona eorum non sunt bona publica sed privata* (1).

(1) Les corporations, les colléges, les universités doivent être assimilés juridiquement aux particuliers et aux sujets, et par suite leurs biens ne sont pas des biens *publics*, mais des biens *privés*.

Digitized by Google

Sieyès disait à la Constituante : « Personne ne peut m'enlever ni « mon avoir, ni mes opinions, pas plus le Roi que le Parlement. « Aucun homme de bons sens ne peut douter que telle est aussi la « condition des corps moraux et qu'ils sont aussi réellement pro- « priétaires que l'individu ou la nation. »

Robespierre s'écriait de son côté : « Prenez garde! L'exemple que « vous donneriez en dépouillant une classe de citoyens parce qu'elle « s'appelle le clergé régulier, le pouvoir qui nous remplacera « quelque jour ici s'en emparerait pour vous traiter de la même « façon parce que vous vous appelleriez ses adversaires. Ne les « dépouillez pas, ne les rançonnez pas; il serait moins dangereux « de les tuer. »

Quand Talleyrand, ennemi juré de l'Église en sa qualité d'évêque apostat, se montrait disposé à attribuer à la nation les propriétés ecclésiastiques, Mirabeau lui posa la question suivante :

« Quatre voleurs, persuadés que Dieu est un mot et le diable une « parabole, se trouvent dans un bois avec beaucoup de besoins « inassouvis et sans un sou en poche. Deux seigneurs passent en « carosse. Que feront nos quatre bandits? »

Talleyrand : « Ils les dépouilleront. »

Mirabeau. « Je le crois. La nation, ou plutôt ceux qui admi- « nistreront la nation au moment où les finances seront entière- « ment ruinées par les parasites, voilà mes quatre voleurs. La « nation a besoin d'argent, elle voit le clergé riche et sans défense, « elle le détrousse sans craindre la corde. »

Et si les richesses du clergé ne suffisent pas pour la tirer d'embarras, elle usera du même moyen, en vertu du même droit ou de la même nécessité, pour rançonner et dépouiller telles ou telles autres classes de la société.

La comparaison est rude, mais est-elle injuste?

Le fameux ministre Cavour, non suspect en cette matière, entendant un député suggérer l'*incamération*, l'interrompit en ces termes : « Je dis tout net que l'incamération conduirait le gouvernement et « le pays à leur ruine. Il n'y a pas de proposition plus illibérale, et « je la combattrai non-seulement au nom des intérêts religieux, « mais encore et plus spécialement au nom de la liberté, car, je « l'ai dit mille fois, l'incamération nous ferait un clergé ou entière- « ment hostile ou entièrement servile; l'un ne serait pas moins « funeste que l'autre pour la liberté et la religion. » (*Actes offi- « ciels*, 1858, n° 167, p. 630.)

Digitized by Google

C'est que tous ces hommes d'État étaient comme nous pénétrés du respect de la légalité. Certes la gestion des biens ecclésiastiques a pu entraîner des abus, mais les abus ne sauraient faire annuler le droit.

Disons, en dernier lieu, que partout aujourd'hui l'Église supporte sa part des charges publiques à l'égal des autres propriétaires. Elle rentre à cet égard dans les conditions de droit commun. Je suppose qu'une Église possède des rizières et que l'État trouve ce genre de culture dangereux pour la santé publique dans un lieu et à un moment déterminé. L'Église ne pourra s'y opposer ni s'en plaindre, car sa propriété est soumise comme les autres aux exigences de l'utilité publique.

La société est mue par deux ressorts, l'intérêt et la morale. C'est le second que l'on sacrifie le plus facilement. Se plaçant alors au point de vue de l'intérêt seul, on allègue le besoin de l'État pour justifier l'incamération des propriétés ecclésiastiques. Mais remarquons que bien des pays ont eu, dans les temps de crise, recours à cette mesure et qu'elle n'a jamais réussi à aplanir les difficultés et à couvrir le déficit.

Ensuite, après la destruction des couvents, que deviendront tant de merveilles de l'art qui prouvent la supériorité du goût et de l'intelligence de ces moines qu'on nous représente comme grossiers et ignorants? Elles iront grossir les musées des Rothschild.

Il est vrai que l'Italie moderne, profitant de l'expérience du passé, se propose, dit-on, de remettre les biens ecclésiastiques aux communes au lieu de les jeter dans le gouffre de la dette publique. Ce ne serait encore que subroger un être moral à un autre, et l'on ne voit pas ce qui mettrait les nouveaux titulaires à l'abri du danger d'être spoliés à leur tour.

XII.

Les couvents.

La vie monacale n'est pas essentielle à l'Église. Née sans monastères, elle survivrait à leur destruction. Mais les ordres complètent l'Église en réalisant l'idéal de la perfection évangélique. Ils appartiennent à l'Église universelle; elle seule aurait le droit de les supprimer. Quant à l'État, peut-il à son gré cesser de leur reconnaître la personnalité?

Pour répondre à cette question, examinons de plus près quelle est la nature des êtres moraux.

La personnalité est l'attribut qui distingue l'individu réel, c'est par elle qu'il a des droits, un but, des lois.

Digitized by Google

La sociabilité naturelle à l'homme, le porte à s'unir à d'autres hommes. De là résultent des relations entre diverses personnalités, puis entre des groupes de personnalités soumis à des chefs tels que le père de famille, le magistrat local, le prince. Au-dessus de tous les groupes plane l'Église, personnalité universelle qui les relie entre eux et avec l'ordre suprasensible.

L'homme institue des sociétés dont le but est ou moral, ou industriel, ou religieux; il ne diminue point en général par là sa capacité et sa liberté particulières, mais il peut les abdiquer spontanément, en tout ou en partie, en faveur de l'être collectif libre et capable de droits. C'est ce qui arrive dans les mainmortes.

D'où l'État, qui représente le peuple, tirerait-il le droit de dissoudre des personnes juridiques? Son devoir est de les garantir, d'aplanir leurs différends, de les laisser se développer dans leur pleine liberté. Dire, avec les régalistes, qu'il détruit les êtres moraux de même qu'il les crée, et qu'il peut se substituer à eux pour jouir de leurs biens, c'est passer de la liberté anglaise au despotisme turc. C'est proclamer l'État créateur du droit.

S'il en est ainsi de toutes les corporations juridiques, l'État peut bien moins encore toucher aux associations religieuses. Sur ce terrain, il est en présence de la liberté des cultes qui assure à chacun le droit de suivre la voie qu'il juge nécessaire ou seulement *utile* à son salut.

Nous ne l'ignorons pas, l'État ne peut voir sans quelque jalousie ces êtres collectifs qui survivent à la durée éphémère de l'existence humaine, qui substituent la solidarité féconde à l'égoïsme stérile, qui renouvelés sans cesse, sans changer jamais, acquièrent ce suc de vitalité et de force, secret des œuvres vivantes; qui ne se dépouillent de la volonté individuelle que pour engendrer une volonté commune élevée par là à sa plus haute puissance. Mais il faut qu'il en prenne son parti. La police la plus tyrannique s'arrête au seuil du foyer domestique. Elle ne peut davantage pénétrer dans le cœur humain pour lui défendre de se lier par des vœux. La liberté de conscience est violée chaque fois que l'on défend à des citoyens de s'unir pour prier, étudier, travailler; de suivre la règle de saint Benoît ou celle de saint François de Sales; de secourir les pauvres, de soulager les malades et de prier pour ceux qui ne prient pas.

Appelleriez-vous liberté le droit concédé à tous de voyager à de certaines heures seulement, par tel moyen de transport et en tel nombre? Ce serait pourtant ce que ferait l'État s'il entreprenait de

Digitized by Google

décider quelles pratiques, quelles austérités il y a lieu d'observer pour sauver son âme, quelle durée auront les offices, quand et comment on pourra sonner les cloches et faire des processions, où l'on pourra exposer des crucifix, des lumières, des images de Saints. Que l'État se mêle de discerner ce qui est de précepte et de répudier ce qui n'est que de conseil, et il en viendra à faire fermer les églises pendant la semaine, parce que la messe n'est d'obligation que le dimanche, ou à défendre de se confesser plus d'une fois l'an.

On dit : mais les *intérêts nouveaux* exigent que les couvents disparaissent. Les intérêts peuvent-ils prévaloir sur la justice? Au fond, on veut dire ceci : le vœu de chasteté oblige à lutter contre la nature, tandis qu'aujourd'hui il faut laisser aux instincts leur libre cours. Permis à qui le veut de professer cette maxime, mais qu'il soit également permis à d'autres d'honorer le sacrifice et d'admirer les joies mâles de l'abstinence. — On dit encore : toutes les révolutions ont chassé les moines. — Oui. Mais les moines ont toujours reparu, plus purs et plus forts qu'avant la persécution. C'est la remarque de Gioberti : « Les institutions monastiques triomphent des siècles, « résistent à tous les combats. Les coupe-t-on à la racine? elles « projettent de nouveaux rejetons. Leur ténacité déconcerte les « espérances et la rage impuissante de leurs ennemis. »

En outre, le fait est historiquement faux. Les deux seules révolutions qui aient réussi pendant les derniers temps, celles de Belgique et de Grèce, n'ont déployé aucune hostilité à l'égard des ordres religieux. Tout au contraire, en Belgique ce sont les catholiques qui ont assuré le succès de la révolution en s'alliant sans arrière-pensée aux libéraux sincères. Presque tous les chefs du parti libéral ont figuré parmi les membres du Congrès qui ont rejeté, le 22 novembre 1830, à la majorité de 111 voix contre 59, un amendement de M. Defacqz tendant à la suppression de l'article 12 du projet de Constitution et que son auteur motivait en ces termes : « Il faut que « la puissance temporelle prime et absorbe en quelque sorte la « puissance spirituelle, parce que la loi civile étant faite dans l'in- « térêt de tous, elle doit l'emporter sur ce qui n'est que de l'intérêt « de quelques-uns. » Quant à la liberté d'enseignement et à l'absence de toute mesure préventive en cette matière, elle fut votée par 76 voix contre 71. La révolution belge voulait donc sincèrement la liberté en tout et pour tous.

(*A continuer.*) CÉSAR CANTÙ (1).

(1) Traduit par M. Jules Domis.

Digitized by Google

DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE

DANS LES ANCIENS ÉTATS A ESCLAVES D'AMÉRIQUE.

(3e article.)

VII.

La république de Libéria, fondée sur le principe de la liberté ou de l'émancipation des noirs, dans une contrée généralement fertile et salubre pour eux, se maintient et progresse, principalement par les établissements publics, tels qu'églises et écoles, qu'on a su soustraire aux influences égoïstes, immorales et irréligieuses qui ont fait échouer tant d'autres entreprises semblables sur le sol africain.

Ce qui prouve que la Religion doit servir de fondement à une pareille colonie, ce sont les progrès incessants faits, dans l'intérieur de l'Afrique, par les Mahométans, dont le culte rétrograde, pour ne rien dire de plus, à l'égard du christianisme, s'impose comme un progrès à l'idolâtrie. Il est vrai que les sectateurs du Coran s'appuient sur la force; mais la force seule ne peut expliquer leurs succès, puisqu'ils sont comparativement peu nombreux. Unis par l'idée de l'unité de Dieu, ils ont subjugé et maintenu en grande partie dans l'esclavage des peuples noirs, divisés entre eux par les diverses pratiques d'un grossier fétichisme, peuples qui étaient entièrement sauvages il y a quatre siècles, et qui se sont élevés à un certain degré de civilisation par le mahométisme.

Le petit État de Libéria a implanté sur le sol africain un élément de civilisation plus fécond, celui qui est l'apanage des peuples qui ont reçu le baptême. James Monroe, président des États-Unis, favorisa cet établissement colonial, fondé en 1821 par la Société américaine de colonisation, qui transporta en 1822, sur la côte occidentale de l'Afrique vers le 6e degré de latitude nord, 200 pauvres nègres, confiants dans la parole en quelque sorte prophétique du

Digitized by Google

chef de la grande république, qui leur dit au départ : « Je sais que ce dessein est de Dieu. » La Société se chargea de l'acquisition du terrain nécessaire, qui s'est constamment agrandi depuis cette époque.

Dès 1824, on voit surgir sur les plages du Mesurado, une ville en pierres, Monrovia, aujourd'hui la capitale, des chapelles, des écoles, un hôpital et un fort armé. De nouveaux immigrants nègres d'Amérique fondent Caldwell et d'autres agglomérations bâties. Bientôt à cette société naissante, où l'instruction est en honneur, il faut la libre expansion de la pensée : une imprimerie s'établit, sous les auspices et dans la ville de Monroe, et le monde civilisé reçoit le *Liberia-Herald*.

Peu de temps après, deux établissements nouveaux se forment : l'un au cap Monte, avec un comptoir fortifié ; l'autre dans le Bassa, où une nouvelle ville, Edina, s'élève comme par enchantement. D'autres sociétés de colonisation, guidées par le même esprit de progrès chrétien et s'appuyant sur leurs propres ressources, viennent rivaliser avec la première, à Bassa, à Cowe et sur d'autres points. On croirait voir se renouveler, dans cette ruche sociale, sous le souffle créateur d'une puissance mystérieuse, les merveilles mythologiques chantées par les poëtes anciens, par Horace entre autres :

> Sylvestres homines sacer interpresque Deorum,
> Cœdibus et victu fœdo deterruit Orpheus,
> Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones ;
> Dictus et Amphion, thebanæ conditor arcis,
> Saxa movere sono testudinis et prece blandâ
> Ducere quo vellet (1).

Mais de même qu'Amphion eut à soutenir des luttes à main armée pour faire régner les arts à Thèbes, les Libériens eurent à se défendre contre la barbarie de leurs voisins, plongés dans les horreurs d'un culte fondé sur les sacrifices humains et l'esclavage. La plupart des rois de la côte se prêtèrent volontiers à l'occupation de leur territoire, légitimée d'ailleurs par l'achat, et renoncèrent même à la traite par des traités conclus avec le peuple nouveau. Mais les petits souverains de l'intérieur, lésés dans leurs intérêts de marchands d'esclaves, attaquèrent les Libériens. Ceux-ci organisés en milice, à l'américaine, et secondés par leurs alliés, n'eurent pas de peine à refouler leurs agresseurs et finirent par s'en faire des amis.

De 1822 à 1847, on ne voit à Libéria que de petites communautés

(1) *De Arte poetica*, vers 391-396.

Digitized by Google

éparses, sans loi commune, représentant en miniature les anciennes colonies anglaises avant la formation de l'Union fédérale. Mais cette union servit aussi de modèle aux Libériens pour s'organiser en corps de nation, et pour fonder en 1848 une république calquée sur celle des États-Unis ; on refusa même le titre de citoyen aux blancs, à l'imitation de la mère patrie qui le refusait aux noirs. On créa ainsi une véritable Amérique au petit-pied : président électif, sénat, chambre des représentants, comtés administratifs et communes (*townships*) ayant leur autonomie, tribunaux, cour suprême, jury, etc., en un mot, toutes les institutions des États-Unis s'improvisèrent sur le sol africain : et le berceau de l'esclavage devint le refuge des nègres et des mulâtres émancipés d'Amérique et de l'intérieur de l'Afrique. Libéria, qui signifie terre d'hommes libres, s'éleva comme le phare de l'affranchissement de toute la race dégradée.

Par suite de cette nouvelle organisation politique, on voit les églises, les écoles, les associations de charité et autres, les hôpitaux, les imprimeries, les journaux, etc., se multiplier dans cette société chrétienne, qui est bientôt reconnue par treize puissances de l'Europe et de l'Amérique. La république nègre est placée spécialement sous le protectorat des États-Unis ; le canon du principal port salue fièrement les pavillons amis.

Pour donner une idée des progrès accomplis à Libéria au point de vue matériel, moral et intellectuel, il suffira de citer les faits, qui attestent sa prospérité, et d'abord les chiffres de la population à trois époques successives. En 1822, il n'y avait que 4,000 habitants, tous indigènes, à l'exception de 200 nègres libérés introduits par la compagnie de colonisation. En 1848, la population était de 80,000 nègres, dont 10,000 venus d'Amérique et 70,000 naturels ou captifs mis en liberté par les propriétaires d'esclaves (1). Environ 50,000 parlaient l'anglais, ce qui prouve le progrès de l'instruction répandue par les écoles et les relations sociales. En 1863, on y comptait 422,000 habitants, dont 16,000 transportés des États-Unis et 6,000 enlevés aux négriers (2). Tous, quelle que soit leur origine, sont soumis aux lois de la République. A cette dernière époque, la population excède déjà celle de plusieurs États de l'Union, et le territoire comprend une superficie de 23,859 milles carrés, c'est-à-dire qu'il est plus du double de celui de la Belgique.

(1) Bescherelle, *Dictionnaire de géographie universelle*.
(2) *National Almanac of the United States*, 1864.

Digitized by Google

La situation du commerce et de la navigation dénote un degré assez avancé d'instruction. Déjà en 1863 les Libériens avaient construit et équipé 30 vaisseaux côtiers et possédaient un bon nombre de navires propres à la navigation au long cours et qui servaient surtout aux relations avec l'Angleterre et les États-Unis. Les principaux articles d'exportation de Libéria sont : le café, qui y est de première qualité (1), le sucre, l'huile de palmier et le bois de campêche. Le chiffre de l'exportation, qui s'élevait à environ 5 millions de francs en 1851 (2), s'est constamment accru depuis lors.

Les établissements d'éducation, comme tous les autres, sont dûs à l'initiative des Américains. Une institution d'études supérieures, connue en Amérique sous le nom de *College*, a été érigée à Monrovia, moyennant une dépense de 20,000 dollars. Elle avait en 1863 25 élèves, avec une faculté dirigée par trois professeurs de couleur. Plusieurs institutions d'un degré inférieur relèvent de la bienfaisance du peuple des États-Unis. A la base de l'édifice de l'instruction publique, on a établi un système d'écoles primaires (*common schools*), érigées avec l'appui du gouvernement libérien, qui se montre en cela beaucoup plus éclairé que ceux de la plupart des États du Sud de l'Union, lesquels, comme on l'a vu, abandonnent généralement ce soin aux associations philanthropiques et religieuses du Nord et aux efforts isolés de la population de couleur. On voit par là que l'exemple donné par Libéria, en matière d'enseignement, ne sera pas inutile pour l'organisation de l'instruction des noirs dans les anciens États à esclaves. L'effet produit à l'intérieur de l'Afrique est tel que des rois nègres envoient, de 150 à 200 lieues, leurs enfants aux écoles libériennes (3). Le système suivi dans la république américo-africaine, pour l'enseignement primaire, tient en quelque sorte le milieu entre celui qui est établi dans le Nord des États-Unis et celui qu'on vient d'inaugurer dans le Sud. On a, dans le Nord comme à Libéria, l'intervention du gouvernement à côté de l'activité privée ; mais celle-ci domine dans la république africaine. Cet exposé sommaire des écoles libériennes fait comme la transition entre le système d'enseignement primaire du Sud, dont on a vu l'or-

(1) Cet article de commerce, dit Éd.-J. Morris, dans une lettre adressée aux nègres et datée de Philadelphie, promet de devenir important, surtout depuis que la production du café a considérablement diminué au Brésil, par suite de circonstances locales.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1852.

(3) *Ibid.*, juillet 1852.

Digitized by Google

ganisation plus haut, et celui du Nord, qui exige encore quelques explications. Mais avant de les aborder, il importe de faire ressortir brièvement les services que Libéria a déjà rendus et ceux, plus grands encore, qu'elle paraît appelée à rendre, dans l'avenir, tant à l'Amérique qu'à l'Afrique par les institutions d'enseignement.

Les progrès réalisés par la république libérienne et basés sur l'éducation chrétienne, tendent à faire tomber le préjugé si répandu aux États-Unis sur la prétendue incapacité des noirs. Le président, M. Daniel-B. Warner, élu en 1864, après avoir rempli les fonctions de ministre méthodiste à Libéria, est un type de la race noire sans mélange de sang, et il s'est montré tout à fait à la hauteur de sa position. Nourrissant les plus belles espérances sur l'avenir réservé aux hommes de couleur appelés dans l'État de Libéria, il n'a cessé de mettre tout en œuvre pour en faire d'utiles citoyens par l'éducation qu'on y donne à tous ceux qui la désirent. Il n'a pas craint d'écrire au gouvernement de Washington pour l'engager à envoyer sur les bords du Mesurado le plus grand nombre possible de nègres libérés. Son appel a eu de l'écho, à en juger d'après une lettre intéressante publiée à Philadelphie par M. Ed.-J. Morris, qui visita Libéria en 1862.

« Quel encouragement, dit M. Morris, ne doit pas trouver l'active et industrieuse jeunesse de Libéria dans la dignité dont est revêtu M. Warner? Cet exemple fait voir que les plus hautes fonctions du gouvernement sont accessibles aux plus méritants. Le fauteuil présidentiel occupé par un noir, doit frapper partout les regards des pères de famille de la même race, en leur montrant à quel avenir peuvent être appelés leurs enfants. La magistrature suprême de Libéria est la position la plus élevée que l'homme de couleur puisse atteindre dans la vie, attendu que les destinées de cent millions d'êtres humains en dépendent. L'Afrique sera civilisée et christianisée par Libéria (1). »

(1) Sans prendre à la lettre la brillante perspective que M. Morris ouvre, dans son enthousiasme bien pardonnable, à la race africaine, on doit reconnaître que c'est une conception aussi belle que profonde que de chercher à civiliser le nègre par le nègre. Si les Anglais avaient eu à leur disposition des soldats de couleur, ils n'auraient pas échoué, il y a quelques années, dans leur expédition contre les Aschantis, qui n'eurent qu'à se retirer dans l'intérieur des terres-chaudes pour triompher de leurs adversaires, sachant bien qu'ils seraient dévorés par le climat. Mais pour faire du nègre un bon soldat, il faut avant tout le civiliser. C'est ce que fait le gouvernement de Libéria.

Il résulte à l'évidence de tout ce qui précède, qu'on trouve dans la race noire des

Digitized by Google

M. Abraham Hanson, ministre des États-Unis auprès du gouvernement de Libéria, répondant à M. Morris, s'énonce dans les termes suivants :

« Permettez-moi de vous exprimer ma profonde conviction que Libéria est destinée à devenir l'heureux séjour de millions d'hommes d'origine africaine, qui trouveront, dans ce pays, les droits de la vie sociale et de la liberté, dont ils ont été privés sous le régime de l'esclavage. »

M. Hanson, ainsi que le président Warner, envisagent Libéria, d'après ce qu'on vient de voir, comme un refuge pour les esclaves émancipés de l'Amérique, conformément à l'idée qui a présidé à la fondation de cette colonie. Cette espèce de rapatriement s'est déjà opérée dans une proportion notable, comme le constatent les statistiques citées plus haut. M. Morris va plus loin et il voit dans cette république le foyer de la civilisation future de l'Afrique. Cette contrée, déjà habitée par des milliers de nègres affranchis du Sud, sera sans doute regardée comme une terre promise par une foule de ceux, que l'émancipation brusque a laissés sans ressources et qui, d'un autre côté, sont encore, dans beaucoup d'endroits, un objet de

individus susceptibles d'instruction. Les nègres instruits ne font, il est vrai, que l'exception dans l'état social actuel des hommes de couleur. L'on peut admettre, d'après les idées des meilleurs physiologistes, que le développement de l'intelligence a été arrêté dans toute la race par des causes morales, qui ont affecté à la longue l'organisme du système nerveux et cérébral. Ces vices se perpétuent et se renforcent parfois de père en fils, comme certaines maladies congéniales, telles que les affections mentales. Mais les causes contraires, entretenues par l'éducation, agissent dans un sens opposé, de génération en génération, et améliorent graduellement l'état moral et intellectuel de la race par l'amélioration des individus. L'éducation de la race nègre, prise dans son ensemble, ne paraît donc pouvoir se faire que lentement. — Mais le mal n'est pas incurable, comme le prouve l'exemple des hommes de couleur instruits, qu'on rencontre à Libéria, aux États-Unis, au Brésil et ailleurs. Le peu de succès obtenu jusqu'ici, dans certaines localités, à l'égard de ceux qu'on a cherché à instruire, ne doit pas faire désespérer de l'avenir de la race, la perfectibilité étant l'apanage de l'espèce humaine. Les nègres ne sont pas les seuls qui aient été mis au ban de la civilisation, d'après un prétendu vice inhérent à leur nature. Les *peaux-rouges* n'ont pas toujours échappé à cet anathème, comme on sait. Il y a plus, Tacite a rendu de nos peuples de l'Europe occidentale un témoignage conforme à l'opinion défavorable, que beaucoup d'hommes prévenus se sont formée touchant le degré de capacité des noirs. Le jugement du plus grave des historiens romains était fondé sans doute à son époque, à raison de l'état arriéré des tribus dont il parlait; mais comme ces peuples ont démenti Tacite depuis longtemps, on peut espérer que les nègres donneront un jour un démenti semblable à ceux qui refusent de croire à leur progrès intellectuel. Du reste, la solution du problème est facile en pratique; il suffit, en effet, que la perfectibilité du noir soit prouvée par les faits, pour que ceux qui sont chargés de sa tutelle comprennent qu'il est de leur devoir de lui donner toute l'instruction convenable et possible.

Digitized by Google

répulsion de la part des blancs. Aidés par ceux d'entre eux qui savent déjà pourvoir à leur existence et à l'éducation de leurs enfants, secondés aussi par les sociétés de colonisation, ils continueront le mouvement d'émigration vers Libéria. On peut croire même que les nègres libres, qu'on enrôle sur d'autres points de l'Afrique, pour les établir, à l'instar des coolies de l'Inde et de la Chine, dans certaines exploitations coloniales, prendront plus tard la route de la république libérienne, après l'expiration du terme de leur engagement. Tout annonce donc un bel avenir pour cet État nouveau, s'il sait se maintenir dans la voie du progrès où il est entré. Mais l'influence indirecte que Libéria exercera en faveur de la race noire en général, sera probablement plus grande encore que son action directe, en ce que l'entreprise commencée par les Américains, et qui a déjà fait naître des projets d'imitation parmi d'autres nations maritimes, sera de plus en plus un objet d'émulation internationale, surtout au point de vue commercial. Si l'intérêt matériel s'appuie sur l'idée civilisatrice et sur l'instruction chrétienne, tout porte à croire que les Français, les Anglais, les Espagnols et d'autres peuples, réussiront aussi bien que les Américains. On verrait alors surgir, avec le temps, sous la protection des diverses puissances chrétiennes, des Libéria sur tous les points des côtes de l'Afrique où la nature en permettrait l'établissement pour la race nègre, qui serait appelée ainsi à se régénérer elle-même, en faisant converger, des extrémités de cet immense continent, les feux croisés de la civilisation vers les contrées centrales où domine aujourd'hui le fétichisme ou le mahométisme. Les missions catholiques, établies déjà sur ces côtes, s'étendraient et opéreraient des merveilles, là comme ailleurs, si elles étaient suffisamment protégées par les pays d'Europe auxquels elles appartiennent, et soutenues par les sympathies des négociants venus de ces pays (1). Pourquoi ne pourrait-on pas donner à

(1) « Animée du zèle apostolique, dit M. Augustin Cochin, soutenue par les aumônes de l'*OEuvre de la Propagation de la Foi,* la religion a établi, sur cette terre infortunée, des missions courageuses, phares de ces ténèbres, oasis de ce désert moral... Au milieu d'indigènes qui ignorent la Foi, et d'Européens qui la déshonorent, quelques prêtres se relayent tout le long de la côte, et, malgré ces conditions ingrates, ils bâtissent des chapelles, ils ouvrent des écoles, ils forment des forgerons, des tailleurs, des tisserands, des jardiniers; ils évangélisent en six langues, ils empêchent les sacrifices humains, et tous ils répètent que la race noire est très-accessible au christianisme, quand les chrétiens ne l'en détournent pas.

« Le zèle des missions protestantes a enflammé celui des missions catholiques.

Digitized by Google

ces pépinières de la civilisation chrétienne l'appui matériel, que les Américains donnent à Libéria, et les Anglais à leurs colonies (1), où le christianisme est efficacement protégé, en général sans acception de culte? Mais les missionnaires catholiques en Afrique doivent dire souvent avec le Père Libermann : « Nous ne pouvons qu'une chose, c'est mourir! »

Il faut espérer que l'exemple de Libéria ne restera pas stérile, et que les gouvernements et les sociétés philanthropiques d'Europe comprendront que le succès des établissements coloniaux placés directement ou indirectement sous leurs auspices, dépend, surtout en Afrique, du principe religieux qui seul peut agir efficacement sur l'esprit des populations.

Les conquêtes morales faites par les Américains et les Anglais sur le fétichisme et sur le mahométisme, méritent, comme le dit très-bien M. Cochin, notre admiration, et doivent provoquer de notre part une noble émulation, dans le but d'amener le triomphe de l'unité chrétienne. Les rapides progrès réalisés par le catholicisme aux États-Unis, surtout depuis la dernière guerre, et qui s'étendent aux noirs, ne peuvent manquer d'exercer, sur les bords du Mesurado, une influence qui, jusqu'ici, ne s'y est guère fait sentir. En attendant, Libéria continuera à attirer les nègres affranchis des États-Unis, grâce surtout à l'instruction qui se répandra de plus en plus parmi eux et qui leur fera comprendre les avantages attachés au séjour d'un pays où tout leur sourit. C'est ainsi que l'antipathie même dont ils sont l'objet en Amérique, deviendra, entre les mains de la Providence, un puissant instrument de progrès et que l'ancien esclavage aura été la cause indirecte d'une rénovation sociale sur la terre désolée de l'Afrique, comme certains fléaux expiatoires, tels

Alarmés pour le salut des noirs réexportés d'Amérique en Afrique, les évêques américains appelèrent énergiquement l'attention de la Propagande, et un vicaire apostolique fut envoyé en 1840... Soixante-quinze missionnaires se sont succédé sur ce champ de bataille; vingt sont morts, dix-neuf ont dû renoncer, vingt-six persévèrent au milieu de 3,500 catholiques et de 50 millions de païens disséminés dans la Négritie sur 1,500 lieues de côtes... Le même zèle anime les missionnaires à Tripoli, à Tunis, dans la haute et la basse Égypte, chez les Gallas, en Abyssinie, aux Séchelles, au Cap, à Madagascar... En 1859, le Saint-Siége a fondé un évêché nouveau à Sierra-Leone... Des Sœurs de charité ont été installées à Zanzibar. » (*Abolition de l'esclavage*, II, 337 et ss.)

(1) Des publicistes anglais ont prouvé que les colonies britanniques entraînent, pour le gouvernement de la métropole, une dépense annuelle de 20 p. c. La *Quarterly Review*, entre autres, fait voir, dans sa livraison de juillet 1860, que cette dépense est de 6 millions de liv. sterl. pour une exportation de 30 millions.

Digitized by Google

que les guerres et les révolutions, produisent parfois des effets salutaires pour la société, contrairement à toutes les prévisions humaines. Si ce but sublime peut jamais être atteint, si l'esclavage qui est un de ces fléaux, peut être aboli dans son foyer, il ne le sera que par l'instruction religieuse et civile, et cette instruction pénètrera d'autant plus facilement chez les peuples africains, qu'elle leur sera communiquée par des personnes de leur race, comme cela se fait déjà remarquer, parmi les nègres des États-Unis.

VIII.

Le beau plan d'éducation des nègres et du peuple du Sud en général, tel que je l'ai exposé, est entouré de graves difficultés dans l'exécution. Ces difficultés tiennent en grande partie à des causes générales et permanentes, qui ne disparaîtront qu'à la longue; les antipathies de race, qui se manifestent toujours en Amérique et même à la Jamaïque, offriront longtemps encore une résistance ouverte ou latente aux nobles efforts des philanthropes. Mais ces obstacles ne se rencontrent pas à Libéria, et voilà pourquoi les progrès y ont été si étonnants; aussi serviront-ils de stimulant continuel à l'œuvre de l'éducation des nègres en Amérique. Il s'agit d'y mettre sur pied, comme on l'a vu, une armée de 20,000 instituteurs pour les noirs, sans compter les pauvres blancs, qui en sont généralement privés aussi. Il est vrai que ces instituteurs, si l'on pouvait les recruter, auraient pour mission d'instruire un million d'hommes de couleur de tout âge, à raison de 50 élèves de l'un et l'autre sexe par instituteur; et cette proportion ne paraîtra pas exagérée, si l'on songe à celle qui existe dans certains États du Nord. Ainsi, dans l'Ohio, il y a un instituteur pour 34 écoliers, qui coûtent 4 dollars par tête et par an. La Pensylvanie donne le rapport de 1 : 43, avec une dépense annuelle de 3 dol. 75 c. par élève. On a, dans l'État de New-York, les chiffres corrélatifs de 1 : 34 et 3 dollars; dans le Massachusetts, de 1 : 25 et 8 dollars. De plus, les hommes faits ne sont pas admis dans les écoles primaires du Nord, comme on les accepte dans celles du Sud. L'âge d'école, dans l'Ohio, est de 5 à 21 ans; dans l'État de New-York, de 4 à 21; dans la Pensylvanie, de 5 à 20; dans le Massachusetts, de 5 à 15 (1).

(1) Voir les statistiques des écoles dans les rapports de 1862-63-64 sur l'enseignement primaire en Amérique.

Digitized by Google

Ainsi, pour ces quatre États modèles en cette matière, on a, en moyenne, un instituteur sur 34 écoliers de l'âge de 5 à 20 ans environ. On ne s'étonnera donc pas que l'on établisse la proportion de 1 à 50 pour des nègres de tout âge. Plus tard, on n'enverra à l'école que ceux de 5 à 20 ans, dont l'éducation serait toujours aux frais exclusifs de la population de couleur, d'après le système de la *self-education*. Mais, comme il faudra y ajouter les pauvres blancs, on aura besoin d'au moins 15,000 instituteurs.

On se demande naturellement si ce système n'est pas une théorie imaginée à raison des circonstances qui ne permettent pas d'espérer que les États du Sud contribueront à cette dépense spéciale, comme ceux du Nord font face, aussi bien que Libéria, à celles qui les concernent. L'enseignement, tel qu'on vient de l'établir dans les premiers de ces États, repose sur le principe de la plus grande décentralisation, quant à la liberté individuelle, au choix des instituteurs et à la taxe scolaire, qui passe aussi directement que possible des mains des pères de famille dans celles des directeurs et des maîtres d'institution. Dans le Nord, quoiqu'il y ait des garanties sous ces divers rapports, l'action centrale se fait beaucoup plus sentir dans la plupart des États. Les principales garanties consistent dans la concurrence des écoles privées, qui sont entièrement libres, dans les taxes locales établies pour couvrir en partie les dépenses d'entretien des écoles communes ou publiques, dans l'élection directe des administrateurs ou des curateurs *(trustees)* préposés aux diverses sections scolaires, et dans celle des bureaux d'éducation *(boards of education)*, qui embrassent plusieurs de ces sections (1). Le principe chrétien, pris dans son acception géné-

(1) Pour faire comprendre le mécanisme administratif des écoles, il suffira de citer l'exemple de la ville de New-York, comme le général Foster l'a exposé à la législature d'Albany, capitale de l'État de New-York, dans la séance du 5 février dernier. Il y a trois bureaux, a-t-il dit : Le premier est celui de la section (*Ward*) composé de cinq membres électifs (*trustees*). On en compte 22 de cette catégorie. Le second bureau est composé de trois inspecteurs, nommés par le maire et *confirmés par le bureau d'éducation*. Le troisième est le bureau d'éducation, dont les membres, élus par district, sont au nombre de 21 pour les sept districts de la cité.

On voit par là que l'élément administratif central, qui émane du maire et dont l'influence s'exerce sur l'élément électif des *trustees*, subit à son tour l'influence d'un autre corps, qui émane de l'élection directe comme celui des *trustees*, mais qui représente un intérêt plus général. On conçoit que ces trois corps agissent et réagissent les uns sur les autres; mais la part faite à l'intérêt de la famille par l'institution des *trustees*, est prépondérante dans le système actuel, au point de vue moral, comme on le verra mieux encore plus loin.

Ailleurs, au lieu de *trustees*, on a des commissaires, mais qui émanent aussi, presque toujours, de l'élection directe.

Digitized by Google

rale, préside à la direction des écoles officielles du Nord, ce qui exclut le rationalisme; mais les ministres des divers cultes ne sont pas associés à cette direction, comme on a cherché à le faire, autant que possible, dans les nouvelles écoles du Sud. D'après cela, ne faut-il pas s'attendre à ce que les tendances du Nord prévalent dans le Sud en matière d'enseignement primaire? C'est possible; mais, d'abord, les influences particulières des États méridionaux s'y opposeront, et ensuite il est à remarquer que l'esprit de centralisation est vivement combattu dans les États du Nord même, quant à l'organisation des écoles. On en trouve la preuve dans quelques publications récentes, qui sont très-significatives sous ce rapport, en ce qu'elles font la critique du système actuel, qu'elles représentent comme une déviation de l'institution primitive, plus conforme à celle qu'on a inaugurée dans le Sud.

C'est surtout le professeur M. Atkinson qui, dans sa chaire de l'Institut de New-Haven (Connecticut), a appelé l'attention publique sur cette importante question. Il résume son opinion en disant : « Si nous n'étions pas plus avancés dans nos filatures de coton que dans notre régime d'éducation, les compagnies cotonnières ruineraient bientôt leurs actionnaires. » Dans l'ouvrage cité plus haut: *l'École publique aux États-Unis,* publié à Philadelphie en 1866, l'auteur s'exprime dans le même sens, et, s'appuyant sur des autorités imposantes, sur celle de M. Atkinson, entre autres, il dit : « Nous sommes persuadé que la grande confiance que nous mettons dans notre système d'écoles communes est une illusion; tandis qu'on a fait des progrès, depuis quelques années, dans certaines branches de connaissances et que les sphères de l'éducation ont été considérablement élargies et rehaussées, le travail qui a pour objet de préparer la masse des enfants du pays aux devoirs et à la responsabilité de la vie, s'accomplit d'une manière très-imparfaite. » Il affirme qu'au point de vue civil même et matériel, ce travail laisse à désirer. Sans doute, les connaissances élémentaires sont très-répandues; mais, d'après le même auteur, sur dix enfants, qui ont suivi les écoles, il y en a neuf qui ne sont pas capables de lire convenablement un article de journal ou d'écrire d'une manière satisfaisante une lettre d'affaires. Cet état de choses doit être attribué en grande partie à la guerre, comme je l'ai déjà fait remarquer. D'autres circonstances, et surtout l'immigration de masses ignorantes, y ont également contribué. « Nous ne sommes pas plus avancés sous ce rapport, dit le même auteur, malgré nos efforts et nos énormes

Digitized by Google

dépenses, qu'il y a 40 ou 50 ans. On a fait, en général, des progrès merveilleux dans les arts et les sciences; mais il est très-douteux que le peuple apprécie mieux ses prérogatives civiles et sociales, et que le respect pour l'autorité divine ou humaine se révèle plus clairement dans les masses (1). L'auteur, qui est protestant, n'admet pas l'autorité de l'Église catholique en matière d'éducation; mais au fond, il abonde, sans le savoir, dans le sens des catholiques, qui s'appuient avant tout sur les droits des pères de famille. Il voit, dit-il, dans le somptueux mécanisme scolaire organisé aux frais des États, d'après la marche suivie aujourd'hui, une voie ouverte à l'ostentation, aux distinctions sociales plutôt qu'à la véritable éducation, qui doit être religieuse et morale avant tout. Il en trouve surtout des preuves dans la situation actuelle de l'enseignement normal, qui est telle que, dans le Massachusetts, par exemple, sur cent instituteurs on n'en rencontre que quatre qui soient gradués, bien que la seule école normale de Salem ait conféré, depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis dix ans, 758 grades. Que sont donc devenus, se demande-t-il, tous ces gradués? A New-York, on pense que les élèves sortis des écoles normales ont rendu peu de services, surtout les filles, qui voient souvent dans ces institutions, d'après la même autorité, un moyen de faire un bon parti dans le monde. Depuis la guerre surtout, les institutrices ont pris la place des instituteurs.

La principale revue des États-Unis, *The North american Review* (livraison de juillet 1866), s'énonce à peu près dans le même sens. Elle pense de plus, comme l'auteur de l'écrit précité, que « l'imperfection de l'enseignement primaire influe considérablement sur celui qui se donne dans les écoles supérieures, qui devraient être abandonnées à l'activité privée. » L'éducation, pour répondre parfaitement à son but élevé, ne peut avoir pour objet, dit la même *Revue*, de substituer les idées d'une classe de personnes à celles d'une autre classe; mais elle doit faire naître une meilleure et plus vive appréciation, une plus profonde réalisation des idées et des

(1) On peut en dire autant de plusieurs pays de l'Europe; mais en Belgique ces plaintes seraient exagérées, grâce surtout à la loi de 1842 sur l'instruction primaire, que nos rationalistes voudraient abolir, pour bannir de nos écoles le principe chrétien qui est respecté, même dans celles des Etats du Nord de l'Union, mais d'une manière souvent trop vague pour être efficace dans la pratique. A New-York, la proposition de supprimer la lecture de la Bible dans les écoles publiques, a été rejetée pour la raison que la nation est chrétienne, comme je l'ai fait voir dans la séance du 7 décembre 1866 de la Chambre des représentants.

Digitized by Google

sentiments de la société, but qui ne peut être atteint par le mécanisme ordinaire de l'État (*the ordinary machinery of the State*). La notion d'une éducation par l'État paraît donc reposer sur une déception ; ce système est inutile ou nuisible. On peut dire qu'il n'est qu'une pure forme extérieure et ne peut rien accomplir pour le fond, ou bien, s'il agit autrement, qu'il devient une entrave (*it must be obstructive*). La *Revue* admet, avec M. Matthieu Arnold, membre de la commission d'enquête de l'instruction en Angleterre, l'action d'une agence supérieure et réglée dans l'enseignement; mais pourquoi, se demande-t-elle, cette action serait-elle incompatible avec une combinaison fondée sur l'initiative privée? Si vous regardez l'individu comme n'ayant à intervenir dans l'éducation qu'à titre de contribuable et non comme ayant à traiter une affaire qui lui est personnelle, vous établissez un système qui conduit à l'ossification du corps social. Cette compression de l'activité privée est pire, selon la *Revue* que les fautes administratives mêmes. La conviction individuelle, dans le système primitif de l'éducation en Amérique, avait le pas sur toute autre influence; et l'on voit dans l'ouvrage susdit sur les *Écoles communes aux États-Unis*, que le plan original de ces écoles dans le Massachusetts, par exemple, n'avait rien de commun avec une éducation d'État (*State education*); les curateurs étaient, il est vrai, comme aujourd'hui, des administrateurs pris dans les localités respectives ; mais *tous les fonds* étaient levés et appliqués par l'autorité locale, qui avait une entière liberté d'action dans cette matière. La statistique vient à l'appui de ce raisonnement, en ce qu'elle fait voir, même pour les quatre États modèles cités plus haut, que, malgré le chiffre élevé d'écoliers inscrits, le nombre de ceux qui fréquentent assidûment les classes, est souvent en raison inverse de l'assistance pécuniaire du gouvernement. L'*American journal of education* (1854) constate un résultat semblable dans les États du Sud, et il fait voir que, dans les quatre États de la Caroline du Nord, du Texas, du Mississipi et de l'Alabama, qui avaient en 1850 une population totale de 3,012,407 âmes, une somme de 2,352,000 dollars (soit 11,760,000 francs), provenant *presque entièrement* de sources gouvernementales, a été consacrée, en 1853 à l'instruction publique ; et l'on a vu plus haut le maigre résultat de ces grands sacrifices, puisque, dans les États du Sud en général, sur cent individus de 5 à 20 ans, on n'en comptait que 33 d'inscrits sur les registres des écoles, et qui certainement ne laissaient pas moins à désirer, quant à la fréquentation, que les écoliers dans les États du Nord.

Digitized by Google

De tous ces faits, la *North american Review* conclut que c'est une erreur tout aussi dangereuse de se reposer sur la sollicitude de l'État, que sur celle d'un monarque absolu. Elle fait voir que dans ce système il y a un grand déploiement de forces, mais de forces qui s'usent en frictions et en réactions. Nos pères, dit-elle, s'exilèrent pour échapper au système gouvernemental en matière de religion, et il n'y a pas plus de raison de nous en rapporter à l'État pour ce qui regarde l'éducation. Cela ne signifie pas, ajoute la *Revue*, que les citoyens ne doivent pas combiner leurs efforts et leurs ressources en faveur de l'instruction ; seulement, l'une classe ne doit pas être mise en régie par une autre et l'agence résultant de cette combinaison, ne doit pas aboutir à une influence extérieure; mais elle doit consister dans une attraction intérieure, qui attache chacun à sa propre cause et à celle des autres, en tant que tous se montrent unis dans le même intérêt commun.

On doit reconnaître toutefois que ces principes sont loin de prévaloir partout dans le Nord, quant aux modifications à introduire dans les écoles publiques. Il y a même un courant d'idées en sens contraire et qui, loin d'annoncer un retour vers le régime primitif, tend à renforcer la centralisation relative, amenée par le temps. Le débat s'agite en ce moment dans la ville de New-York, où l'on propose d'introduire une réforme dans un rouage important du régime scolaire, savoir, dans les bureaux de curateurs ou *trustees*, qu'on voudrait centraliser dans une certaine mesure. La législature d'État, qui siége à Albany, est saisie de la question, qui mérite d'être brièvement exposée ici, en ce qu'elle se rattache directement au sujet de cet article. Les *trustees* sont élus directement aujourd'hui, comme on l'a vu, par le suffrage populaire, dans les sections de la ville qui forment les circonscriptions scolaires (*Wards*) (1), et leurs fonctions sont gratuites. On propose de remplacer ces corps par une commission centrale, dont les membres seraient salariés. Ceux qui défendent cette opinion s'appuient sur des abus qui résultent de l'état actuel de choses, mais qu'ils exagèrent avec les partisans de la centralisation. Ces abus consistent en ce que, dans certains cas, on a choisi des *trustees* indignes de remplir les honorables fonctions

(1) En 1860, la ville de New-York, comme il a été dit plus haut, était divisée en 22 *Wards* ou sections. La population des *Wards* variait de 2,507 à 67,554 âmes. Le chiffre total des habitants était de 814,254. Les élections par *Ward*, comme on voit, sont tout aussi rationnelles que celles qui se font ailleurs par commune ou par fractions de commune.

Digitized by Google

dont ces administrateurs sont chargés. C'est ce qui est arrivé dans des *Wards* habités par la classe inférieure. Mais les hommes les plus compétents dans la matière et qui envisagent la question à un point de vue général et d'après l'expérience, combattent cette proposition. Il faut placer à leur tête le surintendant de l'instruction publique, M. Randall, qui s'est expliqué à ce sujet dans un rapport des plus remarquables. Les partisans de la décentralisation se bornent à demander le maintien du *statu quo*. Ils soutiennent que les abus dont on se plaint sont tout à fait exceptionnels et tendent à disparaître d'année en année, les électeurs étant de mieux en mieux éclairés sur leurs devoirs. Les raisons qu'ils allèguent pour que les élections des curateurs restent circonscrites dans les *Wards*, rentrent dans l'ordre d'idées exposé plus haut à l'appui du système de décentralisation appliqué au Sud et de celui qui était primitivement en vigueur dans le Nord. Si les membres des bureaux des *Wards* sont choisis dans leur localité, ils sont naturellement portés à donner tous leurs soins aux écoles où ils envoient leurs propres enfants. « Ce sentiment de fierté paternelle, disent les défenseurs de la décentralisation, est stimulé par le système actuel. Le *trustee* qui vit au milieu des enfants dont il a à diriger l'éducation, aime à être connu d'eux, leurs sourires lui plaisent, comme ceux dont il est l'objet au coin de son feu. Les écoliers, qui savent que le *trustee* est l'élu de leurs parents, le regardent comme un homme indépendant et non comme un mercenaire. Ils savent indiquer sa demeure dans leur voisinage, sa jeune famille leur est connue, et l'instinct leur dit qu'ils partagent avec elle la tendre sollicitude accordée naturellement à celle-ci. Ils devinent qu'ils appartiennent à leur *trustee* comme ses propres enfants. » Aucun homme intelligent, qui connaît le jeu pratique de notre mécanisme scolaire, ajoutent les partisans du système actuel, ne peut méconnaître l'importance d'avoir des administrateurs d'école qui résident dans les sections respectives et qui se sentent heureux de rendre service, uniquement pour l'honneur inappréciable de concourir à l'œuvre de l'éducation... « Nous appelons, disent encore les adversaires de la centralisation, toute l'attention de la législature sur ces considérations, avant qu'on songe à adopter aucune *mesure radicale* dans cette matière... S'il y a des abus, ce que personne ne conteste, il est indubitable que les sentiments d'honneur, d'indépendance et de dévouement dans cette matière, sont en progrès. Pourquoi donc chercherait-on à étouffer ces nobles sentiments? Pourquoi rabaisser au niveau de fonctions

Digitized by Google

salariées un devoir social si hautement apprécié parmi nous? » M. W.-E. Curtis, dans la séance du 5 février dernier de la législature de l'État de New-York, a démontré que le Bureau d'éducation, généralement mieux composé que celui des *trustees*, perfectionne le système d'enseignement sans diminuer les garanties des pères de famille dont il fait respecter les principes religieux, en combinant son action avec celle des *trustees*.

Il faudrait être bien systématique pour ne pas comprendre ce qu'il y a de sérieux dans ces considérations, puisées dans l'expérience et dans la nature même quant à l'intervention des *trustees*. Quelle que soit la décision qu'on prenne à ce sujet, la métropole américaine n'en aura pas moins donné un bel exemple au monde par l'esprit élevé et le dévouement dont a fait preuve jusqu'ici la grande majorité des agents électifs qui ont présidé à la direction de ses écoles. Ils ont imprimé aux bureaux des *wards* et des districts ce caractère de bienfaisance, qui domine dans l'organisation des écoles des affranchis du Sud, et dont l'efficacité a été reconnue, à ce point de vue, chez presque tous les peuples civilisés. L'action paternelle exercée par les *trustees* est un hommage éclatant rendu aux droits des pères de famille, et rappelle l'esprit de l'institution originaire de l'enseignement primaire aux États-Unis (1).

On voit, d'après tout ce qui vient d'être dit, que le système de la *self-education*, que le Bureau des affranchis a adopté dans les ci-devant États à esclaves, n'est pas une théorie nouvelle, suggérée par les circonstances; mais qu'il a rencontré, dans le Nord, des partisans éclairés, qui le soutiennent encore *en principe* et qui le considèrent, sinon comme la reproduction du régime primitif de l'Amérique, au moins comme s'en approchant d'une manière sensible, et autant que le permet la situation des États du Sud. Ce système consacre, dans son esprit et par ses tendances, le principe de

(1) Il est à remarquer que la centralisation en Europe va souvent bien au delà de ce qu'on appelle centralisation aux États-Unis, et que celle-ci tend en général à faire respecter l'esprit religieux dans les écoles, conformément aux idées exposées dans le cours de cet écrit. Ainsi, l'État de Massachusetts prescrit, comme la plupart des autres États, la lecture de la Bible dans les classes primaires; mais, en 1866, on y a autorisé l'usage des traductions particulières par respect pour la liberté des cultes, comme le fait voir l'auteur de l'ouvrage : *The daily public school in the United States*, p. 119. Ce fait, comme bien d'autres que j'ai cités plus haut, vient à l'appui de la thèse que j'ai soutenue, dans la séance du 7 décembre 1866 de la Chambre des représentants, contre M. le Ministre des finances, concernant la base chrétienne de l'enseignement en Amérique.

Digitized by Google

la décentralisation et celui de l'initiative privée et de la responsabilité personnelle en matière d'éducation ; il protége, pour la grande majorité de la population, les droits de la famille et de la liberté de conscience, par les précautions prises pour écarter, autant que possible, tout ce qui pourrait blesser ces droits et cette liberté. A ces divers titres, il fait honneur à ceux qui l'ont conçu, et plus encore à ceux qui n'ont rien négligé pour le mettre loyalement en pratique.

IX.

Le système de la *self-education* dans le Sud, ainsi que l'idée de civiliser le nègre par le nègre en Afrique, dont il a été question plus haut, reposent sur la même base. Ce système n'est pas nouveau, pas plus que celui du *self-government ;* mais il ne peut être et il n'a jamais été compris dans un sens absolu, si ce n'est par quelques rares théoriciens. En effet, l'éducation du peuple par le peuple, aussi bien que le gouvernement du peuple par le peuple, ne se conçoit que comme un principe de tendance, d'après lequel on cherche à exclure tout esprit d'exploitation, de domination, de pression inutile dans la direction morale ou politique de la nation. Mais il y a toujours une influence préalable, un pouvoir préexistant, qui se révèle dans toutes les combinaisons sociales, que l'initiative individuelle cherche à réaliser en politique ou en matière d'éducation ; et ces combinaisons ont forcément des limites et des restrictions dans leurs causes comme dans leurs résultats. C'est, comme on l'a vu, un idéal que les éducateurs des nègres ont courageusement et noblement poursuivi, mais qu'ils n'ont certainement pas pris à la lettre, comme un programme d'études par exemple. Pour instruire les nègres, aussi bien que pour instruire les enfants blancs, il faut une impulsion du dehors, relevant de l'ordre social, ce qui constitue une dérogation au principe absolu de la *self-education*. Que serait devenue, en effet, au sud des États-Unis et à Libéria, l'éducation des affranchis, sans l'intervention des associations, des donateurs, des ministres des cultes, des bureaux administratifs et de la masse des nègres, qui, sans pouvoir profiter elle-même de l'instruction, s'est cotisée en faveur des plus capables ? Évidemment, toute la population de couleur serait restée plongée dans la plus profonde ignorance. Le système d'éducation du Sud a eu pour but de faire respecter, dans les écoles, les droits de la famille, la liberté de conscience, l'humanité et l'égalité des races

Digitized by Google

devant Dieu et devant les hommes. On a cherché, avant tout, à écarter, d'un côté, toute action hostile de la part des blancs, et à ménager, de l'autre, les préjugés des noirs à l'égard de ceux-ci, en les associant, dans la mesure du possible, à l'éducation de leurs semblables, et en effaçant ainsi à leurs yeux, par la décentralisation, l'influence même des *Yankees*, qu'on leur avait rendue suspecte. On a localisé aussi et diversifié l'intervention supérieure, en donnant aux usages, aux idées particulières, toute l'importance compatible avec le but qu'on voulait atteindre. C'est, au fond, le système qui a été formulé d'une manière générale par les écrivains, que j'ai cités plus haut à l'appui du régime primitivement suivi dans les États du Nord.

Le régime actuel, dans ces États, est toujours sectionnaire comme il l'a été dès le principe de l'organisation scolaire, c'est-à-dire qu'il a pour but d'établir les écoles par sections, dans chaque district ou commune, même en fractionnant les districts et les communes, quant à l'administration scolaire, d'après la population et les circonstances locales, pour proportionner les établissements primaires aux besoins. L'institution des bureaux de curateurs électifs (*trustees*) répond à ces sections ; elle représente l'élément paternel et forme l'âme de l'organisation ; mais cette organisation subit aujourd'hui, surtout à raison des subsides des États, une direction plus ou moins centralisée par les lois et les règlements, et donne au système une physionomie bureaucratique, dont on commence à se plaindre hautement en ce qu'il s'éloigne de plus en plus de l'esprit démocratique des temps antérieurs. C'est cet esprit qui a présidé au système inauguré dans les ci-devant États à esclaves, quant à la direction des écoles, qui repose sur les associations charitables ou religieuses, soutenues et protégées, militairement au besoin, par le Bureau des affranchis. Les institutions primaires sont établies par groupes de population, dans les villes et sur les plantations, plutôt que par sections comme dans le Nord ; mais elles peuvent être et sont en effet parfois sectionnaires, tout en restant indépendantes des autorités locales, dont elles demandent l'appui bienveillant pour l'avenir. Elles se divisent aussi généralement par cultes, comme on l'a vu, contrairement à celles des États du Nord, qui se disent simplement chrétiennes et répondent ainsi le plus souvent au vœu de la grande majorité des citoyens, dont les quatre cinquièmes, d'après M. A. de Gasparin, ne font pas profession d'un culte particulier. Les lois ont été basées sur le principe politique qui fait prévaloir les majorités souvent d'une manière trop absolue,

Digitized by Google

surtout en matière d'éducation. Mais dans les écoles sectionnaires, telles qu'elles étaient organisées il y a 40 ou 50 ans dans le Nord, non-seulement on lisait la Bible, comme cela se fait encore aujourd'hui, mais on enseignait le catéchisme, comme le font généralement les associations religieuses dans les écoles qui dépendent d'elles dans le Sud. Telle est la marche et l'économie de ces institutions, qui ont répondu au delà de toute attente aux intentions de leurs promoteurs, vu surtout le peu de temps qui s'est écoulé depuis leur création.

On comprend de plus en plus, dans les États du Sud, l'utilité sociale des écoles, particulièrement dans leur rapport avec l'organisation du travail. L'enseignement populaire, qui est regardé partout aujourd'hui comme un précieux auxiliaire de l'activité industrielle, comme un élément du progrès matériel, assurera aux affranchis une importance croissante dans leur condition nouvelle, et sera un moyen puissant pour donner au problème de la reconstruction unioniste, la solution la plus avantageuse possible en faisant naître les sentiments corrélatifs du droit et du devoir, double fruit de la bonne éducation. Sans la réorganisation agricole et industrielle du pays par le travail libre et éclairé des affranchis devenus citoyens dévoués, on ne conçoit pas qu'on puisse y fonder un ordre de choses stable et rationnel. Quelques hommes du Sud, prévenus contre les noirs et ne croyant pas à la possibilité d'en faire de bons ouvriers, avaient proposé, comme l'ont annoncé certains journaux, de forcer directement ou indirectement les affranchis à chercher un refuge et du travail dans les États du Nord, et de les remplacer successivement par des émigrants d'Europe, qu'on aurait cherché à attirer dans le Sud par l'appât de primes ou d'autres avantages. Ce projet, condamné par l'humanité, et qui d'ailleurs paraissait inexécutable à ceux qui connaissent les ressources respectives des deux régions de la République et l'esprit qui dirige le courant de l'émigration, a été abandonné par la plupart de ceux qui l'avaient conçu, et il le sera bientôt, il faut l'espérer, par ceux qui l'ont mis en avant dans la presse, au mépris du véritable intérêt du pays. Le frein résultant de l'éducation religieuse et morale, sera une grande garantie contre les désordres qu'on redoutait de la part des nègres et qui se sont produits quelquefois, bien qu'on les ait exagérés le plus souvent. Quant aux soulèvements des noirs, qu'on croyait devoir résulter nécessairement de l'émancipation et dont on serait menacé dans l'avenir, on pourra, au besoin, recourir aux forces fédérales après

Digitized by Google

que le Bureau des affranchis aura été supprimé. C'est ce qu'on fera si les milices des États sont insuffisantes pour réprimer les mouvements insurrectionnels qui ne sont pas probables, attendu que la population de couleur n'est guère que la moitié de la population blanche. On n'aura donc pas à craindre un nouveau Saint-Domingue ou des troubles comme ceux qui ont ensanglanté dernièrement la Jamaïque et qui ne s'expliquent que par la grande supériorité numérique des noirs dans ces deux colonies. Après tout, l'émancipation étant un fait accompli, l'instruction religieuse, morale et civile est le meilleur, sinon le seul moyen de conjurer les dangers de révolte à l'avenir (1). Le plan d'éducation introduit dans les anciens États à esclaves présente donc, à tous les points de vue, le plus grand intérêt, aussi bien que celui qui a été suivi dans la république libérienne.

Il est vrai, comme on l'a vu, que les résultats obtenus dans le Sud de l'Union sont peu de chose en comparaison de ce qui reste à faire et du but définitif qu'on se propose d'atteindre. Il n'y a guère qu'un trentième de la population totale des nègres qui, d'après les rapports cités, ait reçu un commencement d'instruction. Une immense tâche reste à accomplir par les associations charitables ou religieuses, par les missionnaires et les ministres des cultes, qui sont officiellement conviés à concourir à cette œuvre de civilisation.

(1) Les anciens surent tirer parti des talents non-seulement des affranchis, mais même des esclaves. A Athènes, ceux-ci jouissaient, d'après Démosthènes (3e Philippique), d'une plus grande liberté de langage (παῤῥησίας) que celle qui était accordée aux citoyens dans plusieurs autres républiques; et bien que Xénophon se plaigne de cette liberté, qui était poussée, dit-il, jusqu'à la licence, on n'y vit pas éclater ces révoltes d'esclaves qui firent trembler tant d'autres États. Les peines autorisées par la loi à l'égard des esclaves, étaient atroces, surtout à Rome; la terreur semblait nécessaire pour les contenir, principalement à cause de leur grand nombre; mais en pratique les maîtres mitigeaient souvent la rigueur de la loi par le droit de pécule, par l'affranchissement, par l'instruction. Ils agissaient ainsi par calcul, l'espérance d'un meilleur avenir, combinée avec les menaces légales, facilitant la soumission. Les Athéniens surtout avaient compris qu'un régime relativement doux était le meilleur et le plus conforme à leur intérêt; ils cultivaient particulièrement les dispositions intellectuelles de ceux de leurs esclaves qui paraissaient incapables d'un travail pénible. Les Romains faisaient instruire souvent les leurs avec soin et leur confiaient même l'éducation de leurs enfants, comme il arriva à Caton l'ancien et à Cicéron. On voit par là que l'instruction n'était pas systématiquement interdite à tous les esclaves de l'antiquité. Conçoit-on, après cela, qu'on veuille en priver, chez un peuple chrétien, quatre millions d'affranchis, sous prétexte qu'ils pourraient en abuser ou qu'ils en paraîtraient généralement incapables? Ceux qui croient à l'incapacité des nègres, devraient au moins s'efforcer de leur faire donner la meilleure éducation possible, en appuyant l'œuvre des écoles.

Digitized by Google

Le grand résultat, dont tout ami de l'humanité doit se féliciter, c'est qu'on a pu faire comprendre aux affranchis la haute importance de leur éducation, au point que, malgré leur état d'indigence, ils n'ont pas hésité à en faire les frais dans la mesure de leurs ressources. C'est là un fait qui les relève aux yeux du monde, un fait admirable, auquel on ne se serait pas attendu en Europe, où l'on ne voit guère la classe inférieure disposée à s'imposer de pareils sacrifices, peut-être parce qu'on l'a trop habituée à compter, en toutes choses, sur l'État comme sur une seconde Providence. Il a fallu du génie et un grand tact pour inspirer un sentiment si sublime à cette masse dégradée par l'ignorance, abrutie par la servitude. Une immense réaction s'est fait sentir subitement dans la population de couleur, qui a été comme électrisée par un éclair de civilisation. Ce peuple nouveau, ressuscité en un jour et rendu à la lumière, a voulu en jouir à tout prix, et se désaltérer soudainement à la source de vie qu'on venait de lui ouvrir. Il a compris instinctivement et, sans doute, par l'espérance d'un meilleur sort qu'on avait fait luire à ses yeux, qu'il devait répondre généreusement à ces encouragements et se montrer digne de la liberté. Il a compris aussi que parmi ces hommes du Nord, qu'on lui avait dépeints comme ses ennemis les plus dangereux, et comme faisant de l'abolition de l'esclavage un marche-pied pour arriver à la domination, il s'en trouvait qui voulaient sincèrement la liberté et le bien-être moral et matériel de la race si longtemps proscrite. Il a répondu à l'appel de ces hommes dévoués avec un admirable esprit de sacrifice et une sagesse qui fera triompher définitivement la cause de l'émancipation morale et matérielle des nègres, non-seulement dans le Sud de l'Union, mais tôt ou tard dans le monde entier. L'expérience du passé sera un grand enseignement pour l'avenir. On ne dira plus que les noirs sont des êtres maudits ou disgraciés par la nature. Ils ont donné des preuves de capacité; la démonstration est faite pour un grand nombre d'entre eux, le problème est résolu en principe. Les progrès réalisés en quelques mois malgré la plus vive opposition, et constatés par la comparaison des rapports officiels faite à deux époques différentes, ne laissent plus le moindre doute à cet égard, alors même qu'on n'aurait pas l'exemple de Libéria, où l'instruction est regardée comme une des bases de l'édifice social. C'est ce qu'on comprend de mieux en mieux aussi dans le Sud, où les obstacles qu'on avait accumulés sous les pas des affranchis, pour leur rendre l'accès de l'école impossible, tendent à disparaître. L'instruction

Digitized by Google

donnée aux noirs y est considérée comme une arme plus forte que celles qu'on leur avait mises entre les mains pour faire leur premier apprentissage de liberté, en combattant l'esclavage sous la bannière de l'Union. L'alphabet, comme on l'a dit, sera désormais pour le peuple émancipé une égide qui le protégera mieux que l'épée des Grant, des Sherman et des Shéridan, contre le retour de l'esclavage.

Il faut s'attendre cependant à des réactions contre l'émancipation intellectuelle et morale des nègres; les préjugés sont trop profondément enracinés pour qu'ils ne se réveillent pas de temps en temps (1). La présence des troupes est encore nécessaire, comme on l'a vu, dans la plupart des États pour la protection des affranchis et même pour celle de leurs enfants dans les écoles, quoiqu'elle soit devenue inutile et même nuisible, d'après les attestations des journaux unionistes et de quelques surintendants du Bureau, dans certaines localités, comme dans la Virginie occidentale par exemple. Cette protection serait surtout nécessaire s'il s'agissait, comme le voudraient certains négrophiles, de réunir les enfants des deux races dans les mêmes écoles. Mais on n'a pas cherché à imposer cette égalité parfaite, qui n'est guère admise dans le Nord et qui nuirait au développement de l'instruction en froissant les idées reçues et en amenant de regrettables conflits. Tel serait le système, comme on le concevrait en Europe et comme les peuples qui n'ont pas connu l'esclavage des noirs, voudraient le voir pratiquer en Amérique; mais il s'agit avant tout d'assurer l'éducation, pour le succès de laquelle il faut savoir se résigner à des inconvénients qu'on ne pourrait écarter sans compromettre l'œuvre de l'éducation elle-même.

Il faut bien se garder d'assimiler, sous ce rapport, l'Amérique à l'Europe. D'ailleurs les systèmes d'instruction publique diffèren dans tous les pays, et il serait aussi déraisonnable de vouloir imposer les nôtres aux États-Unis que d'accepter de toutes pièces ceux qui ont été admis dans le Nord ou le Sud de la grande république. Sans doute, l'examen que j'ai fait de ces derniers systèmes, peut nous fournir plus d'un aperçu utile, plus d'un point de rapprochement; mais pris dans leur ensemble, ils ne sont certes pas applicables partout. Toutefois, ils nous révèlent des principes

(1) C'est ce qu'on a vu en 1865 à la Jamaïque, où l'Angleterre a pris, à la suite de l'insurrection des nègres, des mesures de protection semblables à celles que le Congrès américain a fait adopter dans les États du Sud. Le nouveau gouverneur de la

Digitized by Google

sociaux et politiques sur lesquels on devrait s'appuyer dans tous les pays. Ce qui est surtout admirable dans la régénération du Sud, c'est le concours libre et harmonieux de toutes les forces du peuple, qu'il s'agit de tirer de l'ignorance à l'aide d'une intervention charitable des classes influentes et éclairées. Mais le régime de l'éducation populaire tient si intimement à l'organisation sociale et aux entrailles mêmes des nations, qu'on ne peut pas y toucher d'une main légère. Il faut marcher, sans doute, dans la voie du progrès; mais pour atteindre le but désiré et ne pas aboutir à un résultat contraire à celui qu'on attend, il faut tenir compte partout des précédents, des faits accomplis, des lois sur la matière, des usages et des mœurs. Dans ces limites tracées par l'expérience et par la raison même, il est un principe que l'organisation de l'éducation dans le sud de l'Amérique nous présente comme un exemple digne d'imitation, c'est celui d'une sage décentralisation par respect pour les droits des pères de famille. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres encore, l'œuvre de civilisation qui s'élabore dans les anciens États à esclaves, mérite la plus sérieuse attention et toutes les sympathies de ceux qui comprennent que l'avenir des peuples, surtout de ceux qui sont constitués sur des bases démocratiques, dépend de l'éducation.

D. De Haerne,
Chanoine.

colonie britannique, sir John Peter Grant, a mis en pratique un peu aux dépens de la liberté, le principe de l'égalité des races, contre lequel s'élève la masse des planteurs, qui prétendent que l'île court par là à une ruine complète, aussi bien que le Sud des États-Unis. Les colons nègres, de leur côté, portent aux nues la reine Victoria, et paient, sans se plaindre, les trois quarts des taxes publiques, depuis qu'ils sont protégés efficacement dans leurs petites exploitations agricoles. De plus, la plupart des emplois publics leur sont devenus accessibles, et, par le nombre croissant de ceux qui les remplissent avec succès, ils fournissent la preuve que c'est à tort qu'on les en avait presque complétement exclus sous le régime précédent. Les noirs, pour peu qu'ils soient instruits, n'acceptent, pas plus que les blancs, le rôle de parias, et ils repoussent comme une tyrannie, l'*exclusivisme*, de quelque manière qu'on cherche à le déguiser. Ce système oppressif a été une des principales causes de la révolution de la Jamaïque en 1865. C'est ce que l'Angleterre a compris un peu tard; mais il vaut mieux tard que jamais. La part de plus en plus grande que prennent les nègres à l'administration, les stimule, d'après un rapport communiqué au *Times* de New-York du 2 août de cette année, à se pousser eux-mêmes dans la voie du progrès ou du *Self-improvement*, expression anglaise, qui correspond à celle de *Self-education*, appliquée à l'instruction des nègres, dans le Sud de l'Union. L'éducation des hommes de couleur à la Jamaïque, comme aux États-Unis, est due en très-grande partie aux associations religieuses. Les succès obtenus dans la grande République ont eu de l'écho dans la colonie anglaise, où l'on parle beaucoup de multiplier les écoles à bon marché, à l'instar de ce qui se pratique dans les États du Sud, par exemple à Columbia, Caroline du Sud, où l'on vient de construire un bâtiment d'école en bois pour mille affranchis. L'instruction, très-négligée précédemment à la Jamaïque, y sera vivement encouragée désormais.

Digitized by Google

L'AGE DE L'ESPÈCE HUMAINE

D'APRÈS LA BIBLE, L'HISTOIRE ET LA GÉOLOGIE.

Les études géologiques actuelles ont appelé tout particulièrement l'attention des personnes instruites sur une question qui est de nature à nous intéresser tous, hommes de sciences ou hommes de lettres, gens sérieux ou simples amateurs, chrétiens surtout et catholiques attachés à notre foi et aux enseignements de l'Église, dans le sein de laquelle nous avons été élevés et qui nous a nourris de l'aliment substantiel de la vérité. Nous voulons parler de l'antiquité de l'homme sur la terre. Jusqu'aujourd'hui, pour résoudre cette question : Depuis quand l'homme existe-t-il ici-bas ? nous nous adressions à la Bible interprétée par l'enseignement public de l'Église, et nous croyions que l'homme n'existe sur la terre que depuis une durée d'environ 6,000 ans. Toutes les recherches historiques et chronologiques faites depuis le commencement de ce siècle s'accordaient assez bien avec cette date approximative et semblaient consacrer la croyance générale des peuples chrétiens. Or, voici qu'une science encore jeune, mais qui en peu d'années a réalisé des progrès surprenants, la géologie, remue et sonde le sol que nous foulons sous nos pieds, explore les profondeurs de la croûte terrestre, y trouve écrite en plusieurs pays l'histoire de la formation successive de notre globe et de tous les êtres qui en ont couvert ou peuplé la surface ; puis, raisonnant de plus en plus sur les données qu'elle en tire, se hasarde enfin à faire l'histoire de l'homme, du dernier venu de tous ces êtres que la terre a vus naître les uns après les autres, et d'un seul coup en fait remonter l'existence dans nos contrées à une époque qui dépasse de beaucoup les 6,000 ans traditionnels, et la première apparition sur la terre à une date qui ne se compte que par milliers et milliers d'années pour se perdre dans un passé incalculable. Aujourd'hui la science est fort en crédit, et pour plus d'un mortel elle rend des oracles qu'on ne peut impunément braver. L'émoi a donc été grand parmi les croyants sincères à la nouvelle révélation qui infligeait un si hardi démenti à la

Digitized by Google

Bible, et en lisant dans certains livres et dans certaines revues que l'on a trouvé des débris de l'*homme fossile* qui accusent une ancienneté de 30,000 et même de 50,000 ans, plusieurs se seront demandé, avec inquiétude peut-être, à laquelle il faut croire, soit de la science avec ses périodes indéfinies, soit de la Bible avec sa date modeste, et si cette dernière n'est pas prise en flagrant délit d'erreur sur un point si capital. Nous-même, nous l'avouerons, nous avons été surpris un moment par l'annonce si affirmative et si solennelle de ces grandes découvertes ; mais, comme on dit familièrement, nous avons voulu en avoir le cœur net. Nous avons lu et étudié, pris des notes et recueilli des observations et des faits, et nous venons humblement exposer aux lecteurs de la *Revue* les résultats que nous croyons avoir établis et pouvoir donner comme certains, les laissant juges du mérite de nos conclusions (1).

I.

Voyons d'abord ce qu'il faut penser de l'antiquité que la Bible assigne à l'existence de l'homme sur la terre.

A proprement parler, il n'y a pas de chronologie dans la Bible. Si l'on excepte les livres des Machabées, on ne voit pas que les historiens bibliques aient adopté et suivi ce que nous appelons une *ère*, qui aurait eu pour point de départ un des événements marquants de leur histoire, comme, par exemple, la sortie d'Égypte ou l'établissement de la royauté. Mais il y a dans la Bible bien des données numériques au moyen desquelles nous pouvons constater assez rigoureusement ce que nous appellerons la chronologie de l'Ancien-Testament, en prenant pour base une date certaine où l'histoire profane se rencontre avec l'histoire sacrée. Cette date fondamentale sera celle de la prise de Babylone par Cyrus, l'an 537 avant Jésus-Christ. Nous savons par la Bible que c'est l'année suivante, en 536 par conséquent, que Cyrus renvoya les Juifs à Jérusalem. La captivité des Juifs à Babylone ayant duré 70 ans, a donc commencé en 606 : c'était la troisième année du règne de Joakim, roi de Juda. Nous trouvons dans les Livres des Rois une suite de chiffres qui nous font connaître la durée des règnes des rois de Juda et aussi des rois d'Israël. Sans nous arrêter aux difficultés que présente

(1) Nous avons emprunté les idées principales développées dans ce travail au savant ouvrage du Dr Reusch, de l'université de Bonn, intitulé « Bibel und Natur, » dont la 1re édition a paru en 1862, et la 2e en 1866, à la librairie *Herder*, de Fribourg en Brisgau, en un volume in-8° de près de 400 pages.

Digitized by Google

la comparaison de ces deux séries de chiffres ni aux différences qui en résultent et qui ne sont guère que de quelques dizaines d'années tout au plus, nous pouvons, en remontant jusqu'à Salomon, fixer à l'an 1000, chiffre rond, la date de la construction du temple de Jérusalem. Or il est dit dans le IIIe livre des Rois, chapitre VIe, que la construction du temple a commencé l'an 480 après la sortie d'Égypte : celle-ci a donc eu lieu vers l'an 1500 avant Jésus-Christ. Nous lisons ensuite dans l'Exode, chapitre XII, que le séjour des Israélites en Égypte a duré 430 ans : par conséquent l'émigration de Jacob et de ses fils en Égypte remonte à l'an 1900 environ avant Jésus-Christ. Il faut calculer maintenant le temps qui s'est écoulé depuis le Déluge jusqu'à l'émigration de Jacob en Égypte ; les éléments de ce calcul nous sont fournis par la Genèse, qui, au chapitre XI, donne la suite des patriarches depuis Sem, fils de Noé, jusqu'à Abraham : on y lit que Sem eut un fils, appelé Arphaxad, deux ans après le déluge ; qu'Arphaxad avait 35 ans quand naquit son fils Salé ; que celui-ci en avait 30 quand lui naquit un fils nommé Hébe, et ainsi de suite, jusqu'à Tharé, père d'Abraham. En additionnant ces divers chiffres, on obtient une somme de 222 années depuis le déluge jusqu'à Tharé. Ce dernier, d'après le XIIe chapitre de la Genèse, avait 130 ans quand naquit Abraham ; celui-ci avait 100 ans quand naquit Isaac, et Isaac avait 60 ans à la naissance de son fils Jacob. Enfin Jacob était âgé de 130 ans quand il partit pour l'Égypte. Il suit de là qu'il s'est écoulé 642 ans depuis le déluge jusqu'au départ de Jacob pour l'Égypte. Le déluge tombe donc entre 2500 et 2600 avant Jésus-Christ. Reste enfin le calcul des temps antérieurs au déluge. Le Ve chapitre de la Genèse nous offre pour cette période une généalogie analogue à celle du XIe chapitre, et dont les chiffres additionnés donnent un total de 1,656 années depuis la création jusqu'au déluge. Ainsi donc toute la période des temps antérieurs à Jésus-Christ forme un chiffre d'environ 4,200 ans.

Nous avons suivi dans ce calcul le texte de la *Vulgate* latine, qu'on peut considérer comme la traduction officielle de la Bible dans l'Église catholique. Mais outre cette version, nous possédons aussi la *version des Septante,* traduction grecque faite sur le texte hébreu à l'époque des Ptolémées, environ 200 ans avant Jésus-Christ, et nous avons encore le texte hébreux, c'est-à-dire le texte original de la Bible. Les données chronologiques de la Vulgate sont d'accord avec celles du texte hébreu ; mais celles de la version des Septante s'en écartent beaucoup en plusieurs endroits des livres de Moïse, au point que la période antérieure au déluge est de près de 600 ans plus longue dans le grec que dans

Digitized by Google

l'hébreu et dans la Vulgate, et la période qui s'étend du déluge à Abraham, l'est de 700 à 800 ans. Malgré ces différences, la version des LXX a été généralement reconnue comme authentique dans l'Église jusqu'au VIe siècle de notre ère, et l'Église grecque s'en sert encore aujourd'hui. En outre, c'est sur elle que fut faite l'ancienne traduction latine que saint Augustin appelle la version *Italique* et qui fut la seule en usage dans l'Église d'Occident jusqu'au VIe siècle.

Que faut-il penser de ces différences dans les données numériques des deux versions reçues dans l'Église? Qu'en conclure surtout par rapport à l'autorité qu'on doit accorder à la chronologie de la Bible? Dirons-nous que la Bible se trompe ou peut se tromper sur cette matière? Admettrons-nous, comme un illustre protestant de nos jours, que l'inspiration qui a dicté les pages du livre sacré ne s'étend pas à tout ce que propose la Bible, mais seulement aux enseignements qui concernent le dogme et la morale; et que, par conséquent, tous les documents purement humains, historiques, chronologiques, géographiques, scientifiques, que renferme la Bible, n'offrent pas le caractère d'infaillibilité qui est l'effet de l'assistance de l'Esprit de Dieu? Nous ne le pouvons point. Car, si l'on croit à l'inspiration divine des saints Livres, il faut admettre que cette inspiration s'étend à toutes les choses qui s'y trouvent écrites et leur imprime le sceau de la vérité; sans cela, qui pourra dire où commence l'inspiration, où elle s'arrête, où elle recommence pour finir encore (1)? Au point de vue de l'inspiration, la chrono-

(1) Mais on objectera que la Bible dit des choses scientifiquement reconnues fausses. Par exemple, on y lit que le soleil s'est arrêté à la prière de Josué : or l'astronomie démontre que le soleil ne tourne pas autour de la terre. Voici ce que nous répondrons : D'abord la Bible dit aussi que, à la prière de Josué, la lune s'est arrêtée en même temps que le soleil; l'astronomie ne prouve pas, il est vrai, que la lune ne puisse pas être arrêtée dans sa marche. Ainsi la Bible a raison sur un point, tort sur l'autre? Comment l'écrivain sacré savait-il que la lune marche et peut être arrêtée, et comment ne savait-il pas que le soleil ne marche point? C'est que l'écrivain sacré dit, non pas ce qu'il *savait*, mais ce qu'il *voyait*, ce que nous voyons nous-mêmes et ce que nous disons tous les jours, bien que la science nous ait avertis de notre erreur, quand nous parlons du lever et du coucher du soleil, quand nous disons que le soleil a déjà parcouru le tiers de son cours. De même donc que nous, en tenant ce langage, nous faisons abstraction de toute notion astronomique, et nous voulons seulement nous régler d'après les apparences et nous exprimer comme tout le monde; de même l'historien sacré, qui n'avait pas pour but de nous faire connaître les opinions astronomiques de Josué ni les siennes propres, et qui voulait seulement être compris de ses lecteurs, s'est servi du langage que tout le monde employait et pouvait comprendre, et s'est réglé d'après la plus simple et la plus commune observation pour dire que, ce jour là, par un miracle de Dieu exauçant la prière de Josué, la lumière a duré plus longtemps que les autres jours. Fallait-il que Dieu révélât à l'écrivain sacré ce qui n'a été démontré que par Copernic et Galilée?

Digitized by Google

logie biblique est donc garantie comme vraie, aussi bien que toutes les autres parties du texte sacré. Mais comme nous ne pouvons construire cette chronologie, avons-nous dit, qu'en rapprochant plusieurs passages de la Bible qui contiennent des données numériques et en calculant sur ces données, n'est-il pas possible que l'interprétation de ces passages, telle qu'on la donne communément, ne soit pas bien exacte? En second lieu, le texte de ces passages n'est-il peut-être pas corrompu? Et conséquemment ne pourrait-on pas, en suivant une autre interprétation, ou en corrigeant le texte, ou en faisant l'un et l'autre, arriver à un résultat chronologique tout différent?

Examinons la première de ces deux suppositions. En ce qui concerne les choses de la foi et des mœurs, les vérités dogmatiques et morales et ce qui est étroitement et nécessairement lié avec elles, l'Église seule a reçu la mission d'en exposer le sens exact; cette interprétation de la Bible a toujours existé dans la tradition de l'Église, et il n'est point permis d'en donner une autre que la sienne. Mais les choses qui ne se rapportent que d'une manière éloignée aux vérités doctrinales, comme sont les notions historiques, géographiques, scientifiques, et par conséquent aussi les notions chronologiques, ne sont pas toujours exprimées dans la Bible d'une façon tellement claire et indubitable qu'elles ne puissent être susceptibles de diverses interprétations et qu'elles n'aient, en effet, été diversement interprétées. Or, il est possible que les interprétations soient inexactes. Pour ne citer qu'un exemple, les anciens docteurs qui expliquaient la Bible ont dû interpréter tout autrement que les exégètes modernes le passage du livre de Josué où il est dit que « le soleil s'arrêta au-dessus de la montagne de Gihon jusqu'à ce que les ennemis fussent entièrement défaits. » Leur manière d'expliquer ce passage est reconnue inexacte aujourd'hui, parce qu'ils n'avaient pas, pour l'interpréter convenablement, les connaissances que possèdent les exégètes de nos jours. On peut certainement établir de même la possibilité d'une exposition erronée de la chronologie de l'Ancien-Testament par des interprètes qui auraient mal compris les données exactes de l'Écriture. — Quant à l'autre supposition, celle qui concerne le texte

Mais son langage n'eût pas été plus intelligible pour le peuple hébreu qu'il ne l'aurait été pour tout le monde jusqu'au temps de ces grands astronomes. Or la Bible n'a pas pour but de nous enseigner les lois des corps célestes, pas plus qu'elle ne se propose de nous donner des notions de géologie ou de chimie. L'auteur du livre de Josué devait donc s'exprimer comme il l'a fait, pour se mettre à la portée des intelligences auxquelles il s'adressait; et son langage ne peut infirmer en rien la doctrine de l'inspiration des livres saints.

Digitized by Google

de l'Écriture, il n'y a, dogmatiquement parlant, qu'une chose certaine à cet égard : c'est que dans les traductions de la Bible reçues et autorisées par l'Église, il ne s'est glissé aucune corruption qui porte atteinte aux vérités dogmatiques et morales. Mais à part ces points importants de la révélation divine proprement dite, on doit admettre que le texte hébreu, grec et latin de la Bible n'a pas été plus exempt des corruptions des copistes ou des critiques que le texte des autres écrits de l'antiquité en général. Il est démontré à l'évidence que plusieurs passages de la Bible, et en particulier plusieurs données numériques, ont subi certaines altérations. Ne peut-on pas conclure de là qu'il s'en pourrait rencontrer dans les passages qui ont servi à construire la chronologie de l'Ancien-Testament, et que les calculs basés sur ces passages pourraient bien renfermer des inexactitudes?

En résumé, la chronologie biblique, telle que les écrivains sacrés l'ont consignée, est garantie par l'inspiration divine comme vraie et certaine; mais il n'en est pas de même des données chronologiques que nous ont transmises les copistes et les traducteurs de la Bible : en conséquence, les calculs qui reposent sur ces données n'ont qu'une certitude purement humaine. Cette conclusion nous paraît d'autant plus légitime qu'elle nous semble autorisée par l'exemple de l'Église elle-même. En effet, voici ce qu'on lit dans le *Martyrologe romain,* au jour de Noël : « En l'année de « la création du monde 5199, l'an 2957 après le déluge, Jésus-Christ est « né à Bethléem. » En comparant ces chiffres à ceux que nous ont fournis nos calculs précédents sur les données numériques de la Vulgate, nous trouvons une différence de 1,000 ans environ, pour la date de la création, entre la Vulgate et le Martyrologe. Or les chiffres donnés par ce dernier sont empruntés à l'ancienne version latine faite sur le grec des LXX, et lorsque celle-ci fut remplacée par la version que saint Jérôme fit sur l'hébreu, on ne crut pas devoir changer les chiffres du Martyrologe. Donc, puisque l'Église romaine elle-même maintient dans son Martyrologe deux dates si différentes de celles de la Vulgate, c'est qu'elle ne considère pas comme infaillible la chronologie extraite de cette dernière, c'est qu'elle n'envisage pas la question qui s'y rattache comme irrévocablement résolue. Par là même aussi elle nous autorise à traiter cette question à l'aide de tous les moyens que la science nous peut fournir et par des arguments reposant sur des données scientifiques. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Digitized by Google

II.

Consultons d'abord la science de l'Exégèse. Celle-ci compare entre eux les divers textes que nous possédons de la Bible, notamment ceux qui ont le plus d'autorité, comme l'hébreu d'abord, le samaritain, le grec des LXX et le latin de la Vulgate. Le texte latin et le texte hébreu sont parfaitement d'accord, avons-nous dit, sur les données chronologiques des livres du Pentateuque. Il n'en est pas de même du texte samaritain ni du texte grec. Ces deux derniers donnent, dans les séries généalogiques du ve et du xie chapitres de la Genèse, des chiffres différents de ceux que fournissent le texte hébreu et la Vulgate. Au xie chapitre, le grec donne même un nom de plus dans la série, celui de Caïnan, et ajoute par là une période de 130 ans. Comme les diverses séries n'offrent guère que des noms et des chiffres, n'est-il pas possible que des membres de la série aient été omis, que des chiffres manquent par conséquent dans le calcul de la durée des séries? L'espace de temps écoulé entre la sortie d'Égypte et la construction du temple de Salomon est, d'après l'hébreu (IIIe liv. des Rois, chap. vi), de 480 années, et, d'après le grec, de 440. La différence est insignifiante. Mais si l'hébreu ne portait pas ce chiffre à 480 ans, et qu'on eût cherché à calculer par d'autres données l'espace en question, il est vraisemblable qu'on l'eût augmenté notablement. En effet, le séjour des Hébreux dans le désert fut de 40 ans; la durée des temps qui précèdent la période des Juges n'est pas indiquée, mais doit être évaluée à 60 ans au moins. Pour la période qui s'étend ensuite jusqu'à Samuel, le livre des Juges donne une série de chiffres qui forment un total d'environ 400 ans. Le gouvernement de Samuel et le règne de Saül, celui de David et les trois premières années du règne de Salomon, jusqu'à la construction du temple, donnent aussi un total d'environ 80 ans. L'ensemble de ces chiffres porte à 580 années, au lieu de 480, l'espace qui s'étend depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la construction du temple de Jérusalem.

Il résulte de ce que nous venons de voir, qu'il *est possible* d'introduire quelque modification dans la chronologie de l'Ancien-Testament que nous avons établie d'abord, et cela sans sortir des règles de l'exégèse la plus rigoureuse. Toutefois, disons-le, au point de vue purement exégétique, les preuves les plus convaincantes se réunissent en faveur de la chronologie tirée de l'hébreu et de la Vulgate. Les savants théologiens modernes qui se sont spécialement occupés de cette question, sont

Digitized by Google

arrivés tous au même résultat, à savoir, que les données numériques du texte samaritain et du texte grec reposent sur des changements arbitrairement introduits dans les chiffres du texte hébreu. Les grandes différences que présente notamment le texte des LXX peuvent bien être attribuées aux traducteurs grecs, ou, comme le faisait observer déjà saint Augustin, à ceux qui ont fait des copies de cette version. Mais, quoi qu'il en soit, s'il était démontré par des recherches autres que celles de l'exégèse biblique, que les données chronologiques de la Bible, c'est-à-dire de la Vulgate, doivent être modifiées pour être mises en harmonie avec une chronologie scientifique, *il y aurait possibilité de le faire* en augmentant de plusieurs siècles et même de près de *deux mille ans* l'espace qui s'étend de la création à Jésus-Christ, et d'appuyer cette extension sur des preuves sérieuses fournies par l'exégèse elle-même.

Cette possibilité étant constatée, voyons à présent si les autres sciences nous donnent des chiffres tellement sûrs, qu'il faille, en effet, ajouter aux années de la chronologie biblique pour pouvoir la mettre d'accord avec les oracles de la science. — Quels sont les résultats que nous fournit, à cet égard, la science historique? — On sait que plusieurs peuples de l'Asie, les Babyloniens, les Indiens, les Chinois, etc., s'attribuent une antiquité prodigieusement reculée. Mais les recherches des savants modernes ont démontré que ces périodes indéfinies qu'ils assignent à leur histoire sont des produits de l'imagination de ces peuples, portent les caractères de l'exagération la plus manifeste et la plus arbitraire, et que leur chronologie ne peut être mise en parallèle avec les données si positives et si précises de la tradition biblique. La véritable chronologie de ces nations a été ramenée par les savants à des proportions qui cadrent parfaitement avec la chronologie de l'Ancien-Testament.

Il est encore un autre peuple à qui l'on a attribué une antiquité vraiment fabuleuse : ce sont les Égyptiens. Les recherches de la science moderne ont, à la vérité, réduit considérablement ces prétentions; nous devons bien dire cependant que plusieurs savants égyptologues de nos jours font encore remonter le commencement de la première dynastie historique de l'Égypte à une époque reculée bien au delà du temps que la Bible assigne pour le déluge. Lepsius fixe à l'an 3893 avant Jésus-Christ le commencement du règne de Ménès; d'autres égyptologues le font remonter plus loin encore. Si l'on parvenait à démontrer que le point de départ de l'histoire égyptienne date, en effet, d'une époque aussi reculée, la chronologie de l'Ancien-Testament paraîtrait naturellement fort douteuse. Mais il s'en faut bien que les résultats actuels des études égyptologiques nous autorisent à admettre une aussi haute anti-

Digitized by Google

quité et à mettre en doute la chronologie biblique. Les savants sont loin de s'accorder sur l'autorité que doit avoir comme historien Manéthon, l'auteur des *AEgyptiaca,* et ils ne sont pas moins divisés sur la manière dont il faut considérer les listes de rois que donne cet écrivain. D'un autre côté, le travail de déchiffrement des hiéroglyphes n'est pas encore assez avancé pour fournir à l'histoire de l'ancienne Égypte des éclaircissements certains. « Les textes de Manéthon, dit M. de Rougé, sont fort défigurés et la série des monuments est fort incomplète. »

Au surplus, les différences qui existent prétendûment entre la chronologie égyptienne et celle de l'Ancien-Testament sont relativement insignifiantes. Si, en effet, d'après les égyptologues contemporains, les origines de l'histoire égyptienne remontent à 3,800 ans environ avant Jésus-Christ, ce chiffre est, dans tous les cas, beaucoup plus près de la computation de la Bible que les 50,000 ans et plus qu'on a bien des fois assignés, en invoquant les découvertes géologiques, à l'existence de l'homme sur la terre. C'est ce dernier point que nous devons examiner à présent : est-il démontré par la géologie que l'espèce humaine a une ancienneté supérieure aux six ou huit mille ans de la chronologie biblique ?

III.

Nous répondrons à cette question en passant en revue les divers moyens employés par les géologues pour déterminer l'âge de l'espèce humaine. Ces moyens peuvent être ramenés à deux catégories. La première comprend les ossements humains, ustensiles et autres objets à l'usage de l'homme, qu'on a trouvés en plusieurs endroits dans la terre, recouverts d'une couche plus ou moins épaisse d'argile, de tourbe, de limon de rivière, etc. Comme cette couche s'est déposée peu à peu sur ces objets, si l'on peut calculer le temps qu'elle a mis à s'accumuler, on saura à quelle époque ces ossements humains et ces instruments se trouvaient à la surface de la terre, et on connaîtra par là même approximativement dans quel temps vivaient les hommes de qui ces restes proviennent. Mais pour pouvoir obtenir par ce calcul des chiffres réels des siècles par exemple, il faut savoir : 1° quelle est l'épaisseur totale de la couche déposée, et 2° quelle épaisseur partielle s'est déposée en un siècle. Un simple mesurage suffit pour constater l'épaisseur de la couche entière, et l'on a trouvé des ustensiles enfouis sous 30 pieds de tourbe et sous 40 pieds de sédiment fluviatile. En est-il de même pour constater l'accroissement du dépôt en un siècle? Et d'abord, a-t-on pu trouver une

Digitized by Google

quantité constante d'accroissement des dépôts fluviatiles pour tous les temps et pour tous les lieux? Parmi les principaux essais figurent les calculs de Horner sur la statue colossale de Rhamsès II à Memphis, dont la base est aujourd'hui recouverte de 9 pieds 4 pouces de sédiment du Nil; comme cette statue, suivant Lepsius, fut érigée vers l'an 1360 avant Jésus-Christ, il s'ensuivrait que le Nil aurait déposé depuis lors une couche de 3 1/2 pouces par siècle. Or, on a trouvé en creusant des puits sur différents points et à des profondeurs différentes des ossements d'animaux qui appartiennent à des espèces encore existantes, à une profondeur de 39 pieds les débris d'un vase d'argile, et plus bas encore des carreaux de briques. D'après le calcul précédent, il aurait donc fallu au moins 12,000 ans pour recouvrir de 39 pieds de sédiment les tessons et les briques. Mais, en admettant que le dépôt régulier sur la base de la statue ait été en effet de 3 1/2 pouces par siècle, il ne s'en suit pas qu'il en ait été de même pour les dépôts formés au fond des puits d'où ces ustensiles ont été tirés. En effet, les observations faites sur les dépôts du Nil, montrent qu'en 1,700 ans l'élévation du sol qu'ils ont produite a été de 9 pieds près d'Éléphantine ou de la première cataracte dans la Haute-Égypte, de 7 pieds environ à Thèbes, et d'environ 5 pieds 10 pouces à Héliopolis et au Caire; à Rosette et à l'embouchure du Nil, l'accroissement est encore beaucoup moindre que dans la vallée de l'Égypte centrale et de la Haute-Égypte; l'exhaussement du sol y est inappréciable depuis cette date. La quantité de limon déposée en un siècle est donc différente dans les divers endroits arrosés par le fleuve. Ce n'est pas tout : est-il démontré que le dépôt de tel siècle est le même pour tous les siècles antérieurs ou subséquents? Nullement. De ce qu'en tel siècle, il s'est formé sur un point déterminé un dépôt de telle épaisseur; il ne s'ensuit pas que dans un autre siècle le dépôt n'ait pas été plus considérable ou moindre à ce même endroit; car les circonstances dans lesquelles les dépôts se produisent et qui influent sur leur formation, peuvent être très-différentes pour un même lieu dans différents siècles. Mais, de plus, est-il bien certain que les objets dont nous parlons se trouvaient originairement à la surface de la terre et que les débordements annuels du Nil ont déposé régulièrement sur eux les couches qui les recouvrent? S'il n'en était pas ainsi, si au contraire il était démontré que ces tessons et ces briques étaient primitivement placés au fond d'un puits, d'une crevasse ou d'un ancien lit du fleuve, tout le calcul croulerait à la fois. Or, Hérodote rapporte que les endroits où l'on avait pendant plusieurs siècles empêché les eaux du Nil de pénétrer, étaient devenus semblables à des excavations profondes, le sol des lieux environnants s'étant exhaussé

Digitized by Google

par l'effet des dépôts successifs de l'inondation annuelle. Et l'on conçoit que si, dans la suite, on a laissé les eaux se précipiter dans ces enfoncements, elles aient pu y déposer en peu d'années plus de limon qu'elles n'en avaient laissé aux alentours en plusieurs siècles. Qui pourrait dire que les tessons, les briques et les ossements d'animaux dont nous avons fait mention, ne se soient pas trouvés à l'origine au fond de ces sortes d'excavations, qu'il ne s'en soit peut-être pas rencontré au temps d'Hérodote, dans un enfoncement pareil qu'on lui montrait? Il est donc jusqu'à présent impossible de constater combien il a fallu d'années ou de siècles pour recouvrir d'une couche de 40 pieds de dépôts fluviatiles les ustensiles trouvés à cette profondeur, et par conséquent la géologie ne peut construire un chronomètre sûr à l'aide d'observations qui reposent sur un fondement si peu stable (1).

Sera-t-on plus heureux dans les recherches sur les tourbières? Si l'on supposait connu l'accroissement de la tourbe en cent ans, il serait aisé de compter combien de siècles ont été nécessaires pour former une couche épaisse de cette matière. Si, par exemple, il fallait cent ans pour produire un pied de tourbe d'épaisseur, on calculerait sans la moindre difficulté l'âge de la couche de 30 pieds qu'on trouve en Danemark, et par là même celui des instruments humains découverts sous cette couche. Mais la chose n'est pas en réalité aussi simple qu'elle en a l'air. En effet, on a trouvé dans une tourbière près de Groningue, à une profondeur de

(1) Nous ne nous arrêtons pas à parler du squelette humain découvert en 1846, à une profondeur de 16 pieds, dans le delta du Mississipi, sous quatre prétendues forêts de cyprès, englouties et recouvertes du limon du fleuve. L'âge de 50,000 ans assigné par l'Américain Bowler à ce squelette, est réduit à 5,000 ans au plus par Maurer. Lyell s'abstient de se prononcer sur la découverte comme sur le calcul auquel elle a donné lieu, et semble ne pas y ajouter foi entièrement. Vogt en a fait grand tapage quelque part, mais ailleurs son enthousiasme commence à se ralentir. D'autres découvertes faites à la Guadeloupe et dans les régions intertropicales du Nouveau-Monde, et qui, après avoir provoqué aussi d'audacieux calculs, ont été reconnues comme appartenant à une époque très-rapprochée de nous, ont inspiré des doutes sur la valeur de la première. Les eaux du Mississipi, *ce roi des fleuves*, charrient une grande quantité de limons et de terres, et en déposent beaucoup à leur embouchure, c'est vrai; il est vrai aussi que la végétation est très-rapide et très-considérable dans ces régions des tropiques : malgré cela, il y a lieu de douter qu'une épaisseur de 16 pieds représente quatre forêts ensevelies et séparées par du limon végétal, et d'ailleurs on prouverait difficilement que ce squelette ne soit pas celui d'un cadavre qu'on aurait enterré à cette place. Enfin, Vogt lui-même déclare au deuxième volume de ses leçons que la découverte du Mississipi, comme celle du Nil, a pour objet des restes humains qui sont *notablement postérieurs en date* à ceux qu'on a trouvés en Europe. Nous allons voir ce qu'il faut penser de l'ancienneté de ces derniers, et l'on conclura sans peine pour les autres.

Digitized by Google

30 pieds, une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur romain Gordien, qui régna de 238 à 244 après Jésus-Christ. On a aussi trouvé près de Flensbourg des armes romaines recouvertes de 10 ou 11 pieds de tourbe. Selon Lyell, les monnaies, haches, armes et autres instruments qu'on recueille dans les tourbières françaises et anglaises, sont d'origine romaine, et une notable partie des tourbières d'Europe ne remonte pas au delà du temps de Jules-César. Ainsi, des objets enfoncés dans la tourbe à une profondeur qui varie de 8 à 30 pieds, sont reconnus appartenir à une époque relativement la même, de 50 ans avant à 250 ans après l'ère chrétienne. La quantité d'accroissement par siècle n'a donc pas été la même pour toutes les tourbières. Nous ne dirons qu'un mot de l'opinion de Boucher de Perthes, qui veut que l'accroissement de la tourbe dans les tourbières de la vallée de la Somme ait été de 3 centimètres par siècle, et qui, partant de là, estime à des myriades d'années le temps qu'il aurait fallu pour produire la couche de 30 pieds qu'offre cette tourbière. Ce calcul repose sur une observation trop particulière et trop locale pour servir à une échelle chronologique; il faudrait, remarque Lyell, que les mêmes observations fussent plusieurs fois réitérées, comparées et reconnues identiques pour fournir des données définitives à l'évaluation de l'âge des tourbières. Or, les recherches de plusieurs savants leur ont fait reconnaître tant de variations dans la croissance de la tourbe, que si l'on appliquait aux tourbières de la vallée de la Somme une échelle basée sur certaines observations particulières qu'ils citent, les 30 mille ans calculés par Boucher de Perthes pourraient se réduire à 200 ans seulement. Nous n'avons pas à rechercher d'où proviennent ces variations qu'on ne peut révoquer en doute. Contentons-nous de conclure avec Lyell que, par l'effet de plusieurs causes qu'il cite, la tourbe croit plus ou moins vite, non pas seulement dans des pays différents, mais dans le même pays à des époques différentes. Elle ne peut donc non plus fournir les éléments d'une constatation chronologique applicable sans exception.

La seconde catégorie des moyens qu'a employés la géologie pour calculer l'âge de l'homme, comprend les ossements humains et les ustensiles divers trouvés dans des endroits qui, à l'époque où ces objets y furent portés, étaient occupés par les eaux de la mer, d'un lac ou d'une rivière, et qui à présent en sont plus ou moins éloignés. On a, par exemple, trouvé en Écosse et en Suède des nacelles situées à une hauteur de 60 pieds au-dessus du niveau actuel de la mer; en Suisse, des pilotages notablement éloignés du rivage actuel des lacs; dans la vallée de la Somme, des instruments en silex placés à une hauteur de 80

Digitized by Google

à 100 pieds au-dessus du lit actuel de la rivière (1). On connaîtrait l'époque à laquelle vivaient les hommes qui ont laissé là ces ustensiles et ces ossements, si l'on pouvait constater le temps qu'il a fallu pour changer le niveau de ces eaux. Pour cela, il ne suffit pas de déterminer la hauteur totale de l'abaissement du niveau, mais il faut savoir de quelle hauteur le niveau s'est abaissé par siècle. Voyons si l'on est parvenu à faire ce calcul. En ce qui concerne l'élévation progressive des côtes de l'Écosse et de la Suède, les observations que l'on a faites ont établi que durant les derniers siècles les côtes de la Suède se sont élevées chaque siècle d'environ 4 pieds selon les uns, de 2 1/2 pieds selon les autres ; que les côtes de l'Écosse, suivant Lyell, se sont peut-être élevées d'environ 20 pieds depuis l'époque romaine, ce qui pour les 60 pieds de l'élévation totale demanderait une durée d'environ 5,000 ans. Mais, comme on voit, ces calculs reposent toujours sur des *peut-être* et des *à peu près,* et dans tous les cas, si telle a été réellement l'élévation périodique pour les dix-sept ou dix-huit derniers siècles, il ne s'ensuit pas que dans les siècles antérieurs chaque exhaussement n'ait pas été beaucoup plus considérable, et qu'outre ces accroissements successifs, il ne s'en soit pas produit d'autres d'une manière tout à fait accidentelle et subite à certaines époques et sur certains points.

On a fait grand bruit depuis quelques années au sujet des *habitations lacustres* de la Suisse, et aussi de celles de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, et l'on a écrit à perte de vue sur les ossements humains, les instruments de pierre, de corne, d'os et de bois, les vases d'argile, les objets en bronze, les os d'animaux et les plantes qu'on y a découverts. Nous n'avons pas à nous occuper ici des diverses hypothèses auxquelles ces découvertes ont donné lieu parmi les savants. Cherchons seulement ce qu'elles nous apprennent relativement à leur ancienneté et ce qu'on peut en déduire pour l'âge de l'espèce humaine. — On a trouvé près de la ville d'Yverdon, en Suisse, un pilotage enfoncé à 8 ou 10 pieds dans la tourbe, à une distance d'environ 5,500 pieds du lac ; la ville est située sur une dune, à 2,500 pieds du même lac, et selon Troyon, au temps des Romains, les eaux du lac baignaient le pied de cette ville, l'ancienne Eburodunum. Or, dit-il, si depuis environ 1,500 ans les eaux du lac se sont retirées d'une longueur de 2,500 pieds, il a fallu 3,300 ans pour qu'elles s'éloignassent à 5,500 pieds du pilotage qui s'élevait dans le lac même. Cette construction lacustre remonterait donc jusqu'à 1,500 à 2,000 ans avant Jésus-Christ. Un calcul analogue, basé sur le

(1) Les cavernes de la vallée de la Lesse ont fourni naguère les mêmes résultats dans des conditions identiques.

Digitized by Google

retrait graduel des eaux du lac de Biel, porterait, suivant un autre savant suisse, Gillieron, à plus de 6,000 ans, c'est-à-dire à plus de 4,000 ans avant l'ère chrétienne, l'âge d'une autre habitation lacustre et des hommes qui l'ont élevée. Mais ces calculs reposent sur un fondement tout à fait faux ; car ce n'est pas suivant la ligne horizontale, comme l'ont fait ces savants, mais d'après la verticale qu'on peut mesurer le retrait des eaux d'un lac. C'est C. Vogt qui fait cette observation. Mais elle ne suffit pas ; car, même en mesurant d'après la verticale, on devrait supposer que le décroissement s'est opéré dans une progression égale à toutes les époques, au lieu qu'il a pu se produire par quelque cause particulière, comme la formation d'un écoulement nouveau, un tremblement de terre, etc., une décroissance subite qui aurait égalé peut-être l'abaissement graduel de tout un siècle.

Le calcul le plus célèbre sur l'âge des pilotis lacustres de la Suisse est celui qu'a essayé Morlot à propos des ustensiles et objets divers trouvés dans les trois couches superposées du cône de déjection formé par le torrent de *la Tinière* près de Villeneuve. L'âge de la couche supérieure ayant pu être fixé par la présence d'une monnaie romaine, Morlot calcula d'après cette donnée et assigna à cette première couche une ancienneté de 1,300 à 1,800 ans ; à la couche moyenne, où l'on trouva des débris de vases d'argile et une pince à cheveux en bronze, 2,900 à 4,200 ans ; à la couche inférieure, où l'on découvrit de grossières poteries et des ossements broyés d'animaux, une ancienneté de 4,700 au moins et de 7,000 ans au plus. Le même savant a aussi distingué les trois couches en les rapportant respectivement, la première à l'époque romaine, la seconde à ce qu'on appelle l'*âge de bronze*, la troisième à l'*âge de la pierre polie*. On sait qu'à partir de ce que les géologues appellent l'époque *quaternaire* ou *récente* les savants divisent les temps antéhistoriques en trois âges successifs, ou du moins qu'ils prétendent successifs, et qu'ils nomment l'âge de la pierre polie ou suisse, l'âge du bronze et l'âge du fer : seulement, il est douteux que le dernier soit antéhistorique. Or, voulons-nous savoir ce que pensent de ce calcul et de ses divers éléments les savants dont l'autorité paraît la mieux établie dans ces matières ? Selon C. Vogt, la couche inférieure n'appartient que « peut-être » à l'âge de la pierre, car on n'y trouve absolument pas les instruments de pierre ou de corne qui caractérisent d'ordinaire cet âge. Quant aux ossements d'animaux, s'ils n'appartiennent pas à des espèces encore vivantes, ils proviennent d'animaux qui sont certainement bien loin d'appartenir aux palafittes de l'âge de la pierre, mais qui doivent être tenus pour très-récents : ce jugement est celui de Rutimayer, l'auteur le plus compétent pour la faune des palafittes. Enfin Vogt élève même des doutes

Digitized by Google

sur la détermination de la couche romaine, et pourtant c'est celle-ci qui qui a servi de base à tout le calcul de Morlot. « La seule base admissible pour calculer les âges, dit Vogt, ne pourrait être que l'accroissement vertical de la tourbe là où les pilotages sont enfouis dans cette matière.» Or, les données positives manquent complétement pour calculer cette croissance verticale de la tourbe. Aussi revient-on de plus en plus aujourd'hui de ces assertions et de ces conjectures sur l'âge extraordinaire des palafittes. Pour ne citer qu'un savant allemand entre plusieurs qui ont récemment traité cette question, voici la conclusion que tire Hassler : « Il n'y a absolument rien qui nous oblige à faire remonter les plus anciennes palafittes au delà de l'an 1,000 avant Jésus-Christ, et au contraire bien des raisons conseillent de les ramener à une époque encore plus récente. »

IV.

Il nous reste à parler des ossements et ustensiles humains qu'on a trouvés dans la vallée de la Somme, près d'Abbeville, et dans les cavernes à ossements de différents pays. Ces restes n'appartiennent plus à la période géologique récente, puisqu'ils sont mêlés à des ossements d'animaux d'espèces éteintes, comme le mammouth et autres mammifères. Les ustensiles dont il s'agit consistent principalement en instruments de silex, couteaux, haches, marteaux, etc. On admet généralement que ces outils ont été fabriqués par des hommes et ont servi à leur usage ; qu'ils ont été originairement déposés dans les couches où on les retrouve, et n'y ont pas été apportés dans la suite ; que les animaux dont les ossements se rencontrent mêlés avec ces instruments, étaient contemporains des hommes qui les fabriquaient et qui s'en servaient. Dans la vallée de la Somme, ces objets sont à une hauteur de 80 à 100 pieds au-dessus du lit actuel de la rivière et à une assez grande distance de celle-ci ; ils sont situés dans des dépôts de gravier et sont recouverts de trois couches d'environ 6 pieds d'épaisseur, une couche de sable, une autre d'argile et une troisième de terre végétale. Ces trois couches se sont donc déposées plus trad encore que la couche de gravier, et à une époque où la vallée de la Somme présentait une configuration différente de ce qu'elle est aujourd'hui. En outre, depuis que la vallée a sa forme actuelle, il s'est produit sur l'ancien emplacement une couche de tourbe qui, en certains endroits, présente une épaisseur de 30 pieds. Les dépôts de tourbe ne peuvent servir, avons-nous dit précédemment, à constituer un chronomètre ; mais ne peut-on pas calculer le temps qui a

Digitized by Google

été nécessaire pour que la vallée de la Somme, telle qu'elle se présentait au moment où s'est déposée la couche de gravier, se transformât en sa configuration actuelle? En admettant qu'une rivière creuse toujours de plus en plus son lit, si l'on pouvait connaître par les observations récentes de quelle quantité elle s'approfondit par siècle, il serait aisé de calculer à quelle époque son lit était au niveau de la couche de gravier qui enveloppe les outils de silex. Si, par exemple, l'approfondissement séculaire était de *un pied,* l'ancien lit qui est à 100 pieds au-dessus du lit actuel, remonterait à 10,000 ans dans le passé. Mais les changements qui s'opèrent actuellement dans le lit des rivières sont tellement faibles que si on les prenait pour base de ce calcul, on ne trouverait pour ainsi dire pas de durée assez longue pour expliquer une aussi grande transformation de la vallée. Aussi Lyell, qui se pose cette objection, y répond-il en disant que, selon toute vraisemblance, ces changements se produisaient beaucoup plus vite autrefois qu'aujourd'hui, conjointement avec des exhaussements et des abaissements du sol. Mais, dès qu'on admet pour les siècles passés des causes différentes et plus actives, ou du moins une plus grande intensité d'action dans les mêmes causes qu'aujourd'hui, on renonce d'avance à tout calcul chronologique. Sur quel fondement reposent donc ces prétendues myriades d'années qu'il faudrait admettre, au dire de certains géologues, pour expliquer les grands changements géologiques qui doivent s'être opérés dans la vallée de la Somme depuis l'époque où s'est déposé le gravier des silex? Tout simplement sur des hypothèses et sur des conjectures. Du reste, selon d'autres savants contemporains, ces dépôts de gravier, ainsi que les couches de sable et d'argile qui les recouvrent, prouvent moins la longueur du temps que la puissance des eaux; et, au lieu d'avoir été laissés à cette altitude par l'effet du creusement successif et lent du lit de la rivière, ils semblent plutôt avoir été portés à cette hauteur par suite des grandes inondations qui doivent avoir eu lieu dans nos contrées à une époque relativement reculée. Mais la solution de la question posée sur l'âge des dépôts de gravier n'en est pas plus avancée. Car si ces grands mouvements ont été purement locaux et irréguliers, on ne peut les mesurer à la seule échelle qu'on ait pu obtenir jusqu'à présent, celle qui mesure aujourd'hui l'exhaussement régulier et successif des rivages de la Scandinavie. Par conséquent, on ne peut rien conclure sur l'âge des instruments en silex, ni sur l'âge des hommes qui les ont fabriqués et employés. Lyell lui-même dit et répète plusieurs fois que toutes les évaluations faites par lui relativement à l'âge de l'espèce humaine ne sont que des essais et des calculs approximatifs, qu'il faut avant tout bien des observations particulières

Digitized by Google

encore pour voir clair dans cette question, et il ajoute que le temps n'est pas encore venu où les géologues pourront présenter les résultats certains de leurs recherches.

Il n'est donc point vrai, comme certains écrivains le prétendent, que les géologues admettent pour l'espèce humaine une antiquité de cinquante mille et même de cent mille ans. Les vrais géologues, ceux qui se sont fait un nom respectable par leurs travaux et qui se renferment dans les limites de leur science, ne disent point cela, mais sont au contraire généralement modestes et réservés dans leurs assertions, et Lyell est de ce nombre. Quant à ceux qui répètent cette affirmation sur tous les tons et qui l'opposent fièrement à l'enseignement de la Bible, ce sont ou bien des faiseurs de brochures et de publications populaires, qui en général n'ont fait d'études sérieuses ni dans le domaine des sciences physiques et naturelles, ni dans celui de l'histoire et de la théologie, ou bien des naturalistes qui cherchent à populariser leur science en y mêlant, dans leurs écrits, toutes sortes d'idées religieuses et philosophiques, et qui mettent d'autant plus d'acharnement à attaquer la Bible qu'ils la connaissent et la comprennent moins : et nous rangerons parmi ces derniers Vogt et Schleiden, pour ne citer que ces deux noms. Il y a aussi, il est vrai, des géologues de mérite qui croient que la computation biblique relative à l'ancienneté de l'homme est vraisemblablement trop courte, mais qui reconnaissent n'avoir pas de preuves assez certaines à lui opposer. Quoi qu'il en soit, il reste acquis :

1° Que les recherches géologiques qui semblent accorder à l'espèce humaine une ancienneté notablement supérieure à celle que lui assigne la Bible, ne s'appuient pas sur des faits certains, mais sur des données imparfaites, sur des conjonctures hasardées qui ne peuvent se traduire en dates ;

2° Que les observations qui jusqu'à présent ont donné lieu à des calculs certains ou probables, ont produit des résultats chronologiques qui sont loin d'atteindre aux six ou sept mille ans de la chronologie biblique et traditionnelle.

Cette double et irréfutable conclusion nous autorise à attendre avec confiance des recherches et des découvertes ultérieures de la science, une confirmation plus éclatante encore de l'enseignement de nos livres saints.

LÉON LATOUR.

Digitized by Google

LA FAMILLE D'ALVAREDA [1].

CHAPITRE III.

Les soins de la bonne hôtelière, la jeunesse et la vigueur de Périco, triomphèrent du mal, et au bout de quinze jours il fut capable de se lever.

Périco témoigna toute sa reconnaissance à Martha avec des paroles du cœur, mieux senties qu'éloquentes.

— A moi, tu ne dois rien, répondit Martha, c'est à celui qui t'apporta ici que tu dois des remercîments ; il est certain que je ne fis pas bonne figure quand je te vis arriver ; mais je t'ai reçu à la fin très-volontiers, parce que j'ai remarqué que tu étais bon chrétien et bon fils.

Périco baissa la tête avec un profond sentiment de douleur et de honte. Son abattement physique avait détruit cette furieuse et aveugle impétuosité qui exalte parfois les douces et timides natures, au point de leur faire outrepasser des limites que respectent les natures fortes et violentes.

Toute cette effervescence qui avait soulevé en lui les passions, comme le gaz fait monter l'écume d'un vin qui fermente, tombait peu à peu, comme celle-ci, sous les coups de la réflexion, qui, sans diminuer la justice et la grandeur de ses griefs, condamnait les moyens de vengeance auxquels il avait eu recours.

Avec le rétablissement de sa santé, Périco retomba dans toutes les angoisses que lui inspirait son avenir, et elles augmentèrent bien davantage quand Andrès, profitant de l'absence de sa femme, lui dit un jour :

— Ami, maintenant que vous voilà rétabli, il convient que vous partiez pour aller chercher fortune ailleurs ; car, senor, à plus d'amitié il faut plus de clarté : dans votre délire vous avez parlé d'un meurtre que vous auriez commis ; s'il en est ainsi, et qu'on vous trouve en ces lieux,

(1) Voir la livraison de juillet.

Digitized by Google

nous aurions à souffrir ; or, cela n'est pas raisonnable, il n'est pas juste que les innocents paient pour les pécheurs, et la charité bien ordonnée, quoique dise Martha, qui veut tout savoir mieux que les autres, commence par soi-même. Ma femme, elle, qui n'a pas plus de jugement qu'une calebasse, serait capable de soutenir que la charité commence par le prochain ; et je vous le dis franchement, je ne veux rien avoir à démêler avec la justice, car sa main est trop pesante.

Périco ne répondit pas : il alla immédiatement, les larmes aux yeux, prendre congé de Martha. L'excellente femme sentit profondément son départ, tant elle l'avait pris en affection. Le souvenir de son fils la faisait s'attacher davantage à cet infortuné, et le souvenir de sa mère entraînait Périco vers cette femme qui en avait si tendrement rempli les fonctions.

Il prit donc sa carabine, et comme il sortait, le *galérien* se présenta à lui.

— Où allez-vous ! lui dit-il ; est-ce ainsi que vous prenez le large sans dire *que Dieu vous le rende* à la bonne âme qui vous a recueilli sur la route ? Ceci est une vilaine façon de partir, camarade. — Du reste, que comptez-vous faire par le monde ? êtes-vous donc si pressé de vous faire mettre en cage ?

Périco ne répondit pas ; il n'avait plus ni pensée, ni parole, ni volonté.

— Donc, en avant, marche ! poursuivit le galérien ; nous risquons plus à vous garantir, que vous à vous placer sous notre protection.

Périco le suivit machinalement.

— Regarde, Martha, cria l'aubergiste en voyant de loin Périco qui s'en allait avec le galérien. — Regarde ton *chéri !* ta *perle !* il s'en va avec le galérien !

— Que puis-je y faire ? répondit Martha, quoique.... Je te dis, Andrès, que c'est un bon chrétien et un bon fils.

— Un truand, un garçon perdu, reprit l'hôtelier, qui a mangé mes poules et qui... tonnerre !... je le vois se diriger vers les bandits et tu dis qu'il est bon ! Il n'y a que le démon qui comprenne les femmes !

Après avoir franchi des buissons et des lieux escarpés, Périco et le galérien arrivèrent près d'un plateau élevé, où se trouvait le capitaine appuyé sur sa carabine. Autour de lui dormaient huit hommes ; pendant qu'il veillait, à ses côtés paissait un magnifique cheval qui de temps en temps levait la tête pour regarder son maître.

— Voici notre garçon, dit le galérien en abordant le capitaine.

Sans faire un seul mouvement, celui-ci tourna lentement les yeux et regarda du haut en bas le nouveau venu. Après un moment de cet examen, il lui dit :

Digitized by Google

— Vous êtes en faute!

Périco baissa la tête et garda le silence.

— Il n'y a pas à s'épouvanter, poursuivit son interlocuteur ; et aussitôt il ajouta d'une voix brève et saccadée :

— Les hommes ont des heures fatales, les unes sont rouges comme le sang et les autres noires comme des habits de deuil. — Une seule suffit pour perdre un homme et lui durcir le cœur comme un caillou qui ne sent ni ne palpite jamais, mais qui pèse. — Un homme demeure anéanti, parce que le passé reste toujours le passé; ce qui est fait est fait, on n'y peut rien. — La vie est une mêlée où l'on regarde en avant comme un brave, et non en arrière comme un lâche.

— Je ne le puis faire ainsi, moi, s'écria Périco avec une explosion de désespoir ; si vous saviez...

Le capitaine étendit le bras, faisant un geste impératif pour lui commander le silence, et il ajouta :

— Ici chacun porte en soi ce qui est à lui comme un pli fermé, sans éveiller dans les autres ni curiosité ni intérêt. — Si vous ne savez où aller, restez avec nous ; nous défendons l'unique chose qui nous reste, nos vies. Pour moi, je ne la défends pas pour ce qu'elle vaut, mais uniquement pour ne pas la livrer au bourreau.

— Mais vous volez! dit Périco.

— Il faut bien faire quelque chose, répliqua le bandolero, rentrant comme la tortue sous son âpre et rude écaille.

Périco n'accepta ni ne refusa la proposition. Il était comme une masse inerte et sans volonté. Le hasard disposait de sa misérable existence comme le vent des sables stériles du désert.

CHAPITRE IV.

Mais pendant que, par suite de ses dernières vicissitudes, la triste vie de Périco se traînait à la remorque d'une troupe de bandits, que devenaient les autres membres de sa famille? Dans quel état les avait jetés le désespoir, le chagrin, le ressentiment et la vengeance?

Depuis le jour néfaste où Pedro avait perdu son fils, il s'était renfermé dans sa maison avec sa douleur. Le curé et quelques amis allaient de temps en temps lui tenir compagnie, non pour le consoler, c'était chose impossible, mais pour partager sa peine, faisant comme ceux qui allègent un navire des ondes amères de l'océan, sans pouvoir l'en délivrer tout à fait, mais pour l'empêcher au moins de sombrer. Ils avaient

Digitized by Google

bien aussi employé tous leurs efforts pour lui faire renouer ses relations avec la famille de Périco ; mais en cela ils échouèrent complétement.

— Non ! répondait alors Pedro ; je lui ai pardonné devant Dieu et devant les hommes ; mon pauvre fils l'avait fait aussi avant de mourir ; mais rentrer en rapport avec les siens, comme si rien ne s'était passé, jamais !

— Pedro, Pedro, cela n'est pas pardonner, disait le curé, c'est se borner à pratiquer la lettre et méconnaître l'esprit de la loi.

— Senor curé, reprenait le pauvre père, Dieu ne demande pas l'impossible.

— Non, mais tout ce qu'il demande est possible.

— Senor, vous me prenez pour un saint, et je ne le suis pas ; je fais de mon mieux pour être un chrétien passable et pour pardonner, et voilà tout. Ai-je poursuivi le meurtrier? Ai-je eu recours à la justice? Que puis-je faire de plus?

— Pedro, oublier les offenses, rendre le bien pour le mal, tel est le chemin qui mène les hommes à la perfection.

— Jésus ! Senor curé, je ne les frappe ni ne les décapite ; que Dieu les aide et les favorise ; mais chacun chez soi et Dieu chez tous.

Maria s'était cachée avec sa fille dans la solitude de sa maison, couvrant le chagrin et la honte de Rita du saint manteau de l'amour maternel, unique refuge qui restât à la coupable épouse contre la réprobation générale et la souveraine indignation qu'elle soulevait si justement.

Les deux infortunées victimes, Anna et Elvira, restèrent seules, mais soutenues dans leur immense deuil par leur piété et leur conscience.

De longs mois se passèrent ainsi.

Sur ces entrefaites, une mission fut donnée à Dos-Hermanos par deux Capucins.

Ces exercices ont été institués pour convertir le pécheur, ranimer le tiède, affermir le juste et consoler l'affligé. — Le siècle des *lumières*, dans lequel nous sommes tous justes, fervents, solides et heureux, les proscrit comme superflus.

Les missionnaires prêchaient le soir, et toute la population venait entendre la parole de Dieu, qui enseigne à l'homme à être droit et humble de cœur. Maintenant il y a des *clubs*, où l'on enseigne à l'homme à être libre et orgueilleux, ce qui, paraît-il, vaut mieux et est plus *digne*. Pauvre peuple !

La bonne Maria parvint à décider sa fille à l'accompagner aux prédications. Et la honte amère et concentrée de Rita, son caractère aigri et sa douleur désespérée y trouvèrent, avec le vrai repentir qui brise et qui

Digitized by Google

ranime, des larmes pour le passé, la pénitence et les humiliations pour le présent, et pour l'avenir la main divine qui relève la créature déchue quand elle l'implore, baignée de ses pleurs et couchée dans la poussière.

Un soir, on parla sur le pardon des offenses. C'était un magnifique thème, saint et sublime comme il en fut jamais ! et le fervent orateur sut le développer et le peuple fidèle le comprendre.

En terminant, le saint missionnaire se prosterna devant le crucifix, et avec un zèle dévorant et une ardente charité, il promit au Dieu des miséricordes, au nom de tout ce peuple agenouillé à ses pieds, que le lendemain à pareille heure il n'y aurait plus dans le temple un seul cœur fermé et qui ne fût réconcilié.

Un bruit confus de gémissements et de sanglots confirma l'offrande du saint apôtre.

Le jour suivant fut pour Dos-Hermanos un jour de paix et de charité selon l'esprit de l'Évangile. Les inimitiés les plus enracinées furent brisées, les ennemis les plus irréconciliables s'embrassèrent dans les rues, et il y eut une grande joie au ciel parmi les anges.

Pedro vint à la maison d'Anna. Sa première rentrée dans cette demeure fut un moment terrible pour l'infortuné père. Il s'approcha d'Anna et l'embrassa en silence. La mère inconsolable tremblait et s'efforçait vainement de maîtriser sa douleur. Mais quand Pedro se retourna vers Elvira qui, semblable à une ombre se fondant en larmes, tordait convulsivement ses mains amaigries, quand il pressa sur son cœur paternel celle qu'il avait toujours regardée et aimée comme sa fille, sa douleur longtemps comprimée éclata alors dans ces cris : Ma fille ! ma fille ! Toi et moi nous l'aimions tant !

Rita vint aussi à la maison d'Anna demander ce que Pedro était venu y apporter.

Quand elle fut en présence de sa belle-mère si cruellement offensée, elle se jeta à ses genoux : « J'ai été, s'écria-t-elle en se frappant la poitrine, la cause de tout ! Je ne viens pas vous demander un pardon que je ne mérite point, je viens pour que vous me châtiez sans me maudire ! »

Et quand elle se tourna vers Elvira, il ne lui suffit pas d'être à genoux, mais se prosternant le visage contre terre, elle murmura à travers ses sanglots : « Oh ! tu es un ange ! pardonne-moi comme eux ! »

La pauvre Maria soutenait de ses mains sa fille si profondément humiliée, et implorait Anna de ses yeux et de ses pleurs.

Anna et Elvira relevèrent et embrassèrent sans aucune parole de reproche celle qui leur avait causé tant de mal, et de ce jour elles mirent

Digitized by Google

tous leurs soins à lui rendre un peu de courage ; elle était encore la plus malheureuse des trois, puisqu'elle était la *coupable*.

Tout le village désormais ne regardait plus qu'avec charité cette pénitente publique et sincère ; car si le monde éclairé ne trouve dans les démonstrations religieuses qu'un motif de plus de blâme, ajoutant à la réprobation des fautes l'opprobre de l'hypocrisie dans ceux qui en appellent à Dieu, le peuple, lui, plus généreux et plus juste, honore les signes extérieurs de repentir et d'humiliation ; et aussi, n'y en eut-il pas qui, en voyant Rita se prosterner et pleurer, ne sentit sa première indignation se changer en tendre pitié, et l'imprécation : *infâme !* qui venait si naturellement sur ses lèvres, être remplacée par cette parole si douce et si suave : *Pauvre enfant ! Pobrecita !* C'est que le peuple qui travaille ignore ce qu'est la philanthropie ; il sait seulement, parce que la religion le lui enseigne, ce qu'est la charité chrétienne.

CHAPITRE V.

La vie que menait Périco était affreuse. Il avait été entraîné par la fatalité et par l'ascendant qu'exerçait l'irrésistible influence de Diego, jeté comme lui par un malheur dans la voie du crime, mais qui s'en était accommodé résolûment, comme un guerrier qui revêt une armure de fer, sans s'inquiéter de son poids ni de ses aspérités. Quant à Périco, il suivait, tel qu'une ombre obscure, ces bandits, mais en les détestant. Il était comme le poisson argenté d'un lac aux eaux limpides et tranquilles, emporté par un fatal courant à la mer, au milieu des tempêtes et des ondes amères, sans pouvoir jamais fuir loin d'elles. Parfois, quand sous ses yeux se commettait un crime, il voulait dans son désespoir en finir d'un coup avec ses tortures, en se livrant lui-même à la justice ; mais la honte et le manque d'énergie le retenaient toujours. Il était méprisé de ses compagnons, qui l'appelaient le *Triste*. Mais Diego le couvrait de sa puissante protection.

Diego se sentait attiré vers ce jeune homme, dont il avait sauvé la vie ; il appréciait sa bonté et son honnêteté ; car la rude et âpre nature de Diego était forte et noble, et n'était pas descendue jusqu'au dernier égarement de la perversité, qui est de haïr le bien. Sans tomber dans l'exagération romanesque qui transforme un bandit ou un pirate en héros, nous sommes loin aussi de ce puritanisme classique, qui fait d'un voleur un monstre tel qu'on ne reconnaît plus en lui un seul atôme d'humain, méconnaissant, ainsi, en l'honneur d'une morale systématique et d'un

Digitized by Google

rigorisme inexorable, les actions célèbres de courage, de noblesse et de générosité qu'on a si souvent remarquées parmi les chefs de ces bandes réprouvées. Le fait seul de parvenir à être capitaine de tels hommes et de conserver un pouvoir qui ne s'appuie sur rien et que rien ne protége que sa propre force, révèle déjà une immense supériorité.

Un jour que, dans ses courses, la bande s'était arrêtée près de l'hôtellerie d'Alocaz, un des espions qu'elle entretenait à Utrera, accourut tout essoufflé pour l'avertir qu'un détachement de miquelets, informé sans doute par des voyageurs récemment détroussés, était parti de cette ville et se dirigeait vers ces parages. Les bandits se jetèrent à la hâte dans un champ d'oliviers; mais à peine y avaient-ils pénétré qu'ils furent surpris par un détachement de cavalerie.

Alors s'engagea une fusillade meurtrière, dans laquelle ces hommes, qui combattaient pour leur vie, firent preuve de la plus grande intrépidité.

— Périco, lui dit Diego, à présent c'est le cas ou jamais de prouver que tu ne manges pas ton pain sans le gagner. Ici, c'est force contre force. En avant! si tu es un homme.

Périco, à cet appel, étourdi et comme un homme ivre, se précipita au-devant des balles, déchargeant sa carabine et ses pistolets sur ces pauvres militaires qui sacrifiaient tout, jusqu'à leur existence, pour le bien d'une société dont le froid égoïsme leur tient à peine compte de leur courageuse abnégation. Il arrive ainsi pour eux ce qui arrive aux confesseurs et aux médecins, qu'on raille en pleine santé, et qu'on appelle avec angoisse à l'heure du péril. Un bandit fut tué, deux soldats blessés, et une balle de Périco, tirée presque à bout portant, atteignit mortellement l'officier qui commandait la troupe. Le désordre et la consternation que produisit cette catastrophe permit aux voleurs de s'enfuir.

Ils se sauvèrent à Utrera, passant par les haciendas de Chaparras, de Jésus-Maria et de Venagila, et ils arrivèrent de nuit, tout fatigués, à Valobrego. Cette vallée, non loin d'Alcala, est entourée de collines et de plantations d'oliviers. Dans sa partie la plus isolée, sur les bords d'un ruisseau, s'élèvent les ruines d'un château mauresque, appelé Marchenilla. Au pied de ces ruines désertes, chevaux et cavaliers tombèrent harrassés de fatigue. Ils apaisèrent leur soif à l'eau du torrent, ils allumèrent un grand feu, et, se couchant à l'entour, ils se mirent à dormir, moins Diego et Périco.

— Mauvais jour, Corso, dit le capitaine en caressant son superbe coursier qui baissait et levait avec grâce sa fine tête, comme pour confirmer tout à la fois ce que disait son maître et lui répondre : « Et qu'importe, si je vous ai sauvé ! »

Digitized by Google

— Je te rends la vie bien dure, mon fils, poursuivit le bandolero qui aimait profondément son cheval, parce qu'il était la seule chose qu'il aimât dans ce monde.

Le noble animal, comme s'il l'eût compris, poussa un joyeux hennissement, se leva sur ses deux pieds de derrière, se balança un moment et vint retomber près de son maître, lui présentant le front comme pour se faire caresser.

— Qu'en sera-t-il de toi, s'ils me prennent? continua le bandolero, en appuyant la tête sur le cou de son cheval qui demeura immobile.

— Il est certain, ajouta Diego en s'esseyant près du feu, vis-à-vis de Périco, que c'est à toi que nous devons de nous en être tirés aujourd'hui à si bon compte.

— A moi? demanda Périco avec étonnement.

— Oui, répliqua le capitaine; car le détachement était commandé par un brave officier, le fils de la comtesse de Villaoran, qui n'y allait pas de main morte; connaissant le pays, il nous aurait donné beaucoup de fil à retordre, si tu ne l'avais pas tué.

— Dieu me fasse miséricorde! s'écria Périco qui, se relevant, tendit ses mains jointes vers le ciel; que dites-vous? Le fils de la comtesse était là, et c'est moi qui l'ai tué!

— De quoi t'épouvantes-tu? reprit Diego; croyais-tu par hasard que nous étions à tirer aux corneilles? — Caramba, ajouta-t-il avec impatience, tu me fais monter la moutarde au nez. Tu es comique avec ta mine de l'autre monde et tes mouvements convulsifs. Sur ma vie, le galérien a bien raison de dire que tu as manqué ta vocation : tu aurais dû te faire moine et non bandolero. — Allons, veille! fit-il en s'enveloppant dans son manteau et posant sa carabine entre ses genoux et sa tête sur une pierre.

La recommandation était inutile pour Périco. L'infortuné, dans son désespoir, s'arrachait les cheveux et se maudissait lui-même. Il avait tué le fils de la maîtresse et de la bienfaitrice de ses oncles, le compagnon de son enfance!

CHAPITRE VI.

Oh! comme dans cette lugubre nuit se représentèrent à l'infortuné Périco les scènes de son tranquille bonheur au foyer domestique, bonheur à jamais perdu! Et qu'avait-il pour le remplacer? les horreurs de sa situation présente.

Rien ne bougeait à ses côtés; il ne voyait que la triste monotonie de

Digitized by Google

la nuit comme celle de son infortune, dévoré par les remords de sa conscience, enveloppé d'une obscurité froide et impénétrable comme celle de son avenir.

Grand Dieu! se disait-il, voilà ce que je suis, ce que je me rappelle, ce que je souffre, et je ne meurs pas!

La flamme rouge et vacillante du foyer envoyait de temps en temps une rafale de brillante clarté sur les formes étranges des ruines, pour les laisser ensuite dans la nuit épaisse où elles paraissaient vouloir se réfugier comme un souvenir presque effacé dans l'oubli.

Son esprit effrayé entendait des gémissements dans le silence, et de lugubres fantômes semblaient s'élever dans la nuit. Des voix plaintives l'accusaient, des doigts le menaçaient, des yeux le regardaient... Non, il ne s'était point trompé; à la lueur intermittente de la flamme qui, ranimée par le vent, éclairait les objets, Périco aperçut, derrière un pan de mur, des yeux noirs et cruels qui se fixaient sur lui. Attéré par cette apparition, flottant entre le rêve et la réalité, il se sentit incapable de se mettre sous la protection du ciel par le signe de la croix, ni sous celle des hommes en jetant le cri d'alarme.

Il vit alors sortir de derrière les ruines de pierre une ruine humaine, de derrière la dégradation du temps la dégradation morale. C'était une vieille hideuse, une gitana d'une malpropreté repoussante. Des lambeaux, de même apparence que les ruines, couvraient ses membres décharnés; elle avait un mouchoir au cou, et sur sa tête flétrie une mantille de baie noire.

Périco demeurait immobile comme la statue de la stupeur, ou comme si ce visage repoussant eut été pour lui le masque de Méduse.

— Ne crains rien, dit en s'approchant cette vision; tu ne dois pas t'alarmer; je ne viens pas dans une mauvaise intention. Vous pouvez être sans inquiétude. Je savais que vous étiez ici, et j'ai fait courir le bruit que vous fuyiez vers la Sierra de Ronda, et qu'on vous avait vus vers Espero et Villa-Martin.

— Et pourquoi venez-vous en ces lieux? demanda Périco, à qui cette femme causait une répulsion instinctive.

— Pour vous procurer l'occasion de vous rendre riches à jamais.

— Ce que vous pouvez nous procurer, reprit Périco, m'inspire bien peu de confiance.

— Parce que j'ai mauvaise mine? dit la gitana. Et qu'importe, si sous mes guenilles il y a de bonnes garanties. Je vous apporte un trésor dans les mains, et vous n'avez qu'à les ouvrir pour le recevoir.

— Un trésor? demanda Périco, chez qui ce mot, bien loin d'exciter la

Digitized by Google

cupidité, fit naître la pensée que cette vieille était en démence. Un trésor ! répéta-t-il ; et où est-il donc?

La vieille qui, dans cette demande, ne vit que ce qu'elle désirait rencontrer, la convoitise et la soif des richesses, s'approcha de Périco, et, comme si elle eût craint que le souffle de la nuit n'interceptât au passage ses paroles, et que la malédiction ne les anéantit au sein de l'air, lui murmura à l'oreille :

— Dans l'église.

Périco fit un pas en arrière. Mais, s'élançant bientôt comme un tigre, il saisit la gitana, et la jetant loin de lui, il ne put articuler d'une voix étouffée que ces mots :

— Va-t-en !

— Non, je ne m'en irai pas, répliqua la vieille sans s'intimider ; je veux parler au capitaine et au galérien, et je leur parlerai.

Dans la crainte qu'elle ne réalisât son dessein, et pour la forcer de s'éloigner, Périco tira son poignard qu'il brandit sur sa tête et dont la lame brilla à la lueur du foyer.

La gitana poussa des cris et les brigands se réveillèrent.

— Qu'est-ce? demanda Diego. Qu'arrive-t-il? Périco, tu vas tuer une femme!

— Non, non, je ne veux pas la tuer, répondit-il ; je ne veux que la chasser d'ici.

— Et cela, dit la vieille, parce que je suis venue contre vents et marées, malgré fatigues et périls, vous procurer un moyen de sortir de cette existence aventureuse, en vous faisant riches tout d'une fois, comme il advint à Rubio d'Espragui, après un vol considérable, qui s'en alla par delà l'Océan mener agréable vie.

Les brigands se groupèrent autour d'elle; le galérien l'installa sur un fragment de muraille en ruine, comme sur un fauteuil de présidence.

— Ne l'écoutez pas ! ne l'écoutez pas! criait Périco hors de lui ; elle veut vous engager à commettre un sacrilége !

— Senor, dit le galérien à Diego, ordonnez à ce père de la bonne mort qu'il garde le silence et qu'il ne soit pas comme l'eau à la St-Jean, qui enlève le vin et ne donne pas de pain. Lorsque les aveugles crient dans la rue, qu'on les écarte, je le veux bien. Mais laissez parler cette femme, et nous verrons ce qu'elle apporte ; en attendant, que cet oiseau de malheur tienne le bec fermé.

Digitized by Google

Diego parut hésiter un instant, mais bientôt il se retourna vers la vieille mégère. Dès lors Périco comprit que tout était perdu, car Diego s'arrêtait toujours et tout entier à son premier mouvement. Il s'éloigna le désespoir dans l'âme et s'engagea comme un insensé à travers les oliviers.

La gitana avait tout calculé et bien pris ses mesures. Elle exposa si habilement les grands avantages de l'entreprise, les moyens de vaincre les difficultés, et toutes les précautions à prendre, que ses paroles produisirent leur effet. La tentation qui offre des fleurs d'une main, et de l'autre cache les épines, convainquit les uns et séduisit les autres. On régla la marche de l'expédition, on convint des signaux et des heures, et avant que les coqs, fidèles sentinelles du jour, l'annonçassent par leurs cris, la bande s'acheminait vers la ferme solitaire de Cuervo, et la vieille, comme un serpent rusé et vénimeux, gagnait sa grotte du mont d'Alcala, où dans le sein de la terre, elle conçut le forfait qui devait se commettre dans le temple de Dieu.

(*La fin à la prochaine livraison.*) FERNAN CABALLERO.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET SOCIALE.

LES CONFÉRENCES POPULAIRES.

A quelque point de vue que l'on se place, on doit reconnaître désormais que les questions qui se rapportent à l'éducation et à l'enseignement des classes ouvrières, doivent être rangées parmi celles qui commandent le plus de sympathie et dont la solution est le plus urgente. Entre ces questions, parfois si complexes et si délicates, l'institution des conférences populaires mérite certainement une attention spéciale.

En France, des professeurs distingués, des hommes éminents à des titres divers, ont organisé des conférences de cette nature à l'Asile impérial de Vincennes, placé sous le haut patronage de l'Impératrice, et sur d'autres points, à Paris. Les sujets les plus variés y sont traités d'une manière élémentaire, qui n'exclut pas une grande hauteur de vues, en restant toujours à la portée de l'auditoire spécial auquel elles s'adressent. Parmi ces conférences, nous citerons comme spécimens celle *sur la prévoyance et l'épargne,* faite par M. Levasseur, professeur d'histoire au lycée Napoléon; celle *sur le luxe et le travail,* due à M. Baudrillart, membre de l'Institut, et inspirée par les sentiments les plus louables; puis encore celle *sur la condition de l'ouvrier d'autrefois et d'aujourd'hui,* due à M. de Saint-Mesmin, préfet général des études au collége Chaptal. Nous ajouterons que dans toutes dominent des idées éminemment chrétiennes, qui prêtent un grand charme, en même temps qu'une grande force, à ces entretiens familiers, d'où sont bannis ces sophismes dont l'esprit du mal cherche à pénétrer si tristement la société moderne. Montrer ce que peut le travail de l'homme, obéissant à la loi de Dieu, voilà surtout le noble but que se proposent, en dehors de tout esprit de polémique, les conférences dont il s'agit.

Depuis longtemps, l'Angleterre a aussi inauguré sur une vaste échelle l'œuvre des conférences populaires. Là encore, les hommes les plus considérables ne dédaignent point de descendre jusqu'au peuple pour l'entretenir des questions de morale, d'économie sociale et domestique et de travail. On connaît le rapide essor auquel sont parvenus, sous leur impulsion, les *Instituts d'artisans (Mechanic's institutions)*, dont la vitalité repose avant tout sur les entretiens populaires qui font partie de leur programme.

Digitized by Google

De tout temps, on a constaté en Angleterre que la taverne ou le cabaret était l'obstacle principal qui s'opposait à l'élévation du caractère de l'ouvrier et de sa famille, et c'est sur cette considération que se sont basés, il y a trente ans, les fondateurs des sociétés de tempérance. Les résultats produits sur l'esprit des masses par ces sociétés, bien que relativement satisfaisants, furent cependant très-lents et très-incomplets, par cette raison surtout que ces associations n'avaient rien à substituer au cabaret comme agrément et comme lieu de réunion. Le cabaret, en effet, n'est-il pas le refuge obligé, inévitable de la plupart des ouvriers? Et qu'on ne croie pas que l'amour de la boisson soit le seul mobile qui les y attire. C'est là qu'ils tiennent les séances de leurs associations, c'est là encore que s'opère souvent le paiement de leurs salaires. L'expérience adémontré que le plaisir de la conversation et le besoin de quelques distractions intellectuelles, les y entraîneraient au moins autant que l'attrait de la consommation. Les hommes au fait des habitudes de la classe ouvrière, ont vite compris que les longues heures d'un travail sédentaire et monotone leur rendent le changement et une certaine distraction momentanée indispensables, et au premier rang de ces distractions, ils ont mis les entretiens populaires.

En Allemagne, le mouvement n'a pas été moins général. C'est surtout aux conférences populaires que le vertueux et regretté chanoine Kölping a dû de voir se propager l'œuvre immense du compagnonnage qui lui survivra, et dont les bienfaits s'étendent sur la terre germanique après de 100,000 ouvriers. Pour établir cette vaste chaîne d'union, le chanoine Kölping, avec une intuition remarquable, avait compris qu'il fallait d'abord faire naître dans le peuple même le désir d'étendre ses connaissances et d'améliorer son état intellectuel.

C'est ainsi que l'on a vu se former en Allemagne un certain nombre de sociétés, ayant pour but la propagation des institutions propres à l'éducation du peuple, surtout des ouvriers, et visant en général à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de tous les citoyens. Ces associations, qui se nomment *Sociétés de culture* (éducation) *pour les ouvriers*, ou simplement *clubs d'ouvriers* (*Arbeiter Verein*), se recrutent principalement parmi les travailleurs, mais avec le concours des chefs d'industrie et même des jeunes gens de famille, qui ne croient pouvoir mieux occuper leurs loisirs qu'en contribuant directement à l'élévation du peuple. Tout membre de la société paye une cotisation mensuelle fixe, qui, jointe aux dons des membres protecteurs, fournit les moyens de louer un local où l'on se réunit le soir. Il y a même des sociétés placées dans des conditions plus favorables, qui possèdent déjà une maison qui leur est propre. Le premier soin de toutes ces sociétés a été de se donner une bibliothèque et un salon de lecture, où l'on trouve généralement de saines publications. En outre, les membres honoraires viennent contribuer activement à l'organisation en donnant des leçons et des conférences. Le plaisir n'est pas oublié; seulement on veille à ce que les amusements soient toujours convenables. Les cartes et les dés sont rigoureusement prohibés dans le local de ces sociétés, mais il s'y trouve des jeux d'échecs, de dames et de dominos et même des billards. Les

Digitized by Google

concerts n'y sont pas non plus négligés, et dans la belle saison, on fait souvent des promenades en commun qui ont toujours un but d'utilité. C'est là que le rôle des membres protecteurs se dessine d'une manière particulière : les uns entraînent un groupe dans d'intéressantes herborisations; les autres convient les ouvriers à visiter un monument historique ou religieux; tous profitent des occasions sans cesse renaissantes qu'offrent la nature, l'art, l'industrie, l'agriculture pour augmenter la somme des connaissances de leurs patronés et remonter de cette manière à la source première, à Celui qui dispense toute chose. On élève ainsi la meilleure des barrières contre les dissolvantes doctrines de ceux qui veulent précipiter les classes ouvrières dans l'abîme de l'irréligion et de l'athéisme.

La direction imprimée à ces réunions n'est donc pas seulement favorable à l'acquisition des connaissances utiles, elle attire aussi par ce qui est véritablement agréable. Dans leurs rapports avec le monde extérieur, ces sociétés se distinguent favorablement par la conduite décente de leurs membres, de sorte que c'est principalement la partie la mieux disposée du peuple qui se sent entraînée vers elles. Quant à ceux qui, incapables de s'élever à des considérations supérieures, ne sont attirés que par les divertissements offerts, ils acquièrent bientôt par l'influence du milieu dans lequel ils se trouvent, un sens plus perfectionné que celui qu'ils y avaient apporté.

Ceux qui s'intéressent aux ouvriers n'ont plus rien à faire alors qu'à entretenir les bonnes dispositions, et il ne manque jamais d'occasions pour atteindre ce but. Des avocats, des médecins, des ingénieurs, des ecclésiastiques, des financiers, des professeurs entrent dans ces associations et contribuent au soutien de l'œuvre; ils offrent des livres à la bibliothèque, donnent des conférences instructives et des leçons gratuites. Il est toujours facile, lorsqu'on le désire, de favoriser ces établissements sans froisser aucune susceptibilité légitime.

Jusque dans ces dernières années et sauf une louable exception, la Société de Saint-Joseph, à Liége, la Belgique n'a point offert d'institutions analogues.

Il y a quelque temps, un honorable protecteur de cette Société remarquable à plus d'un titre, nous rappelait, dans une intéressante notice, que chaque dimanche, dans la matinée, les membres effectifs se réunissent pour écouter les leçons ou conférences faites par les membres actifs : on y traite toutes les questions qui sont à la portée des ouvriers et qui peuvent les intéresser. La morale est la base essentielle de cet enseignement; jamais on ne la perd de vue, et lorsque, par défaut de temps ou de personnel, on ne peut donner qu'une seule leçon dans la réunion dominicale, c'est une leçon de morale que l'on choisit de préférence. L'auteur affirme, et nous sommes de son avis, qu'il faut aux ouvriers un enseignement positif, formel et pratique. Leur présenter des abstractions, des spéculations philosophiques, de la science pure, c'est prêcher au désert et s'agiter dans le vide.

« Mais n'est-il pas aussi fastidieux qu'inutile de revenir à satiété sur l'exposé de principes de morale que les ouvriers connaissent, dit-il, et qu'en définitive personne ne conteste?

Digitized by Google

« Il est vrai que la plupart des ouvriers ont la notion des principes essentiels de la morale, mais ils n'en ont pas l'intelligence complète, et leurs idées sont presque toujours un mélange confus de vrai et de faux, d'opinions justes et de préjugés, d'idées raisonnables et d'exagérations puériles. Il faut travailler incessamment à redresser leurs erreurs, à confirmer leurs bons sentiments, à encourager leur bonne volonté.

« Sans doute, il est fastidieux pour les personnes d'une certaine instruction, de répéter continuellement les mêmes conseils et les mêmes leçons ; mais l'homme n'apprend rien, ne sait rien, ne conserve rien, ni biens matériels, ni biens moraux et intellectuels, sans un effort persévérant. Demandez donc à la presque généralité des enfants, si les leçons qu'on leur donne ne sont pas fastidieuses? Or, les ouvriers sont, en grande majorité, dans la situation des enfants sous le rapport de certaines connaissances. Tous ou presque tous ont cessé de fréquenter l'école vers l'âge de 12 ou 14 ans. A partir de cette époque, ils n'ont plus reçu d'enseignements d'aucune espèce. Par quel miracle veut-on donc qu'ils conservent de saines notions de la science la plus indispensable à la conduite de la vie, si on ne se donne pas la peine de la leur enseigner, de la leur rappeler à des moments déterminés, d'une manière régulière et continue ? »

On peut rattacher, à certains égards, aux institutions de cette nature l'œuvre des Soirées populaires inaugurée à Saint-Josse-ten-Noode en 1862, et continuée aujourd'hui par la Ligue de l'enseignement, nous verrons bientôt dans quel but et avec quel succès.

Il existe aussi à Anvers une institution très-importante et très-complète, à laquelle sont affiliés plus de 1,200 travailleurs. Cette institution a deux sections : l'une possède un vaste local où les ouvriers se réunissent le dimanche pour se livrer à des jeux et assister à des conférences sur des sujets variés. Dans l'autre section, qui occupe un local entièrement séparé, on a disposé une salle commune où l'on réunit les membres, où l'on donne des fêtes de famille, et des locaux séparés pour chaque corps de métier, où ils tiennent leurs séances et déposent leurs insignes et bannières. A cette institution se rattachent des sociétés de secours mutuels, etc. La première section est considérée comme préparatoire à l'admission dans la seconde section. Il y a des cours de grammaire, de mathématiques, de géométrie élémentaire, de dessin, de langues française, anglaise, allemande, etc.

Les institutions de cette nature sont très-recommandables et elles répondent à un besoin réellement urgent. Nous n'avons pas à insister sur la nécessité, pour les classes bourgeoises, de donner, par leur concours, une direction honnête, morale et pratique à la classe ouvrière, non plus que sur les conséquences utiles de cette direction. Les événements qui se sont accomplis il y a quelques mois dans le bassin industriel de Charleroi, les tristes révélations que nous a apporté l'enquête anglaise sur les *Trade's Unions* ont leur éloquence, et ils démontrent une fois de plus la nécessité de ce concours. Cet échange de bons offices, il importe d'ailleurs à tous les intérêts de le recommander pour amener

Digitized by Google

les ouvriers à ce calme raisonné, sans lequel ils ne sauraient supporter sans haine et sans envie contre les hommes mieux partagés, les maux dont ils souffrent, et dont, en stricte justice, on doit reconnaître qu'ils sont souvent eux-mêmes les auteurs.

Quel doit être le but des Conférences populaires? D'abord et avant tout d'engager l'ouvrier de puiser aux sources fécondes de la famille et du foyer; de lui inculquer, avec la foi, l'amour du travail et de l'ordre, la noblesse des sentiments et la pureté des mœurs; de lui donner une instruction profitable et, par suite, une entente plus saine de ses intérêts; de l'affranchir, non pas du joug du capital, mais des idées fausses qui l'obsèdent à l'égard du rôle que remplit cet agent bienfaisant, sans lequel il n'est pas de travail possible. — Ensuite, de lui montrer la puissance économique de l'association, mais de l'association sagement entendue, dégagée des mirages trompeurs dont l'ont revêtue quelques réformateurs modernes, qui veulent lancer l'ouvrier dans des voies sans issues pratiques, au risque d'anéantir à jamais chez lui le précieux mobile de la confiance.

Mais tout en signalant les résultats de ces associations, il importe aussi de s'occuper des avantages de la puissance économique et moralisatrice de la famille. Grâce à Dieu, en Belgique, le foyer est encore le centre vers lequel rayonne l'activité de l'ouvrier, parce que son bon sens lui fait reconnaître que la famille est, selon l'heureuse expression d'un grand orateur chrétien, l'association la plus naturelle, la plus providentielle, la plus réellement féconde; association si essentiellement économique, qu'elle a donné son nom à l'économie elle-même; association si parfaitement organisée pour produire, conserver et agrandir la vraie richesse, que les institutions économiques, pour être vraiment fécondes et salutaires, doivent être plus ou moins calquées sur son image. Les penseurs de notre temps, égarés par les sophismes d'un monde imaginaire, qui s'efforcent de trouver en dehors de la famille de nouvelles combinaisons sociales, vont trop souvent chercher au loin le remède qui se trouve tout près d'eux. Ce remède, il convient de l'appliquer, de le recommander sans cesse pour cicatriser les blessures du travailleur, pour amener sa véritable rédemption, c'est-à-dire l'amélioration réelle de son sort.

Sans négliger la culture de l'esprit, n'oublions pas celle du cœur : c'est celle-là surtout qui élève véritablement l'ouvrier, c'est par elle qu'un certain équilibre s'établira et régnera dans le monde, et que les petits et les pauvres pourront s'élever et se maintenir au niveau des plus riches et des plus grands.

Le but des conférences se trouve ainsi tout tracé. Il faut qu'on y fasse entendre à l'artisan un langage moral, digne, profitable à ses intérêts, exempt de ces écarts dans lesquels tombent tant d'orateurs.

Que de bien ferait un tel langage, présenté sous des formes variées et attrayantes, étayé par d'heureux exemples, appliqué aux diverses circonstances de la vie de l'ouvrier! Quelle transformation amèneraient des conférences d'où seraient bannies ces discussions politico-philosophiques dont le moindre tort est

Digitized by Google

d'égarer l'esprit du travailleur! Mais, pour cela, il faut que les conférenciers songent moins à s'élever des tribunes d'orateurs pour faire briller leurs périodes, que de simples chaires de morale, d'économie domestique et de bons sens, où ils s'adresseront au peuple dans un langage essentiellement à la portée de son intelligence, sous forme de conversation, en demandant à leurs auditeurs s'ils ont bien compris, en provoquant même des discussions de nature à les éclairer mutuellement. Voilà, certainement, le meilleur moyen d'atteindre le but proposé. Le talent oratoire du conférencier brillera peut-être moins dans ces joûtes toutes pratiques, mais, à coup sûr, l'intelligence, la moralité et le savoir des auditeurs y gagneront considérablement.

Après avoir précisé l'objet des conférences populaires, il convient d'indiquer les moyens de les organiser.

Les exemples que nous offrent les pays voisins, nous tracent suffisamment la voie à suivre. Il faut associer l'utile et l'agréable; mêler aux enseignements de la morale, aux leçons de l'histoire du travail et des découvertes, au récit des grandes et nobles actions, l'attrait de quelques distractions. La musique, le chant, la comédie, la déclamation, les concerts, les expériences de physique et de mécanique peuvent et doivent varier les séances et offrir sans cesse de nouveaux aliments à la curiosité des auditeurs.

Procurer aux ouvriers des divertissements honnêtes et réglés, leur donner l'habitude et le goût de bons procédés, les accoutumer à certaines formes de politesse, adoucir la rudesse de leurs manières et les mettre dans l'obligation de faire usage d'un langage honnête et décent, c'est véritablement les moraliser, et c'est par des institutions semblables que l'on parviendra le plus aisément à ce désirable résultat. — Mais sont-elles réellement possibles dans les grands centres? Nous n'hésitons pas à l'affirmer. On en trouverait aisément le germe dans plusieurs des institutions actuellement existantes et dans le concours de ceux de nos industriels qui ne croient pas que c'est dans une alliance avec la démocratie socialiste et l'économie anti-chrétienne qu'il faille chercher la véritable amélioration du sort des travailleurs, catégorie nombreuse, mais qui se trouve aujourd'hui isolée, sans point de ralliement, presque sans attache.

L'action doit être double. Il s'agirait d'abord de s'adresser aux élèves adolescents des établissements d'instruction populaire et aux apprentis, à tous ceux, en un mot, qui abordent la carrière industrielle. Ces jeunes gens, comme l'a dit si bien M. Audiganne, c'est l'espérance, c'est l'avenir d'une société meilleure fondée sur la moralité et l'instruction; mais l'espérance prête à devenir la réalité, mais l'avenir prêt à s'emparer du présent. Les générations passent vite : demain les enfants d'aujourd'hui seront sur la brèche, ayant à y conquérir, comme leurs pères, les moyens de vivre par eux-mêmes et d'élever les familles dont ils seront chefs à leur tour. A côté de leurs devoirs et de leurs droits comme agrégés à une même société, comme citoyens du même pays, ils en auront d'autres comme membres de la phalange industrielle. Inutile de faire remarquer que l'intérêt des enfants d'aujourd'hui se confondra demain avec

Digitized by Google

l'intérêt social; s'occuper des enfants, c'est prendre à sa base même le problème qu'il s'agit de résoudre.

La société chrétienne a fait beaucoup pour l'école primaire, et elle a acquis de ce chef des droits incontestables à la reconnaissance des classes laborieuses; mais, il faut bien le dire, l'école primaire est insuffisante. Elle ne tient pas assez longtemps ses élèves, et beaucoup d'enfants, une fois engagés dans la vie de travail, perdent dans le rude sentier où ils marchent, les connaissances premières qu'on leur avait données. On a beaucoup fait pour ces écoles du premier âge, on n'a presque rien fait pour conserver et accroître les résultats qu'elles produisent. Un enseignement secondaire est indispensable; ici l'école n'est plus guère possible qu'accidentellement; mais elle peut être avantageusement remplacée par un bon système de conférences populaires.

Après les apprentis viendraient naturellement les ouvriers adultes. Ici le champ est vaste et le mal profond, pas si profond cependant que, malgré son ignorance, le peuple ne voie par les faits mis en lumière au Congrès de Genève et dans d'autres réunions analogues, et n'acquière la conviction que dans les systèmes d'amélioration, dans les plans de réforme, dans les théories de bien-être que lui préconisent de dangereux amis, il n'y a pas de place ni pour la vraie morale, ni pour la satisfaction des besoins de son âme. Dans ses efforts pour résister au flot du matérialisme populaire qui monte et qui déjà franchit toutes les digues, il a besoin d'être soutenu, guidé, conseillé, éclairé par des hommes qui l'aiment véritablement. Ce doit être là l'œuvre de tous les bons citoyens.

J. Dauby.

Digitized by Google

REVUE DES ÉVÉNEMENTS.

Pour bien comprendre la portée des événements qui se passent sous nos yeux, il faut s'élever jusque dans la région des principes. Ce qui caractérise notre époque, c'est la lutte du principe chrétien et du principe rationaliste, de l'Église et de la Révolution. Cette dernière a déjà remporté partout de nombreuses victoires, et là même où ses hommes ont été repoussés, elle a su faire admettre ses principes. Forte de l'audace de ses partisans et de la terreur qu'elle inspire à ses adversaires, elle serait maîtresse de la situation si, sur un seul point, elle ne rencontrait une résistance invincible. Alors qu'elle voit tout plier devant elle, Rome seule ne plie pas ; Rome maintient avec fermeté le dépôt inviolable de la tradition catholique. Voilà ce qui explique les colères, les menaces de la Révolution.

Un grand fait vient de se passer, et bientôt il sera suivi d'un autre fait plus grand encore. La réunion des évêques à Rome, à l'occasion du dix-huitième centenaire du martyre des SS. apôtres Pierre et Paul, nous a offert une magnifique manifestation de la vie et de la puissance de l'Église. En voyant ces cinq cents évêques rangés autour du trône de Pie IX on eut dit une revue passée à la veille de la bataille, disons-mieux, à la veille de la victoire. Car, dans cette phalange sacrée, on trouvait tout ce qui assure le triomphe : le courage et le dévouement, l'obéissance héroïque, et cette invincible opiniâtreté qui sait mourir et ne sait point reculer devant l'ennemi. Alors que partout ailleurs on voit les esprits se diviser à l'infini, au sein de l'Église règne l'unité d'esprit la plus parfaite : dans l'adresse des évêques, nous trouvons l'adhésion la plus complète à l'Encyclique du 8 décembre 1864, qui a condamné sans appel toutes les applications du rationalisme dans la sphère religieuse comme dans la sphère sociale.

Le Concile œcuménique dont Pie IX a annoncé la réunion prochaine, viendra compléter l'œuvre déjà commencée. Si le pouvoir infaillible de la papauté suffit dans les cas les plus difficiles, la papauté n'en a pas moins toujours aimé à s'entourer de conseils et à associer à ses jugements le jugement du corps épiscopal. L'assistance divine qui lui est irrévocablement promise ne la dispense point d'employer les voies ordinaires de la prudence. Aussi lorsque l'Église s'est trouvée en présence de nouvelles

Digitized by Google

et graves épreuves, les pontifes romains se sont-ils constamment empressés d'avoir recours au remède suprême des Conciles. Les Conciles œcuméniques sont les grandes époques de l'histoire. Les premiers Conciles ont présidé à la formation de l'Europe entière. Dans des temps plus rapprochés, le Concile de Trente a opposé une barrière infranchissable aux envahissements du protestantisme et a été le point de départ de la grande réaction catholique du XVIe et du XVIIe siècles.

Depuis lors trois siècles se sont écoulés et l'Église se trouve en présence de nouveaux périls et de nouveaux ennemis. La Révolution n'est que la conséquence logique du principe de révolte qu'avait posé la réforme. De grandes analogies se font remarquer entre les deux époques. Aujourd'hui comme alors il y a dans l'atmosphère où nous vivons comme une sorte de contagion morale à laquelle il est bien difficile d'échapper complétement. Les principes de la Révolution se rencontrent partout, parfois même jusque dans la bouche de ses adversaires. Dans cette confusion universelle, la vérité elle-même semble s'atténuer et s'affaiblir au contact perpétuel de l'erreur. Et pourtant la société ne peut être sauvée que par la vérité et la vérité tout entière.

Pour sortir de cette situation, il faut, avant tout, employer un remède énergique. Au XVIe siècle, le Concile de Trente opposa à un semblable danger l'affirmation solennelle et catégorique de toutes les vérités que contestait l'hérésie. Le symbole qu'il proclama fut comme la ligne de démarcation du parti de la vérité et de celui de l'erreur : il rendit impossible toute hésitation, toute pensée de compromis et de transaction. Et c'était là un immense service rendu à la cause du bien. Pour combattre l'erreur avec avantage, il faut, avant tout, n'entretenir avec elle aucune intelligence, il faut accepter franchement la lutte et ne point rougir de son drapeau. Aussi que vit-on alors arriver? L'Église, forte de l'affirmation de son principe, reconquit bientôt une grande partie du terrain que lui avait enlevé l'ennemi. Elle vit refleurir en même temps dans son propre sein l'esprit de dévouement et d'obéissance, les prodiges de la science et ceux plus grands encore de la sainteté. Au contraire, l'hérésie, contrainte à se replier sur elle-même, se détruisit de ses propres mains et finit par se perdre sans retour dans le rationalisme.

Eh bien! nous l'espérons, le prochain Concile sera pour notre époque ce que le Concile de Trente a été pour le XVIe siècle. Les évêques du monde entier viendront s'unir à Pie IX pour condamner les erreurs du siècle et pour chercher un remède proportionné à de si grands maux. Les erreurs que Pie IX a déjà condamnées en vertu de son autorité souveraine, il les condamnera de nouveau en union avec toute l'Église enseignante. Devant cette unanimité éclatante, il ne sera plus désormais possible de se faire illusion sur la portée de ces condamnations, il faudra reconnaître que l'Église tout entière a parlé, il faudra donc lui obéir

Digitized by Google

sans réserve. Il n'y aura plus qu'une même doctrine pour tous ceux qui voudront rester catholiques, et cette union des esprits leur sera un gage certain de victoire. Déjà partout, au milieu des épreuves, nous voyons apparaître les germes d'une grande réaction catholique. Mais à cette réaction il faut une direction commune, il faut des armes et un drapeau. C'est là, espérons-nous, ce que lui donnera le Concile, et c'est par là qu'il préparera la défaite plus ou moins prochaine de la Révolution. Il ne sauvera pas l'Église, puisque l'Église ne peut périr, mais il sauvera la société que menacent avant tout ces doctrines de mort. Et tout ce que l'Église et la société devront au Concile, elles le devront à la papauté, puisque le Concile n'a été possible que par la papauté. Ce sera là une des plus grandes gloires du glorieux pontificat de Pie IX.

Nous pensons ne nous être point écarté de notre sujet en nous occupant du prochain Concile, puisque nous n'y voyons pas seulement un grand fait religieux, mais encore le plus grand fait politique de notre temps. On l'a déjà dit, derrière toute grande question se trouve la question religieuse.

Si maintenant nous rentrons dans la sphère purement politique, nous y trouvons peu de changements dans la situation. Trois grandes questions menacent toujours la paix européenne : la question allemande, la question italienne et la question d'Orient.

La question allemande revêt de plus en plus le caractère exclusivement prussien. Maîtresse absolue dans la confédération du Nord, la Prusse travaille maintenant à étendre son influence sur les États du Sud qui successivement lui abandonnent tous les attributs de la souveraineté. Par les conventions militaires qu'elle a conclues avec ces États, elle dispose de leurs armées; par les traités qui reconstituent le *Zollverein*, elle s'immisce jusque dans leur administration intérieure, et en réunissant en diverses circonstances leurs députés avec ceux de la nouvelle confédération, elle prépare leur absorption future dans cette dernière. Les réclamations de la France contre cette déviation du traité de Prague ne peuvent que servir les desseins de la Prusse en réveillant la susceptibilité nationale des Allemands du Sud, qui n'ont pas oublié la confédération du Rhin et qui, pour échapper à l'influence française, n'hésiteraient pas à se jeter dans les bras de la Prusse.

Le gouvernement prussien paraît rencontrer plus de résistance dans le Hanovre qui regrette toujours son autonomie et son antique dynastie. L'expulsion de la reine Marie prouve les inquiétudes qui règnent à cet égard à Berlin. Une autre difficulté, ce sont les réclamations du Danemark qui demande la mise à exécution de l'article du traité de Prague qui permet aux populations danoises du Schleswig de rentrer sous sa domination. L'insistance que met le Danemark à faire valoir ces réclamations semble indiquer qu'il se sent appuyé par un puissant allié.

Digitized by Google

Cet allié ne peut guère être que la France. Il doit y avoir eu à ce sujet entre les deux gouvernements français et prussien des pourparlers qui, un moment, ont paru menacer le maintien de la paix européenne. On a parlé d'une note fort énergique envoyée de Paris au cabinet prussien. Le gouvernement français a d'abord tout nié, puis après il a dû laisser avouer, par ses organes officieux, que tout n'était pas faux dans les bruits répandus. Ces tergiversations indiquent une situation difficile. Il est évident que la France ne peut prendre son parti des agrandissements successifs de la Prusse; mais, d'un autre côté, le gouvernement impérial paraît décidé à éviter avec soin tout ce qui pourrait amener un conflit immédiat. Serait-ce à cause de ses embarras intérieurs, ou bien parce que ses préparatifs militaires ne sont pas encore complétement terminés? Quoi qu'il en soit, la paix ne semble pas sérieusement menacée pour le moment.

Quant à la politique intérieure du gouvernement français, elle a complétement déçu les espérances de ceux qui espéraient un changement de système dans le sens *libéral*. La lettre de l'Empereur à M. Rouher prouve clairement que nous n'avons rien autre chose à attendre que la continuation du gouvernement personnel. On peut, du reste, se demander si le second empire pourrait accorder autre chose sans ébranler les bases mêmes de son pouvoir.

Il faut cependant avouer que la France n'a guère à se féliciter du gouvernement personnel dans la politique extérieure. C'est à lui qu'on a dû la guerre d'Italie et ses conséquences, y compris la guerre d'Allemagne; c'est à lui aussi qu'il faut attribuer la déplorable expédition du Mexique et l'horrible catastrophe qui vient de la terminer. Dans une des dernières séances du Corps législatif, M. Thiers a fait la critique de cette expédition avec le talent et la clarté d'exposition que l'on connaît; M. Rouher lui a répondu, mais il n'est pas parvenu à le réfuter. Il est seulement à regretter que dans ce discours, comme en d'autres circonstances encore, M. Thiers se soit laissé influencer par le culte qu'il a conservé pour les soi-disant principes de 89, cette idole du libéralisme et de la Révolution. C'est là une erreur regrettable dans ce beau génie. Cette préoccupation l'a rendu injuste envers l'Église, et lui a fait approuver l'une des fautes capitales du gouvernement de Maximilien, la ratification des lois de Juarez qui dépouillaient l'Église de son légitime patrimoine.

Cette affreuse catastrophe du Mexique a produit en Europe une stupéfaction générale. L'assassinat de Maximilien et les horreurs qui se commettent tous les jours au Mexique rappellent la date sanglante de 93. Seuls les organes du faux libéralisme et de la démagogie, ont cherché, plus ou moins ouvertement, à justifier Juarez. Chose étrange, nous avons vu parmi eux les partisans les plus déclarés de l'abolition de la peine de

Digitized by Google

mort applaudir ou peu s'en faut à l'attentat qui déshonorera à jamais la république mexicaine. Cela nous a donné la mesure de leur sincérité et nous a rappelé que Robespierre avait, lui aussi, protesté énergiquement dans son temps contre le maintien de la peine de mort.

Si la chute sanglante de l'empire du Mexique fait peser sur le gouvernement français une lourde responsabilité, la situation de l'Italie lui donne aussi de trop légitimes inquiétudes. Un revirement inattendu vient de se produire dans les allures du gouvernement italien. Le ministère Rattazzi que l'on croyait inféodé à tout jamais à la politique française, s'est allié à la Gauche : il lui a donné pour premier gage, la spoliation complète des biens ecclésiastiques. La gauche en attend aujourd'hui un second : la conquête de Rome. On a pu croire un instant que le ministère Rattazzi seconderait ses projets. Garibaldi avait reparu, on enrôlait des volontaires pour ses bandes, et le gouvernement italien se taisait. Il est vrai qu'il réunissait des troupes autour des frontières pontificales, mais c'était là aussi ce qu'il avait fait à la veille de Castelfidardo. Il semblait, en un mot, que la révolution italienne allait prendre une sanglante revanche du coup que lui avaient porté les grandes manifestations catholiques de Rome.

Puis tout à coup les bruits cessèrent et Garibaldi s'éclipsa. Qu'était-il donc arrivé? Un fait s'était produit : la mission du général Dumont à Rome. On parlait d'un discours significatif prononcé par ce général, alors qu'il inspectait la légion française d'Antibes. Malgré le démenti du *Moniteur,* il doit y avoir eu là quelque chose qui a donné à penser au gouvernement italien. Ce dernier a reclamé avec la forfanterie qui lui est habituelle, il a obtenu une apparence de satisfaction dans le langage du *Moniteur;* mais cependant il a dû s'apercevoir que le gouvernement impérial n'était nullement favorable au projet d'une tentative contre Rome. Voilà, nous semble-t-il, ce qui explique l'apaisement qui vient de se produire subitement : le ministère italien sait trop bien qu'il ne peut marcher sans l'appui ou, du moins, sans la tolérance de la France. On a parlé depuis de graves dissentiments entre les gouvernements français et italien, du rappel de l'ambassadeur italien à Paris, M. Nigra, et de celui de l'ambassadeur français à Florence, M. de Malaret. Il pourrait y avoir là beaucoup d'exagération, et l'on connaît d'ailleurs les ménagements tout particuliers dont le gouvernement impérial a constamment usés envers la politique italienne. Cependant le mouvement déclaré du ministère Ratazzi vers la gauche n'a pu que déplaire profondément au gouvernement de Napoléon III, qui constamment a poursuivi un juste-milieu impossible entre les intérêts conservateurs et les exigences de la Révolution.

Aujourd'hui l'Italie semble attendre que la position de la France devienne tellement difficile qu'elle puisse lui vendre son alliance au prix

Digitized by Google

de l'abandon de Rome. Là surtout est le lien qui rattache la question romaine à la question allemande. Nous avons déjà parlé de cette dernière question, et il ne nous reste plus qu'à faire mention d'un incident qui s'y rattache : l'entrevue de l'empereur d'Autriche et de l'empereur des Français à Salzbourg.

Si l'on s'en tenait au motif avoué de cette visite, il ne s'agirait, de la part de Napoléon III, que de donner à François-Joseph une preuve de sympathie après la terrible catastrophe arrivée au Mexique. Il est cependant bien difficile de ne point toucher à la politique dans une entrevue de souverains, et du reste, la France aurait le plus grand intérêt à s'assurer l'alliance de l'Autriche dans le cas d'une rupture avec la Prusse.

Nous ne savons ce que le gouvernement français pourra tenter à cet égard, mais il ne nous semble pas qu'il puisse le faire avec quelque chance de succès. L'Autriche a trop besoin de repos pour penser à se jeter dans les aventures. Aujourd'hui il lui importe avant tout de résoudre les nombreux problèmes qui se présentent à l'intérieur de l'Empire. Et d'ailleurs dans une nouvelle guerre en alliance avec la France, elle aurait tout à perdre et rien à gagner. L'hostilité et l'abstention de la France lui ont fait perdre l'Italie et l'Allemagne ; l'alliance de la France ne lui rendra rien de ce qu'elle a perdu. La France n'abandonnera jamais l'unité italienne qui est son œuvre favorite, et quant à l'Allemagne, si l'Autriche veut y rendre à jamais impossible le rétablissement de son antique influence, le meilleur moyen qu'elle pourrait employer serait de s'allier avec la France. Une telle alliance serait tellement impopulaire qu'elle la rendrait à jamais impossible en Allemagne.

Il y aura sans doute des conversations politiques a Salzbourg, mais il ne faut pas en attendre de grands résultats. Il en sera ce qu'il en a déjà été du voyage des différents souverains à Paris : il n'en sortira aucune solution.

Un des faits les plus curieux de notre époque a sans doute été le voyage du Sultan à Paris. Ce voyage, peu conforme à l'esprit du Coran, n'a pas dû être un simple voyage de curiosité. Derrière le désir de voir de près la civilisation européenne, il y avait une pensée politique. Menacé par les prétentions de la Russie qui paraît pouvoir compter sur l'appui de la Prusse, le Sultan à dû rechercher l'assistance des autres cours européennes. A Paris comme à Londres et à Vienne, il a reçu l'accueil le plus amical ; il aura sans doute aussi recueilli des témoignages de sympathie, mais nous doutons fort qu'il ait rapporté à Constantinople des assurances positives. L'Europe n'est pas assez sûre d'elle-même pour oser engager l'avenir. Seulement on cherchera encore à maintenir en Orient le *statu quo,* fort menacé d'ailleurs par les menées de la Russie et l'agitation des populations chrétiennes.

Avant de terminer notre revue, nous avons encore à parler de la Bel-

Digitized by Google

gique, mais nous n'aurons aujourd'hui que peu de choses à en dire. La politique intérieure y a presque complétement chômé pendant les derniers mois. C'est la suite naturelle de la clôture de la session. Nous devons pourtant signaler quelques nouveaux échecs de la politique doctrinaires à Verviers, où deux catholiques sont entrés dans le Conseil communal, à Gosselies, où le triomphe des catholiques a été complet, et surtout à Liége où, à la suite de la situation désespérée des finances, le collége doctrinaire présidé par M. Piercot a dû se retirer pour faire place à un collége semi-radical qui lui-même doit se trouver passablement embarrassé de la situation.

L'accueil sympathique fait en Angleterre aux gardes civiques belges qui se sont rendus au tir de Wimbledon, a été généralement considéré comme une assurance de l'appui que l'Angleterre donnerait, le cas échéant, au maintien de notre nationalité. Sans méconnaître l'influence de ce symptôme, nous estimons que la Belgique possède des garanties plus efficaces dans le respect des traités et d'intérêt général des peuples. Témoin l'affaire du Luxembourg qui, après avoir soulevé de si grandes craintes, a abouti à une entente des cabinets qui semble correspondre au désir général de la paix.

On s'occupe actuellement de mettre à exécution la loi inconstitutionnelle qui destitue de leurs fonctions les magistrats septuagénaires. M. Bara va s'efforcer de nous donner une magistature créée à son image. C'est dire que nous verrons d'étranges nominations.

Il y a parfois de singulières coïncidences. Un arrêté signé par S. M. Léopold II vient d'accepter la démission forcée du président de la Cour de cassation, M. le baron de Gerlache, qui, il y a trente-six ans passés, avait, comme président du Congrès, reçu le serment de Léopold Ier à cette même Constitution que l'on viole impunément aujourd'hui. C'est là un fait qui suffit pour montrer la différence des deux époques : 1867 est bien loin de 1831.

PAUL CROMBET.

Digitized by Google

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques. (*Historisch-politische Blätter*). Munich. — 60e *vol.*, 13e *livr.* — Étude sur Charles V. — Cornelius (suite). — Wänker : Les défauts politiques de l'Autriche. — Gams : La date des martyres des princes des Apôtres. — Prof. Thiersch : La franc-maçonnerie en Bavière. — Les progrès de la médiatisation dans l'Allemagne du Sud. — L'Europe à vol d'oiseau. — Extrait de mon portefeuille : Correspondance avec un bourgeois franc-maçon. — Le Photius d'Hergenröther. — Le crédit et l'usure. — Le Concile général, etc. (Cette livraison ne nous est pas parvenue.)

Le Catholique. (*Der Katholik.*) *Revue des sciences catholiques et des événements religieux.* Mayence. — *Livr. de juillet* 1867. — Jugement du Saint-Siége sur l'ontologisme. IV. — La diplomatie de Gustave-Adolphe dans la Franconie. — La psychologie d'Aristote. — Les femmes de Charlemagne. — Documents statistiques sur l'Amérique du Nord. — Revue littéraire. — Le mouvement catholique dans la haute Église d'Angleterre. — Assemblée générale des catholiques à Malines.

La Civilisation catholique. (*La Civiltà cattolica.*) Rome. — *Série VI, vol. X, livr.* 416. — Adresse des évêques et réponse du Saint-Père. — La vitalité de l'Église démontrée à l'occasion du centenaire de saint Pierre. — Le Saint-Siége et le gouvernement de Russie. — Simon Pierre et Simon le Magicien. Légende (suite). — Vittorino (suite). — Bibliographie. — *Livr.* 417. — Les effets du centenaire célébré à Rome. — La canonisation du bienheureux Pierre d'Arbues et l'*Allgemeine Zeitung*. — Simon Pierre et Simon le Magicien. Légende (suite). — Le centenaire et les libéraux. — Vittorino (suite). — Revue de la presse italienne. — Bibliographie. — Archéologie. — Chronique contemporaine. — *Livr.* 418. — La canonisation du bienheureux Pierre d'Arbues et l'*Allgemeine Zeitung* (suite et fin). — Les lois fondamentales de l'École positiviste. — Simon Pierre et Simon le Magicien. Légende (suite). — Vittorino (suite). — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine.

Revue universelle. (*Rivista universale.*) Gênes. — *Livr. de juillet* 1867. — Les confessions d'un métaphysicien, par Terenzio Mamiani (suite) : D.-P. Del Rio. — Rationalisme et religion. Études philosophiques et historiques (suite) : Cte F. Linati, sénateur. — Sur l'authenticité des diverses parties de la Bible, traduite conformément au décret du concile de Trente : prof. G. Ghiringhello. — Revue des événements. — Bulletin bibliographique.

La Charité. (*La Carità*). *Revue religieuse, scientifique et littéraire.* Naples. — *Livr. de juin* 1867. — La primatie de Pierre et la raison sociale : Enrico Attanasio. — Le centenaire de saint Pierre et saint Paul : Alf. Capecelatro. — Saint Pierre et la charité : L. Palumbo. — Actes du Souverain-Pontife et des évêques. — Les fêtes romaines à l'occasion du centenaire de saint Pierre. — *Livr. de juillet.* — La tyrannie du romantisme dans la littérature méridionale : L. Palumbo. — Écrits inédits de C. Balbo. — Les prisons et les prisonniers : L. Barbato. — Mgr Giovanni Rossi :

Digitized by Google

P. Enrico Mandarini. — Mme Swetchine : P.-L. Spaccapietra. — Conti, Amari et d'Ondes Reggio au Parlement italien. — Lettre-circulaire de la Sacrée-Congrégation du Concile.

Le Mois. (*The Month.*). Londres. — *Livr. d'août* 1867. — Une vie orageuse : journal de la reine Marguerite (suite) : Lady G. Fullerton. — La vie dans les Landes. — Hommes d'État de l'Angleterre. XII. Grenville, Portland et Perceval. — Les tentatives de réunion des diverses communions chrétiennes. — Projets de la France pour l'invasion de l'Angleterre. — La maison de Madame Louise. — Maximilien d'Este. — Revue littéraire.

Le Monde catholique. (*The Catholic world.*) New-York. — *Livr. d'août* 1867. — La Papauté schismatique, par Guettée (suite). — Souvenirs d'Espagne (suite). — Améric Vespuce et Christophe Colomb. — Trois pages d'un vieux journal. — Sir Thomas More. — Les deux amants de Flavia Domitilla. III. — Un saint irlandais. — Le crucifix de Baden (suite). — L'indissolubilité de mariage catholique (suite). — Solution de quelques problèmes parisiens. — Jouer avec le feu. — Le christianisme et ses conflits. — Les thermomètres. — Les paysans de Toscane et les Maremmes. — Mélanges. — Poésies. — Nouvelles publications.

La Revue canadienne. Montréal. — *Livr. de juillet* 1867. — De Québec à Mexico (suite et fin) : Faucher de Saint-Maurice. — Ultima verba : le même. — Causerie sur Québec. — Le sacrifice et l'égoïsme. — Scènes de la guerre de l'indépendance du Mexique. — Bibliographie.

Le Correspondant. Paris. — *Livr. de juillet* 1867. — M. Cousin et son École (fin) : Am. de Margerie. — Voyage à l'Exposition. IV : Victor Fournel. — Les Moines d'Occident : Foisset. — L'union monétaire : C.-F. Audley. — Fumée : J. Tourguénef. — Massillon et les Jansénistes : E.-A. Blampignon. — Les premières armes de Bonaparte : Mortimer-Ternaux. — Mélanges. — Revue critique : P. Douhaire. — Les événements du mois : L. Lavedan. — Bulletin bibliographique.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris. — *Livr. de juillet* 1867. — Massillon (suite) : Mme de Marcey. — Une coalition à Cette en 1866 : L. Petiton. — Saint Jérôme et les dames romaines. Seconde partie : Saint Jérôme à Bethléem : M. de la Rocheterie. — Société d'économie charitable. Procès-verbaux des séances du 13 avril et du 20 mai 1867 : Question des octrois. — L'Exposition universelle de 1867 et les progrès de l'industrie (4e art.) : A. Audiganne. — Les fermes-hospices des Flandres : Ed. Ducpetiaux. — Revue littéraire : la littérature et l'enseignement de l'économie politique : A. Rondelet. — 3me congrès de Malines, du 2 au 7 septembre 1867. — Chronique du mois. — Bulletin bibliographique.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. d'août* 1867. — Le chantre de Roncevaux : P. A. Cahour. — Lamennais. Étude psychologique (fin) : P. V. Mercier. — Saint Josaphat Koncévitch : P. J. Martinof. — De la consolation dans la littérature payenne et dans la littérature chrétienne : P. G. Longhaye. — Le soleil : conférence faite aux élèves de l'école Sainte-Geneviève : P. A. Secchi. — Correspondance. Voyage d'un évêque missionnaire à Rome : Mgr A. Languillot. — Un mot sur la question des Jésuites à Ratisbonne. — Bibliographie. — Varia.

Digitized by Google

LES DOCTRINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS SUR LA LIBERTÉ.

LES DERNIÈRES CONTROVERSES (1).

Quiconque a suivi avec attention les diverses luttes dont nous avons esquissé le tableau, n'a pu manquer de s'apercevoir que ce sont toujours à peu près les deux mêmes écoles qui sont en présence. D'un côté on nie ou du moins on atténue les forces de l'homme naturel ; de l'autre on revendique tous les priviléges qui lui appartiennent. Parfois la négation est absolue, elle va jusqu'à détruire le libre arbitre ou à faire de son acte une fonction purement mécanique, déterminée par un moteur extérieur : alors elle tombe dans l'hérésie et devient l'objet de condamnations dogmatiques ; d'autres fois moins avancée et plus prudente, elle se borne à attaquer la valeur de la raison individuelle, ou à donner de l'opération humaine des explications qui paraissent compromettre le jeu si délicat de la liberté : il en résulte des systèmes dont les uns n'ont subi aucune flétrissure, dont quelques autres ont été repoussés comme faux, sans avoir cependant encouru l'anathème. En face de ces opinions plus ou moins exagérées se pose une doctrine constante, toujours conséquente avec elle-même, qui, sans rien enlever à la grâce, conserve à la nature ses légitimes prérogatives et ne croit pas que ce soit relever l'économie de la Rédemption que de calomnier à son profit l'opération créatrice.

Il n'y a pas là seulement deux systèmes, il y a aussi comme deux esprits, comme deux tendances générales qui exercent leur influence sur toutes les appréciations, et dont l'action se fait sentir dans

(1) Ce remarquable article du P. Matignon a été publié dans la livraison de juillet des *Études religieuses, historiques et politiques*, rédigées par des Pères de la Compagnie de Jésus à Paris. En le reproduisant avec l'autorisation de l'auteur, nous devons faire remarquer aux lecteurs de la *Revue Générale* qu'il vient à la suite d'une série d'autres études sur le même sujet. L'ensemble de cet important travail paraîtra prochainement en volume. (*N. R.*)

Digitized by Google

toutes les questions importantes. Les dernières polémiques suscitées parmi nous en offrent constamment la trace.

I.

Encore aujourd'hui, pour un certain nombre de catholiques le mépris de la philosophie est à l'ordre du jour. Longtemps on l'avait reniée absolument, et rien de plus logique : car s'il était vrai que toute connaissance humaine dérive de la tradition, que toute certitude se rattache à la révélation primitive, il n'y avait plus lieu à distinguer deux sciences, l'une sacrée, l'autre profane; ce n'étaient plus que deux branches partant du même tronc, ou, si l'on veut, deux ruisseaux alimentés par la même source.

Depuis que l'autorité doctrinale qui veille au dépôt de la foi s'est prononcée contre ces assertions, la science purement rationnelle n'a plus été contestée d'une manière absolue, mais elle n'en est pas moins restée, aux yeux de plusieurs, dans un état de discrédit et de déconsidération. Il est bien difficile de l'estimer quand on lui fait la part si petite. Sans doute on ne dit plus que la raison ait été totalement aveuglée par la chute primitive; mais le peu de lumière qu'on lui laisse est si insuffisant qu'il n'y a pour ainsi dire rien à en attendre; aussi est-ce à peine si l'on pardonne aux écoles catholiques d'attacher tant de prix à l'enseignement qui vient d'elle. Nous avons vu plus d'une fois se manifester des signes d'étonnement et presque de pitié lorsque nous rappelions que, par un décret récent de sa dernière congrégation générale, la Compagnie de Jésus a rétabli comme autrefois le cours de trois années entières pour l'étude de la philosophie.

Eh bien! il faut le dire tout haut : ce mépris est dangereux autant qu'il est contraire à l'esprit de l'Église. Les catholiques qui le professent donnent la main, sans s'en apercevoir, à la secte la plus radicale, la plus destructive de toute croyance, je veux dire celle des positivistes. Car supprimer, ou à peu près, les études métaphysiques, c'est équivalemment nier la compétence de la raison dans les questions de causes premières et de causes finales; c'est la parquer dans le domaine des faits et de la matière, sans lui permettre d'atteindre les substances, d'aborder la région des idées; par conséquent c'est lui couper toute voie à ce qui dépasse le pur phénomène.

Digitized by Google

En vain les hommes dont je parle s'imaginent combler cette lacune avec les vérités révélées dont nous sommes en possession. Ils oublient que cette possession même présuppose toute une série de certitudes rationnelles dont il est impossible de se passer pour établir la foi ou même pour en rendre compte. Ébranler ces certitudes serait ruineux ; les chercher ailleurs que dans la raison serait insensé. On ne peut donc sans compromettre la cause religieuse amoindrir le rôle et la mission de la science rationnelle.

Aussi la tradition chrétienne a toujours professé pour elle un grand respect. Malgré les erreurs qu'ils rencontraient à chaque pas dans les philosophes païens, les Pères ne repoussaient pas leurs écrits, ils les étudiaient même avec le plus grand soin. Et cette étude n'avait pas seulement pour objet de ne rien ignorer des systèmes qu'il fallait combattre ; les docteurs chrétiens lui demandaient autre chose ; ils voulaient s'enrichir de ces dépouilles opimes trouvées dans le camp ennemi ; ils cherchaient l'or, l'argent déposés en quelque sorte d'avance dans ces trésors providentiels, dont Dieu leur réservait l'exploitation. Écoutons saint Augustin qui exprime, en l'imitant, cette conduite de ses devanciers :

« Les doctrines des Gentils ne se composent pas seulement de fables et de fictions superstitieuses, fardeau pesant et stérile, produit d'un travail superflu dont chacun de nous, en sortant de leurs rangs, sous la conduite du Christ, doit secouer le poids avec horreur ; mais on y trouve aussi des études libérales appropriées au service de la vérité, des préceptes moraux très-utiles, et même quelques principes justes concernant le culte d'un seul Dieu. C'est de l'or, de l'argent qu'ils n'ont point créé, mais qu'ils ont extrait des mines de cette divine Providence qui les a partout répandus ; ils en abusaient pour l'injurier et pour servir les démons ; ceux qui se séparent de leur société malheureuse, emporteront avec eux ces richesses pour les restituer à leur emploi légitime, c'est-à-dire à la propagation de l'Évangile. Il faut aussi prendre leur vêtement, je veux dire ces institutions humaines appropriées à l'état de nos sociétés, car nous ne pouvons nous en passer dans la vie présente ; et tout cela sera converti à l'usage des chrétiens.

« Et qu'ont fait autre chose bon nombre de ceux qui sont nos maîtres dans la foi ? Ne voyons-nous pas avec quelle quantité d'or, d'argent, avec quelle charge d'habits magnifiques est sorti de cette Égypte Cyprien, le docteur suave et le bienheureux martyr ; combien y ont puisé Lactance, Victorinus, Optat, Hilaire, pour ne parler que

Digitized by Google

des morts, ainsi que tous ces Pères grecs dont nous ne saurions dire le nombre? D'ailleurs le premier de tous, Moïse si fidèle à Dieu, nous en a donné l'exemple, puisqu'il est écrit qu'on l'avait instruit dans toutes les sciences de l'Égypte (1). »

Un de ceux qui sont cités ici par l'éloquent évêque d'Hippone, Lactance, dans son traité des *Institutions divines*, va jusqu'à dire que la vérité tout entière se trouve dans les philosophes païens ; seulement il ajoute qu'elle y est éparse, fragmentée, nulle part réunie en un vaste ensemble qui rapproche les causes des effets et la raison des choses de leurs conséquences ; ce qui leur a manqué c'est une vaste synthèse où le bon grain se trouvât séparé de l'ivraie ; mais un éclectisme éclairé qui rassemblerait ces éléments semés ça et là chez toutes les sectes et dans tous les systèmes, ne serait point en désaccord avec nos croyances (2).

Clément d'Alexandrie ne pensait pas autrement ; on sait avec quel soin il dérobe à l'antiquité la trame précieuse avec laquelle il tisse sa doctrine et brode ses intelligentes *tapisseries* (*Stromata*). Les docteurs scolastiques, à leur tour, attacheront à la philosophie humaine et en particulier à celle d'Aristote un intérêt et une importance qui pourra aller même parfois jusqu'à l'exagération. Quelle que soit la sollicitude avec laquelle ils interprètent le texte sacré, il est clair que le développement rationnel du dogme ou des vérités naturelles tient dans leurs ouvrages une place beaucoup plus considérable que les travaux d'exégèse.

C'est de la Réforme que date le dédain pour la philosophie.

Le protestantisme ne brisait pas seulement avec la tradition, il brisait également avec la logique. Plus encore que l'autorité doctrinale, la raison était pour lui une ennemie ; et nous avons vu avec quelle violence il se tournait contre elle. Comment se fait-il que de nos jours certains catholiques perdent complétement de vue ces enseignements de l'histoire et reprennent, en partie du moins, pour leur propre compte, une thèse que l'hérésie elle-même a désormais abandonnée ?

Il est tout un ensemble non point seulement de vérités profanes, mais aussi de vérités morales et même religieuses, qui appartiennent à l'ordre naturel, qui sont accessibles à la raison, et qui

(1) Aug., *de Doctrin. christ.*, lib. II, cap. xl.

(2) « Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos per sectasque diffusam colligeret in unum ac redigeret in corpus, is profecto non dissentiret a nobis. » (Lactant., *de Divin. Inst.*, lib. VIII, cap. vii.)

Digitized by Google

ont été plus ou moins entrevues ou connues en dehors de la révélation divine. Cet ensemble constitue une science *humaine*, et non point *païenne;* car on ne saurait lui donner ce nom alors même qu'on la retrouve partiellement au sein de l'idolâtrie. C'est ce que remarque avec autant d'énergie que de justesse le P. Perrone. « Nous repoussons, dit-il, cette distinction intrinsèque que l'on voudrait faire de nos jours entre la philosophie païenne et la philosophie chrétienne; car, à considérer la chose en elle-même, il n'a jamais dû y avoir qu'une philosophie, soit chez les païens, soit chez les chrétiens : à savoir la science des vérités de l'ordre naturel que l'on acquiert par le bon usage des facultés de l'esprit. Nous avouons qu'elle a reçu de grands services de la révélation chrétienne; mais il est faux que le malheur du monde païen soit le fait de la philosophie : il n'est le fait que des passions humaines, des préjugés, des opinions, et, si l'on veut, de l'abus de la philosophie (1). »

Il faut donc se défier de cette perpétuelle antithèse que quelques-uns établissent et de cette alternative posée par eux comme si toute idée devait être formellement chrétienne sous peine d'être décidément antichrétienne. Entre ces deux termes n'y a-t-il pas toute une sphère de connaissances qui par elles-mêmes n'appartiennent point à la révélation, de même qu'elles ne lui sont nullement contraires? Les sciences mathématiques, la plupart des sciences naturelles sont dans ce cas (2). Le christianisme les éclaire sans doute et au besoin les redresse, mais elles ne découlent pas de lui. Il est même une morale naturelle qui subsisterait, non pas certes s'il n'y avait pas de Dieu, ou si l'homme n'avait point à s'occuper de son culte, comme le prétendent ceux qui se nomment les partisans de *la morale indépendante,* mais bien sans supposer l'existence d'une religion positive, c'est-à-dire de préceptes spéciaux ou de devoirs manifestés par une voie surnaturelle. Les hommes qui nient le miracle et la révélation peuvent et doivent avant tout être amenés à reconnaître cette morale; et lorsque les constitutions de nos États se placent en dehors de tout culte positif, elles ne peuvent jamais faire abstraction ni de cette loi ni de cette religion gravées dans toutes les âmes par la main de la nature; autrement elles se contredisent et se

(1) Perrone, *de Loc. theol.*, p. 3, sect. I, c. I, prop. I, ad. 3.

(2) N'est-ce point assez que ces sciences ne contredisent point la vérité religieuse, et ne peut-on pas leur appliquer le mot de Jésus-Christ dans l'Évangile : *Qui non est adversum vos pro vobis est* (Luc. IX, 50).

Digitized by Google

mettent dans l'impossibilité d'établir logiquement aucune règle obligatoire.

Voilà ce que l'apologie contemporaine a besoin d'expliquer nettement, de mettre en une pleine lumière. Ce n'est point en faisant une guerre imprudente à la raison qu'elle dissipera la confusion qui règne dans les esprits ; c'est au contraire en s'appuyant sur elle et en invoquant son témoignage qu'elle peut espérer de ramener ceux qui se reposent dans la demi-sécurité d'une bonne foi relative, et qui ne repoussent peut-être la vérité que parce qu'elle ne leur est point présentée sous une forme assez acceptable.

II.

Les mêmes principes qui mettaient en suspicion contre la philosophie naturelle avaient proscrit la littérature profane.

On se rappelle le bruit qu'excita une récente controverse à l'occasion des auteurs classiques enseignés dans nos colléges, et cette levée de boucliers contre ce qu'on appelait l'invasion du paganisme dans nos écoles. Dieu merci, tout a été dit sur ce sujet; le débat est clos, et la vérité, en cette matière, généralement reconnue. Une lettre adressée dernièrement par le cardinal Patrizi à Mgr de Tloa, administrateur du diocèse de Québec (1), contient les déclarations les plus explicites sur le caractère inoffensif de l'enseignement traditionnel. Il serait donc plus qu'inutile de raviver une dispute heureusement terminée, et nous ne pouvons qu'obtempérer avec bonheur à la recommandation que nous trouvons dans le même document : Oui, les catholiques, au lieu de s'attaquer les uns les autres et de diviser leurs forces, dans cette question ou autres semblables, feront bien mieux de s'entendre, de s'unir, de se porter d'un commun effort contre l'ennemi commun. Quand tout est nié à la fois, quand les remparts de la ville sainte sont de toutes parts menacés et souvent ouverts par de larges brèches, les ouvriers-soldats qui travaillent à les réparer en même temps qu'ils combattent pour les défendre n'ont-ils pas assez de leur double tâche? et faudra-t-il qu'on les voie encore tourner les uns contre les autres le glaive qui leur a été remis en main pour la sécurité de tous?

Nous nous garderons donc de rentrer dans la discussion et nous n'en ferons pas même l'histoire. Seulement il convient de dire que,

(1) Les *Études* ont mentionné ce document. (Avril 1867, p. 598.)

Digitized by Google

là comme dans toutes les controverses précédentes, la Compagnie est demeurée intrépidement à son poste. Non-seulement dans ses colléges elle n'a pas un instant modifié ses programmes, mais encore elle n'a pas manqué d'élever la voix pour venger les anciennes méthodes et s'unir à ceux qui en avaient pris hautement le patronage devant l'opinion publique. Avec Mgr Dupanloup et Mgr Landriot, les PP. Cahour (1) et Daniel (2) furent certainement au nombre des plus vigoureux champions engagés dans cette lutte un moment ardente et passionnée.

Aujourd'hui l'arène est fermée et la paix semble établie. Mais si ces polémiques peuvent avoir quelque utilité pour éclairer les esprits, c'est à la condition qu'au moment où elles se terminent, on constatera les conclusions sur lesquelles l'entente a eu lieu; puis, qu'on s'efforcera de dégager les principes qui dominent la matière et de restituer à la conduite qui prévaut dans l'Église sa véritable signification, sa légitime portée. C'est à quoi se borne notre rôle.

La conséquence pratique de toute la controverse, est que les écoles catholiques continueront à faire à l'avenir ce qu'elles ont fait dans le passé. Le fond de l'enseignement classique sera toujours formé par les auteurs profanes de la Grèce et de Rome; non pas certes que l'on doive exclure les écrivains chrétiens, puisque, eux aussi, n'ont jamais manqué d'être représentés dans les programmes d'humanités sagement conçus; néanmoins au point de vue de cette formation première et purement littéraire qui convient à l'enfance, ils sont généralement des modèles moins parfaits, vu l'époque où ils ont vécu; c'est ce qui assure à leurs rivaux une place plus considérable et une influence plus constante. Ceux-ci du reste n'offriront aucun péril, pourvu qu'ils soient expurgés avec soin de tout ce qui s'y rencontrerait d'immoral; et pourvu qu'expliqués par un professeur chrétien, ils s'adressent à des enfants dont on soigne avant tout l'instruction religieuse. Dans ces conditions, qui sont celles de tout établissement vraiment catholique, la méthode qui a réussi jusqu'à ce jour ne peut manquer de réussir encore. Ce n'est point, comme on l'avait dit, *un moule païen* où l'on jette une matière animée qui n'en pourra sortir qu'avec la forme et les idées du paganisme. C'est tout simplement *un moule humain* conçu d'après ce qu'il y a de plus beau dans l'art antique, comme dans l'art moderne, et d'où

(1) *Des études classiques et des études professionnelles*, par le P. A. Cahour, S. J., 1852.

(2) *Des études classiques dans la société chrétienne*, par le P. Ch. Daniel, 1853.

Digitized by Google

l'on peut espérer de voir sortir une statue vivante rappelant par ses principaux traits les grands modèles de tous les âges.

Que se propose-t-on en effet dans l'étude des littératures profanes? N'est-ce pas surtout de doter l'élève d'un instrument qu'il est déjà en état de construire lui-même? Amasser le trésor d'idées dont il aura besoin, paraît une œuvre au-dessus de ses forces; ce qui lui est possible dans ces premières années, c'est d'apprendre à exploiter ce qu'il saura dans un âge plus mûr. La forme, le vêtement de la pensée, la beauté de l'expression et sa limpidité lucide, qui laisse resplendir dans tout leur éclat les riches filons qu'elle recouvre, voilà tout d'abord ce qui charme l'enfant, ce qui le séduit, ce qu'il est à sa portée de reproduire partiellement dans des imitations laborieuses. Plus tard la réflexion viendra et avec elle l'étude plus sérieuse, plus approfondie des choses; en attendant, il doit se faire à lui-même la langue dont il se servira pour les énoncer. Or cette langue, où la trouvera-t-il, sinon en remontant aux origines d'où elle est venue?

Je n'ai point à m'occuper ici de ceux qui voudraient retrancher ou amoindrir la part du latin et du grec dans le cours régulier de l'enseignement scolaire. Ceux-là méconnaissent l'étroite parenté qui lie notre littérature aux littératures anciennes et la langue française à celles dont elle s'est formée. Mais, en outre, chaque idiome a ses âges; si vous voulez le connaître dans sa pureté, ne le prenez pas à son berceau, ne le cherchez pas aux époques de sa décadence; entre ces deux termes il en est un troisième qui correspond d'ordinaire à un mouvement fécond, à un développement magnifique des intelligences. Trois siècles ont marqué et marqueront éternellement dans les annales de l'esprit humain; et de ces trois périodes exceptionnelles que le génie a consacrées, que d'incomparables chefs-d'œuvre signalent à l'admiration de tous, une seule appartient aux temps chrétiens; les deux autres, sans lesquelles la troisième ne peut ni s'expliquer ni se comprendre, brillent à travers les ténèbres accumulées par le paganisme dans la sphère religieuse. Fallait-il pour ce motif rompre avec elles? Fallait-il refuser de mettre les jeunes générations en communication avec ce que l'humanité a produit de plus achevé dans cet intervalle près de vingt fois séculaire qui constitue les temps historiques avant J.-C.?

Telle était la question posée aux écoles catholiques. C'était, on le voit, une question de liberté littéraire.

Nul de nous n'avait jamais nié l'incomparable supériorité des

Digitized by Google

auteurs chrétiens au point de vue de la doctrine. Si Augustin n'a pas plus de génie que Platon, son vol se déploie dans une région tout illuminée de clartés que son rival ne connaissait pas, ou que du moins il n'a pu que très-imparfaitement entrevoir. Si l'éloquence de Chrysostôme n'atteint pas toujours celle de Démosthènes, les sujets qu'il traite et les intérêts qui l'enflamment l'emportent sur ceux qui inspiraient l'orateur athénien, de toute la distance qui sépare les choses divines des choses terrestres.

Mais pourtant ces merveilles tout humaines de la littérature antique n'étaient-elles point, elles aussi, un don de la Providence et un trésor acquis à nos sociétés? Fallait-il nous en enlever la possession et se résoudre à en priver les générations chrétiennes? Sans doute, on ne prétendait pas effacer d'un trait de plume tout un passé illustre; mais, tout en le conservant comme pour mémoire, devait-on en reléguer les monuments au fond des bibliothèques, les tenir seulement au service d'hommes spéciaux, sans contact avec le grand nombre, sans action efficace sur l'ensemble de la jeunesse studieuse?

A cette question ainsi posée, la plupart des écoles catholiques répondirent résolûment non. Elles se refusèrent à rétrécir le champ ouvert jusque-là aux études classiques et littéraires. Le travail accompli par l'humanité, au prix de tant de sueurs et de tant d'efforts, ne leur parut pas tellement vicié qu'il dût nécessairement infecter tous ceux qui viendraient boire aux sources qu'il a ouvertes. Et quant aux périls sérieux ou imaginaires qu'on leur faisait entrevoir dans ce contact, elles se sentirent assez fortes pour les conjurer, assez sûres d'elles-mêmes et de leurs traditions pour n'en avoir rien à craindre.

Cependant, je le dirai sans hésitation, si coûteux que fût le sacrifice qu'on leur demandait, les écoles catholiques n'auraient pu hésiter à l'accomplir, du moment que le principe d'où partait l'objection aurait été conforme à la vérité.

« Depuis la chute originelle, leur disait-on, deux puissances opposées se disputent l'empire de l'humanité, comme le cœur de chaque individu : le sensualisme et le spiritualisme, ou, pour parler le langage énergique de l'Écriture, la chair et l'esprit. Pendant trois mille ans le monde vécut sous la domination de la chair, et le monde eut une langue, une littérature, une poésie, expression fidèle du principe dans lequel il s'était transformé, pour lequel seul il vivait, qu'il poursuivait partout, qu'il aimait en tout, qu'il adorait

Digitized by Google

avec passion sous toutes les formes. Devenu chair, le monde parlait le langage de la chair et de ses trois grandes concupiscences : orgueil, cupidité, volupté. Essentiellement sensualiste, sa littérature et sa poésie revêtirent forcément, suivant l'inspiration souveraine de la chair et de ses trois puissances, des formes dures, hautaines, froides, hypocrites, mais le plus souvent élégantes et voluptueuses, soit pour cacher la honte du fond, soit pour donner des attraits nouveaux à l'idole au pied de laquelle tous les cœurs désiraient secrètement de se voir enchaînés (1). »

Encore une fois, si ces assertions étaient vraies, il n'y avait pas à transiger. Les littératures anciennes étant viciées essentiellement et dans toutes leurs parties, la beauté de la forme ne pouvait faire oublier la corruption qui se cachait sous ces brillants dehors ; les proposer comme nourriture à l'enfance, c'était lui donner du poison dissimulé sous un goût savoureux ; l'en approcher, c'était l'unir à un cadavre enveloppé, si l'on veut, d'étoffes précieuses, mais qui n'en exhalait pas moins une odeur pestilentielle et n'en exercerait pas moins une mortelle influence.

Heureusement pour la tradition des écoles, il fallait beaucoup rabattre de ces affirmations.

Dans la vie des peuples anciens l'idolâtrie était sans doute un immense malheur. Mais ce malheur, si loin qu'il s'étendît, n'avait pourtant ni absorbé ni détruit la nature. L'homme subsistait dans le païen, et au fond de cet homme, une partie au moins de ce que Dieu avait mis de bon, de louable n'était point entièrement submergée sous le flot du sensualisme ou des doctrines corruptrices. L'Église n'a-t-elle pas condamné la proposition de Baïus, qui prétendait que toutes les œuvres des infidèles sont infectées de péché (2)? N'a-t-elle pas déclaré, contre Jansénius et Quesnel, qu'il y a un milieu entre l'amour de Dieu et la concupiscence vicieuse (3)? Saint Augustin, en nous offrant le tableau des efforts tentés par les civilisations païennes, ne convient-il point que c'étaient des pas de géants, bien qu'ils fussent faits en dehors de la voie qui mène à la vie éternelle? Et saint Thomas, traitant le même sujet dans sa *Somme théologique*, ne nous montre-t-il pas une sphère d'opérations que l'homme peut accomplir par ses propres forces sans se rendre condamnable (4)?

(1) M. Gaume, *le Ver rongeur*, ch. x.
(2) Bulle *In eminenti*, prop. 25.
(3) Bulle *Unigenitus*, prop. 44.
(4) Cf. S. Thom. I, 2, q. CIX, a. 2.

Digitized by Google

Il est donc faux que tout ait été absolument mauvais et gâté dans les civilisations anciennes. Le guerrier tel que nous le peint Homère n'a pas seulement ses vices, il a aussi ses vertus; Priam est un père plein de tendresse; Hector n'est pas seulement un soldat intrépide, il est encore un époux fidèle; Achille, Ajax, Agamemnon lui-même ont des qualités héroïques dignes de notre admiration; et si ces mœurs antiques ne sont pas celles que le christianisme nous a faites, elles ont encore parfois de quoi faire rougir plusieurs de ceux qui vivent à l'ombre du Calvaire.

D'ailleurs ce serait une grande erreur de supposer que la Providence n'intervint jamais au sein des sociétés païennes pour y développer le germe de bien renfermé dans les âmes. Et je ne parle pas seulement ici de cette intervention naturelle que le Créateur ne peut point abdiquer; je parle d'une intervention spéciale, d'une distribution de la grâce qui, pour être moins abondante qu'elle ne l'est sous le règne de la loi nouvelle, n'a pourtant souffert ni exception, ni interruption dans le cours des âges. Saint Paul le suppose partout. Il nous montre Dieu se manifestant à tous et ne demeurant jamais sans témoignage (1), en sorte que la facilité même de le connaître rend inexcusables (2) ceux qui n'ont pas cru en lui. Il nous montre la même gloire proposée au païen qui a fait le bien, dans la mesure où il le connaissait, et au juif qui est demeuré fidèle aux prescriptions de la loi mosaïque (3) : tous deux sont jugés par le Christ, l'un sur la révélation qu'il a reçue, l'autre sur la loi naturelle gravée dans sa conscience; et quoique la matière de cet examen soit différente, le sort final en présence duquel ils sont placés est le même (4). Tout cela suppose que la grâce n'a manqué ni aux uns ni aux autres. C'est également la doctrine des Pères, et rien ne serait plus facile que de multiplier ici les passages où ils confirment cette grande et consolante vérité (5).

Ainsi, même au point de vue de la foi, de la vertu surnaturelle, il faut se garder de représenter ce champ immense de l'humanité ancienne et idolâtre comme entièrement déshérité et complétement dépourvu. Dieu n'a cessé d'y semer de sa main toujours prodigue;

(1) Act., XIV, 16.
(2) Rom., I, XX, 21.
(3) *Ibid.*, II, 10.
(4) Rom., II, 14-16.
(5) On peut consulter sur ce point l'ouvrage, malheureusement trop rare, de Tricassin : *de Distributione gratiæ*. M. l'abbé Migne rendrait un vrai service au public s'il voulait bien en donner une nouvelle édition.

Digitized by Google

il n'est pas douteux qu'au milieu des ronces et des épines produites par le paganisme, il n'ait pu parfois y recueillir des gerbes précieuses, ou du moins y glaner çà et là des épis que n'avait point altérés le voisinage de la corruption.

A plus forte raison, dans l'ordre purement littéraire il ne sera point impossible de trouver des productions saines, irréprochables, soit intégralement, soit dans quelques-unes de leurs parties. Et le génie qui s'y révélera, pour avoir rayonné à travers la nuit des religions menteuses et sensuelles, n'en sera pas moins, lui aussi, une manifestation éclatante de la beauté et de la bonté de ce Verbe qui éclaire tout homme venant en ce monde.

Tel est, selon nous, le dernier mot de la controverse soulevée à propos de l'enseignement de nos écoles. Les catholiques, en refusant d'abandonner leurs vieilles traditions et de rompre tout commerce avec l'antiquité profane, montrent qu'ils ne cèdent point leur part dans l'héritage que les siècles nous ont laissé. Reprenant en un sens plus large le mot de Térence, ils peuvent dire que rien de ce qui constitue, à un titre quelconque, la gloire de l'humanité, n'est étranger pour eux. Car le Christ, en élevant tout à sa hauteur, n'a rien voulu détruire; et ses disciples auxquels il a révélé des biens plus précieux, ne négligent point pour cela les trésors qu'ils rencontrent à des degrés inférieurs. Se servir de ces ressources pour monter plus haut, gravir les échelons du monde créé pour arriver aux cimes lumineuses où brille la vérité complète, voilà leur devoir et voilà leur destinée.

III.

Passons à une dernière application des mêmes idées et des mêmes principes.

Il règne un préjugé assez général sur le mauvais goût des Jésuites pour ce qui concerne l'architecture et les arts décoratifs. Parmi tant d'églises bâties dans le style de la Renaissance et avec les défauts qui appartiennent à cette époque, les leurs semblent avoir gardé le privilége d'être citées entre toutes comme le type de ce genre hybride, surchargé, tourmenté, où l'ornement tourne au colifichet, où la pensée et le sentiment se noient sous la prodigalité des détails, où la magnificence même, loin d'arriver au *beau*, ne parvient pas toujours au *joli*; en un mot, à en croire certains écrivains, ce seraient eux qui auraient fait dévier l'idée artistique si pure, si

Digitized by Google

éminemment chrétienne du moyen âge, et qui l'auraient asservie aux caprices d'une mode tout au moins profane et mondaine.

Le reproche est grave. Néanmoins, je l'avoue, s'il n'y avait là qu'une question d'esthétique, je la passerais volontiers sous silence, et j'abandonnerais à des juges plus compétents l'appréciation d'édifices sacrés où la critique me semble avoir souvent trop de prise.

Mais l'accusation que nous venons de rapporter ne marche pas seule. En même temps que la Compagnie de Jésus pervertissait le goût, elle transformait aussi, nous assure-t-on, la religion tout entière. Le style adopté dans la construction de ses temples n'est point dans sa vie un accident; il tient à tout un système de concessions, de modifications habiles peut-être, mais assurément coupables; il est l'expression fidèle d'un dessein qui se retrouve dans leur enseignement dogmatique, comme dans leur direction morale. Ignace et ses enfants ont senti qu'il fallait accommoder le christianisme au goût du siècle, et ils n'ont pas craint de le *moderniser* pour régner en son nom sur les sociétés nouvelles.

Écoutons un des interprètes les plus récents de cette calomnie déjà bien vieille.

« Les Jésuites ont un goût comme ils ont une théologie et une politique : toujours une conception nouvelle des choses divines et humaines produit une façon nouvelle d'entendre la beauté; l'homme parle dans ses décorations, dans ses chapiteaux, dans ses coupoles parfois plus clairement et toujours plus sincèrement que dans ses actions et ses écrits.

« Pour voir ce goût dans tout son éclat, il faut aller (à Rome) près de la place de Venise, au Gesù, monument central de la Société, bâti par Vignoles et Jacques de la Porte, dans le dernier quart du XVIe siècle. La grande renaissance païenne s'y continue, mais s'y altère. Les voûtes à plein cintre, la coupole, les pilastres, toutes les grandes parties de l'architecture sont, comme la Renaissance elle-même, renouvelées de l'antique; mais le reste est une décoration et tourne au luxe et au colifichet. Avec la solidité de son assiette et la rondeur de ses formes, avec la pompeuse majesté de ses pilastres chargés de chapiteaux d'or, avec ses dômes peints où tournoient de grandes figures drapées et demi-nues, avec ses peintures encadrées dans des bordures d'or ouvragé, avec ses anges en relief qui s'élancent du rebord des consoles, cette église ressemble à une magnifique salle de banquet, à quelque hôtel de ville royal qui se pare de toute son argenterie, de tous ses cristaux, de son linge damassé, de ses rideaux garnis de dentelles pour recevoir un monarque et faire honneur à la cité. »

Digitized by Google

Je fais grâce au lecteur d'une description en style approprié au sujet de toutes les jolies choses renfermées dans chaque chapelle; et j'en viens tout de suite à l'interprétation de l'écrivain :

« Entre ces mains ingénieuses et délicates, la religion s'est faite mondaine; elle veut plaire, elle pare son temple comme un salon, même elle le pare trop; on dirait qu'elle fait montre de sa richesse; elle tâche d'amuser les yeux, de les éblouir, de piquer l'attention blasée, de paraître galante et pimpante... Tout cela fait partie d'un système... Toute chose jésuitique porte ainsi un air riant et de commande, réveille des idées de commodité et d'agrément...

« Si les Jésuites ont fabriqué des bonbons, c'est avec génie; la preuve est qu'ils ont reconquis de cette façon la moitié de l'Europe, et s'ils y sont parvenus, c'est qu'ils ont trouvé une des idées capitales de leur temps. A ce moment le catholicisme devait pour subsister faire une volte-face, et c'est par eux qu'il l'a faite. Après la glorieuse et universelle renaissance, au milieu de ces industries, de ces arts, de ces sciences nouvelles qui abritaient, embellissaient, élargissaient la vie humaine, la religion ascétique du moyen âge ne pouvait plus durer. On ne pouvait plus regarder le monde comme un cachot, ni l'homme comme un ver de terre, ni la nature comme un voile fragile et temporaire misérablement interposé entre Dieu et l'âme pour laisser entrevoir çà et là, par ses déchirures, le monde surnaturel seul solide et subsistant... Le Jésuite atténua la redoutable doctrine de la grâce, tourna les prescriptions rigides des conciles et des Pères, inventa la direction indulgente, la morale relâchée, la casuistique accommodante, la dévotion facile, et par le plus adroit maniement des distinctions, des restrictions, des interprétations, des probabilités et de toutes les broussailles théologiques, parvint de ses mains souples à rendre à l'homme la liberté du plaisir (1). »

Voilà donc, suivant M. Taine, un nouveau chapitre à ajouter à nos études sur les doctrines de la Compagnie.

La liberté du plaisir serait non-seulement l'une de celles que les Jésuites auraient le plus chaudement défendues, mais, à vrai dire, celle qu'ils se seraient proposée comme but en soutenant toutes les autres. Molinisme et probabilisme, lutte contre les jansénistes et lutte contre les protestants, tout aurait servi la même cause, obéi au même mot d'ordre, abouti au même résultat. Corriger les aspérités de la religion, offrir à tous un Évangile indulgent et d'une pratique aisée, faire adorer un Dieu tolérant dans un temple mondain, installer dans un sanctuaire transformé en salon une religion

(1) *L'Italie et la vie italienne.* (*Revue des Deux Mondes*, t. LVI, p. 807.)

Digitized by Google

accommodante dont les passions humaines n'eussent rien à craindre : telle aurait été leur pensée dominante, tel leur apostolat, ou plutôt leur politique.

Les lecteurs qui ont bien voulu nous suivre dans l'exposé des précédentes controverses savent du reste ce qu'il faut penser de ces affirmations. Contentons-nous d'indiquer les idées fausses, étroites, exclusives, d'où partent constamment ceux qui les patronnent.

Il commence à être de mode, dans un certain monde littéraire, de représenter le christianisme comme une religion essentiellement triste et morose, faite pour dégoûter l'homme de toutes les choses de la vie présente, et qui ne lui inspire qu'un profond mépris non-seulement de lui-même, mais de la famille, de l'humanité, de la création tout entière. Cette idée fait le fond du réquisitoire de M. Boutteville contre la morale évangélique (1). M. Bersot, en rendant compte de ce *factum* dans les *Débats*, admet le même principe, tout en ajoutant que de fait, le christianisme dans ses applications pratiques a su transiger et ne pas pousser jusqu'au bout les conclusions logiques de ses sévères doctrines. Du moment que l'on conçoit ainsi la religion, la seule expression vraie qu'elle puisse avoir, c'est le monachisme. Encore n'est-ce point le monachisme historique avec ses larges vues, sa touchante fraternité, avec ces nobles et fortes passions qui nous font retrouver sous le froc l'homme tout entier, moins ses honteuses faiblesses et ses tristes déchéances; mais un monachisme rabougri, essentiellement pleureur, qui ne connaît du jeûne que son austérité, de la religion que ses menaces terribles; invention moderne née tout entière de l'ignorance du passé et des préjugés du présent, sans autre existence que dans l'imagination de nos modernes critiques ou des romanciers qui vulgarisent leurs théories.

Grâces à Dieu, le christianisme traditionnel ne ressemble en rien au tableau peu flatteur qu'on nous en trace. Pas plus au moyen âge qu'aujourd'hui il n'a assigné pour but à ses disciples de « ramper, de tâtonner des deux mains, parmi des parois humides, dans cette vie ténébreuse, parmi les vacillements de clartés incertaines, parmi les bourdonnements et les chuchotements aigres de la fourmilière humaine (2). » Quelle religion, au contraire, a donné à notre existence

(1) Nos lecteurs sont suffisamment édifiés sur la valeur de ce livre. (V. *Études*, mai 1867 ; art. du P. Bellocq.)

(2) M. Taine, art. cité plus haut, p. 803.

Digitized by Google

ici-bas un caractère plus large, une signification plus haute? Qui a respecté, comme le christianisme, non-seulement l'homme lui-même, mais encore tout ce qui est humain, j'allais dire tout ce qui est créé? Le dogme de l'incarnation, qui fait le fond de nos croyances, ne nous montre-t-il pas notre nature divinisée, et par elle le monde matériel tout entier élevé à un ordre supérieur? Si le chrétien sait s'abstenir dans l'usage qu'il fait des créatures, ce n'est pas qu'il les méprise, c'est bien plutôt qu'il a pour elles de la vénération et une sorte de culte. Il craint de les profaner, il craint de se profaner lui-même; leur origine divine, le symbolisme qu'il trouve en elles et qui en fait autant d'expressions de leur auteur, leur destination finale qui les rapporte à sa gloire, tout en un mot les représente comme des objets sacrés et chéris. Aussi, nul n'a aimé la nature comme ces grands ascètes qui semblaient n'y tenir par aucune partie de leur être : un saint Jérôme, un saint Bernard, un saint François d'Assise n'avaient qu'à toucher cet instrument divin pour en tirer de ravissantes harmonies. Les docteurs les plus autorisés dans l'Église faisaient de même. Qu'on lise certaines pages de saint Augustin, de saint Prosper, du livre d'origine inconnue intitulé *de Vocatione Gentium;* ou plutôt qu'on remonte jusqu'au texte sacré de nos Écritures et jusqu'à saint Paul lui-même : partout on verra que les reflets de Dieu et de la vie future, en tombant sur l'ordre présent, ne font que le rehausser dans notre estime, lui donner une nouvelle splendeur, communiquer à toutes les choses d'ici-bas un prix en quelque sorte infini parce qu'il est en rapport avec nos immortelles espérances.

Il fallait rappeler brièvement ces idées fondamentales pour être à même d'apprécier à leur juste valeur les reproches que nous avons entendus.

Certes, personne n'admire plus que nous l'épanouissement de la pensée chrétienne dans les édifices que nous a légués le moyen âge. Chartres et Paris, Amiens, Reims, Strasbourg, Anvers, les grandes églises d'Allemagne et les vieilles cathédrales d'Angleterre nous apparaissent comme l'idéal du style religieux : c'est le poëme catholique écrit sur la pierre, c'est la *Divine comédie* chantée par l'architecture, ou plutôt c'est la religion entière exprimée par le génie de ces populations naïves et inspirées, dont toute la vie intellectuelle se résumait dans la foi. Mais parce que cette langue paraît mieux faite pour rendre et nos dogmes et nos sentiments, faudra-t-il donc exclure toutes les autres? Dans un idiome différent et avec un accent

Digitized by Google

opposé, Sainte-Sophie de Constantinople et Saint-Marc de Venise n'expriment-ils point aussi à leur façon l'idée religieuse? Et cette antique église de Saint-Ambroise, à Milan, et ces vieilles basiliques romaines, même avec les rajeunissements que leur a imposés la succession des siècles, Sainte-Marie *in Trastevere*, Saint-Jean de Latran, Saint-Laurent-hors-des-Murs, Sainte-Marie-Majeure, ne disent-elles rien au pieux visiteur qui vient s'agenouiller sur leur pavé de marbre précieux et de gracieuses mosaïques? Ces absides où rayonne dans l'or la figure du Christ, de la Vierge, des Apôtres et des martyrs, où l'Agneau de l'Apocalypse tenant du pied son étendard, laisse échapper de son cœur blessé un sang qui coule à flots dans le calice; ces autels, d'une date bien postérieure sans doute, mais où la richesse des princes et celle des peuples ont rivalisé pour honorer Dieu, n'est-ce point là encore une poésie qui a bien sa signification et son éloquence?

Venons au temple qui semble personnifier l'esprit de la Renaissance. Après toutes les critiques qu'on aura pu lire ou entendre, je défie qui que ce soit de visiter dans son ensemble et dans ses détails la basilique de Saint-Pierre au Vatican, sans être saisi de cette impression de l'infini qui est comme le sentiment de la majesté divine. Et de fait, quelle magnifique pensée que celle de Michel-Ange, saisissant pour ainsi dire de sa main robuste le plus grand temple de Rome païenne et le lançant à deux cents pieds au-dessus du sol, pour lui faire porter jusque dans les airs le triomphe du pêcheur de Galilée! Sortant un jour de cette enceinte, un homme d'un grand esprit me disait : « Je viens d'étudier une des démonstrations du catholicisme. » — C'est qu'en effet, pour qui veut l'entendre, le Vatican est un témoignage où la foi des siècles se résume dans cette grande histoire de la papauté dont les destinées se confondent avec celles de l'Église.

Ayons, si nous voulons, nos préférences, mais ne soyons ni étroits ni exclusifs. Puisque tous les genres ont leur grandeur et toutes les créations du génie humain leur mérite, laissons-les mêler leurs voix à travers le temps et l'espace pour célébrer ensemble la gloire du Tout-Puissant. Comme les autres arts, l'architecture multipliera ses efforts, essayera de nouvelles formes, tentera de nouvelles productions. C'est à elle qu'il faut dire : *Quantum potes tantum aude;* elle aura beau faire, jamais elle n'épuisera, jamais elle ne parviendra même à exprimer complétement la pensée chrétienne.

La Compagnie de Jésus n'a point eu, en cette matière, de système

Digitized by Google

arrêté. Aujourd'hui que l'architecture gothique est en honneur, un grand nombre de ses églises nouvellement bâties ont adopté le genre ogival; d'autres se rapprochent du byzantin et du roman, quelques-unes ont encore gardé la forme grecque. Cette variété est une preuve que la liberté la plus absolue règne sous ce rapport et que nous ne sommes attachés à aucune école. Pourquoi donc chercher une intention et un calcul dans les temples construits au temps de la Renaissance? Les Jésuites ont suivi le goût dominant de l'époque; ils se sont conformés au sentiment des populations qui les appelaient, ou pour mieux dire, ils ont fait alors, sans arrière-pensée et sans parti pris, ce que faisait à peu près tout le monde.

En agissant ainsi, ils étaient fidèles à l'esprit de leur Institut. Car si saint Ignace a voulu que, même en fait de doctrines, nous adoptions de préférence celles qui sont les plus autorisées et les plus communes dans les Universités catholiques, n'est-on pas en droit de conclure à plus forte raison que, dans les choses indifférentes de leur nature, comme sera la forme à donner à telle chapelle, à telle construction, il faudra avoir égard au temps, aux circonstances, aux sympathies plus ou moins marquées des fidèles, au bien général de ceux auxquels sont destinés ces édifices. M. Taine l'a bien dit : « L'architecture est une langue; » mais de même que l'apostolat chrétien parle à chaque nation celle qui peut être entendue d'elle, de même aussi dans ses édifices il use d'un style qui varie selon les contrées et selon les âges.

La critique reproche au *Gesù* sa richesse. Oui, grâce aux libéralités des Farnèse, des Ludovisi, des Piombini, des Torlonia, nos églises de Rome ont le privilége de frapper les yeux par une certaine magnificence. Siérait-il qu'il en fût autrement dans la capitale du monde chrétien, au milieu de ces multitudes d'une imagination toute méridionale, qui ne croient pouvoir prier que dans une enceinte étincelante d'or, recouverte de marbres antiques ou parée de somptueuses draperies? M. Taine n'a sans doute jamais assisté à une des solennités touchantes qui se célèbrent si souvent dans le temple dont il parle; car sans doute il en aurait remporté une autre impression. Mais non; il lui faut un sanctuaire enseveli *dans une noirceur insondable*, une grande nef vide où *l'agitation des insectes humains ne vienne point troubler la sainteté de la solitude* [1]. A ce compte, nous comprenons qu'il soit médiocrement content d'une

(1) *Loc. cit.*, p. 802.

Digitized by Google

église où la foule se presse toujours pour entendre la parole de Dieu ou pour assister aux *fonctions* sacrées.

L'apostolat catholique a appris de saint Paul à se faire tout à tous. Non-seulement pour lui-même, mais aussi pour le Dieu qu'il prêche et qu'il représente, il ne rejette pas plus l'abondance qu'il ne recule devant le dénûment et la pauvreté [1]. Parmi les tribus indiennes, dans les districts nécessiteux de la Chine, la maison de Dieu est bien loin de présenter le luxe qu'elle peut avoir quelquefois au sein des populations européennes. Une hutte couverte de chaume, une humble construction en bois ou en briques, souvent une simple chambre qui a abrité le missionnaire pendant la nuit, voilà le temple où vont s'assembler les néophytes; il n'aura d'autre ornement que leur foi et la simplicité de leurs cœurs. S'ensuit-il que la même nudité doive apparaître là où la religion est assise depuis des siècles, là où elle a pris racine dans les âmes et où elle a besoin, pour se soutenir, d'une pompe extérieure en rapport avec la position qui lui est faite?

On le voit, nous sommes ici dans le relatif, et ce n'est point en pareille matière qu'il faut vouloir appliquer des principes absolus, inflexibles. Quant au reproche de transformer le catholicisme en l'accommodant au goût du siècle, — banale objection mille fois réfutée et toujours reproduite sans qu'on tienne aucun compte des faits et de l'évidence, — je croirais en vérité faire injure à mes lecteurs si je m'amusais à y répondre. Que M. Taine et ceux qui pensent comme lui veuillent bien seulement accepter ce prétendu *minimum* de croyances et de pratiques, cet Évangile adouci et *mondanisé* par les Jésuites. Quand nous les aurons vus se conformer de tout point à ses exigences, s'ils viennent nous accuser de ne pas leur en demander assez et s'ils réclament pour leur compte une sévérité plus grande, alors, qu'ils n'en doutent point, nous pourrons, sans sortir de nos traditions, faire droit à ce désir et trouver dans les leçons comme dans les exemples de nos casuistes plus qu'il n'en faudra pour les satisfaire.

(1) Philip., IV, 12.

Digitized by Google

IV.

Je résume en un mot cette longue série d'articles, auxquels il est temps de mettre un terme.

Sur le terrain doctrinal, comme sur le terrain pratique, la Compagnie de Jésus semble avoir reçu pour mission spéciale, non pas seulement de maintenir la loi divine, mais encore de défendre et de protéger la liberté humaine. Toutes les fois qu'on a voulu nier celle-ci ou l'altérer par des explications qui l'auraient détruite, les Jésuites se sont levés pour revendiquer ses droits; a-t-on cherché à rétrécir son domaine dans l'ordre moral, ils ont combattu pour faire prévaloir une doctrine plus douce et plus favorable ; volontairement étrangers aux questions politiques, ils n'en ont pas moins posé clairement les principes qui assurent au libre arbitre tous ses légitimes développements dans nos sociétés; et parce que le champ de la science, celui de la littérature et de l'art ont vu parfois aussi surgir certains systèmes trop étroits et certains principes trop restrictifs, la Compagnie, soit par sa conduite, soit par ses écrits, a constamment protesté contre ces excessives prohibitions; elle a réclamé pour elle et pour tous la liberté, dans la mesure où le Christ nous l'a laissée.

Les théologiens n'ont point été étonnés de nos assertions. Ceux-là seuls auraient pu les trouver étranges qui s'accoutument à regarder l'esprit de saint Ignace comme la représentation de l'absolutisme, et par suite ne pensent pas que ses enfants soient en état de rien comprendre aux questions et aux progrès qui préoccupent aujourd'hui l'opinion publique. Puissent leurs préjugés disparaître devant la simple exposition des faits que nous avons mise sous leurs yeux!

De hautes et nombreuses sympathies, qui nous ont soutenu et encouragé pendant tout le cours de ce travail, ont prouvé la justesse du point de vue auquel nous nous sommes placé et l'opportunité de la thèse que nous avions entrepris de défendre. Ce n'est pas seulement de la part des catholiques que l'expression nous en est venue; on nous permettra de citer ici un témoignage qui ne saurait être suspect de partialité, celui d'un homme éminent qui ne partage pas nos croyances et dont les appréciations sur notre Compagnie ont été parfois plus que sévères.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, m'écrivait il y a quelques mois M. Guizot, votre *Essai sur les doctrines de la Compagnie relatives à*

Digitized by Google

la liberté. C'est un grand service à rendre à la cause chrétienne et à la cause sociale que de faire disparaître des incompatibilités trop accréditées. J'attends avec impatience votre volume complet sur le *Libre arbitre*. »

Il y a donc lieu de penser que quelques préjugés tomberont devant le tableau des nombreuses controverses que nous avons retracées. Si c'était une fois seulement que les Jésuites nous apparussent comme les défenseurs de la liberté, on pourrait ne voir là qu'un fait accidentel; mais une attitude qui se soutient pendant trois siècles, au milieu de toutes les contradictions et de tous les périls, est sans doute significative. On ne saurait la prendre que pour ce qu'elle est, l'expression d'une idée arrêtée ou d'une vocation providentielle.

La matière est loin d'être épuisée; mais il faut craindre de fatiguer le lecteur en descendant trop dans les détails. Nous croyons du reste en avoir dit assez pour convaincre les esprits de bonne foi, et ceux-là sont les seuls dont nous devions chercher l'approbation et espérer l'assentiment.

A. Matignon.

Digitized by Google

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE [1].

IV.

Les conversions au catholicisme de l'été dernier amenèrent une certaine réaction de l'opinion qui, jusqu'alors, avait été assez favorable au ritualisme. Le *Times*, qui sait toujours de quel côté souffle le vent populaire, de bienveillant qu'il était, a fini par se montrer hostile. Il déclare, non sans raison d'ailleurs, qu'on peut à peine distinguer le service protestant des « messes romaines. » Aussi, avec un curieux mélange de plaisanterie et de bons sens, reproche-t-il encore aux ritualistes d'avoir introduit l'usage de la confession, « sans ces garanties qui seules en rendent la pratique tolérable dans l'Église romaine, » et dans leur enthousiasme général pour les observances ecclésiastiques, d'omettre seulement « la soumission à l'autorité. » Ces deux observations ne sont que trop fondées. Le *Times* appelle à grands cris une nouvelle législation ecclésiastique; partant d'un point de vue opposé, il se trouve d'accord sur le remède avec l'évêque de Londres et son parti. L'avenir est donc gros de nuages pour l'Église anglicane. Cette année amènera un résultat quelconque. En vain la haute Église voudrait conjurer le danger en évitant tout appel à l'État. Il serait peut-être possible de contenir encore les ritualistes; mais l'affaire Colenso demande impérieusement une solution.

Cette lutte continue d'offrir un épisode assez curieux dans les annales de l'Église établie. Dès le retour du prélat dans son diocèse de Natal, l'hiver dernier, la guerre éclata. Ses subordonnés ecclésiastiques voulurent aussitôt exécuter la sentence d'excommunication lancée contre lui par le métropolitain de Capetown, et ils s'y prirent d'une manière assez puérile. Le doyen, comme chef du parti orthodoxe, fit fermer les portes de l'église et enlever les clefs. Alors le

(1) Voir la livraison d'août.

Digitized by Google

Dr Colenso, tout en formulant une demande aux tribunaux pour obtenir la remise des clefs de sa cathédrale, introduisit quelqu'un par la fenêtre, afin de verrouiller les portes contre le doyen. Les deux antagonistes restèrent donc en dehors du terrain disputé jusqu'à ce que la question légale ayant été décidée en faveur de Colenso, le doyen fut obligé de lui rendre les clefs. Toutefois celui-ci fit alors changer les serrures. Colenso n'en resta pas moins maître de la place; mais au moment de son entrée solennelle, il dut subir l'affront d'entendre le doyen lire à haute voix la sentence d'excommunication. La majeure partie des habitants de Natal appuient Colenso, pendant que les autres embrassent avec ardeur les vues du doyen. L'agitation religieuse règne dans la colonie. M. Colenso n'a pas cessé ses prédications rationalistes, et récemment il a publié un volume d'hymnes où l'on ne trouve pas une seule fois le nom de Notre-Seigneur. Interrogé sur cette omission, il répondit sans détour « qu'il n'approuvait pas la prière à Jésus-Christ par des motifs fondés sur l'Écriture et sur l'enseignement des apôtres. »

Tandis que ces choses se passaient au Cap, le procès institué par Colenso pour recouvrer ses honoraires, était toujours pendant devant la Cour de chancellerie en Angleterre. L'instruction de cette affaire a donné le spectacle des étranges anomalies qui existent dans l'organisation de l'Église anglaise aux colonies. Dix-neuf ans se sont écoulés depuis que le premier évêché colonial fut établi. La reine donna alors les lettres-patentes qui instituent un évêque anglican, et la Société des missions protestantes pour la propagation de l'Évangile s'engagea en même temps à pourvoir au soutien matériel des ministres du culte. Le même ordre a été observé depuis, sans que personne ait songé à révoquer en doute la validité des lettres-patentes. Mais en 1865, le conseil privé, statuant sur l'appel de M. Colenso contre l'excommunication de l'évêque de Capetown, décida *que dans les colonies où il y a une législature locale, il ne saurait être question d'une Église établie, et que la couronne elle-même ne pourrait attribuer à l'Église anglicane aucune sorte de suprématie*. L'anglicanisme, comme les sectes dissidentes, n'existe donc dans les colonies qu'à l'état de communion reconnue, et sans connexité légale avec l'Église d'Angleterre ou avec sa hiérarchie. Sur 28 évêchés coloniaux environ, 25 se trouvent ainsi n'avoir pas d'existence légale.

Mais, d'un autre côté, la Société anglicane des missions distribue par an aux Églises coloniales à peu près 150,000 francs, à la con-

Digitized by Google

dition « de se conformer au rituel et aux dogmes de l'Église d'Angleterre, » et toute congrégation convertie doit être gouvernée d'après ces mêmes usages. Or, le Dr Colenso n'ayant pas été fidèle au pacte conclu au moins implicitement, les administrateurs des missions semblaient être dans leur droit lorsqu'ils refusaient de continuer à lui payer son traitement. Pendant qu'il en appelait de leur décision devant la cour de chancellerie, les membres de la haute et de la basse Église en Angleterre se réunirent cette fois pour défendre le droit commun menacé. Seulement, ils ne s'accordèrent pas sur les moyens de défense. La haute Église dirigée par l'évêque d'Oxford, crut pouvoir profiter de l'occasion pour établir un tribunal ecclésiastique indépendant de la Couronne, au moins dans les colonies; l'évêque de Londres voulait au contraire étendre, s'il en était besoin, la suprématie royale jusqu'aux colonies. On fit intervenir la riche et charitable Mlle Burdett Coutts, qui, par l'entremise de la Société des missions, a fondé plusieurs évêchés coloniaux, et notamment celui de Capetown. Cette digne personne adressa au Parlement une pétition que l'évêque de Londres appuya d'une lettre. La pétitionnaire exposa la douleur que lui avaient causée les récentes décisions du conseil privé, et ses vives craintes qu'elles n'eussent pour résultat de briser l'union entre les fondations dans les colonies et l'Église établie d'Angleterre. Mlle Burdett Coutts insista sur ce qu'elle avait donné son argent pour fonder une branche de l'établissement, et elle supplia l'assemblée, dans toute nouvelle législation à ce sujet, de conserver aux évêchés coloniaux l'ancienne doctrine et l'ancienne discipline de l'Église d'Angleterre. Cette intervention d'une femme dans le règlement d'une question vitale pour l'anglicanisme, a bien son côté risible; et quoique la munificence de Mlle Burdett Coutts lui mérite la reconnaissance nationale, les incrédules n'ont pas manqué d'exploiter l'incident. La lettre de l'évêque abonda dans le même sens que la pétition, et de plus le prélat, avec l'autorité de sa position, exprima le déplaisir avec lequel il verrait se constituer dans les colonies des Églises libres et des évêques indépendants. En réalité, il veut l'impossible, car son désir serait de maintenir à la fois la constitution de l'Église établie et les prérogatives de la couronne; de laisser à Colenso, par exemple, sa liberté d'opinion et cependant de faire cesser le scandale qui désole tous les cœurs chrétiens.

La pétition dont nous venons de parler fut suivie peu de temps après de la présentation à la Chambre des lords d'un bill pour les Églises coloniales, et l'archevêque d'York demanda la nomination

Digitized by Google

d'un comité pour étudier la nature des relations qui existent entre les Églises des colonies et l'Établissement en Angleterre. Mais l'on reconnut bientôt que ces démarches étaient prématurées. Les graves événements qui survinrent l'été dernier en Europe et le procès toujours en suspens de Colenso, firent ajourner toute délibération sur ces matières jusqu'à la session actuelle du Parlement.

La convocation aussi avait eu à se prononcer de son côté sur l'affaire Colenso en même temps que sur la question des ritualistes; et l'on remarque dans ses résolutions le même vague que nous avons déjà constaté.

L'évêque de Capetown avait posé deux questions : 1° l'Église d'Angleterre est-elle en communion avec moi et avec mes deux collègues de l'Afrique méridionale qui avons porté jugement contre le Dr Colenso? 2° Cesserions-nous d'être en communion avec elle, si nous prenions sur nous de sacrer un nouvel évêque à la place du titulaire actuel? — La convocation répondit que, *dans son opinion*, l'Église d'Angleterre était en communion avec les trois susdits prélats. Mais alors, vivement pressée par l'évêque d'Oxford de déclarer encore si elle était ou non en communion avec le Dr Colenso et ses adhérents, elle refusa de se prononcer. Quant à la seconde question, elle fut, après de longs débats, éludée par une résolution ainsi conçue : — Puisque la plus haute cour judiciaire a décidé que les lettres-patentes de la reine ne confèrent aucune juridiction, la convocation est d'avis que l'acceptation par l'Église de Natal d'un nouvel évêque ne changerait en rien les relations qui existent entre l'Église de Natal et celle d'Angleterre, pourvu que : 1° l'évêque soit canoniquement sacré selon l'usage anglican; 2° et pourvu qu'il n'y ait aucune usurpation du titre d'évêque de Natal conféré par les lettres-patentes de Sa Majesté. — On évita donc avec une louable prudence toute décision tranchée qui pourrait compromettre vis-à-vis de l'État, sans pourtant se refuser la satisfaction innocente de condamner en paroles la théologie antichrétienne de Colenso. Sur ce chapitre, les évêques se montrèrent unanimes et beaucoup de bonnes choses furent dites; néanmoins le Dr Stanley ne manqua pas l'occasion de faire une vigoureuse sortie en faveur de la *liberté d'opinion* opprimée selon lui par la manière d'agir envers Colenso.

Les partisans de la haute Église conservaient un dernier espoir, celui que la Société des missions, gardienne des fonds recueillis pour la prédication de l'Évangile, oserait plus que la convocation, cour suprême de l'Église d'Angleterre, il est vrai, mais aussi

Digitized by Google

l'humble servante du Parlement. En effet, la Société porta l'audace jusqu'à exprimer en comité le désir formel que l'évêque de Capetown pourvût aux besoins spirituels *des missionnaires dans le Natal!* Encore cette résolution, qui semblait laisser l'*évêché* dans l'ombre, rencontra-t-elle, au sein de l'assemblée, une vive opposition, et le droit légal du métropolitain à déposer Colenso fut fortement contesté. Le *Guardian*, en exprimant sa douleur à cette occasion, confesse qu'on serait très-embarrassé en Angleterre même pour savoir comment s'y prendre afin de déposer légalement un évêque.

L'affaire Colenso resta donc en suspens jusqu'au mois de novembre dernier, époque où fut rendu le jugement. La sentence a été complétement favorable à l'évêque qu'on prétendait déposé. Non-seulement on restitua son traitement à Colenso, mais les administrateurs de la Société furent en outre condamnés aux dépens. L'importance de cette décision n'échappe à personne. Ce n'est point une simple question individuelle qu'elle tranche, il s'agit en réalité de la situation faite à l'Église d'Angleterre dans les colonies. Nous savons dorénavant à quoi nous en tenir. L'Église coloniale est soumise au pouvoir civil absolument comme dans la mère patrie, et ses évêques ne possèdent pas même cette juridiction *nominale* qui appartient à leurs collègues en Angleterre. Ils ont bien une certaine autorité sur ceux qui se réunissent volontairement à eux pour l'exercice du ministère, mais on ne voit pas à quoi elle aboutit, puisqu'en fin de compte, ils ne peuvent rien leur imposer. Il y a cependant *contrat* entre les évêques coloniaux et leurs subordonnés, et ces contrats peuvent au besoin être rendus obligatoires par les tribunaux ordinaires, avec appel à la couronne dans le conseil privé. Un contrat avec appel au conseil, voilà donc tout ce qui reste pour reconforter les orthodoxes qui rêvaient tant de hauts faits. Que deviennent les aspirations anglicanes! Si le nouveau jugement n'est pas invalidé, ce qui paraît peu probable, l'Église coloniale ne pourra plus servir même de prétexte aux illusions. Les libres-penseurs sont dans la joie, les partisans de la suprématie royale triomphent de voir ce principe affirmé, mais plusieurs s'indignent néanmoins de ce que le Dr Colenso touche des fonds destinés à la propagation de l'Évangile. Le Parlement actuel va chercher à débrouiller ce chaos.

En attendant l'action législative, les dernières nouvelles du Cap annonçaient qu'une majorité du clergé réuni en assemblée venait de nommer un évêque de Natal à la place du Dr Colenso. Le nouveau titulaire ayant demandé conseil à l'archevêque de Cantorbéry et à

Digitized by Google

l'évêque d'Oxford pour savoir s'il devait accepter ou non ce périlleux honneur, ceux-ci l'engagent à temporiser par des motifs qui méritent d'être consignés. Selon eux, le Dr Colenso a été canoniquement déposé, et par conséquent rien dans sa position au point de vue légal ne s'opposerait à une autre nomination; ils n'osent conseiller au nouvel élu de décliner l'appel fait à son zèle, et cependant ils éprouvent de graves doutes sur la validité canonique de son élection et sur la manière dont elle sera envisagée par les Églises d'Angleterre et de l'Afrique méridionale. Il serait difficile de parler d'une façon plus contradictoire ou de moins dire en tant de paroles.

V.

Le catholicisme a marché cette année. Les retours à l'Église ont été bien plus nombreux que de coutume. On porte jusqu'à mille environ le chiffre des conversions qui ont eu lieu à Londres seulement. Sur ce total, la moitié appartiendrait aux classes instruites et le reste aux classes ouvrières. On y compte au moins cinq ministres pourvus de bénéfices et autant de membres de l'université d'Oxford. Jusqu'à présent le mouvement unioniste avait occasionné une espèce de halte plutôt que d'avoir contribué à grossir le courant catholique; les chefs des ritualistes essaient bien la même tactique, mais nous avons vu leurs espérances détruites par les savantes réfutations de l'*Eirenicon*. La mise à l'index de cet ouvrage par Rome va ouvrir les yeux à d'autres qui vénèrent cette Église au moins comme la plus ancienne de toutes.

Du reste, la population catholique de l'Angleterre devient assez considérable pour qu'elle commence à peser sur les élections dans certaines localités. C'est un progrès digne de remarque en attendant le jour où les catholiques compteront à la Chambre. A Liverpool, il y a de 80,000 à 100,000 catholiques, et dans tout le comté de Lancaster l'Église est très-florissante. Manchester renferme plus de 70,000 catholiques, et l'on en trouve presque autant dans toutes les grandes villes maritimes ou manufacturières. A Londres, dans le seul diocèse de Westminster, il y a 175,000 catholiques; mais l'élément étranger y est pour beaucoup, car l'on compte bon nombre de Français, d'Italiens et au moins 30,000 Allemands. Partout les catholiques des classes pauvres appartiennent en grande majorité au sol de l'Irlande; et trop souvent ceux-ci perdent la foi en Angle-

Digitized by Google

terre, faute de surveillance ecclésiastique. En effet, pour subvenir aux besoins spirituels de ce grand troupeau catholique, il n'y a guère plus de 1,415 prêtres, dont 207 pour le diocèse de Westminster à Londres. Sur ce dernier chiffre, 90 appartiennent aux ordres réguliers. L'Angleterre possède 1,014 églises et chapelles catholiques, 63 monastères, 204 couvents et 11 colléges. A Londres et dans ses environs, il y a 17 couvents d'hommes et 32 de femmes, trois colléges et un séminaire. L'institution ecclésiastique la plus récente est celle des missions étrangères. Les œuvres catholiques, tout en étant très-nombreuses, sont loin encore de répondre aux besoins du pays. Le zèle s'efforce surtout actuellement de procurer une éducation chrétienne aux enfants pauvres dont la foi se trouve par là même exposée à la propagande protestante. On a calculé que 10,000 de ces petits infortunés errent sans instruction religieuse dans les rues de Londres, et il est difficile de calculer le chiffre exact de ceux qui sont livrés aux dures influences du système protestant dans les maisons de correction et dans les *workhouses*. De nouvelles écoles populaires s'ouvrent de plusieurs côtés, à Londres et ailleurs; dans la métropole il y a aussi une école normale et un grand orphelinat dirigé par des religieuses françaises de la congrégation de Notre-Dame. Mais le manque de ressources empêche de faire tout ce qui serait désirable. La Société de Saint-Vincent de Paul compte plusieurs conférences en Angleterre et fait un très-grand bien.

La littérature catholique n'existait pas dans ce pays il y a peu de temps, mais aujourd'hui elle est dignement représentée par une phalange d'esprits supérieurs : Le cardinal Wiseman était vraiment universel; comme théologiens et comme écrivains, Mgr Manning et le Dr Newman occupent une place éminente; le Père Faber, toujours poëte dans ses œuvres les plus abstraites, a été traduit dans toutes les langues modernes. On doit citer aussi les noms du Père Dalgairns, de MM. Allies et Ward. Le mouvement littéraire date de 1836, époque où le cardinal Wiseman, de concert avec O'Connell, fondait la *Dublin Review*, destinée en grande partie à éclairer les consciences des tractariens. Depuis lors, une trentaine environ de journaux catholiques de tout genre et de tout format ont vu le jour; mais la plupart n'ont vécu que peu de temps. La *Revue de Dublin* prit aussitôt une place honorable dans la littérature anglaise, et après avoir traversé une période moins heureuse, est aujourd'hui dirigée avec talent par un converti, le Dr Ward. Ce journal paraît tous les trois mois et traite au point de vue appelé ultramontain de la reli-

Digitized by Google

gion, de la politique et des lettres. Il existe encore plusieurs autres journaux catholiques d'une date déjà ancienne. Ce sont : le *Tablet*, feuille politique conservatrice, fondée en 1840 et paraissant toutes les semaines; le *Weekly Register*, feuille politique plus libérale, fondée en 1849 et également hebdomadaire; et enfin le *Lamp*, excellente publication populaire qui date de 1850 et qui paraît toutes les semaines. A une époque plus récente, on trouve le *Month*, journal mensuel littéraire fondé en 1864; deux feuilles hebdomadaires fondées en 1860, et deux autres qui ont commencé à paraître l'année dernière. Parmi les plus nouveaux, la *Westminster Gazette* est destinée à représenter les vrais principes catholiques en matière politique; tandis que le *Chronicle* annonce des principes libéraux et paraît sous les auspices des anciens rédacteurs du *Home und Foreign Review*. Espérons que ceux-ci auront à certains égards modifié leurs vues.

Plusieurs bons résultats sont dûs au progrès de la littérature catholique; on lui doit surtout la cessation de l'espèce d'ostracisme qui frappait naguère toute publication orthodoxe.

Le cardinal Wiseman a préparé les voies à ce changement. Son vaste savoir et la variété de ses connaissances lui avaient concilié l'estime générale des protestants, en dépit même de ses titres, comme Irlandais et comme catholique, au mépris de tout bon Anglais et de tout fidèle protestant. L'*Apologia* du Père Newman, a achevé la conversion anglaise sur ce chapitre. Aujourd'hui, le préjugé anticatholique littéraire n'est plus permis à l'homme qui se respecte. On se pique, par exemple, dans un certain monde, de lire les réfutations de l'*Eirenicon*. Les pastorales de Mgr Manning sont toujours commentées avec plus ou moins de bienveillance, même par les journaux ultra-protestants. Ce n'est plus le silence du dédain. Du reste, le Père Newman jouit d'une plus grande faveur que l'archevêque de Westminster auprès de ses anciens co-religionnaires. On a peine à pardonner son élévation à ce dernier; et même les anglicans connaissent si peu les motifs d'une conversion, qu'ils craignent chez les leurs l'influence d'un pareil *succès*. Plusieurs fois cette année on a pu remarquer la présence de Mgr Manning dans des réunions ayant un but d'utilité publique; c'est une excellente innovation, et toujours ses discours ont été écoutés avec respect par les auditoires protestants. En se familiarisant avec les catholiques, l'Anglais apprend à mieux juger de leur foi. La belle institution littéraire connue sous le nom de : *Académie de la religion catholique*

Digitized by Google

est due à l'initiative du cardinal Wiseman. Établie sur le modèle qui existe à Rome, elle a pour but la réunion du clergé et des laïques pour défendre les vrais principes catholiques contre l'indifférence et l'incrédulité modernes. Pendant deux tiers de l'année, on y donne des conférences sur les principales questions de théologie et sur les autres sciences dans leurs rapports avec la religion. Ces discours sont ensuite réunis pour la publication. L'archevêque de Westminster est le président de l'institution.

Sous le rapport des beaux-arts aussi, les catholiques commencent à se faire heureusement connaître. M. Herbert, membre distingué de l'Académie royale de peinture, a décoré la Chambre des lords de deux fresques très-remarquables. L'une représente la *Descente de Moïse du Mont Sinaï* et l'autre la *Vision de Daniel*. En architecture, le nom de Pugin est depuis longtemps célèbre. Le fils a hérité du génie de son père, et les Anglais de toute croyance montrent avec orgueil les belles églises construites par M. Welby Pugin; parmi elles, on distingue Saint-Vincent de Paul à Liverpool, Sainte-Marie à Leeds et l'église des Carmes à Londres qui vient d'être terminée. En Belgique, le gracieux édifice construit récemment à Dadizeele, près d'Ypres, et qui peut contenir 7,000 personnes, est dû à M. Pugin; ce lieu est resté célèbre pour son pèlerinage.

L'absence de rôle politique est le côté faible du catholicisme en Angleterre. Dans un grand nombre de villes et de bourgs parlementaires, les électeurs catholiques commencent, il est vrai, à pouvoir faire pencher la balance du côté de tel ou tel candidat; mais là se borne jusqu'à présent leur influence. La Chambre des communes ne compte que trente-deux membres catholiques, dont deux seulement représentent des commettants anglais; les trente autres députés sont nommés par l'Irlande. Dans l'état actuel des partis, ce faible chiffre suffirait néanmoins pour assurer le triomphe de la politique qui serait appuyée par les catholiques, si ces derniers savaient agir avec ensemble. Malheureusement ils n'ont pas de chef reconnu capable de faire taire de mesquines rivalités, mais on peut constater en Angleterre un grand désir de créer l'opinion catholique et de nobles efforts dirigés vers ce but. Les moyens électoraux et autres dont le gouvernement dispose, sont employés sans relâche et avec trop de succès en Irlande. Aussi les députés de ce pays sont-ils parfois loin de le représenter réellement, et ils ne se préoccupent pas toujours suffisamment des intérêts de la religion. Être trompés par les whigs est presque une tradition pour eux, et quand les con-

Digitized by Google

servateurs sont au pouvoir, ils se rangent sous le drapeau radical comme dans ce moment; politique qui n'est pas en général celle des catholiques anglais. Ces derniers ont pour seuls représentants, lord Edward, frère du feu duc de Norfolks, whig héréditaire et zélé défenseur de tous les droits catholiques; et sir John Dalberg Acton, converti il y a dix ans, catholique qui se croit *libéral,* en vertu de quoi il désapprouve hautement le pouvoir temporel du Pape. Parmi les députés pour l'Irlande, on remarque sir George Bowyer, Anglais converti et bien connu pour son dévouement au Saint-Siége. A la Chambre des lords, les pairs catholiques ne se font nullement remarquer.

Tel est le bilan catholique pour l'année dernière. Somme toute, on peut, avec confiance dans l'avenir, l'opposer au triste spectacle que présentent les divisions protestantes. La nouvelle session parlementaire promet des débats intéressants sur les questions ecclésiastiques. Il sera difficile d'étayer longtemps encore l'édifice vermoulu de l'anglicanisme; mais on n'y renoncera sans doute pas encore de sitôt. Un remaniement législatif de l'Église établie touche à des questions vitales; outre les consciences, il y a les résultats politiques; outre les colonies lointaines, il y a l'Écosse et l'Irlande surtout à ménager.

V. Valmont.

Digitized by Google

ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION DE VIENNE EN 1848.

—

QUELS FURENT LES ASSASSINS DU COMTE DE LATOUR?

Nous trouvons cette question posée et résolue dans un article fort intéressant publié par les *Historisch-politische Blätter* (1). L'auteur a puisé tous les éléments de son travail dans les procès-verbaux de la commission militaire chargée de l'enquête relative à l'assassinat du comte de Latour. Ces procès-verbaux, publiés par l'imprimerie impériale de Vienne, sont restés presque complétement inconnus en Allemagne : on comprend facilement que la presse allemande et autrichienne, livrée en grande partie aux mains de ce que la revue de Munich appelle la *juiverie,* ait gardé un silence prudent au sujet de ces actes qui compromettent si gravement les coreligionnaires de ses patrons. Ne voulant pas être complice de ce silence, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'important travail de notre confrère de Munich.

La populace de Vienne, exaspérée et avide de sang, cherchait le comte de Latour pour l'immoler à son injuste fureur : ce fut le juif Goldmark qui lui livra le secret de la présence du comte à l'hôtel du ministère de la guerre. Le député Borrosch, profitant d'un moment de calme, avait harangué le peuple assemblé et l'avait conjuré « de ne pas souiller cette glorieuse révolution, en commettant un crime aussi affreux que l'assassinat du ministre. » Voici ce que relatent à ce sujet les documents officiels du procès.

« Le discours de Barrosch fut interrompu par les cris répétés de *Mort à Latour!* et l'orateur, vivement ému, jeta son chapeau au milieu de la foule, en s'écriant : — Je suis, vous le savez, l'adversaire politique du ministre, mais, s'il faut une victime, je prendrai sa place et avant d'arriver à lui, vous foulerez mon cadavre aux

(1) T. LI, p. 512 et suiv.

Digitized by Google

pieds. — Sur ces entrefaites, Goldmark, que la Constituante avait adjoint à Borrosch et à Smolka pour sauver Latour, s'était jeté au milieu d'un groupe armé, auprès duquel se trouvait un majordome de l'hôtel. Celui-ci ayant demandé qui l'on cherchait, la foule en délire s'écria qu'elle voulait le ministre de la guerre : à quoi il répondit que le comte avait quitté l'hôtel; mais Goldmark, reniant le mandat dont il était chargé, se hâta de hurler qu'il ne fallait pas croire ce que disait le majordome et que Latour était encore là. »

Cette parole du juif Goldmark fit l'effet d'une étincelle jetée sur un baril de poudre; il savait qu'il avait de la poudre devant lui et c'est pour ce motif qu'il y lança la mèche incendiaire.

Les journaux de l'époque ont donné le récit de l'assassinat du comte de Latour, et M. Alph. Balleydier en a consigné les principaux détails dans son *Histoire des révolutions de l'empire d'Autriche*, années 1848 et 1849. Nous allons emprunter à cet écrivain deux pages de son émouvante narration, qui auront le double avantage d'intéresser nos lecteurs et de les mettre à même de mieux saisir les détails que nous donnerons sur le rôle des juifs dans ce drame sanglant.

Sur la proposition de Smolka, dit M. Balleydier, le comte Latour avait consenti à se constituer prisonnier et à se faire garder par les gardes nationaux dans le salon des aides-de-camp; à cet effet, il allait sortir de la retraite où il s'était réfugié après avoir donné par écrit sa démission, lorsque les cris du peuple, qui venait d'envahir les pièces voisines, le contraignirent d'y rester; cependant quelques instants après, craignant d'être découvert et désireux peut-être d'en finir, il se présente avec calme devant les insurgés et leur dit :

« Mes chers enfants, vous cherchez le ministre de la guerre; me voilà : soldat toute ma vie, je n'ai jamais craint les balles et les baïonnettes; je ne redoute pas, à la fin de ma carrière, le poignard, car je suis honnête homme et ma conscience est en paix. Vous vous êtes offerts de me garder vous-mêmes : eh bien! je me remets entre vos mains en toute confiance; je veux être gardé par vous. »

La vue du ministre, vieilli sur le champ de bataille, ses cheveux blancs, son attitude fière quoique sans bravadè, son sangfroid devant l'outrage, avaient un instant imposé; mais la fureur populaire, reprenant bientôt son cours, les cris de mort éclatent avec une nouvelle force; de tous côtés partent ces mots : Souffletez le traître; — crachez-lui au visage; — le sang de nos frères, qu'il a fait tuer aujourd'hui, crie vengeance; — jetez-le par la fenêtre; — non, non,

Digitized by Google

cette mort serait trop douce; — il mérite le sort de Lamberg; — pendez-le, etc., etc... Calme, impassible, le front haut, mais sans arrogance, le ministre répond à ces menaces par ces seules paroles : « Mes enfants, je vous plains et je vous pardonne. »

Cependant un cercle de baïonnettes l'entoure. Soutenu d'un côté par le docteur Fischhof, de l'autre par un garde national, suivi de près par Smolka et le major Boxberg, le ministre donne lui-même le signal du départ et son escorte le fait descendre par l'escalier étroit au bas duquel se trouve un puits.

Au premier étage de cet escalier, à deux pas de la dernière marche, on voit dans une niche grillée une statue fort ancienne en bois et représentant l'image vénérée de la Mère de l'Homme-Dieu. Arrivé vis-à-vis de ce petit oratoire, le comte, séparé d'une partie de ses défenseurs, se vit en butte aux injures de la foule. D'un coup de poing, un ouvrier lui enfonce son chapeau sur les yeux et un étudiant lui crache au visage. Le premier mouvement du ministre, ainsi outragé, fut la colère du soldat qui veut se venger d'un sanglant affront; le second fut la résignation du chrétien qui pardonne à l'heure de la mort à ceux qui l'ont outragé.

« Sainte Vierge! s'écrie-t-il à la vue de la Mère des Sept-Douleurs, ayez pitié de mon âme. »

« — Si tu en as une, chien, » répond, en lui crachant au front, un ouvrier vêtu d'une blouse blanche.

« — Comme votre divin fils, » ajoute le comte.

Il ne lui manquait plus que la croix et la couronne d'épines.

En ce moment, les cris de mort redoublent, la foule augmente, chaque pas devient pour la victime une station de calvaire.

Le major Boxberg fait des efforts inouïs pour rejoindre son chef; ne pouvant y parvenir, il descend par un escalier désert dans la cour; il y cherche des soldats et il n'y trouve que des grenadiers ivres ou fraternisant avec l'émeute; pendant ce temps, le comte, entouré, harcelé par une foule de plus en plus menaçante, était arrivé au bas de l'escalier; aussitôt les cris de : Le voilà! le voilà! se font entendre; le ministre alors est acculé, ainsi que sa suite, contre le mur.

Là, d'un coup d'œil sûr, mais ferme, il envisage toute la gravité de sa position : « Je suis perdu, dit-il aux quelques braves qui lui sont restés fidèles; adieu, mes amis, et vous, mon Dieu, ayez pitié de moi. »

L'heure de l'agonie venait de sonner pour lui. Un garde national

Digitized by Google

des faubourgs lui fait sauter son chapeau, en disant : « Tête nue devant la majesté du peuple, ton maître et ton juge. » Des hommes du peuple sortent de leurs poches des cordes préparées d'avance et les lui montrent : — « Voilà, disent-ils, l'instrument de ton supplice. » L'un d'eux même, lui fouettant le visage avec une de ces cordes, ajoute : « Embrasse la corde qui va te pendre. » Un ouvrier le soufflette et lui crache à la face; un garde national d'un bataillon des faubourgs le prend par les cheveux et le secoue avec une telle force, que le ministre eût été renversé sans la main d'un bourgeois qui lui prêta secours. Des gardes nationaux, des étudiants, quelques ouvriers même font des efforts inouïs pour apaiser le peuple et sauver le comte; le peuple est inflexible, le comte mourra.

Le docteur Fischhof se précipita au-devant d'un ouvrier et pare avec le bras un coup de marteau destiné au ministre; le député Sierakowsky, doué d'une force athlétique, tient la foule à distance de ses poings. « Si vous êtes un honnête homme, lui crie-t-on, ne prenez pas la défense d'un tel coquin. » — « Si vous êtes des honnêtes gens, répond-il, ne commettez pas une action d'assassins. » En ce moment, le capitaine Gondrecourt, perçant la foule, se jette au-devant du ministre et lui fait un rempart de son corps, un bouclier de sa poitrine. « Si je ne puis vous sauver, dit-il au comte, je mourrai du moins avec vous. » Ses yeux sont pleins d'éclairs; sa voix, inspirée par l'abnégation, cherche vainement un écho dans la poitrine des hommes sur le front desquels il lit en caractères de sang la sentence du ministre. « Que dira l'Europe, s'écrie-t-il, quand elle apprendra qu'il s'est trouvé à Vienne quinze mille scélérats pour attaquer un seul homme et l'égorger? Que dira l'Europe?... » En ce moment, des gardes nationaux le saisissent au cou, l'entraînent de vive force et l'arrachent ainsi du poste d'honneur où il voulait mourir; le ministre se trouvait désormais livré sans défense aux mains de ses bourreaux. Il demande comme une faveur qu'on le fusille tout de suite. « C'est la mort du soldat, » dit-il. « Mais ce n'est pas celle d'un traître, » lui réplique-t-on; et un individu revêtu d'un vêtement magyar lui applique un violent coup de marteau sur la tête; au même instant, il reçoit presque simultanément un coup de sabre de pionnier au visage, un coup de barre de fer sur le crâne et deux coups de baïonnette et de pique à la poitrine; il tombe en s'écriant : « Mon Dieu, je meurs innocent! » Alors c'est à qui, selon l'expression atroce d'un étudiant en médecine, fera de son corps un *écumoire;* on le frappe à coups de crosse de fusil,

Digitized by Google

de sabres, de piques, de bâtons et de faux. Les assassins qui n'ont point d'armes lui brisent le crâne et la poitrine sous le talon de leurs bottes; son corps ne forme bientôt plus qu'une plaie, et cependant il respire encore, car sur un coup de baïonnette porté dans les flancs, il cherche d'une main convulsive à détourner l'arme meurtrière. En ce moment, l'horloge du palais sonne quatre heures trois quarts; un homme, enveloppé dans un long manteau bleu et les bras croisés sur la poitrine, regardait de loin cette scène. « Ma foi, dit-il à son compagnon, la colère du peuple vue de près n'est pas belle à considérer. » Cet homme était Pulzky, le plus ardent émissaire de Kossuth. Sur un autre point de la cour, un jeune homme, qui s'était vainement efforcé de défendre le comte contre ses assassins, s'écria en écoutant sonner quatre heures trois quarts : « Cette horloge sonne à la fois l'agonie du comte Latour et la mort de la révolution de Vienne. »

Malgré la rage et les coups redoublés de ses bourreaux, le malheureux ministre respirait encore, car le hoquet de l'agonie râlait sur ses lèvres à travers une écume de sang; on vit alors des femmes le fouler aux pieds en disant : « Chien, tu ne crèveras donc pas? » Puis aux cris de : « Pendez-le! » on le traîne sous la seconde fenêtre qui se trouve dans la cour, près de la porte du concierge; là, on lui attache une corde au cou et deux chasseurs de la garde bourgeoise relevant le corps avec le fer de leurs baïonnettes, on le suspend à l'un des barreaux; mais la corde trop faible se brise et le corps retombe, inanimé cette fois, sur le pavé sanglant.

Bientôt après, une courroie de cuir noir remplace la corde brisée dont les fragments servent à nouer les pieds du cadavre, que l'on traîne sur la place du Hof, dernière station de ce nouveau calvaire. A l'exemple du divin Rédempteur, le comte Latour avait été souffleté au visage, il avait reçu au front la bave impure des Juifs de la révolution; à son exemple encore, il fut dépouillé de ses vêtements, et ses bourreaux, après se les être partagés, achevèrent leur œuvre en suspendant, au moyen d'une seconde courroie fournie par un tambour, le cadavre nu de la victime à l'un des candélabres élevés vis-à-vis du corps de garde.

Cette dernière exécution n'avait point assouvi la rage des meurtriers : des gardes nationaux et des étudiants, se faisant de la mort un jeu d'adresse, tiraient à balle sur le cadavre comme sur une cible; des hommes, des enfants, des femmes, beaucoup de femmes, rassemblés devant la mare de sang qui bouillait encore sous la

Digitized by Google

seconde fenêtre de la cour du palais, y trempaient leurs mouchoirs et leurs mains, non pour honorer la mémoire d'un martyr, mais pour se réjouir de son supplice. Sur plusieurs points de la ville et des faubourgs, des lambeaux de la chair et des vêtements du ministre étaient exposés aux regards des passants; ces témoignages sanglants devinrent même pour les révolutionnaires l'objet d'un commerce infâme et sans nom. Un nommé Rupka distribuait dans la salle du café Français, les fragments de la ceinture du général: avides de ces dépouilles, les étudiants se les disputaient pour s'en faire de hideux trophées.

Lorsque la nuit eut jeté ses voiles sur ces scènes d'horreur, le candélabre auquel le malheureux comte Latour était suspendu présenta un spectacle plus affreux encore que pendant le jour; les trois becs de gaz allumés, les torches dont la populace s'était munie pour contempler les traits et compter les blessures de la victime, répandirent sur la place du Hof une lueur lugubre qui inspirait l'effroi; les cris de joie féroce, les imprécations, les éclats de rire, le bruit des applaudissements, les plaisanteries ignobles de la foule, dévorant du regard le cadavre nu et mutilé du ministre de la guerre, donnaient à l'ensemble de ce tableau un caractère satanique, insaisissable pour la plume de l'historien. A onze heures, la pudeur d'un jeune homme fit au cadavre l'aumône d'un suaire que ses mains fixèrent au cou et aux pieds du malheureux Latour; à une heure de la nuit, un garde national de Penzing eut le courage de détacher le cadavre du réverbère et le mit à l'abri de nouvelles insultes, malgré la vive opposition d'un étudiant en droit, prétendant qu'il devait être exposé vingt-quatre heures aux regards du peuple pour servir d'exemple aux traîtres. D'après le rapport des médecins chargés de faire l'autopsie, le ministre de la guerre avait reçu quarante-trois blessures, dont trente et une avaient été faites pendant qu'il vivait encore. Dans leur opinion, le comte avait dû subir toutes les angoisses et toutes les souffrances du martyre. La fureur de la populace, ajoutent-ils en terminant, ne se borna pas à immoler sa malheureuse victime de la manière la plus barbare, elle fit aussi preuve de la plus profonde abjection morale, en hachant par morceaux les membres du supplicié, en arrachant de son cadavre des lambeaux de chair, qui furent jetés en pâture à la rage de la populace immonde.

Dans le cours de l'instruction, Jean Johl, un des individus accusés de ce meurtre affreux, fit, entre autres, les aveux suivants : « J'étais

Digitized by Google

membre de l'Association libérale, présidée par l'accusé Chaisés (juif polonais et barbier); j'ai assisté aux séances de cette association ainsi qu'aux réunions qui se tenaient à l'Odéon, pour préparer le mouvement du 6 octobre 1848. »

Un autre accusé avoue que, « posté sur le toit des maisons voisines de l'arsenal, il a tué plusieurs soldats; interpellé sur la part qu'il avait prise aux événements du 6 octobre, il se disculpe en disant que lui et ses compagnons, c'est-à-dire les ouvriers, avaient, en octobre, été *soudoyés par les Juifs pour agir aux endroits qu'on leur désignerait.* »

« Au ministère, — dit Joseph Major, autre accusé, — j'ai réclamé pour Latour un jugement du conseil de guerre, quand les prolétaires et les *Juifs déguisés en étudiants* demandaient à grands cris que le ministre fût tué et pendu. » Parlant de lui et de sa bande, Major fait cette comparaison saisissante : « Les étudiants étaient les piqueurs et nous les bœufs. »

Cherchons maintenant, dans les documents du procès, quels furent les vrais auteurs de l'assassinat du comte, les meurtriers qui agissaient dans l'ombre ; ils figurent dans la troisième partie des pièces de l'instruction sous le titre de « Promoteurs et instigateurs du crime. »

« Les clubs démagogiques s'attachaient surtout à pervertir cette partie de la petite bourgeoisie et du petit commerce, qui est reléguée dans les bas-fonds de la culture intellectuelle, et c'est à ces clubs, où trônaient Tausenau (juif) et Chaisés (juif), qu'il faut attribuer ces mouvements des faubourgs, mouvements qui révèlent dans leurs auteurs autant de folie que de perversité. Les complices valaient les chefs, car il est prouvé que plusieurs de ces révolutionnaires de bas étage ne cherchaient que des moyens d'existence dans ce dangereux métier. Citons un exemple entre mille : il s'agit de deux officiers de la garde nationale, juifs de religion. Interrogés sur leur profession, ils déclarèrent qu'ils étaient boursiers; cette réponse étonna le juge, qui les pressa de nouvelles questions pour savoir le motif qui les avait déterminés à embrasser la carrière militaire. Ils finirent par avouer naïvement que les circonstances ayant rendu leur métier d'agents en bourse improductif, ils avaient accepté le grade qu'on leur avait offert et qui leur procurait une solde quotidienne de 6 florins monnaie de convention.

La plupart des accusés furent trouvés nantis de pamphlets révolutionnaires; quelques-uns d'entre eux en avaient un nombre consi-

Digitized by Google

dérable; on nierait donc difficilement l'influence de ces publications sur la culpabilité des assassins et de leurs complices. En voici, du reste, des preuves palpables.

Dans son numéro du 4 octobre, le journal *la Constitution* reprochait au peuple et à la Constituante que le ministre de la guerre circulait encore en liberté dans les rues de Vienne. Il y avait aussi, dans cette ville, un *Courrier des Étudiants,* rédigé par des juifs; il comptait parmi ses collaborateurs Oscar Falke, originaire du canton de Neuenbourg, où il avait été poursuivi pour escroqueries : ce fut lui qui, non sans intention, publia dans cette feuille une chanson intitulée : *A la lanterne!* qui provoquait directement au massacre de la noblesse. Dans les derniers jours qui précédèrent la révolution, un autre journal satyrique, *le Crieur viennois,* voulant tracer aux révoltés la marche qu'ils avaient à suivre, eut l'audace de représenter, pendus à un gibet, trois membres du ministère, entre lesquels on n'avait pas de peine à reconnaître le comte de Latour : ce numéro du *Crieur,* adopté comme programme, fut répandu à profusion dans les rues de la capitale, le 6 octobre.

Un des deux vice-présidents du comité des étudiants, réunis le 6 octobre, constate que tout le mouvement avait fini par se concentrer dans les mains du comité démocratique, notamment de Tausenau (juif), de Becher, de Jellinek (juif) et de Schutte, qui y faisaient souvent des propositions discutées à huis-clos. Tausenau et ses complices avaient mis à la disposition du parti magyar et de la révolution, la funeste influence qu'ils exerçaient sur la légion des étudiants, levée depuis le mois de mai et composée des éléments les plus divers : ce fait est aussi positif que les efforts de Tausenau, Chaisés et Jellinek (tous trois juifs), pour amener la fusion complète du club et du comité.

Un des membres du comité des étudiants, dont le témoignage a tous les caractères désirables de sincérité, signale Tausenau, Chaisés, Habrowsky, Loewenstein et Eckardt comme s'étant vendus pour de l'argent au parti hongrois, et à l'appui de son dire il exhibe une quittance accusatrice d'Habrowsky. Après le 6 octobre, dit ce témoin, plusieurs partisans des idées radicales, tels que Wutschel, s'éloignèrent des cinq individus en question, après leur avoir marqué à diverses reprises tout le mépris qu'ils méritaient; ils allèrent même jusqu'à exiger que les assassins du comte de Latour fussent expulsés du comité. Ce témoin fait en outre d'importantes révélations sur Goldmark et prouve que celui-ci a reçu des subsides de Pulzky, afin de travailler pour le mouvement hongrois.

Digitized by Google

Le député Goldmark exerçait une grande influence sur le comité des étudiants, dont il était l'organe à la Constituante; c'est lui qui, craignant d'avouer les projets qu'il inspirait, poussait en secret les étudiants à prendre des résolutions telles que l'organisation de la garde nationale, l'appel aux Hongrois, etc. Après que la ville eut été armée, le témoin qui donne ces renseignements et l'étudiant Wanitschke qui les confirme, furent désignés par Goldmark pour aller à Prague, avec mission spéciale d'y soulever les comités slaves et la population contre l'autorité. Après leur avoir vivement recommandé de soigner cette opération et d'en faire connaître les résultats, Goldmark, ce juif infatigable, leur remit 60 florins pour frais de route et un passe-port scellé du sceau de la Constituante et préparé par Fischhof, autre juif qu'on avait vu, à la Fête-Dieu en 1848, suivre, un cierge à la main, le dais du Très-Saint Sacrement.

Pour bien apprécier les péripéties du drame dont nous nous occupons, il importe d'appeler l'attention sur les sommes importantes que Goldmark avait reçues pour exciter le soulèvement de Vienne; cette circonstance fait ressortir le caractère abject de cet être malfaisant, qui dans l'ombre soufflait lâchement la révolte, tandis qu'il donnait quelques misérables florins à des étudiants inexpérimentés pour exposer leur existence.

D'après les actes du procès, un journaliste, Schuhmacher, qui fut condamné à la prison, représente Goldmark et Fischhof comme les principaux leviers qui mirent en branle l'université et la populace de Vienne, comme des individus pour lesquels la révolution d'octobre n'était qu'un moyen.

Écoutons le docteur Albert Trampusch, député au parlement de Francfort; il nous dira « que la révolution de Vienne n'a pas été l'expression de la généralité, mais une explosion préparée par Tausenau et ses complices; » il nous dira « que ce Tausenau était un homme méprisable, capable de tous les forfaits moyennant finances. »

« Le 5 octobre, » dit le témoin docteur Louis Fraenkel, « Tausenau se trouvait dans un café du faubourg Léopold; un des assistants lui reprocha d'être à la solde du parti hongrois, ce à quoi un nommé Tillenberg ajouta que Tausenau venait de recevoir de Pesth une somme de 2,000 florins qui lui étaient arrivés par la poste; sommé de s'expliquer, Tausenau se contenta de répondre que ce n'était pas le lieu de discuter ces affaires. » Le docteur Fraenkel ajoute « que dans les réunions démocratiques, il entendit souvent Tausenau

Digitized by Google

pérorer sur la nécessité de pendre Latour et Bach, et qu'il développa longuement sa proposition. » Il y avait à cette époque à Vienne, un prêtre interdit, un scélérat fieffé, nommé Fuster : il faisait, cela va de soi, les délices de la presse juive ; pour elle, c'était le type de la noblesse et de l'honnêteté, la perle du sanctuaire. Après avoir rappelé ce fait, Fraenkel continue : « C'est ainsi, dit-il, que la tourbe des démocrates se familiarisait avec l'idée de l'assassinat politique, et il est probable qu'elle souriait aux membres de la gauche de la Constituante, et surtout à Goldmark et à Fuster, qui, d'après ce que Fraenkel apprit de divers côtés, avaient pris, dès le 6 octobre au matin, les dispositions nécessaires à la réussite de leur sinistre projet. Goldmark et Fishhof étaient des âmes damnées de Tausenau ; ils se réunissaient souvent, eux trois avec Violand, Becker et Frank, et formaient ensemble une sorte de comité secret. »

Un autre témoin digne de foi, dépose que le 13 septembre il a entendu Falke et Buchheim (juifs) développer, dans un discours aux ouvriers, la nécessité de pendre les ministres Latour et Bach après la session de la Constituante ; le 5 octobre, il a aussi assisté à la réunion des démocrates dont il confirme tous les détails rapportés par Fraenkel ; il ajoute que cette assemblée eut lieu à 8 heures du soir et qu'on y remarquait Tausenau, Jellinek, Loewenstein et Deutsch (tous quatre juifs). Voilà pour le 5 octobre ; quant au lendemain 6, le même témoin déclare que, peu après midi, il a entendu Tausenau et Chaisés crier au peuple qu'il fallait se rendre au ministère et pendre Latour. Cette circonstance est fort importante, parce qu'elle corrobore la déposition de Schumaeker et l'aveu de Wangler qui fut condamné à la corde.

Mais les projets des assassins ne s'arrêtaient pas là : ces criminels méditaient toute une série de meurtres, après celui du comte de Latour.

L'instruction a révélé que « le 8 octobre, il se tint, dans la demeure de Chaisés, une réunion secrète de démocrates, à laquelle assistaient Tausenau, Chaisés, Schutte, Becher, Jellinek, Eckardt, Habrowsky, Feunenberg, Unterschill et un émissaire hongrois. »

Dans ce conciliabule, Tausenau se prononça énergiquement pour l'offensive ; d'après lui, la justice populaire devait suivre son cours, il fallait dissoudre le conseil communal de Vienne, dans lequel on ne comptait que cinq amis sûrs, et faire des autres une justice d'autant plus facile que le sort de Latour avait facilité l'exécution de ce

Digitized by Google

projet. Tausenau ne demandait qu'une douzaine de têtes, et pour le surplus il réclamait célérité, obéissance et vigueur dans l'action : « Ou nous les pendrons, disait-il, ou ils nous pendront; dans cette alternative, il n'y a pas de milieu. »

Les jours suivants, Tausenau, accompagné de Chaisés, prit à part le témoin qui fournit ces détails; il lui exposa la nécessité de prévenir une réaction et lui développa l'idée d'enregimenter une forte compagnie d'ouvriers pour garantir la personne et les biens des conjurés, compagnie dont lui, témoin, aurait eu le commandement sous les ordres de Chaisés et de Kassa; Chaisés lui remit en même temps une liste de notables, sur laquelle se trouvaient marqués d'une croix les noms de ceux qui devaient être pendus. Il nomma plusieurs des personnes désignées et dit avoir entendu, de la propre bouche de Tausenau, que Latour avait été pendu pour servir d'exemple à la réaction et à l'armée, mais que l'affaire n'avait pas réussi, parce que tous auraient dû y passer à la fois.

Cette déposition constate diverses autres circonstances non moins compromettantes.

Le 12 octobre, le député Kudlich se plaignit amèrement en public de ce que Tausenau et Chaisés l'avaient compromis dans l'assassinat du comte de Latour. Dans une autre occasion, ce député, ainsi que Fuster, exprimait la même plainte, et regrettait d'avoir perdu sa popularité par cette affaire. Les juifs ont tout gâté, ajoutait Fuster; à quoi Goldmark survenant répliqua : Tous les trois — Latour, Bach et l'archiduchesse Sophie, — auraient dû être livrés au peuple ou échapper tous les trois à la justice.

Il entrait aussi dans les plans de Tausenau de s'emparer à son profit de la présidence du conseil communal, de constituer un ministère, de mettre à exécution la proposition du poëte Eckardt, tendant à livrer aux flammes l'ancien quartier de Vienne, la banque et d'autres édifices.

Les actes de la procédure dirigée par la cour militaire prouvent donc sans réplique que Tausenau et ses complices étaient coupables du crime de haute trahison envers l'État et du crime d'assassinat sur le comte de Latour : ce qui du reste a été tout aussi évidemment établi par le tribunal criminel de Vienne.

Si vous poursuivons l'examen des crimes imputés à Tausenau; les témoignages produits devant la Cour militaire nous feront voir ce monstre et ses séides répandant partout des écrits incendiaires et concluant avec les révolutionnaires de la Hongrie, cette criminelle alliance qui fut la cause première de la journée du 6 octobre.

Digitized by Google

D'après les pièces du procès, un banquet eut lieu à Francfort le 19 septembre 1848, à 10 heures du soir; les frais s'élevèrent à 43 florins, monnaie de convention, que solda Balogh, député hongrois.

Tausenau, qui présidait cette réunion, parla en termes tellement séditieux du renversement de la dynastie, de la camarilla et du ministère, que beaucoup de convives, choqués de ses paroles, se retirèrent.

Il décria en forcené la Pragmatique sanction et la traita de vieux morceau de parchemin qu'il fallait remplacer par un nouveau pacte. La Hongrie devait être secondée dans ses aspirations et sa puissance agrandie; l'Autriche, au contraire, devait être considérablement réduite; il ne fallait pas s'arrêter aux obstacles, parce qu'il importait de tout renverser, etc., etc. Ces opinions étaient partagées et soutenues par Chaisés, Balogh, ainsi que par Violand qui assurait aux projets de Tausenau l'appui de la gauche du parlement de Francfort, avec laquelle il entretenait une correspondance et des rapports actifs dans le but d'atteindre l'unité si vivement désirée par tous.

Sans nous arrêter au juif Kuranda qui, dans l'*Ostdeutschen-Post*, applaudissait au meurtre du comte, le 7 octobre, et qui, par peur, le blâmait, le 12, nous passerons à la conduite que tint Tausenau dans les réunions que le club démocratique avait convoquées dans le local de l'Odéon, les 10, 24 et 30 septembre 1848. Ce fut là qu'en présence de 4 à 5 mille individus ramassés dans la populace viennoise, il provoqua avec rage l'assassinat du malheureux ministre de la guerre, assassinat qui ne s'explique que par l'action combinée de l'argent et des passions politiques. Sur ces âmes incapables de tout sentiment honnête, Tausenau exerçait un véritable prestige; il possédait l'art dangereux de fanatiser la multitude par son langage vif et imagé; il savait si adroitement mêler le charlatanisme démocratique à ses discours, qu'une feuille de son bord le comparait à Mirabeau et lui prédisait un brillant avenir politique. De nombreux témoins ont avoué, les uns à la Cour militaire, les autres à la Cour criminelle, que certains passages des discours de Tausenau les avaient tellement impressionnés qu'ils avaient quitté la salle dans une sorte de transport, tandis que d'autres auditeurs regardaient ce juif comme atteint de folie.

L'un d'eux se crut même obligé d'avertir le ministre de la guerre, après la réunion du 30 septembre, et cette dénonciation donna lieu à une enquête, interrompue par les événements du 6 octobre.

Digitized by Google

Dans l'assemblée du 24 septembre, le juif Jellinek prit la parole après Schutte, pour demander des institutions républicaines, tandis que le juif Chaisés se déchaînait contre l'aristocratie et la réaction et réclamait le concours des ouvriers pour opérer un soulèvement.

A cet orateur succéda Tausenau, qui parla des entraves mises par le gouvernement à la liberté en Hongrie; il rappela les meurtres récents de Lichnowsky et de Auerswald à Francfort, qu'il désigna comme les victimes de la juste fureur du peuple; passant ensuite à l'état des choses en Autriche, il disait que là aussi la démocratie trouvait dans Latour, Bach, Jellachich, Windischgraetz, Radetsky et autres hommes de cette espèce, des obstacles qu'il fallait renverser à Vienne comme on les avait renversés à Francfort. Il engageait en même temps le peuple à se tenir prêt au combat et terminait en disant qu'il fallait pendre tous ces chiens, expression qui s'appliquait surtout à Latour, que l'orateur, dans sa rage, prétendait stigmatiser du nom d'aristocrate et sur la tête duquel il appelait toutes les malédictions. Une grande partie des auditeurs — presque tous gardes nationaux, étudiants, paysans et ouvriers armés,—couvrit la voix de l'orateur des cris : « A bas Latour! », et d'interminables applaudissements. — Johl, un des co-accusés qui se trouvait dans la foule, a virtuellement confirmé tous ces détails.

A la réunion du 30 septembre, composée de 3,000 à 4,000 individus, en majeure partie gardes ou étudiants, Tausenau prit de nouveau le comte de Latour pour point de mire; il le dénonça comme coupable de trahison envers le peuple et envers la liberté et s'écria avec une violence indicible : Mort à cet aristocrate, à bas cet aristocrate! paroles que l'auditoire, fanatisé par les paroles du tribun, hurla après lui. Dans un des derniers discours qu'il prononça avant le 6 octobre, il entra, d'après la déposition d'un témoin, dans une vraie rage d'hyène et vomit cette phrase horrible : « Oui, un beau matin vous verrez non-seulement Latour, mais encore une foule d'autres hauts seigneurs, morts, écrasés, oui, écrasés comme de vils animaux. » L'écho de cette sortie fut un cri de mort unanime contre le ministre de la guerre.

Nous ne suivrons pas Tausenau dans toutes ses démarches; qu'il nous suffise d'y ajouter qu'il pérorait dans tous les clubs; que, par Pulsky, il entretenait une correspondance suivie avec Engelman, président de la Société démocratique de Breslau; qu'après la bataille de Raab, Pulsky lui donna un passeport et mille florins pour aller

Digitized by Google

révolutionner Breslau, d'où il prit la route de Paris avant le 13 mars 1849.

Conçoit-on qu'après voir tenu une conduite et des discours tels que ceux prouvés par des témoignages aussi nombreux et aussi concluants, Tausenau ait pu dire publiquement à Pesth : « On me reproche la mort de Latour; mais je jure par les cendres de mon frère qui a été tué, que l'idée de ce meurtre ne m'est jamais venue à l'esprit : la haine du peuple s'est appesantie sur le ministre, car le peuple le connaissait, et c'était le plus sacré de nos devoirs de le lui faire connaître? »

Trois des criminels qui assassinèrent le comte de Latour (Wangler, Brambosch et Jurkowich) furent condamnés, le 14 mars 1849, à être pendus et subirent leur sentence. Les auteurs du crime en ont ainsi reçu le juste châtiment : en a-t-il été de même des instigateurs de cet atroce forfait?

Digitized by Google

CAUSERIE LITTÉRAIRE.

M. de Camors, par Octave Feuillet.

I.

On retrouve partout dans les lettres contemporaines, en histoire, en philosophie et jusque dans les œuvres d'imagination, cette grande lutte intellectuelle de nos jours que Mgr Dupanloup caractérisait dernièrement, au Congrès de Malines, en traits énergiques. C'est la lutte du matérialisme contre le spiritualisme; sous une autre forme et sous un autre nom, c'est la lutte du fatalisme contre l'idée de la liberté humaine.

Le roman, dans une certaine mesure, est pour l'étude des sentiments intimes et pour les événements de la vie privée, ce que l'histoire est pour la vie sociale.

L'historien est plus ou moins enchaîné par la nécessité de faire entrer dans son cadre des événements que tout le monde connaît. A moins qu'il ne s'agisse de ces reconstructions d'époques perdues dans la nuit des temps, de ces recherches de paléontologie historique aujourd'hui très à la mode, l'audace des hypothèses ne peut guère dépasser certaines limites, et les écoles diverses en sont réduites à des interprétations différentes des mêmes événements. Carlysle résume toute l'histoire dans l'influence décisive de la volonté libre des grands hommes; M. Taine, qui le réfute, ne voit dans le développement des peuples que le résultat de la race, du climat et de la nourriture. Le fonds commun de l'histoire, sur lequel ils ont tous les deux brodé leurs théories, les dément l'un et l'autre. Seulement l'erreur de Carlysle est une noble et grande illusion; elle inspire le dévouement et le courage; l'erreur contraire n'inspire que l'égoïsme et l'indifférence.

L'école dont M. Taine est le représentant le plus absolu prétend que l'homme est enchaîné, comme la bête, à d'irrésistibles instincts,

Digitized by Google

et ne voyant aucune différence réelle entre l'*histoire naturelle* et l'*histoire humaine*, prétend les traiter par la même méthode. Cette école se donne pleine carrière dans le roman : là les événements et les caractères sont à la disposition de l'auteur. Il peut les créer à sa fantaisie pour les besoins de sa cause. Le romancier (et le romancier français surtout) nous montre les hommes à travers le prisme de ses propres idées, de ses sentiments, et plus encore de ses goûts et de ses appétits ; dans la façon dont il observe le monde, presque jamais il n'est impartial, et souvent même il n'est pas sincère.

On pourrait diviser les romans français de nos jours en deux classes principales : Ce roman *physiologique* et le roman *psychologique*. Ce n'est pas que tous les romanciers ne disent qu'ils étudient l'*âme* : c'est leur prétention universelle ; mais quand ils nous représentent le caractère et la moralité humaines comme des produits de la digestion, nous avons le droit, ce me semble, de donner à cette prétendue psychologie son véritable nom.

Cette classification du roman est sans doute beaucoup trop générale pour comprendre les variétés infinies des œuvres d'imagination. Mais cette grande division, insuffisante quand on parle des romanciers eux-mêmes, peut contenir sans efforts toutes les formes différentes de la critique littéraire.

M. Nettement, dans son *Histoire de la littérature au* XIXe *siècle*, est par excellence un critique spiritualiste, psychologique. Je prendrais volontiers pour type du critique physiologique, M. Taine, dans son *Histoire de la littérature anglaise*. Nulle part il n'expose plus clairement et plus fortement que dans ce livre, la théorie qu'il a si lourdement, si gauchement et si impudemment essayé d'appliquer dans son *Thomas Graind'orge*.

On se souvient de ce mot caractéristique cité par Mgr Dupanloup : M. Taine ne voit dans le vice et la vertu, que des produits « *comme le sucre et le vitriol.* » Dans tout le cours de son livre, il poursuit le développement de cette idée avec cette insistance pesante et germanique, cette obstination tranquille et grave dans le paradoxe et cette violence froide qui sont les caractères particuliers de son esprit.

Donnez-moi, dit-il, en termes d'un aspect scientifique et prétentieux, donnez-moi la *structure intérieure* d'une race, les *circonstances* au milieu desquelles cette race vit, le moment de son histoire où elle arrive ; en d'autre termes, donnez-moi l'*impulsion permanente*,

Digitized by Google

le *milieu* où se produit le mouvement, et la *vitesse* acquise ; je vous donnerai le résultat, l'homme moral ; « si ces forces pouvaient être mesurées et chiffrées, on en déduirait, comme d'une formule, les propriétés de la civilisation future, » aussi facilement que je calculerais le choc d'une pierre d'un poids connu tombant d'une hauteur connue. C'est « un simple problème de mécanique. »

On comprend que pour un homme qui soutient de telles idées, le romancier, comme je le disais tout à l'heure, n'est pas autre chose qu'un naturaliste. Il « montre une ménagerie, » comme disait Balzac. C'est un observateur, voilà tout. Son rôle est d'analyser et de peindre ce qui existe, sans s'inquiéter de ce qui devrait être ; de diviser les caractères en genres et en espèces, et de les représenter par des types généraux et vrais. Se passionner contre le crime, c'est la même chose que se fâcher contre un tigre ou contre un tremblement de terre. Chercher un but moral, vouloir corriger les méchants, c'est comme si Buffon essayait de convertir les carnassiers au régime herbivore. Aussi faut-il voir avec quelle nuance de pitié hautaine, le critique parle de la moralité que le public anglais impose à ses romanciers, et de l'impuissance qui, d'après lui, est le résultat de cette contrainte.

Voici, d'après M. Taine, la définition du véritable romancier :

Qu'est-ce qu'un romancier? A mon avis, c'est un psychologue, un psychologue qui naturellement et involontairement met la psychologie en action ; ce n'est rien d'autre ni de plus. Il aime à se représenter des sentiments, à sentir leurs attaches, leurs précédents, leurs suites, et il se donne ce plaisir. A ses yeux, ce sont des forces ayant des directions et des grandeurs différentes. De leur justice ou de leur injustice, il s'inquiète peu. Il les assemble en caractères, conçoit la qualité dominante, aperçoit les traces qu'elle laisse sur les autres, note les influences contraires ou concordantes du tempérament, de l'éducation, du métier, et travaille à manifester le monde invisible des inclinations et des dispositions intérieures, par le monde visible des paroles et des actions extérieures. A cela se réduit son œuvre. Quels que soient ces penchants, peu lui importe. Un vrai peintre regarde avec plaisir un bras bien attaché et des muscles vigoureux, quand même ils seraient employés à assommer un homme. Un vrai romancier jouit par contemplation de la grandeur d'un sentiment nuisible ou du mécanisme ordonné d'un caractère pernicieux.

L'idéal du romancier tel que l'entend M. Taine, c'est Balzac. Aussi ne cesse-t-il de le citer comme exemple avec admiration ; il voit en lui le type des romanciers français, et il proclame leur supériorité : « Autant, dit-il, les Anglais l'emportent comme moralistes et comme satyriques, autant les Français l'emportent comme artistes et romanciers. »

Digitized by Google

Les injurieux éloges que M. Taine donne au roman français sont mérités en partie. L'imagination littéraire de la France est en général dépourvue de moralité : je le disais dernièrement, dans un article de cette Revue (1) et j'essayais d'en signaler quelques-unes des causes. Je n'y reviendrai pas.

Mais il ne faut rien exagérer. A côté de cette école dont Balzac est le type de prédilection, et qui répond à un public plus bruyant et plus actif qu'il n'est nombreux, nous devons placer une autre école et un autre public. M. Octave Feuillet me semble être le chef actuel de cette école essentiellement morale, je veux dire tout à fait étrangère à l'art pour l'art, se proposant toujours une *conclusion*, et bien plus systématique encore, dans ce sens, que les romanciers anglais.

Il y a longtemps que M. Octave Feuillet a commencé, contre l'aveugle abandon de notre volonté à nos instincts, nos passions et nos appétits, une guerre qu'il poursuit à travers son œuvre tout entière. Les proverbes et les romans se ressemblent tous; ce sont des conseils mis en action, et ils pourraient se résumer ainsi : Réglez votre vie; imposez-vous des devoirs: la dignité, la noblesse, la poésie, le bonheur même de la vie ne sont que dans le devoir accompli. Ceux qui n'ont vécu que pour eux-mêmes, qui n'ont cherché que les jouissances égoïstes et les satisfactions de l'orgueil; ceux qui ont essayé d'étouffer dans leur cœur toute affection, tout dévouement, pour être plus libres, plus heureux et plus forts, ceux-là, il est vrai, ont souvent réussi dans leurs entreprises; souvent, aux yeux des hommes, ils ont été brillants, vainqueurs, privilégiés, enviés; mais ils n'ont trouvé, au fond de la coupe de leurs plaisirs et de leurs triomphes, que l'ennui, le dégoût et le désespoir. « Ma fille, » dit dans une des œuvres de M. Feuillet, un prêtre à une comédienne qui est venue lui remettre une aumône pour les pauvres, et qui lui avoue à quel point sa vie de théâtre lui pèse et lui paraît vide,

« Ma fille, la supériorité empreinte sur votre front a sans doute suppléé aux années et vous a mûrie avant le temps, car le mal qui vous tourmente n'est pas d'ordinaire aussi précoce; mais il attend inévitablement au crépuscule de la jeunesse tout être humain, qui n'a donné d'autre but à sa vie que les plaisirs équivoques dont le monde dispose. Quand vient à s'apaiser le bruit étourdissant que notre jeunesse fait en nous-mêmes, il y a pour tous ceux qui ont uniquement vécu de vanités profanes,

(1) Décembre 1866.

Digitized by Google

une heure de silence solennel; le principe divin se réveille dans ce silence et leur parle, un éclair subit leur montre dans toute sa profondeur le vide de leur passé et le vide plus effrayant de leur avenir. Un morne dégoût les éloigne de leurs habitudes les plus chères, et une curiosité bizarre les pousse vers les émotions les plus étrangères à leur vie passée. Les mots et les images qui étaient l'objet de leur indifférence et de leur risée, devoir, piété, honneur, sacrifice, leur apparaissent tout à coup pleins d'un attrait irrésistible. Les uns épouvantés et faibles se sauvent de cette lumière en se replongeant plus avant dans le gouffre, et ils parviennent, les misérables, à étouffer de nouveau la voix de leur âme jusqu'au jour de son réveil éternel; les autres, plus forts, obéissent, avec des chances diverses, à cette tentation de vertu que Dieu leur envoie comme un sursis.»

II.

Le type littéraire le plus accompli de la révolte contre le devoir, de l'homme s'érigeant lui-même en but suprême, se faisant Dieu, se subordonnant et se sacrifiant tout, c'est *Don Juan*. Don Juan, c'est l'égoïste absolu.

Octave Feuillet était tout naturellement amené à rencontrer ce type : il en a plus d'une fois effleuré quelques côtés, quelques aspects particuliers, dans Raoul de la *Clef d'or*, dans Comminges de la *Fée*, ailleurs encore : mais dans *Montjoye* d'abord, mais surtout dans *M. de Camors*, il a dessiné le type du don Juan contemporain. Bien que son œuvre soit loin d'être parfaite, il l'a marquée de traits vraiment énergiques.

Montjoye est l'ébauche incomplète de M. de Camors. Le roman complète le drame. Le don Juan du XIXe siècle paraît trop complexe, notre état social lui impose trop de contraintes pour qu'il puisse tenir à l'aise et se développer dans une comédie; et pour le dire en passant, il en est de même de beaucoup de caractères de nos jours; les modifications de la vie sociale ont introduit bien des éléments nouveaux qui viennent compliquer la simplicité des vieux types. Le don Juan de Tirso de Molina ne serait plus possible; au temps de Molière, il n'était déjà plus vraisemblable. Lorsque l'auteur espagnol conçut ce type d'audace indomptable, de dépravation, d'égoïsme et d'impiété, il voulut l'armer, pour le rendre plus funeste, de la première des supériorités sociales de son temps; il en fit un grand seigneur, ou plutôt simplement *un grand*, comme on disait encore du temps de la Bruyère. La chose et jusqu'au nom ont aujourd'hui disparu. Don Juan ne pourrait plus se moquer de

Digitized by Google

M. Dimanche; en dépit du « crédit de ses amis, » M. Dimanche ferait vendre ses biens. Il ne pourrait plus battre Pierrot après lui avoir pris sa fiancée; aujourd'hui, ce serait Pierrot qui lui frotterait les épaules. Don Juan ne pourrait pas user de son moyen habituel de séduction, si commode et si chevaleresque : se marier toutes les fois que lui en prend la fantaisie; le Code civil et le Code pénal l'embarrasseraient. Au temps de Richelieu, il n'aurait pu tuer le commandeur sans s'exposer au sort de Montmorency Bouteville; aujourd'hui, c'est à peine s'il pourrait rosser son valet Sganarelle. Don Juan se modifie selon les siècles.

L'influence la plus oppressive de nos jours, c'est assurément celle de l'argent. Le don Juan moderne sera donc riche; c'est la condition de la force en même temps que le moyen de jouir.

Mais cette puissance de l'or n'est pas attachée à la personne comme la noblesse. On peut l'acquérir ou la perdre. Don Juan ne reculera devant aucun obstacle pour devenir riche et pour le rester. Ce sera un financier habile et implacable. Ce sera Montjoye d'abord : il serait trop difficile aujourd'hui d'obtenir crédit de M. Dimanche; Montjoye, pour exploiter son prochain, aura les procédés ingénieux de la haute finance. Aujourd'hui, si la polygamie n'est plus un cas pendable, au moins est-ce un très-vilain cas; Montjoye ne sera point bigame; mais l'auteur a trouvé un singulier artifice pour poursuivre jusque sur ce terrain l'analogie de Montjoye et du héros de Molière. Le don Juan contemporain ne contractera qu'un mariage, mais ce mariage sera nul; il jouira des avantages sociaux que peut donner une union régulière, sans être en rien lié à sa femme, et en gardant le droit de lui dire : De quoi vous plaignez vous? vous n'êtes qu'une de mes maîtresses! Ce procédé de l'auteur est compliqué, difficile, et nuit à l'intérêt. Enfin, la statue du commandeur, cette incarnation du remords, est devenue le fils d'un ancien associé, que Montjoye a réduit à la faillite pour profiter de sa ruine, et qui s'est tué de désespoir.

M. Octave Feuillet se répète un peu, c'est évident; mais il se corrige et se perfectionne. M. de Camors ressemble à Montjoye, mais il lui est bien supérieur.

Ceux qui admirent et envient don Juan (ils sont nombreux en France), ceux qui croient ressembler à ce type d'une grandeur satanique, parce qu'ils sont des égoïstes et des libertins vulgaires, ne manqueraient pas de protester contre cette assimilation de Montjoye et du héros de Molière. Montjoye un don Juan! Voilà bien

Digitized by Google

une de ces idées étroites de moraliste bourgeois. Ce faiseur, ce boursier, un don Juan! Don Juan était un homme d'honneur, un gentilhomme!

Cette objection a quelque chose de juste; l'on serait tenté de croire que M. Octave Feuillet l'a connue ou devinée, et que dans *M. de Camors*, il a voulu la réfuter. Mais avant tout, il faut la réduire à sa juste valeur.

Dans le type de don Juan, créé par Molière, en quoi consiste précisément l'honneur?

Si don Juan se bat, il veut se battre loyalement, et ne pas prendre en traître son ennemi. Se mettre deux contre un, lui paraît une action vile, et il se jette sans hésitation dans le péril pour défendre contre des assassins un inconnu. Mais ces règles d'honneur ne regardent que les rapports des gentilshommes entre eux; quant aux manants, aux paysans, aux valets, peu importe la façon dont on rosse ou on tue ces canailles. Sganarelle le sait bien, et il n'a garde de contrarier son maître.

Don Juan ne volerait pas, dans le sens ignoble et vulgaire du mot; mais il ne paye pas ses dettes, ce qui est voler en gentilhomme. L'honneur mondain, en effet, tel que l'entend l'école de don Juan, ne reconnaît qu'une seule espèce de dettes, qui, pour cette cause, a pris le nom de dette d'honneur. « Les dettes de jeu, » disait Florian,

> Les dettes de jeu sont sacrées;
> On peut faire attendre un marchand,
> Un ouvrier, un indigent
> Qui vous a fourni des denrées,
> Mais un escroc!... l'honneur veut qu'au même moment
> On le paie, et très-poliment.

Ceci me rappelle encore le mot de *M. Poirier* à son gendre le marquis de Presles, qui sachant bien qu'on viendrait à son aide, a dépensé, non pas tout ce qu'il a, mais plusieurs fois autant, et qui se targue d'être un *homme d'honneur:* « Il est heureux pour votre honneur que ma probité paie ses dettes. »

Don Juan n'est pas indifféremment traître avec tout le monde. Les femmes seules sont tout à fait en dehors de la protection des règles de l'honneur; elles n'ont point de droits. Cette morale est vieille; c'est celle d'Ovide :

> « *Fraus absit, vacuas cœdis hobete manus;*
> « *Ludite, si sapitis, solas impune puellas.* »

Digitized by Google

« Fuyez la fraude; que vos mains soient pures de sang. Ayez la sagesse de ne tromper que les jeunes filles qu'on trahit impunément. »

Si nous allons au fond de l'idée de l'honneur, telle que le génie de Molière nous l'a montrée dans don Juan, nous y trouverons ceci : L'honneur ne nous crée des devoirs qu'à l'égard de nos égaux, c'est-à-dire de ceux qui sont de notre monde et aussi forts que nous. M. Dimanche a beau nous avoir vendu des habits; nous ne lui devons rien. Nous ne devons rien aux femmes, êtres faibles, sans défense, destinés à nos plaisirs; les promesses qu'on leur fait ne comptent pas. On ne doit rien aux manants. Mais les gentilshommes entre eux, les gens du même monde se sont créé certaines obligations de loyauté, qui assurent une sécurité relative à leurs rapports. C'est la mode, une mode variable qui fixe l'étendue de ces règles. Tel vice, déshonorant aujourd'hui, peut demain être un vice élégant; don Juan, au Ve acte, juge qu'il n'y a plus de honte à devenir hypocrite, et il en dit la raison :

« Il y en a tant d'autres comme moi!... Il n'y a plus de honte maintenant à cela; l'hypocrisie est un vice à la mode, et tous les vices à la mode passent pour vertus. »

Cet honneur a une sanction : — celui qui en viole formellement les règles — qui sont fixées par l'usage — est, comme disent les Anglais, *disqualifié* dans son milieu social; il déchoit. La peur de l'opinion est ce qui constitue la base de l'honneur. Je parle toujours de ce que Bossuet appelle « l'honneur du monde.

Dans son dernier roman, M. Feuillet fait l'analyse de cet « honneur du monde, » tel qu'il est au XIXe siècle. Cette question de l'honneur est une question très-actuelle; car il existe, en littérature il est vrai, plus qu'en philosophie, une certaine école qui affecte des maximes stoïciennes et prétend ériger l'honneur en seule règle de conduite, sur les débris de la morale religieuse.

Alfred de Vigny en est l'expression la plus élevée, trop élevée pour les âmes ordinaires; il a des disciples qui le suivent à des distances inégales, *non passibus aequis*.

Il importe donc de peser et de secouer cette idée de l'honneur, d'en mesurer les illusions, de voir ce qu'elle contient quand on l'isole, si elle se soutient d'elle-même ou bien si, comme l'a dit

Digitized by Google

Leibnitz, ce n'est qu'une formule (1) vide où chacun met ce qu'il veut.

M. Feuillet a là-dessus une opinion bien arrêtée, et il en poursuit le développement à travers sa dernière œuvre, *M. de Camors*. Je vais faire une analyse, non pas de l'intrigue de ce roman, non des événements que l'auteur y raconte, mais des pensées dont le récit n'est en quelque sorte qu'un vêtement.

III.

S'il est faux de dire que l'homme est livré en esclave à des influences irrésistibles, il n'est pas moins faux de prétendre que tout en lui dépend de sa seule volonté. Dieu nous connaît et nous juge; mais pour les hommes, il est impossible de savoir dans quelle mesure chacun de nous est coupable du mal qu'il fait. Cela ne diminue point l'importance capitale de la liberté humaine dans la conduite générale du monde; car si d'autres portent une part de la responsabilité de nos fautes, ne sommes-nous pas aussi tous responsables du mal qui se fait autour de nous, et non-seulement dans le cercle immédiat de nos relations habituelles, mais à des dis-

(1) Je ne puis résister au désir de citer le passage des *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, où il s'agit de *l'honneur*, bien qu'il soit sans doute connu de la plupart de mes lecteurs :

« Ces *public spirits*, comme les Anglais les appellent, (l'amour du bien public et de la patrie), diminuent extrêmement et ne sont plus à la mode; et ils cesseront davantage quand ils cesseront d'être soutenus par la bonne morale et par la vraie religion que la raison naturelle même nous enseigne. Les meilleurs du caractère opposé, qui commence à régner, n'ont plus d'autre principe que celui qu'ils appellent de l'honneur. Mais la marque de l'honnête homme et de l'homme d'honneur chez eux est seulement de ne faire aucune bassesse, *comme ils la prennent*. Et si pour la grandeur ou par caprice quelqu'un versait un déluge de sang, s'il renversait tout sens dessus dessous, on compterait cela pour rien, et un Érostrate des anciens, ou bien un don Juan dans le *Festin de Pierre*, passerait pour un héros. On se moque hautement de l'amour de la patrie, on tourne en ridicule ceux qui ont soin du public; et quand quelque homme bien intentionné parle de ce que deviendra la postérité, on répond : Alors comme alors. Mais il pourra arriver à ces personnes d'éprouver elles-mêmes les maux qu'elles croient réservés à d'autres. Si l'on se corrige encore de cette maladie d'esprit épidémique, dont les mauvais effets commencent à être visibles, ces maux peut-être seront prévenus; mais si elle va croissant, la Providence corrigera les hommes par la révolution même qui en doit naître ; car, quoiqu'il puisse arriver, tout tournera toujours pour le mieux en général au bout du compte, quoique cela ne doive et ne puisse pas arriver sans le châtiment de ceux qui ont contribué même au bien par leurs actions mauvaises. »

Leibnitz écrivait ceci en 1704.

Digitized by Google

tances incalculables dans le temps et dans l'espace, car tous nos actes, toutes nos paroles, entrent pour quelque chose dans les idées, les habitudes et les mœurs de la société dont nous sommes les membres, de notre pays, et par lui du genre humain tout entier. Plus nous avons reçu de la Providence, en intelligence et en force, et plus s'étend au loin sur les hommes le reflet de nos vices ou de nos vertus.

« M. de Camors (le don Juan de M. Octave Feuillet) était né pour être un honnête homme, ou le contraire, ou quelque chose entre les deux, suivant la direction que ses précepteurs naturels devaient imprimer à ses penchants et à ses facultés, suivant le milieu moral dont il subirait l'influence, et enfin suivant l'usage qu'il ferait lui-même sur lui-même de sa volonté intelligente et libre. »

Le père de M. de Camors avait transmis à son fils, avec les mystérieuses influences du sang, l'exemple d'une vie dominée par un égoïsme sans pitié et d'une mort impie ; un soir, se sentant vieillir, il s'est tué, lui laissant une fortune à peu près réduite à rien et un testament philosophique dont voici quelques traits :

« Mon fils, la vie m'ennuie, je la quitte. La vraie supériorité de l'homme sur les créatures inertes ou passives qui l'entourent, c'est de pouvoir s'affranchir à son gré des servitudes fatales qu'on nomme les lois de la nature. L'homme peut, s'il veut, ne pas vieillir : le lion ne le peut pas. Méditez sur ce texte, toute force humaine est là.

. . . . . .

« Je meurs dans la foi de mon siècle. Je crois à la matière incréée, féconde, toute-puissante, éternelle.

« Le matérialisme n'est une doctrine d'abrutissement que pour les sots ou pour les faibles : assurément je ne lis dans son code aucun des préceptes de la morale vulgaire, de ce que nos pères appelaient la vertu ; mais j'y lis un grand mot qui peut suppléer à bien d'autres, l'honneur, c'est-à-dire l'estime de soi. Il est clair qu'un matérialiste ne peut être un saint, mais il peut être un gentilhomme, c'est quelque chose. Vous avez d'heureux dons, mon fils ; je ne vous connais qu'un devoir au monde, c'est de les développer largement et d'en jouir avec plénitude. Usez sans scrupule des femmes pour le plaisir, des hommes pour la puissance, mais ne faites rien de bas.

. . . . . .

« Mon fils, je me fatigue, je vais me résumer. — Être aimé des femmes, être craint des hommes, être impassible devant les larmes des unes et le sang des autres, finir dans une tempête, voilà la destinée que j'ai manquée et que je vous lègue : vous êtes fort capable avec vos grandes facultés de l'accomplir intégralement, si vous vous défaites de je ne sais quelle faiblesse de cœur que j'ai remarquée en vous, et qui vous vient sans doute du lait maternel.

. . . . . .

Digitized by Google

« Modifiez votre escrime. Votre jeu est trop large...

. . . . . .

« Ne vous fâchez point. — Riez peu. — Ne pleurez jamais. — Adieu.

« CAMORS. »

Lorsque Louis de Camors, le héros du livre, lut ces derniers conseils, le milieu parisien où il vivait en avait fait un libertin élégant et sceptique, mais il était loin de cette impassibilité dans l'égoïsme et l'orgueil que lui recommandait son père. Au fond, il n'avait point d'autres croyances que lui; mais il n'avait pas encore poussé la logique de ces croyances jusqu'à les faire passer dans sa vie. « Il y a, dit justement M. Feuillet, dans le mal comme dans le bien, des gens qui croient et ne pratiquent pas. »

En ce moment, Louis de Camors traversait une crise décisive. Il avait séduit la femme de Lescande, le meilleur ou plutôt le seul de ses amis, qui lui était dévoué sans réserve; puis il avait insulté et abandonné cette femme. Elle en était morte de honte et de douleur. Lescande avait tout ignoré; et quand il apprend que le père de Camórs vient de mourir ruiné, il court chez son ami, lui dit en sanglottant la mort de sa femme, et lui offre la moitié de sa fortune.

« En présence de ce malheureux homme, si indignement trahi, si brisé, si confiant, Camors, s'il y avait quelque chose de vrai dans la vieille morale spiritualiste, devait se reconnaître coupable d'une action atroce qui le condamnait à un remords presque insoutenable; mais s'il était vrai que le troupeau humain fût le résultat purement matériel des forces de la nature, produisant au hasard des êtres forts ou des êtres faibles, — des agneaux et des lions, — il n'avait fait que son métier de lion en égorgeant son camarade. Il se dit, le testament de son père sous les yeux, qu'il en était ainsi. »

Il eut besoin de se le répéter longtemps; mais à force de se le dire et d'agir comme s'il le croyait, il réussit à tuer ses remords, ou du moins à les endormir.

Admirablement doué, beau, séduisant, plein d'intelligence, d'énergie, d'habileté sans scrupules, Camors est bientôt riche, envié, presque célèbre.

L'auteur accumule devant les appétits et les passions de son héros les obstacles les plus sacrés, pour les lui faire fouler au pieds; il se plaît à l'entourer des affections les plus dévouées et les plus profondes, pour en faire le jouet de ses vices.

Parmi ces dévouements passionnés, le plus pur et le plus touchant me paraît être celui de Mme de Thècle. C'est assurément un type

Digitized by Google

étrange et qui sort de la banalité littéraire, que cette veuve jeune encore et charmante, libre de tout devoir, éperdue d'amour, et chez laquelle pourtant la mère sacrifie la femme : elle renonce à l'homme qu'elle aime, qu'elle croit digne entre tous d'estime et d'admiration, et s'efforce de réserver pour sa fille, encore enfant, le bonheur qu'elle refuse pour elle.

Il n'y a rien de plus odieux que la façon impie et sacrilége dont M. de Camors exploite, au profit de ses vices, le dévouement sublime d'une mère. Je ne sais qu'indiquer rapidement une situation qui devrait être assez longuement expliquée ; ma seule prétention est de faire appel aux souvenirs de ceux qui ont lu le roman de M. Feuillet.

Un autre type de femme, tout aussi étrange, mais moins heureux, ce me semble, c'est Charlotte, marquise de Campvallon d'Arminges, un des personnages principaux du roman. Elle seule comprend M. de Camors, pénètre le fond de son âme, parvient à le dominer ; et son influence achève de le dépraver jusqu'au fond. Or, ce caractère de la marquise de Campvallon me paraît tracé d'une façon douteuse, indécise, qui rompt d'une manière pénible l'unité d'impression. C'est, à mon avis, au point de vue littéraire, le défaut capital du roman. Elle apparaît d'abord comme une jeune fille noble et fière ; on commence par la plaindre et l'aimer ; bientôt il faut apprendre à la détester. Je veux bien qu'il n'ait fallu qu'un instant au scepticisme et à la dépravation de M. de Camors pour flétrir à jamais cette âme, grande surtout par l'orgueil ; je ne dis point que la chute soit impossible ; seulement elle surprend, déconcerte et déroute le lecteur. M. Feuillet n'a pas su la rendre acceptable.

Le don Juan de Molière est purement instinctif; il suit ses appétits et n'en fait pas de théorie. Il n'en est pas de même, on l'a vu, de Louis de Camors, le don Juan de M. Feuillet; il a fait un système de son existence. Conformément aux derniers conseils de son père, il ne connaissait qu'une limite à la satisfaction de ses désirs, une barrière à sa volonté ; c'était la loi de l'honneur. Mais Camors sentit bientôt combien cette barrière était frêle, combien les prescriptions de l'honneur étaient vagues : il les enfreignit plus d'une fois, les méprisa et les nia dans son cœur ; puis il eut peur de perdre toute estime de lui-même, et il essaya de codifier l'honneur par une convention positive avec quelques hommes du même monde que lui.

« Il eut à cette époque une idée singulière. Il était membre de plusieurs cercles et des plus aristocratiques. Il eut la pensée de réunir un certain groupe d'hommes,

Digitized by Google

choisis parmi l'élite de ses collègues, et de former avec eux une association secrète qui aurait pour objet de fixer et de maintenir entre ses membres les principes du point d'honneur dans leur plus stricte sévérité. Cette Société, dont on a parlé vaguement dans le public sous le nom de *Société des Raffinés* et aussi des *Templiers*, — qui était son véritable nom, — n'avait rien de commun avec *les Dévorants*, illustrés par Balzac. Elle n'avait aucun caractère romanesque ni dramatique. Ceux qui en faisaient partie ne prétendaient en aucune façon se mettre en dehors de la morale commune, ni au-dessus des lois du pays. Ils ne se liaient par aucun serment d'assistance mutuelle à outrance. Ils s'engageaient simplement, sur leur parole, à observer dans leurs rapports réciproques les règles les plus pures de l'honneur. Ces règles étaient précisées dans leur code. Il est assez difficile de savoir exactement quel en était le texte; mais il semble qu'elles aient conservé à peu près uniquement les questions d'honneur familières entre hommes dans les régions spéciales du Cercle, du jeu, du sport, du duel et de la galanterie. C'était, par exemple, forfaire à l'honneur et se disqualifier, étant membre de cette association, que de s'attaquer soit à la femme, soit à la maîtresse d'un de ses confrères. Il n'y avait d'autre sanction pénale que l'exclusion; mais les conséquences de l'exclusion étaient graves, chacun des affiliés cessant dès ce moment de reconnaître et même de saluer le membre indigne. Les Templiers trouvaient dans cette secrète entente un avantage précieux : c'était la sûreté particulière de leurs relations entre eux dans les différentes circonstances de la vie mondaine où ils se retrouvaient chaque jour, soit dans les coulisses, soit dans les salons, soit autour des tables du Cercle, soit dans les tribunes du turf.

« Parmi ses compagnons et ses émules de la haute vie parisienne, Camors était sans doute une exception par la profondeur et la décision systématique de ses doctrines : il n'en n'était pas une quant au septicisme absolu et au matérialisme pratique; mais le besoin d'une loi morale est si naturel à l'homme et il lui est si doux d'obéir à un frein élevé, que les adeptes choisis auxquels le projet de Camors fut d'abord soumis, l'accueillirent avec enthousiasme, heureux de substituer une sorte de religion positive et formelle, si restreinte qu'en fussent les limites, aux confuses et flottantes notions de l'honneur courant. »

Cette tentative pour donner un corps à l'honneur est la dernière convulsion de la moralité chez Camors. Cette dernière barrière, cette *ancre de miséricorde* ne tient pas plus que les autres, et le matérialiste est contraint de s'avouer, comme le lui a dit un jour la plus pure de ses victimes, « que l'honneur séparé de la morale n'est pas grand'chose, et que la morale séparée de la religion n'est rien. *Tout cela forme une chaîne : l'honneur pend au dernier anneau comme une fleur : mais si la chaîne est rompue, la fleur tombe avec le reste.* »

Quand il n'est plus retenu par cette chimère de l'honneur, M. de Camors se laisse entraîner de trahison en trahison jusqu'aux der-

Digitized by Google

niers degrés de l'infamie : puis le remords le saisit; il essaie de se repentir et de remonter la pente qu'il a descendue : il n'en a plus la force. C'est alors que le malheur fond sur lui. Lié par une sorte de fatalité à cette marquise de Campvallon, sa complice, dont lui-même a fait un monstre, il meurt désespéré, loin de son fils et de sa femme qu'il a fini par aimer, sous le même toit que cette maîtresse qu'il hait.

Depuis longtemps il vivait seul, enfermé dans sa chambre, ne voulant plus la voir. Mais un jour, son valet de chambre vient appeler cette femme : elle le trouve mourant.

« Dès qu'elle eut mis le pied dans la chambre, elle ne put s'y tromper. La mort était là. Épuisée par la douleur, cette existence si pleine, si fière, si puissante allait finir. La tête de Camors, renversée sur les oreillers, semblait avoir déjà une immobilité funèbre. Ses beaux traits, accentués par la souffrance, prenaient le relief rigide de la sculpture. Son œil seul vivait encore et la regardait. Elle s'approcha à la hâte et voulut saisir la main qui flottait sur le drap. Il la retira. Elle eut un gémissement désespéré. Il la regardait toujours fixement. Elle crut voir qu'il essayait de parler et qu'il ne pouvait plus; mais ses yeux parlaient. Ils lui adressaient quelque recommandation à la fois impérieuse et suppliante qu'elle comprit sans doute, car elle dit tout haut, avec un accent plein de douleur et de tendresse : — Je vous le promets! Il parut faire un effort douloureux, et son regard désigna une grande lettre cachetée qui était posée sur le lit; elle la prit, et lut sur l'enveloppe : « *Pour mon fils.* » — Je vous le promets! dit-elle encore en tombant sur ses genoux et en inondant le drap de ses larmes. »

IV.

Ce dernier trait me semble d'une recherche dramatique un peu puérile. Peut-être ai-je tort, et y a-t-il dans ce silence de l'auteur sur le testament du second des Camors une intention plus profonde. Quels ont été les derniers conseils donnés à son fils par cet homme que la vie et la mort de son père avaient irréparablement corrompu? M. Feuillet le sait-il? Refuse-t-il de le dire? Pour nous, nous le savons : ce testament du père, puisqu'il démentait celui de l'aïeul, devait être chrétien.

M. Feuillet ne le dit qu'à moitié. Il y a dix ans que j'écrivais, à propos des *Scènes et proverbes* : « Ce n'est pas la morale chrétienne, mais c'est un chemin qui y mène. Malheureusement l'auteur semble éviter d'être conséquent jusqu'au bout, et paraît craindre lui-même sa conclusion (1). »

(1) *Revue belge et étrangère*, année 1857.

Digitized by Google

Depuis lors, le talent de M. Feuillet a grandi; je ne sais si ses idées ont fait un pas. *Sybille* nous l'avait fait espérer. Mais dans *M. de Camors* il s'avance jusqu'au seuil de la foi chrétienne et il refuse d'entrer.

Je me range volontiers au nombre des chrétiens qui voudraient vivre en paix, sinon en alliance, avec ceux des rationalistes qui proclament l'existence de Dieu et le caractère divin du devoir. Cette paix, on nous l'a offerte, mais dans de telles conditions qu'on ne pouvait l'accepter. M. Amédée de Margerie, dans un récent article du *Correspondant*, sur M. Cousin et son école, a démontré la profonde injustice de cette « opinion fort répandue, que la lutte a été le fait du christianisme ou de ses défenseurs, de leurs prétentions, de leurs violences; que la philosophie, menacée dans son existence même, a dû la soutenir sous peine d'abdiquer; et que le combat cessera du jour où la religion acceptera la philosophie comme la philosophie accepte la religion. »

M. Feuillet, dans une page assez étrange de son livre, déplore les tristesses mortelles dont furent abreuvés, par des fanatiques aux idées étroites, ces esprits d'élite « qui s'efforçaient *alors* (l'époque n'est pas autrement déterminée) de réconcilier l'antique foi nationale avec les libertés irrévocables de la pensée moderne. »

Il ne peut être question ici que de ces transactions inacceptables, souvent offertes au christianisme, et qui consistent simplement à lui proposer de cesser d'être une religion pour devenir une pure hypothèse philosophique. S'il s'agit d'autre chose, les mots ne sont pas justes, et cette expression : « *les libertés de la pensée,* » n'a pas été suffisamment pesée par l'auteur. Ce mot s'entend et doit s'entendre de la liberté morale, intérieure de juger les dogmes, non de la liberté publique, extérieure de les discuter. Cette liberté morale et intérieure, jamais aucun chrétien ne l'a réclamée.

Je ne serais pas étonné que, si les chrétiens le combattaient, M. Feuillet se plaignît de leur injustice; et pourtant ils ne feraient que se défendre. A quoi bon, par exemple, dans l'œuvre de M. Feuillet, des phrases comme celle-ci :

« La Providence le souffrirait-elle ? Non pas que nous voulions abuser légèrement, comme on le fait beaucoup, de ce mot de Providence, et laisser planer sur M. de Camors la menace de quelque châtiment surnaturel : La Providence n'intervient dans les événements humains que par la logique des lois éternelles, elle n'est autre chose que la sanction des lois; mais c'est assez pour qu'on la craigne. »

A quoi bon cette profession de rationalisme? Vous croyez, n'est-

Digitized by Google

ce pas, que la religion est la seule sanction universelle que l'on puisse donner au devoir; que ce serait une chimère de charger la philosophie du ministère des âmes; vous savez aussi que le christianisme est la seule religion possible; vous savez, comme l'a dit Proud'hon, que pour la masse des hommes « le déïsme est un pied à terre provisoire pour ceux qui ont renoncé à la religion de leurs pères, » et qu'une nation rationaliste aujourd'hui, sera demain, en dépit de toutes les théories sur la religion naturelle, une nation pratiquement athée.

L'Église est le rempart de la raison et de la dignité humaine. Vous avez, il est vrai, le malheur de ne point posséder la foi (et je ne veux pas chercher ici ce qui vous manque pour l'avoir). Est-ce une raison pour ébranler d'une main ce que vous essayez d'édifier de l'autre? Il suffirait, pour que votre roman n'attaquât point nos croyances, d'y supprimer quelques lignes, et, en vérité, qu'y pourrait-il perdre à vos yeux? On ne vous demande pas de mentir : on ne vous demande qu'un peu de réserve. Les chrétiens sont les alliés naturels de ceux qui pensent comme vous. Au fond, votre système n'est possible et ne se soutient que grâce aux idées chrétiennes dont vous êtes tout pénétré. Vous n'avez pas la foi, mais vous prétendez avoir le respect. Quand tant de points nous réunissent, à quoi bon chercher, en dehors de votre domaine propre et du cadre qui vous est tracé, les points qui nous divisent?

LÉON DE MONGE.

Digitized by Google

LE TROISIÈME CONGRÈS CATHOLIQUE DE MALINES.

L'Assemblée générale des catholiques s'est réunie pour la troisième fois, à Malines, du 2 au 7 septembre, et cette nouvelle session, loin de décheoir, a surpassé les précédentes, au sentiment des juges les moins disposés à la prévention. Tenter cette triple épreuve en quatre ans, c'était une entreprise hardie et même téméraire aux yeux de beaucoup de personnes, mais à laquelle la Providence a donné le succès le plus complet. Il n'est plus possible aujourd'hui d'attribuer l'affluence des adhérents à la curiosité, à l'attrait de tout ce qui est extraordinaire et nouveau ; il faut lui reconnaître son véritable motif : le zèle dévoué qui fait battre encore tant de cœurs pour une religion d'autant plus chère aux fidèles qu'elle est plus attaquée et plus outragée. Désormais, l'institution des congrès catholiques peut être considérée comme solidement établie partout où existe la liberté de s'assembler.

L'utilité pratique de ces réunions a été mise plus d'une fois en question par plusieurs de nos amis qui comptaient sur des discours éloquents plus que sur des résultats effectifs. Pour notre part, nous n'avons jamais partagé ces doutes, et nous rangions invariablement l'extrême irritation de nos adversaires parmi nos motifs de confiance. Nous disions à nos amis hésitants : *Fas est et ab hoste doceri;* si ces assemblées étaient de simples joûtes d'éloquence, de vaines démonstrations frappées d'une incurable stérilité, le libéralisme ne prendrait pas même la peine d'en rire et il nous opposerait le silence du dédain. Il crie; donc il est touché : et, si nous avons quelque chose à regretter, c'est de ne pas lui avoir donné lieu de crier plus fort. Ne l'oublions pas la fois prochaine.

L'essai de cette pierre de touche n'a pas été moins favorable cette année qu'en 1863 et 1864. — La presse libérale a honoré le Congrès de beaucoup d'injure. — Très-bien ; nous venons de lui dire le motif de notre satisfaction. — Elle ne lui a pas ménagé les quolibets. — Encore mieux; c'est le rire strident et convulsif d'un

Digitized by Google

ennemi plus profondément atteint qu'on ne le supposait. — Elle représente comme des assemblées d'imbéciles des réunions de 4,000 personnes, prises dans l'élite intellectuelle de la société et venues, cette année, de dix-huit nations différentes; des réunions où se trouvaient, sans parler de Belges connus sous d'autres traits, des hommes ayant noms : Mermillod, Montalembert, Wiseman, Nardi, Cochin, Broglie, Dupanloup, Lemercier, de Riancey, Félix, de Falloux, Hyacinthe, etc. — Parfait; c'est le paroxisme de la douleur ôtant au blessé l'usage de la raison.

Les congrès doivent avoir, comme nous l'avons dit ailleurs, le triple résultat de donner aux catholiques l'occasion de se connaître et de se compter; de s'éclairer sur leur situation et les dangers qui les menacent; de se concerter et de se fortifier pour la lutte qu'ils ont à soutenir. Notre attente n'a pas été trompée et chaque réunion a constaté un progrès vers le but que nous voulons atteindre. L'esprit de foi et de dévouement, qui avait brillé d'un si vif éclat dans les premières sessions, n'a fait que se manifester avec un surcroît de force. La complète adhésion à la vérité religieuse, l'amour de l'Église, le respect filial et la sympathie pour le Souverain-Pontife et le sacerdoce, se sont affirmés avec une nouvelle vigueur. Loin de nous d'exalter le présent aux dépens du passé, mais, dans les tâtonnements auxquels sont toujours exposés les premiers essais d'une œuvre nouvelle, on avait pu remarquer çà et là certaines incertitudes, certains ménagements pour des préjugés redoutés, que l'on ne retrouve plus en 1867. L'esprit de concorde n'a fait aussi que s'accroître au contact de tant d'hommes accourus de toutes les parties du monde et mettant à l'écart toutes dissidences d'opinions secondaires, toutes rivalités nationales pour servir en frères l'Église, leur Mère commune. Jamais, si ce n'est dans un concile général, on n'a mieux compris le sens et la beauté de ce nom de catholique qui réunit dans une seule pensée, dans une étroite fraternité, des hommes inconnus les uns aux autres et séparés même par l'immensité des mers.

Les organisateurs de l'Assemblée ont bien étudié la marche des deux premières sessions et lui ont donné d'utiles perfectionnements. Les travaux ont pris, cette année, un caractère plus pratique. Le choix des sujets soumis aux sections était sagement entendu, de manière à éviter les discussions oiseuses. Un seul pouvait laisser à désirer sous ce rapport, à cause de son étendue : nous voulons parler de la question ouvrière. Ce n'est pas la science qui la résou-

Digitized by Google

dra. Elle naît de l'esprit de cupidité qui étouffe tout sentiment de justice et de charité au pied de l'autel du veau d'or. La religion seule peut remédier au mal présent en rappelant le patron et l'ouvrier aux règles d'équité et de modération dont l'oubli trop général est la cause d'une situation justement alarmante. L'Assemblée s'est restreinte avec sagesse au côté pratique de la question, en s'occupant des moyens propres à moraliser les professions industrielles. — Les rapports des sections attestent un examen sérieux de questions pleines d'intérêt et d'actualité, et se formulent en conclusions facilement traduisibles en faits. Nous citerons particulièrement ceux de la première section sur les œuvres religieuses, de la troisième, sur l'enseignement catholique et les moyens de le créer, de la quatrième, sur l'art chrétien, de la cinquième, sur les associations.

Dans les séances générales, on a restreint le nombre des discours et la parole n'a été confiée qu'à des orateurs dont le nom et le talent connus méritaient cette mission : et, par ce moyen, on a donné plus de place aux rapports sur l'état du catholicisme et à ceux des sections qui, la dernière fois, avaient été simplement déposés, au moins pour la plupart. C'est une véritable amélioration. Certes, nous sommes fort éloignés de considérer comme inutiles des discours tenus sur des sujets généraux. Ils font plus que donner du lustre à l'assemblée et remplir la salle d'un nombreux auditoire; ceux-là seuls qui l'ont éprouvé peuvent sentir pleinement combien la parole d'un orateur, digne de cette tribune, relève les âmes et retrempe les courages : mais cet effet demande, pour se produire, l'autorité d'un maître consommé et non l'essai académique d'un jeune débutant.

Nous ne voulons pas dire qu'il ne reste plus rien à désirer. Ainsi les rapports des sections, dont nous parlions à l'instant, n'ont pas encore obtenu toute la place qu'il leur faut. Ils ont été lus cette fois et comme ils étaient très-bien faits et parfaitement motivés, ils n'ont donné lieu qu'à de courtes réflexions; mais, s'ils avaient soulevé une discussion un peu sérieuse, le temps eût fait défaut. Il importe de pourvoir à cette éventualité, car c'est en des résolutions bien méditées que consiste la tâche la plus utile du Congrès.

Les comptes rendus sur la situation des catholiques dans les divers pays sont aussi d'un haut intérêt. Le Congrès n'est pas seulement belge, il est international, et il est indispensable que tous connaissent la condition générale de l'Église pour se concerter et s'entr'aider. Ces rapports ne nous ont pas manqué; ils ont été, au

Digitized by Google

contraire, nombreux et intéressants, mais nous désirerions les voir plus complets. En général, leurs auteurs se sont attachés à nous faire connaître les progrès et les espérances du catholicisme dans leur patrie. Ils nous ont donné sans doute un grand sujet de consolation dans nos épreuves, car il nous est bien doux d'apprendre que l'orage ne sévit point partout et que les pertes de l'Église se compensent avec usure; mais ils ne nous ont pas assez entretenu des difficultés et des luttes que la religion rencontre sans doute chez eux comme ailleurs. Le Père Tondini et le chevalier Alberi ont seuls accusé les persécutions russe et italienne, hélas! trop bien connues. De la France, de l'Allemagne, de la Péninsule ibérique, nous n'avons rien appris, et cependant l'Église est loin d'être libre et paisible dans ces contrées; c'est une grave lacune. Il serait aussi bien important que la marche et les moyens de la maçonnerie fussent mieux dévoilés. Comme nous l'avons dit en plus d'une occasion, les catholiques lui font trop beau jeu. Elle frappe ses coups; on se plaint, on réclame un peu sans trouver d'échos; puis, tout rentre dans le silence et l'ennemi continue en paix sa constante aggression. Disons-le de nouveau sans craindre les redites: si chaque attentat contre nos droits et nos libertés religieuses, si chaque acte oppressif était traduit à la barre de nos grandes assises catholiques, manifesté et qualifié dans une assemblée qui prend un caractère vraiment international et comprend tant de sommités intellectuelles, ce frein seul suffirait déjà pour imposer plus de circonspection à l'ennemi. La publicité est une arme dont les catholiques n'apprécient pas assez la puissance, et cependant la crainte qu'elle inspire à leurs adversaires devrait leur en indiquer l'usage. Dans notre pays, pourquoi cette fureur de la presse libérale? Au dehors, pourquoi cet établissement d'organes russes chèrement stipendiés? C'est que la vérité leur est fatale; c'est que sa force est trop grande pour qu'ils ne sentent pas, que leur premier besoin est d'en étouffer ou du moins d'en atténuer la manifestation.

En somme, le troisième Congrès a dépassé notre attente et il ne nous reste qu'à faire des vœux pour que ses résolutions soient converties en faits. Cette tâche est laborieuse, mais elle n'excède pas les forces d'hommes dévoués. Une condition est nécessaire, c'est l'union. Nous ne craignons pas de revenir sur ce point, car il est capital. Il est impossible, même dans la société catholique où le dogme est défini, qu'il ne se manifeste pas de divergences sur des questions non résolues ou sur le choix des voies qui conduisent au

Digitized by Google

but. Il faut que chacun sache respecter et tolérer toute opinion consciencieuse, que nul ne s'attache à faire prévaloir son propre avis au détriment de l'harmonie générale. Il faut se rappeler que tous les hommes ont leurs défauts, et sacrifier les petites rancunes à l'intérêt commun. Après tout, ce n'est pas pour nos idées particulières, c'est pour la cause de Dieu et de l'Église, que nous combattons.

Cette harmonie est d'autant plus facile à maintenir, qu'au fond les diverses nuances d'opinions sont désintéressées dans le travail de l'Union qui porte sur des points de fait au sujet desquels nous sommes tous d'accord. Il ne faut que de la bonne volonté et de la condescendance pour s'entendre sur les moyens.

Sous ce rapport, le troisième Congrès nous a donné beaucoup de consolation. Nous y avons remarqué un désir général d'union et de fraternité, et nous ne doutons pas que ses résultats ne tournent à la confusion de l'ennemi qui n'aurait pas mieux demandé que de nous diviser. L'Assemblée de Malines lui a répondu : *Cor unum et anima una.*

Bon H. Della Faille.

Digitized by Google

LA GUERRE DES STÉDINGIENS.

(1234.)

Die Stedinger, Beitrag zür Geschichte der Weser-Marschen, von H.-A. Schumacher, Dr Jur. : Bremen, 1865, in-8°.

L'histoire des guerres civiles et religieuses au moyen âge, si explorée qu'elle soit, offre encore bien des recoins inconnus. Là même où les faits apparaissent le plus clairement dans leurs conséquences, les causes qui les ont produites sont souvent demeurées ignorées. Mais le labeur patient des érudits amène chaque jour quelque découverte nouvelle, et chacune de ces découvertes tend à dissiper une des ombres du passé. En général, la lumière ne se fait pas complétement et du premier coup. Comme dans ces travaux de reconstruction paléontologique qui s'élèvent aujourd'hui à la hauteur d'une science, il y a des étapes à parcourir. L'événement qu'il s'agit de débrouiller apparaît à nos yeux d'une manière confuse d'abord; peu à peu il se présente d'une manière plus lumineuse, à mesure que le grattoir du critique le dégage de la couche des préjugés, de l'ignorance et du parti-pris qui l'enveloppait, et ce n'est que lorsque ce travail aride et fastidieux est terminé que le fait s'affirme dans toute la réalité de la vérité.

Ces réflexions sommaires, nous les faisions naturellement en écrivant en tête de cette étude un titre qui dira peu de chose sans doute à plus d'un de nos lecteurs. Il est vrai que la croisade ou guerre des Stédingiens a attiré jusqu'ici fort peu l'attention des historiens, bien qu'elle soit un des épisodes les plus remarquables de l'époque féconde et agitée du XIIIe siècle. Il faut recourir à d'anciennes chroniques, d'une lecture peu attachante; il faut compulser bravement de poudreux in-folios, les catalogues des hérésies, pour trouver des détails sur le petit peuple dont nous allons retracer rapidement les destinées. C'est le silence général des historiens qui a décidé un honorable érudit de Brême, connu déjà par d'estimables travaux, à écrire l'histoire des Stédingiens et à combler par là une lacune regrettable. Son livre témoigne d'études

Digitized by Google

sérieuses et de recherches étendues, et quiconque voudra désormais approfondir cette époque confuse, devra le prendre pour guide ; malheureusement, il est conçu dans un esprit tellement exclusif, qu'il ressemble plutôt à un panégyrique qu'à une histoire dont l'impartialité pour les personnes et le calme dans les appréciations sont les conditions élémentaires. M. Schumacher se déclare hautement pour les Stédingiens qui sont, à ses yeux, une race de héros ; on devine dès lors le jugement qu'il porte sur leurs adversaires. Toutefois, malgré la manière de procéder de l'auteur, la vérité se dégage nettement de son livre : il rapporte sincèrement les faits, et c'est là la meilleure preuve de sa bonne foi.

Ces réserves établies, remontons de six ou sept siècles en arrière et abordons le sujet que nous avons annoncé. Aussi bien, il ne saurait être indifférent aux Belges de connaître un épisode auquel nos pères ont pris une part décisive.

I.

Aux environs de Brême, le long des rives du Weser, s'étend une bande de territoire appartenant en partie au Hanovre, en partie au grand-duché d'Oldenbourg. Elle a conservé jusqu'aujourd'hui son nom ancien de *Stedingerland*, pays des Stédingiens. Cette contrée, basse, humide, jadis fréquemment inondée, n'était guère peuplée au commencement du XIIe siècle ; mais à cette époque, un mouvement inusité et puissant se produisit parmi la population agricole du nord de l'Allemagne. Flamands, Brabançons, Hollandais, Frisons, paysans des bords du Rhin, de la Westphalie, etc., émigrent de leurs foyers et se répandent sur presque toute la surface de l'Allemagne (1). Bon nombre d'entre eux, attirés par l'appât de priviléges considérables, vont s'établir dans le diocèse de Brême. Industrieux, actifs, instruits par une longue expérience dans l'art de construire des digues et de dessécher des marais, ils ne craignent pas de se fixer dans des lieux si peu favorisés de la nature et, au bout d'un quart de siècle, leur zèle persévérant est parvenu à transformer des marécages insalubres en des champs fertiles et productifs. Peu à peu, ils étendent le cercle de leur action et l'on peut suivre, presque année par année, dans les cartulaires qui renferment les diplômes des concessions qu'ils obtinrent, les villages qu'ils fondèrent et les terrains qu'ils donnèrent à l'agriculture.

(1) V. *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le* XIIe *et le* XIIIe *siècle, par* Émile de Borchgrave. Bruxelles, 1865.

Digitized by Google

Leur nombre augmenta considérablement. Au commencement du XIIIe siècle, toute la contrée était peuplée et cultivée. Le souverain de la colonie était l'archevêque de Brême. C'est lui qui avait invité les étrangers à venir s'établir dans ses États, et il leur avait accordé, outre des priviléges considérables, ces vastes concessions de terrains qu'ils exploitèrent avec tant de zèle. Cette population, mélange de Bas-Saxons, de Westphaliens et de Frisons, formait une classe d'agriculteurs jouissant de la liberté la plus étendue. Le sol que chacun de ses membres cultivait, lui appartenait en propre; il n'avait à acquitter envers le prélat-souverain qu'une dîme minime et une faible redevance. On vit bientôt des personnages de haut rang prendre une part active à la colonisation et y appliquer une partie de leur fortune. Une chose à remarquer, c'est que les colons commencèrent leur établissement sans organisation politique, puisqu'ils étaient les premiers habitants. Les contrats qu'ils avaient conclus avec l'archevêque de Brême ne concernaient que leurs impôts. Point de constitution commune à tous les villages du Stedingerland. Les formes judiciaires étaient incertaines. Là seulement où l'archevêque conservait la propriété absolue, il se réservait le droit de nommer le chef de la justice. Il en résulta une sorte de *self-government* dont nous verrons plus loin les conséquences.

Depuis le commencement de l'entreprise des étrangers sur les rives du Weser, il s'était écoulé à peine quelques dizaines d'années que le pays devenait déjà le théâtre d'événements importants. La seconde ou la troisième génération des hommes qui se nommèrent *Stedinger* (1), riverains, de la nature des lieux qu'ils habitaient, faisait déjà marcher de pair le maniement des armes avec les occupations pacifiques de l'agriculture. C'était un peuple de soldats-paysans qui, pour le courage et la force de l'organisation, pouvaient lutter avec les troupes les mieux disciplinées. Ce peuple qui ouvrait en quelque sorte à la civilisation une terre nouvelle, avait de sa valeur un sentiment profond et qu'il n'était que trop disposé à exagérer, tandis que les priviléges étendus dont il jouissait lui donnaient une indépendance fière et frondeuse, qui malheureusement n'allait pas tarder à dépasser le but auquel, pour rester légitime, elle devait s'arrêter.

Or, les principes incertains du droit public sous lequel vivaient les Stédingiens, devaient naturellement amener des conflits avec les seigneurs qui s'étaient établis parmi eux. C'en était fait alors de la paix publique et du repos de chacun d'eux. Leurs premiers mouvements eurent lieu

(1) Du gothique *status*, du vieux saxon *stath*, du vieux hochdeutsch *stad*, c'est-à-dire en allemand moderne *uferland*.

Digitized by Google

tout au commencement du XIIIe siècle. Deux châteaux-forts, situés dans la partie septentrionale du Stedingerland, en furent l'occasion. Les comtes, à qui ils appartenaient, cherchaient à réduire sous leur autorité le territoire des paysans. Ceux-ci coururent aux armes et mirent ces visées à néant.

Les années qui suivirent cette prise d'armes furent des plus favorables à l'extension de puissance et au développement matériel des Stédingiens. Ils acquirent de grandes richesses, firent alliance avec le roi de Danemark, Waldemar, et se mêlèrent en masse aux guerres qui eurent lieu dans le Nord à cette époque; vainqueurs le plus souvent, ils éprouvèrent aussi quelques défaites, et la rançon qu'ils acquittaient alors atteignait des chiffres énormes. Quatre expéditions successives dans lesquelles ils l'emportèrent, accrurent à l'excès leur confiance en eux-mêmes. Leurs audacieuses interventions les rendaient redoutables à l'archevêché lui-même; les Stédingiens le savaient et ils tendaient de plus en plus à s'en détacher. Au surplus, ils n'arboraient pas un drapeau toujours uniforme. Dans les luttes des princes pour ou contre les prétendants à l'Empire, ils prirent d'abord parti pour les Hohenstaufen, puis pour les Guelfes, puis pour le parti impérial, sans distinction de personnes.

Cependant, au milieu de leurs succès, ils oubliaient ou méconnaissaient le lien qui les rattachait toujours à l'État de Brême. Quelque degré d'indépendance qu'ils eussent atteint, quelque puissance, quelques richesses qu'ils eussent acquises, ils ne cessaient pas d'être sujets du Prince, leur souverain ; ils devaient à ce titre acquitter les contributions qui avaient été consenties par leurs pères au Prélat avec qui ils avaient traité lors de leur établissement. Or, dans l'enivrement de leur fortune, ils refusèrent de payer les impôts légitimement dûs. Un gouvernement régulier peut-il exister sans le concours de tous les membres qui le composent? Et si les Stédingiens refusaient d'obéir au pouvoir existant et prétendaient former une puissance indépendante complétement affranchie du lien féodal qui l'unissait au souverain, que devait-il en advenir de la principauté?

Le siége archiépiscopal de Brême était alors occupé par Gérard II, de la Maison de La Lippe. « C'était, dit M. Schumacher, un prélat infatigable pour accomplir des réformes dans les affaires religieuses; le gouvernement ecclésiastique devait être ramené à la sévérité à laquelle Innocent III avait frayé la voie, et, quant aux choses temporelles, il était résolu à garder intacts tous les droits de l'archevêché. » Le Prélat s'efforça d'abord de convaincre les Stédingiens par les voies de la douceur (1);

(1) Page 74.

Digitized by Google

mais il ne réussit point. Son frère Herman de La Lippe, fut chargé d'obtenir raison par la force. Les Stédingiens, loin de se soumettre, se préparèrent à lui opposer une énergique résistance. A leurs troupes se joignirent tous les chevaliers, ministériaux et tenanciers qui voyaient dans l'éventualité d'un succès un moyen de s'affranchir des contributions auxquelles ils étaient astreints (1). Toutefois, ce furent les Stédingiens qui soutinrent le choc principal. Le combat eut lieu la veille de Noël 1229. « C'était la première fois, s'écrie M. Schumacher, que les paysans combattaient *contre l'Église*... et la victoire couronna leurs efforts. C'était comme un jugement de Dieu. Le frère de l'archevêque fut tué; l'armée qu'il commandait, dispersée (2). »

Ces paroles de l'auteur dénoncent involontairement que l'attitude des Stédingiens n'était plus celle de vassaux fidèles, dévoués à leur chef temporel. On eut bientôt à leur faire des reproches d'une nature plus grave.

II.

Trois mois après les événements que nous venons de rapporter, Gérard II convoqua un synode diocésain auquel assistèrent tous les principaux personnages de l'Église brémoise. Il s'ouvrit le 17 mars 1230. Un diplôme de l'archevêque relate en ces termes ce que les membres du synode eurent à décider : « Qu'il soit connu à tous ceux qui croient dans le Christ que, sous notre présidence, au synode de l'Église brémoise, il fut demandé ouvertement et solennellement jugement de la manière suivante. Puisqu'il est manifeste que les Stédingiens méprisent complétement les clefs de l'Église et les sacrements ecclésiastiques ; qu'ils tiennent pour frivolités la doctrine de notre sainte Mère l'Église; que partout ils attaquent et mettent à mort des ecclésiastiques de toute règle et de tout ordre; qu'ils saccagent des cloîtres et des églises par l'incendie et le pillage; qu'ils se permettent sans vergogne de violer leurs serments; qu'ils agissent avec le corps du Seigneur d'une manière trop horrible pour que la bouche ose le proférer (3); qu'ils désirent le secours des mauvais esprits, font de ceux-ci des images de cire, demandent conseil à des diseuses de bonne aventure et se livrent à de semblables et détestables œuvres des ténèbres; que, mainte et mainte fois repris à cet

(1) Page 75.

(2) Page 76.

(3) « Au lieu d'avaler la sainte Hostie à la communion pascale, ils la conservaient dans la bouche pour la jeter ensuite sur du fumier ou dans des égouts. » Grossi. *Catalogo degli eretici et delle eresie*, etc., p. 53.

Digitized by Google

égard, ils ne craignent pas de se railler de tous les avertissements; — puisque tout cela est manifeste, doivent-ils être considérés et condamnés comme hérétiques (1) ? »

Tous les prélats, tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, répondirent affirmativement. M. Schumacher leur en veut beaucoup de cette unanimité, et il s'inscrit en faux contre leurs imputations. Tous les moyens étaient bons, dit-il, quand il s'agissait de gens dont on voulait se débarrasser; il était permis de les charger de tous les crimes, et rien, sous ce rapport, ne valait une accusation d'hérésie. L'auteur s'efforce, avec un zèle qui l'honore, de laver les Stédingiens des griefs articulés contre eux par le synode de Brême : ce n'étaient pas des hérétiques à ses yeux, c'étaient des gens indépendants (2). Toutefois, il doit convenir que « le peuple était livré à des superstitions païennes ; il pratiquait maint usage réprouvé par l'Église ; le paysan croyait que sa maison, son jardin, son champ, sa prairie étaient peuplés de bons et de mauvais esprits avec qui il pouvait s'entretenir, qui l'assistaient en le guidant et en lui dévoilant l'avenir ; dans des circonstances critiques, il demandait conseil aux devineresses ; lors des semailles et de la sortie du bétail, il y avait des signes qu'il fallait interroger ; il avait des images en cire qu'il mettait dans les coins de ses chambres, à côté de la porte de la maison et dans les combles... Ajoutez à cela le reproche d'une vie peu chrétienne, à laquelle le manque d'églises pouvait donner lieu... Puis les derniers événements fournirent l'occasion de maltraiter des ecclésiastiques... on tua des moines et des prêtres, on détruisit des cloîtres et des églises ; car depuis que les Stédingiens avaient pris les armes contre l'archevêque, ils ne manquèrent pas de se livrer à toutes sortes d'hostilités, etc. (3). » Ces aveux confirment en grande partie les accusations formulées par le Synode de Brême (4). Enfin, quand l'auteur signale les Stédingiens comme les précurseurs du protestantisme, est ce bien là leur décerner un brevet d'orthodoxie (5) ?

La condamnation prononcée contre eux émut médiocrement les pay-

(1) Page 81.

(2) Page 82.

(3) Pages 82 et 83.

(4) Les chroniqueurs les accusaient encore d'enseigner les erreurs des Manichéens, de rendre les honneurs divins à Lucifer, Asmodée ou Ammon ; de faire des évocations diaboliques ; de se livrer aux crimes qui attirèrent sur Sodome et Gomorrhe les feux du Ciel, etc., etc. (SCHUMACHER, pp. 223-231.)

(5) « Il faut considérer les Stédingiens, ainsi que d'autres hérétiques, comme des précurseurs de la Réformation, bien que chez eux, on ne remarque encore que de faibles traces de la *connaissance de la vérité*. » P. 13.

Digitized by Google

sans. Au lieu de se rétracter ou tout au moins de se justifier, ils y répondirent en fortifiant de plus belle leurs principales places de défense, en creusant de larges fossés, en élevant une ligne de remparts solides. En même temps, ils firent appel à tous leurs alliés.

L'archevêque de Brême, Gérard II, envoya de son côté une députation à Rome, chargée d'exposer l'affaire au Souverain-Pontife et de lui demander son avis. Grégoire IX publia une bulle par laquelle il approuvait la décision du Synode de Brême et invitait l'archevêque et son clergé à travailler de tout leur pouvoir à l'extirpation de ces coupables doctrines. En même temps, il chargea le prieur des Dominicains de Brême, Jean, évêque de Lubeck, Gottschalk, évêque de Ratzebourg, et Conrad de Diepholz, évêque de Minden, de faire une enquête formelle sur l'hérésie dont les Stédingiens étaient accusés. Ceux-ci s'acquittèrent aussitôt de leur mission; mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que le résultat de l'enquête parvint à Rome : les trois évêques s'étaient prononcés affirmativement.

L'empereur Frédéric II, qui venait de se réconcilier avec l'Église, prit le parti de Gérard II, à la diète de Ravenne (mars 1232). Il chargea les Dominicains de ramener les Stédingiens par leurs prédications et enjoignit aux habitants de Brême de les seconder. Enfin, quinze mois après l'envoi de la lettre pontificale aux Dominicains et à l'évêque de Lubeck, Grégoire IX publia la bulle qui permettait la croisade contre les Stédingiens. Elle était datée d'Agnani (29 octobre 1232) et fondée sur les conclusions des évêques de Lubeck, Ratzebourg et Minden.

On essaya en vain de nouvelles tentatives de conciliation auprès des Stédingiens. Ils les repoussèrent. Alors une armée s'organisa pour ramener les rebelles au devoir. « Les paysans furent les assaillants, dit M. Schumacher; ils détruisirent la principale forteresse de l'État, et marchèrent avec toutes leurs forces contre Oldenbourg, qui aurait été perdu, si la trahison ne se fût mise dans les rangs des Stédingiens. La vallée du Weser demeura entièrement aux mains des hérétiques : chaque monastère, chaque église, chaque maison fortifiée avait à redouter leur courroux (1). » En même temps, le comte de Lunebourg, ennemi personnel de Gérard II, se mit du côté des rebelles, et cette première campagne se termina entièrement à leur avantage.

Cependant Grégoire IX écrivit aux évêques de Paderborn, Hildesheim, Verde, Munster et Osnabrück de soutenir leurs frères de Lubeck, Ratzebourg et Minden, et il recommanda instamment aux bourgeois de Brême

(1) Page 98.

Digitized by Google

de se ranger du côté de leur Prélat. En même temps, l'archevêque accorda des priviléges importants à la ville et celle-ci lui promit un appui énergique. Un grand nombre de gentilshommes et de ministériaux grossirent les rangs des troupes brémoises. Au printemps de 1233, on activa les préparatifs de la seconde expédition contre les Stédingiens, et, vers la fin du mois de juin, les opérations commencèrent. Cette fois les rebelles furent vaincus. Mais loin de se soumettre ou de traiter avec les vainqueurs, ils ne firent que s'armer davantage, et se mirent à rassembler toutes les forces possibles et à défier ceux qu'il aurait été d'une sage politique de se concilier.

Le Saint-Père envoya alors une nouvelle bulle aux évêques nommés plus haut. Il les exhortait à tenter derechef la conversion des malheureux hérétiques et à les ramener par de sages discours dans le sein de l'Église; ceux qui mépriseraient l'autorité de leur parole, ils devaient les retrancher de la communion catholique; enfin ceux qui marcheraient contre ces derniers pour la gloire de Jésus-Christ et son Église, gagneraient une indulgence plénière (1).

Lorsque cette bulle parvint au chef du diocèse de Brême, on se préparait à marcher pour la troisième fois contre les Stédingiens. Le comte Burchard d'Oldenbourg était d'avis d'attaquer tout d'abord leur plus redoutable forteresse; on suivit son conseil; mais il ne put arriver que jusqu'à leurs remparts. Les deux armées se rencontrèrent dans un bois près de Hemmelskamp. Le choc fut terrible. Le comte d'Oldenbourg eut le sort de Herman de La Lippe: les Stédingiens remportèrent une victoire complète; le comte et deux cents des siens périrent dans la mêlée.

En présence d'un courage aussi indomptable et d'une aussi énergique persévérance, n'est-il pas permis de regretter que les hommes qui déployaient ces qualités brillantes ne les aient pas mises au service d'une meilleure cause? Ce sentiment vous saisit involontairement en lisant le récit de leurs actions guerrières; il augmentera encore quand nous les verrons se résoudre aux derniers sacrifices pour conjurer une catastrophe devenue inévitable.

III.

Il était évident que l'année 1234 serait décisive pour l'un des deux partis. L'archevêque et ses alliés prirent toutes leurs dispositions pour triompher définitivement des rebelles. Les Stédingiens, de leur côté,

(1) Pages 107-110.

Digitized by Google

passèrent l'hiver à se retrancher derrière des fortifications qu'ils jugeaient imprenables.

La croisade fut prêchée dans toute l'Allemagne du Nord. Des moines Bénédictins, Franciscains, Cisterciens, Prémontrés, parcourèrent la Westphalie et les pays du Rhin. A Cologne et à Utrecht, la récente bulle du Souverain-Pontife excita des transports d'enthousiasme. Dans la Flandre et le Brabant, les Dominicains déterminèrent une multitude de gens à aller combattre sur les bords du Weser; dans le diocèse de Liége, la prédication ne porta pas de moindres fruits; enfin, en Hollande et en Frise un grand nombre de pèlerins se joignirent à ceux de nos provinces. Il en fut de même dans les pays de Drente et de Groningue. La prédication s'étendit même jusqu'en Angleterre où elle produisit les mêmes résultats. Les monastères bénédictins de Saint-Albans et de Tewkesbury prirent part à la croisade (1).

Tout était donc prêt de part et d'autre pour commencer les hostilités, lorsque le Saint-Père voulut tenter un dernier essai d'apaisement. Pendant l'hiver de 1233-1234, résidait à Brême, en qualité de légat, Guillaume, ancien évêque de Modène, qui avait, à la diète de Ravenne, pris part aux débats relatifs aux Stédingiens. Grégoire IX lui envoya une lettre où il disait que, dans le but d'éviter l'effusion du sang et pénétré de sollicitude pour le bien des âmes, il le chargeait d'une mission pacifique auprès des Stédingiens : « Puisque, d'après la disposition divine, tu prends ton chemin dans ce pays et, renonçant aux joies et honneurs de ce monde, fort comme un héros, tu as ceint tes reins pour prêcher librement la vérité évangélique, nous te chargeons par cet écrit du Siége apostolique de faire tout ton possible pour arriver, si faire se peut, à une entente avec les prédits, les y amenant par des avertissements salutaires et de pieux conseils, d'après la sagesse que Dieu t'a départie. Que s'ils ne veulent pas s'y conformer, tu auras soin de nous rendre compte de ta conduite et des incidents de la question, afin que, instruit par ton rapport, nous puissions mieux apprécier l'affaire. »

Malheureusement, cette tentative ne réussit pas mieux que les précédentes. Le sort des armes seul devait décider.

C'est au mois d'avril 1234 que les troupes des croisés se réunirent. Au nombre des princes allemands figuraient au premier rang le comte Henri d'Oldenbourg, qui brûlait de venger la mort de son frère tombé au combat d'Hemmelskamp, et le comte Louis de Ravensberg, mari de Gertrude de La Lippe, sœur de Gérard II. Les princes des Pays-Bas y

(1) Pages 113, 114.

Digitized by Google

étaient en nombre. Il y avait d'abord Henri II de Brabant, qui devait un an plus tard succéder dans le noble duché à son père, Henri Ier, et que l'histoire a surnommé *le Magnanime*. C'était le généralissime de l'expédition. Venaient ensuite le comte Florent IV de Hollande, qui, parti avec une flotte puissante, remonta le Weser jusqu'à Brême, sans que les Stédingiens fussent parvenus à lui couper le passage; le comte Othon III de Gueldre, cousin du comte Burchard d'Oldenbourg, à qui l'évêque Wilbrand, d'Utrecht, avait remis lui-même la croix; Adolphe VII de Berg, Guillaume IV de Juliers, Didier de Clèves, qui amenèrent tous un contingent respectable de combattants. Enfin des seigneurs flamands, l'avoué de Béthune, Baudouin de Béthune, Bertrand le Gros et d'autres, se joignirent à l'armée confédérée avec les vassaux qu'ils avaient amenés.

Brême était le lieu du rendez-vous des croisés. Le 27 mai, leur armée se mit en marche sous les ordres du prince Henri de Brabant. Elle passa un bras du Weser sur les vaisseaux hollandais et brabançons qui formaient comme un vaste pont, et puis se dirigea vers le Nord dans la direction de l'armée ennemie. Les Stédingiens s'étaient retranchés derrière une vaste plaine qui permettait, il est vrai, aux croisés de se déployer librement, mais qui avait pour eux cet avantage qu'ils ne seraient point surpris. Ils occupaient, d'ailleurs, une forte position à Altenesch. Trois gentilshommes déterminés les commandaient: Bolke de Bardenflet, Tammo de Huntdorf et Detmar de Dieke. Les Stédingiens ne songèrent pas un seul instant à composer avec leurs adversaires : ils avaient juré de vaincre ou de mourir. On rapporte que, plaçant une confiance aveugle dans la protection d'Asmodée, ils ne doutaient point que ce démon ne les fît triompher des soldats de la croix (1).

Henri de Brabant rangea en bataille les forces des croisés et donna ordre à Florent de Hollande de commencer l'attaque. Au moment où le combat allait s'engager, le clergé entonna un hymne qui depuis des années étaient chanté dans la cathédrale de Brême (2). « Comme un chant magique émoussant les glaives des hérétiques et rompant les cordes de leurs arcs, retentit cet hymne qui électrisa les troupes des croisés. L'assaut impétueux du comte de Hollande commença; mais les Stédin-

(1) « In suo Asmodet pouentes fiduciam, non diffiderunt se resistere potenti bracchio posse domini Sabaoth! (Albert de Stade.) » — « Ante Victoriam posuerunt idolum Asmodei ad Occidentem et in contentum Dei adoraverunt! (Wolter, p. 230.) »

(2) « Media vita in morte sumus! — Quem quaerimus adjutorem, nisite, Domine. — Qui pro peccatis nostris juste irasceris! — Sancte Deus, sancte, fortis, sancte et misericors salvator! — Amarae morti ne tradas nos! (Pag. 119.) »

Digitized by Google

giens ne reculèrent point : ils apparurent comme des chiens enragés aux yeux des confédérés. Cependant le nombre de ces derniers augmentait toujours; la lutte devenait plus furieuse, plus éclatant le chant du clergé et le cri de guerre des Stédingiens. Le comte Henri d'Oldenbourg, qui lança son destrier au milieu de la mêlée, fut désarçonné et tué; déjà maint chevalier mordait la poussière, Gérard de Mueswerth et Gérard de Diest (un Brabançon) étaient tués; les paysans se défendaient en lions. Cependant les troupes des croisés étaient trop nombreuses; Henri de Brabant les laissait s'étendre toujours davantage; les paysans se voyaient cernés de plus en plus. Déjà ils étaient las de combattre, lorsque le comte Didier de Clèves survint avec des troupes fraîches. Son arrivée décida de la bataille. Les paysans reculèrent; la plupart de leurs braves étaient baignant dans leur sang, percés de lances, foulés aux pieds des chevaux. Des femmes mêmes, qui avaient combattu avec eux, étaient au nombre des morts (1). » Les Stédingiens s'enfuirent en désordre.

La bataille était gagnée; mais elle l'était au prix de torrents de sang. Les cadavres gisaient si nombreux que, de peur d'une maladie contagieuse, il fallut enterrer pêle-mêle amis et ennemis. La Jacquerie du Nord était vaincue; c'en était fait de l'invincible obstination des Stédingiens. Les plus opiniâtres d'entre eux se sauvèrent en Frise et ailleurs (2); la plupart firent leur soumission à leur souverain et à l'Église. Le 21 août 1235, le Pape Grégoire IX, par une bulle datée de Pérouse, levait l'interdit prononcé antérieurement contre eux. Le Pape recommandait à l'archevêque de Brême et à son chapitre de les recevoir à récipiscence, comme ils le demandaient humblement, et de leur accorder le pardon du passé en demandant des garanties pour l'avenir. Les terrains abandonnés ou dont les possesseurs étaient morts, furent donnés à de nouveaux maîtres, et depuis lors les Stédingiens vécurent en parfaite intelligence avec le chef temporel et spirituel du diocèse.

Ainsi se termina cette croisade qui ne forme pas un des épisodes les moins dramatiques du XIIIe siècle. Elle avait poursuivi et atteint un double résultat. Sous le rapport politique, les Stédingiens avaient cessé de reconnaître le gouvernement de l'archevêque de Brême, souverain légitime du pays; et, violant les engagements du passé et les conditions

(1) Pag. 120.

(2) Le 27 mai 1834, jour anniversaire de la bataille d'Altenesch, on leur éleva, comme à « des précurseurs de la Réforme, » un obélisque de bronze au milieu d'un bouquet de chênes. L'endroit fut nommé : *La Gloire du Stédingien* (*Stedingsehre*). Des bourgeois et des paysans de Brême, du Hanovre et de l'Oldenbourg organisèrent cette fête.

Digitized by Google

sous lesquelles leurs pères avaient obtenu leurs concessions, ils refusaient de payer les contributions, redevances et dîmes auxquelles ils étaient astreints en vertu des stipulations organiques de leur établissement. Au point de vue religieux, ils menaient une vie désordonnée et professaient des doctrines fausses, sinon odieuses, qui étaient un scandale permanent et une cause de perversion pour les chrétiens du nord de l'Allemagne. Ils étaient donc à la fois rebelles et hérétiques, ce qui, au moyen âge, marchait invariablement de pair. C'est pourquoi le bras séculier fut chargé de les ramener au devoir. Les Stédingiens reconnurent trop tard, hélas! le gouvernement auquel ils devaient obéissance et se soumirent à l'autorité de l'Église qu'ils avaient méconnue. A partir de ce moment, ils n'eurent plus que des différends avec les seigneurs qui les entouraient et dont ils repoussèrent les vexations. Pour le reste, ils se fondirent avec la population sans cesse croissante du diocèse. Heureux si leur coupable aveuglement n'eût pas causé la perte de milliers d'entre eux et fait couler des flots de sang!

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

Digitized by Google

LA FAMILLE D'ALVAREDA [1].

(Suite et fin.)

CHAPITRE VII.

Les heures du lendemain s'écoulèrent lentement pour les hôtes inoccupés du Cuervo.

Toutes les représentations et les prières de Périco pour détourner Diego du sacrilége projeté avaient été inutiles. Diego ne consentait jamais à revenir en arrière; et cette obstination stupide à faire un mal qu'on connait, lui avait coûté jadis son honneur et sa tranquillité, et devait lui coûter bientôt sa liberté et sa vie. Il alla plus loin : à l'instigation du galérien, Diego força Périco, qui voulait enfin se séparer de tels compagnons, à les suivre dans cette détestable entreprise, parce qu'au dire de ce vil personnage, c'était l'unique moyen d'empêcher cet hypocrite de les dénoncer.

Enfin le soleil disparut à l'horizon, et la terre se couvrit de son manteau noir.

Ils montèrent tous à cheval, et vers le milieu de la nuit arrivèrent au grand château en ruines d'Alcala. Diego donna trois coups de sifflet. Alors, d'une des caves ouvertes dans les fondements du château, on vit sortir la gitana, une lanterne sourde à la main.

Ils sautèrent à bas et la suivirent.

Périco essaya encore une fois d'échapper par la fuite à l'odieuse tentative à laquelle on le forçait de s'associer; mais ses compagnons faisaient bonne garde autour de lui, et ils l'entraînèrent où les conduisait la gitana. Celle-ci, après avoir fait à voix basse ses recommandations aux voleurs, ouvrit avec un crochet la porte d'une petite cour, sur laquelle, entre des décombres et des madriers, une porte dérobée donnait accès à la sacristie. C'est par cette porte qu'entra la bande sacrilége, non sans ressentir les frissons de l'épouvante, et tremblant au seul bruit de ses pas.

Quel spectacle sublime et terrible que celui d'une église déserte à

(1) Voir la livraison d'août.

Digitized by Google

l'heure de la nuit! Les âmes les plus pures et les plus saintes, en la contemplant, s'abîment avec une religieuse frayeur dans une méditation profonde; quelle que soit son incrédulité, l'homme le plus audacieux ne peut la parcourir sans éprouver un trouble involontaire. — Comme les nefs sombres apparaissent immenses!... comme elles sont élevées, ces voûtes qui, soutenues par des géants de granit, vont se perdre dans la mystérieuse obscurité d'un ciel sans étoiles!... Là, dans une lugubre chapelle, une statue glacée gisait sur un tombeau; on entrevoyait à peine ses contours, et il semblait que les ténèbres mêmes lui donnassent le mouvement. Le chœur, encore parfumé de l'encens et des fleurs du matin, et dont les chandeliers brillaient à travers l'obscurité; l'autel, centre de la foi, refuge de l'espérance et trône de la charité; l'autel, distributeur abondant des consolations, soutien du délaissé, attirait les yeux, les pas et les cœurs. Devant le tabernacle brûlait la lampe, gardienne vigilante du sanctuaire, et qui doit toujours luire, parce que la lumière est la connaissance de Dieu; lampe sainte et mystérieuse, holocauste suave et constant, flamme permanente, comme l'éternelle miséricorde, qui brûle comme l'amour, est silencieuse comme le respect, joyeuse et tranquille comme l'espérance. Les rayonnements et les reflets de cette douce lumière détachaient et faisaient ressortir les feuillages et les moulures du rétable doré, en leur donnant l'apparence fantastique d'yeux qui veillaient dans une religieuse insomnie. Dans ce lieu sacré, rien ne venait distraire la pensée. Cette complète immobilité, ce silence non interrompu, constituaient comme une suspension de la vie, qui n'est pas la mort et qui n'est pas le sommeil, mais qui a de l'un la solennité et de l'autre la douceur.

Telle était l'église d'Alcala, quand les voleurs y pénétrèrent, éclairés par la lanterne de la gitana, et traînant avec eux l'infortuné Périco.

— Lâchez-le et fermez la porte, dit Diego.

— Il va crier et nous découvrira, répondirent les autres.

— Lâchez-le, dis-je, reprit le capitaine; et que peut-il faire?

— Il peut crier, répondit l'un, qui, aidé par la gitana, dépouillait déjà le maître-autel de tous ses ornements précieux en or et en argent.

— Eh bien! qu'on le garde, ajouta Diego.

Deux des bandits s'approchèrent de lui.

— A bas les chapeaux! Vous êtes dans la maison de Dieu! s'écria Périco en s'arrachant de leurs bras.

— Qu'on lui mette un baillon! ordonna le capitaine.

Et aussitôt ils lui fermèrent la bouche avec un mouchoir; toute résistance était devenue inutile.

Digitized by Google

Mais, malgré ce baillon qui l'étouffait, quand il vit la gitana, aidée d'un autre voleur, briser la porte du tabernacle, Périco fit un effort désespéré et tomba à genoux en criant :

— Sacrilége ! sacrilége !— parole redoutable qui parcourut les chapelles, roula de voûte en voûte, comme le tonnerre entre les nuages, et réveillant le majestueux et sonore instrument qui a coutume d'accompagner le lugubre *De profundis* et le solennel *Te Deum,* se perdit dans ses tuyaux de métal en douloureux gémissements. Tous ces misérables frissonnèrent ; Diego lui-même trembla !

— Miséricorde, senor, miséricorde ! murmurait Périco.

— Pressons-nous, dit Diego ; le jour va paraître, et on pourrait nous voir sortir de ces lieux.

En effet, les nuages se divisèrent, et un rayon de la lune pénétrant par une des hautes ogives de l'église, vint baiser les pieds d'une sainte image de l'Immaculée-Conception.

— Maudite lune ! cria la gitana. Et effrayés de se voir les uns les autres à cette clarté soudaine, les bandits se hâtèrent de consommer leur forfait.

Ils se retirèrent enfin, et quand la gitana les eut vus partir à cheval, chargés de leurs richesses, elle retourna se cacher dans son réduit souterrain.

Le soleil ne dorait pas encore la Giralda, quand ils arrivèrent avec leur butin près de Séville. Laissant leurs chevaux dans un bois d'oliviers sous la garde du galérien, ils entrèrent chacun par des portes différentes pour se réunir dans un lieu écarté qu'avait indiqué la gitana, et où les attendait un juif, prévenu d'avance, qui pesa et paya leur argenterie. Mais lorsque les voleurs revinrent à l'endroit où ils avaient laissé le galérien, ils ne trouvèrent plus personne.

— Le chien nous a vendus, dit l'un.

— C'est impossible, reprit Diego ; il a ici sa part, et il n'ignore pas qu'elle vaut plus que ne pourrait lui rapporter sa trahison.

— Il aura vu du monde et se sera retiré au Cuervo, observa un troisième.

Ils s'acheminèrent vers la ferme, évitant les chemins battus et se tenant avec prudence au milieu des oliviers.

Le galérien n'était pas là non plus.

— Mon pauvre Corso ! dit Diego, et une larme amère comme de l'absinthe brilla un instant dans ses yeux. Mais la refoulant aussitôt : « Nous sommes vendus, ajouta-t-il ; donc, sauvons-nous. Descendons la rivière jusqu'à la colline du Roi ; de là à Ayamonte, et d'Ayamonte en

Digitized by Google

Portugal. Un jour, je le trouverai, et ce jour-là mieux vaudrait pour lui n'être pas né. »

Ils allaient partir, quand se présenta la gitana qui venait réclamer sa part du butin. Tous l'assaillirent de questions sur la disparition du galérien; mais elle ne savait rien et laissa éclater une vive inquiétude.

— Vous n'êtes pas en sûreté ici, leur dit-elle, et il faut vous éloigner le plus tôt possible. Le fils aîné de la comtesse de Villaoran a juré de venger la mort de son frère; il a demandé des soldats au capitaine-général, et il vous poursuit à outrance. Je crains qu'il n'ait surpris le galérien. Pour moi, je m'en vais; le sol me brûle sous les pieds.

— Puisse-t-il te consumer, dit l'un.

— Ou t'engloutir, dit l'autre.

La vieille disparut en silence à travers les oliviers comme une vipère, après avoir laissé son venin dans la blessure qu'elle a causée.

— Un attentat dans la maison de Dieu! reprit le premier.

— Dépouiller un tabernacle! ajouta le second.

— Allons, silence, cria Diego. A quoi bon parler ainsi? Ce qui est fait est fait. Marchons.

Mais dans ce moment on entendit des pas de chevaux, et Périco, que Diego avait établi en sentinelle, accourut à la hâte informer que le galérien arrivait avec les montures. Un cri de joie unanime accueillit le galérien qui raconta qu'ayant aperçu des soldats, il avait dû se cacher, et que pour revenir au Cuervo, il lui avait fallu faire un long détour. « A présent, ajouta-t-il, ne perdons pas une minute; nous sommes poursuivis. Capitaine, voici votre Corso; j'en ai pris grand soin, parce que je sais combien il vous est cher. »

Diego caressait, plein de joie, le noble animal, jurant dans son cœur de ne jamais plus s'en séparer.

Ils pressèrent le pas, et comme ils entraient dans un défilé, un cri formidable retentit tout-à-coup en avant, à leurs côtés et par-dessus leur tête :

— Rendez-vous au roi!

Un détachement de cavalerie les entourait; deux pistolets étaient braqués sur la poitrine de Diego; un homme tenait la bride de son cheval.

Diego promena ses regards autour de lui avec son calme ordinaire. Confiant dans la puissance de son cheval, qu'il avait souvent expérimentée, et rapide comme l'éclair, il tira son poignard, en frappa les mains qui retenaient les rênes, pressa de ses genoux les flancs de son coursier, et se penchant sur son cou, il lui cria :

Digitized by Google

— Allons, Corso, sauve ton maître.

Le noble et intelligent animal fit un effort, mais il retomba lourdement en arrière... Il avait les jarrets coupés.

Diego reconnut le coup et la main qui l'avait donné. Il sauta plein de rage à terre, mais l'infâme avait disparu parmi les soldats qui se pressaient nombreux dans le défilé.

Diego se laissa prendre sans résistance.

Au sortir de cet étroit passage, il tourna la tête et jeta un dernier regard sur son cheval, qui toujours immobile le suivait tristement de ses grands yeux.

Il était donné seulement à une âme de la trempe de celle de Diego, à son énergie sauvage et à sa force de volonté, de dissimuler le dépit amer et la rage qui déchiraient son cœur.

Les soldats désarmèrent les bandits et leur attachèrent les bras derrière le dos.

— Quel est, demanda le comte de Villaoran en les voyant réunis, quel est celui qui a tué mon frère?

Les voleurs gardèrent le silence sur un regard de Diego qui, prisonnier et garroté, leur imposait encore.

— Quel est-il? redemanda le comte d'une voix étouffée par la colère.

— C'est moi! dit Périco.

Le comte se retourna vers ce jeune homme à tête baissée et qui n'avait point attiré son attention. Mais après avoir fixé sur lui ses yeux pénétrants, un cri d'horreur s'échappa de sa poitrine.

— Toi! s'écria-t-il, Périco Alvareda! iniquité sans nom! perversité sans exemple! Pauvre Anna! Infortunée mère qui te donna le jour! Malheureux fils! Malheureuse Rita! car sache-le bien, scélérat, poursuivit le comte avec véhémence, ta femme a travaillé sans relâche avec un grand zèle et une activité surhumaine pour obtenir ta grâce. Les tribunaux et les juges la virent souvent à leurs pieds. Ventura te pardonna avant de mourir; Pedro t'a pardonné. Mon malheureux frère joignit ses sollicitations à celles de tes parents et réussit à obtenir ton pardon du roi. Tous te cherchaient avec anxiété, lui plus que tous les autres. Il te trouva... Oh! plût au Ciel qu'il ne t'eût jamais rencontré!...

Diego, qui avait observé l'immense douleur qui se peignait avec le froid et la pâleur de la mort sur le visage décomposé de Périco, et qui le vit s'agiter dans des mouvements convulsifs, dit au comte :

— Senor, ne voyez-vous pas que vous le tuez?

Digitized by Google

— C'est juste, il ne faut pas anticiper sur le bourreau, répliqua le comte en montant à cheval. A Séville!

— Courage! murmura Diego à l'oreille de Périco pâle et abattu. Regarde-nous; nous allons tous mourir, et nous sommes tous calmes et sereins.

Ils entrèrent à Séville au milieu des malédictions de tout un peuple, épouvanté de leur dernier attentat; mais l'indignation fut bien plus grande encore quand on vit venir libre parmi eux l'infâme traître qui les avait vendus. C'était le misérable galérien qui, par cette trahison, obtenait sa grâce et gagnait la récompense promise à celui qui livrerait Diego, le fameux bandolero, dont l'audace s'était jouée si longtemps de tous les efforts des soldats lancés à sa poursuite.

CHAPITRE VIII.

La prison de Séville se trouvait alors mal installée, dans une rue étroite, tout au milieu de la grande cité. C'était un édifice de chétive apparence, mesquin et sombre, auquel manquaient le caractère sévère de l'autorité légale et les convenances et les soins que les hommes doivent à l'infortune, même criminelle. A quelques pas de cet horrible centre de perversité grossière et de cynique dégradation, la rue aboutissait à la place Saint-François, place irrégulière mais très-étendue, où sont réunis les monuments les plus remarquables de la capitale de l'Andalousie.

A droite, s'élève l'hôtel-de-ville, dont la précieuse architecture est regardée par les indigènes et les étrangers comme une merveille ravissante.

A gauche, formant saillie, se présente l'édifice régulier et sévère de la Audiencia, ce tribunal auquel la justice confie tous ses pouvoirs, et que couronne comme une étoile de clémence une horloge toujours en retard de dix minutes : respectable illégalité, puisque ces dix minutes de plus de vie s'accordent au condamné avant que ne sonne l'heure fatale de son exécution. Toutes les lois et les coutumes de la vieille Espagne portent le sceau de la dignité : dix minutes ne sont rien pour celui qui s'avance tranquille sur le sentier de la vie, mais elles sont d'un prix inestimable pour celui qui va mourir. Dix minutes au seuil de la mort peuvent décider de toute une éternité ; et de dix minutes pourrait dépendre un pardon inespéré, mais toujours possible. Et quand même n'existeraient pas ces considérations spirituelles et temporelles, quand même cette grave

Digitized by Google

pratique de nos pères ne serait autre chose qu'une aumône de dix minutes de vie concédées à celui qui bientôt ne sera plus, cette aumône prouverait encore qu'à leurs arrêts les plus sévères ces juges surent imprimer toujours un cachet de charité. Le peuple le comprend ainsi, le peuple qui connaît et qui aime cette institution, l'une de celles qu'il respecte et vénère le plus. Oh! Espagne! que de beaux exemples tu as donnés au monde sur tous les points! et aujourd'hui tu en demandes aux étrangers!

Après l'hôtel-de-ville, formant un angle rentrant, on aperçoit le couvent de Saint-François avec son vaste portique et sa majestueuse église. Les autres façades, à partir de ce point, sont supportées par des galeries couvertes qui, comme des festons de pierre, se prolongent de chaque côté jusqu'à l'extrémité de la place, où s'élève une grande et superbe fontaine de marbre, dont les eaux toujours jaillissantes paraissent éternelles comme la matière qui les reçoit et les déverse à l'entour.

On voyait ce jour-là, sur la place Saint-François et dans les rues adjacentes, une foule inusitée. Qui la rassemblait? où allait-elle? voir *mourir* un homme? Non; elle n'allait pas voir *mourir*, mais *tuer* un frère. *Mourir!* ô mourir est chose solennelle et qui n'est pas horrible, quand l'ange de la mort est là qui ferme doucement les yeux déjà voilés de la créature et donne à l'âme des ailes pour s'envoler vers d'autres régions. Mais voir *tuer*, et tuer par la main de l'homme un autre homme dans l'angoisse de l'esprit, l'agonie de l'âme et les tortures du remords, voilà ce qui épouvante! Et l'on va, on se hâte, on se serre pour assister de plus près au supplice du condamné et participer en quelque sorte à l'attentat légal! Et cependant ce n'est pas le plaisir, ni la curiosité qui entraîne là cette multitude effarée; c'est la funeste soif des émotions qu'éprouve le cœur humain partagé sans cesse par des courants contraires. Cela se lit sur tous ces visages pâles, inquiets et tremblants.

Un bruit sourd et confus s'élevait de cette multitude, au milieu de laquelle apparaissait ce grand squelette, cet instrument de la honte et de l'agonie, cet usurpateur de la mission de la mort, ce signe du délaissement que le prêtre seul ose affronter, l'épouvantable échafaud, qui se construit de nuit, à la triste clarté des lanternes, parce que les hommes qui le dressent ont peur que le soleil du Tout-Puissant et les yeux de leurs semblables ne les épient dans leur travail infernal. La foule, par intervalle, frémissait en entendant la cloche lugubre de Saint-François jetant aux airs ses coups rapides, comme les cris plaintifs d'un vivant qui n'existe plus que pour Dieu, puisque le monde l'a rayé du nombre des siens. La cloche sonnait tristement, comme si cette voix de l'église,

Digitized by Google

au lieu de monter vers le Maître suprême en suppliante pour lui recommander une âme, descendait vers la terre comme un avertissement grave et pressant aux mortels. Ce tintement solennel qui oppressait la poitrine, semblait dire : Mourez, coupables, mourez en sacrifice expiatoire, pour cette humanité pécheresse !...

Seule, la fontaine, pure et transparente, continuait de couler tranquillement avec son murmure doux et monotone, étrangère, comme l'innocence, aux horreurs d'ici-bas. O innocence ! émanation du paradis, que respirent encore dans notre atmosphère corrompue les enfants et ces êtres privilégiés qui ont, comme la foi, un bandeau sur les yeux pour croire sans voir, et un autre sur le cœur pour voir sans comprendre, qui ont comme la charité le cœur sur la main, et comme l'espérance les regards tournés vers les célestes régions ; ô fille du Ciel ! reste toujours environnée du respect, de l'amour et de l'admiration que tu commandes à tant de titres !

Il existe deux sortes de charité : l'une qui soulage les souffrances physiques, matériellement et avec de l'argent ; elle est belle et généreuse, sans doute, mais facile et socialement obligatoire ; l'autre, qui adoucit moralement les angoisses morales, est sublime et divine, et suffirait pour sauver le monde, si elle était bien comprise et fidèlement pratiquée par tous ceux qui se disent chrétiens.

Une de ses manifestations, trop méconnue par le monde qui trouve mille occasions pour censurer et presque aucune pour louer, est la confrérie de la charité. Et quels hommes composent cette admirable congrégation ? Sont-ce les gâche-papier et les faiseurs de phrases où l'on exalte l'humanité, la philanthropie et le progrès des lumières ? Non ; aucun de ces apôtres ne daigne entrer dans cette corporation que forme en majeure partie tout ce qu'il y a de plus honorable parmi les peuples où elle est établie. Et pourquoi ? parce qu'entre la théorie et la pratique, la parole et l'action, il y a un abîme.

A l'époque des événements que nous venons de raconter, on voyait par les rues de Séville les principaux *caballeros* de la population qui, une corbeille à la main, parcouraient la cité, répétant d'une voix grave :

Pour les malheureux qui vont être justiciés !

Or, enlevez à ces hommes le mérite, la sincérité et l'humanité, enlevez, si c'est possible, à cette œuvre admirable de charité les avantages et les bienfaits qui en découlent et pour celui qui donne et pour celui qui reçoit ; considérez maintenant ce fait isolé et dépouillé de tout prestige extérieur : ne reste-t-il pas encore pour le peuple un grand et magnifique exemple et une leçon pratique qui l'emporte de beaucoup sur les

Digitized by Google

systèmes et les maximes qu'on lui inculque, et qui réveillent et déchaînent ses passions pour sa perte et le profit unique de ses corrupteurs?

Dans la prison, Diego et sa troupe étaient en chapelle, visités à tour de rôle et constamment par les membres de la confrérie qui, laissant leur famille, leurs aises et leurs affaires, venaient participer à cette agonie prolongée, adoucir les derniers moments de ces malheureux, prévenir leurs désirs comme on ne le fait pas pour ceux des rois, et jeter un baume sur la blessure amère infligée par le glaive de la justice.

Le comte de Cantillana et le marquis de Gregnina, deux des membres les plus zélés et les plus dévoués de cette sainte association, s'étaient adressés au tribunal établi dans la prison et qui y demeure en permanence pendant toute la durée de la conduite à l'échafaud et de l'exécution des criminels, pour lui demander le cadavre des suppliciés. Voici la formule usitée dans ce cas :

« Nous venons, au nom de Joseph et de Nicodème, vous demander la permission de descendre le corps du gibet. »

Le juge leur accorda leur demande et ils se retirèrent.

Chaque condamné avait près de lui son confesseur, saint appui qui rend fermes et sûrs les pas qui mènent à l'échafaud.

Quand Périco eut terminé sa confession sacramentelle, il dit au vénérable religieux qui l'assistait :

— On ne sait pas mon nom; on ne me connaît que sous celui de Périco le *triste*. Mais, comme entre le ciel et la terre rien ne demeure caché, tôt ou tard ma famille apprendra mon sort. Mon Père, faites-moi la charité d'accomplir mon dernier vœu. Que ce soit vous qui portiez la triste nouvelle à ma mère. Dites-lui bien que je meurs contrit et repentant, et que je ne suis pas aussi coupable que je le parais. Le mal est un précipice où l'on est entraîné par le poids d'une première faute, quand on a le malheur de la commettre; et cette faute qui m'a tant pesé et qui me pèse encore si lourdement, je l'ai commise, parce que j'ai préféré une chose vaine, que les hommes appellent l'*honneur* et qui s'achète parfois avec du sang, aux lois de l'Évangile qui font de la résignation une vertu et du pardon des offenses un précepte. Oh! mon Père, que les choses de la vie apparaissent tout autres au seuil de la mort! Dites à ma pauvre sœur, dont j'ai tué le fiancé, que je lui en recommande un autre, immortel, qui ne la trompera jamais. Dites à mon oncle Pedro que je sais qu'il m'a pardonné, comme le fit aussi Ventura, et que j'emporte cette consolation dans la tombe, comme j'en offre toute ma reconnaissance au ciel. Dites à Rita que j'ai vécu et que je meurs en l'aimant, et que si j'eusse pu vivre près d'elle je ne lui aurais jamais rappelé le passé, puisqu'elle s'en

Digitized by Google

est repentie. Dites à ma belle-mère, si tendre et si bonne, qu'elle me recommande à Dieu dans ses prières. Dites à mes pauvres enfants..., à mes orphelins... oh ! qu'ils ignorent, si c'est possible, le sort de leur père !... Que je les bé... nis !...

Ici son cœur brisé éclata en sanglots.

Le bon religieux qui l'entendait, persuadé de l'innocence de cœur de cet homme, entraîné au crime par tout ce qui peut étourdir et jeter dans le désespoir un père, un mari, et poussé vers une vie aventureuse par les circonstances, la nécessité et son manque d'énergie, souffrait le tourment de celui qui voit naufrager un navire sans rien pouvoir pour le sauver.

Les incessantes et actives démarches que faisait Rita pour découvrir le lieu où s'était retiré son mari, dont elle avait obtenu la grâce du roi au moyen de puissantes protections, la conduisirent ce jour-là à Séville avec sa mère.

En voulant traverser la place Saint-François, les deux femmes furent arrêtées par la foule qui l'encombrait. Elles demandèrent la cause de tout ce tumulte, et on leur montra l'échafaud.

Elles voulurent fuir ; mais la multitude qui se pressait derrière elles les arrêta. Le condamné approchait ; de toutes parts on entendait ces cris de compassion : « Oh ! qu'il est jeune !... qu'il a l'air humble et résigné !... pauvre garçon ! pobrecillo ! — C'est celui qu'on appelle Périco le *triste !* — On dit que sa femme, une malheureuse, l'a perdu !... »

Le cœur de Rita battait comme s'il allait se briser. Le condamné passa ; elle le vit et le reconnut. Un cri, comme jamais cri ne déchira les airs, retentit sur la place.

Périco s'arrêta. — Mon Père, dit-il, c'est elle, c'est Rita.

— Mon fils, répondit le religieux, ne pense plus qu'à Dieu, devant qui tu vas paraître, contrit et réconcilié, avec l'offrande de ton expiation.

— Mon Père, ne pourrais-je pas lui parler, ne fût-ce qu'un instant, avant de mourir.

— Mon fils, penses à l'amer châtiment comme au glorieux triomphe qui s'approchent. Dégage-toi de tous les liens terrestres pour ne plus songer qu'à Dieu.

Périco voulut se retourner encore.

— Marchons ! cria le sergent.

Il monta sur l'échafaud et se prosterna devant son père spirituel, qui le bénit le front calme mais l'âme déchirée ; il baisa avec une avide ferveur la croix, cet autre gibet sur lequel l'Homme-Dieu expia les fautes d'autrui ; il reporta une dernière fois les yeux sur le point d'où s'était élevée la voix qui avait blessé son cœur ; puis il s'assit sur le banc où on

Digitized by Google

le lia et on lui passa le *garrot* autour du cou. Le prêtre commença le *Credo;* le bourreau tourna la vis ; en ce moment un cri unanime résonna sur la place : « *Ave Maria purissima.* » Avec cette invocation à la Mère de Dieu, l'âme de l'infortuné Périco prit son essor vers le ciel.

Le bourreau étendit un voile noir sur le visage du supplicié.

Un silence profond régna dans toute la place, sur laquelle la mort, comme le bourreau son voile, avait étendu ses lugubres ailes.

Rita était tombée évanouie; quelques personnes compatissantes la soulevèrent et la déposèrent dans une hôtellerie. Son état était affreux; les convulsions dans lesquelles elle s'agitait lui laissaient de rares instants de connaissance, et elle montrait alors son désespoir d'une façon si épouvantable, qu'il était nécessaire de la lier comme une folle. Plusieurs jours se passèrent sans qu'il fut possible de la reconduire au village. A la fin, des parents lui amenèrent une voiture; ils l'y couchèrent sur un matelas; mais aucun, par honte, ne voulut l'accompagner. Maria partit seule avec sa fille, soutenant dans les plis de sa robe la tête de l'infortunée que ses longs cheveux noirs en désordre couvraient presque tout entière, comme pour la dérober aux regards indiscrets et malveillants.

— Voilà, disait-on sur son passage, la femme du supplicié, qui par sa légèreté envoya son mari à l'échafaud. — Et les bœufs ne pressaient pas leur marche lente, comme s'ils eussent eu pour mission d'infliger le supplice de la réprobation à celle qui l'avait affrontée avec tant d'audace.

Maria allait comme une martyre résignée. La suave harmonie de son âme la soutenait en lui permettant de renfermer en elle, sans en être brisée, l'immensité de sa souffrance. De temps en temps, Rita frisonnait; elle poussait des gémissements et serrait dans ses étreintes convulsives les genoux de sa mère. Celle-ci ne disait rien, elle n'avait pas de paroles de consolation pour une telle douleur.

Elles arrivèrent de nuit au village. La voiture s'arrêta devant la porte de la maison, et on descendit Rita. Elle vit dans la maison de sa belle-mère une des fenêtres entièrement ouverte. Par cette fenêtre, elle aperçût une lumière extraordinaire. Rita s'arracha des bras qui la soutenaient et se précipita à la grille.

Au milieu de la salle, où elle avait passé des jours si heureux, était un cercueil. Quatre cierges projetaient leur grave et solennelle clarté sur le cadavre serein d'Elvira. — Elle était blanche comme son linceul; ses mains étaient croisées sur sa poitrine; son bras gauche tenait une palme, symbole consacré à la virginité. Ainsi gisait, simple et dans l'attitude de la prière, la catholique fille du peuple. L'usage moderne d'embellir la mort fait gémir la raison. Quel but se propose-t-on en

Digitized by Google

dépouillant les cadavres de leur auguste majesté, en peignant leur pâleur imposante, en décroisant leurs mains qui s'étaient saintement unies pour implorer la miséricorde divine, en couvrant leurs membres froids et inertes de vêtement de fête, en posant dans leurs doigts glacés des bouquets de fleurs, symbole d'allégresse et de réjouissance? La mort vous paraît-elle si légère et si gaie, que vous préfériez à une prière pour l'âme une apothéose pour le corps que rongent déjà les vers?

Au sommet de cette salle abandonnée, on voyait encore les branches desséchées qui avaient servi aux jours de bonheur pour orner le *Divin berceau*.

Au bas, était assise Anna, comme un autre cadavre, pâle et immobile. A sa gauche, se tenait Pedro, à sa droite, le religieux qui avait accompagné Périco à l'échafaud.

ÉPILOGUE.

—

Quelques années après ces événements, le marquis de... vint passer une saison dans ses fermes de Dos-Hermanas.

Un soir, qu'il revenait de visiter, dans une autre hacienda, un de ses parents, il s'aperçut en passant près d'un olivier, que le garde et le fermier qui l'accompagnaient, ôtaient leur chapeau. Il regarda et vit clouée contre l'arbre une croix rouge.

— Un meurtre a-t-il été commis dans ces lieux paisibles? demanda-t-il.

— Oui, senor, répondit le garde; ici fut tué le plus brave et le plus beau garçon qui ait jamais paru à Dos-Hermanas.

— Et le meurtrier, ajouta le fermier, était le garçon le plus honorable et le plus homme de bien de tout le village.

— Et comment cela est-il arrivé? demanda le marquis.

— Senor, reprit le garde, le vin et les femmes : la cause de tous les malheurs!

Chemin faisant, ils racontèrent l'histoire qui précède dans toutes ses circonstances et ses détails.

— Y a-t-il encore quelques membres de la famille dans le village? demanda le marquis, vivement impressionné de ce récit.

— Non, senor, répondirent-ils. L'oncle Pedro est mort dans l'année. La femme de Périco voulait se laisser mourir; mais le religieux qui prêta ses secours à Périco, lui persuada qu'elle devait s'efforcer de vivre pour ses petits enfants, et que telle était la volonté de Dieu et celle de

Digitized by Google

son mari. Et comme il lui aurait fallu une rare impudence pour rester ici, où tout le monde connaissait et aimait Périco, elle s'en alla à la montagne avec sa mère chez un parent qu'elle avait en cet endroit. Quelqu'un qui en est revenu ces jours passés et qui l'a vue, dit qu'elle ne paraît plus du tout la même. Les larmes ont creusé des sillons sur ses joues ; elle est plus mince que la faux de la mort, et toujours maladive.

— Et la mère? ajouta le marquis.

— La pauvre tante Anna mourut justement avant-hier. L'infortunée ressemblait à une ombre. Elle était courbée en deux, comme si elle cherchait la tombe qui devait être pour elle un lit de repos.

Ils étaient arrivés au village. En passant devant une maison fermée et obscure, le fermier dit :

— Voilà sa demeure.

Le marquis se détourna pour entrer.

Une vieille femme, parente de la défunte, habitait seule cette maison triste et vide sur laquelle en ce moment la blanche clarté de la lune s'étendait comme un linceul.

— Comme ces plates-bandes sont négligées et bouleversées, observa le marquis.

— Il n'en était pas ainsi, reprit la vieille femme, lorsqu'elles étaient soignées par cette pauvre enfant, qui ferma les yeux le jour où elle apprit l'exécution de son père, pour ne plus les rouvrir aux horreurs de ce monde. Elle savait les entretenir toujours pleines de fleurs, qui croissaient comme des filles sous la tendre sollicitude d'une mère.

— Oh ! s'écria le marquis ; quel malheur ! Ce magnifique oranger est tout desséché.

— Il était aussi vieux que le monde, senor, dit la vieille femme, et on l'avait accoutumé à beaucoup de délicatesse et d'attention. Dès que la malheureuse Anna eut perdu son fils, ni elle ni personne n'en prit soin, et il se dessécha.

— Et ce chien ? ajouta le marquis, en voyant un pauvre animal vieux et aveugle, retiré dans un angle.

— C'est le pauvre Mélampo ! Dès que son maître lui manqua, il tomba dans une profonde tristesse et devint aveugle. Anna, avant de mourir, me recommanda de le soigner ; ce furent presque les seules paroles qu'elle prononça. Mais il ne m'occupera pas longtemps ; car, lorsque le cadavre fut emporté de la maison, il se mit à hurler, et depuis il a refusé toute nourriture.

Le marquis s'approcha. Le chien était mort.

FERNAN CABALLERO.

Digitized by Google

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

De quoi pourrions-nous entretenir les lecteurs de la *Revue Générale* dans cette chronique religieuse, sinon du troisième Congrès catholique? Grâces au ciel, l'esprit de clocher ne nous domine point de telle façon que nous ne saurions élever nos regards au delà de l'horizon de Malines; mais un heureux concours de circonstances donne à nos grandes assises, tenues du 2 au 7 septembre, un caractère tellement catholique, c'est-à-dire universel, que nous croyons de notre devoir de grouper autour de cette mémorable assemblée les principaux faits qu'il nous faut rappeler ici.

Quel est notre but?

Ce but est rappelé dans l'article 1er des statuts de l'œuvre :

« A l'exemple des grandes réunions catholiques de l'Allemagne et de la Suisse, il est institué en Belgique une Assemblée générale des délégués et membres des œuvres catholiques de charité, d'éducation, de prévoyance, etc., et généralement de toutes les personnes connues par leur dévouement à la cause de la religion et de la vraie liberté, à l'effet de se rendre compte de la situation des œuvres, d'aviser aux moyens de les protéger, de les développer et d'étendre leurs bienfaits, et d'unir tous les efforts pour la défense et le triomphe des intérêts et des libertés catholiques.

« L'Assemblée s'interdit toute immixtion dans la sphère politique proprement dite, toute participation aux affaires d'élections et aux luttes des partis, pour s'en tenir exclusivement à la poursuite du but précis spécifié ci-dessus. »

Ç'a été, on peut en bénir hautement Dieu, un admirable spectacle que celui qu'a présenté la troisième Assemblée générale des catholiques en Belgique. Rien d'aussi touchant que cette union, cette unanimité sur tous les points obligatoires, et cette liberté avec laquelle chacun s'exprimait sur toutes les questions ouvertes à la discussion. Tandis que nous voyons finir misérablement les congrès internationaux des sciences sociales, alors que le Congrès des ouvriers à Lausanne n'aboutit qu'à de vaines déclamations socialistes, et que le Congrès de Genève, tenu presque en même temps que le nôtre, s'abîme au sein d'une orgie révolutionnaire et impie, qui provoque la répulsion et le dégoût des honnêtes gens et des hommes d'ordre de toutes les opinions, — nous ne demandons, nous, qu'à poursuivre et à étendre paisiblement notre œuvre; nous essayons, à l'exemple du divin Maître, de passer à travers ce monde en faisant quelque peu de bien.

Digitized by Google

Tel sera toujours, il importe de mettre la chose en évidence, le caractère même de la religion que nous avons le bonheur de professer. Le catholicisme n'est pas une pure spéculation philosophique. Révélation descendue du ciel pour aider l'humanité à réaliser sa fin dernière, il comprend tout à la fois des vérités qui s'adressent à notre intelligence et des devoirs qui s'imposent à notre libre volonté. De cette manière, le christianisme embrasse l'homme tout entier en donnant satisfaction, s'il est permis de le dire, à ses deux facultés principales. Cette morale qui doit nous guider, nous conduire, n'est pas une morale sans base, une *morale indépendante*, pour parler l'argot du jour; elle est assise sur des dogmes qui en sont le plus solide fondement.

Un christianisme par conséquent qui se bornerait à proposer à la croyance de ses adeptes la foi en la Trinité et à la divinité du Verbe, ne serait point un christianisme complet. L'union de nos dogmes et de la morale qui en découle, est tellement indissoluble, qu'il n'est aucun point de foi qui n'ait son écho dans la vie de celui qui s'honore du titre d'enfant de l'Église. La vie du Sauveur lui-même qu'a-t-elle été, au fond, sinon une grande œuvre de propagande et de prosélytisme? Jésus-Christ s'est-il borné par hasard, à l'imitation des philosophes antiques, des sages d'Athènes et de Rome, à communiquer ses enseignements à quelques disciples chéris, à quelques initiés, préparés parfois par un dur noviciat aux arcanes de la doctrine du maître? Non. Le Christ, selon sa propre parole, dans la nuit même qui précéda sa mort, en présence du grand pontife et de tout le Sanhédrin juif réuni pour prononcer sa condamnation capitale, a solennellement affirmé avoir toujours parlé en public et n'avoir rien dit en secret. Pratiquant lui-même ce qu'il devait apprendre aux autres, il a commencé par faire d'abord, pour avoir le droit d'enseigner ensuite.

On le voit, la foi qui nous anime ne revêt son véritable caractère qu'à condition d'être une foi agissante, une foi pratique, une foi qui se manifeste par les œuvres.

Au reste, pourrait-il en être autrement?

Loin de nous la pensée de médire ou de calomnier les âges qui ont précédé le nôtre. L'histoire et sa compagne inséparable, l'archéologie, sont là pour nous démontrer tout ce que nos ancêtres ont produit de grandes choses, de salutaires institutions en matière d'enseignement, de charité, d'art. Toutefois, il faut bien le reconnaître, il est peu d'époques, s'il en est, où toutes les questions qui intéressent le progrès moral et matériel de l'humanité aient été plus à l'ordre du jour, pour employer ce terme emprunté au langage parlementaire, qu'à l'époque où nous vivons; certes, ces questions sont traitées souvent fort mal, les solutions qu'on leur donne sont souvent contradictoires ou n'ont aucune portée pratique; mais, en fin de compte, jamais elles n'ont excité de plus vives préoccupations qu'aujourd'hui. C'est là un véritable progrès que nous aimons à constater.

Imitant l'exemple des bons fils de Noé, nous jetterons un voile sur les turpitudes et les lâchetés de notre siècle pour ne penser qu'à ce qu'il a produit de bon,

Digitized by Google

d'utile, de généreux. La vapeur, qui rapproche les peuples en supprimant les distances, n'a-t-elle point déjà donné de merveilleux résultats, ne fut-ce que celui d'avoir rendu possible la présence simultanée de plus de cinq cents évêques à Rome, en attendant qu'elle ramène l'an prochain ces mêmes prélats au concile œcuménique? Grâce à la télégraphie électrique, nous sommes tous instantanément au courant des malheurs ou des triomphes de nos frères dans la foi. De toutes ces inventions modernes, dont le siècle actuel est parfois trop fier, il n'en est pas une qui ne puisse servir à la glorification de nos croyances; et c'est ainsi qu'après un divorce malheureux, nous voyons toutes les sciences venir, chacune à son tour, rendre successivement hommage à notre symbole.

Pénétrés de la grande pensée du prosélytisme catholique, les organisateurs de la troisième Assemblée générale ont tenu, comme dans les deux sessions précédentes, à imprimer un caractère particulièrement pratique à ses délibérations. Il est facile de se convaincre de cette vérité en rappelant la nature même des discussions en sections et des discours en séances générales.

Certes l'une des préoccupations les plus vives des catholiques, en Belgique surtout, est la direction à donner à l'enseignement. Il n'est, croyons-nous, personne parmi nous qui ne reconnaisse l'importance de cette direction et la nécessité de sauvegarder la liberté qui la garantit. L'enseignement s'adresse à la jeunesse, c'est-à-dire à la semence, nous dirions à la milice de l'avenir, si l'on n'avait abusé de ce mot jusqu'à le rendre ridicule. Une école remuante et audacieuse, qui est parvenue à s'imposer au pouvoir plutôt par le terrorisme que par le nombre de ses adhérents, a résolu, si faire se pouvait, de décatholiser la Belgique. Cette tentative, sans doute, n'est pas tout à fait neuve au sein de nos religieuses populations. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, ne réussit pas même à détacher nos ancêtres de l'obédience de Rome pour leur faire reconnaître celle du pape d'Avignon; plus tard, Guillaume le Taciturne, ensuite son arrière-parent Guillaume Ier, marchant sur les traces de Joseph II, n'eurent pas plus de succès dans leurs projets de réforme religieuse. Tous ces vains projets disparurent avec eux. Aussi croyons-nous, en nous appuyant sur les analogies de l'histoire, que si nos apôtres d'impiété parviennent sous nos yeux à faire quelques dupes, ils ne parviendront jamais à arracher le catholicisme du cœur de l'immense majorité de nos compatriotes.

Mais qu'on ne s'y trompe point: ce trésor sacré ne peut être conservé qu'à la condition de ne pas nous endormir dans une fausse sécurité. L'ennemi rôde sans cesse autour de nous; il multiplie ses efforts et ses ruses, et ne néglige aucun moyen pour s'emparer de l'âme de nos enfants et leur inoculer le venin de ses fausses doctrines, de sa creuse métaphysique, de sa morale douteuse et vacillante; ou plutôt, tranchons le mot, pour apprendre à nos enfants que Dieu n'est qu'un vain mot, qu'ils ne doivent pas élever leurs regards au delà de l'horizon d'ici bas, et que la morale entière se résume dans cet aphorisme, prononcé naguère à Gand: *Tolérance et liberté.*

Reconnaissons que plusieurs des chaires des universités gouvernementales,

Digitized by Google

chaires soutenues en grande partie par l'argent des contribuables catholiques, sont aux mains de l'incroyance. Nous ne parlerons pas ici de l'Université libre de Bruxelles, instituée pour battre directement nos dogmes en brèche, et largement subsidiée, elle aussi, par la province et la commune à l'aide des contributions catholiques. Il n'est guère d'athénée royal où, en dépit de l'article 8 de la loi du 1er juin 1850, l'enseignement religieux ne soit exclu. Quant à l'enseignement primaire, il est suffisamment connu que la loi du 23 septembre 1842 est gravement menacée dans son existence. On a rappelé au Congrès même de cette année que certains magistrats municipaux, effarouchés de rencontrer dans les salles d'école l'image de la Sainte-Vierge, se sont empressés d'en ordonner l'éloignement. Cette mesure, il faut s'y attendre, sera suivie de la suppression du crucifix : le tout au nom de la liberté de conscience. Pauvre liberté de conscience! Nous pourrions répéter ici, mais dans un autre sens, ce qui disait un révolutionnaire français de célèbre mémoire : *O liberté, que de crimes commis en ton nom!* Oui, crimes contre l'âme de enfants du peuple! Car enfin, si le peuple n'a plus de foi, s'il n'a pas l'espérance d'un monde meilleur pour le soutenir et le consoler dans les épreuves de cette vie, comment pourra-t-il comprendre l'inégalité des conditions sociales et s'y résigner? Otez-lui cette espérance et cette consolation, et vous le poussez inévitablement dans les rangs du communisme. Logique jusqu'au bout, le peuple ne recule devant aucune conséquence; les doctrines perverses qui lui ont été prêchées par d'imprudents sophistes portent leurs fruits; et ce n'est pas en proclamant après Robespierre l'existence de l'Être suprême qu'on arrêtera le flot déchaîné des passions populaires.

Cette liberté de l'enseignement, si chère aux catholiques, qu'en a-t-on fait en Belgique où elle est inscrite en caractères si formels dans le pacte fondamental? Et cependant, malgré les obstacles et les empêchements que les faux libéraux opposent à son développement, voyez quels fruits admirables elle a déjà produits et continue à produire sous nos yeux. — Nous ne parlerons pas de ce que firent nos ancêtres par tant de fondations, détournées aujourd'hui en dépit des intentions des testateurs. Bornons-nous à ce qui s'est accompli depuis notre émancipation politique. Un grand centre universitaire a été créé à Louvain. Cette splendide institution qui repose exclusivement sur la liberté, s'est complétée en vertu d'un vœu du premier Congrès, par l'adjonction d'une école des mines, du génie civil et des arts et manufactures. On a compris que l'industrie était une des grandes puissances de notre époque, et qu'il était dangereux et coupable de laisser cette arme aux mains de nos adversaires. Ils n'en ont déjà que trop abusé. Comme le disait, à la séance du 6 septembre, l'un des promoteurs les plus zélés et les plus ardents de l'école catholique des mines, si l'on veut de bons ouvriers, il faut de bons ingénieurs. Rien de tel que l'exemple. Comment veut-on que l'ouvrier soit honnête, ami de l'ordre, religieux, s'il voit ceux dont il sait et reconnaît la supériorité de position et d'intelligence, lui prêcher l'oubli de Dieu et des devoirs moraux, ou du moins montrer une indifférence religieuse

Digitized by Google

désolante? N'est-il pas vrai que l'ouvrier est naturellement enclin à se modeler sur ses patrons? Ce même ouvrier auquel l'ingénieur a désappris le chemin de l'église qu'il ne fréquente jamais lui-même, ne remplacera-t-il pas le culte de Dieu par celui du cabaret? Ces ouvriers mineurs, verriers et autres ne gagneront-ils pas en probité, en honorabilité, alors qu'ils s'affilieront en plus grand nombre à ces associations de Saint-Joseph, de Saint-François-Xavier, de la Sainte-Famille, au lieu de se livrer le dimanche à de copieuses libations non moins nuisibles à leur santé, qu'au bon exemple et au bien-être dans le ménage? Or, comment obtenir le résultat si désiré de voir la moralité et l'aisance régner dans les grandes agglomérations industrielles du pays, sinon en mettant partout à la tête des établissements, des ingénieurs, des directeurs-gérants, qui présentent, au point de vue religieux et scientifique, toutes les garanties désirables? Ces garanties, l'école des mines établie à Louvain nous les donnera. Ce ne sera pas là l'un des moindres titres qui recommanderont les assemblées de Malines à la gratitude de nos coreligionnaires.

La préoccupation des catholiques réunis à Malines ne s'est pas exclusivement bornée aux besoins de l'instruction supérieure; elle a aussi embrassé ceux de l'instruction moyenne et primaire. On a insisté, par exemple, et à bon droit, sur ce caractère trop souvent incomplet de l'enseignement historique. Quoi qu'on puisse penser de l'histoire considérée dans l'*ordre de dignité* des sciences, comme on aurait dit au moyen âge, il est certain qu'elle occupe aujourd'hui une place assez importante dans tout programme d'enseignement. Cette importance est relative, contingente, en ce sens qu'elle trouve sa raison d'être dans la nature même de la lutte que nous avons à soutenir aujourd'hui.

Nos adversaires, convaincus de l'insuccès de leurs efforts en plusieurs branches de controverse, se sont placés, depuis un demi-siècle surtout, sur le terrain des études historiques. L'histoire est plus à la portée des masses que les spéculations parfois abstraites de la métaphysique. Falsifiée comme elle l'est trop souvent, elle jette des faits en pâture aux masses séduites par un mirage trompeur; elle leur représente l'Église catholique comme alliée à tous les despotismes, arrêtant les légitimes progrès de l'esprit humain et provoquant, au profit de quelques-uns, l'exploitation de la grande majorité des hommes vouée à une irrémédiable infériorité.

Il est aisé, avec une dose de science même ordinaire, de faire prompte justice de pareilles déclamations. Mais cela ne suffit pas. Une objection, souvent futile, mais fréquemment répétée, semble avoir une force que nous cherchons en vain dans une réplique victorieuse. Cela a-t-il lieu parce que notre esprit est parfois rebelle à ce qui porte le cachet de la vérité; parce que, depuis la faute de notre premier père, nous inclinons vers le mal? Toujours est-il qu'un enseignement dogmatique, dans lequel les controverses seraient reléguées dans la pénombre, si pas même supprimées tout à fait, donné dans des conditions telles que les a comprises la troisième section du Congrès, nous semble offrir d'incontestables avantages. Un enseignement dogmatique de l'histoire, qui montrerait à

Digitized by Google

toutes les phases du développement de l'humanité comment l'Église, toujours fidèle à sa mission, a su satisfaire aux aspirations des hommes et venir en aide à leurs misères, un tel enseignement, disons-nous, est appelé à un succès plus sérieux et plus durable que les plus brillantes controverses. Seulement, nous le croyons en toute sincérité, un honorable orateur, s'abandonnant à la chaleur de l'improvisation, nous semble avoir dépassé le but en soutenant que nous manquions de bons manuels pour diriger l'enseignement historique dans ce sens. Certes, les manuels publiés jadis par un maître vénéré de la jeunesse et dont le nom se rattache à l'établissement de nos congrès catholiques en Belgique, les manuels de M. Moeller sont susceptibles encore d'améliorations. Nous n'en sommes pas moins persuadé que ces livres bien expliqués, bien développés, peuvent répondre, au moins en grande partie, au vœu très-légitime, très-sensé, exprimé par la troisième Assemblée de Malines.

Nous dépasserions les limites de cette esquisse, s'il fallait nous étendre sur tant d'autres idées, non moins sages et toutes inspirées par l'idée religieuse, qui ont surgi au sein de nos pacifiques débats. Nous citerons seulement, pour exemple, cette grande ligue de l'enseignement catholique qu'il nous faut de toute nécessité opposer à une fédération puissante, aidée dans ses efforts par la neutralité ou la connivence du gouvernement belge.

N'oublions pas non plus de mentionner le concours ouvert par le comité central en faveur du meilleur manuel pour l'éducation des jeunes filles. Il importait, aujourd'hui surtout que l'impiété dirige ses tentatives de ce côté, que les catholiques ne se laissassent pas vaincre en vigilance par leurs adversaires. Puisque ceux-ci veulent arracher à l'Eglise nos mères et nos filles pour en faire de libres penseuses, ou soi-disant telles, il était nécessaire de mettre en évidence le rôle de la femme chrétienne. Nous avons été heureux de constater que ce sont deux cœurs de prêtre qui ont dicté les deux manuels couronnés par le jury.

Dans son désir d'encourager, dans la mesure de ses ressources, l'art chrétien, le comité central avait également ouvert un concours d'architecture, d'orfévrerie et de broderie. Par suite de diverses circonstances dont le secrétaire du jury a rendu compte dans un rapport officiel, le prix pour les broderies avait été décerné l'année dernière ; il ne restait donc à prononcer que sur les objets envoyés au concours d'architecture et d'orfévrerie.

Ici encore nous sommes heureux de trouver l'occasion de rendre publiquement hommage au comité central : les sujets mis au concours témoignaient d'une intelligence entière des besoins de notre temps. Après tant de ruines, accumulées soit par la révolution, soit par le mauvais goût, il nous faut réparer ou restaurer nos autels et encourager la confection d'ostensoirs avoués par la liturgie et le bon sens. Ce sont précisément ces deux sujets qui ont été choisis par le comité.

Tout le monde a pu admirer, durant la troisième session de l'Assemblée, la grande supériorité de plusieurs dessins envoyés au concours ; et quant à la distinction méritée par les deux artistes couronnés, nous avons eu la satis-

Digitized by Google

faction de voir l'opinion publique se montrer aussi unanime que le jury.

Un mot sur les séances générales. Là vraiment le Congrès a été catholique, c'est-à-dire universel. On peut dire sans crainte d'exagération, qu'il n'y a guère de fait intéressant la grande famille du Père commun, à laquelle il soit demeuré étranger. Le nom de Pie IX ne pouvait être prononcé sans provoquer une explosion d'enthousiasme; et il n'est pas un évêque qui se soit présenté dans l'enceinte de la réunion sans se voir l'objet d'une sympathique démonstration.

L'assemblée a écouté surtout avec un vif intérêt les membres de l'épiscopat américain, retraçant leurs joies, leurs douleurs et leurs espérances. De fait, il y a en Amérique une grande question dont la solution appelle l'attention sérieuse des catholiques. Cette question on la connaît suffisamment, c'est celle de l'esclavage. Un décret a rendu la liberté à plusieurs millions de nègres qui ne paraissaient pas suffisamment préparés à cette émancipation subite. Quelque jugement que l'on porte sur cet acte émané du pouvoir politique aux États-Unis, on ne peut que s'incliner devant le fait accompli et accepter la situation nouvelle avec ses difficultés, ses dangers et les devoirs qu'elle impose. L'Église qui a su relever l'esclave antique et lui rendre sa dignité d'homme, ne faillira pas à sa mission ; et nous sommes convaincu, avec l'évêque de Charleston, qu'elle prouvera une fois de plus dans ces circonstances critiques que sa sollicitude ne connaît pas de limites.

Les expressions nous manquent pour reproduire l'enthousiasme avec lequel ont été accueillis les orateurs éminents qui, pendant quatre jours, se sont succédé à la tribune. M. le comte de Falloux, NN. SS. les évêques de Namur et d'Orléans, le P. Hyacinthe et d'autres encore ont élevé cette tribune à une hauteur qu'elle n'avait pas encore atteinte. Mgr Dupanloup en particulier, a profondément ému le nombreux auditoire qui se pressait dans la grande salle des séances, en retraçant les caractères de la lutte chrétienne ; l'éloquent conférencier de Notre-Dame de Paris l'a fait tour à tour frémir au tableau des misères de l'ouvrier et de sa famille et espérer dans l'efficacité des remèdes à opposer à l'ignorance, à la démoralisation de la classe la plus nombreuse de la société.

Un fait demeure établi à l'issue de ces grandes assises catholiques, tenues pour la troisième fois à Malines : nous ne restons étrangers à aucun genre de progrès et il n'est aucune sorte de gloire que nous ayons à envier à nos adversaires. Nous comptons dans nos rangs des maîtres de la parole qui défient toute comparaison, des hommes sérieux et savants en tout genre de connaissances, des artistes inspirés et surtout des cœurs qui ne marchandent jamais leur dévouement. Aussi l'avenir, selon nous, n'est pas aussi sombre que veulent se le représenter quelques-uns de nos amis. Si nous avons parfois des épreuves à subir, s'il est à l'horizon certains points noirs, n'oublions pas que nous appartenons à l'Église militante. En respirant l'atmosphère du Congrès de Malines, en se retrouvant au milieu de tant de frères et d'amis, en contemplant des prélats aussi nombreux et aussi éminents, les cœurs se sont sentis fortifiés, et l'on a pu se réjouir avec une légitime fierté d'avoir assisté à ces pacifiques assises qui ont illustré à jamais la cité métropolitaine de la Belgique. Ad. Delvigne.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. le baron de Saint-Génois est décédé à Gand le 10 de ce mois. Ses parents, ses amis, l'élite de ses concitoyens se pressaient à son enterrement, et l'on a pu apprécier dans cette triste circonstance, l'estime et l'affection dont il était généralement l'objet. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe : trois en français par MM. Haus, recteur de l'Université de Gand, De Decker et De Busschere, membres de l'Académie royale, et trois en flamand par MM. Snellaert, Rens et De Laet. Nous avions à notre tour l'intention de rendre un légitime hommage à notre confrère si regretté, dans la *Revue Générale* qu'il avait honorée de sa collaboration. Mais le discours de M. De Decker, qui retrace à grands traits la carrière si dignement remplie par le défunt, nous a paru infiniment préférable à la notice que nous avions préparée; c'est ce qui nous détermine à le reproduire en entier dans nos colonnes.

Discours prononcé par M. De Decker, au nom de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bruxelles.

MESSIEURS,

J'ai accepté avec empressement la mission de représenter, dans cette triste cérémonie, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Toutefois, c'est moins pour remplir un devoir imposé par les usages académiques, que pour revendiquer un droit acquis par trente années d'une fidèle et inaltérable amitié, que j'ose réclamer l'honneur de condenser, dans un

Digitized by Google

solennel et suprême adieu, les sentiments dont nos cœurs sont oppressés à la vue de cette tombe si prématurément ouverte.

Encore étourdi par la soudaineté du coup qui vient de frapper une famille heureuse et honorable entre toutes, au deuil de laquelle s'associent nos populations émues, je ne prétends pas énumérer, en ce moment, tous les titres de l'éminent défunt à notre admiration et à nos regrets. Je ne veux, aujourd'hui, que soulager la conscience publique, en donnant une issue à nos douleurs, un langage à nos larmes.

Résumons à grands traits cette existence si inopinément brisée.

La Belgique venait de conquérir son indépendance et de consolider sa conquête par l'adoption de cette admirable Constitution, au respect de laquelle se rattachent, pour tout Belge digne de ce nom, toutes nos garanties de paix, de force et de sécurité.

Ce réveil de notre nationalité provoqua un magnifique mouvement littéraire et artistique, dont l'importance n'est peut-être plus assez appréciée de nos jours. On vit se lever alors toute une phalange de jeunes écrivains, pleins de foi dans les destinées d'une patrie si grande dans le passé par ses luttes héroïques contre la domination étrangère, et pour laquelle ils rêvaient un si splendide avenir par l'union de tous ses enfants et par la pratique sincère de ses fécondes institutions. M. le baron Jules de Saint-Génois s'associa à ce généreux élan en faveur de l'émancipation intellectuelle de la Belgique; il mit au service de cette noble cause, avec les influences d'un des plus beaux noms du pays, les juvéniles ardeurs d'une intelligence passionnée pour les études solides.

Unissant une précoce érudition aux inspirations d'un esprit essentiellement littéraire, il débuta, à l'exemple d'un de ses aïeux, par des recherches historiques. Il publia ensuite une série de romans historiques qui, sous des fictions pleines d'intérêt et de charme, avaient encore pour but de retracer nos anciennes mœurs, de conserver nos traditions, de restaurer nos gloires nationales.

Bientôt, l'Académie, heureuse d'accueillir une candidature indiquée par les sympathies d'une opinion publique éclairée, l'admit dans son sein.

Nous consacrerons une notice spéciale à l'appréciation des travaux qui illustrèrent la carrière littéraire de M. le baron de Saint-Génois et qui furent couronnés, dans ces derniers temps, par la direction qu'il imprima à la publication d'une *Biographie nationale*, œuvre de science et de patriotisme à peine commencée, dont il sera malheureusement impossible de détacher désormais le souvenir du décès prématuré, objet de la touchante manifestation de ce jour.

Une fois le mérite de M. le baron Jules de Saint-Génois proclamé et sanctionné par le premier corps savant du pays, son concours fut sollicité pour toutes les entreprises sérieuses de notre littérature contemporaine. Membre de la plupart des sociétés littéraires et des commissions artistiques, directeur ou collaborateur des principales revues, il se multiplait, donnant à tous l'exemple

Digitized by Google

de l'activité, prodiguant partout les bienfaits de sa fécondité toujours désintéressée.

En rapport avec toutes les illustrations du monde savant, lié d'affection avec les principaux littérateurs belges, se servant de la langue française ou de la langue flamande, (car il avait une prédilection instinctive pour cet élément flamand, dont le développement importe tant à la conservation de notre caractère national et de notre indépendance politique), il suffisait à toutes les exigences de relations et de correspondances qui eussent effrayé tout autre que lui.

C'est surtout à ses fonctions de conservateur de la bibliothèque de l'Université qu'il se dévoua tout entier. Dans cette position, si conforme à ses goûts, et où, selon sa devise littéraire : *Cum libris liber,* il coulait des jours pleins de calme et de sérénité, il s'estimait heureux de mettre au service de tous, les ressources de ses connaissances variées et les conseils de son expérience. Il aimait surtout à encourager et à guider les jeunes écrivains et savait leur communiquer sa noble passion pour le travail et l'étude.

Mais, tout en l'admirant, on ne peut s'empêcher de regretter qu'un homme, doué de tant d'initiative et de persévérance, ait gaspillé ainsi des trésors de savoir et d'érudition, sans qu'il ait songé, dans l'intérêt de la nation plus encore que dans le sien, à élever un monument historique ou littéraire digne d'elle et de lui. Du moins, demeurera-t-il, au milieu de notre génération si absorbée par mille préoccupations et si pressée de jouir, comme une des dernières personnifications de cet esprit scientifique dont l'affaiblissement alarme à bon droit les pouvoirs publics.

A côté, au-dessus des qualités de l'esprit réunies en la personne de M. le baron de Saint-Genois, que de qualités du cœur! quelle aménité de caractère! quel inépuisable fonds de bienveillance! quelle sûreté dans ses relations et quelle fidélité dans ses amitiés! quel charme dans ses conversations et dans ses causeries épistolaires, toujours animées par une douce et spirituelle gaîté!

Par une exception rare, il n'avait pas les défauts de ses qualités. — Savant, il détestait le pédantisme; il dissimulait sa science sous une extrême simplicité de formes et de langage. — Homme d'esprit, il ne blessait jamais personne par les traits de la causticité, qui est l'abus de l'esprit. — D'une naissance aristocratique, il s'inclinait, par la pente naturelle de son âme, vers les humbles et les petits : toujours au premier rang par la spontanéité de son dévouement; au dernier, par la modestie de ses prétentions.

En contact avec des hommes de toutes les opinions et de tous les partis, il savait conserver leur estime et conquérir même leurs sympathies, sans jamais faire le moindre sacrifice de ses convictions politiques essentiellement modérées du reste, ni sans jamais rougir de ses croyances religieuses, pratiquées sans faiblesse comme sans ostentation.

Il ne connut jamais ni la haine ni l'envie, ces éternels ennemis du repos public et de la paix domestique. Aussi, nul n'entendait-il mieux que lui cet art

Digitized by Google

si difficile d'être heureux, sans effort et sans bruit ; sachant accepter les petites misères de la vie, sachant aussi en savourer les petits bonheurs.

Mais le côté le plus remarquable peut-être de ce caractère si excellent, c'était cette inaltérable égalité d'humeur, si bien appréciée de tous ceux qui ont eu le privilége de vivre dans son intimité. Au milieu des travaux de sa carrière littéraire et des occupations de sa vie extérieure, dans le monde où il exerçait à son insu la propagande des plus douces vertus sociales, dans ses fonctions administratives qu'il ennoblissait d'un reflet de sa considération personnelle, dans sa famille dont il était l'honneur et l'appui, il était toujours le même : bon, affectueux, dévoué, aimant en tout la mesure, — ce qui fait le sage, — pratiquant toujours le devoir, — ce qui fait l'homme de bien.

Aussi, quelle auréole de popularité vraie brille autour de son front! Que de bénédictions assurent l'immortalité à sa mémoire !

Hélas! pourquoi faut-il qu'une telle âme soit arrachée à nos âmes?

Pourquoi est-elle éteinte pour nous, cette intelligence d'élite d'où, hier encore, jaillissaient tant de pensées élevées et utiles, où rayonnait ce feu sacré qui a consumé avant le temps son enveloppe mortelle?

Pourquoi ne bat-il plus ce cœur d'élite, d'où semble sortir comme un dernier effluve de tendresse pour sa famille et d'affection pour ses amis?

Mais que ces regrets ne prennent point l'apparence même d'un murmure contre la Providence. C'est surtout en présence de ces coups mystérieux qui bouleversent toutes les combinaisons de la prévoyance humaine, qu'on apprend à respecter la Providence comme souveraine arbitre de nos destinées, et qu'on est heureux de la bénir comme seule consolatrice dans les irremédiables malheurs d'ici-bas.

Que notre ami repose donc en paix, au sein d'un Dieu miséricordieux et juste ; qu'il jouisse éternellement de la récompense réservée aux martyrs du devoir!

Et nous, retrempant dans les souvenirs et les exemples qu'il nous laisse, notre dévouement aux intérêts sacrés de la famille et de la patrie, efforçons-nous de mériter, au jour de la suprême épreuve, ces larmes que nous aimons à répandre sur sa tombe !

Digitized by Google

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques. (*Historisch-politische Blätter*). Munich. (La 14e livraison ne nous est pas parvenue.)

Le Catholique. (*Der Katholik.*) *Revue des sciences catholiques et des événements religieux.* Mayence. — *Livr. d'août* 1867. — Actes du centenaire des SS. apôtres Pierre et Paul. — Le centenaire des SS. apôtres Pierre et Paul. — La liberté de l'Église et la législation bavaroise. — Le désert, I. — La messiade germanique, I. — Saint Arnulfe, évêque de Metz. — Le Tyrol. — Revue littéraire.

La Civilisation catholique. (*La Civiltà cattolica.*) Rome. — *Série VI, vol. XI, livr.* 419. — Logique bouffonne des révolutionnaires à l'égard de Rome. — Essai critique sur la franc-maçonnerie. L'unité. — Simon Pierre et Simon le Magicien. Légende (suite). — Vittorino, ou aventures d'un jeune Romain (suite). — De l'ontologisme. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine.

Revue universelle. (*Rivista universale.*) Gênes. — *Livr. d'août* 1867. — Les promoteurs de l'art italien dans le passé et dans le présent (suite) : marq. P. Selvatico. — Méditations sur la religion chrétienne de F. Guizot (suite) : marq. F. Dragonetti. — Sur l'authenticité des diverses parties de la Bible, selon la Vulgate, d'après le décret du Concile de Trente (suite) : prof. G. Ghiringhello. — Condition de l'Église dans les duchés de Parme de 1731 à 1859 (suite) : G. Tononi. — Souvenirs d'un récent voyage en Sicile (suite) : prof. P. Giuria. — Rationalisme et religion. Études philosophiques et historiques (suite) : Cte F. Linati, sénateur. — Une réponse à la *Civiltà Cattolica.* — Revue bibliographique : G. Rolli et ab. D. Gazzo. — Revue des événements : O. Rossi.

La Charité. (*La Carità*). *Revue religieuse, scientifique et littéraire.* Naples. — *Livr. d'août* 1867. — Le Pape et la civilisation moderne : E. Attanasio. — Saint Pierre et la langue latine : L. Palumbo. — De la condition civile des Romains après la conquête des Lombards. Lettres inédites du Cte César Balbo à Ch. Proya. Lettre II. — L'ex-ministre Ferrara et la religion en Amérique et en Italie : A. Capecelatro. — La papauté et le concile œcuménique : L. Barbato. — Protestation du sénateur marq. L. Dragonetti. — Fêtes solennelles de Naples à l'occasion de la canonisation de sainte Marie-Françoise des Cinq Plaies et de saint Léonard de Port-Maurice. — Chronique. — Bibliographie.

Le Mois (*The Month*). Londres. — *Livr. de septembre* 1867. — Une vie orageuse, ou journal de la reine Marguerite (suite) : lady G. Fullerton. — Chant de la Pologne

Digitized by Google

(Jean Reboul). — Les récentes découvertes au pôle arctique. — Hommes d'État de l'Angleterre : XIII. Liverpool et Canning. — Scènes dans l'Amérique du Sud : extraits du journal d'un missionnaire. — Sous les armes. — Les deux tableaux. — L'histoire de Galilée. I. — Revue littéraire.

Le Monde catholique (*The Catholic world*). New-York. — *Livr. de septembre* 1867. — 1. Rome ou raison. — 2. Impressions d'un voyage en Espagne. — 3. Les rayons. — 4. Le lever matinal. — 5. Le Juif errant. — 6. Éloignez-vous de moi. — 7. Les invasions danoises en Irlande. — 8. Rhode. — 9. Les attaques des protestants contre la Bible. — 10. La décimation. — 11. Aventures d'un missionnaire dans un voyage au sud de l'Amérique. — 12. Quelques mots des Pères du désert. — 13. Les deux amants de Flavia Domitilla. — 14. La veillée perdue. — 15. Le vieux Paris. — 16. Les églises d'Irlande anciennes et modernes. — 17. John Tetzel. — 18. La fiancée d'Éberstein. — 19. Le mineur. — 20. Mélanges. — 21. Publications nouvelles.

La revue canadienne. Montréal. — *Livr. d'août* 1867. — Scènes de la guerre et de l'indépendance du Mexique : L. de B. — Le goût, théorie : J. R.; — pratique : Ch. de Lorimier. — Histoire du Canada. Où est mort Montcalm? J.-M. Lemoine. — Mademoiselle Prentice et lord Nelson : J.-M. L.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. de septembre* 1867. — M. Guizot et les intérêts religieux au XIXe siècle : P. Ch. Daniel. — De la consolation dans la littérature païenne et dans la littérature chrétienne (2e art.) : P. G. Longhaye. — Les saints Pères au tribunal de M. Amédée Thierry (saint Ambroise et saint Jean Chrysostôme) : P. C. Gagniard. — Le titre des rois d'Angleterre : *Defensor fidei* : P. P. Loysel. — Le soleil, conférence faite aux élèves de l'école Sainte-Geneviève (fin) : P. A. Secchi. — Le congrès préhistorique de Paris : P. A. Jean. — Œuvre des écoles apostoliques : P. A. Nampon. — Correspondance. — Bibliographie. — Varia.

Le Correspondant. Paris. — *Livr. d'août* 1867. — La persécution religieuse de 1789 à 1791 : Cte de Montalembert. — Les Esquimaux à l'Exposition universelle : Aug. Cochin. — L'Europe à Utrecht : Marius Topin. — Les vacances : V. de Laprade. — La nouvelle Genève : Cte D. de Richemont. — Élisabeth Seton : Mme de Barberey. — Les beaux-arts contemporains : L. Lagrange. — Fumée (suite) : J. Tourguénef. — L'inventeur de la télégraphie électrique : C. Cantù. — Revue scientifique : A. Mangin. — Revue critique : P. Douhaire. — Les événements du mois : L. Lavedan.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris. — *Livr. d'août* 1867. — L'exposition universelle de 1867 et les progrès de l'industrie (3me article) : A. Audiganne. — La duchesse Renée de France et les protestants de Ferrare : C. Cantù. — L'art en 1867 : E. de Toytot. — Étude sur la société de secours aux blessés de terre et de mer (1re partie) : Ashton Brand. — Massillon (suite) : Mme de Marcey. — Poésie : *Beati qui lugent* : Marie Jenna. — Revue littéraire : La littérature et l'enseignement de l'économie politique (fin) : A. Rondelet. — Chronique du mois. — Bulletin de bibliographie.

Digitized by Google

LA SESSION PARLEMENTAIRE DE 1866-1867

ET LA SITUATION POLITIQUE DU PAYS.

I. Programme de la session ; M. Bara et ses réformes. — II. La réforme électorale et la loi sur les fraudes électorales. — III. Physionomie générale de la session : continuation de la lutte à outrance du parti libéral contre le parti conservateur; le parti radical. — IV. Les élections du mois de juin; l'avenir du parti conservateur ; le Roi et le Sénat.

Lorsque l'année dernière, à la même époque, je prenais la plume pour marquer les traits principaux de la situation politique intérieure de la Belgique, je disais : Que ne fera donc pas le ministère, maintenant qu'il dispose à la Chambre des représentants d'une majorité plus forte de huit voix que par le passé! Telle était la crainte que j'exprimais, après avoir constaté que, malgré les motifs les plus pressants d'adopter une politique de paix et d'union, le gouvernement avait repris vers la fin de la session de 1865-1866 les errements déplorables, imperturbablement suivis par lui depuis son arrivée aux affaires.

Cette crainte était-elle fondée? Voilà ce que je veux rechercher aujourd'hui. Je veux jeter un coup d'œil d'ensemble sur la dernière session parlementaire, et examiner à la lumière des faits, si la conduite du cabinet et de la majorité a été utile au pays et au progrès de nos institutions, si elle a aidé à l'apaisement des esprits, si elle s'est inspirée non des intérêts d'un parti, mais des principes d'une égale justice pour tous, si, en un mot, elle a été vraiment nationale; je veux aussi, après avoir interrogé le passé, consulter l'horizon pour voir si quelques lueurs d'espérance n'apparaissent pas au milieu des brouillards malsains dont de fatales passions ont chargé notre atmosphère politique.

J'ai à peine besoin d'ajouter que je laisserai de côté toutes les questions qui ne rentrent pas directement dans le plan que je viens d'indiquer. Je ne parlerai donc ni de l'organisation militaire, ni de

Digitized by Google

l'emprunt, ni des difficultés auxquelles donne lieu le barrage de l'Escaut. Ces questions fournissent à coup sûr un vaste champ d'observations, mais elles sont étrangères au point de vue de cette étude. Le seul objet que je me propose d'exposer, ce sont les œuvres de l'esprit de parti depuis un an.

I.

On croyait généralement que le gouvernement aurait à cœur, dans la dernière session, d'appeler les Chambres à discuter le projet de loi sur le temporel des cultes, projet dont la pensée capitale correspond à merveille à l'essence du doctrinarisme, puisqu'elle consiste à introduire l'autorité civile dans le sanctuaire et la sacristie, et à placer les biens de l'Église sous la main de l'État. On croyait aussi que le discours du trône en ferait mention, et l'on se demandait avec inquiétude s'il n'annoncerait pas d'autres mesures anticléricales, dont le servilisme d'une majorité renforcée par les élections assurait d'avance le succès. Pourtant, à la surprise de tous, ce discours, rédigé avec une extrême modération, passa complétement sous silence les lois que l'on redoutait; aussi provoqua-t-il de la part des deux Chambres des adresses qui respirèrent une heureuse harmonie avec les sentiments exprimés par la Couronne, et qui furent votées à la presque unanimité de la droite et de la gauche.

Il était évident que l'honneur de cette modération revenait au roi Léopold II, dont le programme, si admirablement tracé lors de son avénement au trône, était l'antithèse manifeste de celui du gouvernement. Mais était-il permis d'en conclure que le ministère allait désormais se contenter de faire les affaires du pays, et que sa politique tout entière refléterait les vues pacificatrices du souverain? C'eût été se bercer d'une illusion un peu naïve. Des hommes comme M. Frère et M. Bara ne désarment jamais; ils peuvent consentir à changer le terrain de la lutte: ils n'ont pas assez d'élévation d'esprit pour renoncer à la lutte elle-même, et d'ailleurs il leur eût été difficile d'imposer cette nouvelle attitude à un parti constamment surexcité par eux depuis dix ans et traînant à sa suite une queue radicale qui grossit tous les jours.

Il fallait donc trouver des réformes qui fissent pardonner l'ajournement de la loi sur le temporel de l'Église. M. Frère fut, dans cette recherche, puissamment aidé de M. Bara. M. Bara est jeune,

Digitized by Google

il est dévoré d'ambition, il brûle de signaler son passage au pouvoir par des actes bruyants dont le souvenir demeure, et comme M. Frère, dans le cours d'une carrière déjà longue, a réalisé des réformes financières et politiques, il voulut, lui, se distinguer par des réformes juridiques à grand effet. Quelques mois auparavant, il avait proposé au Sénat l'abolition de la peine de mort; sans se laisser rebuter par l'humiliant échec qu'il avait recueilli pour prix de sa témérité, il déposa dès l'ouverture de la session, deux projets de loi, abolissant, l'un l'article 1781 du Code civil (1), l'autre la contrainte par corps, projets qu'il représenta tous deux comme étant impérieusement réclamés par les principes dej ustice et d'égalité qui servent de base à nos institutions.

Il est vraisemblable que les collègues de M. Bara donnèrent à ces mesures un assentiment un peu irréfléchi, car, en les examinant de près, ils y eussent infailliblement reconnu les plus graves inconvénients. Mais le désir de se couvrir d'un vernis de popularité, joint au souci d'écarter des délibérations parlementaires la réforme électorale, leur ferma les yeux, et les rendit les auxiliaires d'une des plus malencontreuses campagnes que des hommes politiques puissent engager.

En général, les réformes, par cela seul qu'elles constituent des innovations, viennent se heurter à des défiances et à des susceptibilités de tout genre. Aussi faut-il deux choses à un ministre pour les accomplir : il doit tout à la fois jouir d'une autorité personnelle assez grande pour triompher des volontés indécises, et être secondé, sinon par un mouvement d'opinion puissant, au moins par un ensemble de circonstances assez favorables pour paralyser les oppositions. Ces deux choses manquaient à M. Bara; mais leur absence ne l'arrêta pas : avec la présomption de l'orgueil, il se crut tout possible.

Et pourtant, que de raisons lui recommandaient la prudence! Outre que son âge ne lui permet pas encore d'exercer d'influence, même sur son propre parti, aucune des réformes dont il prenait l'initiative, n'était sérieusement demandée par l'opinion.

L'abolition de la peine de mort! Assurément, la peine de mort est odieuse, lorsqu'elle est appliquée souvent et inutilement; mais la conscience publique n'a pas cessé de la réputer nécessaire pour les

(1) Art. 1781 : Le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue et pour les à-compte donnés pour l'année courante.

Digitized by Google

plus grands forfaits, et l'agitation factice que des meetings, préparés de longue main, se sont efforcés de soulever à son occasion, n'a trouvé nulle part d'écho parmi nos populations.

La suppression de la contrainte par corps! Je veux bien qu'une atteinte aussi grave à la liberté individuelle ne soit pas justifiable, lorsqu'elle est dirigée contre le malheur; mais, quand elle protége le créancier honnête contre le débiteur de mauvaise foi, elle me paraît inattaquable; du reste, je le dis à l'honneur de nos mœurs, il a toujours été fait chez nous un usage modéré de cette voie de coaction, et dans ces limites, jamais personne, pas même les plus intéressés, n'a élevé contre elle de protestation.

L'abrogation de l'article 1781 du Code civil! A vrai dire, on ne connaissait presque pas cette disposition; MM. Forgeur et Barbanson ont dû, de leur aveu, ouvrir le Code pour se la remettre en mémoire; les ouvriers et les domestiques ne s'en étaient jamais plaints; les radicaux eux-mêmes, qui cherchent de tous côtés des sujets de mécontentement pour le peuple, n'avaient pas imaginé de la lui signaler : tant elle repose sur un principe raisonnable, tant ses résultats ont été salutaires!

Telles sont cependant les innovations auxquelles, dans sa juvénile ardeur, M. Bara a voulu inconsidérément attacher son nom. Il n'y a qu'un mot pour qualifier cette tentative : c'est un acte d'étourdi. Celui-là en effet est un étourdi en politique, qui, dans un pays de vaste publicité comme le nôtre, où tous les griefs sont dénoncés chaque jour par les mille voix de la presse et des associations, préconise des réformes auxquelles nul n'avait songé; j'ajoute que cet étourdi est dangereux, car, pour tâcher de réussir, il est fatalement amené à faire dériver le débat et à recourir aux plus fâcheuses excitations.

Quoiqu'il en soit, le maintien de la peine de mort fut, des questions qui précèdent, la première que nos représentants discutèrent. L'initiative ne vint pas, je le reconnais, de M. Bara : l'accueil qu'il avait reçu peu de temps auparavant du Sénat, lui faisait avec raison redouter les hasards d'une nouvelle épreuve; mais quelques membres de la Chambre, encouragés par ses sympathies si hautement accusées pour cette réforme, déposèrent une proposition qui la consacrait. Le débat engagé, M. Bara reproduisit l'argumentation qu'il avait déjà fait valoir; mais la Chambre ne se laissa pas convaincre, et, à une majorité de douze voix, elle maintint la peine de mort. Pour la confusion du ministre de la justice, deux de ses collègues se prononcèrent au vote contre lui.

Digitized by Google

Ce fut bien autre chose encore, quand on aborda l'abrogation de l'article 1781 du Code civil. Dès la première séance, les critiques les plus fondées se produisirent, et le banc du ministère devint pour M. Bara, dans toute la force du terme, un banc de douleur. Ahuri, éperdu, ne sachant que devenir, il rédigea des amendements. Ces amendements déposés, il leur donna un sens que personne n'y avait découvert; puis il déclara qu'il n'y tenait aucunement, et finalement la Chambre, n'entendant plus rien à l'une des discussions les plus confuses dont elle ait été le théâtre, vota purement et simplement le projet, comme pour laisser la question entière, et appeler le Sénat à la trancher avec toute la maturité requise.

Le Sénat ne faillit pas à ce devoir. Au fond, il n'y avait en jeu qu'une question de preuve en matière civile. Les adversaires de la loi disaient à bon droit que l'article 1781 était basé sur cette considération décisive, que le domestique ou l'ouvrier qui s'engage sans écrit au service du maître ou du patron suit de plein gré sa foi, et que faire disparaître cette disposition, c'était livrer ceux-ci sans défense à la malhonnêteté et aux tracasseries de ceux-là. Placée sur ce terrain, qui était le seul vrai, la réforme se réduisait à des proportions modestes. Mais ce n'était pas là le compte de M. Bara; il voulait se rendre populaire, et il résolut, pour y réussir, d'aligner dans des discours pompeux les mots les plus enflés; l'hostilité à la loi de la majorité du Sénat n'étant un mystère pour personne, il lui importait de conquérir au dehors un prestige qui pût contrebalancer la défaite parlementaire dont il était menacé.

On l'entendit donc s'écrier qu'il s'agissait des principes de 1789, qu'il s'agissait d'attribuer au peuple le bénéfice du droit commun, qu'il s'agissait de le faire participer au banquet de la justice et de l'égalité modernes, que sais-je encore! « En maintenant, dit-il, après « ces imprudents commentaires, l'article 1781, vous aurez rendu « l'injustice plus criante; vous aurez redoré le piédestal de l'ini- « quité; vous n'aurez rien apaisé, rien empêché, et au lieu d'éteindre « les réclamations et les plaintes, vous les aurez provoquées. » Puis, se tressant une couronne à lui-même, il ajouta : « Croyez- « vous qu'un échec m'atteignant dans le Sénat fasse quelque chose « à ma position? mais on vous dira et on vous répétera que j'ai « voulu obtenir de vous un progrès, que j'ai, au mépris de l'échec, « combattu avec persistance pour des intérêts légitimes. » Paroles regrettables, que M. Rogier aggrava encore en disant, au milieu d'un éloge ampoulé « de son jeune et savant collègue, » « qu'un

Digitized by Google

« gouvernement ne perd rien à être combattu quand il prend les « allures et accepte le rôle de défenseur du peuple! (1) »

Hélas! rien n'y fit. En vain M. Bara essaya-t-il de se représenter comme une victime de la presse cléricale; en vain M. Rogier adressa-t-il à la droite des appels désespérés : le Sénat rejeta la loi à une écrasante majorité.

M. Bara sortit de la discussion considérablement amoindri. Il s'était fait le promoteur de réformes mal choisies et peu mûries, et quand un ministre commet une telle maladresse, il devient l'objet d'une méfiance durable, en même temps qu'il compromet la position du cabinet tout entier.

Rien du reste ne racheta chez lui ce désavantage. Quels que soient les progrès dans nos mœurs du principe d'égalité, il y a, et il y aura toujours des différences entre les hommes : l'une des principales résulte de l'éducation, c'est-à-dire de cette fine culture de l'esprit et du cœur, de cette délicatesse de manières et de procédés qui sont restées, quoi qu'on dise, l'apanage de la portion supérieure de la société. Or, il faut bien en convenir, M. Bara professe pour les enseignements de cet art un souverain dédain ; la forme de ses discours est vulgaire, son ton est déplacé, et il persiste à ne pas comprendre qu'on n'affaiblit point sa cause en témoignant des égards à ses adversaires et de la déférence pour ceux d'entre eux que des services réels et une longue expérience recommandent au respect de tous. La politesse ne nuit jamais; elle facilite les relations politiques comme les rapports sociaux, et l'on ne suscite que des froissements qui entravent le commerce de la vie, lorsqu'on traite sans cesse autrui avec un laisser-aller insultant.

On peut adresser à M. Bara d'autres reproches encore. Il semble qu'il se soit donné pour tâche d'attiser chez une fraction de nos populations, les passions les moins avouables. Dans l'affaire de l'article 1781, tout en se posant en courtisan du peuple, il ne ménagea ni les maîtres ni les patrons ; il généralisa même le plus possible les accusations qu'il dirigea contre eux : « Y a-t-il des abus? dit-il. Je « réponds : Il doit y avoir des abus. En effet, à moins de supposer « que les classes supérieures sont exclusivement composées de « gens d'une honnêteté, d'une loyauté à toute épreuve, il faut reconnaître que les abus sont inévitables. *Parcourez les jugements des « tribunaux civils et des tribunaux de commerce, et vous verrez à*

(1) *Ann. parl.*, p. 250, 261, 264.

Digitized by Google

« *chaque ligne les mots de dol, de fraude, de mauvaise foi. Eh bien !* « *ces gens qui plaident devant les tribunaux civils, devant les tribu-* « *naux de commerce, ce sont des patrons, des maîtres. Ils ont des* « *ouvriers, des domestiques* (1). » Une autre fois, en défendant les tribunaux de commerce, il s'écria : « *Il y a des tribunaux civils dont* « *on se plaint également, et dans lesquels certaine partie de la popula-* « *tion dit n'avoir pas confiance.* A quoi cela tient-il ? Cela ne tient « pas à l'institution, cela tient aux hommes qui pratiquent l'institu- « tion. » A coup sûr, de telles paroles ne sont guère propres à développer chez les masses le respect de la hiérarchie et des institutions sociales ; on les comprendrait dans la bouche d'un démagogue ; elles sont inconcevables de la part d'un membre du gouvernement, et dans tous les cas, elles n'ont rien de commun avec le langage calme d'un réformateur sage et prudent.

M. Bara aurait-il l'arrière-pensée de devenir le chef de la fraction avancée de l'opinion libérale ? aurait-il, en prenant l'initiative de mesures que cette fraction qualifie de progressives, voulu se créer des titres à ses sympathies ? Je l'ignore ; mais on peut conjecturer qu'offusqué de la prépondérance de M. Frère, il soit travaillé du désir de se séparer du parti doctrinaire pour prendre la direction du parti radical et occuper, lui aussi, la première place sur la scène politique : c'est l'histoire de plus d'un ambitieux.

L'avenir vérifiera ou démentira cette prévision. Dans le présent, il était clair que M. Bara ne jouissait pas, au sein du Parlement, d'une confiance qui lui permît de conserver le pouvoir. L'abrogation de l'article 1781 n'était pas, en effet, une réforme isolée ; c'était un acheminement vers l'adoption d'un système nouveau dont l'abolition de la contrainte par corps forme une seconde application, et c'est ce système que la représentation nationale avait condamné. Mais M. Bara ne l'entendait pas ainsi, car il n'a pas plus souci des traditions parlementaires qu'il ne respecte nos institutions. Il n'hésita donc pas à rester aux affaires. Si encore l'infériorité de sa situation personnelle l'avait rendu plus circonspect et plus modeste ! Mais point. Il ne tarda pas à s'agiter de nouveau, et payant d'audace, à la veille de la clôture de la session, il fit demander par M. Dupont la mise à l'ordre du jour du titre de la loi sur l'organisation judiciaire qui mettait les magistrats à la retraite pour cause d'âge.

(1) P. 349.

Digitized by Google

Il est vrai que cette loi avait été déposée par M. Tesch dès 1862; mais précisément parce qu'elle était vieille de plusieurs années, rien ne semblait en rendre l'examen immédiat nécessaire. Tout à coup pourtant, elle devint urgente; il n'y avait pas une heure à perdre; l'intérêt et la dignité de la magistrature exigeaient impérieusement que son sort fût définitivement fixé. L'intérêt et la dignité de la magistrature, quelle plaisanterie! En réalité, voici quel était le calcul. Les élections sénatoriales approchaient, et comme le cabinet craignait un échec, il fallait faire passer la réforme sans retard, afin que M. Bara, quelle que fût l'issue de la lutte, pût renouveler une grande partie du corps judiciaire et y introduire ses créatures.

Ici le gouvernement était en droit de compter sur l'appui de la presque unanimité de la gauche. La question, en effet, était une question clérico-libérale, sinon en elle-même, au moins dans ses conséquences. Le plus grand nombre des magistrats catholiques qui figuraient encore dans nos tribunaux, étaient fort âgés; ils dataient d'avant 1847; voter la loi, c'était donc permettre à M. Bara de les chasser presque tous de leurs siéges pour les remplacer par des hommes selon son cœur et achever de cette manière de libéraliser la magistrature. On le voit : la politique de parti n'avait pas abdiqué; momentanément, elle s'abstenait de porter atteinte aux doctrines fondamentales de l'opinion conservatrice; mais elle se dédommageait en édictant, sans en avoir l'air et sous l'apparence d'une prescription générale, des mesures contre les membres de cette opinion. L'importance du but n'échappera à personne, et c'est ainsi que, sans trahir ouvertement les vœux exprimés par le Roi au début de la session, on continuait à avancer dans la route que l'on s'était tracée.

La loi revêtait donc le cachet d'un déplorable esprit d'intolérance; elle était inconstitutionnelle, la chose fut démontrée à toute évidence; elle ne présentait aucun caractère de nécessité, car d'autres moyens pouvaient remédier aux rares abus qu'on avait signalés; enfin, elle avait été précédemment rejetée plusieurs fois par les Chambres. Mais, je le répète, on voulait frapper des adversaires politiques, et parmi eux surtout, un homme détesté du libéralisme, M. de Gerlache, et un homme détesté de M. Bara, M. Dubus, et l'on sauta à pieds joints sur le texte constitutionnel pour atteindre ce résultat capital. Plusieurs membres de la gauche qui s'étaient déjà prononcés sur la question en 1849, se déjugèrent

Digitized by Google

avec une facilité de conscience qui n'est pas l'un des signes les moins tristes de ce temps. L'intérêt de parti justifiait tout et les convictions devaient fléchir devant ses exigences.

Il est profondément regrettable de voir une assemblée d'hommes graves et âgés comme le Sénat, découronner un corps qui, pour remplir sa mission, a autant besoin d'expérience que de lumières, et signer la déchéance de la vieillesse, alors que nous sommes entourés dans toutes les carrières publiques de vieillards dont le mérite et le savoir sont universellement appréciés. Accorder d'ailleurs à un homme jeune et passionné comme M. Bara le droit de repeupler les tribunaux, c'était porter atteinte au respect dont la magistrature doit jouir dans le pays, car il est impossible que nos populations ne considèrent pas les nouveaux juges comme des instruments de la politique ministérielle. Sous la Restauration, un magistrat français s'était honoré en déclarant que les cours rendaient des arrêts et non des services. Désormais cette parole ne sera plus vraie chez nous, car enfin, que feront les juges récemment nommés, sinon rendre des services au libéralisme? N'est-ce pas là le but de leur nomination, la raison du choix qu'on a fait d'eux et la condition de leur avancement? Questions de captations, questions de couvents, questions de temporel du culte, questions de presse, questions de personnes même; que d'occasions pour un magistrat d'être partial! Et comment espérer une autre attitude d'hommes qui ne sont quelque chose que par la faveur du cabinet, et dont ni les antécédents ni les opinions n'offrent aucune garantie?

A nos yeux, aucun acte plus grave que la mise à la retraite des magistrats, ne pouvait être posé; cet acte a ébranlé les institutions judiciaires dans leurs bases. Quand la passion règne, le sanctuaire de la justice est le dernier refuge du faible et de l'opprimé. Supposez ce sanctuaire envahi à son tour par la passion, et il n'y a plus de sécurité nulle part, il n'y a plus un droit dont l'existence soit assurée. C'est le régime le plus inique que jamais l'arbitraire des partis ait imaginé.

Et dire qu'une loi pareille n'a pas même eu pour elle la sanction d'une majorité imposante! Acceptée par la Chambre, grâce à quelques transfuges, elle a été adoptée au Sénat par 28 voix contre 25 et 2 abstentions. Qu'on joigne à la minorité ces abstentions évidemment dictées par un sentiment de complaisance, ainsi que le suffrage de M. Forgeur qui s'est cru permis de ne pas prendre part au vote, et la loi était rejetée. En réalité donc, elle l'a été,

Digitized by Google

puisque son succès n'a eu d'autre cause que la condescendance aux volontés ministérielles d'une fraction de la représentation nationale. Je le demande, quelle valeur peut avoir une telle loi pour tous les hommes consciencieux ?

Après avoir mis de côté les magistrats catholiques, il ne restait au cabinet qu'à flatter les grandes villes qui constituent sa principale force. Il proposa donc pour elles la loi sur l'expropriation par zônes, loi de confiscation, qui prouve, une fois de plus, que la propriété finit toujours par être attaquée après la religion. La Chambre s'empressa d'adopter le projet et le Sénat eût vraisemblablement suivi son exemple, si un reste de pudeur ne l'avait empêché de discuter au pas de course, le dernier jour de la session, une législation nouvelle d'une importance aussi considérable.

II.

J'ai dit plus haut que le gouvernement désirait éviter tout débat sur la réforme électorale. Il le prouva bien en déployant les plus grands efforts pour empêcher le Parlement d'en aborder l'examen J'avoue que je ne me rends pas compte de cette préoccupation de sa part. Autant il est vrai qu'il y a, sinon au Sénat, au moins à la Chambre des représentants, une majorité désirant des modifications fondamentales à notre système électoral, autant il l'est aussi que cette majorité n'est pas d'accord sur la nature des modifications à apporter. Deux choses étaient donc certaines : la première, que la Chambre mettrait la réforme électorale à son ordre du jour, la seconde, que la discussion, une fois engagée, ne pourrait aboutir à aucun résultat sérieux. C'est, en effet, ce qui arriva.

On a souvent répété que M. Dechamps avait créé la question électorale, et on est parti de là, les uns pour l'anathématiser, les autres pour le combler de louanges. Il y a dans une telle appréciation beaucoup d'exagération. La seule chose vraie, c'est que M. Dechamps a, le premier, inséré cette question dans un programme politique parlementaire ; mais depuis longtemps elle remuait les esprits. J'ai à peine besoin de rappeler que dès 1852, la droite avait élevé les protestations les plus énergiques contre notre législation électorale ; selon elle, cette législation renferme deux vices capitaux : c'est de sacrifier les villes aux campagnes, et de conférer aux cabaretiers, par un véritable privilége, le droit de vote, alors que cette classe

Digitized by Google

de citoyens ne présente aucune garantie d'ordre ni de moralité. De son côté, le parti radical, dans la presse, dans les meetings et parfois à la Chambre par l'organe de quelques rares députés, s'était plaint depuis 1857 de ce que les classes moyennes seules participassent au gouvernement du pays; sans aller toujours jusqu'au suffrage universel, il s'était fréquemment prononcé en faveur de l'extension du droit électoral à une portion des classes ouvrières.

Ainsi deux partis, l'un qui dispose de forces considérables, l'autre qui est faible encore, mais dont les progrès sont incontestables, demandaient des changements à notre système électoral. C'est là, et non dans le programme de M. Dechamps, qu'il faut chercher l'origine du mouvement qui s'est produit. Il est possible que M. Dechamps ait aidé au développement de ce mouvement; mais ce n'est pas lorsqu'une législation consacre les injustices révoltantes de la nôtre, que l'instruction et la vie politique descendent de plus en plus dans les couches inférieures de la société, et que l'extension du droit électoral et même le suffrage universel l'emportent successivement chez tous les peuples de l'Europe, ce n'est pas, dis-je, dans de telles circonstances qu'on puisse prétendre que, sans M. Dechamps, la cause de la réforme ne serait pas née. Les politiques à courte vue méconnaissent seuls la force de l'impulsion démocratique qui entraîne le monde aujourd'hui, de même que, seuls aussi, les hommes qui acceptent pour unique direction l'intérêt de leur parti, osent approuver les iniquités que contiennent nos lois.

L'exposé qui précède établit déjà que la droite et la portion de la gauche qui représente plus ou moins l'opinion radicale, poursuivaient des buts différents. Mais la division augmentait, lorsqu'il s'agissait de préciser les moyens d'atteindre ces buts; l'union n'existait pas même à cet égard au sein de la droite, et, à vrai dire, la Chambre se partageait sur la question en quatre fractions.

De ces fractions, la droite en comprenait deux. La première, que personnifiait surtout M. Dumortier, demandait, d'une part, l'attribution aux cultivateurs, soit de la totalité, soit tout au moins d'une partie de la contribution foncière, et, d'autre part, l'exclusion de l'impôt des cabaretiers du cens électoral : elle considérait ce dernier point comme le plus urgent, et paraissait disposée à laisser à l'avenir le soin de réaliser le premier.

La seconde fraction désirait les mêmes choses; mais elle était convaincue que jamais la gauche ne les accorderait, et que dès lors il fallait, pour obvier aux inconvénients existants, recourir à des

Digitized by Google

mesures radicales et arriver, par l'accroissement du corps électoral, à enlever aux villes et aux cabaretiers la suprématie dont ils jouissent actuellement. Quelques conservateurs mêmes, ayant à leur tête M. Nothomb, étaient partisans du suffrage universel, sans songer pourtant à le faire passer dès maintenant dans les faits, et tout préoccupés de la nécessité, pour renverser le ministère, de s'allier à l'élément avancé, ils consentaient à subordonner le droit de suffrage à la connaissance de la lecture et de l'écriture.

Venait ensuite l'extrême gauche; ses membres variaient tant soit peu dans les réformes qu'ils réclamaient, mais tous voulaient qu'on fît quelque chose dans le sens de l'extension du suffrage.

Restaient les doctrinaires et les ministres. Les uns et les autres trouvaient notre législation électorale excellente, et ils n'étaient nullement d'avis qu'il importât d'y introduire des modifications quelconques. Il semblait donc que le parti auquel ils dussent s'arrêter, c'était l'abstention. Mais l'abstention offrait de graves dangers : elle eût, par une réaction inévitable, grossi le nombre des réformistes; elle eût fait de l'opposition l'auxiliaire d'une cause populaire; elle eût peut-être même provoqué contre le cabinet un vote de défiance de la part de la droite unie à l'extrême gauche, vote dont une crise ministérielle eût été la conséquence. Au milieu de ces difficultés, les ministres ne savaient quelle décision prendre, lorsque le dépôt par M. Guillery d'une proposition qui abaissait le cens à quinze francs pour la province et la commune, en y ajoutant la condition de savoir lire et écrire, mit un terme à leurs hésitations et les détermina à présenter de leur côté un projet de loi sur la matière.

Ce projet stipulait, qu'à l'avenir seraient électeurs provinciaux et communaux, sous la condition d'avoir suivi un cours d'enseignement moyen de trois années : 1° ceux qui payaient la moitié du cens requis par les lois électorales; 2° les employés privés jouissant de 1,500 francs d'appointements; 3° les fonctionnaires et employés de la province, de la commune et de l'État, parmi lesquels les instituteurs primaires diplômés, plus, ce que dans l'argot libéral on appelle les capacités, savoir les avocats, les médecins, les pharmaciens, etc. Une telle loi était évidemment un leurre, car elle étendait le droit de suffrage à des catégories de personnes dont l'immense majorité faisait déjà partie du corps électoral, au moins pour les élections communales et provinciales; en outre, elle n'effaçait aucun des griefs de la droite, et elle ne donnait pas davantage

Digitized by Google

satisfaction aux radicaux, puisque, loin de concéder le droit de vote à la portion supérieure des classes laborieuses, elle en faisait plus que jamais le patrimoine des classes moyennes; enfin, elle était dangereuse, tant parce qu'elle introduisait dans notre législation le principe arbitraire et faux des capacités, que parce qu'elle fortifiait dans les comices l'élément fonctionnaire.

La discussion s'ouvrit tout à la fois sur le projet de M. Guillery et sur celui du cabinet. Elle porta l'empreinte d'une confusion inexprimable, et les divisions que j'ai signalées plus haut y éclatèrent dans tout leur jour. Dès lors, qui devait l'emporter? Ce ne pouvait être évidemment aucune des fractions des oppositions conservatrice et radicale. Le ministère seul avait des chances de triompher, parce que les doctrinaires, pour lui éviter un échec trop sanglant, et les avancés, après le rejet de leurs amendements, étaient disposés à accepter une partie au moins de son projet. Dans ces circonstances, tous les éléments de la majorité se réunirent pour adopter l'extension du droit électoral à la première des trois catégories définies par la loi, et ils permirent à la droite, en lui donnant un appoint de quelques voix, de l'écarter pour les deux autres.

Ce vote améliora incontestablement le projet ministériel; il condamna définitivement le système des capacités, autrefois repoussé par le Congrès. Mais il en résulta une réforme électorale dérisoire, à laquelle on est tenté d'appliquer ce vers du poëte :

Parturient montes : nascetur ridiculus mus.

M. Frère lui-même l'a implicitement reconnu : « Pour le projet « du gouvernement, » a-t-il déclaré (1), « la condition des trois « années d'études moyennes ne doit pas amener, du moins quant « à présent, un très-grand changement dans le corps électoral; « l'esprit du corps électoral ne doit pas en être essentiellement « modifié. Notre proposition est une proposition d'avenir. »

La question resta donc ouverte, suivant l'expression de M. Delaet, et cela pour les élections législatives comme pour les élections communales et provinciales. A la vérité, le projet du cabinet et les amendements de l'opposition ne concernaient que ces dernières, mais la discussion roula sur notre législation électorale tout entière et sur les vices dont tout entière aussi elle est entachée; chacun comprenait que les modifications proposées, si elles étaient

(1) P. 781.

Digitized by Google

adoptées, enfanteraient tôt ou tard une réforme générale, et c'est là peut-être le motif pour lequel les doctrinaires s'y montrèrent si hostiles.

Deux points dans le débat doivent surtout fixer l'attention.

Chose remarquable, chaque orateur repoussa le vote universel, au moins dans son application immédiate à la Belgique, et cependant il fut l'objet des dissertations de tous. Qu'on parcoure les discours de M. Frère et de ses adversaires, à chaque ligne on y retrouvera le mot de suffrage universel, — tant les craintes des uns, la confiance mal dissimulée des autres et les prévisions de tous prouvent que si la question n'est pas encore posée, elle surgira tôt ou tard avec des chances redoutables de succès! Il est assez difficile d'émettre sur un régime électoral de ce genre une opinion bien arrêtée. Sans doute, il permettrait aux grandes influences sociales de s'exercer plus librement qu'aujourd'hui et de reprendre dans une partie notable du pays la place qui leur revient; mais ne livrerait-il pas les populations ouvrières des villes aux mains des factieux? Telle est l'appréhension d'un grand nombre de conservateurs, et quand on considère que ce mode de votation est en Allemagne l'instrument de M. de Bismark, après avoir été en Italie celui de la Révolution, on conçoit les patriotiques alarmes qu'il leur cause. Mais ces alarmes ne sauraient prévaloir contre la force des choses, et je n'oserais pas contester qu'un jour celle-ci ne parvienne à nous imposer le suffrage universel.

Le deuxième point se rapporte aux inégalités dont les campagnards sont les victimes et à la présence dans le corps électoral d'une multitude de cabaretiers, qui ne paient d'autre cens que l'impôt de débit de boissons. Je n'entends pas faire ressortir en ce moment, une à une, les injustices qu'une situation pareille consacre. Je me borne à relever deux faits, qui ont paru vivement frapper la Chambre, et qui finiront, espérons-le, par lui démontrer l'urgence d'une solution : le premier, c'est qu'une quantité de fermiers, qui cultivent des propriétés considérables et qui possèdent un capital de 30, 40 et jusque de 100 mille francs, ne sont pas électeurs, à la différence d'une foule de cabaretiers qui n'ont ni fortune, ni capacités, ni moralité; le second, c'est que, grâce à la législation actuelle, les débits de boissons se multiplient d'une manière effrayante et qu'ainsi le corps électoral se vicie de plus en plus. Évidemment tout cela est inique et regrettable, la droite l'a affirmé et la gauche ne l'a que faiblement méconnu.

Digitized by Google

Telles ont été les principales préoccupations de tous les partis à la Chambre; ces préoccupations étaient, je le veux bien, à côté du débat, mais chacun sentait que c'était là véritablement la question électorale. Eh bien, cette question, ainsi posée, n'a pas été résolue. Son heure n'était pas encore venue, mais, qu'on ne se le dissimule pas, elle viendra un jour. L'exclusion des débitants de boissons et l'amélioration de la position des campagnes seront effectuées par la droite, et quant à l'extension du droit de suffrage, — si elle doit se réaliser, — ce sera lorsque la transformation des partis, laborieusement commencée depuis longtemps et lentement poursuivie jusqu'ici, sera achevée, et que les circonstances, en exerçant sur nous leur pression, nous auront enlevé la faculté de repousser une réforme fondamentale.

Pendant que la Chambre était aux prises avec toutes ces difficultés, le Sénat discutait la loi sur les fraudes électorales. On a établi trop de fois que, dans cette loi, l'arbitraire le dispute au ridicule, pour que je songe à refaire la démonstration. Je constate seulement que le Sénat a supprimé deux articles, un article odieux, celui qui ordonnait l'établissement dans chaque bureau électoral d'un couloir que l'électeur devait traverser avant de déposer son vote, et un article vexatoire au suprême degré, celui qui interdisait tout don de boissons et de comestibles, ou pour me servir d'une expression plus usitée, les dîners électoraux. Là se sont bornées ses concessions, et encore avec quelle peine elles ont été obtenues! Il a fallu lutter contre le bataillon des sénateurs ministériels, serviles jusqu'à l'absurde, et sans le concours de quelques libéraux récalcitrants, elles étaient rejetées.

Le débat s'était du reste engagé sous de mauvais auspices. Les commissions réunies de l'intérieur et de la justice avaient apporté à la loi de nombreuses modifications. Dès le premier jour de la discussion des articles, M. Gheldolf, le rapporteur des commissions, se leva pour préconiser l'abandon de ces modifications : « Si nous voulons, dit-il, que la loi puisse fonctionner pour « les élections prochaines, je crois qu'il importe que nous adop- « tions le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre des repré- « sentants (1). » On ne tarda pas à s'apercevoir des résultats d'une attitude aussi abaissée : le mauvais exemple ne reste jamais isolé. Les commissions, par 15 voix contre 2, avaient accepté le

(1) P. 110.

Digitized by Google

principe d'une indemnité en faveur des électeurs éloignés de plus de cinq kilomètres du chef-lieu d'arrondissement. Le ministère ne voulant à aucun prix de cette disposition, la gauche se soumit, et tout entière elle brûla ce qu'elle avait adoré. Seul, M. de Sélys resta fidèle jusqu'au bout à ses convictions et, dans sa mauvaise humeur, il ne put s'empêcher de lancer à ses amis cette phrase amère : « J'éprouve un certain découragement en voyant l'idée « abandonnée par une partie de ceux qui s'y étaient ralliés (1). » Il est inutile après cela de signaler la condescendance de la gauche sur une foule d'autres points importants. A peine les ministres avaient-ils parlé, qu'elle votait sans mot dire.

III.

Ainsi, deux lois de parti, dirigées toutes deux contre l'opinion conservatrice, la loi sur les fraudes électorales, qui a renforcé l'action gouvernementale dans les comices, et la loi sur la mise à la retraite des magistrats qui a destitué l'élite de notre corps judiciaire, tel est le bilan politique de la session. Si l'on y ajoute la loi sur l'expropriation par zônes, qui n'est qu'une flatterie à l'adresse des grandes villes en même temps qu'une violation des intérêts individuels les plus respectables, on reconnaîtra que le gouvernement n'a pas perdu son temps.

Mais ce qu'il y a de plus triste encore que tout cela, ce sont les progrès de l'affaissement des caractères et l'abdication de plus en plus manifeste par les représentants libéraux de toute indépendance. La Chambre et le Sénat en ont fourni des preuves à l'envi. Prenons-en une entre plusieurs. En 1849, la plus grande partie de la gauche avait voté contre la mise à la retraite des magistrats pour cause d'âge, après avoir vigoureusement attaqué dans la discussion le projet du gouvernement; en 1867, cinq députés libéraux seulement rejettent la loi, plusieurs des opposants de 1849 l'adoptent, et ceux qui restent fidèles à eux-mêmes, MM. Dolez et Orts notamment, se gardent bien, de peur d'entraîner d'autres voix, d'appuyer leur vote de leur parole. Au Sénat, on assiste à un spectacle analogue : au moment du scrutin, M. Forgeur se retire de la salle, et un instant après on entend deux sénateurs ministériels s'abstenir.

Et qu'on ne cite pas les quelques votes hostiles aux projets du

(1) P. 166.

Digitized by Google

cabinet émis par les Chambres, surtout par le Sénat, dans la dernière session. Ces votes sont incontestables ; ils indiquent même jusqu'à un certain point, si l'on veut, que le gouvernement a, dans ces derniers temps, trop tendu chez ses amis les ressorts de l'obéissance. Mais il est à remarquer que du moment où il s'agit d'une loi destinée à affaiblir le parti conservateur, à jeter l'ostracisme sur ses membres et à assurer la prépondérance du libéralisme dans les comices électoraux, la gauche se retrouve unanime pour la voter ; que du moment où il s'agit des nominations incroyables faites par M. Bara et de l'exclusion systématique des catholiques des fonctions officielles, plus une voix ne s'élève de ses rangs pour blâmer. Bien aveugles et bien coupables en vérité sont les hommes qui, au milieu du déchaînement des passions antisociales de notre époque, ne voient de péril que du côté du parti conservateur ! Est-il donc l'ennemi qui menace nos institutions ? N'est-il pas au contraire le meilleur défenseur de ces influences morales et religieuses qui seules peuvent mettre un frein à la propagande de la démagogie ? Et si, suivant ses espérances, le libéralisme reste maître du champ de bataille, à l'aide de quelles armes repoussera-t-il à son tour le parti radical, qui sera devenu, je ne crains pas de l'affirmer, le parti révolutionnaire ?

A l'aide de quelles armes ? qu'il regarde autour de lui : il n'en trouvera aucune. Car ses auxiliaires d'aujourd'hui aplanissent la voie aux avancés. Oh ! qu'on ne le nie pas ! Ses associations et ses journaux ne sont-ils pas de plus en plus fanatisés d'impiété, et cette impiété, ne cherchent-ils pas à l'inculquer au peuple ? Autrefois, la presse libérale protestait de son attachement à la foi de nos pères ; elle attaquait, à la vérité, le clergé dans l'exercice de ses droits électoraux, dans l'enseignement, dans la charité, dans le temporel du culte, mais, à l'entendre, elle se bornait, dans ces divers domaines, à repousser ses envahissements. Aujourd'hui, elle va bien plus loin. L'adversaire qu'il faut combattre, c'est toujours le prêtre, mais c'est aussi plus que cela, c'est Dieu lui-même. On a dépouillé toute hypocrisie ; on défend hautement les droits de l'athéisme, on veut que nos lois en soient imprégnées, que le nom de Dieu ne soit plus prononcé : il est de trop dans la société ! Jusqu'ici tous les peuples civilisés avaient reconnu dans le serment un acte religieux, et, revêtu de ce caractère, ils l'envisageaient comme une sauvegarde pour la bonne administration de la justice et un hommage à Celui qui tient dans ses mains la destinée des hommes

Digitized by Google

en leur assignant, suivant leurs œuvres, une fin heureuse ou malheureuse. Eh bien, tous les peuples ont eu tort : c'est une inconstitutionnalité, dit-on, c'est un crime de lèse-majesté contre les principes modernes que d'invoquer le nom de Dieu. Je sais que quelques doctrinaires, du haut de leur morgue habituelle, veulent bien encore faire à Dieu l'honneur de ne pas le chasser définitivement de l'enceinte de la justice ; je dis l'honneur, car en vérité ils semblent traiter avec lui de supérieurs à inférieur. Mais qu'on jette les yeux sur leur presse; tout entière, elle est enrôlée sous la bannière opposée. Tel est donc l'instituteur politique que le libéralisme donne au peuple: et il croirait trouver pour l'avenir dans cet instituteur, un champion de l'ordre et de la liberté, et un garant de leur maintien? — Plaisanterie!

La seule excuse que l'on puisse balbutier en faveur du doctrinarisme, c'est qu'il ne sait pas ce qu'il fait. Tout préoccupé de ses intérêts dans le présent, il ne regarde pas si loin. Il voit dans le parti conservateur le seul antagoniste assez fort pour lui disputer en ce moment le pouvoir, et sans souci des conséquences de la guerre acharnée qu'il lui fait, il ne songe qu'à l'écraser. Plus tard, peut-être, il tâchera d'entrer en lutte contre le parti avancé. Mais plus tard, ce sera trop tard, et quand ce mot fatal peut être prononcé sur un peuple, on doit s'attendre aux derniers cataclysmes.

Oui, aux derniers cataclysmes, le mot n'est pas trop fort. Car enfin, lorsqu'on voit le parti libéral parlementaire se laisser gagner, lui aussi, par la fièvre antichrétienne, on est en droit de se demander vers quelles extrémités nous nous dirigeons. En 1842, la loi sur l'instruction primaire ne rencontrait à la Chambre que trois opposants; en 1854, la Convention d'Anvers n'était repoussée que par une minorité de sept voix. Aujourd'hui, la gauche entière a abandonné la transaction de 1854, et, à l'exception d'une douzaine tout au plus de ses membres, elle est prête à déchirer celle de 1842. Quel chemin elle a fait depuis vingt-cinq ans, et même depuis treize ans! L'ascendant despotique de M. Frère grossit sans cesse dans ses rangs le nombre des adversaires de la loi sur l'enseignement primaire, et l'heure où l'on saisira les Chambres de sa révision, semble à la veille de sonner. M. Alph. Vandenpeereboom est seul à la soutenir encore au sein du cabinet, et les procédés hautains de ses collègues à son égard donnent à croire qu'il est presque devenu un ministre d'un autre âge.

La gauche seconde donc la presse libérale dans sa campagne

Digitized by Google

antichrétienne. Et nous ne nous alarmerions pas! Et nous ne redouterions pas pour le pays de suprêmes épreuves!

Je sais que quelques catholiques ont, de leur côté, renoncé à défendre la loi de 1842. Mais, dans leur pensée, l'abolition de cette loi ne serait que le corollaire de la suppression, au moins graduelle, de l'enseignement de l'État. Or, ce n'est pas là ce que veulent les libéraux. Ce qu'ils veulent, c'est un enseignement officiel étendant son réseau partout, dépouillé de toute empreinte religieuse, et façonnant à leur image l'enfance comme la jeunesse. Ce dessein s'accuse à chaque instant, et en présence de la résolution bien hautement avouée de nos adversaires de le réaliser sans retard, il est permis de considérer comme une faute l'attitude nouvelle du petit nombre de catholiques dont je viens de signaler l'hostilité à la législation sur l'instruction primaire.

Quoi qu'il en soit, la négation de toute religion positive, tel est en résumé le programme de la presse libérale; la sécularisation complète de l'instruction primaire, le prêtre hors l'école, tel sera bientôt le programme de la gauche parlementaire. C'est toujours la même guerre sous deux aspects différents; c'est la guerre au catholicisme que l'on veut étouffer dans l'intelligence et dans le cœur de nos populations, et jusque dans l'âme de nos enfants.

IV.

Une question se pose ici d'elle-même : le parti conservateur est-il donc destiné à disparaître, ou tout au moins à ne jamais reprendre dans le pays son ancien ascendant?

Je me garderai bien de le prétendre, surtout en présence des témoignages de confiance qu'il a reçus du corps électoral au mois de juin dernier. Cependant il ne doit pas se dissimuler que la lutte à outrance dirigée contre lui depuis près de vingt ans à l'aide de lois et de nominations de parti, lui laisse peu d'espoir de reconquérir, sous l'administration actuelle, une majorité respectable dans les Chambres. Les lois, on les connaît : elles placent les campagnes dans une infériorité incontestable vis-à-vis des villes; elles donnent au libéralisme l'appoint considérable des débitants de boissons, et elles ont arbitrairement augmenté la représentation de plusieurs des arrondissements où nous sommes le plus faibles. Quant aux nominations, personne n'ignore que pour avoir part aux faveurs

Digitized by Google

officielles, il est de plus en plus indispensable d'être libéral, et que le cabinet développe, chaque jour pour ainsi dire, l'armée de juges de paix, de notaires et de fonctionnaires de toute espèce qui le servent avec un dévouement infatigable dans l'arène électorale; tout récemment encore, M. Bara a fait des choix déplorables pour combler les vides de la magistrature. Je le répète : une telle situation est si mauvaise pour le parti conservateur, que ses adversaires semblent appelés à s'éterniser au pouvoir.

Cependant une issue se présente : c'est que par des efforts multipliés et une activité sans bornes, les catholiques parviennent à équilibrer, au moins dans l'une des Chambres, les forces du libéralisme, de manière à paralyser le ministère et à limiter son rôle à l'expédition des affaires. Cette issue, les dernières élections l'ont fournie. Avant elles, le Sénat comptait une majorité libérale de douze voix : aujourd'hui, cette majorité est réduite à quatre voix; les catholiques ont conservé toutes leurs anciennes positions, et ils ont emporté celles d'Anvers, de Bruges et de Dixmude. Assurément les antécédents du cabinet prouvent assez qu'il sait se contenter de quatre voix, même lorsqu'il s'agit des mesures les plus iniques. Mais il importe d'observer que la majorité libérale du Sénat comprend un certain nombre de membres, tels que le prince de Ligne, M. Harou et M. Zaman, qui ne l'appuient qu'avec des nuances modératrices, et qui certes ne prêteront pas les mains au triomphe d'une politique antichrétienne; et lorsqu'on considère qu'un déplacement de deux voix suffira désormais pour faire échouer dans cette assemblée, les projets du gouvernement, on doit reconnaître que celui-ci y rencontrera un frein qu'il lui sera bien difficile de briser.

Je ne crois donc pas que d'ici à quatre ans, — époque du renouvellement de l'autre moitié du Sénat, — il parvienne à éviter tout échec important, à moins qu'il ne renonce aux lois de parti. Mais ces lois sont sa vie; y renoncer, c'est abdiquer; voilà pourquoi je pense qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, il sera obligé de déposer le pouvoir. Quel sera alors le devoir du parti conservateur? Sera-ce de laisser à ses adversaires le soin de procéder de nouveau à la dissolution des Chambres? Il renouvellerait ainsi une faute qu'il a déjà deux fois commise, en 1857 et en 1864; il faut au contraire que, sans hésitation, il accepte la succession de l'opinion libérale. En vain objecterait-on que la gauche dispose à la Chambre des représentants d'une forte majorité. Outre que le corps électoral, dans sa composition actuelle, n'est pas l'expression vraie de la nation, les

Digitized by Google

élections du mois de juin ont envoyé siéger au Sénat, dix-sept conservateurs et seulement quinze libéraux, de sorte qu'en ayant égard aux vœux manifestés en dernier lieu par le pays légal, le gouvernement revient de droit aux conservateurs.

Je suis convaincu du reste que la retraite de M. Frère modifierait l'attitude d'une fraction du parti doctrinaire, peut-être à la Chambre et bien certainement au Sénat. Actuellement, la gauche tout entière subit son joug, parce qu'il a su identifier la cause du libéralisme avec les intérêts du ministère et qu'il est le chef de celui-ci. Mais il n'en est pas moins vrai que, même parmi ses soutiens naturels, il n'éveille guère de sympathies : son orgueil intraitable, son caractère absolu et vindicatif, son ambition désordonnée, la discipline qu'il fait régner dans les rangs, tout lui a aliéné bon nombre de libéraux qui ne demanderaient pas mieux que de pouvoir obéir à une direction plus modérée et moins hostile aux idées religieuses.

Les circonstances convient donc le cabinet à se retirer dès maintenant. S'il s'y refuse, il y sera prochainement contraint, soit par une défaite parlementaire, soit par des divisions intestines, et alors ce sera aux conservateurs, je le répète, à constituer, pour le remplacer, une administration plus juste, plus honnête, plus nationale. A coup sûr, ils auront besoin à cet effet du concours de la couronne; mais ce concours ne saurait leur manquer.

Le roi Léopold II n'a pas encore fourni un règne de deux années, et déjà, dans un espace de temps si court, il a réussi à se créer une position élevée dans l'opinion des rois et des peuples : rare et salutaire exemple de ce que peut encore, dans ce siècle de démocratie, le prestige de la couronne rehaussé par les plus heureuses qualités du cœur et de l'esprit! L'année dernière, Léopold II resserrait les liens qui, du vivant de son auguste père, unissaient la Belgique à l'Angleterre, en faisant aux volontaires anglais un accueil à la fois affable et magnifique, qui a eu au delà du détroit un long et sympathique retentissement; cette année, il a conquis par son empressement à visiter l'Exposition universelle et par la noble simplicité de toute son attitude, la faveur de la population parisienne et le bon vouloir de son gouvernement, et c'est ainsi qu'à une époque mauvaise pour les petites nationalités, il a su rendre à la cause de l'indépendance de notre chère patrie un double et signalé service. Son œuvre extérieure ne s'est pas bornée là. Suivant les traces de l'illustre fondateur de sa dynastie, il est intervenu dans les grandes affaires européennes, et malgré le peu d'influence que les convoitises des forts

Digitized by Google

autorisent les faibles à y exercer, il a su élever une voix écoutée, tenir un langage que le succès a couronné au moins en partie, et mériter que le monde reconnaisse en lui l'un des agents les plus actifs de la conservation de la paix.

Nos démêlés intérieurs ne ressentiront-ils pas, eux aussi, les effets salutaires de cette sagesse précoce? Il serait étrange qu'alors que des rois puissants et de grands peuples, agitant des intérêts considérables, ne méprisent pas ses conseils, le parti libéral belge restât seul à n'y avoir aucun égard et qu'il persistât à repousser la politique du discours d'inauguration, politique dictée par les plus purs sentiments de patriotisme. Si pourtant il continuait à affecter pour elle un dédain inconvenant, il appartiendrait au Roi de se séparer de ce parti et de faire au besoin un appel au pays pour mettre un terme à un système de discorde et d'exclusivisme antipathique au caractère national. Ce serait, en effet, une grave erreur que de croire, qu'un souverain constitutionnel n'ait aucun rôle à remplir en face des luttes des partis, et qu'il doive les laisser produire leurs conséquences, si excessives qu'elles soient. A la vérité, il est prudent et sage de la part du Roi, au sein d'une monarchie parlementaire, de conformer en général sa conduite au mouvement imprimé par les Chambres aux affaires de l'État. Mais est-ce à dire qu'il puisse laisser ce mouvement s'égarer, au point de substituer à l'intérêt général celui de quelques-uns? Non, assurément; sa mission consiste à faire régner au-dessus de l'exaltation insensée et de la partialité révoltante dont les partis victorieux donnent parfois le spectacle, la justice et la modération, la justice qui est le fondement de la société et la raison d'être des gouvernements, la modération, qui seule, en empêchant les réactions, crée des œuvres durables; la justice, afin que les droits comme les libertés de tous soient sauvegardés, et que la balance soit tenue égale entre les diverses opinions; la modération, afin que le peuple n'ait pas sous les yeux l'exemple contagieux de la passion assise au faîte de l'État.

Oui, telle est la mission du Roi constitutionnel, et quel que soit l'esprit de condescendance dont il doit se montrer animé, jamais il ne lui est permis de déserter le terrain de la justice ni de la modération. Loin de nous la pensée ou le désir de vouloir faire de Léopold II un homme de parti! Nous ne lui demandons que ces deux choses. Peut-il nous les refuser, alors que la composition du Sénat lui assure un point d'appui au sein de la représentation nationale? Que son patriotisme réponde!

Digitized by Google

Comptons donc sur le Roi et sur le Sénat. Mais si nous devions placer ailleurs nos espérances, ne nous défions pas trop de nous-mêmes, ni de l'avenir. Un parti qui l'a emporté dans la dernière lutte électorale, qui a enlevé à Bruges et à Anvers leurs siéges aux sénateurs libéraux, qui a récemment battu le doctrinarisme à Liége et à Verviers dans les élections communales, et sur divers points de la province dans les élections provinciales, ce parti n'est pas mort. Il peut lui paraître d'une difficulté presque insurmontable, au milieu des inégalités qui pèsent sur lui, de ressaisir la majorité, aussi longtemps que le cabinet actuel sera aux affaires. Mais qu'il n'oublie pas qu'en politique, rien pour ainsi dire n'est impossible, et que les circonstances les plus imprévues et les retours les plus inattendus modifient souvent les situations les mieux dessinées et les moins favorables.

CH. WOESTE.

Digitized by Google

LA SITUATION RELIGIEUSE DES ÉTATS-UNIS [1].

Je me propose, Messieurs, de vous entretenir de la situation religieuse du peuple aux États-Unis.

Deux vérités principales ressortiront de cet exposé, appuyées par faits et par des arguments incontestables :

La première, que le protestantisme, pendant toute la durée de ce siècle, a été comparativement en décroissance et qu'il touche aujourd'hui, visiblement, à son déclin en tant que puissance religieuse et sociale ;

La seconde, que le catholicisme a été constamment en progrès, et que, dans ces dernières années surtout, il a pris un développement remarquable comme pouvoir religieux et social. — Après avoir établi jusqu'à l'évidence qu'avant la fin du siècle, il l'emportera sur toutes les sectes, et par le nombre de ses adhérents et par la grandeur de son influence, j'appellerai votre attention sur les tentatives spéciales, qui, dans les conjonctures présentes, doivent attirer les regards et solliciter les efforts de nos contemporains, et je répondrai enfin à cette question : Que doivent faire les catholiques pour affermir la prospérité actuelle de l'Église et assurer son triomphe définitif?

§ I. — *Le protestantisme ne saurait exister sans l'appui du pouvoir civil.* — Il suffit de la plus légère connaissance de l'histoire pour constater que nulle part le protestantisme n'a su prendre pied en vertu de sa force inhérente de persuasion sur l'esprit des masses, et que dans tous les pays où il est parvenu à la puissance religieuse, il n'a pu, par ses propres forces, ni se maintenir, ni répandre et affirmer ses dogmes ; — et comme, dès son origine, il s'est toujours imposé aux populations par les actes incessants de tyrannie du pou-

(1) Cette intéressante notice a été communiquée à l'Assemblée générale des catholiques, à Malines, dans la séance du 6 septembre 1867, par le R. P. Hecker, supérieur de la Congrégation des missionnaires de S. Paul l'apôtre, fondateur et directeur de la Revue catholique (*The Catholic World*) de New-York et de la Société pour la publication des brochures.

Digitized by Google

voir civil, sa durée et sa prospérité ont toujours été en raison du soutien que ce pouvoir a continué à lui accorder.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de montrer combien mon assertion se justifie par l'examen des pays de l'Europe, qu'on appelle les *États protestants;*—comment l'Allemagne fut livrée aux chefs protestants qui sortirent vainqueurs de cette longue guerre civile à laquelle, dans le XVIe siècle, la révolte religieuse donna lieu; —comment la soumission de la Suisse suivit la ligue de Smalcalde; —comment les nouvelles doctrines furent imposées à la Suède par le roi luthérien Gustave Vasa, au Danemark par Frédéric Ier, à la Norwége par le roi Christian III, à l'Islande comme conséquence du changement religieux que subissait le Danemark dont cette île était une dépendance; — comment l'Écosse doit son protestantisme bien plus à l'épée de John Knox qu'à la force de ses prédications, et comment enfin la foi catholique fut écrasée en Angleterre sous le poids des persécutions et des édits promulgués par ses rois et reines apostats. Vous savez également, Messieurs, que dans ces pays le protestantisme n'est un pouvoir religieux qu'à la condition d'être sans cesse supporté et maintenu par les gouvernements.

Il en est de même du protestantisme aux États-Unis. On peut rapporter ses progrès à l'influence politique de l'Angleterre et aux lois intolérantes et tyranniques des Puritains pendant les premiers temps de la colonisation. Sa situation actuelle repose en bien des points sur une sorte de reconnaissance publique et de protection quasi-officielle, qui lui est encore donnée dans les assemblées, dans les tribunaux et dans les chambres législatives.

Par sa seule puissance religieuse, le protestantisme n'a jamais su acquérir et conserver l'affection des masses et se les attacher fortement. Abandonné par le bras séculier, partout il décline et décroît rapidement en nombre; il lui est impossible de combler le vide de ses rangs par des conversions obtenues dans les classes éclairées de la société, et il dégénère enfin en indifférentisme ou en rationalisme. En France, en Autriche et en Belgique, quoiqu'il puisse librement propager ses doctrines et que son clergé et ses écoles reçoivent des subsides du gouvernement, cependant il suffit qu'il ne soit pas officiellement reconnu comme religion de l'État, pour qu'il soit frappé d'impuissance.

Étrange contraste à cette situation! l'Église catholique nous apparaît partout et dans tous les siècles, toujours triomphante de l'opposition des puissances de ce monde. La force de la vérité et du sacri-

Digitized by Google

fice chrétien qui lui est inhérente triompha des grands pouvoirs de Rome et de la Grèce païenne, et gagna même au Christ les nations barbares de l'Europe centrale et septentrionale.

Pendant que le protestantisme, livré dans les pays catholiques à ses propres forces, ne peut espérer rien de mieux que de rester stationnaire, le catholicisme, dans les pays protestants, n'est pas plutôt affranchi qu'il fait de grands et rapides progrès. Témoins l'Angleterre révivifiant son ancienne foi et sa tradition avec une énergie toujours croissante depuis le jour de l'émancipation catholique, et le retour de l'Allemagne à l'Église se mesurant sur les efforts des catholiques pour recouvrer leur liberté politique.

Quel que soit l'appui que le protestantisme ait obtenu du pouvoir civil aux États-Unis, cet appui a toujours été un accident et non l'effet régulier d'une reconnaissance officielle comme religion de l'État. Il faut en excepter les décrets religieux des Puritains dans les premiers temps de la colonisation de la nouvelle Angleterre, où depuis, par la grâce de Dieu, le catholicisme a trouvé un champ librement ouvert à l'expansion de son culte, et une liberté sans entrave pour la légale et raisonnable propagation de la vraie foi.

On ne saurait donc mettre en doute le résultat final. Le protestantisme est sans force en présence de la libre catholicité; et dans aucun pays du monde, la faiblesse et la décroissance du protestantisme et la vigueur et le rapide accroissement du catholicisme, n'ont été, dans leur marche parallèle, aussi remarquables qu'aux États-Unis. J'exposerai deux faits à l'appui de cette assertion.

§ II. — *Principales raisons du déclin du protestantisme et de l'accroissement du catholicisme.* — Le génie des institutions et des mœurs américaines est en antagonisme complet avec les dogmes caractéristiques du protestantisme. Les institutions américaines ont pour base le principe que l'homme est capable de se gouverner lui-même; elles supposent l'existence et l'usage de la raison, du libre arbitre, et la force virtuelle qui permet à l'homme de pratiquer la vertu dans l'ordre des lois naturelles.

Le protestantisme, par son dogme fondamental de l'entière dépravation, est la négation complète de ce principe et de ses conséquences. Il est donc impossible à celui dont les opinions politiques sont conformes au système américain, de demeurer protestant s'il veut être conséquent avec lui-même. Tôt ou tard il devra perdre ou sa foi politique ou sa foi religieuse, et c'est un fait bien connu de nous tous, que l'on voit de zélés protestants adhérer avec

Digitized by Google

plus de confiance aux vérités objectives qui sont l'âme de ses institutions politiques, qu'aux dogmes caractéristiques de leur religion, accoutumés qu'ils sont à recevoir les premières comme indiscutables, tandis qu'ils soumettent les seconds aux interprétations variables et contradictoires du jugement personnel. Leur américanisme doit dès lors l'emporter sur leur protestantisme ; et quoiqu'il faille du temps pour opérer cette évolution (car c'est le temps seul qui développe les principes de vie et leurs conséquences logiques), les résultats attendus nous sont déjà acquis. L'influence de nos libres institutions est l'élément éliminateur qui repousse de leur esprit les doctrines absolues du protestantisme, ne leur laissant que des bases naturelles. C'est pourquoi les sectes les plus populaires aux États-Unis sont celles qui possèdent le moins d'éléments chrétiens positifs. Tels sont : les universalistes, les unitairiens, les adeptes du spiritisme. Les États appelés la Nouvelle-Angleterre, fondés par les Puritains, ont cessé d'être la forteresse du calvinisme, pour arriver, à travers toutes les transformations du l'unitarisme, à ce qu'on nomme l'unitarisme libéral, lequel, en fait, n'est qu'un pur théisme. Je n'ai pas besoin de m'arrêter aux circonstances qui, se rattachant au fait que je signale, en ont amené tous les résultats. Je désire toutefois achever de démontrer que le protestantisme est en rapide décadence et perd chaque jour de sa force sur l'esprit des Américains.

§ III. — *Décroissance actuelle en nombre.* — Un fait alarmant vient d'être porté tout récemment à la connaissance du public : c'est le dépeuplement de cette partie des États-Unis où règne presqu'exclusivement le protestantisme. La funeste multiplicité des divorces, y frappe d'un coup mortel l'institution de la famille ; la complète inhabileté du protestantisme à poser et à faire respecter le frein qu'exige la moralité publique, a donné naissance au mormonisme et aux libres amours, formes d'un paganisme dégradé, qui ne recrutent d'adhérents que parmi les sectes protestantes. En ce qui touche le divorce, je puis produire comme preuve de sa multiplicité les documents statistiques récemment publiés dans un seul État, celui de Connecticut où, dès les premiers temps de la colonisation, le protestantisme a eu toute liberté d'imposer ses règles et ses traditions. Là sur seize familles on compte un divorce, et le Connecticut n'est pas celui des États de l'Union où le plus grand nombre de divorces est annuellement prononcé. On peut lire dans

Digitized by Google

tous les journaux, des annonces d'entrepreneurs de divorces, qui se chargent de le faire obtenir facilement et à bon marché, en garantissant contre toute publicité les noms des parties ou les motifs allégués pour la séparation. Il est naturel qu'une grande diminution de la population soit la conséquence de cet état de choses, et les médecins, aussi bien que les ministres des Églises réformées, appellent sur ces faits l'attention du public par les communications qu'ils adressent aux journaux et aux revues, et par la publication de brochures consacrées spécialement au sujet dont il s'agit.

Le Dr Nathan Cellen, de la ville de Lowell dans l'État de Massachussetts, montre que les familles américaines diminuent rapidement en nombre. Il prouve que la race puritaine primitive de la Nouvelle-Angleterre est au moment de disparaître. Il n'était pas rare autrefois, nous dit-il, que des familles américaines eussent dix enfants, tandis que maintenant il est de mode de n'en avoir que deux ou trois. Il ajoute : les relevés statistiques publiés à Boston pour 1865 indiquent 5,276 naissances, sur lesquelles 3,575 proviennent de parents étrangers, 1,641 de familles américaines, et 60 non classées.

Les tables de mortalité donnent 4,541 décès, dont 1,398 d'étrangers et 3,143 d'Américains. Le nombre total des naissances présente donc dans cette ville un excédant de 735 sur le nombre des morts, et le chiffre des morts parmi les Américains surpasse celui des naissances de 1,502. Si seulement les trois cinquièmes des enfants américains atteignent l'âge adulte (et le docteur prouve que c'est le cas), cela rend la différence en moins encore bien plus sensible. Il en résulte un déficit annuel de plus deux mille personnes sur l'accroissement naturel de la population.

Le relevé des naissances de la ville de Boston indique encore que, par rapport au chiffre de la population, les familles étrangères ont eu, en 1865, six fois plus d'enfants que les familles américaines. Les causes qu'allègue le docteur sont : le petit nombre de mariages, la dégénérescence physique des femmes, et la ferme résolution des époux de n'avoir point d'enfants ou de n'en avoir qu'un nombre très-limité; et il s'écrie : Serait-il possible que la race des Puritains, cette race si pure, où l'éducation était si forte, l'instruction si bien ordonnée, l'influence des vertus si puissante, la tradition si sainte, coure ainsi à sa perte et cède la place à des races étrangères douées de moins d'intelligence et dont la religion est si différente.

Digitized by Google

Le Dr Hover, un éminent praticien de Boston, confirme les mêmes faits dans un livre intitulé : *Pourquoi pas?* (*Why not?*), d'où je me bornerai à extraire ce passage significatif (page 65) : « On ne saurait certes prétendre que le protestantisme, en tant que religion, encourage ou simplement même tolère les pratiques qui conduisent à ce triste résultat ; ses dogmes sont hautement hostiles à un crime aussi énorme. Si grande est toutefois l'ignorance populaire relativement à cette transgression, qu'une abstraite moralité est ici comparativement impuissante à la prévenir. Il n'y a aucun doute que les prescriptions de l'Église romaine, appuyées d'un côté par la confession et de l'autre par l'excommunication, ont conservé au monde la vie de plusieurs milliers d'enfants. »

Le révérend docteur John Todd, membre distingué du clergé protestant, a reproduit les paroles du docteur Hover dans une brochure qu'il a publiée sur le même sujet, et entre autres un passage où il dit : « Aux yeux vigilants des médecins, aux regards non moins clairvoyants des membres du clergé, il est évident que dans nos contrées le mouvement ascendant de notre population native est arrêté, et que cette population tend même à diminuer. Dans nos familles, la moyenne des naissances ne donne que trois enfants ou au plus trois enfants et une fraction par mariage. Ainsi, tandis que les populations formées par les races étrangères renferment des familles nombreuses, nos familles d'origine américaines dépérissent et courent le risque de disparaître entièrement. Les documents statistiques présentés aux Chambres législatives renferment à ce sujet des détails effrayants. »

On rapporte, dit ailleurs le même écrivain, que dans un quartier vaste et populeux d'une belle cité de l'Ouest, il n'est pas né un seul enfant anglo-américain pendant trois années ! Ce rapprochement entre les dogmes religieux et cette décroissance alarmante a été signalé dès 1855. Il paraît ainsi, dit le révérend docteur Fish, dans le livre qui a pour titre : *la Primitive pureté ravivée*, que la loi d'accroissement pour les catholiques romains, pendant les dix dernières années, a donné des résultats quatre fois plus considérables que ceux obtenus par les chrétiens évangélistes. La loi d'accroissement des catholiques romains est de 65 p. c. plus considérable que celle qui régit l'ensemble de la population aux États-Unis ; et si l'on compare à ce résultat les chiffres qui se rapportent aux confessions évangélistes, on trouve pour celles-ci une différence en moins de 11 p. c.

Digitized by Google

La conclusion à tirer de ces faits n'est que trop évidente. L'Église protestante, en tant qu'Église, perd chaque jour sa puissance doctrinale et morale sur les masses : c'est ce qui résulte des aveux des écrivains protestants.

Le mémorial (*Memorial papers*) publié en 1857, qui renferme, sous forme de circulaire, une série de questions posées par la commission épiscopale relativement à la situation présente et à l'avenir de la religion, reconnaît que l'Église épiscopale, dans sa constitution actuelle, est incompétente pour la dispensation de la parole évangélique dans tous les rangs de la société, et qu'elle est ainsi insuffisante pour opérer les œuvres de Dieu sur cette terre et dans ce siècle.

Un ministre baptiste écrit également : « La situation actuelle de l'Église chrétienne et ses relations avec le monde présentent des anomalies choquantes et de nature à scandaliser les croyants, principalement dans nos contrées. Ici point de persécutions : la parole de Dieu a toute liberté, ses ministres sont plus nombreux que dans les autres pays protestants ; mais qu'en résulte-t-il? Le nombre des croyants diminue dans toutes les sectes, l'incrédulité se multiplie et se fortifie ; l'humanité, loin de rentrer dans l'Église, affecte de se placer en dehors. Si cela continue, dans vingt ou trente ans la lumière sera transportée ailleurs. Nos sermons, nos discussions purement abstraites, à moins d'un miracle, ne sauraient convertir personne, et même ils n'ont pas ce but. Si tout ce que nous voyons est tout ce que le christianisme peut faire, c'est une œuvre avortée. »

L'érudit docteur Philippe Schaaf, dans un ouvrage intitulé : *Esquisses de la situation politique, sociale et religieuse des États-Unis*, avoue que le protestantisme, tel qu'il est, doit périr et faire place à ce qu'il appelle le *catholicisme évangélique*, lequel, comme il est facile de le voir, n'est autre chose qu'un pur rationalisme.

L'auteur de la *Primitive piété ravivée* se plaint aussi que de nos jours la piété se soit écartée du divin modèle ; il gémit de ce que le protestantisme a perdu son influence sur les masses, quand il dit : « Dans notre pays, pris dans son ensemble, la moitié de la population ne fréquente plus le sanctuaire : on écoute un autre évangile. »

Ces documents, ces aveux qui coïncident chez tous les écrivains protestants de quelque célébrité, sont autant de preuves que dans toute l'étendue des États-Unis la religion protestante est en décadence. Ses éternelles divisions, son absence de doctrine, son impuissance morale, la dépopulation parmi ses sectateurs, dépopu-

Digitized by Google

lation produite par la démoralisation sociale qu'il ne saurait réprimer, enfin le nombre toujours croissant de ceux qui désertent ses rangs pour se réfugier dans le sein de l'Église catholique ou pour tomber dans le naturalisme, tout s'unit pour présager son extinction inévitable.

§ IV. — *Triomphe du catholicisme.* — A mesure que le protestantisme décroît, l'Église catholique devient prédominante ; elle grandit lentement mais sûrement avec l'augmentation continue des naissances. Les Américains commencent à reconnaître l'analogie qui existe entre le génie de leurs institutions et les dogmes de la foi catholique. Les principes politiques qui forment les bases de notre libre constitution, sont en effet déduits logiquement des dogmes catholiques qui affirment la raison humaine et proclament l'égalité naturelle des hommes. Unis comme les Américains le sont dans leur foi politique, la foi religieuse qui en est la sanction deviendra chaque jour, par une conséquence naturelle, plus acceptable à leurs yeux à mesure que l'harmonie de ces rapports gagnera en évidence. Une autre considération nous confirme dans nos espérances : c'est que l'opinion publique, ce jugement des masses, d'où dépend, il faut raisonnablement le reconnaître, le succès de toutes les grandes entreprises, est considérablement changée. Le grand mouvement du *Know Nothing,* qui semblait menacer l'Église d'une persécution terrible, est devenu, grâce à l'éternelle Providence de Dieu, l'événement le plus favorable à la foi qui ait pu se produire dans les États-Unis. L'agitation des temps a conduit beaucoup de personnes, des milliers d'âmes droites et intelligentes à considérer le vrai caractère de notre sainte religion, à rechercher si, en réalité, elle est aussi hostile au bien-être social et politique des États-Unis qu'on l'avait prétendu. Le résultat de cet examen, je n'ai pas besoin de le dire, nous a été entièrement favorable.

La conduite récente du clergé protestant dans les événements purement politiques et surtout lors de la dernière crise, a excité un sentiment de mépris parmi les masses, toujours inquiètes de l'approbation et de l'appui du pouvoir civil. On l'a vu passer d'un parti politique à un autre selon les circonstances, faisant entendre du haut de la chaire des discours politiques, et cherchant ainsi à insinuer que les véritables intérêts du pays et ceux du culte protestant étaient identiques. Mais en cela les membres du clergé ont dépassé le but ; le public maintenant rejette leurs conseils et chaque jour ils

Digitized by Google

sont dénoncés et ridiculisés dans les principaux journaux pour leur fatigante et fâcheuse intervention.

Ces faits et leurs résultats ont été surtout mis en évidence pendant la guerre civile qui a désolé notre pays. Tandis qu'on accuse fréquemment les membres du clergé protestant d'avoir été les promoteurs de la lutte et des dissensions qui ont agité cette période, le clergé catholique au contraire est loué pour sa modération, sa fidélité aux devoirs spirituels et son abstention de tous les partis. Une conviction s'est faite, acceptée par tous les hommes intelligents et éclairés, que si les États-Unis avaient possédé l'unité dans la foi catholique, ils auraient été garantis de la guerre terrible qui a ravagé nos foyers. En examinant la politique et la conduite de l'Église en ce qui concerne l'esclavage dans les temps anciens, on comprend que l'Église catholique aurait pu amener les mêmes résultats dans notre pays, et d'une manière tout aussi pacifique, au mutuel avantage des maîtres et des esclaves.

En ce qui concerne les conversions de l'une à l'autre religion, soit protestante, soit catholique, il est bien connu que le protestantisme n'acquiert aucun nouvel adhérent et par conséquent n'empiète en rien sur notre domaine, si l'on en excepte toutefois la possession de quelques enfants abandonnés dans nos grandes cités, lesquels cependant grandissent rarement dans le protestantisme; l'influence de leurs premières relations et le souvenir de leur baptême catholique, à mesure qu'ils avancent dans la vie, en ramènent beaucoup dans le sein de l'Église.

D'un autre côté, nous voyons des conversions au catholicisme dans toutes les classes et dans toute l'étendue des États-Unis. Ces conversions sont devenues plus nombreuses depuis la dernière guerre, et *forment de nouveaux centres d'influence.*

Il était naguère de mode d'ignorer l'Église, son clergé, ses œuvres; il n'en est plus ainsi aujourd'hui. L'Église, ses fidèles, son grand pouvoir, son unité se manifestent pleinement au peuple américain, lui présentant un frappant contraste avec les sectes protestantes qui toutes déclinent en nombre, perdent de leur influence sur le cœur et l'esprit de leurs sectateurs et offrent partout le pitoyable spectacle de leurs scissions religieuses et de leurs disputes interminables.

§ V. — *Des besoins actuels de l'Église.* — Nous nous trouvons donc dans l'une des plus étonnantes périodes de développement de l'Église en Amérique : son triomphe définitif ne saurait être dou-

Digitized by Google

teux. L'Église convertira le peuple américain comme elle a converti toutes les nations de la terre; et pour qui connaît les choses, une grande partie de l'œuvre est déjà accomplie.

Les progrès que l'Église a faits et dont nous sommes les témoins, sont une preuve suffisante de sa vitalité; elle n'a reculé devant aucun sacrifice, le clergé n'a pas épargné son rude labeur, et les fidèles ont généreusement secondé ses efforts. Mais tout ce qui a été opéré dans le passé doit non-seulement être soutenu et le fruit de tant de labeurs conservé; nous devons, de plus, nous préparer aux prochaines éventualités de l'avenir. Les besoins dans ces derniers temps se sont manifestés plus vite qu'on ne pouvait y suppléer. Le développement rapide de l'Église a rendu son administration difficile. Nos prêtres sont en trop petit nombre pour suffire aux besoins des fidèles. Dans certaines localités, il ne se trouve qu'un prêtre pour 4,000 âmes, et le pays pris dans son ensemble nous donne une moyenne de 1,500 âmes pour un prêtre. De nouveaux séminaires ont été fondés et le nombre des aspirants au saint ministère s'est augmenté, mais pas assez rapidement pour suivre le mouvement toujours progressif du nombre des fidèles. L'accroissement du clergé est donc une question dont l'importance est incontestable et la solution pressante. C'est ainsi que l'a considéré notre épiscopat si dévoué. Les nefs de nos églises ne sauraient contenir la moitié des catholiques qui désirent assister au saint sacrifice et recevoir la parole de Dieu. Bien d'autres améliorations sont urgentes et sollicitent notre zélée coopération. De ce nombre sont les Sociétés pour la publication et la distribution de bons livres catholiques à bon marché; les bibliothèques publiques créées dans le même but et propres à répandre l'éducation religieuse et laïque; les institutions pour la jeunesse abandonnée, tels qu'orphelinats et asiles; les refuges de miséricorde sous la direction des Sœurs du Bon-Pasteur; l'augmentation du nombre des Sœurs de la Merci et des Sœurs de charité; les hospices et hôpitaux; les Associations d'adultes ayant pour objet un mutuel perfectionnement intellectuel et religieux; enfin et surtout le soutien et l'extension de la Société de Saint-Vincent de Paul. Tout cela et bien d'autres améliorations et institutions que réclameront successivement les développements futurs de l'Église, exigent l'union constante de nos efforts, de nos conseils, de notre direction, de nos encouragements et de nos généreux sacrifices.

Pour atteindre ce but multiple, satisfaire aux exigences de la

Digitized by Google

condition actuelle de l'Église catholique aux États-Unis, et pourvoir aux besoins de son avenir, nous sommes convaincu qu'il conviendrait à tous égards de réunir en Amérique un Congrès tel que celui que vous avez institué en Belgique à l'instar de l'Allemagne et de la Suisse. Convoquée et dirigée sous les auspices de notre vénérable et saint épiscopat, une pareille assemblée produirait certainement d'incalculables bienfaits. C'est en partie pour nous éclairer à cet égard que nous avons traversé l'Atlantique pour assister à Malines à l'un des plus admirables et des plus touchants spectacles dont nous ayons jusqu'ici été témoin. C'est avec bonheur, Messieurs et chers Frères, que nous en rapporterons l'expression et le souvenir dans notre pays, et que nous y répandrons à notre tour la précieuse semence dont vous avez commencé à récolter les produits.

J.-T. Hecker.

Digitized by Google

DE L'UNITÉ DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRÉE DANS L'ÉDUCATION DES FILLES.

(1er article.)

« Vous êtes bénie entre toutes les femmes... »

L'unité qui existe dans les œuvres de Dieu et les relie dans un admirable ensemble aboutissant à Lui, doit aussi présider à l'œuvre de l'éducation.

Nous avons, dans le *Mémoire sur l'éducation des femmes* (1), considéré quelques-uns des aspects de l'unité de l'éducation, en attirant l'attention sur les rapports qui existent entre l'éducation, la nature et la religion, et en rappelant que l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale et religieuse sont inséparables pour constituer l'éducation véritable, complète.

Nous avons fait ressortir plus encore la nécessité de l'unité de l'éducation, lorsque, dans *Un mot sur l'éducation des jeunes filles confiées aux établissements religieux* (2), nous avons constaté que tous les vrais moyens d'éducation se rapportent à Dieu, dans leur point de départ comme dans leur but, et que par conséquent il faut en chercher les organes et les instruments dans des personnes solidement religieuses, soit laïques, soit spécialement consacrées à Dieu.

Il nous reste à reconnaître dans les caractères de la mission des parents et des maîtresses, les points de rapprochement qui doivent contribuer à l'unité dans l'éducation.

L'éducation embrasse le présent et l'avenir de l'humanité. Elle a les mêmes principes que la vie spirituelle ; comme elle, elle

(1) Présenté à l'*Assemblée générale des Catholiques à Malines en* 1864, publié dans son Compte rendu et dans la dernière édition de *l'Éducation des filles*, par Fénelon. En vente au Comptoir universel, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

(2) Publié dans la *Revue Générale*, livraison de mai 1866, et en brochure. En vente au Comptoir universel, rue Saint-Jean, 26, à Bruxelles.

Digitized by Google

n'existe pas et ne se perfectionne pas sans la réflexion, la méditation. Cette vérité « qu'il n'y a tant d'iniquités sur la terre que parce que l'homme ne réfléchit pas dans son cœur, » s'applique aussi à l'éducation. Plus les parents et les personnes qui s'occupent de l'éducation réfléchiront, plus ils en comprendront l'importance, plus leurs observations enrichiront leur expérience, plus ils perfectionneront leur méthode et plus ils se perfectionneront eux-mêmes ; la double sagesse de leur esprit et de leur conduite, agira par leur aptitude éducatrice et par leur exemple. Ils reconnaîtront la nécessité de faire réfléchir la jeune fille (1), en proportion de son âge, pour en faire une femme sensée. Tant de personnes possédant dans le caractère les éléments de grandes vertus, ne restent médiocres ou même deviennent coupables, que par légèreté, parce qu'elles ne réfléchissent pas. L'esprit du monde éloigne la réflexion et engendre les illusions. L'esprit religieux découvre la vérité même par la méditation.

Que les parents et les maîtresses étudient donc sans relâche l'enfance, la jeunesse, chaque jeune fille en particulier ; qu'ils se rendent bien compte de ce que doit être l'avenir de la femme ; que la mère de famille et la directrice de pension observent leurs aides, leur maison, et suivent le développement et les résultats de l'éducation, de manière à empêcher que les germes n'en soient dispersés et détruits ; que les parents et les maîtresses se communiquent leurs observations, mettent en commun leur expérience et leur zèle, et cette union de réflexion comme d'action sera une grande force dans l'éducation, puisqu'elle en assurera l'unité.

Pourquoi tant d'éducations, bonnes en apparence, donnent-elles si peu de résultats utiles et durables dans le cours de la vie ?

Parce que l'unité leur a manqué.

Trop souvent, l'éducation de la famille et l'éducation publique se contrarient au lieu de se prêter un mutuel appui ; d'où il résulte que les jeunes filles ne sont pas élevées avec assez d'entente et de suite, et sont trop peu fortifiées pour l'avenir de la femme.

Cet avenir n'a peut-être jamais paru entouré de plus de périls qu'aujourd'hui : on attaque la religion à la fois dans la société, dans la famille, dans l'éducation et particulièrement dans celle de la femme.

(1) Voir Fénelon : *De l'éducation des filles*, 2e et 3e chapitres.

Digitized by Google

Il s'agit d'opposer la plus ferme résistance à ces coupables tentatives. La femme a une secrète et immense influence dont les conséquences sont incalculables : tout ce qui sera fait pour assurer la solidité de son caractère véritable, contribuera également à garantir la conservation de la religion parmi nous.

Caractères de la mission des parents dans l'éducation.

Le père et la mère sont avant et plus que toutes autres personnes, les mandataires de Dieu dans l'éducation.

S'ils sont éclairés du flambeau de la foi, ils ne se méprennent pas sur la nature de l'homme, ni par conséquent sur celle de l'enfant ; ils savent la raison des difficultés de l'éducation ; ils reconnaissent les obligations qui en dérivent pour eux ; et ils suivent leur seul vrai guide : la religion.

Si le premier homme sorti des mains du Créateur dans un état parfait, fut resté fidèle à Dieu, lui et tous ses descendants n'eussent eu à donner à leurs enfants, parfaits comme eux, qu'une éducation facile ; mais l'homme devenu pécheur, en enfreignant la loi divine, s'est manqué à lui-même : il a perdu, avec son bonheur, sa noblesse et sa force. Néanmoins, le Seigneur, en lui accordant, dans sa miséricorde, une postérité, lui a imposé la plus grande des obligations, l'*éducation*. Dans sa libérale bonté, il l'a pourvu de tous les moyens pour remplir cette mission, devenue difficile par suite du péché. Il a fait à nos premiers parents, coupables et perdus, la promèsse d'un Rédempteur et leur a donné le secours de la religion ; il a doté leur âme d'un instinct incomparable pour qu'ils fussent capables de conserver et de sauver leurs enfants ; et il a rempli de tendresse leurs entrailles, pour soutenir leur courage quand, à leurs plus grandes joies, succéderaient leurs plus grandes peines dans la tâche de l'éducation.

Enfants d'un père déchu, naissant tous dans l'ignorance et dans la concupiscence, nous pouvons cependant, malgré cet esclavage, être élevés par l'éducation unie à la religion : elles nous donnent la lumière et la force nécessaires pour retrouver les vestiges et reconquérir les droits de notre premier état.

Toute éducation qui n'est pas religieuse n'est pas une éducation véritable : elle aveugle, elle égare, elle abaisse, parce qu'elle est incapable de fournir à l'homme des remèdes assez puissants contre les penchants de sa nature corrompue.

Tout ce qui concourt à l'éducation doit être religieux : si l'un

Digitized by Google

de ses moyens ne l'est pas, ses opérations manquent d'ensemble, sa réussite est incomplète.

L'éducation et la religion sont inséparables : la religion conduit à l'éducation, et l'éducation attache à la religion. Elles s'expliquent et se soutiennent mutuellement. Toutes deux sont universelles : elles se proportionnent aux hommes et aux enfants, aux savants et aux simples, aux riches et aux pauvres; elles font de tous les individus, tout en respectant l'inégalité des rangs, des frères en ce monde pour en faire des rois en l'autre. Toutes deux ayant Dieu pour principe et pour fin, nous font tendre à la perfection et aboutir au Ciel.

Aussi l'éducation, qui passe pour une affaire à part, une phase de notre existence, est-elle la tâche de notre vie entière. Elle se lie à notre développement normal et n'a d'autre terme et d'autre but que celui-ci. Elle est un échange perpétuel entre les hommes : l'éducation qu'on reçoit, l'éducation qu'on donne, l'éducation de soi-même et l'éducation sociale se sollicitent et se renforcent réciproquement; et l'éducation des parents, notamment celle de la mère, y a la plus grande part, à cause de son influence sur la vie entière.

Le père et la mère ont d'abord, à l'égard de leur enfant, un caractère sacré et les prémices du triple droit de possession, d'autorité et d'amour ; mais la mère achète, par ses douleurs, par ses peines et par ses soins, une supériorité en tendresse et en dévouement. L'enfant voit et sent, avant de le comprendre, qu'il appartient à ses parents, qu'il dépend d'eux, qu'il leur est redevable de la vie et de tous les bienfaits dont il jouit, qu'il en est aimé, de sa mère surtout.

La bénédiction du mariage resserre les liens, sanctifie les sentiments et communique les grâces spéciales pour l'éducation. La religion est l'âme de l'éducation, et elle fait de la mission des parents la première et principale condition de l'unité de l'éducation.

Cette mission des parents se divise en trois époques : avant le temps de l'éducation proprement dite, pendant et après.

Il est du devoir de tous les parents, de soigner par eux-mêmes l'éducation de la première enfance de leur progéniture.

Pour les garçons comme pour les filles, ces soins incombent à la famille et particulièrement à la mère. Ils sont d'une telle importance et ils exigent tant de tact et de dévouement, que les parents dignes de leur mission sont seuls capables de les bien donner.

Digitized by Google

Commencés au berceau de l'enfant, où ils jettent les plus profondes racines, ils constituent la préparation et en quelque sorte le type de l'éducation entière, en appliquant aux habitudes de l'enfant les premières notions des principes de religion et de morale, d'obéissance et d'affection, mais surtout de piété, qui forment le caractère et la conscience en inclinant la volonté vers le bien.

De l'éducation de la première enfance, dépend le plus souvent la réussite ou l'absence d'unité dans l'éducation entière.

L'éducation de la seconde enfance, principalement celle des filles, devrait aussi être l'œuvre des parents, puisqu'il est incontestable qu'ils sont, par droit naturel et de fait divin, les dépositaires de l'éducation. L'éducation de la famille est la première, la plus essentielle, celle que Dieu même a assignée aux parents : c'est dans leur cœur qu'Il en a gravé les lois ; les traits ne s'en effacent que par leur faute.

Dans les premiers âges du monde, nous voyons que l'éducation de la famille était la seule en usage, non-seulement parce qu'elle était la seule possible, mais encore parce qu'elle était naturelle et juste, émanant du Père céleste et ordonnée par Lui. Elle comprenait jusqu'aux alliances, qui ne devaient pas sortir de la famille. Aussi, dès que les *enfants de Dieu* se mêlèrent aux *enfants des hommes,* la confusion détruisit l'unité, et la corruption s'en suivit. Le Seigneur, après un châtiment terrible, reconstitua l'humanité par une seule famille.

Chez les patriarches, le père était le chef suprême de sa famille, le dépositaire de tous les pouvoirs, de la tradition, de la religion, de l'éducation. La mère y avait sa part de respect et d'autorité; nous en avons la preuve dans la considération dont étaient entourées Sara, Rebecca, Rachel, etc.

Au moyen âge, chez les chrétiens, l'éducation de la famille était encore en honneur. Elle se maintenait, parce qu'elle était forte ; elle restait forte, parce qu'elle était religieuse et exercée par une vie rude ou éprouvée. Les parents avaient alors d'autres préoccupations que celles du gain, des plaisirs ou de la jouissance de gâter leurs enfants. Tandis que le père affrontait bravement les chances de la guerre, la mère mettait comme lui sa confiance en Dieu, répandait le bien autour de son foyer, élevait ses enfants en vue d'en faire de bons guerriers, de dignes femmes, mais surtout des chrétiens et des chrétiennes inébranlables. On y comptait des hommes de Dieu, des vierges héroïques, des martyrs.

Digitized by Google

A mesure qu'a marché la civilisation, les abus en ont accompagné les bienfaits ; les exigences sociales ont créé des besoins qui, d'une part, ont rendu l'éducation si compliquée qu'elle a nécessité beaucoup d'efforts et de temps, et d'autre part, n'ont plus laissé aux parents assez de loisir ou de courage pour soigner l'éducation de leurs enfants : ils l'ont remise aux maîtres et aux maîtresses d'éducation privée et d'éducation publique.

Mais ces maîtres et ces maîtresses ont subi, comme les parents, les influences des époques qui les ont vu naître. On en a des exemples frappants dans l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle.

De nos jours, la vanité et la mollesse, suites de l'affaiblissement de l'esprit religieux et de l'abaissement des caractères, rendant les parents de plus en plus esclaves de leurs affaires, de leurs plaisirs et de leur faiblesse morale et physique, et l'éducation toujours plus sujette à être faussée et plus difficile à compléter, il en résulte que l'éducation publique a dû souvent suppléer à l'éducation de la famille ; et par l'habitude et la force des choses, elle est devenue, dans ces derniers temps, un besoin presqu'universel.

Mais *l'éducation publique n'est toujours qu'un supplétif ou un auxiliaire, elle ne peut avoir toute son efficacité qu'avec l'aide des parents, et c'est pour eux une obligation sacrée de la seconder.* Ces vérités ouvrent un large horizon aux considérations sur l'unité de l'éducation. Tâchons d'en saisir les principales en ce qui concerne l'éducation des filles.

I. — *Responsabilité des parents.* — L'enfant étant un dépôt que Dieu même a confié aux parents, ceux-ci ne peuvent jamais s'en dessaisir totalement.

S'ils ont recours à l'éducation publique, ils ne font que transférer ce dépôt pour les avoir en plus grande sûreté, à cause de leur dégénérescence ; mais ils ne cessent pas d'en demeurer les premiers responsables. Ils le sont en effet et du choix qu'ils font de leurs remplaçantes (soit maîtresses de pension, maîtresses particulières ou gouvernantes), et de leur surveillance sur l'éducation entière, et de leur influence qui doit la seconder.

II. — *Ascendant des parents.* — L'évidence prouve assez la nécessité et le pouvoir de l'intervention des parents dans toute l'éducation, quand ils sont ce qu'ils doivent être.

L'éducation étant une œuvre de lumière, d'amour et de dévouement persévérant, qui, mieux que les parents, devraient en être capables ? Mais quels que soient leur incapacité indivi-

Digitized by Google

duelle, leurs torts ou leurs empêchements, il leur reste toujours, plus ou moins, leur ascendant naturel sur leurs enfants. Malgré l'esprit d'indépendance et le manque de respect qui prévalent trop souvent chez ceux-ci, cet ascendant se retrouve encore au fond de leur âme. Il se trahit, lorsque tel fils insoumis bondit d'indignation s'il entend parler mal de son père ou de sa mère; lorsque, dans l'âge même le plus avancé, il tient à certaines opinions, préjugés ou habitudes qui furent les leurs; lorsque des criminels, restés sourds à toutes les exhortations, sont attendris si l'on évoque le souvenir de leur mère. C'est une puissance providentielle immense, indestructible. Souvent inaperçue, indéfinissable, combattue, elle opère sous des formes diverses, à tous les degrés, dans tous les âges. Elle se manifeste en bien ou en mal. Rien n'est capable d'empêcher cette affinité entre les parents et les enfants; elle peut être affaiblie, mais jamais elle n'est détruite entièrement, même par les négligences et les fautes les plus graves des parents ou des enfants. Elle résiste aux influences contraires, aux froissements; elle survit aux séparations, à l'action du temps; elle est le double héritage du sang et des premières impressions; toujours il en reste quelque chose, et quelque chose de fort : la grâce de Dieu seule est plus puissante.

Quel parti ne peut-on pas tirer d'un tel ascendant! et dans l'éducation de la famille, pour en espérer tout, même malgré une non-réussite apparente, et dans l'éducation publique, pour la seconder!

III. — *Concours des parents dans l'éducation publique.* — Parents dégénérés que nous sommes, baissons la tête, mais humilions-nous avec dignité, nous rappelant que nous restons toujours les mandataires du Père céleste. Si nous remettons l'éducation de nos enfants à des âmes élevées qui ont su acquérir les talents et les vertus qui devraient être les nôtres, ne nous déchargeons de notre fardeau qu'en le partageant, et que ce soit avec respect, confiance et gratitude.

Pour que ces égards soient toujours possibles, la première condition est de bien choisir les personnes auxquelles on confie ses enfants. Il ne faut pas s'en tenir aux apparences, aux promesses, aux renseignements, aux comparaisons : il est plus sûr de *juger l'arbre par ses fruits*, d'apprécier une maîtresse ou une pension par ce que sont ses élèves, considérée non isolément, mais en général, non-seulement à la fin de leur éducation proprement dite, mais dans l'épreuve de la vie réelle.

Une fois le choix fait, et l'enfant passée des mains des parents

Digitized by Google

à celles des maîtresses, il doit s'établir entre eux et elles un échange réciproque de procédés généreux.

Aux maîtresses d'accepter, avec l'élève qu'on leur confie, les soucis et les fatigues de son éducation. Aux parents de leur céder une part de leur autorité et de l'affection de cette enfant.

Ce partage n'implique nullement l'abdication des droits des parents : ils peuvent et ils doivent, quoiqu'à l'aide de moyens faibles en apparence, planer en quelque sorte comme de bons anges sur l'éducation publique de leurs enfants.

La première disposition de l'enfant à l'égard de ses maîtresses dépend en grande partie des parents. Eux qui n'ont pas toujours su obtenir le respect de leurs enfants, qu'au moins ils l'assurent à leurs remplaçantes! Qu'ils donnent d'elles une haute idée; qu'ils les entourent de considération ; qu'ils fassent apprécier leur dévouement!

Ces égards des parents envers les maîtresses doivent être la manifestation d'une estime réelle. Quoi de plus rationnel que d'avoir confiance en ceux à qui l'on remet le plus cher des dépôts! Que les parents prouvent d'abord cette confiance, en faisant connaître, par leurs aveux, le sujet qu'ils donnent à former ; qu'ils n'hésitent pas à révéler ses penchants, ses défauts, et même d'en venir aux confidences les plus intimes. C'est gagner un temps précieux. Les parents font ainsi participer les maîtresses aux avantages qu'ils ont sur elles, d'avoir vu naître cette jeune plante, d'avoir aidé son premier essor, épié et constaté ses premières tendances, alors que l'enfant était encore étrangère à toute dissimulation : ils leur fournissent de la sorte un moyen de plus de réussite. Ont-ils à réclamer auprès d'elles? ils doivent le faire sans crainte : leur franchise ne sera jamais blessante, si elle est accompagnée d'une véritable confiance, qui, à son tour, leur attire celle des maîtresses : les parents en reçoivent souvent les plus précieuses lumières.

Ces procédés réciproques sont, tout à la fois, une justice envers les maîtresses, une consolation pour les parents, un encouragement pour les enfants qui passent ainsi par une douce transition, de l'éducation de la famille à l'éducation collective.

A mesure que se poursuit de cette manière l'éducation publique, les preuves de la sollicitude des maîtresses augmentent de jour en jour la confiance et la reconnaissance des parents et des élèves. Tel est le principal lien de l'éducation publique et de l'éducation de la famille, et il ne se trouve qu'entre personnes animées de sentiments religieux.

Digitized by Google

Si, au contraire, ces premières conditions manquent à l'éducation publique, ses résultats sont ou impossibles ou en partie perdus : c'est ce qui a lieu quand le concours des parents est nul, ou quand il vient briser l'unité de l'éducation au lieu de l'assurer.

IV. — *Absence de concours, ou intervention nuisible des parents dans l'éducation publique.* — Les mêmes causes qui rendent tant de parents incapables de faire, de diriger, ou même de surveiller l'éducation de la famille, sont aussi celles qui les portent à empêcher ou à neutraliser plus ou moins les bienfaits de l'éducation publique ou commune.

Beaucoup de parents, — après avoir négligé les points fondamentaux de l'éducation : la racine religieuse, les premiers soins à donner à leurs enfants et les exemples dont ils devaient les entourer, — ont recours à l'éducation publique avec la plus impardonnable légèreté, soit par le choix irréfléchi d'un établissement, soit par la manière défectueuse dont ils en usent.

Aujourd'hui, un grand nombre de parents, idolâtres de leurs enfants, sont maîtrisés par eux. N'en pouvant obtenir ni respect ni soumission, ils les menacent du pensionnat comme d'un joug redoutable, faisant un épouvantail de leur plus précieuse ressource ; ils choisissent néanmoins l'établissement offrant le plus de bien-être, les y envoient le plus tard possible et se séparent d'eux avec désespoir. Ils s'émeuvent et s'irritent des remèdes qu'on essaie d'opposer à leur première éducation manquée ; n'ayant foi qu'en leur propre tendresse, ils paient par la défiance le dévouement des maîtresses ; ils paralysent ou affaiblissent l'autorité, la confiance et la reconnaissance qu'elles méritent ; ils détruisent l'effet de leurs réprimandes et de leurs encouragements, tantôt par des dédommagements indiscrets, tantôt par des louanges exagérées ; ils rendent les correspondances, les visites, les sorties et les vacances nuisibles, en exprimant devant leurs enfants des opinions erronées ou en les gâtant par des flatteries excessives, en les questionnant sans cesse sur le bien-être matériel du pensionnat, sur leur santé, sur leurs plaisirs, sur leurs progrès dans les arts d'agrément, et rarement sur leurs progrès intellectuels, moins encore sur leurs progrès moraux et religieux ; ils les entretiennent, sous prétexte de distractions nécessaires, des nouvelles et des divertissements de la société ; ils autorisent leurs critiques sur l'établissement, même sur leurs maîtresses, en y ajoutant les leurs ; ils donnent en tout raison à leurs enfants et tort aux maîtresses. Les mêmes abus ont fré-

Digitized by Google

quemment lieu, d'ailleurs, à l'égard des maîtresses particulières et des gouvernantes.

D'autres parents, plus égoïstes que tendres, plus esclaves d'eux-mêmes, des affaires et du monde que de leurs enfants, n'ont qu'un souci, celui de se débarrasser des soins qu'exige leur jeune famille. Après en avoir aveuglément abandonné les premières années aux bonnes et aux gouvernantes (trop rarement bien choisies), ils ont hâte de placer leurs filles en pension pour n'avoir pas à s'en inquiéter. Les y considérant en lieu de sûreté, ils se croient dispensés de toute préoccupation sur leur éducation et jouissent en pleine béatitude de leur entière liberté.

Il y a aussi des parents inconséquents, qui mettent leurs enfants en pension dans des couvents, alors qu'ils nourrissent et qu'ils avouent hautement les plus grossiers préjugés contre les ordres religieux. Ils s'imaginent que la vocation de personnes consacrées à Dieu, absorbe les religieuses au détriment de leurs fonctions de maîtresses (1); qu'en fait d'éducation, elles ne sont qu'à moitié à leur affaire; qu'elles agissent comme des machines, l'esprit occupé de leurs méditations pieuses, rétréci pour les choses de cette vie, et le cœur desséché pour tout ce qui n'est pas Dieu seul; qu'en un mot, tandis que leur corps est dans le pensionnat, leur âme est au ciel. — Nous voudrions que ces pages pussent tomber sous les yeux des personnes qui se trompent à ce point sur le mérite des religieuses; nous leur dirions : On voit bien que vous ne les connaissez pas! souffrez que nous vous affirmions, nous qui les avons vues de près, qui les avons considérées à l'œuvre, qui avons reçu les épanchements de ces belles âmes, que s'il se rencontre des religieuses qui se méprennent de la sorte sur l'accomplissement de leurs obligations, ce ne sont là que de rares exceptions. L'esprit de la vie religieuse les porte, avant tout, à l'attachement de tous leurs devoirs, quelque variés qu'ils soient, sans leur permettre de se distraire d'un seul détail qui s'y rattache; les oblige de se contenter, pour la prière et la méditation, des heures assignées aux exercices de piété dans la communauté, et d'offrir à Dieu, d'une manière générale, leurs occupations et les soins qu'elles doivent à leurs élèves, s'y livrant avec toute l'attention et l'affection possibles. Cette manière d'agir fait partie du vœu d'obéissance et de la tendance vers la perfection. Les religieuses voient dans leur prochain les membres de Jésus-Christ et

(1) Voir *Un mot sur l'éducation des jeunes filles confiées aux établissements religieux.*

Digitized by Google

elles s'y dévouent avec l'amour que leur inspire la conviction de cette vérité; elles ne *se prêtent* pas au soin de leurs élèves, elles *s'y donnent corps et âme;* elles s'attachent à faire de leur vie, tour-à-tour contemplative, hospitalière et enseignante, la plus ressemblante image de celle du Sauveur, qui priait pendant les heures de repos et consacrait la majeure partie des journées à guérir les hommes, à les consoler, à les instruire, à les former, et qui mourut pour eux!

Il est une autre crainte qui influe souvent sur les meilleurs parents : celle que le séjour de leurs enfants au couvent ne les entraîne, par exaltation ou par imitation, à embrasser la vie religieuse; ils vont même, parfois, jusqu'à soupçonner les maîtresses de pousser les élèves vers cette voie. Ceci prouve encore combien on connaît mal les intentions qui animent les religieuses. Ces parents ignorent ou oublient que les véritables vocations se font jour dans les âmes sans avoir besoin de secours humain et malgré tous les obstacles; qu'il y a pour chacun, par conséquent pour les maîtresses autant que pour les parents, défense, sous peine de se rendre gravement coupable, d'imposer ou d'empêcher n'importe quelle vocation; que, par conséquent, les religieuses n'ont garde de compromettre par là leur salut, pour lequel elles ont tout sacrifié.

Il est d'autres parents qui redoutent que la vie de pension n'affaiblisse l'esprit de famille et particulièrement l'attachement de la fille pour sa mère. Ce danger n'existe que dans les pensionnats défectueux qui tolèrent les attachements particuliers et exaltés; ou par la faute des parents eux-mêmes. Si les élèves aperçoivent du désaccord entre les principes du pensionnat et les opinions de leurs parents; si elles apprécient les bienfaits de la sujétion à laquelle elles sont soumises dans l'asile de la vertu, en les comparant aux dangers de la liberté dont on use sous le toit paternel plus ou moins mondain; si elles trouvent plus de sagesse et de dévouement dans leurs maîtresses que dans leur mère, est-il surprenant que leurs préférences penchent d'un côté plutôt que de l'autre? et s'il arrive que l'attachement de la jeune fille pour sa maîtresse devienne plus vif, momentanément, que celui qu'elle portait à sa mère, n'est-ce pas souvent à celle-ci qu'il faut en attribuer la faute? On peut défier le pensionnat le plus agréable, ainsi que la maîtresse la plus accomplie, de l'emporter sur la mère dans l'affection de la jeune fille, tant que cette mère est ce qu'elle doit être : mais faut-il s'étonner que son prestige s'affaiblisse aux yeux de son enfant, si ses torts et sa négligence laissent opérer à l'absence et au temps leurs effets naturels?

Digitized by Google

Les mêmes résultats ont lieu lorsque l'on fait choix d'un pensionnat dont la situation éloignée ou le règlement trop rigide, rendent les visites et les autres relations entre les parents et les enfants trop rares, trop restreintes, par suite de cette opinion trop souvent partagée par les parents : qu'il faut, avant tout, interdire aux élèves les distractions et les interruptions, et que plus la jeune fille sera éloignée, séquestrée, privée de relations avec sa famille et avec son pays, plus l'éducation sera rapide et complète. On inflige une sorte d'exil, et on obtient un changement, il est vrai, mais lequel ? Sera-t-il une amélioration ? Il est certain qu'une jeune fille séparée de sa famille pour plusieurs années, à l'âge de la légèreté, de l'inconstance, de l'impressionnabilité et de l'exaltation, si elle ne la revoit souvent ou n'en reçoit fréquemment des preuves de tendresse éclairée qui alimentent la confiance et l'attachement, les affections étrangères ne manqueront pas, avec le charme de la nouveauté d'abord, puis par l'effet de l'habitude, de prendre la place des affections de la famille, dont le souvenir s'affaiblira de plus en plus : est-il étonnant, après cela, que la mère retrouve le cœur de sa fille aussi métamorphosé à son égard, que l'est à ses yeux sa personne par les changements de l'âge? Certes, cette fille aime encore sa mère, mais ce n'est plus avec la même ardeur ni avec la même confiance.

Ceci nous mène à faire mention des parents jaloux de la juste affection de leurs enfants pour les maîtresses. N'ont-ils pas demandé qu'on *élevât* ces enfants? Voudraient-ils donc les voir s'abaisser par le plus vil des sentiments, l'ingratitude ? Eux-mêmes, s'ils ont du cœur, peuvent-ils se défendre d'aimer leurs généreuses aides, les bienfaitrices de leurs filles, celles de qui ils exigent une sollicitude de mère ?

Mais que tous ces parents se rassurent : c'est précisément dans les pensionnats les plus religieux, dont le bon esprit interdit les amitiés particulières d'élève à élève et les attachements exaltés des élèves pour les maîtresses, que se développe le mieux le cœur : là règne l'affection véritable, répartie entre tous les membres par l'union et la reconnaissance, et par l'amour envers les parents entretenu par les maîtresses comme l'un des premiers et plus doux devoirs des enfants. L'expérience prouve que les élèves reconnaissantes envers leurs maîtresses, sont aussi celles qui reportent dans leurs familles les vertus de fille, de sœur, d'épouse et de mère.

Signalerons-nous la triste catégorie de parents qui apprennent à leurs enfants, par leurs opinions autant que par leurs

Digitized by Google

exemples, à vivre étrangères à toute espèce d'affection? De telles élèves partent pour la pension sans regretter la famille, ne s'attachent ni à leurs maîtresses, ni à leurs compagnes, ni aux principes et aux habitudes de l'éducation. Elles sont du nombre des jeunes filles qui, plus tard, s'accommodent le mieux du monde, par la sécheresse de leur cœur et le vide de leur âme ; elles grossissent le nombre des égoïstes et en continuent la race.

Enfin, la presque généralité des parents, les uns par exigence, les autres par illusion, comptent sur les effets de la pension d'une manière trop absolue, et en attendent des résultats impossibles ; ils voudraient qu'elle leur rendît leurs enfants parfaits. Leur mécompte équivaut à un désenchantement aussi exagéré qu'injuste, et suscite leurs plaintes, leurs reproches et leurs regrets, dans lesquels ils n'oublient qu'une chose : leur culpabilité.

C'est de la part de tous ces divers genres de parents que nous venons de passer en revue, ainsi que de leurs enfants, que partent les préjugés, les préventions, les critiques et même les calomnies qui discréditent les bienfaits de l'éducation publique, sans épargner les meilleurs établissements : ils ne se rendent pas compte, ou ils ne veulent pas convenir que si l'éducation de leurs enfants n'est pas réalisée, c'est la défectuosité de leur coopération qui en est souvent la principale cause.

L'intervention de tels parents est donc le juste effroi des maîtresses.

(*A continuer.*) Mme ***.

Digitized by Google

DE LA VENTE EN DÉTAIL DES MARCHANDISES EN ANGLETERRE,

DES RÉFORMES A INTRODUIRE DANS CETTE VENTE

ET DE L'INFLUENCE DE CETTE RÉFORME SUR LES CLASSES MOYENNES (1).

A l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, mon attention s'est portée sur les principes qui régissent la distribution en détail de ces produits, et sur les conditions dans lesquelles a lieu cette distribution. Ces principes et ces conditions me paraissent avoir des conséquences importantes, tant au point de vue social qu'au point de vue économique.

J'ai eu à faire quelquefois et pour certains produits l'analyse des divers éléments économiques composant leur prix de vente pour le consommateur ou l'acheteur; c'est-à-dire que pour quelques marchandises de première nécessité, j'ai essayé de déterminer la nature des divers frais qui entrent dans la composition du prix définitif payé par l'acheteur, et le rapport de ces frais élémentaires à ce prix définitif. Par exemple, j'ai eu à rechercher pour quelle somme, dans le prix du pain de quatre livres, entraient les frais de labourage, le salaire des ouvriers, le profit des fermiers, les impôts généraux et locaux, le fermage, les frais de transport, de fabrication du pain, et ceux enfin de la vente en détail.

De telles analyses économiques peuvent sembler faciles; elles sont pourtant très-délicates, je le sais par expérience, surtout si l'on veut les faire complètes. Certains éléments, j'en conviens, peuvent sans peine être dégagés; mais il en est d'autres qu'on ne détermine que très-difficilement.

Par exemple, j'ai rarement rencontré des agriculteurs ou des

(1) Cet intéressant travail est dû à M. Edw. Chadwick, qui a successivement rempli les fonctions de secrétaire et de membre des Bureaux de la loi des pauvres (*Poor law board*) et d'hygiène (*board of health*) en Angleterre. Il en a donné lecture à l'*Académie des sciences morales et politiques*, à Paris.

Digitized by Google

fermiers qui connussent le prix de revient de tel ou tel produit en particulier de leurs champs. Il y en a peu qui connaissent exactement, ni même approximativement les frais de production d'un hectolitre de blé dans leur propre ferme, et leurs idées sont encore plus vagues sur les variations que déterminent, dans ces frais, les divers modes de culture. Sur ce dernier point les résultats de mes recherches tendraient à prouver que le prix de revient des produits de la forte culture, de la culture *intensive* est inférieur de plus de moitié à celui de la culture faible ou *extensive*, l'étendue des terrains étant d'ailleurs égale dans les deux cas. Cette différence vient principalement de ce que les mêmes dépenses fixes, telles que les fermages, les impôts, les taxes, les frais d'établissement de routes, des clôtures, etc., se trouvent répartis sur des quantités inégales de produits. M. Lecouteux a donné un exemple de ce que j'appellerai l'analyse économique du prix de revient du froment en France, dans son livre *sur la culture améliorante*. Il a démontré que la production d'un hectolitre de blé revient à 40 fr. si la culture est faible, à 30 fr. si l'on emploie plus d'engrais, et même à 20 fr. si on en élève encore la dose. Je crois qu'il serait très-utile que l'Etat fît faire à ses frais des analyses économiques complètes et détaillées, car ces analyses, en jetant un jour nouveau sur la production des divers objets du commerce international, feraient découvrir les moyens d'en diminuer les frais.

J'ai essayé de déterminer par l'analyse économique pour combien les frais de l'élevage des bestiaux entrent dans le prix de la viande payé par le consommateur. J'ai fait le même essai d'analyse au sujet des vêtements de coton, et je puis assurer que de telles recherches, en permettant de connaître les éléments divers qui entrent dans la composition des prix définitifs, et de constater leur importance relative, font découvrir les réductions dont chacun de ces éléments serait susceptible, et parmi ces réductions celles qui présenteraient le plus d'avantages. Je suis persuadé que ces sortes d'analyses seraient très-utiles aux grandes administrations, à celles notamment qui ont les travaux publics pour objet, car elles leur permettraient de se rendre compte d'un grand nombre de frais susceptibles de réduction. Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance, quelques exemples qui s'appliquent aux travaux d'assainissement des villes. En un mot, l'analyse économique est appelée à rendre à la science de l'économie, les mêmes services que la chimie a retirés et retire chaque jour de l'analyse chimique. C'est de ce point de vue que je prie l'Académie de considérer le sujet que je traite.

Digitized by Google

L'élément le plus important que, de tout temps, l'analyse à mis en lumière est celui qui consiste dans les frais de la vente en détail. Ainsi, j'ai établi que ces frais, pour les objets de première nécessité, tels que le pain et la viande, s'élevaient au double des frais de fermage. Lorsque j'ai fait cette analyse, l'élément du fermage entrait pour environ trois *farthings* (six liards) dans le prix du pain de quatre livres, et l'élément des frais de vente en détail, pour six *farthings*. La même différence existait dans le prix de la viande. Il y aurait donc aujourd'hui à faire des réformes (je me réserve d'en parler plus tard) qui réduiraient de moitié et même de plus ces frais de vente en détail.

En général, il est résulté de mes analyses que les frais de vente en détail des produits agricoles, les frais de transport non compris, s'élevaient au double du fermage.

En Angleterre et dans le pays de Galles le revenu foncier s'élève à 80 millions sterl. environ, et à 60 millions, si l'on déduit le revenu foncier des villes. Or, si mon calcul est exact, l'économie que les consommateurs réaliseraient avec un meilleur système de vente en détail serait égale au montant de tous les impôts de ces deux pays.

C'est à Manchester que j'ai eu l'occasion de constater cette importance des frais de distribution. Pendant la crise cotonnière quelques manufacturiers avaient eu la pensée d'acheter du blé en gros et de faire préparer leur pain à leurs frais, tant pour la consommation de leurs propres familles que pour celles de leurs ouvriers. Or, l'un d'eux m'apprit que dans ces conditions le pain de quatre livres revenait à 8 sous environ, tandis que chez les détaillants il se vendait 14 sous et même 16 en tenant compte des différences de qualités.

Les analyses économiques qui ont été faites des dépenses de la classe ouvrière de Manchester, ont mis en lumière le fait suivant : la même somme d'argent procure des moyens d'existence pour un jour et demi, si elle est dépensée en achats à crédit (suivant la coutume des salariés de nos villes), pour deux jours si elle est employée en achats au comptant et pour trois jours si les achats sont faits en gros et au comptant. Il est donc bien évident que la question des frais de vente en détail touche à de graves intérêts.

Pour revenir à l'industrie cotonnière, l'analyse économique m'a montré que le marchand en gros ajoute 10 p. c. au prix des produits de cette industrie, et le marchand en détail 20 ou 25 p. c. : de telle sorte que dans le prix payé au détaillant, les

Digitized by Google

frais de vente entrent pour la moitié environ ; et il a été établi en effet que dans 76 millions sterl., produit total de la vente des cotonnades pendant une année, la vente à l'exportation figure pour 52 millions et les frais de la vente en détail pour 30 millions au moins. Lorsque je fis cette analyse les profits du manufacturier étaient extraordinairement réduits; si j'ai bonne mémoire, ils s'élevaient à peine à 6 p. c. du capital, et les salaires des ouvriers à 11 p. c., tandis que les prix de vente en détail n'avaient pas varié et que les profits des détaillants étaient plus forts que, tout ensemble, le salaire des manouvriers et des artistes, l'intérêt du capital engagé par le manufacturier et le bénéfice réalisé par ce dernier. La rémunération du fabricant pour son expérience, son capital, ses risques, est en moyenne au-dessous même de la rémunération du marchand en gros, c'est-à-dire du *distributeur* en gros.

Je laisse à la porte de la ferme et de la fabrique les questions relatives à la production, et je vais soumettre immédiatement à l'analyse les frais de transport, et notamment les frais de transport par les chemins de fer, grave sujet sur lequel j'ai eu l'occasion de dire toute ma pensée lorsque j'étais président de la section de commerce et d'agriculture de l'association pour le progrès de la science sociale. A cette époque, je me suis attaché à montrer les vices d'une législation qui livre les moyens publics de communication, en apparence à la concurrence, mais en réalité au monopole de compagnies commerciales dont le seul but est de réaliser des profits tandis qu'elles ne devraient recevoir que la rétribution d'un service avec responsabilité. C'est ainsi que nos communications intérieures ont à supporter une double charge et perte de temps d'un tiers.

J'ai démontré en outre qu'avec une semblable organisation, nous nous privons de 20,000 bureaux de poste et de 10,000 stations postales dans lesquelles on pourrait effectuer à bon marché le transport des petits paquets, au moyen des télégraphes-postes, comme cela se pratique en Belgique et en Suisse. L'usage des télégraphes-postes permet de contrôler la valeur des marchandises débitées par les détaillants et souvent de la réduire d'un tiers. Elle permet encore de se passer d'un grand nombre d'intermédiaires.

Mais il faut laisser ce sujet qui touche à des relations internationales. Je ferai remarquer cependant qu'au sujet des analyses économiques, les agitateurs pour le libre échange nous ont traité de fous (pour me servir d'un mot admis par l'usage), nous et nos chefs politiques, sous prétexte que nous signalions à

Digitized by Google

l'attention de mesquines questions économiques, et que nous négligeons celles qui sont importantes.

J'abandonne ce sujet pour revenir à l'analyse des frais de vente en détail, des produits agricoles ou autres achetés au détaillant, et pour mieux voir dans quelles conditions se fait cette vente, j'examinerai par exemple ce qui se passe dans la boutique du boulanger.

Il résulte de l'analyse, qu'un boulanger gagne en moyenne 12 shillings par sac de farine dont il tire 92 pains de 4 livres; qu'une boulangerie bien achalandée et contenant des fours de l'ancien système peut employer par semaine, 20 sacs, et livrer à peu près 1,800 pains de 4 livres. Il serait fâcheux qu'un seul boulanger eût à fournir à la consommation de tout un quartier, car sans concurrence il pourrait devenir négligent et insolent. Si donc cette consommation exige 40 sacs de farine ou 3,600 pains de 4 livres, il sera bon que pour un travail aussi important, il y ait deux boulangers en concurrence. Mais leur prospérité engendrera d'autres concurrents ; ils se trouveront bientôt quatre, réduits chacun à 10 sacs, puis huit réduits à 5 sacs, en supposant qu'ils se partagent également les acheteurs. Cependant les dépenses fixes d'établissement, les loyers, les fours, le matériel, les frais de boutique ne seront pas réduits en proportion de la réduction de consommation, quelquefois même ils ne seront pas réduits du tout, et le fardeau proportionnel des dépenses fixes d'établissement, grandissant à l'arrivée de chaque concurrent, les motifs et les moyens ordinaires de faire, pour le consommateur, des réductions de prix diminueront en même temps.

Il est d'usage, parmi les économistes, de proclamer qu'avec la concurrence libre, la concurrence illimitée, le public aura tout à souhait. J'ai parlé ailleurs de cette illusion pareille à celle qui consisterait à croire que pour obtenir la rapidité dans une course libre, il faut donner aux chevaux double ou triple charge.

Un grand nombre de détaillants font de mauvaises affaires, quelques-uns suppriment ou réduisent leurs charges excessives, mais ce ne sont là que des remèdes insuffisants contre les maux engendrés par la concurrence. Les conditions dans lesquelles elle place le commerce de détail, sont une source de pertes immenses par banqueroutes ou par faillites, pertes dont le chiffre s'élève, en Angleterre, à 40 millions de livres sterling par an, c'est-à-dire à une somme égale à nos dépenses publiques, supérieure aux intérêts de notre dette nationale.

Digitized by Google

La concurrence de cinq petits boutiquiers là ou deux suffiraient, me paraît, surtout lorsqu'il s'agit de la vente de produits alimentaires, être aussi fâcheuse pour la masse que pour l'élite des consommateurs. Le petit boulanger avec ses lourdes charges d'établissement, loue en garni et pour un faible loyer la partie supérieure de sa maison, puis il entasse sa famille au rez-de-chaussée. Mais cela ne suffit pas. Il réduit alors le poids de ses pains, il trompe l'acheteur. La famille augmentant, il s'endette auprès de son marchand de grains qu'il lui fournit de la farine de qualité inférieure. Pour corriger la mauvaise couleur de sa farine, notre boulanger y mêle de l'alun et le voilà entré dans le champ de la falsification. Pour se procurer de la farine au plus bas prix possible, il s'adresse à quelque marchand qui a été amené, par des demandes semblables, à pratiquer les falsifications en gros. D'autre part, lorsqu'il vend sa marchandise à des clients appartenant aux classes supérieures, notre boulanger s'entend avec les domestiques et porte sur ses comptes plus de pains qu'il n'en a fournis.

Le boucher est poussé par la concurrence à vendre de la viande de mauvaise qualité aux classes pauvres, et à tromper sur le poids les classes aisées ; il trompe par conséquent tout le monde.

Les effets de la concurrence sont les mêmes dans le commerce de l'épicerie, et particulièrement pour les petits épiciers. Mais la variété des produits qu'ils débitent fait qu'ils ont des relations plus compliquées avec les falsificateurs en gros. Les boutiquiers Yankees se sont rendus fameux par la vente de noix muscades fabriquées avec du bois. Mais la falsification la plus repoussante (et l'on ne sait qui l'on doit le plus blâmer ici, du falsificateur ou du gouvernement qui l'a tolérée) est celle qui consistait à fabriquer, à l'aide d'une machine, des fèves de café avec du bois d'orme pourri tiré des vieux cercueils des cimetières. L'inventeur de cette machine a pris récemment un brevet. Le fait est constant.

Il a été prouvé par-devant un comité d'enquête du parlement que par l'effet également d'une concurrence pour ainsi dire double, la pratique des falsifications avait pénétré, je le dis à regret, jusque dans une classe de marchands plus instruits que les autres, dans celle des apothicaires et des pharmaciens. Par l'analyse chimique, on a pu constater que des médicaments avaient été adultérés, bien qu'ils eussent été vendus au public avec 60 et 80 p. c. de bénéfice. Des médecins avaient ordonné comme dérivatifs des emplâtres de moutarde. Ces emplâtres

Digitized by Google

préparées par un pharmacien n'ayant aucune action, on en fit l'analyse, et l'on trouva que la moutarde avait été falsifiée au moyen du plâtre de Paris.

M. Nashmith, l'inventeur du marteau à vapeur, m'a raconté qu'un des premiers acheteurs de ce puissant engin a été un homme qui voulait s'en servir pour écraser le plâtre avec lequel il fabriquait de la moutarde. Quant aux vêtements de laine, on peut dire qu'ils ont été exclusivement falsifiés avec des haillons de laine tirés du fumier ou d'autres milieux empestés. On fait de ces débris une matière appelée *shoddy*, et l'on mélange cette ordure avec de la laine neuve. A cette falsification servent encore les haillons, rebut des hôpitaux, et les vieux linceuls. Mon attention a été particulièrement attirée sur ce point, parce que d'après la théorie de la contagion (théorie qui a soulevé récemment une polémique entre les médecins et les défenseurs du système des quarantaines), ces amas de matières corrompues, provenant de demeures empestées, devaient avoir été tous de nouveaux foyers d'infection. Mais le mode de propagation d'une maladie spéciale, ou d'une maladie quelconque est encore un mystère, et je crois qu'en passant par les manipulations auxquelles on les soumet, les robes des morts peuvent sans danger devenir de riches robes de chasse à l'usage des belles dames vivantes et bien portantes.

Pour montrer jusqu'à quel point l'habitude de frauder est devenue commune dans le commerce de détail, je citerai un grand bourg de Lambeth, qui, par six mille voix environ, a envoyé au parlement le patriotique membre et l'écrivain bien connu, M. Thighes, bourg dont quatre à cinq mille boutiquiers viennent de comparaître devant les magistrats sous l'inculpation de s'être servi de faux poids et de fausses mesures dans la vente des denrées alimentaires aux pauvres. La concurrence excessive est suivie d'une dépravation morale telle qu'elle est incroyable pour ceux qui n'en ont pas eu les preuves sous les yeux. Notre accise est en conflit perpétuel avec les petits détaillants à cause de la falsification de la bière. Mais mes enquêtes de police touchant l'extension de la criminalité, m'ont appris que les débitants de bière, ceux qui tiennent des brasseries dans les districts ruraux, ne se font pas seulement la concurrence en vendant de la bière falsifiée; ils excitent encore les appétits grossiers des jeunes gens de la plus basse classe par les orgies les plus honteuses. . .

Examinons maintenant par quels moyens cette extension

Digitized by Google

pourrait être empêchée, et comment on pourrait porter remède à tant d'infirmités morales.

D'après ma conviction, il faut que le remède soit un remède économique. Il doit consister dans une organisation de la vente en détail qui réduise les charges du consommateur et rende la fraude difficile et inutile. On pourrait peut-être arriver à ce résultat par la méthode coopérative dont je vais présenter quelques exemples.

Il y a quelque temps, pendant une période de misère, le prix du pain monta et sa qualité devint si mauvaise qu'il se forma une société pour la fabrication et la vente de cette substance alimentaire. Les actions furent immédiatement souscrites au pair. La direction de cette entreprise échut à des mains habiles, le prix du pain en détail fut réduit de moitié, les acheteurs, en outre, furent sûrs de la bonne qualité de la marchandise. Plus tard la direction du comité se relâcha et la plupart des actions furent achetées par un habile spéculateur qui était déjà à la tête de grandes affaires, et qui continua à approvisionner le public de pain de très-bonne qualité et à prix réduit. En Lancashire et en Yorkshire le peuple a coutume d'acheter de la farine et de préparer lui-même son pain ; mais, par suite de la concurrence, les détaillants en arrivèrent à vendre très-cher de la farine de très-mauvaise qualité. Aussi la pensée de créer un grenier coopératif, qui permît de livrer au consommateur de bon blé à bon marché, fut-elle accueillie avec empressement, et à Rochdale seulement le nombre de souscripteurs aux actions de la Société fut suffisant pour assurer le succès de l'entreprise. Le résultat de cette association a été que les frais de distribution du blé au consommateur ont été réduits de 25 p. c. à 8 p. c. Cet exemple a été suivi avec succès à Leeds et ailleurs, où l'on a pu recueillir aussi un très-grand nombre de souscripteurs.

Quelques imaginations se sont égarées à la recherche des causes du succès de ces institutions ; pourtant, au point de vue de l'économie et de ses principes, il n'y avait rien là de bien nouveau ni de bien étonnant. L'explication de ce succès est dans l'amélioration d'un des rouages de la vente en détail, je veux parler de la réduction des frais fixes d'établissement. — J'ai appris qu'à Leeds l'ouverture d'un seul grenier coopératif fit fermer boutique à 40 détaillants de farine. Qu'en résulta-t-il? C'est que 40 établissements séparés ayant à payer 40 loyers, 40 impôts, autant de dépenses pour l'éclairage, le matériel, le service imparfaitement fait, furent remplacés par un seul éta-

Digitized by Google

blissement plus complet sous tous les rapports. D'ailleurs, dans ce grand établissement dont les charges étaient réduites, on ne vendait pas à crédit, et l'on n'avait pas, comme les détaillants, à supporter les pertes provenant de mauvaises créances. Point de frais de billets, d'avis, et tant d'autres que le petit marchand est forcé de faire s'il veut détourner les acheteurs de la boutique de son concurrent. En achetant par grandes quantités et au comptant, la société coopérative obtenait la marchandise à bien meilleur marché que le petit acheteur; elle pouvait même se passer du marchand de farine en gros, acheter du grain et le faire moudre au profit des actionnaires. Dans des conditions si inégales, le malheureux détaillant doit succomber sous le poids des charges, et par l'effet de ses manipulations frauduleuses.

Lorsque ces conditions essentielles, à savoir : la réduction des charges d'établissement et l'affluence d'un grand nombre de consommateurs amenés par la confiance, ne se trouvent pas réunies dès le principe, ou ne le sont pas de bonne heure, les sociétés coopératives échouent.

Des résultats non moins importants ont également été obtenus par des efforts individuels, qui se sont appliqués à l'amélioration des machines et à la réduction des frais d'établissement.

La falsification de la bière a amené en Angleterre la création de brasseries et de boulangeries domestiques, c'est-à-dire à domicile. Mais l'analyse économique de la fabrication de la bière, faite par un expert digne de foi, prouve que les brasseries établies sur une grande échelle rendent 16 p. c. de plus que les brasseries domestiques. Les grands brasseurs seraient très-heureux, en général, d'avoir pour profit cet excédant de produit, eux qui se contentent d'ordinaire d'un bénéfice de 8 p. c. Si donc le consommateur faisait ses achats directement au grand brasseur, au lieu de s'adresser au détaillant, la peine de brasser pour son propre compte lui serait épargnée pour moins que rien. Quant à la boulangerie, j'ai prouvé aux ouvriers de Rochdale, sur l'autorité d'une analyse économique faite par un expert, qui si l'on tient compte du pain qui se perd dans la fabrication à domicile, l'économie réalisée par la fabrication en grand n'est pas moindre de 11 p. c. Le petit boulanger consomme 2 ¼ livres de coke pour faire cuire un pain de 4 livres. Or il existe dans la maison à expériences de la section anglaise de l'Exposition universelle une machine nouvelle, c'est-à-dire un four qui cuit le pain avec un tiers d'économie sur le combustible employé par

Digitized by Google

le petit boulanger ; et les améliorations dans les procédés sont probablement telles aujourd'hui que les économies réalisées par les boulangers en grand doivent égaler celles que réalisent les grands brasseurs. Je crois que, de même, dans les grandes villes, les particuliers pourraient faire cuire la viande pour rien. C'est ainsi que dans cet établissement de notre exposition, il y a une cuisine où se préparent, sous la direction du capitaine Warrens, les rations de 100 soldats. Cette préparation exige 24 livres de charbon, ou 4 onces par tête, tandis que dans d'autres conditions il en faudrait 50 ou 60 livres. De plus, les appareils de cette cuisine sont disposés de manière à recueillir le suif, le lard, que sais-je encore? toutes matières dont la valeur procure une économie de 10 p. c. sur le prix de la viande. Sans m'arrêter à cette dernière économie, je citerai le fait suivant, relatif à un grand manufacturier de Glasgow. Il voyait avec la plus grande peine ses ouvriers acheter chez les détaillants du pain de mauvaise qualité. Il établit alors une boulangerie au moyen de laquelle il pût fournir à ses ouvriers du meilleur pain à meilleur marché. Les ouvriers d'autres manufactures ayant goûté de ce pain, prièrent notre fabricant de les faire participer aux avantages que trouvaient ses propres ouvriers dans sa boulangerie; il y consentit, et sa fabrication de pain prit bientôt de telles proportions qu'elle surpassa en importance sa fabrication de coton.

Dans des circonstances analogues, un autre manufacturier de Glasgow établit un restaurant pour ses ouvriers, et il fut bientôt amené à en établir d'autres sur divers points de la ville. Il fournissait aux ouvriers de la bonne nourriture à 5 p. c. de bénéfice, le fonds de réserve compris, tandis que les petits restaurateurs prenaient 25 p. c. pour leur rémunération. Cet exemple a été suivi avec succès à Edimbourg, à Manchester, et la raison commune de ces succès est l'économie réalisée sur les frais et charges d'établissement. Ces restaurants, en effet, n'ont prospéré, je crois, que lorsque le nombre des consommateurs a été journellement de 500 au moins ; il s'est élevé quelquefois à 800 et même 1,000; or c'est à peine si le vingtième de ce nombre fréquentaient autrefois les petits restaurants qui tous supportaient séparément de lourds frais d'établissement et ne faisaient que de minces profits, en vendant chèrement des aliments mauvais.

Le succès de ces établissements fondés au profit des classes ouvrières, a été entravé par les sociétés de tempérance sous l'influence desquelles on a refusé de débiter aux ouvriers leurs boissons favorites, la bière et les liqueurs fermentées.

Digitized by Google

Un magasin de coopération a été récemment ouvert à Londres pour la vente des épiceries et de beaucoup d'autres marchandises aux employés publics et à tous les serviteurs de l'Etat dont les appointements sont minimes. J'ai étudié les résultats de cette institution et j'ai appris que, dans l'espace d'un an, le chiffre des achats s'était élevé à 36,000 liv. st. (900,000 fr.). De l'aveu des consommateurs, les marchandises vendues dans ce magasin sont d'une qualité exceptionnelle, et moins chères d'un quart que celles des détaillants ordinaires. Les membres de la commission de surveillance de cet établissement, ainsi que les actionnaires, sont au nombre des consommateurs ; ils se trouvent ainsi exposés aux représentations de leurs femmes et à celles des actionnaires, soit individuellement, soit en assemblée. Il me semble que ces garanties de la bonne qualité et du bas prix des marchandises sont nouvelles et d'un ordre élevé, et qu'elles écartent définitivement les motifs et les moyens de falsifier les marchandises. Le profit moral accompagne ici le profit économique.

Cet établissement de distribution en détail en remplace un grand nombre d'autres peut-être honorables, mais de condition moyenne et dont les propriétaires vendaient à des prix triples ou quadruples en présentant moins de garanties.

En voyant cette tendance à modifier les conditions et à réduire les frais de la vente en détail, au moyen d'associations collectives, de société coopératives, ou par des efforts individuels, on m'a demandé avec effroi si j'avais réfléchi aux conséquences d'une pareille réforme et au sort de cette grande partie de la classe moyenne qui se compose de détaillants et de boutiquiers ; l'on m'a également invité à donner mon avis sur ce point.

Je ne pense pas que cette réforme, qui me semble être inévitable, puisse s'opérer rapidement, et je ne saurais, quant à présent, dire comment se fera l'absorption de cette partie considérable de la classe moyenne qui en serait atteinte. Mais j'ai une croyance générale, c'est que cette réforme, qu'elle s'accomplisse ou tôt ou tard, sera un progrès analogue à celui que les machines ont amené en épargnant du travail. Je crois qu'elle aura moins d'inconvénients qu'on ne suppose pour la classe dépossédée, qui de bonne heure en ressentira les avantages, en même temps que la communauté tout entière. On peut prévoir que le changement apporté dans la condition du détaillant sera à peu près celui-ci : de petit boutiquier il deviendra commis d'un certain degré dans une des grandes associations, ou dans quelque

Digitized by Google

grand établissement placé sous une direction individuelle. Un tel changement, au lieu d'être, comme on pourrait le croire, le passage de l'indépendance à la dépendance, aurait un résultat tout contraire. C'est le petit boutiquier qui, par sa condition misérable, précaire, quelquefois dégradante, est dans la dépendance; il dépend du caprice de l'acheteur, il dépend de son concurrent, il dépend quelquefois de la nécessité de tromper; il faut qu'il veille, qu'il tremble, qu'il rampe, le tout pour vivre dans une condition souvent inférieure à celle de l'ouvrier. Ce serait au contraire, et comparativement, un progrès vers l'indépendance en toutes choses pour le détaillant que de passer, de cette existence précaire, à la sécurité, à l'aisance et à la dignité d'un employé honoré. On peut se rendre compte du changement qui s'opérerait dans dans ce sens, en considérant le même individu dans les deux conditions d'employé et de détaillant. Il arrive souvent que des contre-maîtres ou d'autres ouvriers qui ont amassé quelque argent sont tentés de s'établir comme boutiquiers. Mais souvent aussi on les voit revenir, ayant perdu cette apparence extérieure de bien-être qu'ils avaient avant leur départ, le corps usé de soucis et de misère, portant en quelque sorte l'empreinte de la condition que leur égarement leur a fait préférer.

Je puis donc conclure de ce qui précède que les résultats, tant sociaux qu'économiques, de la réforme que j'annonce, se traduiront par les bénéfices de l'ordre le plus élevé. Economiquement, la réduction des prix stimulera la consommation, augmentera la demande et la production. La nécessité de trouver des moyens propres à faciliter la vente à bon marché, sera aussi le meilleur stimulant pour pousser dans la voie de la production à bon marché.

EDW. CHADWICK.

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ORÉGON (1).

Le double objet que j'ai en vue en publiant cette notice, est de faire connaître l'état de la Religion dans le Canada, sur lequel un second voyage en Europe m'a donné la preuve que l'on ne possède pas de renseignements assez corrects, — et en même temps d'appeler l'attention des catholiques sur la fondation de la mission de la Rivière-Rouge et de celle de l'Orégon, à l'égard desquelles on manque également de renseignements exacts.

J'ose me flatter que ces détails, quoique donnés par une main si peu habile, seront lus avec intérêt par les catholiques de la Belgique et des autres pays, toujours avides et heureux d'apprendre que la Foi, pour être voyageuse, est toujours féconde, ne perd rien de son activité et de sa force, mais s'empare aussi vigoureusement que jadis de pays lointains et inconnus où elle enfante de nouveaux peuples pour les réunir à la grande famille catholique. Oui, il est aussi vrai de dire au XIXe siècle, que du temps des apôtres : *que ceux qui devaient être sauvés se réunissaient tous les jours à l'Eglise.* Puissent-ils y trouver leur plus douce récompense pour les nobles et généreux sacrifices qu'ils s'imposent pour aider les Missionnaires !

Le Canada, tel qu'il est constitué maintenant, possède deux siéges archiépiscopaux, l'un à Québec et l'autre à Halifax, et douze évêchés, indépendamment des deux qui se trouvent dans l'île de Terre-Neuve et de celui de l'île du Prince Edouard, ces provinces ayant refusé leur adhésion à la confédération qui a été proclamée le premier juillet de cette année (1867). Ainsi on voit qu'il y a actuellement 17 évêchés dans le territoire occupé autrefois par la France dans l'Amérique du Nord, jusqu'à la conquête

(1) Nous devons cette intéressante notice à l'obligeance de Mgr Mod. Demers, évêque de l'île de Van Couver, dans l'Amérique septentrionale.

Digitized by Google

de cet immense pays par les Anglais en 1759, confirmée par le traité de Paris de 1763. Par suite de ce changement de domination, le Canada ne s'est point ressenti de la tourmente de la Révolution française, et ayant échappé au torrent destructeur du philosophisme du XVIIIe siècle, a conservé sa foi, sa religion et sa langue. Il possède, dans chaque ville épiscopale, des colléges et des séminaires, et une université à Québec, établie sur un excellent pied et entièrement sous la direction du clergé : les élèves y ont leur logement et sont sous la surveillance d'un prêtre de la maison. Les cours y sont les mêmes que dans les universités d'Europe. Il y a en outre cinq colléges sur divers points du pays.

Enfant du sol canadien, je n'y ai jamais travaillé à la conversion des sauvages qui y sont tous chrétiens et catholiques depuis près de deux siècles. Après y avoir exercé le saint ministère pendant dix-huit mois, j'eus le bonheur d'en partir en 1837 pour aller débuter dans la mission de Saint-Boniface de la Rivière-Rouge, à la distance d'environ 700 lieues, et sur laquelle je dois donner quelques détails.

Fondée en 1817 par deux prêtres canadiens, dont l'un devint évêque *in partibus* en 1822, cette mission a pris des accroissements considérables : outre le successeur de l'évêque fondateur, décédé en 1854, il y a maintenant deux vicaires apostoliques, entre lesquels est partagé le vaste territoire, à l'est des Montagnes Rocheuses, et qui s'étend jusqu'à la mer Arctique.

Les Sœurs Grises de Montréal (Canada), depuis longtemps établies à Saint-Boniface, y ont fondé deux colonies, dont l'une sur le fleuve Mackenzie, qui décharge ses eaux dans la mer du Nord. Depuis 1854 cette mission est entre les mains des PP. Oblats de Marie Immaculée, qui ont dans leurs rangs plusieurs Canadiens et, en premier lieu, l'évêque de Saint-Boniface. Voilà ce qu'a fait la jeune église du Canada, en poussant ses ramifications jusqu'aux Montagnes Rocheuses, qu'elle traverse ensuite pour aller planter l'étendard de la Croix sur les bords de l'océan Pacifique, à une distance d'environ 800 lieues de Saint-Boniface, et les porteurs de cet étendard seront encore deux prêtres du Canada.

En 1838, M. François-Norbert Blanchet quittait une riche et belle paroisse du diocèse de Montréal, au Canada, et partait, avec le titre de vicaire général de l'archevêque de Québec, pour Saint-Boniface de la Rivière-Rouge où, comme on l'a vu, je l'avais devancé d'une année. On avait laissé à l'évêque du lieu

Digitized by Google

de lui nommer un compagnon, et son choix tomba sur moi : mes vœux étaient accomplis.

Partis de Saint-Boniface le 11 juillet, les deux missionnaires, à travers mille dangers, arrivèrent à leur destination le 24 novembre. Ils étaient envoyés pour porter les secours de la Religion aux Canadiens employés par la compagnie anglaise faisant la traite des pelleteries avec les naturels du pays ; ces employés étaient au nombre de 200 environ, plus quelques Américains, ce qui constituait une population totale d'environ 300 âmes. Mais en même temps les Indiens devaient réclamer une large part dans l'exercice de leur ministère, et la suite fera voir qu'il ne fut pas infructueux. Mais quelle tâche immense leur était imposée! Soixante-dix-huit tribus indiennes, parlant presque toutes des idiomes différents, et répandues sur un territoire s'étendant depuis la Californie jusqu'à l'Amérique russe : tels devaient être leur troupeau et le théâtre de leurs travaux! Ils ne se faisaient point illusion sur les difficultés qu'ils devaient rencontrer dans l'exécution ; mais ne se reconnaissant que de faibles et indignes instruments dans les mains de Celui qui, pour montrer la puissance de son bras, n'a pas confié aux anges la continuation de son œuvre, le salut du monde, mais a voulu l'opérer par le ministère des hommes, les deux missionnaires mirent leur confiance en Dieu, le priant de bénir une œuvre entreprise pour la gloire de son saint Nom, et l'honneur de son Eglise.

Le commencement était petit : c'était le grain de sénevé ; mais il a crû et est devenu un arbre. Pendant les quatre premières années, de 1838 à 1842, les deux missionnaires furent seuls pour cultiver ce vaste champ, et il est plus facile d'imaginer que de décrire les travaux auxquels ils durent se livrer et les courses qu'ils durent entreprendre pour visiter tant de tribus, leur enseigner les premières vérités du christianisme et baptiser les enfants. Mais le Canada leur vint encore en aide : deux autres prêtres arrivèrent dans le mois de septembre 1842. Cependant les miséricordes du Seigneur sur ce pays se manifestaient d'un autre côté ; au printemps de 1840, un Jésuite, le R. P. De Smet, bien connu en Belgique, partit à travers les plaines pour évangéliser les Indiens des Montagnes Rocheuses, ne sachant pas qu'il avait été devancé par des prêtres du Canada, dès 1838. La manière dont sa présence dans les plaines me fut annoncée est si singulière que je ne puis m'empêcher d'en rendre compte en peu de mots.

Cette année, comme la précédente, j'avais dirigé mes pas vers le haut Orégon, jusqu'à une distance d'environ 600 milles, pour visiter les tribus chez lesquelles les RR. PP. Jésuites ont

Digitized by Google

fondé des missions plus tard. Un jour arriva un employé de la compagnie anglaise (compagnie des fourrures), auquel était confié un petit poste de traite au milieu des Indiens appelés, quoique à tort, Têtes-plates : il me dit qu'à son départ de ce poste, il courait un bruit parmi les sauvages que des prêtres français avaient été vus dans les prairies. On comprend quel sujet de joie ce dut être pour moi d'apprendre que de nouveaux ouvriers venaient conquérir à la fois une autre partie de cette vigne immense et encore inculte. Toutefois ce n'était qu'une rumeur vague et incertaine. Cependant, pour savoir ce qui en était, j'écrivis par le retour de cet employé, une lettre que j'adressai ainsi : *Aux prêtres français dans les prairies.* Il m'annonça que le R. P. De Smet avait poussé ses courses jusque là, mais qu'il en était reparti, pour se diriger vers Saint-Louis du Missouri. Confiant ma missive à des Indiens, entre les mains desquels une lettre est comme un dépôt sacré et mystérieux, ils atteignirent le P. De Smet après plusieurs jours de marche; et alors j'ose espérer que sa joie ne fut pas moins grande que la mienne en apprenant que deux prêtres étaient déjà dans l'Orégon (1). A son troisième voyage, en 1842, il descendit le fleuve Colombia, et on comprendra facilement avec quel bonheur et quelle effusion de cœur les deux missionnaires l'embrassèrent, en rendant grâces au Ciel d'avoir envoyé dans le champ un troisième ouvrier, un autre soldat pour combattre les combats du Seigneur.

En 1841, j'allai visiter les sauvages de la côte Nord, à une distance de 300 milles; en 1842, je me dirigeai dans cette partie du pays, laquelle, comme l'île de Van Couver (2), demeura aux

(1) Ce nom n'est pas d'origine indienne. On sait qu'un marin espagnol, le capitaine Quadra, remonta, vers le milieu du XVIIIe siècle, la côte du Pacifique jusqu'à l'île Van Couver, en même temps que le capitaine Van Couver, de la marine anglaise, y arrivait aussi de son côté. C'est pour cette raison que, sur les anciennes cartes, cette île est appelée *Quadra-Van Couver*. En espagnol, oreille se dit *oreja*, l'augmentatif étant *on*, les Espagnols, voyant les Indiens de la côte portant de larges coquillages à leurs oreilles, durent s'écrier tout naturellement : *Que Oregon*, prononciation beaucoup plus facile pour les étrangers.

(2) Cette île est située près de la côte du Pacifique, commençant vers le 48e degré de latitude nord, et courant dans cette direction sur une longueur de 290 milles; sa largeur moyenne est de 60 milles et sa superficie d'environ 2,000 lieues ou de 18,000 milles. Le climat y est à peu près le même qu'en Irlande. L'hiver y est pluvieux, la neige y reste rarement plus d'un mois sur la terre. La saison d'été est des plus agréables que l'on puisse voir, la chaleur étant légèrement tempérée par la brise de la mer. Le sol est fertile; les légumes, les céréales et les fruits du Nord de l'Europe y viennent très-bien. Les objets d'exportation consistent en fourrures, peaux, bois et charbons de terre, qui y sont en grande abondance. Les sauvages vivent principalement de chasse et de pêche, se contentant de cultiver les pommes de terre.

Digitized by Google

Anglais par le traité de 1846, et maintenant appelée Colombie anglaise, au nord du 49e degré de latitude. Là encore aucun prêtre n'avait laissé l'empreinte de ses pieds; le Très-Saint Sacrifice de la messe n'y avait jamais été offert. O Dieu, quelles faveurs inffables vous me réserviez! Non, je n'étais pas digne de tant de bonheur! Parti le 29 juin, j'étais de retour auprès de mon compagnon le 13 avril de l'année suivante (1843), après une absence de près de dix mois, que je mets au nombre des plus heureux de ma vie. J'avais bien eu quelque chose à souffrir sous le rapport de la vie, réduit presque tout le temps à vivre de saumon séché au soleil et de viande de cheval, sans pain; mais j'avais baptisé 565 enfants et jeté les premières semences du christianisme parmi plus de 2,000 Indiens; j'étais heureux et content. Ainsi, me tenant dans les bornes que je me suis imposées, et après avoir mis le lecteur à même d'entrevoir et de suivre les progrès qui assureront bientôt un si beau triomphe à la religion catholique dans l'Orégon, je me contenterai de dire, et on le voit déjà du reste, que du nord au sud et de l'est à l'ouest, le drapeau de la foi était arboré sur tous les points d'un champ immense, duquel devait sortir une moisson abondante. Les impressions faites sur les tribus indiennes, loin de s'effacer, préparent à de nouveaux ouvriers des succès nouveaux; les travaux, les fatigues et les privations des premiers missionnaires vont être récompensés au centuple par la conversion de milliers de sauvages qui me disent aujourd'hui : « Oui, « nous avons raison de t'appeler notre premier père; avant ton « arrivée au milieu de nous il faisait nuit dans nos âmes, nos « yeux et nos oreilles étaient fermés; mais maintenant il fait « jour dans nos âmes, nos yeux sont ouverts, et de nos oreilles « ta parole est allée droit à nos cœurs pour les rendre bons. »

Les choses étaient dans cet état dans l'Orégon, lorsque en 1846 le Saint-Siége, pour y asseoir l'Eglise sur des bases plus solides, y forma une province ecclésiastique; le vicaire général, M. F.-N. Blanchet, fut nommé archevêque, M. A. Blanchet, évêque de Nisqually, dans le territoire de Washington, et celui qui trace ces lignes, évêque de l'île Van Couver et de la Colombie anglaise, qui fut détachée de mon diocèse en 1864, et donnée aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, dont R. P. Louis Jos. d'Herbomez fut nommé vicaire apostolique. A cela, je dois ajouter que l'érection d'un nouveau vicariat apostolique dans l'Orégon a été demandée au Saint-Siége par les évêques réunis en concile à Baltimore, au mois d'octobre dernier.

Ainsi, on le voit, la hiérarchie de l'Eglise catholique s'étend

Digitized by Google

et se consolide sur les deux immenses territoires séparés par la chaîne des Montagnes-Rocheuses.

Dans la province ecclésiastique de l'Orégon, les évêques se sont imposé les plus grands sacrifices afin de se procurer des religieuses pour enseigner les jeunes filles et s'occuper des autres œuvres de charité. Ils ont des Sœurs de la Providence, des SS. Noms de Jésus et de Marie, dans l'Orégon et le territoire de Washington, et des Sœurs de Sainte-Anne dans l'île Van Couver et la Colombie anglaise, au nombre d'environ 75 ou 80, toutes sorties de communautés établies au Canada.

Nommé évêque en 1846 et consacré le 30 novembre 1847, je dus venir en Europe pour me procurer des prêtres, ainsi que les secours et les choses nécessaires pour fonder mon évêché. On comprend que, premier évêque de ce diocèse, j'eus tout à faire, tout à créer. Regardant autour de moi, je me procurai un terrain là où est maintenant la petite ville de Victoria, dont la population s'élève à 6 ou 7 mille âmes, et qui ne date que de 1858, lors de la découverte des mines d'or dans la Colombie anglaise. Jusqu'à cette époque, il n'y avait eu à peu près sur cette île que le comptoir de la Compagnie anglaise, établi en 1843, et la population européenne ne dépassait pas le chiffre de 200. Comme il n'était pas facile alors de se procurer les matériaux nécessaires, ce ne fut qu'à la fin de la seconde année que je pus habiter une maison en bois, bâtie à grands frais et qui me sert encore de demeure. En attendant, je demeurais dans une maison en bois brut et enduit de terre à l'intérieur et à l'extérieur. Il n'était pas nécessaire d'y mettre des ventilateurs, car l'air y entrait assez librement par les trous et par les fentes, et circulait parfois jusqu'à éteindre une chandelle sur ma table. Mais me rappelant que mon divin Maître était né dans une étable, je n'avais pas raison de me plaindre. Ma cathédrale est aussi en bois, mais propre et décemment ornée à l'intérieur, tout aussi bien qu'aucune autre église dans la province ecclésiastique de l'Orégon.

Les Indiens, encore sauvages et barbares, y étaient au nombre d'environ 10,000, chiffre bien réduit maintenant par les vices et les désordres que la civilisation a apportés parmi eux, les blancs les regardant à peine comme des êtres humains. Mais grâces en soient rendues au Seigneur, assisté par de bons et zélés prêtres, j'ai réussi à en sauver un nombre considérable du naufrage. Quatre chapelles existent déjà au milieu des différentes tribus. Dans l'une de ces chrétientés naissantes, à 40 milles de Victoria, j'ai établi des écoles pour les garçons et pour les filles; j'y ai créé un établissement pour les bonnes Sœurs de

Digitized by Google

Sainte-Anne, qui s'occupent de leur éducation en les formant aux habitudes de la vie domestique. Pour fonder ces établissements, je suis réduit à mes faibles ressources et aux allocations que je reçois de la Propagation de la Foi, qui sont loin d'être en rapport avec des besoins toujours croissants. Le gouvernement colonial, je dois le dire, non par antipathie ni opposition, mais par principe, n'accorde aucun subside aux cultes des différentes dénominations, anglicane, presbytérienne et méthodiste, qui existent dans le pays. Le culte catholique ne pouvait donc s'attendre à aucun privilége.

Dans la ville de Victoria, les Sœurs de Sainte-Anne tiennent une école dans laquelle les filles des Européens reçoivent une éducation aussi soignée qu'en aucun autre pays ; j'y ai aussi une école pour les garçons, organisée sur un excellent pied.

Voilà, en peu de mots, ce que, par la grâce de Dieu et au prix de grands sacrifices et d'une abnégation sans réserve, j'ai pu accomplir jusqu'ici. Mais d'autres institutions non moins importantes, manquent encore — un asile pour les orphelins et un hôpital, dont les Sœurs sont prêtes à se charger aussitôt que les bâtiments seront construits. C'est principalement pour ces deux objets que le Très-Saint Père, par un rescrit en date du 17 septembre 1865, m'a accordé la permission de m'absenter de mon diocèse, afin de me procurer les secours nécessaires en faisant appel à la charité des fidèles. Je tiens aussi une lettre de son Eminence le cardinal Barnabò, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, me recommandant à tous les évêques auxquels je pourrais m'adresser.

Pour ce qui regarde la Belgique en particulier, le Congrès de Malines, auquel je suis heureux d'avoir assisté, m'a appris que, attaqués dans ce qu'ils ont de plus cher, le foyer domestique, la vie sociale et, avant tout, leur Religion, éléments vivifiants et principes conservateurs de toute société humaine, les catholiques ont d'immenses sacrifices à s'imposer pour sortir vainqueurs de la lutte terrible dans laquelle ils sont engagés. Cependant, *intus timores, foris pugnæ;* et je me permettrai de leur dire: La lutte chez vous s'annonce avec des signes alarmants; combattez vaillamment pour vos foyers : *intus timores;* mais des combats sont aussi livrés au dehors, à l'étranger, *foris pugnæ;* les missionnaires ont à soutenir des luttes d'un autre genre; dans l'Amérique principalement, entourés des adhérents de mille et une sectes qui y pullulent, ils ont à combattre les erreurs, à détruire les accusations portées contre les vérités de la Religion et à dissiper les préjugés, fruits qui proviennent

Digitized by Google

plus souvent de l'ignorance que d'une pure malice. Chez les infidèles, les Indiens, autre espèce de combat : ils ont à déraciner du cœur de ces peuples des vices et des superstitions qui doivent y être remplacés par la pratique des préceptes évangéliques et des vertus chrétiennes.

Ainsi notre combat est votre combat; celui de la vérité, de la Religion, celui du Seigneur, auteur et consommateur de notre foi. Partagez donc vos aumônes, *hæc opportuit facere, et illa non omittere*. Assistez les pionniers de la foi dans les pays étrangers, dans leurs difficultés et leurs efforts, et une rosée de bénédictions célestes descendra sur les vôtres!

En effet, on ne peut douter que Dieu n'ait pour agréable et ne récompense, quelquefois même dès ce monde, les sacrifices que l'on fait en faveur des missions chez les infidèles, et les deux faits suivants, dont je garantis la certitude, en sont des preuves frappantes. Il y a quelques années, un évêque missionnaire de l'Amérique se trouvait dans une ville de France. Une mère de famille, dans la profonde tristesse où elle était de n'avoir pas pu élever d'enfants, se rendit auprès du missionnaire et le pria de dire une messe pour obtenir de Dieu ce qu'elle lui avait tant de fois demandé, s'engageant à remettre pour lui au bureau de la Propagation de la Foi la somme de 1,000 fr. si le Ciel exauçait ses vœux. Deux ans après son retour dans son diocèse, l'évêque avait tout oublié, lorsqu'il reçut une lettre par laquelle la Dame lui apprenait qu'elle avait un fils âgé de près de deux ans, fort et robuste et promettant de vivre longtemps.

Le fait suivant n'est pas moins remarquable.

Une dame veuve, et qui concentrait toutes ses affections dans son fils, alors étudiant dans un de nos séminaires du Canada, tombe tout à coup gravement malade ; son fils, dont elle recevait un juste retour de tendresse et d'amour, n'avait jamais eu la pensée de s'engager dans les missions indiennes et ne se sentait nul attrait pour ce genre d'apostolat, et cependant il ne balança pas un instant. Rempli d'un courage généreux, il s'engagea à s'y dévouer, afin d'obtenir la santé de sa mère. Dès ce moment, le danger cessa, et elle fut rendue à une santé parfaite. Elle vit encore, et son fils est maintenant un de nos évêques missionnaires dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires, et, je le répète, j'en garantis l'authenticité.

Comme les prières sont la seule chose que je puisse donner

Digitized by Google

en retour des aumônes que je reçois des fidèles, je me suis fait un devoir de célébrer deux messes chaque mois aussi longtemps que je vivrai, à l'intention de tous mes bienfaiteurs, vivants et défunts, et j'aurai soin que ces messes continuent à être dites quand je ne serai plus. D'ailleurs, des prières ferventes s'échappent tous les jours des cœurs purs et innocents des orphelins déjà recueillis par les bonnes Sœurs de Sainte-Anne, pour les personnes charitables qui s'intéressent à leur sort malheureux. *Beatus vir qui intelligit super egenum et pauperum; in die mala liberabit eum Dominus*, heureux celui qui comprend et s'intéresse aux besoins du nécessiteux et du pauvre; le Seigneur le délivrera au jour mauvais. *Charitas operit multitudinem peccatorum*, l'aumône couvre une multitude de péchés; celui qui donne aux pauvres prête au Seigneur.

Tels sont les principaux objets pour lesquels j'ai entrepris la dure et pénible tâche que je poursuis maintenant; mais d'autres besoins se font aussi sentir; ma cathédrale est trop petite, et en même temps elle se trouve dans une partie de la ville où, contre mon attente, la population ne se porte point. J'ai pu me procurer un terrain plus central, sur lequel j'ai intention d'en construire une autre, lorsque mes ressources me le permettront. En outre, le couvent des Sœurs, bâti en 1860, était déjà trop petit dès l'année suivante, le nombre des élèves augmentant chaque année; les Sœurs elles-mêmes sont actuellement au nombre de seize, et ainsi il devient urgent de construire une maison plus vaste, et je dirai même, plus en rapport avec la condition actuelle du pays. Comme elles ne reçoivent aucun secours du gouvernement, elles doivent, à part quelques dons particuliers, s'imposer l'entretien des orphelines, lequel absorbe leurs petites économies; et outre cela, elles instruisent un grand nombre d'enfants pauvres, afin qu'ils n'aillent pas aux écoles communes où toute instruction religieuse est bannie, et je dois en faire de même dans l'école que j'ai établie pour les garçons.

Un autre objet doit naturellement trouver sa place dans ce petit travail, et je ne le terminerai pas sans faire connaître les moyens par lesquels les évêques de la province ecclésiastique de l'Orégon sont obligés de recruter le clergé dont ils ont besoin à mesure qu'ils étendent le cercle de leurs opérations. On me demande quelquefois si nous pouvons trouver dans le pays et former des jeunes gens pour le sacerdoce. Hélas! cet espoir, nous ne le voyons que dans un avenir encore bien éloigné et pour plusieurs raisons; le manque de sujets dans une contrée si récemment ouverte à l'émigration, le défaut de ressources pour

Digitized by Google

fonder des colléges et des séminaires, et le manque de prêtres pour enseigner, tous étant activement employés au saint ministère. C'est donc de l'Europe que nous viennent les ouvriers évangéliques; mais payer 500 fr. par année pendant trois ou quatre ans pour leur éducation dans les séminaires, 2,000 fr. pour leur passage en Amérique, voilà des dépenses qui pèsent lourdement sur nous, en enlevant une part considérable des allocations que nous fait la Propagation de la Foi.

C'est ainsi que j'ai dû payer dernièrement, au Collége irlandais près de Dublin, pour la pension des sujets et le passage de l'un d'eux à l'île Van Couver, la somme de 6,800 fr., et 2,000 fr. pour un élève du Collége américain de Louvain qui doit s'embarquer à Southampton le 17 octobre prochain. Dans les Etats-Unis où les diocèses sont fondés depuis un grand nombre d'années, au milieu de populations nombreuses et aisées, c'est bien différent : chaque année les évêques ordonnent des quêtes dans les églises, dont le produit est destiné à couvrir ces dépenses, ce que la population encore limitée et peu aisée de nos diocèses en général ne nous permet point de faire, comme on doit le comprendre facilement.

Cependant, quelque dur et onéreux que soit cet état de choses, nous bénissons le Dieu de toute miséricorde qui met dans le cœur de ces étudiants le désir de se dévouer à la carrière si noble et si méritoire des missions étrangères, et les invite à aller gagner les récompenses promises à celui qui, pour l'amour de son nom, aura quitté son père, sa mère, son frère, sa sœur et tout ce qui lui était cher en ce monde.

Nous rendons encore grâces au Seigneur de ce que, comme dans d'autres pays de l'Europe, deux établissements existent maintenant en Belgique, dont le but est de former et de préparer des prêtres pour les missions étrangères, dans la Mongolie et l'Amérique. Non, la Belgique ne leur enviera plus, et à la France, entre autres, son Séminaire des missions étrangères, ses Lazaristes et d'autres établissements du même genre; elle aura ses sanctuaires à l'ombre desquels ses enfants, comme ceux de l'Allemagne et de la Hollande, inspirés d'un noble courage, iront acquérir les sciences sacrées et se former aux vertus qui font l'homme de sacrifice, de zèle et d'abnégation, et enfin le véritable apôtre qui, brûlant d'une sainte soif du salut des âmes, traversera les mers et les continents pour les conquérir à la foi et assurer leur bonheur éternel. J'ai dépeint le Collége américain de Louvain et fait l'éloge des quatre-vingts sujets qui y ont été formés pour l'Amérique et dont douze sont dans les missions de

Digitized by Google

l'Orégon, de l'île Van Couver et du territoire de Washington. Je dis le Collége de Louvain sans préjudice des autres; et par la raison que je suis en rapport avec cet établissement, que j'ai eu l'avantage de visiter depuis mon arrivée en Belgique, je suis de plus en plus convaincu et je n'hésite pas à le dire, que la pensée qui a présidé à la fondation de ce collége a été une inspiration du Ciel. J'ai vu dans M. De Neve, qui en est le directeur, une sagesse, un tact et une prudence qui en font un homme éminemment qualifié pour remplir la noble mission dont il s'est chargé, aidé de l'expérience qu'il a acquise pendant six années passées dans les missions de l'Amérique, dont il connaît les besoins, et auxquelles il se dévoue avec un zèle et une ardeur au-dessus de tout éloge : aussi les évêques d'Amérique, qui ont des sujets au Collége de Louvain, lui ont-ils décerné unanimement le titre de vicaire-général.

Il me reste à dire un mot des préjugés qui existent encore en Europe sur la condition des prêtres en Amérique. On semble croire qu'aujourd'hui, comme il y a trente ou quarante ans dans les Etats du Mississipi, tout y est à l'état de *Missions* proprement dites, et que, conséquemment, les prêtres ont de grandes courses à faire et sont exposés à être seuls et isolés pendant des temps considérables. Il n'en est plus ainsi, et on le comprendra facilement par le fait que tant de diocèses et vicariats apostoliques y ont été érigés, et que bientôt on apprendra que dix-huit autres, si je ne me trompe, vont être érigés, ce qui fera un total de soixante-cinq, tant à l'est qu'à l'ouest des Montagnes-Rocheuses.

Ainsi donc, plus de difficultés de ce côté-là; mais il en est une autre dont on se préoccupe beaucoup trop : il faut apprendre la langue anglaise et les langues indiennes, surtout dans l'Orégon et l'île Van Couver. Est-ce là chose impossible? Je connais tant de prêtres en Amérique, Français, Belges, Italiens, Canadiens et autres qui, après quelques mois, pouvaient s'asseoir au-confessionnal, et après une année, étaient capables d'annoncer la parole de Dieu, non dans des coins obscurs et reculés, mais dans les grandes villes de l'Union.

Mais on dira peut-être : quel est le but de l'évêque de l'île Van Couver en entrant dans ces détails et en donnant ces renseignements sur les Etats-Unis auxquels il n'appartient pas? C'est vrai : mais je connais les besoins et la souffrance de la Religion dans cet immense pays, et je ne puis y être insensible et ne pas faire ce qui dépend de moi pour subvenir aux uns et alléger les autres; mon cœur d'évêque est ému et attendri sur le

Digitized by Google

sort de tant d'âmes qui se perdent, de ces âmes rachetées au prix du sang d'un Dieu qui s'est sacrifié pour elles, et je m'écrie dans ma profonde douleur : Hélas ! des âmes immortelles périssent en Amérique, tandis qu'il y a tant de prêtres en Europe, au moins dans plusieurs diocèses, dont le ministère rendrait de si grands services à la Religion au delà de l'Atlantique.

On y voit tant de jeunes prêtres qui, après leur ordination, demeurent sans emploi, parce qu'il n'y a point de place pour eux, parce que tous les postes sont occupés. Oh ! à ceux-là je dirai : Jeunes prêtres du Seigneur, *sacerdotes Domini*, vous l'avez pris pour héritage, *Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei ; quid statis tota die otiosi ? ite et vos in vineam meam ;* consacrés au Seigneur et dévoués, par les serments les plus sacrés, au service de la Religion, allez en pays étrangers d'où elle vous tend les bras et vous appelle à son secours. Mais je me trompe ; comme la Religion est de tous les pays, le prêtre doit l'être de même, *Domini est terra et plenitudo ejus*. Jeunes Lévites du sanctuaire, qui aspirez à la dignité et à l'honneur du sacerdoce, si le Seigneur vous fait entendre sa voix et vous inspire la pensée de vous dévouer aux missions, ne le repoussez pas, mais priez-le de vous faire connaître sa volonté, *vias tuas, Domine, demonstra mihi, notdm fac mihi viam in qua ambulem.*

Voyez la révolution qu'a faite dans tous les pays du monde la découverte des mines d'or en Californie ; voyez les milliers d'hommes qui se sont expatriés, emportés, entraînés par l'appât de l'or et des richesses, se livrant aux travaux les plus durs, entreprenant de longs et pénibles voyages dans des contrées inhabitées jusqu'alors et se condamnant à des privations de tout genre : la conclusion est facile à tirer.

En terminant cette notice écrite à la hâte et défectueuse sous plus d'un rapport, je prie les personnes qui voudront bien en faire la lecture, de s'unir à moi pour demander au Seigneur qu'il agrée ce petit travail et qu'il bénisse les intentions que j'ai eues en l'entreprenant : trop heureux si le salut même d'une seule âme peut en être le fruit et ma récompense !

Mod. DEMERS,
Évêque de l'île Van Couver.

Digitized by Google

POURQUOI LES HÉRITIÈRES DE BOISRENAUD

RESTÈRENT VIEILLES FILLES.

I.

Oui, vraiment, elles l'ont été : vieilles filles toute leur vie, vieilles filles jusqu'à la tombe. Vieilles filles !... qui l'aurait dit, en les voyant toutes deux si belles, si fières et en même temps si douces, vivantes presque, et souriant dans le grand cadre d'or bruni, sous l'ombre de la verte futaie, se tenant par la main et relevant le pan de leur habit de cheval d'un violet sombre, entr'ouvrant au soleil leurs grands yeux noirs limpides, coiffées, sans plumes et sans poudre, de leurs beaux cheveux blonds de lin qui, relevés à la Maintenon, formaient un coussin d'or sur le cou, et, sur le front, un diadème ? Eh ! quoi donc, mains mignonnes, aucun cavalier ne vous a-t-il conquises ? Lèvres malignes et pures, n'avez-vous jamais prononcé le *Oui !* si timide, si doux, si solennel ? Fleurs écloses sous les chênes de Boisrenaud, n'avez-vous jamais quitté l'ombre du vieux manoir paternel pour suivre, en son château ou en son hôtel, quelque brillant gentilhomme ? — Non, répondraient les deux ombres sœurs, les deux bouches roses jumelles, si, s'animant sur la toile, elles pouvaient s'ouvrir et parler.—Êtes-vous mortes jeunes, avant que votre cœur eût parlé, avant que votre voix eût dit oui ? — Hélas ! non ;... pas avant soixante ans, répondraient les deux héritières.—Oh ! par exemple, voilà qui est étonnant ! Est-ce qu'au bon temps du petit roi Louis XV il n'y avait plus de goût en France ? Quels cavaliers peu courtois pouvaient permettre à ces charmantes sœurs de rester vieilles filles, étant nobles, jolies, et surtout bien dotées ? Ou bien, les demoiselles de bonne maison ne connaissaient-elles pas, comme celles d'aujourd'hui, l'art si charmant et si facile de faire briller leurs yeux noirs, valoir leurs blanches mains, et de se montrer mutines et séduisantes ; tout en restant modestes et dignes ?

Mille pardons, chères lectrices, il y avait jadis, comme aujourd'hui, de la tendresse, de l'élégance, du goût, et chez les demoiselles de bonne

Digitized by Google

maison, le tout petit brin de coquetterie honnête et permise. Il est vrai qu'on ne collait pas de potiches, mais on parfilait du galon, et les jolis petits doigts blancs se montraient encore mieux à leur avantage, au milieu de ce léger brouillard d'or et de soie, que parmi les pots à colle et les paysages de papier peint. De même, on connaissait fort peu de duos et on n'exécutait point de nocturnes, mais les charmantes reines du temps passé pouvaient faire preuve de force et de *bravura* en maniant les rênes de soie et le fouet de chasse, ou de majesté et de grâce dans les pas mesurés et les mouvements séduisants de la gavotte et du menuet.

Berthe et Blanche de Boisrenaud possédaient tous ces talents; elles dansaient, chassaient, brodaient, parfilaient, souriaient comme des anges et trônaient comme des fées, et pourtant... elles restèrent vieilles filles. Il fallait qu'il y eût sur elles, vraiment, un malheur particulier dont je vais vous donner l'explication, telle à peu près que je l'ai trouvée dans de vieux papiers de famille.

II.

Le vieux château de Boisrenaud est encore aujourd'hui une des plus belles antiquités de sa province; on en admire le haut perron seigneurial à marches cintrées, la belle façade de style Louis XIII en briques larges, brunies par le temps, rehaussées et soutenues par leurs encadrements de pierre; le toit d'ardoises haut, étroit et pointu; les girouettes ciselées faisant tourner au vent le fer de flèche et le coursier ruant, armes de la famille, riche et puissante jadis, éteinte aujourd'hui. Mais qu'il devait être plus beau, plus hospitalier, plus majestueux encore, et surtout plus animé, au temps où il était habité par le vicomte de Boisrenaud et ses deux filles, dont le grand portrait nous conserve le lointain souvenir et les traits gracieux!

Elles étaient jumelles; elles n'avaient plus de mère, et elles s'aimaient comme peuvent le faire deux cœurs de vingt ans qui n'ont pas encore autre chose qu'un vieux père bien respectable et une jeune sœur bien charmante à aimer. Elles se ressemblaient extrêmement; vous pourriez le voir si, comme moi, vous aviez sous les yeux cette toile; seulement Blanche était plus rose et plus replète, Berthe plus blanche et plus élancée. Blanche riait toujours et Berthe souriait rarement; parfois un soupir de l'une interrompait les fredons de l'autre, mais c'était un soupir à peine saisissable, presque instinctif, inavoué, car, au fond, l'âme des deux jeunes filles était aussi paisible et leur avenir aussi souriant, que leur front était pur et que leur vie était belle.

Digitized by Google

M. le vicomte de Boisrenaud n'avait rien d'aussi cher au monde que son vieux nom, sa noble épée et ses deux belles filles. Son nom, il s'en enveloppait comme d'un manteau de duc et d'une armure de guerre; sa grande épée, il l'avait suspendue à la place d'honneur dans sa grand'salle et la faisait fourbir tous les jours, quoiqu'il ne s'en servît plus; ses deux filles, il les portait dans son cœur, il ne les quittait pas des yeux, se faisant suivre par elles en visite, à la promenade, à la chasse, et même dans la capitale de sa province, lorsqu'il y assistait aux grands jours du Parlement. Cependant, cette tendresse exigeante et exclusive n'empêchait pas que le vicomte ne se laissât entrevoir sous le père, conservant, au milieu de ses attentions et de ses caresses, son grand air et sa sévère gravité. Dans ce temps-là, — voyez le préjugé antique, — la maman n'était point considérée par les enfants comme une femme-de-chambre ou une ménagère, ni le papa comme un fournisseur de dragées ou un camarade de jeu. Une forte dose d'autorité d'une part, de respect de l'autre, tempérait la familiarité et fortifiait l'amour; la barbe du jeune seigneur ne poussait point trop vite, la jeune demoiselle ne s'émancipait point trop tôt, et les pères tendres étaient, en même temps, des pères dignes.

Puisque le château de Boisrenaud avait son seigneur, sa salle d'honneur, son grand parc et ses deux beautés, il avait aussi ses fêtes. Parfois la noblesse des environs s'y réunissait, aux beaux jours d'automne, chevauchant sous la feuillée et courant le cerf au son dès cors; au souffle des premières brises du printemps, les groupes de dames en falbalas, en *corps* étroit et allongé, en fontange de rubans et de tulle, les cavaliers en rabats de dentelle et en habits de satin, montaient dans les batelets détachés du rivage et s'en allaient écouter une sérénade de flûtes et de violes, donnée sur la rivière qui coulait autour du parc. Quelquefois aussi, en hiver, Boisrenaud ouvrait ses portes à deux battants et illuminait sa grand'salle; puis lorsqu'il avait fait servir à ses convives les hochepots bien épicés, les bisques savoureuses excellemment garnies, les pâtés géants où se mêlaient les pigeons aux lièvres et les perdrix aux lapins, il faisait un signe à ses laquais et un autre à son orchestre. On enlevait les tables, et le bal commençait. Ah! qui verra jamais tant de menuets pompeux, tant de gracieuses pavanes, tant de vives sarabandes! Et comme Berthe et Blanche y brillaient, elles qui, par leur âge, étaient les fleurs du bal et qui, par leur beauté, en étaient les reines.

C'était à qui les ferait danser, à qui les conduirait à table; tous se pressaient autour d'elles : officiers, financiers, magistrats, gentilshommes. Ah! vous n'eussiez pas cru qu'elles resteraient vieilles filles, en ce temps-là! Pendant bien longtemps, du reste, elles n'eurent point

Digitized by Google

de préféré, accueillant tous les danseurs, rendant toutes les révérences et acceptant tous les hommages. Puis, un temps arriva où les douairières du voisinage firent leurs remarques furtives, qu'elles échangèrent en confidence derrière leurs éventails, majestueusement assises dans les grands fauteuils où elles faisaient tapisserie. On observait que damoiselle Berthe dansait souvent avec son cousin Gaston, beau jeune enseigne au *Royal Bourgogne;* qu'elle lui avait brodé un baudrier de chasse et qu'il dressait pour elle un lévrier. Certes, ce n'étaient pas là des indices bien graves, mais voyez quelle était la sévérité de déduction des douairières de cette époque! Elles allaient jusqu'à conclure de ces infimes circonstances, de ces menues galanteries, que monseigneur Gaston était un heureux enseigne et que le petit cœur de Berthe n'était plus indépendant.

Et elles n'étaient point trop mal fondées, les conjectures des douairières. Il arriva qu'un jour où le beau cousin et la plus blanche des cousines s'étaient longtemps promenés dans le parc, le jeune enseigne s'en alla ensuite seul, le front timide, le cœur tremblant, trouver son oncle le vicomte et s'enferma avec lui, pour une heure, dans son grand cabinet. Il y était entré dans le trouble; il en sortit dans la joie, béni, heureux et fiancé, fiancé à Berthe! Seulement, les mariages ne se faisaient point trop vite dans ce temps-là : rien ne marchait à la vapeur, ni les affections, ni les inventions, ni les idées, ni les machines, et ce n'était pas tout de se dire tendre, il fallait aussi se montrer brave et constant. Aussi le beau fiancé Gaston ne devait-il devenir époux qu'à la fin de la guerre, de la guerre d'Espagne à laquelle prenait part son régiment et qui allait voir à Almanza, à Villa-Viciosa, s'illustrer les drapeaux de la France.

Mais ce n'était point là un sujet de douleur pour Gaston. Il savait que noblesse oblige; il se disait que la guerre c'est la gloire, que l'amour le protégerait et que Berthe resterait fidèle, et il espérait revenir triomphant, rayonnant, attendu, avec son brevet de capitaine et quelque belle blessure, le bras en écharpe et la croix de Saint-Louis à la boutonnière. Ce serait là un heureux retour qui commencerait une plus heureuse vie, et il aurait, pour aviver ses rêves d'amour, ses souvenirs de gloire, lorsque, paisible et marié, il emmènerait Berthe en son castel.

Le vicomte de Boisrenaud n'était pas moins heureux des projets du jeune gentilhomme. Le suprême désir, la plus haute ambition de sa vie avait été d'avoir un fils, et cette ambition n'avait point été réalisée. Mais voici que Dieu lui en envoyait un dans ce fier et jeune Gaston qu'il connaissait, qu'il surveillait, qu'il aimait depuis son enfance. A cette âme généreuse, à ce cœur tendre et loyal, il pouvait, sans crainte de décep-

Digitized by Google

tion, confier l'avenir et le bonheur de sa fille. Et puis le roi était si généreux, et Gaston était si brave! Est-ce que Sa Majesté, eu égard aux loyaux services et aux éclatants exploits du jeune enseigne, ne lui accorderait pas la faveur de prendre le nom et les armes des Boisrenaud? « De cette façon, se disait le vicomte, en achevant sa longue rêverie, de cette façon, jamais un étranger ne possédera ce sol où nous avons vécu, ce toit où ont passé mes ancêtres. Il n'y aura pas de nouveau maître dans ces salles, pas de nouvel écusson sur ces murs; ils resteront à nous, bien à nous... N'ai-je pas assez fait pour nous les conserver?... »

Quand cette dernière pensée traversa l'esprit du vicomte, un observateur attentif, s'il se fut trouvé là, eut pu apercevoir, dans ses yeux, un trouble subit, sur son front, une rougeur involontaire. On eut dit que ce triomphe du vicomte n'était pas absolument pur, et qu'au fond il y avait une appréhension, une angoisse, un remords peut-être. Mais la rougeur s'effaça vite, le trouble du regard se dissipa bientôt, et le seigneur de Boisrenaud se releva calme et joyeux, car, dans la salle d'à-côté, il venait d'entendre les pas de Gaston et de Berthe.

— Mon père, Gaston m'a tout conté, dit la douce Berthe en entrant. Nous étions déjà cousin et cousine; nous voici fiancés maintenant, avec votre consentement paternel, et nous serons un jour femme et mari, s'il plaît à la Providence... Gaston me dit qu'il est bien heureux, et moi, mon père, je vous remercie. Mais mettez le comble à vos bontés en consentant à nous bénir, pour que Dieu aussi nous bénisse.

— De tout mon cœur, mes enfants, dit le vicomte en posant ses mains étendues sur la tête brune de Gaston et sur la tête blonde de Berthe. Vous, mon fils, soyez brave, loyal et entreprenant; vous, ma fille, soyez une fiancée aimante, indulgente et fidèle; portez dignement votre nom, craignez Dieu, aimez votre pays et servez le roi comme il convient à des Boisrenaud que vous êtes.

— Je sais que Gaston va partir, dit Berthe. Mais je ne le retiendrai pas et je ne l'affligerai pas, mon père. Je lui ai promis de vivre pour lui, de l'attendre, de l'attendre longtemps, toujours, sans murmurer, sans faiblir, sans changer, sans quitter ce château où il me laisse et où il me retrouvera toujours tendre.

— Berthe, mon enfant, tu as raison, s'écria le vicomte en saisissant avec vivacité la main de sa fille. C'est ici ton bien, c'est ici ta demeure, à ta sœur et à toi,... ne vous en dessaisissez jamais, et... si je venais à mourir pendant que Gaston sera loin de vous, qu'il vous retrouve ici à son retour honorées, riches et puissantes, dans la splendeur et dans la paix, comme il convient à des filles nobles et à des héritières.

Digitized by Google

— Oh! père, père! répondit Berthe, ne parlez pas ainsi. Tous ces biens ne sont point à nous, mais à vous seul. Plaise à Dieu qu'encore bien longtemps vous en soyez le maître, et que ce soit votre main qui, au retour de Gaston, me remette aux mains de mon seigneur... Si je n'étais pas alors fille heureuse, pourrais-je être épouse bénie?

Et elle s'approcha du grand fauteuil de chêne et elle entoura de ses bras blancs enguirlandés de dentelles, le front ridé et la chevelure grise du vieillard, les caressant avec amour, avec piété, avec respect, jusqu'au moment où une autre pensée lui vint et où elle se releva, disant avec un sourire affectueux :

— Je vais aller retrouver Blanche... Elle sait pourquoi je suis ici, pourquoi Gaston est venu me chercher d'un air à la fois si joyeux et si timide, et si je tardais à aller lui conter ma joie, elle croirait que je l'oublie et que je n'ai plus besoin de lui faire partager mon bonheur... Ma chère petite sœur!... Gaston, n'en soyez pas jaloux. Elle encore me restera quand vous serez parti pour la guerre.

Elle donna un dernier baiser à son père et sortit en souriant, laissant à leurs rêves d'avenir et à leurs joyeuses réflexions, le jeune homme et le vieillard, l'enseigne et le vicomte.

III.

Le château de Boisrenaud était sans échos et sans fêtes. Gaston était parti, le vicomte chassait, et les deux jeunes filles restaient seules, l'une toute à sa gaîté, l'autre toute à ses souvenirs. Mais elles n'avaient pas besoin de visites, ni de bruit pour s'occuper; tendres et confiantes comme elles l'étaient, l'une suffisait à l'autre, et il se formait un tout complet et un charmant assemblage de la vivacité de celle-ci et de la rêveuse tendresse de celle-là!

— Oh! Berthe, Berthe! s'écriait un matin la rose et mignonne Blanche, menaçant du bout de son petit doigt sa sœur qu'elle venait de découvrir solitairement assise sur l'un des bancs du parc, — oh! Berthe, fallait-il la déclaration et le départ de notre très-cher cousin (que Dieu bénisse) pour te rendre plus muette, plus rêveuse, plus grave encore qu'autrefois?... Quand le cœur s'agite, faut-il nécessairement avoir des soupirs sur les lèvres et des larmes plein les yeux?... L'amour est-il si sérieux, ma mie?... En ce cas, je le tiens quitte... Pour moi, mon cœur est gai comme un oiseau, et si l'amour veut se donner des airs mélancoliques, il peut aller loger ailleurs; je lui annonce que je ne l'hébergerai pas.

Digitized by Google

— Est-ce bien vrai, ce que tu dis là, Blanche? dit la douce Berthe en prenant les mains de sa sœur et en plongeant, dans ses clairs yeux noirs, son regard si profond, si pénétrant, si limpide, sous lequel les joues de la rieuse devinrent plus roses encore, tandis que ses lèvres ébauchaient un sourire à demi confus, à demi malin.

— Certainement. Quelle question me fais-tu là!... Nous n'avons pas deux cousins, il me semble?

— Oui, nous n'en avons qu'un, mais, à part lui, il ne manque pas dans la province, de nobles et riches seigneurs, de beaux et brillants cavaliers. Et je sais qu'ils se croiraient tous trop heureux d'obtenir un regard, une préférence, un serment de ma mignonne Blanche.

— Oh! par exemple... Où donc vois-tu tant de chevaliers servants attachés à mon service. Cite m'en donc quelques-uns pour voir, dit la jeune espiègle en souriant et en s'asseyant près de sa sœur avec une petite mine triomphante.

— Par exemple, le baron de Malavert.

— Fi donc! c'est un trop grand chasseur... Il publierait partout nos bans au son du cor, et puis d'abord je ne voudrais pas d'un mari qui me ferait la cour en passant, entre une battue aux loups et un affût à la bécasse.

— Bien, mettons-le de côté... Mais le colonel de Saint-Prix?

— Oh! ma sœur, il est balafré!... Je ne pourrais jamais jurer amour à un mari qui aurait un grand coup de sabre au travers du visage... C'est très-glorieux, bien sûr, mais pas du tout attrayant... Je veux que mon futur époux ait le cœur bien net et le visage bien lisse.

— Alors, le marquis de Fontreilles... Il a la peau très-unie et très-blanche, celui-là!

— Oui, parce qu'il la farde et la parfume. Et puis ses souvenirs de cour m'humilient et m'assomment. Je suis trop provinciale pour lui, ma sœur, et je ne me sentirais pas tout à fait à l'aise avec un mari qui n'aurait d'admiration que pour l'élégance de M. de Lauzun et les grâces de Mmes de Thianges. Sans doute, il voudrait me faire mettre du rouge, des mouches, et vraiment, j'ai ces choses-là en horreur. Quand je veux me faire belle et rose, je vais à la fontaine, et j'y lave mes joues, j'y retrousse même mes cheveux, sans autre miroir.

Et ici Blanche tourna vers sa sœur un visage riant, dont le coloris pur et rose témoignait victorieusement de la vérité de son assertion.

— Tu as raison, poursuivit Berthe. Mais que dirais-tu du comte de Naulles.

— Oh! celui-là, c'est un cordon bleu, et ce cordon bleu ne se mariera

Digitized by Google

qu'avec un tabouret... Ma sœur, je ne suis pas du bois dont on fait les duchesses.

— Ah! comme tu es dédaigneuse! dit Berthe avec un sourire, et comme tu fais bon marché des prétendants... Mais j'en oublie un, il me semble... Le plus jeune, le plus timide, et, à mon avis, le plus intéressant de tous, René Le Cointe, le fils du premier président.

Cette fois, la réponse de Blanche ne fut ni si sûre ni si prompte. Il y avait, dans le regard baissé de la jeune fille, dans sa voix plus douce, une certaine hésitation lorsqu'elle répondit :

— Oh!... pour monsieur René... je n'y ai jamais pensé.... Il est très-jeune ; il ne vient pas souvent, et... d'abord, il n'est pas noble.

— Point noble de noblesse d'épée, ma mie, mais de bonne et ancienne noblesse de robe, ce qui vaut bien autant. Songe donc que la première présidence du Parlement de Dijon, qui équivaut à un marquisat, est héréditaire dans sa famille.

— C'est égal... balbutia Blanche toujours les yeux baissés et avec un certain embarras ; il me semble que le mortier et le rabat de M. René s'accorderaient mal avec le fer de flèche et le coursier ruant de notre famille.

— Allons, sœur, tu as peut-être raison, dit Berthe en détournant la tête avec un demi-sourire... Je crois que la famille de M. René lui prépare une alliance... On m'a parlé d'une petite nièce de M. le président Séguier.

Nous ne savons si la prudente Berthe avait prononcé à dessein ces paroles, mais nous pouvons affirmer qu'elles firent un effet surprenant. La joyeuse et mignonne Blanche se leva toute droite sur ses pieds, laissant tomber le bouquet de jonquilles qu'elle avait éparpillé sur le jupon de sa robe de satin mauve ; ses joues roses devinrent un peu pâles, et ses lèvres mutines ne purent s'empêcher de trembler pendant qu'elle disait, en se relevant :

— En vérité!... je ne l'aurais pas cru... M. René se marie!...

— Oui,... il se mariera peut-être ; mais, si tu le veux... ce sera avec toi, petite sœur... Ne rougis pas, mignonne ; tu t'es trahie... si toutefois l'on se trahit en laissant deviner son secret, son penchant, sa tendresse à sa sœur.

Et Berthe, entourant de ses bras la taille ronde et mignonne de Blanche, la força de se rasseoir près d'elle, inclinant sur son épaule cette jolie tête blonde, qu'elle voilait de sa chevelure et qu'elle couvrait de ses baisers.

— Blanche, ne sois pas confuse; ne pleure pas et ne rougis pas,

Digitized by Google

disait-elle. Notre meilleure joie, c'est la tendresse ; notre vrai destin, c'est d'aimer, d'aimer loyalement, fidèlement, légitimement, avec la grâce de Dieu et la bénédiction de notre père. Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que toi, comme moi jeune, comme moi sensible, de même que j'ai choisi Gaston, dans ton cœur tu aies choisi René ?... Ce sont les mariages de respect et d'amour qui préparent les belles vieillesses et qui donnent les heureuses familles... Et je sais que tu n'as pas mal placé ton affection, ma Blanche. René Le Cointe t'aime ; il te mérite, et quoiqu'il soit trop humble pour aspirer ouvertement à ta main, il est aisé de voir que son plus grand bonheur serait de l'obtenir.

— Le crois-tu ? murmura Blanche d'un ton timide, la voix toujours tremblante et le visage toujours caché.

— J'en suis sûre et je le vois... C'est assez aisé à découvrir. Ah ! le pauvret, comme il tremble quand tu l'abordes, et quand tu lui souris, comme il rayonne. Et puis, lui qui est éloquent comme un procureur et droit comme un peuplier, quand tu lui parles, il se courbe, il se rapetisse, il bégaie, il tremble, il est stupide... Et il ne serait pas amoureux ! Crois-moi, ma Blanche, ce sont là des symptômes qui n'ont jamais trompé... Seulement, ma mignonne, vous vous voyez trop rarement ; il faut que vous vous connaissiez mieux, afin que M. René se corrige de son péché de timidité, et toi, de ta vilaine hypocrisie. C'est à moi, qui suis maintenant grave, promise et quasi-mariée, à remédier à cet inconvénient. Je trouverai moyen de dire à mon père quelques mots, afin qu'il invite ici plus souvent M. Le Cointe.

— Oh ! Berthe... oh ! non... ne dites rien à notre père... Je serais si honteuse ! s'écria Blanche avec une sorte de terreur.

— Honteuse de quoi ?... honteuse d'avoir un cœur, d'aimer un jeune homme aimable et honorable ?... Il n'y a pourtant point là de quoi rougir, mon enfant... Mais, rassure-toi ; je m'y prendrai de façon à ne pas froisser ta délicatesse.

Et Berthe tint sa parole avec la finesse d'une grande dame et la tendresse d'une bonne sœur. Sans révéler le penchant de Blanche ni à son père, ni à René, ni au monde, elle sut si bien accueillir à Boisrenand le jeune magistrat, elle lui accorda des encouragements si discrets, des prévenances si fraternelles ; elle lui ménagea quelques occasions si favorables de causer avec Blanche et de lui avouer ses sentiments, qu'elle vit, au bout de quelques mois, son œuvre de patience et d'amour accomplie. M. Guillaume Le Cointe, premier président à mortier, arriva en collet d'hermine et en grande cérémonie au château de Boisrenaud, chargé de transmettre l'humble demande de son fils à Mgr le vicomte.

Digitized by Google

Celui-ci s'attendait un peu à la demande et ne s'en offusqua point trop; Berthe n'était-elle pas là? Il fut donc à peu près convenu qu'en cette circonstance la noblesse de robe serait admise à l'honneur de s'allier à la noblesse d'épée, et d'ailleurs, le vicomte de Boisrenaud, accordant l'une de ses filles à un brillant gentilhomme, ne pouvait trouver fâcheux de donner l'autre à un futur premier président.

Donc, après le sérieux entretien des deux pères, après les chaleureuses plaidoiries du fils, surtout après le timide aveu de Blanche, qui s'en vint tremblant, hésitant, rougissant, défaillant devant l'hermine du président et devant le visage imposant de son père, il fut convenu que les jeunes gens échangeraient une solennelle promesse, et que René serait reçu dans la famille du vicomte comme futur gendre et comme fiancé. De mariage immédiat, il ne fut point question. Le premier président déclara à son fils qu'il ne serait point décent de prendre une femme avant de posséder une charge, et le vicomte, si prévoyant, si anxieux, si tendre père, n'était point fâché de garder quelque temps encore ses filles près de lui.

— Et puis je ne voudrais pas te quitter maintenant, déclara Blanche en embrassant sa sœur... Je veux me faire désirer d'abord, et ainsi René m'attendra. Nous soignerons mon père, nous resterons ici, nous parlerons de Gaston, jusqu'à ce qu'il revienne. Et, un jour, lorsqu'il sera devenu capitaine, et mon René assesseur ou président, nous tiendrons notre parole, ma sœur, et nous nous marierons ensemble... Il faudra que nous entrions dans le mariage le même jour, comme le même jour nous sommes entrées dans la vie.

Puis toutes deux se taisaient, rêvant et souriant, et se disant que pour elles, sans doute, le mariage serait heureux et doux, comme avait été douce et heureuse la vie.

IV.

Et comment vos héritières de Boisrenaud restèrent-elles vieilles filles, me dira-t-on ici, puisque les voici toutes deux fiancées?... Hélas! n'y a-t-il pas bien des risques, bien des changements, bien des périls, entre la coupe et les lèvres, entre la veille et le lendemain? Nos plus brillantes espérances ne durent qu'un matin; nos édifices les plus orgueilleux sont bâtis sur le sable; tout ici-bas est incertain, troublé, fugitif, excepté les éternels besoins de l'homme, assouvis ou soulagés par l'éternelle bonté de Dieu... Heureusement (ne l'oubliez pas) que le bonheur vous sourie ou que le malheur vous accable, que la bise souffle

Digitized by Google

ou que le printemps s'éveille, heureusement Dieu est toujours là, pour les fiancées heureuses comme pour les vieilles filles; pour les amours naissants comme pour les cœurs brisés.

Il y avait six mois que Blanche avait promis sa main au fils du premier président, un an passé que Berthe avait vu partir son fiancé pour la terre d'Espagne, et les sévères beautés de l'hiver avaient blanchi les plaines et les forêts de Boisrenaud. Cependant le vicomte n'avait point abandonné son château pour les splendeurs de Paris, ni pour les distractions de la ville voisine. Il y vivait avec ses deux filles, recevant peu, chassant beaucoup, voyant parfois avec plaisir son futur gendre Le Cointe, et attendant avec anxiété les lettres de son futur gendre Gaston. C'est que, sur ce dernier, s'étaient concentrées toutes ses espérances de père, toutes ses affections de parent, tout son orgueil de race. C'était le sang des Boisrenaud qui coulait dans ces jeunes veines; c'était le nom des Boisrenaud qui ennoblirait un jour ce jeune front altier; aussi le vicomte, lorsqu'il comparait les époux futurs de ses deux filles, pensait-il avec une certaine tristesse au sort de sa joyeuse Blanche, destinée à vivre à l'ombre du Parlement, unie à un président à mortier, tandis que sa douce Berthe rayonnerait aux côtés d'un des plus brillants gentilshommes de sa province... Puis il se disait qu'après tout, c'était bien heureux encore que son neveu se trouvât là pour conserver son nom et pour perpétuer sa race : « La Providence est grande dans ses « dédommagements, se disait le fier gentilhomme. Elle ne m'a pas donné « de fils, mais elle m'a envoyé Gaston... Dieu merci, quand je n'y serai « plus, il y aura... ici... encore des Boisrenaud! » Mais souvent, quand le vicomte avait achevé cette pieuse réflexion et cette effusion reconnaissante, son regard se baissait, comme furtif et honteux, et son front se couvrait de cette âpre rougeur que nous lui avons vu prendre dans une autre circonstance.

Dans une des soirées les plus longues et les plus tristes de cet hiver mémorable, le vicomte et ses deux filles étaient assis dans une des salles les moins vastes et les mieux chauffées du vaste château. M. de Boisrenaud, étendu dans son grand fauteuil, présentait ses pieds à la joyeuse chaleur de l'âtre, et les deux jeunes filles s'étaient placées auprès de la massive table de chêne, dans le cercle lumineux que projetaient de grands flambeaux d'argent. Blanche tressait de ses doigts mignons des fils d'argent et d'or dont elle formait une sorte de dentelle de filigrane, ouvrage fragile et coquet qu'on appelait alors de la *frivolité*. Berthe tenait ouvert devant elle un livre qu'elle lisait à haute voix. La cadence rhythmée des phrases et des mots, l'harmonie des consonnances annon-

Digitized by Google

çaient des alexandrins, d'une moëlleuse et riche poésie, rien autre chose que l'*Esther* de Racine, telle qu'elle avait été représentée une vingtaine d'années auparavant par les demoiselles de Saint-Cyr.

Soudain, la jeune lectrice fut interrompue par des piétinements de chevaux dans la cour, mêlés à des clameurs bruyantes. Les dogues attachés aux angles de la grille faisaient entendre des aboiements furieux ; une sorte de trompe ou de cor résonna, puis les cloches annonçant l'arrivée d'un visiteur à cette heure déjà avancée. Le vicomte sonna et dépêcha un domestique.

— Qui donc vient à cette heure? dit Blanche en s'interrompant. Ce ne peut être encore le messager de Dijon qui apporte le courrier d'Espagne?... En prononçant ces mots, elle regardait sa sœur qui n'avait rien dit, mais qui, un peu plus pâle que de coutume et avec un certain tremblement, venait de déposer son livre.

— Un messager de Perpignan, envoyé par le colonel de Royal Bourgogne, monseigneur, dit au même instant le domestique entrant dans la salle.

— Faites-le venir, balbutia le vicomte qui s'était levé et qui, pâle comme un spectre, faible comme un enfant, chancelait hors de son fauteuil. Sous l'étreinte de son angoisse, dans l'amertume de son anxiété, il ne pensait même plus, ce père malheureux, que sa fille était là, et qu'il aurait fallu ménager la faiblesse de la femme, le cœur de la fiancée.

Mais le messager était entré ; il tenait à la main un paquet cacheté, qu'en saluant il remit au vicomte. Les jeunes filles n'eurent pas le temps d'apercevoir la couleur de la cire, ni les armes qui scellaient le paquet : immobiles, muettes, consternées, elles tenaient les yeux fixés sur leur père, qui, en brisant rapidement le cachet, s'était approché d'un des flambeaux de cire.

Soudain, elles le virent pâlir, frémir, chanceler, et sa main qui tremblait laissa tomber sur la table l'enveloppe de parchemin, d'où s'échappèrent quelques lettres et un ruban bleu d'enseigne, noirci de poudre et taché de sang... C'était là tout ce qui restait de Gaston.

Blanche poussa un cri perçant et fondit en larmes ; Berthe s'avança, pâle et ferme, et prenant en main le ruban bleu : « Mon père, dit-elle, « est-ce lui-même ou bien... un autre qui vous l'envoie... Où est main- « tenant Gaston?... Est-il... mort? »

La jeune fille avait dit ce dernier mot bien bas : d'une voix haletante et étouffée, comme si elle-même eut craint de l'entendre en le prononçant. Mais elle était encore plus courageuse que son père, car elle avait dit le mot, et le vicomte n'eut pas la force de le répéter.

Digitized by Google

— Nous ne le reverrons plus... voici sa dernière lettre... et son dernier souvenir que son colonel nous envoie,... balbutia le vicomte, avant de retomber comme anéanti, en arrière sur son fauteuil.

Berthe prit le ruban bleu et le porta à ses lèvres : C'est celui d'un soldat, c'est celui d'un martyr, dit-elle... Gaston est mort, mais il me voit ; il sait maintenant que je l'ai bien aimé et que, ici ou là-haut, je tiendrai ma promesse.... Mon père, consolez-vous ; vos filles vous restent encore, et l'on n'est pas plus malheureux parce qu'on ne se mariera qu'au ciel.

— O ma sœur, ma sœur! cria Blanche au milieu de ses larmes, couvrant Berthe de baisers et l'entourant de ses bras.

— Mignonne, je suis forte, répondit la courageuse fille en s'asseyant, la lettre et le ruban à la main... Mais il me semble que notre père faiblit.... Va donc soigner notre père.

Hélas! oui, il faiblissait, le robuste gentilhomme, frappé si soudainement, si cruellement, si sévèrement, dans sa plus tenace ambition, dans son plus cher désir, dans ses plus radieuses espérances. Il s'était trouvé tellement anéanti en présence de ce grand désastre qu'il ne pouvait plus rappeler sa fierté de noble, ni ménager la tendresse de sa fille, ni se contraindre en présence du messager. Il n'avait pas même pu lire jusqu'au bout la lettre fatale, la lettre funèbre, où le colonel de Royal Bourgogne lui annonçait que son neveu était mort en homme de cœur, en vaillant officier et en digne gentilhomme. Il ne voyait plus, ne sentait plus, ne comprenait plus qu'une chose, c'est que Gaston avait été son espoir, sa gloire, sa joie, l'appui le plus solide et le plus beau rejeton de sa race, et qu'une balle ennemie lui avait enlevé Gaston.

Aussi tout son courage, et son orgueil, et son cœur même semblaient s'être brisés d'un seul coup, et lorsque Blanche s'approcha du grand fauteuil pour venir en aide à son père et pour tâcher de le consoler, elle le trouva renversé en arrière, les dents serrées, les yeux éteints, immobile, froid et livide.

Elle poussa de grands cris ; les domestiques accoururent, on transporta le vicomte dans sa chambre, et le barbier de Boisrenaud, appelé en toute hâte, accourut et pratiqua une saignée au pied. Bientôt après, le malade fit un mouvement, rouvrit les yeux, bégaya quelques paroles confuses et sans suite, et cette défaillance le quitta, mais la fièvre le saisit. Le vicomte s'agitait sur son lit ; il poussait des exclamations de souffrance et de terreur ; il cachait sa tête dans ses mains et se voilait les yeux, croyant voir des fantômes ; il demandait pardon à Dieu et semblait lutter contre un être invisible. Quelques vieux domestiques l'en-

Digitized by Google

touraient, effrayés de ses transports et s'attendant à le voir mourir. Et la pauvre Blanche se tenait là, elle encore si insouciante et si joyeuse la veille, faisant son apprentissage de la douleur au chevet d'un père en danger, avec le deuil et l'anxiété dans l'âme.

Pour Berthe, elle n'était point là, car, malgré son courage, la vaillante fille avait à la fin faibli, et, pendant toute cette longue nuit, nuit d'angoisses et de douleur, sa sœur l'avait confiée aux soins d'une vieille servante qui les avait soignées toutes petites et aimées dès le berceau.

Au point du jour cependant, le vicomte de Boisrenaud devint silencieux et plus calme, ses joues pâlirent, ses membres s'affaisèrent, sa respiration se ralentit et bientôt on le vit s'assoupir. Alors Blanche, un peu rassurée, examina, avec un commencement d'espoir, le visage pâle et fatigué de son père, baisa doucement sa main ridée qui pendait hors du lit, puis le recommanda aux soins de l'intendant et d'une femme de confiance, et sortit sur la pointe des pieds pour aller retrouver sa sœur.

Elle la trouva debout, pâle mais résignée, agenouillée à son prie-Dieu et fixant des regards avides de consolation et reposés par la prière, sur son crucifix d'ivoire, aux pieds duquel elle avait déposé le ruban.

Un petit portrait de Gaston était suspendu à la muraille, et c'était sur ce portrait que se fixaient les yeux de Berthe, quand, à de rares intervalles, ils s'éloignaient du crucifix.

— Je viens le pleurer avec toi, s'écria en entrant la triste Blanche.

Berthe alors se leva, sans pouvoir dire un mot. Elle se jeta au cou de sa sœur, et la serra longtemps contre sa poitrine, pleurant, sanglotant, étouffant, versant toute son âme et sa douleur dans ses baisers. Puis elle se releva, plus forte et à demi apaisée.

— Nous ne le pleurerons pas toujours, dit-elle, mais toujours nous l'aimerons, nous penserons à lui, nous parlerons de lui, jusqu'au jour où j'irai le revoir et où nous commencerons l'éternité ensemble... D'ici là, il y a encore des devoirs pour moi, Blanche, des devoirs,... et peut-être du bonheur, car je me réjouirai de ton bonheur à toi.... Et puis, c'est à moi de remplacer Gaston auprès de mon père, de redoubler de soins et d'amour pour le lui faire oublier. Pauvre père! oh! j'ai bien vu combien cette épreuve lui est dure!

— C'était affreux, reprit Blanche, de le voir souffrir cette nuit!... O Berthe, je ne connaissais pas la douleur. Est-ce que la douleur apporte un accablement si morne, une agitation aussi désespérée? Vois donc, toi qui regrettes et qui souffres, toi qui perds le préféré de ton cœur, l'ami de tes jeunes ans, tu as encore le front calme, la voix douce et l'âme résignée.... Mais mon père!... Il gémit, il crie, il maudit, il se

Digitized by Google

torture; il accuse le ciel et ne se résigne pas. Il faudra, Berthe, que tu ailles près de lui; peut-être s'apaisera-t-il en te voyant si forte et si douce.... Mais il dort en ce moment; il ne faut pas troubler son sommeil, ajouta-t-elle, en voyant sa sœur prête à se lever.

— Alors, prions pour lui, dit Berthe en s'agenouillant. C'est la Providence qui a frappé nos pauvres cœurs; elle seule peut y verser son baume. Nous serons plus tranquilles pour notre père, quand nous l'aurons recommandé à Dieu.

IV

Elles priaient longuement, tendrement, avec ferveur, quand un domestique les interrompit au milieu de leur prière : Monsieur le vicomte était réveillé, il se trouvait en ce moment calme, quoiqu'un peu affaibli, et demandait à voir mesdemoiselles.

Ce message les remplit de joie; elles savaient combien toujours leur présence était douce à ce bon père et elles espéraient parvenir à l'apaiser tout à fait, à le consoler à demi.

Mais pourquoi, lorsqu'elles entrèrent dans la chambre du vicomte, cet espoir si récent s'évanouit-il presqu'aussitôt?... Elles s'étaient attendues à trouver leur père faible et triste, elles le trouvaient concentré et sombre; il n'y avait pas de larmes dans ses yeux, pas de sanglots dans sa voix; seulement ses regards étaient furtifs et étincelants; ses lèvres closes et serrées comme si elles eussent voulu demeurer pour jamais muettes. Le nuage qui voilait le front du vicomte n'était pas celui du regret, on eût dit celui du remords; la rougeur qui montait parfois à ses joues était peut-être celle de la fièvre,... peut-être celle de la honte. Les jeunes filles ne se disaient pas ceci, mais elles se sentaient embarrassées et timides près du malade; elles craignaient un malheur inconnu, elles tremblaient sans savoir pourquoi, devant ce silence, cette morne agitation, cette froideur étrange de leur père.

Longtemps le vicomte se tut, jetant de côté et d'autre des regards obliques, inquiets, effarés, passant la main sur son front, comme pour en chasser un souvenir, paraissant chanceler sous un lourd fardeau et lutter contre lui-même. A la fin, après avoir attaché un long regard sur son crucifix, il se décida à parler.

— Le chapelain viendra me trouver dans une heure, dit-il d'un son de voix rauque, entrecoupé, sifflant, où se peignait encore l'anxiété de la lutte. Mais, avant de me confesser à lui, je veux me confesser à vous... Approchez-vous, mes filles.

Digitized by Google

— Que dites-vous, mon père? dit Berthe qui vint, en s'agenouillant, serrer les mains du vicomte, et qui crut que le délire recommençait à l'agiter.

— Taisez-vous et écoutez-moi; j'ai toute ma raison, ma fille... Je suis un coupable, et ne suis point un insensé... Si je vous ai fait appeler auprès de moi pour vous avouer le mal que j'ai fait, c'est qu'il faut que vous me le pardonniez d'abord,... que vous le répariez ensuite. — Et le malheureux père prononça ces mots d'une voix si solennelle, que les deux jeunes filles, effrayées et tremblantes, s'approchèrent et écoutèrent sans oser répliquer.

— J'ai péché par affection pour vous, reprit-il; je vous ai trop aimées, peut-être mal aimées... Là a été mon crime et mon erreur,... peut-être mon excuse aussi... Mais une fois la faute commise, je voulais qu'elle vous profitât, mes enfants, je m'acharnais à conserver pour vous notre splendeur antique, notre luxe mal acquis... je rougissais en secret, je me repentais en silence, mais je me taisais toujours... A présent, devant ce châtiment qui me frappe, devant la mort qui s'approche, mon silence est brisé, mon orgueil est vaincu... Je vais parler, mes filles, et vous condamner à la misère...

« Depuis deux ou trois générations, l'opulence de notre famille s'est constamment amoindrie. A la mort de mon père, de toutes les anciennes propriétés que nous possédions dans la province, il ne nous restait plus que ce château, mais vaste, important, et entouré de terres considérables... Seulement, mon père, à son lit de mort, m'avait révélé un secret important, un secret fatal. A la suite de procès longs et acharnés avec une autre branche de notre famille, au sujet de la possession des domaines de Boisrenaud, il avait été convenu que notre lignée en resterait maîtresse, tant qu'il s'y trouverait des héritiers mâles, directs, pour en porter la bannière et pour en relever le nom. Mais le fief de Boisrenaud retournerait à nos cousins, si l'un de nous ne laissait que des filles. Mon père, en me faisant part de cet arrangement, me conseilla de me marier.

« C'est ce que je fis promptement, aimant déjà votre mère. Ce mariage fut, du reste, heureux, paisible, béni, excepté sous un rapport... J'attendais, je désirais, j'implorais un fils, et ce fils ne vint pas... Pendant huit ans, notre maison resta sans enfants; l'antique berceau des Boisrenaud resta vide... Puis vous vîntes au monde, deux trésors, deux amours, mais deux filles; et vous n'aviez pas encore huit jours, lorsque votre mère mourut.

« Alors, je me trouvai livré à un désespoir horrible... Je n'avais pas

Digitized by Google

de fils, plus d'espoir, plus d'épouse ; et je verrais s'approcher lentement, sûrement, jour par jour, sans recours et sans salut, l'instant où se consommerait la ruine de ma famille... J'aurais pu me remarier, mais, je vous aimais déjà tant, ô pauvres petits anges !... Devais-je remplacer, par une belle-mère, celle qui vous avait laissées, si frêles et si jeunes, au berceau ?... Ne serait-ce pas vous condamner à l'isolement, à la froideur, aux mauvais traitements peut-être?... Et si la faveur d'avoir un fils m'était encore refusée, sans avoir pu empêcher votre ruine, j'aurais détruit votre bonheur.

« Dans ces perplexités funestes, un autre projet me vint, projet coupable, projet fatal... Pardonnez-moi, mon Dieu ; si je l'ai formé, c'est que j'étais père... Pour moi, j'aurais accepté peut-être la ruine, la décadence, l'obscurité, mais je ne voulais pas les léguer à mes enfants... J'ai aimé et j'ai failli ;... j'ai souffert et j'ai péché... Mais apprenez mon crime, et si vous en avez la vertu, expiez-le, mes filles.

« L'acte écrit depuis un siècle déjà et qui stipulait la clause que je vous ai révélée, se trouvait entre les mains de mon parent, l'autre Boisrenaud. C'était un jeune gentilhomme pauvre, étourdi, grand chasseur, aimant le plaisir, et s'y livrant avec d'autant plus de fureur, que les occasions en étaient plus rares.

« Il était marié depuis deux ans avec une jeune fille sans fortune, mais de noblesse ancienne, et il avait déjà un fils, lui, le favorisé, lui l'heureux... Je me rapprochai de lui, je lui fis de grandes caresses ; il fut, pendant quelque temps, de toutes mes chasses, de tous mes projets, de tous mes plaisirs. Puis... je l'emmenai avec moi, dans un voyage que je fis à Versailles.

« Vous avez peut-être entendu raconter, mes enfants, qu'à cette époque, il y eut à la cour de tristes scandales et de fâcheux exemples. La fureur du jeu s'était introduite chez les grandes dames, chez les princes, chez les nobles, et quelques grands seigneurs osèrent tricher au jeu du roi. J'étais lié avec plusieurs d'entre eux, et... oserai-je vous le dire?... ils m'enseignèrent leur adresse coupable... A différentes reprises, j'introduisis mon cousin dans leur cercle, il en revint toujours dépouillé. Le pauvre provincial n'était guère de force à lutter contre ces beaux messieurs de la cour, si séduisants, si assurés, si habiles... Mais je l'encourageais sans cesse ; je lui représentais que la fortune avait ses instants de bonne volonté, et le jeu, ses chances favorables, et lui avançais d'assez fortes sommes, pour qu'il pût se livrer à son penchant nouveau. Du reste, je savais parfaitement que sa ruine était sûre ; aussi, quand nous revînmes à Boisrenaud, il était envers moi considérablement endetté.

Digitized by Google

« Pourtant le goût du jeu ne l'abandonna pas, et nous reprîmes les cartes et les dés pour charmer l'ennui des longues soirées monotones. Mais je n'avais pas pris en vain les leçons des d'Aumont, des Lauzun, des Dangeau, et Pierre de Boisrenaud perdait toujours. Avec moi, il jouait sur parole, m'offrant en garantie sa pauvre gentilhommière, sa maigre ferme et son pigeonnier ; puis le mince douaire de sa femme, seule ressource de son enfant. A la fin, un soir, il jeta les cartes sur la table ; ses yeux devinrent flamboyants, son visage devint livide, et je l'entendis s'écrier :

« — Je suis un misérable... j'ai tout risqué, j'ai tout perdu.. Si vous le voulez, vous pouvez tout prendre... Ma femme n'aura plus d'asile et mon fils n'aura plus de pain... Il ne me reste que mon épée.

« — Et l'acte qui concerne les domaines de Boisrenaud ! lui répondis-je d'un ton significatif. Voulez-vous le jouer contre tout ce que vous avez perdu, contre cinq mille écus de surplus que je vous offre ?

« Pierre hésita un moment ; tout égaré qu'il était par la passion du jeu et par la gravité de ses pertes, il sentait qu'il allait risquer d'un seul coup l'avenir, le nom, les espérances et le splendide héritage de son enfant. Pourtant, il se décida enfin ; séduit par quelque espoir que je sus lui inspirer, il alla chercher le document. Il le portait toujours avec lui, le considérant comme le gage de sa prospérité future. Sans dire un mot, il le posa sur la table, et nous commençâmes à jouer.

« La partie fut longue et acharnée. Pierre se défendit vaillamment, et moi, du reste... je ménageais mes moyens pour ne pas paraître ouvertement tricher mon parent et mon adversaire... A la fin, je décidai la victoire, au moyen d'un as que j'avais su me réserver.

« Alors Pierre se leva, furieux, désespéré, implacable. Il se dressa de toute sa hauteur, et jeta le parchemin à mes pieds, en s'écriant :

« — Vous êtes un misérable et j'ai été un lâche... Il vous faut tout ; prenez tout, mon or, mon pain, mon avenir, mon nom... et jouissez en paix de votre triomphe : ne craignez pas que je publie votre honte. Ce n'est pas moi qui voudrai jamais attacher une flétrissure au nom que moi-même je porte, à l'écusson de Boisrenaud.

« Je voulus le retenir, le persuader, le dédommager, mais il me repoussa et s'élança dehors. Il prit un des chevaux tout sellés qu'on tenait toujours dans nos écuries, et disparut dans la grande allée, sous le vent, sous la pluie, sous les éclairs. Quelques jours après, j'appris qu'il avait quitté la France. Il était allé rejoindre le régiment des volontaires qui partait pour l'Autriche sous les ordres du comte de Coligny, et il se fit tuer, peu de temps après, à la bataille de Saint-Gothard.

Digitized by Google

« Je fis remettre les cinq mille écus que je lui avais promis, à son orphelin et à sa veuve, et je passai pour leur bienfaiteur... On vanta ma générosité, on me donna mille louanges,... je sentis mes premiers, mes plus cruels remords en les recevant.

« J'aurais dû assurément, pour diminuer ma faute, faire élever l'orphelin près de moi, le traiter comme un fils, et lui rendre un jour son héritage légitime en l'unissant à l'une de vous, mais cette réparation eût été au-dessus de mes forces ; j'aurais rougi en face de celui que j'avais dépouillé ; je n'aurais pu supporter mon humiliation et mes remords en sa présence... J'abandonnai donc à leur sort la veuve et l'orphelin de Pierre, et, désormais délivré de toute crainte pour votre avenir, je reportai tous mes projets futurs, toutes mes ambitions paternelles sur le fils de ma sœur, sur mon pauvre et cher Gaston.

« Mais le coup qui m'a enlevé Gaston est plus qu'un malheur, c'est un châtiment ; c'est un avertissement de la vengeance céleste. C'est une juste revendication de cette loi providentielle qui a dit à l'homme : Tu ne prendras point le bien d'autrui ; tu ne tueras point ton prochain ; tu ne dépouilleras point sa veuve.

« Moi, pécheur, moi coupable, j'ai pris, par le crime et par la ruse, l'héritage de mon parent ; je l'ai tué par le désespoir et par la misère ; j'ai condamné sa veuve et son fils à la ruine et à l'abandon. Je vous laisse, mes filles, à la face des hommes, un nom antique et glorieux, mais en secret, un nom souillé ; je vous lègue, en apparence, un héritage riche encore, mais devant ma conscience et devant Dieu, je déclare que cet héritage ne vous appartient plus... Ah !... que ferez-vous, mes enfants ? Voudrez-vous profiter de ma faute, ou en réparer les suites ? devrai-je mourir dans le désespoir, dans la terreur, dans les remords, ou bien vous laisser pauvres, obscures, sans asile, mais le front pur, les mains vides et point souillées, et pourrai-je espérer, grâce à vous, le repos et le pardon ? »

— Est-il besoin de nous le demander, mon père ? dit Berthe, après un moment de stupeur et de silence où elle s'était recueillie à la suite de cette confession du mourant. Blanche, n'es-tu pas de mon avis ?

— Parlez pour moi, ma sœur, répondit celle-ci. Il ne peut y avoir, en cette circonstance, qu'une juste et sage décision, et je sais déjà que c'est la vôtre.

Alors Berthe se leva, et posant sa main sur le bras du vicomte :

— J'espère, ô mon père, dit-elle, que vous ne nous quitterez point si tôt ; j'espère que Dieu se laissera toucher par nos larmes et vous accordera encore une longue et paisible vie ; mais s'il lui plaisait de vous

Digitized by Google

rappeler bientôt dans son éternel séjour, ne le craignez point, mon père, et allez à lui sans trembler... Tant que vos filles vivront, il n'y aura pas une tache sur votre nom, pas une ombre sur votre mémoire. Nous rendrons ce château, ces terres, ces richesses à la veuve et au fils de Pierre de Boisrenaud. Nous ne voulons de vous, père, que votre épée pour héritage, votre nom pour trésor, et pour sauvegarde votre bénédiction... Blanche, approuves-tu ma décision ; était-ce là ce qu'il fallait dire ?

— Oh ! oui, Berthe, oui ; ajoute seulement que, même dans la gêne et dans l'obscurité, nous ne cesserons jamais de bénir et d'aimer notre père, parce que c'est son sang qui nous a faites nobles, ses leçons qui nous ont faites chrétiennes, et son exemple qui nous fait courageuses.

— Oh ! vous êtes de nobles cœurs, vous êtes de tendres filles ! Mes petits anges d'autrefois, vous m'enverrez des rêves de paix et d'espoir dans ma tombe... Je crois que Dieu me pardonnera, puisque vous m'avez pardonné.

— Cher père, ne parlons ni de pardon ni de tombe, dit Blanche en s'approchant du malade et en lui baisant les mains. Consolez-vous et vivez ; que votre amour et notre résolution puissent vous rendre l'espérance !

Le vicomte secoua la tête, et sourit faiblement.—Je sens que mes jours sont comptés, reprit-il d'une voix résignée. Ma vue faiblit, ma force s'en va, mon esprit s'égare... Je puis vivre ainsi quelque temps encore, mais inactif, malade, inutile, et j'ai voulu profiter, pour vous avouer mes fautes, du dernier instant de force et de raison que Dieu m'ait peut-être accordé... Allez, c'est à lui-même que je vais m'adresser maintenant, continua-t-il en voyant entrer le prêtre. C'est à lui que je vous confie, pauvres filles sans biens, sans abri, sans amis et sans père bientôt... Ne craignez rien, mes enfants, il bénira votre pauvreté, il récompensera votre sacrifice, et puis, Gaston et moi, en vous attendant, nous le prierons pour vous.

Après ces paroles consolantes et cette bénédiction suprême, le vicomte, dont les yeux commençaient à se remplir de larmes, retomba sans force sur son lit, et les deux jeunes filles quittèrent la chambre, en voyant que le chapelain s'approchait de leur père et s'apprêtait à entendre sa confession.

VI.

Les prévisions du vicomte n'étaient que trop bien fondées. Environ un mois plus tard, on déposait, dans le caveau placé sous la chapelle, le

Digitized by Google

corps inanimé du dernier des Boisrenaud. Ses deux filles, en grand deuil, désolées, mais courageuses, l'avaient veillé sur son lit de douleur, puis sur son lit funèbre, et ne le quittèrent qu'au moment où, sur son cercueil, le vieil intendant de la famille éteignit sa torche, où la dalle mortuaire redescendit, où le sépulcre se ferma.

Elles avaient invité tout ce qui leur restait de parents à cette cérémonie. Entr'autres s'y trouvait la veuve de Pierre de Boisrenaud. A peine les derniers honneurs eurent-ils été rendus au vicomte, que Berthe et Blanche tinrent, avec la veuve, une longue conférence secrète dans le cabinet du défunt, au grand étonnement des assistants qui savaient que les jeunes filles, du vivant de leur père, n'avaient jamais eu de relations avec cette parente. Chacun aurait bien voulu savoir ce que les cousines avaient à se dire, mais rien ne transpira, le secret fut bien gardé, et le lendemain, avec les autres, la veuve de Pierre quitta la manoir des Boisrenaud.

Ce même jour-là, Blanche dit à Berthe : — Je vais écrire à René, lui annoncer que je suis maintenant sans asile et sans dot, lui dire qu'il est désormais libre de renoncer à moi... Mais faut-il en même temps lui expliquer pourquoi et lui révéler le secret de notre père ?

Berthe réfléchit un moment, puis elle répliqua :

— A tout autre qu'à lui, ma sœur, je dirais non... Mais il ne doit pas y avoir de secrets entre deux cœurs qui se sont donnés l'un à l'autre... Tu ne peux rien cacher à René, puisque c'est René qui doit être ton mari.

Mais elle connaissait bien peu le cœur des hommes, la douce Berthe, et surtout celui des premiers présidents. Quelques jours après, en réponse à la lettre de Blanche, lettre tendre, lettre éplorée, où la pauvre jeune fiancée avait laissé parler toute sa douleur et deviner tout son amour, ce ne fut point une lettre de René qui arriva, mais bien une solennelle missive écrite sur grand vélin, cachetée du grand sceau judiciaire de la province, signée du président Guillaume Le Cointe, et qui se terminait ainsi :

« Mon fils ayant pris le sage parti de me consulter avant de répondre « à votre lettre, je viens vous avertir, mademoiselle, qu'il m'est impos- « sible de l'autoriser à donner suite au projet d'union concerté entre « vous. Il est du devoir d'une des familles les plus connues et les plus « estimées de la haute magistrature, de ne chercher des alliances qu'avec « des personnes dont le nom est à l'abri de tout reproche et de toute « outrageante imputation. Le cœur ne doit point faire pencher chez vous « la balance du jugement et de l'équité, et nous qui n'avons pas de bla- « son, nous ne pouvons souffrir de tache à notre hermine.

Digitized by Google

« Je n'ai pas besoin de vous dire, Mademoiselle, que, tout en rompant « des relations qui, jusqu'à ce jour, m'avaient été fort précieuses, je sau- « rai garder, sur toutes ces circonstances, le silence qui convient à mon « caractère et à ma profession. »

Il était fort habile, le président Le Cointe. Son hermine, qui ne pouvait souffrir de tache, se fût bien accommodée d'une solide doublure d'or et de velours, qu'elle fût blasonnée ou non. Mais cette riche doublure qu'avait pu fournir Blanche héritière, on ne pouvait l'attendre de Blanche ruinée. Voilà pourquoi le premier président qui, en sa qualité de voisin de la cour des comptes, calculait fort bien, avait écrit cette lettre, et voilà pourquoi René, en fils docile, eut grand soin de son hermine et ne se maria point.

Mais Blanche! cœur trompé, cœur souffrant, pauvre âme désabusée! Elle reçut la lettre, la regarda, s'évanouit, puis, lorsqu'elle revint à elle, elle se jeta dans les bras de sa sœur qui avait lu l'épître du président, et qui, les larmes aux yeux, le désenchantement au cœur, veillait et tremblait auprès de sa couche.

—O sœur, nous nous étions trompées! murmura la pauvre fille. J'avais donné mon cœur trop vite. René ne m'aimait pas... Je l'ai cru, je l'ai aimé, je l'ai attendu,... c'était illusion et faiblesse... Il m'a oubliée, il m'a délaissée... et, comme toi, je suis veuve maintenant... Mais plus tristement veuve que toi, ma sœur, car les cœurs qui ont aimé faiblement ne se retrouvent pas au ciel, tandis que Gaston que tu as perdu, t'attend là-haut et t'appelle.

Berthe alors éclata en sanglots et tâcha de consoler sa sœur par ses baisers, par ses paroles; mais l'effort était à peu près vain, la tâche presque impossible, car elle-même, qui avait cru à la loyauté de René et à son amour, ne pouvait pas se consoler.

— Ne pleure pas, Berthe, lui dit sa sœur à la fin. Dieu nous a ôté nos époux, mais il nous a laissées l'une à l'autre. C'est assez pour notre bonheur; remercions-le de sa bonté. Plus rien ne nous séparera : nous prierons, nous vivrons, nous passerons ensemble, tôt ou tard, ici ou ailleurs, mais en nous soutenant, en nous consolant, en nous aimant toujours.

Elles vieillirent et vécurent ensemble, en effet, comme l'avait dit Blanche. Et leur vieillesse et leur vie se passèrent pauvrement, mais paisiblement, dans le château de leurs pères, ce qui fut pour elles une grande consolation.

La veuve de Pierre de Boisrenaud avait, elle aussi, une âme généreuse.

Digitized by Google

Touchée du noble sacrifice des deux héritières, elle consentit à accepter la restitution de leurs biens, mais elle ne voulut point les exiler de leur manoir, du lieu où leurs rêves avaient été brillants, où leur enfance avait été heureuse, où leur jeunesse avait été douce. Au bout de quelque temps, elle vint elle-même s'établir au château, mais voulant ménager jusqu'au bout la mémoire de son parent, elle fit croire qu'il l'avait chargée de veiller sur ses deux filles. Quelques années plus tard, elle mourut; son fils, brillant officier du roi, établi dans une autre province, écrivit à ses deux cousines pour les prier, selon les dernières volontés de sa mère, de ne point quitter leur position ni leur asile, et de rester, jusqu'à la fin de leurs jours, seules maîtresses et habitantes du château.

Et elles y vécurent encore longtemps, vieilles filles, déchues, appauvries, oubliées. Avec les jours monotones, avec les lentes années, s'en allèrent les cheveux blonds, les dents d'émail, l'éclat du regard, la fraîcheur du teint, le charme du sourire. Tous ces attraits s'envolèrent, comme le bonheur et l'amour s'étaient envolés. Mais ce qui resta à Berthe et à Blanche, ce qui les consola, ce qui les secourut, ce fut la foi puissante, l'inépuisable charité, l'espérance silencieuse ; ce fut le sentiment de l'honneur satisfait, du sacrifice juste, du devoir accompli, devoir difficile, constant, impérieux, qui leur avait donné l'isolement et la pauvreté à leurs vieux jours, mais qui leur assurait en même temps la protection de Dieu et la bénédiction de leur père.

ÉTIENNE MARCEL.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET SOCIALE.

LE CONGRÈS OUVRIER DE LAUSANNE.

La question ouvrière a eu le privilége, cette année, d'exciter l'intérêt universel. Elle a été agitée d'une manière spéciale dans les Congrès de Malines et de Lausanne, qui se sont réunis le même jour, presque à la même heure.

Mais ici s'arrête la similitude.

Paix, travail, ordre, foi, justice, liberté, tolérance, esprit sagement progressif, tels étaient les principes inscrits sur la bannière du premier. — Guerre, désordre, athéisme, principes révolutionnaires, hérésies économiques, intolérance et violence, telles étaient, à quelques exceptions près, les formules préconisées par le second.

Les lecteurs de la *Revue Générale* connaissent, au moins d'une manière sommaire, quelles ont été les solutions proposées à la question ouvrière dans la première de ces assemblées. Ils ignorent sans doute, pour la plupart, la nature des débats qui ont caractérisé la seconde.

Il est utile cependant qu'ils sachent comment les représentants plus ou moins autorisés de la classe ouvrière, entendent résoudre le problème qui se pose d'une manière si menaçante devant la société du XIXe siècle. Ce problème préoccupe les hommes les plus éminents, et ils n'envisagent pas sans craintes les théories si déplorables qui se font jour sous ce rapport dans le monde du travail. A ce point de vue, une analyse des débats du Congrès de Lausanne ne sera pas dépourvue d'intérêt.

Mais avant de faire cette analyse, il importe de rappeler ici l'origine du Congrès ouvrier. Nous résumerons à cet effet l'aperçu instructif qu'en a fait M. G. de Molinari dans l'*Économiste belge* du 21 septembre dernier, complété par des renseignements particuliers.

I.

L'*Association internationale des travailleurs*, qui a inauguré l'année dernière son premier Congrès à Genève et qui vient de tenir le second à Lausanne, a été fondée à Londres par des réfugiés politiques, des travailleurs socialistes et quelques anciens disciples de Robert Owen. Alliée d'abord à plusieurs sociétés de consommation, elle n'a pas tardé à obtenir le concours d'associations mieux

Digitized by Google

placées pour seconder ses vues : nous voulons parler des *Sociétés de résistance*, ou Unions de métiers.

Les ouvriers anglais ont organisé, comme on sait, dans leurs *Trade's unions* des centres de coalition contre les chefs d'industrie. Le taux des salaires ne s'établit plus directement entre des entrepreneurs et des ouvriers isolés. Il se débat et se fixe entre des coalitions d'ouvriers et des coalitions d'entrepreneurs de travail. Quand on ne réussit pas à s'accorder, quand, par exemple, les ouvriers n'obtiennent pas le prix qu'ils demandent, ils se mettent en grève, en interdisant non-seulement les ateliers à tous les membres de leur association, mais encore aux ouvriers non affiliés, comme l'ont prouvé surabondamment les lugubres événements de Sheffield et plus récemment la condamnation des tailleurs de Londres.

Pendant la grève, les ouvriers se soutiennent au moyen de la réserve accumulée dans la caisse de leur *Trade union*, au moyen aussi des prêts que leur font les autres associations. Quelquefois, ils l'emportent, et ils obligent les chefs d'industrie à subir leurs conditions; d'autres fois, ils sont les plus faibles, et ils sont obligés de rentrer dans leurs ateliers, aux anciens prix, après avoir dépensé, sans aucun fruit, leur épargne collective. Ceci arrive le plus souvent lorsque les entrepreneurs ont pu se procurer d'autres ouvriers, et c'est pourquoi les *Trade's unions* se sont efforcées d'attirer dans leur sein les ouvriers de chaque profession, en ne négligeant aucun moyen d'intimider les dissidents.

Mais qu'ont fait, à leur tour, les chefs d'industrie? Ils ont importé des travailleurs du dehors, en particulier des Belges et des Allemands. Les nouveaux venus ont naturellement été fort mal accueillis par les coalisés, et maintes fois, ils ont subi les plus odieux traitements. Cependant, comme il y a un grand écart entre les salaires anglais et les salaires continentaux, les importations de bras n'ont pas cessé. Si les ouvriers avaient eu l'avantage de posséder le suffrage universel, ils auraient peut-être pu faire prohiber à l'entrée le travail étranger, mais faute de pouvoir recourir aux mesures législatives, ils se sont ralliés à l'Association dite *internationale*, ayant pour objet spécial et pratique de protéger autant que possible le travail indigène contre l'invasion du travail étranger. L'Association en question a érigé en axiome que le travail appartient dans chaque pays aux ouvriers mêmes du pays, — c'est ce que vient de décider aussi un Congrès ouvrier américain (1), — et que c'est par conséquent porter atteinte à leur propriété que de venir leur faire concurrence. D'où il résulte qu'un ouvrier étranger qui envahit le sol national, doit être considéré comme un malfaiteur, et qu'en lui interdisant le travail, n'importe par quel moyen, on ne fait, en réalité, qu'user du droit de légitime défense.

L'Association internationale, comme on le pense bien, n'ose pas proclamer tout haut de telles maximes, qui sont en opposition manifeste avec les sentiments de *fraternité universelle* qu'elle préconise. Elle se borne à *éclairer* les ouvriers

(1) Tenu dans l'une des principales villes de l'ouest de l'Union, Chicago.

Digitized by Google

continentaux sur les maux et les inconvénients de toute sorte auxquels ils s'exposent en apportant leur travail sur le marché anglais, et, en même temps, elle leur offre, en manière de compensation pour le sacrifice qu'elle leur demande actuellement, tout un magnifique programme de réformes sociales, à venir.

II.

L'Association des travailleurs avait convoqué à Lausanne les délégués des sociétés anglaises ou continentales qui se sont affiliées à elle. Soixante-dix membres environ, français, allemands, anglais, italiens, belges et suisses, ont répondu à l'appel, et ils se sont réunis, du 2 au 9 septembre, dans la salle du Casino à Lausanne. Les séances étaient publiques, mais les auditeurs étaient peu nombreux et en général médiocrement sympathiques à l'œuvre.

L'assemblée était présidée par M. Dupont, bijoutier français réfugié à Londres en 1848, assisté de quelques délégués allemands et anglais. Nous ne voulons pas disputer sur la qualité des *ouvriers* présents à la réunion. Mais de l'aveu des plus chauds adeptes du congrès, on y remarquait plusieurs ouvriers-*journalistes*, quelques ouvriers-*médecins*, deux ouvriers-*professeurs*, un ouvrier-*banquier* et jusqu'à un ouvrier-*rentier*. Le nom d'*ouvrier* est bien porté aujourd'hui, comme on le voit. L'année dernière, l'admission de ces intrus avait soulevé un violent orage, accompagné de quelques coups; cette fois encore, elle a provoqué des réclamations; mais enfin le bureau, dans la crainte de voir s'éclipser la majorité de l'assemblée, a dû passer outre, tout le monde a été admis, et le congrès a commencé ses travaux.

Il y avait, comme dans toutes les assemblées de ce genre, des réunions en sections et des séances générales. Il y avait même un programme des questions soumises aux sections et sur lesquelles elles avaient à présenter des rapports. Ces questions n'étaient pas exclusivement *ouvrières*, comme on en jugera par leur énumération exacte :

1re *question*. — Quels sont les moyens pratiques de rendre l'Association internationale un centre commun d'action pour la classe ouvrière dans la lutte qu'elle soutient contre le capital?

2e *question*. — Comment les classes ouvrières peuvent-elles utiliser, pour leur émancipation, le crédit qu'elles donnent à la bourgeoisie et aux gouvernements? — Crédit et banques populaires. — Monnaie et papier-monnaie. — Assurances mutuelles et sociétés ouvrières.

3e *question*. — Les efforts tentés aujourd'hui par les associations pour l'émancipation du quatrième état (classe ouvrière), ne peuvent-ils pas avoir pour résultat la création d'un cinquième état, dont la situation serait beaucoup plus misérable encore? — La mutualité ou réciprocité considérée comme base des rapports sociaux. — Équivalence des fonctions. — Solidarité.

4e *question*. — Travail et capital. — Chômage. — Des machines et de leurs

Digitized by Google

effets. — Réduction des heures de travail. — Division du travail. — Transformation et extinction du salariat. — Répartition des produits.

5e *question*. — Fonctions sociales. — Rôle de l'homme et de la femme. — Éducation des enfants. — Enseignement intégral. — Liberté d'enseignement. — Phonographie.

6e *question*. — Définition du rôle de l'État. — Service public. — Transport et circulation. — Intérêts collectifs et individuels. — L'État considéré comme justicier et gardien des contrats. — Droit de punir.

7e *question*. — La privation des libertés politiques n'est-elle pas un obstacle à l'émancipation sociale des travailleurs et l'une des causes des perturbations sociales? — Le chômage. — Quels sont les moyens de hâter le rétablissement des libertés politiques? ne serait-ce pas par la revendication par tous les travailleurs du droit illimité de réunion et de la liberté illimitée de la presse?

8e *question*. — Adresse collective à envoyer au Congrès de la Paix de la part du Congrès des travailleurs réunis à Lausanne.

9e *question*. — Siége du conseil général. — Prochain Congrès.

Aux questions contenues dans ce programme et qui auraient pu aisément alimenter une session de six mois au lieu d'une session de six jours, venaient s'ajouter la reddition des comptes du comité central et des succursales et les exposés des délégués, sans parler des interpellations et des propositions incidentes. La besogne ne manquait donc pas aux travailleurs de l'Association.

Au début des séances, un membre suisse, M. Aviolat, a proposé de se conformer à l'usage du pays, en appelant les bénédictions de la Providence sur les travaux du congrès. Cette demande si simple, si naturelle, a failli tout compromettre et a produit un grand scandale parmi ces « esprits avancés » qui veulent régenter les classes ouvrières. De nombreux murmures se sont fait entendre, et la proposition a été rejetée à l'unanimité comme portant atteinte à la liberté de conscience ! Voilà où en sont arrivés ces malheureux qui s'abreuvent aux sources empoisonnées de l'athéisme et du matérialisme le plus éhonté !

Le congrès, après avoir déclaré « qu'il entendait faire ses affaires lui-même, sans que la Providence ait à s'en mêler, » a procédé à la reddition des comptes. Malgré les protestations contraires, il paraît certain que la caisse de l'Association internationale est loin d'être pleine. Le budget du comité central de Londres pour l'année 1866 n'a pas dépassé 63 liv. st. (1,575 francs), et les comités des autres pays n'ont pas eu à signaler des recettes plus brillantes. Les cotisations, fixées à 30 centimes par an et par membre pour les sociétés affiliées, ne rentrent pas. Il a fallu les abaisser encore. Le nerf de la guerre manque donc. En attendant, un membre anglais a résumé la situation avec beaucoup d'exactitude et d'humour. « Quand il s'agit, » s'est écrié ce rigide apôtre de la nouvelle école, « de lever la main au-dessus de la tête pour voter des cotisations, vous êtes toujours prêts; mais quand il est question, au contraire, de la faire descendre jusqu'au fond de vos poches, vous ne l'êtes jamais ! » La leçon était dure. L'assemblée a aussitôt levé les mains pour décréter l'abaissement de la cotisation à 10 centimes par an.

Digitized by Google

Il est donné lecture de plusieurs adresses d'associations ouvrières allemandes : elles manifestent leurs espérances de voir bientôt toutes les barrières qui s'opposent à l'union des travailleurs tomber sous les coups redoublés que leur porte l'*idée nouvelle*. Nous n'en sommes pas encore là; mais nous marchons vers ce but, grâce à l'appui sympathique qu'accordent les adeptes de l'école matérialiste aux efforts des membres du congrès de Lausanne.

On passe à la lecture du rapport du comité central. Il est long, on s'y occupe de tout, même de la réforme postale. Le rapport constate qu'il a été impossible d'arriver à une solution des difficultés qui entourent les réformes économiques. Il renferme d'amères récriminations à l'adresse de la police, qui s'est permise d'arrêter à la frontière tous les papiers du précédent congrès et qui, de plus, a saisi tous les carnets de sociétaires envoyés de Londres en France. Mais « la force des principes aura raison des résistances. »

Parmi les faits mis en lumière par le conseil, nous remarquons la loi anglaise qui déclare que le *vol* des fonds appartenant à une union de métier (*Trade union*), ne peut donner lieu à aucune poursuite, et il cite à ce sujet un arrêt d'un tribunal anglais. Quelques membres indignés proposent de déclarer que cet arrêt est une infamie. Un Allemand remarque que les juges se sont bornés, en rendant cet arrêt, à suivre une opinion « dominante dans la bourgeoisie, » à savoir : « que l'ouvrier ne doit pas épargner, qu'il est bon qu'il s'abrutisse en dépensant tout son gain au cabaret, parce qu'il est alors plus facile à mâter ! » Les délégués anglais, toutefois, ont le bon esprit de s'opposer à l'adoption de cette déclaration, en faisant remarquer que les juges ont dû appliquer la loi, que c'est la loi qu'il faut réformer, et qu'ils ont bon espoir d'y parvenir, maintenant que la classe ouvrière peut faire entendre sa voix dans le Parlement. — Ils auraient pu ajouter que l'arrêt en question n'est choquant qu'en apparence, que si l'on peut voler impunément les fonds des *Trade's unions*, c'est parce que ces sociétés n'existent pas aux yeux de la loi, et qu'elles pourraient aisément obtenir une existence légale en se soumettant aux conditions de publicité que leur impose la législation anglaise sur les associations, législation à coup sûr fort large. Mais les *Trade's unions* préfèrent, à ce qu'il paraît, courir le risque d'être volées plutôt que d'initier le public à leurs affaires intérieures. Les vampires du capital ne sont pas seuls à redouter la lumière.

Cet incident vidé, les délégués ont rendu compte des progrès de l'Association et de ses affiliations. Le délégué belge, ancien étudiant qui s'est distingué au fameux congrès de Patignies, a informé l'assemblée des progrès de la section belge, qui pendant plusieurs années était restée bornée à environ 200 membres, dont cent membres d'une société bruxelloise à tendances républicaines et une cinquantaine de paysans ardennais, mais qui, depuis un an, a pris une certaine extension par l'affiliation de sociétés de peintres, de cordonniers, d'ébénistes, de tailleurs, de marbriers, etc. La section est en pourparlers avec une fédération de vingt-trois sociétés ouvrières de Gand, pour les faire entrer dans l'Association internationale. Toutefois, il n'y a encore de ce côté que des espérances : nous

Digitized by Google

avons une trop grande confiance dans le bon esprit de nos classes ouvrières, pour croire qu'elles se réaliseront.

Notons encore un fait qui se rattache au but pratique que poursuit l'Association : Un délégué marseillais, M. Vasseur, a dénoncé l'immigration des ouvriers mineurs piémontais qui viennent faire concurrence aux Français, et à cette occasion, il a été curieux d'entendre une assemblée composée aux trois quarts de communistes, déclarer « que le travail est la propriété des ouvriers nationaux à l'exclusion des ouvriers étrangers. » Une adresse a été votée aux mineurs piémontais pour les inviter à rester chez eux. La cherté des vivres a été le prétexte de cette sollicitude.

III.

Mais voici le défilé des rapports. Ceci mérite attention : le caractère de l'Association internationale va mieux encore se dessiner.

Le premier rapport mis en discussion est relatif à la question des *libertés politiques*. Il a pour interprète le citoyen Perron, de Genève. Après une discussion confuse, mais où perce constamment le bout de l'oreille de ces prétendus travailleurs, l'assemblée déclare : 1° que l'émancipation sociale de la classe des travailleurs est inséparable de son émancipation politique; 2° que l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une nécessité absolue. » A cette déclaration se joint naturellement « la revendication, par tous les travailleurs, du droit de réunion et de la liberté de la presse. » Cette revendication ne peut manquer d'être favorablement accueillie, notamment à Paris.

M. Hafner, de Morat, lit ensuite le travail de sa commission. Il s'agit de proposer à l'assemblée une adresse au congrès de la Paix. On connaît la vigoureuse protestation qui a accueilli cette adresse à Genève, où l'on ne se montrait pourtant pas fort difficile sur la convenance des termes. Mais les qualifications d'*exploités* et d'*exploiteurs* et autres aménités semblables, ont soulevé de justes réclamations qui n'ont pas été sans écho, et le congrès de Lausanne est resté avec son adresse sur les bras, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Notons-lui un bon point cependant. Une dépêche télégraphique ayant annoncé l'arrivée prochaine du général Garibaldi à Genève, des délégués italiens proposent de lui adresser l'invitation de venir assister aux séances du congrès ouvrier. Il est décidé que « tout en rendant hommage et justice au caractère du général, ainsi qu'à sa parfaite honorabilité, il n'appartient pas à une réunion de travailleurs de faire une telle démarche auprès d'un citoyen, quelque illustre qu'il soit. » C'est là un acte dont il faut tenir compte au congrès de Lausanne.

Après ce nouvel incident, l'assemblée déclare que le siége du conseil général est maintenu à Londres, et que le prochain congrès sera tenu à Bruxelles.

Cette décision a lieu de nous étonner. Dans sa session précédente, le congrès avait très-explicitement déclaré que « la Belgique, ne pouvant plus être regardée

Digitized by Google

comme un pays libre, depuis la promulgation de la loi sur les étrangers, la prochaine réunion se tiendrait à Lausanne. » Que nous sachions, la loi sur les étrangers n'a pourtant pas été abrogée depuis. Pourquoi ce revirement, et qu'est-ce qui vaut ce périlleux honneur à la Belgique? Quoi qu'il en soit, voici nos vrais ouvriers avertis. C'est à eux de témoigner de leur réprobation envers les funestes doctrines préconisées par les membres de l'Association internationale des travailleurs, en faisant le vide autour d'eux. Ils ne sauraient leur infliger de plus salutaire leçon.

« Les efforts tentés actuellement par les associations ouvrières ne tendent-ils pas à constituer un quatrième état, ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable encore? » Telle est l'importante question dont la discussion a occupé toute la séance du 5 septembre.

C'est à l'un des délégués belges qu'est échu l'honneur d'être auprès de l'assemblée générale l'interprète de la section qui a examiné cette face du problème. Dans un rapport très-développé, il déclare que « les associations basées sur le système coopératif font fausse route ; » elles ne sont qu'une « nouvelle exploitation. » Il n'admet les sociétés de crédit, de consommation et de production qu'à une seule condition, c'est « qu'elles ne fassent pas de bénéfices et qu'elles soient basées sur le principe de la mutualité. » Le rapporteur conclut en demandant « la transformation de la Banque nationale en Banque de crédit gratuit, l'entrée du sol dans la propriété collective, l'abolition de l'héritage *ab intestat*, etc. »

Hâtons-nous de dire que ces belles idées proudhoniennes ou communistes n'ont pas entièrement obtenu l'assentiment du congrès. Toute la dialectique du rapporteur touchant la propriété du sol et la nécessité absolue de la faire entrer dans la collectivité, pour empêcher les propriétaires territoriaux de faire la loi à l'humanité, est venue échouer contre l'entêtement de la majorité appartenant à l'école mutuelliste. On a fait remarquer, avec raison, que les opposants n'étaient pas conséquents, car on n'arrivera jamais à un mutuellisme complet ou seulement présentable, si on laisse subsister n'importe quel droit de propriété. Ainsi, pourquoi favoriser le possesseur du sol plus que celui du capital-argent? Pourquoi laisser à l'un un profit, quand on exige de l'autre la gratuité absolue?

Mais ne demandons pas trop de logique au congrès de Lausanne. Il a échappé à l'équivoque en concluant en ces termes sur la question qui avait quelque peu dévié de sa route :

« Le congrès pense que les efforts tentés aujourd'hui par les associations ouvrières, s'ils se généralisaient dans leur forme actuelle, tendraient à constituer un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable encore. Pour obvier à ce danger, il est nécessaire que le prolétariat comprenne que la transformation sociale doit s'opérer définitivement par des moyens agissant sur l'ensemble de la société et conformes à la réciprocité et à la justice. »

On sait ce qu'il faut entendre par ces mots. La « justice » de ces honorables citoyens serait simplement la négation de tous les droits sur lesquels repose l'organisation sociale actuelle, droits, il faut bien le dire au risque de leur déplaire,

Digitized by Google

que l'on ne saurait supprimer sans tuer la confiance, la sécurité, l'esprit d'entreprise, l'activité et l'ardeur au travail, l'épargne et jusqu'aux sources du capital. L'ouvrier serait la première victime de cette justice d'une nouvelle espèce.

Le lendemain, la question des grèves, déjà agitée dans le congrès précédent, revient sur le tapis. Elle reçoit une solution analogue à celle de l'année dernière. L'assemblée déclare « que dans l'état actuel de l'industrie, qui est la guerre, on doit se prêter aide mutuelle pour la défense du salaire ; mais elle croit de son devoir de déclarer qu'il y a un but plus élevé à atteindre : la *suppression du salariat*. Elle recommande l'étude des moyens économiques basés sur la justice et la réciprocité. » Nous ne reviendrons pas sur ces derniers termes, dont on connaît la portée. Mais à propos du vœu de « la suppression du salariat, » nous rappellerons ce que disait récemment sur ce sujet M. Éd. Ducpetiaux, dans son écrit si lucide sur la *Question ouvrière*. « Le salaire restera pendant longtemps encore et probablement toujours ce qu'il est aujourd'hui, la légitime rémunération du travail. Accepté sous l'une ou sous l'autre forme, et avec quelque dénomination que ce soit, ouvriers de l'esprit ou de la matière, nous sommes tous salariés, depuis le roi, le ministre, le magistrat, jusqu'à l'employé le plus infime. Pourquoi et comment le travailleur proprement dit serait-il seul affranchi de la règle commune? A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres : cette loi de justice distributive qui régit le salariat, domine toute l'organisation économique de la société, et on ne pourrait la méconnaître ou l'enfreindre sans ébranler l'ordre social tout entier. » Bonnes et sages paroles que devraient méditer tous les ouvriers qui pourraient rêver la transformation insensée préconisée par leurs prétendus camarades de l'Association internationale !

Après la question des grèves et du salariat, arrive celle du crédit. C'est ici que se révèlent les plus étranges formules, les plus incroyables aberrations. Écoutons plutôt cette résolution du congrès, adoptée à la presque unanimité.

« Attendu que, dans une société fondée sur la mutualité et la réciprocité des services et des garanties, le crédit serait universel et collectif, chacun étant à la fois créditeur et crédité, l'assemblée déclare qu'elle considère le crédit comme *un service public*, qui devrait être *organisé par l'État*, expression de la collectivité, à prix de revient, c'est-à-dire avec une commission destinée à couvrir les frais d'administration, mais sans bénéfices ni intérêts... »

La « gratuité du crédit » c'est la pierre philosophale des socialistes de toutes les écoles. Malheureusement pour eux, ils ne sont pas plus avancés, sous ce rapport, que les alchimistes dans la transmutation des métaux. Aussi, à l'égard de ces absurdes théories, le congrès de Lausanne a-t-il été bien malmené, même par quelques-uns de ses propres amis. — *Crédit universel*, a-t-on dit, cela ne signifie pas crédit aux ouvriers seulement. Négociants, armateurs, entrepreneurs de travaux, grands propriétaires, les campagnards aussi, qu'il ne faut pas oublier, se présenteront naturellement pour en user, en vertu de leur titre incon-

Digitized by Google

testable de membres de la société. De l'argent qui ne coûtera rien que les frais d'administration! On n'en trouvera nulle part à si bon compte. Les banques y perdront à coup sûr leur clientèle, sans parler des usuriers et de tous les vampires qui détiennent le capital! Cela va faire bien de l'argent à mettre dehors. Or l'État, distributeur universel, n'en a pas d'autre que celui qu'on lui donne. Le lui donnera-t-on gratis, de gaîté de cœur, pour le plaisir d'assurer le service de sa caisse? Cela n'est guère probable. C'est donc à l'impôt qu'on sera forcé de le demander. Mais l'impôt, chacun y doit contribuer dans une mesure équitable. En définitive donc, tout se réduirait à donner d'une main ce que l'on aurait pris de l'autre.

Quelques instants après avoir adopté cette belle résolution, le congrès déclare « qu'il ne veut plus de la charité. » Pourtant, le crédit gratuit, qu'est-ce autre chose que la charité? Tant qu'il sera possible de trouver quelque part le placement sûr de 1,000 francs à 5 p. c., celui qui les prêtera à titre gracieux, pendant un an, fera un cadeau de 50 francs à l'emprunteur. Il sera son bienfaiteur, s'il agit de bonne grâce. Que sera-t-il, si c'est à son corps défendant?

D'absurdité en absurdité, nous verrons sans doute l'année prochaine le congrès ouvrier de Bruxelles inviter les propriétaires à supprimer l'usage des quittances à présenter à leurs locataires, et comme on a peu de chances de voir le détenteur du capital-maisons se montrer plus coulant, à l'égard de ses loyers, que le détenteur du capital-espèces à l'égard des siens, on tranchera de la même épée la difficulté en sommant l'État de fournir à tous les ouvriers le logement à prix de revient, c'est-à-dire avec un pourboire destiné à payer le receveur des loyers. Et l'État pourrait, devrait même ne pas se borner à loger les travailleurs, mais encore il serait tenu de les nourrir et de les habiller, sans oublier de leur fournir de quoi prendre la goutte à la cantine de cette caserne sociale!

Tirons vite le voile sur toutes ces sottises. Aussi bien nous voici arrivés au dernier jour du congrès. Il ne reste plus à examiner que deux petites questions que l'assemblée enlève au pas gymnastique. La première comprend : les fonctions sociales, le rôle de l'homme et de la femme, l'éducation des enfants, l'enseignement intégral, la liberté d'enseignement. La seconde, émaillée par un nouvel incident sur la propriété du sol, est moins complexe encore : elle embrasse seulement la définition du rôle de l'État, les services publics, les transports et la circulation, les intérêts collectifs et individuels, l'État considéré comme justicier et gardien des contrats, et le droit de punir. Rien que cela.

IV.

Maintenant, de ce congrès convoqué en apparence pour élucider la question ouvrière, mais en réalité pour organiser la lutte du salariat contre le gouvernement de l'industrie et acclamer les principes de l'école socialiste, s'est-il seulement dégagé quelque clarté durable? Pas plus que d'un feu de paille. Un peu

Digitized by Google

de bruit, beaucoup de fumée, voilà ce qu'a produit, au fond, cette manifestation républicaine et démagogique.

Ce serait faire injure à nos ouvriers que de croire un seul instant qu'ils pourraient, l'année prochaine, faire cortége aux membres de l'Association internationale des travailleurs qui se proposent de renouveler leurs élucubrations à Bruxelles. Nos artisans savent trop bien que c'est tout autant dans la pratique virile de ses devoirs que dans la sage revendication de ses droits, que l'ouvrier doit rencontrer son émancipation, c'est-à-dire son avénement à une position toujours plus heureuse. Certes, nous croyons que cette émancipation doit surtout être le fait des travailleurs eux-mêmes, éclairés et soutenus par les grands principes de la morale chrétienne : mais, pour cela, ils ne doivent cependant pas repousser les mains amies et honnêtes qui se tendent vers eux. Liées aux plus grands problèmes sociaux, les questions ouvrières ne doivent pas seulement faire l'objet des méditations des ouvriers eux-mêmes, mais elles doivent encore s'imposer au cœur comme à la conscience de toutes les classes de la société. Les travailleurs ont tout intérêt à ne pas entraver les efforts des hommes éminents qui s'occupent de l'amélioration de leur sort et qui leur montrent sans cesse la probité, l'économie, le travail, l'initiative personnelle combinée avec l'union de toutes les forces honnêtes, comme le vrai, comme le seul chemin qui peut les conduire au bien-être. Nous regrettons bien vivement pour les ouvriers que le congrès de Lausanne n'ait pas entrevu seulement cette grande vérité. Jusqu'à présent, ces assises ouvrières, au lieu d'amener de désirables apaisements, n'ont engendré que de nouvelles méfiances, accentué davantage leur caractère irréligieux et creusé de plus en plus l'abîme que des esprits malsains veulent jeter entre les classes laborieuses et les classes bourgeoises. Tant qu'ils marcheront dans cette voie et quelque puisse être l'attrait de certains de leurs sophismes, nos artisans, nous en sommes convaincus, auront la sagesse de fuir les enseignements de ces faux apôtres qui ne sauraient les conduire qu'à l'anarchie et à la plus profonde misère!

J. Dauby.

Digitized by Google

REVUE DES ÉVÉNEMENTS.

Au moment où nous écrivons, la Révolution livre un nouvel assaut au trône de Pie IX. Les prévisions des catholiques sur le peu d'efficacité du traité du 15 septembre, ne sont que trop bien vérifiées par l'événement : fortes de la complicité fort mal déguisée du gouvernement italien, les bandes révolutionnaires ont envahi le territoire de l'Église. Aujourd'hui, tous les regards des catholiques sont tournés vers Rome : c'est donc de Rome que nous devons parler en premier lieu.

La souveraineté du Pontife romain se trouve en présence de deux ennemis différents : la royauté italienne et la Révolution proprement dite. Coalisées momentanément pour lui faire la guerre, la royauté et la Révolution se diviseraient le lendemain de la victoire pour se disputer sa dépouille. Les services de la Révolution coûtent cher : c'est une alliée qui bientôt devient maîtresse et qui vous brisera le jour où elle n'aura plus besoin de vous. Si parfois elle semble prêter son aide à la royauté, en même temps elle travaille à miner le principe monarchique, et c'est bien là ce qu'elle a fait en Italie. La royauté italienne n'a guère conservé qu'une autorité nominale : en réalité, elle n'est plus autre chose que la très-humble servante de la Révolution.

Ce sont les révolutionnaires qui ont imposé à la royauté la spoliation radicale des biens ecclésiastiques, mesure qui, en présence du défaut de confiance et de la dépréciation inévitable qu'elle fera rejaillir sur la propriété foncière, ne pourra combler le vide du trésor italien. En même temps, elle ne fera que diminuer le crédit de l'État, auquel elle enlèvera un dernier gage, et pourtant elle a dû être sanctionnée parce qu'elle est une œuvre éminemment révolutionnaire, un moyen d'enlever à l'Église une des conditions essentielles de son existence extérieure. Le gouvernement avait essayé de différentes combinaisons avant de se soumettre à cette exigence de la Révolution, mais, en fin de compte, il a bien fallu céder aux exigences de la situation.

Il en a été de même de la question romaine. Ce qui porte le royaume d'Italie à Rome, c'est avant tout l'intérêt de la Révolution, ce n'est pas celui de la monarchie. Pour accomplir la soi-disant unité de l'Italie, on a dû flatter les passions révolutionnaires et par là même ébranler tous les fondements de l'ordre social. Aujourd'hui, ces mêmes passions demandent Rome, parce que Rome est le cœur du catholicisme et que le catholicisme est leur ennemi capital. La royauté, au contraire, aurait tout intérêt à ne pas aller aujourd'hui à Rome ;

Digitized by Google

placée déjà en présence de tant de questions menaçantes, elle ne peut désirer d'y ajouter encore une immense question religieuse. Mais, d'un autre côté, elle sent que, si elle refuse Rome à la Révolution, celle-ci tournera contre elle toute son action, et qu'alors sa perte est inévitable. Ici encore elle se trouve donc obligée d'obéir.

Placé entre ces diverses difficultés, auxquelles sont venus se joindre les conseils et les objurgations du gouvernement français, le gouvernement italien a pris une attitude des plus singulières. D'abord il tolère les préparatifs d'expédition que le parti garibaldien fait au grand jour. Puis, tout à coup, il semble prendre une résolution énergique, et fait arrêter Garibaldi au moment même où celui-ci va pénétrer sur le territoire pontifical. Alors il semble effrayé de la vigueur qu'il a montrée, et il fait reconduire Garibaldi dans son île de Caprera, qu'une croisière italienne garde à vue. Mais tandis qu'il surveille le chef du mouvement, il a soin de laisser pénétrer sur le territoire romain les bandes que ce chef devait commander. Il a réuni 50,000 hommes autour des frontières romaines qu'il avait solennellement promis de préserver de toute invasion, et ces 50,000 hommes n'ont rien vu, rien empêché. Le gouvernement italien n'en vante pas moins sa fidélité au traité du 15 septembre, et pour prix de cette fidélité, il demande qu'on abroge le traité et que l'on remette le Pape à sa garde, c'est-à-dire que l'on confie la brebis aux soins désintéressés du loup. Tout cela vraiment est bien digne des héritiers de Machiavel.

On avait compté que le gouvernement pontifical ne tiendrait pas devant l'invasion : on s'était grandement trompé. Le calme le plus complet règne à Rome, et nulle part, là même où ont pénétré les bandes révolutionnaires, on n'a pu faire insurger les populations contre un gouvernement qu'on prétendait leur être particulièrement odieux. Au contraire, ces populations ont montré un grand dégoût pour leurs prétendus libérateurs, et ont salué de leurs plus chaleureuses acclamations le rétablissement du pouvoir pontifical.

L'armée pontificale, elle aussi, s'est montrée à la hauteur de son importante mission. Partout où elle a rencontré les bandes garibaldiennes, elle les a battues et dispersées, quoique bien souvent ces dernières eussent sur elle la supériorité du nombre. On peut dire que, dans cette occasion, les soldats pontificaux ont accompli de véritables prodiges de courage et d'activité. Les zouaves se sont particulièrement distingués : ils ont déployé autant de fermeté devant l'ennemi qu'ils avaient montré de dévouement à Albano, en allant y affronter le terrible fléau du choléra.

Dans ces circonstances, la presse italienne a eu recours à sa tactique habituelle, le mensonge. Tandis que le gouvernement italien s'attribuait le monopole du télégraphe, les journaux du pays répandaient les nouvelles les plus controuvées. Le territoire romain était en complète insurrection, les troupes pontificales étaient battues partout, et bientôt Rome allait suivre le mouvement. Les envahisseurs étaient transformés en insurgés, les défaites étaient changées en victoires. Hélas ! que deviendrait la vérité, si elle était soumise au *visa* de l'Italie?

Digitized by Google

Pendant ce temps, le ministère italien faisait, dit-on, d'actives démarches auprès du gouvernement français, afin d'obtenir l'autorisation d'occuper le territoire pontifical, dans le but, cela va sans dire, de défendre la Papauté contre les attaques de la Révolution. On parlait le même langage à la veille de Castelfidardo. Nous ne savons pas encore d'une manière positive quelle a été la réponse du gouvernement français, mais les bruits les plus inquiétants ont circulé pendant plusieurs jours. On a parlé de l'abandon à l'Italie de tout le territoire romain, à l'exception, peut-être, de la ville de Rome et du port de Civita-Vecchia. Ces bruits avaient pris une grande consistance, et, chaque jour, on s'attendait à apprendre la nouvelle de l'invasion du dernier asile de la Papauté par les troupes italiennes.

Nous ne pourrions dépeindre ici la trop juste indignation des catholiques en présence de ces incroyables attentats et de ces intrigues odieuses. Tandis que de nombreux volontaires s'empressaient de voler au secours du trône menacé de Pie IX, le gouvernement pontifical dénonçait aux puissances catholiques la complicité patente du royaume d'Italie.

L'incertitude dure encore aujourd'hui. Avant tout, la solution de la question est entre les mains de la France. Si la France laisse faire, la souveraineté pontificale doit nécessairement succomber (nous savons du reste qu'elle ne tombera que pour se relever plus tard de sa chute) avec une nouvelle gloire. Les Italiens n'auraient pas même besoin d'intervenir ouvertement : il suffirait de soutenir les envahisseurs en leur fournissant sans relâche des ressources et des renforts, de manière à rendre la lutte trop inégale pour les défenseurs du Saint-Siége. Mais si, au contraire, la France fait connaître catégoriquement sa volonté d'empêcher et de réprimer au besoin toute tentative contre les États de l'Église, l'Italie devra bien s'arrêter.

Que fera maintenant la France? Si nous consultons l'expérience du passé, nous aurions tout à craindre; si nous considérons l'intérêt le plus évident de l'Empire français, nous devrions tout espérer.

Que nous offre, en effet, le passé, sinon une condescendance inexplicable du gouvernement impérial envers toutes les usurpations et tous les parjures du Piémont. Pour ne citer qu'un exemple, qu'on se rappelle la conférence de Chambéry, où Napoléon III permettait à Victor-Emmanuel de pénétrer dans les Marches et l'Ombrie pour y maintenir l'ordre contre Garibaldi, mais *sans toucher à l'autorité du Pape;* que l'on se rappelle aussi comment la promesse de Victor-Emmanuel a été tenue à Castelfidardo et comment le gouvernement impérial, après avoir témoigné son mécontentement par le rappel de son ambassadeur, s'est borné à cette manifestation complétement inoffensive, et n'en a pas moins fait d'actives démarches pour amener le Souverain-Pontife à reconnaître et à ratifier les usurpations du gouvernement italien. Et l'on sait aussi que, nonobstant ce parjure de l'Italie, le gouvernement impérial n'en a pas moins, par le traité du 15 septembre, confié les derniers débris du territoire pontifical à la bonne foi de l'usurpateur.

Digitized by Google

Ces précédents sont certes inquiétants; mais, d'un autre côté, il faut prendre en considération les immenses difficultés que créerait au gouvernement français l'abandon de Rome et du Pape. Ce serait une rupture complète avec les catholiques, et non-seulement avec eux, mais encore avec tous les conservateurs conséquents qui savent comprendre l'importance de la question romaine. Ce serait se ranger ouvertement du côté de la Révolution et mettre contre soi tous les éléments de conservation sociale. Ce serait, en un mot, porter un dernier coup à l'Empire, déjà si fortement ébranlé par toutes les fautes de sa politique extérieure. Si après l'abandon de Maximilien venait l'abandon de Pie IX, il faudrait se dire que la protection de la France est comme ce roseau dont parle l'Écriture, qui perce la main qui veut s'appuyer sur lui.

Il est vrai que les partisans de la Révolution menacent la France de voir l'Italie s'allier contre elle avec la Prusse, si elle se refuse à lui abandonner Rome. Mais la France est-elle donc tombée si bas qu'elle doive céder devant une pareille menace de la part de l'Italie, de l'Italie pour laquelle elle a déjà tant fait et qui lui doit tout ce qu'elle est? Ce serait là une honte incomparable.

Nous ne pouvons donc croire que la France se décide à abandonner Rome à l'Italie et les dernières nouvelles semblent, en effet, annoncer une intervention de sa part en faveur du pouvoir pontifical. Mais la France saura-t-elle répondre aux exigences italiennes par un refus catégorique, et, ne pouvant leur donner une satisfaction complète, ne cherchera-t-elle pas du moins à leur donner une demi-satisfaction qui dénaturerait complétement le caractère de son intervention? C'est là ce que nous n'oserions décider (1).

Du reste, quand même la France abandonnerait Rome, la Providence ne l'abandonnera pas, et c'est en elle avant tout que repose notre espoir.

Une nouvelle tentative de la Révolution en Espagne a, cette fois, complétement échoué. Il s'agissait, dit-on, de réaliser l'union ibérique en réunissant l'Espagne au Portugal; ce qui est certain, c'est que cette insurrection avait un caractère profondément démocratique et révolutionnaire, et que par là même elle se mettait en opposition flagrante avec toutes les traditions, tous les instincts de la catholique et monarchique Espagne. Comme en Italie, on avait d'abord répandu le bruit mensonger de prétendus succès qui n'étaient, en réalité, que des défaites. Le promoteur du mouvement, le général Prim, n'est pas même venu en prendre la direction. Il a expliqué les motifs de sa conduite dans un long manifeste, où il nous rappelle le Louis XIV de Boileau, qui

Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

L'échec complet de cette tentative a fortifié le ministère Narvaez, dont la poli-

(1) L'auteur de la *revue* ne fait pas mention de l'admirable lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, véritable événement, qui a sans doute été pesé en haut lieu et qui est de nature à déterminer une résolution énergique. C'est une omission tout involontaire que nous tenons à réparer. (*N. R.*)

Digitized by Google

tique continue à se montrer véritablement catholique et conservatrice. En accordant une large amnistie à ceux qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel, il a su donner à la fois une preuve de modération et une preuve de force.

L'Autriche se trouve toujours dans une situation des plus difficiles. La question des rapports entre la Hongrie et le reste de l'Empire n'est pas encore définitivement réglée, tandis que celle du Concordat prend chaque jour de plus grandes proportions. En présence des menées des libéraux qui dominent dans le *Reichsrath*, l'Épiscopat a senti la nécessité de se réunir et de se concerter, afin d'agir avec ensemble. Vingt-cinq évêques ont présenté à l'Empereur une énergique réclamation en faveur du maintien du Concordat auquel le libéralisme fait la guerre la plus acharnée. Nous voyons avec bonheur dans cette démarche de l'Épiscopat l'abandon définitif des traditions du Joséphisme qui enlevaient à l'Église autrichienne toute initiative et toute liberté. C'est à ces traditions que voudraient la ramener les libéraux du *Reichsrath*, qui ont accueilli la démarche des évêques avec l'irritation la plus vive et les plus grossières injures.

Cette question du Concordat paraît contrarier vivement M. de Beust, dont elle vient entraver les projets de réorganisation intérieure : embarrassé de la manière dont il pourra la résoudre, il voudrait du moins la faire ajourner. C'est là ce que demande aux membres du *Reichsrath* un journal dirigé sous son inspiration. Pourtant il faudra bien se décider un jour et choisir entre l'Église et la Révolution. Et si l'on veut conserver les suffrages des libéraux, il faudra finir par leur livrer l'Église, en attendant qu'on leur livre la monarchie.

Divisée ainsi dans son propre sein par les questions les plus irritantes, l'Autriche ne peut encore penser à recouvrer son influence à l'extérieur et à opposer une résistance sérieuse aux nouveaux agrandissements de la Prusse. Il se manifeste, il est vrai, dans les États du Sud, quelques velléités antiprussiennes, mais pour résister il faudrait un point d'appui, et ce point d'appui, où le trouver? L'Autriche est impuissante et la France trop antipathique à tout ce qui est allemand. Il ne faut donc point s'attendre de ce côté à une résistance quelque peu efficace.

En Angleterre, le *bill* de réforme électorale a enfin été définitivement adopté par les deux chambres du Parlement. Cette grave question, qui depuis longtemps préoccupait et inquiétait l'opinion publique, vient donc d'être résolue par le ministère tory, qui, il est vrai, a dû, pour y parvenir, faire preuve d'une grande condescendance envers les partisans de la réforme. La Constitution aristocratique de la vieille Angleterre se modifie de plus en plus au contact des tendances démocratiques de notre époque : il y a là un fait d'une haute portée, et qui sans doute n'a pas peu contribué à faire perdre à la politique anglaise le caractère traditionnel et l'esprit de suite qui la caractérisaient autrefois.

Le mouvement fenian continue toujours, mais à présent il se manifeste surtout en Angleterre, où les fenians montrent une hardiesse incroyable, et ne craignent point d'en venir ouvertement aux mains avec les agents de l'autorité.

Digitized by Google

Trop longtemps l'Angleterre a encouragé la Révolution européenne : par une juste punition, elle sent aujourd'hui la Révolution se remuer dans son sein. Le mouvement fenian n'est point, du reste, isolé; à côté de lui, il y a l'agitation des classes ouvrières, il y a l'organisation de ces monstrueuses associations qui, sous prétexte de protéger l'ouvrier, lui imposent la plus complète servitude et en font l'instrument de quelques meneurs qui ne reculent devant rien, pas même devant le crime. C'est là un bien triste symptôme de désorganisation sociale.

Un autre sujet de préoccupations pour l'Angleterre, c'est l'expédition qu'elle se voit obligée d'entreprendre contre le souverain de l'Abyssinie, le farouche Théodoros, afin d'obtenir la délivrance du consul anglais et de ses compagnons de captivité. C'est une périlleuse entreprise que cette expédition dans un pays presque complétement inconnu et habité par des populations guerrières, et qui oppose à la marche d'une armée de grands obstacles naturels. Mais il n'y avait pas à hésiter, et sous peine de compromettre son prestige en Orient, l'Angleterre ne pouvait se laisser impunément braver par un petit prince africain.

Tandis que la Russie fait peser sur ses sujets polonais un joug intolérable, et qu'elle emploie les moyens les plus odieux pour contraindre les catholiques à l'apostasie, elle se pose en Orient comme protectrice du christianisme et fait jouer tous les ressorts de sa politique pour contraindre la Turquie à se placer sous son influence. En même temps, elle fomente l'agitation des populations chrétiennes, et prépare ainsi le réveil de la question d'Orient, autre menace pour le maintien de la paix européenne.

Mais, de toutes les questions qui agitent l'Europe, la plus grave sans contredit, c'est la question sociale. Dans ces derniers temps, d'effrayantes révélations nous ont appris où en est le travail de destruction qui menace de renverser toutes les bases de l'ordre social. Nous avons déjà parlé des sociétés ouvrières de l'Angleterre. Il faut maintenant dire un mot des Congrès de Lausanne et de Genève. De ces deux congrès, le Congrès de Lausanne est celui qui a fait le moins de bruit : il n'en mérite pas moins toute notre attention, parce que l'on y a proclamé sans réserve aucune le programme de ceux qui veulent résoudre la question ouvrière, en faisant abstraction des données du christianisme. Ce programme (et il ne pouvait en être autrement), c'est, en théorie, l'athéisme, en pratique, le socialisme. L'abolition de la propriété, son absorption par l'État, telle est la réforme qui, suivant les orateurs de Lausanne, doit nous donner un monde nouveau et faire revivre partout le règne de la justice. Le programme sans doute est irréalisable; mais les tentatives que l'on fera pour obtenir sa réalisation n'en peuvent pas moins causer des maux incalculables.

Le Congrès de Genève avait pris le beau nom de *Congrès de la Paix*, mais son véritable nom ç'a été celui de *Congrès de la Révolution*. Le choix seul de son président indiquait déjà suffisamment cette tendance. On eût pu s'attendre à voir les déclamations de Garibaldi contre la Rome catholique recevoir un accueil favorable dans la Rome protestante : il en a été tout autrement. Le langage

Digitized by Google

brutal du trop célèbre condottieri a étonné les protestants et indigné les catholiques, qui, à Genève, forment déjà une partie imposante de la population. Ces derniers ont protesté énergiquement contre les insultes que Garibaldi jetait à leur Église et à leurs croyances, et leur protestation a eu un grand retentissement. Même, en dehors des rangs catholiques, on a compris qu'il n'était pas opportun de donner ainsi le signal des plus violentes dissensions religieuses. En présence du résultat produit par l'attitude des catholiques, Garibaldi a compris qu'il était de trop à Genève, et il s'est retiré,

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

Puis après, il a cherché à se relever de cet échec dans l'expédition qu'il a si glorieusement terminée à Asinalunga.

Garibaldi parti, restait encore le Congrès. Les doctrines les plus subversives ont été proclamées dans ce véritable *Pandemonium* révolutionnaire. Suivant les orateurs de l'assemblée, pour parvenir à la paix, il faut d'abord établir la Révolution universelle, c'est-à-dire la guerre universelle. Cette guerre, on l'a déclarée non-seulement à toutes les institutions sociales, mais encore à toutes les croyances religieuses. En un mot, le résumé du Congrès, ç'a encore été la Révolution et l'athéisme.

Ces excès ont fini par inquiéter jusqu'aux radicaux genevois eux-mêmes, et le Congrès s'est dispersé sous le coup de l'indignation générale. Il n'avait cependant eu qu'un tort : c'était d'exprimer avec une franchise trop brutale les mêmes doctrines et les mêmes principes que tant d'autres savent faire accepter en leur donnant une forme plus adoucie. Entre eux et lui, la différence n'est point dans les choses, elle n'est que dans le langage, et le fond n'en reste pas moins tout aussi révolutionnaire.

En face des assemblées révolutionnaires, nous trouvons les assemblées catholiques : d'un côté, les menaces, de l'autre, l'espoir de l'avenir. Les catholiques commencent enfin à comprendre qu'en présence des attaques incessantes de l'ennemi, ils ne peuvent être forts que par leur union et qu'alors que le pouvoir retire à l'Église toute protection et tout appui extérieur, il appartient à ses enfants d'y suppléer, dans la mesure de leurs forces, et de former autour de la Mère de leurs âmes comme un rempart d'amour et de dévouement. C'est cette pensée qui a inspiré, en Allemagne, le Congrès d'Inspruck, en Belgique, le Congrès de Malines. Les réunions des catholiques ont déjà produit de grands fruits; elles en produiront de plus grands encore dans l'avenir.

Au point de vue de cette union des efforts et du dévouement de tous les catholiques, il reste beaucoup à faire en Belgique. Nous sommes loin de contester les progrès déjà obtenus; mais combien ne comptons-nous pas encore de regrettables abstentions parmi ceux qui, comme nous, se font gloire de porter le nom de catholiques? On dirait que l'on ne veut point comprendre qu'en présence des projets bien connus du libéralisme et de la guerre implacable qu'il fait aux

Digitized by Google

principes et aux intérêts catholiques, la lutte est devenue un devoir, l'abstention une lâcheté et une trahison.

La lutte politique s'est quelque peu assoupie pendant la vacance des Chambres, qui viennent de se réunir le 22 de ce mois. On a parlé de modifications dans le ministère, de la retraite de M. Vandenpeereboom, prélude de la révision de la loi de 1842, de celle de M. Rogier, dont les réclamations au sujet du barrage de l'Escaut n'ont pas obtenu le moindre résultat, de celle aussi de M. Vanderstichelen, fort malheureux dans la révision du tarif des chemins de fer. Jusqu'aujourd'hui ces bruits ne se sont pas encore réalisés. On s'est aussi occupé des nominations qu'a faites M. Bara dans l'ordre judiciaire, nominations où l'intérêt des justiciables est constamment sacrifié à l'intérêt de parti. Mais la grande question du moment, c'est la question militaire.

Le projet de la commission augmente dans une large proportion les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays; il nous fait faire un grand pas de plus vers l'adoption du régime prussien. Nous ne partageons point l'utopie de ceux qui prétendent que, parce que la Belgique ne peut avoir une armée comme celles des grandes puissances, elle ne doit avoir aucune armée : c'est là le raisonnement d'un esprit trop absolu pour lequel il n'y a point de milieu entre tout ou rien. Nous reconnaissons que la Belgique a besoin d'une armée sérieuse et que c'est là une garantie indispensable de sa neutralité. Mais, d'un autre côté, il faut que cette armée soit proportionnée aux ressources du pays et qu'elle ne lui impose point des charges trop accablantes. A ce point de vue, l'effectif actuel nous semble avoir atteint la limite du possible. Si nous voulions y apporter quelques changements, ce serait pour le diminuer et non pour l'augmenter. Mais nous savons qu'en présence de la recrudescence du militarisme, il ne faut guère songer à demander une réduction de ce genre, et nous nous estimerions fort heureux si nous pouvions du moins conserver le *statu quo*.

Un projet de la nature de celui de la commission ne peut manquer de rencontrer une vive résistance dans l'opinion et dans les Chambres. Vaincre cette résistance, ce sera l'œuvre principale du ministère, et il est probable que, pour rendre sa tâche plus facile, il s'abstiendra, pendant cette session, de faire voter de nouvelles lois de parti. Il peut, en effet, avoir grand besoin de l'appoint d'un certain nombre de voix catholiques. Il va, du reste, de soi qu'une fois le danger passé, la modération passera aussi avec lui.

Paul Crombet.

20 octobre.

P. S. Depuis que cette Revue nous est parvenue, l'événement a justifié les prévisions et les espérances de notre collaborateur. Le Gouvernement français a enfin opposé son *veto* aux envahisseurs de l'État Pontifical. La Révolution italienne a compris que l'affaire était manquée, au moins pour cette fois. Les bandes se sont dispersées et l'expédition française, prête à mettre à la voile, reste à l'état d'observation. (*N. R.*)

Digitized by Google

RECTIFICATION.

Dans notre livraison de septembre, nous avons cité les noms de six orateurs qui ont pris la parole sur la tombe de M. le baron Jules de Saint-Genois. C'est par une erreur involontaire que nous avons omis de mentionner les deux discours prononcés en français, l'un par M. le chevalier de Schoutheete de Tervarent, conseiller provincial, parlant au nom de l'Académie d'archéologie de Belgique, et l'autre par M. Jules Bernard, bibliothécaire adjoint de l'Université de Gand, au nom du personnel de la Bibliothèque.

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques (*Historisch-politische Blätter*). Munich. — 60e *vol.*, 2e *livr.* — Pierre Cornelius : son séjour à Berlin (fin). — Études sur l'empereur Charles-Quint (suite). — L'Europe à vol d'oiseau. — Extraits de mon portefeuille : Correspondance avec un bourgeois franc-maçon. — 3e *livr.* — L'histoire de Photius, par Hergenröther. — Le crédit et l'usure. — Étude sur l'empereur Charles-Quint (suite). — Le concile œcuménique et la confusion universelle. — Écrits de Daumer. — 4e *livr.* — Avant la grande catastrophe. — Les peuples et l'Exposition universelle. — De l'état du clergé en Autriche. — La restauration de la science religieuse : la littérature et la presse sous le pontificat de Pie IX. — 5e *livr.* — Étude sur l'empereur Charles-Quint (suite). — Les relations religieuses et ecclésiastiques du duc Albert III de Bavière. — Lettres d'un vieux soldat. — La visite de Napoléon à Salzbourg et sa signification. — 6e *livr.* — Étude sur l'empereur Charles-Quint (fin). — Lutte artistique à propos de la restauration des églises. — Littérature des voyages : Études sur l'Italie, par S. Brunner. — Sur l'histoire de la philosophie. — Nouveau programme de la politique en Bavière. — 7e *livr.* — Shakespeare était-il catholique ? (3e art.). — Lettres d'un vieux soldat. — Histoire littéraire : Correspondance de Klopstock. — De la situation actuelle du Portugal. — 8e *livr.* — Shakespeare était-il catholique ? (suite). — Les écoles épiscopales et monacales au moyen âge en Orient. — Littérature : le poëte suédois Atterbom. — L'orage à Paris et à Berlin. — Extraits de mon portefeuille : Lettres d'un franc-maçon sur l'Allemagne telle qu'on veut la faire.

Digitized by Google

Le Catholique (*Der Katholik*). *Revue des sciences catholiques et des événements religieux*. Mayence. — *Livr. de septembre* 1867. — Questions relatives à la discipline. — Le centenaire des saints apôtres Pierre et Paul. — Le christianisme et le matérialisme sous le rapport de leur influence sur l'ordre social (1er art.). — Le Désert, II. — La Messiade allemande, II.— La controverse religieuse en Angleterre. — Nouvelle histoire des évêques de Spire, par le Dr Remling. — Revue littéraire. — *Livr. d'octobre* 1867. — Acta ecclesiastica. — Le christianisme et le matérialisme envisagés sous le rapport de leur influence sur l'ordre social (2e art.) — Les saints martyrs de Gorcum, I. — L'Église catholique est-elle infaillible dans ses jugements sur les faits dogmatiques? — Les assemblées catholiques en 1867.— Actes qui terminent la question de Louvain. — Revue littéraire.

La Civilisation catholique (*La Civiltà cattolica*). Rome. — *Série VI, vol. XI, livr.* 420. — Les périls actuels de Rome et de l'Italie. — Quelques réflexions sur la nuit de la Saint-Barthélemy. — De l'Ontologisme. — Vittorino, ou aventures d'un jeune romain. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine. — *Livr.* 421, *vol. XII*. — La liquidation des biens ecclésiastiques. — Le Saint-Siége et le gouvernement de Russie. — De l'Ontologisme. — Vittorino, ou aventures d'un jeune romain. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine.

Revue universelle (*Rivista universale*). Gênes. — *Livr. de septembre* 1867. — Le catholicisme et l'Italie : C. Cattaneo.— L'authenticité de la Vulgate, d'après le décret du concile de Trente (suite) : G. Ghiringhello. — La situation de l'Église dans le Parmesan de 1731 à 1856 : G. Tonini. — Influence politique et sociale des moines anglo-saxons, traduction du comte de Montalembert. — Méditations sur la religion chrétienne de F. Guizot : marquis F. Dragonetti, sénateur. — L'Allemagne depuis la guerre de 1866 : J. Buroni. — Revue bibliographique : G. Ghiringhello. — Revue des événements : H. Rossi. — Le troisième Congrès de Malines : marquis Manf. de Passano.

La Charité (*La Carità*). *Revue religieuse, scientifique et littéraire*. Naples. — *Livr. de septembre* 1867. — Le Pape et la civilisation moderne : Em. Attanasio. — Le protestantisme et la révolution dans la littérature : L. Palumbo. — Un code autographe de saint Thomas d'Aquin : P.-A. Uccelli. — L'ex-ministre Ferrara et la religion en Amérique et en Italie : A. Capecelatro. — Le Congrès de Malines. — L'allocution du Saint-Père. — Chronique. — Bibliographie.

Le Mois (*The Month*). Londres. — *Livr. d'octobre* 1867. — Une vie orageuse, ou journal de la reine Marguerite (fin), par lady G. Fullerton. — Scènes de l'Amérique du Sud : extraits du journal d'un missionnaire. — Le poëte de Nîmes. — Pressentiments et espérances. — Histoire de Galilée, II. — Projets des Français pour l'invasion de l'Angleterre, II. — Revue littéraire.

Le Monde catholique (*The Catholic world*). New-York. — *Livr. d'octobre* 1867. — Rome et le monde. — Femmes studieuses et femmes savantes. — Les écoles et les écoliers dans les premiers temps du christianisme. — Le jeune organiste. — Les martyrs de Gorcum. — Les chutes du Niagara, par Carlyle. — Paroles des Pères du

Digitized by Google

désert. — Un vieux guide des bonnes manières. — Une nonne royale. — Le sacrifice de M. Basher, et pourquoi il le fit. — Quelques pensées sur les protestants. — Poésies. — Nouvelles publications.

La Revue canadienne. Montréal. — *Livr. de septembre* 1867. — Comment on fait la guerre au Mexique : Faucher de Saint-Maurice. — Scènes de la guerre de l'indépendance du Mexique : L. de B. — Discours prononcé sur la tombe de M. F.-X. Garneau : P.-J.-O. Chauveau. — La Pologne après l'insurrection de 1863. Son état politique et religieux : C. Hempel. — Bibliographie.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. d'octobre* 1867. — Religion et philosophie : P.-F. Desjacques. — De la consolation dans la littérature païenne et dans la littérature chrétienne : P. G. Longhaye. — M. Guizot et les intérêts religieux au XIXe siècle : P. Ch. Daniel. — Les prophètes d'Israël, réponse à M. Réville : M. l'abbé A. Le Hir. — Les étoiles filantes : P. Larcher. — La revue positiviste. — Notice sur le R. P. Gury. — Bibliographie.

Le Correspondant. Paris. — *Livr. de septembre* 1867. — Le Congrès de Malines : Maxime de la Rocheterie. — Discours du comte de Falloux. — Discours du P. Hyacinthe. — La politique dans les livres : Léopold de Gaillard. — Les beaux-arts contemporains : Léon Lagrange. — La nouvelle Genève : comte D. de Richemont. — La chasse et la pêche en Écosse : Jules Carron. — Mélanges : Une page de l'histoire de la Terreur : Léon Arbaud. — Revue critique : P. Douhaire. — Les événements du mois : Léon Lavedan. — Lettre à M. Rattazzi : Mgr l'évêque d'Orléans. — Bulletin bibliographique.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris. — *Livr. du* 30 *septembre* 1867. — Le Concile de Trente : César Cantù. — Les moines d'Occident, par M. de Montalembert : vicomte de Melun. — La question ouvrière au Congrès de Malines : Anicet Digard. — De l'état présent de la philosophie morale : C.-C. Charaux. — Étude sur l'exposition de la société de secours aux blessés des armées de terre et de mer : Édouard Gibert. — Mlle Leconte, nouvelle : Marius Fontane. — Massillon : Mme de Marcey. — L'Exposition universelle de 1867 et les progrès de l'industrie (6e article) : A. Audiganne. — Un dépôt de mendicité modèle, à Montreuil-sous-Laon : Martin Doisy. — Revue littéraire : La littérature et l'enseignement contemporain de l'économie politique (suite) : M. A. Rondelet. — Chronique du mois. — Bulletin de bibliographie.

Revue des questions historiques. Paris. — *Livr. du* 1er *octobre* 1867. — La chevalerie selon les textes poétiques du moyen âge : Léon Gautier. — Jeanne d'Arc et sa mission : M. G. du Fresne de Beaucourt. — Marguerite de Provence, son caractère, son rôle politique : M. E. Boutaric. — Marie Stuart et Jacques VI. Cinq lettres inédites de Marie Stuart : M. L. Wiesener. — Philippe d'Orléans et Mme Henriette d'Angleterre. — L'empoisonnement de Madame : Pierre Clément, de l'Institut. — Mélanges. — Courrier anglais : Gustave Masson. — Courrier italien : César Cantù. — Courrier allemand : Dr Beckmann. — Chronique : Léon Gautier. — Revue des recueils périodiques : Fr. de Fontaine. — Bulletin bibliographique

Digitized by Google

La Bibliographie catholique.

La plupart de nos lecteurs connaissent sans doute déjà, au moins par sa réputation bien établie d'indépendance et d'impartialité, la *Bibliographie catholique*. Tous liront donc avec plaisir la lettre que notre Saint-Père le Pape vient de faire écrire en son nom à M. l'abbé Duplessy, chanoine honoraire de Bordeaux, d'Alger et de Nevers, directeur de cet estimable recueil. Nous nous empressons de la leur communiquer (1).

Très-illustre, très-révérend et digne Monsieur,

Le très-Saint-Père s'est réjoui de vous entendre recommander à plus d'un titre par l'un des plus éminents prélats des Gaules, pour les soins que vous avez donnés soit à étendre l'uniformité de la sainte liturgie, soit à procurer l'accroissement du clergé, principalement à l'étranger ; mais il a été surtout ravi de l'ouvrage que vous avez entrepris depuis longtemps, et qu'avec une admirable constance et un travail assidu de vingt-sept années, vous avez conduit au trente-septième volume, sous le titre de *Bibliographie catholique*. Entre les principaux artifices de corruption par lesquels les ennemis du nom chrétien et autres hommes pervers attaquent la foi et les mœurs du peuple, il faut certainement mettre au premier rang ce déluge de mauvais livres qui, confiés chaque jour à la presse, se répandent à travers les villes, les bourgs et les campagnes. Sans doute, des hommes aussi doctes que pieux opposent çà et là à ce fléau des ouvrages étendus ou de simples opuscules, par lesquels, ou ils établissent la vérité de la doctrine catholique, ou ils détruisent les sophismes élevés contre elle, ou ils jettent dans les âmes, par diverses industries, les bons principes et la semence des vertus. Mais cet antidote serait peu profitable, si ceux qui examinent sérieusement les divers ouvrages n'avertissaient les fidèles de la malice et du danger des uns et de l'utilité des autres, surtout la plupart des mauvais dissimulant avec soin leur poison, et le faisant boire d'ordinaire sans qu'on y pense, et même y condamnant malgré eux les plus indifférents, tandis que les bons livres ne se répandent pas avec la même facilité, et tombent bientôt dans la haine et le mépris, sous la sentence unanime de ces journaux qui s'arrogent le droit de former l'opinion publique. — Vous vous êtes donc imposé, pour le service du peuple chrétien, pour la défense de la religion et des mœurs, la tâche laborieuse et difficile de lire tous les écrits, afin de pouvoir séparer le bon du mauvais, mettre l'un sous les yeux de tous et arracher l'autre de toutes les mains. Notre très-Saint-Père le Pape Pie IX, bien qu'il n'ait pu encore, absorbé par tant de soins, parcourir les volumes que vous lui avez offerts, en a cependant reçu le don avec grand plaisir, et regarde votre œuvre comme digne de toute louange. Il n'a pas jugé de peu de valeur les tables jointes à chaque volume, et au moyen desquelles on peut saisir d'un seul regard non-seulement le titre et le caractère des livres examinés, mais leur danger, leur utilité, leur convenance pour la classe et les dispositions de chaque lecteur. — Pour tous ces motifs, et aussi pour avoir donné à votre pays une histoire littéraire de cet âge, il m'a ordonné de vous féliciter en son nom. Il veut aussi que je vous assure qu'il lui serait très-agréable de vous voir persévérer dans votre entreprise, travailler avec la même ardeur à la gloire de Dieu et au salut du prochain, et consacrer à de si nobles causes le talent qui vous a été confié. Comme augure de la faveur divine, comme gage de sa gratitude et de sa bienveillance paternelle, il vous accorde de tout son cœur, à vous, et aussi, suivant votre demande, à ceux qui s'appliquent avec vous à la même œuvre ou lui viennent en aide, la Bénédiction Apostolique.

Pour moi, en obéissant bien volontiers à l'ordre du Saint-Père, je veux ajouter ici mes félicitations personnelles, et le témoignage de mon estime particulière, et demander pour vous à Dieu tous les dons salutaires.

Je suis, très-illustre, très-révérend et digne Monsieur,

Votre respectueusement dévoué serviteur,

François Mercurelli,

Secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.

Rome, le 18 septembre 1867.

(1) La *Bibliographie catholique*, dont le 38e volume touche à son terme, paraît chaque mois, par livraison de 100 pages. Le prix d'abonnement est de 15 francs par an. On s'abonne au *Comptoir universel* d'imprimerie et de librairie, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

(3e article — Suite et fin) (1).

XIII.

La question romaine.

Rome doit-elle être la capitale de l'Italie? Y a-t-il lieu de déposséder les pontifes romains de leur souveraineté séculaire? Ceci n'est plus une question entre l'Église et l'État, mais entre un prince qui veut s'agrandir et un autre prince qui se défend. Le premier a réussi à se substituer successivement à tous les souverains de l'Italie, en préparant d'abord adroitement l'opinion publique, puis en recourant à la force ouverte; enfin, en appelant le vote populaire à sanctionner les faits accomplis. Mais arrivé aux portes de Rome, il se trouve arrêté par des obstacles d'une tout autre nature. Les défenseurs du droit européen, complices assez dociles de ses usurpations antérieures, se réveillent cette fois de leur assoupissement. Il s'agit, après tout, disent-ils, de la plus antique souveraineté de l'Europe, d'une souveraineté conférée à son origine par le vœu spontané du peuple et perpétuée par l'élection. Que l'élu doive gouverner mal parce qu'il est pape, cela n'a pas ombre de raison. Prouvez-nous donc que les finances pontificales sont épuisées, tandis que les vôtres sont florissantes; qu'il n'y a là ni commerce, ni sécurité, ni beaux-arts, ni belles-lettres; qu'on y paie plus d'impôts que dans le royaume italien; que le peuple y est mécontent tandis qu'il vous acclame; que les imperfections propres aux institutions humaines se rencontrent là et point chez vous, — et alors nous pourrons examiner si le bon droit est de votre côté.

Voilà le langage du droit naturel. Mais, en outre, le Pape est le chef de l'Eglise catholique, le vicaire visible de son divin fon-

(1) Voir la livraison d'août 1867.

Digitized by Google

dateur. Comme tel, il doit être en relations continuelles non-seulement avec tous les pays catholiques, mais avec tous ceux où il y a des catholiques. Il doit traiter avec les rois, répondre aux demandes de tous ceux qui le consultent sur des cas de conscience, protéger partout la société religieuse contre les empiétements de l'État.

Pour qu'il puisse remplir avec une pleine indépendance de si vastes attributions, pour que le plus humble fidèle puisse arriver jusqu'à lui, pour qu'il puisse recevoir les rois et leurs ambassadeurs, même lorsque leur nation est en guerre avec l'Italie, n'est-il pas *nécessaire* (1) qu'il soit souverain? Supposez un moment qu'il cesse de l'être. Dans les conditions actuelles du droit public, il n'y a pas de position intermédiaire entre celle de souverain et celle de sujet. Le Pape deviendrait donc *sujet* du prince dans les États duquel il résiderait ; ce prince pourrait le séquestrer, l'emprisonner (cela s'est vu) ; lui refuser les moyens d'existence, lui interdire les manifestations extérieures du culte, lui imposer des actes indignes du père commun des fidèles, lui ordonner des prières injustes et des hymnes homicides.

Mais tout cela, dira-t-on, n'est possible que de la part d'un despote. — Faut-il attendre mieux de pays où le ministère change comme le vent, où la majorité parlementaire est maîtresse absolue, où il suffit d'une voix de plus ou de moins pour consacrer la profanation des sacrements, l'enrôlement des prêtres, la spoliation des ordres religieux? Redoutable infaillibilité du chiffre numérique, si aisément acceptée pourtant de ceux à qui pèse l'infaillibilité du Pape !

Dépouillé de ses États, devenu le sujet d'un autre monarque, le Pape serait encore le Pape pour les fidèles, comme il l'est aujourd'hui pour les catholiques de la Russie, de la Chine ou du Japon ; mais il perdrait toutes les garanties du droit public que lui assure son rang de chef d'une nation et ne serait plus que le chef spirituel d'une Église sans constitution politique. Il n'aurait plus qualité pour proposer, délibérer, consentir des actes publics qui regardent la vie générale et extérieure de l'Église.

Le Pape n'est pas seulement gardien du dogme, il est arbitre de la justice et de la morale, et les peuples sont obligés de le

(1) *Nécessaire dans l'état présent des choses* s'entend. Ce sont les termes mêmes du Saint Père, et Mgr Ghilardi, évêque de Mondovi, écrit : « Il n'y a certes personne d'un peu instruit, même parmi les simples fidèles, qui croie que le pouvoir temporel du Pape soit un dogme. » (*Difesa del dom. temp. dei Papi.* 1867.)

Digitized by Google

vénérer comme un père en vertu du quatrième commandement. Lors donc que le Pape proclame que, dans les circonstances présentes, il ne peut remplir sa mission sans être absolument indépendant, c'est-à-dire souverain d'un pays, les chrétiens doivent respecter sa décision comme celle d'un père vénéré qui connaît les besoins de sa famille et en est juge en dernier ressort. Quand, en 1848, l'Autriche occupa Ferrare, toute l'Europe cria à la violence. Quand Rome fut enlevée au Pape, toute l'Europe s'unit pour la lui restituer au nom du droit, comme toute l'Europe se liguerait contre lui s'il s'avisait de déclarer que Florence est sa capitale.

En 1860, Pie IX proclame que « c'est par un conseil de la sagesse divine qu'au milieu de princes temporels si nombreux et si différents, le Souverain-Pontife a été pourvu de la liberté politique nécessaire au libre exercice de sa puissance spirituelle, de son autorité et de sa juridiction dans tout l'univers. » Et, plus tard, les évêques réunis à Rome déclarent que, *dans l'état présent des choses,* la souveraineté civile du Pape est indispensable au libre gouvernement de l'Église. Ce n'est point là évidemment une définition dogmatique, mais un jugement pratique rentrant dans les attributions du père commun de la famille chrétienne.

Nous ne rapporterons pas ici les arguments que l'école statolâtre oppose à ce langage ; tout le monde en a les oreilles rebattues. Mais aller répétant que le Christ a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde (1), » — que saint Pierre était un simple pêcheur, — que les apôtres n'avaient ni puissance, ni richesses, — que le pouvoir temporel est inconciliable avec le spirituel, — que, dépouillée des soucis temporels, la papauté serait plus influente, — que le gouvernement du Pape n'est pas populaire, ni à la hauteur de l'époque ; — ce sont là des banalités faciles à inventer, comme il est facile de dénaturer le vrai et le juste par des arguments spécieux, de scandaliser les ignorants et d'exciter l'hypocrisie des puritains. La question n'est pas de savoir si l'Église doit avoir des richesses et des possessions temporelles, la question est de savoir si le chef de l'Église doit, oui ou non, être absolument indépendant pour que ses décisions soient acceptées aujourd'hui par l'Église universelle. Car, malheur aux temps où les fidèles pourraient supposer que le langage de Pierre n'est pas dégagé de tout intérêt humain, que

(1) Saint Augustin (*Traité* 115 *sur saint Jean*, *n°* 21) écrit : Le Christ n'a pas dit : « *Mon royaume n'est pas en ce monde ;* » mais « *de ce monde.* » Il n'a pas dit : « *Mon royaume n'est pas ici ;* mais « *n'est pas d'ici.* »

Digitized by Google

les maîtres de la doctrine spirituelle peuvent servir d'instrument aux puissants du monde !

Encore une fois, dans les conditions présentes, est-il une autre garantie absolue d'indépendance que le rang souverain? Existe-t-il un degré entre le maître qui ordonne et le sujet qui obéit? Mettez à Rome un roi d'Italie, et il arrivera que, tandis que le Pape proclamera une loi au Vatican, au Capitole on condamnera ceux qui s'y conforment.

L'Eglise doit pouvoir sauvegarder chez tous les peuples la liberté des esprits; elle seule, placée au-dessus et en dehors des intérêts particuliers, peut trancher les conflits entre les Eglises locales et les gouvernements, défendre les faibles contre la séduction et la force. Comment y parviendrait-elle sans le prestige dont l'environne sa souveraineté temporelle, sans les congrégations qui entourent le trône pontifical, sans la présence d'un corps diplomatique auprès de celui-ci, sans les envoyés qu'elle-même entretient auprès des diverses puissances? Le Pape pourrait-il rien faire de semblable s'il était le premier citoyen d'un royaume, avec un million à titre de prébende?

Malgré tout cela, l'Italie a passé outre. Elle a occupé en partie les domaines pontificaux et proclamé que le reste lui revient de droit. Puis elle fait un crime au clergé et aux fidèles italiens de ne pas prêter les mains à cette usurpation. Comme Hobbes ne voyait dans ses théories que le protectorat de Cromwell, Machiavel que les brigues des petits princes, Bossuet que la grandeur de Louis XIV, on voit tout à Florence à travers la question romaine. De là cette irritation pointilleuse qui envénime toutes choses. D'une part, on en est venu à regarder comme des persécuteurs de l'Eglise ceux qui n'en voulaient qu'aux priviléges du clergé; de l'autre, on reproche au clergé d'être hostile aux libertés civiles qu'il avait cependant si chaudement acclamées. A entendre les récriminations mutuelles des partis, l'on croirait que la liberté et la foi, l'Eglise et l'Etat sont à jamais irréconciliables. Non, l'Eglise n'exige pas le sacrifice des traditions nationales; l'Eglise ne condamne pas les aspirations vers le progrès : elle les dirige et les sanctifie. Elle est le boulevard de l'ordre contre le césarisme et la démocratie. Lorsque la hiérarchie catholique fut rétablie en Angleterre, qui ne se rappelle l'ouragan que ce fait souleva? L'indépendance nationale, les institutions de la patrie semblaient menacées. Il y eut un déluge de brochures, de meetings, de souscriptions. Qu'aurait fait dans ces circonstances un gouvernement faible ou timide? Il aurait poursuivi le clergé et exilé le nouvel archevêque. Mais

Digitized by Google

l'Angleterre laissa faire, et son autonomie comme ses institutions restèrent debout. Seulement, une liberté nouvelle s'est ajoutée à tant d'autres.

Là, au contraire, où prédomine l'aveugle impulsion des masses, les discordes religieuses sont un mal sérieux et profond. Que faire pour y remédier? Les uns proposent un schisme avec un patriarche national; les autres prétendent remettre la souveraineté spirituelle aux évêques qui seraient nommés par le peuple: ils disent que le Pape est un usurpateur et que c'est dans les évêques que réside la vraie Eglise. Mais comme il y aura toujours beaucoup de catholiques qui persisteront à rester fidèles au Siége de Pierre, force sera au gouvernement de les traiter en conspirateurs et d'en avoir raison par la violence personnelle comme en Russie ou chez les Turcs. Nous voilà bien loin de leur rêve de pacification par le schisme. Les plus logiques comprennent qu'il n'y a pas de milieu entre le catholique et l'athée; ils se sont donc proclamés libres-penseurs, ce qui revient à identifier l'esprit avec la matière.

Ceux qui gouvernent les masses populaires n'en partagent pas toujours les passions, mais ils n'osent les heurter de face. Alors partagés entre la vérité qu'ils n'osent dire et le mensonge qu'ils rougissent d'afficher, ils inventent certaines formules dont se contentent les gens à courte vue et qui ne signifient rien au fond. Telle est celle de « l'Eglise libre dans l'Etat libre. »

XIV.

L'Église libre dans l'État libre.

La révolution de 1830 s'annonçait en France comme la réalisation de toutes les libertés. Les catholiques crurent donc pouvoir réclamer celle de l'Eglise. Un groupe de jeunes gens, prêtres et laïques, Gerbet, Lamennais, Lacordaire, Montalembert entreprirent de démontrer l'accord parfait qui existe entre le catholicisme et la liberté. Ils allèrent jusqu'à demander que la société religieuse se séparât complétement de l'Etat et refusât, pour mieux sauvegarder sa liberté, toute subvention officielle. Leurs doctrines parurent périlleuses à quelques hommes sages; la controverse qui s'engagea fut vive; elle détermina les rédacteurs de l'*Avenir* à suspendre leur journal et à se rendre aux pieds du Souverain Pontife, pour réclamer ses oracles sacrés. Tous s'étaient montrés entièrement dévoués au Saint-Siége, et

Digitized by Google

Lamennais notamment écrivait : « Catholique sincère, accoutumé à n'avoir en vue que le bien de la religion qui m'est mille fois plus chère que la vie, je voudrais que mon âme fût transparente, afin que chacun pût y lire mes pensées et mes affections. On y verrait quel est mon respect pour l'épiscopat. Il ne le cède qu'à la soumission pleine d'amour que tout catholique doit éprouver pour le Pontife romain et le Saint-Siége. Ceci est ma profession de foi et j'espère y demeurer fidèle jusqu'à mon dernier soupir. »

Rome condamna leurs doctrines, déclarant que « si, dans quelques éventualités, la prudence exige que l'on tolère les sectes hétérodoxes comme un moindre mal, un catholique ne saurait présenter une telle doctrine comme un bien désirable. » Lamennais ne sut pas dominer son orgueil froissé. Il écrivit les *Affaires de Rome,* le pamphlet le plus sanglant qui ait jamais été dirigé non-seulement contre la Cour de Rome, mais contre la papauté ; de chute en chute, on sait qu'il arriva jusqu'à nier la divinité du Christ. On craignait que cette apostasie n'eût des suites funestes pour l'Eglise ; il n'en fut rien. Lamennais resta seul dans sa révolte, mais une immense compassion suivit dans sa nuit volontaire cet astre obscurci. Montalembert et Lacordaire demeurèrent les colonnes du catholicisme libéral, continuant à proclamer l'Eglise libre dans l'Etat libre contre les empiétements de Louis-Philippe, du gouvernement de Février et du second Empire.

Quand la révolution de 1848, qui jeta tant d'épouvante et tant de lumière dans les esprits, vint proclamer le droit inviolable des consciences, Lacordaire et l'abbé Maret développèrent dans l'*Ère nouvelle* les conséquences de ce principe. Mais l'indépendance respective de l'Eglise et de l'Etat suppose deux puissances équilibrées, tandis que les régalistes n'en reconnaissent qu'une, l'Etat, en dehors de laquelle il n'y a pour eux que des individus. Aussi, malgré les libertés qu'elle a acquises, l'Eglise, en France, est encore soumise aux restrictions ombrageuses que la déclaration de 1682, les ordonnances du Parlement et celles de la Restauration avaient imposées à ses propriétés, à son pouvoir, à son indépendance, bien qu'aujourd'hui elle n'ait plus ni pouvoir, ni indépendance, ni propriétés. Régie par des lois qui ne sont plus en harmonie avec sa situation, l'Eglise, en attendant qu'elle ait trouvé sa véritable place dans l'ordre social, est tenue, en France, dans une prison dorée dont l'Etat a la clef. Il la protège, mais comme une mineure ; il la révère, mais comme une étrangère. Que

Digitized by Google

sera-ce s'il perd quelque jour le sentiment des droits et des devoirs?

C'est à l'école de l'*Avenir* et de l'*Ère nouvelle* que Cavour a emprunté sa fameuse formule de « l'Eglise libre dans l'Etat libre. » Il n'avait pas même le mérite d'avoir fait le premier cet emprunt. D'autres, parmi lesquels l'avocat Boggio, pouvaient déjà le revendiquer. Mais Cavour n'y avait pas donné plus d'importance qu'à toutes les phrases sonores dont il est convenu d'émailler les programmes ministériels. Peut-être même n'avait-il voulu que lancer une allusion sardonique à l'adresse de ses champions de France. Néanmoins les catholiques pouvaient accepter cette formule si elle était entendue loyalement. Elle aurait signifié ainsi : liberté pour l'Eglise d'exercer ses attributions sans entraves ; liberté de relations avec Rome ; liberté dans le choix des évêques ; publicité des actes pontificaux ; gestion autonome des biens ecclésiastiques, de la bienfaisance, de l'enseignement ; liberté de la chaire ; libre usage des mille moyens par lesquels l'Église se rend la gardienne de la morale et la bienfaitrice de l'humanité. Tout concordat eut désormais été superflu. Mais telle n'était pas la pensée du programme Cavour. Et d'abord est-il philosophiquement vrai de placer l'Église, société universelle et perpétuelle des âmes, *dans* la patrie, communauté particulière et temporaire? L'Église dans l'État ! Elle qui ne connaît d'autre limite que le globe, d'autre durée que l'éternité! Elle qui ouvre ses bras à tous les hommes, grands et petits, souverains et sujets ! L'Église dans l'État, lorsque sa mission est de défendre la liberté intellectuelle et morale contre les empiétements de l'État !

Veut-on dire que l'Église sera libre de professer ses dogmes? Mais cela ne signifie rien, si l'on n'ajoute qu'elle sera libre de les traduire en fait. Veut-on dire que l'Église et l'État doivent vivre chacun pour soi? Mais alors la religion ne serait plus qu'une simple relation entre Dieu et l'individu, et l'on nierait la société religieuse visible qu'implique la définition même de l'Église.

Puis il y aura toujours des matières mixtes. Comment les régler? L'intérêt public, dites-vous, régira tout ce qui n'est pas de l'essence de la religion. Mais qui déterminera ce qui est de l'essence de la religion? Nul autre que le gouvernement. Par exemple, il est de l'essence de la religion que la vérité soit prêchée au peuple ; mais l'État décidera quand, par qui, où et dans quelle mesure l'intérêt public exige qu'elle soit prêchée. La prière est de l'essence de la religion ; mais l'État en déterminera les heures, les lieux, les formules ; il fixera les fêtes et les

Digitized by Google

vigiles. L'Église est juge des erreurs contraires à ses dogmes et à sa morale; mais l'Etat vérifiera la forme de ses décisions, pourra en empêcher ou en retarder la publication. Former ses ministres dans les séminaires est une attribution essentielle de l'Église; mais l'État aura l'inspection de ces établissements, déterminera le nombre des élèves et l'âge requis pour leur admission. S'il ne peut choisir lui-même les professeurs, il arrivera au même but, en les destituant à son gré.

En somme, on admet la religion, on en nie les conséquences; *l'Église libre* finit par signifier ce que signifie pour d'autres *l'État libre,* c'est-à-dire le socialisme.

Montalembert était donc dans le vrai, lorsqu'il disait à propos de sa formule : « On ne peut exiger l'exactitude théologique et mathématique dans ce que l'on improvise un jour de bataille. » Dans sa pensée, elle voulait dire : liberté de l'Église fondée sur les libertés politiques. L'État, pour lui, n'était pas le gouvernement mais la nation. Car les nations libres sont précisément celles où le gouvernement ne l'est pas. Telle est l'Angleterre.

En fait, il arrive trop souvent aujourd'hui que la fameuse formule de Cavour n'indique plus que l'Église esclave aux pieds de l'Etat. Usant de cette vieille tactique qui consiste à prêter à ses adversaires des tendances que l'on combat ensuite, on affirme que l'Eglise représente le passé, tandis que l'État représente le progrès. On trouve donc tout simple de la traiter en ennemie jusqu'à ce qu'elle soit venue à résipiscence. Quand, en Italie, on envoyait les prêtres et les évêques par centaines en exil ou en prison, nos journaux s'écriaient à l'envi : « Voici réalisée enfin la grande maxime de l'Église libre dans l'État libre ! » Dirait-on que l'État est libre si l'Église prétendait destituer ses employés, fermer ses parlements, entraver son commerce ?...

Nos adorateurs idolâtres de canons rayés ne peuvent tolérer une puissance qui commande à la raison, laissant l'homme physiquement libre d'obéir. « Nous ne voulons pas, disent-ils, d'Etat dans l'État. » Avec cette théorie, libre à eux de dissoudre les compagnies financières, les académies de savants, les syndicats de propriétaires ou n'importe quelles autres réunions basées sur des intérêts communs. C'est absolument le système inverse qui prévaut en Angleterre. Là se rencontrent par milliers les petits États de cette espèce, intermédiaires utiles et naturels entre l'individu trop faible et l'État trop fort. La vraie liberté consiste en ce que personne ne soit au-dessus de la loi. Mais qu'on laisse s'épanouir librement, sous l'égide du droit

Digitized by Google

commun, l'instruction, la presse, la parole, la propriété et l'association.

XV.

Séparation de l'Église et de l'État.

Encore une formule du programme Cavour, qui n'est pas plus sérieuse que la précédente. Veut-on s'en convaincre? Le 25 mars 1861, le comte de Cavour disait : « Nous devons aller à Rome, mais à deux conditions : que ce soit d'accord avec la France, et que le gros des catholiques ne voie pas dans l'annexion de Rome le signal de la servitude du Saint-Siége. Il faut aller à Rome, mais sans que l'indépendance du Pape soit menacée, sans que l'autorité civile empiète sur le spirituel. Y entrer à d'autres conditions serait mettre en péril le sort de l'Italie. » On sait maintenant que Cavour négociait au même moment avec la France un traité par lequel le gouvernement italien promettait d'empêcher toute attaque contre le territoire pontifical. Le ministre savait donc que l'une des deux conditions était aussi peu réalisable que l'autre. Aussi Massimo d'Azeglio disait-il : « Cavour pense à aller à Rome comme à se pendre... Sforza ou Borgia aurait pu faire quelque chose avec ces roueries, mais aujourd'hui qu'on publie tout!.. »

Écoutons maintenant Proudhon, dans ses *Confessions d'un révolutionnaire :* « De temps immémorial, l'Etat a cherché à se rendre indépendant de l'Eglise. Le schisme s'était mis entre le temporel et le spirituel. Les rois, premiers révolutionnaires, en vinrent à frapper le Pape à la face, de leur gantelet de fer. Ils comptaient ne plus dépendre que de leur propre droit et de leur épée. Mais du jour où la monarchie s'insurgea contre le Pape, elle courut à sa perte. Il y a des siècles que le schisme existe entre le trône et l'autel, au grand détriment de l'un et de l'autre. Humilier l'Eglise, c'était frapper le principe d'autorité dans sa source. Le pouvoir n'était plus qu'une ombre vaine. Tout citoyen pouvait demander au Gouvernement : *Qui es-tu pour que je t'obéisse?* Le socialisme ne manqua pas de relever ces conséquences. Et quand, en face de la royauté, la main sur une Charte qui niait l'Evangile, il osa s'appeler *anarchiste,* c'est-à-dire ennemi de toute autorité, il ne fit que tirer la conclusion de prémisses posées depuis des siècles par l'initiative révolutionnaire des gouvernements et des rois. »

Au fond donc, il y a dans cette formule une impossibilité pratique et un immense danger. Les bons catholiques qui croient

Digitized by Google

pouvoir l'adopter ne s'aperçoivent pas qu'elle mène à l'Etat athée ou à l'Etat despotique ; qu'elle tend ou à imposer à l'Eglise des incapacités légales ou à conduire l'Etat au matérialisme, deux manières différentes d'affaiblir l'action du christianisme sur la société, en faisant des esclaves ou des corrompus. Partout où le gouvernement est l'unique force active, la société, en effet, ne peut être qu'esclave.

A Rome ou à Sparte, la soumission complète de l'esprit à la force était possible. Aussi pendant quatre siècles la société païenne sût-elle tenir l'Église à l'écart. A partir du jour où, lassée de la persécuter, elle se jeta dans ses bras, le divorce absolu devint impossible. Pour y revenir, il faudrait ressusciter l'antagonisme d'autrefois ; et il serait d'autant plus absurde de l'essayer, que l'État païen luttait au nom d'une conviction profonde, tandis qu'aujourd'hui le schisme ne s'opérerait qu'au nom du doute, de la négation et du mépris.

L'Auteur du christianisme a uni en sa personne la nature divine et la nature humaine ; l'homme lui-même a une âme créatrice et un corps créé : leur séparation c'est la mort.

L'État aujourd'hui n'est plus le gouvernement, n'est plus le roi ; c'est l'ensemble des citoyens, pourvus de droits égaux et vivant sous la souveraineté de la loi, dont le pouvoir est l'instrument.

L'État ne peut donner à ses fonctionnaires la chaleur d'âme, l'amour chrétien qui fait l'efficacité de l'action morale. L'Église doit, de son côté, trouver dans la sphère mondaine l'application pratique des principes surnaturels dont elle est dépositaire. Le prince est toujours plus ou moins pontife, comme gardien de la morale publique ; le Pape est toujours plus ou moins Roi, du droit de son indépendance souveraine.

L'âme souffre souvent des maux du corps, le corps des maux de l'âme. Se sépareront-ils pour essayer de se guérir mutuellement ?

L'Église et l'État doivent être *distincts* et non pas séparés. Ils doivent s'accorder, se subvenir, s'aider... S'ils ne pouvaient être distincts, ce serait l'Église qui absorberait l'État, puisque Dieu peut exercer son influence sur nos pensées comme sur nos actes, tandis que l'État peut seulement nous empêcher matériellement d'empiéter sur la liberté d'autrui.

Aussi ne voit-on aucun prince se contenter d'être purement roi de l'ordre matériel. On en voit au contraire, comme chez les Russes et les protestants, qui veulent être Roi et Pape tout

Digitized by Google

à la fois. Ceux mêmes qui proclament la séparation absolue s'intitulent Rois par la grâce de Dieu, font des traités au nom de la Sainte-Trinité, et conservent dans les lois le serment judiciaire et politique. La logique les entraîne à leur insu au rebours de leur principe.

Au lieu de dire « séparation de l'Église et de l'État, » essayez de mettre « séparation de l'homme et de Dieu, » et cherchez des pères de famille qui consentent à enseigner votre maxime à leurs enfants !

La formule de la civilisation chrétienne est celle-ci : « Droit libre, Église libre, État libre, peuple libre. » Les libertés politiques ne font pas ombrage à l'Église, pourvu qu'on ne les érige pas en principe opposé à sa doctrine. Son idéal n'est pas tel gouvernement plutôt que tel autre ; c'est le Ciel. Elle ne demande aux gouvernements terrestres que la liberté, bien plus avantageuse pour elle qu'une protection intéressée.

L'État séparé de l'Église ou indifférent à l'Église, avec une soi-disant Eglise nationale, humble servante de ses vues politiques, ne sera jamais un Etat catholique, pas plus que ne le serait un État qui abdiquerait ses attributions civiles pour les remettre au pouvoir ecclésiastique.

L'Église et l'État coexistent ; la crosse et l'épée sont deux puissances distinctes, mais non opposées. Dieu se sert de l'une et de l'autre pour conduire l'humanité dans la voie du perfectionnement moral et physique. Les deux sociétés ont réciproquement le *jus cavendi*, mais il ne doit pas dégénérer en une surveillance pointilleuse et jalouse, ni surtout en représailles. Ce n'est point un antagonisme, c'est une collaboration.

Quand la Révolution demande que l'Église et l'État se confondent, son vœu est celui de Néron qui aurait voulu que le genre humain n'eût qu'une tête, afin de l'abattre d'un seul coup. Mais séparer violemment ces deux ordres de choses n'est pas un moindre crime que de les confondre.

Le discours du Trône, en Italie, avait articulé en 1865 le principe de la séparation de l'Église et de l'État ; mais la Chambre répondit, dans son Adresse à Victor-Emmanuel, que « tout en maintenant intactes les prérogatives de la Couronne et les franchises nationales, elle trouvait nécessaire que les rapports entre l'Église et l'État fussent réglés et définis par des lois empreintes d'un large esprit de liberté. »

Aussi, l'année suivante, trouvons-nous dans la bouche du monarque un tout autre langage. « Fidèle à la religion de ses

Digitized by Google

ancêtres, qui est aussi celle de la grande majorité des Italiens, » il rend hommage aux lois qui « appliquées avec largeur et sincérité, aideront à faire disparaître les anciens différends qui ont pu exister entre l'Église et l'État. » Et que portait l'article 1er du projet de loi déposé par le ministère italien le 17 janvier 1867? « L'Église catholique dans le royaume est libre de toute ingérence spéciale de l'État dans l'exercice du culte et en tout ce qui concerne les règlements intérieurs de la société religieuse, ainsi que les relations des pouvoirs et des ordres qui lui sont propres. » L'exposé des motifs reconnaît que la notion de l'Église et celle de l'État résistent également à leur séparation absolue.

De même, M. Thuillier, commissaire du gouvernement, disait au Sénat français, le 16 mars 1865 : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat répugnerait à nos traditions, à notre esprit national. Elle sèmerait la défiance là où nous voulons l'harmonie et la concorde. (*Vifs applaudissements.*) Ce que nous voulons, c'est l'union intime de l'Eglise avec l'Etat. (*Très-bien.*) Il y a deux choses qui ne se trouvent jamais impunément en conflit : la religion et la loi. Mais leur alliance exige des concessions mutuelles et des tempéraments réciproques. »

Si quelque conflit s'élève entre les deux puissances, qui le tranchera?

Entre deux puissances belligérantes, il n'y a pas de sentence possible ; il ne peut exister que la transaction ou la guerre. L'Eglise comme l'Etat juge donc souverainement, mais il y a cette différence qu'aux yeux des fidèles, les jugements dogmatiques de l'Eglise sont infaillibles. Or ils sont dogmatiques « *in rebus fidei et morum;* » et quand l'Eglise affirme qu'une matière est de foi ou de conscience, elle est juge de sa compétence.

Pourquoi d'ailleurs l'Eglise empiéterait-elle sur l'ordre politique? Que lui importent l'agrégation ou la séparation des nationalités, le mode d'exprimer la volonté générale, la forme des gouvernements? Elle a souffert sous Henri VIII comme sous Cromwell, en Suisse comme en Russie ; elle a béni les empereurs, comme les doges et les présidents.

XVI.

Corollaire.

Nous avons exposé loyalement, mais non avec indifférence, les théories auxquelles donnent lieu les rapports de l'Eglise

Digitized by Google

avec l'Etat. Si nous avons incliné d'un côté, ce n'est pas certes de celui où sont les canons, les trésors, la bureaucratie, les journaux, les emplois, les faveurs. On dira peut-être que nous sommes entrés dans la sacristie : mais, plus on creuse les questions sociales, plus on reconnaît qu'il y a dans toutes un fond de théologie, parce qu'au bout de toute loi il y a la conscience, et que la solution définitive de toute controverse politique gît dans un principe de morale. L'harmonie de la vérité ne peut exister sans la hiérarchie des principes ; il faut toujours remonter du particulier à l'universel : or il n'y a rien de plus universel que les principes théologiques. Une faction qui, sous le prétexte de défendre la liberté, veut absorber toute initiative à son profit, crie aujourd'hui à la domination de l'Eglise comme le faisaient les despotes d'autrefois. Cela n'a rien d'étonnant ; l'Eglise a toujours gêné ceux qui veulent faire de l'arbitraire. La centralisation à outrance est en opposition avec son principe et elle la repousse comme un danger.

On nous accusera bien certainement aussi de papisme. Voilà un mot qui épouvante encore certaines gens en retard de cinq siècles. Ne pourrions-nous pas faire sonner à leurs oreilles deux autres mots, gros de désastres dans le présent et de menaces dans l'avenir : le césarisme et la Révolution? Qui sait si le choix n'est pas inévitable. Une des grandes erreurs de notre époque est la confusion dans les mots et les choses. C'est ainsi que l'on apprend aux honnêtes gens à applaudir le mal sous le nom de bien et à commettre l'injustice avec une quiétude parfaite.

Une grande transformation s'opère tant dans le droit ecclésiastique que dans le droit civil ; de là la nécessité de bien peser les droits et les devoirs réciproques ; problème duquel dépend le triomphe du vrai ou du faux libéralisme, et auquel s'attachent les plus hauts intérêts de la civilisation moderne. Or, ceux devant qui ce problème est posé, se trouvent trop souvent dépourvus des connaissances nécessaires à cet effet. Loin de résoudre la question, ils la compliquent de difficultés nouvelles. C'est pourquoi, allant au fond des choses, au fait et non aux suppositions, nous voulons essayer d'aborder ces questions de front, en nous efforçant d'être aussi clair et aussi bref que possible.

A. L'Église est la société des personnes professant la même foi et usant des mêmes sacrements, sous la direction de pasteurs légitimes et principalement du vicaire de Jésus-Christ.

Pierre en a reçu la direction universelle, afin que l'union et la

Digitized by Google

charité de la famille chrétienne se retrempent continuellement dans l'unité du Père qui est aux cieux et du Père qui le représente ici-bas.

Des chefs particuliers sont assignés aux branches particulières de la grande famille et, grâce à la gradation hiérarchique, les trésors de la paternité commune se répandent ainsi partout avec promptitude et discernement.

Il y a dans l'Église un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, non comme pouvoirs séparés, mais comme éléments d'un même pouvoir. L'aristocratie des évêques participe à toutes les prérogatives du chef, excepté la primauté. C'est à eux que le Christ a donné la juridiction que les prêtres, leurs collaborateurs, ne possèdent pas d'eux-mêmes, mais par délégation, la recevant potentiellement, mais non actuellement dans le sacrement de l'Ordre.

Sous cette hiérarchie, se trouve placée l'universalité démocratique des fidèles, sans distinction de rangs ni de nationalités. Tous jouissent de la liberté, de l'égalité, de la fraternité : mais ont-ils également le droit de prendre part au gouvernement de l'Eglise?

L'Eglise, d'origine surnaturelle, instituée par Jésus-Christ pour propager et mettre en œuvre la révélation divine, ne subit point l'influence des opinions et des volontés humaines. Le Sauveur, dont le royaume n'était pas de ce monde, ne lui a donné ni rois, ni parlements, ni autocratie, ni suffrage universel; toute l'impulsion directrice lui vient de l'inspiration du Saint-Esprit. Au rebours des sociétés humaines, ce n'est pas ici le peuple qui se donne des pasteurs; et de là vient que nous ne voyons point la juridiction de l'Église subir les changements incessants qui sont le partage des institutions terrestres.

Mais les fidèles ont le droit d'être gouvernés avec charité et respect, administrés avec équité ; ils peuvent examiner et remontrer au nom de la science ; dans les matières de justice, ils peuvent exiger l'emploi des formes, les degrés de juridiction, la libre défense et l'appel, tout en reconnaissant en définitive le pouvoir de coaction de l'Eglise, pouvoir interne et externe, mais conforme aux temps.

L'Église, en tant que pouvoir administratif, n'attache aucune sanction matérielle à ses ordres, ne prétend point gouverner de fait la société civile; et dans les matières mêmes où elle a droit d'être obéie, c'est avec la plus grande modération et avec toute l'apparence de la faiblesse qu'elle parle au monde. Elle n'a ni

Digitized by Google

conscription, ni soldats dans un siècle où on proclame du haut du trône « que l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. » Tous ses droits se traduisent en garanties pour la communauté chrétienne et forment le patrimoine inaltérable de liberté des nations chrétiennes.

L'Église a le droit à la parole, parce que tous les hommes ont reçu du Christ le droit et le devoir de l'écouter.

Elle a la liberté des élections, pour conserver la succession des apôtres. Elle a le droit d'association et de discussion, du chef du droit qu'ont les fidèles de voir leurs intérêts examinés dans l'assemblée de leurs pasteurs.

Son droit d'intervention en matière de mariage et d'éducation dérive du droit et du devoir qu'ont les fidèles de faire remonter à Dieu la grâce de la paternité et de former des citoyens dignes de la patrie terrestre comme de la patrie d'en haut.

Ainsi, à mesure que l'on interroge et que l'on pèse les droits de l'Eglise, on voit qu'ils ne sont autre chose que les droits des fidèles eux-mêmes.

L'Église, qui a pour mission de conduire les intelligences et les volontés à la vérité, même dans les choses externes, a le droit, parce qu'elle en a le devoir, d'employer des moyens pratiques et même physiques pour arriver à son but : guide des peuples dans la voie du vrai et du juste, elle puise dans cette mission le droit de protester contre l'injustice et le mensonge.

L'Église est une société autonome, distincte, indépendante de l'Etat ; elle a donc de droit divin la personnalité avec ses droits propres et naturels.

Son but est tout spirituel, il est vrai : mais, instituée pour l'homme, elle est humaine et visible. Elle est *incarnée* comme son divin fondateur ; elle a besoin de personnes, de temps, d'espace, de moyens matériels pour accomplir ses fins. C'est pourquoi elle a des droits même vis-à-vis de l'Etat. Il en résulte et il en résultera toujours des conflits, mais ces conflits seront une épreuve salutaire pour l'un et pour l'autre et un hommage à la suprématie divine. L'Eglise peut donc exiger la subsistance du clergé, les moyens de pourvoir aux besoins du culte. Elle tient alors le langage du Christ se préparant à faire la Pâque au Cénacle : « Dites que le Seigneur a besoin de ces choses. (*Dicite quia Dominus his opus habet.* Math. XXI, Marc. XI.) »

B. Par contre, l'État est constitué pour veiller aux besoins temporels des citoyens. Il est l'ordre rationel, apte à procurer

Digitized by Google

le bien extérieur de la société, c'est-à-dire l'utile, le convenable, l'honnête. Organe supérieur de la société civile dans la sphère morale comme dans la sphère matérielle, il étend son empire non-seulement sur les corps, mais sur les âmes, dans les limites de la vie présente. C'est pourquoi, à côté des principes immuables, nous obéissons à des circonstances et à des faits variables suivant les temps et les lieux. Dans la sphère des principes, règne le *vrai absolu;* dans celle des faits, c'est le *possible*. Voilà pourquoi, dans ses rapports avec l'Etat, l'Eglise, immobile dans ses dogmes, modifie incessamment ses moyens d'action. Elle sait que le progrès ne consiste pas à courir, mais à marcher et à choisir toujours son heure. A mesure que la notion de l'Etat chrétien se dégageait des ténèbres païennes et que la loi succédait à l'arbitraire, l'Eglise a retiré de plus en plus sa main de l'édifice dont elle avait jeté les premières assises. Sa juridiction, dont elle était autrefois si jalouse, elle l'a abandonnée sans regret le jour où a été proclamée l'égalité de tous devant la loi.

L'Église est donc restée et elle restera soumise aux gouvernements civils, en ne leur demandant que la liberté et le respect; partout, excepté dans le seul pays où le Pontife est en même temps le chef de l'Etat, elle se tient à l'écart du gouvernement temporel des peuples.

Mais l'État doit reconnaître l'Église comme conséquence de la nature morale de l'homme; il doit lui garantir l'exercice de son culte comme il doit garantir au citoyen la libre manifestation de sa pensée. Il doit reconnaître sa hiérarchie, fondement de toute société, et en respecter les formes. C'est à lui néanmoins de prendre les règlements nécessaires à cet effet; l'Eglise n'a vis-à-vis de lui qu'un seul droit, celui d'être libre dans toute l'étendue de son action sociale. Le prêtre est un simple citoyen, obligé d'accomplir tous les devoirs civiques qui ne répugnent pas à son état. Mais s'il est sans priviléges, il faut aussi qu'il soit libre de toute exclusion et de toute incapacité politique ou juridique.

La société n'est plus aujourd'hui une institution religieuse. La foi est une affaire de conscience et pour ainsi dire de famille; l'Eglise n'a donc plus ni foudres, ni menaces dans l'ordre politique; son rôle vis-à-vis de l'Etat se borne à défendre sa liberté. Quand on feint de croire que les temps de Boniface VIII peuvent revenir, on cherche un prétexte pour opprimer l'Eglise et voilà tout. C'est elle seule qui a lieu de craindre, non plus les Maxences mais les Juliens.

Digitized by Google

Ce n'est pas sur l'échafaud, ni dans les prisons, que s'exerce aujourd'hui la persécution religieuse; elle consiste à opprimer savamment la vérité, à bien prendre son temps, à ne négliger aucun mensonge, à exploiter la calomnie, à ne pas dédaigner même le ridicule et la caricature pour parvenir à ses fins. Portés à grand bruit, de tels coups seraient aisément esquivés, mais on a soin de commencer par cajoler, par endormir les consciences.

Ni la théocratie, ni le Dieu-État, ni le pontificat de César ne s'accordent avec la notion du christianisme. Dans l'Etat, tout est obligation et sanction pénale; dans l'Eglise tout est conscience et spontanéité. L'un a des prisons, des gendarmes, des soldats; l'autre n'a rien de tout cela, et le moindre acte de coaction violente de sa part serait dénoncé aux quatre vents du ciel. Là il y a des contributions, ici des aumônes; là on est roi par droit de naissance, ici tout se fait par élection; là c'est la force armée qui impose, ici c'est la volonté libre qui accepte; là il y a des tribunaux et des bagnes, ici le confessionnal... Dites, en vérité, de quel côté sont la fraternité, la solidarité, la vraie démocratie?

L'Église prêche le respect de l'autorité constituée. Les statolâtres modernes, au contraire, qui sont toujours aux pieds du plus fort, disent aujourd'hui aux rois : « Aidez-nous à avoir raison des prêtres. » Demain ils diront au peuple : « Aidez-nous à renverser les rois. » Puis ils diront à la plèbe : « Aidez-nous à maîtriser le peuple. » Entre les deux écoles, notre choix est fait.

C. Tout souverain, pour mériter ce nom, doit avoir l'autorité et le pouvoir de décider en dernier ressort ce qui le concerne. Il faut donc qu'il soit un, comme personne ou comme corps, et supérieur à ses membres pris individuellement. C'est sur ce principe que se fonde l'indépendance de l'Etat, qu'il soit monarchique, ou républicain, ou mixte.

L'indépendance de l'autorité spirituelle est fondée : 1° sur la mission donnée par le Christ aux apôtres; 2° sur les droits que l'Eglise a eus dès l'origine, dans l'ordre de la foi, et qu'elle n'a pu perdre en accueillant les princes dans son sein; 3° sur la tradition des Saints-Pères et la doctrine des jurisconsultes; 4° sur l'unité, qui est le caractère essentiel de l'Eglise et qui ne saurait se concilier avec l'ingérence des princes dans les affaires spirituelles des divers pays.

L'Église et l'État sont donc indépendants l'un de l'autre, et

Digitized by Google

tout acte que l'un des deux ferait hors de sa compétence, ne pourrait être validé que par l'assentiment de l'autre. Si l'un accepte des priviléges de l'autre, il devient par là même son subordonné. Les dispenses concédées par chacun des deux pouvoirs ne s'étendent pas à des objets en dehors de sa compétence.

Les évêques américains des États-Unis, réunis dans le cinquième concile de Baltimore, parlent ainsi, dans l'Adresse qu'ils ont envoyée au Souverain-Pontife : « Nos adversaires s'efforcent de rendre suspects leurs frères catholiques, qui ont cependant versé leur sang pour la liberté de ce pays. Ils prétendent que nous sommes soumis à la domination du Pape, même pour les affaires civiles et politiques, et que nous dépendons ainsi d'un souverain étranger... Beaucoup d'entre nous ont déclaré énergiquement et sous serment que le Pape n'exerce aucune autorité civile, et cette déclaration a été accueillie avec bienveillance par Grégoire XVI (1). » Et, comme le font remarquer les mêmes prélats, tandis que les dissidents attribuent à l'individu le droit de juger à son gré si les lois humaines sont contraires à la loi de Dieu, les catholiques réservent cette appréciation si délicate aux pasteurs suprêmes de l'Eglise.

Quand on va au fond des choses, on reconnaît qu'il est impossible que la liberté de l'Etat et celle de l'Eglise s'excluent mutuellement. Autrement Dieu, qui est l'auteur de l'un et de l'autre, serait en contradiction avec lui-même.

On peut réduire toute la vraie liberté moderne à deux règles : 1° Les hommes réunis en société peuvent établir leur gouvernement temporel, et personne n'a le droit de leur imposer un gouvernement à titre de mission divine ou, comme on disait autrefois « par la grâce de Dieu ; » 2° cette souveraineté civile s'étend à toutes les choses temporelles, mais elle s'arrête devant le sanctuaire de la conscience.

La société civile et la société religieuse existent de droit naturel ; leur coexistence même indique qu'elles doivent s'entr'aider. Aussi l'Eglise n'a-t-elle jamais marchandé les concessions. Elle a supprimé des ordres religieux, consenti à tolérer différents rites et différentes liturgies, accordé des dispenses de toute sorte, même pour le mariage des prêtres, aidé mille fois de ses deniers les peuples et les souverains. Sans interro-

(1) Les *adversaires* ont partout la même tactique, et nous ne pouvons nous empêcher de signaler le langage des évêques réunis à Baltimore aux méditations des théologiens de l'*Écho du Parlement*. (*N. R.*)

Digitized by Google

ger les anciennes annales et sans fouiller les dictionnaires, on peut citer les immenses sacrifices qu'elle s'est imposés en France sous Henri III et Henri IV, sous Louis XIII et Louis XIV; les subsides qu'elle a payés à Sanche et Pierre d'Aragon, à Guillaume et Marie d'Angleterre, aux Forestiers de Flandre en guerre contre les Normands, aux Flamands insurgés contre Joseph II, au XVIe siècle tout entier contre l'hérésie et les Turcs. Il n'est jamais difficile de s'accorder avec elle, si ce n'est quand on vient la menace à la bouche et en alléguant des droits qu'on n'a pas. Pourquoi les sages de nos jours n'enseignent-ils pas davantage au peuple quelle est la force du droit et le danger de l'arbitraire? Pourquoi ne cherchent-ils pas à obtenir des puissants une heure de méditation et un instant d'humble recherche de leurs attributions véritables, afin qu'ils reconnaissent qu'ils ne sont pas le Droit et peuvent seulement en régler la modalité?

D. Avant le siècle dernier, on regardait comme solidaires les droits ecclésiastiques et les droits régaliens : qui offensait les uns s'attaquait aux autres. Le gouvernement prêtait son bras à l'Eglise; l'Eglise ne se contentait pas de sacrer le souverain, elle s'en faisait l'appui et le bouclier. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Qui flatte le prince, outrage ordinairement l'Eglise. La politique des gouvernements (et c'est là l'hérésie moderne) ne nie pas l'Eglise en tant que religion, mais en tant que société, substituant à la législation de celle-ci une législation purement civile.

Ainsi reparaît sous une autre forme la vieille querelle de l'Eglise et de l'Etat, et c'est le grand problème de notre époque.

Mais si le but des institutions civiles est la paix : *finis civilis legis pax,* le moyen ne peut être que le droit. Or il répugne au droit de subordonner ce qui est universel à ce qui est limité par le temps et l'espace; ce qui est éternel à ce qui doit périr. L'autorité de la foi est innée à l'homme comme la liberté du raisonnement, et puisque Dieu les y a mis, il faut bien qu'elles se concilient.

E. L'État et l'Église ont un sujet commun, l'homme; une base commune, la loi de Dieu; un moyen commun, l'autorité; un ennemi commun, l'insubordination; un but commun, le progrès social. Il est donc nécessaire qu'ils s'accordent.

Mais la politique est l'exercice des droits, la morale est la pratique de la vertu. C'est assez, aux yeux de l'Etat, que les actions ne soient pas nuisibles, le reste n'est pas son affaire. Il édicte des peines contre le mal, mais ne s'inquiète pas de définir

Digitized by Google

le bien. Le repos des citoyens n'exige que la régularité de leurs actes extérieurs; le domaine de l'âme doit être respecté.

La société spirituelle, au contraire, pénètre dans les cœurs et les intelligences; elle leur commande la vérité et la justice. Elle leur dit : Soyez justes ici-bas, afin d'être heureux dans l'autre vie. Elle n'a pas recours à des peines temporelles qui n'améliorent point l'âme et détruisent la liberté naturelle en supprimant le mérite. L'obéissance qu'elle demande est toute spontanée et ne peut rien avoir de forcé.

La loi ne punit pas le vice, elle punit le délit et seulement quand elle le découvre. Si vous voulez aller plus loin, empêcher le mal qui n'est pas puni et encourager le bien qui n'est pas récompensé, il n'y a qu'un moyen : enseignez au peuple le respect de l'Eglise. Combien plus puissamment enseignera-t-elle au peuple le respect de l'Etat! Elle seule a le secret de mettre un frein à la volonté des despotes et d'imposer la patience à la plèbe qui souffre. Qui, si ce n'est elle, peut mettre l'abnégation à la place du désir inassouvi? Et vous voulez empêcher la lumière de pénétrer dans ces ténèbres, en haine de la main qui la porte!...

Toute lutte entre les idées politiques et les idées religieuses tourne au profit de la Révolution, c'est-à-dire de la force matérielle substituée à la force morale. Triste moment que celui où les devoirs du citoyen sont en conflit avec ceux du croyant! Temps malheureux que ceux où les rois s'insurgent contre les rois, le peuple contre la société et tous contre l'Eglise de Dieu!

Nous ne demandons donc ni l'Eglise dans l'Etat, ni l'Etat dans l'Eglise, ni l'Eglise sans l'Etat, ni l'Etat sans l'Eglise; nous voulons l'harmonie de tous deux, indépendants chacun dans leur champ d'activité et dans l'exercice bienveillant de leurs attributions respectives. C'est là, comme le fait remarquer Leibnitz, la théorie des apôtres, qui enseignent à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, tout en défendant la résistance au pouvoir établi.

Les deux puissances doivent se prêter appui pour l'exécution de leurs lois; conserver réciproquement leurs droits et leurs biens et se donner des garanties pour le maintien de leurs concessions réciproques. L'Eglise suivra les canons et les conciles qui ne répugnent pas au droit commun; l'Etat garantira à la société religieuse les droits qui résultent de ses statuts.

Mais cette protection ne donne pas à l'Etat le droit d'examiner, de peser méticuleusement les actes de l'Eglise, ni surtout

Digitized by Google

le droit de contraindre les citoyens à les accomplir. Chacun a ses moyens, comme chacun a sa compétence; l'Etat procède par la coaction, c'est à la persuasion que l'Eglise a recours.

Le but de l'Eglise, c'est de tendre incessamment vers la perfection chrétienne : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, » a dit son Divin fondateur. Elle n'est donc pas l'immobilité mais le progrès; et les fidèles savent que sur la voie du ciel comme sur celle de l'honneur, ne pas avancer c'est reculer. Mais, dans sa marche vers l'absolu, elle a vu s'élever et tomber les empires et les législations. Elle a vu des idées, exaltées aujourd'hui, être exécrées demain. Elle a vu l'opinion applaudir Joseph II quand il insultait à Pie VI, blâmer Pie VII quand il refusait de courber le front sous le joug du colosse impérial; elle a vu l'Europe accepter avec admiration le partage de la Pologne, l'asservissement de Venise. Depuis, le monde a changé de ton sur toutes ces questions, mais il n'a pas fait amende honorable à l'Eglise qu'il insultait lorsqu'elle refusait d'encenser l'idole du jour. Eclairée d'en haut, l'Eglise découvre le mal moral là où d'autres ne le soupçonnent pas et anticipe ainsi sur les rudes leçons de l'expérience; elle voit d'avance tous les dangers que courent la société, la famille, la liberté véritable. Si elle est si lente à embrasser les choses nouvelles, la faute en est au siècle qui oscille toujours entre les entraînements du rationalisme et les appétits grossiers du matérialisme, défaisant aujourd'hui ce qu'il voulait hier. L'Eglise est en général portée à refréner le mouvement, parce qu'elle voit la société le précipiter à outrance; elle modère l'impétuosité humaine, mais elle ne répudie jamais les vrais progrès. Si elle croit indigne d'elle de transiger avec ce que le monde appelle *la civilisation moderne,* elle est toujours prête à bénir la civilisation qui demande son alliance.

Au milieu du bouleversement des Etats et des principes, l'Eglise engendrera une société nouvelle, comme elle l'a fait en transformant le paganisme et en baptisant les barbares. Elle travaillera avec calme, parce qu'elle est sûre d'elle-même, à restaurer l'ordre social en réconciliant la liberté avec la loi, la patrie avec l'Eglise, la science avec la foi, la religion avec la politique, la civilisation avec le Christ (1). Dans ce but, elle s'occupe partout sans relâche du perfectionnement individuel des hommes; elle aborde tour à tour les plus redoutables problèmes sociaux; elle

(1) La réunion du Concile œcuménique, annoncée au monde par Pie IX, aux fêtes du centenaire de saint Pierre, nous semble une magnifique confirmation des lignes qui précèdent, écrites par l'illustre historien trois mois auparavant. (*N. R.*)

Digitized by Google

cherche le moyen de graduer la variété des pouvoirs et des attributions en une unité féconde et libre, de réaliser la concorde civile malgré les dissentiments religieux, de bannir l'arbitraire d'en haut et celui d'en bas, afin que le règne de Dieu arrive au milieu des hommes, que son nom soit sanctifié et que sa volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel.

CÉSAR CANTÙ.

(*Rivista universale*, de Gênes.)

(Traduit de l'italien par M. Jules DONIS.)

Digitized by Google

DE L'UNITÉ DANS L'ÉDUCATION DES FILLES.

(2e article) (1).

Caractères de la mission des maîtresses.

Les caractères de la mission des maîtresses sont calqués sur ceux de la mission des parents, puisqu'elles sont leurs remplaçantes.

Mais ce qui est dans la mère digne de ce nom, instinct providentiel, grâce incomparable, génie du cœur, vertu innée à l'égard de ses enfants, devient pour la maîtresse, étude, application, art d'imitation consciencieux, vertu acquise.

La maîtresse doit donc, pour remplacer vraiment la mère autant qu'il est en son pouvoir, l'imiter le mieux possible.

Parmi les maîtresses, il y en a qui ont vu à l'œuvre de bonnes mères, peut-être la leur; ou qui, avant leur entrée dans leur état, ont soigné de jeunes enfants et ont acquis ainsi quelque expérience de la vie de famille; il en est d'autres qui sont naturellement portées par leur esprit et leur cœur à l'exercice de ces fonctions. Mais il s'en trouve aussi qui n'ont pas ces avantages; celles-là doivent puiser leurs enseignements dans les livres, les conseils de leurs supérieurs et dans les grâces de leur vocation. Mais malgré toutes ces sources qui leur sont ouvertes, il arrive encore trop souvent que les maîtresses, tout en faisant de leur mieux, ne possèdent pas assez, dans la pratique, l'intelligence et la méthode maternelles.

De même que nous avons signalé les erreurs et les torts des parents, en faisant ressortir la prééminence de leur pouvoir et de leur responsabilité en éducation, de même nous ne voulons pas être moins sincère ni moins juste envers les maîtresses.

Deux choses essentielles ne se rencontrent pas à un degré suffisant chez les maîtresses en général; ce sont : *la connaissance*

(1) Voir la livraison d'octobre, t. VI, p. 359 et suiv.

Digitized by Google

complète de l'enfance et de la jeunesse, et *l'entière appréciation de l'avenir de la femme.*

Il résulte de ces lacunes, que l'éducation publique présente trop souvent ces inconvénients : de donner à l'instruction et à l'éducation des proportions qui dépassent la portée morale et physique de l'enfance et de la jeunesse, et de ne pas assez adapter l'instruction et l'éducation aux devoirs de l'avenir de la femme et aux écueils qu'il lui faut éviter.

Cependant la responsabilité des maîtresses est immense; leurs élèves sont un dépôt sacré dont elles doivent rendre compte aux parents qui les leur ont confié, à la société pour laquelle elles préparent des générations, et à Dieu qui réclamera les âmes qu'il a créées.

Il y a donc nécessité pour les maîtresses d'acquérir la science maternelle et de l'appliquer le plus possible dans l'éducation.

Mais pour imiter un modèle, il faut d'abord le considérer sous toutes ses faces. Les maîtresses doivent donc avoir avec les mères des rapports fréquents. Mgr Dupanloup leur donne ce conseil dans une lettre pastorale qu'il adresse aux Religieuses vouées, dans son diocèse, à l'éducation. Et Fénelon, en disant que l'éducation donnée par une bonne mère à sa fille vaut mieux que celle du meilleur couvent (il s'adressait à une mère capable, libre, bien secondée et n'ayant qu'une fille), convenait par là que la bonne mère est le type de la maîtresse et que, pour les filles, l'éducation de la famille doit être le modèle de l'éducation publique.

Qu'il soit donc entendu qu'en parlant désormais des mères, des parents et de l'éducation de la famille, je les suppose tels qu'ils doivent être et qu'il s'en trouve heureusement encore dans notre société si tourmentée.

Connaissance complète de l'enfance et de la jeunesse.

La mère possède, outre son instinct, une avance de temps sur la maîtresse, et son expérience de l'enfance est plus complète.

Témoin le plus intime de ses enfants depuis leur naissance, elle apprend ainsi à comprendre l'enfance et la jeunesse, et à les diriger en conséquence.

Fénelon a fait de main de maître le portrait de l'enfance : une mère en vérifie à tout instant l'exactitude. Elle voit combien l'enfant est tout à la fois faible et mobile, distrait et attentif, léger et impressionnable, crédule et confiant, candide et timide,

Digitized by Google

simple et passionné, égoïste et généreux, tyrannique et sensible, étourdi et doué de mémoire.

Elle reconnaît que l'enfance n'est pas le temps du raisonnement, mais celui des impressions et des habitudes (1) ; que les impressions se font sur l'enfant comme sur une cire molle, mais que quelques-unes y restent gravées comme sur l'airain ; et que c'est par une suite d'impressions et d'habitudes que se moule son caractère. Elle admire l'instinct providentiel qui, le portant à l'imitation et à suivre toujours sa mère, lui facilite à elle sa tâche de gardienne, mais la rend responsable des exemples qu'elle lui donne. Ces deux extrêmes qu'elle rencontre dans l'enfance, sa délicatesse et sa profondeur (conservées en partie pendant la jeunesse), sont utilisées par elle comme d'inappréciables ressources pour l'éducation, mais exigeant les plus grandes précautions. Elle se dit que ce qu'elle sème en son enfant, c'est pour toujours. Elle tâche de lui éviter le contact de ces personnes qui abusent de la mobilité des enfants pour ne se pas gêner devant eux ou pour se faire un jeu de leur crédulité. Surveiller est son point important et son don par excellence : elle joint au coup d'œil de l'aigle le pressentiment des choses les plus secrètes. Il est des cas qu'une mère seule devine et guérit. Elle suit le développement de l'enfance ; elle en conserve les ressources en les ménageant ; elle sait attendre parce qu'elle apprécie les nécessités du jeune âge, ses effets et les remèdes du temps. Guidée par l'évidence des choses, elle accorde à l'éducation physique la part importante que lui assignent les besoins corporels ; elle la fait marcher de pair avec l'instruction intellectuelle et l'éducation morale et religieuse ; et c'est à cette dernière surtout qu'elle donne sa plus grande attention ; elle y met toute son âme. Elle ne perd jamais de vue, parce qu'elle le constate à chaque instant, que le cœur est le pivot de l'éducation ; qu'avant tout, il faut se faire aimer des enfants, pour leur faire goûter l'éducation qu'on leur donne et la religion qu'on leur inculque. Elle épargne les grandes agitations et une trop forte contrainte à ces êtres si délicats au physique et au moral ; elle élargit l'espace devant eux comme elle élargit leur cœur ; elle n'exige pas beaucoup à la fois ; elle ne gronde et ne punit qu'avec prudence. Usant plus souvent d'indulgence que de sévérité, voyant combien les enfants ont besoin d'appui et d'encouragement, elle passe sur bien des choses pour se conserver leur confiance, la sachant le plus sûr

(1) Fénelon.

Digitized by Google

garant de leur droiture et de leur innocence. Elle mesure l'instruction et l'éducation d'après le sexe, l'âge, le tempérament, la santé, le caractère et les aptitudes de chacun de ses enfants, et elle tient compte des circonstances qui influent sur la variété de leurs dispositions journalières. Elle se met à la portée de chacun d'eux : la méthode qu'elle emploie à cet effet, elle l'essaye et la modifie jusqu'à ce qu'il lui soit prouvé qu'elle est comprise et qu'elle porte ses fruits. Elle n'a de préférence pour aucun de ses enfants, mais elle redouble de sollicitude envers celui d'entre eux que la nature a le moins bien doué, et s'il ne peut être sa gloire, il sera d'autant plus l'objet de sa plus tendre compassion; elle devine que le discernement et la persévérance maternels peuvent opérer des merveilles dans les êtres les plus disgraciés. Rien n'échappe à son dévouement, n'arrête son courage, ne lasse sa persévérance. Elle puise ses lumières et sa force en Celui dont elle a reçu sa mission, et n'a jamais plus d'éloquence naturelle que quand il s'agit de le faire connaître et aimer de ses enfants. Qui mieux qu'elle sait trouver le chemin de leurs âmes? Son ministère procure à Dieu les prémisses de ces cœurs simples et purs; pour y jeter les germes de la religion, elle trouve des moyens et des paroles que l'enfant n'oublie jamais : elle en est sobre toutefois; elle le fait prier peu, mais elle le fait prier bien et elle ramène souvent la pensée de son enfant vers les choses de Dieu. Elle prie devant lui et la piété de sa mère est pour lui une leçon ineffaçable.

Les considérations qui précèdent s'appliquent aux maîtresses et à l'éducation publique.

Les maîtresses doivent d'abord, pour remplacer la mère, aimer les enfants et s'en faire aimer. Si elles n'ont pas un cœur de mère, Dieu peut le leur donner.

Elles saisiront toutes les occasions de puiser auprès des mères la connaissance de l'enfance et de la jeunesse. Une mère, même imparfaite, peut, sous ce rapport, être utile à une maîtresse de mérite. Un médecin illustre avouait que dans le traitement des enfants, il avait appris beaucoup de l'expérience maternelle.

Elles imiteront l'intelligence des mères. Tout en maintenant la règle et la discipline, elles sauront trouver le moyen de ne pas traiter de la même manière les enfants et les jeunes personnes qui offrent entre elles des différences individuelles très-marquées. Les méthodes à suivre à cet égard, peuvent se comparer à une course qui doit être calculée d'après la portée des pas de ceux qui l'entreprennent, à moins d'exposer les uns à rester en

Digitized by Google

arrière, les autres à forcer leur marche, et tous à mal atteindre le but.

La première distinction à établir est celle de l'*âge*. Les élèves les plus jeunes et celles qui sont plus âgées, ont des dispositions et des facultés très-différentes ; le même règlement appliqué à toutes, doit indubitablement porter préjudice à un certain nombre : ce qui est *assez* pour les *grandes*, est *trop* pour les *petites* (1), et ce qui est *proportionné aux petites*, est *insuffisant pour les grandes*.

Il est donc nécessaire qu'il y ait un *règlement spécial pour les plus jeunes élèves*, qui stipule, entre autres, les points suivants :

Le lever moins matinal et le coucher moins tardif que pour les élèves plus âgées, et les prières et les instructions religieuses plus courtes, à la portée de l'intelligence et des sentiments de l'enfance; le travail plus varié, rendu très-clair, facile et intéressant, gradué, entrecoupé fréquemment par des récréations peu prolongées, animées, amusantes, par des intervalles de repos, des anecdotes et des conversations où une surveillance constante accompagne le joyeux abandon et saisisse les moments les plus favorables à l'étude et à la direction des caractères; par de petits jeux de société qui se prêtent si bien à l'éducation morale, en exerçant la loyauté, la modération, la générosité et le support mutuel.

Le règlement des *petites* doit comprendre encore des heures de parloir, des sorties et des vacances plus fréquentes que le règlement des *grandes*. Ces concessions n'ont pas d'inconvénients pour les *petites:* elles ont au contraire beaucoup d'avantages, parmi lesquels il faut mentionner la conservation de l'esprit de famille, exposé à être affaibli par la légèreté de cet âge et la longue durée de l'éducation.

Les pratiques religieuses doivent aussi être mesurées à l'âge des enfants. En astreignant les plus jeunes élèves aux exercices de piété trop longs ou trop avancés, on court risque de les ennuyer, de les blaser, de mettre une entrave à leur piété, de préparer un obstacle à de futures et désirables impressions. Fénelon, dans l'*Éducation des filles*, signale le danger de *mettre tout le plaisir d'un côté et tout l'ennui de l'autre*, d'obliger les enfants à voir des personnes qui joignent à la piété quelque

(1) Par ce mot *petites*, il ne faut pas entendre seulement les enfants qui n'ont pas fait leur première communion, mais aussi celles qui ont atteint la seconde enfance, jusque vers 14 ans, âge critique pendant lequel les enfants sont nerveuses, fantasques, difficiles, et ont besoin de distractions et d'indulgence.

Digitized by Google

chose de rebutant, d'être astreintes à un système trop sévère, etc. Il importe que les impressions de piété de l'enfance, qui sont les plus durables, disposent la jeune fille à posséder dans l'avenir une piété solide, prudente et aimable, qui sache résister aux assauts qui lui seront livrés et qui attire à la religion les personnes avec lesquelles elle sera en rapport.

Les maîtresses des *petites* seront choisies parmi celles qui possèdent le plus les qualités de la mère : les maîtresses d'élite. Ne confie-t-on pas aux jardiniers les plus habiles, les plantes les plus précieuses et les plus délicates? et l'éducation de cet âge n'est-elle pas la base de toute l'éducation?

Les maîtresses n'auront pas de préférence parmi leurs élèves: elles ne feront entre elles que des distinctions motivées par la justice ou par la compassion. Comme le Bon-Pasteur qui connaît chacune de ses brebis et qui en est connu, elle les étudiera chacune en particulier et les divisera d'une manière non ostensible, tout en tenant compte du règlement des classes et des cours, en catégories d'après leur diversité d'intelligence, de caractère, de tempérament, d'éducation précoce, tardive ou manquée ; de ces dernières elles n'exigeront que le strict nécessaire afin d'obtenir l'essentiel.

Sans négliger de saisir les occasions d'exercer les jeunes filles aux contrariétés, à la patience et à la résignation, il faut éviter de leur laisser supposer de la part de leurs maîtresses l'ombre d'un manque de justice ou de jugement. Par exemple, une indisposition empêche-t-elle une élève de participer à un concours, de passer un examen, ou l'oblige-t-elle à suspendre momentanément ses études ; ou bien, une élève double-t-elle sa classe parce qu'elle est maladive, ou trop jeune, ou trop en retard, ou trop faible dans certaines branches ; les maîtresses sauront trouver des moyens pour que les concurrentes aux mêmes prix ou aux mêmes récompenses, conservent des chances égales ; elles compteront aux malades la moyenne de leurs places ou de leurs points de toute l'année ; elles les replaceront après leur guérison, dans des classes ou des cours réellement en rapport avec leurs forces et le degré de savoir qu'elles ont atteint.

Loin de nuire à l'ordre de la maison et à l'ensemble des résultats, ces concessions contribueront au contraire à aplanir les difficultés, à remplir les lacunes, à niveler les différences, en rendant à chacune son devoir plus aisé, le mettant à sa portée, et, par conséquent, donnant de l'ensemble à l'élan général. L'important est que toutes arrivent au but.

Digitized by Google

Les maîtresses imiteront aussi la méthode de la mère pour l'enseignement des sciences, l'adaptant aux aptitudes intellectuelles et aux inclinations de l'enfance et de la jeunesse (1); elles s'attacheront moins à suivre le programme et à atteindre l'époque fixée pour la terminaison des cours ou pour les examens, qu'à stimuler l'attention de leurs élèves et à satisfaire leurs esprits et leurs goûts.

C'est cette préoccupation qui les guidera encore dans le choix des livres classiques et dans la rédaction des devoirs : elles se rappelleront que l'enfance et la jeunesse n'aiment ni l'abstrait, ni le ton pédagogique, ni la sécheresse apparente de l'étude. La méthode initie au secret de faire aimer l'étude, parce qu'elle seule la rend claire en l'appropriant aux intelligences auxquelles elle s'adresse. La pratique de la méthode renferme ces deux conditions : *se faire comprendre* et *s'arrêter à temps*. Que de leçons excellentes en elles-mêmes, deviennent indigestes par leur durée excessive! Cet écueil, l'intelligence maternelle sait l'éviter, tandis qu'il échappe trop souvent au zèle des maîtresses.

Qui de nous ne sait combien le mot *histoire* est magique pour les enfants? Comment il fait, sur le giron maternel, tourner les petites têtes et briller les yeux? A tout âge, le charme de la lecture n'est-il pas dans l'amour des histoires? — D'où vient donc que dans les études classiques *l'histoire* est, en général, la terreur des élèves, presqu'à l'égal de l'arithmétique? Parce que le mode d'enseignement de ces deux branches a, à peu près, la même confusion et la même sécheresse; parce que l'aride nomenclature des dates historiques fatigue la mémoire et répugne aux goûts de l'enfance et de la jeunesse; parce que l'histoire, dans les manuels que l'on met d'ordinaire aux mains des élèves, y est dépouillée de son principal attrait, la curiosité et l'intérêt qu'éveillent les événements les plus saillants. Des hommes de talent ont fait d'admirables ouvrages historiques, et ont esquissé les moyens de bien enseigner l'histoire : quand donc les maîtres et les maîtresses, profitant de ces leçons, sortiront-ils de l'ornière où ils restent embourbés?

Quant à l'éducation morale, les maîtresses tâcheront de saisir, comme la mère, les moindres indices qui révèlent dans les élèves, les inclinations les plus prononcées comme les plus vagues, afin de les diriger en conséquence. Elles ne doivent

(1) Voir *Court aperçu de la méthode d'enseignement de l'association de l'Enfance catholique*. En vente au *Comptoir universel*, rue Saint-Jean, 26, Bruxelles.

Digitized by Google

jamais désespérer des natures rebelles ou remplies de défauts, mais se rappeler qu'elles peuvent se transformer par une bonne culture, et devenir les plus beaux caractères, capables des plus grandes choses.

C'est ce qui se manifeste déjà en partie pendant que l'enfant passe à l'adolescence et ensuite à la jeunesse, qui ne diffèrent de l'enfance que par un peu moins de mobilité, de légèreté et de candeur. Cela conduit tout naturellement les mères à envisager le caractère de leurs enfants relativement à leur avenir, et à les préparer à cet avenir par une éducation qui lui soit appropriée. Les maîtresses ont la même obligation.

L'avenir des jeunes filles.

Dans l'appréciation de cet avenir, la mère l'emporte encore sur la maîtresse. Elle connaît par elle-même et par l'exemple d'autrui, l'avenir de la femme dans ce qu'il a de plus probable et de plus complet. Elle prévoit ce qui attend sa fille; elle sent le besoin de la former pour lui faire éviter ce qui lui a nui à elle-même et la faire profiter de ce qui lui a été utile, pour la prémunir contre la séduction de ce qu'on appelle le bonheur en ce monde, et contre l'atteinte des plus cruelles épreuves; elle reconnaît la nécessité d'élever son cœur bien plus encore que d'orner son esprit, et de lui inculquer les vertus de son sexe qui se résument dans *l'abnégation chrétienne*.

Cette abnégation chrétienne doit être le fond de la vie de la femme. Elle est loin d'être opposée à la fermeté : l'absence de volonté est tout autre chose que le renoncement à sa volonté. Il faut beaucoup de force et par conséquent de volonté, pour renoncer à ses désirs, à ses goûts, et céder à ceux d'autrui. Une femme sans caractère ne possède pas l'abnégation, par la raison toute simple que la faiblesse ne peut conduire à la vigueur. L'abnégation surnaturelle est la vertu la plus forte, la plus difficile, la plus sublime, la plus cachée. De même qu'elle n'a que Dieu pour motif, elle n'a souvent que Lui aussi pour témoin et pour récompense. Elle renferme la piété, l'humilité, la soumission, la douceur, la patience, la diligence, le courage, la bonté, le dévouement; elle est le complément de la charité et constitue le dernier degré de la perfection.

Aimer et se dévouer, sans exiger d'être payée de retour, constitue le devoir, le mérite et le bonheur de la femme. Si elle est aimée, ce ne sera qu'à ce prix; si elle ne l'est pas, l'abnéga-

Digitized by Google

tion restera sa consolation : rien n'est plus vrai dans le célibat, dans le mariage, dans le cloître, dans la société.

Envisageons les diverses positions qui peuvent être celles de la femme, et voyons si toutes ne réclament pas l'abnégation comme vertu principale mettant en action toutes les autres.

A peine la jeune fille a-t-elle terminé ce que l'on nomme son éducation, qu'elle est considérée comme entrant dans le plus bel âge de la vie : elle le croit aussi et tout à l'envi semble lui promettre liberté, plaisirs, bonheur. Cependant l'abnégation l'attend partout, et d'abord sous le toit paternel. Rien de plus juste que *l'abnégation filiale*. Quand la jeune fille est devenue capable d'être quelque chose par elle-même, grâce à l'éducation qu'elle doit à ses parents, commence son obligation d'être pour eux ce qu'ils ont été pour elle. Elle met la vigueur, la tendresse et la gaieté de sa jeunesse, au service de ses parents dans leurs occupations, dans leurs peines, dans leurs maladies, dans les infirmités et la mélancolie de leur vieillesse. L'abnégation transforme en jouissances les sacrifices qu'elle leur fait de ses plaisirs et de ses goûts. Que de jeunes personnes passent sans transition, de la douce vie de pensionnaire au côté sérieux de la vie de famille ! combien d'entre elles ont à y aider ou à y remplacer leur mère ! Toutes y trouvent des occasions fréquentes d'abnégation, dans les contrariétés et dans le support d'autrui. Elles ne s'y verront pas toujours entourées des vertus qui rendaient leurs maîtresses si justes, si indulgentes, si douces, si dévouées, si dignes d'obéissance et de vénération. Pour se soumettre non-seulement à des ordres désagréables et subir les procédés désobligeants dont elles sont l'objet, mais même à la vue du manque choquant de religion, de moralité, de bonté, de politesse, combien elles auront besoin du secours de l'abnégation ! — Quand elles sont mariées et mères, elles comprennent d'autant mieux la reconnaissance que méritent les parents, et l'abnégation filiale leur donne le secret de trouver toujours du temps à consacrer à ceux à qui elles doivent tout. Si cette reconnaissance fait défaut, la jeune femme se rend coupable de l'injustice la plus révoltante et de la plus grande ingratitude.

L'abnégation filiale est la meilleure école de *l'abnégation conjugale*. L'abnégation de la femme est le nœud de l'union dans le mariage : s'il se maintient, tout se resserre ; s'il se rompt, tout s'échappe. Par l'abnégation de la femme, le bon mari devient toujours meilleur, et le plus mauvais finit souvent par se corriger. Même l'épouse la plus aimée a besoin d'abnégation, pour ces instants où tout homme, si bon qu'il soit, ne s'aperçoit pas

Digitized by Google

toujours que son autorité contrarie de louables désirs, froisse des sentiments intimes, abuse de sacrifices généreux. Un seul moment de manque d'abnégation de la femme peut altérer la paix, irriter des susceptibilités, amener des orages et laisser de longs regrets.

Si l'abnégation lui manque, sa vie offre le plus désolant tableau. Ne sachant ni se soumettre, ni renoncer à ses goûts, elle néglige le bonheur de son mari, exige le sien, se plaint, se fâche, se révolte, etc. L'amour, détruit par des froissements répétés, est remplacé par l'indifférence, parfois même par le dégoût. Les époux appellent alors à l'aide de leurs ennuis, les distractions du monde. Les désillusions et les épreuves les accablent sans les amender; la vieillesse arrive et la mort survient avant qu'ils aient pratiqué la vertu et connu le bonheur qui repose sur l'abnégation de la femme.

De *l'abnégation maternelle* dépend la bonne éducation des enfants. Il faut savoir s'oublier soi-même pour ne pas *gâter* ses enfants, et pour les élever convenablement. Celle qui croit, en leur épargnant toute réprimande et en les idolâtrant, les aimer et leur faire du bien, n'écoute qu'un instinct égoïste. Pour soutenir les labeurs de l'éducation et supporter ses fatigues, ses soucis, ses peines, ses sacrifices, ses déceptions, il faut user d'une continuelle abnégation. Bien souvent l'éducation n'est fertile qu'en proportion des sueurs et des larmes qui l'ont arrosée. La mère n'a jamais plus besoin d'abnégation que lorsque les plus rudes coups portés à l'éducation de ses enfants partent de celui qui devrait y coopérer par sa puissante impulsion. — Quand d'autres membres de la famille, mus par leur affection et par les meilleures intentions, viennent la contrarier, ceux-ci par excès d'indulgence, ceux-là par excès de soins pour le prétendu perfectionnement des enfants qu'ils accablent parfois de prescriptions et de reproches, affaiblissent et paralysent l'autorité et la méthode de la mère en les contestant et en usurpant ses droits. La mère, dans ce cas, ne peut conserver le calme, la patience et le courage, qu'à force d'abnégation, et son exemple reste pour les enfants une grande leçon.

Là où cette abnégation fait défaut, l'éducation, à moins d'une protection providentielle, est impossible. La conduite des enfants devient le juste châtiment de la mère. A nul autre cas, on ne peut mieux appliquer le proverbe : « On est puni par où l'on a péché; » et cet autre : « Telle mère, telle fille, » trouve sa preuve dans l'égoïsme filial imité de l'égoïsme maternel.

Renoncer au mariage, n'est pas renoncer à la pratique de

Digitized by Google

l'abnégation. Après la religieuse, — portée par ses vœux au sacrifice de tout et surtout à celui de sa volonté, dont le perfectionnement et le bonheur augmentent à mesure de son degré d'abnégation ; dévouée non-seulement à Dieu, mais aussi au prochain, auquel elle apporte le tribut de ses prières et de sa pénitence dans la vie contemplative où elle se fait véritable holocauste pour tous, de ses soins et son courage dans les ordres hospitaliers, de ses leçons et de sa sollicitude dans les écoles et dans les pensions, de son héroïsme dans les missions et sur les champs de bataille ; — quoi de plus complet en abnégation que la femme célibataire inspirée par la charité ? Tandis que le monde la dédaigne ou la critique, le regard de Dieu se repose sur elle avec complaisance. Ange du foyer et de la société, elle est toujours prête à porter secours à l'heure de l'épreuve. Que la mort sépare des époux, enlève une mère à sa famille ou un enfant à sa mère, ou rompe la plus douce amitié ; que la maladie, la misère, le chagrin, l'irréligion, l'immoralité menacent ou accablent leurs victimes, — une fille, une sœur, une tante, une étrangère, mais membre de la grande famille chrétienne, est là, joignant à la piété de son âme la tendresse d'un cœur non partagé : elle se dévoue avec la liberté que lui donne le célibat, sans avoir pour stimulant et pour récompense, comme la mère, la jouissance de s'aimer dans sa propre image et l'espoir d'être aimée avec reconnaissance. Elle prend, quand il le faut, les rênes de l'éducation des enfants des mains d'une mère incapable ou empêchée ; mais elle en remplit la tâche sans en usurper la place : grâce à l'abnégation, elle sait, tout en ne laissant prévaloir rien de défectueux, respecter l'autorité de la mère et éviter d'empiéter jamais sur ses droits. Elle donne tout et ne prend rien. Presque toujours, la vie de la célibataire dévouée n'est qu'une abnégation continue ; elle passe inaperçue, s'use dans les bonnes œuvres, s'éteint dans l'isolement ; mais sa belle âme, si humble dans ce monde, est exaltée en l'autre : elle prend rang parmi les vierges, escortée par les anges, dont elle a imité l'amour. Sa couronne est d'autant plus belle, qu'aux yeux des hommes elle n'a eu ni le mérite de la maternité, ni l'auréole du cloître, tandis qu'elle en a réuni toutes les vertus aux yeux de Dieu.

Sans l'abnégation, au contraire, que devient la vie de la femme célibataire ? Si elle n'a pas non plus de piété, elle réalise souvent le portrait de la méchante femme, mentionnée dans l'Ecriture. Sa sensibilité, absorbée par elle seule, fait de l'égoïsme le fond de son caractère, et l'aigreur en devient la manifestation.

Digitized by Google

Elle remplit le vide de sa vie, pendant sa jeunesse, par les plaisirs et les passions les plus frivoles, et, plus tard, par la curiosité, les bavardages, les minuties sans fin, qui font le tourment des personnes qui l'entourent. La vieillesse, — qui augmente l'indulgence des bons, — la rend de plus en plus exigeante, irascible et défiante. Elle est le fléau des siens et un objet de terreur dans la société : on a beau la fuir, on n'échappe pas à ses traits. La mort de cet être inutile et parfois malfaisant, étant une délivrance pour chacun, n'est pleurée par personne.

La pratique de l'abnégation est surtout difficile *dans le monde*. — C'est là qu'on en trouve le moins, et c'est là qu'il en faudrait le plus. Chacun y veut briller, jouir et réussir au détriment de son prochain. Le monde est le théâtre de la vanité, et le respect humain y domine en tyran. Sous les dehors de l'amabilité et de la politesse, on y trouve sans cesse, au lieu de la bienveillance et du support d'autrui, l'envie, la critique, la médisance, la calomnie. La modestie et l'absence de succès y sont couvertes de ridicule. Les maximes et les usages du monde s'insinuent insensiblement et bientôt s'imposent : on est alors atteint par *l'esprit du monde*. Quand il a envahi un cœur, il en altère les fibres et le dessèche : il se substitue peu à peu à l'attachement pour la famille, au devoir, à Dieu même; il ne laisse plus que l'amour de soi, et l'âme ne tarde pas à devenir un désert aride où toutes les sources pures et vives sont taries. Le monde étant tout orgueil et tout égoïsme, ne peut avoir la charité. Voilà pourquoi Jésus-Christ l'a maudit et nous fait jurer, dans notre baptême, d'y renoncer.

Comment l'abnégation peut-elle se pratiquer dans le monde? Par la femme vraiment chrétienne, qui se défend de *l'esprit du monde*, qui n'aime pas le monde, qui ne va dans cette atmosphère contagieuse que quand le devoir l'y contraint, en se munissant du bouclier de la défiance de soi-même et de la confiance en Dieu, et des saintes armures de la prière, de l'humilité et de la charité. En renonçant à y briller au détriment de sa conscience et en conservant son calme, sa dignité et sa bonté, en même temps que sa piété et sa vertu, elle se fait une loi de s'oublier pour les autres, et possède ainsi le secret de la véritable amabilité.

La femme qui n'apporte pas l'abnégation dans le monde, court risque d'être enivrée par *l'esprit du monde*, et d'en être bientôt possédée au point de faire de la coquetterie son affaire capitale, et d'y sacrifier, comme jeune fille ou comme femme mariée, ses intérêts les plus chers et les plus sacrés.

Digitized by Google

La société, qui personnifie le monde à certains égards, en nécessitant et multipliant les rapports des gens entre eux, multiplie aussi les conflits des intérêts et des caractères, les chocs, les froissements, les procédés bons et mauvais. Les femmes, ayant dans leurs attributions le détail des choses de la vie d'intérieur, sont en relation nécessaire avec des personnes de divers états et conditions, ce qui les expose aux difficultés, aux critiques, aux plaintes de toute espèce. L'abnégation leur vient puissamment en aide dans tous ces cas ; elle leur donne la force de pratiquer le *support d'autrui* et devient la conservatrice de l'union dans la société comme dans la famille. Le support d'autrui est la pierre d'achoppement des meilleures natures, notamment chez les femmes. Il est proverbial que les femmes vivant ensemble ne peuvent conserver la bonne entente. Le contraire est un problème qui n'est résolu que par les femmes fortement chrétiennes. Les communautés de religieuses sont en ce point des modèles.

Le manque d'abnégation de la femme dans la société y cause des troubles et des maux incalculables.

Si nous envisageons maintenant l'abnégation de la femme dans l'intérieur de sa maison, nous constatons des résultats identiques. Les soins matériels, les travaux manuels, la direction des domestiques, exerçant la diligence sans occuper assez l'esprit, exigeant du temps, de la régularité, de la douceur et de la fermeté, engendrent la monotonie par leur uniformité, fatiguent l'attention et quelquefois causent de l'ennui ou de l'impatience. C'est au prix de victoires quotidiennes sur sa volonté et sur ses goûts, que la maîtresse de maison remplit ses devoirs, améliore ses subordonnés, conserve et augmente la fortune de sa famille, donne du charme au foyer domestique, commande la considération, le respect, la confiance, l'affection et la reconnaissance de ceux qui l'entourent. Elle revêt alors le caractère de la *femme forte* de l'Écriture.

Si l'abnégation de la femme de ménage fait défaut, on voit le plus souvent régner dans sa maison et dans sa famille, la mauvaise tenue, le désordre, la gêne, puis la ruine et la honte.

Après avoir exercé son abnégation envers ceux qui sont directement commis à sa charge, la femme chrétienne l'étend dans de plus larges limites. Afin de faire le plus de bien possible, elle s'associe, quand elle le peut, aux institutions charitables qui ont pour double but le secours matériel et l'éducation religieuse du peuple. Pour multiplier les ressources de sa charité, l'abnégation lui donne le secret d'une sollicitude infati-

Digitized by Google

gable et des privations qui économisent le temps et l'argent. Elle lui inspire aussi celles qui procurent l'aumône du bon exemple : on a vu de ces nobles femmes s'abstenir de se rendre dans certaines réunions mondaines, par condescendance pour les jeunes filles pauvres patronées par elles, auxquelles on défend ces sortes de plaisirs.

L'abnégation de la femme, fondée sur la charité, en présente tous les caractères ; elle est, comme elle, complète et universelle, s'étend à toutes les vertus, en règle l'emploi et en rehausse le mérite. C'est ainsi que l'abnégation fait renoncer aux satisfactions de la piété et de l'aumône, quand le devoir le demande ou en considération du bien : c'est son plus grand sacrifice. Cet héroïsme est souvent couronné par la conquête des âmes : que de conversions dues à l'abnégation de la piété dans la piété même d'une fille, d'une sœur, d'une épouse, d'une mère !

Une femme pieuse, dont l'abnégation n'est pas universelle, présente dans ses vertus des lacunes regrettables. Son exemple touchera peu ; le bien sera par elle imparfaitement entrepris.

L'abnégation donne à l'âme qui s'y livre les vraies lumières. Elle aide au jugement dont la femme a un si grand besoin, ainsi que le démontre Fénelon. Autant l'amour-propre nous aveugle, autant l'abnégation, écartant toute recherche de nous-même, nous laisse de justesse dans nos appréciations, de lucidité dans nos jugements, et nous attire les inspirations célestes. Dans le choix des personnes à employer, dans la surveillance à exercer sur elles, dans l'étude et la direction du caractère de ses enfants et de ses subordonnés, dans toutes les relations, les entreprises, les décisions, dans l'ascendant à exercer pour le bien, l'abnégation préserve le jugement des préjugés, des préventions, de l'opiniâtreté, de l'injustice ; elle devient ainsi la grande école de l'expérience.

L'abnégation sous-entend la douceur. Tandis qu'une personne pleine de dévouement *à sa manière*, fait pour vous de grands sacrifices, mais en vous faisant subir dans d'autres moments son âpre vouloir ou son humeur fâcheuse, votre admiration ni votre reconnaissance ne sauraient être entières. L'abnégation véritable est celle de la volonté personnelle sacrifiée à la volonté d'autrui. L'abnégation de la femme résume, pour ainsi dire, toutes les qualités du cœur dont le Créateur s'est plu à doter son sexe. L'humilité est la racine de l'abnégation ; la bonté en est la manifestation ; la douceur, la grâce, et la délicatesse, le complément.

Le Sauveur, en nous disant dans l'Évangile : « Apprenez de

Digitized by Google

moi à être doux et humble de cœur, » nous donne le code de l'éducation. L'abnégation de la femme n'a pas non plus d'autre règle.

Combien il est touchant surtout de voir la femme pauvre douée d'abnégation ! Aimer les siens et les servir sont pour elle choses inséparables ; par son travail, par ses veilles, au prix des plus dures privations, elle nourrit et soigne ses parents, ses enfants, son mari malade, et supplée même à sa fainéantise et à son abandon. Placée au service du riche, elle est pour celui-ci une véritable providence, matériellement par le fruit de ses sueurs, et moralement par ses exemples, ses procédés, ses paroles, quelquefois même par un conseil donné à propos.

La femme pauvre qui est dépourvue d'abnégation, est la plus malheureuse des créatures ; elle est sans résignation, sans courage ; elle va jusqu'à haïr sa position et maudire son foyer ; envieuse de la richesse et de toute supériorité sociale, elle tente d'obtenir le bien-être par des moyens blâmables, pour tomber presqu'inévitablement dans le déshonneur et dans le désespoir.

(*A continuer.*) Mme ***.

Digitized by Google

L'ILE DE SANCIAN

ET LE TOMBEAU DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

Un grand évêque des Missions, Mgr Guillemin, vicaire apostolique de Canton, a adressé aux directeurs de l'Œuvre de la *Propagation de la Foi*, la relation d'une visite qu'il a faite récemment au tombeau de saint François-Xavier (1).

Outre l'intérêt des lieux, la description de ce tombeau si digne de vénération et l'admirable portrait du saint lui-même, peint par un maître digne de le comprendre, on y voit encore l'âme du missionnaire : ce n'est pas le charme le moins puissant de ce simple et aimable récit. Parmi tant de figures qui remplissent en ce moment la scène du monde, celle du missionnaire de l'Évangile ne sera pas de trop, et il nous semble qu'elle repose le cœur et les yeux.

Mgr Guillemin, qui bâtit en ce moment une cathédrale à Canton, ne se contente pas de cette œuvre colossale, sous laquelle un courage même peu ordinaire pourrait fléchir ; il veut encore ériger un sanctuaire sur le lieu où le corps de François-Xavier fut déposé un instant, établir à l'ombre de ce sanctuaire une école, et enfin faire dominer par la croix les montagnes de Sancian, au pied desquelles passe la route de mer de l'Europe. Il espère que la vue de cette croix éveillera la prière dans l'âme des voyageurs, et c'est assez. L'attente de ce seul gain suffit pour qu'il ajoute mille fatigues à celles que lui impose déjà un apostolat si laborieux, et l'on peut compter que bientôt la belle croix de Sancian chantera Jésus-Christ Sauveur, et annoncera la vie sur ces mers qui sont encore du vaste domaine de la mort. Nous ne doutons pas que la pensée ne vienne à plus d'un de nos lecteurs d'envoyer à Canton quelque offrande pour la croix de Sancian.

(1) Une copie autographiée de cette lettre a été communiquée à la *Correspondance de Rome*, à laquelle nous l'empruntons.

Digitized by Google

Canton, 25 janvier 1867.

A Messieurs les Directeurs de l'OEuvre de la Propagation de la Foi.

Messieurs et très-honorés Directeurs,

Un nouveau point bien intéressant pour nous vient de s'ouvrir à la propagation de l'Évangile dans la province de Canton ; je veux parler de l'île de Sancian, sanctifiée par la mort de saint François-Xavier, le glorieux apôtre des Indes et du Japon.

Depuis dix-huit ans que j'ai mis le pied sur le sol chinois, toujours j'avais désiré visiter cette terre bénite ; mes vœux n'avaient pu s'accomplir. Les pirates d'une part, de l'autre les guerres, s'y étaient sans cesse opposés.

Une nouvelle tentative en bateau à vapeur avait été faite le 3 décembre dernier, à l'occasion de la fête du saint. Une tempête ne permit qu'à quelques pèlerins de descendre à terre et pour quelques instants seulement.

Enfin, je voulus tenter la voie de terre, plus longue, mais plus sûre, et Dieu permît que mon voyage eût tout le succès que je pouvais espérer. Parti de Canton le 8 janvier dernier, je parcourus, soit en barque, soit à pied, les 50 lieues qui nous séparent de l'île de Sancian, et le samedi suivant, 12, à deux heures de l'après-midi, j'arrivais en face du tombeau de François-Xavier.

Il serait difficile de dire l'impression qu'on éprouve, lorsqu'on découvre le point désert où ce grand saint, après avoir tant travaillé pour Dieu, parcouru tant de régions, converti tant d'âmes, venait terminer sa carrière, presque seul et abandonné de tout le monde.

Une chose peut-être plus pénible encore à son cœur, c'était de mourir en face de cette terre de Chine, objet de tant de vœux, et dont ses yeux mourants découvraient les lointains rivages, sans qu'il lui fût permis d'y entrer. Mais là, comme partout, l'apôtre ne sut qu'adorer humblement les desseins de la Providence. Dernier acte de soumission, le plus beau peut-être et le plus admirable de sa vie si extraordinaire !

Déjà François-Xavier avait évangélisé les Indes, le Japon et quantité de royaumes intermédiaires, lorsque sa grande âme, embrassant l'immense étendue de l'empire chinois, conçut le projet d'y porter aussi la lumière de l'Évangile. Aidé d'un ami riche et puissant, encouragé par le vice-roi des Indes, il avait préparé une

Digitized by Google

ambassade pour l'empereur de Chine, lorsque le gouverneur de Malacca, piqué d'une secrète jalousie, s'opposa à l'exécution de ce projet, et fit enlever le gouvernail du navire sur lequel le saint devait partir. L'apôtre se jeta sur un autre navire qui faisait voile pour Sancian, petite île située aux portes de la Chine, afin de profiter de la première occasion qui se présenterait d'entrer dans l'intérieur de l'Empire. Là se rendaient, chaque année, bon nombre de barques chinoises, qui venaient échanger leurs marchandises avec celles des Portugais, et l'on pouvait espérer naturellement que l'une d'elles consentirait à conduire le saint dans l'intérieur. Mais, à la première proposition qu'on leur en fit, tous ceux qui les montaient furent frappés d'épouvante, connaissant les dangers auxquels ils s'exposeraient en contrevenant à une des lois les plus formelles de l'État. Cependant, un interprète plus courageux vint s'offrir, et, quelques jours après, retira sa parole.

Ce deuxième moyen ayant échoué, Xavier trouva un marchand qui, moyennant une forte somme d'argent, promit de le conduire jusqu'à Canton, à la condition toutefois qu'il le déposerait aux portes de la ville, et que là, le saint lui-même se laisserait saisir et conduire auprès du vice-roi, pour lui exposer les motifs de sa démarche.

Le traité conclu, le marchand partit pour aller disposer les moyens d'exécuter son projet.

Cependant le saint était descendu à terre, et les gens de l'équipage lui ayant élevé sur le rivage une petite cabane en bambous, il y demeurait, et chaque jour il célébrait avec larmes l'auguste sacrifice de nos autels, demandant à Dieu de bénir son entreprise. Oh! combien humble et ardente devait être sa prière! Combien de fois il dut s'avancer sur la rive pour voir s'il n'apercevrait point la barque! Il nous reste plusieurs lettres du saint, écrites de ce lieu même, et dans lesquelles se révèlent tous les sentiments de sa tendre piété, de son parfait renoncement et son entière confiance en Dieu. *Je ne saurais me cacher*, écrivait-il, *les dangers qui me menacent et le dur esclavage qui m'attend à Canton, si j'y suis introduit; mais je ne crains point ces maux et je ne saurais estimer ma vie au prix d'abandonner l'opprobre et la croix de mon Sauveur!* Mais, hélas! ses vœux ne devaient pas être accomplis. Saisi une première fois de la fièvre, il resta quinze jours étendu sur sa natte, et ne se releva que pour voir l'abandon complet auquel il était livré.

La plupart des Portugais, après avoir terminé leurs affaires, s'éloignèrent de l'île. Le navire même sur lequel il était venu, par

Digitized by Google

la crainte du gouverneur de Malacca, lui refusa toute assistance, en sorte qu'il se trouva seul en ce lieu désert, avec deux serviteurs seulement. Saisi une deuxième fois de la fièvre, mais d'une manière plus violente, il connut par révélation que sa fin approchait, et qu'il allait bientôt recevoir la récompense de ses peines. Alors, résigné, remettant son sort entre les mains de Dieu, se soumettant de tout cœur aux décrets de la divine Providence, le saint apôtre ne songea plus qu'aux joies de l'éternité et au bonheur d'aller jouir de la présence de son Créateur. *O Trinité Sainte!* s'écriait-il sans cesse, même au milieu de ses moments de délire, *ô Trinité Sainte! en qui j'ai espéré, pour qui j'ai toujours travaillé, soyez-moi propice! Jésus, fils de David, ayez pitié de moi! Vierge sainte, montrez que vous êtes ma mère!* Enfin, le vendredi 2 décembre 1552, jour consacré à la mémoire du Sauveur des hommes, à deux heures de l'après-midi, prononçant une dernière fois ces paroles de son entière confiance en Dieu : *In te Domine speravi, non confundar in æternum!* il remit entre les mains de son Créateur son âme enrichie de tant de mérites pour le ciel. Le saint avait alors quarante-six ans; il en avait passé *dix et demi* dans les missions, au milieu des plus rudes travaux endurés pour le service de son Divin maître. O douce et précieuse mort! digne d'envie, environnée de tous les délaissements et de toutes les privations qu'on peut éprouver en ce monde, mais qui met le dernier sceau à l'éminente sainteté de l'apôtre et introduit son âme dans les splendeurs de la bienheureuse éternité! Oh ! que volontiers on baise cette terre imprégnée encore du parfum d'une fin si consolante! Et combien on aime à répéter cette parole : *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia!*

A peu de distance du lieu où le saint expira, se trouve un petit tertre, avancé dans la mer, et dont la partie supérieure présente une plate-forme qui peut avoir de 70 à 80 pieds de diamètre.

Antonio de Sainte-Foi, l'interprète et le fidèle serviteur de saint François-Xavier, accompagné de deux Indiens noirs, apporta là son corps et le déposa dans la terre, après l'avoir recouvert de chaux vive; puis, il ramassa de ses mains quelques pierres éparses, qu'il amoncela afin de marquer la place de ces restes précieux. Mais le corps du saint ne devait pas rester longtemps dans cet exil : le 17 février 1553, c'est-à-dire soixante-dix-sept jours après la mort, le vaisseau *la Sainte-Foi*, étant sur le point de reprendre la mer, Antonio pria le capitaine de faire ouvrir le tombeau.

Le corps fut trouvé intact, sans aucune trace de corruption, et

Digitized by Google

comme animé par un sang frais et vermeil. La chaux n'avait altéré ni le corps, ni le linceul, et l'odeur la plus suave s'en exhalait. Frappé de ces merveilles, l'équipage tout entier voulut emporter le corps du saint, qui arriva heureusement à Malacca. Toute la population accourut sur le rivage pour le recevoir ; il était dans un état de conservation parfaite, comme auparavant ; et à peine eut-il touché terre, qu'une maladie pestilentielle, qui désolait la ville, cessa immédiatement. Dieu voulut montrer, par ce prodige et par bien d'autres, la sainteté de son serviteur, et le crédit dont il jouissait auprès de lui.

Le lieu où fut enterré le saint est à peu près ce qu'il était il y a trois siècles; c'est, comme je l'ai dit, un petit monticule qui s'avance dans la mer; sa base est un bloc de granit élevé de 30 à 40 pieds au-dessus des eaux; dans la partie supérieure se trouve la surface plane où furent déposés les précieux restes de l'apôtre. Il n'y eut d'abord sur le tombeau qu'une simple pierre, posée en 1639 par les Jésuites de Macao, avec cette inscription qu'on y lit encore, en langue portugaise :

« Ici fut enterré saint François-Xavier, de la Compagnie de Jésus, « apôtre de l'Orient. Cette pierre a été posée en l'année 1639. »

Soixante ans après, c'est-à-dire en 1698, un navire français, l'*Amphitrite,* passant par ces parages, et étant assailli d'une violente tempête, les passagers firent vœu, s'ils étaient sauvés, d'élever en l'honneur de saint François-Xavier une chapelle sur son tombeau; aussitôt la tempête cessa et ils se virent hors de danger.

Mais des obstacles insurmontables s'opposèrent alors à la réalisation de l'œuvre, et ce ne fut que deux ans après, c'est-à-dire en 1700, qu'elle fut reprise et exécutée par les soins du Père Turcolli et du Père Visdelou, missionnaires à Canton.

Jouissant d'une pleine considération auprès des autorités chinoises, ces deux Pères se présentèrent au vice-roi, qui accueillit leur demande et leur donna un diplôme dans lequel il déclarait qu'il prenait sous sa protection spéciale, non-seulement leurs personnes et leur travail, mais encore tous les habitants de l'île, et il mit à leur disposition deux jonques armées en guerre, afin de les conduire, eux, leurs ouvriers et les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice.

Arrivés à Sancian, les Pères se mirent immédiatement à l'œuvre. Le petit monument qu'ils élevèrent se divisait en trois parties, formant comme autant de gradins échelonnés sur le flanc de la montagne.

Digitized by Google

La première partie consistait en une plate-forme où s'élevait une grande croix en face de la voie suivie par les navires. De là, on montait par un escalier de cinq marches à une seconde plate-forme : c'était le lieu de la sépulture.

Sept autres marches conduisaient à un petit sanctuaire où se trouvait un autel; sur le toit terminé en pointe, ils posèrent un globe céleste surmonté d'une croix; un mur qui suivait la pente de la montagne environnait le tout.

Le monument subsista quelque temps; mais la violente persécution qui s'éleva en 1724 et 1732 ayant chassé les missionnaires de Canton et de la province, le sanctuaire de Sancian eut le sort de tant d'autres chapelles élevées sur le sol chinois, et qui furent ou démolies, ou vendues, ou converties en pagodes.

Aujourd'hui, on n'y rencontre plus que des ruines, mais ruines précieuses, qui établissent nos droits d'une manière irréfutable et qui, dans leur muet langage, parlent à l'esprit et au cœur d'une manière plus touchante que tout ce que l'on pourrait y voir de plus beau. Elles nous représentent mieux l'état où se trouvait ce terrain lorsque le grand apôtre, gisant sous une baraque de feuillage, abandonné de tout le monde, y terminait sa sainte carrière. Oh! qu'on aime à considérer ces lieux bénis! comme l'esprit se plaît dans la pensée des grandes choses qui s'y sont passées autrefois! Chaque jour je venais y célébrer la Sainte Messe sous une tente de bambous que nous y avions élevée, et là, j'aimais à méditer sur la vie et la mort de l'apôtre qui a tant travaillé pour la gloire de Dieu et la propagation de l'Évangile. J'aimais surtout à me rappeler cette parole que déjà précédemment l'idée de son tombeau avait inspirée et qui est venue se placer comme d'elle-même dans les armes de la mission : *In morte vita!*

C'est bien là, en effet, que nous devons apprendre à mourir à nous-mêmes, comme le grand apôtre des Indes, et dans cette mort volontaire, dans ce sacrifice et ce renoncement de tous les jours, les pauvres païens que nous venons évangéliser et nous-mêmes nous trouvons la véritable vie : *In morte vita;* cette vie, que Notre-Seigneur nous promettait lorsqu'il disait : *Qui perdiderit animam suam propter Evangelium salvam faciet eam!*

Cependant, en priant pour moi, je ne devais pas oublier qu'au delà des mers, sur une terre bien éloignée, je compte bon nombre de parents, d'amis, de bienfaiteurs, qui me sont chers, et qui, par leur charité et leur bienfaisance, m'aident puissamment à répandre la lumière de l'Évangile sur cette terre infidèle.

Digitized by Google

Aussi, longtemps avant d'arriver à Sancian, lorsque, couché dans une barque, je n'avais qu'à m'entretenir des pieuses pensées de mon voyage, je pris leurs noms et les écrivis sur une liste que pendant huit jours j'ai déposée sur l'autel, en célébrant la Sainte Messe : ce qui formait une sorte de neuvaine, pendant laquelle, chaque jour et de tout cœur, je les ai recommandés à Dieu. Et qu'ai-je donc demandé pour eux dans ces moments solennels?

Après avoir prié Dieu de leur accorder à tous en général et à chacun en particulier les dons temporels qu'ils pouvaient désirer, chacun selon ses besoins et dans l'ordre de la divine Providence, oh! la grande grâce que j'ai sollicitée par l'intercession du glorieux apôtre des Indes et du Japon, c'est que tous nous ayons une sainte mort, comme la sienne, et que, séparés ici-bas, nous soyons tous réunis dans les splendeurs de la bienheureuse éternité. Car, après tout, c'est bien là la seule chose désirable en ce monde et en l'autre, et si nous l'obtenons, tout est gagné, comme aussi, si nous la perdions, tout serait éternellement et irréparablement perdu. Dieu veuille exaucer mes vœux! et, afin d'en laisser le souvenir à mes amis et bienfaiteurs, je l'ai consigné avec leurs noms sur un certain nombre d'images déposées sur le tombeau du saint, pendant la célébration de la Sainte Messe, et ce sera une vraie satisfaction pour moi de les leur envoyer plus tard.

Après avoir rendu mes devoirs au tombeau de notre saint patron, c'était une obligation pour moi de faire connaissance avec le restant de l'île, afin de mieux voir quels seraient les moyens à prendre pour y répandre la connaissance de l'Évangile. Aussi, dès le lendemain de mon arrivée, après avoir célébré la Sainte Messe, munis du bâton de pèlerin, nous nous mîmes à escalader les hautes et rapides montagnes qui couvrent le sol de Sancian.

L'île entière, avec tous ses contours, peut avoir environ huit lieues de circuit et deux lieues de large. A part quelques bouquets d'arbres qu'on aperçoit de loin en loin, la plupart des montagnes sont incultes, comme celles de la Chine, et dans les vallées seulement se trouvent les rizières qui nourrissent les habitants. Autrefois on y voyait quantité de tigres qui étaient la terreur et le fléau du pays; mais saint François-Xavier, dit-on, les fit disparaître.

Une nuit, en effet, qu'ils s'étaient réunis en plus grand nombre autour des habitations, faisant retentir les montagnes de leurs longs rugissements, le saint, armé seulement de son bâton, alla au-devant d'eux et leur commanda, au nom de Dieu, de s'éloigner. A la voix

Digitized by Google

toute-puissante du serviteur de Dieu, ils prirent la fuite et disparurent complétement; en sorte qu'aujourd'hui l'île n'a plus à s'inquiéter du voisinage de ces redoutables ennemis; en revanche on y trouve de petits singes, malins et inoffensifs, qui font l'agrément des bocages qu'ils habitent; puis on y voit d'énormes serpents qui se jettent avec voracité sur les animaux qu'ils rencontrent, les serrent de leurs longs replis, les étouffent et les dévorent; mais ils respectent généralement l'homme, et l'on a peu d'accidents à déplorer de ce côté-là. Quelquefois des baleines paraissent au loin sur la surface de la mer, et tout dernièrement, l'une d'elles s'étant approchée du rivage, causa la plus grande frayeur aux habitants, dans l'appréhension qu'elle ne vînt rompre et emporter leurs filets, ce qui eût été une grande perte pour eux. Aussi les hommes de plusieurs villages s'étant réunis et étant montés sur leurs barques, allèrent au-devant de la baleine, frappant à coups redoublés leur infernal tam-tam afin de l'effrayer. Le géant eut peur, en effet, et disparut au loin dans l'immensité des eaux. A cette occasion, nous apprîmes à ces bonnes gens comment l'on procède à la pêche de la baleine, et combien la capture d'une seule peut rapporter de bénéfice; mais nos renseignements firent peu d'impression sur eux; ce qu'ils demandent, c'est de n'être point visités par ce terrible colosse, et de n'avoir pas à se mesurer avec lui.

Parcourant tout le pays au moyen de petits sentiers tracés çà et là, nous rencontrâmes une vingtaine de villages pauvres, mais agréablement situés au pied des montagnes et environnés d'une ceinture de grands arbres, qui les mettent à l'abri des ardeurs du soleil. Les maisons sont en terre battue et recouvertes de tuiles que les habitants vont chercher sur le continent voisin. La population peut s'élever à 6,000 ou 8,000 âmes, bonne et simple population qui nous a accueillis avec plaisir, et qui montre bien que le bonheur de la vie est indépendant de ce raffinement de civilisation qu'on nous vante tant aujourd'hui. Dans toute l'île, je ne trouvai pas une seule montre, et la première qu'ils aient vue est celle que je portais sur moi, et que je dus leur montrer à tous moments et dans tous les sens. A peine ai-je pu trouver une mauvaise scie pour couper quelques bâtons que je voulais emporter. Là, point de fenêtres aux habitations, ni rien de ce qui se ressent des recherches de la vie. Mais, d'une autre part, quelle droiture, quelle bonne simplicité et quelle sécurité! Les portes sont sans serrures, et en réalité il n'est pas besoin de ces précautions, car le vol est inconnu à Sancian. Les

Digitized by Google

animaux domestiques tels que le buffle, le porc, la volaille, restent au milieu de la rue ou dans les champs, sans qu'il s'en perde jamais aucun. L'occupation la plus ordinaire des habitants est la culture du riz, la pêche et la coupe du bois dans les montagnes ; quand ils vont au travail, c'est toujours par groupes séparés : les hommes s'occupent d'une besogne, les femmes d'une autre.

Rencontrant un jour une longue bande de femmes qui revenaient du bois, chargées de leurs fardeaux, je me détournai de quelques pas pour les laisser passer. Or, aucune d'elles ne leva les yeux vers moi, ce qui pourtant eût été chose bien simple à l'égard d'un étranger qu'elles n'avaient jamais vu, tant il y a parmi ces bonnes gens de réserve et de modestie naturelle !

Une autre fois, rencontrant une longue file de jeunes gens qui précédaient une litière, et de jeunes filles qui suivaient, nous demandâmes quel était ce pompeux cortége ? On nous répondit que c'était une noce. La jeune fiancée était portée dans sa chaise hermétiquement fermée ; ses compagnes d'enfance venaient derrière, portant chacune quelque objet à son usage, tandis que la marche était ouverte par des jeunes gens appartenant au village de son futur époux, lesquels étaient venus la chercher et la conduisaient solennellement au son de leurs bruyants instruments de musique. Les premiers de la bande vinrent poliment nous inviter à aller boire le vin chez eux, expression chinoise pour convier à un festin ; mais la fiancée resta constamment renfermée, et dans toute cette marche et dans plusieurs autres que nous rencontrâmes de même sorte, je ne pus rien voir qui fût capable d'offenser la plus stricte décence. Aussi espérons-nous, avec la grâce de Dieu, faire de nombreux prosélytes au milieu de cette population simple et honnête ; et déjà, le 10 janvier dernier, un bon insulaire apportant au Père ses objets religieux, je veux dire les papiers dorés et les tablettes d'ancêtres, les brûla en sa présence, disant qu'il voulait désormais adorer le Seigneur du ciel, et demandant à être reçu au nombre des chrétiens, lui, sa femme et une petite fille, âgée de douze ans, qu'il nous présentait. D'autres jeunes gens sont également venus me dire qu'ils désiraient embrasser la religion du vrai Dieu, et, à voir les dispositions de ces insulaires, bon nombre parmi eux, je l'espère, avant peu entreront dans le giron de l'Église, et ce sera un noyau de fervents chrétiens.

Mais il fallait favoriser ces excellentes dispositions et nous présenter à ces gens de manière à gagner leur bienveillance et leur confiance. En arrivant au milieu d'eux, nous leur annonçâmes que

Digitized by Google

nous étions amenés par le désir de vénérer la mémoire d'un de nos saints prêtres, mort depuis longtemps sur ce rivage, et que nous désirions également réparer son tombeau : chose pour laquelle nous les priions de vouloir bien nous prêter leur concours, ce qui parut leur faire grand plaisir. De là, prenant occasion de leur parler du saint, nous leur expliquâmes les vertus de sa vie, les merveilles de son apostolat, le crédit dont il jouit auprès de Dieu, et surtout la preuve de sa sainteté, attestée par la conservation de son corps, demeuré intact et sans corruption depuis plus de trois cents ans. Et, en même temps, je leur montrai une photographie du saint, telle qu'elle a été prise à Goa, il y a quelques années, à la dernière ouverture de son cercueil.

Il n'en fallut pas davantage pour nous attirer toutes leurs sympathies. Ils comprirent que, en effet, ce saint devait être bien digne de respects, puisque nous venions de si loin pour l'honorer, et que nous comptions dépenser tant d'argent à son tombeau. La conservation de son saint corps surtout les frappait vivement, et ils espéraient bien eux-mêmes avoir quelque part à sa protection dans le ciel, en nous aidant à l'honorer sur la terre !

Un autre moyen que nous employâmes pour les attirer à nous fut de leur proposer l'érection d'une école pour l'instruction de leurs enfants. Jamais offre ne fut acceptée avec plus de plaisir, et la promesse que nous leur en fîmes devint aussitôt le pivot sur lequel roulaient toutes les interrogations des enfants et les espérances des parents. Car, nulle part plus qu'en Chine, on ne tient à cette instruction primaire, si recherchée dans l'empire et si nécessaire dans le cours de la vie.

Nous nous mîmes aussitôt en quête d'un terrain convenable.

Or, à vingt minutes à peu près du tombeau de saint François, à l'extrémité du premier village et à proximité du second, se trouve un bel emplacement un peu élevé, tourné du côté du tombeau, et présentant le plus beau coup d'œil sur le bras de mer qui s'étend en avant. A coup sûr, nous ne pouvions rencontrer un local plus propice. La divine Providence nous aida puissamment à en faire l'acquisition.

Nous étant adressés au propriétaire, il nous demanda d'abord un prix raisonnable ; mais ensuite, réfléchissant sans doute qu'il aurait pu mieux profiter de l'occasion, il n'indiqua qu'une partie du terrain, espérant nous vendre le reste plus tard ; enfin, au moment de signer l'acte, il allégua différentes raisons, pour nous faire com-

Digitized by Google

prendre qu'il ne pouvait pas vendre. De notre côté, nous venions d'apprendre qu'il avait besoin d'argent, et nous le laissâmes partir sans lui témoigner plus d'empressement. Ce bon homme comprit alors qu'il prenait une fausse voie et se fourvoyait. Deux jours après, il nous fit savoir par un entremetteur que les difficultés qui d'abord l'avaient arrêté étaient levées, que le terrain était à notre disposition et qu'il nous le céderait quand nous le voudrions. Nous le reçûmes avec bonté, mais alors c'était à nous à poser les conditions, et la première fut qu'il nous livrerait son terrain non pas en partie, mais en totalité ; la deuxième, que le prix resterait tel qu'il avait été fixé la première fois, c'est-à-dire 100 piastres pour le tout ; et afin de lui ôter la tentation de revenir sur sa parole, je demandai que l'acte fût signé le jour même, ce qui fut exécuté à onze heures du soir. Ainsi, pour la somme de 600 francs environ de notre monnaie, nous voilà propriétaires dans l'île de Sancian d'un beau terrain, bien situé, mesurant 150 pieds de long sur 100 de large, et destiné à recevoir à la fois l'habitation du missionnaire, le point de réunion des chrétiens et l'école pour les enfants. La conclusion de cet arrangement s'étant répandue dans l'île, les habitants s'amusèrent de leur compatriote, pris lui-même dans le piége qu'il avait voulu nous tendre ; du reste, il n'a pas à se plaindre de nous, car nous lui avons donné de son terrain un prix qu'il n'aurait jamais trouvé dans la localité.

Ce premier pas fait, il fallait songer au monument à élever sur le tombeau même de l'apôtre, et c'était, en effet, le principal but de mon voyage. Mais à quel choix, à quel dessin nous arrêter ? Si je n'avais consulté que les faibles ressources de ma bourse, avec toutes les charges qui pèsent d'ailleurs sur moi, j'aurais dû nécessairement me borner à quelque chose de bien simple et de peu dispendieux.

Mais il s'agissait d'honorer l'apôtre des Indes et du Japon, le protecteur de l'œuvre de la Propagation de la Foi, le patron de notre séminaire de Paris, des missions en général et de la mission de Canton en particulier, le saint qui est venu mourir aux portes de cet empire, et au tombeau duquel nous avons emprunté l'emblême de nos armes et l'expression de notre devise : *In morte vita!* Il fallait donc faire quelque chose, sinon de somptueux, au moins digne du grand thaumaturge de l'Orient. Après en avoir conféré avec les Pères de la Procure de Hong-Kong et les missionnaires actuellement présents à Canton, nous avons pensé que le plan qui répon-

Digitized by Google

drait le mieux à toutes les convenances, serait l'érection d'une petite chapelle gothique sur le tombeau même du saint. M. Hermitte, notre architecte, nous a donné le plan dont il voulut faire présent à saint François, et un de nos missionnaires, le Père Brand, est présentement sur les lieux pour le faire exécuter. La chapelle sera belle, gracieuse, et sa flèche élancée s'élèvera du pic de ce rocher comme l'âme de l'apôtre s'est élevée de ce monde au ciel. Oh! qu'il sera doux de venir quelquefois en ce lieu pour y prier, s'y renouveler dans l'esprit de la sainte vocation et apprendre du glorieux saint François-Xavier à devenir des apôtres et des saints!

Une autre pensée se présente à mon esprit : les navires qui partent pour l'Europe ou qui en reviennent, passent assez près de l'île de Sancian, et les insulaires nous disent qu'ils en aperçoivent souvent la vapeur formant une longue traînée sur la surface des eaux. De leur côté, les passagers s'informent toujours de la position de Sancian, et je me rappelle fort bien, dans mon dernier voyage en Europe, avoir vu des Anglais et des Américains demander au capitaine l'indication de ce point. Or, ne serait-il pas bon que sur une des sommités les plus apparentes de l'île, on plaçât une croix qui donnerait ce renseignement et qui serait vue et saluée avec joie par tous les voyageurs? Les uns lui demanderaient par l'intercession de saint François-Xavier, si éprouvé par les vagues et les tempêtes, de bénir leur retour dans la mère-patrie; les autres la remercieraient de leur heureuse arrivée sur le sol chinois, et à tous elle rappellerait que, longtemps avant le progrès des arts et du commerce, un saint venait dans ces parages, pour y annoncer le nom du vrai Dieu, et mourait sur un rocher, consumé de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères : exemple trop beau et trop touchant, pour ne pas le rappeler à la mémoire des siècles à venir!

Mais je ne saurais accomplir toutes ces œuvres de moi-même, et si le conseil de la Propagation de la Foi approuve mes projets, je recevrai avec reconnaissance ce qu'il voudra bien me donner pour m'aider dans l'exécution de ces entreprises, mais surtout pour la construction de la chapelle à élever en l'honneur de son saint patron. Je m'adresserai également à mes connaissances et amis, aux fidèles auprès desquels je puis avoir quelque accès, et je ne doute pas que le glorieux apôtre des Indes et du Japon ne soit sensible à cette marque de notre dévouement et de notre vénération envers sa personne. L'île ne fournissant que la terre et les rochers à demi calcinés, il nous faudra nécessairement faire venir d'ailleurs, c'est-

Digitized by Google

à-dire de Hong-Kong et de Canton, les matériaux dont nous aurons besoin, la pierre, la brique, les bois, et aussi des ouvriers capables, ce qui présentera sans doute plus d'une difficulté. Ce sera ma tâche et la coopération que je donnerai à cette œuvre, et je serai heureux, en cela, de payer le tribut de mon hommage et de ma reconnaissance à l'apôtre que nous honorons spécialement et à la protection duquel j'aime à reconnaître que je suis en grande partie redevable de ma vocation à l'apostolat.

Telles sont les principales circonstances et les fruits de mon voyage, dont je ne saurais assez remercier la divine Providence; il a été aussi heureux que je pouvais le désirer. Mais déjà, j'avais passé huit jours sur cette terre bénite : il était temps de regagner mon poste, où m'appelaient de nouvelles occupations. Une dernière fois, je m'acheminai vers le tombeau du saint pour lui offrir mes devoirs et me recommander à sa puissante protection. Je pris avec moi les quelques pauvres souvenirs que j'avais pu recueillir dans l'île et que je destine à mes amis, s'ils veulent bien les recevoir : du riz, des bâtons coupés dans les bois, quelques coquilles ramassées sur le rivage; et, saluant une dernière fois la colline du tombeau, je montai sur la barque, qui, par une navigation de cinquante lieues, devait me transporter à Hong-Kong.

Pour me rendre à Sancian, j'avais pris la route de terre, parcourant cette belle province de Canton, si riche, si animée, si verdoyante; et, pour la première fois, j'avais conservé ma soutane et une partie de mes insignes épiscopaux, voulant juger de l'effet que ma présence produirait au milieu de cette population, non encore habituée à nous voir. Or, je n'ai eu qu'à me féliciter, non-seulement de la liberté que j'ai rencontrée, mais encore des égards qu'on m'a témoignés.

Voyageant assez souvent au milieu des soldats ou des gens du pays, occupés à transporter des munitions de guerre, poudre, boulets, obusiers, pour réduire un pays voisin, partout je voyais ces braves gens se ranger pour me céder le pas. Un soir, arrivé à l'entrée d'une petite ville murée, j'envoyai chercher une chaise pour ne pas froisser les usages du pays, qui ne permettent pas à un homme d'aller à pied avec les marques de sa dignité. Dès que la sentinelle m'aperçut du haut de la porte, elle annonça mon arrivée au son du tam-tam, et aussitôt un peloton de dix hommes se trouva sous les armes pour me recevoir. Descendu à l'hôtellerie des mandarins voyageurs, j'envoyai ma carte au mandarin du lieu pour le remer-

Digitized by Google

cier de sa bienveillance; lui-même me fit renouveler ses offres de services.

Cependant, quelque sûre et agréable que fût cette première route, je dus la laisser, pour prendre la voie de mer, qui devait plus rapidement me conduire à Hong-Kong, mais qui, en réalité, n'était pas la plus rassurante. Nous employâmes deux jours et deux nuits à parcourir nos cinquante lieues, et chaque nuit, nous dûmes préparer nos armes et nos cartouches, pour nous prémunir contre les barques de pirates qui passaient peu loin de nous; mais nous n'eûmes pas à nous mesurer avec elles. A peu de distance de Hong-Kong, nous rencontrâmes quatre pauvres Chinois, dont la barque avait été renversée par le vent, et qui, cramponnés à ses débris, attendaient qu'une main secourable vint les arracher à la mort dont ils étaient menacés. Nous eûmes le bonheur de les sauver, et peu de temps après, nous arrivâmes nous-mêmes sains et saufs à Hong-Kong, puis à Canton, remerciant Dieu de la bénédiction qu'il avait bien voulu accorder à notre voyage.

Qu'il daigne encore bénir ce qui nous reste à faire, mais surtout qu'il nous bénisse nous-mêmes, afin qu'en tout et partout nous devenions de dignes instruments de ses miséricordes! et c'est dans ces sentiments, messieurs et très-honorés directeurs, que, vous envoyant le récit de notre voyage, j'aime à vous renouveler l'expression du respect et de la reconnaissance bien sincères que je vous dois et que je vous ai voués, comme à nos soutiens et à nos coopérateurs dans la belle et grande œuvre de la propagation de l'Évangile.

† Zéphyrin Guillemin, *évêque missionnaire.*

Digitized by Google

UNE EXCURSION A POROS.

A l'époque où commence ce récit, la Compagnie grecque de navigation à vapeur n'existait pas encore; un paquebot extraordinaire, envoyé à Poros, pour je ne sais quel besoin du service, voulut bien nous admettre à son bord, quelques personnes et moi.

Le soleil se levait à peine quand on leva l'ancre; la ville d'Athènes sortait toute blanche du sein des eaux; elle offrait un spectacle magique. La surface de la mer était éblouissante; une quantité de navires s'y miraient avec coquetterie; mais notre vapeur, malgré son allure peu pressée, les devança tous.

Nous nous étions établis sur le pont. Nos yeux se repaissaient de cette vue magnifique et nous nous communiquions mutuellement nos impressions.

— Et cependant, fis-je remarquer, celui qui aurait vu le Pirée, il y a trente ans, n'aurait trouvé amarrée dans le port qu'une seule barque de pêcheur et, sur le rivage désert, que les débris de deux cabanes.

— Et, il y a deux mille ans, répondit un personnage que je connaissais peu, on aurait admiré une ville bien plus importante que la cité actuelle, une ville pleine de mouvement et de vie, où se pressaient des édifices somptueux et un port rempli de vaisseaux.

— Et, de cette ville, voilà sans doute ce qui reste, me dit madame T..., la femme de mon interlocuteur, en montrant des ruines au côté droit du port.

Je connaissais moins encore madame T... que son mari. Elle était jeune, mariée, je pense, depuis deux ans seulement, et la plus belle de nos compagnes de voyage. Voilà peut-être ce qui explique l'empressement avec lequel je lui répondis :

— Ces murs, madame, n'appartenaient pas à la ville; les trente tyrans les avaient construits pour fortifier la pointe dite d'Eétion; traîtres envers leur patrie, ils voulaient livrer ce poste aux Lacédémoniens, les ennemis d'Athènes et leurs amis.

Digitized by Google

Une réflexion m'arrêta soudain. Pour prolonger le plaisir d'un entretien avec la jeune dame, je tombais dans le pédantisme et je faisais étalage d'un savoir qui assurément, me disais-je, lui importait fort peu.

Je me trompais. Elle eut à peine remarqué mes modestes connaissances en histoire et ma bonne disposition à les communiquer, qu'elle se mit à m'interroger sans relâche. J'avoue pourtant que ce beau zèle à me questionner venait peut-être de celui que je témoignais à lui répondre.

C'est ainsi qu'en discourant, je lui racontai successivement que la ville descendait autrefois jusqu'à l'extrémité orientale du port; que cette extrémité portait le nom d'Alcime, qu'elle avait été fortifiée par Thémistocle, et qu'on y découvrait encore beaucoup de débris remarquables des anciennes murailles.

— Et la belle Terpsithée? Vous ne m'en parlez pas, me dit madame T...; les anciens y trouvaient-ils des glaces et de la musique, comme nous en avons eu hier soir? Y voyait-on affluer de belles femmes?

— Des glaces, répondis-je, non; de la musique, peut-être; quant aux belles femmes, sans doute. Là, ou dans le voisinage, se dressait le fameux temple de Vénus *Euploca*, bâti par Conon, après la bataille navale de Gnide, ou par Thémistocle, après la victoire de Salamine.

— Mais ne vous semble-t-il pas qu'ici Vénus usurpe quelque peu les droits d'autrui? Pourquoi l'appeler *Euploca?* Qu'a-t-elle à faire dans les choses maritimes et les luttes navales?

— D'abord la mer et la terre, l'univers entier est soumis à sa puissance ou à celle de son fils; puis, vous savez que Vénus est née de l'écume des flots; en troisième lieu, Gnide, où Conon vainquit les Lacédémoniens, était une ville consacrée à Vénus.

— Quatrièmement, interrompit un élégant jeune homme qui était près de moi, quand Vénus voyage par bateau à vapeur, de reine des cieux, elle devient reine des mers.

Cette plaisanterie insignifiante, loin de déplaire à Mme T..., comme on pouvait s'y attendre, valut au galant passager un regard où se trahissait une satisfaction d'amour-propre. Il n'en fallut pas davantage pour encourager notre nouvel interlocuteur. Comme nous débouchions du port, il reprit :

— Imaginez-vous, madame, que, sur ces rochers artificiels où nous avons aujourd'hui deux phares pour guider les embarcations

Digitized by Google

durant la nuit, les anciens avaient assis deux terribles lions, comme pour chasser ou dévorer les navigateurs désireux d'entrer dans le port.

— Ils avaient là une singulière idée, fit Mme T..., en s'adressant à moi, comme si j'étais responsable de tout ce qui lui semblait étrange dans l'antiquité.

— Cette idée serait singulière peut-être, si la chose était vraie, répondis-je, non sans témoigner un certain dépit contre le jeune fat et sa trop docile élève.

— Comment, la chose ne serait pas vraie? s'écria-t-il. Les deux lions, monsieur, sont actuellement au bassin de Venise, où les ont transportés les Vénitiens après la conquête d'Athènes. Ne savez-vous pas que le Pirée leur avait emprunté son nom de *Dracos*, qu'il portait encore naguère?

— Je le sais, repartis-je sèchement; mais, au bassin de Venise, c'est trois et non deux lions qu'il y a. Un seul de ces lions a été enlevé par Morosini au Pirée, les deux autres viennent d'ailleurs. Au Pirée, le lion n'occupait aucun de ces deux rochers; il se trouvait au fond du port, dans le voisinage de l'escalier qui aboutit à la rue d'Othon.

— Soit, dit le jeune homme, piqué de la contradiction. Je ne fais pas profession d'archéologie. Je vous laisse l'antiquité, quand j'ai près de moi les attraits de la jeunesse.

Cette fois, notre compagne de voyage garda un silence sévère. J'en concluai qu'elle n'était pas entièrement dépourvue de cette délicatesse de sentiments que développe l'éducation. Je crois même qu'elle s'empressa de se tourner vers moi pour me demander où était le tombeau de Miaoulis et celui de Thémistocle.

Je les lui montrai tous deux, l'un perdu sur le rivage désert, l'autre dressant ses débris majestueux à l'extrémité de la pointe d'*Alcime*, en face des eaux où le guerrier des anciens jours remporta sa glorieuse victoire navale; et je lui fis observer le tact avec lequel nos ancêtres avaient choisi le lieu de la sépulture du héros des mers.

— Là, lui dis-je, aspirant encore, après tant de siècles, le souffle humide des flots, il entend les vagues qui se brisent, répéter son nom. Là, sa grande ombre, debout sur le sable, contemple encore, chaque nuit, la mer que les rayons de la lune colorent d'une teinte vermeille; il y revoit le désastre des Perses et les trirèmes des Grecs rentrant au Pirée, leurs mâts couronnés de lauriers.

Digitized by Google

Je prononçai ce dithyrambe quelque peu gonflé, d'une voix plus badine que sérieuse, et j'étais prêt à recevoir en vrai stoïcien les justes railleries de Mme T..., lorsqu'à ma grande surprise, elle me répondit sérieusement :

— Si les étrangers veulent comprendre la différence qui sépare les Grecs modernes de leurs glorieux ancêtres, il leur suffit de jeter un regard sur ces deux tombeaux de Thémistocle et de Miaoulis. La grandeur des nations peut, à mon avis, se mesurer à l'honneur qu'elles rendent à leurs grands hommes.

En parlant ainsi, une vive rougeur lui monta aux joues et l'embellit davantage. Je crus y voir l'indice d'une nature enthousiaste, et cette qualité généreuse atténua, à mes yeux, la gravité d'un défaut dont j'avais remarqué les germes chez elle, je veux parler de l'amour-propre.

Cependant le vapeur avançait toujours et nous venions de doubler les côtes de la presqu'île de *Lipsocoutalan*, l'ancienne *Psyttalie*, où Aristide avait choisi position lors de la grande lutte navale qu'il eut à soutenir. Nous longeâmes ensuite le rivage oriental de Salamine, aux nombreux escarpements, puis nous approchâmes des rochers baignés par les flots et des verdoyants sommets d'Égine. Sur une de ces hauteurs apparaissaient les ruines pittoresques d'un temple.

— A voir d'ici cette île d'Égine, me dit Mme T..., la variété de ces collines, ces maisons blanches perdues çà et là au sein de bouquets d'arbres, ce temple qui la couronne avec tant de majesté, l'absence complète de tout cachet de vie moderne,— car la distance nous cache tout ce qui appartient à notre temps,— ne se croirait-on pas transporté dans la Grèce antique? N'avons-nous pas devant les yeux un de ses tableaux les plus enchanteurs?

Madame T... avait raison : j'éprouvais les mêmes sentiments sans pouvoir les exprimer. Tous les passagers se groupèrent autour de nous et nous nous mîmes à contempler les ruines du vieux sanctuaire, les uns à l'œil nu, les autres à l'aide d'une lunette. L'entretien général se reporta vers le passé pour faire l'historique du temple. Il était consacré à Minerve et non à Jupiter *Panhellenius*, comme le pensent certains auteurs; construit ou peut-être reconstruit aussitôt après les guerres médiques, il fut enrichi de toutes les magnificences de l'art. Des fouilles, exécutées une dizaine d'années avant la révolution hellénique, amenèrent de précieuses découvertes. Le roi de Bavière, admirateur passionné de l'art grec, acheta ces restes de chefs-d'œuvre, et ils ornent maintenant le somptueux musée de Munich.

Digitized by Google

Cependant nos conversations ne roulaient pas exclusivement sur l'archéologie. Notre société, composée d'individus de tout âge, de tout caractère, de toute condition, était gaie et animée; l'entrain de nos causeries abrégeait notre excursion, qui déjà par elle-même n'était pas trop longue. Parmi les dames, quelques-unes étaient d'une jeunesse, d'une beauté et d'une éducation propres à leur attirer bien des hommages : mais, quant à moi, je préférais à tout, le charme de mon espèce de tête-à-tête avec Mme T..., dont l'enjouement ne tarissait pas. Son esprit, enrichi par la lecture, avait je ne sais quelle originalité qui surprenait parfois et plaisait toujours.

Tout en devisant, nous arrivâmes à Poros, et l'aspect majestueux de ses côtes escarpées qu'il nous fallait longer avant d'entrer au port, vint nous distraire de notre conversation.

Bientôt, nous tournâmes le promontoire : la magnificence du spectacle attira l'attention de tous les passagers. Nous avançâmes entre des montagnes et des collines de l'effet le plus gracieux. D'un côté, nous avions la Péloponèse, de l'autre l'île de Calaurie, de laquelle se détachait un long promontoire qui s'étendait devant nous et partageait le golfe en deux. Après avoir dépassé un îlot désert où s'apercevaient les ruines d'un fort bâti, nous dit-on, lors de l'insurrection, par le général Heydeck, nous vîmes, à notre droite, dans une situation pittoresque et sur le versant d'une montagne boisée, un vaste édifice qu'on nous dit être le monastère de la Sainte-Trinité.

Par une heureuse coïncidence, ce jour était précisément la fête du monastère; dès que parut notre vapeur, plusieurs barques se détachèrent du rivage, vinrent à nous et reçurent bon nombre de nos passagers. Je me joignis à leur groupe et nous fûmes bientôt transportés au pied de l'escalier du couvent. Notre bâtiment déposa le reste des voyageurs à la ville de Poros, et fit route vers Nauplie d'où il devait venir nous reprendre la nuit suivante.

Après l'escalier du mouillage, nous eûmes à gravir une pente de peu d'étendue à travers une vallée pleine d'ombre. Partout, sous les arbres, nous rencontrions des villageois avec leurs plus beaux habits de fête; les uns préparaient des repas champêtres, les autres chantaient ou dansaient; le spectacle était varié; la vie et la joie régnaient partout.

Le monastère occupe le sommet des hauteurs. On y jouit d'une vue aussi splendide qu'étendue. Il est environné de jardins où l'art et la nature ont uni leurs ressources. La messe venait de se célébrer et les fidèles, répandus dans toutes les promenades, se disposaient à

Digitized by Google

la partie mondaine de la fête. Nous résolûmes de faire comme eux. Après une prière à l'église, nous nous mîmes à parcourir les sites les plus pittoresques pour choisir celui qui nous sourirait le plus. Notre préférence une fois fixée, nous fûmes prompts à nous établir. Nous nous étions arrêtés au versant opposé de la vallée. Au-dessus de nos têtes s'étendaient des rameaux d'arbres touffus; tout près de nous coulait une source dont l'eau, d'une grande fraîcheur, passe pour une des plus salutaires de la Grèce; étendus aux pieds d'un pin magnifique, nous savourâmes pendant une heure tous les plaisirs que peuvent procurer une nature incomparable, une société pleine d'entrain et un repas exquis.

Quand, selon l'expression d'Homère, « nous eûmes chassé tout désir de boire et de manger », en d'autres termes, quand nos compagnons eurent bu et mangé trois fois autant que d'ordinaire, la société sauta dans les embarcations qui devaient la conduire à la ville de Poros. Les uns y comptaient des amis, ou ils y avaient des relations d'affaires; les autres voulaient aller s'y reposer jusqu'au soir sous quelque toit hospitalier; puis, nous devions prendre notre souper dans les jardins de la rive opposée.

Quant à moi, je nourissais d'autres projets : je tenais à visiter le temple de Neptune. Mes amis de rencontre étaient ou indifférents à ces ruines ou trop paresseux. Ils les auraient explorées avec plaisir si elles avaient pu venir jusqu'à eux et leur épargner la peine d'aller jusqu'à elles. Je partis donc seul, monté sur un mulet que j'avais loué d'un des nombreux pèlerins, et je m'aventurai dans l'intérieur de l'île, en me dirigeant vers le nord.

Pendant une heure, je traversai des vallées aux contours variés où le figuier croissait à côté du caroubier, le citronnier à côté du pin, et j'atteignis un plateau d'où la vue s'étendait sur tout le golfe Saronique, dominant le mamelon noir et volcanique de Méthane, puis Égine, Mégare, Salamine, et découvrant au loin la blanche cité d'Athènes, les teintes azurées de l'Attique jusqu'à Sunium, et, plus loin encore, la vaste étendue de la mer Égée avec les Cyclades semblables à des tentes disséminées dans une plaine.

L'enceinte du temple est tracée par le large contour d'un mur ruiné. Là se réunissait, dans les temps les plus reculés, un amphictyonie qui comprenait Athènes elle-même; mais c'est surtout la mort de Démosthène qui a immortalisé cet édifice. C'est de là que le généreux patriote, l'intrépide orateur jeta sur son pays asservi un dernier regard qu'allaient voiler les ombres de l'agonie et qu'il lui

Digitized by Google

adressa un suprême adieu en avalant le poison qui devait le soustraire à la servitude.

Je m'assis sur une pierre, débris d'un monument antique, et je méditai sur le sort de ce grand citoyen. Alors que la Grèce fléchissait le genou devant les conquérants, seul il resta debout, luttant sans cesse par la parole, et il aurait sans doute changé la fortune de la Grèce si elle avait été digne encore de suivre ses mâles conseils ou de tomber généreusement avec lui.

J'étais plongé dans ces réflexions, quand soudain, je ne sais d'où, d'entre les pierres ou d'entre les arbres, arrivèrent jusqu'à moi les accents d'un chant triste et étrange, dûs à une voix tremblante qui semblait pleurer. Le ton de cette voix avait quelque chose qui émouvait profondément; il me frappa d'abord, et ne tarda pas à m'absorber complétement. Je pris mon portefeuille et j'écrivis les paroles, car le chantre les prononçait distinctement; deux fois même, il répéta le premier couplet, qui m'avait d'abord échappé.

« Jeune fleur, je verdoyais : un ange me baisa d'un baiser amer; il me cueillit et me jeta, et le torrent me roula flétrie dans un gouffre sans fond.

« Cygne aux ailes de neige, je voulus élever mon vol jusqu'au ciel : mais un insecte au corset d'or, une abeille cachée dans mes plumes me piqua de son aiguillon et je retombai mourant.

« Couple brillant et sacré, l'amour et la science éclairaient ma route : hélas! une noire tempête a éteint ces deux astres du ciel et de ma vie.

« Le livre immense de la création, écrit par le doigt de Dieu, était ouvert à mon intelligence : les ténèbres de la nuit l'ont dérobé à mes yeux.

« Depuis lors, aveugle spirituel, je promène un regard obscur sur l'étendue vide du dôme céleste, sur le vide de l'univers. »

Cette poésie singulière, cette mélodie bizarre qui venait frapper mes oreilles à l'improviste, m'attendrit tellement que je ne pus retenir mes larmes. Pendant que je cherchais autour de moi le lieu d'où partait la voix inconnue, je vis soudain apparaître un homme d'aspect sauvage, à la chevelure noire, aux vêtements sales et en lambeaux, appuyé sur un bâton, ayant l'un de ses pieds nu et l'autre chaussé d'une sandale antique improvisée.

— C'est vous qui chantiez, mon ami? lui dis-je en le saluant légèrement. Votre romance était bien belle.

A ces mots, ses yeux brillèrent d'un éclat passionné, et parlant avec une précipitation fiévreuse :

— Ami! s'écria-t-il. Qui a dit que je suis ton ami? Si tu le crois,

Digitized by Google

fuis donc avant que je te brise la tête avec ce bâton. Ne sais-tu pas, malheureux, que les amis étranglent, que les amis tuent ? Si je suis ton ami, il faut que je te lance de ce sommet dans le précipice, que je te brise comme verre, pour te faire rire.

J'avais un fou devant moi, et l'aspect formidable de son bâton, la vigueur nerveuse de ses membres, m'étaient un sûr garant qu'il était à même d'exécuter sa menace. Ma première idée fût de suivre son prudent conseil et de fuir. Mais, après l'avoir regardé de nouveau et avoir remarqué sur son front des rides profondes que l'âge n'y avait pas creusées, et sur toute sa physionomie une expression de douceur et de sympathie en même temps que l'empreinte d'une vive souffrance, je sentis la pitié succéder à la crainte.

— Je ne fuis pas, lui répondis-je avec bonté, car je le sais, tu n'es pas méchant, tu es malheureux.

— Malheureux!... reprit-il lentement, et comme essayant de se rappeler quelque souvenir qui lui échappait. Malheureux!... où as-tu trouvé ce mot? Ah! j'y suis. Il fut un temps où je n'en avais pas d'autre sur les lèvres. C'était un mot magique ; il m'ouvrait l'âme et je pleurais : je respirais alors. Maintenant, vois-tu, on m'a ôté le souffle; mort, j'erre sans sépulture. Pourquoi ne m'ensevelit-on pas, puisque je suis mort? Celui qui est mort n'a-t-il pas droit au tombeau? Tu le vois, si on m'ensevelissait, le souffle ne me serait plus nécessaire.

— Et qui t'a enlevé le souffle? lui demandai-je en souriant, bien que mon cœur fût péniblement affecté.

— Tu ris! s'écria-t-il, et il bondit comme s'il avait été mû par un ressort, et ses yeux étincelèrent. Tu ris, donc tu me trahis. Tu ris comme tous ceux-là et peut-être, toi aussi, veux-tu m'écorcher. Oh! ne m'écorche pas, ne m'écorche pas, je t'en prie. Tu ne sais pas comme cela fait mal.

— T'écorcher! lui dis-je, et ma voix tremblait. Qui aurait la cruauté de t'écorcher?

— Oui, ce sont des hommes méchants, répondit-il. Quand je disais que j'étais malheureux, ils m'écorchaient pour me faire taire.

— Quelle barbarie! m'écriai-je avec indignation. Et tu ne connais personne, tu n'as plus aucun parent? Il n'est sur la terre personne qui t'aime!

— Qui m'aime! fit-il en riant aux éclats. Qui m'aime! Vivant, ils ne m'aimaient pas, mort, iraient-ils m'aimer? Ils ne m'aimaient pas quand j'étais un homme, et ils m'aimeraient maintenant que je ne

Digitized by Google

suis qu'un chien. C'est moi, tu le sais, c'est moi qu'on nomme le chien du monastère. Le chien cependant, on l'aime; on n'a pour moi que des coups de pied. Je suis l'objet de la répulsion universelle. Il faut que je sois bien méchant, quoique je ne croie pas avoir jamais fait de mal à personne. Qui m'aime? dis-tu; oh! tu dois être un insensé.

Son rire convulsif reprit d'une façon plus bruyante. Ses éclats me déchiraient le cœur, car la pâleur du visage de cet infortuné, ses manières dont l'étrangeté ne faisait pas entièrement disparaître la distinction, son langage décousu où l'on retrouvait parfois une certaine noblesse d'expressions et de forme, indiquaient que j'avais affaire à un jeune homme qui n'était ni sans éducation, ni sans instruction, mais qui était la victime d'une terrible maladie, occasionnée probablement par quelque grande souffrance morale. Je m'emparai de ses deux mains, je les serrai dans les miennes et je fixai cette figure mélancolique où le rire prenait l'expression de la douleur.

— Raconte-moi tes peines, lui dis-je; ouvre-moi ton cœur, et si la sympathie console, j'en adoucirai les blessures. En parlant ainsi, je sentis que les larmes me venaient aux yeux.

Mais lui, retirant soudain avec force ses mains d'entre les miennes :

— Tu pleures, s'écria-t-il, tu pleures! Je pensais qu'il n'y avait plus de larmes sur la terre. Tu sais que les anges seuls pleurent et que leurs larmes, c'est la rosée du paradis. Mais les anges deviennent démons et leurs larmes aussi deviennent une flamme liquide qui dévore les cœurs. Maudits les anges quand ils sourient pour tromper, maudites les larmes quand elles coulent pour noyer!

Ces mots, il les prononça avec une véhémence extraordinaire qui cependant se calma tout à coup. Il se fit chez ce malheureux comme une réaction soudaine manifestée par un ébranlement nerveux. Ses jambes tremblaient; il porta de nouveau son regard sur moi et, voyant dans mes yeux la sympathie que je lui portais, il se jeta sur ma poitrine, y cacha sa tête comme un enfant dans le sein de sa mère, et pleura à chaudes larmes. Il demeura ainsi pendant quelques instants: je le calmais, je le caressais de la main. Quand il se redressa, ses larmes coulaient encore, et l'éclat sauvage qui tantôt enflammait ses yeux, semblait avoir fait place à un léger rayon d'intelligence.

— Sois béni, me dit-il, en m'embrassant. Tu as fondu la glace de mon cœur. Il y avait tant d'années que je n'eusse pleuré! Depuis

Digitized by Google

l'époque de mon bonheur! Car j'eus aussi mon printemps, j'eus aussi mes beaux jours. Alors je pleurais parce qu'alors j'espérais.

Je commençais à croire qu'il revenait à lui et me comprenait.

— Aie confiance, lui dis-je; ne te livre pas au désespoir; rapproche-toi des hommes et tu verras qu'ils t'aiment. Ne t'abandonne pas à tes sombres rêveries. Pourquoi es-tu venu seul dans ce désert?

— Ce désert! dis-tu. N'as-tu pas vu que tout le reste du monde est plongé dans les ténèbres? Cet endroit est inhabitable. Ici demeure... Mais silence! Que personne ne t'entende! Ils m'enlèveraient encore cette joie.

— Qui demeure ici? lui demandai-je. A moi tu peux le dire. Tu ne me soupçonnes pas sans doute comme les autres.

— Non, répondit-il, je ne te soupçonne pas : tu as pleuré sur moi... C'est elle qui demeure ici. Chaque jour, je m'échappe du monastère et je viens la voir. Elle est assise là, à l'ombre de l'Acropole. Tu crois que c'est une statue de Praxitèle. Non, c'est elle-même. Regarde, elle sourit... Sais-tu cependant?... Mais ne le dis à personne : ce sourire est faux. Elle me fait signe constamment des yeux et de la main. Sais-tu pourquoi elle me fait signe? Pour que je me lance dans le précipice, afin de la faire rire.

— Et qui est-elle? Quel est son nom? lui demandai-je, poussé plus encore par la curiosité que par l'espoir d'obtenir quelques éclaircissements sur son sort.

— Son nom, fit-il en secouant la tête, il est ici gravé dans mon cœur et il n'en sort plus, parce que mon cœur est fermé.

— Mais toi, quel est le tien?

— Moi? repartit-il en riant et de manière à m'ôter toute illusion sur l'état de son espreit, moi, j m'appelle le *mort vivant;* mais ceux-là ne le savent pas et ils me nomment le *chien du monastère.*

J'insistai en vain sur ces deux questions : je n'obtins pas de réponse plus positive.

— Mais, ajoutai-je enfin, peut-être es-tu injuste envers elle; peut-être es-tu dans l'erreur; si elle t'aimait?

Il s'approcha de moi comme s'il avait un secret important à me confier.

— Non, dit-il à voix basse. L'autre était beau, moi j'étais laid; l'autre était gracieux, sémillant; moi, j'ignorais l'art de plaire; l'autre était riche et moi pauvre. Il lui offrit des maisons, des propriétés, des richesses, moi je n'avais que mon pauvre cœur. Elle rejeta mon cœur

Digitized by Google

et elle prit les maisons et les richesses. Elle avait raison et je ne lui en veux point. Cependant, puisqu'elle voulait rejeter mon cœur, pourquoi l'a-t-elle demandé? Pourquoi l'a-t-elle agréé? Puis, je songe à une chose et je ne puis la comprendre. Depuis que mon cœur est mort, sans doute je suis mort aussi. Pourquoi donc ne pas m'ensevelir? Pourquoi, mort vivant, me laisse-t-on errer partout? On ne sait pas, on ne s'imagine pas combien c'est pénible. Faut-il peut-être que je sois riche pour acheter jusqu'au repos de la tombe?

Ce langage était déchirant. Je voulus mettre fin à un dialogue si triste pour moi et pour ce malheureux; je me levai, je lui serrai la main, je me remis en selle sur ma monture et je m'éloignai. Je regrettais d'abandonner ce pauvre insensé dans une telle situation d'esprit, mais je comprenais que je ne pouvais rien faire pour lui. Je me réservais toutefois de prendre plus tard des informations sur son compte.

J'avais à peine fait un bout de chemin, quand, tournant la tête, je le vis qui me suivait en silence comme un chien s'attache aux pas de son maître. Je ralentis l'allure de mon mulet, je me laissai rejoindre, et je renouai conversation, essayant tantôt de le consoler, tantôt d'obtenir de lui des renseignements plus précis sur sa vie passée. Hélas! le brouillard avait continué à s'épaissir dans son cerveau, et il me fallait toucher bien légèrement ou bien à propos la corde de son cœur pour provoquer dans son esprit un rayon passager d'intelligence, rayon qui brillait comme un éclair et s'éloignait aussitôt : pendant toute une heure que dura notre promenade, je crus avoir réussi à faire tomber quelques gouttes de consolation dans cette âme malade, à faire monter à ses yeux quelques larmes adoucissantes, mais il me fut impossible de rien découvrir de ce qui le concernait.

Arrivé au monastère, je m'enquis près de la personne à qui je rendis mon mulet de ce qu'on savait sur l'insensé; mais je ne pus rien apprendre, si ce n'est que j'avais fait la rencontre du chien du monastère. Je m'adressai ensuite à l'un des moines qui me dit en riant qu'on l'appelait le *chien du monastère*; qu'il était entièrement à la charge de la communauté, paresseux, bayant aux corneilles, récitant des vers et mille autres fadaises. « L'Hégoumène (1) qui, en ce moment, fait la sieste, n'en sait probablement pas davantage sur son

(1) *Hégoumène*, premier supérieur d'un monastère grec. (*Note du traducteur.*)

Digitized by Google

compte, ajouta-t-il, car c'est son prédécesseur, qui, d'Athènes, avait amené le *chien* au monastère. » Voyant que mes questions étaient infructueuses, je priai le religieux de recommander l'infortuné à la charité des hôtes du couvent, et après avoir laissé quelque argent pour lui, je déclarai que, de retour à Athènes, j'essaierais d'améliorer son sort.

Après cet entretien, je descendis du côté du rivage. Mais voilà que l'insensé me suivait encore. Durant toute ma conversation avec le moine, il s'était caché, je ne sais où, dans les buissons.

Du bord de la mer, je pouvais gagner la ville de Poros par la terre ferme en appuyant vers l'ouest et en traversant les collines boisées et les côteaux plantés de vignes. Car, du milieu de la côte méridionale de Calaurie, se détache un isthme très-court et presque à fleur d'eau, qui relie cette côte à l'îlot ou plutôt au rocher de *Sphéria* ou d'Hiéra. Sur cet îlot est bâtie la nouvelle ville, héritière de l'ancienne dont on découvre çà et là quelques ruines dans une des vallées de la grande île. Cependant, afin de ménager mes forces et de les réserver pour une excursion du soir, invité d'ailleurs par la brise légère qui ridait la surface du golfe, je préférai le trajet plus facile et plus rapide en chaloupe.

Je me dirigeai vers un des petits bâtiments retenus à l'ancre. Comme je me disposais à y monter, le fou comprenant ma pensée, me saisit la main et me regarda fixement avec une sorte de stupeur et d'hébètement.

— Comment ? s'écria-t-il : tu pars, tu m'abandonnes aussi, après que... après que... après quoi? Je ne m'en souviens plus. Mais nos deux âmes n'en font plus qu'une seule. Ah! oui! tu as pleuré sur moi. Nous n'avons maintenant qu'une âme. Comment peux-tu fuir et me ravir cette âme ? C'est impossible, impossible.

Il y avait dans cet attachement si prompt que me témoignait cet infortuné quelque chose d'émouvant. Il me fallait cependant surmonter la sympathie qu'il éveillait en moi, et je lui dis que j'avais donné ma parole à mes compagnons de voyage d'aller les rejoindre à Poros à la tombée de la nuit.

Ce motif parut le convaincre; puis, après un moment de silence, — demain me demanda-t-il, ne viendras-tu pas encore?

— Malheureusement non, lui répondis-je. Demain, avant le lever du soleil, nous serons dans le bosquet de citronniers; l'après-midi, à Trézène, au pont du Diable; le soir, nous retournerons à Athènes. Reçois par conséquent mes adieux.

Digitized by Google

— Le matin au bosquet de citronniers, l'après-midi, à Trézène, au pont du Diable, le soir à Athènes, reprit-il en se parlant à lui-même et comme pour apprendre cette phrase par cœur.

— Aie bon espoir, ajoutai-je : je ne t'abandonnerai pas, et, si c'est nécessaire, je reviendrai moi-même à Poros. S'il ne s'est trouvé personne jusqu'ici pour s'intéresser à toi, tu peux désormais compter sur moi.

Je lui serrai de nouveau les mains avec effusion. Il s'appuya contre un arbre, me suivit des yeux jusque sur le navire et me lança ces mots en forme d'adieu :

— Le matin, au bois de citronniers, l'après-midi, à Trézène.

Nous mîmes à la voile. Le rivage fuyait derrière nous, mais lui, je le voyais toujours immobile à la même place, le regard fixé sur notre barque. Enfin, le promontoire de Sphéria le déroba à ma vue.

Après que nous eûmes doublé la pointe, un nouveau spectacle s'offrit à notre admiration. L'île de Sphéria est si rapprochée de la terre ferme que le détroit ressemble à un simple cours d'eau. A droite, la ville domine des hauteurs escarpées : ses maisons blanches font l'effet d'une troupe de mouettes posées sur les rochers ; à gauche s'étendent des collines ombreuses et riantes ; de ce fond de verdure se détachent des groupes de riantes demeures ou des villas solitaires ; tout cela s'étage gracieusement depuis le pied du versant jusqu'au sommet de la montagne. Cette mer tranquille qui reflète deux rivages d'aspect varié, ces maisons qui baignent leurs assises dans les flots, ces navires que berce un mouvement lent et voluptueux, me rappelaient le Bosphore de Constantinople, dont Poros me retraçait une jolie miniature.

Quand je mouillai vers le centre de la ville, près d'une petite place où se dresse une colonne antique, reste probable d'un temple de Minerve qui ornait autrefois cet îlot, mes compagnons de voyage réunis pour m'attendre, m'accueillirent avec des acclamations d'impatience.

Ils me déclarèrent que si ma passion d'archéologue avait encore quelque temps différé mon retour, ils auraient confié à Neptune le soin de m'héberger et seraient partis sans moi. Heureusement que mon seul châtiment se borna à ne pas visiter avec les autres voyageurs le remarquable mouillage, œuvre récente de ces dernières années. Ce travail serait digne de la Grèce, alors même qu'elle eût repris le sceptre des mers.

Digitized by Google

Cependant nous montâmes tous dans des barques et nous fîmes route vers l'endroit où était préparé le repas commun.

Du point d'où nous venions de partir, à mesure que Sphéria se perd dans l'éloignement, le golfe s'élargit et atteint une profondeur très-considérable. Vers le milieu de sa côte septentrionale, il présente une autre issue vers la mer ; le rivage du Péloponèse s'y recourbe en forme d'arc et, se rapprochant de Calaurie, semble prendre pour corde le bord de cette île. Nous longions la rive méridionale. Celle-ci est à fleur d'eau ; sa surface est unie et couverte de massifs d'arbres fruitiers, retraites favorites des rossignols; grand nombre de ces arbres se dressent tout au bord des flots, et leurs rameaux ployant sous le poids des fruits, laissent retomber leur feuillage jusque dans la mer.

Le spectacle était enchanteur ; une brise embaumée ondoyait dans l'atmosphère. En face du riche jardin Tombazi, un écho badin répétait très-distinctement nos saillies et nos chants ; on eut dit une dryade antique qui, ne voulant pas quitter ces lieux pleins d'attraits, nous adressait la parole du fond des bocages.

Nous allâmes jeter l'ancre près de l'un de ces nombreux jardins qui tapissaient le rivage. Notre table y était dressée sous un grand figuier, semblable à une vaste tente se déroulant au-dessus de nos têtes entre des citronniers en fleurs, et près d'un puits dont les eaux douces et rafraîchissantes coulaient en ruisseau limpide, grâce à un ingénieux mécanisme. Là, au milieu de tout l'éclat et de toutes les splendeurs de la nature, nous passâmes deux heures ravissantes. L'appétit des uns provoquait l'appétit des autres; les chants des dames se mariaient au gazouillement des rossignols et, pour les plus jeunes, la danse vint couronner d'un dernier bouquet notre fête champêtre. Comme le soleil baissait à l'horizon, il fut résolu que nous opérerions notre retour par voie de terre ferme entre les arbres et les vignobles et en suivant les étroits sentiers que traçaient les buissons fleuris. Une fois en route, tantôt nous nous avancions sous les dômes de verdure formés par des rameaux touffus; tantôt nous avions à gravir des hauteurs, du sommet desquelles, par-dessus les cimes des arbres, nous découvrions la surface étincelante du golfe et, devant nous, la ville en amphithéâtre où se réflétaient déjà les premiers rayons de la lune.

Nous ne tardâmes pas à arriver au faubourg de Galata, construit à l'endroit le plus étroit du bras de mer, en face de la ville.

Digitized by Google

— C'est ici, dit madame T..., que le premier navigateur a dû construire le premier vaisseau ou la première barque.

— Je vous prends en flagrant délit de composition romanesque, m'écriai-je. Vous supposez donc que la mer, en séparant autrefois Poros de la terre ferme, éloigna en même temps l'un de l'autre deux cœurs qui s'aimaient, mais que ces deux cœurs, l'amour leur apprit bientôt à se retrouver et à s'unir, en glissant à la surface de l'océan déçu ?

— Je n'ai rien supposé de tout cela, fit Mme T... en riant. Je sais seulement que quatre mille habitants peuplent Poros, et qu'ils n'ont pas une goutte d'eau, sauf celle qu'ils tirent de ce puits, où toutes les jeunes filles de la ville viennent, en traversant la mer, en faire provision pour leur ménage.

En effet, autour d'un puits large et peu profond, nous vîmes un groupe de femmes qui puisaient de l'eau et remplissaient leurs urnes. Quand nous descendîmes au rivage, beaucoup d'entre elles, l'urne liée au dos, avaient pris place dans des barques dont les rames étaient maniées par des jeunes filles.

Nous entrâmes à notre tour dans des barques ; mais, au lieu de voguer directement vers le bord opposé et d'accomplir notre trajet en quelques coups d'avirons, il nous parut plus agréable de faire le tour du détroit. La mer était unie comme une glace et dorée par les rayons de la lune. Les accords de la cithare et de la flûte dont jouaient quelques-uns de nos compagnons de voyage se mariaient aux chants des sirènes de notre société et semblaient glisser sur la surface liquide. Tout était calme et tranquille autour de nous, aucun bruit ne venait troubler les mélodies de nos artistes ; cette charmante promenade du soir nous plongeait dans un ravissement magique.

Il ne nous fut pas loisible de la prolonger outre mesure. Nous voulions être sur pied le lendemain, avant le lever du soleil, et il nous fallut rentrer en ville et nous rendre, chacun de son côté, dans les familles qui nous avaient offert un asile hospitalier.

(*A continuer.*) Traduit du grec moderne d'A. Rangabié, par Conrad de Préraut.

Digitized by Google

SUR LES UNIONS OUVRIÈRES

ET LEUR ORGANISATION EN ANGLETERRE.

La *Revue Générale* s'est déjà occupée à diverses reprises des *Unions ouvrières* en Angleterre. Cette même question a été soulevée récemment à l'*Académie des sciences morales et politiques,* à Paris, à l'occasion des inquiétudes manifestées au sujet des grèves et des coalitions d'ouvriers. M. Edw. Chadwick, que ses études et la position officielle qu'il a occupée pendant plusieurs années, ont mis à même d'apprécier ce mouvement, a jugé à propos de soumettre à la Compagnie les principales observations que lui ont suggérées les variations de salaires dans la Grande-Bretagne et les conclusions qu'il en a tirées. Ces observations complètent à certains égards l'intéressant travail *sur la vente en détail des marchandises en Angleterre* que nous avons reproduit dans notre précédente livraison. M. Chadwick s'est exprimé en ces termes :

Je ferai remarquer d'abord que ce n'est pas seulement au sein des classes ouvrières proprement dites qu'on rencontre le principe et l'usage des coalitions telles qu'elles existent et agissent sous nos yeux. Dans la profession médicale, par exemple, il existe des règlements qui défendent à un docteur de recevoir moins d'une guinée par visite. S'il arrive qu'il accepte une somme inférieure, les autres médecins refusent de se réunir en consultation avec lui; ils le repoussent comme un homme dégradé et indigne de leur compagnie. Il n'est point défendu de donner gratuitement des soins à un malade, mais si l'on accepte un paiement, le chiffre n'en peut être inférieur à une guinée. Que résulte-t-il d'un pareil règlement? Qu'on le viole adroitement, au préjudice de la morale et à l'aide de subterfuges et de dissimulations.

C'est ainsi que le plus souvent, le médecin ordinaire d'une famille demande, il est vrai, une guinée pour prix de sa visite; mais il

Digitized by Google

retourne auprès de son client deux ou trois fois à titre d'ami, comme pour avoir des nouvelles de sa santé, et ces visites il ne les fait point payer. Trois mois après, il envoie un mémoire de dix guinées, tandis qu'il devrait en demander dix fois plus, s'il tenait compte de toutes ses visites. Il y a aussi de jeunes médecins qui débutent dans leur carrière en donnant des consultations gratuites aux indigents. Ils se conforment au règlement, mais ils ont soin de recommander à leurs malades tel ou tel pharmacien qui seul saura, disent-ils, bien préparer les médicaments ordonnés, et ils s'entendent avec ce pharmacien.

Il y a cependant un grand nombre de médecins qui donnent des consultations gratuites avec le plus complet désintéressement. Mais c'est là un fait fâcheux, au point de vue des principes économiques, car il favorise le développement du paupérisme. On ne devrait rien fournir gratuitement à quiconque peut payer la moindre somme, et celui qui ne peut donner des honoraires en argent devrait être tenu de les donner en cuivre.

Les choses se passent de même dans la profession d'avocat. Le chiffre des honoraires est positivement fixé par les chefs du barreau, ce qui n'empêche pas les débutants de se soustraire à la règle par des moyens qui souvent pourraient devenir de piquants sujets de comédie.

Les unions ouvrières professionnelles ont surtout un mauvais effet politique et social sur lequel je ne crois pas devoir insister : c'est d'entretenir des ouvriers sans emploi qui restent attachés à la même profession en bien plus grand nombre que les besoins de leur industrie ne peuvent le réclamer.

Il résulte de mes recherches que les règlements des coalitions ouvrières, par lesquels est fixé le prix de la main-d'œuvre, sont aussi généralement violés, et que les conséquences de ces infractions sont encore plus nuisibles et plus fâcheuses, au point de vue de la morale, que celles dont je viens de parler.

Je citerai comme exemple ce qui a trait au travail de déchargement des bateaux de charbon dans le port de Londres. La coalition exigeait formellement que personne n'acceptât ce travail à moins d'un prix déterminé. Or, il arrivait qu'aucun ouvrier ne pouvait être engagé sans la recommandation du propriétaire d'une certaine brasserie, lequel ne recommandait que ceux qui faisaient de fortes dépenses dans son établissement. Ce brasseur n'était pas, il est vrai, l'entrepreneur des déchargements de charbon, mais il était au service d'un ami de l'entrepreneur.

Digitized by Google

Pour des travaux d'un autre genre, les ouvriers ne trouvaient de travail que s'ils étaient recommandés par le contre-maître, qui n'accordait sa recommandation qu'à ceux qui se fournissaient dans sa boutique, où malheureusement il ne débitait souvent que de très-mauvaise marchandise. D'autres fois, c'était l'entrepreneur lui-même qui payait le salaire en marchandises; si elles étaient de bonne qualité, l'ouvrier pouvait y trouver quelque avantage; mais dans ce cas même, les règlements de la coalition étaient violés et minés par ces subterfuges et ces artifices dont l'usage altère le sens moral.

On s'étonne souvent de ce que des maux, qui fatalement devraient être engendrés par tel ou tel règlement d'une association ouvrière, ne se montrent point; mais si l'on y regarde de près, on voit bientôt que le règlement a été éludé. C'est ce qui arrive bien plus fréquemment qu'on ne pense, et il faut s'y attendre toutes les fois que les parties ont intérêt à cacher l'accord qu'elles font en violation de la règle. Toutes deux croient être les seules à agir ainsi, c'est pour elles une affaire secrète et confidentielle; mais la pression des circonstances qui les a déterminées à violer le règlement est la même pour tous, et presque tous cherchent à s'y soustraire par les mêmes moyens.

Je passe à un autre ordre de considérations. Les coalitions, en interdisant aux ouvriers de travailler au-dessous d'un certain taux, sont obligées de soutenir tous ceux qui se trouvent sans ouvrage parce qu'ils n'ont pas voulu accepter un salaire inférieur à celui qui est fixé par le règlement. A ce sujet et comme administrateur de fonds destinés à secourir les indigents, j'ai eu une contestation avec les coalitions. J'ai refusé à ceux de leurs membres qui, par le fait de la coalition, avaient été réduits à la misère, les secours qu'ils demandaient. J'ai soutenu que les fonds publics ne devaient point être prodigués à ces malheureux qui l'étaient par leur faute, que leur en faire part serait leur donner le moyen de maintenir les salaires au-dessus du juste prix du marché, que ce serait en définitive grever le public au prétendu profit d'une classe.

Il est également de règle que les coalitions doivent venir au secours de leurs membres sans ouvrage, dans les cas extraordinaires, comme par exemple en temps de grève. J'ai eu l'occasion récemment, à Sheffield, où j'avais l'honneur de présider la section d'économie et de commerce de l'Association pour le progrès des sciences sociales, de montrer que, dans la pratique, toutes ces combinaisons imaginées par les unions ouvrières aboutissent, en

Digitized by Google

définitive, à une diminution de salaire. Dans un cas particulier, dont il fut parlé à cette réunion, il fut établi que la retenue faite sur les salaires des ouvriers occupés, à l'effet de constituer le fonds de secours destiné aux ouvriers sans ouvrage, était de 20 p. c., ce qui réduisait précisément ces salaires au chiffre contre lequel la coalition s'était élevée.

A mon avis, tous les règlements faits dans le but de procurer l'augmentation des revenus de l'ouvrier, en présence d'un marché en baisse, manquent ce but, malgré quelques cas où l'apparence est contraire. Pour soutenir mon opinion, j'ai fait ressortir que les salaires s'élèvent uniquement par l'effet d'une grande demande de travail et d'une offre restreinte, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux coalitions et même sans qu'il soit possible d'en former aucune. Et, en effet, dans ces cinquante dernières années, n'a-t-on pas vu les salaires augmenter du double, dans des conditions où ni les grèves ni aucune autre combinaison analogue n'existaient?

Les plus forts salaires sont payés dans nos colonies d'Australie et dans d'autres encore, où les ouvriers, disséminés sur de vastes territoires, sont éloignés les uns des autres et dans l'impossibilité de se coaliser. De même, les gages de nos domestiques s'élèvent en raison du développement de la prospérité publique et de l'accroissement de la demande. On raconte qu'un gentleman, surpris du salaire élevé que lui demandait un sommelier, lui fit remarquer qu'il se montrait plus exigeant que les pasteurs de ses domaines; à quoi le sommelier répondit qu'il le savait très-bien et qu'il trouvait bien misérable le sort de ces pauvres pasteurs; mais comme les bons sommeliers sont rares, le gentleman fut forcé de lui accorder ce qu'il demandait.

Outre que les règlements des unions ouvrières sont impuissants à produire l'élévation des salaires (sauf de rares exceptions dont l'effet définitif est toujours pernicieux), ils ont encore une action très-funeste sous d'autres rapports. Que le prix des choses vienne à baisser, que la demande change de courant, qu'il se produise un de ces accidents aux aspects multiples par lesquels les conditions de la fabrication sont profondément modifiées, il arrivera que les cours, déjà en baisse, seront encore davantage déprimés par cette multitude de bras oisifs et misérablement secourus aux dépens des membres de l'association qui travaillent.

C'est dans ces occasions que les règlements par lesquels est limité le nombre des ouvriers qui peuvent faire partie d'un corps de

Digitized by Google

métier produisent des effets désastreux. Je signalerai principalement comme détestables les règlements qui fixent le nombre d'apprentis qu'un patron peut avoir dans son atelier, et qui exigent la preuve d'un très-long apprentissage comme condition d'admission dans une corporation.

Je considère tout le système de l'apprentissage comme pernicieux. Le travail de l'apprenti est un travail d'esclave, c'est-à-dire un travail forcé pour le compte d'autrui et sans aucune participation d'intérêt au profit du travailleur. Ce système manque son but, qui est d'enseigner le métier à l'apprenti, puisqu'il restreint les motifs que pourrait avoir celui-ci de s'instruire; ce système est absurde, puisqu'il retient l'enfant intelligent et laborieux, aussi bien que celui qui ne l'est pas, dans la même servitude pendant un temps égal.

Aux débuts de notre industrie cotonnière, on prit pour apprentis, dans les branches inférieures de la fabrication, un grand nombre d'orphelins et d'enfants pauvres secourus par les paroisses. On ne parvint à les faire travailler qu'à l'aide du fouet, et ils furent traités presque aussi cruellement que des nègres.

Pour porter remède à cet état de choses, le premier sir Robert Peel fit adopter par la Chambre des communes une mesure destinée à régler le travail des apprentis dans les fabriques. C'est alors que les fabricants, pour se soustraire à l'application importune de cette mesure, prirent les enfants sans les obliger à l'apprentissage, et l'on ne tarda pas à voir que quelques mois suffisaient pour leur bien apprendre un métier pour lequel, d'après le règlement, ils auraient dû faire sept ans d'apprentissage.

La liberté absolue de s'engager, ainsi que la faculté de passer d'un métier à un autre, ont été reconnues comme une chose excellente, tant par les ouvriers de l'industrie cotonnière que par les patrons. Elles ont coïncidé, ainsi que j'ai eu occasion de le prouver devant des ouvriers, avec un redoublement des salaires dans cette industrie, que j'ai spécialement étudiée comme membre d'une Commission d'enquête. Au moment où s'est produite la crise appelée la *famine du coton*, la production de cette industrie pouvait être évaluée à 75 millions sterling par an. L'admission des ouvriers irlandais dans les ateliers souleva alors des objections de la part de quelques économistes. Cependant j'ai trouvé que cette admission a contribué en définitive à faire rechercher les ouvriers d'une intelligence supérieure et à élever les salaires, par cette raison que la main-d'œuvre des Irlandais étant à bas prix, l'écoulement des produits manufacturés a été plus abondant et plus rapide.

Digitized by Google

Dans d'autres industries, c'est l'emploi des machines qui fait ressortir tout ce qu'il y a de fâcheux dans les entraves de l'apprentissage. Prenons pour exemple les travaux dont le bois est la matière. Autrefois, quand un charpentier de village était tenu non-seulement de savoir faire des voitures et des roues, mais encore la charpente d'un escalier géométrique, on était en droit de lui demander un chef-d'œuvre comme preuve de sa capacité et de son droit à passer maître. Mais, de nos jours, quand les portes, les fenêtres, les parquets et tant d'autres objets sont exécutés par les machines, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en visitant l'Exposition, quand un ouvrier n'est employé durant toute sa vie qu'à faire seulement des fenêtres ou des portes, quelques mois d'apprentissage suffisent pour le mettre au courant de son métier. Et cela n'empêche point que les ouvriers intelligents et habiles à conduire les machines, ne soient rétribués à un taux supérieur au taux ordinaire des salaires.

Les règlements des coalitions ouvrières en Angleterre qui ont pour objet de défendre le travail et qui placent ainsi au même niveau les ouvriers habiles et ceux qui ne le sont pas, n'ont pas besoin de commentaires. Les funestes effets de pareils règlements sont toutefois corrigés en partie par l'habitude qu'ont la plupart des patrons d'occuper d'une manière constante les ouvriers les plus assidus et les plus habiles, et de congédier les incapables et les paresseux.

Dans tous les règlements des unions ouvrières que j'ai eus sous les yeux, je ne me rappelle pas avoir rencontré une seule disposition qui, dans son application, n'ait été funeste ou inutile spécialement à la classe qu'elle était destinée à protéger, et généralement à tous les ouvriers. C'est qu'en effet ces dispositions ont pour bases de faux principes légués à notre siècle par le moyen âge et que nous devons combattre au nom du progrès.

Tout ce que je viens de dire peut également s'appliquer aux règlements par lesquels sont fixés la durée et surtout les procédés d'exécution du travail. Je prendrai mes exemples dans le sujet même que j'ai mission d'étudier à l'Exposition universelle et sur lequel je suis chargé de faire un rapport, à savoir : l'amélioration des logements des classes ouvrières.

Il y a quelque temps, on parlait beaucoup de l'humidité et de la moiteur malsaine des murs faits de briques poreuses. Je fus amené à penser qu'on obtiendrait des constructions bien préférables à tous égards, et surtout bien mieux garanties contre les influences atmosphériques, si l'on employait, au lieu des briques ordinaires, des

Digitized by Google

carreaux de briques rectangulaires onze fois plus grands. Ces carreaux auraient eu l'avantage d'être parfaitement secs et imperméables. Il était évident, de plus, que des murs construits avec de pareils matériaux coûteraient la moitié moins que les autres. Je soumis cette idée à S. A. R. le prince Albert, qui la trouva juste.

Mais, m'étant adressé à un grand entrepreneur, il refusa de faire des briques de la dimension que je lui indiquais, quelque économie d'ailleurs qu'on pût espérer tirer de leur emploi; la raison de ce refus était que pour mettre en place un de mes carreaux, il faudrait faire usage des deux mains, tandis qu'avec les briques ordinaires une seule main suffisait; et il était persuadé que cette seule modification apportée à la main-d'œuvre ne manquerait pas de provoquer une grève. Sur un point de l'Angleterre, il a été question de faire des briques à l'aide d'une machine; les matériaux ainsi préparés auraient été plus durs et par conséquent de meilleure qualité que les briques ordinaires; mais les ouvriers se sont mis en grève, en faveur des briquetiers ordinaires. C'est ainsi que les règlements sur les procédés d'exécution du travail ont mis obstacle à l'amélioration des logements des ouvriers, amélioration qui serait résultée à la fois de la bonne qualité des matériaux, de l'abaissement de leur prix et d'une grande économie sur la main-d'œuvre.

Les salaires excessivement élevés que les ouvriers obtiennent quelquefois et pendant un certain temps, même sans le secours de la coalition, produisent, à mon avis, une profonde démoralisation. C'est la conséquence de toutes les fluctuations violentes, et, par exemple, celles des gains dans les loteries. Les salaires, en effet, atteignent quelquefois un chiffre tellement élevé, qu'il serait impossible à l'ouvrier de les dépenser d'une manière régulière. Il est presque passé en proverbe que les salaires excessifs sont toujours accompagnés d'une ivrognerie démesurée. Dans mes rapports sur l'éducation, j'ai eu à enregistrer cette plainte fréquente, que les ouvriers qui reçoivent les plus forts salaires sont ceux qui acquittent le moins régulièrement la rétribution scolaire de leurs enfants. — J'ai appris, en outre, que dans certaines localités, les mères déclinent pour leurs filles des alliances avec des ouvriers à haute paye. Elles préfèrent les marier à des hommes dont le salaire est modéré, mais constant. Dans les environs de Manchester, il y avait un marchand qui refusait le crédit aux ouvriers qui gagnaient plus de 24 shillings par semaine; il avait remarqué que ceux-là ne payaient jamais.

Il y aurait encore à recueillir et à mettre en lumière bien des

Digitized by Google

observations touchant la répartition des salaires. Elles fourniraient sur l'économie politique et sociale des enseignements précieux, aussi bien pour les classes populaires que pour le public en général.

Relativement à l'élévation des salaires qui se produit en dehors de toute influence de coalition, certains ouvriers ont expérimenté dans quelques-unes de nos colonies (ils eussent pu faire la même expérience en Europe) que cette élévation était accompagnée d'une altération correspondante dans les conditions de la valeur et de l'échange. Interrogés à leur retour sur les motifs qui les avaient déterminés à quitter un pays où les salaires sont le double de ceux d'Angleterre, ces ouvriers ont répondu qu'en effet, lorsqu'ils avaient du travail, il leur était payé le double du prix ordinaire, mais que cela ne leur servait de rien, puisque pour un verre de bière ou pour toute autre marchandise, il leur fallait également payer le double du prix ordinaire; et qu'en outre, comme leurs patrons ne disposaient que de capitaux très-restreints, ils n'étaient pas constamment occupés.

Les ouvriers qui, sans être obligés de se conformer à aucun règlement de corporation, fixent le prix de leurs services, les bateliers par exemple, qui ne travaillent qu'à raison de 2 shillings par heure, soit 20 shillings par journée, allèguent comme raison de leurs exigences excessives qu'ils ne sont employés qu'une journée sur six; ils ne voient pas que ce chômage d'une journée a pour cause précisément l'exagération de leurs prétentions. Ce qu'ils ne voient pas, et ce que généralement ne voient pas les personnes qui n'ont qu'une position inférieure dans une grande industrie, c'est l'influence des prix sur la demande ou sur la consommation. Cette influence, en effet, pour être aperçue, demande une observation prolongée pendant des années et faite dans diverses conditions.

L'établissement de tarifs généraux, la fixation d'un maximum, peuvent avoir quelque utilité en ce qu'ils servent à éviter d'interminables débats, toutes les fois qu'il s'agit d'engager un ouvrier pour un temps plus ou moins long. Mais si ces tarifs sont accompagnés de la défense de travailler à des prix inférieurs, ils deviennent funestes, parce qu'alors ils mettent obstacle à l'exercice de la liberté individuelle.

Les unions ouvrières ont un avantage plus réel, c'est que les membres qui en font partie sont plus rapidement informés que s'ils étaient isolés les uns des autres, d'une hausse sur la valeur du travail et par conséquent sur les salaires.

Digitized by Google

Les ouvriers des grandes manufactures n'ont généralement pas grand'peine à s'entendre avec leurs patrons, et leur accord a pour base la demande du travail, telle qu'elle est constatée par l'expérience. S'il arrive qu'ils ne s'entendent pas, il faut le plus souvent en chercher la cause dans les rapports des ouvriers avec d'autres fabricants de la même branche d'industrie que leur patron. Ce sont ces fabricants qui, par l'intrigue et la corruption, soulèvent ces obstacles dans le but d'arrêter les progrès d'un établissement rival.

Je ne trouve pas mauvais que quatre individus, par exemple, se concertent pour demander le même salaire; mais le mal, le mal évident, est que ces quatre individus s'arrogent le droit d'en obliger un cinquième à ne vendre ses services qu'au prix et aux conditions qu'il leur a plu d'établir entre eux. La liberté individuelle devrait être protégée avec un zèle jaloux sur ce point, parce qu'elle constitue un droit sacré, parce que le plein exercice de ce droit, l'expérience le prouve, sert, mieux que toutes les contraintes, les intérêts des classes ouvrières et ceux de la société en général. Je crains bien que nous ayons fait une grande faute dans notre législation, en laissant sans protection le droit individuel de chacun.

Je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes sentiments en les jugeant d'après ce que je viens d'avancer. Mes sympathies sont largement acquises aux classes laborieuses. Je considère comme très-nécessaires la hausse des salaires et l'accroissement des revenus nets de ces classes. Cette nécessité me paraît grande, surtout pour les agriculteurs de l'Angleterre. Je désirerais que le prix de la main-d'œuvre pût être doublé pour eux. Je n'en donnerai qu'une raison économique prise entre plusieurs. Une augmentation de salaire aurait pour conséquence obligée le progrès de l'agriculture; elle conduirait à l'application aux travaux des champs, de procédés économiques et notamment des machines. L'exemple des Américains nous montre quel grand avantage il y aurait à entrer résolûment dans cette voie. L'expérience apprend que l'emploi des machines dans les travaux de l'agriculture, a partout été suivi d'une hausse de salaires et de la nécessité de recourir aux ouvriers les plus honnêtes et les plus intelligents, ainsi que je l'ai établi ailleurs; mais je crois que pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la liberté la plus grande soit laissée à l'individu, et que le peuple soit préparé à cette modification par une éducation spéciale. C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai insisté sur le principe de la *demi-journée d'école*. Il faudrait enseigner aux enfants à se servir de

Digitized by Google

leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux pour toute espèce de travaux. Il est suffisamment prouvé, je pense, que l'étude des éléments du dessin (cette étude n'entraîne qu'une dépense d'une livre sterling par enfant), est très-précieuse, parce qu'elle prépare les mains aussi bien que les yeux à la pratique d'un métier quelconque. L'examen des produits envoyés à l'Exposition prouvera, je pense, que la faculté de changer de besogne est la condition normale à laquelle doivent arriver les ouvriers, à cause des modifications qui sont apportées journellement dans la fabrication des tissus, dans les modes, dans les constructions, etc., par l'effet du progrès.

On a coutume de reprocher aux capitalistes d'user tyranniquement de leur pouvoir dans la direction qu'ils donnent à l'industrie, et l'on oublie que les capitalistes sont eux-mêmes sous la dépendance du consommateur à cet égard. Le consommateur crée la mode ou suit ses caprices, dont il est impossible de prévoir les mouvements. La dernière fois que je passai à Sheffield, on m'apprit que la fabrication principale du jour, ce n'était pas celle des couteaux, mais bien de ces cercles d'acier dont on fait les crinolines. On en fabrique des quantités énormes, des tonneaux, cent tonnes par semaine. Voilà une mode qui a imposé aux pères de famille d'Angleterre et d'autres pays encore une charge plus lourde qu'une taxe de guerre. — Cette mode est heureusement à son déclin, mais sa disparition sera suivie encore de la ruine d'un grand nombre d'ouvriers qui sont employés dans la fabrication de cet article, à moins qu'ils n'aient l'aptitude et la liberté de passer immédiatement à une autre industrie, et il en est ainsi pour toutes les industries dont le sort dépend de la mode.

Pour éviter des calamités aux ouvriers, il faudrait les rendre aptes à changer de métier, et en même temps leur laisser la liberté d'en changer à leur gré. Nous avons fait une complète expérience de ce que j'avance à l'occasion de la crise de l'industrie cotonnière. Quoiqu'il fut libre à chacun de passer d'une branche à l'autre de cette industrie, le fardeau de cette longue misère fut rendu plus lourd encore par les défenses qui empêchaient les ouvriers d'abandonner cette industrie pour entrer dans une autre, et surtout par l'incapacité où ils se trouvaient de faire ce changement, funeste conséquence de leur éducation négligée!

Un autre grand exemple des bienfaits qu'on peut retirer du facile passage des ouvriers d'une industrie à une autre, nous est fourni par la Belgique. Lorsque la fabrication des fils et des toiles par les machines remplaça la fabrication à la main, les nombreux

Digitized by Google

ouvriers qui vivaient de cette industrie tombèrent dans une profonde misère. Le gouvernement, en présence d'une calamité générale, fut obligé de prendre l'initiative et porta un remède efficace à cette situation, en réformant les anciens règlements d'apprentissage et en établissant des écoles pour l'enseignement de nouvelles occupations. Cet enseignement fut complétement organisé au bout de quelques mois, tandis qu'il demandait autrefois des années; son succès fut tel que, la crise passée, on demanda que ces écoles d'enseignement industriel, prompt et à bon marché, fussent érigées en établissements permanents.

Lorsque les individus sont libres et capables de changer de métier, les populations se débarrassent sans peine du lourd fardeau des ouvriers paresseux ou sans ouvrage, et la force de la communauté entière est appliquée à une active production. Je suis persuadé que c'est à cette liberté que les États du nord de l'Amérique sont redevables de leur prodigieuse prospérité. Bien que récemment de grands troubles aient été provoqués à New-York et dans d'autres villes importantes de l'Union par les coalitions ouvrières, il n'en est pas moins vrai que, dans ces villes mêmes, et avant la formation de ces coalitions, les salaires s'étaient élevés très-haut; il en est de même dans les pays où, par suite de la dissémination des ouvriers, les coalitions sont impraticables. Dans ces États, en effet, l'individu se trouve dans des conditions exceptionnelles qui lui permettent de passer d'une occupation supérieure à une occupation inférieure, ou inversement, avec une facilité surprenante et qui fait l'étonnement de l'ancien monde. C'est là qu'on peut voir journellement un homme se faire médecin s'il ne réussit pas au barreau, ou devenir ingénieur pour peu que la mécanique soit de son goût. Le dernier président des États-Unis avait commencé par être fendeur de bois; il devint ensuite fermier, puis avocat, puis *orateur de plate-forme*. Quant au président actuel, ancien tailleur, je ne sais tout ce qu'il a été. Les choses se passent de même dans l'ordre des occupations inférieures. Il faut remarquer que ces changements sont toujours accompagnés, pour celui qui les fait, d'une augmentation de salaire.

La facilité avec laquelle de pareils changements s'opèrent, sous le régime de la liberté individuelle, s'est montrée, surtout en Amérique, dans ces rapides passages de l'état de paix à l'état de guerre, et de celui-ci à l'autre par ce retour instantané de la vie militaire à la vie civile, surprenant phénomène qui a déconcerté les politiques de l'Europe et donné un démenti à leurs prédictions. J'ai fait moi-

Digitized by Google

même, pendant mon administration de l'assistance publique, l'expérience de ce qu'on peut attendre de la liberté individuelle, en licenciant toute une armée de pauvres.

En Amérique, tous les Américains-nés sont rentrés dans l'industrie productive. Il est donc avéré que la liberté complète de l'individu est nécessaire au progrès des États.

Voici un autre exemple remarquable de progrès accompli dans une industrie sur laquelle les coalitions n'ont exercé que très-peu d'influence. Je veux parler de l'industrie cotonnière, dans laquelle, toutefois, le travail des ouvriers a été remplacé par celui des machines, et cela à la suite d'une coalition. Il est souvent arrivé, en effet, que les coalitions ont provoqué la création de machines destinées à supprimer ou à réduire la main-d'œuvre. L'invention du *métier à filer automoteur* a été faite précisément dans de semblables circonstances.

Mais, en général, et pour revenir à mon sujet, les plus grandes améliorations ont été provoquées, dans l'industrie cotonnière, par la baisse de la demande et des prix, et par la nécessité de réduire les frais de production en réalisant une économie sur la main-d'œuvre. Il se fait en ce moment une amélioration très-importante que nos fabriques adoptent rapidement, et qui est rendue nécessaire par le haut prix que le manque de bras donne à la main-d'œuvre. Cette amélioration consiste à placer sous la direction d'un ouvrier deux fois autant de machines qu'il était d'usage de lui en confier auparavant. Cette innovation rend nécessaire la construction de salles plus hautes, mieux éclairées, mieux aérées, ainsi que le concours d'ouvriers plus intelligents et par conséquent mieux rémunérés. Mais si l'on y réfléchit, on reconnaîtra que, malgré toutes ces dépenses, le prix de vente sera réduit.

On a soutenu pendant longtemps et l'on soutient quelquefois encore (ce qui donne une idée singulière de l'état actuel de l'instruction) que la conséquence de tous ces progrès a été la réduction des salaires. Cette conclusion est juste, si l'on n'entend parler que de quelques branches spéciales de l'industrie cotonnière et notamment de la fabrication, par les métiers ordinaires, des tissus de haut prix destinés à l'usage de peu de personnes ; mais d'une manière générale elle est fausse.

Au commencement de ce siècle, le filage d'une livre de brins de coton de *shirting*, n° 40, était payé 1 shilling. En 1830, il ne valait plus que 7 pence 1/2; aujourd'hui, une livre du même fil que les

Digitized by Google

Hindous avec leurs quenouilles ne peuvent produire à moins de 3 shillings, est fabriquée par les machines pour le prix de 3 pence, intérêt du capital, usure des machines et salaire des ouvriers compris.

D'autre part, au commencement de ce siècle, le salaire des ouvriers dans la filature de coton ne dépassait pas 4 shillings 6 pence par semaine et par tête, tandis qu'aujourd'hui il s'est élevé à 10 shillings par tête et même à 11 lorsque le travail est abondant. En moyenne, le mari, la femme et l'enfant gagnent 30 shillings, et lorsque la famille se compose de 4 personnes, le salaire total de la semaine s'élève quelquefois jusqu'à 40 shillings, qui se répartissent de la manière suivante : pour le mari 18 shillings, pour la femme, 10, pour le garçon 7 et pour la fille 5 shillings. Les changements dans le taux des salaires se sont donc faits en définitive, et malgré quelques variations intermédiaires, dans le sens de l'augmentation.

Celui qui voudrait traiter cette question dans une conférence publique, devrait se placer en quelque endroit de l'Exposition universelle, s'entourer des machines qui y sont exposées, y joindre les métiers dont l'invention remonte à quelque mille ans, et dans ce milieu il lui serait aisé de faire voir que les progrès accomplis au point de vue économique ont été enfantés par les progrès de la mécanique, et que tous les efforts, tant des patrons que des ouvriers, sous quelque forme qu'ils se soient produits, coalitions, grèves, lois, règlements, ont été impuissants à les enrayer.

L'exposé qui va suivre serait digne d'être proposé par une Académie comme sujet de poëme épique, si l'on pouvait espérer de rencontrer quelque poëte capable de mettre en vers des données statistiques.

Mais, à défaut d'un poëte, le lecteur dont j'ai parlé plus haut dira dans une conférence publique, qu'au fond de l'Inde, à Calcutta, la femme Hindoue file sur sa quenouille le coton récolté à ses pieds; qu'elle vend ce fil 3 pence lorsqu'il atteint la longueur d'un mille anglais; qu'elle se fait payer 3 shillings pour une livre du fil nommé *the forty* dont la longueur est de 19 milles. Il dira encore que dans ces mêmes contrées le pauvre tisserand Hindou est nomade, qu'il étend sous un arbre, pour lequel il ne paie ni loyer ni impôt, en rase campagne, son métier plus primitif que ceux dont la figure est tracée sur les pyramides. Sur ce métier, il met en œuvre le fil sorti des mains des femmes et en fait un tissu qui lui rapportera à peine une poignée de riz par jour.

Digitized by Google

Notre lecteur parlera ensuite de l'Européen. Celui-ci achète dans l'Inde le coton brut; il le transporte à grands frais jusqu'à la mer. Là, il le décharge sur un navire qui, quelquefois, a coûté plus de 20,000 livres sterling; il lui fait faire la moitié du tour du monde, jusqu'à quelque port où la force de la vapeur l'emporte et le dépose enfin dans la fabrique. Cette fabrique, dont les machines ont été enfantées par le génie des Watt, des Arkwright, des Crompton et de bien d'autres, représente souvent un capital de plus de 100,000 livres sterling; la force qui s'y déploie surpasse celle de 3,500 hommes; elle met en mouvement 150,000 fuseaux et produit par minute un fil de 500 milles de longueur. — Ce fil, à la fin du jour, ferait douze fois le tour du monde. Auprès des machines veillent, pour les alimenter ou les diriger, plus de mille ouvriers, hommes, femmes, enfants, dont le salaire surpasse dix fois celui de la misérable fileuse Hindoue. Aussitôt filé, le coton passe, pour être tissé, sous un vaste hangard dont la construction a coûté 80,000 livres sterling. Là se trouvent mille métiers mécaniques dirigés par des ouvriers au salaire de 2 shillings 6 pence par jour. Le tissu sort de cet atelier et le plus souvent il passe dans un autre établissement pour y recevoir l'ornement des couleurs créées par le génie des chimistes; puis enfin, il est renvoyé dans l'Inde, et y est vendu à plus bas prix que le tissu fabriqué avec la même matière première par la fileuse et le tisserand Hindous. Ceux-ci ne peuvent soutenir la concurrence; ils n'ont pourtant ni loyer, ni taxes, ni impôts à payer, et le stricte nécessaire est tout ce qu'ils demandent pour vivre. Le progrès, dans l'industrie cotonnière, a marché de pair avec la réduction progressive des frais par pièces. Voici deux faits qui le prouvent. Il y a peu de temps, vivaient encore des personnes qui avaient autrefois rencontré dans la ville de Bury un pauvre enfant, pieds nus et vendant du lait par les rues. Cet enfant se fit plus tard ouvrier imprimeur sur coton; il devint ensuite grand fabricant travaillant avec des machines, puis membre du Parlement et baronnet. Maître d'une fortune princière, il fut le père d'un premier ministre et le fondateur d'une famille d'hommes d'État.

D'autre part, on m'a montré récemment à Manchester des étoffes de coton imprimées, identiques comme matière et comme dessin à celles qui sortaient autrefois des ateliers de feu Robert Peel. Ces étoffes allaient être envoyées dans l'Inde pour y être vendues, étoffe et impression comprises, à un prix égal à la moitié de celui que Robert Peel faisait payer pour l'impression seule!

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le succès, dans l'Inde, des produits fabriqués en Europe se borne aux cotonnades inférieures. Une dame, la femme d'un grand fabricant de coton, se rendit un jour chez Robert Peel pour lui exprimer son admiration au sujet d'une pièce de mousseline de l'Inde qu'elle venait d'acheter dans la ville. Elle défia ensuite Robert Peel de jamais arriver à une si grande perfection. Robert Peel examina la pièce d'étoffe et reconnut qu'elle sortait de sa propre fabrique, près de Manchester, qu'elle y avait été faite pour être expédiée exclusivement dans l'Inde, qu'elle avait été vendue en effet dans l'Inde, et que là, les Hindous l'avaient revendue à l'Angleterre comme un rare produit de leur propre industrie.

A Manchester, on fait des étoffes surnommées de « l'air tissé », qui surpassent en légèreté et en transparence les étoffes représentées sur les murs de Pompéï et celles dont les princes indiens ornent les femmes de leurs harems. L'industrie de Mossul est surpassée par l'industrie européenne. A l'Exposition internationale, on montrait un fil, sorti des fabriques de MM. Hodworth, qui avait 320 milles de long et ne pesait qu'une livre. En 1860, la Grande-Bretagne a exporté dans l'Inde 240 millions de livres de coton filé ou tissé, c'est-à-dire de quoi habiller toute la population de cette immense contrée. Mais sous l'influence du développement de l'industrie européenne, les salaires s'élèvent aussi dans l'Inde, dont les habitants devraient s'adonner à la culture du coton, de l'indigo et du thé, plutôt que de chercher à faire la concurrence aux machines.

Il reste encore bien des progrès à faire; mais ils ne s'accompliront dans un avenir prochain que si la liberté individuelle ne rencontre plus l'obstacle des règlements, des coalitions et des grèves. Ces progrès résideront toujours dans une diminution du prix des objets manufacturés et dans une augmentation correspondante des salaires. Mais si, comme aujourd'hui, la liberté continue d'être entravée par des règlements, je prédis aux classes ouvrières que pour trois pas en avant elles en feront deux en arrière. C'est ce qui arrive partout où le système de la protection est en honneur.

Les conclusions que je tire des observations précédentes, sont celles-ci :

Les règlements des coalitions professionnelles, aussi bien que ceux des coalitions ouvrières, dont l'objet est de fixer arbitrairement le prix des services et du travail, sans tenir compte de la

Digitized by Google

demande et du cours naturel du marché, ces règlements, dis-je, sont violés plus souvent et plus radicalement qu'on ne le suppose. De sorte que, d'une part, le but qu'on voulait atteindre à l'aide du règlement est manqué, et, d'autre part, la moralité publique est troublée par les subterfuges et les détours inventés pour violer le règlement.

Lorsque les prix fixés par les coalitions ouvrières ne sont pas en rapport avec la demande de travail, un grand nombre d'ouvriers inoccupés vivent aux dépens de ceux qui travaillent, ce qui équivaut à une réduction du salaire de ces derniers. Quant aux premiers, ils sont démoralisés par cet état d'oisiveté et de dépendance dans lequel ils vivent, puisqu'ils ne tirent pas du travail leurs moyens d'existence.

Les salaires peuvent s'élever aux plus extrêmes limites, lorsque la liberté individuelle est complète. Il n'est donc pas besoin, pour obtenir ce résultat, de recourir à la coalition. Et quel que soit le but que l'on poursuive, son propre intérêt ou la charité, l'assurance mutuelle en cas de crise ou de bien-être social, dans tous ces cas et dans bien d'autres, la coalition, je l'ai vu fréquemment, n'est qu'un médiocre moyen de succès.

Les coalitions dont les règlements ont pour objet de limiter le nombre des travailleurs dans telle ou telle industrie, sans tenir compte de la demande de travail ; celles qui imposent un long apprentissage égal en durée pour tous, sans tenir compte des différences naturelles de capacité ; les coalitions enfin qui apportent un obstacle quelconque à l'exercice de la liberté individuelle, ont pour effet définitif de mettre à la charge des corps de métiers qu'elles prétendent protéger, et de toutes les classes ouvrières en général, le lourd fardeau des bras inoccupés.

Enfin, les peuples et les classes diverses dont ils sont formés ne peuvent arriver au plus grand progrès, au plus grand développement de leurs forces productives que si la liberté individuelle est affranchie de toute restriction, de toute protection.

EDW. CHADWICK.

Digitized by Google

LE MYSTÈRE DE LA MAISON AU TOIT DE CHAUME.

C'était une maison claire, saine, gentille, proprette, une maison attrayante et plaisante d'aspect. Aussitôt que je la vis, je me pris à l'aimer et je désirai y vivre. Elle m'avait fascinée. J'en eus à peine franchi le seuil que je me sentis attirée, égayée, séduite comme par un livre animé qui, de page en page, m'aurait révélé un nouvel enchantement. J'éprouvais je ne sais quel désir passionné d'être née en cet endroit ; il me semblait que ces vieux murs gris avaient attendu ma venue longtemps avant que je fusse dans le monde. Et puis si quelque chose me ravissait, quelque chose m'intriguait et me tourmentait aussi. Il me semblait que les secrets d'un doux et brillant passé étaient là, enfouis dans les coins sombres, dans l'angle des croisées toutes baignées de soleil, dans le fond des foyers aux ciselures grotesques, et le parfum de ces lointains mystères n'arrivait plus jusqu'à moi que lointain, affaibli, presque évaporé, comme celui de feuilles de roses sèches longtemps oubliées.

Assurément, ce fut bien ma faute si ma tante acheta la maison au toit de chaume. Nous désirions acquérir une maison de campagne, et ayant appris que celle-ci était à vendre, nous nous rendîmes, faisant plusieurs milles à travers la contrée, par un matin d'avril frais et pluvieux, pour voir si elle pouvait convenir à nos intentions et à notre fortune. Elle déplut à ma tante Featherstone tout d'abord, et ma digne tante se vanta souvent, par la suite, de sa profonde perspicacité, lorsque la maison au toit de chaume devint en effet pour nous un épouvantable cauchemar, un fardeau de craintes et de douleurs dont nous ne pouvions pas nous défaire. Mais j'eus le courage une fois de dire en face à ma tante que c'était sa mauvaise humeur, et non sa sagacité, qui avait causé son antipathie pour la pauvre petite maison au toit de chaume, aussitôt qu'elle l'avait vue, par cette pluvieuse matinée d'avril. Nous avions voyagé dans une voiture découverte, et ma tante Featherstone avait reçu quelques gouttes de pluie sur sa robe de soie neuve. En conséquence, elle voyait en ce moment les hommes et les choses sous leur plus mau-

Digitized by Google

vais jour et, à l'instant, prononça nettement son *veto* relativement à l'achat de la *maison au toit de chaume*.

Mais j'étais une enfant gâtée, et il me semblait dur de ne pas faire ma volonté en ceci comme en mille autres choses. D'abord, ce même jour-là, tout m'avait paru si brillant, si pur, tandis que nous passions sur la route solitaire, traversant une contrée sauvage; j'avais admiré du fond du cœur les nuages mouvants, brisés, entourant d'un ourlet d'or leurs flocons gros de pluie, et les montagnes avec leurs lignes de lumière doucement ondulées et leurs grandes ombres traînantes. J'avais ri lorsque la pluie était venue me frapper au visage, puis j'avais séché mes boucles humides avec mon mouchoir. J'étais disposée à trouver beau, à aimer tout ce que je voyais, et je battis des mains lorsque nous nous arrêtâmes devant la haute grille sombre et triste, appuyée sur ses vieux piliers de briques moussues, reployant gravement ses bras de fer comme pour dérober aux regards curieux quelque mystère voué depuis longtemps à l'oubli et au silence. Lorsque nous longeâmes la solitaire avenue, mon cœur tressaillit en saluant les vieux arbres, les grands arbres, qui inclinaient leurs masses de feuillage sombre sur nos têtes et nous envoyaient une pluie de gouttes de diamants chaque fois que la brise soulevait leurs branches endormies ou qu'un oiseau, arrêté sur un rameau frêle, le quittait pour s'élancer, rapide, vers le ciel bleu.

Mais ma tante Featherstone eut une quantité d'objections à faire à la maison aussitôt que nous la vîmes. Ce n'était point là le genre d'habitation dont nous avions besoin. Elle n'avait pas de perron; l'extérieur en était irrégulier; les fenêtres du rez-de-chaussée étaient trop étroites, celles du premier trop basses, s'ouvrant à l'ancienne façon, et pour comble d'absurdités, elle avait un toit de chaume. Certes, ajouta ma tante, de pareilles maisons devaient peut-être exister dans l'intérêt des romanciers et des peintres de paysages, mais il était impossible de croire que des gens ayant le sens commun pussent se résoudre à les habiter.

Mais je laissai ma tante dans le jardin, braquant dédaigneusement sa lorgnette sur les cheminées, et je m'élançai dans l'intérieur du logis pour en accomplir l'exploration. Une vieille femme portant un bruyant trousseau de clés, me précédait, ouvrant toutes les portes, écartant tous les volets, qui laissaient tomber sur les parquets de longues traînées de soleil. Et tout me semblait charmant, la grande salle à manger avec ses hautes portes vitrées ouvrant sur le jardin, le salon circulaire avec son toit de verres de couleur, le double escalier tournant, les passages sombres, les chambres de toutes formes et de toutes dimensions ouvrant toutes l'une dans l'autre et se pourchassant l'une l'autre d'un bout à

Digitized by Google

l'autre de la maison, et, plus délicieux que tout le reste, le joli balcon rustique entourant le vieil édifice comme une étroite ceinture et courant de ces chères vieilles fenêtres pointues du premier étage aux pelouses de gazon et aux bancs de fleursdu jardin.

Quand j'eus tout vu, je décidai dans ma petite tête : « La maison au toit de chaume doit être ma maison ! » Et là-dessus, je me mis à caresser, à enjôler, à persuader tante Featherstone, jusqu'à ce que je fusse parvenue à lui faire partager mon opinion. Ce ne fut pas entièrement contre son gré qu'elle signa bientôt après le contrat d'acquisition. Mais quand survinrent les événements dont nous allons parler, elle se plut cependant à se persuader le contraire.

Au mois de mai tout fut terminé. La maison fut remplie de tapissiers et de peintres, et durant un long été, ils continuèrent à faire à l'intérieur le plus affreux gâchis, nous empêchant d'entrer et de jouir de notre maison dans tout l'éclat de sa beauté joyeuse et printanière. A la fin, quelle fut ma joie, lorsqu'arrivant un beau soir d'été, je vis que les travailleurs avaient décampé, laissant la maison au toit de chaume propre, fraîche, gaie, prête à nous recevoir avec tous nos trésors ! Je sautai par une des fenêtres de la salle à manger, à demi ouverte, et je me mis à valser toute seule, mes pieds frémissant d'aise sur le parquet. Quand je m'arrêtai à la fin hors d'haleine, je vis près de moi la vieille femme qui m'avait ouvert les portes lors de ma première visite à la maison. Elle était entrée pendant que je dansais et, debout auprès de la porte, me regardait, sa vieille figure ridée exprimant en ce moment une émotion singulière.

— Ah ! ah ! Nelly ! — m'écriai-je triomphante — que pensez-vous maintenant de la vieille maison ?

Nelly secoua sa tête grise : un regard étrange et perçant jaillit de ses petits yeux noirs. Puis elle croisa lentement ses deux bras, et regarda longuement autour d'elle avec un air profondément rêveur, tandis qu'elle me disait :

— Ah ! miss Lucy, la fortune peut faire beaucoup... Il y a des choses qu'elle ne peut pas donner cependant ; tout ce que la main de l'homme peut faire pour rendre cette maison saine et habitable, a été fait... Dansez et chantez maintenant, ma jolie miss, tandis que vous en avez encore le courage... Le jour viendra où vous aimerez autant dormir toute la nuit sur une tombe, que de rester sur le plancher de cette salle, une fois le soleil couché.

— Bonté du ciel, Nelly ! — m'écriai-je. — Que voulez-vous dire ?...

Digitized by Google

Est-il possible qu'il y ait ici quelque chose?... Avez-vous vu ou entendu?...

— J'ai vu et entendu beaucoup, — répliqua Nelly d'une voix sèche et brève.

Mais, en cet instant, un chariot arrivait, amenant une partie de nos bagages; la vieille femme s'éloigna et, ce soir-là, je ne pus pas lui arracher un mot de plus. Mais ses paroles étaient sans cesse présentes à mon esprit; lorsque je retournai à notre ancien logis, ma joie était déjà considérablement diminuée. Toute la nuit, j'arpentai en rêve cette longue et triste salle à manger, voyant, dans l'obscurité, d'horribles visages de spectres me sourire en se détachant des murailles. Mais ce trouble n'était encore qu'un léger avant-goût des terreurs qui nous attendaient dans la maison au toît de chaume.

La chose ne vint pas nous frapper tout d'un coup; elle se révéla peu à peu par des pressentiments, par des murmures, par des histoires contées le soir, à la lueur du foyer. Les domestiques saisirent d'abord une rumeur vague, et cette rumeur me parvint. Je frissonnai en silence, et vins à bout, pendant les premiers mois, de dissimuler ce terrible secret à ma tante encore confiante et tranquille. Car la maison était maintenant à nous, et tante Featherstone était horriblement craintive, et cette rumeur dont j'ai parlé, cette horrible rumeur, la voici: la maison au toit de chaume était hantée.

Hantée, assurait-on par un pas mystérieux qui, chaque nuit, à la même heure, se faisait entendre le long du grand corridor, parfaitement distinct devant les portes, descendait l'escalier, traversait le vestibule, et cessait soudain à la porte de la salle à manger. C'était un pas pesant, assez lent, le pas d'un pied sans chaussure. Tous les domestiques pouvaient le décrire avec les plus grands détails, quoi qu'aucun d'eux ne pût avouer positivement qu'il l'avait entendu. De nouvelles éditions de cette histoire apparaissaient à chaque instant et étaient mises en circulation immédiate. Toutes se rapportaient nécessairement à quelque mystérieux habitant de la maison au toit de chaume, qui, l'ayant occupée à lui seul pendant ses jours de délaissement et de désolation, s'irritait probablement de la voir maintenant livrée à des habitants en chair et en os, assez audacieux pour s'emparer d'un domaine qui n'appartenait qu'à lui. Voici la légende qu'on rattachait à ce vieil édifice. Le premier possesseur de la maison au toit de chaume, celui-là même qui l'avait bâtie, était un vieillard riche, méchant, craint et haï de tous. Il avait épousé une jeune et aimable femme, dont le cœur avait été brisé avant qu'elle consentît à lui donner sa main. Il était dur pour elle, la traitant rudement et la lais-

Digitized by Google

sant seule dans cette maison isolée, pleurant et vivant de ses souvenirs, pendant les longs mois d'hiver. Elle perdit la raison, et bientôt mourut folle. Le vieillard accablé par ses remords, ferma alors la maison et quitta le pays. Depuis lors, il s'était trouvé des gens qui avaient pris en affection cette vieille demeure romantique et solitaire, et qui avaient essayé d'y vivre, mais la malheureuse dame ne voulait céder sa demeure à aucun possesseur nouveau. De son vivant, elle avait l'habitude de se lever pendant la nuit lorsque ses sanglots l'empêchaient de dormir, et de se promener dans la longue salle à manger, pleurant et se tordant les mains, jusqu'à ce que l'aube parût. Maintenant, quoique le cercueil fut cloué, et la tombe ouverte, et ces larmes depuis longtemps taries comme la pluie séchée par le vent, la pauvre âme ne voulait pas encore abandonner les lieux où s'était passée sa vie misérable, mais elle errait dans les passages, et descendait l'escalier, et traversait le vestibule chaque nuit, ainsi qu'elle l'avait fait jadis. Le fantôme s'arrêtait, disait-on, à la porte de la salle à manger ; puis il y pénétrait, flottant autour des murs de cette chambre triste, et se tordant les mains jusqu'à ce que l'aube parût.

Ce ne fut qu'à la fin de l'été que j'appris cette histoire. Tant que le soleil brilla, et les roses fleurirent, et les rossignols chantèrent sous mes fenêtres jusqu'à minuit, je fis tous mes efforts pour chasser de ma mémoire les suggestions funèbres de la vieille Nelly, et j'eus grand soin de n'en point faire part à ma tante. Si les filles de cuisine prenaient des airs mystérieux, je ne les regardais pas ; si elles se chuchotaient quelques mots à l'oreille, je feignais de ne rien entendre. Il restait un temps si court aux étoiles pour briller entre le bleu crépuscule du soir et les aurores rosées du matin, que vraiment les fantômes n'avaient pas le loisir de l'employer à leurs promenades. Tant que l'été dura, la maison au toit de chaume ne fut pour moi que doux parfums, et plus doux rêves, et rayons de soleil. Mais ce fut bien différent, quand le ciel gris de l'hiver s'abaissa autour de nous, quand les dernières feuilles jaunirent aux rameaux frissonnants et quand, durant les longues nuits, les vents d'automne ne cessèrent d'ébranler les fenêtres. Alors mon cœur commença à s'émouvoir, et je commençai, moi, à désirer n'avoir jamais connu la maison au toit de chaume.

Ce fut alors que les sinistres rumeurs qui circulaient dans la maison arrivèrent à mes oreilles ; ce fut alors que j'appris l'histoire du fantôme en larmes et de ses pas sur l'escalier. Naturellement, je refusai d'y croire, quoique les battements précipités de mon cœur, lorsqu'il m'arrivait de traverser un corridor dans l'obscurité, donnassent un démenti formel à

Digitized by Google

mon prétendu courage. Je défendis aux domestiques de s'entretenir de semblables folies, et je les avertis qu'à leurs risques et périls, ils eussent à se garder soigneusement d'en dire un mot devant ma tante. Relativement à ce dernier point, je crois qu'ils firent tout leur possible pour m'obéir.

Tante Featherstone était une bonne et chère vieille tante, ayant le cœur excellent, l'humeur bienveillante, mais en même temps les idées un peu changeantes, les émotions vives, et éprouvant un besoin continuel d'être ménagée et caressée. Elle se flattait d'avoir énormément de fermeté et de sang-froid, tandis qu'en réalité elle était une des femmes les plus nerveuses et les plus impressionnables que j'aie jamais rencontrées. Je crois fermement que, si elle avait connu cette histoire des pas du fantôme, elle se serait intimement convaincue qu'elle les entendait chaque nuit, et aurait été trouvée quelque jour dans son lit, à demi-morte de crainte. C'est pourquoi, autant qu'il me fut possible, j'empêchai que le fatal secret ne lui fût découvert. Qui sait cependant si, en dépit de ma vigilance, quelques vagues révélations ne parvinrent pas à ses oreilles ?

Dans le courant du mois de novembre, tante Featherstone remarqua que je commençais à pâlir, à perdre l'appétit, à tressaillir aux moindres bruits, ce qui, à vrai dire, n'avait rien d'extraordinaire, car les longues nuits de terreur que je passais à trembler et à rêver dans ma jolie chambre du corridor, attendant les pas du fantôme, détruisaient peu à peu ma santé et ma gaîté, et me causaient une sorte de fièvre. Cependant, jusqu'alors, aucun bruit extraordinaire n'avait jamais troublé mon repos, quoique naturellement, dans mes rares instants de sommeil, je fusse agitée par les visions les plus effrayantes. Je passais chaque nuit en proie à l'anxiété la plus intime, retenant mon haleine pour mieux distinguer le bruit lointain des pas attendus. Chaque matin, je m'éveillais souffrante, abattue et brisée, résolue à tout révéler à ma tante, et à la suppléer de quitter cette funeste maison au plus tôt. Mais à peine m'étais-je assise pour déjeûner, que le courage me manquait entièrement. Si ma tante, me regardant avec intérêt, s'étonnait de me trouver pâle, je répondais que j'avais mal à la tête, et les jours se passaient ainsi sans m'arracher mon secret. Quelques semaines s'écoulèrent et je commençai à remarquer à mon tour que tante Featherstone était devenue extrêmement sérieuse et taciturne : « Quelqu'un lui a-t-il révélé le mystère de la maison? » Telle fut la première question que je me posai à moi-même. Mais tous les domestiques m'assurèrent solennellement qu'ils n'avaient point manqué à leur promesse, et il me semblait effectivement qu'on parlait de *la chose* dans la maison beaucoup moins que par le

Digitized by Google

passé. Je ne voulais point me hasarder à questionner ma bonne vieille tante, de sorte que je me vis réduite aux seules suppositions. Ainsi j'étais triste, et tante Featherstone était triste, et la maison tout entière était triste. Les choses continuèrent à aller de cette façon encore quelque temps, et puis... une nuit terrible arriva.

J'avais fait une longue promenade pendant la journée; aussi je m'étais couchée plus tôt que de coutume, et je n'avais pas tardé à m'endormir. Mon sommeil durait depuis deux heures environ, lorsque je fus réveillée par un léger bruit, semblable au craquement d'une planche, qui se faisait entendre dans le corridor, en dehors de ma porte. Je tressaillis, je me relevai vivement poussée par l'instinct de la crainte, et j'écoutai. La lune pâle et claire brillait dans ma chambre, me montrant le joli ameublement blanc et bleu, les pâles statuettes, les mille petits ornements dont je m'étais plu à m'entourer dans mon élégant sanctuaire. Je m'assis en frissonnant, et j'écoutai... Et puis, j'appuyai fortement mes deux mains sur mon cœur pour l'empêcher de se briser au milieu de ses battements horribles; car, dans l'impitoyable silence de cette nuit d'hiver, dans la morne solitude qui régnait autour de moi, je venais d'entendre distinctement le bruit d'un pas léger dans le corridor, tout auprès de ma chambre. Ce pas résonna tout le long du passage, puis sur l'escalier, et enfin se perdit dans la salle du bas.

Je n'oublierai jamais les angoisses horribles dans lesquelles je passai le reste de la nuit. Frissonnant sous mes couvertures, je me promis d'abandonner la maison au toit de chaume dès qu'il ferait jour, et de n'y jamais rentrer. J'avais entendu raconter l'histoire de gens dont les cheveux avaient blanchi en une seule nuit de chagrin ou de terreur. Aussi, lorsque je me regardai au miroir le jour suivant, je m'attendais presque à voir une tête blanche sur mes épaules.

Mais, durant la journée, je ne pus encore me résoudre à tout conter à ma tante. Seulement, je priai une des servantes de coucher dans ma chambre sur le sofa la nuit suivante, ayant pris ces dispositions dans le plus grand secret. Aussi, le soir venu, je me sentis d'abord plus rassurée par la présence d'une autre personne chez moi, à portée de ma main; malheureusement la servante s'endormit bientôt. Quant à moi, il me fut impossible de fermer l'œil, agitée que j'étais par la crainte et l'émotion, et je devais encore passer par toutes les terreurs que j'avais éprouvées déjà, car les pas mystérieux se firent entendre encore.

Je souffris ainsi pendant huit jours environ. J'étais devenue si pâle et si troublée que je n'étais plus qu'une ombre de moi-même. Le temps pesait sur moi comme un fardeau énorme et glacé. Le jour ne me sem-

Digitized by Google

blait plus doux et plus agréable que parce qu'il mettait un intervalle aux horreurs de la nuit, mais aussitôt que le crépuscule commençait, je me sentais saisie d'un tremblement qui ressemblait à un accès de fièvre. Une ombre me faisait tressaillir, un bruit soudain me faisait crier, si bien que ma tante à la fin s'alarma et envoya chercher le docteur.

Je n'ai rien de sérieux, — dis-je à notre vieux médecin; — seulement je crois que je m'ennuie. J'ai trouvé, je crois, un excellent moyen de me guérir. Il faut que vous m'ordonniez la société d'une aimable et joyeuse amie.

Là-dessus, tante Featherstone commença, comme de raison, à s'étendre longuement sur les désagréments de cette vieille maison, si sombre, si solitaire, si malsaine, déplorant amèrement sa faiblesse qui l'avait portée à en faire l'acquisition pour satisfaire mes fantaisies. Pourquoi n'ajouta-t-elle pas que la maison était « hantée? » Je n'en sais rien, car j'appris plus tard qu'à cette époque, et même depuis plusieurs semaines, tante Featherstone connaissait parfaitement l'histoire des pas sur l'escalier. Quant au docteur, il était d'avis qu'on me fît changer d'air, mais je m'opposai à cette résolution, demandant seulement une compagne qui vînt habiter avec moi la maison au toit de chaume.

L'ordonnance du docteur fut rédigée sous la forme d'un billet adressé à mon amie Ada Rivers, et la suppliant de venir me voir sans délai : « Venez, venez, je vous en prie, lui disais-je, j'ai une révélation mystérieuse à vous faire, mais pas avant que vous ne soyez ici. » Grâce à cette déclaration, je savais bien que mon attente ne serait pas trompée.

Ada Rivers était une grande et robuste jeune fille, ayant les dents les plus blanches, le teint le plus rose, le rire le plus frais qui aient jamais existé au monde. Rien qu'en vivant près d'elle, on se sentait plus sain de corps et d'esprit. Elle avait un de ces cœurs droits, fermes et vaillants, qui aiment à rencontrer une horreur fantastique sur leur chemin, rien que pour avoir le plaisir de la mettre en déroute. Lorsque je lui écrivais : « Venez, Ada, je suis malade, » je pouvais déjà être sûre qu'elle se rendrait promptement à l'invitation, mais quand j'ajoutais : « Il y a pour vous, ici, un mystère à découvrir, » je savais bien que l'attrait de la curiosité augmenterait encore en elle l'impulsion de la bienveillance.

Ada arriva, une quinzaine environ avant Noël. Depuis quelques jours, je m'étais si fortement intéressée à divers préparatifs, que j'avais presqu'entièrement oublié le fantôme, et que je n'avais pas entendu durant deux nuits les pas mystérieux résonner à travers mon sommeil. Aussi

Digitized by Google

lorsque, le soir de son arrivée, Ada fit son apparition dans la grande salle hantée, les longs plis de sa robe de cachemire rouge flottant mollement autour d'elle, ses cheveux noirs relevés simplement autour de sa jolie tête et ses yeux brillants jetant autour d'elle un clair et franc regard, il me sembla que sa seule présence avait pour toujours banni la langueur et l'effroi et qu'aucun fantôme ne pourrait désormais habiter une maison où l'on entendait son pas sonore et son joyeux rire.

— Qu'avez-vous ? me demanda Ada, mettant ses deux mains sur mes épaules, et considérant attentivement mon visage. — Pauvre petit oiseau blanc, vous changez, vous frissonnez, vous tremblez au plus léger souffle de la bise... Quand me sera-t-il permis d'approfondir le mystère dont vous m'avez parlé ?

— Ce soir, — murmurai-je bien bas. Puis je frissonnai en jetant un regard autour de moi dans tous les coins de la salle. Nous nous tenions en ce moment debout devant le foyer, à cette même place où le pas effrayant, le pas mystérieux allait et venait, durant les longues heures de la nuit, mornes et désolées, lorsque, depuis longtemps déjà, nos lumières étaient éteintes et nos têtes reposaient sur la plume de nos oreillers.

Ada se moqua de moi, et me dit que j'étais une petite nigaude ; mais, en dépit de ses railleries, je voyais que sa curiosité était excitée au plus haut point et qu'elle attendait impatiemment le moment de la confidence. J'avais décidé qu'Ada dormirait dans ma chambre, afin qu'elle pût entendre avec moi, s'il y avait lieu, cette chose terrible, ce pas extraordinaire : « Eh bien ! qu'avez-vous à m'apprendre, » me dit-elle, lorsque nous eûmes fermé notre porte pour la nuit, et tandis que nous nous regardions l'une l'autre à demi-déshabillées et assises sur notre causeuse.

Comme je m'y étais attendue, ce fut par un long et bruyant éclat de rire qu'Ada accueillit mon récit douloureux avec ses commentaires plus douloureux encore : « Ma chère Lucy, — s'écria-t-elle, — ma pauvre petite malade nerveuse et agitée, vous ne pensez pas m'avouer sérieusement que vous croyez aux fantômes ?

— Je ne voudrais pas y croire, mais je ne puis pas faire autrement, — répondis-je. — Je n'ai pas entendu moins de sept fois le pas mystérieux, et la preuve que je l'ai entendu, c'est que j'en suis malade. Si vous dormiez seule dans cette chambre pendant un mois, vous tomberiez malade aussi.

— Pas le moins du monde, — s'écria Ada résolûment. Et se redressant joyeusement, elle fit le tour de la chambre : « Qui jamais pourrait

Digitized by Google

se lasser de ce charmant petit nid? Non, non, je m'engage volontiers à y dormir pendant un mois, seule si cela peut vous plaire, et je vous promets qu'au bout de ce temps, non-seulement je jouirai de la santé la moins romantique et la plus florissante, mais qu'encore je vous aurai guérie, vous, pauvre petite rêveuse !... Et maintenant mettons-nous au lit, sans dire un mot de plus sur ce dangereux sujet. Ce qu'on peut faire de plus mal, par rapport à de semblables choses, c'est de s'y arrêter pour les approfondir. »

Ada tenait toujours fermement et résolûment sa parole. Une demi-heure après, nous étions toutes deux au lit, sans avoir échangé un seul mot qui eût rapport aux promenades mystérieuses. Je me sentais si heureusement fortifiée et rassurée par sa présence, si fatiguée en outre par les occupations et les émotions de ce jour, que je fus promptement endormie. Je ne m'éveillai qu'au point du jour, alors que les premiers rayons rouges d'un soleil d'hiver commençaient à étinceler aux vitres. La première chose qui me frappa lorsque j'ouvris les yeux, fut de voir Ada assise auprès de la fenêtre, son front appuyé aux carreaux, ses deux mains croisées retombant sur ses genoux. Elle était très-pâle, et ses sourcils bruns se fronçaient tandis qu'elle méditait ainsi, comme si elle eût été agitée de pensées extrêmement graves. Je n'avais jamais vu son riant visage prendre l'aspect sérieux et sombre qu'il avait en ce moment.

Une pensée soudaine traversa mon esprit. Je tressaillis, et je m'écriai : « Oh ! Ada, pardonnez-moi de m'être endormie si tôt. *Je suis sûre que vous l'avez entendu !* »

Elle rasséréna son front, me regarda doucement, quitta sa chaise, et vint s'asseoir près de moi sur le lit : « Je ne le nierai pas, — me dit-elle d'un air grave. — *Je l'ai entendu.* Dites-moi, Lucy, votre tante sait-elle quelque chose de ce qui se passe ici?

— Je ne le crois pas, je n'en suis pas sûre, — répondis-je ; — je ne puis pas en être sûre, parce que je crains de le lui demander. Je pense qu'elle aura pu apprendre quelques-unes de ces histoires et qu'elle fait tous ses efforts pour me les cacher, ne se doutant guère des horribles frayeurs que j'éprouve. Elle est depuis quelque temps fort sombre, et sans cesse regrette de s'être laissé décider à acheter cette maison.

— Eh bien ! — reprit Ada, nous ne lui dirons rien avant d'avoir nous-même éclairci cette affaire.

— Eh quoi ! que voulez-vous faire ? — m'écriai-je, recommençant à trembler.

— Rien de très-effrayant, petite poltronne, — me dit-elle en riant. —

Digitized by Google

Seulement je suivrai le fantôme s'il passe devant notre porte cette nuit. Je veux savoir de quoi il est fait. Si c'est véritablement un esprit, il est temps que la maison au toit de chaume soit abandonnée et laissée à son seul usage. Si c'est un être de chair et d'os, il est bien temps aussi que ce méchant tour soit découvert. »

Je considérai Ada avec une expression mêlée de respect et d'admiration profonde. J'essayai vainement de la persuader à abandonner ce projet aventureux. Elle m'ordonna de me taire, de m'habiller, et d'oublier les fantômes jusqu'au soir. J'essayai de lui obéir, et durant la journée, nous gardâmes à cet égard le silence le plus absolu, ce qui était assez facile, car nos langues, nos mains, et (en apparence du moins) nos têtes, étaient occupées activement. Il s'agissait d'aider tante Featherstone dans les joyeux et nombreux préparatifs qu'elle faisait pour célébrer dignement la Noël.

Mais, pendant la matinée, je remarquai à diverses reprises qu'Ada considérait avec une extrême attention ma tante Featherstone, particulièrement lorsque la bonne vieille dame laissa échapper deux ou trois soupirs à demi étouffés, mais très-profonds, tandis qu'une ombre de tristesse inexpliquée se répandait sur son visage. Par moments, lorsque la conversation venait à se ralentir, Ada paraissait méditer profondément, quoique, en cas de besoin, elle eût toujours l'oreille tendue, l'esprit présent, et la langue prête à la réplique. Je remarquai aussi qu'elle sut trouver divers prétextes pour explorer toutes les chambres et les passages, et que, plusieurs fois, rencontrant les servantes, elle commença avec elles d'assez longues conversations. En un mot, les yeux brillants d'Ada étaient prodigieusement ouverts ce jour-là, pour considérer tout ce qui leur paraissait digne de remarque. Pour moi, je ne la quittais pas plus que son ombre, errant dans la maison sans rire et sans parler, et redoutant l'approche de la nuit plus que toute chose au monde.

L'heure fatale arriva ; lorsque nous fûmes, Ada et moi, renfermées dans notre chambre, je la suppliai instamment de renoncer à la téméraire entreprise dont elle m'avait parlé le matin, de verrouiller la porte, et de nous mettre au lit toutes deux, en essayant de dormir. Mais toutes mes instances furent inutiles. Ada avait pris une résolution, et Ada était justement la personne propre à l'exécuter.

Nous fîmes notre prière, nous laissâmes la porte entr'ouverte, nous éteignîmes la lumière, et nous nous mîmes au lit. Pendant une heure environ, nous restâmes éveillées sans entendre rien qui pût nous paraître effrayant. Une autre heure de calme et de silence s'écoula, et nul bruit

Digitized by Google

ne troubla la paix de la maison endormie. Je commençais à espérer que la nuit se passerait sans accident, et je venais de tomber dans un léger sommeil mêlé de songes étranges, lorsqu'une pression subite, presque convulsive, de la main d'Ada, qui tenait la mienne, me réveilla soudain, et me fit tressaillir.

J'ouvris les yeux; Ada était assise sur le lit, le visage penché en avant, écoutant attentivement, les regards attachés sur la porte. A demi suffoquée de terreur, je me soulevai, appuyée sur le coude, et j'écoutai aussi... O horreur!... *je l'entendais encore;* c'était bien là ce pas étouffé, pesant, celui d'un pied sans chaussure, glissant au dehors de la porte, le long du corridor... Il s'arrêta au haut de l'escalier, puis commença à descendre lentement vers la salle inférieure : « Ada! » murmurai-je d'une voix étouffée, presque sans haleine. Sa main était baignée d'une moiteur glacée, et de grosses gouttes de sueur froide roulaient sur mon front : « Allons, avec l'aide de Dieu! » murmura-t-elle avec un long soupir. Puis elle se glissa doucement hors du lit, jeta un manteau sur ses épaules et disparut rapidement par la porte entr'ouverte.

Je ne pourrais pas décrire ce qui se passa pendant les quelques minutes qui suivirent, quand même je passerais le reste de ma vie à l'essayer. D'abord je me rappelle un intervalle confus de stupide horreur; appuyée sur mon coude, je fixais un regard à demi éteint, à demi fasciné, sur la porte ouverte devant moi. Puis, un cri parvint jusqu'à moi, dans le silence de cette nuit épouvantable.

Il me sembla que j'entendais le bruit d'une lutte à l'étage inférieur; une rumeur confuse me parvenait à travers le plancher. Puis, quelques sons étouffés, indistincts, sauvages, qui s'éteignirent bientôt et firent place à un grand silence, mais un silence effrayant, interrompu parfois par d'étranges murmures. Incapable que j'étais de supporter cette anxiété terrible plus longtemps, je sautai hors du lit, courus à l'escalier, et me trouvai bientôt, glacée de froid et d'horreur, les dents claquant, et le cœur battant dans ma poitrine, à la porte de la funèbre salle à manger, perdue dans les ombres grises de cette nuit d'hiver.

— Ada! Ada! — m'écriai-je toute pantelante, sanglotant de terreur et m'appuyant sur le panneau de la porte... Il céda sous ma main, je fis quelques pas en chancelant, et j'aperçus en face de moi... une grande figure blanche assise toute droite dans un fauteuil et Ada debout à côté se tordant à force de rire. Je tombai sans force sur le parquet; pourtant, avant de m'évanouir entièrement, j'entendis une voix joyeuse me crier à travers les ombres : « Oh! Lucy... le fantôme, c'était votre tante Featherstone! »

Digitized by Google

Lorsque je revins à moi, je me retrouvai dans mon lit. Ada et ma tante me veillaient, assises à mes côtés. Ma pauvre vieille tante avait si fort réfléchi, s'était si fort tourmentée de cette histoire de fantôme, se refusant le soulagement d'en parler avec moi, que ces sinistres préoccupations assiégeant constamment sa pensée, avaient troublé son esprit même pendant son sommeil. Se représentant sans cesse les terreurs de cette pérégrination du fantôme, elle avait fini par se lever chaque nuit et par l'accomplir très-régulièrement elle-même. Lorsque, plus tard, je comparai les dates, je me convainquis que ma tante avait pour la première fois entendu raconter la lugubre histoire, quelques jours avant la nuit d'horreur où j'avais été terrifiée en entendant le bruit du pas.

L'histoire des escapades nocturnes de ma tante Featherstone se répandit promptement dans toute la maison. Elle fut l'occasion de tant de plaisanteries sans fin, de tant de joyeux rires, que l'histoire du *vrai* fantôme tomba dans un remarquable discrédit. La légende de la pauvre dame errante perdit toute son horreur, toute sa dignité, et, par conséquent devint parfaitement innocente. Ada et moi, nous ne cessâmes de rire de notre aventure pendant tout le temps que nous passâmes encore ensemble, et nous vîmes arriver, avec un esprit tout à fait calme, avec une joie entièrement sincère, le premier jour de nos douces fêtes de Noël. Je ne cessai depuis lors de conserver à Ada la plus vive reconnaissance pour le service qu'elle m'avait rendu, et quant à ma tante Featherstone, qui cessa, par la même occasion, de se promener la nuit, on ne l'entendit plus jamais se plaindre de notre gentille maison au toit de chaume.

(*Le Mois; the Month.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Rome est en ce moment l'objet de toutes les préoccupations. Il est donc juste que nous consacrions à l'examen de la situation actuelle la plus grande partie de cette chronique. S'il nous arrive d'empiéter quelque peu sur le domaine politique, la faute en est aux faits qui sollicitent avant tout notre attention.

Il est bon de relire à la lueur des récents événements la célèbre brochure de Mgr Dupanloup : *la Convention du* 15 *septembre et l'Encyclique du* 8 *décembre.*

L'éloquent prélat, ému par la signature du pacte qui allait livrer le domaine temporel du Saint-Siége à la garde, ou plutôt aux convoitises du Piémont, s'exprimait en ces termes :

« Qui ne voit que désormais, la situation du Pape va être la plus anormale, la plus intolérable des situations? La provocation en permanence, l'appel à la révolte en permanence, l'état de guerre morale déclaré contre lui en permanence, tous les révolutionnaires de ses États encouragés, animés par les ambitions et les convoitises qui pressent Rome de toutes parts : dans une telle situation, quel est l'État, grand ou petit, dont la tranquillité intérieure fût possible, et qui ne serait pas menacé d'une révolution certaine?

« Au milieu de tout cela, que les passions anarchiques se tiennent tranquilles à Rome, quand nous en serons partis, sûres qu'elles sont de trouver derrière elles le Piémont, résolu d'aller à Rome : c'est impossible!

« Et c'est dans ces circonstances que nous nous retirerions. Non! Il y avait, dans un tel état de choses, à dire au Piémont un mot, qui, seul, eût été, pour le Pape, une sécurité : Je quitte Rome, mais vous n'y entrerez pas, jamais, à aucun prix, sous aucun prétexte. — Mais ce mot, la Convention ne le dit pas. »

Qu'est-il arrivé? Deux ans et trois mois s'écoulèrent à partir de la signature de l'acte diplomatique par lequel la France s'engageait à faire cesser l'occupation de Rome par son armée. Le 15 décembre 1866, le dernier soldat de la France avait quitté les rives du Tibre.

Au premier instant, on ne fut pas sans inquiétude. Ce n'était pas sans motif. Peut-être fallait-il craindre que l'absence d'un appareil militaire imposant aurait enhardi les malveillants et poussé les populations à des démarches hostiles au gouvernement pontifical?

Il n'en fut pas ainsi. La ville de Rome, qui forme au reste un bon tiers de la

Digitized by Google

population de l'État de l'Église dans les limites où l'ont réduit les annexions piémontaises, est bien et fidèlement dévouée à Pie IX. Sur ce point, la preuve est faite. Rome et tout le territoire conservé au Souverain Pontife ont pu apprendre suffisamment les douceurs du régime qu'on leur préparait. Ils connaissaient la lourdeur des impôts payés en Italie ; ils avaient entendu parler du fléau de la conscription ; et ces jours derniers, les garibaldiens, en s'annonçant comme l'avant-garde de l'Italie, ont achevé par leurs excès en tout genre, leurs réquisitions et leurs sacriléges profanations, de dégoûter les populations romaines de tout désir de se rallier à la maison de Savoie.

Rendons ici hommage au dévouement des catholiques. Ils n'avaient point sommeillé, ne s'étaient pas laissés endormir par une fausse et trompeuse sécurité. Si jadis, lorsque la politique de rapine et de brigandage était moins à la mode que de nos jours, l'on a pu écrire sur la tombe de Machiavel son nom seul comme dispensant de tout éloge, *tanto nomini nullum par elogium*, pour parler avec l'épitaphe du grand Florentin, à quoi ne faut-il pas s'attendre en présence de ce bouleversement des notions fondamentales sur le juste et l'injuste, bouleversement dont nous sommes les témoins attristés ?

Il faut s'attendre à tout ; et c'est précisément là ce que nous avons vu.

Sans doute, le territoire pontifical réduit à ses limites actuelles ressemble, selon l'expression du cardinal Antonelli dans l'une de ses récentes dépêches, à un corps dont la tête démesurément grosse n'est en aucune proportion avec le reste des membres. Cet État n'est pas né viable, pour rappeler encore un terme de cette même circulaire aux agents diplomatiques du Saint-Siége accrédités auprès des diverses cours de l'Europe. Mais enfin cet État vivait, se soutenait à l'aide des Zouaves venant remplir les cadres de l'armée et du Denier de Saint-Pierre, institué pour venir en aide à la détresse du trésor.

Satisfaites de ce régime, les populations n'avaient pas manifesté la moindre volonté de passer sous une autre domination. Pas de plébiscite, pas de pronunciamento, un calme complet, sans la plus légère tentative de révolution. A peine une bombe fulminante ou un feu de Bengale tricolore indiquait-il la présence de quelque ami caché ou d'un adhérent quelconque à la *secte*.

Évidemment l'épreuve était suffisante et le gouvernement du Pape sortait victorieux de l'épreuve.

Ne nous plaignons pas d'avoir passé ce moment. Cette épreuve de quelques mois a forcé le Piémont à jeter les derniers voiles. Depuis longtemps le gouvernement de Florence avait désappris à rougir de ses procédés ; mais au moins il recourait encore à quelque subterfuge pour pallier ses projets. Cette époque est entrée décidément dans les limbes de l'histoire. Au langage mielleux d'une diplomatie perfide et astucieuse, a succédé la violence ouverte. En 1860, on annonçait que l'on ne ferait que traverser le territoire pontifical, et ce, dans le but d'aller combattre la Révolution dans le royaume de Naples. Aujourd'hui on y pénètre à main armée, en arborant le drapeau révolutionnaire, bien décidé à

Digitized by Google

profiter de la victoire des bandes garibaldiennes pour y installer définitivement la royauté italienne.

Garibaldi, espèce de comparse que l'on fait apparaître ou disparaître de la scène d'après les circonstances, se prêta naturellement au rôle qu'on lui assignait. Quoique le soi-disant héros, qui devait conduire l'Italie au Capitole et qui ne se défiait pas de la roche Tarpéïenne, ait vu sa réputation de chef de bandes baisser singulièrement, même dans l'esprit de ses plus chauds partisans, ce serait se méprendre que de croire qu'il ne parvint à réunir qu'une troupe insignifiante. La sottise humaine est trop grande et il y a encore trop d'imaginations malades pour que nous pussions admettre que la voix de cet énergumène n'eût pas trouvé de l'écho dans ces natures italiennes si impressionnables.

Tout tend à prouver néanmoins qu'avec les pauvres dupes qu'il avait faites, le triste aventurier que nous savons ne pouvait tenter quelque chose de sérieux.

Aujourd'hui, en effet, que l'histoire a commencé à promener son flambeau dans ces antres ténébreux où s'est préparée l'unité italienne, où cette unité a combiné ses ressources et ses moyens d'action, le public est suffisamment édifié sur les expédients employés pour amener la chute de la monarchie des Bourbons à Naples. D'infâmes marchés furent conclus, et Garibaldi n'eut qu'à se présenter devant des villes dont la trahison lui avait ouvert les portes.

Malheureusement pour l'héroïque chef des mille de Marsala, il ne lui fut pas donné de conquérir aussi facilement qu'il le fit, il y a sept années, une moisson de lauriers. A Mentana, l'attendait une toute autre récompense. Si Lamoricière n'est plus, s'il est allé recevoir dans un monde meilleur la récompense de son sublime dévouement et de sa foi chevaleresque, il a créé les Zouaves pontificaux. Epaminondas, blessé mortellement d'un trait spartiate dans le dernier combat qu'il livra aux oppresseurs de sa patrie, consolait ceux de ses compagnons qui l'avaient emporté sur un bouclier en leur rappelant qu'à défaut d'enfants, les batailles de Leuctres et de Mantinée étaient les deux filles qui lui survivraient et rendraient son nom immortel. Nous pouvons en dire autant du grand héros et du grand chrétien dont les évêques d'Orléans et de Poitiers se sont chargés de prononcer l'oraison funèbre. Les zouaves pontificaux conserveront à Lamoricière, jusque dans la postérité la plus reculée, un impérissable renom.

Garibaldi eut plus ou moins conscience, en dépit de son impéritie militaire notoire, des difficultés auxquelles il allait se heurter et contre lesquelles il devait se briser. Entouré de ses volontaires dans le sein desquels on comptait des enfants de quinze ans, il ne pouvait tenter rien de sérieux, par suite du manque de complices et de traîtres dans les populations qu'il espérait soulever contre leur souverain légitime.

Appréciant les choses au point de vue de la réputation de l'aventurier, quelques personnes estimèrent que le gouvernement italien l'avait sauvé d'un désastre inévitable, en le faisant arrêter à Asinalunga, le 24 septembre. Saisi par les agents de la force publique, Garibaldi se laissa reconduire dans son île

Digitized by Google

de Caprera. Il avait fallu, pour amener ce résultat, un ordre du gouvernement français.

Le cardinal-secrétaire d'État a résumé dans une note adressée aux représentants des puissances accréditées auprès de la cour romaine, les faits auxquels nous faisons allusion. Ces faits, acquis à l'histoire, sont les suivants :

I. Au moment où la paix la plus profonde régnait dans toutes les provinces restées à l'État pontifical, des bandes armées sont entrées par la frontière des territoires qu'occupait le gouvernement de Florence. Elles ont provoqué le désordre et la rébellion contre l'autorité légitime et signalé leur passage par des actes de brigandage.

II. Les habitants des districts surpris par cette invasion, loin de répondre aux provocations des envahisseurs et d'adhérer à une révolte d'importation étrangère, sont demeurés fidèles au Saint-Père et ont témoigné de leur profonde horreur pour un acte aussi monstrueux de félonie.

III. Les bandes, dont il est ici question, se sont formées en Toscane et dans les provinces pontificales usurpées. Elles se composent de jeunes gens natifs de ces localités, mais n'appartenant pas à l'État romain dans ses limites actuelles. Ces bandes se sont formées en plein jour, au vu et au su du gouvernement de Florence. Ce n'est pas tout : ses agents ont délivré aux individus qui les composaient des permis de passage ou des feuilles de route, bien qu'il fût notoire que ces étranges voyageurs se rendissent dans les États pontificaux.

IV. Les troupes italiennes ont laissé un grand nombre de ces bandits armés franchir la frontière de Toscane et d'Orviéto sur plusieurs points et envahir le territoire papal.

V. Ces mêmes troupes italiennes accueillent les envahisseurs, lorsque, battus et dispersés par les troupes du Saint-Siége, ils repassent la frontière.

Mais il était dit que la Révolution n'aurait pas reculé de si tôt. A Nerola, à Subiaco, à Monte-Libretti, les zouaves eurent à se mesurer avec les envahisseurs, toujours infiniment plus nombreux, et toujours ils les refoulèrent victorieusement. Ce n'était pas assez de ces attaques à ciel ouvert; le sol de la ville de Rome devait être miné. Dieu sait quels malheurs seraient survenus, si la Providence n'avait pas fait apparaître ici sa protection d'une manière visible. Le député Cairoli, tué dans la barque sur laquelle il remontait le Tibre, s'était chargé de la mission de faire sauter le château Saint-Ange; et l'écroulement d'une partie de la caserne Serristori, occasionné par l'explosion de quelques tonneaux de poudre, fait assez connaître le sort réservé par les sociétés secrètes à la ville des Papes.

Avant de continuer nos réflexions, ajoutons seulement que Sa Sainteté avait trouvé opportun de dénoncer au monde entier les aggressions inqualifiables du Piémont.

Digitized by Google

Il nous faut extraire au moins quelques lignes de l'Encyclique du 17 octobre dernier :

« Nous adorons très-humblement les jugements insondables de Dieu, à qui il « a plu que nous vivions dans des temps si calamiteux où, par le fait de certains « hommes et principalement de ceux qui régissent et gouvernent la chose « publique dans la très-infortunée Italie, les vénérables commandements de « Dieu et les saintes lois de l'Église sont complétement méprisés, où l'impiété « lève impunément la tête et triomphe. De là toutes les iniquités, tous les maux « et tous les dommages que nous voyons avec une très-grande douleur de notre « âme. De là ces nombreuses phalanges d'hommes qui, marchant dans l'im- « piété, combattent sous l'étendard de Satan, sur le front duquel est écrit : « *mensonge,* et qui, appelés du nom de rébellion et tournant leur bouche vers le « Ciel, blasphèment Dieu, souillent et méprisent toutes les choses sacrées, et, « foulant aux pieds tous les droits divins et humains, se montrent âpres à la « proie comme des loups ravisseurs, versent le sang, perdent leurs âmes par « d'énormes scandales, cherchent très-injustement le profit de leur propre « malice, s'emparent violemment du bien d'autrui, contristent le faible et le « pauvre, augmentent le nombre des malheureuses veuves et des orphelins, et, « recevant des présents, accordent le pardon aux impies, tandis qu'ils dénient « la justice au juste, le dépouillent, et, dans la corruption de leurs cœurs, « s'efforcent de satisfaire honteusement toutes leurs mauvaises passions, au très- « grand détriment même de la société civile.

« Nous sommes présentement, vénérables frères, entourés de cette espèce « d'hommes perdus. Ces hommes, animés vraiment d'un esprit diabolique, « veulent arborer le drapeau du mensonge dans cette auguste ville même, qui « est la nôtre, près de la chaire de Pierre, centre de la vérité catholique et de « l'unité. Et les maîtres du gouvernement subalpin, qui devraient comprimer « ces hommes, ne rougissent pas de les favoriser de toute leur influence, de « leur fournir des armes et toutes choses, et de protéger leur marche vers cette « cité. »

Si cette marche vers Rome a été heureusement arrêtée, le 3 novembre dernier, ce n'est pas que le gouvernement italien n'ait secondé avec toute la bonne volonté possible des plans dont il s'est fait l'exécuteur.

Garibaldi ne fit qu'une courte apparition à Caprera. En dépit de la croisière, vaine formalité dont il sut aisément s'affranchir, l'aventurier revint sur la terre ferme, prononça à Florence une harangue échevelée, du haut d'un balcon, en présence d'une foule énorme qu'un pareil spectacle ne pouvait manquer d'attirer.... le tout sans que le ministère Rattazzi se fût aperçu de la moindre chose.

Le plan arrêté était des plus simples. L'armée régulière, rassemblée depuis quelque temps au nombre d'environ 45,000 hommes sur la frontière, aurait marché sur Rome, à la première victoire des Garibaldiens, sous prétexte de protéger le Saint-Père, de faire respecter son pouvoir spirituel et de le mettre à l'abri de toute insulte.

Digitized by Google

Mais la France ne crut pas pouvoir donner les mains à ce grossier complot, et il faut rendre ici justice à son gouvernement, qui n'hésita pas à invoquer cette fois le respect des traités. Sur son opposition, M. Rattazzi donna sa démission, et le général Menabrea, appelé à former un nouveau ministère, ne fit franchir la frontière aux troupes italiennes qu'après que le drapeau français eût été arboré sur les murs de Civita-Vecchia.

Les bandes envahissantes, toujours massées à l'extrême limite de l'État de l'Église, avaient vu leurs rangs grossir à vue d'œil. La coupable tolérance, sinon la coopération avouée des chefs, avait autorisé d'une façon assez claire la désertion d'un grand nombre de soldats. Des congés, ou définitifs ou limités, régularisaient leur position. Dès lors s'explique la résistance qu'ont rencontrée les troupes papales à Mentana, résistance dont le général Kanzler fait mention dans son rapport officiel. Poussant la sincérité jusqu'au scrupule, le pro-ministre des armes n'hésite pas à rendre hommage à la bravoure montrée par un bon nombre des garibaldiens. On ne saurait en dire autant de leur chef qui, il faut l'espérer, va être achevé par le ridicule.

Pourrions-nous le cacher? C'est au moment de la nouvelle du départ définitif de la flotte française appareillée à Toulon, que nos anxiétés ont été les plus vives. N'arriverait-on pas trop tard après tant de tergiversations? Tel était le cri qui s'échappait de toutes les poitrines catholiques. Comme si la Providence avait voulu rendre son intervention encore plus éclatante et plus visible pour tous les yeux, l'escadre essuya des contre-temps en mer et la turbulence des ondes fit remettre d'un jour le débarquement de l'armée d'occupation. L'interruption des communications postales et télégraphiques ajoutait encore à l'agitation de toutes les âmes attachées à Dieu et à son Église.

Les honnêtes gens respirèrent enfin, alors qu'ils apprirent que Rome avait été préservée d'un sac qui eut distancé les horreurs commises, sous Clément VII, par les bandes du connétable de Bourbon. Si la religion surtout, mais encore si la littérature, les sciences et les arts n'ont pas éprouvé en cette occurrence des dommages irréparables, c'est, après le Seigneur, à la bravoure des héroïques défenseurs de Monte-Rotondo que nous sommes redévables de cette bonne fortune. Quand on songe que le sort de Rome a été entre les mains d'une poignée d'hommes résolus à vendre chèrement leur vie et demeurés fidèles à l'honneur du drapeau, on tremble en voyant combien une cause, même la plus juste, repose souvent sur de faibles soutiens, et l'on se rassure en songeant que la divine Providence peut apporter parfois de féconds et beaux résultats au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses. Monte-Rotondo capitula, mais Rome était sauvée. Garibaldi ne devait pas tarder à se voir expulsé du lieu d'où il menaçait la sécurité de la ville éternelle.

Il ne peut être question ici de raconter les détails de ce glorieux combat de Mentana. Tout le monde, à part quelques organes de la publicité qui semblent décidément inconsolables du rude échec qu'a essuyé la réputation de leur héros de prédilection, s'est senti le cœur soulagé en apprenant que la cause

Digitized by Google

du bon droit et de la justice avait remporté, — ce qui n'est pas si commun de nos jours, — une éclatante victoire.

Qu'on le remarque bien, ce n'est pas que nous entendions nous faire illusion au sujet du triomphe remporté par les troupes papales. Le combat de Mentana, où nous comptons un millier de garibaldiens mis hors de combat et moins de cent cinquante pontificaux tués et blessés, ne peut être comparé avec ces grandes boucheries humaines qui ont noms Magenta et surtout Solferino, pour ne parler que d'hier. La signification de cette victoire est, avant tout, morale.

Que n'avons-nous cessé de soutenir, nous catholiques?

Dieu, en laissant à son apôtre Pierre le soin d'aller fixer le siége de sa suprématie spirituelle au sein d'une ville qui avait courbé tous les peuples connus alors sous le joug de sa puissance, avait évidemment appelé Rome à un magnifique rôle sur la scène du monde.

La Papauté fut fidèle à sa mission. Non-seulement elle se préoccupa avec sollicitude d'envoyer des missionnaires jusqu'aux extrémités de la terre, de faire retentir à toutes les oreilles la bonne nouvelle de l'Évangile, mais elle songea encore, dans la mesure de ses forces et de son influence, à travailler au bien-être matériel, civil et politique du peuple. Les nations de l'Italie eurent lieu tout particulièrement de ressentir ses bienfaits et d'applaudir à son intervention.

Un concours merveilleux de circonstances amena la fondation, par Pepin le Bref et Charlemagne, de la souveraineté temporelle des Papes. Ce domaine primitif s'accrut plus tard des alleux de la célèbre comtesse Mathilde de Toscane, alleux légués par la grande Italienne en toute propriété au Saint-Siége. Nous manquerions de franchise, si nous niions que ces territoires ont subi divers remaniements; sous ce rapport, ils ont dû se ressentir de l'influence des événements politiques. L'indépendance des Souverains Pontifes n'est pas attachée sans doute à telle étendue de lieues carrées déterminées. Aussi n'est-ce point dans ce sens restreint, et au point de vue d'une interprétation toute pharisaïque, qu'il faut entendre les protestations qui n'ont cessé, depuis huit ans, de s'élever de nos rangs.

Les principes formulés par l'Italie sous l'étiquette *d'aspirations nationales*, de *complément de l'indépendance du pays*, ont une toute autre portée. Au nom des principes nouveaux, le Pape doit tout perdre; il se verrait même enlever ce qu'on lui réservait naguère, *le Vatican et un jardin!*

En d'autres termes, les catholiques se voient forcés de rappeler encore présentement les paroles que M. Thiers écrivait dans son mémorable rapport du 13 octobre 1849 :

« L'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable, si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complétement indépendant; si au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire tous les intérêts particuliers des nations, comme dans un État

Digitized by Google

l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et il autorisait suffisamment les puissances à rétablir Pie IX sur son siége pontifical. »

Ces réflexions sont encore aujourd'hui d'une frappante vérité, et nous ne pourrions qu'en affaiblir la signification, en les faisant suivre d'un commentaire quelconque.

Oui, au milieu de l'état divisé que la politique a fait à l'Europe et au monde, aujourd'hui qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura plus jamais un Empire renouvelé des anciens Romains, pour embrasser tout l'univers dans une étreinte de fer :

Il faut, pour la liberté de l'Église et la nôtre, que le Pape soit libre et indépendant;

Il faut que cette indépendance soit souveraine;

Il faut que le Pape soit libre et qu'il le paraisse;

Il faut que le Pape soit libre, au dedans comme au dehors;

Il le faut, pour la dignité du gouvernement de l'Église et pour la sécurité de nos consciences;

Il le faut aussi, pour lui assurer, dans les guerres que se font trop souvent les puissances chrétiennes, la neutralité qui convient au Père commun des fidèles.

C'est ainsi que parle l'histoire, que tous les grands esprits l'ont pensé, que tous les vrais politiques l'admettent. C'est là l'*œuvre des siècles*, comme disait avec un bon sens que la passion n'égarait pas toujours, Napoléon Ier.

Il est inutile de se laisser méprendre en cette matière. Le gouvernement italien a beau tenter de nous séduire par un semblant de modération : Mazzini et les sociétés secrètes sont l'âme du mouvement qui se porte vers Rome. Il y a autre chose dans ce programme que l'abolition de la souveraineté temporelle. C'est une puérilité que de venir encore nous objecter aujourd'hui qu'elle n'est pas essentielle à l'Église et qu'elle ne s'est traduite en fait qu'au VIIIe siècle. Les catholiques savent tout cela.

Mais il y a dans ce monde une autorité séculaire à qui Dieu a confié la mission de guider les hommes dans la solution des problêmes qui intéressent le plus leur destinée immortelle; il y a un docteur assis sur une chaire indéfectible, établie à proximité des rives du Tibre; il y a une tête qui, en définitive, n'a jamais courbé son front pur, ni devant l'hérésie aux milles formes, ni devant le césarisme omnipotent, ni devant la démagogie triomphante; et voilà ce qui irrite un parti puissant au XIXe siècle; et il voudrait courber, humilier, abattre cette tête pour échapper aux craintes dont il ne peut se défendre.

Au milieu de notre Europe, au sein de cette France formée par les évêques, de l'aveu du protestant Gibbon; — dans cette Angleterre, créée par les moines, comme l'a démontré M. de Montalembert; — un peu partout enfin, il y a des hommes qui ont répudié les croyances qui ombragèrent leur berceau chrétien, et qui ont même renoncé aux dogmes les plus fondamentaux admis par le consentement unanime des peuples. Pour ces hommes, flétris dans un beau livre : *l'Athéisme et le péril social*, le Pape est le dernier représentant de l'autorité, de

Digitized by Google

cette autorité dont ils ne peuvent attendre aucune faiblesse, espérer aucun compromis. Aussi la chute de la Papauté a-t-elle été arrêtée depuis longtemps ; et nos incrédules du jour font écho au cri sauvage qui retentit à Jérusalem, le jour du Vendredi-Saint : Nous ne voulons point que cet homme règne sur nous !

Ce parti impie vient de recevoir un rude châtiment à Mentana. Quoi qu'il en advienne, quelles que soient les péripéties que la Providence tient en réserve pour éprouver la foi des fidèles, Dieu montrera que son bras, aujourd'hui comme jadis, ne fait jamais défaut à son Église. En suite des prescriptions de l'Encyclique récente, un *triduum* de prières est ordonné dans tout le monde chrétien. Or, en dépit de toutes les apparences contraires, nous maintenons que le Seigneur ne permettra pas que Pie IX, notre bien-aimé Pontife, soit livré aux mains de ses plus mortels ennemis : *Ut non tradat eum in animam inimicorum ejus*, comme nous le lisons dans les litanies des saints. Non, jamais !

Une des raisons alléguées parfois par de soi-disant conservateurs de la nuance accusée par les brochures françaises : *Le Pape et le Congrès* et *la France, Rome et l'Italie*, — nous ne parlerons pas de M. About, bien oublié, — pour amener la diminution, sinon la suppression du domaine temporel du Saint-Siége, c'est que les préoccupations de ce monde mettent obstacle à ce que le Pontife suprême se dévoue tout entier à sa sublime mission spirituelle. Nous n'irons pas bien loin chercher des preuves pour réfuter cette assertion mensongère. Pie IX lui-même, ordonnant, le 10 octobre dernier, la publication d'une bulle supprimant la *Légation apostolique*, dite *monarchie de Sicile*, démontre par ce seul fait, — nous en passons d'autres sous silence, — qu'il n'a cessé d'avoir très-chaudement à cœur le salut des ouailles confiées à sa sollicitude.

Cet acte de l'autorité pontificale n'avait pas vu le jour que déjà une protestation émanant du ministère italien était insérée dans la *Gazette officielle*. L'acte pontifical était qualifié d'*atteinte aux prérogatives inviolables de la Couronne. On dénoncera aux tribunaux*, était-il ajouté, *quiconque voudrait exécuter cette disposition*.

Voici ce dont il s'agit. Depuis l'époque où Charles-Quint succéda à Ferdinand d'Aragon, son aïeul, il y eut en Sicile un tribunal royal, évoquant à sa barre toutes les causes ecclésiastiques. On donnait pour motif de cette juridiction exceptionnelle, que le Pape Urbain II, par bref en date du 5 juillet 1098, avait nommé le comte Roger et ses successeurs légats *a latere* du Saint-Siége pour toute la circonscription de l'île. Baronius et d'autres historiens n'ont pas eu de peine à démontrer que cette pièce, dont on ne trouve aucune trace avant l'année 1515, alors que l'avocat Barberio l'inventa, est un document apocryphe. L'espace nous manque pour faire ici l'histoire des démêlés de la cour de Rome avec les divers souverains qui régnèrent en Sicile. Philippe V, roi d'Espagne, Victor-Amédée II de Savoie, dont la maison reçut plus tard la Sardaigne en échange de la Sicile qu'il rétrocédait, Ferdinand II qui eut le courage d'avouer son erreur à Pie IX, tous ces princes eurent, à propos de la *légation*, des démêlés avec le Saint-Siége. On devine sans peine que des prêtres désobéissants

Digitized by Google

à leurs évêques légitimes s'empressaient d'avoir recours au tribunal en question, lequel ne pouvait manquer de les renvoyer absous.

Clément XI avait, en 1714, anéanti cette juridiction usurpée. Plus tard, en 1728, Benoît XIII, guidé par l'amour de la conciliation, consentit à rétablir une forme de tribunal qui se rapprochait de la *monarchie de Sicile*. Les juges ne tinrent aucun compte des atténuations consignées dans la bulle pontificale, et les abus ne firent qu'aller en augmentant. Le concordat de 1818 promit de rentrer dans les limites qu'avait assignées Benoît XIII. En 1850, l'épiscopat sicilien signala à Sa Sainteté les déplorables conséquences qu'entraînait un tel état de choses.

« Le mal, dit la bulle, en était venu au point que le juge laïque n'entendait point relever du Souverain-Pontife dont cependant il prétend tenir la place. L'autorité des évêques est méprisée, la discipline ecclésiastique est en souffrance, les ordres religieux sont à peu près détruits; l'on encourage et l'on soutient la rébellion du clergé tant séculier que régulier contre ses chefs. Continuellement arrêtés dans leur sphère d'action légitime par la pression de ce tribunal, les évêques et les supérieurs des ordres ne peuvent empêcher les désordres et les tristes conséquences qui résultent d'une telle situation... »

Nous ne savons quels motifs ont retardé la publication de cette bulle, signée le 28 janvier 1864. Sont-ce des membres de l'épiscopat sicilien, venus à Rome à l'occasion des solennités du centenaire, qui ont réclamé, dans l'intérêt des âmes, la mise à exécution d'une bulle signée depuis plus de trois ans? Il nous est impossible de répondre à cette question. Qu'une poursuite judiciaire atteigne les ecclésiastiques qui obéiront aux lettres apostoliques en date du même jour, par lesquelles Pie IX règle le nouvel ordre de choses en Sicile, ce ne sera qu'une vexation de plus, ajoutée à tant d'autres, un argument de plus à charge de ces prétendus apôtres et défenseurs de *l'Église libre dans l'État libre*.

Notre chronique de mai contenait quelques renseignements sur la Pologne. Le gouvernement russe, qui se croit tout permis dans ce malheureux pays, avait, par décret du 3 du même mois, supprimé le diocèse de Kamenieck et en avait éloigné le pasteur. Quelques jours après, le 22, un nouveau décret supprimait le diocèse de Podlachie, le chapitre et le séminaire; quant à l'évêque, il dut forcément quitter son troupeau.

Pie IX, fidèle à cette mission protectrice vis-à-vis de la Pologne, mission à laquelle le Saint-Siége n'a pas manqué jusqu'à l'heure présente, malgré le délaissement des puissances européennes, a fait protester par la voie des journaux contre cette violence. Le 17 octobre dernier, le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du Concile, faisait connaître que l'administration du diocèse supprimé autocratiquement, est confiée pour le moment au vicaire capitulaire de l'église épiscopale de Lublin.

Le 2 août, la *Gazette du Sénat*, contenait un règlement concernant les relations du clergé catholique russo-polonais et des particuliers avec le chef de l'Église. Au lieu d'avoir recours au Pape, on devra d'abord s'adresser au col-

Digitized by Google

lége catholique-romain à Saint-Pétersbourg. Si ce collége ne peut décider la question, on prendra alors l'avis du Pape. La réponse du Saint-Père, avant sa mise à exécution, sera déférée au ministre de l'intérieur. Les actes du Saint-Siége seront exécutés, s'ils ne sont pas en contradiction avec les institutions de l'État ou les droits du souverain. Aucune bulle papale ne sera valable, si elle n'a suivi cette voie. Non content de s'attaquer aux vivants pour détruire les derniers vestiges du catholicisme dans l'étendue de son vaste empire, le Czar ne respecte pas même le repos sacré de la tombe. On vient d'enlever, par ordre du gouvernement, de Biala en Podlachie, où il était demeuré jusqu'à présent, le corps de saint Josaphat Kuncewiz, ce vénérable martyr, qui a reçu, le 29 juin dernier, les honneurs de la canonisation. — Jusques à quand durera cette persécution? Ne prendra-t-elle donc jamais un terme? Et voilà un gouvernement qui trouve encore des panégyristes parmi les organes de la publicité européenne!

Il nous resterait à parler de l'Angleterre. Plus d'une fois déjà, nous avons entretenu nos lecteurs des dissentiments qui avaient éclaté dans la haute Église. Naguère l'épiscopat anglican, dans le courant de septembre, s'est trouvé réuni à Lambeth, sous la présidence du primat de Cantorbéry. Une circulaire, signée par les prélats présents au synode, a été publiée par les journaux.

Tout le monde a pu lire ce document, qui se distingue par une brièveté étrange. Après les négations de Gorham au sujet du baptême, de celles de Denison sur l'Eucharistie, après les témérités des auteurs des *Essays and Reviews*, après le retentissement de l'affaire Colenso, on pouvait supposer que les évêques anglicans auraient tâché de rassurer la foi des simples et fait une profession solennelle des dogmes auxquels adhère encore l'Église établie. Cet espoir a été déçu.

On se rend aisément compte de cette conduite, qui peut paraître habile aux yeux du monde, si l'on veut songer qu'une Église schismatique, fille par conséquent de l'erreur, et ici fille issue de la flamme adultère d'un Henri VIII, n'a pas le tempérament assez fort pour essayer de guérir les plaies dont elle souffre. Comment l'Église d'Angleterre pourrait-elle se réformer? Ses prélats ne sont pas d'accord sur les points les plus essentiels. Le docteur Colenso a beaucoup de partisans, sinon parmi le clergé supérieur, au moins parmi les dignitaires de second rang. Aussi a-t-on jeté sur tous ces dissentiments un voile fort discret, et la circulaire a-t-elle été rédigée de façon à satisfaire le plus grand nombre, par une phraséologie passablement anodine.

Quelle différence avec la conduite de l'Église catholique! Voyez avec quelle autorité elle affirme ses dogmes dans les décrets des conciles, dans les décisions émanées de la Chaire apostolique! Quelle force, quelle vigueur, quelle sûreté d'elle-même! Elle est appuyée sur un roc indéfectible, elle a reçu les promesses d'un Époux qui ne lui manquera jamais! Puis voyez avec quelle netteté les assemblées d'évêques, soit générales, soit particulières, accusent les désordres introduits dans la discipline, poursuivent les moindres abus et prennent énergiquement les mesures les plus efficaces pour les faire disparaître. L'existence d'abus anciens ne nous a souvent été signalée que par le décret d'un concile qui

Digitized by Google

en ordonnait la disparition; c'est, plus d'une fois, la seule trace qui en soit restée pour l'histoire. A l'Église catholique seule peut être dévolue une œuvre aussi ardue que la réforme de la discipline et la fixation des dogmes; à elle seule, parce qu'elle est la colonne et le fondement de la vérité. Le prochain concile œcuménique, annoncé par Pie IX aux évêques rassemblés à Rome, prouvera une fois de plus la vérité de cette assertion. AD. DELVIGNE.

Bref de S. S. le Pape PIE IX,

AU CONGRÈS CATHOLIQUE DE MALINES.

Le Saint-Père vient de faire parvenir le bref suivant au président et aux membres de l'Assemblée générale des catholiques à Malines, en réponse à l'Adresse que cette Assemblée avait votée à Sa Sainteté dans sa troisième session.

« PIE IX, PAPE,

« *Cher et noble fils, Salut et Bénédiction apostolique,*

« Pendant que l'impiété ne craint pas d'organiser des réunions secrètes et publiques « pour y combattre Dieu et son Christ, il nous est bien doux de voir que, déjà pour « la troisième fois, vous vous soyez réunis au nom du Seigneur, en une assemblée « aussi nombreuse, afin qu'éclairés par le flambeau de l'Église enseignante, vous « unissiez vos pensées et vos forces pour résister aux assauts de l'iniquité. Nous « avons appris avec bonheur par votre Adresse que, luttant contre l'esprit du mal, « vous opposez vaillamment le bouclier de la foi aux rêves du rationalisme, les témoi- « gnages éclatants de votre respect aux mépris et aux attaques dont l'autorité reli- « gieuse est l'objet, et la revendication des droits de vos libertés religieuses aux « tentatives de ceux qui veulent enchaîner l'Eglise et son enseignement.

« Nous avons jugé digne de vous adresser des louanges pour avoir consacré tous « vos soins à resserrer les liens, si nécessaires et néanmoins si relâchés, qui ratta- « chent la société civile à la religion, et à imprégner de l'esprit de foi les sciences, « les institutions et les entreprises de tout genre auxquelles depuis trop longtemps « la religion était devenue étrangère. Car si vous vous efforcez, autant qu'il est en « votre pouvoir, d'atteindre ce résultat, en ayant le regard constamment fixé sur « cette Chaire de vérité et en vous laissant guider par vos chefs spirituels, vous « aurez servi non-seulement la cause de la religion, mais encore celle de la société « civile.

« Toutes les sciences et tous les arts se sont élevés à une hauteur d'autant plus « grande qu'ils se mettaient plus entièrement au service de la foi; et la société « humaine, à condition qu'elle s'infuse une nouvelle vie en faisant régner dans son « sein la justice et la charité, pourra aisément rejeter le venin dissolvant, absorbé par « elle, et recouvrer cette tranquillité et cet ordre que des opinions monstrueuses et « les efforts audacieux d'un orgueil sans contrainte ont fait disparaître de la terre. « Au milieu de cette agitation des esprits, et en présence des révolutions et des bou- « leversements dont notre époque est témoin, c'est uniquement du Tout-Puissant « qu'il faut attendre le succès d'une œuvre aussi ardue; et assurément il est digne « des catholiques de servir d'auxiliaires à son action divine sur le monde.

« Comme c'est à la Chaire de Pierre, roc inébranlable sur lequel le Christ a fondé « son Eglise, qu'a été dévolue la puissance de combattre et de vaincre toutes les « erreurs, Nous vous souhaitons une affection pour elle de plus en plus vive, ainsi « qu'un attachement inviolable aux décisions qui en émanent; de cette manière, vous « obtiendrez des grâces plus abondantes pour mettre vos résolutions en pratique, et « les fruits qui en résulteront seront plus nombreux.

« Comme gage des faveurs célestes qui vous sont promises, en témoignage de la « gratitude avec laquelle Nous avons accueilli vos hommages et comme preuve de « Notre bienveillance particulière, Nous vous accordons avec amour la bénédiction « apostolique du plus profond de Notre cœur.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 6 novembre 1867.

« De Notre Pontificat l'an XXII,

« PIUS P. P. IX. »

Digitized by Google

LES CATHOLIQUES ÉMIGRANTS.

Proposition de M. l'abbé FORMBY, au Congrès de Malines.

Chaque année, un nombre considérable d'Européens émigrent en Océanie ou en Amérique. Durant les huit premiers mois de cette année 1867, cent soixante-dix mille émigrants européens ont débarqué dans le seul port de New-York!

Quelle est la cause de cette prodigieuse émigration? Hélas! c'est surtout la misère. Presque tous les émigrants sont des malheureux, qui, désespérant de se créer une existence supportable dans leur patrie, vont chercher au delà des mers, l'espoir d'un meilleur sort.

Ces malheureux partent pour le Nouveau-Monde sans aucune indication précise sur la contrée lointaine pour laquelle ils s'embarquent, et leur ignorance les expose à toute sorte de déceptions. Ordinairement, ils tombent, tout d'abord, entre les mains d'impitoyables *agents d'émigration*. Ces agents, par de séduisantes paroles, les circonviennent et les décident à souscrire à des contrats onéreux. Leurs victimes ne comprennent point les conditions perfides qu'elles acceptent. Grâce à ces conditions, les pauvres émigrants, arrivés aux lieux où ils croyaient pouvoir se créer une honnête aisance, se voient condamnés à travailler comme des nègres durant de longues années et sans profit pour eux-mêmes, mais au grand avantage des propriétaires et des entrepreneurs avec les agents de qui ils ont eu l'imprudence de traiter. Mille autres mécomptes les attendent; si bien qu'ils se trouvent souvent n'avoir quitté l'Europe que pour accroître les rigueurs de leur dure destinée.

Au point de vue moral et religieux, ils ne sont pas moins à plaindre. Dans le nouveau milieu social où ils sont rapidement transportés et où ils se trouvent comme perdus, ceux d'entre eux qui sont catholiques (et il y en a beaucoup) sont fort exposés à perdre leur foi : il en est qui se laissent entraîner dans l'une ou l'autre secte protestante; d'autres tombent dans la dégradation du mormonisme; d'autres deviennent complétement incrédules.

D'après des calculs que nous avons lieu de croire exacts, environ la moitié du nombre total des Européens émigrants sont catholiques. Or, pour peu que l'on réfléchisse sur ce fait, on conçoit l'importance des services de toute espèce que la charité chrétienne rendrait à ces émigrants, si elle créait une puissante association catholique, qui aurait pour objet de leur venir en aide, leur procurerait les renseignements dont ils ont besoin tant au point de vue moral et religieux qu'au point de vue matériel, et les protégerait ainsi contre les piéges tendus à leur inexpérience.

Mais on peut tout demander à la charité chrétienne. Pourquoi donc n'entreprendrait-elle pas, non-seulement d'offrir aux catholiques émigrants d'utiles et sûrs renseignements, mais de leur préparer, dans certaines contrées transatlantiques choisies avec soin, une patrie d'adoption, dans laquelle ils ne courraient pas le risque de perdre les fruits légitimes de leur travail, ni le trésor de leur foi? Pourquoi la charité chrétienne ne les précéderait-elle pas dans ces contrées, pour y élever un autel, y installer un ministre du Dieu vivant, et y réunir les premiers éléments d'une colonisation vraiment prospère?

La réalisation d'une telle entreprise pourrait faire un bien immense : outre les avantages qu'elle assurerait aux malheureux émigrants, quelles heureuses conséquences n'aurait-on pas lieu d'en espérer pour le progrès et l'avenir du catholicisme dans le Nouveau-Monde?

Nous n'aborderons point ici l'examen des mesures d'exécution proposées par l'auteur de cette généreuse conception, qui nous montre, une fois de plus,

Digitized by Google

les inspirations de notre vieille foi en parfaite harmonie avec les besoins du XIXe siècle. Nous nous bornons aujourd'hui à ces courtes indications pour ceux de nos lecteurs qui n'ont point assisté aux travaux du dernier Congrès de Malines. Nous avons, en même temps, la satisfaction de pouvoir leur apprendre que le révérend abbé anglais, M. H. Formby, qui a soumis ces idées à la seconde section de l'Assemblée et qui y a recueilli les applaudissements sympathiques de tous ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre, est, en ce moment, sur le point de partir pour Rome et qu'il se propose de s'embarquer ensuite pour Rio-Janeiro. A Rome, il va sans doute chercher encouragements, secours et conseils; à Rio-Janeiro, il tâchera de s'entendre avec le gouvernement brésilien sur les bases des traités que l'on pourra vraisemblablement conclure avec ce gouvernement dans l'intérêt des catholiques émigrants. Puisse la Providence bénir le dévouement de M. l'abbé Formby et lui faire trouver successivement tous les secours qui lui seront nécessaires pour l'heureuse et complète réalisation de ses grands et apostoliques desseins ! V. L.

Société civile du Crédit de la charité en Belgique.

—

L'intérêt qui s'attache à cette institution fondée par M. le comte F. de Meeûs, et l'attention toute spéciale que lui a portée l'Assemblée générale des catholiques à Malines dans ses sessions successives, nous déterminent à communiquer à nos lecteurs un extrait du rapport que M. le comte Eugène de Meeûs, le président actuel de la Société, a fait au Congrès de 1867.

« En 1863, la deuxième section, dans deux de ses séances, s'est occupée de la Société civile du Crédit de la charité. M. Dechamps, ministre d'État, vous en a dit alors l'origine, le but, l'organisation et les résultats, et vous a adressé en sa faveur le plus pressant appel. M. le vicomte de Melun, d'autre part, dans son magnifique rapport présenté au nom de cette même section, l'a recommandée d'une manière spéciale, et l'a signalée comme une institution qui applique au secours des œuvres la puissance sur laquelle reposent aujourd'hui les progrès du commerce et de l'industrie.

« Les comptes-rendus des sessions de 1863 et 1864 contiennent tous les renseignements désirables sur l'Œuvre du Crédit de la charité. Nous ne ferons que les rappeler sommairement, et nous donnerons ensuite les chiffres qui établissent les progrès obtenus depuis le 31 décembre 1863, date de la situation communiquée dans l'Assemblée générale de 1864.

« Le but principal du Crédit de la charité est de concourir à l'établissement et au maintien d'écoles catholiques pour les enfants des ouvriers, et de refuges pour les vieillards et les ouvriers infirmes.

« L'établissement et le maintien d'écoles catholiques a été jusqu'ici le principal objet de nos efforts; les circonstances ont motivé cet emploi particulier de nos ressources. L'exécution loyale et juste de la loi de 1842 n'avait guère duré plus de dix ans, et son application vicieuse produisait déjà les résultats les plus fâcheux, quand fut fondée la Société du Crédit de la charité, dont l'acte constitutif porte la date du 3 décembre 1855.

« Les communes, autorisées par la loi à confier leurs écoles à la direction de corporations religieuses, avaient profité souvent de la faculté que leur avait laissée le législateur; mais vint le moment où un gouvernement hostile rendit cette faculté illusoire, par une foule de restrictions administratives. Peu de communes résistèrent à la pression gouvernementale, et les écoles catholiques soutenues par leurs subsides furent abandonnées.

« La Société du Crédit de la charité eut la mission de venir en aide à ces institutions; elle s'y appliqua tout d'abord et d'une manière presque exclusive, comme vous le verrez plus loin.

Digitized by Google

« Le capital de la Société se compose :

« 1° D'actions de fondation, ne portant aucun intérêt et remboursables seulement à la dissolution de la Société ;

« 2° D'actions de participation remboursables à des dates diverses et rapportant un intérêt de 2 1/2 p. c. ;

« 3° Du produit des dons.

« Les revenus nets de la Société, depuis que le capital a atteint un million, sont employés jusqu'à concurrence de 90 p. c.; le surplus est capitalisé et forme un fond de réserve.

« L'administration se compose de cinq membres au moins et de neuf au plus, nommés par l'assemblée générale qui choisit encore annuellement deux commissaires pour lui faire un rapport sur la situation et le bilan de l'exercice qu'elle est appelée à approuver.

« Nous croyons pouvoir nous borner à ces détails sur l'organisation de la Société et nous en venons à l'exposé des résultats obtenus, en reproduisant les chiffres du bilan du dernier exercice et les comparant à ceux de la situation du 31 décembre 1863, communiqués dans votre dernière session. Ceux-ci se trouvent reproduits dans les annexes au 2e volume du Compte-rendu de 1864.

« Au 31 décembre 1863, le capital versé était de. . .	fr.	956,549 56
« Au 31 décembre 1866, il est de		1,040,953 52
Différence en plus. . .		84,403 96

« Cette somme de 1,040,953 fr. 52 c. se décompose comme il suit :

« 1° 485 actions de fondation	fr.	242,615 96
« 2° 692 » de participation à 20 ans.		346,000 »
57 cinquièmes d'actions de participation à 20 ans . . .		5,700 »
207 actions de participation à 30 ans . . , ...		103,500 »
262 » » 50 »		131,000 »
« 3° Produit des dons		212,137 36

« D'autre part, la réserve établie par les statuts, provenant des 10 p. c. des revenus, et dont nous avons parlé plus haut, a atteint le chiffre de fr. 110,099 12

« Il a été heureusement possible d'augmenter dans une proportion plus notable le chiffre des subsides accordés annuellement.

« Au 31 décembre 1863, la Société avait payé depuis l'origine, de 1856 à 1863.	fr.	321,532 17

« Soit une moyenne de 40,191 francs par an.

« En 1864 elle a payé		56,877 20
« En 1865 »		57,077 20
« En 1866 »		58,752 20
Total de 1856-1866. .	fr.	494,238 77

« En résumé :

« Nous avons reçu	1,040,953 52
« Nous avons formé une réserve de	110,099 12

et notre chiffre de subsides annuels dépasse aujourd'hui 58,000 francs.

« Nous annexons à ces quelques lignes le tableau des subsides payés en 1866; vous y verrez, messieurs, la nature des établissements soutenus et dans quelle proportion les différentes parties du pays ont réclamé plus spécialement l'intervention de la Société (1). Nulle part les besoins d'une éducation religieuse ne se font sentir plus vivement que dans les centres industriels.

(1) Les subventions du Crédit de la charité ont été réparties, en 1866, entre 92 établissements.

Digitized by Google

« Cependant, en nous préoccupant surtout de l'état moral et religieux des classes ouvrières des districts charbonniers du Hainaut et de Liége, nous ne perdons pas de vue le bien à réaliser ailleurs. Nous avons été au plus pressé, et en le faisant nous n'avons fait que nous conformer aux intentions de nos plus généreux bienfaiteurs, et particulièrement à celles du fondateur de la Société. Mais rien ne nous empêche, messieurs, si nous recevions un concours plus efficace, d'étendre davantage l'action de la Société. Bruxelles a déjà aujourd'hui une grande part dans nos subsides; d'autres localités moins importantes du pays y participent aussi. Notre désir serait de répondre aux demandes qui nous sont faites de toutes les parties du pays, aussi bien que des provinces du Hainaut et de Liége. Toutes les paroisses ont besoin d'écoles catholiques, et nous avons le regret profond de devoir écarter les demandes de subsides les mieux motivées et les plus recommandées.

« Si la Société du Crédit de la charité a été assez heureuse pour réaliser quelque bien, elle le doit au concours sympathique et généreux des catholiques. Les approbations les plus hautes et les encouragements les plus flatteurs ne lui ont pas manqué à ses débuts, et ont assuré son succès. Les catholiques se sont réunis de nouveau en assemblée générale dans une pensée de zèle, et ils se sont proposés d'appliquer particulièrement leur sollicitude aux œuvres de charité et d'éducation. Ils ne refuseront pas à l'institution du Crédit de la charité le fruit de leurs conseils bienveillants et éclairés, en même temps que celui des efforts de leur charité. »

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques *(Historisch-politische Blätter)*. Munich. — 60e *vol.*, 9e *livr.* — Shakespeare était-il catholique? (fin). — Histoire de la philosophie. II. — La situation du clergé en Autriche (2e art.). — Lettre d'un vieux soldat. VI. — Revue des événements. — Extraits de mon portefeuille : Lettre d'un franc-maçon sur le nouvel État allemand. La législation badoise. — 10e *livr.* — La question sociale posée à l'Exposition universelle de Paris. — Débat sur l'art. — La nouvelle lutte cléricale dans le grand-duché de Bade. — Deux poëtes du moyen âge en Allemagne. — Revue des événements. Les travaux des Chambres législatives de l'Allemagne du Sud. — Esquisses viennoises.

Le Catholique *(Der Katholik). Revue des sciences catholiques et des événements religieux*. Mayence. — *Livr. de novembre* 1867. — Encyclique de S. S. le pape Pie IX. — Le christianisme et le matérialisme sous le rapport de leur influence sur l'ordre social (3e art.). — L'Église catholique est-elle infaillible dans son jugement sur les *facta dogmatica?* (fin). — Les saints martyrs de Gorcum. II. — Le synode diocésain de Paderborn. — Revue littéraire. — Chronique religieuse.

La Civilisation catholique *(La Civiltà cattolica)*. Rome. — *Série VI, vol. XII, livr.* 422. — L'Italie sept ans après les annexions. — De l'Ontologisme. — Lois fondamentales de l'école positiviste. Période métaphysique. — Vittorino, ou aventures d'un jeune romain. XVII et XVIII. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine. — *Livr.* 423. — La vitalité du royaume d'Italie. — Le *Chronicle* et Fra

Digitized by Google

Paolo Sarpi. — Les congrès catholiques. — La cloche de don Ciccio. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine. — *Livr.* 424. — Encyclique de S. S. le Pape Pie IX. — L'agression garibaldienne des États pontificaux. — La cloche de don Ciccio. II. — Le *Chronicle* et Fra Paolo Sarpi. — Revue de la presse italienne. — Chronique contemporaine.

Rivista universale *(Revue universelle).* Gênes. — *Livr. d'octobre* 1867. — Influence politique et sociale des moines anglo-saxons, trad. du Cte de Montalembert. — Rationalisme et religion. Études philosophiques et historiques : F. Linati, sénateur. — Saint-Vincent de Paul et le jansénisme : G. Maggio. — Souvenirs d'un récent voyage en Sicile (suite) : P. Giuria. — L'Allemagne depuis la guerre de 1866 (suite et fin) : J. Buroni. — Revue des événements : H. Rossi.

La Charité *(La Carità). Revue religieuse, scientifique et littéraire.* Naples. — *Livr. d'octobre* 1867. — La question des examens dans les écoles d'Italie : L. Palumbo. — L'accusation de rationalisme portée contre la philosophie catholique : L. Romano. — M. de Falloux et le P. Hyacinthe au Congrès de Malines. — De la condition civile des Romains après la guerre des Lombards. Lettres inédites de Ch. Troya au Cte César Balbo. III et IV. — Revue de la presse : H. Mandarini. — Un synode protestant à Londres : J.-B. Della Spina. — Encyclique de S. S. Pie IX. — Chronique politique.

Le Mois *(The Month).* Londres. — *Livr. de novembre* 1867. — L'instruction des femmes. — Les premiers ministres anglais, XIV : Canning et Wellington. — Une histoire corse (Ire partie) : Giuseppe. — Scènes de voyage d'un missionnaire dans l'Amérique méridionale (IVe partie). — Les premières années de Lamennais. — Récits des jours de persécution (Ire partie). — Chasse dans les jungles. — Bibliographie.

Le Monde catholique *(The Catholic world).* New-York. — *Livr. de novembre* 1867. — Lettres inédites de Washington. — Le sacrifice d'Aimée. — La fonction du subjectif en religion. — Les jésuites dans l'Amérique du Nord. — Les femmes savantes et les femmes studieuses, trad. de Mgr l'évêque d'Orléans. — Baby. — Le doute cartésien. — Les embarras du compositeur. — Le titre des rois d'Angleterre. — Un monde ailé. — La condition présente du christianisme en France. — Nouvelles publications. — Poésies.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. de novembre* 1867. — De la constitution de l'Église, à propos du futur Concile : P.-A. Matignon. — Antiquités écossaises : P. V. de Buck. — Les prophéties d'Israël. Réponse à M. Réville (suite) : l'abbé A. Le Hir. — Les Églises orientales unies : P. J. Gagarin. — Le vol des araignées : P. J.-M. Babaz. — De la réimpression de l'histoire littéraire de France : P. C. Sommervogel. — Bibliographie. — Varia.

Le Correspondant. Paris. — *Liv. d'octobre* 1867. — L'empereur Maximilien peint par lui-même : E. Jonvaux. — Les Romains chez eux. Scènes de mœurs : Er. de Toytot. — La philosophie positive en Angleterre. M. Stuart Mill : V. de Chalembert. — La nouvelle Allemagne et les intérêts catholiques : l'abbé O. Delarc. — Fumée (suite) : Tourguénef. — A Sténio. Poésie : J. Autran. — Revue scientifique : A. Mangin. — Revue critique : P. Douhaire. — L'événement du mois. Rome et Garibaldi : L. Lavedan. — Bulletin bibliographique.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris. — *Livr. d'octobre* 1867. — Étude sur le mouvement scientifique et intellectuel pendant le XVIIe siècle : C.-A. Valson. — Le Concile de Trente (suite et fin). La réforme disciplinaire : C. Cantù. — Mlle Leconte (suite) : Marius Fontane. — L'Exposition universelle de 1867 et les progrès de l'industrie (7me article) : A. Audiganne. — Massillon (suite) : Mme de Marcey. — Les tendances contemporaines sur l'avenir social de l'Église : L. Lesueur. — Quelques mots sur une mission inachevée. — Chronique du mois. — Bulletin de bibliographie.

Digitized by Google

MIGUEL DE CERVANTÈS Y SAAVEDRA.

Parmi nos lecteurs, il n'en est probablement pas un seul qui n'ait maintes fois, riant, admirant, rêvant, tourné les feuillets de l'inimitable et immortel *Don Quichotte ;* mais, en est-il beaucoup qui aient touché d'un doigt respectueux, interrogé d'un regard ému les pages de la vie de l'auteur, bien plus variées, bien plus attachantes, bien plus émouvantes encore que celles de son livre ? Elle est pourtant curieuse et bonne à connaître, cette existence, pénible et diverse, audacieuse et misérable, brillante et triste, de l'*hidalgo*-romancier, du soldat-esclave, du commissaire-poëte, qui porta partout avec lui son fardeau et sa fierté, son trésor et sa pensée, sur les tréteaux de Séville, dans les bagnes d'Alger, dans sa prison de La Manche, même dans son grenier de Valladolid. Elle est intéressante à connaître surtout, parce que non-seulement elle nous laisse deviner les rêves du poëte et entrevoir les luttes de l'homme, mais encore parce que, mieux que son livre, elle nous peint les hommes et la vie du temps, les vagabonds de la *Lampa,* les grands de la cour, les captifs barbaresques, les alcades et les *gitanos,* les comédiens et les juges, en haut les ministres et les favoris gardant pour eux seuls le fruit des sueurs du peuple et l'oreille du monarque, en bas les hidalgos et les soldats appauvris, obstinés, mais fidèles, croyant en Dieu, respectant le roi, et se drapant, pour tomber et mourir, les uns dans les plis du drapeau national, les autres, dans leur manteau en guenilles.

Aussi, espérant intéresser nos lecteurs en leur présentant l'homme dont ils ont certainement lu et goûté le livre, nous essayons de tracer aujourd'hui pour eux une esquisse nécessairement abrégée, mais précise de la vie de Cervantès, d'après les documents que nous avons puisés dans le *Dublin University Magazine,* revue irlandaise, et l'ouvrage de M. Em. Chasles : *Michel de Cervantès, sa vie, son temps,* publié à Paris.

Digitized by Google

Miguel de Cervantès y Saavedra naquit en 1547, à Alcala de Hénarès, antique cité espagnole avec un nom d'origine arabe (*Al Cala d'el Nahr*) : le château près de la rivière. Ses parents, Rodrigo de Cervantès et Léonor de Cortinas, avaient déjà trois autres enfants : Rodrigo, puis Andrea et Luisa, deux filles. De race pure de vieux chrétiens, de noble et ancienne lignée, ils se consolaient de leur état présent de gêne et d'obscurité, en se rappelant les beaux temps héroïques évanouis, les exploits chevaleresques de leurs ancêtres. Les Saavedras, robustes et intrépides montagnards de la Navarre, avaient jadis vaillamment combattu et repoussé les Maures, lorsqu'ils tendaient à s'établir au nord de l'Espagne. Ils avaient personnifié dignement la patrie chrétienne, héroïque et guerrière, qui inspirait à tous ses fils la même grandeur d'âme, la même abnégation stoïque, le même dévouement sans orgueil et sans arrière-pensée. Cervantès, vrai soldat chrétien, est un peu cousin du Cid, et il doit cette noble parenté au sang loyal et pur, aux fortes et fières vertus qu'il tenait de sa famille.

L'enfance du soldat-poëte fut obscure et pauvre, si pauvre que les parents de celui qui devait être un jour le plus beau génie des Espagnes, ne purent pas, faute de moyens, l'envoyer à l'université. C'était cependant une ville savante, que cette cité d'Alcala; elle possédait une université, dix-neuf colléges, trente-huit églises, des œuvres d'art et des collections scientifiques à profusion. Le cardinal Ximénès, qui y avait fait ses études, venait parfois y chercher la retraite et y prépara sa fameuse Bible polyglotte, en hébreu, syriaque, grec et latin. Mais le pauvre Miguel, qui n'avait pour tout bien que quelques maigres champs et l'épée de ses aïeux, ne fut point admis à ce grand banquet de la science, et, pour cette raison, eut plus tard beaucoup à souffrir des railleries et du mépris des bacheliers gourmés et des licenciés savants, qui lui reprochaient d'être ignorant, de n'avoir point de grades : « Il n'est pas des nôtres, — disaient-ils, — il n'est pas clerc. » Le moyen de tolérer un insolent qui s'avise d'avoir du talent sans permission de la faculté et du génie sans diplôme ! Cervantès leur répondait à ceci, demi-humblement, demi-railleusement, « qu'il admirait fort leur érudition, leurs citations grecques, leurs notes marginales, leurs degrés de docteurs et les compliments qu'ils s'adressaient réciproquement en latin, mais qu'en sa qualité de

Digitized by Google

paresseux, il ne jugeait pas nécessaire de chercher dans les auteurs ce que, sans eux, il pouvait bien dire, et que, lorsque l'on veut se moquer d'un ridicule ou signaler une absurdité, pas n'est besoin de latin ni de grec ; on peut le faire tout aussi facilement, tout aussi vaillamment, dans sa langue maternelle. » C'est encore à ces plats dédains, à ces jalousies niaises et mesquines qu'il répond, en écrivant dans la préface de son *Don Quichotte* :

« Hélas ! l'histoire de Don Quichotte est aussi nue qu'un roseau !... Ah ! si l'auteur pouvait, comme tant d'autres, citer en tête de son livre une litanie d'autorités par ordre alphabétique, commençant à Aristote et finissant par Xénophon ou Zoïle ! Mais le pauvre Cervantès ne peut rien trouver de tout ceci. Le voilà tristement assis, le papier devant lui, la plume derrière l'oreille, son coude sur la table, sa joue dans sa main, incapable de découvrir la moindre sentence profonde, la moindre savante bagatelle pour en orner son récit. Par bonheur, entre un intelligent et joyeux ami qui le réconforte en ce langage : « Cite hardiment, — lui dit-il, — et cite toujours. La première citation qui te tombera sous la main sera tout aussi bonne qu'une autre. « *Pallida mors æquo pede* » a bien son prix. Horace te servira dans tous les cas, non moins bien que les Saintes-Écritures. Par exemple : « Le géant Golias ou Goliath était un Philistin que le berger David tua d'un coup de fronde dans la vallée de Térébinthe, ainsi qu'il est relaté au livre des Rois, dans le chapitre où cette histoire se trouve. »

Mais, quoique Miguel de Cervantès grandît et dût rester définitivement sans grades ni diplôme, il ne fut pas, du moins, sans maîtres, et en eut deux, bien différents, comme les lecteurs vont le voir. Le premier fut un savant et excellent prêtre, Lopez de Hoyos, qui trouvait, dit l'histoire, un grand plaisir à développer l'intelligence des élèves bien doués par la nature. Le second fut un plaisant et vagabond acteur, Lope de Rueda, précurseur du grand Lope de Vega, qui, jadis batteur d'or à Séville, mais d'imagination fantasque et poétique, et bientôt lassé de son métier, errait de ville en ville, débitant au public curieux de l'entendre, ses joyeuses farces, ses scènes comiques et ses idylles en action, dont Cervantès vante ailleurs la grâce et la poésie. L'élève, du reste, nous a laissé une esquisse du théâtre et des moyens dramatiques de ce maître admiré et chéri.

Digitized by Google

La scène n'était qu'une grossière plate-forme de planches supportées par des tréteaux, au fond de laquelle se tendait un rideau fait d'étoffe aussi propre que possible. Derrière ce voile protecteur, les acteurs s'habillaient, et quelques musiciens cachés chantaient et exécutaient à l'occasion une ballade romantique. La troupe était généralement peu nombreuse, et les rôles féminins étaient invariablement remplis par des jeunes gens, comme sur tous les théâtres existant en ce temps-là. Tous les matériaux de la représentation étaient contenus dans un sac. En voici la liste à peu près complète : quatre jaquettes de peau de mouton, lacées de bandelettes de cuir doré, quatre barbes, autant de perruques, et quatre houlettes. Les comédies se composaient d'églogues ou colloques entre deux ou trois bergers et une bergère. Le divertissement était varié par des intermèdes, dans lesquels paraissaient presque toujours *la Négresse, le Rustre*, *le Fou*, ou *le Biscayen*, quatre personnages représentés par Lope, ainsi qu'une foule d'autres, avec la plus remarquable perfection et la plus heureuse facilité naturelle qu'on puisse imaginer.

Remarquons en passant que ces diverses influences contribuèrent beaucoup à donner au génie de Cervantès ce caractère si varié, si imprévu, si complexe. Par sa noble parenté et les traditions de sa famille, nous avons vu le jeune Miguel se rapprocher du Cid; par son goût prononcé pour la poésie et ses premières études dramatiques, le voici maintenant qui imite et rappelle Shakespeare.

Les pièces représentées par ce Lope de Rueda ne se composent pas uniquement, du reste, de scènes pastorales; en voici un fragment qui pourra intéresser peut-être nos lecteurs et qui rappelle vaguement quelques-uns des passages les plus caractéristiques d'une des comédies les plus célèbres du grand dramatiste anglais : *Taming of the Shrew*, « la méchante femme mise à la raison. »

Rueda lui-même, représentant un vieux paysan, las, mouillé jusqu'aux os, courbé sous le poids d'un fagot qu'il traîne, arrive à la porte de sa cabane; il appelle sa femme, qui a dû lui apprêter son souper. Sa fille, représentée par un jeune homme sans barbe, lui apprend que sa mère est allée aider une de ses voisines à dévider un écheveau de soie. La ménagère survenant, une violente bourrasque conjugale paraît sur l'horizon en même

Digitized by Google

temps qu'elle; le bonhomme demandant son souper et se plaignant de la longueur de son travail; la mégère, le rabrouant de la bonne façon et dépréciant par des railleries le fagot qu'il vient d'apporter. Mais la conversation tombe par hasard sur une petite plantation d'oliviers que le mari vient de terminer, et la senora Aguéda de Tornegano, oubliant sa colère, calcule déjà les profits considérables que ce champ pourra leur rapporter. Laissons parler les personnages :

La Femme. — Savez-vous, mon ami, à quoi je pensais justement? Dans cinq ou six ans d'ici, notre petite plantation produira cinq ou six fanègues d'olives, et si nous y mettons encore un pied de plus par-ci, par-là, nous aurons, dans vingt-cinq ou trente ans d'ici, un noble champ en plein rapport.

Le Mari. — Sans doute; il fera l'admiration de tout le voisinage.

La Femme. — Alors je cueillerai les fruits; vous les porterez au marché sur le dos de notre âne, et Menciguela (la jeune fille) les vendra. Mais, vous, ma fille, faites bien attention à ce que je vous dis : vous ne les vendrez pas un maravédis de moins que deux réaux de Castille le boisseau.

Le Mari. — Deux réaux de Castille !... Au nom de la conscience, un réal et demi serait déjà bien payé!

La Femme. — Taisez-vous, vieux grognard! C'est de la meilleure sorte d'olives, de vraies olives de Cordoue.

Le Mari. — C'est possible; mais même dans ce cas, un réal et demi est tout à fait assez.

La Femme. — Allons, donnez-moi la paix... Ma fille, vous m'avez entendue? Deux réaux de Castille; pas un maravédis de moins.

Le Mari. — Voyons, mon enfant... Combien vendrez-vous le boisseau d'olives?

La Fille. — Au prix que ma mère voudra.

Le Mari. — Je vous promets dès à présent, ma drôlesse, deux cents coups de lanière de cuir, si vous ne faites pas ce que je vous commande... Maintenant, dites-moi combien vous vendrez le boisseau?

La Fille. — Au prix qu'il vous conviendra, père

La Femme. — Comment? Qu'est-ce que j'entends?... Voilà pour votre « ce qu'il vous conviendra » (*Elle la frappe*). Voici pour vous; je vous apprendrai bien ce qu'on gagne à me désobéir.

Le Mari. — Laissez-la donc tranquille.

Digitized by Google

La Fille. — Ah ! ma mère, ma mère, ne me tuez pas ! (*A ses cris un voisin entre.*)

Le Voisin. — Qu'y a-t-il ? Pourquoi ces cris ? Pourquoi battez-vous cette pauvre fille ?

La Femme. — Ah ! seigneur, c'est ce vaurien, ce dépensier, ce prodigue, qui veut donner pour rien tout ce que nous avons. Il veut, je le vois bien, nous faire porter la besace... Des olives aussi grosses que des noix !

Le Mari. — Je peux bien jurer par les os de mes ancêtres qu'en ce moment elles ne sont pas aussi grosses que des grains de millet.

La Femme. — Je dis que si !

Le Mari. — Et moi, je soutiens que non !

Le Voisin. — Madame, vous plairait-il de rentrer un moment ?... Je parviendrai, je le crois, à accommoder la dispute. (*La femme entre dans la maison.*) A présent, mon ami, expliquez-moi votre affaire. Montrez-moi vos olives. Si vous en avez vingt fanègues, je vous les achète toutes.

Le Mari. — Vous ne comprenez pas... Le fait est que... voyez-vous... à dire vrai, les olives ne sont pas encore à la maison, quoi qu'elles nous appartiennent.

Le Voisin. — Cela ne fait rien... Il doit être facile de les apporter... Je vous les paierai à un prix raisonnable.

La Fille. — Ma mère dit qu'elle veut les vendre deux réaux le boisseau.

Le Voisin. — C'est un peu cher.

Le Mari. — N'est-ce pas, monsieur ?

La Fille. — Et mon père en demande un réal et demi.

Le Voisin. — Montrez-m'en un échantillon.

Le Mari. — Ah ! seigneur, il n'est pas même besoin d'en parler, j'ai planté aujourd'hui une petite haie d'oliviers. Ma femme dit que, dans sept ou huit ans, nous y récolterons bien cinq ou six fanègues d'olives. Elle doit les cueillir ; moi, je dois les porter au marché dans les paniers de notre âne, notre fille doit les vendre, et ne doit pas demander moins de deux réaux le boisseau. Elle dit oui, je dis non, et voilà toute l'histoire.

Le Voisin. — Une curieuse affaire, ma foi ! Les olives sont à peine plantées, et déjà votre fille a gémi et pleuré à cause d'elles !

La Fille. — C'est bien juste, allez, monsieur, ce que vous dites.

Le Père. — Ne pleurez plus, Menciguela. Voisin, cette petite fillette vaut réellement son pesant d'or... Allez mettre le couvert, mon enfant :

Digitized by Google

je vous achèterai un tablier avec le premier argent que je recevrai pour les olives.

Le Voisin. — Adieu, mon pauvre homme, allez faire la paix avec votre femme.

Le Mari. — Adieu, voisin. (*Il rentre avec sa fille.*)

Le Voisin, *seul.*— Il se passe vraiment des choses au-dessus de toute compréhension humaine. Ouf ! se quereller pour des olives avant qu'elles soient venues !

Tel est ce fragment assez curieux, qui n'est pas non plus sans offrir quelque ressemblance avec le *Pot au Lait* de la Perrette du fabuliste.

Les biographes de Cervantès nous apprennent que l'impression faite sur son esprit par les représentations de Rueda, fut également durable et forte. Le bon sens, la gaîté géniale et le talent d'observation du joyeux acteur le frappèrent tout d'abord et trouvèrent de nombreux points de contact dans sa nature si souple et si féconde. Or, Cervantès, ferme et fidèle comme le Cid, n'oubliait jamais ce qu'il avait une fois respecté et aimé. Bien des années plus tard, au temps de sa vieillesse, un jour qu'une compagnie assez nombreuse réunie autour de lui, discutait les mérites des divers acteurs du jour et ceux du théâtre espagnol à peine sorti de l'enfance, Cervantès, encore pénétré de ses anciennes impressions, n'hésita pas à revendiquer une brillante part de ces éloges pour son ancien maître.

« Je me rappelle avec bonheur, — dit-il, — avoir vu jadis le grand acteur Lope de Rueda, aussi distingué par son intelligence naturelle que par son talent mimique. Il excellait dans la pastorale, et, en ce genre, il n'est paru aucun acteur, dans son temps, ni depuis, qui lui ait été supérieur. J'étais alors un enfant, et je ne pouvais guère apprécier le mérite de ses vers, mais lorsque je me répète encore à présent quelques fragments de ses couplets, qui sont restés dans ma mémoire, je reconnais que je ne me suis pas trompé en lui accordant alors toute mon admiration. »

Mais l'esprit jeune et toujours ardent de Cervantès était, comme nous l'avons déjà dit, susceptible de toutes les impressions, désireux de toutes les gloires. Destiné à fournir une carrière agitée, diverse, soumise à mille hasards et semée de mille péripéties, il devait, avant de recueillir les lauriers du

Digitized by Google

poëte, conquérir de son sang ceux du soldat. Les bribes de savoir qu'il avait glanées on ne sait où, et sa remarquable facilité de style, l'avaient fait nommer secrétaire d'un cardinal italien. Il suivit, en cette qualité, son protecteur à Rome, mais bientôt las des travaux sérieux et du calme presque monastique de cette existence paisible et recueillie, il suivit l'exemple de son frère Rodrigo, qui s'était fait soldat et qui, à cette époque, combattait dans les Flandres. C'est dans cette belle carrière guerrière surtout, que son coup d'essai fut véritablement un coup de maître.

Avoir pour général Don Juan d'Autriche, pour drapeau la croix du Christ, recevoir le baptême du feu à la journée de Lépante, c'était, on l'avouera, jouer vraiment de bonheur. Cervantès ne s'épargna pas : de ce glorieux combat de la chrétienté, il remporta trois blessures, plus un bras cassé. Comprend-on ce que valait un bras pour l'auteur de Don Quichotte, pauvre et méconnu, pour cet humble artisan de la pensée, qui plus tard souffrit tant de son épaule froissée, de son avant-bras roidi, lorsqu'il écrivait dans sa sombre cuisine de Valladolid? Ce pénible début ne le dégoûta pas pourtant de cette belle carrière de dangers et de gloire, et de 1571 à 1578, nous le voyons constamment, sous les ordres de son illustre général, prendre part à toutes les expéditions qui ont lieu sur les côtes d'Afrique, et mériter d'éloquents certificats attestant sa bonne conduite et sa valeur morale, rédigés et signés de la main héroïque de Don Juan. Certes, nul mieux que Miguel de Cervantès ne pouvait célébrer les gloires de la chevalerie et en révéler aussi, hélas! les déboires et les déceptions. Une partie de ses récits futurs devait être,—on peut le dire,—écrite avec son sang; l'auteur avait réellement *vécu* bon nombre des épisodes de ses livres, et pour cette raison, on y sent palpiter le cœur, la vie, la vérité.

Bien différents, vraiment, étaient les temps d'alors de ces bienheureux temps d'aujourd'hui, où le feuilletoniste travaillant à la machine, où le poëte toujours inspiré, crée à volonté tel conte à l'eau de rose, tel poëme couleur de feu ou tel drame bien noir, selon les ordres de son directeur ou la *spécialité* de son libraire!

Mais les ennemis que Cervantès avait si souvent combattus en vainqueur devaient triompher à leur tour, et leur vengeance

Digitized by Google

fut terrible, lentement et savamment savourée. Dans une traversée de Barcelone à Naples, qu'entreprit Miguel le soldat en 1578, le vaisseau qui le portait fut attaqué par trois galiotes turques et capturé après une vigoureuse résistance, les défenseurs eux-mêmes, réduits à un fort petit nombre, tombant entre les mains d'un riche renégat d'Alger, surnommé Dali Mauri, ou l'Infirme, en langue arabe.

Les pirates d'Alger professaient à cette époque une habileté consommée dans leur commerce de chair humaine. Pour décupler les rançons qu'ils imposaient à leurs captifs, ils affectaient de se méprendre sur la naissance et le rang de ceux-ci, les élevant considérablement en dignité, leur prodiguant les respects et les titres, faisant, selon les paroles du docteur Sosa « de moi, pauvre clerc, un évêque *in plenitudine potestatis,* un secrétaire intime du Pape, un confesseur de la reine, etc. Ils allèrent jusqu'à m'assurer que j'étais resté à Rome, huit jours entiers, enfermé chez le Souverain-Pontife, et conférant avec lui des affaires de la chrétienté. » De même pour le service civil, l'armée, etc.; un pauvre garde-chiourme était transformé par eux en alcade ou corrégidor; un sergent, en général d'armée, etc. Aussi, comme il était aisé de le prévoir, toutes les tentatives qui furent faites pour rendre à la liberté Cervantès, restèrent longtemps sans résultats.

Son pauvre père, le vieil hidalgo navarrais, vendit en vain le modeste héritage paternel; vainement encore il y ajouta les plus modestes dots de ses deux filles, et fit passer à Alger cette rançon qui représentait tant de labeurs, tant d'espérances et tant d'amour.

La somme qu'il avait recueillie si péniblement fut repoussée avec dédain, comme insuffisante et mesquine, et ses deux fils, — car Rodrigo partageait la captivité de Miguel, — devaient longtemps encore gémir, courbés sous le poids de leurs chaînes.

Miguel ne fut pas longtemps l'esclave de Mauri. Un nouveau vice-roi d'Alger, Hassan, irritable et cruel, parvint au pouvoir et acquit bon nombre de captifs, qu'il enferma dans son bagne. L'esclavage, les fers, la faim, le mépris, les rudes labeurs, la misère, devaient faire, de ce bagne, un séjour de désolation. Les Espagnols exilés qui y pleuraient la patrie absente, y trouvèrent cependant deux puissantes consolations : la foi et la

Digitized by Google

poésie. Dans le grand nombre de ces esclaves, se trouvaient compris quarante prêtres, beaucoup d'entre eux esclaves volontaires, détail éloquent, exemple admirable, que malheureusement on ne connaît pas assez. Ces messagers d'espérance et de paix, ces apôtres de l'Évangile, procuraient chaque dimanche à leurs compagnons la consolation et les grâces de l'office divin; ils prêchaient, confessaient, donnaient la Sainte-Communion et administraient les malades. Ceci était pour l'apaisement de l'âme, mais, pour le divertissement de l'esprit, les captifs avaient Cervantès. Celui-ci arrangeait des *canzoneros*, composait des rondeaux et des stances, et les chantait courageusement, joyeusement encore, à la meule, à la rame, parfois même sous le bâton. Puis, aux approches de Noël, se rappelant les doux *mystères* de sa ville natale d'Alcala, et les joyeux enseignements de Lope de Rueda, son ancien maître, il organisait, aussi bien que la chose pouvait se faire, la crèche, l'étable, les troupes de bergers, l'escorte des rois mages, en un mot toute l'humble et divine scène de Bethléem. Une fois, tous les esclaves chrétiens faillirent être massacrés au milieu même d'une de ces représentations naïves, parce que les janissaires de garde au port avaient cru voir, dans un amas de brouillards, la flotte chrétienne venant arracher les captifs, entre les serres mêmes des pirates barbaresques.

Ainsi la mort planait constamment au-dessus des têtes de Cervantès et de ses malheureux compagnons. Mais notre poëte ne la redoutait nullement; loin de là, il semblait la braver, et elle se détournait de lui, le laissant fier et calme. Ces détails d'une captivité presque romanesque, d'une héroïque persévérance, sont sans doute déjà connus de la plupart de nos lecteurs. Cinq tentatives d'évasion qu'il avait combinées avec autant d'énergie que de prudence, échouèrent successivement, et cependant, sans être découragé par l'insuccès de la dernière, il recommençait à édifier un nouveau plan avec autant de fertilité d'imagination que de vigueur de caractère. Ainsi trompé si souvent dans son espoir, il conçut alors l'idée d'armer tous les captifs chrétiens d'Alger, qui s'empareraient de la ville et se délivreraient eux-mêmes, non plus dans l'ombre et par des moyens détournés, mais au grand jour et par la force. Est-il besoin de dire que l'ardent patriote, l'acharné conspirateur, se vit vingt fois au moment de subir les plus cruelles tortures? Ses

Digitized by Google

maîtres les pirates appréciaient à leur juste valeur son intrépidité et la noblesse de son caractère ; ils le craignaient plus à lui seul que leurs vingt mille captifs. « Quand l'Espagnol infirme est sous bonne garde, — disait Hassan, — je suis sûr des esclaves du port et de la ville. » Maintes fois, le bourreau, le maître menaça le pauvre manchot des supplices les plus affreux pour le contraindre à lui révéler les noms de ceux qui l'avaient aidé dans ses tentatives d'évasion avortées. A ces menaces, comme aux plus brillantes promesses, Cervantès ne répondit que par des refus dédaigneux. Mais, soit que les despotes les plus barbares eux-mêmes aient été frappés et comme intimidés par l'héroïque grandeur de ce caractère noble et simple, soit plutôt que la Providence daignât protéger une vie qui devait offrir encore de brillants exemples de résignation courageuse et de persévérants labeurs, Cervantès fut constamment épargné par les tyrans, et à son aspect, on vit souvent rougir leur front et tomber leur rage. Aussi Miguel, entouré de la confiance et du respect de ses compagnons de captivité, jouit-il constamment au milieu d'eux d'une position exceptionnelle. Frères de la Merci, marchands chrétiens, seigneurs turcs, renégats, tous, selon les paroles du témoin Pedrosa, reconnaissaient en lui une supériorité morale, et admiraient, d'un commun accord, sa bravoure et sa loyauté.

Cervantès, pendant sa captivité, avait songé à s'assurer un puissant allié, rien moins qu'un roi, pour le seconder dans son projet de révolte des esclaves. Le bruit s'était répandu, à cette époque, que Philippe II rassemblait une flotte pour entreprendre la conquête d'Alger. L'âme généreuse du poëte était toute prête à accueillir cette rumeur consolante, mais mensongère. Le pauvre captif ne se borna pas à espérer ; il conseilla et encouragea le souverain ; voici quelques fragments de la requête qu'il lui adresssa, par l'entremise de son secrétaire Matéo Vasquez, et qu'il avait certainement écrite avec toute son âme.

« Haut et puissant seigneur, que votre cœur s'enflamme de pitié et de colère !... La garnison, ici, est nombreuse, il est vrai, mais sans remparts, sans abris, sans force. Chaque chrétien se tient en alerte ; chaque musulman attend l'apparition de la flotte qui sera le signal du combat. Cette prison algérienne contient vingt mille chrétiens, mais la clé de cette prison est entre vos mains, si vous daignez la prendre. Nous tous,

Digitized by Google

les mains jointes, les genoux dans la poussière, le cœur gonflé de sanglots, le corps brisé par les tortures, nous vous conjurons, ô puissant roi! de tourner vos regards vers nous tous, vos sujets, qui gémissons ici... Que l'ouvrage courageusement commencé par votre glorieux père, soit achevé aussi par vos très-glorieuses mains. »

Mais ce n'est guère l'habitude des rois d'écouter la voix des poëtes, et ce n'est pas par l'intervention du monarque d'Espagne que le plus grand écrivain des Espagnes devait reconquérir sa liberté. Le vieux Cervantès, ramassant, épargnant et plaidant toujours pour son Miguel bien-aimé, était mort à la peine, pauvre père et pauvre gentilhomme. Mais sa veuve, sa fille Andrea, et son fils Rodrigo, déjà arraché à la captivité, car les barbares l'avaient estimé à un prix moins élevé que son frère le soldat-poëte, continuèrent son œuvre, qui fut enfin couronnée de succès. Les diverses sommes envoyées par la famille de Miguel au vice-roi Hassan, n'auraient cependant pas suffi encore, mais les Frères de la Merci étaient là heureusement, et leur supérieur, le bon père Gil, contribua largement, pour sa part, à la rançon du poëte. Que l'on regarde où l'on voudra, dans ces beaux temps de foi, de piété, de loyauté et de chevalerie, et l'on trouvera toujours un moine mêlé à chaque œuvre de dévouement, de miséricorde et d'amour.

Ce fut en 1580, après deux ans entiers de captivité, que Cervantès fut rendu à sa famille. Il emportait avec lui, en quittant Alger, divers certificats donnés par les personnages les plus distingués qui gémissaient alors dans les fers des barbaresques, et qui attestaient tous, à l'envi, que Miguel de Cervantès y Saavedra avait gardé constamment, pendant son temps de dur esclavage, la loyauté du gentilhomme, la fierté du soldat, la charité et la pureté de mœurs du chrétien.

Par une modestie bien rare chez les hommes de demi-talent, mais habituelle et charmante chez les hommes de génie, Cervantès se garda bien d'exploiter les souvenirs *à sensations* qu'avait dû lui laisser son pénible esclavage; il ne raconta pas même une seule de ses nombreuses et dramatiques aventures lorsque, plus tard, il écrivit, dans le *Don Quichotte*, son fameux épisode des captifs d'Alger. Il n'y fait de lui-même qu'une mention incidente et passagère, se bornant à ces simples mots, qu'il met dans la bouche de son captif : « Je pourrais, en vérité,

Digitized by Google

vous raconter bon nombre d'étranges choses faites par un soldat nommé Saavedra. Elles vous intéresseraient et vous surprendraient peut-être, mais je crois plus convenable de reprendre mon récit. »

Cervantès avait raison de ne point escompter ses vertus et ses souffrances au profit de son éditeur; ses actions de soldat, de gentilhomme et de chrétien l'avaient placé assez haut pour qu'il n'eût pas besoin de se faire un piédestal de son livre.

A son retour dans sa patrie, Miguel ne vit d'abord autour de lui que ruine, abandon, amertume et deuil. Son père était mort; sa mère et ses sœurs avaient peine à vivre du travail de leurs mains; son frère était à l'armée; ses anciens amis l'avaient oublié ou n'existaient plus. Et cependant c'était avec l'espérance dans le cœur, avec des larmes de bonheur dans les yeux qu'il avait revu et salué sa belle terre d'Espagne, car nous pouvons lui attribuer, sans crainte de nous méprendre, les impressions de joie et de suprême reconnaissance que nous transmet si éloquemment son captif algérien.

« Nous tombâmes à genoux et couvrîmes de baisers notre sol natal, tandis que nous élevions vers le ciel, en remerciant Dieu, nos yeux baignés des larmes les plus respectueuses et les plus douces. La vue seule de notre Espagne bien-aimée avait suffi pour nous faire oublier tout ce que nous avions souffert. Ou plutôt, il nous semblait que ces souffrances avaient été endurées par d'autres que nous-mêmes, tant il nous paraissait doux de reconquérir notre liberté. »

Mais ce n'était pas seulement dans la famille, dans la maison, que Cervantès trouva le trouble, la ruine, la décadence. Le mal était plus répandu, plus général, plus navrant; il s'étendait à la nation, à la patrie, et voici ce que le poëte *aux yeux divins*, pour parler comme l'antiquité grecque, ce que le moraliste clairvoyant aperçut à travers cette imposante splendeur et cette apparente unité de la grande monarchie espagnole :

« Rien qu'une confusion bruyante et orageuse : des favoris qui singeaient les hommes politiques, des diplomates austères doublés d'écrivains galants; d'un côté, le monde social des alcades et des corrégidors, gens de loi; de l'autre, le monde extra-social des bohémiens et des filous, gens de corde; entre les deux, le monde hybride qui a fourni des

Digitized by Google

types si nombreux aux romans espagnols, où se pressaient et fraternisaient les réfugiés, les déserteurs, les renégats, les alguazils, les apothicaires, les valets, les sacristains, avant tout, gens de bourse.

« La misère, qui augmentait chaque jour, augmentait chaque jour aussi l'esprit d'aventure et créait, en quelque sorte, de nouvelles classes d'individus. Les meilleurs soldats de l'Espagne s'exilaient aux Indes; les plus aventureux de ses trafiquants hardis et de ses joueurs ruinés se jetaient sur les États barbaresques, et les peuplaient de renégats. Enfin, les *hidalgos* appauvris formaient à eux seuls une nombreuse classe de pauvres honorables. Ils supportaient, avec un stoïcisme vraiment espagnol, les misères de l'honneur uni à la pauvreté, vivant et mourant silencieux et fiers, mais à charge à eux-mêmes et inutiles à la patrie. »

Ce type de l'hidalgo gourmé et troué a été admirablement saisi par Cervantès dans une de ses esquisses humoristiques. Peut-être, hélas! notre auteur avait-il eu, tout près de lui, dans sa propre famille, un modèle tout préparé pour le vigoureux tableau qu'il a peint.

« Voyez le *hidalgo* sortir de chez lui l'œil aux aguets, la mine inquiète. Son humeur soupçonneuse le porte à croire que chacun sait parfaitement que ses souliers sont rapiécés, son chapeau terni par la sueur, son manteau râpé et son estomac vide. Avant de sortir, il a bu un grand verre d'eau, les portes étant bien closes, et maintenant il se sert à dessein de son cure-dents, véritable instrument de déception, exhibition douloureuse et illusoire qui est devenue à la mode, parce que c'est le suprême bon genre de paraître avoir dîné. »

Après l'hidalgo, c'est le brigand, le vagabond et le bohémien qui se rencontrent le plus souvent dans les esquisses humoristiques de Cervantès, et leur donnent leur cachet éminemment local et pittoresque. Le nombre en était alors considérable en Epagne; ils se trouvaient hors de toute proportion rationnelle avec la population honnête et sédentaire, et ils formaient entre eux une association compacte et formidable, unie par les liens de la plus étroite confraternité.

Il n'est presque point question de la population commerçante et industrieuse de l'Espagne, dans les livres de Cervantès ou dans ceux qui traitent de l'histoire de son temps. Ces deux classes, pauvres, laborieuses, obscures, faisaient peu parler

Digitized by Google

d'elles, ce qui est le privilége exclusif des mérites modestes et des humbles vertus. En revanche, l'orgueil, la hauteur, le faste et les ridicules façons des grands ont fourni d'abondantes matières à maintes pages de satire brillante, facile et heureuse, tandis que la bonté d'âme et la simplicité des gentilhommes résidant sur leurs terres ont reçu de notre écrivain les honneurs d'un témoignage mérité et judicieux.

La classe des magistrats n'était pas alors, semble-t-il, pure de tout alliage, et composée uniquement de savants et d'hommes justes. C'est à son sujet que souvent la verve de notre auteur s'allume et son style s'égaie. Nous ne pouvons assez nous réjouir de ce que l'écrivain ait bien voulu laisser à la postérité tristement ignorante, les portraits naïfs de quelques-uns de ces honorables dépositaires de la loi : « Souvent l'alcade—dit Cervantès, — ne sait pas lire, mais pourvu qu'il ait quelques pouces de graisse de vieux chrétien sur les côtes, tout le monde est content, cela suffit. » On sait que ceux qui étaient d'ancienne origine chrétienne, étaient seuls admissibles aux emplois en Espagne.

Dans l'intermède intitulé l'*Élection des alcades de Daganzo*, Cervantès passe en revue les diverses qualités personnelles exigibles de celui qui remplira cet honorable poste. Un électeur propose Juan Verrouil, et fait ainsi l'éloge de son mérite distingué :

« Dans tous les cas, Juan Verrouil possède le goût le plus fin, le discernement le plus exquis. L'autre jour, en buvant un verre de vin avec moi, il me fit observer que ce vin avait une saveur de bois, de cuir et de fer. Eh bien ! quand nous eûmes vidé la cruche, savez-vous ce que nous y trouvâmes ?... Une clé attachée à un petit morceau de bois par une petite longe de cuir !

« Le Secrétaire. — Admirable habileté, rare génie ! Un tel homme pourrait gouverner Halanis, Cazalla et même Esquivias. »

Ce candidat est déjà hors ligne, n'est-il pas vrai ? Mais attendons les autres. François de Humillos est considéré comme le plus capable de remplir ce poste d'honneur, parce que nul, aussi proprement que lui, ne ressemelle une botte. Miguel Jarret tire de l'arc en perfection, et les flèches qu'il lance atteignent l'aigle dans son vol. Pietro Zaba sait tous les couplets de la ballade des Chiens d'Alva, sans en oublier un seul ; mais en définitive,

Digitized by Google

c'est Humillos qui l'emporte, car il sait les quatre prières par cœur, et a l'habitude de les réciter quatre ou cinq fois par semaine.

Les tableaux sont vifs et, lorsqu'on les a lus, on conçoit une idée assez peu respectable des magistrats d'alors. Mais tout grotesques qu'aient été leurs types, quelque mal rétribué et peu considéré qu'ait été leur emploi, ils vivaient néanmoins aux dépens des contribuables, craints par leurs administrés, soutenus par le gouvernement, et le pauvre poëte, dans son isolement et sa misère, se fût parfois trouvé trop heureux d'obtenir la place et les gages de ces juges connaisseurs en vins, de ces magistrats ressemeleurs de bottes, qu'il connaissait et qu'il peignait si bien.

Miguel, de retour au pays, n'avait rien à faire ; par conséquent, il se refit soldat.

La guerre éclata alors entre l'Espagne et le Portugal ; elle dura trois années, et Cervantès, conduit à Lisbonne par le sort des armes, y sentit se réveiller sa verve poétique, sous l'influence souriante et douce du beau ciel lusitanien. Ce fut dans cette ville qu'il composa la plus charmante de ses idylles, qu'il esquissa la plus gracieuse de ses figures poétiques et pastorales : sa *Galatée*. De là, il retourna à Madrid, et y fit quelque chose de pire qu'une comédie douteuse ou un poëme fade, le pauvre écrivain sans ressources, le pauvre poëte isolé : il s'y maria, épousant, qui pis est, une demoiselle noble, prétentieuse et pauvre. Pas n'est besoin de la dépeindre plus longuement ; son nom seul en dit assez : Dona Catalina de Balacios y Salazar y Vomediano. Elle était née à Esquivias, où le mariage fut célébré le 12 décembre 1584, et elle apportait comme dot à notre pauvre auteur, une demi-douzaine de poules, spécifiées dans le contrat, plus quelques acres de terre.

La dot de l'épousée était mince ; les ressources du noble époux furent plus minces encore. Pour subvenir à ses frais de ménage, Cervantès eut d'abord recours... à la littérature... O illusion des illusions !... D'abord le succès lui sourit... quelques jours.

Il publia *Galatée*, il écrivit pour le théâtre. Mais bientôt parut Lope de Vega, l'aïeul et le maître de Corneille, le grand Lope. A la voix de sa muse théâtrale, largement et puissamment inspirée, on accourut, on délaissa la muse humble et tendre de

Digitized by Google

Cervantès, avec ses champêtres pipeaux. Alors le chantre de *Galatée*, réduit à l'oubli, à la misère et ayant un ménage, un ménage pauvre à traîner après lui, fit taire son orgueil de vieux chrétien, de soldat et de gentilhomme, et consentit à accepter, pour vivre, un emploi plus que modeste de commissaire des impôts, une variante des fonctions modernes de percepteur ou collecteur des contributions.

Certes, le labeur était humble et presque humiliant, avec ses exigences de sévérité rigoureuse et de régularité presque mécanique. Mais d'autres nobles esprits encore se plièrent sans murmurer à la loi de leur destin, et firent de leur vie deux parts : l'une pour les occupations serviles, l'autre pour les doux loisirs de l'esprit, précieux et rares, mais toujours chers. Reboul soignait les pains au lait et les miches de ses clients avant de laisser errer son âme dans les régions pures où il voyait s'envoler les enfants et sourire les anges. Jasmin avait encore sur les lèvres les refrains de l'*Aveugle* et du *Jeune Maçon*, lorsqu'il ceignait le tablier blanc à son comptoir pour faire les barbes et friser les perruques. Burns sondait les tonneaux de whiskey et veillait à ce que le cabaretier voisin ne fraudât pas l'*Exchequer* des trois royaumes. Shakespeare apaisait les querelles des acteurs et s'inquiétait de ce que le moindre d'entre eux ne sortît pas à droite quand il devait sortir à gauche. Plaute, en tournant sa meule d'esclave, esquissait dans son esprit les caractères comiques du flatteur, de l'avare, du gourmand, et oubliait sa misère, sa peine et son labeur, lorsque, le soir, par son joyeux débit, il avait excité les applaudissements et les rires de ses frères esclaves.

Cervantès ne pouvait pas, à cette époque, par un excellent motif, connaître tous ces exemples consolants, mais en vaillant homme qu'il était, il se résigna à son sort et se mit à recueillir vaillamment les impôts... en nature?

Malheureusement notre poëte, qui avait la loyauté et la grandeur d'âme d'un gentilhomme espagnol, ne brillait pas par l'esprit de méthode et la régularité de ses comptes. La tâche difficile de collecter deux millions de maravédis dans le cercle de Grenade, lui ayant été confiée, il eut le double malheur de ne pas tenir très-exactement ses registres, et de confier une grande partie de cette somme à un marchand nommé Simon Freire, de Luna, qui s'était chargé de la remettre au trésor royal

Digitized by Google

de Madrid. Mais, peu de temps après, Simon Freire fit faillite et se sauva ; Cervantès fut naturellement alors seul responsable du déficit existant dans ses comptes. Le soldat de Don Juan, malgré ses glorieuses blessures, le captif de Hassan, malgré ses glorieux souvenirs de constance et d'intrépidité, fut jeté en prison, soumis à de fréquents et pénibles interrogatoires devant les cours de Séville, de Madrid et de Valladolid, soumis à quelque chose de pire que tout cela : aux tracasseries, aux rigueurs mesquines et inintelligentes d'une bande de magistrats sans doute ressemeleurs de chaussures ou connaisseurs en vin, les alcades d'Argamasillas, petite ville de la Manche. Cervantès ne les oublia point et s'en vengea dignement en les immortalisant dans son *Don Quichotte*.

Ce fut à cette époque, au milieu des humiliations les plus pénibles, des soucis les plus cuisants et des embarras les plus cruels, qu'il conçut le plan de ce magnifique ouvrage, et que l'ayant commencé en prison, il en termina la première partie de 1594 à 1603, années de luttes, de misère et d'épreuves sans fin qui, dans la vie de notre héros, sont restées fort obscures.

Le plan de l'auteur n'était pas tracé au hasard ; son but était nettement caractérisé d'avance. Cervantès aimait son pays, et au milieu de ses luttes guerrières comme de ses combats avec la gêne et la pauvreté, il n'avait cessé de rêver une Espagne selon son esprit et son cœur, chrétienne, victorieuse et forte d'un côté, intelligente, studieuse et sensée, de l'autre. Ses premières espérances de gloire et de rénovation avaient été cruellement trompées ; l'épée de l'Espagne remise au fourreau, se rouillait chaque jour davantage ; le roi Philippe n'avait pas répondu à l'appel du chrétien captif. Mais Cervantès conservait encore l'espoir d'être entendu alors que, pour réformer le caractère et le goût de sa nation, il parviendrait, par la force de son génie, par l'entrain de sa verve, par le charme de son *humour*, à captiver les esprits, à renouveler, en quelque sorte, les pensées de ses concitoyens. Ce fut dans ce but qu'il écrivit *Don Quichotte*.

A cette époque, les grands seigneurs, les courtisans, les gentilshommes, les dames, les clercs, les juges, les étudiants, tout ce qui, en Espagne, savait et aimait lire, ne lisait pas d'autres ouvrages que les romans de chevalerie. Les aventures les plus

Digitized by Google

vertigineuses, les exploits les plus romanesques, les inventions les plus déréglées de héros invulnérables et de princesses captives, de nains et de géants, de magiciennes et d'enchanteurs, d'armes de diamant et de palais de fées, captivaient seules ce public enthousiaste, passionné, ignorant, chez lequel l'imagination était égarée, le goût corrompu, et qui n'avait jamais été mis au régime de la bonne et saine littérature. Le roman d'*Amadis de Gaule*, le premier et le meilleur de ces sortes d'épopées en prose, composé en 1408 par Vasco da Lobeira, à Oporto, avait donné naissance à une postérité innombrable. Mais les Amadis avaient beau naître les uns après les autres, et recommencer éternellement le même cercle d'aventures, et sourire aux mêmes belles, et pourfendre les mêmes géants, le public ne se lassait pas, et accueillait au contraire avec un engouement de plus en plus puéril ces œuvres extravagantes, sans style, sans verve et sans génie. Une anecdote rapportée par le biographe de Cervantès peint au vif l'étrange empire que de telles lectures exerçaient alors sur l'esprit du public des Espagnes. Un gentilhomme rentrant un jour chez lui, trouva sa femme en pleurs : « Qu'avez-vous donc, ma chère? Avez-vous appris quelque fatale nouvelle? — Hélas! — murmura-t-elle en fermant le livre qu'elle tenait à la main, — Amadis est mort! » Un autre gentilhomme, Simon de Silveira, à peu près à la même époque, jurait sur l'Évangile qu'il croyait fermement et positivement à la vérité de l'existence d'Amadis et à ses aventures.

Cet engouement bizarre de la société espagnole peut paraître au premier abord exagéré et incompréhensible. Pourtant la France en éprouva un semblable, à une époque plus rapprochée de nous, pour les romans héroïques de Mlle de Scudéri et les romans pastoraux d'Honoré d'Urfé. Ainsi que les *Amadis* et les *Esplandian*, les *Cyrus*, les *Clélie*, les *Astrée* purent se flatter d'avoir captivé toutes les imaginations, dominé tous les esprits d'un grand peuple. Un siècle plus tard, — comme si toutes les nations marchant à la tête de la civilisation européenne devaient passer successivement par la même crise littéraire, — l'Angleterre tout entière palpitait de terreur, soupirait d'émotion et répandait des larmes, à la lecture des romans moraux et larmoyants de Richardson, le père de *Clarisse* et de *Paméla*. On raconte que vers la fin du XVIIIe siècle, une foule d'honnêtes artisans de Windsor se réunissaient chaque soir dans l'atelier d'un

Digitized by Google

de leurs camarades, forgeron, pour s'entendre lire les émouvantes aventures de cette dernière héroïne. Lorsqu'on fut arrivé au terme de cette longue lecture, et que la vertueuse Paméla fut enfin sortie triomphante de toutes ses épreuves et délivrée de tous ses maux, la joie générale fut si vive et si sincère que tous les lecteurs en corps coururent à l'Église, et en sonnèrent les cloches en l'honneur de Paméla !

C'était donc contre ces misérables ouvrages totalement dénués de sens, de vérité, d'invention et de goût, propres à n'enfanter que des songes et des chimères, et souvent même ébranlant les principes moraux des lecteurs par des images dangereuses et des exemples pernicieux, que Cervantès entreprit, en composant son *Don Quichotte*, de provoquer une réaction salutaire. Il avait commencé cet ouvrage en prison, ainsi que nous l'avons dit déjà; il en termina la première partie vers 1603 à Valladolid, où Philippe III résidait avec sa cour, et où le pauvre auteur s'était établi avec sa famille. M. Chasles, son biographe, nous donne le tableau suivant de l'obscure habitation où s'écoulèrent les heures de travail et les derniers jours du pauvre homme de génie :

« Il y a à Valladolid une maison d'aspect misérable, étroite et basse, resserrée entre les cabarets d'un faubourg et le lit profond d'un torrent desséché nommé Esguéva. C'est là que Cervantès vint habiter en 1603, dans la 57e année de son âge. J'ai visité avec une émotion impossible à décrire cette misérable habitation qui s'élève maintenant en dehors de la cité, et qui n'est distinguée des autres ni par le plus modeste monument, ni par l'inscription la moins fastueuse. Un escalier aux marches rongées, creusées, conduit aux deux uniques chambres qu'occupa Cervantès. Dans l'une d'elles, celle qui renfermait son lit, le plafond est bas, noirci et soutenu par des poutres saillantes. Dans l'autre. sorte de misérable cuisine dont la fenêtre s'ouvre sur une mer de toits et de pignons voisins, se trouve encore le *cantarelo* de la maison du poëte, pierre plate avec trois trous circulaires pour contenir les cruches à eau. C'est là que Cervantès vivait avec sa femme Catalina, sa fille Isabelle, alors âgée de vingt ans, sa sœur Andréa, sa mère Constanza, une parente plus éloignée, dona Magdalena, et plus tard, une servante, qui vint augmenter la famille. Où pouvaient-ils dormir tous?... Quels que fussent leurs arrangements, ils travaillaient et végétaient tous ensemble. Valladolid, adopté

Digitized by Google

comme résidence par le roi et le duc de Lerme, était alors encombré, comme Versailles le fut plus tard, par une foule de grands seigneurs, de généraux et de brillants gentilshommes. Il y avait là quelques ressources pour la famille du poëte; les femmes brodaient des manteaux de cour; le marquis de Villafranca, un des amis de Cervantès, eut son habit de gala confectionné par les nobles brodeuses. Quant à Cervantès lui-même, il tenait les livres pour quelques marchands, réglait les comptes de ménage des personnes de qualité et surveillait les débats de son long procès avec le gouvernement. Ce fut dans cette sorte de cuisine, misérable et obscure, qu'il composa la préface de cet ouvrage qui avait été une œuvre d'amour dans tous les détails de sa composition, et pour lequel il avait employé toutes les forces de son génie. Là, durant les longues soirées, tandis que les femmes faisaient voler leurs aiguilles au-dessus des précieuses étoffes de moire et de velours, il écrivait sur un coin de la table de bois grossier, voyant son grand ouvrage approcher chaque jour de sa fin, et éprouvant de continuelles alternatives de crainte et d'espérance, car lui-même était oublié, inconnu alors, n'ayant rien publié depuis sa *Galatée*, douce et ingénieuse critique de la pastorale de ces temps, qui avait paru vingt ans avant la publication de *Don Quichotte*. »

La misère et l'étroite dimension du logis font seules ici ombre au tableau. C'étaient sans doute les seuls désagréments qui se fissent sentir à la famille du poëte. Autrement, il est facile de s'imaginer combien les heures de la veillée auraient passé courtes et légères sous ce toit ami, lorsque le poëte parfois lisait tout haut quelque fragment des aventures du Don, ou quelque scène de ses comédies, tandis que les femmes assises près de lui, silencieuses, attentives et réservées, l'écoutaient avec intérêt ou faisaient entendre de joyeux éclats de rire aux naïves fourberies des héros de théâtre ou aux comiques mésaventures du pauvre chevalier.

Mais cette obscurité outrageante et cette misère noblement supportée devaient avoir un terme. La première partie de *Don Quichotte* parut en 1604; bientôt elle acquit un degré de popularité que nul ouvrage espagnol n'avait atteint jusqu'alors et qui plaça immédiatement son auteur au nombre des hommes les plus célèbres de sa patrie.

Cependant bien des amertumes encore devaient se mêler à ce

Digitized by Google

triomphe si longtemps attendu, venu si tard, dernière consolation de la vieillesse du poëte. Ceux qui, jusqu'alors, s'étaient contentés *d'ignorer* l'auteur, cherchèrent à se dédommager, lorsque ce majestueux dédain ne leur fut plus permis, en critiquant obstinément son ouvrage. Il nous est pénible de trouver un homme de talent, un beau génie, parmi les adversaires et les ennemis de Cervantès ; il faut cependant l'avouer : même alors, après un intervalle de vingt ans, Lope de Véga n'avait point pardonné à l'auteur du *Siége de Numance* leur ancienne rivalité théâtrale. Quoique le grand auteur dramatique affectât en public une conduite bienveillante, amicale même à l'égard de Cervantès, il ne négligea jamais l'occasion de lui nuire en particulier. De plus, ses disciples, renchérissant encore sur les sentiments du maître, et irrités par une critique sage et modérée que Cervantès avait faite des œuvres du fécond dramaturge, saisirent, pour le persécuter, toutes les circonstances que leur offrit leur ingénieuse méchanceté ou quelque simple hasard. L'un d'eux poussa la malice et l'audace au point d'écrire sous un nom supposé, une seconde partie au *Don Quichotte*, que son auteur avait abandonné à sa rentrée dans son château à la suite de ses premières aventures. Mais le bon goût, déjà renaissant, et l'opinion publique justement indignée firent, à bon droit, justice de cet acte impudent, et le *Don Quichotte* d'Avellanéda, tel était le pseudonyme que ce personnage avait pris pour ne point se compromettre, facilement reconnaissable par la grossièreté du ton, la pesanteur du récit, le manque de suite et de naturel dans les caractères, fut voué dès sa naissance à l'oubli le plus équitable, ou ne fut, depuis, mentionné parfois que pour être honni et condamné.

Toutefois, cette méchanceté lâche et misérable produisit une impression profonde et probablement funeste sur l'esprit si vif et si sensible de Cervantès. Le *Don Quichotte* apocryphe avait paru en 1614, deux ans seulement avant sa mort. Quoique l'auteur ainsi outragé fût alors accablé déjà par de graves souffrances dénotant sa fin prochaine, la publication de cette plate et vulgaire parodie fit sur lui l'effet d'une lointaine fanfare de guerre sur les nerfs du coursier, jadis vaillant, qui passant lentement et courbant la tête, tressaille soudain, se ranime, piaffe et agite sa crinière au soudain appel du clairon. D'une main déjà défaillante, il ressaisit la plume, il se tourna encore vers son héros favori ainsi travesti et outragé, et cette fois il laissa au

Digitized by Google

monde la seconde partie de *Don Quichotte* si réjouissante, si variée, si brillante, si diverse, où se succèdent tant de tableaux ingénieux, tant de narrations immortelles, depuis les noces de Gamache jusqu'au gouvernement de l'île de Barataria, depuis les aventures dans le château du duc, jusqu'au désenchantement de Dulcinée.

De l'année 1605, où parut la première partie de *Don Quichotte*, jusqu'à l'année 1614, où il publia la deuxième, Cervantès était momentanément revenu au théâtre, sa première passion. Dans la préface de ses œuvres dramatiques publiées en 1613, il nous exprime naïvement le plaisir qu'il eut à voir exécuter sur tous les théâtres de Madrid plusieurs pièces de sa composition, telles que le *Combat Naval*, les *Divertissements algériens*, la *Destruction de Numance*, (dans lesquelles, dit-il, j'étais le premier, je crois, qui se fût efforcé de représenter les pensées et les secrets sentiments de l'âme aux yeux des spectateurs), sans que personne interrompît les acteurs, ou leur jetât des pelures d'oranges ou de concombres, sans que personne sifflât, miaulât, ou fît le moindre bruit discordant. Mais — ajoute-t-il avec une franchise modeste et une candeur d'esprit admirables, en présence surtout des injustes persécutions auxquelles il était soumis, — j'abandonnai bientôt la littérature dramatique, car à cette époque parut ce prodige de la nature, cet homme merveilleux nommé Lope de Véga, qui devait être bientôt le souverain monarque de la scène. Il domina tous les acteurs et les rendit tous dépendants de sa volonté. Il remplit le monde de pièces de théâtre, finement et heureusement conçues, brillantes de génie et de bon sens, si nombreuses qu'elles remplissent plus de dix mille feuilles de papier de sa propre écriture, et, ce qui est une chose véritablement merveilleuse, il les vit représenter toutes ou, du moins, eut la satisfaction de savoir qu'elles avaient toutes été jouées. — Ce n'est pas seulement un noble esprit, c'est aussi un noble cœur que celui qui peut ainsi parler des succès d'un rival, rendre une justice si éclatante à un malicieux adversaire. Outre ses œuvres dramatiques, Cervantès publia vers le même temps ses douze *Nouvelles morales*, dédiées à son noble ami et protecteur, le comte de Lemos. Quelques-uns de ces courts et intéressants récits sont de véritables chefs-d'œuvre de verve, d'esprit d'observation pénétrant, indulgent et juste. *Dona Cornélia, Rinconet et Cortadille, la Boîte de verre du docteur, le Fatal*

Digitized by Google

mariage, la Petite bohémienne, Dialogue des deux chiens Scipion et Bragance, l'Amant généreux, la Dame anglo-espagnole, la Force du sang, le Jaloux, la Servante laborieuse, les Deux damoiselles, tels sont les titres des contes de ce volume, dans la préface duquel Cervantès nous trace son propre portrait, de ce style charmant dont il avait le secret, et qui est si attrayant de grâce, de naturel, de douce résignation et de gaîté. Il suppose qu'un ami devait lui présenter son portrait gravé pour servir de frontispice, mais que ce détail ayant été négligé, il se trouve obligé d'y suppléer par une esquisse à la plume : « Mon ami pourrait avoir écrit sous ce frontispice : La personne que vous voyez ici, avec un visage ovale, des cheveux châtains, un front uni et élevé, des yeux vifs, un nez aquilin mais bien proportionné, une barbe grisonnante qui, il y a vingt ans, était blonde, de grosses moustaches, une petite bouche, très-peu de dents (il ne lui en reste que six et encore fort mal placées, l'une ne correspondant pas à l'autre), un teint animé plutôt blanc que brun, une taille ni trop courte ni trop élevée, les épaules un peu courbées et le pas un peu lourd, cette personne, dis-je, est l'auteur de *Galatée,* de *Don Quichotte de la Manche,* communément nommé Miguel de Cervantès y Saavedra. Il fut soldat bien longtemps et a enduré cinq années et demie d'esclavage, pendant lesquelles il a appris à pratiquer la patience dans l'adversité. Il a perdu la main gauche d'un coup de mousquet à la bataille de Lépante et, quelque hideuse que cette blessure puisse paraître, il la considère comme honorable et belle, car il l'a reçue dans l'action la plus mémorable et la plus sublime que les siècles passés aient jamais vue, ou que les siècles futurs puissent égaler, c'est-à-dire en combattant à Lépante sous les étendards victorieux du fils de ce foudre de guerre, notre illustre Charles-Quint, de glorieuse mémoire. »

Un an après ses *Nouvelles,* Cervantès publia son *Voyage au Parnasse*, ingénieuse et piquante critique des auteurs de son temps, et dans lequel il se plaint gracieusement à Apollon de n'avoir pas même obtenu un simple tabouret dans cet Élysée des poëtes. Il commença ensuite son roman de *Persilès et Sigismonde,* dédié également au comte de Lemos, dont il écrivit la préface lorsqu'il était déjà arrivé au dernier degré de l'hydropisie qui devait bientôt l'emporter. Il reçut l'extrême-onction avant même d'avoir entièrement terminé l'avant-propos de ce

Digitized by Google

dernier ouvrage. A mesure qu'il approchait de sa fin, il répandait un plus doux esprit de patience, d'indulgence et de pardon dans les plus charmantes pages de ses ouvrages ; il ne répondait que par le langage de l'équité parfaite et de la modestie la plus naïve aux injustes attaques qu'il éprouvait de la part de la coterie des littérateurs de Madrid ; il prenait soin enfin d'effacer de ses œuvres les passages qui auraient pu lui causer quelque remords ou quelque trouble, lorsqu'il se les serait rappelés à son lit de mort. Aussi termina-t-il une vie rudement éprouvée, agitée, mais laborieuse et glorieuse toujours, par une mort paisible et chrétienne, arrivée le 23 avril 1616, le jour précisément où un autre puissant esprit avec lequel il a en commun maints traits de famille, s'éteignait bien loin de là, à Stratford-sur-Avon.

En effet, lorsque l'on compare Cervantès aux grands écrivains qui, comme lui, ont dominé, éclairé et étudié le monde et l'homme, on remarque que c'est avec Shakespeare et Walter Scott qu'il offre le plus de traits de parenté. C'est, en effet, la même souplesse de génie, la même étendue et la même puissance de conception, le même don d'observation exacte, de piquante *humour*, la même tendresse de cœur, la même sympathie large et facile pour la grande famille humaine. Au reste, son caractère ne présente nulle ressemblance avec celui du grand tragique anglais ; tous ses actes et ses écrits nous montrent l'auteur doué du caractère le plus aimable, de la plus attrayante modestie, en même temps que l'homme épris constamment du but commun à tous, sacré pour tous, et à plus forte raison encore pour l'écrivain, le soldat, le chef de famille et le gentilhomme : *le Devoir*.

Cervantès, vers la fin de sa vie, avait appartenu au tiers-ordre des *Trinitaires*. On l'enterra dans leur couvent, le visage découvert, selon l'usage. Les religieux ayant abandonné leur monastère en 1633, le lieu de sa sépulture demeura dès lors inconnu et malheureusement n'a pu être retrouvé depuis cette époque.

(*The catholic World*. — *Le Monde catholique*.) Et. M.

Digitized by Google

DE L'UNITÉ DANS L'ÉDUCATION DES FILLES.

(3e article. Fin.) (1).

Des moyens de l'éducation des jeunes filles appropriés à l'avenir de la femme.

D'après la revue que nous avons faite des situations possibles dans la vie de la femme, il est évident que dans toutes l'abnégation chrétienne lui est indispensable et est la base de toutes ses vertus pratiques. C'est donc à cette abnégation que l'éducation doit la former.

Voyons si les moyens en usage dans l'éducation publique ou collective sont propres à produire ce résultat.

Ces moyens sont : le règlement, la discipline, la surveillance et l'émulation. En les examinant dans leur action et dans leurs conséquences, nous verrons qu'ils sont nécessaires, mais qu'ils sont en même temps insuffisants et qu'ils ont leurs dangers.

Ils sont *nécessaires*. — Ils fondent et ils maintiennent l'ordre ; ils assurent la soumission extérieurement ; ils éveillent le goût et soutiennent le courage : sans eux, l'éducation publique serait impossible.

Ils sont *insuffisants*.— Ils n'ont d'action directe que sur l'extérieur ; ils n'agissent qu'en général ; ils s'adressent à la masse des élèves ; ils ont besoin d'être appuyés sur des motifs surnaturels pour y faire pénétrer l'âme et renforcer la lettre par l'esprit : c'est en cela que s'affirme la supériorité de l'éducation religieuse.

Ces moyens ont en général un effet d'autant meilleur que *l'esprit de la maison* est bon : effet suffisant pour les natures simples et souples, mais qui ne peut atteindre le fond de tous les caractères.

Ces moyens sont encore insuffisants, parce qu'ils ne forment

(1) Voir les livraisons d'octobre et de novembre 1867.

Digitized by Google

et ne fortifient pas assez pour l'avenir. Ils ne sont, pour ainsi dire, que des moules, ou, si l'on veut, des aides, des appuis pour les bonnes habitudes. Comme ils ne peuvent revêtir un caractère de permanence, on ne doit pas trop compter sur eux.

Ils *ont leurs dangers*.— Le règlement, la discipline et la surveillance procurent, dans la pension, une vie douce et facile qui ne prépare pas assez la jeune fille aux devoirs et aux vicissitudes de la vie de la femme.

La *surveillance*, qui est, après le soin de la conscience, le moyen d'éducation le plus indispensable, peut, si elle est outrée dans sa manifestation, maladroite dans ses formes, si elle montre une défiance continuelle, exercer une compression fâcheuse; elle fait songer au mal plutôt qu'elle ne tourne les esprits vers le bien ; elle abaisse au lieu d'élever, affaiblit plus qu'elle ne fortifie, et devient une chaîne au lieu d'être un guide.

Est-elle même ce qu'elle doit être, incessante mais prudente, la surveillance du pensionnat accoutume la jeune fille à savoir que l'œil humain la suit toujours et partout pour lui décerner le blâme ou l'éloge : cette pensée la détourne du souvenir de l'œil de Dieu, et ses actes et sa volonté ne sont plus assez dirigés par les motifs surnaturels. Sa personnalité est toujours en jeu et toujours protégée; justice lui est rendue en tout. Elle voudrait qu'il en fût ainsi toute sa vie; or, combien l'avenir trompe ce désir !

L'*émulation* est, de tous les moyens d'éducation, le moins noble. C'est trop souvent une occasion de vanité, de gain pour l'égoïsme, une cause d'envie et de jalousie, et le contre-pied de l'abnégation. L'émulation substitue l'amour du succès à l'amour du devoir et du travail, la gloire au mérite. Plaçant l'élève dans des alternatives d'espérance et de crainte, elle devient un sujet d'agitation nerveuse, de surexcitation fébrile qui exalte l'imagination et concentre la sensibilité sur soi-même. L'émulation contribue donc à développer certains penchants que l'éducation des filles ne saurait trop combattre, leur sexe étant déjà naturellement porté à l'agitation, à l'exaltation, à l'illusion, à la vanité, à une sensibilité excessive, et destiné à des fonctions physiques et morales qui réclament le calme, la modération, la force du corps et de l'âme, la modestie et l'abnégation.

L'émulation n'a pas seulement pour objet les luttes dans les études, elle s'étend aussi aux distinctions honorifiques de bonne conduite. Là, il y a encore plus de dangers, et par conséquent les maîtresses ont encore plus de ménagements à prendre et des précautions plus délicates à employer. Chez beaucoup de jeunes

Digitized by Google

filles, l'émulation fait que l'amour-propre usurpe la place de la vertu. Elles font des efforts en docilité, en douceur, en ordre, en piété, avec une intention vague de plaire à Dieu, mais bien plus encore dans l'espoir d'obtenir des récompenses flatteuses. Qu'en résulte-t-il? la vertu ne jette en elles que de faibles racines et l'amour-propre se développe incessamment. Rentrées dans leur famille, ces jeunes filles, n'ayant plus les mêmes stimulants, se prêtent trop au charme de la liberté; leur régularité se relâche, leur obéissance fait défaut, leur douceur et leur esprit d'ordre n'ont plus, à leurs yeux, de raison d'être, leur piété, qui n'était pas assez fondée en Dieu, s'ébranle. Les motifs qui les avaient animées en pension, ne les ayant pas assez élevées, ne les ont pas fortifiées; elles retombent dans la faiblesse d'une volonté sans vigueur, luttant contre des principes qui les condamnent et cédant à des penchants qui les entraînent.

Pour d'autres jeunes filles, l'émulation a des résultats plus désolants encore : ce n'est pas seulement la bonne opinion qu'on a eue d'elles en pension qui a produit leur vertu éphémère, c'est surtout celle qu'elles ont eue d'elles-mêmes, qui a nourri leur orgueil. Elles se sont crues des prodiges de piété et de vertu, des oracles dans leur famille, des modèles dans la société; elles se sont posées en prétendues *dévotes*, dédaigneuses, opiniâtres, méprisant les avis et se passant de guide. On a vu plus d'un exemple de ces conséquences déplorables.

Enfin, il y a des jeunes filles qui sont restées fidèles à la piété et à la vertu, mais qui ont eu toute leur vie à lutter contre un amour-propre des plus tyranniques, résultat de la fausse émulation dont elles s'étaient faites les esclaves. A mesure qu'elles avaient voulu acquérir l'humilité qu'on leur recommandait en pension, l'émulation était venue leur inspirer le désir du succès et leur faire goûter la joie du triomphe, la gloire de la distinction et le poison enivrant des éloges et des louanges; plus tard, dans la famille et dans la société, elles s'étaient senties avides d'approbation, leur susceptibilité avait fait leur tourment, et la coquetterie était devenue leur nouvelle émulation.

L'émulation, si périlleuse pour les jeunes filles ayant déjà atteint un certain degré de développement, ne présente pas les mêmes inconvénients pour les *petites*. Les enfants ayant peu de raison et d'attention, et beaucoup de paresse, ont besoin de ne pas être surchargées de travail, mais d'y être excitées; et l'émulation leur rend ce service. Elle est pour elles un attrait, un amusement qu'il ne faut pas cependant exagérer et qui exige, en tout cas, un grand discernement.

Digitized by Google

L'exception que nous admettons pour l'enfance peut s'appliquer aussi aux natures indolentes, à tout âge.

Il faut peut-être attribuer à l'exemple du bien que l'émulation opère dans l'éducation des garçons, l'usage qui s'en est introduit dans l'éducation publique des filles, auxquelles on a cru qu'elle serait aussi utile. La constitution physique et morale, ainsi que les carrières et la concurrence qui attendent les garçons, autorisent tous les moyens d'éducation qui les préparent à payer *publiquement* de leur personne, à surmonter toute timidité, à briser les difficultés et les obstacles, à tenter les grands efforts, à supporter les fatigues, à porter le succès et la gloire sans enivrement, et les échecs sans désespoir ; par conséquent, les concours, les tours de force de mémoire et d'intelligence (toujours en évitant l'excès), les examens solennels, les distributions de prix et les déclamations en public, leur conviennent. On ne peut en dire autant pour les filles. A la fin de l'année scolaire surtout, on les accable d'études, de répétitions et de concours démesurés, d'examens compliqués, qui leur suscitent une fatigue et une agitation aussi nuisibles qu'inutiles, que les maîtresses ne soupçonnent pas et que les parents qui ont quelque intelligence doivent déplorer profondément.

Il est encore un point imité de l'éducation publique des garçons et que nécessite peut-être leur pétulance : le silence ou la lecture pendant les repas. Outre que cet usage est contraire aux habitudes de la famille et de la société, où les femmes président les repas en s'y occupant du bien-être de leurs hôtes et en entretenant le côté moral de la conversation, il n'est pas moins opposé aux règles de l'hygiène pour les filles. Alors qu'une bonne partie de leur journée est déjà consacrée aux travaux intellectuels, il leur importe de n'avoir pas encore, en mangeant, l'attention tendue et préoccupée par une lecture plus ou moins intéressante, mais plutôt de se reposer et de s'égayer l'esprit. En famille, le temps du repas est celui du délassement et de la cordialité.

Une des preuves de l'insuffisance du règlement, de la discipline et de la surveillance, nous la puisons aussi dans le peu de bons résultats durables qu'obtiennent les prisons, les maisons de réforme et même celles de préservation, lorsque leurs habitants sont passés du régime de la contrainte à celui de la liberté. Autant le règlement du pensionnat est utile et nécessaire, surtout à l'âge où la raison n'a pas acquis tout son développement, autant il y a urgence d'exercer les jeunes filles à user d'une certaine liberté avec modération, de leur apprendre à se régler

Digitized by Google

elles-mêmes par la loi suprême de la conscience chrétienne. Des utopistes irréligieux prônent la liberté illimitée comme étant favorable à l'éducation des filles ! absurdité cruelle ! C'est lancer l'aveugle vers le précipice.

Un sage milieu, telle est la mesure de l'éducation de la famille. Il faut qu'à l'instar de celle-ci, l'éducation publique forme et fortifie la jeune fille qui devra, dans l'avenir, posséder tout ce qu'il est possible de jugement, d'énergie, de prudence et d'ordre pour régler et administrer un ménage et le personnel qui en dépend.

Les dangers du *règlement*, de la *discipline* et de la *surveillance*, sont moins graves que ceux de l'émulation ; mais ils ont aussi des effets qu'on regrette parfois toute la vie. Ils façonnent et n'améliorent pas ; ils dressent sans fortifier ; ils obligent à de bonnes habitudes sans les donner. La régularité générale qu'ils maintiennent dans le pensionnat accoutume à une tranquillité et à une facilité de vie qui font éprouver de la difficulté à supporter la vie réelle avec ses interruptions, ses irrégularités, ses contrariétés. L'élève, ses objets et ses actions sont, pour ainsi dire, *casés* dans les lieux, dans les heures, dans les faits, d'une manière uniforme, et circonscrits dans certaines limites, avantageuses sous certains rapports et regrettables sous d'autres. C'est ainsi que ces jeunes filles se trouvent souvent, par le règlement, empêchées de s'exercer suffisamment à la politesse, à la prévenance, à la complaisance, au support mutuel ; et qu'on trouve généralement les pensionnaires trop dépourvues de ces qualités, manquant d'initiative, d'activité, de souplesse de caractère, toutes choses que l'éducation publique devrait avoir pour objet de favoriser particulièrement.

Tout en laissant aux personnes compétentes la recherche de combinaisons propres à obvier à l'insuffisance et à parer aux dangers du règlement, de la discipline, de la surveillance et de l'émulation, en tirant tout le parti possible de leurs avantages incontestables, exposons ici quelques observations sur les faits mêmes de l'éducation publique, pratiquée d'une manière plus large.

Avantages de l'éducation publique.

Il est certain que les pensionnats dont l'organisation se rapproche le plus de l'éducation de la famille, échappent davantage aux inconvénients que nous venons de signaler.

Si l'éducation publique des filles était l'imitation de l'éducation de la famille, et favorisait les rapports des enfants avec

Digitized by Google

leurs parents de manière que l'attachement des jeunes filles envers leur mère ne s'affaiblît pas par la séparation, on pourrait conseiller l'usage de la pension pour le plus long laps de temps possible. Mais si l'on considère la rareté des relations domestiques et des jours de sortie, qui retrempent l'enfant dans l'atmosphère de la famille, les personnes expérimentées conseillent de ne placer la jeune fille en pension que pour les dernières années de son éducation, à moins que des circonstances fâcheuses ou exceptionnelles ne fassent pas incliner à l'éloigner plus tôt du toit paternel. En général, l'éducation publique ajoute à l'éducation de la famille quelque chose de viril et d'achevé. On peut affirmer qu'une femme qui a été en pension, ne fût-ce qu'une couple d'années, possédera certains avantages de caractère sur celle qui n'a reçu que l'éducation de la famille.

Lors donc qu'une jeune fille peut passer de la bonne éducation de la famille à la discipline d'un bon pensionnat, il est préférable que ce passage n'ait pas lieu trop tôt, c'est-à-dire avant quinze ou seize ans : à cet âge, l'éloignement momentané du foyer domestique est pour elle une douleur et un sacrifice qu'il lui est utile de sentir; c'est son premier pas dans les épreuves sérieuses de l'existence, un apprentissage de la vie en dehors des influences familiales, le frottement aux étrangers, un aperçu du monde en miniature. Bien préparée par l'éducation de la famille, la jeune fille entre dans l'éducation publique munie de tout ce qu'il lui faut pour en éviter les périls et en recueillir les bienfaits : sa conscience déjà formée, la met en garde contre toute contagion nuisible; l'amour et les habitudes de la famille sont fortement enracinés en elle; son séjour en pension n'est qu'une transplantation de courte durée; l'absence de ses parents et les relations sages et affectueuses qu'ils conservent avec elle, contribuent à lui faire sentir combien ils lui manquent, à les lui faire apprécier, à désirer l'époque de la réunion; elle leur revient, non transformée, mais fortifiée et améliorée. Il ne leur restera plus qu'à parfaire cette éducation, en la continuant dans une sphère nouvelle, mais par les mêmes principes.

Les femmes élevées au pensionnat apprécient toujours plus, en avançant en âge, les avantages de l'éducation individuelle combinée avec l'éducation publique. Ces deux éducations sont réciproquement le correctif et le complément l'une de l'autre : l'esprit personnel se modifie peu à peu par la vie en commun et par le frottement des caractères, et l'inconvénient d'être comme perdue dans la foule, est neutralisé par la sollicitude des maîtresses à étudier et à diriger les aptitudes saillantes et à corriger les défauts dominants de chaque élève.

Digitized by Google

Il s'ensuit que la surveillance, comprise de cette manière, n'a aucun des dangers d'une surveillance trop générale et qu'elle organise et consolide au contraire tout ce que le règlement et la discipline ont de bon. Tandis que ceux-ci lient en quelque sorte la volonté, la surveillance individuelle la manie pour l'aguerrir et l'assouplir; ils habituent à une vie trop uniforme et trop facile, alors que l'éducation individuelle ménage prudemment des privations, des contrariétés, des interruptions d'un exercice agréable pour un autre moins attrayant et imprévu, des obligations pénibles, de petits sacrifices; elle aide l'élève à se connaître elle-même, à se vaincre et à ne se décourager jamais; à expérimenter qu'il en coûte moins de se perfectionner que de se laisser aller à ses passions, et que la paix de la conscience que N.-S. promet aux siens, vérifie admirablement ces paroles : « Mon joug est doux et mon fardeau léger. » On peut appliquer à l'éducation des filles, ce que M. de Metz a expérimenté dans sa *Maison paternelle :* la puissance de l'action du cœur sur le cœur, de l'âme sur l'âme. C'est celle qui conduit le plus directement l'âme à Dieu. C'est ainsi que la maîtresse, s'emparant, pour ainsi dire, de l'élève, remplacera la mère, et que l'éducation publique acquerra le nerf principal de l'éducation de la famille; c'est ainsi que l'élève comprendra la maîtresse, l'aimera, goûtera sa direction et lui livrera, avec sa confiance, toute sa bonne volonté. Alors seulement s'effectuera l'*éducation de soi-même,* sans laquelle l'éducation extérieure n'est qu'un vain simulacre : de même que Dieu ne nous sauvera pas sans nous, l'éducation ne nous élèvera pas sans nous.

Cette méthode n'atteindrait pas complétement son but, si elle était insuffisamment employée, si ces rapports intimes n'avaient lieu qu'à certains jours et dans des circonstances convenues d'avance. Premièrement, cela ne répondrait pas à la nature même de l'éducation qui, ne s'opérant que lentement et par la réunion de beaucoup de menus détails se succédant chaque jour, exige que la direction particulière soit clairvoyante et fréquente. Secondement, cela ne répondrait pas non plus à la nature de l'élève : l'enfance a besoin d'abandon, de familiarité unie au respect; l'adolescence, d'épanchement; la jeunesse, de confiance, d'affection. Comment refouler tous ces instincts? Ou la contrainte sera nuisible, ou la jeune pensionnaire trouvera moyen de déverser sur une compagne le trop plein de son imagination et de son cœur, malgré le règlement et la surveillance générale.

Le silence obligé doit être compensé par des conversations

Digitized by Google

journalières bien surveillées. C'est un besoin de la nature du jeune âge, et aussi un des besoins de l'éducation. Outre les avantages qu'y trouve l'éducation morale, c'est encore un moyen puissant pour développer l'esprit, former le jugement, le goût, exercer l'élocution, la prononciation et l'accent. Voilà encore un point de ressemblance que l'éducation publique doit emprunter à l'éducation de la famille; elle possède tous les éléments pour le perfectionner et y ajouter de *vrais cours de conversation*.

Le règlement est prodigue d'heures pour l'instruction et il en est avare pour l'éducation morale. On a beau se reposer sur l'idée que, dans un établissement où règne *un bon esprit*, tout concourt à l'éducation morale; c'est vrai, c'est essentiel, mais c'est insuffisant. Il faut, en outre et surtout des leçons de morale générales et particulières, très-claires et très-complètes, qui non-seulement réforment et améliorent les élèves pour leur vie de pensionnaire, mais encore leur inculquent toutes les vertus dont elles auront besoin dans l'avenir pour remplir les devoirs et éviter les dangers qui les attendent dans la famille et dans la société. En les prémunissant *fortement* contre *l'esprit du monde*, en leur donnant *l'esprit d'enfants de Dieu*, on les mettra à même, si elles sont obligées de fréquenter le monde, de reconnaître, en posant le pied dans cet empire, qu'elles sont dans un pays ennemi et qu'elles doivent se tenir en garde.

On objectera peut-être que la culture individuelle peut avoir l'effet que nous avons signalé comme dangereux, celui d'accoutumer trop l'élève à ce qu'on s'occupe d'elle. Nous ne le pensons pas; autre chose est de se savoir observée par une surveillance et une émulation générales qui vous contrôlent en vous comparant à vos compagnes pour vous décerner le blâme ou l'éloge, et autre chose cet examen particulier, secret, maternel, qui découvre et nous révèle notre amour-propre, le combat avec douceur et ménagement, reçoit, acquiert ou ravit notre confiance, nous décide à faire des efforts pour nous corriger, nous amène à entreprendre l'essai de l'abnégation, et devient l'antidote de tous les effets nuisibles que peuvent produire les côtés défectueux du règlement, de la discipline, de la surveillance générale et de l'émulation.

On pourrait aussi objecter que la culture individuelle établissant une si grande intimité entre la maîtresse et l'élève, cette dernière s'attachera peut-être à la première autant ou plus qu'à sa mère. Nous renvoyons à ce que nous avons déjà dit à ce sujet, et nous ajoutons que l'expérience a prouvé que si la mère est

Digitized by Google

digne de la confiance de sa fille, elle la possédera d'autant plus que sa fille aura, en pension, goûté le charme de cette même confiance, apprécié l'appui d'une sage direction, et appris de ses maîtresses à dépouiller tout orgueil et à se défier de ses propres jugements. L'expérience a aussi prouvé que la jeune pensionnaire restée indépendante du caractère ou refoulée en elle-même, sera, à son retour chez ses parents, encore plus indépendante et moins communicative qu'elle ne l'était hors de chez elle.

Si l'éducation individuelle n'accompagne pas l'éducation publique, les maîtresses ne sont pas assurées de bien connaître leurs élèves et celles-ci courent grand risque de rentrer dans leurs familles sans être suffisamment améliorées.

Les bienfaits de la surveillance et de la culture individuelles font retrouver dans l'éducation publique un des plus précieux avantages de l'éducation de la famille : l'éducation directe, intime, continue, appliquée à toutes les dispositions et à leurs variations. De cette manière, la maîtresse devient une mère, à laquelle l'élève peut recourir à toute heure.

Quant au règlement, il serait possible de le rapprocher de l'éducation de la famille, en imitant davantage le genre de vie qui attend la jeune fille dans la famille et dans la société. On a reproché aux pensionnats dirigés par des religieuses de faire suivre à leurs élèves des règles ressemblant trop à celles de la communauté. Ce reproche n'est pas applicable aux religieuses éclairées et dévouées qui ont mérité la confiance de tant de familles. C'est aux parents à faire choix du pensionnat qui leur présente le plus de garanties. Dans les meilleurs, on voit que le règlement ne prescrit, pour les exercices de piété, que ce que les jeunes filles devront et pourront continuer aisément toute leur vie; — pour l'heure du lever, également; — de même pour la tenue pendant les repas : au lieu d'un silence forcé ou d'un feu-croisé de conversations bruyantes, l'autorisation d'une causerie modérée, entre les proches voisines, sous une surveillance et une direction qui forment les jeunes filles à toutes les règles du savoir-vivre, surtout à la bonté et à la prévenance envers leurs compagnes. Cette dernière qualité, si nécessaire à la femme, n'est pas toujours assez exercée en pension ; il conviendrait d'utiliser à cet effet les récréations, en les rendant à la fois actives, animées, délassantes, propres à l'amélioration du caractère et à l'exercice de la politesse.

Quant à l'émulation dans les études, on pourrait peut-être en diminuer les dangers pour l'amour-propre et pour la santé, en

Digitized by Google

la réduisant à des proportions fort modérées ; par exemple, à des examens *partiels* et *fréquents* qui ne porteraient que sur les généralités et sur les points saillants, en un mot sur les choses que nulle personne bien élevée ne devrait ignorer, et sur les branches les plus usuelles ; à de bons points *quotidiens*, dont les totaux constitueraient à la fin de l'exercice scolaire les divers degrés de préséance. De cette manière, les premières élèves seraient celles qui auraient travaillé avec le plus de régularité et de constance, et leur place ne serait plus usurpée par ces *prodiges* qui s'abandonnent à la paresse pendant la majeure partie de l'année et ne font des efforts qu'au moment des concours. Ce mode de distinction diminuerait aussi beaucoup les excès de fatigue et d'agitation, et assurerait les progrès réels ; on étudierait d'une manière plus favorable à la conservation de ce que l'on aurait déjà appris ; l'amour-propre des élèves plus douées de moyens intellectuels que d'application, n'aurait plus si beau jeu ; et les natures dépourvues de mémoire mais pleines de bonne volonté, ne seraient plus exposées aussi aux chances inégales, aux échecs et au découragement.

Pour ce qui est de l'émulation relative à la conduite, il serait à souhaiter qu'il n'y en eût pas d'autre que celle du témoignage de la conscience, du désir de plaire à Dieu, de causer de la satisfaction à ses parents, de mériter l'estime et la confiance de ses maîtresses et de ses compagnes ; et qu'on s'appliquât à mettre les vertus naissantes, à l'épreuve des contrariétés et des humiliations, avant de les reconnaître et de leur rendre hommage.

L'éducation de la famille possède un seul avantage que l'éducation publique ne peut imiter : les exemples de la mère, sa sollicitude infatigable au milieu de toutes les vicissitudes de la vie. Mais si l'éducation publique ne peut l'égaler sous ce rapport, elle a aussi des avantages qui lui sont propres, entre autres l'ordre et une certaine austérité de la vie qu'on n'atteint presque jamais au même degré sous le toit domestique ; et si elle y ajoute certaines coutumes et habitudes familiales, elle devient un bienfait inqualifiable, et pour les jeunes filles séparées d'excellents parents, et plus encore pour celles qui n'en possèdent point.

On peut conclure de ce qui précède, que plus le pensionnat reproduira l'idéal de la famille bien ordonnée, mieux il atteindra le but de son institution. Sous ce rapport, la première condition est de combiner, autant que faire se peut, l'éducation *collective* avec la culture *individuelle*, de manière à imiter la bonne mère qui s'occupe également de tous et ne néglige aucun de ses

Digitized by Google

enfants. Cette condition ne doit jamais être perdue de vue ni par les maîtresses, ni surtout par la supérieure ou la directrice qui a pour mission spéciale de leur donner l'impulsion.

Pas plus que la mère de famille, la supérieure d'un pensionnat ne peut faire tout par elle-même ; mais, comme elle aussi, elle doit tout contrôler et vérifier. Pour assurer la bonne organisation et la bonne administration de son établissement, elle a, autant que la mère dans la famille, ces deux obligations à remplir : bien choisir ses aides, et les surveiller sans relâche.

1° Les bien choisir, — c'est-à-dire consulter leurs *aptitudes* non moins que leur moralité et leur zèle. Une maîtresse, employée dans la spécialité qui lui est propre, en vaut dix autres ; dans le cas contraire, elle n'est que médiocre, quelque mérite qu'elle ait d'ailleurs ;

2° Les surveiller sans relâche. — Une directrice de pensionnat ne peut être assurée ni du bon choix de son personnel enseignant et surveillant, ni des progrès intellectuels et moraux de ses pensionnaires, qu'en jugeant à l'œuvre maîtresses et élèves. Autre chose est de connaître les maîtresses d'après leurs capacités, ou de les apprécier par l'application qu'elles en font dans la pratique. Que de personnes de talent seraient de mauvais professeurs ! que de femmes de haute vertu n'ont pas le don de former les autres à leur exemple ! Autre chose aussi est, pour la supérieure, de juger les élèves par le compte rendu de ses maîtresses, ou de le faire par la connaissance directe qu'elle en prend *souvent* elle-même. Elle assistera non-seulement aux examens, mais parfois aussi aux leçons ; elle y viendra, à l'improviste, interroger, examiner les cahiers, faire lire, exécuter une dictée, une lettre, un compte de ménage ; elle assistera même de temps en temps aux récréations, sans permettre qu'on suspende les jeux ou les conversations, dans lesquelles elle cherchera les indices dignes d'intérêt ; elle apparaîtra également au dortoir, au réfectoire, à l'infirmerie, partout ; elle fera, en un mot, comme la mère de famille qui visite sa maison de la cave au grenier, mais qui visite surtout les cœurs, par des conversations intimes où la confiance lui révèlera le véritable esprit de la maison.

De pareilles conditions manquent dans les établissements où la religion ne rappelle pas que chacun a besoin d'être contrôlé, soutenu, encouragé, et où n'existe pas le dévouement complet ; ils fascinent les parents par un règlement et une hiérarchie illusoires. Ceux-ci ne reconnaissent l'erreur dans laquelle la direc-

Digitized by Google

trice les a mis sur le compte de leur fille, qu'en voyant combien cette fille, sur laquelle reposaient leurs plus chères espérances, en a été victime, et jusqu'à quel point son éducation est manquée.

Que dire, par contre, de cette contradiction de quelques parents qui, après avoir fait donner à leur enfant l'éducation d'un pensionnat religieux, exigent qu'elle se dépouille de ce qu'elle y a acquis de solide et de pieux, et renonce même aux amitiés chrétiennes qu'elle y a contractées ; secours si précieux dans la vie ! Dans cette lutte des sentiments les plus intimes de l'âme, entre sa conscience et la satisfaction qu'elle voudrait donner aux désirs de ses parents, la jeune fille se sent contrainte, peu heureuse, sans appui. Si elle met en Dieu la confiance qu'elle ne peut accorder à ses parents, ils se plaignent de n'avoir plus le cœur de leur fille, tandis que c'est eux seuls qui s'en sont fermés l'entrée (1)...

L'éducation des pauvres ne peut être dirigée, en tous points, de la même manière que celle des riches, vu l'ignorance à peu près générale des parents ; on rencontre néanmoins, dans cette classe, des mères chrétiennes dont l'influence a aussi sa portée. L'éducation gratuite des enfants pauvres doit d'ailleurs reposer sur les mêmes bases que celle des enfants aisés et s'inspirer des mêmes principes. Elle doit embrasser la culture de leur âme, de leur esprit, et des soins hygiéniques, en rapport avec leur position et leurs dispositions. Les différences ne peuvent dispenser du respect qui est dû aux membres de Jésus-Christ, à la pauvreté qu'il a honorée et à l'enfance qu'il a tant aimée. Quoique les jeunes indigentes soient accoutumées aux inconvénients de la misère, on n'en doit pas moins les faire jouir, dans les écoles que leur ouvre la charité chrétienne, des bienfaits peu dispendieux de la propreté et du bon aérage des classes, de récréations accompagnées de l'animation et de la gaieté nécessaires à leur âge, de procédés maternels. Ce bien-être et ces joies seront peut-être les plus grands de leur enfance, leurs plus riants souvenirs dans l'avenir laborieux et pénible qui les attend, et les seules leçons de bonne tenue, d'ordre et de douceur que recevront ces futures femmes de ménage et mères de famille. Les maîtresses, en faisant aimer leur école à ces âmes simples, les attireront plus aisément vers la religion et vers la morale qu'elles leur enseignent.

L'éducation des pauvres est importante, car elle s'adresse

(1) Voir *La seconde éducation des filles*, par Alfred Nettement, et de l'*Éducation* par Mgr Dupanloup.

Digitized by Google

à la classe la plus nombreuse et aussi la plus aimée du Seigneur.

L'éducation des riches n'est pas moins importante, car une seule femme de la classe aisée peut avoir une immense influence sur ses égaux et sur ses inférieurs.

Mission des parents après l'éducation.

L'éducation proprement dite étant terminée, la mission des parents ne l'est pas. A la mère surtout appartient d'aider sa fille à conserver et à mûrir les fruits dé l'éducation reçue, et de la préparer à l'éducation sociale. Il importe qu'elle maintienne son autorité sur la volonté de sa fille et la surveillance de ses actions, tout en cessant de la traiter en enfant et d'en exiger une obéissance passive. Elle l'encourage à choisir un confesseur pieux et expérimenté, et à suivre sa direction. Elle lui facilite, par son exemple plus encore que par ses conseils, la fidélité aux habitudes de piété et l'exactitude à s'astreindre à un règlement de vie, où l'étude, le travail manuel, les bonnes œuvres et les plaisirs innocents ont leur place respective. Elle reste son guide quoique se faisant son amie ; elle tâche néanmoins, surtout par sa conduite, de se concilier son respect autant que son affection. Elle l'initie prudemment à user de la liberté permise à cette époque de la jeunesse, la prémunit contre les dangers du monde, l'aguerrit au frottement de la vie, la forme aux devoirs de la femme et la prépare à ses épreuves par la patience et le support d'autrui. Elle lui cède une part des soins du ménage, en lui faisant connaître les secrets de l'ordre et de l'économie. Elle lui rend la vie de famille heureuse, lui fait goûter le charme secret de la régularité du travail, des plaisirs du foyer domestique. Elle contribue à faire respecter et aimer l'autorité de son mari, ainsi qu'à resserrer l'union entre ses enfants. Elle porte sa fille à mettre dans ses égards envers son père et dans sa complaisance pour ses frères, une douceur intelligente qui la rendra un jour capable de charmer la vie de celui à qui elle unira son sort. Le choix des relations de société, des amies et des lectures est le sujet de sa constante vigilance. Mais la possession de la confiance et la garde du cœur de sa fille tiennent en éveil sa plus tendre sollicitude : c'est alors que se reconnaît la valeur d'une éducation qui ne l'ait pas déshabituée de s'épancher dans le cœur maternel. Arrive l'importante question de la vocation : ici, le père s'unit à la mère pour aider

Digitized by Google

leur enfant; pour chacun d'eux, c'est l'heure sérieuse, et pour la mère c'est souvent l'heure cruelle, l'annonce de la séparation. Mais la conscience l'emporte sur le cœur. Acceptant d'avance les décisions de la volonté divine, elle se résigne généreusement à toute éventualité. Si, par exception, le célibat lui laisse sa fille pour compagne, elle a le mérite du sacrifice sans avoir à le subir. Si Dieu appelle à Lui la jeune fille dans la vie religieuse, la mère se souvient que, de sa part, c'est moins un don qu'une restitution, de même que si la mort lui prenait cette enfant. Les voies providentielles indiquent-elles que la jeune personne est destinée au mariage, la mère la cède courageusement, en la confiant à la protection du ciel. Pour son enfant devenue épouse et mère, elle est de plus en plus un guide et un modèle. Son cœur la presse, mais sa prudence la retient, de faire habiter avec elle le jeune ménage; elle en respecte l'indépendance, et ajoute à son abnégation maternelle ce nouveau sacrifice. Seulement, elle tâche de rapprocher de son habitation celle de ses enfants. Que le bonheur y règne ou que le malheur y pénètre, elle en sent le contre-coup et y répond par son intervention discrète et dévouée. Elle encourage ses enfants dans l'éducation qu'ils ont à donner à leur tour. Elle les anime à faire progresser leurs aumônes avec leur fortune, à secourir l'âme du pauvre encore plus que son corps. Son cœur semble grandir avec sa famille et réfléter l'éducation, qui y a son siége, jusque sur ses petits-enfants. La mort fait-elle parmi eux des orphelins, elle retrouve, pour les élever, la vigueur de sa jeunesse. La décrépitude de l'âge a beau l'affaisser, son amour y obvie; il la rend utile jusqu'à son dernier soupir. La Providence permet que la nature facilite à l'aïeule une fin qui soit encore un enseignement. L'affaiblissement des membres, de la vue, de l'ouïe, de la mémoire, aide à sa satisfaction; elle lui évite les occasions du péché, entraîne l'oubli des injures et des peines cruelles, lui procure le repos, favorise le recueillement, le détachement et la préparation à la mort; mais sa mémoire conserve des débris de souvenirs de sa jeunesse qui revivent en récits souvent répétés par l'aïeule, lui rendant un reflet de gaieté et donnant à sa famille les restes du trésor de son expérience. Cette dernière ressource lui échappe-t-elle aussi? la vue seule de sa pieuse résignation et les exemples de sa vie ont un éloquent langage. Dans son silence, elle prie et obtient plus qu'elle ne pourrait donner. Elle expire dans une impuissance apparente, mettant ainsi le comble à son abnégation. Sa réputation de mère chrétienne lui survit et imprime le dernier sceau de l'éducation qu'elle laisse à sa famille.

Digitized by Google

Conclusion.

Après avoir considéré l'éducation des filles sous ses différents aspects, ainsi que dans ses causes et dans ses effets, nous reconnaissons qu'elle n'a de force que par son *unité*, et que cette unité repose sur ce principe : *Education religieuse*.

C'est la religion qui établit les liens entre l'éducation et la nature ; — qui rend sacrés les caractères de la mission des parents dans l'éducation de leurs enfants ; — qui fait de la mère le guide et le modèle de la fille ; de l'éducation de la famille le type de l'éducation des filles, en lui en donnant les éléments et le génie ; de la vie de famille, le centre de l'avenir de la femme, de l'abnégation, sa vertu spéciale. C'est la religion qui ennoblit l'éducation publique ; qui donne aux maîtresses le zèle et l'humilité pour se modeler sur les mères, et impose aux parents l'obligation de les apprécier et de les seconder ; — qui vivifie les moyens d'éducation, ne laissant pas le règlement, la discipline, la surveillance générale et l'émulation constituer seulement le corps de l'éducation, et qui ordonne d'y adjoindre la culture individuelle, qui en est l'âme. C'est la religion aussi qui seule peut utiliser, modérer et protéger l'émulation, par l'humilité et par la charité ; — qui rend méritoires les études et la bonne conduite des élèves ; — qui récompense leur obéissance sincère et leur générosité de cœur, par le don de l'abnégation nécessaire à leur avenir. C'est la religion encore qui donne aux parents la vigilance et la persévérance dans l'éducation sociale de leurs filles et dans la leur, jusqu'à ce qu'une mort chrétienne leur ouvrant le ciel, leur montre le but atteint, terme final de l'unité de l'éducation.

C'est la religion enfin, qui met son propre sceau à la sainteté de la famille. Dieu qui a créé l'homme à sa ressemblance, a daigné honorer la *famille* en la constituant à l'image du plus élevé des mystères ; la Très-Sainte Trinité a rendu augustes et sacrés les titres et l'amour de *Père* et de *Fils*. La bienheureuse Vierge Marie reçoit les noms de *Fille* de *Dieu le Père*, de *Mère* de *Dieu le Fils*, d'*Epouse* de *Dieu le Saint-Esprit*. Notre-Seigneur J.-C. naît et habite, pendant 30 années sur 33, dans *la famille*, nommée à jamais la *Sainte-Famille*. Dans l'ancien et le nouveau Testament, les figures, les prophéties, les paraboles et les miracles, *la famille* apparaît souvent. Le mariage, respectable sous la loi ancienne et *saint* sous la loi nouvelle, est honoré par *celui* de la Sainte-Vierge et du *Père nourricier* de Jésus. De sa croix, le Sauveur dit de Marie à saint Jean : « Voilà votre *Mère*, » et de saint Jean à Marie : « Voilà votre *Fils*. » Après la résurrection de

Digitized by Google

Jésus, Marie continue à vivre *en famille* avec les disciples. L'oraison dominicale nous rappelle chaque jour, que Dieu veut que nous l'appelions *notre Père* et que nous devons nous considérer comme tous *frères* d'une *seule famille*. Marie est nommée *Mère de Dieu* et *Mère des hommes*. Le Pape a le nom de *Saint-Père*. La Sainte-Eglise a et conservera jusqu'à la fin des siècles le nom de *Notre Mère*. Le sacrement de pénitence s'administre en nommant le pénitent « *Mon enfant* », et celui-ci en disant au prêtre « *Mon Père*. » Les répondants du baptisé, sont intitulés *parrain* et *marraine*. Le prêtre annonce la parole de Dieu en nommant le peuple « *Mes frères*. » Le père et la mère ont le pouvoir de donner la *bénédiction* à leurs enfants. Le *droit d'aînesse* est admis d'une manière incontestable Et l'usage a consacré cette expression devenue universelle « le *sanctuaire de la famille*. »

Honneur donc à la famille! mais honneur profondément religieux.

Honneur, par conséquent, à l'éducation de la famille!

Honneur à l'éducation publique remplaçant l'éducation de la famille en l'adoptant pour modèle!

Le bienfait de cette double éducation s'étend bien au delà des familles. L'éducation des souverains, des hommes d'État, des hommes publics dans tous les genres, des écrivains, des prêtres, des missionnaires, a une influence incalculable sur la multitude : la source première du bien ou du mal qu'ils opèrent peut à juste titre être attribuée à leurs mères. Ces effets se sont produits dans chaque siècle et se sont en partie perpétués. Les différents âges du monde nous ont transmis des exemples, des résultats, des institutions, des écrits, qui forment la grande leçon et l'expérience de l'humanité. L'histoire, surtout celle de la religion, est le tableau de l'éducation du monde. Ce qui y domine après la figure de l'*Homme-Dieu*, c'est cette Femme, la plus parfaite des créatures, dont l'abnégation a coopéré à notre Rédemption à tous, la Très-Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie (1)!

C'est en la contemplant et c'est par Elle que nous voulons terminer ce que nous avions à dire sur le perfectionnement des femmes, but de leur éducation. *Marié* n'est-elle pas la gloire de notre sexe, le type parfait de la femme? Elle a réuni dans sa vie toutes les situations possibles à la nôtre : elle s'est faite tout à la fois notre sœur, notre mère, notre reine, notre modèle, notre consolation, notre suprême libératrice, à laquelle les hommes redisent chaque jour et rediront éternellement : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes! »

Mme ***

(1) *V. La Nouvelle Eve*, par le R. P. Dechamps.

Digitized by Google

M. BARA ET LES NOMINATIONS JUDICIAIRES.

Une dure contrainte pesa sans doute sur la vieillesse du roi Léopold, quand on arracha à sa main affaiblie la signature de l'arrêté qui appela M. Bara à la succession des Raikem, des Leclercq, des d'Anethan. Triste fin d'un grand règne! Le despotisme de M. Frère fit sentir ce jour-là la dernière mesure de son audace et de son omnipotence. Prendre dans les rangs de la gauche le plus jeune, le plus violent, le plus agressif, le plus implacable, le plus anti-catholique des doctrinaires, imposer au monarque mourant cette incarnation de l'esprit de parti, et la lui imposer précisément pour un ministère qui demande plus de gravité, d'autorité et d'impartialité que tout autre, c'était, il faut le dire, comme une dérision calculée de la sagesse et de la prudence proverbiales de Léopold Ier. Tout le monde se rappelle avec quelle stupeur ce choix fatal fut accueilli par tous ceux qui ont encore un reste d'idées conservatrices, avec quelles acclamations et quelle joie dans les rangs extrêmes du parti libéral. M. Bara a trouvé moyen de dépasser les justes craintes des uns et les folles espérances des autres, et de faire du ministère de la justice le département privilégié de l'arbitraire, de la partialité et du mépris de toutes les traditions. Chose incroyable! M. Tesch peut se vanter d'être plus regretté par nous que ne l'a jamais été aucun ministre conservateur. On peut dire cela sans faire son éloge et sans tomber dans la moindre exagération.

Les dernières nominations judiciaires qui sont venues compléter et aggraver les actes antérieurs de M. Bara nous inspirent ces amères réflexions. L'immense majorité du public les a faites avec nous. On peut s'assurer aisément que même dans les rangs du parti ministériel, habituellement si aveugle ou si indulgent pour les fautes de ses chefs, beaucoup d'hommes sérieux ne trouvent pas ces appréciations trop sévères. Ce que nous avons vu depuis quelques mois est en effet un spectacle inouï dans ce pays d'équité, de modération

Digitized by Google

et de bon sens. La magistrature avait conservé jusqu'aujourd'hui son prestige ancien en Belgique. Elle avait été mise en dehors ou plutôt au-dessus des luttes des partis. L'honneur, la probité, la science, la capacité, l'impartialité, c'étaient là les titres qui donnaient le droit de siéger dans nos cours et dans nos tribunaux. Accoutumés à voir suivre ces traditions *d'un autre âge,* nous apercevions à peine des exceptions aussi rares que fâcheuses. La Belgique était justement fière de ses institutions judiciaires et n'avait rien à envier sous ce rapport à aucun pays. Une magistrature appuyée autant sur la considération publique et l'autorité morale que sur la force de la loi, est à coup sûr un des éléments les plus essentiels de l'ordre social. La confiance illimitée de la nation entière en ceux qui ont reçu la haute mission de statuer sur l'honneur et la fortune du plus considérable, comme du plus humble des citoyens, est un bien si précieux, que ce grand mot de Justice n'est plus qu'un symbole d'oppression partout où elle n'existe pas. Il importe beaucoup que les magistrats jugent conformément aux règles de l'équité et du droit; mais il n'importe pas moins que l'on croie à leur sagesse et à leur impartialité.

Cette confiance ne se crée pas en un jour, elle ne s'impose pas par le caprice d'un despote, fût-il dix fois ministre constitutionnel et libéral; elle est le fruit des traditions respectées et d'une longue habitude de modération et de prudence dans l'exercice du pouvoir souverain; elle naît et se développe avec lenteur; elle s'altère rapidement et profondément, dès que la politique songe à se faire de la magistrature un instrument et à lui demander des services. Le favoritisme et l'esprit de parti peuvent malgré tout, s'ils ne sont pas inintelligents, former dans tout autre ordre des administrateurs habiles et capables; ils sont absolument impuissants à faire de bons magistrats. Le plus savant jurisconsulte sera un juge détestable au point de vue social, si le justiciable aperçoit l'adversaire politique sous la toge du magistrat, et ne voit qu'un danger de plus pour lui dans cette science et cette habileté juridiques.

Ces idées et ces principes ne sont pas des considérations théoriques. Une pratique constante les a confirmés et justifiés par ses heureux résultats. L'opinion publique, tous les hommes d'État dignes de ce nom, et la magistrature elle-même ont toujours été d'accord sur ce point. Magistrature politique et tyrannie sont des mots synonymes. L'opinion conservatrice a possédé longtemps le pouvoir sans jamais perdre de vue cet axiôme de tout bon gouver-

Digitized by Google

nement; et je suis convaincu que si, en 1868, un réveil du bon sens électoral lui rendait la direction des affaires, elle saurait résister à la tentation d'user de représailles pour rétablir l'équilibre violemment détruit par M. Bara. Il est fâcheux de pousser l'honnêteté jusqu'à jouer un rôle de dupe ; mais il est plus fâcheux encore pour un parti de méconnaître les principes essentiels qui font sa force et sa raison d'être. Les hommes d'État catholiques, qui sont au premier rang des fondateurs de la Belgique libre, ont mérité ce grand éloge : ils semblent n'avoir pas même soupçonné qu'ils pussent accroître la force de leur opinion, en mettant leurs amis politiques en majorité dans toutes les fonctions judiciaires. Servir leur cause en blessant les intérêts publics, était une impossibilité morale à leurs yeux. Sans doute, on les trouve bien naïfs aujourd'hui. On rapporte qu'un homme éminent, qui est à la fois une des sommités de la magistrature belge et du parti libéral, aurait dit à M. Bara, qui lui refusait une nomination à cause des opinions religieuses du candidat (1) : « Si M. Raikem avait, il y a trente-cinq ans, usé de vos procédés, moi et plusieurs autres nous ne serions pas où nous sommes. » Je ne sais si le propos a été tenu, mais il eût pu l'être et en tout cas il eût été fort juste.

On a parfois attaqué vivement et à bon droit certains choix et certaines exclusions de M. Tesch. Cependant, sous ce ministre peu clérical, le département de la justice fit encore un bon nombre de nominations judiciaires inattaquables. Il était homme de parti, mais il était soucieux de la dignité de la magistrature, et oubliait rarement le point de vue judiciaire. L'intérêt politique pesait déjà d'un grand poids dans la balance des nominations, sans dominer comme aujourd'hui toute autre considération. Entre M. Tesch et son successeur, il y a un abîme. Les exceptions déplorables que l'on signalait alors avec indignation sont devenues la règle et le droit commun. M. Bara a inauguré un système complet et rigoureux d'exclusion et de favoritisme ; il le pratique audacieusement, en dépit des sages conseils que MM. Dolez et Pirmez ont jugé à propos de lui donner naguère. Personne n'a vu un hasard dans la coïncidence malheureuse qui permet au ministre d'appliquer en grand ses idées nouvelles, précisément au moment où la quasi-abrogation de l'article 100 de la Constitution rend vacantes plusieurs centaines de places dans la magistrature. Cette loi est inconstitutionnelle, si le Congrès

(1) Le malheureux était, paraît-il, *l'ami* de quelques membres de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Digitized by Google

savait le sens exact des mots dans la langue dont il s'est servi, mais ne le fût-elle pas à la lettre, elle l'était dans son esprit, si ceux qui l'ont votée ont vu les conséquences immédiates que M. Bara allait en tirer. Le Congrès a voulu que les magistrats fussent nommés à vie pour les mettre à l'abri des influences politiques; le parti doctrinaire, en votant la mise à la retraite pour cause d'âge, a réagi autant qu'il le pouvait contre l'intention des constituants. Ne pas l'admettre serait le dernier degré de la niaiserie. Jamais loi en Belgique ne fut faite plus directement et plus exclusivement dans un intérêt de parti. Comme l'a dit si justement M. Wasseige à la Chambre des représentants : Celui qui a décapité la magistrature belge en la privant de ses membres les plus éminents, vient la saper dans sa base par ses nominations nouvelles.

En effet, si on passe en revue l'ensemble des nominations faites depuis cette loi fameuse, on découvre aisément qu'elles n'en sont que le complément et la conséquence pratique. Un ordre de choses nouveau est institué en Belgique.

Dans les rangs élevés de la magistrature, les candidatures légales qui restreignent le choix du ministre l'ont visiblement gêné; mais là même l'arbitraire a trouvé moyen de se faire jour; le bout de l'oreille a percé, dirai-je, pour me servir d'une expression parlementaire nouvelle. On a vu tour à tour le choix de la cour d'appel et celui du conseil provincial avoir la préférence, et le premier candidat nommé ou écarté selon le bon plaisir très-perspicace de M. le ministre, qui pourtant ignore, à l'entendre, qui est libéral ou maçon et qui ne l'est pas. Que peut-on y trouver à objecter? C'est légal, dit-il. On ne saurait le contester, mais on voit par cet exemple que la légalité n'est que la moitié de la justice.

Pour toutes les nominations des degrés inférieurs, le pouvoir a les coudées franches, et quant à celles-là, M. Bara paraît avoir eu les renseignements les plus complets et les plus exacts sur les antécédents et les opinions des candidats, à moins qu'il ne soit doué d'un instinct divinatoire tout à fait remarquable. « Aujourd'hui, » a fort bien dit M. Du Mortier sans étonner personne, « on en est venu à ce « résultat qu'à quelques rares exceptions près, et que l'on pourrait « aisément compter sur ses dix doigts, tous les hommes de l'opinion « conservatrice, les avocats les plus distingués ont été repoussés « des places auxquelles leur talent, leur mérite, leur capacité, leur « donnaient des titres incontestables. »

Il n'y a aucune exagération à évaluer aux neuf dixièmes du total

Digitized by Google

des choix qui ont été faits, le nombre de ceux qui ont été motivés ou décidés par des considérations politiques ou électorales. Les adversaires du cabinet ont été littéralement exclus et proscrits, les plus obscurs ont été écartés sans rémission comme les plus distingués. Les rares exceptions que l'on signale paraissent n'avoir eu d'autre but que de fournir au ministre des arguments pour les discussions parlementaires ; il a pu affirmer qu'il avait poussé la grandeur d'âme jusqu'à nommer des *cléricaux*, comme il les appelle, et sous ce rapport, ces exceptions complètent ingénieusement le système.

Ce ne sont pas seulement les adversaires actifs et connus du ministère que l'on relègue dans les ténèbres extérieures. Il importe de faire remarquer ce nouveau progrès de la tolérance doctrinaire. Même pour les fonctions judiciaires, la neutralité trouve à peine grâce. Il n'est pas de province où l'on n'ait vu des candidats dignes et capables, impitoyablement repoussés, parce que leur abstention politique pouvait couvrir des convictions catholiques ou des opinions opposées à celles de la coterie que le ministère personnifie. Ce qui était autrefois une des plus grandes qualités d'un magistrat, est aujourd'hui un titre d'exclusion. Non-seulement la partialité sera préférée, mais, ce qui est le comble de l'absurde en pareille matière, l'impartialité est proscrite.

L'espace dont je dispose et les habitudes de cette *Revue* m'empêcheraient d'entrer, à propos des nominations judiciaires, dans des discussions de personnalités, quand même je voudrais le faire. Je désire les éviter, les jugeant à la fois inutiles, blessantes et souvent injustes. Plus d'un dont la camaraderie politique ou les services électoraux ont fourni tous les titres, a écarté des candidats incomparablement préférables au point de vue judiciaire ; mais il serait injuste et superflu de contester l'honorabilité et la capacité d'un grand nombre de magistrats choisis par M. Bara. Il a trop d'esprit pour donner régulièrement la préférence au rebut de son parti. Évidemment, il ne s'est pas amusé à recueillir dans les bas-fonds du libéralisme des hommes tarés et des idiots pour en faire des juges et des substituts.

Beaucoup de choix pris isolément peuvent n'avoir rien d'illégal ni même rien de blâmable ; l'ensemble des nominations, faites presque toutes dans l'intérêt et au sein d'un seul et même parti, n'en est pas moins détestable, et nous avons le droit de le critiquer sévèrement. La faveur faite à monsieur tel ou tel, qui peut très-bien être à la fois

Digitized by Google

bon juriste et fervent doctrinaire, n'irrite personne, à part le candidat évincé. Ce qui est intolérable, ce qui est radicalement mauvais, c'est la tendance générale, c'est le système en vertu duquel une opinion à laquelle n'appartient certainement pas la majorité des gens capables et instruits, aura le privilége inique d'accaparer comme son bien et sa chose toutes les fonctions publiques, y compris les fonctions judiciaires ; ce qui est odieux et désastreux pour le pays, c'est l'établissement d'un vaste mandarinat doctrinaire, c'est la mise hors la loi de la majorité de la nation.

Les faits que je viens d'exposer d'une manière générale ont profondément ému, on le conçoit aisément, le pays tout entier. La vivacité et l'unanimité de cette impression seraient, à défaut d'autres, des preuves irréfragables de la réalité des injustices commises. Tout le monde a senti qu'il y avait là une aggravation considérable du despotisme ministériel. M. Wasseige s'est fait, à la Chambre des représentants, l'organe du sentiment universel en adressant à ce sujet, le 14 novembre dernier, une interpellation vigoureuse au ministre de la justice. Reconnaissons que M. Bara a fait, en lui répondant, une observation juste. Il s'est étonné et plaint que cette interpellation vînt à l'improviste et à la fin de la discussion du budget de la justice.

Il avait raison : *Licet ab hoste doceri*. La question avait une gravité si exceptionnelle, qu'elle aurait dû être dans cette discussion le fait capital et la dominer entièrement. Il semble que la droite, abreuvée d'injustices et de coups de parti, ait perdu la faculté de s'étonner et de s'émouvoir fortement des actes les plus révoltants. Quoi qu'il en soit, pour être un peu tardives, les observations de M. Wasseige et de M. Du Mortier qui répliqua au ministre, n'en furent pas moins péremptoires et accablantes pour ce dernier. On était généralement curieux de voir comment il s'y prendrait pour justifier son nouveau système de nominations judiciaires, mais il esquiva la difficulté. Il fit comme un prévenu de police correctionnelle dont l'avocat n'a pas d'imagination. C'est la règle élémentaire du droit ou plutôt de la chicane. Tout mauvais cas est niable. Remarquons en passant combien les vrais principes en cette matière doivent être évidents et universellement admis pour que M. Bara n'ait pas même essayé de les contester ou de les obscurcir. Il nia purement et simplement, malgré la certitude des faits allégués et l'impossibilité d'en imposer à un seul de ses auditeurs. On attendait mieux de son talent souple et hardi.

Digitized by Google

Quels arguments heureux et nouveaux il aurait pu développer! Celui-ci, par exemple : J'ai nommé les plus capables et les plus dignes, et naturellement ils se sont trouvés beaucoup plus nombreux dans le parti des lumières et du progrès, que dans celui de l'obscurantisme et de la réaction. M. Bara n'a pas songé à amplifier ce thème si conforme à son genre d'éloquence, il s'est borné à démentir formellement tout ce que ses adversaires affirmaient.

« Jamais, a-t-il dit, ministre n'a été moins attaqué par la presse pour ses nominations. » C'était pousser l'audace jusqu'au point où elle devient risible, car au moment même où il prononçait ces paroles, presque tous les journaux qui n'ont pas l'attache du ministère, publiaient les réclamations les plus énergiques : « Je prétends, « a dit ensuite le ministre, que le gouvernement n'a demandé à « aucun candidat s'il était libéral ou catholique. » Il est certain que cette question faite officiellement, serait fort plaisante et de plus complétement oiseuse, attendu que le gouvernement et les associations doctrinaires ont partout des oreilles et des yeux très-sûrs et très-ouverts. A défaut d'autre démonstration, le tableau des dernières nominations est très-instructif sur ce point.

« Il est facile, s'est-il enfin écrié, il est facile de dire : tout est « politique, tout est partialité ; il est moins facile de le prouver. » Distinguons, s'il vous plaît.

S'il fallait faire cette preuve pour des gens qui habitent à 500 lieues de nos frontières ou pour les antiquaires qui vivront dans 3,000 ans, ce serait une besogne, en effet, d'établir clairement que les nominations de M. Bara sont partiales. Il est pénible et difficile, pour ne pas dire impossible, de discuter et de comparer plusieurs centaines de personnalités ; mais cela importe-t-il beaucoup quand on s'adresse aux Belges de 1867 qui lisent le *Moniteur*, qui ont vu et apprécié les faits accomplis sous leurs yeux? Notre argumentation est vaine, sans portée, si les actes que nous attaquons ne sont pas connus, publics, incontestables ; mais si chacun peut en trouver la preuve et la constatation dans sa province, dans son canton, autour de lui, ce sont les dénégations de M. Bara qui sont vaines et impuissantes, qui n'ont plus qu'une valeur de chicane et de contenance obligée.

Quoi! n'a-t-on pas vu, dans presque tous les tribunaux, la très-grande majorité des places vacantes attribuée aux candidats que recommandait leur dévouement à la cause ministérielle? Les avancements rapides n'ont-ils pas été réservés partout aux *magistrats*

Digitized by Google

politiques? Les services électoraux n'ont-ils pas été récompensés? Ne sert-il de rien d'être maçon ou membre des associations libérales? Ne voit-on pas les hommes indépendants découragés par l'évidence des faits, perdre l'espoir d'entrer jamais dans la magistrature? Certains juges suppléants, qui réunissent toutes les garanties imaginables de capacité et de mérite, après de longues années d'attente et de services gratuits, ne peuvent-ils pas se considérer comme définitivement écartés? Des candidats qui réunissaient d'une manière exceptionnelle toutes les qualités et les conditions qui font un bon juge de paix, n'ont-ils pas été supplantés par des types accomplis de brouillons politiques ou par des avocats très-libéraux, mais parfaitement inconnus dans le canton qu'ils doivent pacifier? Que le lecteur prenne la peine de répondre à ces questions. Je n'insisterai pas sur des faits, malheureusement trop incontestables. Celui qui ferme les yeux ne saurait être convaincu.

Depuis longtemps déjà une partialité et un esprit d'exclusivisme, chaque année plus excessif, président aux nominations administratives de toute espèce. La question électorale domine tout; on dirait que le gouvernement ne voit plus dans les emplois publics que des récompenses et des influences à donner. Les fonctions de bourgmestre et d'échevin elles-mêmes sont devenues politiques. Le ministère ne tolère plus aucun de ses adversaires électoraux à la tête des administrations communales, à moins qu'il ne soit dans l'impossibilité de les remplacer. Parfois même il a mieux aimé laisser une administration sans chef que de nommer un bourgmestre qui déplaisait à tel ou tel personnage haut placé.

Quelques personnes pourraient être amenées à considérer les dernières nominations judiciaires, comme l'application et la conséquence naturelle du même système politique. Ces faits seraient graves sans avoir rien de nouveau ni d'imprévu. Il importe donc beaucoup de remarquer qu'il y a entre l'ordre judiciaire et les administrations publiques de tout genre, des différences radicales.

Certaines administrations sont véritablement politiques et en tout cas les fonctionnaires ordinaires sont les agents du pouvoir; il leur donne des ordres, il leur prescrit une ligne de conduite, il est directement représenté par eux, et enfin il est responsable de leurs actes. Il a donc rigoureusement le droit de les choisir et de les révoquer à son gré. Le parti doctrinaire considère même les bourgmestres et les échevins comme les agents et les représentants du gouvernement dans chaque commune. Pour des raisons sur lesquelles il

Digitized by Google

est superflu de s'étendre en ce moment, nous ne saurions admettre cette prétention; nous la trouvons intolérable et féconde en conséquences détestables; mais n'importe, le ministère reste dans la logique, en appliquant sur ce point ses principes soi-disant libéraux.

D'autre part, tous ces fonctionnaires et tous ces employés sont amovibles. Si un ministre a poussé la partialité au delà d'une certaine mesure et gêne, par les choix qu'il a faits, son successeur, celui-ci a la faculté de réparer les injustices commises et de rétablir l'équilibre.

Dans l'ordre judiciaire, les choses se présentent sous un aspect entièrement différent. Sous aucun rapport, les juges ne sont les agents du pouvoir exécutif, ils n'ont pas d'ordres à recevoir de lui; ils remplissent dans la société des fonctions toutes spéciales et ne sont responsables que devant leur conscience. De plus, ils sont inamovibles. Les nominations partiales et politiques subsistent donc nécessairement, quand le ministre qui les a faites et les idées qui les ont inspirées sont depuis longtemps condamnées et écartées par la nation. La magistrature politique et l'inamovibilité sont deux choses inconciliables; si vous admettez la première, vous êtes fatalement conduit à détruire directement ou indirectement la seconde.

Un fonctionnaire peut administrer convenablement quoiqu'il soit homme de parti; le juge qui a été nommé parce qu'il l'est, rendra mal la justice, ou sera suspect de mal la rendre, ce qui revient à peu près au même point de vue social.

L'action du fonctionnaire est renfermée dans un cercle étroit et déterminé; il applique des lois simples et claires dans des cas presque toujours identiques où l'arbitraire trouve peu de place; il peut traiter ses amis avec indulgence et ses adversaires avec rigueur, et répartir inégalement certaines faveurs; en somme, ces petites injustices ou ces petites vexations, atteignent un nombre restreint d'individus et ne frappent personne gravement. La besogne administrative proprement dite intéresse autant le parti dominant que les minorités; il est clair par conséquent qu'aucun gouvernement ne choisira de gaîté de cœur des agents incapables. Que toutes les places et toutes les faveurs du pouvoir soient le monopole d'une grande coterie, cela est fâcheux sans doute et il faut tâcher d'y mettre ordre; mais en définitive, dans notre pays surtout, le commerce, l'industrie, toutes les carrières libres ouvrent à la

Digitized by Google

capacité et au travail assez de chemins pour que personne ne soit condamné à vivre d'hypocrisie et de bassesse. Ce n'est pas un malheur pour beaucoup de jeunes gens d'être écarté bon gré mal gré de la bureaucratie; ils feront leur chemin plus péniblement ailleurs, mais ils le feront mieux et iront plus loin.

Ces considérations et ces motifs de résignation ne trouvent malheureusement aucune application quand il s'agit de la magistrature. La question n'est nullement de savoir à qui reviendront des places plus ou moins lucratives et honorifiques. Les juges ont la plus haute des fonctions sociales. Ils sont littéralement les arbitres de la liberté individuelle et des intérêts privés, et très-souvent une question politique viendra se mêler au procès le plus simple. Les procès de presse, les délits électoraux, les contestations qui touchent de près à la liberté d'enseignement ou à la liberté d'association, peut-être bientôt les questions de capacité électorale, rien de tout cela ne sera jugé convenablement et avec autorité par des magistrats politiques qui auront apporté dans les tribunaux les idées et les sentiments qui leur valent la faveur ministérielle.

Les juges ne font qu'appliquer la loi, mais la loi est bien souvent obscure et sujette à controverse, et rarement elle prévoit avec précision les cas particuliers. Le justiciable est bien à plaindre si la loi n'est pas interprétée et éclaircie par l'équité, dont l'impartialité notoire du juge est la seule garantie.

En pratique comme en principe, il importe donc de maintenir des distinctions profondes entre la justice et les institutions administratives. Que celles-ci soient envahies complétement par l'esprit de parti, que les fonctions publiques soient considérées, en quelque sorte, comme des rouages électoraux, certes, c'est un abus et un abus immense. Il est clair néanmoins que la politique fera toujours sentir là son action et parfois justement. Une partialité excessive dans ce genre de nominations est blâmable, mais ne nous lèse pas d'une façon grave et irremédiable. Son inconvénient le plus capital est peut-être de permettre au gouvernement de pratiquer en grand la corruption électorale qu'il a la prétention de réprimer en détail, et de fausser l'expression de l'opinion publique. Nos mœurs et nos idées, le développement irrésistible du sentiment individuel de la liberté, et surtout le progrès de la richesse matérielle et de l'industrie privée, mettent un bon nombre de nos concitoyens à l'abri du mauvais vouloir ministériel. Les velléités despotiques de la bureaucratie sont le plus souvent frappées d'im-

Digitized by Google

puissance. L'enfant devenu homme secoue en se jouant les entraves qui l'accablaient autrefois. Dans les administrations, l'esprit de parti est un mal relatif et temporaire, dans l'ordre judiciaire, au contraire, c'est un abus intolérable. Il est impossible de ne pas s'émouvoir en voyant les tribunaux et les justices de paix se peupler presque exclusivement de créatures et de serviteurs d'un parti.

Ici la partialité est contraire à l'essence des choses, elle est détestable en principe et porte atteinte à tous nos droits et à toutes nos libertés, elle déconsidère la justice, elle compromet les intérêts les plus graves, elle peut atteindre chacun de la manière la plus sensible et la plus inévitable; enfin elle excite un mécontentement et une irritation profonde chez tous ceux qui se voient non-seulement exclus des fonctions publiques, mais encore privés de la garantie de leurs droits. Il y a des cas innombrables où une question politique est mêlée de près ou de loin à une contestation judiciaire. Aujourd'hui on trouve moyen de mettre de la politique partout. Ces procès seront-ils convenablement jugés par des magistrats, qui ne le sont devenus que parce qu'ils sont hommes de parti? Ils jugeront toutes ces causes délicates, eux qui seront en quelque sorte les élus et les représentants de la haine et de la passion! Si le système de M. Bara est poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, il viendra certainement un jour où une grande partie des justiciables considéreront même leurs droits et leurs intérêts purement privés comme livrés, non pas à l'appréciation d'un juge équitable, mais à la malveillance et à la mauvaise foi d'un ennemi politique.

Il est superflu d'insister sur les conséquences désastreuses d'un pareil état de choses. Rien ne saurait désorganiser et affaiblir plus promptement une société quelconque, activer davantage les dissensions intestines, engendrer plus sûrement la désaffection et le mécontentement général.

AMÉDÉE VISART.

Digitized by Google

LES ARMÉES ET LA DÉFENSE DES PETITS ÉTATS EN 1868.

I.

Je me propose d'étudier une question qui, en ce moment, l'emporte sur toutes les autres en Europe : de l'emploi de la force brutale dans les sociétés policées. Depuis le siècle de Machiavel, qui, dit-on, était un écrivain militaire fort distingué, l'ensemble des moyens par lesquels on maintient ou rétablit violemment l'ordre était devenu un art : l'art de la guerre. Aujourd'hui, la guerre est l'objet d'une science, vaste et compliquée, dont j'avoue ingénuement ne posséder que les premiers rudiments.

J'aurai donc la prudence de ne pas m'aventurer dans les parties purement techniques de mon sujet. Je ne m'arrêterai que devant celles qui peuvent être traitées sans présomption par un simple citoyen comme par un homme de guerre.

La première des machines de défense et d'attaque, c'est la machine humaine : l'homme, chair à canon, restera la base de toute organisation militaire. L'argent est encore le nerf de la guerre. Enfin, quoiqu'on dise et fasse, devant notre conscience et devant la postérité, ces juges inexorables, Dieu, qui a permis la guerre, a voulu que son but unique fut le maintien de l'ordre violemment troublé, ou la défense du droit brutalement méconnu. Tout citoyen, contribuable, père de famille, ou simplement dévoué à l'ordre public et privé, possède donc les éléments d'une discussion politique sur l'organisation des armées modernes.

Après avoir établi ainsi ma « compétence », j'entre en matière, et je me demande d'abord quel est le but des armées actuelles, quel est leur caractère et quelles sont les causes de cette recrudescence d'esprit militaire qui anime un siècle si pacifique en paroles.

II.

J'ai parlé de discussion politique. Il ne s'agit donc pas ici de considérations générales sur les maux de la guerre, les bienfaits de la paix, les

Digitized by Google

généreuses utopies d'un abbé de Saint-Pierre ou les nobles efforts de l'école économique moderne. Sur ce vaste sujet, tous les « hommes de bonne volonté » sont d'accord et tout est dit par le christianisme, dont le fondateur s'est appelé lui-même le *Prince de la paix :* nos enfants apprennent au catéchisme quelles sont les conditions de la paix perpétuelle. Si les puissants de la terre appliquaient les préceptes que savent nos enfants, il n'y aurait plus de budget de la guerre. Hélas! il n'en est pas ainsi, il n'en sera jamais ainsi. *Nemo bonus nisi Deus.*

Sans imiter ce président d'un *Congrès de la paix,* lequel quitta subitement son fauteuil pour aller prêcher l'insurrection et commander des batailles; sans renoncer surtout au devoir qui incombe à chacun de concourir à l'œuvre sainte de la pacification, prenons l'homme et les nations tels qu'ils existent et s'agitent dans l'histoire, depuis que le mal est entré dans le monde, avec leurs passions et leur libre arbitre; prenons-les surtout tels qu'ils se présentent devant nous en ce moment ou depuis vingt ans, à une époque plus fière qu'aucune autre de la douceur de ses mœurs, de son respect pour la loi et de la splendeur de sa civilisation.

Depuis moins de vingt ans, nous avons assisté à des révolutions et à des guerres dont les causes n'étaient pas plus justes, ni moins futiles que celles de la plupart des luttes violentes dont parle l'histoire. A quelle époque vit-on des insurrections comparables à celles de 1848 et à la gigantesque guerre civile des États-Unis? Dans quel siècle eut-on à déplorer des tueries pareilles à celles de Crimée, des Indes anglaises, de Solferino et de Sadowa? Que sont les révolutions des communes du moyen âge, en comparaison des journées de juin 1848? Qu'est devenu le bon vieux temps où, pour tuer son adversaire, il fallait chercher d'abord le défaut de sa cuirasse, et où l'on ne comptait les victimes d'une grande bataille que par dizaines? Et qu'on ne dise pas que les combats d'aujourd'hui ont une cause plus humanitaire que ceux d'autrefois. Nous avons des mots nouveaux pour désigner un mal ancien : les campagnes du second Empire procèdent des « idées napoléoniennes; » la politique de M. de Bismark est l'héritière légitime de celle de Frédéric II, et le roi Victor-Emmanuel est bien le successeur de Victor-Amédée de Savoie. Je n'ai pas à juger ici les véritables causes des guerres horribles dont nous venons d'être les témoins épouvantés : je me borne à constater un état de guerre. Il prouve que les instruments de défense matérielle, c'est-à-dire les armées, sont plus nécessaires que jamais aux faibles et aux paisibles, d'autant plus nécessaires que les causes de la lutte sont plus raffinées et que les conditions matérielles en sont perfectionnées avec une rigueur mathématique.

Digitized by Google

Certes, je ne voudrais pas prétendre que notre génération n'est pas moralement supérieure à celles de Frédéric II et de Louis XV. Les nations ont relevé leurs fronts humiliés dans la plus grande partie de l'Europe, et le XIXe siècle a vu refleurir avec une nouvelle exubérance l'arbre impérissable du christianisme ; la dignité du citoyen a été restaurée, et la parole de vie a été prêchée dans le monde avec une ardeur nouvelle. Mais les guerres dynastiques ne sont pas terminées, et les anciennes guerres de famille ou de religion ont été remplacées par les guerres de nationalisme. La République chrétienne se reconstitue dans les masses ; mais les gouvernements de l'Europe en sont définitivement sortis. A aucune époque les minorités n'ont tenu un plus fier langage ; mais les majorités ont une tendance à se substituer à l'ancien despotisme royal. Enfin, les petits États, qui trouvaient une protection relative dans l'ancien droit international et dans un équilibre politique de l'Europe, savamment, patiemment et chèrement édifié, sont exposés autant que jamais à être les victimes de l'ambition des grands, ou, ce qui est pis encore, à être étouffés par la coalition de ce qu'on appelle les « grandes agglomérations. » Tandis que l'unité religieuse se fortifie par la merveilleuse et libre concentration des esprits, l'union politique de l'Europe se détend parce qu'on cherche à lui imposer par la force des formes unitaires : la grande hérésie de notre siècle, c'est l'unitarisme politique qui ne peut être imposé et maintenu que par la force politique, c'est-à-dire par la guerre. Beaucoup de nos contemporains croient, de bonne foi, travailler pour la paix, en aidant à « unifier » les nations, c'est-à-dire à centraliser leurs ressources et leurs pouvoirs : ils ne s'aperçoivent pas qu'ils contribuent à créer de nouveaux instruments de règne despotique et à augmenter les causes de guerre. Non, l'unitarisme politique n'est pas l'unité morale. Celui-là est impossible dans le monde, et celle-ci ne s'établit que dans la paix. Le premier est l'œuvre de l'ambition et de la force brutale ; la seconde est fille du désintéressement et de la persuasion.

Tout ce qui concerne l'organisation militaire des peuples mérite donc plus que jamais de devenir l'objet des méditations de l'homme d'État et du citoyen. Pour nous, citoyens libres qui ne cherchons pas même à nous annexer le moulin de notre voisin, mais qui entendons rester maîtres chez nous, le métier des armes est un dur, mais noble métier, parce qu'il est la sauvegarde matérielle des libertés publiques et des droits de la conscience. La guerre juste, qui est un effort douloureux comme tout effort dirigé vers le ciel, est destinée à empêcher l'action du mal : elle n'est pas en soi un mal. La vraie destination du soldat, citoyen

Digitized by Google

et chrétien, c'est de défendre le droit violemment attaqué. Sa gloire n'est pas de donner la mort, mais de l'affronter. Pour nous, la guerre sera toujours un sacrifice, mais un sacrifice méritoire, d'abord, parce qu'il sera le résultat du devoir accompli, et, ensuite, parce qu'il a pour but exclusif le rétablissement de la paix, dans laquelle nous cherchons l'unité. Plut au ciel qu'il en soit ainsi partout.

Le but des armées de la plupart des États actuels de l'Europe n'est pas tant de maintenir la paix et l'ordre que d'imposer des formes politiques à l'intérieur et de réaliser à l'extérieur des programmes de politique abstraite. On va en guerre, non pour défendre les foyers menacés ou pour combattre des forbans, mais pour des « idées. » On fait des croisades pour s'emparer de Rome, pour *faire* l'Italie, pour rectifier la carte de la Prusse qui était décidément irrégulière à la vue, pour restaurer la grandeur des « races latines, » pour créer un « empire roman » en Amérique, pour *défaire* le plus ancien État de l'Europe dont l'existence est une « insulte » aux idées philosophiques de tel ou tel parti, etc., etc. Encore une fois, notre époque n'est pas plus mauvaise qu'une autre ; mais il est évident que la force brutale y est employée d'une façon nouvelle. On s'en sert surtout, non pour soutenir des droits acquis ou un état légitime de fait, non pour défendre des intérêts politiques existants, mais pour créer sans motif nécessaire des droits nouveaux et pour imposer des raisonnements politiques. On applique au droit international le principe de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. Cette révolution serait sans danger, s'il y avait un tribunal pour prononcer sur les contestations et adjuger une juste et préalable indemnité. On sent bien qu'au fond de tous les bouleversements produits existe le germe d'une rénovation et d'un prochain grand siècle; mais aujourd'hui la situation faite en Europe aux citoyens et aux États paisibles ou sans ambition extérieure, est (et restera longtemps peut-être) exposée aux plus graves périls.

Un des caractères essentiels des armées contemporaines c'est d'être organisées pour l'offensive : l'équipement, l'armement et l'arrangement général des cadres et de l'intendance sont calculés pour surprendre l'adversaire à choisir. Grâce aux applications de la science et aux progrès de l'industrie, des armées immenses peuvent fondre sur leur « objectif » comme le vautour sur sa proie. Telle ou telle armée doit être constamment sur le qui-vive, parce que telle ou telle autre guette le moment favorable « pour faire le coup » du chef ou du parti à qui elle sert d'instrument. Cette organisation offensive a rendu les armées permanentes redoutables, non-seulement au point de vue technique,

Digitized by Google

mais encore et surtout au point de vue moral et politique. L'ancien système des alliances dynastiques est détruit : autrefois les traditions du pouvoir royal donnaient au droit international certaines garanties dont les gouvernements actuels, organes de la logique impitoyable des partis, se croient affranchis. Attaquer un État au nom de certains principes abstraits, détrôner son roi, supprimer son gouvernement, annexer ses provinces à celles de l'aggresseur, tout cela se fait aujourd'hui avec la facilité la plus étonnante, en sept jours, non pas par des révolutionnaires de profession, mais par des descendants d'antiques dynasties. Ce sont des rois qui détruisent l'ancien droit royal. Tant pis pour ces rois. Dieu me préserve d'approuver leur conduite privée ou de justifier leurs faiblesses ou leurs passions ; mais on ne peut se dissimuler pourtant que leur action politique est souvent, je ne dis pas justifiée, mais déterminée par certaines exigences des prérogatives populaires, qui se développent ou s'agitent. L'ancien droit positif international n'a plus grande vigueur ; mais le nouveau droit des gens n'est pas encore promulgué.

C'est ainsi que les fréquentes révolutions de notre siècle, loin d'avoir diminué les charges militaires, ont jusqu'ici contribué à les rendre plus lourdes. Il y a en ce moment une recrudescence d'esprit militaire, ou de militarisme, pour employer le mot consacré. Que doit faire dans ces circonstances critiques un État comme le nôtre? Faut-il que la Belgique possède une armée?

III.

Cette question n'est pas oiseuse, car on l'entend souvent résoudre négativement.

Nous en trouverons la solution rationnelle en examinant la situation politique actuelle de la Belgique. Posons-la bien d'abord pour éviter toute confusion. Sans nous préoccuper, maintenant, de la forme à donner à l'organisation militaire du pays, demandons-nous, d'une manière générale, si la Belgique a besoin d'une force armée, c'est-à-dire, d'un instrument d'ordre intérieur et de défense extérieure. Poser ainsi la question, c'est la résoudre ; car la société belge est exposée comme toute société humaine au désordre produit par les passions qui s'agitent dans son sein ; et elle ne peut avoir la prétention de rester, dans tous les cas et toujours, inaccessible aux dangers des guerres extérieures possibles.

Certainement peu de pays possèdent plus que le nôtre des éléments d'ordre et de paix. Nos populations comptent parmi les plus morales et les plus religieuses de l'Europe. Grâce à leur amour pour le travail et à

Digitized by Google

leur esprit d'épargne, leur commerce, leur industrie et leur agriculture sont florissants et en font un des peuples les plus riches de la terre. Ses hôtels de ville et ses cathédrales, témoins séculaires de sa sagesse politique et de sa foi, sont les œuvres splendides de son art. Travail, épargne, richesse, liberté, art, religion, la Belgique possède tout ce qui sur la terre conduit à l'union, à l'ordre, à la paix ; elle en a même fait un précepte constitutionnel : *l'union fait la force,* dit l'article 125 de la Constitution.—Je sais que l'autorité de ce précepte a perdu beaucoup de son prestige depuis qu'un parti a fait de son antithèse un principe normal et obligé de gouvernement. Mais il dépend de nous, citoyens, de transformer les partis ou de les rendre impuissants à troubler la paix intérieure. — Malgré cette situation exceptionnelle, on n'oserait pas prétendre que l'ordre public n'a pas besoin d'une sanction matérielle ? Que notre force armée doive être plus faible, être moins coûteuse qu'ailleurs, on peut l'admettre ; mais nier sa légitimité et sa nécessité, ne serait réellement pas raisonnable.

Pour résister aux agressions de l'extérieur ou éviter les dangers qui peuvent résulter pour nous de certaines complications extérieures, nous avons notre droit garanti par des traités solennels et la force morale que nous pourrons puiser dans le dévouement inaltérable de tous les citoyens à la chose publique.

Malgré toutes les violations de traités auxquelles nous avons assisté en ces dernières années, nous ne pouvons admettre que les conventions solennelles par lesquelles les grandes puissances ont garanti la neutralité perpétuelle de la Belgique, n'ont aucun caractère sérieux. L'Angleterre, qui maintenant semble être l'arbitre de l'équilibre des forces en Europe, a insinué plus d'une fois qu'elle ne sortirait, peut-être, de son repos formidable que pour faire honneur à la signature apposée par elle au bas du traité de Londres du 15 novembre 1831 (1) : elle a, il est vrai, laissé étouffer le dernier soulèvement polonais et écraser le Danemark. Son ancienne amitié pour l'Autriche est devenue platonique ; elle verrait sans effroi se constituer un empire centralisé d'Allemagne. Elle ne brûlerait pas une amorce pour empêcher l'annexion de l'Espagne au Portugal ; la Grèce moderne, qui est un peu son œuvre, lui inspire plutôt de l'antipathie, et son gouvernement antipapiste applaudirait à la suppression des États pontificaux, le dernier des petits États du midi de l'Europe. Peut-être fera-t-elle la guerre pour maintenir le pouvoir

(1) Art. 7. La Belgique, dans les limites indiquées aux art. 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Digitized by Google

temporel du chef de l'islamisme. Il n'est pas certain qu'elle se fâcherait, si elle voyait la monarchie prussienne « réclamer » sa frontière naturelle jusqu'aux bouches du Rhin. On dit enfin que notre seule alliée désintéressée forme des vœux ardents pour le bonheur, la sécurité et l'intégrité de la Belgique; mais on ajoute qu'elle nous a fortement conseillé de construire les gigantesques fortifications d'Anvers. Elle nous a donc demandé d'armer notre neutralité.

Ni la Russie, dont la concupiscence politique est insatiable; ni l'Italie, qui n'a pas signé le traité de Londres et dont la jeune existence repose sur le principe, destructif de la Belgique, des grandes agglomérations, des frontières naturelles et de la similitude des langues, ne sont pour nous des protecteurs sérieux. L'Autriche n'a plus aucun intérêt politique à nous défendre : victime illustre de son respect pour le droit international, elle est peut-être le seul État de l'Europe qui ait le droit de ne pas tirer l'épée pour le maintien du traité de Londres. Nous sommes donc exposés à ressentir certains effets de l'antagonisme de la France et de la Prusse. Les lourdes fautes commises par le cabinet des Tuileries ont grandement diminué pour nous le danger de ces éventualités redoutables; mais bien aveugle serait celui qui oublierait que toutes ou presque toutes les querelles des Bourbons et de la maison d'Autriche, dont la Prusse vient de prendre, au point de vue français, la place politique, se sont vidées chez nous, sur notre propre territoire et à nos dépens.

Depuis l'année dernière, l'équilibre des forces qui seront éventuellement en présence est devenu tel, qu'il suffira peut-être du poids de notre épée, si elle est bien trempée, pour faire pencher la balance de la victoire en faveur de nos intérêts, de notre tranquillité et de notre sécurité. On a donc eu raison de dire que la neutralité désarmée serait pour la Belgique un danger.

Le *droit de convenance,* qui n'a jamais été admis sans contestation ou sans réserve par le droit des gens, a reçu de nos jours, aux applaudissements de beaucoup de « libéraux », les applications les plus larges. On avait blâmé Frédéric II et Napoléon Ier d'en avoir abusé. Et cependant les héritiers de leur politique ont fait de ce *droit* monstrueux un usage beaucoup plus dangereux. Cet aveu doit nous coûter; mais nous serions naïfs ou coupables, si nous en oubliions les enseignements.

Lorsque la Hollande, sous le roi Louis, ne voulait conserver qu'une armée peu nombreuse, comptant que les légions françaises lui serviraient de boucliers : « Voilà une plaisante idée, écrivait Napoléon à son frère, un État qui veut être indépendant et qui ne veut pas d'armée. Si les

Digitized by Google

Hollandais se sont laissé conquérir par tout le monde, de qui est-ce la faute, si ce n'est la leur?.... Si la Hollande n'a pas d'armée, qui la défendra? La paix n'est pas sûre. Voulez-vous vous exposer à voir votre flotte prise et Amsterdam brûlé? Croyez-vous que je consentirai à vous envoyer de mes troupes, dont j'ai besoin ailleurs? Tenez votre armée sur un bon pied et n'allez pas économiser sur des miettes. Quatre ou cinq millions de plus par an ne peuvent changer la face de la Hollande, tandis que 15 à 20,000 hommes de plus ou de moins, peuvent la sauver. »

Et ce n'est pas seulement une armée permanente que Napoléon recommandait au roi de Hollande, il voulait qu'on lui adjoignit une *réserve nationale :*

« Vous ne pouvez pas armer vos gardes nationales; vous avez mal gouverné. Je ne craindrais pas d'armer la Bretagne, si les Anglais menaçaient d'y faire une descente. Qu'est-ce qu'un roi qui n'a pas d'armée nationale, qui n'ose pas confier la défense de sa couronne à ses sujets, et n'est pas environné d'hommes qui seraient résolus à périr avec lui? Amsterdam seul, si vous l'aviez gouverné d'après mes conseils, vous offrirait 20,000 gardes nationaux. »

« Tout État se trompe, qui, au lieu de se reposer sur ses forces, se fie à celles de ses alliés, » avait écrit Frédéric II (1).

Les héritiers de la politique de ces deux grands preneurs de provinces n'emploient pas un autre langage. Ils en ont même précisé la signification. N'est-ce pas à Berlin qu'on a dit naguère : La puissance prime le droit? N'est-ce pas à Paris qu'on a proclamé, dans une occasion solennelle, que la puissance des États se mesurait au nombre de soldats qu'ils peuvent mettre sous les armes? Ces paroles, qui font frémir, il faut les condamner hautement; mais il serait puéril de ne pas en peser les conséquences possibles. Se borner à les déférer au jugement de la postérité et se contenter de la certitude morale de son bon droit, ce serait ressembler à l'autruche qui croit échapper au danger en cachant sa tête sous son aile.

Les campagnes de Frédéric II, les expéditions napoléoniennes et les guerres des vingt dernières années, dont certaines écoles se consolent en croyant de très-bonne foi qu'elles sont la préparation nécessaire d'une civilisation plus haute, nous ont livré la preuve évidente que les traités

(1) Voyez, dans les procès-verbaux des séances de la commission instituée par arrêté royal du 19 décembre 1866, le savant rapport de M. le général Renard, p. 104.

Digitized by Google

les plus solennels, les plus sacrés, comme on disait sous l'ancien droit, ne sont pas une garantie contre la spoliation ou l'occupation des pays neutres par les armées belligérantes. Sans vouloir citer toutes les violations de frontières commises par Frédéric II, qui déclarait la guerre à un pays trois jours après y être entré, rappelons-nous les campagnes d'Italie en 1796. L'oligarchie vénitienne se croyant, dans la cité des lagunes et par sa neutralité, à l'abri de toute atteinte, abandonna toute la terre ferme, sans même simuler une défense. Le pays fut occupé, sans miséricorde, par les armées belligérantes et le 18 avril 1797 les préliminaires de Léoben furent signés aux dépens de la république de Venise. Le provéditeur général, qui était à Vérone avec 2,000 hommes, avait, sans brûler une amorce, laissé occuper Peschiera par les Autrichiens : le général Bonaparte prit ce prétexte pour vivre dans la marche de Vérone comme en pays conquis. En 1805, la France et l'Autriche sommèrent simultanément la Suisse de garantir leur territoire contre l'entrée éventuelle des armées belligérantes et menacèrent d'occuper militairement la Confédération, en cas de refus ou d'incurie.

L'obligation qu'a la Belgique de défendre sa neutralité, au besoin par les armes, lui a été imposée en quelque sorte, et cela dans l'intérêt de ce qu'on appelait si heureusement l'équilibre européen. Les puissances, en proclamant la neutralité perpétuelle de la Belgique, n'ont pas voulu lui faire un don gratuit, car la majorité d'entre elles n'approuvait ni la révolution de 1830, ni les principes de la Constitution de 1831. La neutralité de la Belgique n'a pas été créée par amour pour les Belges, mais dans l'intérêt des puissances elles-mêmes. Le royaume des Pays-Bas était pour la Sainte-Alliance une barrière contre toute entreprise guerrière nouvelle de la France. Aussi cette dernière puissance s'empressa-t-elle d'accorder son appui au gouvernement provisoire de 1830. Pour éviter une guerre imminente et remplacer la combinaison qui avait donné naissance au royaume des Pays-Bas par une autre combinaison qui offrît des garanties analogues, on proclama la neutralité perpétuelle de la Belgique : on sauvegardait en même temps les intérêts de la Sainte-Alliance et ceux de son adversaire de 1815. Il ne peut exister aucun doute sur cette interprétation de l'article 7 du traité de Londres. On assure qu'en 1841, le gouvernement français fit une déclaration en ce sens au cabinet de Bruxelles, en ajoutant que si la Belgique n'était pas en mesure de défendre ses frontières, les armées françaises seraient obligées, à regret, d'y prendre position elles-mêmes, dans l'intérêt suprême de leur légitime défense. Attendons-nous à une déclaration ana-

Digitized by Google

logue du cabinet de Berlin, dans une future guerre entre la Prusse et la France. C'est donc avec raison que M. le général Renard a dit : « Si notre pays est suffisamment gardé et défendu par des forces suffi- « santes, sa situation est telle que nous avons la presque certitude de « ne pas être envahi ; si, au contraire, le pays est ouvert, il résulte de « cette même situation que son occupation, la plus prompte possible, « deviendra une obligation, un *devoir militaire de premier ordre* pour « les puissances belligérantes, et la Belgique sera forcément, fatalement, « le théâtre de la guerre (1). » Tous les hommes de guerre sont d'avis, à l'étranger et chez nous, que l'occupation de la Belgique est *certaine*, si elle ne se met en mesure de défendre elle-même et efficacement l'inviolabilité de ses frontières. Dans une guerre future, l'occupation militaire de la Belgique serait le préliminaire de spoliations nouvelles.

Le sentiment de notre bon droit et le dévouement des populations à la chose publique préserveront-ils le pays de toute catastrophe, plus efficacement que les traités de 1831 ? A parler franchement, j'ai plus de confiance dans le dévouement civique des Belges. Grâce à Dieu, la force morale a tôt ou tard le dernier mot, même dans les grandes luttes politiques. D'ailleurs, l'absolutisme contemporain ne peut plus se priver de certaines formes, qui offrent des garanties sérieuses aux pays qui excitent la convoitise des éperviers politiques. Pour détruire un État, il est convenu aujourd'hui entre messieurs les conquérants qu'on ne se contentera plus des anciens arguments militaires : il faut un vote (*a ballot*) pour justifier, ratifier ou légitimer l'œuvre de la violence. Je suis persuadé que dans l'état actuel de l'Europe, on n'obtiendrait pas un pareil vote en Belgique.

Cependant les exemples récents de la Savoie, du Hanovre, de Francfort, etc., ne sont pas faits pour rassurer entièrement ceux qui comptent sur le patriotisme seulement pour résister aux engins perfectionnés des armées et de la politique contemporaines. Le patriotisme rend les peuples durables, mais ne les soustrait pas toujours aux entreprises égoïstes de leurs voisins.

Quelle nation de la terre a montré plus de patriotisme que la nation polonaise ? Et cependant elle a succombé, je me trompe, elle est retenue captive, parce que Fréderic II, son véritable ennemi, avait eu soin de *préparer* la guerre, de bien équiper son armée, de lui donner de bons chefs, d'employer des baguettes de fusil en fer, et qu'il avait beaucoup

(1) Voy. *Procès-verbaux des séances de la commission de* 1866, p. 31 et 105.

Digitized by Google

plus de respect pour une armée bien organisée que pour un sentiment, quelque noble qu'il fût. J'ai la conviction profonde que ce peuple héroïque dont nous entendons, tous les quatre ans, remuer les chaînes, sortira prochainement de sa longue captivité. Libres demain, les Polonais n'auront plus dans le droit des gens une confiance aveugle, et ils organiseront leurs forces pour donner une sanction matérielle à leur bon droit.

S'il est au monde un État ancien, placé sous la sauvegarde des traités les plus clairs et les plus justes, soutenu par la fidélité historique de ses habitants et le respect religieux de tous les peuples civilisés, qui ont donné à sa capitale le nom de Ville Éternelle, s'il est au monde un État qui pourrait et devrait se passer d'armée, c'est l'État pontifical. Et cependant, que serait-il en ce moment sans l'intrépide phalange militaire dont la résistance admirable a forcé les puissants de l'Europe de changer des combinaisons arrêtées? La Belgique, qui a personnellement le droit d'être fière de cette phalange dans laquelle se distinguent beaucoup de ses enfants, a-t-elle aussi celui de compter toujours sur plus de respect et de prétendre qu'elle parera dans tous les cas à toutes les éventualités, par la seule proclamation de sa neutralité et de son bon droit? Évidemment non. Un journal officieux de Paris disait hier: « Mentana a été, en 1867, le *Risquons-tout* de la démagogie euro- « péenne (1). » Ce rapprochement de mots serait plus exact, si l'écrivain français avait expliqué ce qu'il entend par démagogie. Mentana a été autorisé par un grand gouvernement européen.

On rapporte que, dans les pourparlers qui précédèrent la grande conspiration de 1866, et dans les négociations qui suivirent ses premiers succès, un ministre entreprenant aurait répété plus d'une fois à un interlocuteur, mécontent de la position que son gouvernement s'était faite par ses propres fautes : « Mais prenez la Belgique. » L'interlocuteur aurait répondu : « Vous oubliez qu'elle n'est pas à vous, et que pour nous la donner vous devez d'abord la conquérir. » Que ce propos ait été tenu ou non (je crois qu'il l'a été), peu importe : il est l'expression d'une situation politique que nous n'avons pas faite, mais que nous devons subir.

Dans la prochaine grande conflagration, le dévouement des Belges empêchera certainement une annexion par simple décret; mais si leur patriotisme conserve un caractère purement civil, attendons-nous à payer beaucoup de cigares, comme les Francfortois l'année dernière,

(1) *Constitutionnel* du 7 décembre 1867.

Digitized by Google

et à subir leur sort qui n'est pas digne d'envie. Si le royaume de Saxe existe encore, il le doit à sa prévoyance militaire. La Suisse, avec ses 2,500,000 habitants, est invulnérable, parce qu'elle a confiance dans le droit des gens, dans l'attachement de ses enfants à la république et dans la protection de son armée de 200,000 hommes.

L'inévitable conclusion à laquelle nous sommes amenés est donc celle-ci : Si la Belgique veut rester un pays indépendant; elle doit organiser pour sa défense une force militaire suffisante. Si elle est incapable d'organiser cette force militaire suffisante, ou si elle est convaincue que la force militaire qu'elle peut organiser est insuffisante pour la défendre envers et contre tous, il est inutile non-seulement d'agiter la question de la réorganisation de l'armée, mais encore de pourvoir sérieusement aux autres nécessités politiques de l'État. Or, une conclusion aussi désespérante, qui ne ressort pas de l'examen raisonné des grandes ressources matérielles dont le pays dispose actuellement, n'est conforme ni aux lecons de l'histoire, ni aux indications du temps présent. L'efficacité de la défense dépendra de notre prévoyance.

Il faut donc que la Belgique possède une armée pour se défendre : c'est une triste nécessité politique. Le jour où cette nécessité disparaîtra, la Belgique n'aura plus besoin d'armée, car elle ne peut vouloir que se défendre. Ajoutons que le jour où l'importance de cette nécessité politique diminuera, la charge militaire que le pays doit supporter pourra être proportionnellement allégée. On n'arme pas pour le plaisir d'avoir de beaux régiments. Dieu merci, il nous est défendu de partager les goûts de cet électeur de Brandenbourg qui jouait aux échecs avec des grenadiers vivants, et du père de Frédéric II, qui un jour donna l'ordre d'enlever tous les hommes de six pieds, pour les incorporer dans ses gardes.

IV.

La tâche devient plus difficile, lorsqu'il faut déterminer quelle doit être la force militaire de la Belgique. Nous autres bourgeois, nous ne pouvons affirmer avec autorité qu'un principe : notre force militaire doit être suffisante pour maintenir l'ordre à l'intérieur et la vérité de notre neutralité à l'extérieur.

Débarrassons-nous d'abord de deux difficultés, faciles à écarter. Pour maintenir l'ordre à l'intérieur, une bonne « armée de gendarmes », appuyée, dans les grandes circonstances, par la garde civique sérieusement réorganisée, suffirait très-certainement.

Mais pour la défense éventuelle des frontières, cet appareil militaire

Digitized by Google

sera évidemment inefficace. La division du travail social et les perfectionnements techniques sont tels aujourd'hui, que la guerre est devenue une vaste science spéciale. La science de la guerre ne consiste pas tant dans l'art de combattre que dans celui de recruter, d'organiser, de faire vivre les masses militaires. Il ne suffit pas du nombre pour faire une armée digne de ce nom; il faut des études, de la pratique, de l'expérience, des exercices continuels, une immense organisation permanente, des fortifications, des arsenaux, en un mot, il faut une armée savante et permanente. Sur ce point, il ne peut pas exister le moindre doute. Certes, on a le droit de discuter (et j'en userai) sur le chiffre de l'effectif, sur le mode de recrutement, sur le système de défense; mais on ne saurait raisonnablement soutenir que la Belgique ne doit pas avoir une organisation militaire permanente quelconque, comme la Suisse, comme les États-Unis, comme l'Angleterre, comme le Danemark; peu importe en ce moment à mon exposition quelle est cette organisation idéale. Il suffit d'affirmer le besoin d'une organisation militaire permanente. Nous pouvons en gémir; mais nos gémissements ne détruiront pas une nécessité de la société actuelle. Il n'est plus, le temps où les vassaux, sans avoir passé par une école militaire, amenaient sous la bannière de leur suzerain, pour quelques semaines, leur propre ban, puis retournaient, couverts de lauriers et de dépouilles, à leurs champs et à leurs forêts. Mais n'oublions pas que l'armée féodale était permanente. Avant la dernière guerre civile des États-Unis d'Amérique, on faisait volontiers passer pour « rétrograde » celui qui regrettait l'organisation militaire des tisserands, brasseurs, forgerons et charpentiers de Gand, de Poperinghe ou de Bruges, qui allaient en guerre contre le roi de France, le battaient et revenaient au bout de quinze jours tisser, brasser, forger et raboter, comme si la guerre ne demandait que du civisme, du courage et de la bonne volonté. Pour ma part, j'espère qu'un jour nous serons débarrassés des gros budgets de la guerre et que les meilleurs soldats seront encore une fois les meilleurs citoyens, comme dans le bon vieux temps. Mais aujourd'hui, nous devons nous borner à caresser ce beau projet, sans y renoncer, et sans nous en prendre de la dure nécessité actuelle ni à M. le ministre de la guerre, ni aux hommes distingués qui ont choisi la carrière des armes et se font un devoir d'apprendre à leurs concitoyens quels sont, selon eux, les moyens les meilleurs pour doter la patrie commune d'une bonne et solide armée.

Ces deux difficultés écartées, étudions ce qu'a été l'armée permanente de la Belgique depuis 1830; quel est notre système actuel de défense, et quels doivent être l'effectif des forces militaires et le mode

Digitized by Google

de leur recrutement. Nous parviendrons ainsi à savoir plus facilement à quelles conséquences économiques notre appareil militaire nous conduit. Nous terminerons par l'examen des propositions de la grande commission et du projet de loi présenté par le gouvernement.

L'armée belge a été formée sous l'influence prédominante d'anciens officiers français, avec le noyau des volontaires de 1830 et un petit groupe d'officiers de l'armée des Pays-Bas. Son caractère était essentiellement offensif, puisque sa première vocation était de combattre activement l'armée hollandaise, pour ne pas dire un peuple frère.

Telle est l'origine du vice fondamental de notre ancienne organisation militaire. « L'armée belge, » a dit M. le général Eenens au sein de la grande commission, « a été organisée à une époque où l'on ne se rendait pas bien compte du rôle militaire qui nous incombait, ni des obligations que nous imposait l'observation de la neutralité qui nous fut garantie par les grandes puissances. Aussi, sans s'occuper de la mission qui pourrait être réservée à notre armée en temps de guerre, on ne trouva rien de mieux que de l'organiser d'après les données généralement admises, dans les pays voisins, pour la composition des diverses armes. C'est ainsi que l'armée belge s'est trouvée représenter en petit l'armée d'une puissance organisée en vue de l'offensive, l'armée française, par exemple (1). »

Après la conclusion de la paix, ce défaut bien naturel de notre première organisation militaire ne fut jamais signalé à l'opinion publique avec toute l'énergie désirable. On se borna, tantôt à droite, tantôt à gauche, à se plaindre de l'élévation du chiffre du budget de la guerre. C'était mal entamer une agitation pour une réforme sérieuse. Aussi, qu'arriva-t-il? Chaque fois que le gouvernement du Roi, cédant à la pression de l'opposition, s'est décidé à soumettre l'organisation militaire à un nouvel examen, la somme totale du budget de la guerre a été augmentée dans des proportions très-sensibles. En 1849, un côté de la Chambre était l'écho de réclamations d'autant plus sérieuses qu'elles s'adressaient à un ministère qui était sorti de ce côté : on demandait non pas précisément une *bonne organisation militaire*, appropriée à notre caractère de neutralité absolue, mais un budget de la guerre de 25 millions et même de 15 millions. Pour se débarrasser du souci parlementaire qui l'assiégeait, le gouvernement chargea, en 1851, une commission mixte d'examiner toutes les questions relatives à l'établissement militaire du pays. Cette commission reconnut « qu'un pays ne

(1) *Procès-verbaux, etc.*, p. 15.

Digitized by Google

doit compter, en cas d'agression, que sur les forces dont il a pu, en temps de paix, constituer et entretenir les éléments permanents. Puis, se basant sur les travaux préparatoires dont divers comités militaires avaient été chargés de 1840 à 1851, elle fixa les effectifs de nos forces sur pied de paix et sur pied de guerre (1). »

Le travail de cette commission a servi de base à la loi du 18 juin 1853 sur l'organisation de l'armée et aux budgets successifs du département de la guerre. M. le général Goethals, dans la note dont je viens de citer un fragment, affirme encore que « la commission reconnut les nécessités de notre position internationale et les obligations qu'elle impose à la Belgique. » Cependant, le vice fondamental de l'organisation précédente n'avait pas disparu. Que dis-je ? Il fut consacré de nouveau : l'armée offensive de la Belgique neutre fut augmentée. M. le général Renard l'avoue dans son rapport à la commission mixte de 1866 : « En 1851, la révolution du 24 février 1848 avait eu lieu. La politique qui, depuis trente-trois ans, avait maintenu la paix du monde, n'existait plus. L'empire français allait naître et chacun prévoyait les grandes guerres qui, à partir de cet événement, ont modifié la face de l'Europe. L'organisation qui est sortie des délibérations de la commission de 1851 s'est ressentie des nécessités du moment. Et l'on avait raisonné juste. A dater de cette époque, les nations n'ont pas cessé un seul jour d'augmenter leurs forces militaires (2). » L'armée belge continua d'être une armée organisée « à la française » et le budget de la guerre, au lieu de descendre à 25 millions, monta à 35 millions.

Ce n'est qu'en 1859 que fut introduite une modification sérieuse dans l'organisation générale, par la création du camp retranché d'Anvers. Depuis cette époque, l'armée belge « n'est plus en rapport avec le but qu'elle doit atteindre (3). » Son ancien caractère offensif a été virtuellement détruit. Ce fait est reconnu par le département de la guerre, bien qu'il affirme que « l'organisation actuelle de notre armée est bonne dans son principe. » Il est vrai qu'il ajoute immédiatement : « Mais, en présence des modifications introduites en 1859 dans notre système de places fortes et des perfectionnements apportés aux armes ; en présence surtout d'exemples récents qui démontrent avec quelle facilité les armées peuvent être mobilisées et mises sur pied de guerre, le gouvernement a cru qu'il y a lieu de rechercher si cette organisation ne

(1) Note lue par M. le ministre de la guerre. Voyez *Procès-verbaux*, p. 5.
(2) *Procès-verbaux*, p. 124.
(3) *Ibid.*, p. 16.

Digitized by Google

doit pas subir des modifications. Tous les États européens se préoccupent de leur organisation militaire ; la Belgique, bien que placée dans des conditions spéciales, ne peut cependant rester indifférente au mouvement général (1). »

De tous les arguments, le plus convainquant et le plus important me paraît être celui qui concerne notre système de défense. Ne pas vouloir changer notre armement, ce serait ressembler à celui qui s'obstinerait à aller à la chasse aux perdreaux avec une arquebuse. Notre système de mobilisation doit être modifié, non pas parce que les Prussiens ont fait une seule expérience réussie de leur savant mécanisme, mais parce que les perfectionnements dans les voies de communication et surtout les applications de la vapeur, ont supprimé toute l'ancienne théorie des étapes militaires. Annibal et Napoléon ne passeraient plus les Alpes aujourd'hui pour surprendre leurs adversaires : ils emploieraient des locomotives ou des hélices.

C'est aux conquérants que nous aurons à résister : toute l'importance de la réorganisation de notre établissement militaire gît donc dans le choix définitif d'un système rationnel de défense.

V.

Le droit international nous a imposé une absolue et perpétuelle neutralité. C'est donc le principe de la défensive qui doit servir de base à tout notre établissement militaire. Cette proposition est évidente politiquement, et militairement aussi. Nous ne devons nous poser que cette seule question : Comment nous défendrons-nous le mieux ? Je ne dis pas, aux moindres frais, mais le mieux, c'est-à-dire, de la manière la plus efficace, la plus sérieuse, la plus certaine, la plus sûre.

J'avoue que la question m'embarrasse un peu, car je n'ai jamais fait aucune étude militaire. Il me semble cependant qu'avec du bons sens, et en écoutant attentivement les explications des « hommes du métier, » il n'est pas impossible de lui donner une solutiou satisfaisante.

D'abord, quel est notre système de défense actuel ? Le *sous-comité militaire* de la grande commission mixte de 1866 m'aidera à le décrire.

Le système de défense de 1851 reposait sur les principes suivants :

1° Destruction d'une partie des places fortes élevées, après 1815, dans un but et pour des éventualitées qui n'existaient plus ;

(1) Note de M. le ministre de la guerre. Voy. *Procès-verbaux*, p. 5.

Digitized by Google

2° Conservation des forteresses qui, au point de vue de la neutralité belge, pouvaient servir à notre défense propre, ou, en cas d'invasion, favoriser les opérations des armées protectrices de notre indépendance et de notre nationalité;

3° Organisation d'une armée de 100,000 hommes, dont 60,000 pour l'armée de campagne et 40,000 pour la réserve destinée à la garnison des places fortes. Une partie de celles-ci devait être organisée de façon à renforcer au besoin les forces actives et à coopérer à leurs opérations;

4° Enfin, création d'un camp retranché en avant d'Anvers, destiné à servir d'abri au gouvernement en temps de guerre et, au besoin, en cas d'isolement, de refuge à l'armée. En 1859, on a donné à ce système sa dernière forme. On résolut de concentrer davantage la défense et de réunir en un seul point tous les moyens de résistance et d'attaque dont nous disposons. On ne conserva que les forteresses susceptibles d'ajouter à la puissance de la position centrale; les autres furent démolies ou sont condamnées. Anvers sera non-seulement le refuge du gouvernement et de l'armée en temps de guerre, mais est encore la capitale militaire du royaume, le dépôt général, la base d'opérations et d'approvisionnement, le pivot des manœuvres de l'armée active. A cet effet, la place d'Anvers a été considérablement agrandie et presque quadruplée : l'enceinte a été reportée à la limite du camp retranché voté par la commission mixte de 1851, et celui-ci à plus de trois kilomètres en avant. En cas d'isolement, la Belgique, attaquée par un de ses puissants voisins et obligée, par des forces trop supérieures, d'abandonner momentanément le pays, peut être reçue tout entière dans l'enceinte de ce camp. Elle y bravera longtemps les efforts d'un ennemi, quelque redoutable qu'on le suppose; car elle aura échangé un champ de bataille incertain contre un champ de bataille préparé, connu, hérissé de travaux d'art et de difficultés naturelles, qui viendra compenser la faiblesse numérique relative de nos troupes. Elle y attendra, sans être entamée, soit le moment de sortir de la position pour rejoindre ses alliés éventuels, soit l'occasion de prendre l'offensive, si des circonstances favorables se présentent (1).

Notre sytème de défense comprend donc actuellement :

1° Une *armée* dite *de campagne,* chargée d'empêcher, autant que possible, l'ennemi de franchir la frontière et de pénétrer dans le royaume;

2° Une *armée* dite *de défense,* occupant un ensemble d'ouvrages forti-

(1) *Procès-verbaux,* etc. Rapport du général Renard, p. 106.

Digitized by Google

fiés. Jusqu'en 1859, ce système défensif consistait en un long cordon de places frontières, défendues par des garnisons plus ou moins nombreuses, et devant servir de point d'appui à l'armée de campagne, manœuvrant dans le but d'empêcher l'ennemi d'entrer dans le pays. Après les siéges de Silistrie et de Sébastopol, et à la suite de longues discussions, on reconnut que ce système facilitait à l'ennemi l'anéantissement successif de nos moyens de défense et on décida qu'il était plus sage de *concentrer* les forces militaires dans une bonne position. On créa donc l'immense camp retranché d'Anvers, qui est devenu la position militaire la plus considérable qui soit connue dans l'histoire des fortifications. On conserva quelques points fortifiés dans la vallée de la Meuse, à Liége et à Diest, et d'autres sur l'Escaut, à Termonde, à Gand et à Tournay. Enfin, on a, dit-on, l'intention de compléter cet échiquier par l'armement de la citadelle de Namur, qui domine l'angle formé par la Sambre et la Meuse.

Pour mettre ce système de défense en action, les militaires pensent qu'il faut un effectif de cent mille hommes au minimum.

« Au 1er janvier 1833, l'effectif en solde, c'est-à-dire présent sous les armes, était de 102,587 hommes. Il y avait de plus 19,933 hommes en réserve et susceptibles de rappel; de sorte que l'effectif général de nos forces militaires s'élevait à 122,520 hommes, sauf les non-valeurs. La population du pays n'était cependant alors que de 4,118,371 habitants, ou seulement 3,778,721, en déduisant les 339,650 habitants des parties cédées plus tard à la Hollande. Aujourd'hui, la population de la Belgique atteint le chiffre de 4,940,750 habitants, ce qui constitue une augmentation de 1,162,029 habitants depuis 1833 (1). »

« Jusqu'en 1839, nous comptions un effectif de plus de cent mille hommes, composé de levées de 12,000 hommes. Après la paix, il fut fixé à 80,000, et la commission des généraux, instituée en 1843, fut d'avis que ce chiffre, en comptant même sur un concours efficace de la garde civique, ne suffisait pas pour parer aux éventualités.

« Dans l'organisation de 1845, qui a servi de base à celle de 1853, on admettait un effectif de 80,000 hommes; on supposait en outre le concours de 30,000 à 50,000 hommes de garde civique ou de réserve (2). »

La commission mixte de 1866 « a reconnu à l'unanimité, que l'effectif général de l'armée permanente, fixé à 100,000 hommes depuis l'adoption

(1) Voy. *Procès-verbaux*, p. 5.

(2) Voy. *Procès-verbaux*, p. 21.

Digitized by Google

de la loi organique de 1853, est nécessaire pour sauvegarder la neutralité et l'indépendance de la Belgique (1). »

Cette force correspond à un peu plus de 2 p. c. de la population. En Prusse, dans les États secondaires de l'Allemagne, en Autriche, en France, l'effectif comprendra désormais 3 à 4 p. c. de la population. L'armée suisse, sur pied de guerre, comprend environ 8 p. c. de la population.

Nous reviendrons plus loin sur la question de l'effectif, qui est inséparable de celle du recrutement. Achevons d'abord de nous rendre compte de la valeur de notre système de défense, d'où dépendent et l'effectif et, jusqu'à un certain point, le mode de recrutement.

Un seul membre de la commission mixte de 1866 a critiqué le système actuel dans son principe. M. l'inspecteur général de l'artillerie, fidèle aux opinions par lui émises en 1845, prétend que l'*armée de campagne* est inutile. Nous ne pouvons, dit-il, en posséder une dont le chiffre soit supérieur à 50,000 hommes. Or, suppose M. le général Eenens, nos futurs envahisseurs auront toujours à nous opposer une armée de 150,000 hommes. Notre armée sera donc trop faible pour résister, et le résultat le plus heureux de son action sera une retraite en bon ordre sous le canon d'Anvers. — Ai-je besoin de dire que l'honorable général, qui a fait ses preuves d'intrépidité, il y a trente-six ans, devant cette même place d'Anvers, à côté des artilleurs français, proclame la bravoure de l'armée belge égale à celle de n'importe lequel de nos ennemis futurs? — Il conclut ainsi : « Au moment où s'accomplira l'invasion de notre pays, notre armée de campagne sera à Anvers, ou elle ne s'y trouvera pas; si elle s'y trouve, tout sera pour le mieux, d'après moi, car alors nous l'aurons intacte et bien préparée pour frapper un coup décisif, au moment opportun; si elle ne s'y trouve pas, elle risquera fort de ne plus pouvoir y rentrer. Assurons donc la défense d'Anvers, sans compter sur l'armée de campagne : c'est le plus sage et le plus prudent (2). » La conclusion, comme on le voit, est radicale. Elle suppose la possibilité de supprimer une partie notable de l'infanterie de ligne et de la cavalerie, et une augmentation considérable de l'artillerie.

Cette opinion a été combattue par M. le général d'artillerie Soudain de Niederwerth (3). Aucun membre de la commission ne s'y est rallié.

(1) *Exposé des motifs* du projet de loi sur la réorganisation de l'armée, déposé en 1867.

(2) *Procès-verbaux*, p. 19.

(3) *Procès-verbaux*, pp. 21 et 59.

Digitized by Google

Le *sous-comité militaire* a proposé le maintien du système actuel, achevé et perfectionné : 1° par une augmentation notable de l'artillerie de siége ; 2° par la création d'une réserve nationale pour coopérer à la défense des places fortes et former les garnisons permanentes des forts du camp retranché et de l'enceinte d'Anvers ; 3° par le complétement des cadres d'une partie des bataillons de réserve d'infanterie, pour les rendre aptes à combattre en rase campagne comme les trois premiers.

D'après le même *sous-comité* (1) le « système de concentration » n'a pas eu pour but de diminuer le rôle de l'*armée de campagne,* mais, au contraire, de l'augmenter et de le rendre plus efficace.

« Une défense passive dans une place puissante, même imprenable, mais sans aucune action hors de la portée de ses canons, n'empêcherait ni l'occupation, ni la dévastation du pays. L'ennemi se contenterait de l'observer à distance, avec un corps moindre que la garnison elle-même.

« L'espoir de voir respecter nos frontières par les belligérants, réside avant tout dans l'existence de notre armée mobile. D'autre part, en cas de violation de notre territoire, les puissances intéressées à notre conservation, viendront d'autant plus vite à notre secours, que nous leur offrirons des forces telles, qu'en se joignant promptement à nous, elles puissent espérer quelque succès de leur intervention. Si nous n'avons rien ou que peu de chose à leur offrir, elles ne consulteront que leur intérêt et n'arriveront qu'à leur heure. En un mot, on ne nous secourra que si nous sommes forts, prêts et décidés à la lutte.

« Mais les avantages que le système de concentration offre à l'armée ne seraient qu'illusoires, si Anvers n'était pas constitué de façon à se suffire à lui-même, car cette armée se trouverait fatalement attachée à ses murailles. Elle n'oserait s'éloigner et agir avec vigueur, dans la crainte de compromettre le grand réduit du pays. Cette crainte serait plus vive encore, si elle était adjointe à une armée alliée et protectrice, dont elle devrait suivre les opérations.

« Aussi le comité militaire a-t-il reconnu, à l'unanimité, qu'en tout état de cause, Anvers doit être mis en état de repousser longtemps une diversion puissante dirigée contre les forts et l'enceinte, dans la supposition que l'armée active s'en trouverait momentanément séparée. En cas d'isolement et d'abandon de la Belgique, cette hypothèse, il est vrai, n'est pas admissible, car l'armée active agira toujours de

(1) Il était composé de MM. les lieutenants-généraux Renard (état-major), rapporteur, Sapin (infanterie), Frison (cavalerie), Eenens (artillerie) et Weiler (génie).

Digitized by Google

manière à ne pas se laisser couper de sa base ; mais c'est aussi l'éventualité qui exigera de notre part la résistance la plus vigoureuse et la plus acharnée, puisque l'envahisseur disposera de toutes ses forces pour chercher à nous réduire (1).

En résumé, nous possédons une armée mobile forte en sous-officiers et soldats combattants de 53,000 hommes environ. Elle est « indispensable » dans toutes les hypothèses :

1° Comme armée d'observation, elle gardera la frontière et la surveillera ;

2° Elle peut être adjointe tout entière à nos alliés éventuels, pour prendre l'offensive avec eux. Elle peut, dans ce cas, s'éloigner d'Anvers, sans compromettre les destinées du grand réduit et la sécurité du gouvernement ;

3° Cette armée mobile, si nous sommes livrés seuls aux coups d'un grand État, a un rôle important et décisif à remplir. Elle opérera en se basant sur Anvers. Elle sera rejointe alors par une autre division active au complet, de 11,700 hommes. Sa force sera donc portée à 64,700 hommes.

En s'approchant du grand réduit, elle trouvera, dans le camp retranché, une sixième division de 9,600 hommes ; l'armée entière pouvant agir activement comptera 74,300 sous-officiers et soldats, déduction faite des 33,422 hommes de l'enceinte et des forts ; c'est-à-dire que les autres places étant bien gardées, la Belgique isolée possédera, en cas d'invasion par un voisin puissant, près de 110,000 sous-officiers et soldats combattant pour protéger le gouvernement et défendre à outrance le réduit de notre nationalité. Couverte par des forts munis d'une artillerie nombreuse, et redoutable sur un champ de bataille connu et préparé par elle, l'armée mobile tiendra longtemps en échec les forces d'un ennemi, quelque puissant qu'on le suppose. Supprimez l'armée mobile, l'influence militaire de la Belgique devient nulle, et la position retranchée d'Anvers perd la plus grande partie de sa valeur (2).

Un seul membre, M. le colonel d'infanterie Cartiaux, a paru soutenir une troisième opinion, qui n'est au fond qu'une nuance de l'opinion du *sous-comité*. Le colonel Cartiaux a la conviction qu'une solide armée en campagne doit être le premier et le principal élément de notre état militaire (3). Autant il s'est montré disposé à augmenter les éléments de la défense active, autant il est opposé à toute augmentation des éléments

(1) Voy. *Procès-verbaux*. Rapport du général Renard, p. 107.
(2) *Procès-verbaux*, p. 180.
(3) *Id.*, p. 263.

Digitized by Google

de la défense passive : conséquemment, il est « d'avis qu'il y a lieu de renforcer notre cavalerie et notre artillerie de campagne. »

Il est regrettable qu'on n'ait pas adopté la motion de MM. le vicomte Ch. Vilain XIIII, d'Elhoungne et J. Malou, qui avaient proposé très-logiquement de faire de la discussion approfondie du système de défense la base de tout le travail de la commission. Cependant, en lisant les *procès-verbaux,* on reste persuadé que la presque unanimité des membres penchait pour la thèse du *sous-comité militaire.*

Sans être un homme de guerre, on peut, me semble-t-il, porter un jugement critique sur ces diverses opinions.

D'abord, il semble extraordinaire, étrange, impossible, que l'armée doive, en principe, abandonner le pays sans coup férir, pour se mettre *a priori* sur la défensive absolue dans le réduit d'Anvers. Messieurs nos conquérants s'installeraient à leur aise dans toutes nos provinces, y nommeraient les commissaires extraordinaires qu'on connaît, y feraient proclamer « spontanément » les plébiscites qu'on sait, lèveraient des impôts qu'on se rappelle, bref « annexeraient » toute la Belgique, sauf peut-être les parties inondées du bas Escaut et le grand réduit, qu'on masquerait par une armée d'observation. Anvers finirait par être pris, comme Troie, à l'aide d'un cheval de bois. Non, notre défense ne peut être absolument passive.

Il y a eu un temps où l'on pouvait craindre une entente entre ceux dont nous excitons la convoitise politique : la Belgique a peut-être été menacée d'un partage au nom de la théorie barbare et païenne des nationalités et des frontières *naturelles*. Si cette éventualité s'était réalisée, certainement le plus sage eût été de concentrer, dès le début de l'action, toutes nos forces disponibles dans le grand réduit national d'Anvers, « pour frapper un coup décisif au moment opportun. » Ce moment serait arrivé; car des faits tels que le partage de la Belgique et la suppression de la Hollande, qui en eût été la conséquence naturelle, auraient produit en Europe un bouleversement, que l'Angleterre et d'autres encore n'auraient pu tolérer sans danger pour eux et sans protestation. Peut-être aussi les larrons auraient-ils fini par se battre entre eux et par nous préparer ainsi eux-mêmes « ce moment opportun. »

Heureusement pour la Belgique, la révolution de 1866, la plus grande que l'Europe ait subie depuis le traité de Westphalie, a ouvert les yeux à plusieurs. On a reconnu, un peu tard, il est vrai, que les petits États ont une raison d'être. Il est probable que cette situation nouvelle se prolongera. Désormais, la Belgique se trouve dans un état d'équilibre stable, entre deux de ses protecteurs de 1831, qui sont désignés comme

Digitized by Google

ses ennemis éventuels. Nous ne courons plus le risque de servir d'objet ou de matière dans un contrat de compensation, car ce contrat serait léonin : l'une des deux parties (on le devine) deviendrait tellement puissante, que l'autre aurait fait un « marché de dupe » et serait à son tour exposée à être dépouillée. A conquérant, conquérant et demi. Notre position est donc devenue relativement bonne : si A nous menace, nous serons secourus par B, et *vice-versa*. Dans les deux cas, une armée de campagne ou d'observation nous serait nécessaire.

L'éventualité la plus redoutable pour nous, celle à laquelle on songe le moins, celle qui est la plus prochaine peut-être, c'est une guerre entre deux ou plusieurs de nos protecteurs de 1831. Dans ce cas probable, certain, pour ainsi dire, le droit des gens et notre intérêt bien entendu nous feront un devoir strict de défendre à outrance la sincérité et l'inviolabilité de notre neutralité, comme les Suisses l'ont fait en 1805 et en 1859. Pour l'accomplissement de ce devoir, il nous faudra une armée d'observation bien organisée.

Dans cette éventualité, le réduit d'Anvers ne nous sera que d'une utilité relative. Il importe cependant de prévoir le cas où ce dernier boulevard de la neutralité, de l'indépendance et de l'existence de la Belgique aurait à payer, si j'ose m'exprimer ainsi, en un jour les intérêts des sommes immenses qu'il a coûtées au patriotisme des Belges. On dit que cet ouvrage est vraiment formidable ; et qu'achevé, bien armé, il est imprenable. Or, il n'est pas achevé, ainsi qu'il résulte d'une motion trop prudemment écartée, de M. J. Malou (1); et il n'est pas suffisamment armé, d'après M. l'inspecteur général de l'artillerie (2). D'autre part, l'Escaut et la Meuse sont des lignes stratégiques tellement importantes, qu'on ne saurait apporter trop de soins à l'organisation de la défense passive.

Nous sommes amenés ainsi vers l'opinion du sous-comité militaire, du moins en principe, quant au système général de défense. Il ne reste un doute que sur l'effectif nécessaire pour mettre ce système en action. Les affirmations des membres militaires de la grande commission ne sont pas assez catégoriques sur ce point important. « On a lieu de craindre, dit le rapport du *sous-comité militaire*, que par raison d'économie le pays ne consente pas à augmenter le chiffre de 100,000 hommes assigné à l'armée permanente par la commission de 1851 (3). » En lisant les discours de MM. les membres militaires de la commission, on dirait

(1) *Procès-Verbaux*, p. 108.
(2) *Id.*, p. 466.
(3) *Id.*, p. 17.

Digitized by Google

que le fond de leur pensée est resté voilé par une sorte de respect humain. En faisant cette remarque, je n'accuse ni leur sincérité ni leur patriotisme. Ils tiennent compte des manifestations de l'opinion publique, et ils craignent de compromettre le moins en demandant davantage. Cependant, s'il est en politique un sujet sur lequel il faille être précis, c'est sur celui de la défense suprême de l'État. Quand il faut sauver sa vie, on recherche d'abord le moyen nécessaire pour y parvenir, puis on y a recours. Quel qu'en soit le prix, il faut l'employer pour vivre, ou il faut mourir.

D'après les conclusions du *sous-comité militaire,* l'effectif auquel la loi de recrutement devrait pourvoir, serait de 103,200 hommes. L'armée totale, y compris la réserve nationale de 30,000 hommes, serait de 127,158 hommes (1). Cet effectif est, pour le *sous-comité militaire,* un *minimum* nécessaire; et s'il n'avait pas craint d'effrayer ceux qui votent les impôts et ceux qui les payent, il ne se serait certainement pas contenté d'un chiffre aussi restreint.

En effet, une armée de 127,000 hommes pour défendre la Belgique, c'est trop ou trop peu. Si on en défalque les non-valeurs, nous n'aurons pas 100,000 hommes à *disséminer* dans le pays. La garnison de siége d'Anvers et l'armée d'observation ne s'élèveront pas chacune à plus de 30,000 ou 35,000 hommes. L'armée d'observation sera trop faible pour résister d'une manière efficace en rase campagne; alors les garnisons des places fortes seront inutiles, et la garnison de siége d'Anvers sera

(1) Voy. *Procès-verbaux,* p. 179 :

« En comptant les 30,000 hommes de la réserve nationale, nous disposerons donc, d'après les considérations qui précèdent, des forces suivantes :

Garnisons des places fortes.	19,436
Garnison de siége d'Anvers.	54,794
Armée d'observation.	52,928
Total. . . .	127,158

« C'est-à-dire, pour l'armée seule, 97,158 hommes.

« Mais il faut remarquer que ce nombre comprend seulement les *sous-officiers, caporaux et soldats,* et non les officiers, les états-majors et les non-combattants, (train, ambulance, troupes d'administration), qu'on peut estimer en moyenne et approximativement à :

Officiers	4,200
Train	1,200
Administration, ambulances, petits états-majors.	800
Gendarmerie (non-compris le détachement d'Anvers).	1,100
Dépôts d'artillerie et de cavalerie.	3,000
Total. . .	10,300

« Ce qui porterait la force totale de l'armée permanente à 107,558 hommes, et l'effectif auquel la loi de recrutement doit pourvoir, à 103,200 hommes. »

Digitized by Google

insuffisante pour accomplir la tâche qui lui incombe dans l'organisme total de notre établissement militaire. On admet généralement, aujourd'hui, qu'une armée de 60,000 hommes, c'est tout ce qu'un général en chef « peut tenir dans la main. » C'était, à Sadowa, l'effectif de l'armée du prince royal de Prusse qui a décidé du sort des Autrichiens, victorieux jusqu'à son arrivée. L'armée de notre allié éventuel étant évaluée au même chiffre, nous aurons à opposer à nos ennemis une force de 120,000 hommes, c'est-à-dire, tout ce qu'il est humainement possible de faire manœuvrer et de nourrir sur un même échiquier militaire.

Certes, à la guerre, la qualité des soldats vaut mieux que la quantité, à la condition toutefois que celle-ci ne soit pas trop minime. Mais la qualité de nos soldats ne sera pas supérieure à celle de nos ennemis : l'organisation de ces derniers leur permet de mettre sous les armes un nombre de soldats tel qu'il leur sera très-facile d'opposer à notre faible armée d'observation une armée au moins égale à son effectif restreint. Pour le prouver en deux mots, rappelons-nous l'histoire du contingent hanovrien, dans la dernière guerre de 1866.

Pour pouvoir mettre en ligne une armée de 60,000 hommes, l'effectif de l'armée d'observation doit être de 75,000 hommes au moins. Il me semble donc qu'il ne nous reste que cette alternative : ou adopter le système de M. le général Eenens, qui nous permettrait de réduire notre effectif de moitié, ou augmenter dans des proportions notables l'effectif indiqué dans les avis de la commission de 1866. Dans le premier cas, la conscription actuelle serait moins utile ; dans le second, elle serait insuffisante. Ainsi, une réorganisation sérieuse, efficace, salutaire, définitive de notre établissement militaire, nous forcerait, en quelque sorte, à réaliser une des réformes les plus désirées par nos populations, l'abolition de la conscription.

VI.

Je n'ai pas la prétention d'exposer ici en détail quels sont les divers modes de recrutement en usage aujourd'hui. J'esquisserai simplement l'état actuel de cette question en Europe, en indiquant les institutions qui pourraient être introduites ou restaurées chez nous.

Il existe en Europe quatre modes principaux de recrutement, que, pour plus de clarté ou de méthode, je désignerai sous les noms de : système suisse, système anglais, système prussien, système français.

L'armée fédérale suisse se compose : 1° De l'armée régulière ou élite

Digitized by Google

(*Bundesauszug*) formée des hommes de 20 à 30 ans, à raison de 3 p. c. de la population ; 2° de la *réserve*, c'est-à-dire des hommes de 30 à 40 ans, ayant fait leur temps de service dans l'*élite*, à raison de 1 1/2 p. c. de la population ; 3° de la *Landwehr*, qui comprend tous les hommes en état de porter les armes et âgés de moins de 44 ans, qui ne servent pas dans l'*élite* ou la *réserve*.

D'après le rapport du département militaire pour 1866, l'armée fédérale comprend sur pied de guerre :

Élite.	87,537	hommes.
Réserve.	49,513	—
Landwehr	66,955	—
Total.	204,005	hommes.

La population de la République est de 2,510,494 âmes (recensement de 1860).

L'armée suisse n'est appelée à défendre que des montagnes, admirablement fortifiées par la nature. L'infanterie et surtout les tirailleurs sont destinés à y jouer toujours le rôle principal, sinon unique. La République n'a qu'un besoin relatif de cavalerie ; et l'importance des armes dites spéciales, qui sont la grande charge des armées permanentes modernes, n'y peut être comparée à celle que ces puissants moyens de défense ont en Belgique. Les Suisses n'ont pas encore donné, dans les temps modernes, une preuve matérielle convaincante de l'excellence de leur système de défense ; car ils n'ont pas été attaqués. Mais leurs voisins, les Suisses d'Autriche, les Tyroliens, ont immortalisé leur fidélité envers l'Empire, en défendant glorieusement leur pays contre Napoléon et contre les Italiens, avec des bandes de paysans armés de carabines. Ces réflexions générales sont les seules que je puisse me permettre de faire. Comme citoyen, je conclus néanmoins que le système suisse doit séduire les Belges ; et c'est celui qu'il faudrait, chez nous, soumettre en première ligne aux critiques des hommes du métier. En l'appliquant à la Belgique, nous aurions, sur pied de guerre, une armée d'environ 400,000 hommes, qui nous coûterait 16 à 17 millions de francs par an (1).

On connaît le mode de formation de l'armée anglaise. D'après le budget de 1867-1868, il y a dans le Royaume-Uni et ses possessions, une armée permanente de 137,998 volontaires recrutés et payés, et

(1) D'après M. J. Staempfli, ex-chef du département militaire, la part de la *confédération*, dans une dépense de 8,250,000 francs pour l'armée, est de 2,800,000 ; celle des *cantons*, de 4,700,000 ; celle des *soldats*, de 750,000.

Digitized by Google

les troupes anglaises dans l'Inde s'élèvent au chiffre de 65,292 volontaires. Ensemble 203,290 volontaires, soit environ 0,70 p. c. de la population du Royaume-Uni.

Les autres corps de troupes (*auxiliary forces*), dont les frais d'entretien figurent, en partie, au budget, sont :

1° Les *milices*, qui (d'après l'*Army estimates*, de 1867) se composent, en 1867-1868, de 128,971 hommes et figurent au budget pour 841,000 liv. st. ;

2° La *yeomanry*, cavalerie, 14,651 hommes (budget, 88,000 liv. st.) ;

3° Les *Riflemen*, 163,500 hommes, supérieurement équipés, armés et exercés, figurant au budget pour 361,000 liv. st.

Citons pour mémoire les forces maritimes, les *pensionnaires*, la *police de l'Irlande* organisée militairement, les *corps de troupes coloniales* des Antilles, du Canada, de Ceylan, de Malte, du Cap, de Hong-Kong, etc.

L'Angleterre paie, en 1867-1868, pour l'entretien de toutes ses forces (guerre et marine), une somme de 650 millions de francs environ, dont près de 382 millions pour l'armée de terre et les milices.

Si l'Angleterre avec ses 29 millions d'habitants, trouve 200,000 volontaires payés, nous en recruterions certainement le sixième, soit 33,000 hommes. A ces 33,000 hommes d'armée permanente, ne serait-il pas possible d'adjoindre une *réserve nationale* sérieusement organisée et bien exercée, de 150,000 à 200,000 gardes civiques? Je n'en sais rien. Je pose simplement la question, et je me dis : si le système suisse n'est pas pratiquable en Belgique, pourquoi n'adopterions-nous pas le système anglais? Il est vrai qu'avec ce système nous devrions « payer comme des Anglais » et nous aurions un budget de la guerre de 60 à 70 millions de francs (et même de 113 millions, si nous prenons l'ensemble des dépenses militaires de l'Angleterre), comprenant les frais de l'armée permanente et de la réserve nationale. Mais, encore une fois, la question de la réorganisation militaire ne peut être entièrement subordonnée à des considérations financières. S'il faut une défense, elle doit être efficace, quel qu'en soit le prix. Si on trouve le coût du système adopté (comme le meilleur) trop élevé et qu'on recule devant la dépense proposée, il faut être logique jusqu'au bout, en faisant l'économie du budget total de la guerre (1).

(1) Voici la seule discussion sérieuse que j'aie trouvé sur ce sujet important dans les *Procès-verbaux* de la Commission (Voir p. 322) :

M. Vermeire. — S'il était vrai qu'on pût, à prix d'argent, recruter l'armée au moyen de volontaires, je n'hésiterais pas à le faire. Je consentirais volontiers à aug-

Digitized by Google

Espérons qu'il sera profité de l'occasion actuelle, pour résoudre définitivement cette question d'une suprême importance. Qu'on sache enfin à quoi doit servir véritablement la garde civique. Si elle est destinée à faire partie de l'organisme de notre établissement militaire, il importe évidemment de lui donner un caractère plus sérieux, un caractère vraiment militaire. Si, au contraire, on croit que son concours est peu important, embarrassant ou même dangereux, qu'on l'abolisse, autant que le permet le texte de la Constitution de 1831, afin que d'honnêtes citoyens ne soient plus, le dimanche, exposés à entendre leurs enfants chanter, comme dans le vaudeville français :

En vous voyant sous l'habit militaire
J'ai deviné que vous étiez soldat.

La grande commission de 1866 a fait sien un consciencieux rapport d'un de ses membres, lieutenant-colonel de la garde civique, M. Van Humbeek (1), sur l'organisation future du premier ban de cette milice, qui doit être transformée, pour le cas de guerre, en une *réserve nationale* de 30,000 hommes. Il faut rendre hommage aux intentions patrio-

mentner le budget de la guerre de 10 millions et même de 20 millions pour supprimer la milice, et je suis certain que le pays y trouverait du bénéfice.

Il y aurait encore cet avantage que les charges militaires seraient payées par la généralité, au lieu d'être supportées uniquement par la classe pauvre.

M. le lieutenant-général Renard. — L'expérience prouve que les armées de volontaires sont aussi solides que les armées de milices, témoin l'armée anglaise. Mais là n'est pas la question.

Le défaut des armées de volontaires, c'est d'être trop peu nombreuses en temps de guerre, et de ne pouvoir se compléter et se recruter, même au prix des plus grands sacrifices.

Après la bataille d'Inkermann, les Anglais furent réduits de 30,000 hommes à 12,000 hommes, et, malgré les renforts, ils ne purent jamais dépasser ce premier chiffre de 30,000 hommes.

En doublant le budget, nous parviendrions peut-être à avoir 30,000 volontaires; mais en cas de guerre, nous n'aurions rien de plus.

Outre son armée permanente, l'Angleterre a 120;000 hommes de milice et 180,000 volontaires. Nos mœurs, notre organisation sociale et notre situation territoriale s'opposent à ce que nous établissions notre état militaire sur un pied analogue.

Nous n'avons pas même assez de volontaires maintenant, pour recruter nos cadres inférieurs. C'est donc se faire illusion que de penser qu'on pourrait avoir une armée de volontaires.

M. Malou. — Je reconnais qu'il est impossible de compter sur l'enrôlement volontaire pour constituer l'armée, et même que, tout en admettant de bons volontaires, il faut en limiter le nombre, afin de pouvoir entretenir et exercer convenablement les miliciens.

(1) Voyez *Procès-verbaux*, p. 354 sq. — Comp. la discussion de ce rapport, p. 468 sq.

Digitized by Google

tiques de M. Van Humbeek ; mais il est impossible de reconnaître qu'il a répondu victorieusement à toutes les objections que son rapport a soulevées, entre autres celles de M. B. Du Mortier et de M. le colonel Lemaire.

On a des doutes sérieux sur la possibilité de trouver, avec le système du *sous-comité de la garde civique*, 30,000 hommes dans le pays pour former la *réserve nationale*. Si on les trouve, le chiffre de cette *réserve* suffira-t-il? Un effectif de 30,000 hommes de garde civique, que représentera-t-il, dès que les hostilités seront commencées? 15,000 à 20,000 hommes peut-être. Napoléon Ier, dans une longue lettre adressée le 21 juillet 1810 au comte de Montalivet, évaluait le contingent des gardes nationales à mobiliser « pour l'arrondissement de l'armée d'Anvers, » dans les départements des Deux-Nèthes, de l'Escaut, de la Dyle, de la Lys, de Sambre-et-Meuse, de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roer (population 3,208,000), à 63,000 hommes (1). Ni la grande commission de 1866 ni le gouvernement formellement interrogés à ce sujet (2), n'ont défini le rôle de l'ensemble de la garde civique dans le système défensif du pays. Il continue à régner sur ces objets si importants une indétermination regrettable.

Les limites de ce travail ne me permettent pas d'entrer, à la suite de la commission, dans le fond même de la discussion. Je me contenterai d'en tirer la conclusion qu'elle rend évidente pour le lecteur attentif : par la création de la *réserve* dite *nationale*, on veut remédier à l'insuffisance notoire de l'effectif de l'armée permanente, sans augmenter le chiffre du contingent annuel des conscrits. Ce sentiment est louable. Mais n'expose-t-il pas ceux qui le ressentent à être taxés d'égoïsme (3)? D'ailleurs, ne s'aperçoit-on pas que la réserve nationale ne nous débarrassera ni des corvées de garde civique, d'une utilité douteuse dans l'état actuel des choses, ni des injustices et des immoralités qui sont la conséquence de notre système de conscription militaire en vigueur. On créera une nouvelle classe de mécontents : en effet, la *réserve* dite *nationale* sera composée, en très-grande partie, sinon en totalité, des jeunes gens qui n'ont

(1) Voyez *Procès-verbaux*, p. 187.

(2) *Id.*, p. 7 et 15.

(3) Cf. *Procès-verbaux*, p. 474.

« M. B. Du Mortier.—M. Van Humbeek dit qu'il faut réagir contre la tendance des classes moyennes à s'affranchir du service militaire. Cela est bien en théorie, mais si on réagit contre les classes moyennes, les classes moyennes réagiront contre notre état militaire. Si l'on veut obliger tout le monde, la noblesse, la bourgeoisie et les prolétaires à servir, soit dans l'armée, soit dans le premier ban, je dis qu'on échouera, parce que cela n'est ni dans les mœurs, ni dans l'esprit du pays. »

Digitized by Google

pas pu ou n'ont pas voulu devenir de vrais soldats ; des citoyens privilégiés, des exonérés, des favoris de la fortune, de quelques oisifs et de rentiers, auxquels leurs moyens ne permettent de servir leur pays qu'en serre-file, derrière l'intendance, dans un club ou dans le luxe banal des cercles de nos grandes villes. Non, ne prenons pas de demi-mesures. Ne nous organisons militairement que pour nous défendre, mais nous défendre sérieusement, à outrance. Or, le soin de cette défense incombe à tous et surtout aux privilégiés de l'esprit, de la fortune et de la naissance. Ne cherchons pas à tourner les difficultés ou à enguirlander l'égoïsme de certaines catégories de citoyens.

Signalons à la nation, comme il convient à des citoyens libres, sans respect humain et sans crainte civile, les besoins essentiels du pays et les remèdes énergiques qu'ils réclament. M. le colonel Lemaire a très-heureusement rappelé les paroles de Nestor à Agamemnon : « Qui oserait être lâche devant ses parents et ses amis? » Tous les Belges seront de l'avis du roi de Pylos, et la nation entendra l'appel qui lui sera adressé. Si elle ne vous entendait pas ou si elle ne voulait pas vous entendre, eh bien! épargnez vos peines, faisons l'économie temporaire du budget de la guerre et apprêtons-nous à subir le joug des charges militaires plus lourdes de nos voisins.

Tout le monde connaît le système prussien, popularisé par de récents événements. On dit qu'au point de vue militaire, ce savant mécanisme n'a pas encore subi les épreuves définitives ; qu'il est excellent pour une guerre de quinze jours ou une défense nationale, mais qu'il ne résisterait pas aux attaques prolongées d'une armée organisée « à la française. » Je prie Dieu que cette dernière démonstration nous soit épargnée à tout jamais. M. de Bismark et sa politique méritent une sévère punition; mais espérons que les Allemands eux-mêmes l'administreront, sans nouvelles expériences militaires. J'ai entendu des Allemands de Dresde et de Berlin affirmer qu'il convient de ne pas oublier que l'armée prussienne a été rapidement affaiblie par ses succès si étonnants et si inespérés, et que son imprudent et audacieux gouvernement aurait été peut-être très-embarrassé de faire le siége de Vienne et de porter la guerre au delà de Comorn. J'ignore jusqu'à quel point ces assertions, émanées d'hommes bien placés pour entendre ce qui se disait dans les chancelleries militaires, sont exactes et légitimes. Elles me paraissent très-vraisemblables : arracher à sa famille, à ses foyers, à ses occupations, à l'industrie, au commerce, aux arts féconds de la paix toute la population valide d'un pays est un tour de force dans la véritable acception du mot. Il n'est matériellement possible qu'à

Digitized by Google

une seule condition, c'est que le gouvernement soit omnipotent, que la lutte préparée longtemps d'avance dure très-peu de temps ou qu'elle soit nécessitée par le besoin suprême de défendre tous ces liens précieux que je viens d'énumérer.

L'organisation militaire prussienne (je ne dis pas le gouvernement) s'appliquerait donc admirablement à la situation politique des Belges qui ne prendront jamais les armes que pour se défendre, *pro aris et focis*. S'il est démontré que l'adoption du système suisse serait funeste à la Belgique, s'il est certain que le mode de recrutement anglais est irréalisable chez nous, je préfère encore l'organisation prussienne au système auquel on veut donner une consécration nouvelle. Avec le mode de recrutement prussien, notre effectif de guerre serait de 190,000 hommes, et notre budget militaire serait de 40 à 45 millions. Je ne crois pas à la durée de l'organisation prussienne, qui est la négation de toutes les tendances morales et matérielles de notre siècle; et je n'aime pas plus qu'un autre les pays-casernes : mais si nous sommes obligés de nous défendre, défendons-nous avec la foi du triomphe; et s'il faut pour cela des casernes, pourquoi n'y envoyer que les enfants des pauvres?

La conscription nous a été apportée « sur les baïonnettes du général Dumouriez, » et elle a été généralement adoptée en Europe au commencement de ce siècle, grâce aux continuelles guerres de la République et de l'Empire. Les événements de 1866 auront eu au moins ce bon résultat, qu'ils ont mis sérieusement, et j'espère définitivement, en question l'efficacité militaire de ce mode de recrutement, à la fois si commode et si peu équitable, dont l'emploi aurait été impossible au moyen âge, et qui blesse dans leur germe ce que les « principes de 89 » ont de plus chrétien, l'égalité devant la loi. Tous ceux qui ont des conquêtes à faire ou à garder le pressentent instinctivement : la conscription est désormais militairement insuffisante. Pour donner aux armées un effectif capable de pourvoir aux nécessités politiques de la grande révolution de 1866, il faudra revenir, en matière de recrutement, aux lois les plus élémentaires de l'équité. J'estime que cette réforme, qui ne s'accomplira pas sans opposition et sans protestation, nous apportera une grande consolation : les véritables armées sont celles qui doivent défendre le droit; et quand toutes les armées reposeront sur le principe du suffrage universel des peuples, le péril des guerres sera considérablement diminué. Lorsqu'il s'agit d'exposer, non plus la vie des autres, celles des manouvriers et des valets de ferme, mais sa propre vie, on réfléchit deux fois avant d'aider le chef du gouverne-

Digitized by Google

ment à déclarer la guerre, pour la satisfaction de le voir rentrer dans la capitale avec une couronne de lauriers sur le casque ou avec le profit douteux d'une province annexée.

Chez nous, l'accomplissement du premier des devoirs politiques, celui de verser son sang pour la défense de l'ordre public et des droits de la cité, est confié exclusivement aux ignorants, aux faibles, qui ne connaissent pour ainsi dire pas la cause pour laquelle ils doivent sacrifier leur vie. C'est à la population prolétaire qu'est échue l'obligation de défendre nos richesses. C'est aux déshérités de la fortune, de l'éducation et de la naissance que nous imposons l'honneur de servir de chevaliers à notre civilisation, à notre fierté et à la dignité de notre caractère. Si, au moins, notre mode de recrutement, faiblement justifié par des considérations d'un ordre secondaire (les nécessités de l'ordre social actuel, l'état de nos mœurs, etc.), avait le mérite d'aider les conscrits à élever leur âme, à compléter leur éducation morale et à augmenter le sentiment de leur dignité, on pourrait se consoler jusqu'à un certain point de l'affligeant spectacle qu'offrent annuellement des milliers de famille, attachées à la glèbe du tirage au sort (*glebæ adscripti*).

Mais il n'en est pas ainsi. Je comprends (tout en les plaignant) ces conscrits français qui, après être arrivés en pleurant au dépôt de leur régiment, se grisent en buvant à la coupe enchanteresse de la gloire qu'on leur tend comme un philtre dans les conversations de la chambrée ou dans les veillées du bivouac, et se redressent fièrement en croyant de bonne foi qu'ils combattent toujours « pour des idées » en Chine, au Mexique, en Italie, en Crimée, à Saigoon : tout philosophe « pékin » que je suis, je ne suis pas insensible au roulement d'un tambour ou aux fanfares d'un régiment de cavalerie ; et je connais la contagion de l'enthousiasme militaire, qui, bien compris et dirigé, est, en définitive, un des plus nobles sentiments de la vie historique de l'humanité. Je comprends encore la vie rigide du cloître mathématiquement régulière, volontairement acceptée, supportée avec la sérénité qu'inspire l'esprit de sacrifice, fécondée par la prière et les œuvres, récompensée par le bien accompli et par la grâce de Dieu. Mais ce que je ne puis comprendre, c'est la vie de caserne, imposée de force pendant des années à des milliers de Belges, auxquels il est défendu, par le droit international, par la raison et par la constitution de songer à sortir de la monotonie quotidienne de la discipline. La seule gloire qu'ils puissent ambitionner, c'est la gloire austère de défendre passivement la neutralité et l'indépendance de leur pays. Elle est grande, je le sais ; mais il faut un certain degré d'éducation, d'instruction et de connaissances politiques pour l'apprécier.

Digitized by Google

Ceux qui pourraient le mieux la goûter sont précisément ceux qui ne la recherchent pas. L'armée, la magistrature et le sacerdoce chez les peuples civilisés devraient être les trois sources des vocations les plus honorables; et la première se recrute chez nous dans les rangs les plus infimes de la société. Pour ne pas pouvoir s'exonérer de cette charge, si honorable en principe, il faut être absolument dénué de toute ressource matérielle. Aussi les catégories les plus misérables étant en même temps les plus débiles, nos contingents annuels ne renferment-ils que des hommes choisis dans le rebut de nos populations. La situation est telle qu'il s'agit, paraît-il, d'abaisser encore la taille exigible pour la milice (1). Les descendants des grands *Kerls* dont les bras puissants secouaient si rudement les légions romaines et des compagnons de Godefroid et de Bauduin dont la mâle stature faisait l'effroi des Arabes et des Grecs, sont des censitaires, qui, à peu de frais, se font *remplacer* ou *substituer*. Les fils de ces soldats fameux qui servaient volontairement dans les *compagnies de Brabançons*, dans les *gardes wallonnes*, aux dragons Latour, aux cuirassiers de Ville, dans Murray infanterie, aux chasseurs Leloup, sont abonnés à des *tontines*, dont la caisse tutélaire les dispense paternellement de manier pour le service de la patrie les épées rouillées de leurs ancêtres. La postérité des camarades de Jean de Beck, de Tilly, de Clerfayt, de Mérode-Westerloo et de tant de soldats illustres est employée dans les chemins de fer, les postes ou les télégraphes, taille des plumes dans les bureaux d'un ministère, gère des commandites, administre des sociétés anonymes et n'ambitionne pas même un galon dans la garde civique. Pour accomplir leur premier devoir civique, tous payent un mince capital de 300 à 1,000 francs à quelque pauvre diable, qui sous « les drapeaux de la patrie » jouit d'une solde plus mince encore et conserve précieusement dans sa giberne la certitude de ne pas faire son chemin.

A priori, on arrive ainsi, au sujet de la *substitution* et du *remplacement*, à l'effrayante conclusion, confirmée, au sein de la commission de 1866, par le témoignage unanime des chefs de corps : Plus de la moitié des *substituants* et des *remplaçants* sont de « franches canailles. » Leur présence sous le drapeau militaire, qui est celui de l'honneur, produit de véritables abominations. Je n'exagère pas. Lisez, dans les *procès-verbaux*

(1) Il est juste d'ajouter que la nécessité pour le soldat dans les rangs de voir l'embouchure du canon de son fusil, lorsqu'il y versait de la poudre, était une des causes déterminantes de l'ancien règlement sur la taille. Cette cause n'existe plus, depuis l'invention des fusils se chargeant par la culasse.

Digitized by Google

de la commission, « l'opinion des généraux commandant les divisions « d'infanterie et d'autres généraux et chefs de corps, » et vous serez épouvanté de ce que vous y apprendrez. L'extirpation immédiate de ces causes permanentes et légales de corruption physique et de pestilence morale est donc un devoir social. Pour les membres du gouvernement et des Chambres, un changement radical de cette législation est un devoir strict de conscience.

Je vous laisse à juger ce que devient trop souvent le milicien condamné par sa pauvreté à vivre pendant trois ans dans un pareil milieu. Combien d'entre eux, après avoir été élevés sur les genoux d'une mère chrétienne, ne reviennent-ils pas, le cœur flétri ou l'esprit corrompu, attrister ou infecter le foyer paternel. En parlant ainsi de nos miliciens, je ne pense pas pour eux à la possibilité d'aller mourir sur les plages de la mer Noire, de la Méditerranée ou de l'Océan Pacifique, loin de leurs villages et des cimetières qui entourent leurs églises. Plusieurs écrits de MM. Erckmann-Chatrian, que tout le monde a lus, dépeignent en traits aussi touchants qu'exacts l'existence de ces parias des temps modernes, dont le dévouement obscur et sans gloire personnelle est vraiment héroïque, puisqu'ils partent tous ou presque tous pour l'échiquier de la mort, sans autre sentiment de devoir que celui de la discipline imposée par la force. Nous n'avons pas de ces miliciens-là. La Belgique ne fera jamais la guerre que pour se défendre ; et il répugne de penser que cette défense sera confiée exclusivement à une armée de conscrits et non à la généralité des citoyens.

De récents événements ont prouvé que les Belges d'aujourd'hui sont toujours les admirables soldats d'autrefois, quand la vocation ou le sentiment naturel du devoir compris les conduit sous un drapeau, qu'ils chérissent parce qu'ils l'ont choisi librement ou parce qu'ils regardent ses couleurs comme celles de leurs opinions ou de leurs croyances. La légion belge du Mexique a montré aux deux mondes ce que peuvent la solidité, la persévérance et la bravoure de nos concitoyens. Plus récemment, une autre légion de jeunes hommes de cette même race s'est immortalisée, en contribuant à défendre une grande cause et un petit État, sous les murs de la capitale du genre humain. C'étaient bien là les mêmes « blancs-becs » que le comte de Thiennes menait à Kollin ; soldats d'hier, mais suppléant à l'expérience de la caserne et des exercices par le coup d'œil intelligent du volontaire et de l'homme éclairé par le dévouement absolu à la cause embrassée. Sans vouloir mettre sur la même ligne les deux causes qu'ils représentent à l'esprit, les combats de Tacamburo et de Mentana nous donnent le droit de dire que le jour

Digitized by Google

où la Belgique serait menacée dans sa liberté et dans son existence, on trouverait des légions de pareils soldats, si une organisation sérieuse de toutes les forces nationales était créée autour d'une armée permanente de volontaires. A ceux que l'expression de cette conviction ferait sourire ou laisserait incrédules, je répondrais : Si ma conclusion n'est pas légitime, si je me trompe sur le dévouement des Belges à la chose publique, sachez-le, ce n'est pas une armée de 100,000 miliciens qui maintiendra la neutralité et l'indépendance du pays contre tous vos ennemis possibles.

On va proposer aux Chambres, dit-on, d'adopter l'exonération avant le tirage, conformément à l'avis de la commission de 1866 (1). Certes, ce sera une grande amélioration de notre loi sur la milice; mais elle ne fera disparaître ni l'injustice de la conscription actuelle, ni tous les abus signalés par les chefs de corps; et elle ne donnera pas à l'armée ni son effectif nécessaire, ni son véritable caractère de force nationale défensive, de nation en armes enrégimentée pour sa propre défense. Le privilége de la fortune sera désormais *reconnu par l'État,* principe funeste dans une société démocratique et chrétienne. Nous avons connu les priviléges de la naissance et les prérogatives des ordres, dont la cause historique était rationnelle, juste et légitime; mais jamais notre législation n'a admis le hasard de la fortune comme source de privilége politique.

D'ailleurs, l'État, qui choisira désormais les remplaçants et qui les paiera avec le fonds d'exonération, aura-t-il plus de perspicacité morale que les particuliers? Les sujets acceptés par un gouvernement auquel il est défendu d'avoir une doctrine et une religion et qui ne connaît que le Code pénal, le greffe du tribunal correctionnel, les gendarmes et les certificats officiels de bonne conduite délivrés par les chefs de police,

(1) Un militaire, auquel j'ai demandé avis sur cette question, m'a fait une remarque très-judicieuse. L'*exonération* a été condamnée, en France, par les écrivains militaires, par exemple, par le général Trochu : elle est tellement combattue, que le gouvernement est résolu d'en revenir à l'ancien système de la *substitution* et du *remplacement*, moins impopulaire dans l'armée, mais tout aussi justement condamné par les populations. Il est vrai de dire que l'exonération ne présenterait pas, en Belgique, les inconvénients qu'on a signalés en France, où l'on se plaint surtout de ce qu'elle remplit les corps de vieux soldats qui en alourdissent la marche et donnent l'exemple de l'indiscipline : le caractère indélébile des « vieilles moustaches, » c'est d'être des *grognards*. Chez nous, les sous-officiers peuvent se marier (et les vieux soldats, chez nous, sont toujours sous-officiers), restent plus longtemps dans une même garnison, se mêlent davantage à la population civile, se font généralement considérer et sont très-appréciés dans l'armée, surtout dans l'artillerie, à cause de leurs connaissances expérimentales d'une multitude de détails de service.

Digitized by Google

offriront-ils plus de garanties morales que les remplaçants du régime actuel? Je le désire, mais j'en doute.

Ensuite, l'exonération avant le tirage ne fera pas disparaître l'injustice fondamentale de la conscription actuelle, l'inégalité des citoyens devant l'urne de la milice. Osons le dire et répétons-le : notre loi sur la milice ne sera équitable que lorsqu'elle excluera radicalement le privilége de l'argent, et qu'elle proclamera, sans rémission, conscrit tout citoyen sain de corps et d'esprit, qui aura tiré un mauvais numéro. Nos mœurs, dit-on, n'admettent pas l'armement de la nation entière pour sa défense : eh bien! soit. On tirera au sort les noms de ceux qui seront obligés de se dévouer pour les autres. Voilà un principe qui peut se soutenir et qu'on applique chaque jour dans la vie politique et civile. Mais alors, il faut que le « sort aveugle » puisse choisir parmi tous les citoyens sans distinction. La milice est une « prestation personnelle, » comme on aurait dit dans l'ancien droit. C'est « l'impôt du sang, » comme on l'a baptisé depuis les grandes tueries de la République et de l'Empire. Or, le sang humain n'a d'équivalent pécuniaire que chez les Schylock.

Toute réforme de notre mode de recrutement qui n'aura pas pour couronnement l'abolition radicale de l'exonération, ne répondra ni aux vœux de l'immense majorité des populations, ni aux tendances évidentes de notre siècle. Si on se décidait enfin à supprimer l'exonération, notre mode de recrutement, politiquement légitime, resterait militairement insuffisant; en effet, si notre armée doit avoir un effectif proportionné à notre système de défense et aux forces des divers États actuels de l'Europe, le contingent annuel de la milice devrait s'élever au chiffre de 17,000 à 20,000 hommes. Il n'y a pas un ministre qui oserait le proposer, et il n'y a pas un député ou un sénateur qui consentirait à le voter.

Concluons donc radicalement contre le maintien de la conscription.

Le moment est favorable pour nous livrer au grand effort que cette révolution pacifique et légitime demande et que nous impose l'intérêt même de l'armée nationale et la défense du pays.

En formant une armée permanente de volontaires bien payés et complétée par une nombreuse réserve nationale, nous aurons une armée digne d'un peuple libre, pacifique et neutre; la défense sera plus efficace, parce que nous aurons de « gros bataillons » et par conséquent un nouveau gage de succès; enfin, quand les temps seront redevenus meilleurs (et ils le deviendront), nous pourrons plus facilement réduire nos dépenses militaires, sans toucher à notre organisation.

Digitized by Google

Nous ne devons pas nous le dissimuler, tant que la conscription ne sera pas abolie, le budget de la guerre sera annuellement remis en question, et par suite la défense du pays ne sera jamais assurée. Tôt ou tard, il faudra que le droit de suffrage soit considérablement étendu. Plus il y aura d'électeurs, plus il y aura d'adversaires d'une institution qui sert de base à la force militaire du pays et par conséquent à son existence.

Tous les bons citoyens doivent aider le gouvernement à compléter notre système de défense et à créer une organisation militaire définitive. Il ne faut pas que, tous les cinq ans, la solidité, l'efficacité et l'existence d'une des plus grandes institutions de l'État soient remises en question, soumises à des enquêtes démoralisantes, exposées à la critique permanente de l'opposition et signalées au dédain desvoisins qui nous observent et peut-être nous guettent. Toute indécision future sur nos affaires militaires doit cesser, sinon nous n'aurons plus d'officiers dignes de ce nom. Quel est, en effet, l'homme intelligent, instruit, zélé, qui voudra embrasser une carrière redoutée par les pauvres d'esprit et de bourse, dédaignée par les riches, les lettrés et les « gens comme il faut, » une carrière qui demande de l'abnégation, de l'énergie de corps et de caractère, des études, de l'expérience, une conduite sans tache, de l'honneur? quel est l'homme de cœur qui, à la longue, ne se sentira pas découragé, démoralisé, froissé de faire partie d'un corps désigné comme étant la cause de la corruption de nos classes agricoles, de la ruine du budget de l'État, un objet de vaine et coûteuse parade et une école de fainéantise? Je m'indigne souvent d'entendre traiter de cette sorte plusieurs milliers de nos concitoyens, dont beaucoup comptent parmi l'élite de la nation, et qui, après avoir servi pendant trente ou quarante ans et offert leur vie en holocauste à la patrie (c'est leur noble métier), s'en vont dans quelque village, dans le voisinage du curé et du maître d'école, terminer leurs jours pleins de discipline, de droiture, d'honneur et de rhumatismes, avec 1,200, 1,500, 2,500 francs de pension, quand tant d'exonérés de la milice peuvent, à quarante ans, mener une existence tiède, aisée, encensée, grâce à des différences de bourse ou à des occupations lucratives plus faciles à accomplir que le rude labeur de la vie de régiment ou de garnison. Un capitaine d'infanterie, que j'ai eu l'honneur de connaître et qui jouit aujourd'hui de 1,800 francs de pension, un homme de taille et d'esprit, brave comme son épée et doux comme un chien du Saint-Bernard, descendait un jour la rue de la Madeleine, à Bruxelles, en balançant son torse magnifique sur sa grande et vigoureuse paire de jambes. Tout à coup un gandin, dont notre officier avait en passant un

Digitized by Google

peu frolé, par mégarde, l'irréprochable paletot, s'arrête et lui dit : « Monsieur le militaire, je vous trouve bien insolent pour un homme « que nous payons ! » Le capitaine se retourne avec bonhommie, baisse les yeux vers son interlocuteur, puis le prenant par une oreille, lui dit : « Ah ! tu es donc un de ceux qui me paient. Eh bien ! tiens, cela t'apprendra à payer si mal un homme tel que moi. » Et il administra une inoffensive correction dont le gandin ne pouvait voir le lieu. Le lecteur, qui a lu de bonne foi les pages qui précèdent, voudra bien admettre que je ne préconise pas tous les moyens de persuasion employés dans cette circonstance par mon ami (le capitaine évidemment dépassait les bornes d'une polémique courtoise), et si je lui cite cette petite anecdote, c'est pour graver dans son esprit cette autre conclusion : ou d'excellents cadres d'officiers sont utiles, ou ils ne le sont pas. S'ils ne sont pas utiles, faisons l'économie du budget de la guerre. S'ils sont utiles, honorons la profession militaire, encourageons ceux qui l'embrassent, et si nous ne pouvons pas leur faire à chacun un revenu d'avocat, de médecin ou de commissionnaire en fonds publics ou en marchandises, payons-les largement en considération et surtout ne les décourageons pas. Pour ce motif et pour les autres, que j'ai développés, créons une organisation militaire définitive ; ayons, soit une armée permanente basée, comme en Prusse, sur l'obligation générale de servir, soit une armée permanente de volontaires, combinée avec une réserve nationale à cadres permanents, divisée en trois bans et comprenant tous les citoyens capables de porter les armes de 20 à 40 ans. Si, par malheur, il était démontré sérieusement et définitivement qu'aucun de ces deux systèmes n'est praticable chez nous, s'il faut considérer leur réalisation comme un idéal, bon tout au plus pour les vainqueurs de Torres-Vedras, de Waterloo, d'Inkermann et de Sadowa, coupons au moins dans sa racine le mal politique intolérable de notre mode actuel de recrutement, en rayant de notre loi sur la milice le privilége de l'argent.

VII.

L'espace me manque pour tirer des raisonnements qui précèdent toutes leurs conséquences économiques. Il ne faut pas se lasser de le répéter : les attaques vraiment sérieuses auxquelles sont périodiquement exposés, en Belgique, et le département de la guerre et son budget, n'ont pas pour cause un sentiment sordide ou un défaut de civisme. On mur-

Digitized by Google

mure contre la charge de la conscription, on n'a pas une confiance entière dans l'efficacité de notre organisation, et on se dit : nous payons cher une institution injuste dans son mode de recrutement et une organisation inutile puisqu'elle est inefficace.

Quand tout le monde concourra personnellement à la défense commune, tout le monde sera convaincu de la légitimité des dépenses qu'on verra faire et qu'on contribuera à faire.

La question du budget de la guerre, qui certainement a son importance, ne vient donc qu'en seconde ligne dans ce grand débat. Notre budget actuel s'élève à 35 millions environ. Le sous-comité militaire avait évalué les conséquences financières (1) de ses propositions à 3,550,000 francs. Le projet de loi du gouvernement n'élève ce chiffre en apparence qu'à 1,800,000 francs. Je dis en apparence, parce que l'application ultérieure de ses réformes fera doubler cette somme à peu près. Nous aurons donc un budget de 40 millions environ, c'est-à-dire un peu moins que le quart des ressources générales du budget des voies et moyens de l'exercice de 1868 (évaluation officielle).

Si nous adoptions le premier des systèmes préconisés plus haut, nous aurions peut-être un budget de 70 à 75 millions. Je dis peut-être, parce que je prends pour base de calcul la solde et les dépenses anglaises.

L'organisation prussienne ne nous coûterait pas plus de 45 millions.

Si nous étions Français, nous aurions à payer, pour les dépenses militaires, environ 80 millions. Hollandais, nous payerions environ 60 millions.

La Belgique est un des pays de l'Europe où la moyenne des dépenses militaires, réduites en capitation, serait la plus basse. La dépense par tête d'habitant s'y élève à 7 francs. La part proportionnelle du budget de l'État militaire aux revenus de l'État était, en 1867, de 21.04 p. c. Proportionnellement, la Belgique et la Suisse seraient les deux pays où on fait le moins de dépenses militaires (2).

Pour trouver la solution définitive du problème de notre organisation militaire, nous avons, comme on voit, une certaine marge financière. Si nous n'étions plus Belges, nous payerions plus qu'aujourd'hui. En payant aujourd'hui moins que nos voisins actuels, nous faisons donc, en demeurant Belges, une bonne opération financière dans tous les cas. Voilà un argument économique que je livre aux adversaires quand même des dépenses

(1) Voy. *Procès-Verbaux*, p. 240.

(2) Voici, d'après des renseignements extraits du rapport du *sous-comité militaire*

Digitized by Google

militaires. Il est vrai qu'une opération, meilleure encore pour nous, ce serait de rester Belges, sans budget de la guerre. Je me trompe, je connais encore une spéculation supérieure à celle-là : ce serait d'être Belges sans payer aucune contribution. C'est alors que nous pourrions nous vanter de posséder un gouvernement libéral (1) !

P. DE HAULLEVILLE.

de la commission de 1866 (voy. *Procès-Verbaux*, p. 202), quelques chiffres que je n'ai pas le temps de contrôler :

États.	Dépense par habitant.	Rapport de l'établissement militaire aux revenus de l'État.
	fr. c.	p. c.
Angleterre	21 48	36.96
Bavière	7 01	33.54
Italie	8 97	32.98
Hollande	18 55	27.74
France	15 69	28.25
Prusse	9 09	26.91
Danemark	8 45	25.63
Autriche	7 40	25.01
Suisse	1 65	21.54
Belgique	7 00	21.04

(1) Pour achever cette étude, j'aurais voulu placer ici un résumé des conclusions de la grande commission de 1866, puis faire quelques observations critiques sur les propositions soumises par le gouvernement aux Chambres ; mais je m'aperçois que j'ai déjà trop abusé de l'hospitalité de la *Revue* et de la patience du lecteur. Je supprime donc le dernier paragraphe de mon travail.

Digitized by Google

Mort de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines.

Tous les catholiques, et nous pourrions ajouter la Belgique entière, ont été frappés de stupeur par la mort imprévue de l'éminent prélat qui occupait si dignement, depuis trente-cinq ans, le siége archiépiscopal de Malines. Né à Ophem (Brabant), le 2 novembre 1792, il fut élevé à la prêtrise en 1815 et nommé, en 1824, aux importantes fonctions de curé-doyen de Notre-Dame à Anvers. Le prince de Méan, archevêque de Malines, le choisit en 1827 pour son vicaire général. Appelé à lui succéder, en 1832, il fut élevé en 1838 à la dignité de cardinal par le Souverain-Pontife Grégoire XVI. Il avait atteint l'âge de 75 ans et un mois, lorsque, le 2 décembre 1867, Dieu l'a rappelé à Lui, pour lui décerner la récompense de son long et laborieux apostolat et de ses vertus.

Lors de ses funérailles, qui ont eu lieu à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, le 10 du même mois, une éloquente oraison funèbre, composée par Mgr Dechamps, évêque de Namur, a rappelé à larges traits la carrière si remplie et les services rendus à l'Église et à la patrie, par Son Ém. le cardinal-archevêque. Au lieu d'en donner une pâle analyse, nous préférons redire les paroles du grand évêque d'Orléans qui, dans une lettre en réponse à celle qui lui annonçait la perte irréparable que nous avions faite, s'exprime en ces termes :

« J'ai été profondément affligé de la triste et douloureuse nouvelle que vous « avez eu l'attention de me transmettre, et je considère comme une très-grande « perte, non-seulement pour la Belgique, mais pour toute l'Église, à l'approche « du futur concile, la mort de votre vénéré cardinal. Sa vertu, sa science, sa « prudence, lui donnaient auprès de tous la plus grande autorité ; il était, ce « qui est si rare, un guide sûr, autour duquel on pouvait se ranger sans crainte. « Dans les temps difficiles que nous traversons, sa haute et longue expérience « était infiniment précieuse à quiconque avait besoin de direction et de conseils. « Le Saint-Père lui accordait une confiance méritée ; le Sacré Collége déférait « à ses paroles ; il eût été une des lumières du futur concile œcuménique ; sa « mort doit être un deuil universel dans l'Église. Quant à moi, qui ai eu le « bonheur de l'approcher souvent et d'apprécier de près l'esprit, l'âme et le « caractère de ce vénérable évêque, je puis dire avec quel regret je le vois trop « tôt, malgré son grand âge, ravi à l'Église et à son diocèse, dont il était le « vrai père. »

Le Souverain-Pontife a appelé à la succession de S. Ém. Mgr Sterckx, Mgr Dechamps, évêque de Namur. Elle ne pouvait être remise en des mains plus dignes et plus capables.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET SOCIALE.

Du mouvement des classes ouvrières. — Résultats de l'enquête sur les *Trade's Unions*. — Les contre-unions de métiers. — Malaise des classes ouvrières. — La question de l'intempérance. — Le mal et le remède au point de vue de l'économie chrétienne.

Au milieu du mouvement qui s'opère partout en vue de l'amélioration du sort des classes ouvrières et des efforts qui se font dans le but d'amener un sincère rapprochement entre les divers agents du travail, au milieu de tant d'institutions créées en faveur des ouvriers et d'une participation si active d'un grand nombre de chefs d'industrie et d'hommes généreux à tout ce qui peut contribuer au bien-être et à l'élévation du peuple, à la diffusion des principes d'ordre, au développement de l'instruction, il se produit un fait dont on ne saurait nier la sérieuse importance au point de vue social et à celui du travail. Ce fait, c'est l'esprit de révolte qui pénètre de nombreuses classes de travailleurs, non-seulement envers leurs patrons, mais encore à l'égard de leurs propres pairs qui ne veulent point se soumettre à leurs lois.

Sous ce rapport, l'Angleterre surtout nous offre en ce moment un triste spectacle.

A la suite des faits révoltants révélés par l'enquête de Sheffield, il fut décidé qu'une seconde commission serait nommée, afin de porter ses investigations dans d'autres localités et s'assurer s'il y existait des unions de métiers professant des principes analogues à ceux des aiguiseurs de scies.

Les journaux du pays nous apprennent que ce sont les briquetiers du Lancashire qui ont fait l'objet de la seconde enquête. Bien qu'aucun assassinat proprement dit n'ait été mis à leur charge jusqu'à ce jour, le résultat de leur interrogatoire, de l'aveu de leurs propres amis, leur a été extrêmement défavorable. Entrepreneurs et bourgeois, patrons et ouvriers sont venus témoigner de brutalités inouïes, d'exactions révoltantes. Les unionistes avaient la haute main et ils en abusaient; ne se contentant pas de fixer le taux de leurs salaires, ils prétendaient encore être les maîtres dans les usines et entendaient déterminer le mode de travail, sans prendre la peine de consulter les chefs d'industrie.

Voici des faits révélés par l'enquête, qui témoignent de la plus intolérable tyrannie :

Tel fabricant raconte qu'il dut interrompre ses travaux pendant deux années, pour s'être permis d'embaucher des ouvriers qui n'étaient pas de la localité. Tel autre avait un frère maladif; il crut pouvoir le prendre auprès de lui en l'intéressant dans sa briqueterie. Le frère n'ayant point passé par l'apprentissage de rigueur, demanda d'être admis dans l'union, en payant le droit d'entrée. Non-seulement sa demande fut repoussée, mais encore la briqueterie des deux associés fut mise pour toujours en interdit. Leur maison faillit être ruinée

Digitized by Google

complétement; toutefois, après deux années de sollicitations, l'union consentit à lever l'interdiction et accorda son pardon aux deux chefs d'industrie.

Sous peine de grève et d'intolérables exactions, les ouvriers ne permettaient point d'employer des machines nouvelles, pas même lorsque le patron, satisfait de l'amélioration du produit et de l'économie de temps, les admettait à en partager le profit. Les ouvriers n'admettaient point que les briques fussent faites avec des matériaux autrement combinés qu'à l'ordinaire, ou suivant de nouveaux procédés, ou avec des formes plus ornementales. L'architecte devait prendre ses tuiles à certains endroits, les disposer de certaine façon, se servir de certains manœuvres. L'union interdisait aux ouvriers de travailler à la tâche ou d'aller trop vite en besogne. Ce que les maîtres briquetiers ressentaient le plus vivement, c'est qu'on les prît à partie, non pas seulement pour les actes qui leur étaient personnels, mais encore pour les actes d'ouvriers dont ils ignoraient la conduite, et même qu'on les punît pour des faits accomplis dans des fabriques rivales. Rixes, batteries, vexations de toute espèce, coups de bâton et de couteau, l'enquête est pleine de révélations accablantes, incroyables; il y est aussi parlé d'incendies, d'empoisonnement de bestiaux et même de mort d'hommes. Chose ignoble, des épingles et des aiguilles étaient introduites dans l'argile, afin de blesser les mains qui la travaillaient sans défiance!

Voilà, sous un régime de liberté qui a dégénéré en la plus déplorable licence, où en sont arrivées les *Trade's Unions*. La bourgeoisie, dit un journal, est inquiète, mécontente et, en beaucoup d'endroits, mal disposée. On le serait à moins. Elle est inquiète, car elle sait que les unions de métiers commandent à 750,000 individus, dont l'entente, volontaire ou tacite, devient chaque jour plus intime et plus tyrannique. Que, dans un moment donné, sur un signe du comité central, ces travailleurs s'avisent de se croiser les bras, et tout est arrêté. Plus de chemins de fer, plus de poste, plus de télégraphe, plus de voitures, plus de bateaux à vapeur, plus d'industrie : le pouls de la nation cesse de battre. La bourgeoisie est donc mécontente, elle bifferait volontiers les certificats de bon sens et de bonnes mœurs qu'elle avait pris naguère tant de plaisir à décerner aux ouvriers, sous l'empire de trompeuses apparences. Elle est mal disposée à ce point qu'il est question de demander au prochain parlement de restreindre le droit de coalition, et si la loi de réforme électorale était encore à voter, elle subirait sans doute de profondes modifications.

Nous devons ajouter que les spéculations financières et industrielles sont vivement affectées par ces grèves qui, en se succédant et en s'étendant, changent les éléments du prix de revient. Déjà de nombreux constructeurs de machines ont dû restreindre et même suspendre leur fabrication. Les Compagnies de chemins de fer s'adressent maintenant en France pour leurs locomotives, et le Creusot leur fournit ces machines avec un rabais de 5,000 à 6,000 francs sur les prix anglais.

Tout récemment, l'amirauté avait expédié des ordres considérables pour préparer l'expédition contre l'Abyssinie. Les porteurs de charbon en profitèrent pour demander une augmentation de salaires de 25 p. c. Au moindre retard apporté à l'expédition, la clameur eût pu être grande dans le pays: il fallut accepter les conditions des charbonniers. Tout aussitôt, les marins déclarèrent qu'ils voulaient une augmentation de 60 p. c.; il fallut encore en passer par là.

Digitized by Google

Les mécaniciens eussent pu en faire autant, puis tous les ouvriers, les uns après les autres. Que résulte-t-il de ces prétentions désordonnées? Les unions ont moins de chance que jamais d'obtenir une amélioration quelconque dans leur situation légale; elles se sont placées par leur faute en dehors de tout droit, et se trouvent par suite à la merci du premier fripon de trésorier ou de secrétaire qui sera en mesure de les voler.

Chose non moins triste à constater, les principes moraux et religieux deviennent de plus en plus étrangers aux corporations ouvrières. Il se fait là un travail sourd et continu qui présage de grandes calamités et qui appelle la plus vive attention des esprits sérieux.

Pour combattre les tendances fâcheuses qui prédominent dans les unions de métiers, il vient de se former une société du libre travail : *Free Labour Registration*, centre de réunion pour les ouvriers et ceux qui les emploient. Elle a déjà conquis plusieurs milliers d'adhérents. Cette Société se donne pour mission de trouver du travail pour les ouvriers non-unionistes, des travailleurs pour les patrons, notamment pour ceux dont les ateliers ont été abandonnés; de discuter librement les questions relatives au travail et au capital; de substituer l'arbitrage aux grèves; de protéger ses membres par des moyens constitutionnels; de faire pénétrer dans les familles ouvrières des institutions moralisatrices et de les prémunir contre la propagande de l'esprit rationaliste, qui commence à exercer de grands ravages.

La réaction ne se manifeste pas seulement dans les rangs de la bourgeoisie, mais aussi dans ceux des classes ouvrières elles-mêmes. Plusieurs contre-unions se sont formées dans le comté de Derby; une autre est en voie de formation à Leeds, parmi les mineurs de Staveley. Elles ont pour but de s'affranchir de la tyrannie des ouvriers unionistes et proclament la liberté du travail, avec ou sans apprentissage préalable. Elles affirment, et nous n'avons nulle peine à le croire, que le despotisme d'un patron est moins dur à supporter que celui d'un camarade; elles ajoutent qu'elles préfèrent être molestées que violenter, et qu'après tout les patrons ne sont pas aussi tyrans qu'on veut bien le prétendre. Une des contre-unions a inséré dans ses statuts la clause qu'elle ne dépenserait jamais rien pour soutenir une grève. Elle réserve exclusivement ses fonds au service des secours mutuels. Cette résolution a été motivée par une circonstance qui a fait quelque bruit. Une Société de tonneliers avait imploré l'assistance du conseil central des *Trade's Unions* pour être mise en état de traverser une pénible période de chômage. Cet appui a été refusé, non pas que le conseil prétendît manquer d'argent, non pas que la pénurie et l'honnêteté des demandeurs ne fussent parfaitement constatées, mais parce que les pétitionnaires n'étaient pas en grève. « Ainsi, s'écriaient les tonneliers, notre misère vous importe peu; vous ne vous souciez que d'infliger des dommages aux patrons; vous n'êtes pas les amis des employés, vous n'êtes que les ennemis des employeurs! »

C'est surtout dans la corporation des ouvriers tailleurs que les récriminations sont vives. La grève des artisans de cette profession, grève qui vient d'être terminée, n'a pas duré moins de six mois; elle a été la cause des plus déplorables conflits et de la plus poignante misère parmi les familles d'ouvriers appartenant à cette industrie. Pourtant, les souscriptions reçues par le comité se sont élevées à plus de 650,000 francs, dont moitié envoyée par les tailleurs de la province, et

Digitized by Google

moitié par les autres métiers. Des 2,800 ouvriers qui s'étaient mis en grève, 500 ont pu se caser dans les ateliers qui n'avaient pas été frappés d'interdit, 700 ont quitté Londres pour la province, 200 ont émigré aux États-Unis; pareil nombre ont rendu les armes pendant la grève ; quelques-uns sont entrés dans les associations coopératives de tailleurs, et plus de 1,000 étaient encore les bras croisés quand la grève a été déclarée terminée. Depuis, ils sont rentrés dans les ateliers aux anciennes conditions. On n'évalue pas à moins de 2 millions de francs les pertes essuyées pendant cette grève, tant par les patrons que par les ouvriers.

A ces conflits qui préoccupent sérieusement le gouvernement, viennent s'ajouter les effrayants progrès de l'intempérance. Les Sociétés constituées pour combattre ce fléau sont impuissantes à s'opposer aux débordements qu'on signale de toute part. On fait appel, en ce moment, aux catholiques, pour introduire en Angleterre, sur de larges bases, l'Association de Saint-François-Xavier. L'exemple donné en Belgique par l'apôtre infatigable et dévoué de ces institutions, le R. P. Van Caloen, montre assez quel résultat nos voisins pourraient atteindre par une vaste organisation de ces Sociétés moralisatrices.

Les antagonismes sociaux, comme les développements de certains vices, ont surtout pour cause l'abandon des principes religieux. Le malaise qui pèse si cruellement en ce moment sur les populations ouvrières est dû bien plus à l'esprit de révolte et d'impiété qui les domine, qu'aux crises industrielles et commerciales. Là où il n'y a pas de moralité, il ne saurait y avoir de bien-être ; là où l'on nie Dieu, on ne rencontre que le néant et ses abîmes. Ramener l'ouvrier à l'observation de ses devoirs, c'est avant tout le remède qu'il importe de recommander, car c'est le seul capable de guérir les maux dont il souffre.

Dans les débats qui ont eu lieu, il y a quelques semaines, à la Chambre des représentants de Belgique, à propos de la question de l'intempérance, ces idées ont trouvé en M. le baron Kervyn de Lettenhove un défenseur éclairé. « Je suis intimement convaincu, a dit l'honorable représentant, qu'on ne saurait trop répandre les idées morales et religieuses, qui sont la première garantie de l'ordre dans la société. Je suis convaincu, qu'en propageant les associations moralisatrices, on rend les plus grands services à la classe laborieuse; nous ne saurions trop montrer aux ouvriers que nous sommes leurs amis et leurs meilleurs conseillers, en leur indiquant les écueils qui les menacent et la voie où il faut les guider. »

A Liége, à Verviers, à Anvers, à Dinant, à Charleroi, des associations qui ont pour but de moraliser et d'éclairer les ouvriers, tout en leur procurant d'utiles distractions, sont entrées franchement dans cette voie. Les résolutions du dernier Congrès de Malines, contiennent l'expression d'un vœu formel pour l'extension et la propagation de ces fécondes institutions destinées à contre-balancer l'influence funeste des plaisirs dangereux, des enseignements coupables et de la fréquentation des cabarets.

Ces institutions peuvent trouver un puissant auxiliaire dans l'organisation des conférences populaires, également recommandées par le Congrès.

L'antichristianisme économique qui sert de drapeau plus ou moins avoué à certaines conférences, organisées aujourd'hui spécialement en vue des classes ouvrières, démontre la nécessité de s'occuper immédiatement et avec esprit de

Digitized by Google

suite de l'organisation de conférences réellement populaires, d'où le monde surnaturel, Dieu, l'âme, la vie future, ne soient plus systématiquement bannis, sous prétexte d'enseignement scientifique ou de faux respect de la liberté de conscience.

C'est un grand mal que de vouloir séparer l'économie qui a pour objet le bien-être des corps de celle qui se propose le bien-être des âmes. Sans doute, on ne saurait exiger que l'économiste, partout et toujours, vienne se substituer à l'apôtre et remplacer le moraliste. Ce serait marcher à l'encontre du but qu'il s'agit d'atteindre que de demander qu'à propos de tout, la science du bien-être devienne un enseignement du dogme et une prédication de doctrine. Mais la vérité la plus élémentaire veut que l'on ne scinde pas violemment dans l'homme ce que Dieu a indissolublement uni dans la nature humaine, l'âme et le corps. Au nom de l'ordre, de la justice, de la liberté, on est en droit de demander que des systèmes complets d'économie sociale ne traitent pas d'une manière exclusive des besoins des corps, et que l'on y fasse des âmes une abstraction absolue, comme si, dans l'homme, la nature était tout et l'esprit ne comptait pas. La raison comme le bon sens exigent impérieusement que l'on comprenne enfin, et que surtout l'on fasse comprendre aux populations ouvrières, que les grandes solutions économiques ne se peuvent trouver dans l'ordre exclusivement matériel; et que séparer systématiquement, partout et toujours, l'économie de la morale chrétienne, c'est s'exposer à affaiblir et à tuer dans le peuple, la religion, la morale et l'économie elle-même.

Voilà les idées que notre jeunesse, si ardente, si généreuse, appartenant à la bourgeoisie et aux classes élevées, devrait s'efforcer de faire prévaloir dans les conférences populaires qu'il s'agit d'organiser. Elle aura, pour la seconder dans cette voie, l'appui sincère de toute la presse qui n'est pas vouée à l'irréligion et au positivisme de MM. Comte et Littré, c'est-à-dire, grâces à Dieu, la grande majorité de la presse nationale.

Un grand fond de sagesse, d'ordre et de bon sens, distingue sans doute nos populations ouvrières. Mais il ne faut pas en conclure qu'elles n'ont pas besoin de guides éclairés pour se maintenir dans une voie dont on cherche incessamment à les détourner. Les amis et les bienfaiteurs des ouvriers ont à remplir sous ce rapport un rôle utile, éminemment civilisateur et chrétien. Puissent-ils en comprendre toute l'importance et se mettre courageusement et promptement à l'œuvre! Aujourd'hui, il est encore temps; demain, il sera peut-être trop tard.

J. Dauby.

Digitized by Google

REVUE DES ÉVÉNEMENTS.

Après tant de défaites successives, la cause du droit vient enfin de remporter une double victoire, victoire matérielle en Italie, victoire morale en France. Battue sur le champ de bataille de Mentana, la Révolution a essuyé une nouvelle défaite dans le Corps législatif français par le vote mémorable du 5 décembre. Ce sont là les deux faits qui, aujourd'hui, dominent toute la situation.

Nous ne redirons point ici les derniers événements d'Italie : les tergiversations incroyables du gouvernement français contremandant le lendemain ce qu'il avait ordonné la veille, les protestations menteuses du ministère italien couronnées par l'invasion de Garibaldi, le départ de l'expédition française et son arrivée au moment même où Rome semblait à la veille de succomber, la défense héroïque de Monte-Rotondo et la victoire décisive de Mentana mettant fin à la double invasion des garibaldiens et de l'armée italienne. Tous nos lecteurs connaissent ces événements et tous y ont vu, comme nous, une nouvelle preuve de cette providence particulière qui veille sur Rome et qui ne l'abandonne jamais, alors même que tout semble la trahir.

La Révolution avait cru renverser le trône de Pierre : elle n'a fait, au contraire, que donner une nouvelle preuve de sa solidité indestructible. L'attachement que les populations romaines ont montré envers leur gouvernement, en restant sourdes à toutes les sollicitations de la Révolution, a fait tomber un des arguments les plus spécieux de cette dernière, celui qu'elle tirait du prétendu vœu des peuples, argument qui, aujourd'hui, se tourne précisément contre elle. La résistance héroïque des troupes pontificales a imposé l'admiration ou du moins le silence aux adversaires les plus acharnés de l'Église. Enfin, les attentats inouïs de l'Italie révolutionnaire ont provoqué un mouvement énergique de l'opinion catholique, mouvement qui a fini par agir jusque sur les gouvernements et qui, par là, a appris aux catholiques le secret de leur force, que parfois ils semblent trop oublier.

La question militaire avait été résolue à Mentana, mais il restait la question diplomatique, et cette dernière paraissait encore menaçante pour la papauté. La France, en effet, avait annoncé l'intention de soumettre à un congrès européen la solution de la question romaine. L'événement ayant démontré l'impuissance de la Convention du 15 septembre, il s'agissait de trouver une nouvelle combinaison pour la remplacer. Il semblait que Napoléon III, ne sachant plus comment sortir des difficultés où l'avait mis sa conduite dans la question romaine, aurait voulu rejeter sur l'Europe la responsabilité des résolutions à prendre. Or, une semblable réunion offrait peu de garanties à la cause catholique, qui ne pouvait compter ni sur l'Angleterre, ni sur la Russie, ces deux

Digitized by Google

ennemis séculaires de la papauté, ni même sur l'Autriche, livrée entre les mains du libéralisme, le gouvernement prussien, désireux de ménager l'opinion des catholiques allemands, paraissait encore le plus favorablement disposé. Tandis que l'Italie aurait trouvé des complices, la papauté pouvait à peine espérer un défenseur. Puis on avait vu que chaque défaite de l'Italie avait été le prélude d'un nouvel agrandissement, et l'on craignait que, cette fois encore, elle ne se dédommageât par une victoire diplomatique de la défaite qu'elle venait d'essuyer sur le champ de bataille de Mentana.

On comprendra donc les inquiétudes des catholiques et les espérances des amis de la Révolution. Quoique se cachant sous la responsabilité de l'Europe, la politique de Napoléon III aurait exercé au Congrès une influence prépondérante, et cette politique offrait des antécédents peu propres à exciter la confiance des catholiques. Un mot qu'un journal officieux français prêtait dernièrement à Pie IX, la définit parfaitement : c'est une politique de bascule, penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Elle avait penché un instant du côté de la papauté, n'allait-t-elle pas pencher le moment suivant du côté de la Révolution? La retraite des troupes françaises de Rome, l'annonce de l'évacuation complète du territoire pontifical dans un délai peu éloigné, pouvaient donner sujet de le craindre.

Ces variations périodiques de la politique impériale s'expliquent du reste facilement, si l'on remarque que, depuis l'ouverture de la question romaine, cette politique a toujours poursuivi un but irréalisable. Elle veut réconcilier la papauté avec l'Italie révolutionnaire, la doctrine invariable de l'Église avec ce qu'on appelle les idées modernes (1). Tandis qu'elle-même cherche à se maintenir au pouvoir en pactisant dans une certaine mesure avec la Révolution, elle voudrait amener la papauté à conclure, elle aussi, un pacte de même nature. Elle ne comprend pas que ce serait là lui demander une abdication complète. Il n'y a point de conciliation possible entre deux principes contradictoires.

Ce qui devait encore fortifier les craintes des catholiques, c'est que, jusqu'à présent, cette politique de bascule avait toujours fini par pencher du côté de la Révolution. La papauté avait eu les paroles, l'Italie révolutionnaire avait eu les actes. Aussi puisait-elle dans les complaisances du passé l'espoir d'obtenir dans l'avenir une dernière et suprême concession.

Placé entre les exigences de l'Italie et la pression de l'opinion catholique qui, en France, avait pris les proportions d'un vaste mouvement national, le gouvernement de Napoléon III devait se voir contraint de prendre enfin un parti. Il parut ne s'y décider qu'avec peine, et chercha d'abord à éviter toute déclaration qui lui semblait compromettante.

Le discours prononcé par Napoléon III à l'ouverture de la session législative de 1867-1868 resta dans la sphère des généralités. D'un côté, il se montrait sympathique à l'unité de l'Italie, de l'autre, il rappelait que la France venait de protéger le pouvoir du Saint-Siége. Il annonçait l'époque prochaine du rapatriement des troupes françaises; et s'il parlait d'une conférence européenne qui

(1) *Voyez* la lettre de Napoléon III à M. Thouvenel (20 mai 1862).

Digitized by Google

devait régler les rapports de l'Italie avec le Saint-Siége, il n'indiquait en rien les bases du futur arrangement.

Comme on devait s'y attendre, les incertitudes de la situation provoquèrent des interpellations dans les deux chambres. Nous ne nous étendrons point sur l'interpellation qui eut lieu au Sénat et qui n'a rien appris de nouveau sur les intentions du gouvernement. M. Charles Dupin, les cardinaux de Bonnechose et Donnet y demandèrent une déclaration catégorique en faveur du maintien du pouvoir temporel, M. Rouland y plaida la cause de l'Italie avec une ardeur toute gallicane. Quant au ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, il eut soin de ne prendre aucun engagement positif, et surtout d'avoir les plus grands ménagements pour l'Italie. Comme preuve de la confiance que le Sénat mettait dans la conduite du gouvernement, il avait demandé l'ordre du jour pur et simple, qui fut voté à une très-grande majorité.

Les discussions du Corps législatif présentèrent un tout autre intérêt. Là on se trouvait en présence de deux interpellations différentes, se rapportant toutes deux à la question romaine. L'une, émanant de l'opposition démocratique, tendait à blâmer la nouvelle expédition de Rome ; l'autre, signée par des députés catholiques, demandait, au contraire, des garanties pour le maintien de la souveraineté temporelle.

M. Jules Favre ouvrit le débat dans la séance du 2 décembre. Avec l'éloquence de la haine, il commença par dénoncer l'obstination de la papauté qui, « depuis vingt ans, n'a pas fait un pas. » Il rappela toutes les vaines tentatives du gouvernement impérial pour obtenir des concessions en faveur de l'Italie et des principes modernes. Il prétendit qu'en refusant de reconnaître le nouveau royaume d'Italie, le Pape injuriait la France elle-même dans la personne de son alliée.

Puis, M. Favre en vint à l'Encyclique du 8 décembre, qu'il appela « le réquisitoire le plus violent qui ait jamais été lancé, non-seulement contre la société « moderne, mais encore contre nos institutions, nos droits, notre forme de « gouvernement et tout ce qui touche au pouvoir civil. Ainsi, ajouta-t-il, celui « qui donnait la protection était attaqué, insulté. Est-ce donc un fait indifférent « que de voir la plus grande autorité qui soit sur la terre, le Pape, prêcher la « sédition, la désobéissance aux lois ? »

Le Pape ne s'est pas contenté d'attaquer le gouvernement français, il a, de plus, osé attaquer le gouvernement italien. « Il traite ses lois d'iniques, de « spoliatrices; il les déclare nulles et indignes d'être obéies. »

En approuvant les attentats du gouvernement italien, justifiés, selon lui, par les provocations de la papauté, M. Favre ne s'en trouve pas moins obligé de blâmer les détours de sa politique, détours qu'il trouve « indignes de lui. » C'est là un aveu précieux, que lui arrache la force de la vérité.

Après avoir blâmé l'organisation de la légion d'Antibes et la mission du général Dumont, l'orateur démocrate en vint aux derniers événements de Rome. Il condamna énergiquement le départ des troupes françaises pour Rome, mesure qui, selon lui, aurait pu jeter la France dans des complications européennes. Il se plaignit amèrement de la part que ces troupes avaient prise à la défaite des garibaldiens, prétendant que la politique, non moins que l'humanité, faisait un devoir de ne point traiter ces derniers en ennemis. Il rappela enfin la fameuse

Digitized by Google

phrase du général de Failly sur les fusils Chassepot qui avaient *fait merveille*.

Dépeignant ensuite l'irritation universelle que ces événements avaient produite en Italie, il prétendit que par là les intérêts français étaient gravement compromis. Et, selon lui, il en a été de même des intérêts de la religion. Cette sollicitude inattendue de M. Favre pour les vrais intérêts de la religion, nous inspire, il faut l'avouer, fort peu de confiance. Nous ne pouvons y reconnaître autre chose que cette hypocrisie habituelle aux libres penseurs lorsqu'ils veulent attaquer l'Église avec certaine apparence d'impartialité.

D'après M. Favre, « l'indépendance qui résulterait pour la papauté de l'existence du pouvoir temporel n'a jamais été qu'une servitude ; en joignant la « couronne à la tiare, le Souverain-Pontife touche forcément à toutes les souillures humaines. » La couronne amoindrit la tiare. « Je crois, ajoute M. Favre, « que le Pape eut été plus puissant à Gaëte qu'il ne l'est à Rome, restauré par « les armes de la France ; et si la seconde intervention n'avait pas eu lieu, le « Pape, quittant Rome avec le bâton de l'exilé, serait à mes yeux cent fois plus « grand qu'il ne l'est en régnant à Rome, après une victoire qui a coûté la vie « à plus de six cents Italiens. »

Après avoir ainsi dépeint les charmes de l'exil et de la persécution, M. Favre appela l'Évangile à son aide. « Je m'étonne, s'écria le théologien improvisé, « qu'on se souvienne si peu des leçons du divin Maître dont le Saint-Père est le « représentant sur la terre. A-t-il dit à ses disciples de ceindre le baudrier et « de lever des armées? Non, il leur a dit : « Souffrez la persécution et résignez-« vous. » Menacé dans sa personne, il a dit : « Celui qui frappe par l'épée « périra par l'épée. » Et son sacrifice a fait sa grandeur. Aujourd'hui, à cette « image de paix, on substitue celle de l'instrument meurtrier qui a défendu la « papauté. Eh bien ! selon moi, aucune journée n'a été plus funeste pour le « pouvoir temporel que cette victoire. »

Si la victoire de Mentana avait été aussi funeste à la papauté, que M. Favre le prétend ici, il ne montrerait peut-être pas autant d'irritation. Ses violentes attaques contre le pouvoir temporel, nous en font encore mieux sentir la nécessité. Alors qu'on veut nous imposer pour idéal le retour à l'ère des persécutions, nous comprenons qu'il faut maintenir de tous nos efforts le dernier rempart de l'indépendance du pouvoir spirituel.

M. Favre paraît ne rien craindre de la conférence. Selon lui, « la conférence « est l'abdication du Pape ou sa déposition ; c'est, en tout cas, une humiliation « pour son pouvoir. »

Venant ensuite à ce qu'il conviendrait de faire pour sortir de la situation actuelle, l'orateur pose la question sur son véritable terrain en établissant que le temps des demi-mesures est passé, qu'il faut une politique bien définie et qu'il n'y a plus qu'à choisir entre l'abandon complet du Pape et le maintien énergique de sa puissance temporelle, c equi implique la restitution des provinces que lui a enlevées le Piémont.

Il va sans dire que M. Favre se déclare pour l'abandon du Saint-Père, et pour justifier cet abandon, il se livre à une nouvelle sortie contre l'Encyclique qui nie la raison humaine. Ah ! sans doute, s'écrie-t-il, « je sais que le gouvernement, « par un miracle de sa logique, a fait déchirer cette Encyclique, cette charte de

Digitized by Google

« l'obscurantisme, par le conseil d'État; il l'a fait déchirer, oui! mais il en a « recueilli les lambeaux pour en faire les bourres des fusils Chassepot. »

Ce discours, où la Révolution étalait ouvertement son programme de destruction, fut interrompu maintes fois par les protestations de l'assemblée. Puis vinrent MM. Jules Simon et Guéroult, qui défendirent à leur tour la cause de la Révolution. M. Jules Simon le fit avec cet apparence de superbe impartialité qu'il se plaît à affecter envers l'Église et qui le rend particulièrement insupportable; il veut, dit-il, délivrer l'Église du pouvoir temporel et du joug des concordats, afin de lui assurer une entière liberté. Quant à M. Guéroult, il reprit le thème de M. Favre avec moins de talent, sans doute, mais en même temps avec une franchise encore plus brutale qui, presque à chaque phrase, excitait un orage dans la Chambre.

MM. Chesnelong et de la Tour défendirent la cause catholique avec talent et conviction. Nous regrettons de ne pouvoir ici reproduire leurs arguments qui, du reste, doivent être connus de nos lecteurs. Puis, M. de Moustier prit la parole au nom du gouvernement. Il eut soin de ne pas s'avancer davantage qu'il ne l'avait fait dans son discours au Sénat. Il donna un coup d'encensoir aux principes de 89, une parole de réprobation au *Syllabus*. M. Favre avait dit que le *Syllabus* était une dernière protestation de l'ancien régime contre le nouveau. « Les protestations n'empêcheront pas le cours des choses, lui répondit le « ministre. La papauté, tout en protestant, s'incarnera dans le monde moderne, « comme elle s'est incarnée successivement dans le monde romain, dans le « monde barbare, dans le monde du XVIIIe siècle. » M. de Moustier n'a pas réfléchi que les exemples qu'il appliquait ici prouvaient précisément contre lui. Oui, l'Église s'est incarnée dans le monde païen, elle s'est incarnée dans le monde barbare, mais elle ne l'a fait qu'en en expulsant le principe païen et le principe barbare pour y faire régner l'esprit chrétien. Oui encore, l'Église s'incarnera un jour dans le monde moderne, mais elle ne le fera qu'en en expulsant le principe rationaliste, pour y faire régner le principe chrétien proclamé par le *Syllabus*.

Descendant dans la région des faits, M. de Moustier fit l'apologie de la conduite du gouvernement impérial dans le passé, puis il en vint au programme de la politique française. « L'Italie et le Saint-Père, dont les États sont entourés « de tous côtés par cette puissance, ne peuvent, dit-il, rester en état d'hostilité « De l'impossibilité de prolonger indéfiniment une telle situation naît la néces- « sité d'une réconciliation. » Le ministre ne peut, du reste, dire si la conférence se réunira ou ne se réunira pas. Si la conférence ne se réunit pas, et si l'Italie consent à donner des assurances, des garanties plus fermes, on remettra une seconde fois la papauté entre les mains de sa loyauté.

La loyauté italienne est si bien connue, que cette dernière parole du ministre excita de nombreuses réclamations. Il chercha donc à l'expliquer de manière à rassurer l'assemblée, sans pourtant donner la réponse catégorique que demandaient les auteurs de l'interpellation catholique. Il avait déclaré une fois de plus que le gouvernement conservait toutes ses sympathies pour la cause italienne et qu'il voulait réconcilier l'Italie avec la papauté; mais il n'avait point dit si, en même temps, il opposerait un *veto* inflexible aux prétentions de l'Italie sur Rome et l'État pontifical.

Digitized by Google

M. Thiers prit alors la parole pour répondre à M. de Moustier. Son discours a été l'événement de la discussion. On le sait, M. Thiers ne peut être rangé parmi les catholiques ; il est encore séparé de nous par de vieux préjugés philosophiques ; mais, d'un autre côté, il a compris toute l'importance politique de la question du pouvoir temporel, et son rare bon sens semble parfois l'élever jusqu'aux hauteurs de la foi.

« La politique que nous avons le droit d'exiger n'a pas même été indiquée, « dit-il en commençant. Si l'on pouvait encore prononcer sérieusement ce mot « de conciliation entre l'Italie et la papauté, je comprendrais le langage tenu « par M. le ministre des affaires étrangères ; mais est-ce encore possible aujour- « d'hui?... Aujourd'hui que le Pape n'a plus que Rome, et que l'Italie veut « prendre Rome ; aujourd'hui entre le Pape qui vous dit : Je ne puis exister « sans Rome, et l'Italie qui vous dit : Je ne puis me constituer sans Rome, quel « moyen de transaction y a-t-il? On parle d'une conférence ; mais avant de se « réunir, l'Europe entière vous adressera la question que je vous adresse moi- « même : Que voulez-vous? »

M. Thiers revint alors sur les inconvénients de la politique des nationalités, et sur la faute énorme qu'avait commise la France en laissant constituer à ses frontières l'unité italienne, unité qui doit un jour se tourner contre elle, en donnant la main à l'unité allemande. Et en même temps on a soulevé une immense question, la question romaine. « Les gouvernements peuvent faire des « folies, » a dit M. Thiers ; « mais il n'y en a pas de plus grande que de s'en- « gager dans une question religieuse...

« La politique du gouvernement a-t-elle été justifiée par l'événement? Le « Pape n'est-il pas dans une situation désespérante? Vous l'avez secouru ; oui, « mais déjà, par je ne sais quels ménagements, vous vous retirez, et aussitôt « l'inquiétude est à Rome : ce pontife infortuné, dont personne ne méconnaît « les vertus augustes, est dans des transes affreuses. De plus, c'est à peine s'il a « les moyens de vivre. On connaît son budget. L'Italie n'a rien gagné de ce que « l'on a enlevé au Pape d'autorité et de dignité, le désordre y règne. On ne « peut suffire aux plus faibles dépenses, à moins de répandre des flots de papier « monnaie...

« Je serais désolé d'ajouter des flammes à toutes celles qui couvent en « Europe ; mais il y a une preuve frappante de l'agitation des esprits, c'est l'in- « quiétude des intérêts. Les hommes politiques peuvent se tromper ou se laisser « tromper ; les intérêts ne se trompent pas. Or, les capitaux sont inactifs, parce « qu'ils jugent la situation dans sa redoutable évidence. »

M. Thiers réfuta une à une toutes les objections des partisans de la cause italienne, et à ceux qui reprochaient à la France de violer le principe de non-intervention en venant au secours de la Papauté, il répondit : « On ne nous le « reprochait pas lorsque nous intervenions pour protéger le spoliateur ; on « nous reproche d'intervenir pour protéger le spolié... L'intervention d'aujour- « d'hui n'est qu'une limite à la longue intervention exercée pendant neuf ans au « profit de l'Italie. »

« Je trouve, » dit-il plus loin, « qu'on a raison de faire du Pape un souve- « rain, et que les catholiques sont en cela plus amis de la liberté que leurs « adversaires. Placer le chef de la religion dans le même territoire que le chef

Digitized by Google

« temporel, c'est compromettre en effet la liberté de la religion... On dit : nous « ne touchons pas à la foi, mais à son organisation. On n'a pas plus le droit de « toucher à l'une qu'à l'autre; c'est pour l'avoir fait qu'on a soulevé les que- « relles religieuses si funestes qui ont abouti au concordat...

« J'ajoute qu'il n'y a pas une nation qui fasse fi du culte national. Comment! « ce culte qui a en quelque sorte tenu cette nation dans ses bras pendant douze « siècles, elle le renierait ! Il a inspiré ses arts, soutenu ses soldats, conduit ses « drapeaux, et on l'oublierait comme un étranger !

« Moi-même, qui vis au milieu des philosophes, moi qui ne suis pas un « apôtre du *Syllabus*, avec mes études, ma vie et mes opinions, je suis sensible « au culte national. »

« Il y a encore, » ajoute l'orateur, « un grand intérêt national. L'Angleterre, la « Russie protègent leurs coreligionnaires; et la France qui peut être la protectrice « de deux cents millions de catholiques, ne le voudrait pas!... Eh bien! n'est-il « pas notoire que, dans cette question, il y a un culte qu'on a pris en aversion. « Oui, sans l'acte que je sollicite du gouvernement, tel serait l'aspect de la poli- « tique française. Le monde dirait : « La France a détruit la Papauté. »

« J'arrive à mes conclusions, » dit M. Thiers en terminant. « Nous avons tous « les droits vis-à-vis de l'Italie. Nous l'avons faite. Nous lui avons permis de « renverser les princes italiens. Nous n'avons fait de réserve que pour un seul, « et nous en avions le droit. Je ne demande pas de croisade pour lui. Je « demande seulement qu'on ne porte pas atteinte au culte national, qui sera « frappé mortellement si vous n'arrêtez pas l'Italie. En l'arrêtant, vous ne « faites que réparer le tort que vous avez fait au culte catholique. La conduite « à tenir est difficile, je le reconnais, mais avec de la droiture, de la loyauté, on « se tire de tout...

« Rappelons-nous la situation de la France devant le monde. Au Mexique, « nous avons retiré nos troupes pour conserver la paix avec les États-Unis; l'an « dernier, nous avons laissé consommer en Allemagne une révolution immense « contre nous. Et aujourd'hui, nous abandonnerions à l'Italie l'État pontifical! « Quoi ! la France si puissante, si fière, abandonnerait ainsi toutes les positions « que son honneur lui commande de conserver. Non, dans une telle situation, la « France ne peut pas abandonner le Pape! Autrement on dirait, calomnieuse- « ment sans doute, mais on dirait : La conduite de la France à l'égard du Pape « a été une longue perfidie. Lors même que ce serait la conférence qui pronon- « cerait cet abandon, on dirait encore : La France s'est cachée derrière l'Europe « protestante pour abandonner la papauté.

« Je dirais donc à l'Italie : Je ne puis vous livrer mon honneur! Devant une « telle déclaration, devant un tel acte, quelle puissance pourrait vous chercher « querelle?

« Ou bien, l'Italie supporterait ce langage et laisserait le Pape en repos, au « moins pour quelque temps, et alors vous auriez l'avantage du *statu quo;* ou « bien, l'unité italienne se jetterait sur votre épée, et alors, comme l'homme « sage, obligé de se défendre contre un fou, vous vous serviriez de cette épée « pour vous couvrir et non pour tuer. Ce ne serait pas vous qui auriez détruit « l'unité italienne, c'est l'unité italienne elle-même qui se serait percée de votre « arme. »

Digitized by Google

M. Thiers termina son discours au milieu des applaudissements presque unanimes de l'assemblée, dont les tendances s'étaient clairement manifestées pendant tous le cours de la discussion : il avait eu la gloire de porter le dernier coup, le coup décisif en faveur de la grande cause de la souveraineté pontificale.

En présence de l'esprit qui dominait dans l'assemblée, il fallait renoncer à la politique de juste milieu, et en venir à quelque chose de plus net. Agir autrement, ç'eût été s'exposer à un grave échec. Aussi M. Rouher, qui prit la parole dans la séance du 5 décembre, parla-t-il un tout autre langage que M. de Montalembert.

Sans doute, il apporta encore les plus grands ménagements à l'égard de l'Italie, il se montra même sympathique à l'unité italienne ; mais, d'un autre côté, il fit des aveux significatifs et des promesses plus importantes encore. Il était visible qu'il voulait se mettre à l'unisson de l'esprit qui régnait dans la Chambre.

Il signala la complicité du ministère italien dans l'invasion des États pontificaux, il flétrit énergiquement les tendances antichrétiennes et antisociales des révolutionnaires italiens. Se reportant dans le passé, il blâma la conquête des Deux-Siciles accomplie avec l'appui patent de la Révolution, il blâma plus énergiquement encore l'invasion des Marches et de l'Ombrie. Après avoir réfuté les objections de l'opposition démocratique, il termina par les déclarations suivantes :

« Les troupes françaises resteront à Rome tant que la sécurité du Pape ren-
« dra leur présence nécessaire ; et par le mot sécurité, le gouvernement n'entend
« pas dire seulement le calme matériel, il entend parler de garanties sérieuses
« données par l'Italie, après les mécomptes que nous avons éprouvés...

« Maintenant, j'arrive au dilemme : le Pape a besoin de Rome, et l'Italie ne
« peut s'en passer. Nous déclarons que l'Italie ne s'emparera pas de Rome.
« Jamais la France ne souffrira une telle violence, faite à son honneur, faite à la
« catholicité. Elle demandera à l'Italie la rigoureuse et énergique exécution de
« la Convention de septembre ; sinon, elle y suppléera elle-même. Est-ce
« clair ?...

« La Convention a été exécutée. Nos troupes sont à Rome pour protéger le
« Saint-Père. Combien de temps y resteront-elles ? Tout le temps nécessaire à
« la sécurité du Pape ; tout le temps nécessaire pour que la Convention soit
« garantie d'une manière efficace et durable.

« Voici nos projets déclarés. Nous ne permettrons pas que la violence s'inter-
« pose entre la France, Rome et l'Italie ; et si l'Italie marchait contre Rome,
« elle trouverait de nouveau la France sur son chemin. »

M. Rouher termina son discours en engageant la majorité à voter l'ordre du jour pur et simple. « Pas de divisions, pas de scission dans la majorité ! » s'écria-t-il. « Restons unis et compactes, car c'est là notre puissance. Prenez-y
« garde, la Révolution veille toujours, cherchant la brèche qui se pourrait faire.
« Resserrez vos liens, confondez vos votes : le gouvernement vous a dit avec
« franchise ses actes, ses projets, sa politique. Pourriez-vous en douter encore
« lorsque vous avez pour gages la victoire de Mentana, notre drapeau qui flotte
« sur les murs de Civita-Vecchia ? »

Digitized by Google

Les auteurs de l'interpellation catholique hésitaient encore à retirer leur demande, les déclarations du gouvernement ne leur semblant pas encore assez catégoriques. M. Rouher remonta alors à la tribune pour y donner une dernière explication.

« Quelques membres, » dit-il, « m'ont exprimé la crainte que mes paroles « n'eussent pas été assez nettes en ce qui concerne le pouvoir temporel du Pape. « En parlant de la sécurité que nous voulons assurer au Saint-Père, j'ai dit que « nos troupes resteraient à Rome ; j'ai parlé de la capitale pour désigner l'État « pontifical. Il ne saurait y avoir ici la moindre équivoque. Quand j'ai parlé de « Rome, je le déclare, j'ai entendu parler du territoire pontifical actuel dans « toute son intégrité. »

M. Jules Favre essaya de prendre encore la parole, mais les murmures de l'assemblée le contraignirent bientôt à quitter la tribune. M. Chesnelong déclara alors qu'en présence des déclarations du gouvernement, il retirait la demande déposée par lui et ses amis. Il ne restait donc que la demande d'interpellation de la gauche, sur laquelle l'ordre du jour pur et simple fut prononcé à la majorité de 237 voix contre 17.

Ce fut ainsi que se termina la séance du 5 décembre, séance qui occupera une grande place dans l'histoire contemporaine. L'attitude énergique du Corps législatif, organe des vœux de la France, a provoqué de la part du gouvernement impérial des déclarations catégoriques, qui désormais devront lier sa politique. La France vient enfin d'imposer à l'Italie un *veto* énergique : le mot *jamais*, prononcé par M. Rouher, engage l'honneur de la France et ne lui permet plus de penser à faire de nouvelles concessions à l'Italie. Malgré tous les ménagements de paroles de M. Rouher, ce n'en est pas moins l'arrêt de mort de l'unité italienne, qui proteste vainement à Florence dans les discussions de son Parlement. Si le gouvernement impérial persiste dans l'attitude qu'il vient de prendre, s'il renonce à garder pour la Révolution d'inutiles et dangereux ménagements, s'il prend ouvertement la défense des intérêts conservateurs, il pourra trouver dans cette nouvelle conduite le point d'appui dont il a besoin pour fortifier sa politique.

En même temps, les déclarations du gouvernement français semblent rendre inutile la réunion de la conférence européenne, qui n'aurait plus autre chose à faire qu'à ratifier ce que la France vient de décider.

Une nouvelle discussion sur la politique extérieure du gouvernement français a eu lieu dans la séance du 10 décembre. Quoiqu'il s'agît principalement des affaires d'Allemagne, cette discussion si menaçante pour le repos de l'Europe n'a jeté aucune nouvelle lumière sur cette question. Cette fois, M. Rouher est resté dans la sphère des généralités. Seulement, il a renouvelé la déclaration qu'il avait faite au sujet de Rome dans la séance du 5, et il a assuré qu'alors « il « n'avait fait que dire ce qu'il était parfaitement autorisé à dire, et dans les « termes où il était autorisé à le faire », démentant ainsi certaines allégations de la presse dite libérale.

M. Ollivier, qui décidément est rentré dans les rangs de la gauche, a attaqué vivement la politique du gouvernement impérial et préconisé la politique révolutionnaire. Il a provoqué de la part de M. Thiers une magnifique improvisation,

Digitized by Google

où ce dernier a flétri de nouveau avec la plus vive énergie « la politique déplo-« rable des nationalités. »

M. Guéroult, chez qui la passion anticatholique est passée à l'état de monomanie, prononça un nouveau réquisitoire contre la papauté et l'Encyclique. Puis un orateur de la majorité, M. de Kervéguen, ayant fait allusion à certains bruits d'après lesquels les sympathies prussiennes de plusieurs organes libéraux auraient été acquises à deniers comptants par M. de Bismark, un violent orage s'éleva dans l'assemblée. M. Guéroult de l'*Opinion nationale* et M. Havin du *Siècle* se récrièrent vivement. M. Guéroult surtout montra tant d'animation que le président dut le rappeler à l'ordre.

Actuellement, l'incident Kervéguen est soumis à la décision d'un jury d'honneur.

Un autre incident bien plus grave vient de s'élever au sujet d'une nouvelle mesure de M. Duruy, le ministre réformateur par excellence. Le but de ses réformes est connu : c'est d'étendre de plus en plus l'influence de l'État dans l'enseignement, influence qui s'exercera fatalement au profit de la libre-pensée. M. Duruy vient maintenant d'organiser une sorte d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, au moyen de cours publics donnés par les professeurs de l'Université. Jusqu'à présent, l'éducation des filles a été principalement entre les mains des congrégations religieuses ; il s'agit aujourd'hui de faire un premier pas dans la voie qui doit la livrer au monopole officiel.

Cette mesure, d'une immense importance pour l'avenir de la religion en France, rencontre la réprobation la plus énergique de la part de l'épiscopat français. Toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre les grands intérêts de la religion, Mgr Dupanloup a jeté le premier cri d'alarme, et son éloquente protestation recueille chaque jour de nouvelles adhésions parmi ses collègues dans l'épiscopat. La position de M. Duruy finira par devenir fort difficile en présence de ces manifestations qui trouveront un écho dans toutes les consciences chrétiennes. Ici encore, Napoléon III devra faire un choix : il faudra qu'il se déclare ou pour la France catholique, ou pour cette petite fraction de libres-penseurs qui veulent faire une nouvelle France, une France rationaliste.

La Révolution a aussi envahi le catholique Irlande, où elle a donné naissance au mouvement des fénians qui commence à inquiéter sérieusement l'Angleterre. L'exécution de la condamnation à mort prononcée contre quelques-uns de ces derniers a donné lieu à une nouvelle recrudescence de ce mouvement qui s'est déjà révélée dans l'abominable attentat de Clerkenwell, qui rappelle celui de la caserne Serristori à Rome. L'Angleterre, après avoir tout fait pour encourager les attentats des garibaldiens, trouve dans son sein des imitateurs de ces attentats, qui semblent vouloir lui appliquer la loi du talion.

L'esprit révolutionnaire s'agite aussi en Autriche, à peine relevée du grand désastre qui, l'an passé, l'a mise à deux doigts de sa perte. Cette fois encore, c'est au principe religieux qu'il s'attaque en protestant contre le concordat. Le comte Crivelli, nouvel ambassadeur d'Autriche à Rome, est chargé de déclarer au Saint-Père que l'Empereur étant aujourd'hui souverain constitutionnel, il le priait de le délier d'une convention qu'il avait signée comme souverain absolu ; qu'à ce défaut, la législation autrichienne réglerait la matière, sans se préoccuper du concordat.

Digitized by Google

Nous devons reconnaître que la position de François-Joseph est difficile. Ce jeune souverain avait fait acte de courage et proclamé hautement ses convictions religieuses en adoptant le concordat du 18 août 1855; il a dû lutter contre ses peuples, contre une partie du clergé ; il a été battu en brèche par les Chambres, par la presse, par la diplomatie ; il a persévéré aussi longtemps qu'il lui a été humainement possible de le faire. S'il cède aujourd'hui à la force des circonstances, nous sommes persuadés que c'est malgré lui, et que ce pas lui coûte autant que la signature des traités de Villafranca et de Prague. Ce n'est donc point à lui que nous adresserons nos reproches, c'est à l'étroitesse d'esprit qui caractérise la bureaucratie autrichienne, à la faiblesse de cette nation catholique, au mauvais génie de l'Autriche. Que voulait en effet le concordat si souvent décrié par toute la presse protestante et libérale? L'indépendance de l'Église catholique professée par 32 millions d'Autrichiens; l'abrogation des lois absurdes de Joseph II, qui avaient désorganisé le puissant empire de Rodolphe de Habsbourg, aliéné les cœurs des Hongrois, des Tyroliens, des Lombards, des Flamands, et forcé l'empereur philosophe à détruire à son lit de mort une partie de cet échafaudage, si laborieusement élevé durant son règne néfaste. Le concordat donnait au clergé autrichien le droit de communiquer sans entrave avec le Souverain-Pontife et avec les fidèles; il le laissait libre d'organiser les séminaires et l'enseignement religieux des catholiques de l'empire; de régler les fonctions sacrées; de juger les causes ecclésiastiques, ainsi que celles relatives au mariage des catholiques ; d'organiser la discipline ecclésiastique; d'administrer les biens de l'Église; en un mot, de se régir en conformité des sacrés canons et des prescriptions du Concile de Trente. On est surpris, en parcourant les 36 articles de cette convention, de voir dans quelle condition humiliante se trouvait l'Église d'Autriche avant ce grand acte réparateur. On est bien plus surpris de voir les préventions et les hostilités soulevées contre ce concordat; car, en définitive, l'Église catholique en Prusse, en Bavière, en Belgique, dans la plupart des cantons catholiques de la Suisse, dans les pays constitutionnels solidement organisés, se trouve dans une position identique à celle qui était fixée par le concordat autrichien. En même temps que François-Joseph proclamait la liberté de l'Église catholique dans ses États, il accordait les mêmes faveurs aux Églises protestante et grecque. D'un autre côté, l'Église renonçait aux dîmes, priviléges et immunités dont elle avait joui dans les siècles antérieurs. L'on est donc contraint d'admettre que la haine seule du catholicisme a pu organiser cette croisade contre le concordat.

Quoi qu'il en soit, les chambres de Vienne et de Pesth vont légiférer sur la matière, émanciper l'école, séculariser le culte, s'emparer des biens du clergé, tracasser l'Église, suivre l'exemple de l'Italie révolutionnaire. Elles croiront trouver dans ces faciles triomphes contre un ennemi désarmé, leur revanche de Solférino et de Sadowa. Elles oublient que l'Autriche catholique de Rodolphe de Habsbourg, des Ferdinand et des Marie-Thérèse a été l'arbitre de l'Europe; que les fruits amers de la politique de Joseph II ont amené les désastres des règnes subséquents et la banqueroute de 1811 ; que le ministère Metternich, en maintenant de 1815 à 1847 cette politique ombrageuse et tracassière, a préparé la dissolution de l'empire, tandis que la liberté religieuse, les larges réformes et l'esprit sagement libéral de François-Joseph auraient pu régénérer

Digitized by Google

l'Autriche, si peuples et souverain avaient marché courageusement ensemble vers le glorieux but à atteindre. Mais la génération actuelle n'est guère préparée à cette ère de liberté. Cinquante années d'erreur comptent dans l'histoire d'un peuple, et les bienfaisantes réformes octroyées sous le règne actuel n'ont pas encore eu le temps de jeter des racines assez profondes sur le sol autrichien.

La politique inaugurée par le Reichsrath ne sauvera point l'Autriche de la dissolution et de la banqueroute. Comme puissance catholique, elle ralliait tous les Slaves catholiques de l'Europe contre l'envahissement moscovite; comme puissance conservatrice, elle réveillait encore les sympathies de l'Europe monarchique. En suivant la route tracée par les libéraux viennois, elle ne ralliera ni les Slaves qui penchent vers la Russie, ni les Hongrois qui abhorrent la centralisation et la bureaucratie, ni les Allemands qui se sentent attirés vers la grande Allemagne, ni les Tyroliens qui réclament le respect de leurs vieilles libertés.

L'abrogation du Concordat est donc un signe de décadence et de dissolution. Espérons encore que les grands corps de l'État sauront s'arrêter à temps sur la pente glissante des révolutions et que les peuples se réveilleront au bord de l'abîme creusé par leurs commettants.

En Belgique, l'attention est toujours concentrée sur la question militaire. De tous les points du pays se font entendre d'unanimes et énergiques protestations contre les charges écrasantes qu'il s'agit de nous imposer. Parfois, il est vrai, se mêlent à ces protestations des exagérations regrettables et des tendances qui peuvent nous inspirer une juste inquiétude. A ceux qui protestent au nom de l'intérêt bien entendu du pays et de la position de neutralité que lui ont assurée les traités, se mêlent parfois la voix de ceux qui demandent l'abolition des armées permanentes et l'armement universel, en s'appuyant sur le principe révolutionnaire. C'est là certes un incident fort regrettable, mais dont la responsabilité remonte avant tout au ministère doctrinaire qui, dans les projets de loi qu'il vient de déposer, est allé à l'encontre de toutes les aspirations du pays et qui, par là, a encouru une bien grave responsabilité.

Aussi le ministère se trouve-t-il aujourd'hui dans une situation fort critique. A chaque instant, circule le bruit d'une crise ministérielle. Nous savons, il est vrai, que de semblables bruits méritent rarement confiance : les doctrinaires se cramponnent si opiniâtrement au pouvoir ! Mais, d'un autre côté, M. Frère n'est pas assez aveugle pour ne pas s'apercevoir que la question militaire va porter un dernier coup à sa popularité déjà si ébranlée : il se pourrait donc qu'il se ménageât une habile retraite, afin de ne reparaître que lorsque la question serait complétement vidée. Ce serait un moyen adroit de ne pas engager sa responsabilité dans une affaire aussi compromettante.

20 DÉCEMBRE. PAUL CROMBET.

N. B. — Les prévisions de l'auteur de l'article qui précède se sont accomplies. Le ministère belge vient de déposer sa démission entre les mains du Roi. Le fait n'est pas officiel, mais il n'est pas contesté. Il ne donnera lieu, pensons-nous, qu'à un replâtrage; on adoucira peut-être quelques nuances, mais le libéralisme restera au pouvoir.

La retraite du ministère italien donnera lieu aux mêmes évolutions, pour aboutir à un résultat identique.

Digitized by Google

Sommaires des Revues catholiques étrangères.

Feuilles historiques et politiques *(Historisch-politische Blätter)*. Munich. — 6e *vol.*, 11e *livr.* — Aperçu sur la situation de la France. — *L'Augsburger Allgemeinen Zeitung* et le martyr Pierre Arbues de Épila. — Histoire de l'art : Aperçus archéologiques sur la croix, le monogramme du Christ et les anciens symboles chrétiens. — Impressions d'un voyage en Tyrol et en Autriche en septembre 1867. — Lettres d'un vieux soldat, VII. — Un gardien de la liberté à la Chambre des députés à Vienne.—12e *livr.* — Aperçu sur la situation de la France (suite et fin).—L'évêque Conrad II et les annales de l'évêché de Passau.— M. Lukas et la situation de la presse. — Nouveaux romans.— Rêves de Noël par W. Molitor. — Extraits de mon portefeuille, III. — Revue des événements : Rome et la conférence.

Le Catholique *(Der Katholik). Revue des sciences catholiques et des événements politiques.* Mayence. — *Livr. de décembre* 1867. — L'évêque de Birmingham et les prétendues divisions entre les catholiques anglais. — Deux saints prêtres au XIXe siècle. I. — L'Association de Gustave-Adolphe et l'Association de St-Boniface. — Le nouveau projet de loi sur les écoles dans le Grand-Duché de Bade. — Le Presbytère. — Sac de Magdebourg. — Études sur les cloîtres du moyen âge. — Les Missions en Norwége. — Littérature. — Chronique religieuse.

La Civilisation catholique *(La Civiltà cattolica)*. Rome. — *Série VI, vol. XII, livr.* 424. — Encyclique du 17 octobre 1867. — L'agression garibaldienne contre les États pontificaux. — La cloche de don Ciccio, II. — Le *Morning Chronicle* et Fra Paolo Sarpi. — Revue de la presse italienne. — Mélanges archéologiques. — Chronique politique contemporaine. — *Livr.* 425. — Nouvelle leçon pour les révolutionnaires, par rapport à Rome. — Le triomphe de la Rome papale. — Quelques documents relatifs aux questions philosophiques de ces derniers temps. — Le choléra à Albano au mois d'août 1867. — Revue de la presse italienne. — Bibliographie. — Chronique politique contemporaine.

Rivista universale *(Revue universelle)*. Gênes. — *Livr. de novembre* 1867. — Aux abonnés. — Cours forcé des billets de banque : Alex. Rossi. — S. Jérome et son temps : César Cantù. — Le catholicisme à Genève : R. Foglietti. — Sur l'authenticité de la Vulgate (suite) : G. Ghiringhello. — Le troisième Congrès de Malines (suite et fin) : M. de Passano. — L'Allemagne après la guerre de 1866 (suite et fin) : J. Buroni. — Revue bibliographique : A. Menconi. — Revue des événements : H. Rossi.

La Charité *(La Carità). Revue religieuse, scientifique et littéraire.* Naples. — *Livr. de novembre* 1867. — La polémique catholique : A. Capecelatro. — Lettres inédites du comte C. Balbo à Ch. Troya. — S. Vincent de Paul : J. Maggio. — La situation religieuse des États-Unis : R. P. Hecker. — Œuvres nouvelles du P. Ludov. de Casoria : L. Palumbo. — Lettre du cardinal-archevêque de Naples. — Chronique politique.

Digitized by Google

Le Mois *(The Month)*. Londres. — *Livr. de décembre* 1867. — Points relatifs à l'Irlande soumis aux méditations anglaises. — Giuseppe, histoire corse. II. — Hommes d'État de l'Angleterre. XV. Wellington et Grey. — Scènes de voyage d'un missionnaire dans l'Amérique méridionale. V.— La flotte de Malthe au XVIIIe siècle.— Notes recueillies dans la salle de lecture au Musée britannique. — Revue littéraire. — Une visite à Connemara.

Le Monde catholique *(The Catholic world)*. New-York. — *Livr. de décembre* 1867. — Le troisième Congrès catholique de Malines. — L'histoire d'un conscrit. — La foi et les sciences. — Mon aventure à Meadowbrook. — La condition actuelle du christianisme en France. — Le ritualisme et sa véritable signification. — Pierre Cornelius, le maître de la peinture allemande. — Que ferons-nous des Indiens? — La romance de Bellini. — L'intérieur d'une diligence. — Poésies. — Nouvelles publications.

La Revue canadienne. Montréal. — *Livr. de novembre* 1867. — Scènes de la guerre de l'indépendance au Mexique : L. de B. — Étude sur le moyen âge : J.-S. Raymond. — Le régiment des montagnards écossais : J.-M. Lemoine. — Bibliographie : E.-L. de Bellefeuille.

Études religieuses, historiques et littéraires. Paris. — *Livr. de décembre* 1867. — Les Saints-Pères au tribunal de M. Amédée Thierry. S. Jérome, S. Augustin : P. C. Gagniard. — La dernière histoire de Voltaire : P. G. Longhaie. — Les prophètes d'Israël. Réponse à M. Réville (fin) : l'abbé A. Le Hir.—Un prêtre échappé au massacre des Carmes : P. C. Sommervogel. — Les zouaves hollandais de l'armée du Pape : P. E. Marquigny. — Bernard de Quatre-Barbes : P. P. du Reau. — La nuit du 13 novembre : P. N. Larcher. — Les vicaires apostoliques et le clergé indo-portugais dans les Indes Orientales. — Le cyclone du 1er novembre à Calcutta : P. H. Depelchin. — Bibliographie. — Varia.

Le Correspondant. Paris. — *Liv. de novembre* 1867. — La victoire du Saint-Siége : Vte de Meaux. — L'art chrétien en Italie : A. Danlier. — Le Danemark en 1867 : V. Fournel. — Fumée (fin) : J. Tourguénef.—Les Romains chez eux. Scènes de mœurs (fin) : Er. de Toytot. — Un épisode de la guerre de cent ans : Léon Arbaud. — Du déclin actuel et de l'avenir de la philosophie spiritualiste : Baguenault de Puchesse. — Mentana et le discours impérial : L. de Gaillard. — Revue critique : P. Douhaire. — Les événements du mois : L. Lavedan. — Bulletin bibliographique.

Le Contemporain. *Revue d'économie chrétienne.* Paris.—*Livr. de novembre* 1867. — La marquise de Barol : Vte de Melun. — De la musique religieuse : M. Cristal. — Lettres inédites de Mme de Hautefort : E. A. Blampignon. — Massillon (suite) : Mme de Marcey. — Mademoiselle Leconte. Nouvelle (suite) : Marius Fontane. — Étude sur le mouvement scientifique et intellectuel pendant le XVIIe siècle. Leibnitz (fin) : C.-A. Valson. — Poésie : Marie Jenna. — La spiritualité de l'âme et le matérialisme moderne : A. de Margerie. — Chronique du mois. — Bulletin de bibliographie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI

JUILLET 1867.

Pages.

La Révolution en Italie, par J.-B. Casoni. 5
Les *Trade's Unions* en Angleterre, par F. de Bernhardt 15
Le Couronnement du roi de Hongrie, par Gandolfi 34
De l'éducation du peuple dans les anciens États à esclaves (2e article), par le chanoine de Haerne 42
Sainte Julienne et l'institution de la Fête-Dieu (suite et fin), par André Le Pas. 60
Une heure au jardin et une heure à la fenêtre, par A. C. 75
La famille d'Alvareda. — Nouvelle (suite), par Fernan Caballero. 83
Chronique religieuse, par Ad. Delvigne 95
Queretaro (poésie), par Aug. Le Pas 105
Sommaires des Revues catholiques étrangères 107

AOUT.

Un remède aux coalitions et aux grèves, par Éd. Ducpetiaux 109
Le mouvement religieux en Angleterre (1er article), par Victor Valmont . . . 117
L'Église et l'État (2e article), par César Cantù 130
De l'éducation du peuple dans les anciens États à esclaves d'Amérique (3e article), par le chanoine De Haerne. 154

Digitized by Google

Pages.
L'âge de l'espèce humaine d'après la Bible, l'histoire et la géologie, par L. LATOUR 177
La famille d'Alvareda. — Nouvelle (suite), par Fernan CABALLERO 194
Chronique d'économie chrétienne et sociale, par J. DAUBY 205
Revue des événements, par Paul CROMBET 212
Sommaires des Revues catholiques étrangères. 219

SEPTEMBRE.

Les doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté, par le R. P. A. MATIGNON 221
Le mouvement religieux en Angleterre (2e article), par V. VALMONT 242
Épisode de la révolution de Vienne en 1848. Quels furent les assassins du comte de Latour? 252
Causerie littéraire. — *M. de Camors*, d'Octave Feuillet, par Léon DE MONGE . 266
Le troisième Congrès catholique de Malines, par le baron H. DELLA FAILLE. . 282
La guerre des Stédingiens (1234), par Em. DE BORCHGRAVE 287
La famille d'Alvareda. — Nouvelle (suite et fin), par Fernan CABALLERO. . . 299
Chronique religieuse, par Ad. DELVIGNE 312
Nécrologie. — Discours prononcé par M. DE DECKER, sur la tombe de M. le baron de Saint-Genois 319
Sommaires des Revues catholiques étrangères 323

OCTOBRE.

La session parlementaire de 1866-1867 et la situation politique du pays, par Ch. WOESTE 325
La situation religieuse des États-Unis, par le Rév. P. J.-T. HECKER 348
De l'unité dans l'éducation des filles (1er article), par Mme *** 359
De la vente en détail des marchandises en Angleterre, des réformes à introduire dans cette vente et de l'influence de cette réforme sur les classes moyennes, par Edw. CHADWICK 372
Notice sur l'établissement de la province ecclésiastique de l'Orégon, par Mgr Mod. DEMERS, évêque de l'Ile Van Couver 384
Pourquoi les héritiéres de Boisrenaud restèrent vieilles filles. — Nouvelle, par Et. MARCEL. 396
Chronique d'économie chrétienne et sociale. — Le Congrès ouvrier de Lausanne, par J. DAUBY 419
Revue des événements, par P. CROMBET 429
Sommaires des Revues catholiques étrangères 437
La Bibliographie catholique 440

NOVEMBRE.

L'Église et l'État (3e article; suite et fin), par César CANTÙ. 441
De l'unité dans l'éducation des filles (2e article), par Mme ***. 463

Digitized by Google

Pages.

L'île de Sancian et le tombeau de saint François-Xavier, par Mgr Zép. GUILLEMIN 478
Une excursion à Poros (1re partie), par A. RANGABÉ 492
Sur les unions ouvrières et leur organisation en Angleterre, par Edw. CHADWICK 507
Le mystère de la maison au toit de chaume. — Nouvelle, traduite du *Month*. 525
Chronique religieuse, par Ad. DELVIGNE 536
Bref de S. S. le Pape Pie IX au président et aux membres du Congrès de Malines 547
Les catholiques émigrants. — Proposition de M. l'abbé Formby, au Congrès de Malines 548
Société civile du crédit de la charité en Belgique 549
Sommaires des Revues catholiques étrangères 551

DÉCEMBRE.

Miguel de Cervantès y Saavedra (*Catholic World*) 553
De l'unité dans l'éducation des filles (3e article), par Mme *** 578
M. Bara et les nominations judiciaires, par Am. VISART 594
Les armées et la défense des petits États en 1868, par P. DE HAULLEVILLE . . 605
Mort de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines. 645
Chronique d'économie chrétienne et sociale, par J. DAUBY 646
Revue des événements, par P. CROMBET 651
Sommaires des Revues catholiques étrangères 663

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410

Digitized by Google